3 1761 11970478 1


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119704781

CA1
XC33
-J96

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 79

Tuesday, January 12, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 79

Le mardi 12 janvier 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen des questions relatives à la prévention du crime

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 9 1993
UNIVERSITY OF TORONTO

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25280 – 1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JANUARY 12, 1993
(98)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 11:10 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan and Scott Thorkelson.

Acting Members present: Derek Lee for Tom Wappel and Robert Skelly for Ian Waddell.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: Perry Winston Schulman, Q.C., Barrister and Solicitor and John William Campbell, Constable, City of Winnipeg Police Department.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

Perry Winston Schulman, Q.C. and John William Campbell each made an opening statement and answered questions.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(99)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 2:05 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan and Scott Thorkelson.

Acting Members present: Derek Lee for Tom Wappel and Robert Skelly for Ian Waddell.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From the Mohawk Council of Kanesatake: Grand Chief Jerry Peltier. *From the Mohawk Council of Akwesasne:* Grand Chief Michael Mitchell; Chief Brian David; Harris Cole, Akwesasne Police Commission; Ernie Houghton, Interim Chief of Police; Cheryl Jacobs, Constable; Russell Roundpoint, Intergovernmental Liaison Officer and Louise Thompson, Co-ordinator, Justice Department. *From the John Howard Society of Canada:* Jim MacLatchie, Executive Director.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

Grand Chief Jerry Peltier from the Mohawk Council of Kanesatake made an opening statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 12 JANVIER 1993
(98)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 11 h 10 aujourd'hui dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan et Scott Thorkelson.

Membres suppléants présents: Derek Lee pour Tom Wappel et Robert Skelly pour Ian Waddell.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal et Patricia Begin, chargée de recherche.

Témoins: Perry Winston Schulman, c.r., avocat et John William Campbell, policier, Service de police de la ville de Winnipeg.

Le Comité, conformément à l'article 108(2) du Règlement, reprend l'examen des questions relatives à la prévention du crime. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Perry Winston Schulman, c.r. et John William Campbell font chacun une déclaration préliminaire et répondent aux questions.

À 12 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MDIDI
(99)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à 14 h 05 aujourd'hui dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan et Scott Thorkelson.

Membres suppléants présents: Derek Lee pour Tom Wappel et Robert Skelly pour Ian Waddell.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal et Patricia Begin, chargée de recherche.

Témoins: Du Conseil Mohawk de Kanesatake: Grand chef Jerry Peltier. *Du Conseil Mohawk d'Akwesasne:* Grand chef Michael Mitchell; chef Brian David; Harris Cole, Commission de police d'Akwesasne; Ernie Houghton, chef de police intérimaire; Cheryl Jacobs, agent de police; Russell Roundpoint, agent de liaison des Affaires intergouvernementales; Louise Thompson, coordonnatrice, Division de la justice. *De la Société John Howard du Canada:* Jim MacLatchie, directeur exécutif.

Le Comité, conformément à l'article 108(2) du Règlement, reprend l'examen des questions relatives à la prévention du crime. (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Le grand chef Jerry Peltier du Conseil Mohawk de Kanesatake fait une déclaration d'ouverture et répond aux questions.

Grand Chief Michael Mitchell and Chief Brian David, from the Mohawk Council of Akwesasne, each made an opening statement and with Harris Cole, Ernie Houghton, Cheryl Jacobs, Russell Roundpoint and Louise Thompson, answered questions.

Jim MacLatchie from the John Howard Society of Canada made an opening statement and answered questions.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Le grand chef Michael Mitchell et le chef Brian David, du Conseil Mohawk d'Akwesasne, font chacun une déclaration d'ouverture et avec Harris Cole, Ernie Houghton, Cheryl Jacobs, Russell Roundpoint et Louise Thompson, répondent aux questions.

Jim MacLatchie, de la Société John Howard du Canada fait une déclaration d'ouverture et répond aux questions.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, January 12, 1993

• 1409

The Chairman: Order. Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to crime prevention, we are very pleased to have with us this afternoon... We were planning to run a panel with two grand chiefs. However, they each have people with them, so we are going to try to have an hour from each of the two separate bands. First of all, we have, from the Mohawk Council of Kanesatake, Grand Chief Jerry Peltier.

• 1410

Welcome, Mr. Peltier. We are very pleased to have you here. We hope you can give us some thoughts on crime prevention. You have given us your presentation, and it is quite long. We will have to spend some time perusing it. Do you have a statement you wish to make at this time? Also, Mr. Peltier, perhaps you would like to introduce the people who are with you.

Grand Chief Jerry Peltier (Mohawk Council of Kanesatake): Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I would like to present to you Mr. Crawford Gabriel, who sits on the Mohawk Council of Kanesatake, and Mr. Robert Cree, who also sits on the Mohawk Council of Kanesatake.

It was also my intention to have our committee watch team and our Mohawk liaison officer present with us today, but unfortunately, because of another tragedy in our community over the last couple of days, the possible drowning death of another of our youth, we had to leave them behind to assist in the search, to work with the local police force in trying to recover the body.

However, Mr. Chairman, at the outset, I bring you and your families greetings and best wishes for 1993 from the Mohawk people of Kanesatake on whose behalf I appear here today. I wish I could say that 1993 would have been a year for our community to start off in a different and better frame of mind. Unfortunately, because of recent events, two sad tragedies, one after the other, this year is being marked with sadness for the Mohawk people of Kanesatake.

I want to thank you very much for agreeing to receive me today and to listen to my presentation, after which I shall be pleased to answer any questions you might have.

Allow me to begin by saying in all sincerity, Mr. Chairman, that Kanesatake-Oka is like a cauldron, simmering, about ready to boil again, under a slow heat after two and a half years.

As Grand Chief of the Mohawk Council of Kanesatake and the Mohawk community of Kanesatake, I have assumed the responsbility of ensuring that the summer of 1990 is never repeated, that not a single life, whether a Mohawk or

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 12 janvier 1993

Le président: La séance est ouverte. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous examinons des questions relatives à la prévention du crime et nous sommes très contents de souhaiter la bienvenue cet après-midi à... Nous avions l'intention de faire comparaître en même temps deux grands chefs mais puisqu'ils sont tous les deux venus accompagnés, nous allons essayer d'accorder une heure à chacune des deux bandes. Nous allons, en premier, entendre le grand chef Jerry Peltier.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Peltier. Nous sommes très heureux de vous avoir ici. Nous espérons que vous allez nous faire part de vos réflexions sur la prévention du crime. Vous avez soumis votre mémoire, qui est assez long. Il nous faudra un certain temps pour en prendre connaissance. Voulez-vous nous faire quelques remarques? Monsieur Peltier, je vous demanderais également de présenter les gens qui vous accompagnent.

Le grand chef Jerry Peltier (Conseil Mohawk de Kanesatake): Monsieur le président, mesdames et messieurs, j'aimerais vous présenter M. Crawford Gabriel, qui siège au conseil mohawk de Kanesatake et M. Robert Cree, qui siège également au conseil mohawk de Kanesatake.

J'aurais aimé que l'équipe de surveillance de notre comité ainsi que notre agent de liaison soient aussi parmi nous, mais nous avons connu un autre incident tragique il y a deux jours, c'est-à-dire la noyade possible d'un autre jeune homme. Ils sont donc restés sur place pour prêter main forte aux agents de police qui tentent de retrouver le corps.

Néanmoins, monsieur le président, au nom du peuple Mohawk de Kanesatake que je représente aujourd'hui, je tiens à vous exprimer, à vous-même et à votre famille, nos meilleurs voeux pour 1993. J'aurais aimé pouvoir dire que notre communauté allait partir du bon pied en 1993. Malheureusement, ce n'est pas le cas puisque les deux événements tragiques qui viennent de nous arriver ont attristé le peuple Mohawk de Kanesatake.

Je vous remercie d'avoir consenti à me faire comparaître et à entendre ma déclaration. Je me ferai un plaisir de répondre à toutes vos questions après.

Permettez-moi, monsieur le président, de vous dire au départ, et en toute sincérité, qu'on peut comparer Kanesatake-Oka à un petit feu qui couve sous les cendres depuis deux ans et demi, et qui risque de s'enflammer.

En tant que grand chef du conseil et de la communauté mohawks de Kanesatake, je me suis fait un devoir de veiller à ce que l'été de 1990 ne se répète jamais, d'éviter qu'une seule vie humaine—mohawk ou non—soit perdue, de faire en

[*Text*]

not, is ever lost again, that not a single drop of blood is shed, that elders and children are not again traumatized, that neither the Mohawk people nor the Canadian people at large are ever again subjected to the fear and worry we experienced in 1990, and that the world does not again cry shame to Canada. But in order to do that I need your help, Mr. Chairman. I need this committee's help.

• 1415

I already enjoy the support of the Mohawk Council and the Mohawk community of Kanesatake and my fellow chiefs in the Assembly of First Nations and the Iroquois Confederacy. But we need the support and the resources from our fiduciary, the federal Government of Canada. Mr. Chairman, if I can convince this committee here today to help us to get the government to help us, then this meeting will be a colossal success for all of us.

Second, I am submitting that the matter of justice in Kanesatake cannot be divorced from the deeply rooted problems of land and jurisdiction, whether we're talking about justice in the narrow sense of a judicial and policing system or in a wider sense of justice as fairness and right. The essence of the problem is that the Mohawk people of Kanesatake want to resume full control of their lives and their land, and that includes their own law-making and law enforcement machinery. Anything less than that is domination by Canada, and is totally unacceptable to us.

Mr. Chairman, I have with me a resolution adopted by the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador on February 7, 1991. It shows the strength of feeling the First Nations hold in respect of the matter we are discussing now. It is of such importance to us that I feel I must read parts of this to you.

Whereas the First Nations of Quebec and Labrador are the first inhabitants of the land and thereby have all rights to its property and use;

Whereas the First Nations of Quebec and Labrador have never abandoned or yielded their rights to the land;

Whereas the First Nations of Quebec and Labrador have always been able, before foreign values were thrust upon them, to administer justice properly in their territories;

Whereas the First Nations of Quebec and Labrador consider it is their sole responsibility to administer justice and maintain law and public security on their territories;

Whereas the First Nations of Quebec and Labrador have the right to decide for themselves how law and public security are to be organized and managed on their territories;

Whereas no government may impose its laws and decisions on the First Nations of Quebec and Labrador without their explicit consent;

[*Translation*]

sorte que pas une goutte de sang ne soit versée, et d'empêcher que les anciens et les enfants soient à nouveau traumatisés. Je me suis fait un devoir de veiller à ce que les peuples mohawk et canadien n'aient jamais plus à vivre la peur et l'inquiétude que nous avons connues en 1990, et à ce que jamais plus les autres pays du monde ne soient en mesure de blâmer le Canada. Mais pour y parvenir, j'ai besoin de votre aide, monsieur le président. J'ai besoin de l'aide de ce comité.

J'ai déjà l'appui du conseil mohawk et des Mohawks de Kanesatake, ainsi que des autres chefs membres de l'Assemblée des Premières Nations et de la Confédération iroquoise. Mais nous avons besoin de l'appui et des ressources de notre fiduciaire, le gouvernement fédéral du Canada. Monsieur le président, si j'arrive aujourd'hui à convaincre ce comité de nous aider à obtenir la coopération du gouvernement, cette réunion sera un grand succès pour nous tous.

Deuxièmement, je tiens à souligner que l'on ne peut pas séparer la question de la justice à Kanesatake des problèmes fondamentaux que sont les revendications territoriales et le partage des compétences, qu'il s'agisse de la justice dans le sens limité du terme, à savoir un corps policier ou un régime judiciaire, ou dans le sens plus vaste, à savoir l'équité et les droits. Au fond, ce que réclame le peuple Mohawk de Kanesatake, c'est d'être maître chez lui, et notamment d'établir un appareil législatif et judiciaire qui lui est propre. Faute de cela, la domination du Canada sera maintenue, ce qui nous est tout à fait inacceptable.

Monsieur le président, j'ai ici une résolution de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, datée du 7 février 1991, qui témoigne de la grande importance que les Premières Nations attachent à cette question dont nous discutons. Étant donné son importance, je tiens à vous en citer certains extraits:

Attendu que les Premières Nations du Québec et du Labrador sont les premiers habitants de cette terre et ont donc tous les droits quant à sa propriété et son exploitation;

Attendu que les Premières Nations du Québec et du Labrador n'ont jamais abandonné ni cédé leurs droits à cette terre;

Attendu que les Premières Nations du Québec et du Labrador ont, avant que des valeurs étrangères ne leur soient imposées, toujours su administrer comme il se doit la justice sur leurs territoires;

Attendu que les Premières Nations du Québec et du Labrador estiment qu'elles sont seules responsables de l'administration de la justice et du maintien du droit et de la sécurité publique sur leurs territoires;

Attendu que les Premières Nations du Québec et du Labrador ont le droit de décider de l'organisation et de l'administration du droit et de la sécurité publique sur leurs territoires;

Attendu qu'aucun gouvernement ne peut imposer ses propres lois et décisions aux Premières Nations du Québec et du Labrador sans leur consentement explicite;

[*Texte*]

Whereas consequent upon its trustee responsibility towards the First Nations of Quebec and Labrador, the Federal Government must accompany actions with words and adopt appropriate measures to enable the First Nations of Quebec and Labrador to administer effectively the services they need to offer to their communities,

Be it therefore resolved

That the First Nations of Quebec and Labrador are the only governments that may properly offer law and public services to their communities;

That First Nations of Quebec and Labrador object to any attempts by the Quebec Government to interfere in the organization and the administration of public security and services in the community;

That the First Nations of Quebec and Labrador reject any unilateral declaration by the Government of Quebec whereby it illegally and unconstitutionally lays claim to the land owned by the First Nations;

That the First Nations of Quebec and Labrador demand that the Federal Government immediately undertake all appropriate measures to allow the First Nations to establish and maintain the types of policing services that best meet the expectations of their communities and the Government of Canada make available to the First Nations the resources needed for full-time, high-quality native police services in all communities, whatever their population or geographical location.

• 1420

That remains our position. We see the situation holistically. Our territorial integrity and our jurisdiction are tied together in our Mohawk nationhood. We cannot separate any one aspect from another. Peacekeeping and justice are an integral part of that nationhood.

Despite that position, which is well known to the government as our fiduciary, we find ourselves struggling alone to solve our problems while our fiduciary once again sits on the sidelines or intervenes against us.

Allow me, please, to explain what I mean and give some examples. Ever since I became the Grand Chief of Kanesatake I have been in communication with various ministers about our situation. It seems I might as well have been talking to a brick wall, and the government spokespersons don't always speak the truth.

Let me give you one example. In September 1990, immediately after the summer crisis, our emergency measures committee did a survey in the community. Nearly 96% of the Mohawk people of Kanesatake said no, that they did not want the Sûreté du Québec to police Kanesatake. Instead, they wanted the Sûreté replaced by trained and qualified Mohawk peacekeepers. As far as my council is concerned, that remains the position of our people.

[*Traduction*]

Attendu que, conformément à sa responsabilité en tant que fiduciaire des Premières Nations du Québec et du Labrador, le gouvernement fédéral doit joindre l'acte à la parole et donc adopter les mesures nécessaires pour permettre aux Premières Nations de fournir les services dont ont besoin leurs communautés,

Il est donc résolu

Que les Premières Nations du Québec et du Labrador sont les seuls gouvernements habilités à fournir des services publics et juridiques à leurs communautés;

Que les Premières Nations du Québec et du Labrador s'opposent à toute tentative de la part du gouvernement du Québec d'intervenir dans l'organisation et dans l'administration des services publics et de sécurité offerts à leurs communautés;

Que les Premières Nations du Québec et du Labrador rejettent toute déclaration unilatérale de la part du gouvernement du Québec dans laquelle celui-ci revendique, de façon illégale et contraire à la Constitution, la propriété des terres appartenant aux Premières Nations;

Que les Premières Nations du Québec et du Labrador exigent que le gouvernement fédéral prenne immédiatement toutes les mesures nécessaires pour permettre aux Premières Nations d'établir et de maintenir les services policiers réclamés par leurs collectivités, et que le gouvernement du Canada accorde aux Premières Nations toutes les ressources nécessaires pour constituer un corps policier autochtone pour toutes les bandes, indépendamment de leur nombre et de leur situation géographique.

Voilà notre position. Nous adoptons une approche globale. Pour la nation Mohawk, l'intégrité territoriale et notre juridiction sont étroitement liées. Elles sont inséparables. La justice et le maintien de l'ordre font partie intégrale de notre idée de la nation.

Cependant, bien que notre fiduciaire, le gouvernement fédéral, connaisse notre point de vue, nous nous retrouvons seuls à résoudre notre problème tandis que notre fiduciaire refuse de nous appuyer, ou alors décide d'intervenir contre nos intérêts.

Permettez-moi s'il vous plaît de m'expliquer et d'illustrer mes propos. Depuis que je suis devenu grand chef de Kanesatake, j'ai communiqué avec différents ministres au sujet de notre situation. Mais ces efforts ont été, semble-t-il, en vain, et j'ai constaté que les porte-paroles du gouvernement ne disent pas toujours la vérité.

À titre d'exemple, en septembre 1990, immédiatement après la crise de l'été, notre comité des mesures d'urgence a fait une étude. Presque 96 p. 100 des Mohawks de Kanesatake ont répondu qu'ils ne voulaient pas que la Sûreté du Québec patrouille dans Kanesatake. Ils préféraient que l'on remplace les agents de la SQ par des agents mohawks ayant reçu une formation de maintien de la paix. De l'avis du conseil, cela reste la position de notre peuple.

[*Text*]

It is upon that basis that over the last two years we have been advocating our own peacekeeping services. The government is not listening. Over that period we have had continual incidents of violence and harassment by the Sûreté. This situation is escalating. It has been reporting or misreported in the media almost on a weekly basis.

At the end of October 1991 I wrote to the then Minister of State at Indian Affairs and Northern Development, Madame Monique Landry, requesting an urgent meeting to discuss the deteriorating situation at Kanesatake. I also sent a proposal, to which I will return later.

• 1425

On November 7, 1991, I met the minister, Monique Landry, to discuss our proposal with her. She wrote to the Minister of Public Security, Claude Ryan, two weeks later, with a copy of the letter to the Solicitor General, Doug Lewis, stating that officials from the departments of Indian Affairs and the Solicitor General had analysed the proposal.

On May 22, 1992, Mr. Lewis wrote to me to advise me of his new responsibilities in the area of First Nation policing. On July 24 I responded, requesting a meeting to personally apprise him of our situation, which by then was very bad in terms of relations between the Sûreté du Québec and our people.

During the week before August 12 there were several incidents involving the Sûreté and Mohawks. On that date I wrote to the director general of the Quebec region of Indian and Northern Affairs, pointing out that the federal government must assume its responsibility and take a lead role to find some way to diffuse the situation. That letter was copied to the Solicitor General, Mr. Doug Lewis.

On September 29 Mr. Lewis wrote to me, saying he would be pleased to meet me to discuss the policing needs of Kanesatake. That meeting, by the way, has not yet taken place, although three months have passed.

Now, on December 9, Mr. Russell MacLellan, your Liberal colleague, put a question to Mr. Lewis, which is reported in Hansard. Mr. MacLellan said:

> Does the Solicitor General know that the band leadership of Kanesatake is very concerned about the security of their community and it asks the federal government for help with respect to their policing?
>
> In fact, the Mohawk have asked the government for assistance in training their community watch force. They want a liaison arrangement with the RCMP so that this force can be trained properly and they will have a competent force composed of both native and non-native people.

When is the Solicitor General going to meet with Grand Chief Peltier to enter into a plan to implement this request?

[*Translation*]

C'est pourquoi nous revendiquons depuis deux ans notre propre service de maintien de l'ordre. Mais le gouvernement fait la sourde oreille. Au cours de ces deux années, nous avons fait l'objet d'actes de violence et de harcèlement de la part de la SQ, et la situation ne cesse de s'aggraver. Presque chaque semaine les médias rendent compte de ces événements, souvent de manière inexacte.

À la fin d'octobre 1991 j'ai écrit au ministre d'État aux Affaires indiennes et du Nord d'alors, M^me^ Monique Landry, pour lui demander de me rencontrer aussitôt que possible pour discuter de la situation très grave à Kanesatake. Je lui ai aussi envoyé une proposition, à laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Le 7 novembre 1991, j'ai rencontré la ministre, M^me^ Monique Landry, pour discuter de notre proposition avec elle. Deux semaines plus tard, elle a écrit une lettre au ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, en envoyant une copie conforme au solliciteur général, M. Doug Lewis. Dans cette lettre, elle disait que des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du ministère du Solliciteur général avaient analysé la proposition.

Le 22 mai 1992, M. Lewis m'a écrit pour m'informer de ses nouvelles responsabilités en matière de services policiers aux Premières nations. Je lui ai répondu le 24 juillet, en demandant une réunion pour lui faire part de la situation moi-même, car à l'époque, les relations entre la Sûreté du Québec et notre peuple étaient très mauvaises.

Pendant la semaine précédant le 12 août, plusieurs accrochages se sont produits entre la Sûreté et les Mohawks. À cette date, j'ai écrit au directeur général pour la région du Québec du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour lui rappeler que le gouvernement fédéral devait assumer ses responsabilités et prendre l'initiative afin de trouver un moyen de désamorcer la situation. J'ai envoyé une copie conforme de cette lettre au solliciteur général, M. Doug Lewis.

Le 29 septembre M. Lewis m'a écrit pour dire qu'il serait heureux de me voir afin de parler des besoins en matière de services policiers à Kanesatake. En passant, cette réunion n'a pas encore eu lieu, même si trois mois se sont écoulés.

Ensuite, le 9 décembre, votre collègue libéral M. Russell MacLellan a posé une question à M. Lewis, qui a été rapportée dans le Hansard. M. MacLellan a demandé:

> Celui-ci sait-il que le conseil de bande de Kanesatake est très préoccupé par la sécurité de sa collectivité et qu'il a demandé l'aide du gouvernement fédéral à cette fin?
>
> En fait, les Mohawks ont demandé l'aide du gouvernement pour dispenser une formation aux membres de sa force de surveillance. Ils veulent qu'une entente soit conclue avec la GRC afin que ce corps policier puisse dispenser une formation appropriée à leur force, de façon à ce que celle-ci, qui sera composée d'autochtones et de non-autochtones, soit compétente.

Quand le solliciteur général rencontrera-t-il le grand chef Peltier pour dresser un plan d'action et donner suite à cette demande?

[*Texte*]

Do you know what Mr. Lewis replied? I will quote from Hansard:

> I will be quite frank with my hon. friend: I know of no current request from Grand Chief Peltier for assistance at Kanesatake.

After two years, Mr. Chairman, of correspondence, either copied to his office or sent directly to him, the Solicitor General does not know of any current request from me for assistance!

Mr. Chairman, this is the kind of behaviour we are experiencing from your government. I have met on numerous occasions with Robert Skelly from the New Democratic Party. He, on his own part, has written, requesting to try to arrange a meeting between me and the Minister of Northern Affairs, Tom Siddon, so that we could sit down and work out a program to put a police force in our community and so we could advance our land claims to our satisfaction. That meeting has not taken place.

• 1430

As I said earlier, either the government, our fiduciary, which is always supposed to be acting in our best interests, as the Supreme Court has laid down, is ignoring us or it is intervening against us and riding roughshod over our wishes.

Please allow me to give one final example of how we are being treated, in our land negotiations. In August 1991 our community ratified a framework agreement for land negotiations, including self-government jurisdiction, including policing and peacekeeping. The federal government is the other party. Despite this, the government continues on its own agenda, adopting various rules to circumvent the official negotiation process, which it set up. The government has been taking certain initiatives bypassing the official negotiation table.

The latest plan is to have an order in council to set aside properties acquired for the use and occupancy of the Mohawks of Kanesatake. We are rejecting this approach outright. We have stated constantly at the negotiating table that we will not accept any order in council that sets aside land only for our use and benefit. In doing so, the government is going back on its own word, when the Minister of Indian Affairs and Northern Development, Mr. Siddon, has said that the land will be under our title.

This is the kind of action that is typical of the way this government, your government, is conducting its relations with us. With a fiduciary like this, Mr. Chairman, who needs enemies?

Finally, let me turn to our peacekeeping proposal. It's a simple proposal. It's an interim arrangement. Our long-term solution is to have our own police force, our own peacekeeping, our own justice system for the Mohawk community of Kanesatake. I want something similar to or better than what is being currently administered in our two sister communities, Akwesasne and Kahnawake.

[*Traduction*]

Savez-vous quelle a été la réponse de M. Lewis? Je cite le compte rendu:

> Je serais franc avec mon collègue: Je ne suis au courant d'aucune demande d'aide présentée par le grand chef Peltier relativement à la situation à Kanesatake.

Monsieur le président, après deux ans de correspondance, deux ans de copies conformes ou de lettres envoyées directement à son bureau, le solliciteur général n'était pas au courant de ma demande d'aide!

Voilà comment nous sommes traités par votre gouvernement, monsieur le président. À plusieurs reprises, j'ai vu M. Robert Skelly du Nouveau parti démocratique. Lui aussi, il a écrit des lettres pour essayer d'organiser une réunion entre moi et M. Tom Siddon, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, afin d'élaborer un programme pour doter notre collectivité de sa propre force policière et faire avancer nos revendications territoriales à notre satisfaction. Cette réunion n'a pas eu lieu.

Comme j'ai dit plus tôt, soit que le gouvernement—notre fiduciaire, qui est toujours censé agir dans nos meilleurs intérêts, comme l'a décidé la Cour suprême—fait abstraction de nous, soit qu'il agit contre nous et passe outre à nos désirs.

Permettez-moi de donner un dernier exemple de la façon dont nous traite le gouvernement dans le cadre des négociations territoriales. En août 1991, notre collectivité a ratifié un accord-cadre pour les négociations territoriales qui comprenaient l'autonomie politique, la prestation de services policiers et le maintien de l'ordre. Le gouvernement fédéral est l'autre partie à cette entente. Cependant, il continue à suivre son propre programme, en adoptant divers règlements pour détourner le processus officiel de négociations, un processus qu'il a lui-même élaboré. Depuis un certain temps, le gouvernement prend certaines mesures en marge des négociations officielles.

Son plan le plus récent est de prendre un décret afin de réserver des propriétés achetées pour l'usage et l'occupation effective des Mohawks de Kanesatake. Nous rejetons carrément cette démarche. Nous avons toujours affirmé à la table des négociations que nous n'accepterons aucun décret qui réserverait des terres à notre seul usage. En proposant cette mesure, le gouvernement ne respecte pas ses propres promesses; M. Siddon, le ministre des Affaires indiennes et du Nord, a dit que nous aurions les titres de propriété.

Ces gestes illustrent parfaitement le genre de relations que ce gouvernenent, votre gouvernement, entretient avec nous. Nous pourrions très bien nous passer d'un fiduciaire comme celui-là, monsieur le président!

Finalement, permettez-moi de parler de notre proposition relative au maintien de l'ordre. C'est une proposition simple, un arrangement provisoire. Nous estimons qu'à long terme, la collectivité mohawk de Kanesatake doit avoir son propre corps policier, ses propres structures de maintien de l'ordre et son propre système judiciaire. Je veux des mesures semblables ou supérieures à celles qui sont actuellement en place dans nos deux collectivités soeurs, Akwesasne et Kahnawake.

[*Text*]

I understand that the Grand Chief from the Mohawk Council of Akwesasne will be making a presentation to you this afternoon. Although their model is something we could build upon, it does have its limitations. The Grand Chief, Mike Mitchell, will be explaining some of the problems and the limitation he has in its police force.

• 1435

Since the current Sûreté du Québec is almost totally unacceptable to the Mohawk people of Kanesatake, my council is recommending that a Kanesatake peacekeeping service be developed, which will be responsible to the council through a peacekeeping advisory council. The peacekeeping officers will be community relations officers who would investigate disputes and protect persons and property of the Mohawk community of Kanesatake. Kanesatake regulations and federal laws will be enforced in cooperation with the existing forces for the first five years. This is our proposal. And for that we need funding and we need resources.

At the end of November the then Minister of Justice, Kim Campbell, addressed a conference on native justice issues and she was reported as saying that natives often see the legal system as a form of oppression. Too many natives are in jail and too often justice is imposed on natives by non-natives they don't know. She said "Meaningful change is possible, but the time has come to get beyond talk". I am in complete agreement with Ms Campbell, Mr. Chairman. We need resources now to set up our own peacekeeping service in which our people will have confidence.

We've gone through too many situations where our people had confrontations with the Sûreté. Just recently they came into our community. They left behind one of their weapons, a shotgun, which they used to fire at our people. They shot at my peacekeeping unit. Through this confrontation they left this weapon behind, and this weapon is being sent to a laboratory for ballistic tests. They claim this kind of weapon goes off automatically when a force hits it, and I want to find out if that's the truth.

Our job is being made very difficult, Mr. Chairman. I've tried every means possible to control the frustrations of our community, but because of the two tragic accidents that we had within the last couple of weeks our people are hurt, and I don't have the proper resources. I don't have trained qualified people; what I have are volunteers.

We are the only parents, from the Mohawk communities, who have to tell our children that they cannot go to a police officer for help and that a police officer in Quebec is not our friend. They see what the Sûreté do to our people. When the Sûreté come to classrooms in a non-native school they are being invited to tell that they are friends and that they're there and you can go there to get help. We can't say that, Mr. Chairman.

[*Translation*]

Je crois comprendre que cet après-midi, le grand chef du conseil mohawk d'Akwesasne comparaîtra devant vous. Même si nous pouvions nous servir de son modèle comme point de départ, il a ses limites. Le grand chef, M. Mike Mitchell, va vous entretenir de son corps policier, ainsi que de ses problèmes et de ses limites.

Étant donné que la présence de Sûreté du Québec est presque totalement inacceptable aux Mohawks de Kanesatake, mon conseil recommande qu'un service de maintien de l'ordre à Kanesatake soit constitué et qu'il soit responsable devant le conseil par l'intermédiaire d'un comité consultatif de maintien de l'ordre. Les membres de ces services seraient des agents de liaison avec la population qui feraient enquête sur les disputes et protégeraient les personnes et les biens des Mohawks de Kanesatake. Les règlements de Kanesatake et les lois fédérales seraient appliqués en collaboration avec la force policière actuelle pendant les cinq premières années. Voilà ce que nous proposons. Il nous faut pour cela un budget et des ressources.

À la fin novembre, la ministre de la Justice Kim Campbell, prenant la parole lors d'une conférence sur la justice autochtone, aurait déclaré que les autochtones considéraient souvent le système judiciaire comme une forme d'oppression. Trop d'autochtones sont en prison et la justice est trop souvent imposée aux autochtones par des non-autochtones qu'ils ne connaissent pas. Elle a dit: «De véritables changements sont possibles mais il est temps de passer à l'action». Je suis tout à fait d'accord avec elle. Il nous faut des ressources dès maintenant pour mettre sur pied notre propre service de maintien de l'ordre en qui notre peuple aura confiance.

Nous avons connu trop d'affrontements entre notre peuple et la Sûreté. Récemment encore, elle est venue chez nous. Elle a laissé une de ses armes, un fusil, dont elle se servait contre notre peuple. Elle a tiré en direction de mon groupe de maintien de l'ordre. Après l'affrontement, cette arme est restée et nous l'avons envoyée à un laboratoire pour que soient effectués des tests balistiques. On prétend que ce genre d'arme se déclenche automatiquement quand elle est heurtée et je voudrais savoir si c'est vrai.

Cela nous complique beaucoup la tâche. J'ai tout essayé pour limiter les frustrations de notre peuple mais avec les deux incidents tragiques que nous avons vécus ces deux dernières semaines, mon peuple est blessé et je n'ai pas les ressources voulues pour faire le nécessaire. Je n'ai pas de gens convenablement formés; je n'ai que des bénévoles.

Nous sommes les seuls parents, chez les Mohawks, à devoir dire à nos enfants qu'ils ne peuvent pas aller demander de l'aide à un agent de police car au Québec un agent de police n'est pas pour nous un ami. Ils voient ce que fait la Sûreté à notre peuple. Lorsque les agents de la Sûreté vont dans les classes dans les écoles non autochtones, ils se décrivent comme des amis et disent que les agents sont là pour aider. Nous ne pouvons pas en faire autant chez nous.

[*Texte*]

• 1440

If I had had the proper resources... When I took this office, this position, I walked into a huge deficit. Before I decided to take on this responsibility, our community pleaded with the federal Minister of Indian and Northern Affairs, Tom Siddon, to stop the flow of funds to Kanesatake under the previous administration...that the moneys that are being earmarked for community programs were not being used for that purpose. The minister did not listen to the community. Resolution after resolution was given to Tom Siddon to make sure the moneys being earmarked would be used for community programs. He did not listen.

What he did was he did an internal audit. In that internal audit he advised me that there was no need to put in what the community requested, an interim band administrator to administer the program dollars while we dealt with the internal political problems in our community. I received a copy of that internal audit through Access to Information. Once I got elected in June 1991, I in turn requested my own audit.

In the internal audit report given to the Minister of Indian and Northern Affairs, permanent, crucial information was extracted from the document by the regional office of Indian and Northern Affairs. He knew the moneys were not being used properly. Yet he's the one who authorized those expenditures. He told me if I could prove the money was being used for other than community purposes, he would help us and find a way to reimburse the community. That has not happened. We are in a huge deficit because of his incompetency in allowing moneys to be used for something else than community programs.

For that reason I hold the federal government responsible for the deteriorating situation in our community, the relationship with the Sûreté, the mistrust of the federal government. I'm hoping today, before I leave here, this all-party committee will put a recommendation forward that we will find the resources, the government will fulfil its fiduciary responsibility, and it will put a peacekeeping force in Kanesatake before things get worse.

I would like to leave this formal part of my presentation with this statement. As I said earlier, the Mohawk people of Kanesatake want nothing more than to control their own lives and land and to live in peace and harmony with the Mohawk people and with the non-native population. We need your help.

Thank you very much.

• 1445

The Chairman: Thank you very much, Chief Peltier. We have only 15 minutes left for questions. I would ask questioners and responders please to be as brief as possible.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Chief Peltier, I want to thank you and your associates for coming here today to give us your brief.

[*Traduction*]

Si j'avais les ressources voulues... Quand j'ai assumé ce poste, j'ai constaté qu'il y avait un déficit énorme. Avant que j'accepte d'assumer cette responsabilité, nous avons demandé au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien Tom Siddon d'arrêter le flot de fonds versés à l'administration précédente de Kanesatake parce que cet argent destiné aux programmes communautaires n'était pas utilisé à cette fin. Le ministre ne nous a pas écoutés. Nous lui avons à plusieurs reprises soumis des résolutions lui demandant de s'assurer que les fonds destinés aux programmes communautaires ne soient pas déviés. Il ne nous a pas écoutés.

Il s'est contenté de faire une vérification interne. Il m'a alors avisé qu'il n'était pas nécessaire de faire ce que demandait la collectivité, à savoir de nommer un administrateur de bande intérimaire pour gérer le budget des programmes pendant que nous nous occupions des problèmes politiques internes. J'ai reçu copie de cette vérification interne en invoquant la Loi sur l'accès à l'information. Lorsque j'ai été élu en juin 1991, j'ai moi-même demandé que soit effectuée une vérification.

Dans le rapport de vérification interne remis au ministre des Affaires indiennes et du Nord, le bureau régional du ministère avait supprimé des renseignements cruciaux. Il savait que l'argent n'était pas utilisé comme prévu. C'est toutefois lui qui autorisait ces dépenses. Il m'a dit que si je pouvais prouver que cet argent n'était pas utilisé dans l'intérêt général, il nous aiderait à trouver un moyen de rembourser notre peuple. Cela ne s'est pas fait. Nous accusons un déficit énorme du fait de son incompétence, parce qu'il a permis que cet argent soit utilisé à d'autres fins que les programmes d'intérêt collectif.

C'est pourquoi je tiens le gouvernement fédéral responsable de la détérioration de notre situation, de nos relations avec la Sûreté, de la méfiance de notre peuple vis-à-vis de l'administration fédérale. J'espère qu'aujourd'hui, avant mon départ, ce comité qui représente tous les partis soumettra au gouvernement une recommandation lui demandant de dégager les ressources nécessaires et d'assumer sa responsabilité fiduciaire afin qu'un service de maintien de l'ordre puisse être constitué à Kanesatake avant que la situation n'empire.

J'aimerais conclure ici ma déclaration officielle. Comme je l'ai déjà dit, le peuple Mohawk de Kanesatake ne veut rien de plus que de contrôler son mode de vie et son territoire et de vivre en paix et en harmonie avec la population non autochtone. Nous comptons sur votre aide.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Peltier. Il ne nous reste que 15 minutes pour des questions. Je demanderais donc à tout le monde d'être aussi brefs que possible.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Monsieur, je tiens à vous remercier ainsi que vos associés d'être venus aujourd'hui nous présenter votre mémoire.

[*Text*]

You mentioned two tragic deaths in 1993. How do they relate—and perhaps all the details are not in as yet—perhaps to insufficient police keeping on Kanesatake?

Grand Chief Peltier: If the Government of Canada had listened to us last year. . . Our youths will not listen to the Sûreté. The council is not a police force, the council is a political body, but we do have individuals who have volunteered their service to try to police our community or to try to put in a security force.

If we had had our own police force, maybe we would have had enough manpower to tell the people not to go on the ice, to stay off the ice. There are people who might want to take dares, I don't know, but if I had had the resources, people would have been warned that the ice was not safe, that it was too early to go out there.

By the same token, there are non-native people who are arming themselves. They know that the Sûreté are not going to come in, because they live inside Kanesatake territory. They are looking for answers, but if they can see a police force under our council with the proper tools to put a fully well-trained police force in place, I am sure the relationship between the two communities would certainly be a lot easier.

Mr. MacLellan: You mentioned, Chief Peltier, that the police force would be under the jurisdiction of the committee, under the council, and they would enforce the laws of Canada and Quebec for a period of five years. Is that correct? At the end of that period would you stop recognizing the laws of Canada and Quebec or would there be a different composition to the force? What did you mean by that?

Grand Chief Peltier: Right now we are sitting down with the other two Mohawk communities. We want to set up our own justice system, at least for those that are bound with what is called the Province of Quebec. We will be putting together jointly a proposal of what a Mohawk justice system will look like, but for the interim what we want for at least the first five years is something that would bring some sort of security to our people.

Mr. MacLellan: What you want is a group that would go in and train your people in policing methods and act as an interim policing agency with your people under the direction of the council—is that it?

Grand Chief Peltier: That's right, under our justice advisory council.

Mr. Skelly (Comox—Alberni): With respect to the problem of harassment and the complaints you now have against the Sûreté du Québec, I understand that an independent police complaint procedure was implemented in Quebec the year after the 1990 crisis at Oka. I was wondering whether your council or individuals who have been harassed by the Sûreté have lodged complaints through that independent process. If so, what have the results been?

[*Translation*]

Vous avez mentionné deux décès tragiques en 1993. En quoi sont-ils liés—même si tous les détails ne sont pas encore connus—à l'insuffisance d'un service de maintien de l'ordre à Kanesatake?

Le grand chef Peltier: Si le gouvernement canadien nous avait écouté l'année dernière. . .il saurait que nos jeunes ne veulent pas entendre parler de la Sûreté. Le conseil n'est pas un service de police, le conseil est un organe politique mais nous avons certaines personnes qui ont proposé leur service pour essayer de maintenir la discipline au sein de notre collectivité et de nous doter d'un service de sécurité.

Si nous avions eu notre propre force de police, peut-être aurions-nous eu suffisamment de monde pour dire à la population de ne pas aller sur la glace, de faire attention. Il y a des gens qui veulent prendre des risques, je ne sais pas, mais si j'avais eu les ressources voulues, on aurait averti la population que la glace n'était pas suffisamment solide, qu'il était trop tôt pour aller dessus.

De même, il y a des non-autochtones qui sont en train de s'armer. Ils savent que la Sûreté ne viendra pas parce qu'ils vivent sur le territoire de Kanesatake. Ils voudraient des réponses mais s'ils voient qu'un service de police est dirigé par notre conseil et a les outils voulus pour former ses membres, je suis certain que les relations entre les deux groupes s'amélioreront beaucoup.

M. MacLellan: Vous avez indiqué que la police relèverait de l'autorité du comité, du conseil, et appliquerait les lois du Canada et du Québec pendant cinq ans. Est-ce bien cela? Après ces cinq ans, cesseriez-vous de reconnaître les lois du Canada et du Québec ou la police serait-elle composée différemment? Que voulez-vous dire exactement?

Le grand chef Peltier: À l'heure actuelle, nous discutons avec les deux autres groupes mohawks. Nous voudrions instaurer notre propre système judiciaire, au moins pour ceux qui se trouvent au Québec. Nous préparerons ensemble une proposition de ce que serait ce système judiciaire mohawk mais, dans l'intervalle, ce que nous voulons pour au moins les cinq premières années, c'est quelque chose qui amènerait une certaine sécurité chez nous.

M. MacLellan: Ce que vous voulez, c'est un groupe qui pourrait aller enseigner aux Mohawks des méthodes de police et servir de police provisoire en collaboration avec les Mohawks sous la direction du conseil—c'est cela?

Le grand chef Peltier: C'est cela, sous la direction de notre conseil consultatif de la justice.

M. Skelly (Comox—Alberni): Pour ce qui est du harcèlement et des plaintes que vous formulez à l'égard de la Sûreté du Québec, je crois savoir qu'une procédure indépendante avait été instaurée au Québec l'année après la crise de 1990 à Oka. Je me demandais ainsi si votre conseil ou certains particuliers victimes de harcèlement de la part de la Sûreté ont porté plainte devant cet organe indépendant. Dans l'affirmative, quels ont été les résultats?

[*Texte*]

• 1450

Grand Chief Peltier: In order to show that we have been operating on goodwill, when I was chairman of the Kanesatake Mohawk, what was a de facto government in 1990, one of the things the Province of Quebec offered to us was that they would set up their own liaison officer who would work with the coalition. Politically I did not accept that arrangement, but administratively we said we would give it a try, because we had a lot of mistrust on both sides. There's no question.

However, there were incidents that happened. The first one was in the fall of 1990. An ambulance was leaving our territory and making a run into Montreal with a sick patient inside. That ambulance is a Mohawk-run ambulance from our community. The Sûreté followed that ambulance out of our community. They stopped it in Montreal before the ambulance reached its destination. The person in that ambulance was a Mohawk woman. That person eventually died because of respiratory problems.

I lodged a complaint. There were other incidents similar to what happened with the Sûreté. We lodged a complaint. We didn't know where to turn. We tried the Canadian government. They said there's nothing we can do. So we met with Claude Ryan, and he said we set up a police ethics commission. On five different occasions I've lodged complaints with the police ethics commission. In every instance the police officers who were involved were exonerated. Nothing happened to them. We've lost faith in that system. We can no longer utilize that police ethics commission.

Mr. Skelly: You mentioned that the three Mohawk councils within the boundaries of Quebec now are looking at developing a model of a Mohawk justice system. Is that in process now, or is that one of the things you're seeking resources for? At what stage are you in the development of a Mohawk justice system that might apply, with perhaps changes, to all three communities?

Grand Chief Peltier: Right now it's in its infancy stage and we've just been talking informally. Kanesatake is still further behind in a lot of areas because we went through a period of time when, to be honest with you, we had internal disputes, which have now been resolved. The Government of Canada said resolve your internal problems and then we will do this, so we've done that.

We want to build upon the recommendation the Standing Committee on Aboriginal Affairs tabled in 1990 after the Oka crisis. One of the recommendations in there was that as part of the native agenda the Government of Canada has a major initiative on policing and justice issues affecting aboriginal peoples. Under the policy, the federal government will increase funding for policing by $116.8 million over the next five years. The federal government has been involved over the past years in a major initiative concerning aboriginal peoples and the administration of justice.

[*Traduction*]

Le grand chef Peltier: Pour vous montrer que nous avons agi avec bonne volonté, lorsque j'étais président des Mohawks de Kanesatake, groupe qui constituait un gouvernement de facto en 1990, le Québec a offert de nommer son propre agent de liaison qui pourrait travailler avec la coalition. Politiquement parlant, je ne pouvais accepter cet arrangement mais, administrativement parlant, nous avons décidé d'essayer, parce que la méfiance était très grande de part et d'autre. Cela ne fait aucun doute.

Toutefois, il s'est produit des incidents. Le premier à l'automne 1990. Une ambulance quittait notre territoire pour aller à Montréal avec une malade. Cette ambulance est une ambulance mohawk de chez nous. La Sûreté l'a suivie. Elle l'a arrêtée à Montréal avant qu'elle ne puisse atteindre sa destination. La personne qui se trouvait dans l'ambulance était une Mohawk. Elle est finalement morte de problèmes respiratoires.

J'ai porté plainte. Il y a eu d'autres incidents similaires avec la Sûreté. Nous avons porté plainte. Nous ne savions vers qui nous tourner. Nous avons essayé le gouvernement canadien. Il nous a répondu qu'il n'y pouvait rien. Nous avons donc eu une rencontre avec Claude Ryan qui nous a dit que l'on allait constituer une commission de déontologie de la police. À cinq occasions différentes, j'ai porté plainte devant cette commission. Dans chaque cas, les agents de police concernés ont été disculpés. Il ne leur est rien arrivé. Nous avons perdu confiance dans ce système. Nous ne pouvons plus utiliser cette commission.

M. Skelly: Vous avez dit que les trois conseils mohawks qui se trouvent à l'intérieur des frontières du Québec envisagent actuellement de créer un modèle de système judiciaire mohawk. Est-ce commencé ou est-ce une des choses pour lesquelles vous demandez des ressources? Où en êtes-vous dans l'élaboration de ce système qui pourrait s'appliquer, même avec certains ajustements, aux trois groupes?

Le grand chef Peltier: À l'heure actuelle, nous en sommes au tout début et les pourparlers ont tout juste commencé. Kanesatake est toujours en retard dans beaucoup de domaines parce que pendant un certain temps, très honnêtement, nous avions des conflits internes qu'il nous fallait d'abord résoudre. Le gouvernement canadien nous a intimés de régler nos problèmes internes et c'est ce que nous avons fait.

Nous voudrions partir de la recommandation du Comité permanent des affaires autochtones déposé en 1990 après la crise d'Oka. Une des recommandations était que dans le programme autochtone, le gouvernement canadien prenne une initiative majeure en matière de police et de justice concernant les autochtones. Il est prévu que le gouvernement fédéral augmente le budget de police de 116,8 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Il a ces dernières années pris une initiative majeure au sujet des autochtones et de l'administration de la justice.

[*Text*]

What we're saying is that we want to utilize whatever resources are out there, financial resources, so that there's no duplication. If we can utilize a court system like Kahnawake has, or police force training facilities, those are some of the things we will be looking at.

Mr. Skelly: In Mr. Lewis's response to Mr. MacLellan's question in the House in which he denied he had received a request for a meeting from you, he also indicated that there were treaties being concluded across Canada, I think he said, and that some were nearing completion in Quebec. With respect to on-reserve policing, or aboriginal police forces, that kind of thing, what aboriginal groups have signed treaties with the federal government and with the Government of Quebec respecting policing? Any, to your knowledge?

• 1455

Grand Chief Peltier: I haven't heard or seen any treaties the Government of Canada—

Mr. Skelly: I use that word because Mr. Lewis used it in his answer.

Grand Chief Peltier: The position that's been transmitted to us at the negotiating table by the federal negotiator, Mr. Bernard Roy, a friend of the Prime Minister, is that Canada does not entertain any treaties in the province of Quebec. So we've been trying to work out a treaty arrangement, a modern-day or domestic treaty arrangement, with Canada, to recognize our jurisdiction, our title to the lands we occupy in Kanesatake. To date we have not been able to penetrate in getting the Government of Canada to recognize that.

The Chairman: I want to thank you very much, sir, for coming here with your people from Kanesatake and discussing your problems with us. We are here to discuss crime prevention, and I can see where you're coming from, because you obviously feel with a native justice system crime can be prevented quite well and you would like some help.

Grand Chief Peltier: I have a question. We've come a long way, and as I said earlier, we've had some tragic events in our community. I didn't want to postpone our appearance before you today, but before I leave here I would like to ask you, Mr. Chairman, what this committee can do for us and how soon I can get a response.

The Chairman: Chief Peltier, I have never made promises about what the committee can do or can't do. In the past this committee has taken initiatives to do various things that have been asked of it, and in some cases we have had fairly good results. All we can do is take your representations and make them known to the minister. I can't guarantee we can get any action.

As for your land claims, I can't guarantee a thing. This is probably the wrong forum.

[*Translation*]

Nous disons simplement que nous souhaiterions utiliser les ressources qui existent, les ressources financières, afin qu'il n'y ait pas double-emploi. Nous pouvons avoir un système de tribunaux comme celui de Kahnawake ou nous doter de moyens de formation d'agents de police. Voilà certains exemples de ce que nous examinerons.

M. Skelly: En répondant à M. MacLellan à la Chambre, M. Lewis a nié avoir reçu une demande d'entrevue de votre part et a dit que l'on était en train de conclure des traités partout au Canada et que certaines négociations étaient à la veille d'aboutir au Québec. Pour ce qui est de la police dans les réserves ou des forces policières autochtones, quels sont les groupes autochtones qui ont signé des traités avec le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec à ce sujet? Y en a-t-il à votre connaissance?

Le grand chef Peltier: Je n'ai pas entendu parler ou vu de traités conclus entre le gouvernement du Canada...

M. Skelly: J'ai utilisé ce mot parce que c'est celui que M. Lewis a employé dans sa réponse.

Le grand chef Peltier: Le négociateur fédéral, M. Bernard Roy, un ami du premier ministre, nous a fait savoir, à la table de négociation, que le Canada n'a pas de traité avec le Québec. Nous avons donc essayé de négocier avec le Canada une forme contemporaine de traité pour faire reconnaître nos droits sur les terres que nous occupons à Kanesatake. Jusqu'ici, nous n'avons pas réussi à faire reconnaître ces droits par le gouvernement canadien.

Le président: Monsieur, je vous remercie vivement d'être venu ici, vous et les personnes qui vous accompagnent, de Kanesatake, pour discuter avec nous de vos difficultés. Il est question ici de la prévention de la criminalité et je peux comprendre votre point de vue, car de toute évidence, vous estimez qu'un système judiciaire autochtone permettrait de prévenir la criminalité et que vous voudriez de l'aide à cet égard.

Le grand chef Peltier: J'ai une question à vous poser. Nous sommes venus de loin et, comme je l'ai dit tout à l'heure, des événements tragiques se sont produits dans notre communauté. Je ne voulais pas reporter à plus tard notre comparution devant vous aujourd'hui, mais avant de partir, je voudrais vous demander, monsieur le président, ce que votre comité peut faire pour nous et quand je peux espérer une réponse.

Le président: Chef Peltier, je n'ai jamais fait de promesses quant à ce que notre comité pouvait ou ne pouvait pas faire. Par le passé, nous avons pris des initiatives pour satisfaire à diverses demandes qui nous avaient été faites et, dans certains cas, nous avons obtenu d'assez bons résultats. Nous allons porter vos instances à l'attention du ministre, mais c'est tout ce que nous pouvons faire. Je ne peux pas vous garantir de résultat.

Quant à vos revendications territoriales, je ne peux rien vous garantir non plus. Ce n'est sans doute pas ici qu'il faut les formuler.

[*Texte*]

As for your peacekeeping force, I think you will find a lot of sympathy in members of this committee for setting up such a force. We will be discussing it in the future, when we write our draft report, which I believe will be begun on January 21. We will be making recommendations to the minister, and hopefully something can be done to resolve something to do with your peacekeeping force.

I feel strides have been made. When I attended a native justice conference in the Yukon, I understood in British Columbia in certain areas strides have been made with native policing, and I think it is the proper thing to do, the proper way to go. But I will have to leave it in the hands of the committee. We will be making our recommendations to the minister, and they'll be available for you to see, sir.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I have made an assumption from the remarks of the witness that there was very little on the ground or in place, Mr. Chairman, in relation to specific crime prevention programs, but I noted earlier on in his remarks he referred to a community-watch person. That title, that name, is similar to names used elsewhere in the country for crime prevention programs.

• 1500

Is there some program, formal or informal, that targets the objective of crime prevention, or avoidance of crime, prevention of crime, on the reserve that you could make us aware of specifically here today?

Grand Chief Peltier: No. The community watch team we have are people who are not trained as police officers, but what they do have is an ability to use moral suasion to try to monitor. What they've been doing is monitoring Sûreté activity to make sure that, especially in the evening, there is no confrontation between our people and the Sûreté. However, that was an interim arrangement, an interim measure.

As of today, I don't have a community watch team. I don't have any more resources to try to finance further operational expenses to continue that program. So as of today I have absolutely nothing.

Mr. Lee: So when you talk about a community watch, you're really talking about the community at Kanesatake watching out for the Sûreté. That's what that means.

Grand Chief Peltier: That's right.

Mr. Skelly: I just want to note that although the committee, acting as a group, probably have a schedule through which they assemble the information that's been presented to them and make a report, as individual members I think a number of us have made little stars in our notes. A number of issues were brought up in the presentation you made on which I'd like to go after both the Minister of Indian Affairs and the Solicitor General.

For example, has the meeting with Doug Lewis, the Solicitor General, ever taken place? I understand from a press release that a policing agreement has been signed with the River Desert Band, possibly among others, in which they were allowed to set up their own police force on the River Desert Reserve. You have different problems with respect to land assembly and whether a reserve exists or not, but something has to be done to get the government in contact

[*Traduction*]

En ce qui concerne votre force de maintien de l'ordre, vous constaterez sans doute que les membres de ce comité sont favorables à cette idée. Nous allons en discuter lorsque nous rédigerons notre ébauche de rapport, à compter du 21 janvier, je crois. Nous allons adresser des recommandations au ministre et nous espérons qu'il sera possible de faire quelque chose en ce qui concerne votre force de maintien de l'ordre.

À mon avis, il y a déjà eu de gros progrès. Quand j'ai assisté à une conférence sur la justice autochtone, au Yukon, j'ai appris que des progrès avaient été réalisés dans certaines régions de la Colombie-Britannique sur le plan de la police autochtone et je crois que c'est la voie à suivre. Mais je vais laisser le comité en décider. Nous allons adresser nos recommandations au ministre et nous vous les communiquerons.

M. Lee (Scarborough—Rivière Rouge): D'après les déclarations du témoin, il semble qu'il n'y ait pas grand-chose en place pour le moment en ce qui concerne les programmes de prévention de la criminalité, mais j'ai remarqué que, tout à l'heure, il a parlé d'un responsable de la surveillance communautaire. Ce titre est le même que celui qu'on utilise ailleurs pour les programmes de prévention de la criminalité.

Avez-vous, dans les réserves, un programme quelconque, officiel ou non, qui vise à prévenir la criminalité ou la délinquence et dont vous pourriez nous parler aujourd'hui?

Le grand chef Peltier: Non. L'équipe de surveillance communautaire que nous avons est formée de gens qui n'ont pas une formation de policier, mais qui savent se servir de leur pouvoir de persuasion pour limiter la délinquence. Ils ont surveillé les agissements de la Sûreté du Québec pour éviter, surtout le soir, qu'il y ait des affrontements entre notre peuple et la police. Toutefois, ce n'est qu'une mesure provisoire.

Pour le moment, je n'ai pas d'équipe de surveillance communautaire. Je n'ai plus les moyens de financer de genre de programme. À l'heure actuelle, je n'ai donc absolument rien.

M. Lee: Quand vous parlez d'exercer une surveillance communautaire, il s'agit pour vous, en fait, de surveiller les agissements de la Sûreté. C'est ce que vous voulez dire.

Le grand chef Peltier: C'est exact.

M. Skelly: Je voudrais seulement signaler que même si le comité va regrouper, sous la forme d'un rapport, les renseignements qui lui ont été communiqués, je pense que plusieurs membres ont marqué leurs notes d'astérisques. Vous avez soulevé plusieurs questions que j'aimerais aborder avec le ministre des Affaires indiennes et le solliciteur général.

Par exemple, la rencontre avec Doug Lewis, le solliciteur général, a-t-elle eu lieu? D'après un communiqué, je crois qu'une entente sur la police a été signée avec la bande de Rivière Désert et peut-être avec d'autres, et qu'aux termes de cette entente, la réserve va pouvoir établir sa propre force policière. Vous avez divers problèmes en ce qui concerne vos revendications territoriales quant à savoir si une réserve existe ou non, mais il faut faire quelque chose pour que le

[*Text*]

with you and meeting with you so that these things at least are being discussed towards resolving them in the form of an agreement.

Grand Chief Peltier: Could I just add to what Mr. Skelly has said?

The Chairman: Yes, certainly.

Grand Chief Peltier: I really appreciate, first of all, the support and the cooperation I've been receiving both from your office, Mr. Skelly, and also from Russell MacLellan's office.

All of the pressure tactics or letters being sent to various ministers, either from the Department of Indian Affairs and Northern Development or the Solicitor General, have not generated any concrete results. The closest Doug Lewis has come to putting a proposal forward to us is that he was going to send his officials to Kanesatake to explain to me the policing policy or his new responsibilities. I know all about that. As a matter of fact, at one time I assisted in putting that document together.

So I don't need an education from the officials. What I need is a political commitment on the part of the Government of Canada before they leave office that their administrators in the Department of Justice and the Department of the Solicitor General will continue to operate so we can implement something for our community.

Mr. Skelly: Before leaving office.

Grand Chief Peltier: That's right.

The Chairman: Mr. Skelly is not normally a member of this committee, and I want to warn him that we don't get political in this committee.

Mr. Skelly: Right.

The Chairman: We're very non-partisan and we work together. It's the only way we accomplish anything.

Chief Peltier, on behalf of the committee I want to tell you how sorry we are about the tragic situations that have occurred within your lands recently. We want to thank you for coming here today to be with us. Thank you very much, sir.

Grand Chief Peltier: Thank you very much.

The Chairman: I wonder if I could ask Chief Mike Mitchell of the Akwesasne Band and his people to come to the table, please.

• 1505

Welcome, Chief Mitchell. It is good to see you again. You probably have an opening statement you wish to make at this time. And also, sir, perhaps you would like to introduce the people who are with you.

Grand Chief Michael Mitchell (Mohawk Council of Akwesasne): [*Witness speaks in native language*].

I want to thank you for inviting us to come here today.

[*Translation*]

gouvernement communique avec vous afin que vous puissiez au moins discuter de ces qustions dans le but de conclure une entente.

Le grand chef Peltier: Me permettez-vous d'ajouter un mot à ce que vient de dire M. Skelly?

Le président: Certainement.

Le grand chef Peltier: J'apprécie vivement l'appui et la coopération que j'ai reçus de votre bureau, monsieur Skelly, ainsi que du bureau de Russell MacLellan.

Ni nos pressions ni les lettres que nous avons envoyées aux divers ministres que ce soit celui des Affaires indiennes ou le solliciteur général n'ont donné de résultats concrets. Le mieux qu'ait pu faire Doug Lewis est de m'annoncer qu'il m'enverrait ses représentants à Kanesatake pour m'expliquer la politique à l'égard de la police ou ses nouvelles responsabilités. Je suis déjà parfaitement au courant. En fait, il m'est même arrivé de participer à l'élaboration de ce document.

Par conséquent, je n'ai pas besoin d'information de la part du ministère. Je désire plutôt que le gouvernement canadien s'engage, avant d'abandonner le pouvoir, à ce que ses administrateurs du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général continuent leur travail afin que nous puissions mettre un programme en place dans notre communauté.

M. Skelly: Avant d'abandonner le pouvoir.

Le grand chef Peltier: C'est exact.

Le président: Comme M. Skelly ne fait pas habituellement parti de notre comité, je tiens à l'avertir que nous ne faisons pas de politique ici.

M. Skelly: C'est juste.

Le président: Nous sommes tout à fait impartiaux et nous travaillons ensemble. C'est la seule façon d'accomplir quelque chose.

Chef Peltier, je tiens à vous dire, au nom du comité, combien nous déplorons les événements tragiques qui se sont produits dans votre communauté récemment. Nous tenons à vous remercier d'être venu ici aujourd'hui. Merci beaucoup.

Le grand chef Peltier: Merci beaucoup.

Le président: Je demande maintenant au Chef Mike Mitchell, de la bande Akwesasne et aux personnes qui l'accompagnent de bien vouloir prendre place à la table.

Chef Mitchell, vous êtes le bienvenu. Nous avons grand plaisir à vous revoir. Vous avez sans doute une déclaration liminaire à nous faire. Et peut-être pourriez-vous nous présenter les personnes qui vous accompagnent.

Le grand chef Michael Mitchell (Conseil mohawk d'Akwesasne): [*Le témoin parle en langue autochtone*].

Je vous remercie de nous avoir invités à venir ici aujourd'hui.

[*Texte*]

Our delegation from Akwesasne wants to make a presentation on crime prevention through community policing. But first I would like to introduce the members of our delegation. To my right is Russell Roundpoint, intergovernment liaison officer. And to my left, I'll let each individual introduce himself and his portfolio and responsibilities.

Chief Brian David (Mohawk Council of Akwesasne): Chief Brian David, responsible for the justice portfolio and the police commission.

Mr. Harris Cole (Akwesasne Police Commissioner): Harris Cole, police commissioner, Akwesasne Police Commission.

Mr. Ernie Houghton (Interim Chief of Police, Akwesasne Mohawk Police Service): Ernie Houghton, interim chief of police of the Akwesasne Mohawk Police Service.

Constable Cheryl Jacobs (Community Services Officer, Akwesasne Mohawk Police Service): Constable Cheryl Jacobs, community services officer, Akwesasne Mohawk Police Service.

Ms Louise Thompson (Justice Coordinator, Mohawk Council of Akwesasne): Louise Thompson, justice coordinator for Akwesasne.

Grand Chief Mitchell: Ladies and gentlemen, I was a very active participant in the discussions in the past year leading up to the Charlottetown agreement and in our justice and self-government conferences throughout the country. Some of you I have met; some of you I have done presentations for, so some of you are not strangers to me.

I've become quite familiar with this country, travelling back and forth, assisting Ovide Mercredi in initiating dialogue in areas of the Constitution, self-government, justice, and policing. But my particular concern today is Akwesasne, and the delegation I lead from Akwesasne wants to do a presentation on which I want to focus entirely.

First I want to say that a lot of education went on in the past few years in Canada regarding aboriginal people and self-government. Previous to that there were a lot of misconceptions and misunderstandings about the whole issue. I just wanted to point out to you, before we get into our discussions, that any society that wants to establish self-government has to have, as a basis, law and order, justice, checks and balances, a sense of policing. The Iroquois people, in their constitution, the Great Law, had that for a long time, for thousands of years, before the arrival of the Europeans.

Our people lived mainly in upstate New York up to the St. Lawrence Valley area. We were one of the first nations to welcome the Dutch, the French, and the English as they came to the North American continent. And the reason we no longer live in Mohawk Valley, which is near Amsterdam, New York, and Fort Hunter in the Albany area, is that after we welcomed the European settlers to live among us, they started fighting over land. And more people came. The

[*Traduction*]

Notre délégation d'Akwesasne désire vous faire un exposé sur la prévention de la criminalité grâce à la police communautaire. Mais je voudrais d'abord vous présenter les membres de notre délégation. À ma droite, se trouve Russell Roundpoint, agent de liaison intergouvernementale. Pour ce qui est des personnes à ma gauche, je vais laisser chacune d'elle se présenter en indiquant ses fonctions et ses responsabilités.

Le chef Brian David (Conseil mohawk d'Akwesasne): Je suis le chef Brian David, chargé du portefeuille de la justice et de la Commission de police.

M. Harris Cole (commissaire de police d'Akwesasne): Harris Cole, commissaire de police, Commission de police d'Akwesasne.

M. Ernie Houghton (chef intérimaire de la police, Service de police mohawk d'Akwesasne): Ernie Houghton, chef intérimaire de la police du Service de police mohawk d'Akwesasne.

Agent Cheryl Jacobs (agent des services communautaires, Service de police mohawk d'Akwesasne): Agent Cheryl Jacobs, agent des services communautaires, Service de police mohawk d'Akwesasne.

Mme Louise Thompson (coordinatrice de la justice, Conseil mohawk d'Akwesasne): Louise Thompson, coordinatrice de la justice pour Akwesasne.

Le grand chef Mitchell: Mesdames et messieurs, j'ai participé très activement aux négociations de l'année dernière qui ont précédé l'accord de Charlottetown et aux conférences que nous avons tenues, d'un bout à l'autre du pays, sur la justice et l'autonomie gouvernementale. J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous.

Je commence à bien connaître notre pays pour l'avoir parcouru de long en large en aidant Ovide Mercredi à entamer un dialogue dans les domaines de la Constitution, de l'autonomie gouvernementale, de la justice et de la police. Mais je m'intéresse particulièrement aujourd'hui à Akwesasne et la délégation que je dirige désire se concentrer entièrement sur ce sujet.

Je tiens d'abord à dire que, depuis quelques années, les Canadiens sont beaucoup mieux informés sur les autochtones et l'autonomie gouvernementale. Avant cela, il y avait beaucoup d'idées fausses et de malentendus sur toute cette question. Avant que nous n'entamions notre exposé, je tiens seulement à souligner que toute société qui désire accéder à l'autonomie gouvernementale doit d'abord assurer l'ordre et la loi, la justice, des freins et contrepoids, et une certaine police. Dans sa constitution, la grande loi, le peuple iroquois s'est doté de tout cela depuis des milliers d'années, avant l'arrivée des Européens.

Notre peuple a surtout vécu dans le nord de l'État de New York, jusqu'à la vallée du Saint-Laurent. Nous avons été l'une des premières nations à accueillir les Hollandais, les Français et les Anglais qui sont venus sur le continent nord-américain. Et si nous ne vivons plus dans la vallée mohawk, qui se trouve près d'Amsterdam, dans l'État de New York et de Fort Hunter, dans la région d'Albanie, c'est parce qu'après avoir été invités à vivre parmi nous, les colons

[*Text*]

French and English fought, the Americans fought with the English. Our homeland in Mohawk Valley was a war zone for 200 years. So we had to move to our summer places.

• 1510

Akwesasne, where it is situated today, near Cornwall, Ontario, has a population of 13,000 Mohawks, of which over 8,000 reside on the Canadian side of Akwesasne, divided equally between Cornwall Island, Ontario, St. Regis village, Quebec, and Snye, Quebec, and islands in the St. Lawrence River which span from east of Cornwall for 80 miles down toward Valleyfield and beyond; and into Ontario, west of Cornwall up to near Gananoque, near Kingston, Ontario. Those islands in the St. Lawrence River are islands that belong to the Mohawk Nation and Akwesasne.

We have always admitted we are not always proud to be on the front pages of your newspapers and on the national news. Because half of Akwesasne is in Canada and the other half is in the United States, two-thirds of our territory is in Quebec and one-third of the mainland is in Ontario, there are five jurisdictions. There are five outside governments surrounding our people, namely Canada, the U.S., Ontario, Quebec, and New York State, with three Mohawk governments on the inside, one traditional and two elected, on the Canadian side. I represent the Mohawk council, the elected council that represents the three districts on the Canadian side.

That kind of background history is what I wanted to share with you, because later on, at the tail end, after they've all given their presentations on crime prevention and community policing and justice, what we want to share with you as a community... Because many First Nations across Canada routinely come and pay a visit to Akwesasne with the immpression—and maybe sometimes we leave that impression—that because we have a police force, a Mohawk court, a Mohawk judge, and ideas on justice, these things are firmly entrenched and ongoing. We are very truthful in the reality that they're not always as great as they seem. And that is what we want to share with you this afternoon: the expectations from the outside and the realities on the inside.

I would like to introduce, from the police commission, Mr. Harris Cole and Chief Brian David. Each component of our presentation will lead to an end, your understanding that what exists on a First Nation territory has a focus on justice and policing.

Mr. Cole: When we talk about policing and crime prevention at Akwesasne, I have to go back a little way, to governments and self-government. Mike mentioned that yes, we came from the Mohawk Valley into the territory of Akwesasne. That name really means "place where the partridge drums". Back in those times it was designated as a winter hunting ground for the Mohawks, who sought refuge there after the catastrophe in the south.

[*Translation*]

européens ont commencé à se battre pour la possession des terres. Et d'autres gens sont venus. Les Français et les Anglais se sont battus entre eux et les Américains se sont battus avec les Anglais. Notre patrie, dans la vallée Mohawk, a été une zone de conflits pendant deux cents ans. Nous avons donc été obligés de déménager dans les lieux où nous passions l'été.

Akwesasne, qui se trouve actuellement près de Cornwall en Ontario, a une population de 13 000 Mohawks dont plus de 8 000 résidant du côté canadien de la réserve. Le territoire d'Akwesasne comprend l'île de Cornwall, en Ontario, les villages de St. Regis et Snye, au Québec, et les îles du Saint-Laurent, et s'étend sur 80 milles en aval de Cornwall vers Valleyfield et en amont jusqu'au voisinage de Gananoque, près de Kingston, en Ontario. Ces îles du Saint-Laurent appartiennent à la nation Mohawk et à la réserve d'Awkesasne.

Comme nous l'avons reconnu, nous ne sommes pas toujours fiers de nous être retrouvés en première page de vos journaux et aux nouvelles nationales. Comme la moitié d'Akwesasne se trouvent au Canada et l'autre moitié aux États-Unis, que les deux tiers de notre territoire sont au Québec et le tiers restant en Ontario, cela donne cinq instances gouvernementales. Cinq gouvernements de l'extérieur entourent notre peuple, à savoir le Canada, les États-Unis, l'Ontario, le Québec et l'État de New-York et nous avons, dans la réserve, trois gouvernements mohawks, dont l'un traditionnel et les deux autres élus, du côté canadien. Je représente le conseil mohawk, le conseil élu qui administre les trois districts du côté canadien.

Je tenais à vous brosser ce contexte historique étant donné qu'à la fin, quand chacun de nous aura fait son exposé sur la prévention de la criminalité ainsi que sur la police et la justice communautaire, nous voulons vous faire part, en tant que communauté... C'est parce que de nombreux représentants des Premières nations des quatre coins du pays qui viennent nous rendre visite à Akwesasne ont l'impression—et c'est peut-être de notre faute—que du fait que nous possédons une force policière, un tribunal mohawk, un juge mohawk, une certaine conception de la justice, ce sont là des choses solidement établies. Nous devons avouer qu'en réalité, cela ne marche pas toujours aussi bien qu'il y paraît. Et c'est ce dont nous voulons vous parler cet après-midi, soit des attentes de l'extérieur et des réalités de l'intérieur.

Je voudrais vous présenter, de la Commission de police, M. Harris Cole et le chef Brian David. Chaque élément de notre exposé vise à mieux vous faire comprendre que les structures en place dans ce territoire des Premières nations sont centrées sur la justice et la police.

M. Cole: Avant d'aborder le sujet de la police et de la prévention de la criminalité à Akwesasne, il faut parler un peu des gouvernements et de l'autonomie gouvernementale. Comme Mike vous l'a dit, nous avons effectivement quitté la vallée Mohawk pour nous établir dans le territoire d'Akwesasne. Ce nom signifie en réalité: «endroit où la perdrix bruit des ailes». À l'époque, c'était un territoire de chasse hivernal pour les Mohawks qui sont allés y chercher refuge après la catastrophe, dans le Sud.

[*Texte*]

When we moved there, we had our own system in place. We had our own justice system. We had our own political system. We had our own system of governance. It was a community-based system. Akwesasne you could view as a territory or a community, not a nation. The Haudenosaunee, or Mohawk Nation, had its own police. Akwesasne was a territory, and as a growing community we developed our own system of governance. The system in place at the time was the life chief system.

• 1515

One of the impacts of confederation and the evolution of the European governments was the subversion of ours. Whatever was in place was lost. The European model that was put into place by virtue of the Indian Act a hundred years ago was a very rigid system. I like to use this analogy, because it's so strong. The reservation system under the Indian Act was very similar to what I would consider as a prison. We have rigid boundaries all the way around the reserve. One person who has absolute power inside controls the life of everybody. Normal life cannot continue. It is controlled to the extent that you need permits just to leave the territory. If any crimes are committed, then the extended arm of that law enforcement power takes control, which at the time would have been the RCMP. All of life is taken care of, and this is from the 1900s up until now. Of course it didn't come easy. We lost two chiefs with the implementation of the Indian Act, two who were murdered by the RCMP. We're not going to go into that.

Where do we find ourselves in 1950-1960? We find ourselves in a state that we're slowly evolving. We're saying yes, we want more control. We have a view toward self-determination. It was always there. It was never lost. But how does that translate into current terms? Obviously what was in place in the 1800s is not specifically designed to handle the complex society and the complex technologies of the 1950s and the 1960s. Adaptations have to be made. Structures have to be modified if we're talking about governance. The local band council has to take on more control. Powers that were previously held by the Indian agent have to be transferred over.

During the 1960s people from the community took a more active interest, and a consciousness of politics is raised. They say yes, governance, self-control, future, a vision of Akwesasne, this is what we've been looking for. But we can't have it the way it was in the 1800s, because the situation was different.

One of the first things we took over was education. We took over membership. Then we recognized that we have a whole series of by-laws in place. If you're going to talk seriously about self-government, you're going to be talking about passing your own community laws, laws tailor-made for the culture from which it must be applied, and within that context you have to be talking about a police force or some enforcement mechanism. That was recognized back in the 1960s. In the early 1970s our first police agency started.

[*Traduction*]

Quand nous nous sommes établis ici, nous avions déjà notre propre régime judiciaire et politique. Nous avions notre propre gouvernement. C'était un régime communautaire. Vous pourriez considérer Akwesasne comme un territoire ou une communauté, mais pas comme une nation. La nation Haudenosaunee ou Mohawk avait sa propre police. Akwesasne était un territoire et, en prenant de l'expansion, notre communauté a mis en place son propre régime gouvernemental. Nous avions des chefs nommés à vie.

La confédération et l'implantation des gouvernements selon le modèle européen ont subverti nos structures. Nous avons tout perdu. Ce modèle, mis en place conformément à la Loi sur les Indiens, il y a cent ans, était très rigide. J'aime comparer l'établissement des réserves prévues par la Loi sur les Indiens à la prison, car je trouve l'analogie très pertinente. Les frontières des réserves sont immuables. Une seule personne a le pouvoir absolu et dirige donc ce que font tous les autres. La vie normale ne peut pas continuer comme avant car on y a imposé des contraintes: Il faut, par exemple, obtenir un permis pour quitter la réserve. Lorsqu'un crime est commis, c'est le bras lointain des services chargé de faire respecter la loi, c'est-à-dire la GRC à l'époque, qui intervient. De 1900 jusqu'à aujourd'hui, le contrôle était total. Évidemment, cela nous a coûté cher. Nous avons perdu deux chefs lors de la mise en oeuvre de la loi; la GRC les a assassinés. Mais ne nous attardons pas sur cela.

Qu'en est-il de la période de 1950 à 1960? Notre révolution a été lente. Nous voulions prendre davantage de contrôle. Nous parlions d'autonomie gouvernementale, comme nous l'avons toujours fait d'ailleurs, car nous n'avons jamais renoncé. Mais qu'est-ce que cela signifie aujourd'hui? Il est évident que les mécanismes en place au siècle dernier n'étaient plus adaptés aux besoins d'une société complexe et aux technologies des années 50 et 60. Il fallait s'adapter aux nouvelles réalités et créer de nouvelles structures d'autonomie gouvernementale. Il fallait attribuer davantage de responsabilités aux conseils des bandes et leur transférer les pouvoirs que détenaient auparavant les agents du ministère.

Pendant les années 60, nous nous sommes intéressés de plus en plus aux questions politiques. C'est alors que nous avons dit «oui, nous voulons l'autonomie gouvernementale, l'indépendance, un avenir, et une vision moderne d'akwesasne». Cependant, nous ne pouvions pas revenir aux structures du XIXe siècle.

Nous avons d'abord pris la responsabilité de l'éducation et ensuite de l'appartenance aux bandes. Nous nous sommes rendus compte qu'il existait toute une série de règlements administratifs. Cependant, quand on aspire à l'autonomie gouvernementale il faut adopter une réglementation qui soit conforme à la culture de son peuple, ce qui, à son tour, nécessite un mécanisme d'application des lois, tel qu'un corps policier. Nous le savions déjà en 1960. Au début des années 70, nous avons créé notre premier corps policier.

[*Text*]

One of the philosophies of the Mohawks and Iroquois nations across the country or across this part of the country within the nations is that the ideology behind any organizational mechanism is that it is community-based, community-driven. It is controlled by the people. We have a different outlook on politics. Things of that nature that have impact on people we like to keep separate.

We set up the police force in the early 1970s. Shortly following that we put into place a policing committee. That slowly evolved into the current police commission. The philosophy was there right from the outset all the way back to the 1960s that we have to put into place some mechanism to oversee the functioning of the police service that has to be autonomous, independent of local politics, independent of external influences, unbiased, and representative of the community—Mike just gave an indication of how diverse our community is—and certainly capable of the mandate it was given.

• 1520

From 1985 up until the present I think we've pretty well achieved that. We have a board of seven, with 50% representation sex-wise. We have age representation, geographical representation, religious representation. I think we have, up until this point in time, acquired our mandate insofar as autonomy is concerned.

I would like to turn this over to Mr. Harris Cole to have him describe how the commission operates and a little bit about the organization from where he sits as a member of the commission.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Cole: He didn't leave me much time, so I will have to make this quick.

I came on board the police commission about two years ago. I took an oath of office, of confidentiality. As Brian has said, there are seven members. There are two from the district of Cornwall Island, two from St. Regis, which is in Quebec, and two from Snye, which is in Quebec. I am from the American portion of the reservation, because the commission still considers it one territory even though it is divided by boundaries that your people had put in.

I represent the American portion of the reservation and we deal with everything from the discipline code of the police department to... We enacted a discipline code. We do discipline. We handle complaints from citizens with regard to police misconduct. We take care of those. We have procedures for that, the different steps we take when we do handle a complaint like that. We meet probably once a month anyway on a regular basis. In the past year we have been meeting probably two or three times a month. If an emergency situation comes up, or something, Brian has to get hold of us. The seven of us decide on what to do. If it is of real importance what we will do is go back to the community

[*Translation*]

Les Mohawks et les Iroquois croient que c'est à eux qu'incombe la responsabilité d'organiser leur société. C'est aux peuples Mohawk et iroquois de se diriger. Nous n'abordons pas les questions politiques de la même manière que d'autres. Nous préférons que ces questions soient traitées séparément.

Nous avons créé notre corps policier au début des années 70. Peu après, nous avons mis sur pied un comité de la police, ce qui, petit à petit, est devenu une commission policière. Donc, dès les années 60, nous voulions un mécanisme de contrôle pour le service policier, qui serait autonome, indépendant des mouvements politiques locaux et des influences externes, objectif, représentatif de la collectivité—Mike vient de vous illustrer la nature hétérogène de notre collectivité—, et en mesure de s'acquitter de son mandat.

Depuis 1985, je crois que nous y sommes parvenus assez bien. Notre commission comprend sept membres et une représentation égale des deux sexes. Elle se compose également de membres de différents groupes d'âge, de différentes régions géographiques et de différentes religions. Jusqu'à présent, je crois que nous avons respecté notre mandat en ce qui concerne l'autonomie.

J'aimerais maintenant donner la parole à M. Harris Cole qui va vous expliquer le fonctionnement de la commission et sa structure à la lumière de son expérience comme membre de cette commission.

Le président: Merci beaucoup.

M. Cole: Puisqu'il ne m'a pas laissé beaucoup de temps, je vais faire vite.

Je suis membre de la commission de police depuis deux ans. J'ai prêté serment professionnel, et je suis tenu au secret. Comme Brian l'a dit, il y a sept membres dont deux de la région de l'île Cornwall, deux de St. Regis, qui est au Québec, et deux de Snye, qui est également au Québec. Je représente la partie américaine de la réserve, puisque la commission considère que toutes ces régions ne constituent qu'un seul terriroire malgré les lignes de démarcation établies par vos gens.

Je représente alors la partie américaine de la réserve et nous traitons de tout à partir du code de déontologie du service de la police jusqu'à... Nous avons adopté un code de déontologie. Nous nous occupons de la discipline. Nous entendons des plaintes des citoyens en ce qui concerne l'inconduite policière. Nous nous occupons de tout cela. Nous avons des procédures en place qui expliquent toutes les différentes étapes d'une plainte. De toute façon, nous nous réunissons de façon régulière une fois par mois. L'année dernière nous avons sans doute tenu des réunions deux ou trois par mois. En cas d'urgence, Brian doit communiquer avec nous. Il incombe aux sept membres de décider des

[*Texte*]

and get some community input from our part of the reservation. We will come back and discuss it and then we will have a vote on it. Any type of resolution that goes through the commission is voted on by the police commission members only.

Chief David is the portfolio holder for the justice department. Brian is there at the meetings. What he does is just chair the meetings. He has no voting powers, so whatever the commission decides to do about the police department or for the police department, it is a decision made just by the police commission. It has no involvement from the political arm of the council. That's about it.

The Chairman: Chief Mitchell, who would like us to hear from now, your chief of police maybe?

Grand Chief Mitchell: Yes.

Mr. Houghton: Thank you. Prior to my starting, I should explain who I am and where I come from. I hold the rank of inspector with the Ontario Provincial Police. I have been with the Ontario Provincial Police for over 25 years. As a result of some committees that were set up with regard to policing in Akwesasne, advertisements were sent out through the Sûreté du Quebec and the Ontario Provincial Police for people who would be interested in taking a secondment to Akwesasne as an interim chief of police. Part of my mandate there is to address issues such as policies, procedures, training, equipment, staffing, discipline and things along that line, administration, organization.

Prior to my going to Akwesasne I was involved for approximately 18 months with the Ontario Provincial Police on a staffing study, and a personnel or human resource deployment system to try to correct some shortfalls in areas and eliminate overstaffing in others.

I thought this assignment would be interesting, because I have always had a very grave concern and also an interest that every person living in Canada has a right and should be placed in an area of quality policing, and also have a safe and crime-free environment.

On my arrival on December 1 of last year in Akwesasne in my first observations of the policing situation in Akwesasne I saw one word, with capital letters—confusion. When I arrived there were 86 police officers policing that territory made up of RCMP officers, OPP officers, and Sûreté officers.

• 1525

The Akwesasne Mohawk Police in some areas were being spoon-fed. They did not really want to accept some of the responsibilities they should have accepted in that community, mainly because they were relying on the other agencies to do some of their tasks. In the past 14 months this attitude has changed.

In February 1992 the RCMP completely moved out their complement that was patrolling the Quebec portion of the territory and the SQ moved out a considerable number of their officers who were patrolling the territory. As of that

[*Traduction*]

mesures à prendre. S'il s'agit d'une question vraiment importante, nous retournons à nos quartiers respectifs de la réserve pour obtenir les points de vue du peuple. Nous nous retrouvons par la suite pour discuter de la question et nous votons. Seuls les membres de la commission de police ont droit de vote sur les résolutions.

Le chef David est responsable de la justice. Brian assiste aux réunions, mais il ne fait que les présider. Puisqu'il n'a pas droit de vote, il s'ensuit que toute décision de la commission quant aux services de police est prise uniquement par les membres de cette commission de police. Le bras politique du conseil n'intervient pas du tout. Voilà ce que je voulais vous dire.

Le président: Monsieur le Chef Mitchell, quelle personne aimerez-vous faire entendre maintenant, peut-être votre chef de police?

Le grand chef Mitchell: Oui.

M. Houghton: Merci. Avant de commencer, je devrais expliquer qui je suis et d'où je viens. Je suis inspecteur auprès de la Police provinciale de l'Ontario. Je suis membre de la Police provinciale de l'Ontario depuis plus de 25 ans. Comme suite aux travaux de comités établis pour étudier les services de police à Akwesasne, des avis aux intéressés ont été envoyés à la Sûreté du Québec et à la Police provinciale de l'Ontario afin de trouver un candidat au poste de chef de police intérimaire à Akwesasne. Dans le cadre de mon mandat à Akwesasne, je dois m'occuper de questions telles que les politiques, les procédures, la formation, l'équipement, la dotation, la discipline, l'administration, l'organisation, etc.

Avant d'aller à Akwesasne, j'avais participé pendant environ 18 mois à une étude de la Police provinciale de l'Ontario sur la dotation, et plus précisément sur un système de déploiement du personnel, ou des ressources humaines si vous voulez, afin de remédier à certains problèmes de sureffectifs ou encore de sous-effectifs.

Cette affectation m'intéressait, non seulement parce que c'est une question qui me préoccupait énormément depuis toujours mais aussi parce que je croyais que chacun au Canada a le droit de recevoir des services de police de qualité et de vivre dans un milieu en toute sécurité.

Dès mon arrivée à Akwesasne le 1er décembre de l'an passé, j'ai pu caractérisé la situation policière à Akwesasne en un seul mot en majuscules—Confusion. Au moment de mon arrivée, il y avait 86 agents de police qui surveillaient ce territoire: des agents de la GRC, des agents de la police provinciale de l'Ontario et des agents de la Sûreté.

À certains égard, les agents mohawks d'Akwesasne faisaient les capricieux.Ils ne voulaient pas vraiment accepter certaines responsabilités qu'ils auraient dû assumer dans cette communauté, surtout parce qu'ils se fiaient à d'autres corps policiers. Cette attitude a changé depuis 14 mois.

En février 1992, la GRC a complètement retiré les agents chargés de patrouiller la zone québécoise du territoire et la SQ a retiré un grand nombre de ses agents qui y patrouillaient. À cette date, le 15 février je crois, la police

[*Text*]

date, which I believe was February 15, the Akwesasne Mohawk Police took over what I refer to as the lead agency concept. In other words, if there was an occurrence, we would go to that occurrence. The only time we couldn't make it was when we were tied up in another occurrence. If that was the case, they would go.

Equipment-wise, it looked like hand-me-downs. They had cruisers of different colours, nothing to be proud of, nothing to indicate that they were special in the community or that they should be recognized in the community. One of the first things we established was a new colour scheme for our cruisers. They are a very sharp looking piece of equipment, all white with a wide red band down the side and around the back. The words "Mohawk Police" and the telephone number to call are on the cruisers.

I saw that something was lacking. We were starting to move toward a positive image in the community. Since the crisis of 1990 the community has been divided. There were many, many negative feelings toward the Mohawk Police. But I could see that just a simple change in the design and the colour of the cruisers, to make them uniform so that they all looked the same, started to give the police a positive image in the community.

There are many, many difficulties in policing Akwesasne. Part of my duties or part of my job as interim chief has allowed me the honour of becoming the secretary of the First Nations Chiefs of Police Association, which was established last May in Winnipeg. I thought nobody in this world could have more problems than Akwesasne when it comes to policing. We have membership all across Canada, from Nova Scotia to British Columbia.

A lot of the problems on First Nations territories are the same, political interference with policing issues, domestic violence. Certainly Akwesasne has its unique problems with multijurisdictional issues. I have known a lot of police officers over 25 years, and I can tell you right now, when I was a constable on the road, I would be some ticked if I had to think whether I was in Quebec or in Ontario, or whether I was enforcing municipal or whatever by-laws and the procedures that go with those laws. The court procedures are different.

The Akwesasne Mohawk Police Service recognizes that they are policing their community, their people. As a result of that, in my policies and procedures I have tried to institute things that reflect the cultures and the traditions of those people. For example, there is the sudden death type of situation. We had a drowning last year, and prior to that there was no recognition by other police services as to what goes on when there is a death in a Mohawk family. I can tell you right now that in some of those families death is a very, very sad moment, and a lot of tradition goes with that.

[*Translation*]

mohawk à Akwesasne a assumé la responsabilité première des activités policières dans la réserve. Autrement dit, si un incident se produisait, nous nous rendions sur les lieux. Nous n'y allions pas seulement si nous étions trop occupés sur les lieux d'un autre incident. Dans ce cas, les agents d'une autre force policière y allaient.

Les équipements avaient l'air de bric et de broc. La force avait diverses voitures de patrouille de couleurs différentes, sans aucun élément qui suscitait la fierté, ni rien pour indiquer que la force était spéciale dans la collectivité ou qu'elle devrait y être reconnue. Nous avons commencé par choisir de nouvelles couleurs pour nos voitures de patrouille. Maintenant, elles sont très impressionnantes, toutes blanches avec une bande rouge large sur les côtés et en arrière. Les mots «Mohawk Police» et le numéro de téléphone figurent sur les voitures.

Je me rendais compte que quelque chose manquait. Notre image commençait à s'améliorer aux yeux de la collectivité. Elle est polarisée depuis la crise de 1990. La police mohawk était très, très mal vue. Mais je savais que le fait de tout simplement changer les couleurs et la conception des voitures de patrouille pour les rendre uniformes nous a aidés à rehausser l'image de la police dans la collectivité.

Il est extrêmement difficile d'assurer la surveillance policière d'Akwesasne. En tant que chef par intérim, j'ai eu l'honneur de devenir le secrétaire de l'Association des chefs de police des Premières nations, qui a été fondée à Winnipeg au mois de mai dernier. Je pensais qu'il était impossible de trouver une collectivité plus difficile qu'Akwesasne à desservir. Notre association compte des membres de toutes les régions du Canada, de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la Colombie-Britannique.

Dans les diverses collectivités des Premières nations, bon nombre des problèmes sont les mêmes: ingérence politique dans la prestation de services policiers, violence conjugale. Il est certain que Akwesasne connaît des problèmes bien particuliers car les juridictions se chevauchent. Pendant 25 ans, j'ai rencontré beaucoup d'agents de police, et je vous dis que si j'étais gendarme à la patrouille, je serais assez vexé si j'avais toujours me demander si j'étais en Ontario ou au Québec, si je mettais en application des règlements municipaux ou autres, et toutes les procédures associées. Les procédures judiciaires sont différentes.

Le corps policier mohawk d'Akwesasne reconnaît qu'il fournit des services à sa propre collectivité, à son propre peuple. Donc, j'ai essayé d'incorporer certains éléments de la culture et des traditions de ce peuple dans mes politiques et procédures. Par exemple, parfois les gens meurent soudainement. L'année dernière, une personne s'est noyée. Avant, les autres corps policiers ne reconnaissaient pas les traditions dans les familles mohawks lors d'un décès. Je peux vous dire que la mort est quelque chose d'extrêmement triste dans ces familles, et il y a beaucoup de traditions.

[*Texte*]

One of the traditions is that some people like to go to the area where the death occurred within a certain period of time after that death. With regard to our policy for sudden deaths, the officer is instructed to make every effort possible to allow the family members to go to the scene of the death, keeping in mind that we may have an investigation, with evidence, etc.

Those are the types of things Akwesasne is looking at in order to get a positive image in the community and subsequently reduce crime and violence and all the things associated with crime and violence.

It is difficult policing a community that has a lack of education in legal issues. We have instituted a program. We are trying to educate the community on the difference between civil process and legal process. For instance, you lend somebody the car and the next thing you know... Or you sell them a car and they don't pay you. You report it stolen or whatever—contracts, that type of stuff.

• 1530

In the past year, 1992, our occurrences have increased over 50% from 1991 and over 200% from 1990. There is no question that when it comes to policing, in my experience with the OPP in examining staffing, occurrences are very important. Not only are the occurrences important, but the bodies of the occurrences are also important.

I know that in the examination of an OPP detachment, what I refer to as a traffic detachment—their only occurrences are traffic-related—some of their occurrences are going to assist stranded motorists. It certainly is important. But in my examination of the occurrences from Akwesasne—I'll give you an example from September 1992—in 1991 we had a total of 46 occurrences; in 1992 we had a total of 91 occurrences. Out of that, I use a term called "reactive occurrences". In other words, where there is a stranded motorist and a police officer is not available, one can perhaps phone a tow truck or take some other alternative. A reactive occurrence is an occurrence that requires the attendance of an officer right away. We can't wait for two or three hours or whatever; we have to have someone right away. There were 40 reactive occurrences in 1991, so there were only six occurrences that I would put into the class of being stranded motorists.

Of those 40 reactive occurrences, 32 are what I would consider to be two or more officer responses; in other words, fights in progress, domestic violence, and things such as those. So 80% of our occurrences in September 1991 were two or more officer reactive occurrences. In 1992 we had a total of 91 occurrences, with 68 reactive occurrences, and 60 of those 68 reactive occurrences I would consider two or more officer responses.

There is a definite need for policing of territories and prevention programs, not only for prevention of crime but also for substance abuse, community relations types of programs that get into the community, and developing the feeling of community policing.

[*Traduction*]

Par exemple, certaines personnes veulent se rendre à l'endroit où la personne est morte le plus tôt possible après la mort. Notre politique sur les décès stipule que l'agent doit faire tous les efforts possibles pour permettre aux membres de la famille de se rendre sur les lieux, même si nous sommes en train de faire une enquête ou de chercher des éléments de preuve.

Voilà les mesures que la force policière d'Akwesasne examine afin de rehausser son image dans la collectivité, et de cette manière, réduire la criminalité, la violence et toutes les conséquences qu'elles entraînent.

Il est difficile de fournir des services policiers à une collectivité qui connaît mal le droit et les questions juridiques. Nous avons mis un programme en place dans le but d'expliquer les différences entre la procédure civile et la procédure judiciaire aux gens de la collectivité. Par exemple, si vous prêtez votre voiture à quelqu'un et tout d'un coup... Ou bien, vous vendez votre voiture à quelqu'un et vous n'êtes pas payé. Vous déclarez que la voiture a été volée, ou quelque chose de ce genre—les contrats, ce genre de chose.

L'année passée, en 1992, les cas ont augmenté de plus de 50 p. 100 par rapport à 1991 et de plus de 200 p. 100 par rapport à 1990. Il ne fait aucun doute que lorsqu'il s'agit de police, si je considère la Police provinciale de l'Ontario, c'est très important. Non seulement les interventions sont-elles nombreuses mais cela représente aussi beaucoup de monde.

Pour un détachement de la Police provinciale de l'Ontario, ce que j'appellerais un détachement de la circulation—dont les interventions sont liées à la circulation—il s'agit dans certains cas d'aller aider des automobilistes en difficulté. C'est certainement important. Mais pour ce qui est des interventions à Akwesasne—je vous donnerai un exemple qui remonte à septembre 1992—en 1991, il y a eu un total de 46 interventions; en 1992, 91. Là-dessus, j'utilise le terme «interventions réactives». Autrement dit, lorsqu'un automobiliste est en difficulté et qu'un agent de police n'est pas disponible, il se peut que l'on appelle un camion dépanneur ou choisisse une autre solution. Une intervention réactive est une intervention qui exige immédiatement la présence d'un agent. On ne peut pas attendre deux ou trois heures, par exemple; il faut que quelqu'un y aille immédiatement. Il y a eu 40 interventions réactives en 1991, si bien que seulement six interventions concernaient des automobilistes en difficulté.

Sur ces 40 interventions réactives, 32 exigeaient au moins deux agents; autrement dit, des cas de bagarre, de violence familiale, etc. Donc, en septembre 1991, 80 p. 100 de nos interventions furent des interventions réactives exigeant au moins deux agents. En 1992, nous avons eu un total de 91 interventions, dont 68 étaient réactives et 60 sur ces 68 exigeaient au moins deux agents.

Il est absolument nécessaire que la police surveille le territoire et que nous ayons des programmes de prévention, non seulement du crime mais également de la toxicomanie, des programmes de relations publiques afin que la collectivité reconnaisse la valeur des services de police communautaires.

[*Text*]

The concept of community policing is an essential element of crime prevention. Community policing is a very important part of the modern-day policing procedures. It is practised and promoted through the Solicitor General's ministry at the federal level and all provinces promote it very, very highly. I think Sir Robert Peel was the one who said that the police are the people and the people are the police. You have to put the police in tune with the community, and the better the understanding of the people in those communities the better the opportunities are for having a community policing program.

I had no understanding of the Mohawks last December 1. Right now, I have the utmost respect for them. Sometimes I feel sorry that as a Canadian I don't have the same pride and the same feeling about where I came from and where I was raised and that sort of thing. It's nice. I see more of this in some people. Not only Mohawk people but other ethnic races have pride in themselves. The Mohawks do, and they deserve community policing. The best people to give them community policing are the Mohawks themselves. They are capable.

When I first went to Akwesasne, during the first four or five months I said, wow, this isn't ever going to get off the ground. So many things had to be accomplished. Slowly, within the last eight months, it has been happening. I can see it happening. I can see the flavour in the community that they don't want any more crises and they want to work with the police.

On Hallowe'en evening I saw something I never thought would happen in Akwesasne. Two of our more frequent customers, shall I say, were out helping us to keep things quiet on Hallowe'en. They came down and said to some kids who were creating problems, "Get your butts home", and they were gone. To me, that was a perfect example of community policing: even though we have dealings with them, they did their own thing.

The closer the ties between the community and the police officer, the more credibility the police officer's words have. If the person who is speaking to those people is a Mohawk police officer, the credibility increases substantially over what it would be if it were myself or someone else from an outside community talking to those people.

• 1535

The Mohawk police have the ability to do that. I'll tell you right now I have working for me what I would consider one of the best community relations officers I've ever had the privilege and honour of working with, Cheryl Jacobs, sitting right here. She has developed community programs in the schools in Akwesasne. She has put out questionnaires to find out what the community is looking for, what people want to know about the police, and things like that. I'd like to give Cheryl a couple of minutes here—I know she's an excellent speaker—to relate to you some of the programs she's put in place and how the youth in the community have reacted to her and her programs.

[*Translation*]

De tels services sont essentiels dans le contexte de la prévention du crime. Ils constituent un élément très important des méthodes de police modernes. Ils sont implantés et encouragés par l'intermédiaire du ministère du Solliciteur général et toutes les provinces les préconisent fortement. Si je ne m'abuse, c'est Sir Robert Peel qui a déclaré que la police c'est la population et la population c'est la police. Il faut que la police soit à l'écoute de la population, et mieux elle comprend la population, plus grandes sont les chances que les services de police communautaires seront un succès.

Je ne comprenais pas les Mohawks le 1er décembre dernier. Maintenant, j'ai le plus grand respect pour eux. Quelquefois, je regrette qu'à titre de Canadien, je n'ai pas la même fierté et le même sentiment quant à mes origines, etc. C'est bien. Certains sont comme cela. Pas seulement les Mohawks mais d'autres groupes ethniques ont cette fierté. Les Mohawks l'ont, c'est certain, et ils méritent d'assurer eux-mêmes des services de police communautaires. Les mieux placés pour offrir ces services sont les Mohawks eux-mêmes. Ils en sont capables.

La première fois que je suis allé à Akwesasne, au cours des quatre ou cinq premiers mois, j'ai dit cela n'aboutira jamais à rien. Il y avait tant à faire. Peu à peu, au cours des huit derniers mois, cela s'est fait. Je vois les choses se réaliser. Je sens que la population ne veut plus de crise et veut collaborer avec la police.

Le soir de Halloween j'ai vu quelque chose que je n'avais jamais imaginé possible à Akwesasne. Deux de nos clients les plus fréquents, dirais-je, étaient sortis nous aider à maintenir le calme. Ils sont venus et ont déclaré à certains jeunes qui semaient la pagaille: «fichez le camp chez-vous», et ceux-là sont partis. C'était pour moi un exemple parfait de police communautaire. Même si nous avons parfois affaire à eux, ils ont aidé.

Plus les liens sont étroits entre la population et l'agent de police, plus les paroles de ce dernier sont crédibles. Si la personne qui s'adresse à ces gens est un agent de police Mohawk, elle est beaucoup plus crédible que si c'était moi-même ou quelqu'un d'autre qui n'appartient pas à leur peuple et qui vient leur parler.

Et la police Mohawk est bien capable en ce domaine. Dans mon service travaille un des meilleurs agents de relations communautaires avec lesquels j'ai jamais eu le privilège et l'honneur de travailler. Il s'agit de Cheryl Jacobs qui est ici. Elle a mis au point des programmes communautaires dans les écoles d'Akwesasne. Elle a rédigé des questionnaires pour prendre le pouls de la collectivité, savoir ce qu'elle cherche à comprendre au sujet de la police, etc. J'aimerais demander à Cheryl—et elle est une excellente oratrice—de vous parler de certains programmes qu'elle a mis sur pied et de vous expliquer comment les jeunes ont réagi envers elle et ses programmes.

[*Texte*]

Ms Jacobs: I came aboard in October 1990, shortly after the crisis. I was not there during the crisis. I came to the Mohawk Police Department with a military background. One of my goals was. . .being away from home, observing the crisis and not being able to do anything about it, I figured I would give up my military career and come home to try to help the community in one way or another.

Our community is still in the healing process. Over the last two years. . .our police department has been in existence for around twenty years, and nobody was really taking any initiatives to get into the schools. And that's where we have to work: we have to start with the kids in the schools. Since I came aboard we've had several programs introduced where I've done things such as school bus safety, bike rodeos, all-terrain vehicles. . . We had big problems with that. Children get into accidents.

I worked with the units that were there at the time, the QPF and the RCMP. I invited them in to assist me in drug presentations. We brought in the canines. The QPF assisted me with the bicycle rodeos. I did various presentations with community groups.

I focus a lot on safety issues. At the same time, just the presence of me and sometimes the other officers in the schools started to affect the kids. Seeing our officers in these new cruisers. . .instead of waving "hello" in this gesture, it was "hello" in this gesture, which is a positive response. Now they're not looking at our officers as the enemies in what happened in 1990. The mentality of these kids is starting to change now.

But I can't do it alone. I'm one person. I have 500 students, and that's not even the high school students. I haven't even begun to touch those kids yet. I'm working with grade 8 students and below, trying to implement programs. Because of manpower shortages, I've been part-time in the schools. I would get pulled back out and put back on patrol. I just get a program going and I get zapped out. We've had requests from the director of the board of education to get me back in the schools. So I went back in the schools. I invited other officers to come in.

I think the impact that's being shown with the kids is a positive step in trying to help with crime prevention. Our department is also trying to regain credibility about what happened with the crisis. We are now in the process of doing the survey and getting feedback, as he mentioned. I'm trying to work on a community policing workshop, to let the people out there know that, look, what happened in 1990 has to be forgotten; you knew all along this is the role of these police officers; okay, let's teach these people this again.

We're trying to go out educating the community: this is what happens when you get a ticket. Some people on the reserve don't even know what to do if they get a traffic ticket. We have a court; this is what you do. We want to educate

[*Traduction*]

Mme Jacobs: J'ai été embauchée à la police Mohawk en octobre 1990, peu de temps après la crise. Je n'étais pas là au cours de celle-ci, mais j'ai observé ce qui s'était passé, incapable de faire quoi que ce soit. J'ai décidé alors d'abandonner ma carrière militaire et de rentrer chez moi pour aider ma communauté d'une façon ou d'une autre.

Nous sommes encore en train de panser nos plaies. Au cours des deux dernières années. . . le service de police existe depuis environ 20 ans mais personne n'a jamais pris l'initiative de venir rencontrer les élèves dans les écoles. Et c'est pourtant là où nous devons commencer, avec les enfants d'âge scolaire. Depuis mon arrivée au service, nous avons mis sur pied différents programmes qui portaient notamment sur la sécurité des autobus scolaires, les rodéos de vélos, les véhicules tout-terrain, etc. Nous avions beaucoup de problèmes avec cela, beaucoup d'enfants accidentés.

J'ai travaillé avec les services qui étaient là à l'époque, la SQ et la GRC. Je les ai invités à m'aider à faire des exposés sur la drogue dans les écoles, et on a notamment amené les chiens. La SQ m'a aidée à faire des exposés sur les rodéos de bicyclettes. J'ai également présenté tout cela à des groupes communautaires.

Je me concentre beaucoup sur les questions de sécurité. Ma simple présence ainsi que celle d'autres agents de police dans les écoles ont commencé à avoir de l'influence sur les enfants. On se salue maintenant avec de plus beaux gestes de la main et les jeunes ne considèrent plus maintenant que les agents sont leurs ennemis comme en 1990. La mentalité de ces enfants commence à changer.

Cependant je ne peux tout faire toute seule. Je suis seule. Il y a 500 élèves, sans tenir compte des élèves d'écoles secondaires avec lesquels je n'ai encore rien fait. J'ai mis au point des programmes pour les classes allant jusqu'en huitième année. Je n'ai pu travailler qu'à temps partiel dans les écoles car souvent on avait besoin de moi en patrouille. Cela interrompt souvent mes activités. Le directeur du conseil scolaire a demandé que je revienne dans les écoles et c'est ce que j'ai fait. J'ai invité d'autres agents de police à venir également.

Les résultats ont été positifs en matière de prévention du crime. Dans notre service, nous essayons également de retrouver la crédibilité que nous avons perdue à la suite de la crise. À l'heure actuelle, nous procédons à un sondage qui nous permettra de savoir ce que les gens pensent, comme on vous l'a déjà mentionné. Je participe à un atelier sur la police communautaire où l'on essaie de faire comprendre aux gens que ce qui s'est passé en 1990 doit être oublié, que la police a joué le rôle auquel on devait s'attendre. Il faut que la population se le rappelle.

Nous essayons également d'éduquer la collectivité, nous lui faisons comprendre ce qui se passe quand on se voit décerner un procès-verbal. Certaines personnes de la réserve ne savent pas quoi faire dans de telles circonstances. On leur

[*Text*]

these people. If you have to go to court off the reserve, this is the process you're going to go through. Sometimes they're not aware of these programs. If we can educate our community on what the judicial process is off the reserve, it might build up our credibility a lot more.

Our programs in the schools are on hold right now, as I said, because of manpower shortages. I'm currently working on two other very important projects, trying to get more officers for us. We need officers to get a program like community services going all the time. I'm continuously busy.

The Chairman: Thank you very much. I'm impressed, and I know the committee is, with the work you're doing.

Chief Mitchell, is there anyone else you'd like to introduce?

Grand Chief Mitchell: Mrs. Louise Thompson and Mr. Russell Roundpoint.

• 1540

Mr. Russell Roundpoint (Intergovernmental Liaison Officer, Mohawk Council of Akwesasne): Let me start by saying that Akwesasne is seeking a partnership in the application of justice within our territory. I must emphasize that we are seeking a partnership. We do not want a parent-child relationship; we want a partnership.

You have all heard that we have a police force that we are very proud of. We have a police commission that is free from the political system. There is no political interference. There is a justice commission, which is also free from political interference. We are now in the process of refining our community laws. Chief Peltier indicated earlier that the Mohawks are seeking to establish their own justice system. At Akwesasne we are beyond the infancy stage. We are now in the process of working with the Department of Justice in refining our justice system.

First Nations across Canada see Akwesasne as being very advanced in the area of policing and justice, but we do have problems. We are hindered by several factors, including geography. If you have listened to Chief Mitchell, you will understand that Akwesasne is comprised of lands in Quebec, Ontario and New York State. Travel between any two of the three residential districts on the Canadian portion of Akwesasne requires driving into the United States of America. You can imagine the implications that has for our police force who, if the letter of the law were applied, would have to surrender their weapons en route to respond to occurrences elsewhere in the territory.

We are also confronted with the problem of ignorance of our beliefs and ways. Our chief of police just made a statement that he was ignorant of Mohawk ways in the past and that after spending a little bit of time he has begun to

[*Translation*]

explique à quoi sert le tribunal, ce qu'il faut faire. C'est une question d'éducation. On leur explique ce qu'il faut faire quand ils doivent se rendre au tribunal à l'extérieur de la réserve. Si nous pouvons faire comprendre à la population comment procéder face au système judiciaire, cela renforcera notre crédibilité.

À l'heure actuelle, les programmes dans les écoles sont en suspens à cause d'un manque de personnel. Je travaille en ce moment à deux projets très importants et j'essaie d'obtenir les services de plus d'agents de police. Nous avons besoin d'eux pour garantir une permanence dans les programmes communautaires. Je suis toujours occupée.

Le président: Merci. Je suis très impressionné par ce que vous dites et je sais que le comité l'est également.

Chef Mitchell, y a-t-il quelqu'un d'autre que vous voudriez nous présenter?

Le grand chef Mitchell: Je voudrais vous présenter M^me^ Louise Thompson et M. Russell Roundpoint.

M. Russel Roundpoint (agent de liaison intergouvernementale, Conseil Mohawk d'Akwesasne): J'aimerais tout d'abord préciser qu'Akwesasne voudrait être partenaire du gouvernement dans le domaine de l'application de la justice sur son territoire. Je précise bien que nous parlons ici de partenariat et non de rapports de dépendance parents-enfants.

Vous avez tous entendu dire que nous sommes très fiers de notre force de police. Notre commission de police ne connaît pas d'ingérence de la part du système politique. Notre commission judiciaire non plus. Nous sommes en train de peaufiner les lois qui s'appliquent à notre collectivité. Le chef Peltier vous a dit que les Mohawks cherchent à établir leur propre système judiciaire. À Akwesasne, nous n'en sommes plus à nos débuts, nous sommes en train de travailler avec le ministère de la Justice pour peaufiner notre système judiciaire.

Les Premières Nations de notre pays considère qu'Akwesasne est très avancé dans le domaine de la police et de la justice, cependant nous avons nos propres problèmes. Plusieurs éléments nous défavorisent notamment la géographie. Si vous avez écouté ce qu'a dit le chef Mitchell, vous aurez compris que les terres d'Akwesasne s'étendent sur les territoires du Québec, de l'Ontario et de l'État de New York. Si l'on veut voyager entre ces deux provinces canadiennes sur Akwesasne, il faut passer par les États-Unis d'Amérique. Vous comprenez donc facilement ce que cela signifie pour nos forces de police, car s'il fallait appliquer la loi à la lettre, elles devraient abandonner leurs armes pour passer d'un endroit de leur territoire à l'autre.

Nous devons également faire face au problème de l'ignorance envers nos croyances et traditions. Notre chef de police vient de dire qu'il ne connaissait pas les traditions Mohawks et qu'après avoir passé un peu de temps chez nous,

[*Texte*]

understand more. If you can apply that across the country, you will see what we are up against. There are traditional and cultural differences between the Mohawk and the non-First Nation people. As a matter of fact, there are differences between the Mohawks and the other First Nations of Canada.

Perhaps the biggest problem we face is the limitation of powers we have. Under section 107 of the Indian Act, our police force originally had authority to deal with cruelty to animals, common assault, breaking and entry, and vagrancy. If I use a somewhat ridiculous example, if a guy was really drunk driving his car and had pulled over on the side of the road to take a nap, and he got out of his car and fell on a dog, the only thing our police officers could charge this guy with was cruelty to animals for lying on a dog, and vagrancy. We could not charge his with anything else, and that is a real miscarriage of justice. It is something we want to eliminate.

Another problem our community residents have more so than the actual police officer is that external laws have little meaning. When the Minister of Indian Affairs deems that it is inappropriate to do a certain act on Akwesasne, it has very little meaning. What we would like to do is to revamp the laws, make Akwesasne community laws and bring them to the people, who would then have a voice in the finalization, the final wording and the final meaning of these laws. They would be respected a lot more.

I am not suggesting that Akwesasne become an island unto itself and that we leave the jurisdictions of Ontario, Quebec and Canada. We are not going to reinvent the wheel, but we would like to redraft the laws so they have more meaning for the people of Akwesasne. That is due largely in part to our geography, again, and our cultural differences. Even laws drafted for First Nations people that have general application across Canada do not work at Akwesasne, largely because of our geography.

Another problem we are encountering in the beginning of our justice system is that we have not established linkages. I do not know if it is a lack of trust, but we have to establish reciprocity. One example I can give you for Akwesasne is in the area of child protection. If there was a dysfunctional home and the parents were not able to care for a child and the child had to be removed, by applying strict provincial law the child cannot be removed from the provincial jurisdiction. You could not remove a child from Ontario to put it with its paternal or maternal grandparents in Quebec. That happens at Akwesasne quite frequently. The child would be better served going to a family member but cannot because of provincial regulations that simply do not fit at Akwesasne. They do not work.

[*Traduction*]

il commence à mieux les comprendre. Quand on pense que la même situation s'applique dans tout le pays, on peut alors comprendre à quoi nous nous heurtons. Il existe des différences traditionnelles et culturelles entre les Mohwaks et les autres qui ne sont pas des Premières Nations. En fait, il existe également des différences entre les Mohawks et les autres peuples des Premières Nations du Canada.

Cependant notre problème le plus important a sans doute à voir avec le peu de pouvoir dont nous disposons. Aux termes de l'article 107 de la Loi sur les Indiens, notre force de police était compétente pour s'occuper de questions relevant de la cruauté envers les animaux, de voies de fait simples, d'introduction par effraction et de vagabondage. Pour vous donner un exemple tiré par les cheveux, supposons qu'une personne en état d'ivresse arrête sa voiture sur le bord de la route pour se reposer, sort de sa voiture et tombe sur un chien. Les seules infractions pour lesquelles les policiers peuvent l'inculper sont celles de cruauté envers les animaux et de vagabondage. Ils ne pourraient l'inculper de quoi que ce soit d'autre, ce qui est tout à fait incroyable. Nous voulons changer cela.

Un autre problème tient au fait que les lois qui nous viennent de l'extérieur n'ont pas beaucoup de sens pour notre population. Lorsque le ministre des Affaires indiennes veut par exemple interdire telle ou telle chose à Akwesasne, cela n'a pas beaucoup de signification pour nous. Ce que nous voudrions, c'est reformuler la loi, faire des lois qui s'appliquent à notre collectivité, les soumettre à notre population pour son approbation. Ces lois seraient beaucoup plus respectées de cette façon.

Je ne propose pas qu'Akwesasne fonctionne de façon totalement indépendante de tout le reste du pays et que nous ne soyons plus soumis aux compétences de l'Ontario, du Québec et du Canada. Il ne faut pas réinventer la roue, mais il faudrait rédiger les lois pour qu'elles aient une certaine signification pour notre peuple. Il faut tenir compte de notre géographie et de nos différences culturelles. Même des lois qui seraient rédigées à l'intention des Premières Nations et qui devraient avoir une application générale partout au Canada ne fonctionneraient pas à Akwesasne étant donné le problème que pose notre propre géographie.

Un autre problème que connaît notre système judiciaire embryonnaire est celui de l'absence de liens. Peut-être est-ce dû à un manque de confiance, mais il faut certainement établir de la réciprocité. Je pourrais notamment vous citer le domaine de la protection des enfants. Dans le cas de familles dysfonctionnelles où les parents ne sont pas capables de s'occuper de leur enfant et que celui-ci doit être retiré au foyer, si on applique de façon stricte les lois provinciales, l'enfant ne pourra être placé auprès de quelqu'un dans une autre province. Ainsi, on ne pourrait retirer un enfant de sa famille en Ontario pour le placer auprès de ses grands-parents paternels ou maternels au Québec. C'est pourtant une situation très fréquente à Akwesasne. Il serait nettement à l'avantage de l'enfant d'être placé auprès d'un membre de sa famille, mais cela n'est pas possible à cause des règlements provinciaux. Ceux-ci sont tout simplement inadaptés dans le cas d'Akwesasne.

[*Text*]

• 1545

These are things we have to alter. Something as simple as the Highway Traffic Act—there's one for Quebec, there's one for Ontario, and then there's the New York State code. Akwesasne would like to look at all of these and come out with our own.

These are simple steps that we'd like to go through, but we have to establish reciprocity. If our court passes an order that a person is prohibited from driving, this has to be respected by the outside jurisdictions. Otherwise our court means nothing.

Right now we have two section 107 judges on Akwesasne. One is semi-retired and one is practising. We do not have what I would call state-of-the-art court facilities. We hold court in the basement in an adult education class as it's required. We do have prosecuting and defence counsel available to us through City of Cornwall attorneys and outside attorneys. Of course, anyone who is in defence is free to bring their own counsel.

I would turn it over to Louise Thompson, who is the coordinator of our justice program.

The Chairman: Thank you.

Ms Louise Thompson (Coordinator, Justice Department, Mohawk Council of Akwesasne): I'm going to more or less highlight some of the things that Russell just went over. I've been working as a justice coordinator for the past year, and in the time since I've been there I've noticed a lot of areas that are not properly covered in the area of the justice system, even though we're far more advanced than the other communities.

I also want to bring to your attention that in other communities, when they have different commissions and all that, commissioners are given some kind of reward for their services or some kind of honorarium. I just want to mention that none of these commissions in our community is given any kind of honorarium or compensation for their knowledge, and I think these people have to be recognized because they're really concerned about their communities, and some kind of honorarium should be afforded to them.

The other thing is the lack of training. Training is invisible for these commissions. You tell them that they have to do certain things and what their mandates are, but there's no proper training for them to go by as guidelines and yet they are expected to do whatever is right, and stuff like that. They're doing a fairly good job of it right now, but along with the training there needs to be money available for that.

The other thing is that yes, you do permit us to oversee certain services, but when we are always reminded of the limitations, we are unable to maintain a positive future for these services.

Akwesasne has had to struggle where they are right now as far as justice is concerned. Recently I was made aware that the provincial government had made a study regarding the aboriginal justice systems throughout Ontario, and Akwesasne was purposely left out because of the complexity of its jurisdictions. We were left out again, and we've always had to struggle for what we have right now.

[*Translation*]

Il faut donc changer ce genre de choses. Il faudrait changer des choses aussi simple que le Code de la route, car il y en a un pour le Québec, un autre pour l'Ontario et un autre pour l'État de New York. Nous aimerions les refondre.

Il y a des choses simples qui pourraient être faites, mais il faut établir la réciprocité. Si notre tribunal décide qu'une personne doit se voir retirer son permis de conduire, il faut que les autres juridictions respectent cette décision, sans quoi tout ce que nos tribunaux disent n'a aucun sens.

À l'heure actuelle, nous avons deux juges qui statuent sur les questions au sujet desquelles nous avons compétence en vertu de l'article 107 de la Loi sur les Indiens. L'un est à la semi-retraite, l'autre est en fonction. Nos installations sont loin d'être modernes. Nous sommes généralement installés dans le sous-sol d'une salle de formation des adultes. Nos avocats de la poursuite et de la défense viennent de la ville de Cornwall ou de l'extérieur. Avec la possibilité évidemment d'engager son propre avocat pour se faire défendre.

Je céderai maintenant la parole à Louise Thompson, la coordinatrice de notre programme judiciaire.

Le président: Merci.

Mme Louise Thompson (coordinatrice, programme judiciaire, Conseil Mohawk d'Akwesasne): Je vais simplement revenir sur certains des grands points dont a parlé Russell. Je travaille comme coordinatrice judiciaire depuis un an et au cours de cette période, je me suis rendue compte de toutes les questions qui sont laissées en suspens en ce domaine, même si notre collectivité est beaucoup plus avancée que d'autres.

Je vous signale également qu'ailleurs, les commissaires sont rémunérés pour leurs services. Or, ce n'est pas du tout ce qui se passe à Akwesasne. Je pense qu'il faudrait rectifier cette situation car les commissaires se préoccupent beaucoup du bien-être de leur collectivité et il faudrait donc les rétribuer.

L'autre chose dont je voudrais parler c'est le manque de formation. Les commissaires ne disposent d'aucune formation. On leur dit ce qu'ils doivent faire et quel est leur mandat, mais on ne leur fournit pas la formation voulue, et si l'on s'attend à ce qu'ils fassent tout convenablement. Ils font un assez bon travail, mais il manque la formation et il faudrait également les rémunérer pour leur travail.

Vous nous permettez également de surveiller certains services, mais nous sommes assez limités, ce qui augure mal pour l'avenir.

En ce qui concerne le domaine judiciaire, Akwesasne a dû se battre pour avoir ce qu'elle a à l'heure actuelle. Récemment, je me suis rendue compte que le gouvernement provincial avait procédé à une étude sur les différents systèmes de justice autochtones en Ontario mais avait décidé de ne pas tenir compte d'Akwesasne à cause de la complexité en matière de compétence. On nous a donc une fois de plus négligés et nous avons toujours dû nous battre pour avoir ce que nous avons à l'heure actuelle.

[*Texte*]

The other thing is that we also have a legislative commission and we're really busy reviewing the old by-laws. A lot of these by-laws were drafted. There are by-laws in effect that were drafted way back in 1959, and we are expected to follow them and to enforce them. The legislative commission is reviewing the by-laws and updating them. It is also making new ones to fit the community needs of the people as well as the political end. It is very hard for us to draft these laws and to have our court system in place when the outside people do not want to recognize this.

• 1550

There was an incident where a person was charged and brought to our court for a traffic violation. This happened right in the community of Akwesasne, right in the village of St. Regis. It was our Mohawk police who laid the charges. The Sûreté were right there too. It happened right in front of their temporary office. This guy was brought before our court and the judge found him guilty. She set the fine and he paid the fine. It was over $200, or something like that.

He thought he was cleared. One day he had to go to Valleyfield for something. While he was in Valleyfield the SQ stopped him. At first he thought that maybe he had run a red light, but he knew he hadn't. He was wondering why they had stopped him. The cop came over and asked him his name. When he told him his name, the cop said he was under arrest for an outstanding warrant. He asked, what outstanding warrant? He didn't know what this officer was talking about. They arrested him and took him into custody in Valleyfield. He finally found out it was the same charge that was settled in our Mohawk court. He said, I paid that; I even have the receipt. The officer turned around and said, well, we do not recognize your court; your warrant is still outstanding. He had to pay bail money to get out of jail.

That same day he came over to our office and asked us what was going on. He said that he thought we had our own court system. The people in our community respect our court and they go by what has been laid down by the court. But they lose respect for it when the outside courts do not want to... That was one of the other things I wanted to mention.

The Chairman: Thank you very much. Chief Mitchell.

Grand Chief Mitchell: We started out just a little bit late. I have 10 minutes and I want to use it for questions and answers. I want to do my wrap-up.

The reason I set it up like this, sir, is that if you allow all your different components in the areas of justice and policing, if you allow people to speak on their own... You have probably witnessed some nervous people up here, but we have been getting people to make their own presentations. We have done this a number times. More and more, the community itself can speak with pride about its own accomplishments, and that is part of the exercise.

I would like to take a few minutes and do the wrap-up, if that is okay with you.

[*Traduction*]

Nous avons également une commission législative qui étudie les anciens règlements. Beaucoup de ces règlements qui sont en vigueur à l'heure actuelle ont été rédigés en 1959. Il faut pourtant que nous les fassions appliquer. La commission législative est en train de procéder à la mise à jour de ces règlements. Elle rédige également de nouveaux règlements pour tenir compte des besoins de la collectivité et de la situation politique. Mais il est très difficile de rédiger ces lois, d'avoir notre système judiciaire en place s'il n'est pas reconnu à l'extérieur.

Ainsi, je peux vous donner l'exemple d'une personne qui a été traduite devant notre tribunal pour violation du Code de la route. Cela s'est passé dans la collectivité d'Akwesasne, dans le village de St. Regis. C'est la police Mohawk qui a procédé à l'inculpation. La Sûreté du Québec était là également. Cela s'est passé devant le bureau temporaire. Cette personne donc a été traduite devant notre tribunal, le juge l'a reconnue coupable, lui a ordonné de payer une amende de plus de 200$, ce qu'elle a fait.

Cette personne pensait que l'affaire était close. Or, un jour qu'elle s'est rendue à Valleyfield, la SQ l'a arrêtée. Au départ, elle pensait qu'elle avait brûlé un feu rouge, mais elle savait que ce n'était pas le cas, et elle s'est demandé pourquoi on l'avait arrêtée. Le policier lui a demandé son nom, et lui a ensuite dit qu'elle était en état d'arrestation pour une amende non payée. La personne a demandé de quelle amende il s'agissait parce qu'elle ne savait vraiment pas de quoi il était question. Elle a été arrêtée et tenue à vue à Valleyfield. Par la suite, elle s'est rendue compte qu'il s'agissait de cette accusation qui avait été réglée par le tribunal Mohawk. Elle a dit que l'amende avait été payée, qu'elle avait le reçu pour le prouver. L'agent lui a répondu qu'il ne reconnaissait pas le tribunal Mohawk et que par conséquent le mandat d'arrestation était toujours valable. Cette personne a dû payer une caution pour sortir de prison.

Le même jour, cette personne est venue nous voir pour nous demander ce qui s'était passé; elle pensait que nous avions notre propre système de justice. Les habitants de notre collectivité respectent notre tribunal, mais ils perdent ce respect quand les tribunaux de l'extérieur refusent de... Il s'agit là d'une autre question dont je voulais parler.

Le président: Nous vous remercions. Chef Mitchell.

Le grand chef Mitchell: Nous avons commencé un peu en retard. Je dispose de 10 minutes et je voudrais m'en servir pour les questions et réponses. J'aimerais faire un résumé.

La raison pour laquelle j'ai organisé les choses de cette façon, monsieur, c'est que si l'on permet aux différentes personnes qui travaillent dans le domaine de la justice et de la police de parler... Vous vous êtes peut-être rendus compte que certaines personnes étaient nerveuses. Cependant elles ont pu faire leur exposé. Nous l'avons déjà fait plusieurs fois. De cette façon, nous acquérons l'habitude de parler avec fierté de nos réalisations. C'est là un des buts que nous visons.

J'aimerais prendre quelques instants pour conclure si vous êtes d'accord.

[*Text*]

The Chairman: Yes, certainly, Chief. I have a couple of questions I would like to ask, but we can run a couple of minutes overtime. It is okay.

Grand Chief Mitchell: I was trying to get reassurance. I am getting a little nervous here.

I guess we could pick any issue and really make it front-page news. The RCMP have told us that their budget for Akwesasne-Kanesatake-Kahnawake, just for surveillance and manpower, was $49 million last year with regard to the Mohawk situation. They are also in Akwesasne because of the cigarette trade. If cigarettes can get through that easily, well, definitely drugs, guns, liquor and other things can probably get through that easily too.

What we are here to talk about today is a community of people. Usually laws from outside do not give much consideration to the people and how they want to live, what laws will work for them. It always runs into conflict.

• 1555

I believe it was around Hallowe'en that our people decided we didn't want to risk another crisis. Council asked the Sûreté du Québec to leave Akwesasne. But we are also measuring whether it's time for our community to resolve our own problems, take control of our own situation. We cannot be babysat and overlooked and supervised. We began to have some doubts whether the QPF were truly providing us with the security the community people needed. So we asked them to leave.

They were prepared to use whatever authority. . .if there were any violators on Hallowe'en. Well, Hallowe'en means something different to us: jokes, pranksters, and testing. They bought these paint guns. They told us if they used them, they would shoot. And if somebody gets shot, you're back into a crisis. So we said, you all have to go.

It took an all-night meeting in Montreal, but finally Claude Ryan and his people said, okay, we'll pull out. Thirty-six men left Akwesasne. Nobody replaced them. Fourteen Akwesasne police officers patrolled the three districts: the river, the islands, and so forth.

We live with reality. In the last few years we've concentrated on community policing. What you've heard today is to get the support back from our people, to concentrate on the healing and make our people functional again. We have been dysfunctional, and to some extent we still are now. Our priority is that we can recognize those things.

The authority for the Criminal Code of Canada rests with the RCMP. The Government of Canada as well, the tobacco manufacturers and others, those parties on the outside that contribute to what's happened to Akwasasne, are another level. But for us, to make Mohawk society operative again is our priority.

[*Translation*]

Le président: Certainement, chef Mitchell. J'ai quelques questions à poser, mais nous pouvons prolonger la séance de quelques minutes.

Le grand chef Mitchell: Je voulais simplement être rassuré car je suis un peu nerveux.

Je suppose que nous pourrions prendre n'importe quelle question qui nous touche et faire en sorte qu'elle soit à la une. La GRC nous a dit que son budget pour Akwesasne-Kanesatake-Kahnawake s'élevait à 49 millions de dollars l'année passée pour la surveillance et le personnel, étant donné la situation. La GRC est également à Akwesasne à cause du trafic de cigarettes. Si les cigarettes peuvent être importées si facilement, il en va sans doute de même pour les drogues, les armes à feu, les boissons alcoolisées, etc.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de notre collectivité, de notre population. Généralement, les lois qui nous viennent de l'extérieur sont insensibles à nos besoins et ne tiennent pas compte de la façon dont nous voulons vivre et des lois qu'il nous faut. Il y a sans cesse des conflits.

Je crois que c'est aux alentours d'Halloween que nos gens ont décidé qu'ils ne voulaient pas que nous risquions une autre crise. Le conseil a demandé à la Sûreté du Québec de quitter Akwesasne. Nous commençons à nous demander s'il n'est pas temps pour notre communauté de résoudre ses propres problèmes et de prendre elle-même les choses en main. Nous n'avons pas besoin d'être surveillés et gardés comme des enfants. Nous nous sommes demandé si la Sûreté du Québec nous offrait véritablement les services de sécurité nécessaires à notre collectivité. Après réflexion, nous avons décidé de lui demander de partir.

Ils étaient prêts à user de toute la force de la loi en cas de désordres pendant l'Halloween. L'Halloween a une signification différente pour nous. C'est une occasion de plaisanteries, de blagues et de tours. Il y en avait qui avaient acheté ces pistolets à peinture. Ils nous ont dit que s'ils étaient utilisés contre eux, ils tireraient. Il suffisait d'un coup de feu pour que ce soit de nouveau la crise. Nous leur avons donc dit de partir.

Il a fallu une réunion qui a duré toute la nuit à Montréal, mais finalement Claude Ryan a accepté de retirer ses gens. Ses 36 policiers ont quitté Akwesasne. Personne ne les a remplacés. Quatorze agents de police d'Akwesasne ont fait des patrouilles dans les trois districts, la rivière, les îles, etc.

Nous n'ignorons pas la réalité. Depuis quelques années nous faisons des efforts pour implanter les services de police communautaires. Notre message d'aujourd'hui est un appel à notre peuple pour qu'il nous aide à panser nos propres plaies et à repartir sur nos deux pieds. Nous avons trop longtemps marché sur un seul pied et il faut que cela cesse. Il faut avant tout que nous en prenions nous-mêmes conscience.

Les agents de la GRC sont les gardiens du Code criminel du Canada. Le gouvernement du Canada, les fabricants de tabac, tous les agents externes qui ont contribué aux événements d'Akwesasne sont sur un autre plan. Pour nous, la priorité est de rendre son bon fonctionnement à la société mohawk.

[*Texte*]

Sometimes we feel as if it's going against us. After the QPF left, the police commission decided that with the amount of overtime the police were holding we must have at least six more men in the policing agreement with Quebec, Ontario, and the federal government. They said, no, not until we negotiate a new one. So council provided the money from December to April so they would at least get trained. Six additional men were hired. OPP provided training in Brampton. They were supposed to go to school on January 4.

One of the things we want to register our dissatisfaction with, our displeasure, is that on January 4 Ontario said no, and Quebec complained, it must be a new program that's negotiated; if you need policing, the QPF should go back to Akwasasne. We said, no way, that is going to contribute to another part of the crisis we're all trying to overcome.

We feel we're being ganged up on here. In our community we have involved people in justice and policing. We are fighting to regain the basis, the foundation, of our discussions on self-government by offering it to the people and making that decision come from them, saying there's a party out there that's going to say, you have to do it this way. When the police commission decides to hire additional. . .it's up to the Mohawk Council, as the political arm, to support it. We have partners in policing. It's up to Quebec and Ontario to support it. There's no doubt there will be additional men in Akwasasne on the police force after the new agreement in April. We thought we'd get a step ahead—at no cost to them, by the way.

All this fell on deaf ears. Now we're locked into a situation where the police commission identified six to seven additional men. They have no place to train. Now it's back in my political lap. I'm going to make arrangements for them possibly to go to the New York State police academy or somewhere else, maybe Navaho country, whereas it should really be in Canada. It should really be at some institution our partners are supposed to be working with.

• 1600

It seems to me that either the province or the federal government, through ignorance, sometimes I think through their own bureaucracy, is turning around on it and looking at it and making it harder for us. It's hard enough in Akwesasne.

So that is the part that I want to register of all the presentations, because I wanted this presentation to be positive and educational. We have other partners in our communities, Kahnawake and Kanesatake, in areas of policing and justice that will save Canada and the provinces a lot of money if they could work with us as partners.

[*Traduction*]

Parfois nous avons l'impression que tout nous est contraire. Après le départ de la Sûreté du Québec, la commission de police a décidé que le nombre d'heures supplémentaires justifiait le recrutement d'au moins six policiers de plus dans le cadre de l'entente avec le Québec, l'Ontario et le gouvernement fédéral. On nous a répondu qu'il n'en était pas question tant que la nouvelle entente n'aurait pas été négociée. Le conseil a donc voté les crédits nécessaires pour la période de décembre à avril pour qu'au moins ils soient formés. Six hommes supplémentaires ont été recrutés. La Police provincial de l'Ontario a offert de les former à Brampton. Ils étaient censés commencer leur formation le 4 janvier.

Le 4 janvier, à notre très grande surprise et à notre très grand mécontentement, l'Ontario est revenue sur sa promesse et le Québec s'est plaint disant qu'il fallait que ce soit un nouveau programme négocié, que si nous avions besoin de policiers, c'est la Sûreté qui devrait retourner à Akwesasne. Nous avons répondu qu'il n'en était absolument pas question, que cela ne pourrait qu'entraîner une répétition de la crise que nous essayons tous de résoudre.

Nous avons l'impression que tout le monde est contre nous. Nous avons des gens chez nous qui s'occupent des questions de justice et de police. Nous nous battons pour reconstruire une base à nos discussions sur l'autonomie politique en offrant à notre peuple la possibilité de prendre lui-même cette décision, en lui expliquant qu'il y en a d'autres qui veulent prendre les décisions à sa place. Quand la commission de police décide de recruter. . . c'est au conseil Mohawk, à la branche politique, de l'appuyer. Nous ne sommes pas seuls à assurer ces services de police, le Québec et l'Ontario, en tant que partenaires, doivent aussi l'appuyer. Il ne fait aucun doute que l'effectif policier d'Akwesasne sera augmenté après la nouvelle entente signée en avril. Nous avions pensé gagner du temps—sans que cela leur coûte un sou, d'ailleurs.

Notre proposition n'a rencontré aucun écho. Selon la commission de police, il faut de six à sept hommes de plus. Personne ne veut les former. C'est à moi de prendre maintenant une décision politique. Je vais prendre des dispositions pour qu'ils aillent suivre des cours à l'Académie de police de l'État de New York ou peut-être ailleurs, peut-être en pays Navaho, alors qu'ils devraient en vérité être formés au Canada. Ils devraient en fait être formés dans une des institutions de nos partenaires.

J'ai l'impression que la province ou le gouvernement fédéral, par ignorance ou à cause des lourdeurs de sa bureaucratie, s'ingénie à tout compliquer pour nous. C'est déjà assez difficile à Akwesasne.

Je tenais à préciser ce point car je voulais que cet exposé soit positif et instructif. En matière de justice et de police à Kahnawake et à Kanesatake, nous sommes associés à des partenaires dont la coopération devrait permettre au Canada et aux provinces d'économiser beaucoup d'argent.

[*Text*]

The last thing I want to say is that it's not working because it's being viewed as: Who do we dominate here; do we dominate the Mohawks, do we suppress them? That's not the language we want to use. So I'll just underline what Chief Brian David said, that we'll go as partners.

I guess that's the gist of our presentation. I would like to go into the question-and-answer period. Thank you very much.

The Chairman: Thank you.

You have a force of 14 at present and you want 6 more. Do you feel that will be enough people?

Grand Chief Mitchell: No, sir. Ontario, the federal government, and Quebec did a previous study. They recommended at least 15 to 35 men in all. So if you have 15 on the force right now, you really need to have an additional 20 peace officers for the needs in Akwesasne.

I took the recommendation from the police commission that you probably could start with six for now and by April, when everything will be finished, more could go to school.

The Chairman: Is your force equipped well enough?

Mr. Houghton: With the addition of resources, certainly there would be also other equipment, another patrol car initially.

One of the statistics I'll throw at you is that in September 1992 we had 43.5 hours of overtime. In November 1992 we had 457 hours of overtime. I have 14 officers who are on the brink of going under, and I'm having problems keeping them motivated, because they're dedicated to that community.

When Chief David came to me and asked if we could do it, I said that we could do it under two circumstances, that I needed the dedication of the officers and the cooperation of the community. I've got both, but I didn't anticipate that it was going to take this long and this type of battle to get six additional resources. I realized that maybe the permanent funding wouldn't come until April 1. However, being a police officer is not like working in some areas where you can bring somebody in in the morning and by the afternoon they're doing the job. It takes many years to be a really professional police officer and probably initially a year to become a self-sufficient police officer.

Mr. MacLellan: Thank you very much, Chief Mitchell and everyone, for your presentations. This is an area we really need to hear from, as we have heard from you and earlier from Chief Peltier and his associates.

I'm concerned about the whole picture of the native justice system right across Canada as well. I want to applaud you for what you have been able to achieve with the resources you've had, with the numbers of 14 officers for 13,000 people with the territory you have. That's an incredible record of achievement as far as I'm concerned, and you're to be congratulated. I think you deserve the assistance you've been asking for.

Hopefully we shall be able to build on it across Canada with other groups as far as their native justice expectations are concerned.

[*Translation*]

Je conclurai en disant que l'échec actuel est imputable à l'attitude dominatrice de certains. Nous n'en voulons pas. Nous voulons, comme l'a dit tout à l'heure le chef Brian David, être des partenaires de plein droit.

Je crois que c'est en gros ce que nous voulions dire. J'aimerais maintenant répondre à vos questions. Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Il y a actuellement 14 policiers et vous en voulez six de plus. Pensez-vous que cela suffira?

Le grand chef Mitchell: Non, monsieur. L'Ontario, le gouvernement fédéral et le Québec ont déjà fait une étude. Elle recommandait un minimum de 15 à 35 hommes en tout. Comme il y en a 15 actuellement, il faudrait en réalité 20 agents de plus pour répondre aux besoins d'Akwesasne.

La commission de police a recommandé de commencer déjà par six puis en avril, une fois leur formation terminée, envoyer un contingent supplémentaire en formation.

Le président: Vos policiers sont-ils suffisamment bien équipés?

M. Houghton: Une augmentation des effectifs nécessite du matériel supplémentaire, une autre voiture de patrouille pour commencer.

En septembre 1992 mes policiers ont fait 43.5 heures supplémentaires. En novembre 1992, 457. J'ai 14 agents qui frisent la dépression et j'ai du mal à les motiver car ils sont entièrement dévoués à cette communauté.

Lorsque le chef David est venu me voir et m'a demandé si nous pouvions le faire, j'ai dit que c'était possible à deux conditions, le dévouement des agents et la coopération de la collectivité. J'ai eu les deux mais je n'avais pas prévu qu'il faudrait aussi longtemps, qu'il faudrait se battre de cette manière pour obtenir six agents supplémentaires. J'ai compris qu'il était possible que le financement permanent n'interviendrait peut-être pas avant le 1er avril. Cependant, ce n'est pas un métier comme les autres, un policier cela ne se forme pas du jour au lendemain. Il faut des années pour devenir vraiment professionnel dans ce métier, il faut un minimum d'un an d'apprentissage.

M. MacLellan: Chef Mitchell, madame et messieurs, je vous remercie tous de vos exposés. C'est un domaine dans lequel nous avons beaucoup à apprendre et vous nous avez beaucoup appris ainsi que plus tôt le chef Peltier et ses collaborateurs.

Il n'y a pas que votre situation, il y a celle de tout le système de justice autochtone dans l'ensemble du Canada. Je tiens à applaudir ce que vous avez réussi à accomplir avec de telles ressources, avec 14 agents responsables d'un territoire comptant 13 000 habitants. Je considère personnellement que c'est un exploit et il faut vous en féliciter. Vous méritez l'aide que vous réclamez.

Il est à espérer que cela servira d'exemple pour les autres groupes au Canada qui attendent aussi autre chose de la justice autochtone.

[*Texte*]

I think it was you, Chief Mitchell, who mentioned that each band is different, that there are different laws, different ways of handling situations, and that we should be flexible in that and we shouldn't make any rigid definition of what native justice is, that it should be fluid and it could be different depending on the band to which you applied it. Is that correct?

Grand Chief Mitchell: Right.

Mr. MacLellan: In your discussions and your plans on the justice system, are you giving any thought perhaps to incorporating some aspect of corrections into what you'd like to see with regard to healing lodges and things such as that? Is that going to be part of your planning? Is that going to be part of your recommendations?

• 1605

Grand Chief Mitchell: We have embarked on a justice proposal to the Department of Justice. Now it is at the tail end; we're just waiting for an answer.

Our community expectations are that there be room for traditional justice, spirituality, mediation, not just a straight black and white "lawyer and court, and prison or jail". The two avenues are going to have to be explored. There are great, great expectations. We have a three-year model project we are about to embark on, and everybody is waiting, wanting to be involved. The only thing we have right now is the by-law way, which every time we send it to Ottawa gets rejected—24 in the last two years. So everyone is trying in good faith to pool all their energies into something that we as a Mohawk Nation can hold up again...

One more point is that some of our ideas on justice can be shared with Kanesatake, with Kahnawake, especially your "justice of the peace", which we are already doing. Policing can be shared. Sometimes it is better if a trainee is trained in another Mohawk community, another Iroquois community. So we are meeting at that level.

Our frustration is that some of our ideas on justice don't really go anywhere, so this model concept on justice, for us, is about as clear as what Minister of Justice Kim Campbell stated. It doesn't work. We have to allow for trying other things. With us, it rests in our traditions, it rests in our language and our people. We haven't tried it, but we are optimistic about it.

Mr. Skelly: Thanks for the presentation. It is pretty clear that when we talk about native justice we are not talking about an overall concept that goes from British Columbia to Newfoundland. As Mohawk people, your situation and the situation at Kanesatake are as different as night from day. It is completely different because of land base, because of jurisdictional conflicts. We are not talking about a single system of justice here but justice systems as different as from one country to another.

A proposal was once made that perhaps the five jurisdictions—Canada, the United States, the State of New York, and the two provinces—could set up a committee, along with the Akwesasne people, and take a look at backing

[*Traduction*]

Je crois que c'est vous, chef Mitchell, qui avez dit que chaque bande est différente, que les lois sont différentes, que les moyens utilisés pour régler les situations sont différents et que nous devrions être souples et ne pas donner de définition rigide à la justice autochtone, lui conférer une certaine fluidité et permettre des variations d'application en fonction des bandes. N'est-ce pas?

Le grand chef Mitchell: Oui.

M. MacLellan: Dans le cadre de vos discussions et des plans concernant le régime judiciaire, réfléchissez-vous à l'incorporation de certains aspects des services correctionnels dans vos loges de guérison, par exemple? Est-ce dans vos plans? Cela fera-t-il partie de vos recommandations?

Le grand chef Mitchell: Nous avons fait une proposition au ministère de la Justice. Nous attendons sa réponse.

Notre communauté aimerait qu'une certaine place soit laissée à la justice traditionnelle, à la spiritualité, à la médiation et non pas à un simple régime sec à base d'avocats, de tribunaux et de prisons. Il faudra en tenir compte. Les attentes sont très fortes. Nous sommes sur le point de nous lancer dans un projet pilote de trois ans et tout le monde est impatient d'y participer. Pour le moment, nous n'avons à notre disposition que la technique des arrêtés qui chaque fois qu'ils sont envoyés à Ottawa sont rejetés—24 au cours des deux dernières années. Nous essayons donc d'unir toutes nos énergies pour trouver quelque chose qui soutienne de nouveau la nation Mohawk...

En outre, certaines de nos idées sur la justice peuvent être partagées avec Kanesatake, avec Kahnawake, surtout vos «juges de paix» que nous utilisons déjà. Les efforts policiers peuvent être partagés. Il est parfois préférable qu'un stagiaire soit formé dans une autre communauté Mohawk, dans une autre communauté iroquoise. Nous sommes donc d'accord sur ce point.

Si nous sommes frustrés c'est parce que certaines de nos idées sur la justice n'aboutissent nulle part, si bien que pour nous ce concept modèle de la justice est à peu près aussi clair que la déclaration du ministre de la Justice, Kim Campbell. Cela ne marche pas. Il faut nous laisser essayer autre chose. Pour nous c'est une question de traditions, de langue et de peuple. Nous ne l'avons pas essayé mais nous sommes optimistes.

M. Skelly: Je vous remercie de votre exposé. Il est assez clair que lorsque nous parlons de justice autochtone, nous ne parlons pas d'un concept global s'étendant de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. En tant que Mohawk, votre situation et celle de Kanesatake sont aussi différentes que la nuit l'est du jour. Elle est complètement différente pour des raisons de territoire et de conflits juridictionnels. Il ne s'agit pas d'un seul système de justice mais de systèmes de justice aussi différents que ceux que l'on trouve d'un pays à un autre.

Il a été proposé que les cinq juridictions—le Canada, les États-Unis, l'État de New York et les deux provinces—établissent avec des représentants de la population d'Akwesasne un comité qui étudierait la possibilité d'un

[*Text*]

out of jurisdictions, at the same level and at the same time, and allow the Mohawk people to assume those jurisdictions within the whole territory, whether it is currently considered to be in the U.S. or in the State of New York, or Canada and the two provinces.

Has anything been done to move ahead on that project so that you don't have a situation, such as Mrs. Thompson mentioned, where a person is charged in a Mohawk court, pays the fine, respects the system of laws and the court system, and then goes to Quebec, to Valleyfield or some place, and ends up getting nailed with the same fine over again? Is there a body that has accepted the responsibility to examine jurisdictions within Mohawk territory and then perhaps backing out and letting the Mohawk people assume those jurisdictions?

Mr. Roundpoint: At present a multi-jurisdictional committee meets fairly frequently. But to answer your question of whether they are examining the possibility of removing their jurisdictions, I don't believe that is on their agenda at the present time.

I am also aware of a group—I don't know if you can call them a committee—of Canadian and U.S. federal people and representatives from the two provinces and New York State that meets maybe twice a year. Unfortunately, Akwesasne is not invited to this session or forum, and so we cannot present our views and assist them. It is simply not fair that they can make decisions like that without our input.

Mr. Skelly: Who from the Canadian government sits on this multi-jurisdictional body that meets twice a year?

Grand Chief Mitchell: It is usually at the minister, associate minister, or deputy minister level.

Mr. Skelly: Of Indian Affairs?

Mr. Roundpoint: Yes, Indian Affairs.

Grand Chief Mitchell: I would like to make one more point. I didn't really talk a lot about the crisis of 1990, since it is well documented and because it is like a heavy cloud. However, two deaths occurred in 1990 that are left unresolved. One death occurred in the Oka crisis. Quebec is holding an inquiry into that unfortunate death of the police officer, Lemay.

• 1610

In Akwesasne we have been asking for an inquiry into the two deaths because previous to that there at least 50 others in Akwesasne, deaths that have gone unresolved because of the multi-jurisdictional nature of Akwesasne. I know there will be future deaths that will go uninvestigated because of the line, because of the border, because of the boundary, because of government.

Hatred is inbred naturally because of so many frustrations in our community. That is where we need international cooperation. Right now we are trying to work among the different groups in the territory to have our own inquiry, inviting the outside jurisdictions to come in with us to find those solutions. It is really hard because I guess for me and for my council and all these people we could potentially have a crisis any day in Akwesasne, and we know that.

[*Translation*]

retrait juridictionnel commun et simultané et permettrait au peuple Mohawk d'assumer ces compétences sur toutes les parties du territoire, qu'elles soient actuellement considérées comme appartenant aux États-Unis, à l'État de New York, au Canada ou aux deux provinces.

Y a-t-il eu des suites à cette proposition, pour que ne se répète pas le genre de situation décrite par M^me^ Thompson où un inculpé est condamné par un tribunal Mohawk, paie son amende, respecte la loi et la justice puis se rend au Québec, à Valleyfield ou ailleurs, et se retrouve de nouveau inculpé avec la même amende? Une instance quelconque a-t-elle accepté la responsabilité d'examiner les compétences sur le territoire Mohawk dans le but éventuel de les transférer au peuple Mohawk lui-même?

M. Roundpoint: Il y a actuellement un comité multijuridictionnel qui se réunit assez fréquemment. Pour répondre à votre question, je ne crois pas que cet examen de la possibilité d'un transfert des compétences soit actuellement inscrit à son ordre du jour.

Je sais également qu'un groupe—je ne sais si on peut parler de comité—de fonctionnaires canadiens et américains et de représentants des deux provinces et de l'État de New York se réunit peut-être deux fois par an. Malheureusement, Akwesasne n'est pas invitée à cette réunion ou à cette tribune, si bien que nous ne pouvons pas lui apporter notre aide en lui exposant notre point de vue. Il est tout simplement injuste qu'ils puissent prendre de telles décisions sans nous consulter.

M. Skelly: Qui représente le gouvernement canadien au sein de ce comité multijuridictionnel qui se réunit deux fois par an?

Le grand chef Mitchell: C'est généralement le ministre, le ministre associé ou le sous-ministre.

M. Skelly: Des Affaires indiennes?

M. Roundpoint: Oui, des Affaires indiennes.

Le grand chef Mitchell: J'aimerais ajouter une autre chose. Je n'ai pas vraiment beaucoup parlé de la crise de 1990 car il n'y a pas grand-chose de plus à ajouter et c'est un très mauvais souvenir. Cependant, il reste deux morts en 1990 dont le cas n'a pas été résolu. Il y a eu un mort pendant la crise d'Oka. Le Québec mène une instruction sur la mort regrettable de l'agent de police Lemay.

À Akwesasne, nous avons réclamé une enquête sur ces deux morts car avant celles-ci, il y a eu au moins 50 autres incidents de ce genre à Akwesasne qui n'ont pas été résolus à cause des problèmes multijuridictionnels. Je sais qu'il y aura encore d'autres morts qui ne feront pas l'objet d'une enquête à cause de ces problèmes de frontière, de gouvernement.

Toutes ces frustrations font naître naturellement la haine chez nos concitoyens. C'est à ce niveau qu'il nous faut cette coopération internationale. Nous essayons actuellement avec les différents groupes du territoire de mener notre propre enquête en invitant les juridictions extérieures à venir nous aider à trouver ces solutions. La situation est vraiment difficile car nous craignons tous, moi-même, mon conseil, la population, qu'une nouvelle crise n'éclate à Akwesasne.

[*Texte*]

We forge ahead trying to concentrate on the essentials so that we can come out of that with people intact. I guess that's where we are at. I just want to convey to you that if there are going to be any discussions, and anyone wants to help out or recognize our dilemma, problems just go on and on and on, on that jurisdictional question.

The Chairman: I want to thank all of you for taking time to come here today. It has been mostly educational for all of us.

As you know, and as Mr. Skelly has stated, and I reiterate, what we are looking at here is a small part of a big puzzle. We will have to make some recommendations about community policing. Hopefully, these will be satisfactory to you and helpful to you. We wish you luck in the work you are doing. Congratulations to all of you, and thank you again.

Grand Chief Mitchell: Thank you very much.

The Chairman: I would like to take a five-minute recess before we hear from the next witnesses.

• 1613

• 1623

The Chairman: Now we're very pleased to have with us, on crime prevention, Mr. Jim MacLatchie, Executive Director of the John Howard Society of Canada.

Welcome again, Mr. MacLatchie. Do you have an opening statement?

Mr. Jim MacLatchie (Executive Director, John Howard Society of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman, I have just a few words I want to begin with, to express my appreciation and the appreciation of the board of directors of the John Howard Society of Canada and its president, Mr. Doug Wright, who is unable to be with me today but would have liked to be here. I'm cognizant of the time and will not burden you with an extensive overview of the brief we have submitted, but I will say we're clearly on the side of social development as a means to addressing crime prevention in Canada. I think we have the machinery to offer the committee, to share with the country, to make that kind of thing happen, and we're offering it.

The Chairman: Thank you very much, sir. We appreciate that, because some of us have to travel later on this afternoon. We also thank you for your offer of assistance in making what we want to happen come to fruition. From your past record, we know you will do everything you possibly can.

Mr. MacLellan: Mr. MacLatchie, on the question of rehabilitation, could you elaborate a little on what you think would be helpful? You mention it is a concern of the John Howard Society. There is today a tendency to try almost to circumvent that: for offenders to be put away as long as they possibly can. . .and not to be concerned about the time when they come back on the streets.

[*Traduction*]

Nous avançons en essayant de nous concentrer sur l'essentiel pour que notre peuple en sorte intact. Nous en sommes là. Je veux simplement que vous compreniez que s'il n'y a pas de discussions, si personne ne veut nous aider ou ne veut reconnaître notre dilemme, les problèmes concernant cette question juridictionnelle continueront à se perpétuer.

Le président: Je tiens à vous remercier d'être venus nous voir aujourd'hui. Vous nous avez beaucoup appris.

Comme vous le savez, et comme M. Skelly vous l'a dit, et je le répète, il ne s'agit ici que d'une petite partie d'un grand ensemble. Il nous faudra faire des recommandations concernant les services de police communautaire. Nous espérons qu'elles vous satisferont et qu'elles vous aideront. Nous vous souhaitons bonne chance dans votre travail. Nous vous félicitons et nous vous remercions encore une fois.

Le grand chef Mitchell: Merci beaucoup.

Le président: J'aimerais que nous fassions une pause de cinq minutes avant de passer aux témoins suivants.

Le président: Nous sommes heureux d'accueillir maintenant M. Jim MacLatchie, directeur exécutif de la Société John Howard du Canada, qui va nous parler de la prévention du crime.

Bienvenue à nouveau monsieur MacLatchie. Avez-vous une déclaration d'ouverture?

M. Jim MacLatchie (directeur exécutif, Société John Howard du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président. J'aimerais simplement pour commencer exprimer en quelques mots mes remerciements et mes félicitations au Conseil d'administration de la Société John Howard du Canada et à son président, M. Doug Wright, qui aurait souhaité être auprès de moi aujourd'hui mais n'a pas pu. Je sais que le temps est limité et je ne vous imposerai pas une dissertation approfondie sur le mémoire que nous vous avons soumis, et je me contenterai de préciser que nous sommes très clairement partisans du développement social pour assurer la prévention du crime au Canada. Je pense que nous avons un mécanisme à offrir au comité et à l'ensemble de la nation pour y parvenir.

Le président: Merci beaucoup, monsieur. Nous vous en sommes reconnaissants car certains d'entre nous doivent partir en déplacement en fin d'après-midi. Nous vous remercions aussi de nous proposer de nous aider à mener à bien notre entreprise. Connaissant vos antécédents, nous savons que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir.

M. MacLellan: Monsieur MacLatchie, au sujet de la réadaptation, pourriez-vous nous dire quelques mots sur ce qui serait utile à votre avis? Vous dites que c'est un des soucis de la Société John Howard. On a tendance aujourd'hui à vouloir contourner le problème: à mettre à l'écart les délinquants le plus longtemps possible. . . sans se préoccuper du moment où ils se retrouvent dans la rue.

[*Text*]

• 1625

I would also like to ask you, with regard to this rehabilitation, about the experience of the John Howard Society with, for instance, rehabilitation of young offenders at a young age, perhaps even before they reach the age at which they come under the jurisdiction of the young offenders.

A psychiatrist who appeared before this committee said that the most important time was between birth and three years. I'd like to get your feeling on that. Because of the extensive experience of the John Howard Society and the excellent work they've done, I would like to have the benefit, if I could, of your comments in that area.

Mr. MacLatchie: I think our experience has been in rehabilitation after the fact, and that's a matter of history. We simply got into the system about that point. We certainly believe in the importance of intervention early in a young person's life when some kind of deviancy begins to appear. We know from working with offenders over the years that there were precursors, there were evidences, there were indications that some kind of intervention might have helped. There is no question about it. In our own operations in working with the Young Offenders Act and with youth and community programs wherever they turned up in local communities, we've always been very supportive and cooperative with that. In point of fact, there's no question about the importance of it.

I would want to emphasize, however, the need for continuing research, that we responsibly go ahead to find out what the elements are, and that's no less true for rehabilitation. We don't have the final answer about rehabilitation, as this committee has heard, certainly, through Bill C-36 and so on. At the same time, I think, we need all the research, all the effort we can bend towards looking at the causes of crime, even under age three, heaven forbid. If somebody could find the gene for us to isolate, to know where this all came from, we'd be very happy.

Mr. MacLellan: You mention in your brief on page 5:

> It was for these reasons that we have come before this Committee on numerous occasions and called for more public education, more research, more tolerance and less reliance upon what one scholar referred to as more "cops, courts and corrections".

My concern is now with the mood the way it's gone. That request for more research and more tolerance and more public education... The mood is turning against us in that regard. I think we have to try to come up with some answers. It may be that we need more rehabilitation and more diversion programs, but I think—and this is only my concern, and I appreciate your comments on it—if we're going to do research, we have to do it behind a screen of some answers that are going to deal with the current situation. And I don't mean more cops, courts and corrections, not at all. The people are concerned, as you know, and I don't want to see us throw the baby out with the bath water in an attempt to

[*Translation*]

Toujours au sujet de cette réadaptation, j'aimerais que vous nous parliez un peu de l'expérience de la Société John Howard en matière par exemple de réinsertion des jeunes délinquants à un stade très précoce, peut-être même avant qu'ils atteignent l'âge de relever des tribunaux pour jeunes délinquants.

Un psychiatre qui a comparu au comité a déclaré que les trois premières années de la vie étaient la période la plus cruciale. J'aimerais avoir votre avis à ce sujet. Étant donné la vaste expérience de la Société John Howard et le travail excellent qu'elle a accompli, je souhaiterais profiter de vos lumières dans ce domaine.

M. MacLatchie: Je pense que nous nous sommes occupés de réadaptation après coup, comme vous le savez. C'est seulement à ce stade que nous intervenons dans le système. Mais nous sommes convaincus de l'importance d'une intervention aussi précoce que possible si un comportement déviant se manifeste chez un jeune. Notre expérience auprès des délinquants depuis des années nous a permis de constater qu'il y avait des signes précurseurs, des preuves, des indices montrant qu'une intervention aurait pu être utile. Dans nos interventions dans le cadre de la Loi sur les jeunes contrevenants et des divers programmes communautaires et programmes pour la jeunesse qui pouvaient se présenter au niveau des collectivités locales, nous avons toujours appuyé cette idée. En fait, l'importance de cette notion est incontestable.

Je souhaiterais toutefois insister sur la nécessité de poursuivre les recherches, de continuer à chercher sérieusement les éléments, et ceci est tout aussi valable pour ce qui est de la réadaptation. Comme le comité l'a certainement entendu dire en étudiant le projet de loi C-36 et d'autres mesures, il n'y a pas encore de réponse définitive à cette question. Je pense en même temps qu'il faut faire toutes les recherches et tous les efforts possibles pour dégager les causes de la criminalité, même avant l'âge de trois ans, hélas. Si quelqu'un était capable d'isoler le gêne, de cerner les causes profondes, ce serait merveilleux.

M. MacLellan: Vous dites à la page 6 de votre mémoire:

> C'est pour ces raisons que nous avons comparu devant votre comité à de nombreuses reprises pour demander que l'on éduque davantage le public, que l'on fasse plus de recherches, que l'on montre plus de tolérance, que l'on ait moins recours, pour reprendre les paroles d'un universitaire, «à la police, aux tribunaux et à la prison».

Ce qui me préoccupe maintenant, c'est l'évolution des mentalités. Vous demandez plus de recherches, plus de tolérance, plus d'éducation du public... Il y a un revirement de pensée à cet égard. Je crois qu'il faut essayer de trouver des réponses. Il faut peut-être intensifier la réadaptation et développer les programmes de déjudiciarisation, mais je pense—et c'est une préoccupation tout à fait personnelle sur laquelle j'aimerais avoir votre avis—que si nous devons faire des recherches, il faudra les faire à l'arrière-plan de réponses à la situation actuelle. Je ne veux nullement dire qu'il faut avoir plus de policiers, de tribunaux et de services correctionnels. Vous savez que les gens sont inquiets, et je ne

[*Texte*]

try to pacify the public and to ease their concerns, and that we give them longer sentences and harsher penalties as the answer.

I was wondering also, just to get your opinion on that and on the limited dollars we're told we have to work with, where could we best invest funding in our criminal justice system to get the desired result?

Mr. MacLatchie: Remember we're here to talk about crime prevention, and investing in crime prevention at the front end is going to pay dividends. It will take some courage for us to stand up and say, yes, we want to spend here, and we should be doing this. I hope our politicians and we together can do that, as well as the police and so on. I think you've been hearing a lot of that, if I'm reading your hearings correctly.

• 1630

Mr. MacLellan: Yes.

Mr. MacLatchie: I don't think we need to do the research behind the scenes. I think we can do it concurrently and up front. At the same time, you already have made dangerous offender legislation. We have already increased the terms for young offenders, for example. There is more coming down the pipe, and so on.

I understand the public sense. I understand that we are moving towards protecting the community in some of these traditional kinds of ways. I am saying, let's go up front and do the prevention as well.

Mr. MacLellan: My concern is where you mention on page 9 that the government controls large budgets in the areas of policing, courts, corrections, and after-care. You say that reallocation of some of these funds should be considered for crime prevention. The problem is that I am afraid of the public perception. If we take away in those areas and reallocate, they are going to say, hold on, crime is going to run rampant in the streets.

I realize what you are saying, and I don't disagree with you. That's what I say about giving some ideas of where we are going while we at the same time do it. The difficulty, of course, will be that it is going to cost more to be able to work on this research and work on these things while at the same time telling people, look, we think we've got this situation in place.

Mr. MacLatchie: We are not talking about major sectors of the gross national product—

Mr. MacLellan: No, no, but—

Mr. MacLatchie: You've had a couple of models already of how those funds could be got. It's not our role to comment on the economics of it. I think they can be found. We found money for Canada 125 and other very important things, so we run our priorities around.

One of the greatest things that has happened, it seems to me, for example, is that we've kept a cap on the building of prisons in Canada. That's not a public policy per se out in the wide world of visibility, but that's one of the mechanisms that we've put in place to allow ourselves the flexibility for options.

[*Traduction*]

voudrais pas que, pour calmer le public et apaiser ses inquiétudes, on prenne l'accessoire pour l'essentiel en imposant des sanctions plus lourdes et des peines plus longues.

D'autre part, connaissant les limites financières auxquelles nous sommes confrontés, pourriez-vous nous dire quels seraient les meilleurs investissements à faire dans le système de justice pénale pour obtenir les résultats souhaités?

M. MacLatchie: N'oubliez pas que nous sommes ici pour parler de prévention du crime, et que les investissements directs au niveau de la prévention du crime rapportent des dividendes. Il va nous falloir du courage pour dire qu'il faut investir dans tel domaine et faire telle ou telle chose. J'espère que nous pourrons le faire avec nos politiciens, les policiers et les autres. Si j'ai bien suivi vos audiences, vous en avez déjà entendu beaucoup parler.

M. MacLellan: Oui.

M. MacLatchie: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire des recherches en coulisses. Je crois que nous pourrions les faire simultanément et au grand jour. En même temps, vous avez déjà pris des mesures législatives concernant les délinquants dangereux. Nous avons déjà accru la durée des peines pour les jeunes contrevenants par exemple. Et ce n'est pas fini.

Je comprends l'attitude du public. Je sais bien qu'on veut protéger la collectivité en ayant recours à ces méthodes traditionnelles. Ce que je dis, c'est qu'il faut aussi s'occuper ouvertement de prévention.

M. MacLellan: Ce qui me préoccupe, c'est que vous dites à la page 12 que le gouvernement a la haute main sur des budgets importants dans le domaine de la police, des tribunaux, des services correctionnels et de la réhabilitation. Vous dites qu'il faudrait songer à réaffecter une partie de cet argent à la prévention de la criminalité. Ce qui m'inquiète, c'est la perception publique. Si nous retirons de l'argent de ces domaines pour le réaffecter, on va nous accuser de provoquer une recrudescence de la criminalité.

Je comprends bien ce que vous voulez dire et je ne suis pas contre. C'est pour cela que je dis qu'il faut que nous donnions une idée du but que nous recherchons tout en agissant. Le problème évidemment, c'est que cela va coûter plus cher de faire ces recherches et de travailler sur tout cela tout en expliquant aux gens la situation à laquelle nous faisons face.

M. MacLatchie: Il ne s'agit quand même pas de tranches très importantes du produit national brut...

M. MacLellan: Non non, mais...

M. MacLatchie: On vous a déjà soumis quelques modèles d'obtention de ces crédits. Ce n'est pas à nous de parler des aspects économiques de la question. Je pense qu'on peut trouver l'argent. Nous en avons trouvé pour Canada 125 et d'autres choses très importantes, donc nous sommes capables d'établir un ordre de priorité.

L'une des choses les plus remarquables à mon avis, c'est que nous avons plafonné la construction de prisons au Canada. On ne peut pas afficher cela comme une politique publique en soi, mais c'est un des mécanismes que nous avons mis en place pour nous laisser une certaine souplesse de choix.

[*Text*]

Mr. MacLellan: When you say the reallocation, you say it is towards the young age of the spectrum—

Mr. MacLatchie: Sure.

Mr. MacLellan: —and that's where we should be concentrating. Do you feel there is something we can do in the school system that would help us in this regard?

Mr. MacLatchie: Let me respond to that in terms of money again before we leave that. A lot of what we are talking about, like the healthy communities model, doesn't call for great infusions of money. It calls for coordinating opportunities and coordinating exercises at the community level. We can talk about education, because that has to do with education. It has to do with housing. It has to do with literacy in general terms. It has to do with health agencies and so on.

The kind of model we envisage is one where we really bring together people at the community level to identify what their crime concerns would be, and the genesis of crime, as I tried to outline in our brief in our concern about literacy. For heaven's sake, we all know these things, but where do we begin to identify and where do we begin to intervene?

Mr. MacLellan: This is my last question, Mr. Chairman. We know who has to catch the plane now.

One person once told me that you are not going to have real crime prevention until people realize that they have to become a part of the solution through the community, through the neighbourhood and schools and whatever it is. They can't pass it off to somebody, because it's a people issue. It's in their neighbourhood and they have to be involved. It's not a question of money as much as it is a question of their realization that they are part of the solution. Do you believe that?

Mr. MacLatchie: Definitely. I think we have to stop thinking about the traditional ways of going. I don't think we need more Crime Stoppers alone. That is one element of it, but it is many, many things.

I can give you an example. As a matter of fact, one of the greatest examples of that kind of community participation I ever ran across was in a public housing area. They were having vandalism problems in a parking lot. Youths were knocking the lights out and cars were being vandalized. The community began to meet to decide what in heaven's name they would do about this. They called the police. The police would say, well, we can do that, but we'll have to wait outside the community for calls because we only have one-man police cars and we have to wait for back-up in order to go in case there is a problem. And on and on it went. There was a lot of worry about money, and how they were maybe going to private security services.

[*Translation*]

M. MacLellan: Quand vous parlez de réaffectation, vous dites qu'elle doit être axée sur les jeunes...

M. MacLatchie: Absolument.

M. MacLellan: ...et que c'est sur eux qu'il faut se concentrer. Pouvons-nous faire quelque chose d'utile au niveau du système scolaire dans ce domaine?

M. MacLatchie: Permettez-moi de vous donner encore une réponse d'ordre financier avant de quitter ce domaine. Une grande partie de ces choses dont nous parlons, comme le modèle de vie communautaire saine, ne nécessitent pas d'énormes apports de capitaux. Il faut simplement coordonner des possibilités et des exercices au niveau communautaire. On peut parler d'éducation puisque l'éducation a un rôle à jouer. Le logement aussi, ainsi que l'alphabétisation d'une manière générale. Il s'agit aussi des organismes de santé, etc.

Dans le genre de modèle que nous envisageons, on regroupe les gens au niveau de la communauté pour dégager leurs inquiétudes en matière de criminalité, cerner les origines de la criminalité, comme j'ai essayé de le montrer dans notre mémoire en parlant de notre souci d'alphabétisation. Grand Dieu, nous sommes tous au courant de tout cela, mais à partir de quand commence-t-on à cerner les problèmes et à partir de quand commence-t-on à intervenir?

M. MacLellan: C'est ma dernière question, monsieur le président. Nous savons maintenant qui doit prendre un avion.

Quelqu'un m'a dit qu'on n'aurait pas de véritable prévention de la criminalité tant que les gens ne se rendront pas compte qu'ils doivent eux-mêmes participer à la solution dans le cadre de la collectivité, de leurs quartiers, des écoles etc. On ne peut pas refiler ce fardeau à quelqu'un d'autre, car c'est une question qui concerne tout le monde. Le problème se pose là, tout près des gens, et ils doivent s'en mêler. Ce n'est pas tellement une question d'argent mais plutôt de prise de conscience qu'ils font partie eux-mêmes de la solution. Vous le croyez?

M. MacLatchie: Absolument. Je pense qu'il faut cesser de voir les choses sous l'angle traditionnel. Je pense que nous avons suffisamment d'initiatives du genre Échec au crime. C'est un élément, mais il y a bien d'autres choses.

Je peux vous donner un exemple. En fait, l'un des exemples les plus remarquables de ce genre de participation communautaire que j'ai pu constater s'est présenté dans une zone de logements publics. Il y avait des problèmes de vandalisme sur un terrain de stationnement. Des jeunes cassaient les phares des automobiles et les vandalisaient. Les gens du voisinage ont commencé à se réunir pour essayer de faire quelque chose. Ils ont appelé la police. Les policiers leur ont dit qu'ils pouvaient intervenir, mais qu'ils devaient attendre les appels à l'écart car ils n'avaient qu'un seul policier par auto-patrouille et qu'ils devaient donc attendre des renforts en cas de problèmes. La situation a donc continué. Les gens s'inquiétaient des coûts et se demandaient s'ils n'allaient pas devoir recourir à des services de sécurité privés.

[*Texte*]

• 1635

What ultimately was decided was that whenever the kids start to gather out there, the citizens would go outside their houses and sit down, if it was summer, or find something to do outside. That solved the problem, because the witnesses on the premises began to solve the dilemma and the secrecy and the cover-up under which the vandalism was taking place.

So here was a very community-based thing that really called for some community development techniques. The intervention here wasn't money, it wasn't police, it wasn't other kinds of resources, so much as somebody sitting down and asking, how do we all get together and begin to talk about this? It's those kinds of skills we should be looking for, in my view.

Mr. Skelly: I was interested in the comments about starting off early in life. It seems to me we always get involved in the problem at the end, when we react to something after it has become extremely expensive.

I was thinking, after reading an article in *The Ottawa Citizen* magazine that suggested you are more likely to be killed or sexually assaulted by somebody you look at across the breakfast table in the morning... Is there something about family relationships in this country that drives people to the point of frustration where they tend to kill or injure the people closest to them or do damage to people? What is it about family relationships in this country that seems to inspire that kind of thing?

I have also been told that the people who are likely to commit domestic violence are people who have been victims of violence in a previous generation. It seems to be something that carries on from one generation to the next. The same is true of incest and sexual assault within the family. We don't do any kind of training of people for family life and how to cope with the situations of family life. As a result, it seems to be the focus of something like 80% of that kind of violence and abuse. Is there a way we could approach that kind of situation, maybe preventing that 80% of crime?

Mr. MacLatchie: That is a relatively new insight for us as citizens: the nature of family violence and so on. In a conference we convened a number of years ago we tried to address violence, where it comes from and what it is all about. We talked about family violence, violence against seniors, elder abuse, and many, many, different types of violence. I suspect, frankly, it is awfully endemic and we are just being made aware of it. I recall early in the 1960s, when I was in a school of social work, we almost invented child battering. The first time it was, oh, my goodness, there is a whole bunch of child battering going on. So we go through these phases when we become aware of what's happening.

This is where the research...right now, as we speak, there are a number of organizations in this country dedicated to that very question: What do we do about this? Are we going to haul all abusers off to jail right off, at the first charge? You've heard all that in this committee.

[*Traduction*]

Finalement, ils ont décidé qu'à chaque fois que les jeunes commenceraient à se regrouper dans un terrain de stationnement, les gens sortiraient de chez eux et iraient s'asseoir dehors si c'était l'été ou trouveraient quelque chose à faire dehors. Cela a résolu le problème, car les témoins sur place empêchaient les vandales d'agir en cachette et dans le secret.

Il y a donc eu une initiative communautaire faisant appel à des techniques de développement communautaire. Il n'y a pas eu d'intervention policière ni de recours à d'autres ressources, il y a simplement eu des gens qui se sont réunis pour discuter de la question. À mon avis, c'est vers ce genre de choses qu'il faut nous orienter.

M. Skelly: Je trouve très intéressante l'idée de commencer très tôt. J'ai l'impression qu'on intervient toujours en fin de problème, qu'on ne réagit qu'une fois que les choses coûtent très cher.

J'ai lu dans un article de la revue du *Ottawa Citizen* qu'on courait plus de risques d'être tué ou agressé sexuellement par quelqu'un qu'on regardait dans les yeux à la table du petit déjeuner le matin... Y a-t-il quelque chose dans les rapports familiaux au Canada qui fait que les gens en arrivent à un degré de frustration tel qu'ils peuvent tuer ou blesser les gens qui sont les plus proches d'eux? Qu'y a-t-il dans les rapports familiaux dans notre pays pour inspirer ce genre de choses?

On m'a aussi dit que les gens les plus susceptibles de commettre des actes de violence domestique sont ceux qui ont été victimes de violence à la génération précédente. On dirait que c'est quelque chose qui se transmet de génération en génération. C'est la même chose pour l'inceste et les agressions sexuelles au sein d'une famille. Il n'y a aucune formation des gens à la vie de famille et on ne leur apprend pas à faire face aux situations qui peuvent se produire, ce qui fait que dans quelque chose comme 80 p. 100 des cas, on a affaire à ce genre de violence et d'abus. Y aurait-il une façon d'aborder le problème et peut-être d'éviter ces 80 p. 100 de la criminalité?

M. MacLatchie: Cette découverte est relativement nouvelle pour nos concitoyens: la violence familiale et ce genre de chose. Au cours d'une conférence que nous avons organisée il y a un certain nombre d'années, nous avons essayé de parler de la violence, de ses origines et de sa nature. Nous avons parlé de violence familiale, de violence à l'encontre des personnes âgées, de mauvais traitement des vieillards et de multiples types de violence. À vrai dire, je crois que c'est une tragédie endémique dont nous commençons seulement à prendre conscience. Je me souviens qu'au début des années soixante, où j'étais dans une école de travail social, nous avons pratiquement inventé la notion d'enfant battu. Au début, on a dit: oh, grand Dieu, il y a des tas d'enfants battus. Donc, il y a une progression dans la prise de conscience.

C'est là que la recherche...au moment même où je vous parle, diverses organisations au Canada se penchent sur cette question: comment faire face à ce problème? Allons-nous coller directement les agresseurs en prison dès la première inculpation? Vous avez déjà entendu tout cela au comité.

[*Text*]

In a sense, while I don't know the answers, as a citizen I am comforted that resources from the voluntary sector and from other areas of the country are being directed to those kinds of questions. It behooves us to keep asking the question, and we are one of them asking the same question. I don't know the answer.

Mr. Skelly: It seems we approach health care issues in the same way. Recently I was watching on TV—I've been spending a lot of time watching TV since I broke my leg—a program about women. Each year 5,000 women in this country die of breast cancer. I think they said on this program deaths due to AIDS were something like 600 or 700 a year. I may even be overstating that. Those women were asking, why isn't more money allocated to breast cancer research? AIDS seems to be the more popular disease and therefore is the target of more research funds.

Elizabeth Cull, the Minister of Health from the province of B.C., was testifying before a committee here. She was asked by a member of the committee, if you wanted to invest money to save the most lives, would you do it in research for drugs or research on particular kinds of diseases? She said, well, I'd probably invest the money in better water and sewer systems; I'd end up saving tens of thousands of lives, but for a very small expenditure of money relative to what it costs to invest in research.

• 1640

We tend to become excited about particular crimes when they happen in our community, and we want bigger jails and to do away with the Young Offenders Act and that kind of thing, when maybe we should be doing our research at the other end of the system.

Have you done an assessment of what research is being done in this area? What provinces are more successful than others in dealing with the frustrations and helping people to cope with the problems of the family and the things we inherit from previous generations?

Mr. MacLatchie: The short answer is no, we're not aware of it, but again the society across the country is being run by local boards of directors who respond to local community needs and so on. I dare say that we're probably engaged in some kind of exercise somewhere or other in the whole business.

I'd like to get back to the point about better sewers and water supply and so on. Recently I was reading a book that noted sewage and water supply as one of the most profound social change agents in the history of mankind, which certainly speaks to prevention and so on. So in our view any of that front-end stuff is really well-deserved. However, specifically no. Maybe somebody will pick up just how or maybe such a monitoring agency is around and I'm just not aware of it.

Mr. Skelly: In our community we've just had a rape and murder of a six-year-old child by a person who had previously been involved in a sexual assault in another community, Edmonton. In order to allow him to start a new life, he was

[*Translation*]

En un sens, bien que je ne connaisse pas les réponses, je me réjouis de voir qu'on oriente sur ce genre de questions les ressources du secteur bénévole et d'autres secteurs de la nation. Il nous incombe de continuer à marteler cette question, et nous sommes parmi ceux qui la posent. Je n'ai pas la réponse.

M. Skelly: Je crois que nous abordons les questions de santé de la même manière. Il n'y a pas longtemps, je regardais à la télévision—je passe beaucoup de temps à regarder la télévision depuis que je me suis cassé la jambe—une émission sur les femmes. Chaque année, 5 000 femmes au Canada meurent d'un cancer du sein. Je crois qu'on disait dans cette émission que le SIDA tuait quelque chose comme 600 ou 700 personnes par an. J'exagère même peut-être. Mais il y avait des femmes qui demandaient pourquoi on ne consacrait pas plus d'argent à la recherche sur le cancer du sein. Le SIDA semble faire plus les manchettes et attirer par conséquent plus de fonds pour la recherche.

Elizabeth Cull, ministre de la Santé de Colombie-Britannique, a témoigné ici devant un comité. L'un des membres du comité lui a demandé: si vous deviez investir de l'argent pour sauver le plus grand nombre de vies possible, investiriez-vous dans la recherche pharmaceutique ou dans la recherche sur certaines maladies particulières? Elle a répondu: j'investirais probablement dans de meilleurs réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, cela me permettrait en fin de compte de sauver des dizaines de milliers de vie, pour un investissement minime par rapport à ce que coûte la recherche.

On s'énerve chaque fois qu'un crime est commis dans sa ville et on réclame de plus grosses prisons et la suppression de la Loi sur les jeunes contrevenants alors qu'on devrait peut-être se renseigner sur ce qui se passe à l'autre bout du système.

Avez-vous déterminé s'il se fait des recherches dans ce domaine? Quelles provinces réussissent le mieux à combattre les frustrations et à aider les gens à faire face aux difficultés familiales et aux problèmes hérités des générations antérieures?

M. MacLatchie: En un mot: non. Nous ne savons pas s'il y a des travaux de ce genre. Toutefois, la Société est administrée par les multiples conseils d'administration locaux qui sont sensibles aux besoins de la collectivité. Il y a sûrement un projet de recherche quelconque quelque part.

Revenons sur ce que l'on disait à propos de l'amélioration des réseaux d'égouts et d'approvisionnement en eau. Dernièrement, je lisais que les réseaux d'égouts et d'approvisionnement en eau constituent l'un des agents de changement social le plus radical de l'histoire de l'humanité, ce qui milite bien en faveur de la prévention. Pour nous, donc, tous ces programmes préventifs ont leur place. Mais dans le cas qui nous occupe, non. Quelqu'un sait peut-être s'il y a un organisme de surveillance comme celui-là et comment il fonctionne, mais moi pas.

M. Skelly: Dans ma ville, un enfant de six ans vient d'être violé et assassiné par quelqu'un qui avait déjà commis une agression sexuelle dans une autre ville, à Edmonton. Pour lui permettre de refaire sa vie, on l'a autorisé à venir

[*Texte*]

able to move to our community with some anonymity. As I mentioned this morning, he started a new life but he just did the same old things. He was protected by the anonymity that was given to him by the people supposedly helping him to start this new life, and as a result we lost a six-year-old girl in our community.

It seems to me that the way we punish people for deviant behaviour is culturally determined rather than the best possible system that could be thought up.

I used to work in a prison. I worked on death row in Ocala in Burnaby and in their remand unit there as well, and it seems to me that we feel the most punitive thing we can do to a person is to deprive them of their ability to move around and to confine them to a jail. In a jail every kind of crime is open to you: all kinds of drug abuse, sodomizing your next-door neighbour—they're all almost acceptable forms of behaviour. It seems to me we feel that's the worst punishment we can deliver to a person.

The worst punishment we could have delivered to this person who came from Edmonton to my riding would have been to repeal his right of privacy, and I'm wondering why we don't look at it from that point of view. Rather than repealing the person's right to move, maybe we could look at some of the other rights. If we had withdrawn his right to privacy and let other people in the community know that this person was trying to start a new life out on Vancouver Island, we might have been able to save the life of that young girl or prevent some of the sexual assaults that were taking place in the community.

How do you look at those kinds of things?

Mr. MacLatchie: There's no relationship between punishment and treatment. Punishment is punishment and treatment is treatment. If we want to intervene—

Mr. Skelly: I was looking at it from the prevention point of view and the community's point of view.

Mr. MacLatchie: On deterrence, the experience in prison would suggest that thinking that people won't do some crime because they are afraid they'll get caught doesn't work. We know that. That's a fact. So you can spend time worrying about different kinds of punishment, but I would suggest that we should rather be looking for interventions and how we can intervene therapeutically so we shall get to the nub of it.

We talk about spectacular incidents that occur. I want to refer you back to your statistics; for example, about breast cancer and AIDS. We have to be careful about those numbers when we're talking about spectacular murders and deaths. That's not to say I'm not sensitive to the needs of victims and victims' families. But there's a thing going on here, too. How many people are these kinds of victims compared with deaths from construction accidents, highway deaths, and so on? The same kind of balance, I would hope, would be brought to bear as we try to meet the legitimate public concern as it appears.

[*Traduction*]

s'établir chez nous sans trop de publicité. Comme je l'ai dit ce matin, il a commencé une nouvelle vie mais est retombé dans ses vieilles habitudes. Il était protégé par l'anonymat qui lui avait été accordé par ceux qui étaient censés l'aider à repartir à neuf et à cause de cela nous avons perdu une petite fille de six ans.

Pour moi, la façon dont nous punissons ceux qui ont un comportement déviant est déterminée par notre culture plutôt que d'être la meilleure option que nous offre le système.

Avant, je travaillais dans une prison. Je travaillais dans le couloir des condamnés à mort à Ocala, à Burnaby, et aussi à l'établissement de détention provisoire qu'il y avait là. On croit que le pire châtiment que l'on puisse infliger à quelqu'un c'est de le priver de sa liberté et de le mettre en prison. En prison, il est possible de commettre toutes sortes de crimes comme consommer quantités de drogue, sodomiser son voisin, tout cela ce sont des comportements presque acceptables. On semble penser que c'est le pire châtiment que l'on puisse infliger à quelqu'un.

Le pire châtiment que l'on aurait pu infliger à celui qui est venu d'Edmonton dans ma circonscription aurait été de lui retirer son droit à la vie privée et je me demande pourquoi nous n'envisageons pas les choses de ce point de vue. Au lieu de lui retirer sa liberté de circulation et d'établissement, peut-être aurions-nous pu songer à d'autres droits. Si on lui avait enlever son droit à la vie privée et si l'on avait informé d'autres citoyens que cette personne essayait de recommencer à neuf dans l'île de Vancouver, nous aurions peut-être pu sauver la vie de cette jeune fille ou empêcher certaines des agressions sexuelles qui sont survenues dans la localité.

Que pensez-vous de ce genre de choses?

M. MacLatchie: Il n'y a aucun rapport entre le châtiment et le traitement. Ce sont deux choses différentes. Si nous voulons intervenir...

M. Skelly: Je pensais à la prévention et je me mettais à la place de la collectivité.

M. MacLatchie: En ce qui concerne la dissuasion, l'expérience en prison donne à penser qu'on a tort de croire que les gens ne commettront pas tel ou tel crime par crainte d'être mis en prison. Nous le savons. C'est un fait. Vous avez donc beau songer à divers types de châtiment, mais je pense qu'il vaudrait mieux concentrer sur les interventions de type thérapeutique pour aller au fond du problème.

On parle des incidents spectaculaires qui sont survenus. Reportez-vous à vos statistiques, par exemple à propos du cancer du sein et du Sida. Il faut être prudent devant ces chiffres lorsque l'on parle de meurtres ou de morts spectaculaires. N'allez pas croire que je suis insensible aux besoins des victimes et de leurs familles. Là aussi il se fait des choses. En quoi le nombre de ces victimes se compare-t-il à celui des décès causés par les accidents du travail ou de la circulation? J'aimerais que l'on ait le même sens de la mesure lorsque l'on essaie d'apaiser les craintes légitimes de la population.

[*Text*]

• 1645

Mr. Skelly: One experience I had in the prison was that most of the people who go there are young men. At least in my experience, they tend to be between the ages of 15 and 35 or 40. You can't prevent people from being young men, but it seems that group of individuals is particularly susceptible to doing things that violate the norms and standards of society. What is it about young men, or what could be done about that class or that group of people? Is there something about our culture or something about being a young male that causes people to commit more crimes or violations?

Mr. MacLatchie: I don't know of any, and I can't answer that question. That's well beyond my competence. The only thing that crosses my mind in response is that over the years the average age of the prisoners has dropped. We know that has to do with drugs and behaviours resulting from other kinds of experiences. . .rather than the classic 1940, old-time bank robber. But no, I can't answer that observation.

The Chairman: I'm doubtful, Mr. Skelly, if anyone could. But it's a—

Mr. Skelly: It might be a worthwhile area to pursue.

The Chairman: It might be a worthwhile area, yes. Someone once said, youth is a wonderful thing; it's too bad it's wasted on the young.

Mr. Skelly: I'm beginning to think that myself.

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): I'd like to ask a question arising from your brief, at page 8. You talked a little about the Federation of Canadian Municipalities and how it has become a lead agency in crime prevention with the "safer cities" concept and so on. You also criticize them a little. You say in your view FCM has become mired in the need to seek funding for its work and for developing pilot projects of various kinds. You say this of course is important; however, it has been done at the expense of the greater need of promoting political leadership and acceptance of the policy in all communities. In other words, you say, leadership has flagged.

What policy are you referring to? Are you talking about the policy enunciated at the crime prevention conference in 1989?

Mr. MacLatchie: Yes, it refers to that whole resolution.

Mr. Thorkelson: Can you elaborate a little?

Mr. MacLatchie: Thank you for raising this, because I think the matter of political leadership is critical to that model of where we go with crime prevention, working at the community level. There is no question in our minds that among the things that have to happen... There are a lot of agencies like ours running around helping people. That's fair enough. That's there. But nothing is as effective in bringing together agencies that perhaps do not normally talk to each other, or agencies that normally don't even conceive of being in the same place, as the kind of political leadership that can happen municipality by municipality.

[*Translation*]

M. Skelly: J'ai constaté que la plupart des détenus sont des jeunes hommes, entre 15 et 35 ou 40 ans. Il faut que jeunesse se passe, mais il semble que ce groupe d'âge est particulièrement porté à enfreindre les normes de la société. À quoi cela tient-il et que peut-on y faire? Y a-t-il quelque chose dans notre culture ou dans le fait d'être un jeune homme qui les amène à commettre des crimes?

M. MacLatchie: Pas à ma connaissance. Je ne peux donc pas répondre à cette question. Cela déborde considérablement le cadre de mes compétences. Tout ce qui me vient à l'esprit, c'est qu'avec le temps la moyenne d'âge des détenus a baissé. Nous savons que cela est attribuable à la drogue et à des comportements causés par d'autres phénomènes. . .par rapport aux cambrioleurs de banque typiques des années quarante. Non, je ne peux pas répondre à votre question.

Le président: Monsieur Skelly, je doute fort que quiconque le puisse. Mais, c'est. . .

M. Skelly: Cela mérite peut-être de s'y attarder.

Le président: Oui. Quelqu'un a déjà dit: «Cédez-moi vos vingts ans si vous n'en faites rien».

M. Skelly: Je commence à être du même avis.

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): J'aimerais poser une question inspirée par votre mémoire, page 8. Vous dites quelques mots de la Fédération canadienne des municipalités et du fait qu'elle est devenue la principale organisation consacrée à la prévention de la criminalité à l'aide du concept des «Villes plus sûres». Vous la critiquez un peu aussi. D'après vous, la fédération se préoccupe trop d'obtenir des crédits pour ses travaux et de mettre sur pied des projets pilotes de toutes sortes. Certes, dites-vous, c'est important, mais cela s'est fait aux dépens de la constitution d'un leadership politique et de l'acceptation de la politique dans toutes les localités. Autrement dit, vous dites que les dirigeants ont baissé les bras.

De quelle politique parlez-vous? Celle énoncée à la Conférence de 1989 sur la prévention de la criminalité?

M. MacLatchie: Oui, toute cette résolution.

M. Thorkelson: Pouvez-vous développer un peu votre pensée?

M. MacLatchie: Je vous remercie de soulever la question, parce que je crois que la question de leadership politique est au coeur du modèle de prévention de la criminalité dans le milieu. Il ne fait pas de doute pour nous que parmi les choses qui doivent se faire... Il y a une multitude d'organismes caritatifs comme le nôtre. C'est très bien ainsi, je l'accepte. Mais rien ne réussit mieux à faire se concerter des organismes qui ne sont pas normalement en contact les uns avec les autres ou qui ne s'imaginent pas être au même endroit en même temps que de pouvoir disposer d'un leadership politique dans chaque municipalité.

[*Texte*]

The model, of course, came from France, and it seems to have worked very well there. I think a number of other interveners have referred to it. So what we were looking for from FCM is that it would mobilize municipal politicians across this country to say, yes, we will have a city plan of action, and included in that will be a crime prevention component, and we will give Brownie points, credit, support, assistance to whatever extent we can to the agencies of our city that are doing that, and we will provide facilities for meetings to encourage citizens to attend, and so on.

That's the part that got dropped. They were busy doing other kinds of important things. They assisted in bringing a brief to this committee on gun control. They assisted in a couple of research projects and and they found money from various other government sources to do some good things. But this business of the political will to encourage that to happen across the country did seem to slip. Our experience when we went out—and this is what I referred to—to the various communities across the country was, well, it's a good thing, but it hasn't got on our agenda yet; we are busy doing sewers—or some other problem that they deem to be more important.

• 1650

Mr. Thorkelson: What kind of liaison do you have with the Federation of Canadian Municipalities?

Mr. MacLatchie: At the present time, we are members of an advisory council to the crime prevention program of FCM, which means that we met once after the conference and we met once a couple of months ago. I hope we will meet more frequently and talk. Around that council are a number of national agencies, government and non-government, that are all engaged in some portion of the crime prevention program. I think more of that should go on, and I would encourage them to do that.

Second, we have been participants in a number of communities that did have plans. You are going to hear next week, I think, from Howard Sapers, who has been working with the mayor's committee on crime prevention in Edmonton. It is a marvellous example of the way in which the John Howard Society, for example, and other agencies can support that kind of program.

At the municipal level, we were there to assist and facilitate and contribute as much as we could. That is what we are committing ourselves to doing more of here and where that political will will exist at the community level.

Mr. Thorkelson: I have a second question and it relates back to Mr. Skelly's question. Mr. Skelly talked about the right of privacy being removed, and I think that is an important issue. I don't have much background in this area, but intuitively it appeals to me. It seems to me that a society advances and we urbanize, people are more autonomous, there is more anonymity. There are fewer social sanctions in a very small community.

I grew up in a community of 800 people. I knew everyone. We accepted people in the community and there were people in that community with terrible flaws. Yet they were not ostracized. They were accepted and encouraged and

[*Traduction*]

Ce modèle, évidemment, nous vient de France, et il semble avoir été très efficace là-bas. Je pense que de nombreux autres intervenants en ont parlé. Ce que nous attendons donc de la fédération, c'est qu'elle mobilise les hommes et les femmes politiques municipaux du pays en faveur d'un plan d'action municipal qui comprenne un volet de prévention de la criminalité. Nous voulons qu'ils accordent de l'appui, des félicitations et de l'aide aux organismes de la ville qui s'y emploient et qu'ils offrent des salles de réunion pour encourager les citoyens à y participer.

C'est ce qui a été écarté. Ils étaient trop occupés à d'autres choses importantes. Ils ont aidé à préparer un mémoire sur le contrôle des armes qui a été présenté devant votre comité. Ils ont collaboré à un ou deux projets de recherche et ont trouvé du financement auprès de diverses sources publiques pour réaliser certains programmes utiles. Mais ce qui a disparu, c'est l'idée d'avoir de la volonté politique pour encourager ces programmes dans l'ensemble du pays. Quand nous nous sommes rendus dans les diverses localités—c'est ce à quoi je faisais allusion—on nous a dit que bien sûr c'était une bonne chose, mais que ça ne figurait pas sur la liste de choses à faire parce qu'on s'occupait des égouts ou d'un autre problème jugé plus important.

M. Thorkelson: Quelle liaison y a-t-il entre vous et la Fédération canadienne des municipalités?

M. MacLatchie: À l'heure actuelle, nous siégeons au Conseil consultatif sur la prévention du crime de la FCM, ce qui veut dire que nous nous sommes réunis une fois après la conférence et une autre fois il y a deux mois. J'espère que nous aurons des rencontres plus fréquentes et que nous pourrons discuter. Au conseil siègent un certain nombre d'organismes nationaux, publics et privés, qui s'occupent tous d'un volet quelconque du programme de prévention de la criminalité. Je pense qu'il devrait y en avoir plus et je les y encourage.

Deuxièmement, nous avons collaboré activement aux plans de certaines localités. La semaine prochaine, je crois, vous entendrez Howard Sapers, qui a collaboré au Comité du Maire sur la prévention de la criminalité à Edmonton. Voilà l'exemple parfait de la façon dont la Société John Howard, et d'autres, peuvent appuyer ce genre de programme.

À l'échelon municipal, notre rôle était d'aider, de contribuer et de participer le plus possible. C'est ce que nous promettons de faire de plus en plus ici et là où existe la volonté politique à l'échelon municipal.

M. Thorkelson: J'ai une deuxième question, qui est liée à celle de M. Skelly. Il a parlé de la suppression du droit à la vie privée, et cela me semble être une question importante. Je ne connais pas très bien ce domaine, mais à première vue l'idée me séduit. Avec les progrès et l'urbanisation de la société, les citoyens deviennent plus autonomes, plus anonymes. Il y a moins de sanctions sociales dans une localité minuscule.

J'ai grandi dans un village de 800 personnes. Je connaissais tout le monde. Il y avait de la tolérance même pour ceux qui avaient de gros défauts. Ils n'étaient pas ostracisés. On les acceptait et on les encourageait. Je parle de

[*Text*]

so on. I am speaking of what is called the town drunk in other communities. Then there were those people who did not pay their bills on time, but they were accepted. There was social cohesiveness and greater social sanctions. People would probably not want to commit crimes because the other people would view them very badly and that sort of thing.

But as time goes on, we have more anonymity. I would say there is something in this privacy. There is a bit of social sanction, a bit of pressure. Some people are immune to that, of course, and then you have to go that one step farther and take their right of movement away and put them in prison.

This is leading up to a question on the Young Offenders Act. We do not publish the names of young offenders because of their right of privacy. Yet they repeat and repeat because they know this can all be put behind them once they turn 18. I think Howard Sapers believes strongly in the Young Offenders Act. I am wondering what your view of the Young Offenders Act is and whether you think it needs an overhaul. Do you think we should look at some of these privacy provisions so that there would be a greater amount of social sanctions applied to those people who commit crimes?

Mr. MacLatchie: I would like to respond in two ways. One, I want to talk about the social sanction and the small community as a very legitimate kind of social protective mechanism.

One of the things you have heard about is the Quebec model. They have gone around, almost neighbourhood by neighbourhood. You have heard people talking about community policing, where the police were out talking to people and shaking hands, doing all kinds of very important human contact things, which will begin to move us towards that. Let's get out of the cop cars. Let's get out of the headquarters offices and so on. Let's put volunteers in the community and in the police stations or in the local police outlets and so on. They are good things, in my view. I think that begins to move in on—

• 1655

Mr. Thorkelson: My definition of social sanction is more than just pure contact. It's people not wanting to let other people down, people knowing they have some position—maybe "position" is the wrong word—role or stake in their community, however you want to define "community". Maybe there can be a sub-community and a big urban community or small community, and so on.

Mr. MacLatchie: I accept the principle. I don't know how far down we can get. We can't necessarily get down—or maybe we can—to the community of 800 or fewer, whether we're talking about better church communities or better anything that begins... But I think we're moving in the right direction if we're talking about local neighbourhood gatherings of people to worry about crime and so on. That might be a good thing.

I want to deal with the young offenders thing. The impression is that they're doing it over and over again. They aren't doing it over and over again. Some of them are doing it over and over again. I don't think there's any confusion in

[*Translation*]

ce que l'on appelait l'ivrogne du village. Je pense aussi à ceux qui ne payaient pas leurs factures. Pourtant, on les acceptait. Il y avait une certaine cohésion sociale et davantage de sanctions sociales. Il y avait probablement des gens qui s'empêchaient de commettre des crimes par crainte de la réprobation générale.

Mais avec le temps, l'anonymat s'est installé. Il y a quelque chose dans cette idée de vie privée. Il y a un peu de sanction sociale, un peu de pression. Il y a des gens qui y sont insensibles, bien sûr, et dans ce cas il faut aller plus loin, leur enlever leur liberté de circulation et les mettre en prison.

Cela m'amène à ma question sur la Loi sur les jeunes contrevenants. Nous ne publions pas le nom des jeunes contrevenants par respect pour leur droit à la vie privée. Pourtant ils récidivent parce qu'ils savent que tout cela sera chose du passé lorsqu'ils atteindront l'âge de 18 ans. Je pense que Howard Sapers est fermement en faveur de la Loi sur les jeunes contrevenants. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette loi et si vous estimez qu'elle a besoin d'être revue en profondeur. Devrions-nous revoir les dispositions relatives à la vie privée pour qu'il y ait davantage de sanctions sociales imposées aux auteurs de crimes?

M. MacLatchie: Je vais répondre de deux façons. D'abord, je veux parler de la sanction sociale et de la petite localité comme mécanismes de protection parfaitement légitimes de la société.

Vous avez entendu parler du modèle québécois. Ils sont allés visiter presque tous les quartiers. Vous avez entendu les témoins vous parler de la police communautaire, d'agents qui vont parler aux citoyens, leur serrer la main, nouer tous ces contacts humains importants qui nous font progresser dans cette voie. Il est temps de quitter les véhicules de police, de quitter les bureaux du poste, de mettre les bénévoles dans les milieux et dans les postes de police et dans les détachements. Ce sont toutes de bonnes choses, d'après moi. Je pense que cela nous permet d'avancer...

M. Thorkelson: Dans ma définition de sanction sociale, j'entends bien plus que les simples contacts. C'est ne pas vouloir abandonner l'autre, reconnaître qu'il a son rôle ou sa place dans la société, peu importe comment on la définit. C'est peut-être une micro-société ou une vaste société urbaine.

M. MacLatchie: J'en accepte le principe. Je ne sais pas jusqu'où on peut le pousser. On ne peut peut-être pas l'appliquer—mais peut-être aussi que oui—à une agglomération de 800 habitants ou moins, qu'il s'agisse d'un groupe paroissial ou de quelque chose... Mais je pense que nous sommes dans la bonne direction si l'on parle de regroupements de quartier qui luttent contre le crime. Ce serait une bonne idée.

Je voudrais reparler des jeunes contrevenants. On donne l'impression qu'ils récidivent continuellement. C'est faux. Certains d'entre eux récidivent. Les corps policiers savent très bien de qui il s'agit. Ils se sentent contraints. Mais je suis

[*Texte*]

police forces about who those people are. They feel a bit hamstrung. But I'm sure as we continue to work toward the amendments and all the kinds of things that go on, we'll begin to solve those things over time.

Mr. Thorkelson: So you are saying that for repeat offenders overall perhaps the Young Offenders Act works well, but there's a problem with repeat offenders, and we should look at that in providing amendments for the Young Offenders Act.

Mr. MacLatchie: I think it's inevitable. I have nothing against amending legislation. I don't know of a piece of legislation that is perfect.

Mr. Thorkelson: But you are saying we should look at repeat offenders.

Mr. MacLatchie: I'm saying if that's the public will—and you're politicians—then one goes ahead and does that. I think you'll choose the best route on the advice you get from the people who know.

Mr. Thorkelson: What is your advice?

Mr. MacLatchie: I don't have any on that issue at this time. I came to talk about crime prevention.

Mr. Thorkelson: That's part of crime prevention.

Mr. MacLatchie: Perhaps.

The Chairman: Everything is part of crime prevention.

Mr. Skelly: I wonder if you think there are certain provinces or certain jurisdictions, perhaps somewhere else in North America, where they're doing an exemplary job, or a better job. . .or an area that might be looked at as a model; for example, in the way they get involved in families or intervention with children or something that has been successful in preventing crime.

Mr. MacLatchie: I think right now the best models to look at are the ones the FCM came up with. I think they identified six or eight communities in their comments before this committee that could be looked at as a means. Certainly Edmonton was a good one.

Remember, it's unique to the community. You heard the native people talking about that earlier, too. Every community has a particular concern, a different way of priorizing which problems it wants to deal with. They have different resources to apply to it. In some cases the leadership might be from the board of trade, because they're concerned about vandalism and theft, shoplifting. In some communities it might be education and literacy. In others it might be health. There's quite an exciting potential. It's really incredible.

The Chairman: Do we have time to do it all?

Mr. MacLatchie: I don't think you have any choice, Mr. Chairman.

The Chairman: That's what we feel.

[*Traduction*]

certain qu'à force de travailler aux modifications et aux autres choses qui sont en marche, nous arriverons à régler ces problèmes.

M. Thorkelson: Vous dites donc que pour les récidivistes en général, la Loi sur le jeunes contrevenants marche bien mais qu'il y a un problème du côté des récidivistes et qu'il faudrait envisager d'y apporter des modifications.

M. MacLatchie: C'est inévitable, je crois. Je ne suis pas contre l'idée de modifier la loi. Je ne connais aucune loi qui soit parfaite.

M. Thorkelson: Mais vous nous dites qu'il faut s'occuper du cas des récidivistes.

M. MacLatchie: Je dis que si c'est la volonté publique—et vous êtes des responsables publics—c'est à vous de prendre l'initiative. Je pense que vous choisirez la meilleure façon de procéder en fonction des conseils que vous recevrez des spécialistes.

M. Thorkelson: Quel est votre conseil à vous?

M. MacLatchie: Je n'en ai pas sur ce point à l'heure actuelle. Je suis venu discuter de la prévention de la criminalité.

M. Thorkelson: Cela fait partie de la prévention.

M. MacLatchie: Peut-être.

Le président: Tout fait partie de la prévention de la criminalité.

M. Skelly: Y a-t-il des provinces ou des Etats en Amérique du Nord qui s'illustrent de façon particulière et qui pourraient servir de modèle. Je pense aux interventions auprès des familles ou des enfants ou d'autres qui ont permis de diminuer la criminalité.

M. MacLatchie: À l'heure actuelle, je pense que les meilleurs modèles sont ceux de la Fédération canadienne des municipalités. Dans son témoignage ici, elle a parlé de six ou huit municipalités qui pourraient servir de modèle. Le cas d'Edmonton est un bon exemple.

N'oubliez pas que cela n'existe pas ailleurs. Vous avez entendu les autochtones en parler aussi tout à l'heure. Chaque localité a ses propres préoccupations et priorités. Ses ressources sont différentes. Dans certains cas, l'initiative vient de la chambre de commerce parce qu'elle s'inquiète du vandalisme, des vols et des vols à l'étalage. Ailleurs, le problème est peut-être l'école et l'analphabétisme. Ailleurs encore c'est peut-être la santé. C'est fascinant tout ce qui existe. C'est vraiment incroyable.

Le président: Avons-nous le temps de nous occuper de tout?

M. MacLatchie: Je ne pense pas que vous ayez le choix, monsieur le président.

Le président: C'est ce que nous pensons.

[*Text*]

Mr. MacLatchie, thank you again for your time and your wisdom. We'll no doubt see you soon.

This meeting's adjourned until next Monday in Vancouver.

[*Translation*]

Monsieur MacLatchie, je vous remercie encore une fois du temps que vous nous avez consacré et de vos conseils. Nous vous reverrons sûrement prochainement.

La séance est levée jusqu'à lundi prochain à Vancouver.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Morning Sitting

Perry Winston Schulman, Q.C., Barrister and Solicitor.

John William Campbell, Constable, City of Winnipeg Police Department.

Afternoon Sitting

From the Mohawk Council of Kanesatake:

Grand Chief Jerry Peltier.

From the Mohawk Council of Akwesasne:

Grand Chief Michael Mitchell;

Chief Brian David;

Harris Cole, Akwesasne Police Commission;

Ernie Houghton, Interim Chief of Police;

Cheryl Jacobs, Constable;

Russell Roundpoint, Intergovernmental Liaison Officer;

Louise Thompson, Co-ordinator, Justice Department.

From the John Howard Society of Canada:

Jim MacLatchie, Executive Director.

TÉMOINS

Séance de l'avant-midi

Perry Winston Schulman, c.r., avocat.

John William Campbell, policier, Service de police de la ville de Winnipeg.

Séance de l'après-midi

Du Conseil Mohawk de Kanesatake:

Grand chef Jerry Peltier.

Du Conseil Mohawk d'Akwesasne:

Grand chef Michael Mitchell;

Chef Brian David;

Harris Cole, Commission de police d'Akwesasne;

Ernie Houghton, chef de police intérimaire;

Cheryl Jacobs, agent de police;

Russell Roundpoint, agent de liaison des affaires intergouvernementales;

Louise Thompson, coordonnatrice, Division de la Justice.

De la Société John Howard du Canada:

Jim MacLatchie, directeur exécutif.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 33
-396

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 80

Monday, January 18, 1993
Vancouver, B.C.

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 80

Le lundi 18 janvier 1993
Vancouver (C.-B.)

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen des questions relatives à la prévention du crime

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25281-1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JANUARY 18, 1993
(100)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 9:05 o'clock a.m. this day, in Hotel Vancouver, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Bill Domm for Blaine Thacker and Douglas Fee for Carole Jacques.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From British Columbia Crime Prevention Association: Al Fouquette, Vice-President; Sharron Hilsen, Executive Director. *From British Columbia Coalition for Safer Communities:* Patti Pearcey, Co-ordinator; Carol Matusicky, Executive Director of British Columbia Council for the Family; Dr. Calvin Lee, Member; Phil Hall, Member of the First Nations Assembly, Skowkale Band, Stolo Nation. *From the Criminology Department, Malaspina College, Nanaimo, B.C.:* John Anderson, Co-ordinator. *From the National Action Committee on the Status of Women:* Shelagh Day, Vice-President; Lee Lakeman, Vancouver Rape Relief; Sunera Thobani, Member at Large; Shirley Masuda, Dawn Canada.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

Al Fouquette and Sharron Hilsen from the British Columbia Crime Prevention Association each made an opening statement and answered questions.

Patti Pearcey, Carol Matusicky, Dr. Calvin Lee and Phil Hall from the British Columbia Coalition for Safer Communities each made an opening statement and answered questions.

At 11:35 o'clock a.m., the sitting was suspended.

at 11:40 o'clock a.m., the sitting resumed.

John Anderson from Malaspina College made an opening statement and answered questions.

Shelagh Day, Lee Lakeman and Sunera Thobani from the National Action Committee on the Status of Women each made an opening statement and with Shirley Masuda, answered questions.

At 1:25 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 18 JANVIER 1993
(100)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 9 h 05, à l'Hôtel Vancouver, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Bill Domm remplace Blaine Thacker; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoins: De l'Association pour la prévention du crime en Colombie-Britannique: Al Fouquette, vice-président; Sharron Hilsen, directeur exécutif. *De la Coalition de la Colombie-Britannique pour la sécurité des collectivités:* Patti Pearcey, coordonnatrice; Carol Matusicky, directeur exécutif du British Columbia Council for the Family; Dr Calvin Lee, membre; Phil Hall, membre de l'Assemblée des premières nations, Tribu Skowkale de la Nation Stolo. *Du Département de criminologie, Malaspina College, Nanaimo, C.-B.:* John Anderson, coordonnateur. *Du Comité national sur le statut de la femme:* Shelagh Day, vice-présidente; Lee Lakeman, Vancouver Rape Relief; Sunera Thobani, membre; Shirley Masuda, Dawn Canada.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de la prévention du crime (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Al Fouquette et Sharron Hilsen, de l'Association pour la prévention du crime en Colombie-Britannique, font chacun un exposé et répondent aux questions.

Patti Pearcey, Carol Matusicky, Calvin Lee et Phil Hall, de la Coalition de la Colombie-Britannique pour la sécurité des collectivités, font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 11 h 35, la séance est suspendue.

À 11 h 40, la séance reprend.

John Anderson, du Malaspina College, fait un exposé et répond aux questions.

Shelagh Day, Lee Lakeman et Sunera Thobani, du Comité national sur le statut de la femme, font chacun un exposé puis, de même que Shirley Masuda, répondent aux questions.

À 13 h 25, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, January 18, 1993

• 0901

The Chairman: Order.

Pursuant to Standing Order 108(2), we're proceeding on an investigation of crime prevention.

We're very pleased to have with us, from the British Columbia Crime Prevention Association, Mr. Al Fouquette, Vice-President; and Sharron Hilsen, Executive Director.

Welcome. Do you have an opening statement you wish to make?

Ms Sharron Hilsen (Executive Director, British Columbia Crime Prevention Association): Yes, we do. We'll introduce ourselves first.

I'm a mother of four adult children and I have a grandchild. I have been involved in crime prevention in the province of British Columbia for the past 10 years. I have been involved in both Block Parents and the Crime Prevention Association. I work as a registered nurse at the children's hospital in Vancouver and I'm very involved in crime prevention and safety-related issues.

Mr. Al Fouquette (Vice-President, British Columbia Crime Prevention Association): I'm with the New Westminster city police. I have been an employee there for 18 years. I'm a corporal and supervisor of the crime prevention community services section. I'm in my third year as a director on the B.C. Crime Prevention Association.

The Chairman: Thank you very much. I hope you approve of what this committee is doing with regard to crime prevention. Do you have a statement you wish to make at this time?

Mr. Fouquette: Yes, we do. The British Columbia Crime Prevention Association has been in existence for the past 14 years. Initially called the B.C. Police Crime Prevention Association, the members were all police personnel and total funding came from government sources. By 1982 it was apparent that the police could no longer carry the full load for crime prevention and the community must get involved.

The word "Police" was removed from the title and community representatives were invited to join forces. Federal and provincial funding expired, and today we have a non-profit, totally self-supporting, elected volunteer board of directors. That board consists of 15 persons.

The directors are a mix of police personnel, private citizens, and corporate or community representatives. Our mandate is to encourage and promote crime prevention by inter-agency cooperation, area coordination of resources, supporting of province-wide legislation, and hands-on education and training.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 18 janvier 1993

Le président: La séance est ouverte.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la prévention du crime.

Nous sommes heureux d'accueillir les représentants de la British Columbia Crime Prevention Association, soit M. Al Fouquette, vice-président, et M^me^ Sharron Hilsen, directrice administrative.

Nous vous souhaitons la bienvenue. Avez-vous une déclaration liminaire à faire?

Mme Sharron Hilsen (directrice administrative, British Columbia Crime Prevention Association): Oui. Permettez-nous de d'abord nous présenter.

Je suis mère de quatre enfants adultes et j'ai un petit-fils. J'oeuvre dans le domaine de la prévention du crime en Colombie-Britannique depuis 10 ans. En plus d'appartenir à la Crime Prevention Association, j'appartiens à l'association Parents-Secours. J'ai travaillé comme infirmière diplômée à l'hôpital pour enfants de Vancouver et je m'intéresse de très près à la prévention du crime ainsi qu'aux questions touchant à la sécurité.

M. Al Fouquette (vice-président, British Columbia Crime Prevention Association): Je travaille au sein de la force policière de New Westminster depuis 10 ans. Je suis caporal et surveillant des services communautaires de prévention du crime. Je suis administrateur depuis trois ans de la B.C. Crime Prevention Association.

Le président: Je vous remercie. J'espère que vous approuvez l'étude sur la prévention du crime entamée par le comité. Avez-vous une déclaration liminaire à faire?

M. Fouquette: Oui. La British Columbia Crime Prevention Association existe depuis 14 ans. L'association, qui s'appelait autrefois la B. C. Police Crime Prevention Association, se composait entièrement à ses débuts de policiers et était entièrement financée par le gouvernement. En 1982, il est devenu évident que la collectivité devait désormais appuyer les efforts de prévention du crime de la police.

On a donc supprimé le mot «Police» du titre de l'association et on a invité des représentants de la collectivité à s'y joindre. Les gouvernements fédéral et provincial ont cessé de subventionner notre association qui est maintenant devenue un organisme à but non lucratif qui s'autofinance et dont le conseil d'administration se compose de 15 bénévoles élus.

Parmi les administrateurs de l'association, on compte maintenant des policiers, de simples citoyens ainsi que des représentants du milieu des affaires et de la collectivité. Notre mandat consiste à favoriser la prévention du crime en encourageant la collaboration multidisciplinaire, en coordonnant les ressources locales, en appuyant les lois provinciales adoptées dans ce domaine et en offrant des services d'information et de formation.

[*Texte*]

At the outset it must be said that crime prevention refers to the reduction of the future risks of crime. Several elements should be brought into focus to clarify the frustration in establishing a true significance in crime reduction.

First, public confidence should be evident in all sectors of the criminal justice system. However, it is seen by the public that they are not in sync with each other; i.e., police courts, legislators, corrections. The credibility of some good programs is undermined by the attitude of "Why bother?" For example, Block Watch, a program to deter break and enters in residences through the surveillance and reporting of suspicious activity, results in criminals being apprehended, only to have the individual get little or no sentence. Much support and assistance is given to the accused, while the victim or witness is virtually on their own. This leads to disillusionment and decreased respect for the law, as they are seen by the general public as not caring or not doing their job.

Public confidence has been eroded by existing legislated laws that do not meet current needs for criminal deterrence, such as the Young Offenders Act.

There is also a paramount need to focus on the causes of crime. These are most often seen as high-risk areas being the socially and/or economically disadvantaged, which may include their experiences in family, school, or community life.

• 0905

The British Columbia Crime Prevention Association has made great strides in networking those in crime prevention and bringing together provincial government departments, police and citizens' groups to further the awareness and need to work together. The B.C. Crime Prevention Association has had input to or completely endorses the following groups or projects, and this is a sample list only: Block Parents; Block Watch; Victim Assistance Program; Crime Stoppers; Police Volunteer Storefront Offices; community police stations; Business Watch; B.C. Coalition for Safer Communities; Realty Watch; Taxi Watch; citizen patrols; school education programs such as DARE and SASS; PACE, Police Assisting Community Education; Crime Prevention and Safety for Seniors; Streetproofing for Kids; the CAT program, Combat Auto Theft; CPTED, Crime Prevention Through Environmental Design; KIDZONE, a knowledge network; the Vancouver Crime Prevention Society; Surrey Community Crime Prevention Society; and TOM, Think of Me.

Along with the above, the B.C. Crime Prevention Association puts a great deal of emphasis on the sharing of information. This is done through the publication of a quarterly newsletter and an annual conference which brings together all people involved in prevention. This interaction of police, government departments, regulatory agencies, and volunteers helps each get an enhanced appreciation of the other.

[*Traduction*]

Permettez-moi de préciser d'entrée de jeu que prévention du crime est synonyme de réduction éventuelle de la criminalité. Il convient d'attirer l'attention sur plusieurs éléments dont l'influence se fait sentir dans nos efforts pour réprimer le crime.

Le public doit d'abord avoir pleine confiance dans le système de justice pénale. Or, le public a l'impression que les différents rouages du système s'emboîtent mal :police, tribunaux, législateurs et services correctionnels. L'attitude défaitiste de la population compromet l'efficacité de certains excellents programmes. Prenons comme exemple le Programme de surveillance de quartier dont l'objet est d'amener les citoyens à s'intéresser à ce qui se passe dans leurs quartiers et à dénoncer tout individu louche. Trop souvent, les criminels qui sont arrêtés grâce à ce programme ne reçoivent qu'une peine légère, quand ils ne s'en tirent pas indemnes. L'accusé reçoit beaucoup d'aide, contrairement à la victime ou au témoin. Cette situation amène les citoyens à être déçus par la loi et à la mépriser. La population a l'impression que ceux qui sont chargés d'appliquer les lois ne font pas leur travail ou se soucient peu de faire en sorte que la situation s'améliore.

Des lois comme la Loi sur les jeunes contrevenants qui n'ont pas un effet dissuasif sur les criminels ont sapé la confiance du public.

Il est également impérieux de se pencher sur les causes du crime. Les couches de la population les plus vulnérables sont celles dont les conditions sociales et économiques sont mauvaises et qui connaissent des difficultés dans leurs familles, à l'école et dans leurs milieux.

La British Columbia Crime Prevention Association s'est efforcée d'établir des réseaux d'intervenants dans le domaine de la prévention du crime et de favoriser la collaboration entre les divers services gouvernementaux provinciaux, la police et les groupes de citoyens. Notre association appuie sans réserves de nombreux groupes et projets, dont voici une liste partielle, et elle y participe également :Parents-Secours, Surveillance de quartier, Programme d'aide aux victimes, Échec au crime, Programme de surveillance volontaire des vitrines de magasins, postes de police communautaires, Business Watch, la B.C. Coalition for Safer Communities, Reality Watch, Taxi Watch, patrouilles de citoyens, programmes d'éducation scolaire comme Dare et SASS, le programme Contribution de la police à l'éducation communautaire, le Programme de prévention du crime et de sécurité destiné aux retraités, Mise en garde contre les dangers de la rue, le Programme de lutte contre les vols d'autos, le PCAM, Prévention du crime par l'aménagement du milieu, Kidzone, un réseau d'information, la Vancouver Crime Prevention Society, la Surrey Community Crime Prevention Society et, enfin, TOM, Think of Me.

Comme les organismes susmentionnés, la B.C. Crime Prevention Association attache beaucoup d'importance à la diffusion de l'information. Voilà pourquoi notre association publie un bulletin trimestriel et tient une conférence annuelle à laquelle participent tous ceux qui s'intéressent à la prévention du crime. Par cette collaboration, la police, les services gouvernementaux, les organismes de réglementation ainsi que les bénévoles apprennent à mieux se connaître et à s'apprécier.

[*Text*]

From the perspective of the B.C. Crime Prevention Association, we can go to greater efforts to coordinate and assist in resources through private funding to reduce crime. Many of the efforts run parallel to the other agencies involved in crime prevention. To this end the B.C. Crime Prevention Association is endeavouring to coordinate groups within B.C. to provide a basis for cooperation and quality of product. With all our efforts, the underlying causes, such as being disadvantaged socially or economically, can only be aided from agencies equipped to act through social intervention.

Without addressing the underlying causes of crime, we can only give band-aid solutions at best. That is not to say our efforts have not been successful; they have been. However, to make greater strides in reducing crime, the high-risk areas need to be addressed. Crime prevention through social development, as proposed by the Canadian Council on Social Development and the Canadian Criminal Justice Association, goes a long way in creating awareness in areas of social intervention.

We make the following recommendations:

(1) create a national department to coordinate all existing programs, resource people, experts, coordinators of specific programs;

(2) encourage all levels of government to get involved in crime-prevention issues;

(3) training, and assisting in creating regional and national conferences and workshops;

(4) create a national approach and direction with specific strategies to promote crime prevention for all agencies to incorporate;

(5) create a national victim-assistance directory to assist in establishing victim assistance programs nationally;

(6) assist in coordinating a national most-wanted persons program;

(7) recommend changes to the Young Offenders Act to reflect current needs, such as lowering the age of a juvenile to 16 and enable youths to be raised to adult court based on the severity of the crime; and

(8) encourage the media to take an active role in reporting and encouraging crime prevention issues.

The B.C. Crime Prevention Association has committed all its efforts to reduce crimes through those avenues open to us. It is hoped that the Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General's Department can open further avenues to create a real reduction in crime.

The above is submitted for your consideration.

The Chairman: I want to thank you very much. If there are no further statements, we'll proceed with questioning.

[*Translation*]

La B.C. Crime Prevention Association veut déployer des efforts accrus pour trouver des sources de financement privées pour mener à bien ses projets de lutte contre le crime. Beaucoup d'autres organismes qui s'intéressent à la prévention du crime visent également les mêmes fins. La B.C. Crime Prevention Association cherche donc à susciter une meilleure collaboration entre les groupes qui oeuvrent dans le domaine en Colombie-Britannique. Malgré toute notre bonne volonté, seuls les organismes sociaux peuvent intervenir auprès des personnes défavorisées au plan social ou économique.

Si nous ne nous attaquons pas aux causes premières du crime, nous ne pourrons, au mieux, que proposer des palliatifs. Il ne faudrait pas en déduire que tous les efforts que nous avons déployés jusqu'ici ont cependant été vains. Toutefois, pour que la lutte contre le crime soit vraiment efficace, il faut cibler les couches de la société qui sont les plus vulnérables. La prévention du crime doit passer par le développement social, ainsi que le recommande le Conseil canadien de développement social et l'Association canadienne de justice pénale.

Voici nos recommandations:

(1)) créer un service national chargé de la coordination de tous les programmes, personnes ressources, spécialistes et coordonnateurs de divers programmes;

(2) encourager tous les paliers de gouvernement à participer à la prévention du crime;

(3) assurer de la formation dans le domaine de la prévention du crime et organiser des conférences et des ateliers à l'échelle régionale et nationale;

(4) adopter une stratégie nationale de prévention du crime qui pourrait être adoptée par tous les organismes s'intéressant au domaine;

(5) créer un répertoire national d'aide aux victimes pour favoriser l'établissement de programmes qui leur sont destinés à l'échelle nationale;

(6) participer à la mise sur pied d'un programme national de dépistage des criminels les plus recherchés;

(7) recommander des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants de manière à l'actualiser, soit ramener à 16 ans l'âge limite des contrevenants visés par cette loi et permettre que des jeunes soient jugés par un tribunal pour adultes selon la gravité du crime commis; et

(8) encourager les médias à participer activement à la prévention du crime.

La B.C. Crime Prevention Association a pris tous les moyens qui s'offraient à elle pour combattre le crime. Nous espérons que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général proposera de nouvelles façons de s'attaquer au problème.

Notre mémoire vous est humblement soumis.

Le président: Je vous remercie. Si vous n'avez rien d'autre à ajouter, j'ouvrirai la période des questions.

[*Texte*]

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): You mention that the British Columbia Crime Prevention Association has made great strides in networking the various organizations you list on page 2 of your brief. How do you network? Do these groups meet together regularly or do they meet separately and recommend? Is there any set network or framework for this networking?

• 0910

Ms Hilsen: It's a very loose network at this point, but our board does have members from the provincial Block Parents organization who sit on our board. We have a liaison person with the lower mainland Block Watch association. There are groups like that. We did a conference in conjunction with the B.C. Coalition for Safer Communities one year. Both parties had input into the conference. There's no formal set-up, but we do work with numerous programs.

Mr. MacLellan: Are they asked to contribute on a regular basis, or is it more or less that when they want to recommend something, you're receptive to what it is they want to recommend?

Ms Hilsen: We try to keep in touch with what is happening. For instance, the Block Watch program was having difficulty having copyright put on their logo, and because they were not a registered society at the time, they came to us and we helped them put a copyright. . .we actually put the copyright right on the symbol for them. They then went about setting up a lower mainland committee and having a board of directors, and we assisted them in that. They now have their own society act and by-laws and what not.

We ask them for input into our. . .I've brought a couple of samples of our newsletter, which goes out. . .and we ask them for articles to go into the newsletter.

Mr. MacLellan: What about citizen participation? Do you have committees with citizen representation? Do you have a particular committee set up in various jurisdictions? How are you structured? Is it one organization that looks after British Columbia? Do you have subcommittees in the various areas?

Ms Hilsen: Yes, our association represents the province of British Columbia, and the board is half made up of volunteer citizen personnel. The other half is either corporate members or police department members.

The citizen group comes from varied backgrounds. As I said, there are some from Block Parents. I'm from the Children's Hospital and involved through interest in crime prevention.

In the last two or three years we have had people from around the province represented on our board. We have a member right now who lives in Revelstoke. He doesn't make it to our monthly meetings, but at least two or three times a

[*Traduction*]

M. MacLellan (Cap Breton—The Sydneys): Vous mentionnez le fait que la British Columbia Crime Prevention Association a réussi, dans une large mesure, à établir un réseau qui regroupe les divers organismes que vous énumérez à la page 2 de votre mémoire. Comment fonctionne ce réseau? Ces groupes se réunissent-ils régulièrement pour soumettre leurs recommandations ou le font-ils individuellement? Quel est le cadre dans lequel s'inscrit ce réseau?

Mme Hilsen: Le réseau est encore assez mal définis, mais des représentants de l'organisation provinciale de Parents-Secours siègent à notre conseil. Nous comptons une personne qui assure la liaison avec l'Association de surveillance de quartier du sud-ouest. Voilà certains exemples de groupes qui sont représentés. Une année, nous avons tenu une conférence conjointe avec la B.C. Coalition for Safer Communities. Les deux groupes ont participé à la conférence. Il n'y a pas de structure établie, mais nous collaborons à de nombreux programmes.

M. MacLellan: Leur demande-t-on de contribuer de façon régulière ou s'agit-il plutôt pour vous d'accueillir les recommandations qui vous sont faites à mesure qu'elles surviennent?

Mme Hilsen: Nous nous efforçons d'être au courant de ce qui se passe. Par exemple, à un moment donné, le Programme de surveillance de quartier avait de la difficulté à faire breveter son logo. N'étant pas à l'époque une société enregistrée, le groupe nous à approchés et, de fait, nous l'avons aidé à faire breveter le symbole. Puis, lorsque ce groupe a entrepris de constituer un comité pour le sud-ouest et de former un conseil d'administration, nous lui sommes venus en aide. Ce groupe est maintenant constitué en société; il a ses propres statuts, règlements.

Nous leur demandons de participer à notre bulletin en rédigeant des articles. J'ai avec moi quelques échantillons de ce bulletin.

M. MacLellan: Pour ce qui est maintenant de la participation des citoyens, avez-vous des comités où les citoyens sont représentés? Avez-vous des comités dans les diverses régions? Comment êtes-vous structurés? La Colombie-Britannique relève-t-elle d'une seule et même organisation? Avez-vous des sous-comités dans les diverses régions?

Mme Hilsen: En effet, notre association représente la province de la Colombie-Britannique et des citoyens bénévoles forment la moitié du conseil. La provenance des membres du conseil qui représentent la population est diverse.

Comme je l'ai dit, certains proviennent de l'organisation Parents-Secours. Pour ma part, je proviens de l'hôpital pour enfants et c'est mon intérêt pour la prévention du crime qui explique ma participation.

Au cours des deux ou trois dernières années, des gens de toutes les régions de la province ont siégé à notre conseil. A l'heure actuelle, l'un de nos membres vit à Rivelstoke. Il ne réussit pas à participer à toutes nos réunions mensuelles,

[*Text*]

year he comes down, and we are in contact with him by telephone and fax. We also have a person in Prince Rupert who is just joining the board this year. They will represent that part of the province and try to keep in touch a little more with what's happening in the lower mainland.

Mr. MacLellan: You mentioned too that one of the groups is police—volunteer, store-front office, community police stations. Are there community police stations in the Vancouver area?

Mr. Terry Skarbo (President, British Columbia Crime Prevention Association): In New Westminster we have two store-front offices. Victoria has six, I believe. Surrey is in the process of opening up a number of offices. I believe they have two open right now; also one in Cloverdale. So it's spreading out quite a bit.

Mr. MacLellan: Could you give us some idea of why you decided to open them and what you think the effects of these community operations, community stations, have been, and what it is you hope to achieve?

Mr. Skarbo: One of the prime focuses in New Westminister is citizen involvement. We have one police officer specifically assigned to each office. As I say, we have 2 offices and an average of 40 volunteers in each office. That's 80 volunteers altogether. Those are citizens from the community, of all ages. They become involved basically as much as they want. Each office is run by a committee of six volunteers. They basically run the office, with the constable there.

We've also have other police officers who work out of those offices. They get involved in crime prevention programs. They not only work in the office but go into the community. One office in particular is focusing on seniors programs, because essentially that's what's in that area. The volunteers themselves go out and do presentations, do displays, get involved in different community groups, from the community police office.

Our office, which is focusing on seniors programs, also has victim assistance working out of that office. So victim assistance has expanded from the main police office to the community police office.

• 0915

Mr. MacLellan: So really it's a catalyst for getting people in the communities to help themselves, using the office and the officer who is at the community police station.

Mr. Fouquette: Very much so.

Mr. MacLellan: And you've found that this has worked and you've had success as a result of this?

Mr. Fouquette: We hope to expand even further.

Mr. MacLellan: That's great. Do you feel that it has any effect on areas such as drugs and prostitution? Have you seen any effect in those two areas as a result of community policing?

[*Translation*]

mais il se joint à nous au moins deux ou trois fois par année, et nous communiquons avec lui par téléphone et par télécopieur. Egalement, une personne de Prince Rupert vient de se joindre au conseil cette année. Ces deux personnes vont représenter cette partie de la province et s'efforcer de mieux se tenir au courant de ce qui se passe dans le sud-ouest.

M. MacLellan: Vous avez dit également que la police était au nombre des groupes participants—il s'agit de bureaux de police de quartier, de postes de police communautaires. Existe-t-il des postes de police communautaires dans la région de Vancouver?

M. Terry Skarbo (président, Association de la prévention du crime de la Colombie-Britannique): A New Westminster, il existe deux bureaux de police de quartier. Il y en a six à Victoria, je crois. A Surrey, on est en train d'ouvrir un certain nombre de ces bureaux. Je crois qu'il y en a déjà deux; il y en a également à Cloverdale. C'est donc une idée qui se répand beaucoup.

M. MacLellan: Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez décidé d'ouvrir des postes de quartier, quels ont été leurs effets et quels sont les résultats que vous visez?

M. Skarbo: Dans le cas de New Westminster, la participation des citoyens est un aspect primordial. Un agent de police est affecté à chaque bureau. Comme je l'ai dit, nous avons deux bureaux et, en moyenne, 40 bénévoles par bureau. Cela fait donc un total de 80 bénévoles. Ce sont les gens qui vivent dans le quartier; il y en a de tous les âges. Essentiellement, ils peuvent participer autant qu'ils le veulent. Chaque bureau est dirigé par un comité de six bénévoles qui en assurent la gestion avec la participation de l'agent de police.

Certains autres agents de police participent aux activités de ces bureaux. Ils sont affectés à des programmes de prévention du crime. Ils travaillent non seulement au bureau mais également ailleurs dans la localité. L'un des bureaux met l'accent sur des programmes pour les aînés, ce qui correspond à la réalité du secteur. Les bénévoles eux-mêmes font des exposés et des expositions et participent à divers groupes communautaires en se servant du poste de quartier comme centre d'activité.

Notre bureau, qui met l'accent sur les programmes destinés aux personnes âgées, participe également à un programme d'aide aux victimes. L'aide aux victimes est donc une activité qui ne s'exerce plus seulement à partir du poste de police principal, mais aussi à partir du poste de quartier.

M. MacLellan: Il s'agit donc d'une sorte de catalyseur qui incite les gens d'une localité à se prendre en main en profitant du bureau et de la présence de l'agent du poste de police de quartier.

M. Fouquette: Tout à fait.

M. MacLellan: Et vous avez constaté que c'est un système qui fonctionne, qui donne des résultats?

M. Fouquette: Nous comptons le développer encore davantage.

M. MacLellan: C'est formidable. Avez-vous constaté des résultats en ce qui concerne par exemple la toxicomanie et la prostitution? La présence policière dans le quartier a-t-elle un effet sur ces deux problèmes?

[*Texte*]

Mr. Fouquette: Yes. One of the offices is in an area known as a high drug area, and it's assisted because the police are around there more. They also work out of those offices, and just the presence has moved the problem on.

Mr. MacLellan: Do you do more foot patrols now, as opposed to cruiser patrols?

Mr. Fouquette: We have police officers who are specifically assigned to foot patrol. Also, we have four members assigned to bike patrol. They have bikes right now, and we hope to double that by the spring.

Mr. MacLellan: Is that additional manpower or redeploying manpower?

Mr. Fouquette: Redeploying manpower.

Mr. MacLellan: Have you found that has been effective where you have more personal contact with the community?

Mr. Fouquette: Very much so. We're doing a test area right now in New Westminster where a police officer is assigned a specific area. It's actually quite a small area in number of blocks. They're the personal police officer for that area, and some of them are completely on foot or on bikes.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): I'd like to welcome the committee to British Columbia. When I asked for the hearings out here, you'll remember I promised spring.

The Chairman: We said no.

Mr. Waddell: It was on the condition that we'd have spring. I was a little bit afraid when I came in this morning that I would be regarded as another politician breaking a promise, but then I discovered a wonderful thing about this country. The staff and some of the members who went out for a walk this morning are all from Ottawa and congratulated me, saying, it's nice to be here in spring. All the British Columbians, including my family, say, gee, this is terrible winter weather we're having.

Anyway, I'd like to welcome the witnesses and thank them for their presentation.

You say that the organization goes back 14 years and it started really as a police group, and then, in your words, you needed the community. Why was that?

Ms Hilsen: The programs that are run in the province will not work if it's just the community working at it. They will not work if it's just police personnel. It has to be a partnership, and if you go over any of the programs that we've listed and look at them, the ones that work the best are those that work with a true partnership, police and volunteer citizens working together. You need both halves of that team or you're not going to have a program that works.

Mr. Waddell: We're talking about programs, and here we have basically a program coordinated on a provincial basis. I think you say that we need a national strategy. Why do we need a national strategy if we have sufficient provincial programs?

[*Traduction*]

M. Fouquette: Oui. L'un des bureaux est situé dans un secteur où la toxicomanie est importante et sa présence a été utile puisque la police fréquente davantage le secteur. Les policiers utilisent ces bureaux et leur présence a eu un effet dissuasif.

M. MacLellan: Faites-vous davantage de patrouilles à pied maintenant, par opposition aux patrouilles motorisées?

M. Fouquette: Certains policiers sont affectés aux patrouilles à pied. Quatre policiers sont également affectés à la patrouille à bicyclette. Nous espérons doubler le nombre de bicyclettes d'ici le printemps.

M. MacLellan: S'agit-il d'effectifs supplémentaires ou d'un redéploiement des effectifs?

M. Fouquette: Il s'agit d'un redéploiement.

M. MacLellan: Est-ce que le fait de personnaliser davantage les rapports avec les gens a donné de bons résultats?

M. Fouquette: Tout à fait. À titre expérimental, nous affectons des policiers à certains secteurs donnés de New Westminster. Ces secteurs comprennent un nombre relativement restreint de pâtés de maisons. Chaque secteur a donc son propre agent de police. Certains agents patrouillent à pied, d'autres à bicyclette.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): J'aimerais souhaiter la bienvenue en Colombie-Britannique au comité. Lorsque j'ai demandé que des audiences soient tenues ici, j'ai promis qu'elles le seraient au printemps, vous vous en souviendrez.

Le président: Nous avons dit non.

M. Waddell: C'était à la condition que le printemps se manifeste. En arrivant ce matin, j'avais un peu peur d'être considéré comme un de ces politiciens qui ne tiennent pas parole, mais j'ai découvert quelque chose de merveilleux au sujet de ce pays. Les membres du personnel et certains membres du comité qui ont pris une marche à l'extérieur ce matin sont tous de la région d'Ottawa. Ils m'ont félicité en me disant qu'il était agréable d'être ici au printemps. En Colombie-Britannique, tout le monde, y compris les membres de ma famille, disent que le climat d'hiver que nous avons en ce moment est terrible.

De toute manière, je souhaite la bienvenue aux témoins et je les remercie de leur exposé.

Vous dites que l'organisation existe depuis 14 ans et qu'il s'agissait au départ d'un groupe du service de police qui a senti le besoin, comme vous l'avez dit, de se rapprocher de la collectivité. Pourquoi cela est-il arrivé?

Mme Hilsen: Les programmes provinciaux ne fonctionnent pas si les citoyens sont les seuls à y participer. Ils ne fonctionnent pas non plus s'ils relèvent exclusivement des services de police. Le partenariat est nécessaire. Parmi les programmes que nous avons énumérés, ceux qui fonctionnent le mieux sont justement ceux où on a réussi un partenariat véritable entre les services de police et les bénévoles de la collectivité. Ces deux éléments de l'équipe sont indispensables, sinon le programme ne fonctionne pas.

M. Waddell: Il est question ici d'un programme coordonné à l'échelle provinciale. J'ai cru comprendre qu'il nous faut, selon vous, une stratégie nationale. Pourquoi une stratégie nationale si les programmes provinciaux sont suffisants?

[*Text*]

Ms Hilsen: We're constantly being asked by other provinces for help and information on how we've done programs, what problems we've encountered with them, and how we keep our association together. The Ontario Crime Prevention Association was put together using the constitution from the B.C. Crime Prevention Association. We spent about four hours with a lady named Carol Johnson, who was instrumental in getting Ontario's crime prevention group organized.

When we know the pitfalls they're going to run into, there's no need for provinces in this country to have to start and go through the problems that our association went through over the last 14 years. Number one, you cannot have a complete board of police personnel because the community is not going to listen to a board of directors made up completely of police people. We ran into problems that we can help other provinces with, so that—

Mr. Waddell: So we don't really have to reinvent the wheel in every province.

Ms Hilsen: —they don't reinvent the wheel. Exactly.

It has been done. Saskatchewan now has a very active crime prevention group. If you look at the people who've pulled that group together, you'll find that two ex-RCMP officers are sitting on the formation of that board in Saskatchewan. They got their knowledge from being members of the Police Crime Prevention Association in B.C. 14 years ago.

• 0920

Mr. Waddell: I would like to ask you a little bit about the attitudes or the priorities. How serious is the need for crime prevention; in your view, the public attitudes? I want to preface it by saying that I come from the suburbs of Vancouver and I have seen drive-by shootings. A dental assistant in my area was murdered in a particularly strange family dispute. There are increasing numbers of crimes like this that are high profile in the media. What do you think the attitude towards crime prevention as a priority is in British Columbia now?

Ms Hilsen: I think the community as a whole wants more information. It is like a school. The people don't know what is out there, so they don't know where to go for help or how to ask for help or what to do to prevent themselves from being victimized.

There is one thing I would like to state, and that is that in areas where crime prevention associations or groups start, initially you will find what looks like an increase in crime. Because Block Parents and people who learn about Block Watch will do more reporting of crime, it looks as if there is an increase in crime when really there isn't. The crime is already there; the problems are already there. People in the community are only learning that when their car is broken

[*Translation*]

Mme Hilsen: Les gens des autres provinces nous demandent constamment de l'aide et des renseignements au sujet de l'exécution de nos programmes, des problèmes qui se présentent et des moyens que nous prenons pour assurer l'unité de notre association. L'association ontarienne de prévention du crime a été constituée à partir des statuts de son homologue de la Colombie-Britannique. Nous avons passé environ quatre heures avec une dame du nom de Carol Johnson qui a joué un rôle important dans l'organisation du groupe ontarien de prévention du crime.

Puisque nous avons l'expérience des difficultés qui attendent les gens des autres provinces, nous pouvons leur éviter certains des problèmes que notre association a dû surmonter au cours des 14 dernières années. Tout d'abord, par exemple, le conseil ne peut être composé exclusivement de représentants des services policiers. En effet, les gens ne sont pas disposés à écouter un conseil d'administration composé entièrement de policiers. Parce que nous avons vécu certains problèmes, nous pouvons être utiles à d'autres provinces, de sorte que...

M. Waddell: Pour qu'il ne soit pas nécessaire de réinventer la roue dans toutes les provinces.

Mme Hilsen: ...qu'ils ne réinventent pas la roue. Exactement.

C'est chose faite. La Saskatchewan est maintenant dotée d'un groupe de prévention du crime très dynamique. Or, parmi ceux qui ont contribué à la création de ce groupe en Saskatchewan et qui participent à la formation de son conseil, on compte deux anciens agents de la GRC. Ces derniers ont acquis les connaissances voulues à titre de membres de la B.C. Police Crime Prevention Association, il y a de cela 14 ans.

M. Waddell: Je voudrais vous poser quelques questions au sujet des attitudes ou des priorités. À votre avis, quelle est l'attitude du public quant à la nécessité de programmes de prévention? Je dois dire dès le départ que ma circonscription est dans la banlieue de Winnipeg où il y a eu des incidents de tirs d'armes à feu à partir d'une automobile. Une technicienne dentaire de ma région a aussi été tuée lors d'un conflit familial particulièrement étrange. Il y a de plus en plus de crimes de ce genre qui font les manchettes des journaux. Selon vous, quelle priorité le grand public accorde-t-il à la prévention du crime en Colombie-Britannique?

Mme Hilsen: À mon avis, les citoyens en général veulent être mieux renseignés. C'est comme à l'école. Le public n'est pas au courant des services et ne sait pas où s'adresser ou comment procéder pour obtenir de l'aide ou éviter de devenir des victimes.

Il y a une chose que je voudrais expliquer. Dans les secteurs où l'on forme des associations ou des groupes de prévention du crime, on constate au départ ce qui semble être une augmentation dans le nombre de crimes. Les associations Parents-Secours et ceux qui font partie de groupes de surveillance de quartier ont plus souvent recours à la police en cas de crimes et cela donne l'impression que le nombre de crimes a augmenté alors que ce n'est pas vraiment

[*Texte*]

into or when minor problems happen in the community they should report them. The only way we are going to get to the bottom of it is to have a good reporting system in place and for citizens to know what they can do and how they can prevent these things from happening again.

Mr. Waddell: You also said that we can't really fight crime without addressing the underlying causes. There are 3.5 million Canadians who are living below the poverty line. It seems to me they want to play by the rules, but they are not really permitted into the game in many ways. For many of them the alternative, especially for young people, is crime.

I wonder if you would comment further about the need to address poverty and some of the underlying causes of crime from your own experience or from anything your organization has been able to do.

Ms Hilsen: In 1978 a study was done in Canada, and a book resulted from that called *Admittance Restricted.* It was looking at the conditions of life in Canada for children. A lot of the recommendations made from that investigation were that we have to put in place programs for children to divert them at an early age. And we are not talking 14-, 15-, and 16-year-old kids; we are talking 7-, 8-, and 9-year old children. We have to prevent them from going down the wrong path in life. And it is not always the socially or financially disadvantaged. I see a lot of children, 11 and 12 years of age, who come from good income families, who are being brought into emergency in an intoxicated state. And when you talk to these children, you see they aren't getting what they need. They don't get proper guidance; they are not getting the interventions they need at an early age.

Mr. Waddell: Are you saying bad parenting?

Ms Hilsen: Bad parenting. There is a whole social field out there that is totally being ignored. A lot of the recommendations made at Children's Hospital regarding the care of children are totally ignored. Or we will do up a report on a child who needs some intervention, needs to be seen by a psychologist, but we see that child come back year after year after year and nothing is done because there are no social programs in place to deal with these children. And then when they are 16 they are criminals. There is a real gap.

We can do a lot in our association by talking to adults and teenagers. Police go into the schools and do a lot of teaching, and also we have developed some books and some videos, but we are missing a big group of children out there. We need to talk to these kids early. We have to get into the elementary schools.

A lot of the police departments don't have the funding or they haven't looked into going to junior high or the late elementary grades, the grade 7, grade 8 age group. Those are the kids we are missing. By the time they reach grade 10, 11,

[*Traduction*]

le cas. Il y avait autant de crimes et de problèmes auparavant, mais les citoyens savent maintenant qu'ils doivent faire appel à la police si leur automobile est vandalisée où s'il y a d'autres problèmes mineurs du même genre dans leur quartier. La seule façon de nous attaquer vraiment aux problèmes consiste à avoir un bon système d'appel à la police et à renseigner les citoyens sur la façon de procéder pour empêcher ce genre de choses.

M. Waddell: Vous dites aussi que nous ne pouvons pas vraiment lutter contre le crime sans nous attaquer à ses causes sous-jacentes. Il y a 3,5 millions de Canadiens sous le seuil de la pauvreté. Il me semble qu'ils voudraient jouer selon les règles du jeu, mais qu'on ne leur permet pas vraiment de se mettre de la partie. Pour bon nombre d'entre eux, surtout chez les jeunes, tout ce qui reste, c'est le crime.

Pourriez-vous puisez dans votre propre expérience ou celle de votre organisme et nous parler davantage de la nécessité de nous attaquer à la pauvreté et à certaines causes sous-jacentes du crime?

Mme Hilsen: En 1978, on a mené une étude au Canada à l'issue de laquelle on a publié un ouvrage appelé *Restricted Admission.* Cette étude portait sur les conditions dans lesquelles vivent les enfants au Canada. Bon nombre des recommandations formulées à la suite de cette enquête avaient trait à la nécessité d'instaurer des programmes dès le plus jeune âge pour détourner les enfants du crime, c'est-à-dire vers l'âge de 7, 8 ou 9 ans, et non de 14, 15 ou 16 ans. Nous devons empêcher les enfants de s'engager dans une mauvaise voie et ce ne sont pas toujours les enfants socialement ou financièrement défavorisés qui sont le plus en péril. Je vois bien des enfants de 11 ou 12 ans, des enfants de familles aisées, qu'on amène à l'urgence en état d'ébriété. Quand on parle à ces enfants, on constate qu'ils ne reçoivent pas les services dont ils auraient besoin. Ils ne reçoivent pas les services d'orientation et d'aide dont ils ont besoin dès le plus jeune âge.

M. Waddell: Voulez-vous dire que les parents sont à blâmer?

Mme Hilsen: Les parents sont à blâmer. On ne fait absolument rien à cet égard. On ne donne jamais suite à bon nombre des recommandations faites à l'hôpital pour enfants. Dans certains cas, on présente un rapport sur un enfant qui aurait besoin de services quelconques, par exemple de soins d'un psychologue, mais le même enfant reviendra une année après l'autre parce qu'il n'y a aucun programme social pour les cas de ce genre. Ces enfants deviennent des criminels à l'âge de 16 ans. Il y a donc une véritable lacune.

Notre association peut faire beaucoup en parlant aux adultes et aux adolescents. Les policiers visitent les écoles et font beaucoup de choses dans le domaine de l'enseignement et nous avons de notre côté préparé des ouvrages et des vidéos, mais il y a tout un groupe d'enfants que ces services n'atteignent pas. Nous devons parler à ces enfants dès le plus jeune âge. Nous devons instaurer des programmes dans les écoles primaires.

Bon nombre de services policiers n'ont pas les fonds nécessaires ou n'ont tout simplement pas songé à mettre sur pied des programmes pour les enfants des dernières années de l'école primaire, c'est-à-dire des septième et huitième

[*Text*]

or 12, in a lot of cases they are already hard-core criminals. They've already formed a pattern for life. You're not going to alter a 15-year-old's attitude on how they're going to do things. They can quote to you the Young Offenders Act word for word, and they know how to get around it.

• 0925

Mr. Waddell: So you have to get them early.

Ms Hilsen: We have to get them really early. We need to talk to these kids at 9, 10 and 11 years of age.

Mr. Waddell: You have some material there. Perhaps you can leave some with the committee. I've read some of your work. It's very good. Congratulations on the good work you are doing. Thank you.

Mr. Fee (Red Deer): I too want to congratulate you. We have to learn from successes. It sounds like a successful program.

You ended up talking with Mr. Waddell about a concern we all have, and that's young offenders. I wish we could find a way to identify them at 9 or 10. Even with your request of lowering the age to 16, as you said, we still have the problem.

I want to talk a bit about your group and how you got started. Did it start from the police group at a local community level and then expand to a provincial program, or was it the provincial police association that got together?

Ms Hilsen: The association actually started when crime prevention became sort of the "in" thing to do. Several of the lower mainland police departments found they were having problems in certain areas and they started getting together and having coffee. From that they decided what they really needed was an association, which would meet several times a year to talk about their problems and maybe share some of the resources they had. The B.C. Police Commission were actually involved in the formation of that group to begin with. They were funded provincially and federally. They had core funding for three years.

The association did very well to start with because the officers were able to talk to each other and find out what was happening and what programs were working and what programs weren't working, but when they went back into the community to talk to the citizens and do the program, it was very much the police telling the citizens what and how to do the job that had to be done. It didn't take them long to realize that they really needed the help of the citizens, not only to make the program but actually to run the programs. The police departments just do not have the manpower to have one or two officers designated eight hours a day, five days a week, to do a specific program. The volunteer was needed even to maintain the programs they were trying to do.

[*Translation*]

années. Ce sont ces enfants qui sont laissés pour compte. Dans bien des cas, ils sont déjà des criminels endurcis quand ils parviennent à la dixième, la onzième ou la douzième année. Ils ont déjà établi leur comportement pour le reste de leur vie. On ne peut pas changer la façon de voir les choses d'un adolescent de 15 ans. Il peut vous citer textuellement la Loi sur les jeunes contrevenants et il sait comment la contourner.

M. Waddell: Vous devez donc entrer en contact avec eux plus tôt.

Mme Hilsen: Nous devons entrer en contact avec eux très tôt. Nous devons pouvoir leur parler quand ils ont 9, 10 ou 11 ans.

M. Waddell: Vous avez apporté de la documentation que vous pourriez peut-être laisser au comité. J'ai lu certains de vos documents qui sont excellents. Je vous félicite de votre bon travail.

M. Fee (Red Deer): Je tiens moi aussi à vous féliciter. Nous devons pouvoir profiter de nos réussites et votre programme semble avoir été couronné de succès.

Vous avez parlé à M. Waddell d'une chose qui nous préoccupe tous, soit le problème des jeunes contrevenants. Je voudrais bien qu'on puisse les identifier à l'âge de 9 ou 10 ans. Comme vous l'avez dit, le problème continuera d'exister même si l'on ramène l'âge maximal à 16 ans.

Je voudrais vous poser quelques questions au sujet de votre groupe et de la façon dont il a été formé. A-t-il été formé par les services policiers locaux pour ensuite s'étendre à l'ensemble de la province ou bien est-ce l'association policière de la province qui l'a créé au départ?

Mme Hilsen: L'association a vu le jour quand la prévention du crime est devenue la chose à la mode. Un certain nombre de services de police du sud-ouest de la province ont constaté qu'ils avaient des problèmes dans certains domaines et ils ont commencé à se réunir officieusement. Ils ont ensuite décidé de former une association qui se réunirait plusieurs fois par année pour discuter de ces problèmes et peut-être partager certaines ressources. La Commission de la police de la Colombie-Britannique a aussi participé à la formation de l'association. Celle-ci a reçu du financement de la province et du gouvernement fédéral pendant trois ans.

L'association a eu beaucoup de succès au départ parce qu'elle a permis aux policiers de discuter entre eux des problèmes qui existaient et des programmes qui semblaient efficaces et de ceux qui ne l'étaient pas, mais quand est venu le temps d'instaurer les programmes dans les collectivités, c'étaient surtout les policiers qui disaient aux citoyens quoi faire et comment. Il ne leur a pas fallu tellement de temps pour comprendre qu'ils avaient besoin de l'aide des citoyens, non seulement pour instaurer le programme, mais aussi pour l'appliquer. Les services policiers n'ont pas la main-d'oeuvre nécessaire pour affecter un ou plusieurs policiers à un programme donné huit heures par jour, cinq jours par semaine. Ils avaient besoin de l'aide de bénévoles même pour maintenir les programmes qu'ils avaient déjà mis sur pied.

[*Texte*]

They decided to drop the police from the association and to open it up to the community. They did that initially by asking Block Parents—at that time it was Neighbourhood Watch—to come on board and talk to them about how they could better serve the public.

Mr. Fee: If I can simplify it, it seems the provincial police group came together because of a lower mainland suggestion, and to implement the program they went to community-based organizations and expanded from there. Now community-based people are also involved in provincial organizations, and it is working far more effectively just having the community do it on their own than having the police do it on their own.

Ms Hilsen: Yes.

Mr. Fee: You've indicated that other provinces have come to British Columbia and asked for some suggestions on why you're successful and how it's working. Which other provinces did you talk to? I'm next door. I was just wondering.

Ms Hilsen: We have had input through Alberta. Edmonton actually was one of the areas that we shared a lot of our materials with, and that was through an inspector from Edmonton, Chris Braiden.

Mr. Fee: Was it the police departments in these areas as opposed to the community?

Ms Hilsen: It came from Chris Braiden, who is on the Edmonton police department and who is very well-known in the crime prevention field. He would take information back. In Ontario Carol Johnson was the citizen who worked with Neighbourhood Watch in the Toronto area. They decided they wanted to have a provincial organization and came to us for help.

Mr. Fee: Your success, I imagine, is that the individual person at the end of the stream is out in the street meeting the individuals. How do you continue to recruit good people?

Ms Hilsen: With great difficulty. There's a mental block when it comes to crime prevention. You'll speak to police officers who do real police work and they'll be taking a holiday when they've been transferred into crime prevention. That attitude lasts about three weeks and then they become converted to crime prevention ways. When they go back into the regular police department after, you'll have officers who've been in crime prevention and left it five, six, seven years ago and they're still encouraging their fellow officers to be involved in crime prevention work.

• 0930

It works the same in the public. You find people who join Block Watch are usually people whose houses have been broken into, or somebody who has had their car stolen or broken into and then they go looking for help. That's when the come on board, and they become the best supporters of the program.

[*Traduction*]

Les services de police ont donc décidé de se retirer de l'association et de la confier aux citoyens. Au départ, ils ont demandé à Parent-Secours, qu'on appelait à l'époque Surveillance de quartier, de discuter avec eux de la façon de mieux servir le public.

M. Fee: Bref, il semblerait que le groupe policier provincial ait décidé de se réunir à cause d'une suggestion faite par des services de police du sud-ouest de la province et qu'il se soit ensuite adressé à des groupes communautaires pour appliquer le programme et que celui-ci ait pris de l'expansion à partir de là. Maintenant, les groupes communautaires participent aussi aux associations provinciales et le programme fonctionne beaucoup plus efficacement depuis qu'il a été confié aux groupes locaux que lorsque la police s'en occupait seule.

Mme Hilsen: Oui.

M. Fee: Vous avez dit que les habitants d'autres provinces sont venus voir en Colombie-Britannique pourquoi votre association a eu tellement de succès et comment vous fonctionnez. De quelles autres provinces s'agit-il? J'habite la province voisine et je voudrais bien savoir ce qui en est.

Mme Hilsen: Nous avons eu des contacts avec des groupes de l'Alberta. Nous avons communiqué beaucoup de renseignements à des gens d'Edmonton, par exemple, par l'entremise d'un inspecteur d'Edmonton, Chris Brayden.

M. Fee: Est-ce que ce sont les services policiers plutôt que les groupes communautaires qui vous ont demandé ces renseignements?

Mme Hilsen: C'est Chris Brayden, qui fait partie de la police d'Edmonton et qui est très connu dans le domaine de la prévention du crime, qui a demandé ces renseignements. En Ontario, c'est Carol Johnson, qui faisait partie du groupe Surveillance de quartier à Toronto. Ces gens voulaient former une association provinciale et ont demandé notre aide.

M. Fee: J'imagine que, si vous avez du succès, c'est parce que vous avez des gens qui peuvent rencontrer ceux qui risquent d'avoir des problèmes. Comment continuez-vous à recruter des gens compétents?

Mme Hilsen: C'est très difficile. Il y a un véritable problème d'attitude quand on parle de prévention du crime. Par exemple, les policiers qui font du véritable travail de police ont l'impression d'être en vacances s'ils sont transférés au service de prévention du crime. Cette attitude dure environ trois semaines, après quoi ils se convertissent à la philosophie de prévention du crime. Lorsqu'ils retournent à leurs activités normales au service de police, des agents qui ont fait de la prévention du crime il y a cinq, six ou sept ans, continuent d'encourager leurs collègues à participer aux activités de prévention.

Il en est de même pour le public. Les personnes qui adhèrent à Surveillance de quartier sont souvent celles dont les maisons ont été cambriolées ou dont la voiture a été volée ou cambriolée, et qui recherchent de l'aide. C'est ainsi qu'elles adhèrent à l'association et qu'elles deviennent les meilleures partisanes du programme.

[*Text*]

Mr. Fee: I hope everybody doesn't have to be a victim in order to get to be a supporter.

Ms Hilsen: It's very difficult, but in all honesty, sometimes that's the way it has to happen.

Mr. Fee: I can see the potential for somebody becoming very frustrated and discouraged. Do you have a program to do something to get their enthusiasm up or re-encourage them?

Mr. Fouquette: I can expand on that. In New Westminster, to use an example, in my office alone we have a volunteer group of 300 citizens of all ages, all sorts of backgrounds, from people on social assistance to people holding executive positions. Beyond that we have another 300 or so involved in Block Parents, and we also have quite a group involved in Block Watch. The citizens do want to become involved, and they're not all victims to start with. There's a large group of people who do want to become involved.

Mr. Fee: We heard some time ago from the Federation of Canadian Municipalities about their program. Do you interface with municipal councillors through their association, or just on an ad hoc basis community to community?

Ms Hilsen: It's a very loose association. We send our information and our newsletter out to the city councils, not all of the city councils but to the ones that we know are involved, Coquitlam, Port Coquitlam, places like that, that do a lot of crime prevention within their community. We also send a notice of our annual crime prevention conference out through the municipalities in the province of British Columbia. We usually get two or three mayors or councillors coming down to the conference.

Mr. Fee: Do you have some copies of your newsletter with you? I'd appreciate seeing a couple.

Ms Hilsen: Yes, we do.

Mr. Fee: I want to commend you for your actions, because no matter what politicians do at whatever level, it essentially comes down to people getting involved in the communities. I want to commend you and thank you for coming.

Ms Hilsen: Thank you.

Mr. Wappel (Scarborough West): I have two fairly specific questions and they're related to the letter of November 6, 1992, that was sent. Are you familiar with that letter?

Ms Hilsen: I think that was the basis of this one, wasn't it?

Mr. Wappel: Re crime prevention?

Ms Hilsen: Right. And that was signed by John Bean, I believe?

Mr. Wappel: Yes. On the first page there's a definition of crime prevention that I think is important, because one of the interesting observations we have made is that different people mean different things using exactly the same words: "crime prevention". However, he says:

> Several elements should be brought into focus to clarify the frustration in establishing a true significance in crime reduction.

[*Translation*]

M. Fee: J'espère que tout le monde n'a pas besoin d'être victimes pour adhérer au programme.

Mme Hilsen: C'est très difficile, mais, en toute honnêteté, c'est ainsi que les choses doivent se passer parfois.

M. Fee: Je comprends que certains puissent être très déçus et découragés. Avez-vous un programme visant à accroître leur enthousiasme ou à les remotiver?

M. Fouquette: Je peux répondre à cette question. Par exemple, à New Westminster, dans mon bureau seulement, nous avons 300 volontaires représentant tous les groupes d'âge, toutes les couches de la société, des assistés sociaux aux personnes occupant des postes de cadre. En plus, l'association Parents-Secours a 300 membres, et nous avons tout un groupe qui participe à la surveillance de quartier. Les citoyens veulent vraiment participer, et au départ, ce ne sont pas tous des victimes. Bon nombre de personnes veulent participer.

M. Fee: Récemment, la Fédération canadienne des maires et des municipalités nous a parlé de son programme. Collaborez-vous avec les conseillers municipaux par l'entremise de leur association, ou tout simplement de façon ponctuelle de communauté à communauté?

Mme Hilsen: Nos rapports ne sont pas très structurés. Nous envoyons des informations et notre bulletin aux conseils municipaux, pas à tous les conseils mais à tous ceux qui veulent participer au programme, c'est-à-dire à Coquitlam, à Port Coquitlam et dans d'autres collectivités qui mènent beaucoup d'activités de prévention du crime. Nous diffusons également un avis de notre conférence annuelle sur la prévention du crime à toutes les municipalités de la province de Colombie-Britannique. Souvent, nous invitons deux ou trois maires ou conseillers à la conférence.

M. Fee: Avez-vous apporté des exemplaires de votre bulletin d'information? J'aimerais en avoir.

Mme Hilsen: Oui, nous en avons apportés.

M. Fee: J'aimerais vous féliciter de votre travail, car quel que soit ce que les politiciens font à quelque niveau que ce soit, il est essentiel que les citoyens participent à la vie de leur collectivité. Je vous félicite et vous remercie d'être venus.

Mme Hilsen: Merci.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): J'ai deux questions assez précises qui se rapportent à la lettre envoyée le 6 novembre 1992. L'avez-vous lue?

Mme Hilsen: Je pense qu'elle porte sur cette question, n'est-ce pas?

M. Wappel: La prévention du crime?

Mme Hilsen: Oui. Et la lettre a été signée par M. John Bean, n'est-ce pas?

M. Wappel: En effet. À la première page, il y a une définition de la prévention du crime, définition qui, à mon avis, est importante, car l'une des observations intéressantes que nous avons faite est que le terme «prévention du crime» n'a pas la même signification pour tout le monde. Dans sa lettre, M. Bean écrit:

> Nous devons nous pencher sur plusieurs éléments afin de donner une signification réelle à la prévention du crime.

[*Texte*]

Then he lists three things. I don't see several elements in those three things. I see one element, and that is a lack of public confidence in the system. He says, "Public confidence should be evident in all sectors. . ."; the credibility of some programs is damaged, like Block Parents or whatever, because of "why should I bother?" Why? Because when the people are caught, they're given "little or no sentence." The third identifiable factor also begins with the phrase "public confidence". In reality, at least from what I can gather, one of the problems is that there is no public confidence, at least in your view, in the system as it now stands.

Am I reading that right?

Ms Hilsen: Yes, partly. We see a lot of people and we hear a lot of people telling us that they're very frustrated. They've joined Block Watch and they've caught some teenagers in an underground parking lot, and they're back out on the street before the person is finished giving his or her statement. They feel very frustrated that even when you catch somebody doing something, they still walk away. They perceive that as the police just not doing their job properly, or that it doesn't matter if you catch people doing things because nothing is going to happen to them anyway. We find that is a frustration that we hear and feel a lot.

• 0935

Mr. Wappel: Then would it be fair to say any system of crime prevention or any ideas about the prevention of crime should have as their underpinning the confidence of the public?

Ms Hilsen: Yes.

Mr. Wappel: And would you say part of the lack of confidence of the public is the frustration with the sentencing system in this country?

Ms Hilsen: Yes.

Mr. Wappel: On the third page you suggest lack of confidence in the sentencing system. Let's just be clear on it. I have a poll here. I don't listen too much to polls, but I ask you for your views.

An hon. member: Is that the one that shows the Liberals in the lead federally?

Mr. Wappel: The headline is "Courts Too Lenient, Poll Shows". This is a Gallup poll reported on November 16, 1992. It says 85% of the population of Canada believe the courts do not deal—and I love the phrase the reporter uses—"harshly enough" with offenders; 85%. In your experience, would you find that's high or low, in terms of the public you talk with?

Mr. Fouquette: I think that would be low, actually. It's probably the reason so many people are getting involved in crime prevention and we have so many volunteers and people getting involved in community programs.

Mr. Wappel: They're not frustrated enough not to get involved. They feel, however, they have to get involved, otherwise nothing is going to happen. Is that the general idea?

[*Traduction*]

Ensuite, il mentionne trois choses. Je ne vois pas plusieurs éléments dans ces trois choses. J'en vois un seul, et il s'agit du manque de confiance du public à l'égard du système. M. Bean ajoute :«La confiance du public doit être évidente dans tous les secteurs. . .»; la crédibilité de certains programmes tels que Parents-Secours souffre du fait que les gens se demandent :«À quoi bon?» Pourquoi? Parce que lorsque l'on arrête des contrevenants, «la sanction est légère ou nulle». Le troisième facteur identifiable commence par le terme «confiance du public». En réalité, du moins à ma connaissance, l'un des problèmes réside dans le fait qu'il n'y a pas de confiance de la part du public, du moins à votre avis, à l'égard du système tel qu'il existe actuellement.

Ai-je bien compris?

Mme Hilsen: Oui, en partie. Nous voyons et nous entendons beaucoup de gens qui nous disent qu'ils sont très déçus. Ils ont adhéré à Surveillance de quartier et ils ont attrapé des adolescents dans un stationnement souterrain, et avant d'avoir fini de faire leur déposition, ces derniers étaient déjà de nouveau dans la rue. Ils sont très déçus du fait que même lorsqu'on attrape quelqu'un en flagrant délit, il est toujours libéré. Les citoyens estiment donc que la police ne fait pas bien son travail, ou qu'il est inutile d'attraper les contrevenants parce que, de toute façon, ils ne seront pas punis. Ce sont là des propos que nous entendons très souvent.

M. Wappel: Serait-il donc exact de dire que tout système de prévention du crime ou toute idée relative à la prévention du crime doit reposer sur la confiance du public?

Mme Hilsen: Oui.

M. Wappel: Et pensez-vous que le manque de confiance du public découle en partie de la déception vis-à-vis du système de détermination de la peine dans ce pays?

Mme Hilsen: Oui.

M. Wappel: À la page 3, vous parlez du manque de confiance à l'égard du système de détermination de la peine. Soyons plus précis. J'ai entre les mains le résultat d'un sondage. Je n'écoute pas beaucoup les sondages, mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Une voix: S'agit-il de celui selon lequel les Libéraux mènent à l'échelle fédérale?

M. Wappel: Le titre stipule que selon les sondages, les tribunaux sont trop indulgents. Il s'agit d'un sondage Gallup publié le 16 novembre 1992, et selon lequel 85 p. 100 de la population canadienne croit que les tribunaux—et j'aime bien l'expression du journaliste—ne punissent pas «assez sévèrement»; les contrevenants; 85 p. 100. D'après votre expérience, et compte tenu de l'opinion de vos interlocuteurs, ce chiffre est-il élevé ou faible?

M. Fouquette: En fait, c'est un chiffre faible. C'est probablement la raison pour laquelle tant de personnes participent à la prévention du crime et tant de bénévoles participent aux programmes communautaires.

M. Wappel: Elles ne sont pas déçues aux point de ne pas vouloir participer. Elles estiment quand même qu'elles doivent s'engager, sinon rien ne se produira. C'est bien ce que les gens pensent?

[*Text*]

Mr. Fouquette: I would think so.

Mr. Wappel: One of the recommendations in the letter is to assist in coordinating a national most-wanted persons program. Perhaps I'm missing it. How is that going to help crime prevention in a broad scope?

Ms Hilsen: At present you can take a child from B.C. and go to Alberta. Unless you get onto the American most-wanted list... The provincial ones are not seen in Ontario. So as long as you remove your child from this province or the province next door, the chances of the information getting out to the people in the community and of your being apprehended are very low.

If I were going to kidnap one of my children and remove that child from my husband's custody, I would only have to go as far as Saskatchewan. I know the chances of any of that information going to anyone other than the police department are very, very low. I could put them into public school there. They could take part in any group activity they wanted. Nobody would recognize they are wanted children or needed by Child Find or something like that, because there isn't a very good system in place for the general public to track children.

Mr. Wappel: I don't necessarily disagree with your recommendation, but is that not a reaction to a crime that has already been committed as opposed to preventing a crime that should not have occurred, namely the kidnapping of a child?

Ms Hilsen: That's right. But part of crime prevention is reactive. If you know you're going to receive a harsh sentence for something, you're going to think twice about doing it; which is a crime prevention technique. If you know the chances of your getting caught or ever getting charged...and if you are charged, nothing is going to happen anyway, you're not going to worry too much about that.

Mr. Wappel: Well, we're going to hear—and if you stick around, you'll hear it too—from lots of people who are going to tell us harsh sentences have nothing to do with crime prevention and you can chop some person's hand off for picking a pocket and there'll still be pickpockets, and you can put a person in jail—in fact, you can hang them—for murder and there will still be murders. That's our dilemma: how do we prevent those things, as opposed to reacting to them? I don't have an answer, but it is the dilemma we face in hearings like this, at least from my perspective. We have the reactive and the preventive.

To me, this is an example... You're talking about how to find kidnapped children. It's a totally laudable goal, but surely the object should be, first, to prevent the kidnapping. In the situation you're raising, it would be the whole difficulty with, let's say, a divorce and the custody being awarded to one parent over the objections of the other and how that's dealt with and whether there's a social structure to deal with that sort of thing.

[*Translation*]

M. Fouquette: Je crois.

M. Wappel: Dans la lettre, on recommande notamment d'aider à coordonner un programme national de dépistage des personnes les plus recherchées. Je ne comprends pas très bien. Comment un tel programme peut-il contribuer à la prévention du crime à grande échelle?

Mme Hilsen: Actuellement, vous pouvez prendre un enfant en Colombie-Britannique et l'amener en Alberta. À moins de figurer sur la liste américaine des personnes les plus recherchées... Les listes provinciales ne sont pas accessibles en Ontario. Si vous enlevez un enfant dans une province pour l'amener dans la province voisine, il est très peu probable que les membres de la collectivité le sachent et que vous soyez appréhendé.

Si je devais enlever l'un de mes enfants et le soustraire à la garde de mon mari, il me suffirait tout simplement d'aller en Saskatchewan. Je sais qu'il est très, très peu probable que ce renseignement parvienne à quelqu'un d'autre que la police. Je pourrais inscrire l'enfant dans une école publique, et il pourrait participer à n'importe quelle activité de groupe voulue. Personne ne saurait qu'il s'agit d'un enfant recherché par Child Find ou par un autre organisme semblable, parce qu'il n'existe pas de bon système permettant au grand public de retrouver des enfants.

M. Wappel: Je ne conteste pas nécessairement votre recommandation, mais n'est-ce pas là une réaction à un crime qui a déjà été commis, ce qui n'est pas la même chose que la prévention d'un crime qui n'aurait pas dû être commis, en l'occurrence, l'enlèvement d'un enfant?

Mme Hilsen: Vous avez raison. Cependant, on prévient aussi le crime en réagissant. Si vous savez que vous risquez de subir une peine grave pour une infraction, vous allez y réfléchir deux fois avant de la commettre, ce qui est une technique de prévention du crime. Si vous savez qu'il est peu probable que l'on vous arrête et que l'on vous accuse... et en cas d'accusation, il ne se passera rien de toutes les façons, vous n'allez pas vous en inquiéter outre mesure.

M. Wappel: Eh bien, nous allons entendre—et si vous restez encore ici, vous allez aussi entendre—des tas de gens nous dire que la sévérité des sanctions n'a rien à voir avec la prévention du crime, et que le fait d'amputer la main d'un voleur à la tire n'empêche pas qu'il existe toujours des voleurs à la tire; que le fait d'emprisonner—et même de pendre—un meurtrier n'empêche pas qu'il y ait toujours des meurtres. Tel est notre dilemme :comment prévenir ces choses plutôt que d'y réagir? Je n'ai pas de réponse, mais c'est le dilemme auquel nous faisons face dans des audiences comme celle-ci, du moins à mon avis. Il y a donc la réaction et la prévention.

Pour moi, c'est un exemple... Vous vous demandez comment retrouver des enfants enlevés. C'est un objectif tout à fait louable, mais, de toute évidence, nous devrions d'abord chercher à prévenir l'enlèvement. Dans la situation que vous mentionnez, les choses se compliqueraient par exemple dans le cas d'un divorce où la garde des enfants est accordée à un parent au détriment de l'autre, car il s'agirait de voir comment régler ce problème et de savoir s'il existe une structure sociale pour faire face à ce genre de chose.

[*Texte*]

• 0940

Mr. Fouquette: But this can still be seen as a type of prevention.

Mr. Wappel: Right. So you see a dual model—

Mr. Fouquette: Dual.

Mr. Wappel: —looking at it from both ends of the spectrum, some deterrence and yet some attempt to prevent the crime from occurring in the first place.

Ms Hilsen: Exactly. Out of ten families, you'll have eight that will do the norm and that general program is going to be fine for them. You're going to have one family that's going to react totally opposite to anybody else, and you need something in place for both parties. Crime prevention, putting newsletters out, and making videos on crime prevention techniques will work for the general population, but for that 20% or whatever... I don't know what the statistics are, but there is that segment who are not going to be deterred by general crime prevention. They need to know that there are going to be harsh sentences, that if you take your child and leave this province you are going to be in trouble, that it isn't going to be a slap on the wrist and saying, don't do it again, that wasn't very nice.

For a certain segment of the population we need to have harsher sentencing. In some segments of the population, probably the greater portion of it, common sense is going to prevail; but there are people in whom just common sense isn't going to prevail, and if you have to chop the hand off or whatever, then, yes, that is what we have to do.

Mr. Wappel: Let me encapsulate it as I understand it. In some circumstances you would favour the deterrent aspect over the rehabilitative aspect, simply to send a message to others who would commit that type of crime. Is that accurate?

Ms Hilsen: Yes. That's my personal view of it, yes.

Mr. Wappel: I appreciate your personal view. Let's talk about your association.

Ms Hilsen: Yes. We do need stronger deterrents.

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): I was interested in your response to a couple of Mr. Waddell's questions. He had talked about people being in poverty and whether we need more programs. You said that we do need more programs, but I take it that in your answer you meant specifically programs targeted to certain groups.

This committee has been holding hearings into crime prevention, and we were told in Halifax by people dealing with young offenders that it is possible to identify some children who might have a propensity to commit crimes in the classroom, although people would be very careful about doing that. So these people were recommending that there be programs to provide counselling and a little bit more care for people.

The same could be said of, let's say, first offenders. There was a program in Nova Scotia where first offenders were brought to do community service and involved with various groups, and there was quite a high success rate in their not

[*Traduction*]

M. Fouquette: Mais on peut toujours considérer cela comme un type de prévention.

M. Wappel: En effet. A votre avis, il y a donc un modèle à deux volets...

M. Fouquette: A deux volets.

M. Wappel: ...quand on examine la question par les deux bouts: un peu de dissuasion, mais aussi un peu de prévention pour empêcher que le crime soit commis.

Mme Hilsen: Exactement. Sur dix familles, il y en a huit qui vont suivre la norme et qui vont accepter le programme général. Une famille aura des réactions totalement opposées à celles des autres, et il faut mettre en place quelque chose pour les deux parties. La prévention du crime, la publication de bulletins d'information et la production de vidéos sur les techniques de prévention du crime sont efficaces pour la population en général, à l'exception des 20 p. 100 environ... Je ne connais pas les statistiques à ce sujet, mais il y a une partie de la population qui est insensible aux programmes de prévention du crime. Les personnes réfractaires doivent savoir qu'elles s'exposent à des peines lourdes, que si elles enlèvent un enfant et quittent la province, elles auront des problèmes, et qu'on ne va pas se contenter de les réprimander en les invitant à ne plus répéter leurs actes.

Pour une certaine partie de la population, nous devons prévoir des sanctions plus lourdes. Pour d'autres, et probablement pour la majorité, le bon sens va prévaloir; mais il y a des gens pour qui le bon sens ne veut rien dire, et s'il faut leur amputer la main ou prendre une mesure aussi draconienne, nous devons le faire.

M. Wappel: Permettez-moi de le redire en d'autres termes. Dans certaines circonstances, vous préférez la dissuasion à la réinsertion, tout simplement pour servir d'exemple à ceux qui risquent de commettre le même type de crime. Est-ce exact?

Mme Hilsen: Oui. C'est mon opinion.

M. Wappel: Je vous comprends. Parlons maintenant de votre association.

Mme Hilsen: Oui. Nous avons besoin de mesures de dissuasion plus efficaces.

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Votre réponse à certaines questions de M. Waddell m'a intéressé. Il a parlé de la pauvreté et s'est demandé si nous avons besoin d'un plus grand nombre de programmes. Vous avez répondu que nous en avons effectivement besoin, mais je présume que vous parliez de programmes axés précisément sur certains groupes.

Notre comité tient des audiences sur la prévention du crime, et à Halifax, les personnes qui s'occupent des jeunes contrevenants nous ont dit qu'il est possible de repérer en classe certains enfants qui pourraient avoir une propension à commettre des crimes, même si les gens sont très prudents à cet égard. Ces personnes ont donc recommandé la création de programmes visant à conseiller les gens et à s'en occuper un peu plus.

Cela pourrait aussi s'appliquer, par exemple, au délinquants primaires. En Nouvelle-Ecosse, il y avait un programme permettant aux délinquants primaires de rendre service à la collectivité et de participer aux activités de divers

[*Text*]

reoffending. Of course there are many young offenders who will offend and offend and offend, but I am just curious. Could you be a little bit more specific as to the types of programs you were speaking of in your answer to Mr. Waddell's questions?

Ms Hilsen: A program similar to the Right Riders program is being run in Nanaimo. Children who are identified through the school system as being potentially "problem" or maybe having early crime-related incidents in their behaviour. . .[*Technical Difficulty—Editor*]. . .by the police department or to the police department. It's a dirt bike program, and if these kids clean up their marks at school and if they do a certain amount of community work they can join the group, which is run by the police department in the Nanaimo area, and they get to go on bike rides with the police. They go on weekend dirt bike rides and do manual labour with the bikes and maintenance of the equipment and so on. It gets the child working harder at school. It has them joining forces with the police department, and at the time they're doing that they're learning a little bit more about the right things that they should be doing in society.

We also have a program in Vancouver. It's a race car. The Highlander Club has this group. It's an actual drag car that does mega miles an hour and is very noisy. The teams in the automotive classes go with the police officer and they talk about drag racing and other things. While the officers are showing the kids the car or taking them out to Mission Raceway, they talk to these kids and they try to imprint on these teenagers some of the better things in life, some things they can look forward to if they stay out of trouble, if they don't drink and drive, if they aren't out there racing on the street. . .that they can actually drive race-cars. This thing is made up like a police car, with the lights and the whole bit. The kids really like that, and they become much more attuned to what the better things in society are.

• 0945

So there are some good programs out there.

Mr. Fouquette: I think you'll find a lot of these programs carried out throughout the lower mainland in B.C. are volunteer programs done by the police. The police go out on their own and get involved.

Mr. Thorkelson: The reason I'm asking my question is that you're not advocating we double our welfare program because poverty is the cause. You're saying our programs are specific to certain groups for certain things.

Ms Hilsen: Yes.

[*Translation*]

groupes, et le taux de réussite était assez élevé dans la mesure où la plupart n'ont pas récidivé. Bien entendu, bon nombre de jeunes contrevenants récidivent à maintes reprises; mais je suis tout simplement curieux. Pouvez-vous nous apporter davantage de précisions quant au type de programmes dont vous avez parlé en répondant aux questions de M. Waddell?

Mme Hilsen: A Nanaïmo, il existe un programme semblable à celui des Right Riders. Les enfants que le système scolaire considère comme ayant des problèmes ou qui ont peut-être été impliqués très tôt dans des incidents de type criminel. . . [*Difficulté technique—Éditeur*]. . . par le service de police ou au service de police. Il s'agit d'un programme de moto tout terrain, et si ces enfants peuvent améliorer leurs notes à l'école et faire une certaine quantité de travaux communautaires, ils peuvent adhérer au groupe, qui est géré par le service de police dans la région de Nanaïmo, et ils ont l'occasion d'aller en randonnée en moto avec la police. Le week-end, ils vont à ces randonnées, font du travail manuel sur les motos et entretiennent l'équipement, etc. Cela incite les enfants à travailler plus fort à l'école. Cela les amène à collaborer avec le service de police, et en même temps, ils en apprennent un peu plus sur le bon comportement à adopter dans la société.

Nous avons également un programme à Vancouver. Il s'agit d'une voiture de course. C'est le Highlander Club qui gère ce groupe. C'est une vraie voiture de course qui roule à des centaines de kilomètres à l'heure et qui fait beaucoup de bruit. Les groupes dans les cours de mécanique automobile ont des rencontres avec des policiers, ou ils parlent de courses d'accélération et d'autres choses. Tout en permettant aux jeunes de se familiariser avec la voiture ou en les accompagnant à la piste de course automobile, les policiers bavardent avec eux et essaient de leur montrer certaines des possibilités intéressantes qui les attendent s'ils ne font pas de folies, s'ils ne conduisent pas après avoir consommé de l'alcool, s'ils ne se mettent pas à faire des courses dans la rue. . . de leur montrer qu'ils peuvent même devenir pilote de voiture de course. La voiture dont on se sert ressemble à une voiture de police, avec les feux et tout le reste. On capte ainsi l'intérêt des jeunes, qui deviennent bien plus sensibles à tout ce que la société a de bon à leur offrir.

Nous avons donc de bons programmes qui sont en place.

M. Fouquette: Dans bien des cas, les policiers qui participent aux programmes qui sont offerts dans différentes régions du sud-ouest de la province le font de façon bénévole. Ils agissent de leur propre initiative.

M. Thorkelson: Si je pose la question, c'est pour bien confirmer que vous ne préconisez pas de doubler les montants consacrés à l'assistance sociale sous prétexte que le problème est attribuable à la pauvreté. Vous dites qu'il existe des programmes conçus expressément pour certains groupes et pour résoudre certains problèmes.

Mme Hilsen: En effet.

[*Texte*]

Mr. Thorkelson: Is literacy a problem? High school people who drop out: is that another area where increased resources should be put to giving people job skills?

Ms Hilsen: Yes, because a lot of the young offenders who are getting into trouble are ones who were identified in elementary school as not being good students, not able to read and write very well.

Mr. Thorkelson: Why can't the education system deal with this?

Ms Hilsen: The education system is identifying these children, but the programs are not available to do anything about it, or they don't have enough special education people to work hands-on, one to one, to bring these children up to par. By the time they're in grade 8 or 9 they can't take it any longer and they drop out.

Mr. Thorkelson: Do you have any programs in place for drug-related offences? Are those probably the most difficult to deal with, to stop?

Ms Hilsen: We don't actually have programs we run, but we support programs such as the DARE program, the Stay Alert-Stay Safe program, which deals with drugs and students. But we don't actually administer any specific program itself.

Mr. Thorkelson: What would some of these programs cost? Do you have any estimates when you advocate more programs? Since we are a committee making recommendations to government, it's important for us to attach costs.

Ms Hilsen: Costs are really difficult for us to deal with, because most of the programs we do or support are totally funded by the community. For example, we did a fireworks video. The reason we did a fireworks video was that children are constantly being injured by fireworks. In 1990 in the city of Vancouver a child died from using a Roman candle bought at a local store.

Now, you ask where crime prevention comes into that. Fireworks are not to be sold to anyone under the age of 18. Parents buy them, take them home, give them to their 12-, 13-, or 14-year-old, thinking, well, it's just a firecracker or it's just fireworks, it's not going to injure them. The education that has to go with that is that they are very dangerous. The things that go into making fireworks and firecrackers are very dangerous. They are explosives. They are under the federal government regulations for explosives.

When we show this video, which cost us $20,000 to make... We started this video when we had, I think, about $200 in the bank. We started production of it... We literally went door to door and bugged everybody who—

Mr. Thorkelson: So where's the video shown?

[*Traduction*]

M. Thorkelson: L'analphabétisme est-il un problème? Les jeunes décrocheurs: est-ce là un autre domaine où il faudrait des ressources accrues pour permettre aux jeunes d'acquérir des compétences professionnelles?

Mme Hilsen: Oui, parce que, bien souvent, les jeunes qui ont des démêlés avec la justice sont ceux-là mêmes qui, à l'école primaire, étaient considérés comme de mauvais étudiants, qui ne savaient pas lire et écrire convenablement.

M. Thorkelson: Pourquoi le système d'éducation n'arrive-t-il pas à résoudre ce problème?

Mme Hilsen: Dans les écoles, on arrive à dépister ces jeunes, mais ou bien il n'existe pas de programme pour les aider ou bien les effectifs en enseignement spécial ne sont pas suffisants pour que ces jeunes reçoivent des cours individuels afin qu'ils puissent rattraper les autres. Quand ils atteignent la huitième ou la neuvième année, ils n'en peuvent plus et ils décrochent.

M. Thorkelson: Existe-t-il des programmes pour enrayer les infractions liées aux drogues? Ces infractions sont sans doute les plus difficiles à contrer?

Mme Hilsen: Nous n'avons pas de programme comme tel, mais nous appuyons des programmes, comme le programme DARE et le programme Stay Alert-Stay Safe, qui visent à enrayer la consommation de drogues chez les jeunes. Mais nous n'administrons pas nous-mêmes de programmes spécialement conçus à cette fin.

M. Thorkelson: Quels sont les coûts liés à certains de ces programmes? Avez-vous des chiffres approximatifs à nous donner quand vous dites qu'il faudrait davantage de programmes? Puisque notre comité doit faire des recommandations au gouvernement, il est important que nous puissions déterminer les coûts qui en découleraient.

Mme Hilsen: Il est vraiment très difficile pour nous de connaître les coûts qui se rattachent à ces programmes, puisque, le plus souvent, il s'agit de programmes qui sont financés par la population locale. Nous avons, par exemple, préparé un vidéo sur les feux d'artifice. Nous avons fait ce vidéo à cause du nombre d'enfants qui se blessent avec des pièces d'artifice. En 1990, un enfant est mort à Vancouver après s'être servi d'une chandelle romaine qui avait été achetée dans un magasin de la localité.

Bon, me direz-vous, qu'est-ce que cela a à voir avec la prévention du crime. Eh bien, il est interdit de vendre des pièces d'artifice aux moins de 18 ans. Les parents les achètent, les apportent à la maison et les donnent à leurs jeunes de 12, 13 ou 14 ans, en se disant: Ah! Ce n'est qu'un pétard ou une pièce d'artifice, mon enfant ne risque pas de se blesser. Or, le jeune qui joue avec des pétards doit savoir qu'il a entre les mains un produit très dangereux. Les éléments qui entrent dans la composition des pétards et des pièces d'artifice sont très dangereux. Il s'agit d'explosifs, et les pièces d'artifice sont soumises à la réglementation fédérale sur les explosifs.

Quand nous présentons ce vidéo, qui nous a coûté 20 000$... quand nous avons commencé ce vidéo, je crois que nous avions environ 200$ dans notre compte en banque. Nous en avons entrepris la production... Nous sommes littéralement allés frapper aux portes pour demander à tous ceux qui...

M. Thorkelson: Où le vidéo est-il présenté?

[*Text*]

Ms Hilsen: It's shown by police departments in the schools. It's shown by block parents in Block Parents groups. It's shown by girl guides, boy scouts.

Mr. Thorkelson: Has it ever been broadcast on TV?

Ms Hilsen: Yes, BCTV has shown it. UTV has shown it. Knowledge Network has picked it up and shown it. YTV has just taken it and will be showing it.

But when you asked me what the cost of our programming is—

Mr. Thorkelson: Basically you're saying for very little cost to fund things such as videos and programs, we could get a lot of mileage. Is that correct?

Ms Hilsen: Exactly.

Mr. Thorkelson: You're not advocating big dollars for big programs.

Ms Hilsen: No, absolutely not. We have an office in Surrey which we share with the provincial Block Parents group. The office and a part-time secretary cost us $20,000 a year. That just keeps the building open. It keeps our lights and heat paid and it pays our part-time secretary.

• 0950

Mr. Thorkelson: Could you do double the amount of work with an additional $20,000?

Mr. Fouquette: That's for sure.

Ms Hilsen: You bet. We could triple our work. A lot of our work is done by volunteers, even through the police department. Our board of directors volunteer their time. They are not paid to come to our meetings. When Al sits here, he is not speaking on behalf of New Westminister Police Department; he is speaking as a police officer, but he volunteers his time.

Mr. Domm (Peterborough): I have certainly enjoyed your presentation. I agree with almost everything you have said except for trying to identify some of the jurisdictions and responsibilities of different tiers of government and trying to cope with the maze of who is going to be responsible.

Your six recommendations make a lot of sense. Four of them result in the recommendations that all these matters fall under federal jurisdiction and that we have some sort of overseeing body. For example, you asked for a national department to coordinate all existing programs, resource people, experts, coordinators of specific programs, training, etc. In making that recommendation, don't you foresee a lot of difficulty if the federal government were to do all of these things—in your first four recommendations out of the six—that there would be objections from the provinces? In other words, just by having set up a department to administer this bureaucracy and come up with a national program of

[*Translation*]

Mme Hilsen: Il est présenté dans les écoles par les services de police. Il est présenté aux groupes de Parents-secours. Il est présenté par les organismes de guides et de scouts.

M. Thorkelson: A-t-il déjà été diffusé sur les ondes de télévision?

Mme Hilsen: Oui, la chaîne BCTV l'a diffusé, de même que la chaîne UTV et le Knowledge Network. La chaîne YTV vient d'acheter les droits et le présentera prochainement.

Quand vous me demandez combien coûtent nos programmes. . .

M. Thorkelson: Ainsi, vous dites que, moyennant des sommes minimes pour financer des activités, comme la production de vidéos et des programmes spéciaux, nous pourrions faire beaucoup. N'est-ce pas?

Mme Hilsen: Tout à fait.

M. Thorkelson: Vous ne recommandez pas de grandes dépenses pour financer des programmes d'envergure.

Mme Hilsen: Non, absolument pas. Nous avons à Surrey un bureau que nous partageons avec le groupe provincial de Parents-secours. Le bureau et les services d'un préposé à temps partiel nous coûtent 20 000$ par an. Ce montant sert uniquement à nous permettre de continuer à fonctionner. Il sert à payer l'électricité et le chauffage de même que les services de notre secrétaire à temps partiel.

M. Thorkelson: Pourriez-vous doubler la quantité de travail que vous faites si vous aviez 20 000$ de plus?

M. Fouquette: À coup sûr.

Mme Hilsen: Absolument. Nous pourrions tripler la quantité de travail. Dans bien des cas, le travail est fait par des bénévoles et aussi par les services de police. Nos administrateurs sont des bénévoles. Ils ne reçoivent pas d'honoraires pour assister à nos réunions. Al, par exemple, n'est pas ici en tant que représentant du service de police de New Westminster, il vous parle en tant que policier, qui travaille de façon bénévole.

M. Domm (Peterborough): J'ai bien aimé votre exposé. Je suis d'accord avec vous sur presque tous les points, sauf sur la question du partage des compétences et des responsabilités entre les divers paliers de gouvernement et des moyens de voir clair dans tous cela.

Vos six recommandations sont très sensées. Quatre d'entre elles reviennent à dire que toutes ces questions devraient relever de la compétence fédérale et qu'il faudrait un organisme national qui puisse chapeauter tout ce qui se fait à cet égard. Ainsi, vous avez demandé qu'un ministère national s'occupe de coordonner tous les programmes existants, les personnes ressources, les spécialistes, les coordonnateurs de programmes particuliers, la formation, etc. Ne pensez-vous pas qu'une telle mesure entraînerait beaucoup de problèmes, du fait que le gouvernement fédéral interviendrait à tous ces égards—d'après les quatre premières de vos six recommandations—ne pensez-vous pas qu'il y

[*Texte*]

implementation, do you think the money would be better spent than you could spend it in the province of British Columbia?

Ms Hilsen: I think perhaps what we have put here could have been explained a little bit better. In the province of B.C. we now have the B.C. Crime Prevention Association. There are several groups forming in the province. We don't want to run their association and we don't want to tell them how to run their association, but we would like to see a closer working relationship so that if we call a conference for April 1, it is not going to conflict with something they are going to do come April 1.

The same thing goes across the country. We have a conference once a year. People come to our conference from across Canada, and they are always saying that we should do more that reflects what is happening in Canada. But we are not a national body; we are a provincial body, and we invite other people to come to our association. We would like to see some national body—not necessarily run by the federal government, but I think assistance is going to be needed in forming that national body or in getting that national body off the ground—so we have a national group we can go to and say what the province of B.C. is doing, Ontario can say what they are doing, and Nova Scotia can say what they are doing. Once a year we can get together and compare notes and see whether what is working in western Canada is working in eastern Canada.

When we suggest that you create a national department, we certainly don't want you to go out and spend all that money just to create a body to say, okay, we're here. It looks as though we intended you to go out and spend all your money setting up bodies and organizing groups when really that wasn't our intention. We would like to see a national body to oversee everything, or to coordinate. We have a lot of resource material. We cannot afford to send it across Canada, but if there were a body that could help with that or if we could send it to them, and they could copy it and pass it out to provinces to be recopied at the provincial level again—that is the kind of coordination we are looking for.

Mr. Domm: That's much clearer—for me, anyway. I think there is some feasibility to considering a program of information, which would be coordinated perhaps through the area of circulation, to mention the one you specifically

[*Traduction*]

aurait des objections de la part des provinces? Autrement dit, pensez-vous que le simple fait de confier l'administration de toutes ces activités à un ministère, qui serait chargé d'établir un programme national de mise en oeuvre, se traduirait pas une meilleure utilisation des ressources que si les fonds étaient consacrés à des activités visant uniquement la Colombie-Britannique?

Mme Hilsen: Je pense que nous aurions peut-être pu expliquer un peu mieux nos recommandations à cet égard. En Colombie-Britannique, nous avons à l'heure actuelle la B.C. Crime Prevention Association. Plusieurs groupes sont en voie d'établissement dans la province. Nous ne voulons pas gérer les activités de ces groupes ni leur dire comment faire, mais nous souhaiterions avoir avec eux des relations de travail plus étroites de façon que, si nous décidons de tenir une conférence le 1er avril, nous ayons l'assurance que notre conférence ne coïncidera pas avec quelque activité qu'ils ont eux-mêmes organisée pour cette même date.

Il en va de même pour les autres groupes qui oeuvrent dans les différentes régions du pays. Nous organisons chaque année une conférence. Les participants viennent de toutes les régions du Canada, et ils disent invariablement qu'il faudrait être mieux informé de ce qui se fait partout au Canada. Mais nous ne sommes pas un organisme national. Nous sommes un organisme provincial, et nous invitons les gens d'autres provinces à participer à notre conférence. Ainsi, nous souhaiterions la création d'un organisme national, qui ne serait pas nécessairement géré par le gouvernement fédérale. Je crois toutefois qu'il faudra une aide quelconque pour créer cet organisme national ou pour le faire démarrer, pour que nous ayons un groupe national, qui recevrait l'information sur ce qui se fait en Colombie-Britannique, en Ontario ou en Nouvelle-Écosse, par exemple. Nous pourrions nous réunir une fois l'an pour échanger et pour voir quel est le genre de programme qui fonctionne dans l'Ouest du Canada ou dans l'Est.

Quand nous disons qu'il faudrait créer un ministère national, ce n'est certainement pas que nous voulons que vous dépensiez tout cet argent là pour le plaisir. Nous avons donné l'impression que nous vous demandons d'aller dépenser plein d'argent pour mettre sur pied des organismes et des groupes de coordination, alors que ce n'est vraiment pas là notre intention. Nous souhaitons la mise sur pied d'un groupe national qui puisse chapeauter le tout, ou coordonner tout ce qui se fait. Nous avons beaucoup de documents qui pourraient servir à d'autres. Nous n'avons pas les moyens de les envoyer dans les différentes régions du Canada, mais s'il existait un organisme qui pourrait nous aider à cet égard ou auquel nous pourrions envoyer la documentation en question, pour qu'il la photocopie et qu'il la communique aux provinces, lesquelles pourraient ensuite la recopier à l'intention des groupes provinciaux—voilà le genre de coordination que nous souhaitons.

M. Domm: Voilà qui est beaucoup plus clair—pour moi du moins. Il me semble qu'il serait possible d'envisager la mise sur pied d'un programme d'information, qui pourrait être coordonné par l'entremise, pour reprendre l'exemple

[*Text*]

referred to, through the Solicitor General's office so programs that are a success in British Columbia could be explored in Newfoundland or wherever. This could be done without the heavy hand of the federal government doing a study, calling in people from various regions and coming up with a solution to all the problems, of which there are quite variety in one region versus another.

• 0955

I would like to know about violent crimes, because that is the subject we are trying to get a handle on, since your organizations have been formed and you have got a very impressive list of communities. What has been your history in British Columbia of violent crime? Has it gone up? If it has gone up, in what categories is it going up? You specifically refer to the Young Offenders Act needing some attention.

Since you represent the community and the police, I would like to hear your assessment of how things are going. What is the trend in Vancouver of violent crimes now versus the trend in Vancouver before you were set up?

Ms Hilsen: I believe the statistics show that violent crime in the province of British Columbia has increased faster than in other areas of Canada, and I would like to think that is because we have such a nice climate out here that all the bad guys want to come out to B.C.

B.C. is a leader in the crime prevention field, and we do have a lot of people involved in it. Again, I think a lot of crime is reported and a lot more people are aware of what is happening in the field of crime because of our high crime prevention attitude in this province.

I would also say at this time that the media have a big impact not on the spread of crime but on the targeting of crime. People are very aware of what is happening. It is sort of sensationalized in B.C. a lot.

Mr. Domm: Coming from Ontario, as I do, I can say the cold weather does not deter crime.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Domm: I would like to take one further look at the subject of the Young Offenders Act as you specifically refer to it in your paper before us.

When you say to lower the age to 16, realizing that there are bills in the House now, private members' bills, looking at lowering the age, why did you pick 16 and not 13? You give examples of the rise in violent crime in the age group of 10 to 12. You specifically refer to very violent crimes that are taking place in society today in the age group of 10 to 12. How did you pick 16? Why does 16 sound better than 14?

Mr. Fouquette: You have to draw the line somewhere. The main thing to get at to go with the younger kids is to educate them. With the diversion programs in the schools and things like that, 16 was an age that was picked. We know it is being looked at by other agencies.

[*Translation*]

que vous avez cité, du Bureau du solliciteur général, de manière que l'information sur les programmes qui se sont avérés un succès en Colombie-Britanniques puisse être communiquée à Terre-Neuve ou à quelque autre région. Il suffirait de faire appel aux gens des diverses régions, de leur demander de réfléchir à une solution pour tous ces problèmes qui sont différents selon les régions; l'intervention autoritaire du gouvernement fédéral n'est pas nécessaire.

J'aimerais connaître la situation en ce qui concerne les crimes violents depuis la création de vos organismes qui regroupent une liste impressionnante de communautés. En effet, c'est le sujet qui nous intéresse. Quelle est la situation en Colombie-Britannique, s'est-elle aggravée et, si c'est le cas, dans quelles catégories? Vous avez dit que la Loi sur les jeunes contrevenants aurait besoin d'être remaniée.

Vous représentez la communauté et la police, j'aimerais donc savoir comment vous voyez la situation. Quelle est la tendance à Vancouver en ce qui concerne les crimes violents depuis que vous existez?

Mme Hilsen: Les statistiques vous montreront que la criminalité violente a augmenté plus rapidement en Colombie-Britannique que dans les autres régions du Canada. J'aime à penser que nous devons cela à notre climat, que c'est ce qui attire les sales types.

La Colombie-Britannique est à l'avant-garde de la prévention du crime et, ici, beaucoup de gens s'intéressent à cette question. Je le répète, une proportion importante des crimes sont déclarés et, à cause de nos activités de prévention, beaucoup plus de gens sont au courant de ce qui se passe.

J'ajoute que les médias jouent un rôle considérable, non pas en ce qui concerne la fréquence des actes criminels, mais en ce qui concerne l'information de la population. En Colombie-Britannique, ces incidents sont en quelque sorte sensationnalisés.

M. Domm: Je suis de l'Ontario, et je peux vous dire que le froid n'est pas un facteur de dissuasion.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: J'aimerais revenir sur la Loi sur les jeunes contrevenants que vous avez mentionnée dans le document que vous nous avez soumis.

Vous dites qu'il faudrait abaisser l'âge limite à 16 ans—et je vous signale qu'il y a actuellement à la Chambre des projets de loi d'initiative parlementaire qui envisagent d'abaisser cet âge—pourquoi avoir choisi 16 ans et non pas 13? Vous dites que le taux de criminalité parmi les 10 à 12 ans est en train d'augmenter. Vous parlez de crimes extrêmement violents qui sont perpétrés dans la société actuelle par des enfants de 10 à 12 ans. Comment avez-vous choisi 16 ans, et pourquoi 16 ans au lieu de 14?

M. Fouquette: Il faut placer la limite quelque part. Les enfants plus jeunes ont surtout besoin qu'on les éduque. Étant donné les programmes qui existent dans les écoles, etc., on a décidé de placer la limite à 16 ans. Nous savons que d'autres organismes envisagent cet âge-là.

[*Texte*]

Mr. Domm: I agree with your thought that the seriousness of the crime justifies a more serious penalty for the crime. I do not think anybody in the committee has any doubt about that. It starts with a traffic ticket. The more the cost, the less apt to speed, in many persons' minds. But what kind of benefit would you see as a police officer, or as a person working in the community, in putting a 16-year-old in an adult court, tried with adult penalties? What is the benefit of that which would be lost if you put a 15-year-old in there?

Ms Hilsen: I think part of the age 16 is that this is usually the age of being able to drive. It gives them more freedom at the age of 16. A lot of children are ready to graduate at 16 or 17. It is just the step before moving on into adulthood.

• 1000

I think if young offenders knew...and they know the Young Offenders Act. They're taught it in school and they're taught all their rights. You have kids coming home from grades 8 and 9 saying, I can do this, I can do that, because I'm only such-and-such an age and I know that until I'm 18 I don't have to worry about doing certain things; then my record is going to be sealed and nobody can go back into it anyway, so I can make a fresh start at 18.

The education system around that has to be altered. The teachers are not doing the children a service by teaching them the loopholes in the Young Offenders Act. I think the teachers have to accept responsibility for a lot of the problems the average child gets into, knowing they don't have to worry about it until they reach the age of majority.

Mr. Domm: I suppose the most frequent concern expressed to me as a politician about crime today is the variation of sentencing from one jurisdiction to another, from one judge to another, from one age group to another, and from one court to another. They'd like something uniform in the penalty structure so a more obvious guideline would be given to a judge on minimum sentencing.

You did talk about that. You talked about more serious sentencing for more serious crimes. What would you consider a fair sentence, as a minimum, for someone who commits a violent crime against young people, to give one example? We've been talking a lot about young people today, in your presentation. Let us deal just with young people under age of majority. What would be a reasonable minimum penalty for violent criminal acts against another young person, for a young person in an adult court or an adult in an adult court?

I'm just trying to get a handle on what you feel, because you certainly have had a lot of experience dealing with these kinds of things in British Columbia, and we have in Ontario. So what would your view be on that?

Ms Hilsen: I'd like to refer to an article that was in the newspaper over the weekend. A bully in Ontario was given a jail sentence. When the students in the school were asked what they thought, they said, yes, he should receive a jail

[*Traduction*]

M. Domm: Je suis d'accord avec vous quand vous dites que pour les crimes les plus graves, une peine plus grave est justifiée. Je ne pense pas que quiconque, parmi nous, en doute. Vous avez l'exemple des contraventions pour excès de vitesse: pour beaucoup de gens, plus elles sont cher, moins ils sont susceptibles de faire de la vitesse. Mais vous qui êtes agent de police, vous qui travaillez dans la communauté, pourquoi pensez-vous qu'il est préférable d'envoyer les enfants de 16 ans devant les tribunaux pour adultes, de leur imposer des peines d'adulte? Pourquoi est-ce que c'est préférable pour un enfant de 16 ans et non pour un enfant de 15 ans?

Mme Hilsen: Si on a choisi 16 ans, c'est en partie parce que c'est l'âge du permis de conduire. À cet âge-là, ils acquièrent une liberté nouvelle. Il y a beaucoup d'enfants qui sortent de l'école avec un diplôme à 16 ou 17 ans. C'est l'étape qui précède l'âge adulte.

Si les jeunes contrevenants connaissaient la Loi sur les jeunes contrevenants...et en fait, ils la connaissent. On leur en parle à l'école, on leur explique quels sont leurs droits. Il y a des enfants de 8e et 9e années qui rentrent chez eux et qui se vantent de pouvoir faire telle et telle chose impunément jusqu'à 18 ans. Ils savent qu'à cet âge-là, leur casier judiciaire sera scellé, que plus personne n'y aura accès et qu'ils pourront prendre un nouveau départ.

C'est cet élément du système d'éducation qui doit être modifié. Les enseignants ne rendent pas service à leurs élèves en leur montrant quels sont les échappatoires de la Loi sur les jeunes contrevenants. À mon avis, ils sont souvent responsables quand un enfant prend un mauvais tournant sous prétexte que cela n'a pas d'importance avant la majorité.

M. Domm: Une des plaintes que j'entends le plus souvent à l'heure actuelle, c'est la différence entre les sentences d'une juridiction à l'autre, d'un juge à l'autre, d'un groupe d'âge à l'autre, d'un tribunal à l'autre. On voudrait que la structure des peines soit plus uniforme, on voudrait que les juges reçoivent des directives plus précises sur les peines minimales.

Vous avez abordé cette question, vous avez réclamé des peines plus graves pour les crimes les plus graves. Prenons un exemple; quelle serait, à votre avis, une peine minimale équitable dans le cas d'un crime violent commis contre un jeune individu? Dans votre exposé, vous avez longuement parlé des jeunes, mais tenons-nous-en aux jeunes qui n'ont pas atteint la majorité. À votre avis, quelle serait une peine minimale raisonnable pour des actes criminels commis contre un autre jeune individu lorsque le coupable est un adulte ou un jeune individu jugé par un tribunal pour adultes?

J'aimerais savoir comment vous voyez les choses car vous avez une longue expérience de ce genre de choses en Colombie-Britannique, tout comme nous en Ontario. Comment voyez-vous cela?

Mme Hilsen: J'aimerais vous renvoyer à un article qui est paru dans un journal pendant la fin de semaine. Un individu reconnu coupable de brutalité en Ontario a été envoyé en prison. Quand on a demandé aux étudiants de

[*Text*]

sentence. It didn't elaborate on what kind of bullying he had been doing, other than he had been extorting money for children who wanted to go into the washroom and that kind of stuff.

I think that really sends a message, even from the other students, that bullying is a major problem in Canada right now. Bullying has gone to the point where children are dying because of bullying. We had a 12-year-old child who blew his head off with a shotgun in Vernon last summer. The reason he did it is that he was being bullied by two boys about his weight. There are no repercussions to that, absolutely none.

So I think the students there have sent a message. This child was bullying and he should go to jail for that.

Mr. Domm: How old was that child? I've forgotten the age.

Ms Hilsen: I think it was 16, but I'm not positive about that.

Mr. Domm: How do you feel, as a police officer?

Mr. Fouquette: I met with a group of students last Friday at our local high school. They had a concern about bullies and that type of person hanging around the school. They find it a problem. They'd like to see them dealt with, either put out of the schools or, if there are charges, properly dealt with.

Mr. Domm: What about this minimum?

Mr. Fouquette: I'd have a hard time stating—

Mr. Domm: Well, you hear this. This is what the press writes about. You referred to the press as well, and to trying to get a fair shake on everything. If you have one judge who gives them thirty days, another judge gives them a year, and another judge gives them three or four years, they're all working from a different rule book of principles dealing with that crime. Maybe the time has come when government should look at a uniform minimum sentence and a uniform maximum sentence for all crimes and categorize them.

• 1005

Ms Hilsen: I agree with that wholeheartedly. One thing we have to do is take away the privileges of the people who are being charged. Number one, a child is suspended from school. He or she usually doesn't like going to school, so that's a real deterrent! If I get into trouble I don't have to go to school next week and that's wonderful, so that's a real deterrent!

The second thing is that if you are really bad and you get sent down to Wellington, which is our local youth detention, they have pool tables, pinball machines, colour television, single rooms. You get a room to yourself, and a lot of these children come from homes where they're in a room with two or three other siblings. So for my crimes I'm going to get colour television, good food, games to play, and videos to watch; I'm going to have a room to myself; and I don't have to go to school. That is a real deterrent! So we have to take a really good look at what we're using as a sentence and as a deterrent.

[*Translation*]

l'école ce qu'ils en pensaient, ils ont répondu que c'était bien, qu'il méritait une peine de prison. L'article ne précisait pas de quel genre de brutalité il s'agissait, sinon qu'il avait extorqué de l'argent des enfants qui voulaient aller au toilette, etc.

De la part des autres étudiants, c'est bien la preuve que la brutalité est un problème majeur au Canada à l'heure actuelle. C'est devenu tellement grave qu'il y a des enfants qui en meurent. À Vernon, l'été dernier, un enfant de 12 ans s'est fait sauté la tête avec un fusil. Il l'a fait parce que deux garçons le brutalisaient et se moquaient de lui sous prétexte qu'il était gros. Cela n'a absolument aucune répercussion.

Les enfants ont donc pris position: voilà un enfant qui brutalisait les autres et qui mérite d'aller en prison.

M. Domm: Quel âge avait-il? J'ai oublié son âge.

Mme Hilsen: Je crois qu'il avait 16 ans, mais je n'en suis pas certaine.

M. Domm: En votre qualité de policier, qu'en pensez-vous?

M. Fouquette: Vendredi dernier, dans notre école secondaire, j'ai eu l'occasion de rencontrer un groupe d'étudiants. Le problème de la brutalité à l'école les inquiète beaucoup et ils aimeraient que l'on fasse quelque chose, soit qu'on renvoie les coupables, soit qu'on les punisse par des voies officielles.

M. Domm: Et que pensez-vous de la peine minimale?

M. Fouquette: J'aurais beaucoup de mal à dire...

M. Domm: Vous savez, on en entend beaucoup parler, la presse en parle beaucoup. Vous aussi, vous avez mentionné la presse, la nécessité d'être équitable dans tous les cas. Quand vous avez un juge qui impose 30 jours, un autre, un an, un troisième qui donne des peines de trois ou quatre ans, ils appliquent à un crime des principes très différents. Le temps est peut-être venu pour le gouvernement d'envisager un système de peines minimales et maximales uniforme pour tous les crimes et d'établir des catégories.

Mme Hilsen: Je suis entièrement d'accord. À mon sens, il importe de supprimer les privilèges des gens qui sont accusés d'un crime. La première chose qu'on fait à un enfant, c'est de le suspendre de son école. Comme d'ordinaire il n'aime pas l'école, c'est un facteur de dissuasion très puissant! Si je fais des bêtises et que je n'ai pas à aller à l'école la semaine prochaine, c'est merveilleux, ce n'est pas ce qui va me décourager!

Ensuite, si ce que vous avez fait est vraiment très mal, on vous envoie à Wellington, le centre local de détention des jeunes. Là-bas, ils ont des tables de billard, des flippers, la télévision couleur, des chambres privées. Beaucoup de ces enfants qui viennent de familles où ils partagent une chambre avec deux ou trois autres frères ou soeurs se retrouvent donc avec une chambre pour eux tout seul. Voilà donc un enfant qui s'est mal conduit et qui se retrouve avec la télévision en couleur, de bons repas, des jeux, des vidéos, une chambre pour lui tout seul et, pour couronner le tout, pas besoin d'aller à l'école. Quel facteur de dissuasion! Il faut donc remettre en question les peines et les moyens que nous utilisons pour dissuader.

[*Texte*]

I always told my children that if they got into trouble and were suspended, they could expect to spend the weekend doing homework and not seeing the light of day.

Mr. Domm: It's always nice to come to the west.

The Chairman: I think the same way as you do.

Just to clarify, as a national association you see the Department of the Solicitor General acting as a clearing-house in the same way as, say, the Department of National Health and Welfare acts as a clearing-house for family violence situations; you see a national association, not of the Solicitor General's department, that would act as a clearing-house for various provincial groups?

Ms Hilsen: Yes, and I would say that even if they worked out, say, a three-year term of setting up an organization or a group that would eventually become self-sufficient and stand on its own, that would probably be the best solution. This is not going to be a government-owned and -operated association. The help would be there in setting up the association, getting it running and standing on its feet, and then that group would continue to work on its own, similarly to how the B.C. Crime Prevention Association has worked.

The Chairman: I know that you do very fine work—and we congratulate you on the work you do—but I note the statement at the top of page 3 of your brief, where you say that without addressing the underlying causes of crime, we can give only band-aid solutions, at best. What we have been hearing is that one of the causes of crime and the social aspects is real or imagined low self-esteem. I think it's borne out. When you talk about 11-year-old and 12-year-old people under the influence of alcohol, I believe personally that possibly they need the high to make them feel important. Programs such as the dirt bike program build self-esteem; it's something they can do. So a lot of credit should be given to organizations such as Big Brothers and Big Sisters and so on, who give young persons self-esteem. That's what we're being told.

If you had to categorize three things that you would like to see done, the underlying causes of crime, would they be housing, literacy, education, or a whole host of things—the nurturing of children...? What do you think are the three most important social causes? You've stated that it's not economics.

Ms Hilsen: I think we have to educate our young people. A lot of young parents are really inexperienced in raising children and in child-related things. I think we have to take a clearer stance in the schools on teaching children about taking care of children and teaching more life skills. That would probably help.

• 1010

The early intervention that teachers say has to take place doesn't seem to be going anywhere. I hear a lot of the teachers and people in the education system saying that they can identify in grade 3 or 4 a child that's going to be a young offender, and yet what is being done about that? And I can't speak for the public schooling system or the private schooling system, because I'm not very closely involved—

[*Traduction*]

J'ai toujours dit à mes enfants que s'ils faisaient des bêtises et qu'on les suspendaient, ils devaient s'attendre à passer la fin de semaine à faire des devoirs et à ne pas mettre le nez dehors.

M. Domm: C'est un toujours un plaisir de venir dans l'Ouest.

Le président: Je pense comme vous.

Une précision; en ce qui concerne une association nationale, pour vous le ministère du Solliciteur général est une plaque tournante, tout comme le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est un centre auquel sont référées toutes les situations de violence familiale. Est-ce qu'à votre avis une association nationale et non le ministère du Solliciteur général devrait regrouper tous les organismes provinciaux?

Mme Hilsen: Effectivement, et même s'il fallait trois ans pour organiser un groupe qui finirait par devenir autonome, ce serait probablement la meilleure solution. Cette association ne sera pas aux mains du gouvernement, ni administrée par le gouvernement. Elle aurait besoin d'aide pour s'organiser, pour s'installer et devenir autonome, mais par la suite, elle poursuivrait son travail indépendamment, tout comme le fait l'Association de Colombie-Britannique pour la prévention du crime.

Le président: Je sais que vous faites un excellent travail et nous vous en félicitons, mais en haut de la page 3 dans votre mémoire, je vois que si on ne s'attaque pas aux causes profondes de la criminalité, toutes les solutions ne seront que des palliatifs. Beaucoup de gens nous ont dit que la criminalité tenait à des causes sociales, et en particulier à une image de soi négative, qu'elle soit réelle ou imaginaire. Ce genre de chose est confirmé. Quand vous voyez des enfants de 11 ans et de 12 ans qui boivent de l'alcool, j'ai l'impression qu'ils ont besoin de cela pour se sentir importants. Il y a des programmes qui améliorent l'image de soi, par exemple celui des motos de brousse. D'autre part, certains organismes comme les Grands frères ou les Grandes soeurs peuvent améliorer l'image que les enfants ont d'eux-mêmes. C'est ce qu'on nous dit.

Si vous deviez établir des priorités, quelles seraient les principales causes de la criminalité, le logement, l'alphabétisation, l'éducation, ou bien toute une série de facteurs, la façon dont les enfants sont traités...? À votre avis, quelles sont les causes sociales les plus importantes? Vous avez dit que les facteurs économiques n'entraient pas en ligne de compte.

Mme Hilsen: Je crois que nous devons éduquer les jeunes. Il y a beaucoup de jeunes parents qui n'ont pas d'expérience dans ce domaine et je crois que les écoles doivent jouer un rôle plus actif, et mieux préparer les enfants à la vie quotidienne. Cela serait probablement très positif.

Les enseignants parlent de la nécessité d'intervenir très tôt, mais rien ne se fait. J'entends beaucoup d'enseignants et de spécialistes de l'éducation nous dire qu'ils savent déjà en troisième ou en quatrième année qu'un enfant sera un jeune contrevenant et, malgré tout, rien ne se fait. Comme je ne suis pas de près ce qui se passe dans les écoles publiques et dans les écoles privées, je ne peux...

[*Text*]

The Chairman: But you think possibly psychological help at that stage might be useful?

Ms Hilsen: I think it would make a big difference. And literacy is a major problem.

The Chairman: Thank you very very much. We appreciate the work you do in the community, and thank you for being here on behalf of the committee.

Ms Hilsen: Thank you.

The Chairman: We'd like to call at this time the B.C. Coalition for Safer Communities to come to the table, represented by Patti Pearcey, Carol Matusicky, Dr. Calvin Lee, and Phil Hall.

Welcome to all of you. If you have an opening statement you wish to make at this time, please proceed.

Ms Patti Pearcey (Coordinator, B.C. Coalition for Safer Communities): Thank you very much.

On behalf of the B.C. Coalition for Safer Communities, I would like to thank the committee for giving us the opportunity to appear before you. I would also like to take the opportunity to introduce my colleagues: Carol Matusicky, coalition member, and Executive Director of the B.C. Council for the Family; Mr. Phil Hall, coalition member, and member of Stolo Nation Canada, someone who has done many years of work in the area of native people and crime prevention; and Calvin Lee, coalition member, and an expert on matters relating to youth.

I'm going to make a brief opening statement providing you with some information about the coalition, elaborating on some points raised in our brief, and read our recommendations into the proceedings. I'll also introduce some proposed federal legislation drafted by the coalition entitled "The Safer Communities Act". In this draft legislation we have tried to articulate some of the recommendations we have made in our brief. I have given copies of the legislation to Mr. Dupuis.

Dr. Matusicky, Dr. Lee, and Mr. Hall will speak briefly on the subjects of family and youth and native issues and will provide you with some concrete examples of where the safer communities model fits in this area.

We know our time before you is limited, so we will try to leave as much time as possible for questions and discussion.

In the letter accompanying our brief to you, we outlined the history and background of the coalition. At this time I would like quickly to bring you up to date on our activities. We are currently funded by the federal Department of Justice under the Project Development and Discretionary Funds Directorate, the B.C. Attorney General Crime Prevention and Community Policing Fund, the National Literacy Secretariat, and the federal Department of the Solicitor General.

[*Translation*]

Le président: Mais vous pensez qu'une intervention psychologique à cette étape-là pourrait être utile?

Mme Hilsen: À mon avis, cela ferait une très grosse différence. D'autre part, l'alphabétisation est un problème majeur.

Le président: Merci beaucoup. Nous apprécions beaucoup ce que vous faites dans la communauté et, au nom du comité, nous vous remercions d'être venus.

Mme Hilsen: Merci.

Le président: Je vais maintenant demander à la B.C. Coalition for Safer Communities de venir s'installer. La coalition est représentée par Patti Pearcey, Carol Matusicky, le D[r] Calvin Lee et Phil Hall.

Je vous souhaite la bienvenue à tous. Si vous avez une déclaration d'ouverture, je vous en prie.

Mme Patti Pearcey (coordinatrice, B.C. Coalition for Safer Communities): Merci beaucoup.

Au nom de la Coalition, je remercie le comité de nous avoir offert cette occasion de comparaître. J'en profite également pour vous présenter mes collègues: Carol Matusicky est membre de la coalition et directrice administrative du B.C. Council for the Family; M. Phil Hall est membre de la coalition et membre de Stolo Nation Canada; il travaille depuis des années pour les autochtones et pour la prévention du crime; enfin, Calvin Lee, membre de la coalition et expert des questions relatives à la jeunesse.

J'ai une courte déclaration qui vous donnera des détails sur la coalition et un complément d'information sur les questions que nous soulevons dans notre mémoire. Ensuite, je vous lirai nos recommandations. J'ai l'intention également de vous soumettre un projet de loi fédérale que nous avons rédigé et qui s'intitule «The Safer Communities Act». Dans ce projet, nous essayons de donner corps aux recommandations qui figurent dans notre mémoire. J'en ai donné des exemplaires à M. Dupuis.

M[me] Matusicky, M. Lee et M. Hall aborderont brièvement plusieurs questions relatives à la famille, aux jeunes, aux autochtones, etc. et vous donneront des exemples concrets de ce que le modèle des communautés plus sûres peut accomplir.

Nous savons que nous disposons d'un temps limité, nous essayerons tout de même d'en garder le plus possible pour les questions et la discussion.

Dans la lettre qui accompagnait notre mémoire, nous vous avons expliqué l'historique de la coalition. Je vais maintenant essayer de vous mettre au courant de nos activités les plus récentes. À l'heure actuelle, nous sommes financés par le ministère fédéral de la Justice par l'entremise de la Section de l'élaboration de projets et fonds discrétionnaires, par le Fonds pour la prévention du crime et les services de police communautaires du procureur général de Colombie-Britannique, par le Secrétariat national à l'alphabétisation et par le ministère fédéral du Solliciteur général.

[*Texte*]

• 1015

In addition to our ongoing activities, we are developing and implementing community projects and research we hope will serve as useful models and be transportable to other jurisdictions and communities. In particular, we are working in the area of social housing, youth at risk, literacy issues and criminality, and the development of a policy paper for the provincial government on crime prevention. We are providing ongoing encouragement to municipalities, encouraging them to adopt the safer communities model. In addition, we are assisting in the development of a northern safer communities conference. I believe you will be hearing from Elizabeth Butz later today, and she will be giving you more information on that.

The coalition has also been instrumental in forming a Canadian regional network to increase information exchange. We are continuing our work in establishing an international network for the same purpose.

We would be pleased to elaborate on any of these projects later, if you wish.

All this is in line with our belief that many of the things that make communities safer from crime lie beyond the jurisdiction of law enforcement courts and corrections. Federal and provincial governments must develop legislation and policies that support local communities and local governments in their efforts to reduce crime and fear of crime by their combined actions in such areas as community policing, recreation, social services, race relations, housing, schools, and employment.

In the policy area, the Government of Canada has displayed leadership in supporting the North American Conference on Urban Security and Crime Prevention in the final declaration in 1989, and as a signatory to the United Nations resolution on the prevention of urban crime in 1990, as well as in giving support for the second International Conference on Urban Safety, Drugs and Crime Prevention in France in 1991.

We encourage members of the committee, in your recommendations, to use this opportunity to promote further development of a policy for which we believe there is local, provincial, national, and international support. Specifically, we propose the federal government incorporate crime prevention principles into the mandates of all federal ministries; develop a social policy framework that supports primary prevention programs at the national, provincial, and local levels; increase communities' sense of responsibility for crime and crime prevention through a degree of participation and organization in crime prevention activities and their sense of control over selected conditions within their communities;

[*Traduction*]

En plus de nos activités permanentes, nous élaborons et nous appliquons des projets communautaires et des projets de recherche communautaire dont nous espérons qu'ils serviront de modèle à d'autres communautés et juridictions. En particulier, nous nous intéressons au logement social, aux jeunes particulièrement vulnérables, au problème d'alphabétisation et de criminalité ainsi qu'à l'élaboration, à l'intention du gouvernement provincial, d'une prise de position sur la prévention du crime. Nous encourageons sans cesse les municipalités à adopter le modèle des communautés plus sûres. De plus, nous participons à la préparation d'une conférence sur les communautés plus sûres destinée au Nord. Je crois qu'Elizabeth Butz doit comparaître au cours de la journée; elle vous donnera de plus amples renseignements à ce sujet.

La coaliton a également participé à la création d'un réseau régional canadien d'échange d'information et elle continue à travailler à la mise en place d'un réseau international dans le même but.

Si vous voulez des détails au sujet de ces projets, nous nous ferons un plaisir de vous les fournir tout à l'heure.

Notre démarche est fondée sur la conviction que les éléments qui participent à la sécurité des communautés échappent souvent à la sphère d'influence des tribunaux et des institutions correctionnelles. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent adopter des lois et des politiques qui aident les communautés et les gouvernements locaux dans leurs efforts communs de lutte contre le crime dans des domaines comme la police communautaire, les services récréatifs, les services sociaux, les relations raciales, le logement, les écoles et l'emploi.

Dans le domaine de la police, le gouvernement du Canada a ouvert la voie en participant activement à la Conférence nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain dans la déclaration finale de 1989, et également en signant la résolution des Nations Unies sur la prévention de la criminalité en milieu urbain en 1990. Il a de plus participé activement à la deuxième conférence internationale sur la sécurité, les drogues et la prévention de la délinquance en milieu urbain qui a eu lieu en France, en 1991.

Dans nos recommandations, nous encourageons les membres du comité à profiter de cette occasion pour oeuvrer à l'expansion d'une politique qui s'est méritée l'approbation générale, locale, provinciale, nationale et internationale. Plus précisément, nous voudrions que le gouvernement fédéral inscrive les principes de la prévention du crime dans les mandats de tous les ministères fédéraux, qu'il élabore une politique sociale axée sur des programmes de prévention primaire aux niveaux national, provincial et local; qu'il encourage les communautés à assumer la responsabilité de la criminalité et de la prévention du crime en les faisant participer plus activement à l'organisation d'activités de

[*Text*]

reduce crime through social change, early intervention, enforcement, and opportunity reduction; reduce the fear of crime; and improve relations between communities and the criminal justice system, particularly the police.

A crime prevention policy that does not embrace all six of these objectives stands a greatly reduced chance of success. A successful crime prevention policy embodies a number of principles, most particularly a multi-disciplinary approach that recognizes the interrelationship between issues such as violence, poverty, lack of education, and inadequate housing; acknowledgement that the primary centre of organization and implementation is the local community; a recognition that increasing police resources has not reduced crime and municipalities and communities cannot afford the increased policing costs associated with the rising cost of crime; a recognition that efforts need to be concentrated on communities and specific groups that have been identified as vulnerable to victimization and criminal behaviour.

Because of shared responsibilities in many areas, such as day care, policing, housing, education, and immigration—and I know there are more—provincial involvement will be key to the success of this approach. The two provinces we are aware of that are beginning to address this issue are B.C. and Quebec: B.C. through its support for organizations such as our own and others and through the community policing and crime prevention fund, and Quebec through the establishment of a round table to create a provincial policy.

The federal government can assist provinces struggling with rising crime by providing information about what works to reduce crime. We feel it is very important that provinces avoid falling into the law and order trap by just increasing policing and increasing punishment. For instance, the Americans now have 1 million people in prison and there is no end to rising crime in sight.

• 1020

The model we propose adopting is closely aligned to the French model, with which I know you are familiar. We refer to it as a safer communities model. This model provides communities with the strategy for identifying and resolving local issues. For instance, in B.C. we have 142 municipalities. Some will have issues that are the same; others will be quite different. We feel that by providing people with a framework and a mechanism for addressing those issues, they will identify them and begin to resolve them on their own.

[*Translation*]

prévention de la criminalité et en leur accordant un meilleur contrôle des conditions qui prévalent dans chaque communauté; en luttant contre le crime grâce à des changements sociaux, une intervention rapide, une meilleure police et en diminuant les occasions de crime; en réduisant la peur du crime, et, enfin, en améliorant les relations entre les communautés et le système de justice criminelle, et en particulier les services de police.

Une politique de prévention du crime qui ne contiendrait pas ces six objectifs aurait des chances de succès bien diminuées. Pour qu'une politique de prévention du crime réussisse, elle doit comprendre un certain nombre de principes, et en particulier une démarche multidiciplinaire qui tienne compte des rapports qui existent entre certains facteurs tels que la violence, la pauvreté, le manque d'éducation et l'insuffisance du logement. Elle doit reconnaître que le principal centre pour l'organisation et l'application se situe au niveau de la communauté locale. Cette politique doit tenir compte du fait qu'on n'a pas réduit la criminalité en augmentant les ressources policières et que les municipalités et les communautés n'ont plus les moyens d'augmenter les budgets de la police pour faire face à une criminalité montante. Cette politique doit viser les communautés et des groupes précis qui sont particulièrement vulnérables, soit du côté des victimes, soit du côté des criminels.

Etant donné le partage des responsabilités dans de nombreux domaines, les garderies, la police, le logement, l'éducation et l'immigration, et la liste n'est pas terminée, l'intervention des autorités provinciales sera cruciale. Nous savons que deux provinces ont déjà commencé à s'intéresser à cette question, la Colombie-Britannique et le Québec. Pour sa part, la Colombie-Britannique soutient ces organismes, le nôtre entre autres, et a établi un fonds pour les services de police communautaires et la prévention du crime. Au Québec, on a chargé une table ronde d'élaborer une politique provinciale.

Le gouvernement fédéral peut aider les provinces qui luttent contre la criminalité montante en leur fournissant des informations sur les moyens les plus efficaces de réprimer le crime. Il est particulièrement important pour les provinces d'éviter de tomber dans le piège de la primauté de l'ordre public et de se contenter d'augmenter les opérations policières et les mesures de rétribution. Par exemple, aux Etats-Unis, il y a actuellement un million de personnes en prison et pourtant, la criminalité n'est pas prête de diminuer.

Le modèle que nous proposons ressemble beaucoup au modèle français que vous connaissez. C'est ce que nous appelons le modèle des communautés plus sûres. Ce modèle offre aux communautés une stratégie qui leur permet d'identifier et de résoudre leurs problèmes locaux. Par exemple, en Colombie-Britannique, nous avons 142 municipalités. Certaines auront des problèmes communs, d'autres, des problèmes très différents. Il importe donc de leur fournir un modèle et un mécanisme qui leur permettent de faire face à ces problèmes, de les identifier pour commencer, puis de travailler elles-mêmes à leur solution.

[*Texte*]

I am just saying that the issue of violence against women, where drugs are a problem, doesn't work because every community is different and they can identify their own problems. That is part of the empowerment process we believe is going to make this strategy successful. Communities can come together, identify issues, identify existing resources, identify gaps and begin to reallocate and address crime problems using short-and long-term strategies.

Training will be an important issue in mounting a successful initiative. Communities and governments must understand it is more than just another program. It is not an add-on program. It requires a long-term commitment, and there will be changes in the way people do business. We are asking for integration and collaboration.

Results in some areas can be achieved quickly. For instance, we are involved with a social housing project in the city of Vancouver. As a result of lighting, as a result of time locks being put on doors, as a result of opportunity reduction methods, we feel we have reduced crime, and certainly the people in the social housing project feel they have. It is a new place for them to live. They feel safe and they feel secure. There are many, many seniors living in the area. They recognize, as do we, that if we stop there with opportunity reduction measures, crime will just seep back into the community.

We have to begin looking at the people who are living there, what services and resources they require—for instance, youth programs. We are in the process now of organizing with them longer-term strategies and medium-term strategies that they can use as well as keeping on top of the opportunity reduction programs.

The timing for implementing concrete steps to reduce crime couldn't be better. As crime rates rise, public perception of personal safety is deteriorating. In the January edition of *Maclean's* magazine, which you all may have a read, the results of a recent Decima poll were published.

Nationally, two out of three respondents said the amount of violent crime in their community has become somewhat worse or much worse over the past five years. Sixty-four percent said the behaviour of young people had become worse in the last five years. Fifty percent of adult Canadians said they feel more threatened by crime than they did five years ago. In our experience, this is very much in line with what we are hearing when we go out to talk to communities.

I recently gave a presentation to the Association of Community Educators of British Columbia. Those are people who volunteer in community centres and also work as professionals in parks boards and places like that. I began my

[*Traduction*]

Par exemple, en ce qui concerne la violence contre les femmes, accentuée par le problème des drogues, un modèle unique ne fonctionne pas car les problèmes sont différents dans chaque communauté et doivent être identifiés individuellement. Nous sommes convaincus que cette stratégie réussira dans la mesure où l'on pourra transférer les pouvoirs de cette façon. Les communautés peuvent s'associer, cerner les problèmes, recenser les ressources dont elles disposent, repérer les lacunes et, partant de là, réorganiser les ressources et lutter contre la criminalité grâce à des stratégies à court et à long terme.

Pour que ces initiatives réussissent, il faudra accorder beaucoup d'importance à la formation. Les communautés et les gouvernements doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un programme parmi tant d'autres, d'un programme de plus. C'est un programme qui exige un engagement à long terme et une modification profonde des méthodes. Nous réclamons une démarche d'intégration et de collaboration.

Dans certains domaines, les résultats seront très rapides; par exemple, dans la ville de Vancouver, nous nous occupons d'un programme de logements sociaux. Nous avons amélioré l'éclairage, nous avons installé des serrures à minuterie sur la porte, nous avons utilisé des méthodes qui réduisent les occasions de crimes et tout cela a donné des résultats, en tout cas les habitants de ces logements pensent que la criminalité a diminué. C'est devenu un milieu nouveau, où ils se sentent plus en sécurité, un milieu où vivent un grand nombre de personnes âgées qui pensent, tout comme nous, que si l'on se contente de ces mesures de réduction des occasions de délits, la criminalité va se réinstaller progressivement, inexorablement.

Pour toutes ces raisons, nous devons analyser la population de ces quartiers, nous demander quels sont les services et les ressources dont les gens ont besoin, par exemple des programmes destinés aux jeunes. À l'heure actuelle, nous sommes en train d'adopter des stratégies à long et à moyen termes pour compléter ces programmes de réduction des occasions de crimes.

Le moment est particulièrement bien choisi pour adopter des mesures concrètes; au fur et à mesure que le taux de criminalité augmente, le public constate que sa sécurité personnelle est de plus en plus menacée. Vous avez peut-être lu le numéro de janvier du magazine *MacLean's* où l'on a publié les résultats d'un sondage récent de la société Decima.

À l'échelle nationale, deux personnes sur trois ont répondu que la criminalité avait augmenté, assez, ou beaucoup, dans leur communauté, au cours des cinq dernières années. Soixante-quatre pour cent ont répondu que le comportement des jeunes s'était aggravé au cours des cinq dernières années. Cinquante pour cent des Canadiens adultes ont répondu qu'ils se sentaient plus menacés par la criminalité qu'il y a cinq ans. Cela est tout à fait conforme à ce que nous entendons, nous-mêmes, dans les communautés.

J'ai eu l'occasion récemment de faire un exposé devant l'Association of Community Educatiors of British Columbia. Ce sont des gens qui font du bénévolat dans les centres communautaires et qui participent, à titre professionnel, aux

[*Text*]

presentation by asking them, how many of you feel that crime is a problem in your community and you feel threatened by crime? To my surprise, everybody in the room raised their hand. I would say that two or three years ago perhaps half of the people would have raised their hands.

In addition, the City of Vancouver recently held a city-wide consultation for seniors, asking them about issues that were important to them; and of about fifteen issues that were raised, safety ranked number two. We have been working with them to develop a strategy around that.

In our brief, we refer to a number of countries—France, Sweden, the Netherlands, and Denmark—who have made a commitment to safer communities. The coalition has also had contact with Australia and New Zealand. In developing our strategy, we have drawn heavily and benefited enormously from the experiences these countries have had. We feel very much that Canada, as a country, could benefit by having here—and I believe it is slated to be in Montreal—the proposed international centre for the prevention of crime.

In addition to the recommendations made earlier with respect to principles and objectives, we recommend that the federal government set objectives and principles that will articulate national policy; create legislation to support and protect initiatives to reduce crime; establish an independent national safer communities board responsible for research and development, evaluation, training, funding, collecting and providing information, as well as promoting innovative crime prevention programs in the regions throughout Canada. As the fourth recommendation, we ask that the government provide sufficient funding. We very much see funding in this area not as another expenditure as much as an investment in the future.

• 1025

I'm going to close my remarks. I'd like to quote Wilson Good, Mayor of Philadelphia when he spoke at the Montreal conference in 1989:

> Political will translates in any language into political courage. That's what it's going to take for all of us to push for strong, comprehensive prevention policies in our respective nations' capitals. Calling for bits and pieces will not be hard. Calling for interim measures that will not upset our national budget planners will not be hard. But calling for what we know is really needed if we are to keep crime problems from getting worse will be hard, indeed.

It was true then and it's true now, and that's what we're asking of you. Thank you.

The Chairman: Thank you very much. We'll begin questioning with Mr. Wappel, please.

[*Translation*]

travaux des commissions des parcs, etc. Au début de mon exposé, je leur ai demandé combien d'entre eux pensaient que la criminalité était un problème dans leur communauté, combien d'entre eux se sentaient menacés? À ma grande surprise, tout le monde a levé la main. Je pense qu'il y a deux ou trois ans, la moitié des gens seulement auraient levé la main.

De plus, la ville de Vancouver a récemment organisé des consultations pour toutes les personnes âgées de la ville en leur demandant quels étaient les domaines qu'elles jugeaient les plus importants. Il y avait une liste d'une quinzaine de domaines: Elles ont placé la sécurité au deuxième rang. Voyant cela, nous avons commencé à élaborer avec eux une stratégie dans ce domaine.

Dans notre mémoire, nous citons un certain nombre de pays, la France, la Suède, les Pays-Bas et le Danemark, qui ont décidé d'appliquer le modèle des communautés plus sûres. La coalition a également contacté des responsables en Australie et en Nouvelle-Zélande. Pour mettre au point notre stratégie, nous nous sommes beaucoup inspirés de l'expérience de ces pays, qui nous a été précieuse. Si le Centre international pour la prévention du crime qui est en préparation pouvait s'installer à Montréal, comme cela est prévu, je crois, ce serait une excellente chose pour le Canada.

En plus des recommandations que nous avons formulées tout à l'heure au sujet des principes et des objectifs, nous pensons que le gouvernement fédéral devrait fixer des objectifs et des principes axés sur une politique nationale. Il devrait adopter une loi pour favoriser et encourager les initiatives de réduction du crime, établir une commission indépendante nationale des communautés plus sûres qui serait responsable de la recherche, du développement, de l'évaluation, de la formation, du financement, de la collecte et de la dissémination de l'information et également de programmes originaux de prévention du crime dans toutes les régions du Canada. Notre quatrième recommandation est que le gouvernement fournisse des fonds suffisants. Nous considérons que dans ce domaine, l'injection de fonds n'est pas une dépense, mais un investissement dans l'avenir.

En conclusion, je vais vous rapporter les propos qu'a tenus M. Wilson Good, maire de Philadelphie, à la conférence tenue à Montréal en 1989:

> Dans toutes les langues, la volonté politique se traduit par le courage politique. Et c'est de courage dont nous avons tous besoin pour faire en sorte que soient adoptées dans nos capitales nationales respectives des politiques de prévention rigoureuses et complètes. Il ne sera pas difficile d'exiger des efforts épars. Il ne sera pas difficile non plus de réclamer des mesures provisoires qui ne bousculeront pas les planificateurs du budget national. Par contre, ce qui sera difficile, ce sera d'exiger les initiatives qui s'imposent vraiment pour empêcher la prolifération de la criminalité.

Ces propos étaient véridiques lorsqu'il les a prononcés, et ils le sont toujours, et c'est ce courage que nous attendons de vous. Merci.

Le président: Merci beaucoup. Nous allons commencer les questions avec M. Wappel.

[*Texte*]

Mr. Wappel: Thank you, Mr. Chairman. At the beginning of your brief you quote from Thoreau—

Mr. Waddell: On a point of order, I understood there were more people to say something, when she started out.

Ms Pearcey: I had asked that Dr. Matusicky, Mr. Hall and Dr. Lee make a brief statement.

The Chairman: I'm terribly sorry. That would be fine. I thought we would ask some questions, and if they wanted to, they could speak at the time of questioning.

Who would like to speak next, then?

Mr. Waddell: Can the statements be brief, though? I'd like to see some time for questioning.

Dr. Carol Matusicky (Coalition Member, B.C. Coalition for Safer Communities): I will certainly try to make it brief. I just want to start by saying I'm really pleased for this opportunity to be here.

Probably two or three years ago if someone asked me what my thoughts were on crime prevention, I would have had some off-the-cuff remarks and maybe a few ideas as the parent of two teenagers and as someone who lives in a city in which I think crime is becoming more violent. However, I never saw myself in the work I do as somebody who was involved in the field of crime prevention or as someone who could be involved in building safer communities in the province. Now I see that what I do has everything to do with building safer communities.

I've spent probably the last 15 or 20 years of my life involved in work that focused on education and prevention and in developing support programs and opportunities for parents and children. It is only in the last three or four years, perhaps, thanks to the coalition, that I see that what I do has everything to do with crime prevention. I am probably an example of a lot of people who are beginning to see the connections and the interconnections when working in the area of education, prevention, social policy as having so much to do with crime prevention.

I come to it with that hat on. I don't come to it as someone who has worked in the justice system or in anything to do particularly with crime. I concur with all the remarks that Patti has just made regarding the coalition's brief. That brief was the result of a lot of dialogue among a lot of the members.

One of the objectives of our coalition is to propose the development of a social policy framework that supports primary prevention programs at the national, provincial and local levels. This is the area I particularly want to address.

It's part of the coalition's belief that many of the things that make communities safer from crime lie beyond the jurisdiction of law enforcement, courts and corrections. I would like to go on record as saying we need all of those things, that we need the courts, we need police, we need corrections, but if that's the only place we put our energies, I believe we'll never reduce crime or make our communities safer.

[*Traduction*]

M. Wappel: Merci, monsieur le président. Au début de votre mémoire, vous avez cité Thoreau. . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement. J'ai cru comprendre qu'au début de son exposé, notre témoin avait dit que d'autres personnes prendraient la parole.

Mme Pearcey: J'avais demandé que M^me^ Matusicky, M. Hall et M. Lee fassent une brève déclaration.

Le président: Je suis désolé. Bien sûr. J'avais pensé que nous poserions certaines questions et que s'ils le voulaient, ils pourraient intervenir à ce moment-là.

Qui veut être le prochain à prendre la parole, alors?

M. Waddell: Puis-je demander que ces déclarations soient brèves puisque j'aimerais avoir du temps pour les questions.

Mme Carol Matusicky (membre, B.C. Coalition for Safer Communities): Je vais faire tout mon possible pour être brève. Tout d'abord, je tiens à dire que je suis très heureuse de comparaître devant vous aujourd'hui.

Il y a deux ou trois ans, si quelqu'un m'avait demandé ce que je pensais de la prévention du crime, j'aurais sans doute improvisé quelque chose et lancé quelques idées en me fondant sur mon expérience de mère de deux adolescents et de citadine vivant dans une ville où, à mon avis, le crime devient plus violent. Je ne me percevais pas comme une personne qui, du fait de son travail, participe à la lutte contre le crime ou qui a un rôle à jouer pour rendre les collectivités de la province plus sûres. Maintenant, je me rends compte que ce je fais a un rapport certain avec les efforts pour rendre nos collectivités plus sûres.

Depuis 15 ou 20 ans, mon travail est axé sur l'éducation et la prévention, ainsi que sur l'élaboration de programmes de soutien pour les parents et les enfants. Ce n'est que depuis trois ou quatre ans peut-être, grâce à la coalition, que je me suis rendue compte que mes efforts s'inscrivaient dans la prévention du crime. Je suis probablement l'une des nombreuses personnes qui commencent à voir les rapports qui existent entre le travail social, la prévention et l'éducation et la prévention du crime.

Voilà donc ma perspective. Je ne suis pas une personne qui oeuvrait dans le domaine de la justice ou qui avait quoi que ce soit à voir avec le crime. J'appuie sans réserve les observations de Patti au sujet du mémoire de la coalition. Ce mémoire est le résultat d'un dialogue nourri auprès d'un grand nombre de nos membres.

L'un des objectifs de notre coalition est de proposer l'élaboration d'une politique sociale cadre qui viendrait appuyer des programmes de prévention de base aux niveaux local, provincial et national. Et c'est de cela dont je voudrais particulièrement parler.

La coalition estime que bon nombre des facteurs qui font que le crime est absent d'une collectivité transcendent la sphère d'activité des services de police, des tribunaux et des services correctionnels. Je tiens à dire publiquement que nous avons besoin de tout cela. Nous avons besoin de tribunaux, de services policiers et correctionnels, mais si nous investissons toutes nos énergies dans ces institutions, nous ne réussirons jamais à diminuer la criminalité ou à rendre nos collectivités plus sûres.

[*Text*]

There has developed in British Columbia in the past, I would say, close to 10 years a growing consensus that we must front-load the system. We have in our social services, health services and in our criminal justice system waited until something or someone was broken before we fixed it. As someone who has worked in the field of prevention for many years, my experience is that everybody intellectually assents to the need for prevention and the need to look at causes, but when it comes to allocating resources or really getting serious about it, we still tend to have a fix-it mentality. I suppose the issues are much sexier, we can do something concrete. What is missing, I believe, is a long-term commitment to things that take a long time and must be committed to over a period of many years.

• 1030

In our brief we propose that Canada's crime prevention strategy start with a legislative and/or definitive policy framework. Such a framework could lend a degree of permanence to the preventive approach which can too easily fall victim to shifting fashions.

Part of what we are recommending is a shift from costly and ineffective rehabilitative programs to early intervention. Several international studies have shown the effectiveness and cost effectiveness of this approach.

I am sure that in the travels you have done and in the submissions you have heard, one example still stands out as a good example, the Perry Pre-school program that was developed in Ypsilanti, Michigan. It measured the long-term effects of participation versus non-participation of the young disadvantaged children in a good pre-school program. There were 123 children in both the experimental and control groups. These children were followed up until the age of 19 years old. The results at age 19 were that graduates of this program were twice as likely to be employed, the high school graduation rate was one-third higher, the arrest rate was 40% lower, and the teen pregnancy rate 42% lower.

It is estimated that the economic returns on this program are seven times the cost. For every dollar spent on it, it is estimated that $7 was in effect saved in the long run.

Other programs show that for every dollar spent in early childhood programs, there is a return of $4.75. I don't know if that is exact, but I think the point is made. Participants are more likely to be successful in school and employed as adults and less likely to be dependent on public assistance or involved in crime.

We presently have programs in Canada that have been targeted to the early years in parenting and hold a great deal of promise for long-term benefits. I will just mention a couple of them now, and if we need to or want to, we could discuss it later.

[*Translation*]

Je dirais que depuis 10 ans, il s'est développé en Colombie-Britannique un consensus croissant en faveur d'une intervention précoce dans le système. Les services sociaux, les services de santé et le système de justice pénale attendent tous que le mal soit fait pour y remédier. Ayant travaillé dans le domaine de la prévention pendant de nombreuses années, mon expérience me permet de dire que sur le plan théorique, tout le monde s'entend sur la nécessité de prévenir et d'examiner les causes du problème, mais lorsque vient le moment de répartir les ressources ou de s'attaquer sérieusement à la racine du mal, nous avons quand même tendance à privilégier l'intervention après coup. Je suppose que les problèmes sont plus intéressants, que l'on peut faire quelque chose de concret. Ce qui manque, à mon avis, c'est un engagement à long terme envers des choses qui mettent longtemps à aboutir et qui exigent des efforts étalés sur de nombreuses années.

Dans notre mémoire, nous proposons que le point de départ de la stratégie de prévention du crime du Canada soit un cadre législatif ou une politique définitive. Un tel cadre accorderait une certaine permanence à l'approche préventive, approche qui peut trop souvent être victime de courants changeants.

Nous recommandons, entre autres, que l'on abandonne les programmes coûteux et inefficaces de réadaptation pour mettre l'accent sur l'intervention précoce. Plusieurs études internationales ont démontré l'efficacité et la rentabilité de cette démarche.

Je suis sûre que dans vos déplacements et dans les mémoires qui vous ont été soumis vous avez déjà entendu parler de cet très bon exemple qu'est le programme préscolaire Perry, mis au point à Ypsilanti, au Michigan. Dans le cadre de ce programme, on a mesuré les effets à long terme de la participation et de la non-participation de jeunes enfants défavorisés à un bon programme préscolaire. Cent vingt-trois enfants ont été répartis dans le groupe pilote et le groupe témoin. Ces enfants ont été suivis jusqu'à l'âge de 19 ans. Résultat, à l'âge de 19 ans, les participants au programme étaient deux fois plus nombreux à exercer un emploi rémunérateur, un tiers de plus avaient terminé leurs études secondaires, leur taux d'arrestation était de 40 p. 100 inférieur et le taux des grossesses chez les adolescentes était moindre de 42 p. 100.

On calcule que le rendement économique de ce programme équivaut à sept fois son coût. Pour chaque dollar dépensé pour le programme, on estime qu'on a en fait épargné 7$ à long terme.

D'autres initiatives montrent que chaque dollar investi dans des programmes destinés aux jeunes enfants rapporte 4,75$. J'ignore si ces chiffres sont exacts, mais l'argument est convaincant. Les participants sont plus susceptibles de faire de bonnes études, de trouver un emploi une fois à l'âge adulte, et moins susceptibles de dépendre de l'aide sociale ou de recourir au crime.

Il existe présentement au Canada des programmes axés sur l'éducation des enfants en bas âge qui sont très prometteurs pour l'avenir. Je n'en mentionnerai que quelques-uns maintenant, mais nous pourrions y revenir, si vous le voulez, plus tard.

[*Texte*]

Health and Welfare Canada, for instance, has supported the development and the implementation of what I believe are very important and very promising parenting programs. One is called Nobody is Perfect and is targeted to parents of young children from zero to five years of age. The other one is called Ready or Not. Again, it is a Health and Welfare program and is part of Canada's drug strategy.

I think both of these programs hold out a great deal of hope in support for parents. They go a long way to addressing some of the factors, highlighted most often by the research, that are strongly correlated with persistent delinquency. Some of these factors are inconsistent and uncaring parenting, poverty, problems in school, behavioural problems and parental criminality. While I believe that a variety of strategies need to be used in our efforts to prevent crime, I strongly believe that strategies that support parents in their parenting responsibilities must be a valued part of that strategy.

We are talking about a commitment to the long term, the long run. A quote that I believe sums up where families are in this present day in our society is one that Margaret Mead made many, many years ago. She said, "We now expect the family to achieve unaided what it used to take a whole clan to do". I think that epitomizes some of the stresses and strains that parents are under and why in any crime prevention strategy we need to pay attention to what happens in the early years of family and child development.

The Chairman: Thank you for an extremely good presentation.

Dr. Lee.

Dr. Calvin Lee (Member, B.C. Coalition for Safer Communities): If we use first names, it's Cal. I am nervous enough without being put on the spot here.

Certainly youth crime has increased. I looked at the stats before coming today. In 1987 there were 96,000 charges under the Young Offenders Act, and in 1991 there were 213,000—certainly a significant increase. It is so significant that it makes me wonder whether the youths are the problems or the symptoms of the problems underneath.

• 1035

The research in Canada shocked lots of us, especially the Badgley commission, which showed the vulnerability of children to abuse and sexual abuse. It kind of woke us all up. I think it is time in many ways that we look at youth as a vulnerable group who are under the parents. Today so many of those parents, as Carol has pointed out, face so many issues.

It's equally true, I believe, that Canada is undergoing a really dramatic change right now. There are structural changes in the economy; there is a demographic shift in the population with aging; and of course there are the vastly

[*Traduction*]

Santé et Bien-être Canada, par exemple, a appuyé l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes que j'estime très importants et très prometteurs sur l'art d'être parent. L'un s'intitule «Personne n'est parfait» et s'adresse aux parents de jeunes enfants, de 0 à 5 ans. L'autre s'intitule «Prêt ou non». Je répète qu'il s'agit d'un programme de Santé et Bien-être qui s'inscrit dans la stratégie canadienne de lutte contre la toxicomanie.

Je fonde beaucoup d'espoir sur ces programmes destinés à venir en aide aux parents. Ils réussissent fort bien à s'attaquer à certains des facteurs recensés le plus souvent dans la recherche, qui sont fortement associés à la délinquance permanente. Parmi ces facteurs, citons des parents indifférents et inconsistants, la pauvreté, les problèmes à l'école, les problèmes de comportement et la criminalité parentale. Il faut certes employer une stratégie variée pour prévenir la criminalité, mais je suis convaincue que les programmes d'aide aux parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales doivent être au coeur de cette stratégie.

C'est d'engagement à long terme qu'il s'agit. Il y a une chose que Margaret Mead a dite il y a bien des années qui résume fort bien à mon avis la situation des familles dans notre société: «Nous nous attendons maintenant à ce que la famille réalise, sans aide, ce qu'un clan tout entier réussissait auparavant à réaliser.» A mon sens, cela décrit fort bien le stress et la pression qui s'exercent sur les parents, ainsi que la nécessité, dans toute stratégie de prévention de la criminalité, d'accorder une attention particulière aux premières années de la famille et du développement de l'enfant.

Le président: Merci pour cet excellent exposé.

Monsieur Lee.

M. Calvin Lee (membre, B.C. Coalition for Safer Communities): D'habitude, on m'appelle Cal. Je suis suffisamment nerveux sans qu'on me mette sur la sellette.

Il est indéniable que la criminalité a augmenté chez les jeunes. Avant de venir ici aujourd'hui, j'ai consulté les statistiques. La Loi sur les jeunes contrevenants a donné lieu à 96 000 accusations en 1987 et à 213 000 en 1991, soit une augmentation marquée. C'est si important que je me demande si ce sont les jeunes qui constituent les problèmes ou s'ils sont simplement les symptômes de problèmes sous-jacents.

Les recherches faites au Canada ont choqué nombre d'entre nous, particulièrement la Commission Badgley, qui a montré à quel point les enfants étaient vulnérables aux agressions et aux abus sexuels. Cela nous a ouvert les yeux à tous. Je pense qu'il est temps à maints égards de voir les jeunes comme un groupe vulnérable relevant de leurs parents. De nos jours, comme Carol l'a souligné, beaucoup de ces parents ont de multiples problèmes.

Je crois aussi qu'il est également vrai que le Canada est en train de prendre un virage radical. L'économie se restructure; le vieillissement de la population est en train de modifier la démographie; et naturellement il y a

[*Text*]

increased immigration levels, which are going to continue until 1996. These profound changes manifest themselves in things such as high unemployment, the increasing costs in health care, and the change in the ethnic, linguistic, and cultural composition of the country. These are difficult things.

At a time of profound change the social infrastructure becomes a very important thing to look at. It has to be kept strong. A lot of us are used to talking about a physical infrastructure in our society, such as roads, sewers, water systems, airports, and telecommunications; but it is equally true that there is a social infrastructure of day care, schools, job creation, recreation, parks, and so on that becomes very important in keeping societies together and cohesive at these times. When crime and youth crime increase, it's often maybe a symptom of the profound change that's going on and maybe not the problem in and of itself.

What I would like to do is give you three concrete examples of applications of the kinds of programs the coalition does.

The first one I would like to talk about, to back Carol up, is a federal day care strategy. I work daily with kids and youth in the inner city of Vancouver, postal code V6A, which I believe is the poorest postal code in Canada. There isn't enough affordable, accessible day care there. It's not that there isn't day care. There's a day care centre just two blocks from where I work and there are 17 vacant seats because people can't afford the cost.

When we look at the impact of who can't afford those, they are the poor, the single-head-of-the-household families, and new Canadians where both parents are working doing minimal jobs. Yet our research shows us that those are the people who can benefit most from day care and that if we target it for socially equitable outcomes we could see significant shifts.

Research has shown—there's Perry Pre-school, and a number of others—that there are direct benefits. Quite often, as Carol again says, people don't see day care as crime prevention, but a targeted day care strategy that promoted a socially equitable outcome for at-risk children would do so much to improve things. We have to remember that these at-risk kids are at risk of something happening to them. It's later in life that they become at risk of doing bad things to other people.

The inner city school principals have produced reports from mental health workers, the social workers, and the social researchers about the benefits that could be achieved through this, yet nothing has happened. So later we're going to call these kids problems instead of recognizing them as symptoms of an untargeted system that in some cases marginalizes, and even excludes, the poor and the recently arrived.

[*Translation*]

l'augmentation énorme des niveaux d'immigration qui va se poursuivre jusqu'à 1996. Ces changements profonds se manifestent par des choses comme un taux de chômage élevé, l'augmentation des coûts de la santé, et la modification de la composition ethnique, linguistique et culturelle de notre pays. Ce sont des problèmes délicats.

En période de bouleversement profond, il est très important de se pencher sur l'infrastructure sociale. Elle doit demeurer solide. Bien souvent, nous parlons des infrastructures matérielles de notre société, par exemple, les routes, les égouts, les réseaux d'adduction d'eau, les aéroports et les télécommunications; mais il n'est pas moins vrai qu'il y a aussi une infrastructure sociale consistant en garderies, écoles, création d'emplois, loisirs, parcs, etc., qui joue un rôle vital pour préserver la cohésion et l'unité des sociétés de nos jours. Quand la criminalité et la criminalité chez les jeunes sont en progression, ce n'est souvent peut-être que le symptôme du bouleversement profond qui se produit, et non pas le problème en soi.

J'aimerais vous donner trois exemples concrets d'application du genre de programmes que propose la coalition.

Tout d'abord, dans la foulée de Carol, je voudrais vous parler d'une stratégie fédérale de garderies. Je travaille tous les jours avec des enfants et des jeunes du coeur de Vancouver, dans la zone du code postal V6A, qui est, je pense, le code de la région la plus pauvre du Canada. Il n'y a pas assez de garderies abordables et accessibles dans ce coin. Ce n'est pas qu'il n'y en ait pas du tout. Il y a une garderie à deux coins de rue de l'endroit où je travaille avec 17 places disponibles, et ce, simplement parce que les gens n'ont pas les moyens de payer.

On constate que les gens qui n'ont pas les moyens de payer sont les pauvres, les parents qui doivent élever seuls une famille, et les couples de néo-Canadiens qui travaillent pour gagner des sommes dérisoires. Pourtant, nos recherches montrent que ce sont ces gens-là qui pourraient le plus profiter des garderies et que si le système était organisé de façon plus équitable pour la société, les choses pourraient évoluer considérablement.

Les recherches ont montré—notamment l'étude Perry sur les groupes préscolaires et diverses autres études—qu'il y a des retombées directes. Très souvent, comme l'a dit Carol, les garderies ne sont pas considérées comme un moyen de prévenir la criminalité, mais une stratégie de garderies correctement ciblée pour produire un résultat socialement équitable pour les enfants à risque contribuerait à assainir considérablement la situation. N'oublions pas que le risque, pour ces enfants à risque, c'est que quelque chose leur arrive à eux. C'est plus tard dans la vie qu'ils risquent de nuire à d'autres personnes.

Les directeurs des écoles enfermées au coeur des villes ont publié des rapports rédigés par des spécialistes de la santé mentale, des travailleurs sociaux et des chercheurs sociaux sur les avantages de cette formule, et pourtant on n'a rien fait. C'est comme cela qu'on en arrive ensuite à dire que ces enfants constituent un problème au lieu de reconnaître qu'ils sont les symptômes d'un système non identifié qui dans certains cas marginalise, et exclut même, les pauvres et les nouveaux arrivés.

[*Texte*]

The second example concerns new Canadian youth. I've worked extensively with new Canadian youth all over Vancouver for the past three years. The vastly increased immigration levels until 1996 make this a very topical concern. I support the immigration levels and I think it's a very positive and laudable decision that Canada is doing with immigration. However, the dilemma for many youths who immigrate, especially between the ages of 10 and about 17, and are from visible minorities without English as a language when they arrive is that they face a double dilemma of trying to acculturate at the same time as they're going through the developmental stage of adolescence and having another conflict with their parents not only about their own development but that they move away from their own culture and become more Canadian than the parents.

The impact of immigration on Vancouver schools is actually quite astounding. Fifty-one per cent of the Vancouver school population speaks English as a second language, and this year between September and June 30 we're expecting 4,000 new Canadian youths from overseas who will not speak English. It's a very visible result of a federal policy of immigration.

• 1040

Unless schools receive increased assistance with English as a second language, acculturation and social services, many of these new students will be frustrated. With inadequate language service, inattention to their social and emotional needs that are unmet at school and by the parents, it is very difficult for them to help because they themselves are undergoing somewhat of a degree of culture shock and acculturation. School is the only statutory service for the children. As a result, the schools often become overwhelmed with the needs of these kids.

These youths have been targeted by the media and indeed by the police as the problems. Daily I work with many of these kids, both immigrants and refugees. I watch them struggle and try so hard to be great Canadians. They want to participate and join our society. There has to be some form of mechanism for federal support to the schools to provide comprehensive services for these youths and their families.

It is time during a radical social change that there be a reallocation of some of the federal funds and programs to match the new reality of the new Canada that is forming all around us. Unfortunately, the school system, faced with continual cut-backs and threats of cut-backs in ESL, demoralizes the kids and demoralizes the staff. Also, we see social friction developing where we wind up blaming kids forming into gangs as the problem. A federal initiative that targets these youths and their families could do a lot to help.

The final project I would like to discuss is the whole current dilemma with youths at risk and the services they receive. We often do not think of recreation as a preventive service, yet Dr. Offord's report in Ontario about recreational

[*Traduction*]

Le second exemple concerne les jeunes nouvellement arrivés au Canada. J'ai abondamment travaillé avec de jeunes néo-Canadiens partout à Vancouver au cours des trois dernières années. C'est un groupe particulièrement préoccupant, étant donné l'accroissement des niveaux d'immigration jusqu'à 1996. Je suis d'accord avec ces niveaux d'immigration, et je pense que le Canada a pris une décision extrêmement positive et louable à cet égard. Toutefois, le dilemme auquel se heurtent de nombreux jeunes immigrants, en particulier ceux qui ont de 10 à 17 ans environ, qui appartiennent à des minorités visibles et ne parlent pas l'anglais quand ils arrivent, c'est de devoir à la fois s'acculturer et vivre la transition de l'adolescence en se heurtant à leurs parents non seulement dans le contexte de leur propre développement individuel, mais aussi parce qu'ils s'écartent de leur propre culture pour devenir plus Canadiens que leurs parents.

Les retombées de l'immigration sur les écoles de Vancouver sont stupéfiantes. Chez 51 p. 100 des écoliers de Vancouver, l'anglais est une langue seconde, et nous nous attendons cette année à recevoir entre septembre et le 30 juin 4 000 nouveaux jeunes Canadiens qui ne parleront pas l'anglais. C'est le résultat très concret d'une politique fédérale d'immigration.

Faute d'accorder une aide accrue aux écoles pour leur permettre d'enseigner l'anglais comme langue seconde et de proposer des services d'acculturation et d'intégration sociale, beaucoup de ces nouveaux écoliers vont être très frustrés. Si on ne leur propose pas de services linguistiques corrects, si ni l'école ni leurs parents ne s'occupent de leurs besoins sociaux et affectifs, ils auront beaucoup de mal à s'en tirer, car ils sont eux-mêmes confrontés à un choc culturel et à des problèmes d'acculturation. L'école est le seul service obligatoire offert à ces enfants, et par conséquent les besoins de ces jeunes sont souvent un fardeau écrasant pour ces écoles.

Les médias et la police désignent ces jeunes comme constituant les problèmes. Je travaille quotidiennement avec beaucoup de ces enfants, immigrants et réfugiés. Je les vois faire des efforts désespérés pour devenir de bons Canadiens. Ils veulent participer et s'intégrer à notre société. Il faut absolument mettre sur pied un mécanisme d'aide fédérale aux écoles pour fournir à ces jeunes et à leurs familles un ensemble complet de services.

À une époque où la société se transforme radicalement, il est temps de réaffecter certains crédits et programmes fédéraux à la lumière de la nouvelle réalité du Canada qui se développe autour de nous. Malheureusement, le système scolaire, constamment victime de coupures et menacé de coupures dans l'enseignement de l'anglais langue seconde, démoralise les enfants aussi bien que le personnel. Nous voyons aussi se développer des frictions sociales quand nous en arrivons à accuser des jeunes qui se regroupent en bandes d'être le problème. Une initiative fédérale axée sur ces jeunes et leurs familles pourrait énormément améliorer les choses.

Le dernier projet dont je voudrais vous parler, c'est toute la question du dilemme actuel que constituent les jeunes à risque et des services qu'on leur offre. Bien souvent, nous ne voyons pas les loisirs comme un service de prévention, et

[*Text*]

services going to adolescents showed a true drop in psychiatric and psychological problems. When we are going through times of extreme social change, like now, recreational services help provide resiliency for children to face the stresses. They provide a much-needed service in terms of having them form into groups promoting multicultural events and we start to see communities forming. We do believe in communities. We do believe in empowering the youth.

I believe that youths are partners in a solution to the problem and not the problem itself. Currently under the Canada Assistance Plan it seems, as other people have mentioned, that we have to wait for rehabilitative services to take place and we cannot target preventive services. I am hoping to see this shift.

I truly believe it is time to stop blaming the children and the youth and recognize this is a time of profound change and that our systems have to change to match that. I believe the coalition outlines it.

The Chairman: Thank you very much, Calvin.

Mr. Hall. Phil.

Mr. Philip Hall (First Nations Member, Skowkale Band, Stolo Nation, B.C. Coalition for Safer Communities): First of all, I would like to welcome you to the Squamish and Musqueam Nation. It is an opportunity for First Nations people to have a voice. I would also like to thank Patti and the coalition for giving me the opportunity as a member of the coalition to express some of the concerns that First Nations people have with regard to being involved in the justice system, to be involved in crime prevention and to take a look at what opportunities are available for First Nations people.

I think all of you are well aware that First Nations people occupy institutions at an alarming rate of 30% to 50% in some situations. I think one of the things that has changed, though, over the past is that First Nations people have to get involved in programs such as crime prevention, Neighbourhood Watch, etc. I think that the reality of First Nations, the economy and the economics of First Nations people throughout Canada, is that we are still struggling to come ahead and to be part of a community.

I think in the past the definitions of community have left First Nations people out and I believe we need to be stronger and to get involved. I think the justice system in the past has been unjust to First Nations people. I think with regard to First Nations leadership throughout our country that we need to educate them to understand what some of our concerns are at the grassroots level.

• 1045

As for myself, in the past I was the administrator of a tribal council in Chilliwack for 14 years. One of my main struggles is to educate, understand, and teach our people to understand how to prevent crime. We haven't had that

[*Translation*]

pourtant le rapport de M. Offord, en Ontario, sur les services récréatifs offerts aux adolescents a montré qu'ils entraînaient une baisse significative des problèmes psychiatriques et psychologiques. Dans une période de bouleversements sociaux extrêmes comme nous en vivons une actuellement, les services de loisirs aident les jeunes à s'armer contre le stress. Ils fournissent un service indispensable en les amenant à se constituer en groupes qui organisent des manifestations multiculturelles, ce qui permet à des communautés de se créer. Nous croyons aux communautés. Nous croyons à la responsabilisation des jeunes.

Je crois que les jeunes sont des partenaires à la solution du problème, et non pas le problème lui-même. Comme d'autres personnes l'ont déjà dit, on a actuellement l'impression que le Régime d'assistance publique du Canada est axé sur les services de réadaptation, mais ne permet pas la mise en place de services de prévention. J'espère que cela va changer.

Je crois sincèrement qu'il est temps de cesser d'accuser les enfants et les jeunes et d'admettre que nous sommes en plein bouleversement et qu'il faut remanier notre système en accord avec cette évolution. Je crois que la coalition le souligne bien.

Le président: Merci beaucoup, Calvin.

Monsieur Hall. Phil.

M. Philip Hall (membre des Premières nations, bande de Skowkale, nation Stolo, B.C. Coalition for Safer Communities): Tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue au sein de la nation Squamish et Musqueam. Vous donnez l'occasion à un peuple des Premières nations de se faire entendre. Je souhaite aussi remercier Patti et la coalition de m'avoir donné l'occasion, en tant que membre de cette coalition, de parler un peu de la volonté des gens des Premières nations de participer au système judiciaire, de participer à la prévention du crime et de faire un tour d'horizon des possibilités qui s'offrent aux gens des Premières nations.

Vous savez tous sans doute que le pourcentage de gens des Premières nations enfermés dans des institutions est alarmant, et va de 30 à 50 p. 100 dans certains cas. Je pense toutefois que ce qui est différent maintenant, c'est qu'on veut que les gens des Premières nations participent à des programmes comme la prévention du crime, la surveillance de quartier, etc. Je crois que la réalité des Premières nations, l'économie et la situation économique des Premières nations à travers tout le Canada montrent que nous essayons encore de progresser et de participer à la communauté.

Naguère, les définitions de la communauté laissaient de côté les Premières nations, et je crois que maintenant nous devons nous renforcer et participer. Je crois que les gens des Premières nations ont été injustement traités dans le passé par la justice. Je pense qu'il faut éduquer les dirigeants des Premières nations dans tout le Canada pour leur faire comprendre les aspirations de la base.

Personnellement, j'ai été administrateur d'un conseil tribal à Chilliwack pendant 14 ans. L'un de mes principaux combats consiste à éduquer, à comprendre et à enseigner à mes concitoyens en quoi consiste le crime et comment

[*Texte*]

opportunity, because I think one of the main factors that contributes to a high unemployment rate, lack of education and a high drop-out rate in the school system, is the fact that our leadership is dysfunctional. I come from a very dysfunctional community, and yet right now we're in the process of beginning to heal. The only way we can heal the First Nations communities is to begin to get involved, and that's why I've been involved with the B.C. Coalition for the last couple of years.

My community applied for a crime prevention project through the Solicitor General's funding mechanism. We implemented a program for a year, and then the funding was cut. I think that's probably one of my main concerns, the lack of financial resources and commitment to a program. We felt we had a good thing going. We had teenage people involved and we had community street workers involved in our community. Then all of a sudden funding sources didn't exist any more.

From a First Nations' perspective, one of the main concerns we have is that we need to be involved because we, as First Nations people, do contribute to the costs involved for our people who are in the institutions. It costs money to keep them there.

Last night I had an opportunity to meet with one of my elders, and I told her I was going to make a presentation today. She goes into the institutions and meets with the First Nations people in those institutions. I asked her if she had a message that she wanted me to relay to this committee. She said the only message she has is that we need to educate the people who watch our First Nations people in those institutions, because sometimes they are the ones who are contributing to the cause of drug and alcohol abuse within those institutions.

I understand there are many opportunities for First Nations people in the next couple of days to make presentations to you, but from my perspective as a First Nations person appearing before you, the message I do leave is that we need to be involved. You need to meet with our leaders, you need to let them understand what is really happening out there; and they need to educate you to understand that First Nations people are part of the community, are part of Canada, and will continue to be so.

Thank you.

The Chairman: Thank you, Phil. I think this committee realizes that.

I want to inform you that at the invitation of this committee—although no brief was presented—we invited and, last Tuesday, met for four hours with two grand chiefs, Grand Chief Peltier and Grand Chief Mike Mitchell, from the Kanesatake and the Akwesasne reserves respectively. And while we recognize the problems, I want to tell you that Grand Chief Mitchell, who is a very fine person, who is highly respected by me and all members of this committee. . .his problems are that half of the reservation is in Canada and half of it is in the United States, and of the half that is in Canada half is in Quebec and half is in Ontario, so he's dealing with five different jurisdictions. If you think you have problems with funding, think of his problems.

[*Traduction*]

l'empêcher. Nous n'avons pas eu cette possibilité, parce qu'il y a à mon avis un dysfonctionnement au niveau de nos dirigeants qui contribue à un taux de chômage élevé, à une absence d'éducation et à un taux de décrochage scolaire élevé. Je viens d'une communauté frappée par ce dysfonctionnement, mais nos plaies commencent à se cicatriser. La seule façon de guérir les collectivités des Premières nations, c'est de les faire participer, et c'est pour cela que j'oeuvre depuis deux ans auprès de la coalition.

Ma communauté a demandé à mettre sur pied un projet de prévention de la criminalité à l'aide du mécanisme de financement du solliciteur général. Nous avons organisé un programme pendant un an, et on nous a coupé les fonds. Je crois que c'est un de mes gros problèmes, le manque de ressources financières et de persévérance dans les programmes. Nous pensions que les choses avaient bien démarré. Des adolescents et des animateurs communautaires participaient à l'entreprise. Soudain, on nous a coupé complètement les fonds.

Il faut que les Premières nations participent, car, en tant que Première nation, nous contribuons aux coûts entraînés par nos concitoyens qui sont dans ces établissements. Cela coûte de l'argent de les garder là.

Hier soir, j'ai rencontré l'une de mes aînées, et je lui ai dit que j'allais faire un exposé aujourd'hui. Elle va rencontrer les gens des Premières nations qui sont en prison. Je lui ai demandé si elle avait un message à transmettre à votre comité. Elle m'a dit que la seule chose qu'elle avait à dire, c'est qu'il fallait éduquer les personnes qui surveillent nos concitoyens des Premières nations dans ces établissements, car ce sont parfois elles qui encouragent l'alcoolisme et la toxicomanie dans ces établissements.

Je sais que les représentants des Premières nations vont avoir à plusieurs reprises l'occasion de s'adresser à vous au cours des deux prochains jours, mais ce que je voudrais dire personnellement, c'est que nous devons participer. Vous devez rencontrer nos dirigeants et leur faire comprendre ce qui se passe; et il faut qu'eux-mêmes vous fassent comprendre que les gens des Premières nations font partie de la collectivité, font partie du Canada et continueront d'en faire partie.

Merci.

Le président: Merci, Phil. Je pense que le comité en est conscient.

Je dois vous préciser qu'à l'invitation de ce comité—bien qu'aucun mémoire n'ait été soumis—nous avons invité et rencontré mardi dernier pendant quatre heures deux grands chefs, le grand chef Peltier et le grand chef Mike Mitchell, des réserves de Kanesatake et Akwesasne respectivement. Tout en étant conscients des problèmes, je tiens à vous dire que le grand chef Mitchell, un personnage remarquable, que les membres du comité et moi-même respectons profondément. . . a un problème du fait que la moitié de sa réserve est située au Canada et l'autre moitié aux États-Unis, et que la moitié de la moitié canadienne est au Québec et l'autre moitié en Ontario, ce qui fait qu'il a affaire à cinq types différents d'autorités. Si vous pensez que vous avez des problèmes de financement, imaginez ses problèmes.

[*Text*]

Mr. Wappel, please keep the questions short as we are running short of time.

Mr. Wappel: Yes, I will. I have two questions.

Mr. Lee, I wasn't going to start with that but I was interested in your presentation. Do you have any statistics? I think you said youth crimes have gone up—if I wrote this down right—from 96,000 in 1987 to 213,000 in 1991. You were relating immigration, which is an interesting correlation. Do you have any statistics, or are there any statistics, about how many of these 213,000 charges relate, for example, to immigrants as opposed to people born in Canada and, further, to aboriginal Canadians?

• 1050

Dr. Lee: There are some data. I am working on some of it now and putting it together.

What is interesting is that although, for instance, in British Columbia, which has a high amount of immigration and a rising youth crime rate, a significant percentage is from visible minorities, Newfoundland also has a very high and rising youth crime rate, and it does not have immigration.

I believe immigration is one of the factors that help contribute to it, but it is not a sole factor. It is one of the factors. So yes and no.

There are some data. I am working on getting them. But we usually do not keep the data by ethnicity or language of origin or anything.

The Chairman: Could I ask you when you might have these data compiled?

Dr. Lee: The report has to be done by March 31. With the Statistics Canada data coming out a bit at a time, what I do is get special runs done, and as I develop the data I need to know, they are kind enough to run them for me. That is what I am looking at right now. I am doing a comparison between British Columbia and Newfoundland, especially between St. John's and Nanaimo, to take a look at whether we can get that kind of data. . .what it is, and how it affects things.

Mr. Wappel: To go back to what I started with before I realized there were other presentations, the quote from Thoreau, suggesting we find the roots. . .well, we cannot find the roots if we do not ask the right questions.

Dr. Lee: Exactly.

Mr. Wappel: Surely one of the questions, to follow along this line, has to be the relationships you have been bringing up. For example, what percentage of youth crimes is committed by immigrants, and is that a larger percentage than the percentage of immigrants in the population? What is the percentage of aboriginal youth crime, and is that a larger percentage than for the regular population? What percentage of the immigrant charges relate to people who do

[*Translation*]

Monsieur Wappel, je vous demanderais d'être bref, car il ne nous reste plus beaucoup de temps.

M. Wappel: D'accord. J'ai deux questions à poser.

Monsieur Lee, je ne voulais pas commencer par cela, mais votre exposé m'a intéressé. Avez-vous des statistiques? Je crois que vous avez parlé d'une progression des crimes commis par les jeunes—si je ne me suis pas trompé—de 96 000 en 1987 à 213 000 en 1991. Vous avez fait un rapprochement intéressant avec l'immigration. Avez-vous des statistiques, ou en existe-t-il qui montreraient le pourcentage de ces 213 000 crimes liés par exemple aux immigrants par opposition aux Canadiens de souche et, pour aller plus loin, aux autochtones?

M. Lee: Il existe des données. Je suis actuellement en train de les organiser.

Ce qui est intéressant, c'est que, bien qu'en Colombie-Britannique par exemple, où l'on constate un niveau élevé d'immigration et une progression de la criminalité chez les jeunes, un pourcentage important de ces crimes sont liés aux minorités visibles, on trouve aussi à Terre-Neuve un taux de criminalité très élevé et en progression chez les jeunes, bien qu'il n'y ait pas d'immigration.

Je pense donc que l'immigration est un des facteurs causatifs, mais pas le seul. Ce n'est qu'un des facteurs. Donc, c'est mitigé.

Nous avons des données. Je suis en train de les rassembler. Mais en général, nous ne les classons pas en fonction des ethnies, des langues d'origine, etc..

Le président: Puis-je vous demander quand vous aurez organisé toutes ces données?

M. Lee: Le rapport doit être prêt pour le 31 mars. Nous recevons les informations de Statistique Canada par bribes, et je fais des passages-machine spéciaux pour obtenir les données dont j'ai besoin. Ils ont la gentillesse de le faire pour moi. C'est à cette recherche que je me consacre actuellement. Je fais une comparaison entre la Colombie-Britannique et Terre-Neuve, plus précisément entre St. John's et Nanaïmo, pour voir ce qu'on peut tirer de ces informations. . . voir l'influence que cela a.

M. Wappel: Pour en revenir à ce que je disais au départ avant de me rendre compte qu'il y avait d'autres interventions, pour en revenir à cette citation de Thoreau disant qu'il faut remonter aux racines. . . je pense qu'on ne peut pas trouver les racines si on ne pose pas les bonnes questions.

M. Lee: Exactement.

M. Wappel: Dans cette ligne de pensée, on en arrive forcément aux rapports que vous avez établis. Par exemple, quel est le pourcentage de crimes commis par des jeunes immigrants, et est-il supérieur au pourcentage d'immigrants au sein de la population? Quel est le pourcentage des crimes commis par des jeunes autochtones, et ce pourcentage est-il supérieur à celui de l'ensemble de la population? Quel est le pourcentage des accusations portées contre les immigrants

[*Texte*]

not speak English? Not all immigrants do not speak English. Then, as you quite rightly pointed out, and as Ms Pearcey pointed out as well, the problems vary from region to region, because you have rising crime in Newfoundland, which has no immigration to speak of, and rising youth crime in Vancouver, which does.

I think it is important to gather that kind of data, rather than pretending it does not exist or anything like that. Would you agree with me?

Dr. Lee: Definitely.

Mr. Wappel: My second point is on this quote by Thoreau. Let us identify the roots; strike at the roots. The second sentence of your brief is ". . .the strategy confronts the social, economic and community issues which are the root causes of crime and fear of crime". Could you identify those precisely for me?

Ms Pearcey: I think they have been identified numerous times.

Mr. Wappel: Well, try me again. I may be a little dull.

Ms Pearcey: I do not think you are dull at all, and I was not suggesting that.

We use as a basis the eighth UN resolution and the Montreal declaration, which outline a number of factors. Those are taken from research. I would point you to, and I certainly could provide you with information on, the Farrington study, done in Great Britain. It was, I think, a 20-year longitudinal study where they followed boys from age zero to their mid-life and they looked at who became a criminal, who did not become a criminal, what happened, what kind of family life they had, who left school, who did not leave school. So we pretty much know that.

But I think I know what you are getting at, and it is what we are getting at too. Particularly with the youth at risk project we are doing, we are saying we need baseline data applicable to British Columbia. What is the child apprehension rate? Who lives in a single household? Who is leaving school? How does that correlate with the crime rate? Then when communities say they have a youth crime problem or they have another kind of problem, there will be baseline data and a model for them to work from in addressing it.

That certainly does not include singling out the immigrant and saying, okay, we have high immigration and these immigrant kids are in trouble. Let us look beyond the obvious and say to people, okay, maybe these immigrant kids are in trouble. . . For instance, we are working with a group in Vancouver from the Indo-Canadian community. They feel their youth are facing some problems, both within their own community and outside. Let's not penalize those kids any more. Let's ask, do they have language training? It is estimated that a third to half the kids going into the Vancouver public school system who need it are not getting English as a second language training. We are losing those

[*Traduction*]

qui ne parlent pas l'anglais? Les immigrants ne parlent pas tous l'anglais. En outre, comme vous l'avez fort bien souligné et comme M^me^ Pearcey l'avait signalé, les problèmes varient d'une région à l'autre, car on assiste à une progression de la criminalité à Terre-Neuve, où il n'y a pratiquement pas d'immigration, aussi bien qu'à une augmentation de la criminalité chez les jeunes à Vancouver, où il y a cette immigration.

Je pense qu'il est important de recueillir ce genre d'information au lieu de faire comme si elle n'existait pas. Qu'en pensez-vous?

M. Lee: Tout à fait d'accord.

M. Wappel: J'en reviens à cette citation de Thoreau. Allons aux racines. À la deuxième phrase de votre mémoire, vous dites: «. . .la stratégie s'attaque aux problèmes sociaux, économiques et communautaires qui sont les racines du crime et de la peur du crime.» Pourriez-vous nous les décrire plus précisément?

Mme Pearcey: Je pense qu'on l'a déjà fait bien des fois.

M. Wappel: Eh bien, essayez quand même encore une fois. Je suis peut-être un peu lent à comprendre.

Mme Pearcey: Je ne crois pas, et ce n'est certainement pas ce que j'ai voulu dire.

Nous nous fondons sur la huitième résolution des Nations Unies et la déclaration de Montréal, qui énoncent un certain nombre de facteurs dégagés grâce aux recherches. Je vous renvoie à l'étude Farrington, réalisée en Angleterre, sur laquelle je pourrais vous donner plus de précisions. Je crois que c'était une étude longitudinale sur 20 ans, où l'on a suivi des garçons de la naissance à l'âge adulte pour voir lesquels devenaient ou non des criminels, ce qui se passait, quel genre de vie familiale ils avaient, ceux qui abandonnaient l'école et ceux qui poursuivaient leurs études. Donc, nous avons une assez bonne idée de tout cela.

Mais je pense voir où vous voulez en venir, et c'est cela que nous recherchons aussi. En ce qui concerne particulièrement le projet que nous menons au sujet des jeunes à risque, nous disons que nous avons besoin de données fondamentales applicables à la Colombie-Britannique. Quel est le taux d'arrestation des enfants? Qui vit dans un foyer monoparental? Qui quitte l'école? Quel est le rapport avec le taux de criminalité? À partir de cela, quand des collectivités diront qu'elles ont un problème de criminalité chez les jeunes ou un autre problème, on aura des données de base et un modèle pour leur permettre de réagir au problème.

Il ne s'agit absolument pas de s'en prendre aux immigrants et de dire qu'il y a des niveaux élevés d'immigration et que ces jeunes immigrants ont des problèmes. Il faut aller plus loin que la simple évidence et dire que d'accord, ces enfants immigrants ont peut-être des problèmes. . . Par exemple, nous travaillons à Vancouver avec un groupe de la communauté indo-canadienne. Ils trouvent que leurs jeunes ont des problèmes aussi bien au sein de leur propre communauté qu'à l'extérieur. Cessons de pénaliser ces enfants. Commençons par nous demander s'ils reçoivent une formation linguistique. On estime qu'entre un tiers et la moitié des enfants qui sont scolarisés dans le système public à

[*Text*]

kids from the school system. We are losing them, in some cases, to criminal activity. If you don't have the language, you can't get a job, and the rest falls down.

• 1055

Mr. Wappel: Don't misunderstand me, but I personally don't agree that one of the major causes is immigration. I don't see that as a major cause. I would venture to suggest that if the data were correlated there would be far more born-in-Canada than born-outside-Canada youth criminals or youth charges in relation to the population. That is just the way I feel about it.

What I am getting at is that people in the communities don't have time to read studies, 50-page United Nations reports, and esoteric discussions by criminologists. What they have time for is to be told what the root causes are, identified by word—for example, "no jobs"—and here is what to do. And if you identify "no jobs" as an appropriate example that promotes crime, can you tell me about a society where there has been full employment where there was no crime or a significant reduction in crime so we can correlate that so-called identification of a root cause and say, yes, it is a root cause, therefore we have to work towards it?

Dr. Lee: I think one of the issues is that there is no single cause. I agree with you, there is a constellation of factors that tends to interact to create crime. One of the interesting things about the study in Newfoundland was that as the unemployment rate went up, the crime rate didn't go up. During the Great Depression, when there was massive unemployment, crime rates didn't soar. It is not a single variable issue.

The constellation of factors that I am looking at, and I believe a number of people are, are things like family isolation, economic hardship, immigration, ethnicity, social isolation, lack of affordable housing, lack of access to the service. In communities where people are poor, people are unemployed, but there is no crime, it shows high social organization, home ownership, stable communities—

Mr. Wappel: The kind of people who get together.

Dr. Lee: Yes. People who get together.

Now, bringing this into baseline data, poverty doesn't mean crime. Immigration or ethnicity doesn't mean crime.

I work with a group of refugee kids who came over here on their own, broke. They do not commit crimes. They live on their own and make it to high school every day, and they are examples of the tremendous good that immigration refugees will bring to this country. We were lucky; we got those people into programs. They started getting a sense of identity from us; they had teachers who took a great interest in them, and so on. The community they moved to was

[*Translation*]

Vancouver ne reçoivent pas la formation en anglais langue seconde dont ils auraient besoin. L'école perd ces enfants, qui la quittent parfois pour se retrouver dans des activités criminelles. Si vous n'avez pas la langue, vous ne pouvez pas avoir de travail, et tout le reste s'enchaîne.

M. Wappel: Comprenez-moi bien, je ne pense pas personnellement que l'immigration soit une des causes principales. J'irais même jusqu'à penser que, si l'on comparait les données, on constaterait qu'il y a beaucoup plus de jeunes criminels ou de condamnations de jeunes dans la population de souche canadienne que dans les communautés venant de l'étranger. C'est une simple impression personnelle.

Ce que je veux dire, c'est que le citoyen moyen n'a pas le temps de lire des études, des rapports de 50 pages des Nations Unies et des débats ésotériques de criminologues. Il a simplement le temps d'entendre une explication des causes fondamentales sous forme d'un mot—par exemple, «pas d'emplois»—et d'écouter les instructions. Et si vous décidez que «pas d'emplois» est un bon exemple de cause de la criminalité, pouvez-vous me parler d'une société ayant réalisé le plein emploi et où la criminalité a disparu ou diminué considérablement afin que nous puissions établir le rapport avec cette soi-disant cause profonde et dire qu'effectivement, c'est ce qu'il faut faire parce que c'est une cause fondamentale?

M. Lee: Je crois que le problème, c'est notamment qu'il n'y a pas de cause unique. Comme vous le dites, il y a une constellation de facteurs qui contribuent globalement à la criminalité. L'une des constatations intéressantes de l'étude réalisée à Terre-Neuve a été que le taux de criminalité n'augmentait pas forcément parce que le taux de chômage progressait. Durant la Crise, où il y a eu un chômage énorme, la criminalité n'a pas augmenté. C'est un problème à variables multiples.

La constellation de facteurs que j'examine, comme beaucoup d'autres personnes, je crois, ce sont des choses comme l'isolement familial, les difficultés économiques, l'immigration, l'ethnicité, l'isolement social, l'absence de logements abordables, le manque d'accès aux services. Dans les collectivités où les gens sont pauvres et où il y a du chômage, mais pas de criminalité, on constate une organisation sociale poussée, on a des gens qui sont propriétaires de leur maison, on a des communautés stables...

M. Wappel: Une cohésion du groupe.

M. Lee: Oui. Il y a une cohésion.

Donc, pour en venir aux facteurs de base, pauvreté ne signifie pas criminalité. Immigration ou appartenance ethnique ne signifie pas crime.

Je travaille avec un groupe d'enfants réfugiés qui sont venus ici tout seuls, sans argent. Ils ne commettent pas de crimes. Ils se débrouillent pour vivre seuls et vont à l'école secondaire tous les jours; ils sont des exemples de l'immense apport positif des réfugiés pour notre pays. Nous avons de la chance; nous avons réussi à les inscrire à des programmes. Ils ont commencé grâce à nous à acquérir un sens de leur identité; ils ont eu des professeurs qui se sont intéressés à

[*Texte*]

organized, which is what the safer communities model is all about. It empowers local communities to identify that constellation of factors so they can work together. But for a different group of people those factors could interact to create something else.

Social housing might or might not be an answer. But social housing, where there might be home ownership, long-term community belonging, the startings of a social organization, a kind of community where people are empowered to address problems on their own, to work towards solutions—there I think we see shifts.

On the whole issue of more law and order, I agree that we will always need police courts and corrections. When do we get to the saturation level where one more policeman doesn't make any difference but opening a day care centre would, or where another prison cell being built isn't going to address the problem as much as having English language training and so on? Each community will be unique that way. And as we look across Canada, we see a great variation in crime rates, types of crime, and so on.

In that constellation of factors, from what I can gather, the ones I briefly outlined to you are the ones that are under examination around the world in how they work. Social organization is becoming one of the key ones, and people are saying that this is what makes the difference. If poverty and unemployment meant crime, the Great Depression should have been the greatest rip-off time in the history of the world, but it wasn't.

Mr. Waddell: First of all, I want to say that the message I get from you and from the other hearings across Canada is that it is just amazing how people want to be involved. It's all over the place, in all different communities—family, youth, First Nations. That is good. But I am not sure that is the way we are going in the country. We've got one federal leader of a party which starts with "R" who's talking about more law and order, put them in jail, more prisons and police. You've got the Solicitor General of the country saying, oh, he's plagiarizing me, you know; that's what I've been saying.

• 1100

You say in your brief that B.C. has the highest crime rate in Canada. We're spending $2 billion on policing, courts and corrections, and $60,000 per year to keep an inmate in jail. It costs $250,000 to $300,000 to construct a prison cell. That's more than a house in Coquitlam these days; well, just a little more. You say that increased policing, enforcement and sentencing have not only been costly and ineffective but have taken the focus from effective strategies for developing a safer community model.

[*Traduction*]

eux, etc.. Ils ont été intégrés dans une communauté organisée, ce à quoi tend le modèle des collectivités plus sûres. Cela permet aux collectivités locales de dégager toute cette constellation de facteurs pour avoir une action collective. Mais selon le groupe, ces facteurs peuvent se combiner pour créer autre chose.

Le logement social n'est pas nécessairement la réponse. Mais je pense que nous voyons une certaine évolution vers des formes de logement social où il peut y avoir accès à la propriété, un sens de l'appartenance à long terme à une collectivité, le début d'une organisation sociale, l'établissement d'une collectivité où les gens sont responsabilisés pour prendre en main eux-mêmes leurs problèmes et trouver des solutions.

Pour ce qui est du renforcement des activités de maintien de l'ordre, j'admets que nous aurons toujours besoin de tribunaux et de services correctionnels. La question est de savoir quand on en arrive au niveau de saturation où il n'est pas important d'avoir un policier de plus ou de moins, mais où l'ouverture d'une garderie fait toute la différence, et où il est préférable d'offrir une formation en anglais plutôt que de construire une cellule de prison supplémentaire pour régler un problème. Chaque communauté est unique à cet égard. Et quand on regarde l'ensemble du Canada, on voit qu'il y a énormément de variation du taux de criminalité, du type de crimes, etc..

Parmi cette constellation de facteurs, d'après ce que je crois comprendre, ce sont ceux que je vous ai brièvement mentionnés qu'on étudie actuellement à travers le monde. L'organisation sociale est l'un des éléments clés, et certains disent que c'est cela qui fait la différence. Si la pauvreté et le chômage se traduisaient automatiquement par le crime, la Crise aurait dû être le plus grand pillage de toute l'histoire du monde; or, cela n'a pas été le cas.

M. Waddell: Tout d'abord, le message que je perçois dans votre intervention et dans d'autres audiences au Canada, c'est qu'il est incroyable de voir à quel point les gens veulent participer, partout, dans toutes les collectivités—la famille, les jeunes, les Premières nations. C'est une excellente chose. Mais je ne suis pas sûr que nous nous orientions vraiment dans cette voie. Nous avons un dirigeant fédéral d'un parti dont le nom commence par «R», qui dit qu'il faut renforcer le maintien de l'ordre, coller les gens en prison, construire plus de prisons et accroître les effectifs de police. Nous avons le solliciteur général du pays qui l'accuse de le plagier parce que c'est ce qu'il disait déjà lui-même.

Vous dites dans votre mémoire que la Colombie-Britannique a le taux de criminalité le plus élevé du Canada. Nous consacrons 2 milliards de dollars à la police, aux tribunaux et aux services correctionnels, et chaque détenu d'une prison nous coûte 60 000$ par an. La construction d'une cellule coûte de 250 000$ à 300 000$. C'est plus qu'une maison à Coquitlam de nos jours; enfin, un tout petit peu plus. Vous dites que l'accroissement des forces policières, l'intensification du maintien de la loi et l'alourdissement des condamnations n'ont pas seulement été des mesures coûteuses et inefficaces, mais nous ont détournés des stratégies efficaces qui auraient permis la construction d'un modèle de communauté plus sûre.

[*Text*]

I just want to leap ahead. I know it's going to come up again in a future brief. There are some statistics we have of rates per 100,000 people in prison. In the United States there are 426; Canada, 112; United Kingdom, 97; Turkey, 95; West Germany, 84; Portugal, 83; France, 80; Sweden, 56; Norway, 48; the Netherlands, 40. We're moving, it seems to me, to the American model, with more cops, more jails, more crime. Would you agree with that, and why is that not the way to go?

Ms Pearcey: It isn't the way to go because I think if you look at the Americans, 426 per 100,000, we have to examine whether or not that is having any effect in reducing crime. We know it isn't. Crime rates continue to soar. There are cities in the United States where, I don't have to tell you, people don't want to go any more. People don't feel safe going to them any more. We always do need—and I think my colleagues have stated that of course we need—police, we need correctional facilities, but we can't say that is the answer to the crime problem.

Once we start putting people in jail we have an incredible recidivism rate, not just in this country but in every country. If we can develop a strategy that acknowledges the need for police, courts, and correctional services—yes, of course we need it. It's not going to go away. There is going to be a deviancy rate. But we say we can prevent people from committing crimes through some of these activities, through the strategies that we're proposing. We believe we can. Internationally it's being done. The Netherlands and France both have good statistics that say, yes, they are reducing crime using this community-based model. We stand a good chance of success.

We can't afford to do what we're doing. We talk to municipalities in this province that are spending. . .we say 20% in our brief. They look at that 20% and say, we're spending 30% to 40% of our budget. When do we get to the point of no return, which I believe some places in the United States say they are at, where they are putting so much money into housing 1.2 million people in prison cells that they don't have the money for the social resources that they need to make communities healthy, to help families in communities function the way they should.

Mr. Waddell: You're suggesting, then, that we tackle this..what I call fat, bloated model in Canada, the present system, and that we start on a community base. You've also said that you want a federal strategy. I noticed—I made a little note and I may be wrong—that you said you want to incorporate into the mandate of federal ministries the notion of crime prevention. It reminded me of what we have started to do with the environment. Now in all our ministries we think environmentally, sustainable development and so on. We haven't yet thought crime prevention. You're nodding your heads. You're indicating that you're thinking that way.

[*Translation*]

Faisons un bond en avant. Nous avons des statistiques sur le nombre de détenus en prison pour 100 000 habitants. Aux États-Unis, c'est 426; au Canada, 112; au Royaume-Uni, 97; en Turquie, 95; en Allemagne de l'Ouest, 84; au Portugal, 83; en France, 80; en Suède, 56; en Norvège, 48; aux Pays-Bas, 40. J'ai l'impression que nous marchons dans les traces des Américains, avec une augmentation du nombre de policiers, de prisons et de crimes. Êtes-vous d'accord? Et pourquoi est-ce la mauvaise voie?

Mme Pearcey: C'est la mauvaise voie, car si vous prenez les Américains, avec un taux de 426 pour 100 000, vous devez bien vous demander si c'est un moyen efficace de réduire la criminalité. Nous savons bien que non. Les crimes continuent de progresser. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il y a des villes aux États-Unis où les gens ne veulent plus mettre les pieds. Ils ne s'y sentent plus en sécurité. Nous avons toujours besoin—et mes collègues ont bien dit que c'était une évidence—de policiers, d'établissements correctionnels, mais on ne peut pas dire que ce soit la solution à la criminalité.

À partir du moment où l'on colle les gens en prison, on constate un taux de récidive incroyable, pas seulement ici, mais dans tous les pays. Il faudrait élaborer une stratégie reconnaissant la nécessité des policiers, des tribunaux et des services correctionnels, qui sont nécessaires, bien évidemment. Il n'est pas question de les faire disparaître. Il y aura toujours des déviants. Mais nous estimons qu'on peut détourner les gens du crime grâce à certaines des activités et des stratégies que nous proposons. Nous en sommes convaincus. On le fait à l'échelle internationale. Les Pays-Bas et la France ont d'excellentes statistiques montrant qu'on peut faire diminuer la criminalité grâce à ce modèle reposant sur la communauté. Ils nous donnent de bonnes chances de succès.

Nous ne pouvons pas continuer à faire ce que nous faisons. Il y a des municipalités de cette province qui dépensent. . .nous disons 20 p. 100 dans notre mémoire. Ces gens regardent ces 20 p. 100 et disent que le problème absorbe 30 à 40 p. 100 de leur budget. On finira par en arriver au point de non-retour, comme c'est déjà le cas, je crois, à certains endroits aux États-Unis, où il faut dépenser tellement d'argent pour loger 1,2 million de détenus en prison qu'il n'y a plus d'argent pour financer les ressources sociales nécessaires pour assurer le bien-être de la communauté et permettre aux familles de fonctionner correctement au sein de la collectivité.

M. Waddell: D'après vous, donc, nous devrions nous défaire de ce modèle hypertrophié que nous avons actuellement au Canada pour attaquer le problème au niveau communautaire. Vous dites aussi que vous voulez avoir une stratégie fédérale. J'ai remarqué—j'ai pris une petite note, mais je me trompe peut-être—que vous souhaitiez qu'on incorpore dans le mandat des ministres fédéraux la notion de prévention de la criminalité. Cela m'a rappelé ce que nous avons commencé à faire pour l'environnement. Maintenant, tous nos ministères pensent en fonction de l'environnement, du développement durable, etc. Nous n'avons pas commencé à penser en fonction de la prévention du crime. Vous hochez la tête. Vous voulez dire que vous êtes d'accord.

[*Texte*]

Ms Pearcey: We are thinking that way. In fact, it has begun to happen. We are beginning to see it. I think the funding that's being provided to the Federation of Canadian Municipalities. . .I believe there are six ministries involved in that. A couple of years ago they may not have seen that they had a contribution to make in reducing crime. Look at CMHC, for instance. If we can take social housing, traditionally there has been a very high crime rate in social housing. What are the the factors that are making it a high crime rate? How can we work with the community to decrease it? I believe it is happening. I believe it's a trend that will continue.

Mr. Waddell: That's an interesting point, but I need to know the connection between this work at the local level and a national strategy. You have worked with the Federation of Canadian Municipalities and the National Crime Prevention Conference. Why do we need a national strategy on this?

• 1105

Ms Pearcey: We think a national strategy is imperative because it will provide a framework for support. The federal government provides many services and has legislation directly affecting local communities. We believe the local community is the place where it happens. Those are the people who know the people who know the issues, and they can develop initiatives to deal with them.

For instance, child care was brought up by my colleagues earlier. The federal government has some responsibilities there. Indeed, the provinces do as well. We not only need a federal response to the problem to develop a strategy. We need the federal government to work with the provincial governments. We are going to need it going vertically and horizontally. We're going to need federal ministries. . .we need people in CMHC talking to the people in Canada Employment and Immigration.

Mr. Waddell: What you say in your brief is that the national government should set goals and principles, establish an independent crime prevention structure with broad regional representation, create the capacity for a clearing-house for information, evaluation, and research on crime prevention, and act to stimulate regional and local initiatives and programs. I guess we could incorporate in there. . .Mr. Domm has mentioned sentencing and some of the things we could coordinate on a national level so one part of the country knows what the other part is doing.

How do we pay for this?

Ms Pearcey: We outline two possibilities in our brief. There is money in the proceeds of crime fund. An additional option—

Mr. Waddell: The proceeds of crime. . .that's the new legislation in which if we seize some money from a drug dealer, instead of it going into the pocket of the federal treasury, it goes. . .where?

[*Traduction*]

Mme Pearcey: C'est ce que nous pensons. En fait, on a commencé. Nous commençons à le voir. Je pense qu'il y a des crédits versés à la Fédération canadienne des municipalités. . .je crois que six ministères y participent. Il y a quelques années, ces ministères ne se rendaient peut-être pas compte qu'ils pouvaient faire quelque chose pour faire reculer la criminalité. Prenez par exemple la SCHL. Traditionnellement, il y avait un taux de criminalité très élevé dans les logements sociaux. Quels sont les facteurs qui y contribuent? Comment peut-on aider la communauté à faire diminuer cette criminalité? Je crois que le mouvement est en marche et va se poursuivre.

M. Waddell: C'est une remarque intéressante, mais j'aimerais comprendre le rapport qu'il y a entre ce travail au niveau local et une stratégie nationale. Vous avez travaillé dans le cadre de la Fédération canadienne des municipalités et de la Conférence nationale sur la prévention du crime. Pourquoi avons-nous besoin d'une stratégie nationale?

Mme Pearcey: Nous estimons qu'il est essentiel d'avoir une stratégie nationale, car cela donnerait un cadre pour les activités de soutien. Le gouvernement fédéral assure de nombreux services, et certaines de ses lois affectent directement les communautés locales. Nous croyons que la communauté est l'endroit où l'on rencontre la réalité. C'est là que vivent les gens qui connaissent les problèmes et qui peuvent prendre les initiatives voulues pour les résoudre.

Par exemple, mon collègue a déjà mentionné les garderies. C'est un domaine où le gouvernement fédéral a des responsabilités, ainsi, d'ailleurs, que les provinces. Pour créer une stratégie, il ne suffit pas que le gouvernement fédéral réagisse à la situation; il faut également qu'il travaille en coopération avec les gouvernements provinciaux. Les communications doivent s'établir sur les axes vertical et horizontal. Il faudra donc que les ministères fédéraux. . . Il faut que la SCHL parle à Emploi et Immigration Canada.

M. Waddell: Votre mémoire indique que le gouvernement national devrait établir les objectifs et préciser les principes, établir une structure indépendante de prévention de la criminalité qui regrouperait un éventail très large de représentants régionaux, assurer la responsabilité de créer un centre pour les échanges d'informations, les évaluations et la recherche sur la prévention de la criminalité, et stimuler les initiatives et programmes régionaux et locaux. Je crois que l'on pourrait inclure ici. . . M. Domm a mentionné la détermination de la peine et certaines des choses qui pourraient être coordonnées sur le plan national de façon à ce que les différentes régions du pays sachent ce qui se passe ailleurs.

Comment peut-on financer tout cela?

Mme Pearcey: Notre mémoire propose deux possibilités. D'une part, on pourrait recourir au fonds qui reçoit les produits de la criminalité confisqués. D'autre part. . .

M. Waddell: Quand vous parlez des produits de la criminalité. . . il s'agit de la nouvelle loi qui nous permet de confisquer des sommes entre les mains d'un distributeur de stupéfiants, et au lieu d'être versées au Trésor, ces sommes iraient. . . où?

[*Text*]

Ms Pearcey: We believe a good portion of that money could be distributed by the national structure to the regions of Canada and to local communities.

The down side of a national structure, and one we would want to be very cautious about and one other people have raised as well, is that we certainly wouldn't want it to be a centralized agency existing just in Ottawa or in Ontario or in St. John's, Newfoundland, for that matter. We really see it as a living version of the country, where people from the regions are involved and are talking about their issues and administering funds.

Mr. Waddell: Okay, the money, then. You were saying there's another way of getting the money out.

Ms Pearcey: A percentage of all federal budgets.

Mr. Waddell: In the departments?

Ms Pearcey: Yes.

Mr. Waddell: What about tackling this $7.7 billion we're spending on. . .?

Ms Pearcey: That's not going to happen overnight, I don't think, and I'm not sure we can just take money out. I believe some of the money that's being spent could be reallocated immediately. But this is a long-term undertaking, so I don't think it's realistic for us to propose to you that you take some of that $7.7 billion and put it somewhere else immediately. Of course that's what we're all working towards, reducing those costs.

My personal favourite is the proceeds of crime money, because I think it's there, there's a certain logic in using it in dealing with prevention, and it's money that would be easily available. But our belief is that every federal department has a role to play in crime prevention, so why not put some of those dollars towards developing a strategy to make it happen?

Mr. Fee: I want to touch on something Mr. Waddell said and tie it in. It appears to me you have said it's important we coordinate a whole variety of programs in order to be effective. Mr. Waddell brought up the fact that there's one particular group in Canada that thinks we have to be more active in enforcement of laws rather than in looking at crime prevention.

I was on an open-line show in Edmonton last week, and they just slaughtered me because we're too tough on gun control, we should arm the public to protect ourselves and carry on in that general way. That was their solution to crime prevention. Yet you've told me that to be effective it has to be the front-line workers who are out there working and we have to have community involvement. How on earth do we go about educating the public and getting them all involved?

[*Translation*]

Mme Pearcey: Nous pensons qu'une bonne partie de cet argent pourrait être distribué par la structure nationale aux différentes régions du Canada et aux communautés locales.

L'aspect négatif d'une structure national—et il faut être très prudent à ce sujet—qui a d'ailleurs été mentionné par d'autres que nous, c'est la centralisation, et nous ne voudrions certainement pas qu'il s'agisse d'une agence centrale qui n'existerait qu'à Ottawa, ou en Ontario, ou même à Saint-Jean de Terre-Neuve, d'ailleurs. Nous pensons qu'il doit s'agir d'un reflet vivant du pays, d'une structure où les représentants des régions peuvent se rencontrer et parler des problèmes qui les intéressent et administrer les fonds disponibles.

M. Waddell: Bon, pour en revenir au financement, vous dites qu'il y a une autre méthode.

Mme Pearcey: Un pourcentage de tous les budgets fédéraux.

M. Waddell: Des budgets ministériels?

Mme Pearcey: Oui.

M. Waddell: Comment s'y prendre avec ces 7,7 milliards que nous consacrons à. . .?

Mme Pearcey: Les choses ne vont pas se faire du jour au lendemain, sans doute, et je ne suis pas convaincue que l'on puisse tout simplement prélever l'argent. Je pense qu'une partie des sommes dépensées actuellement pourrait être réaffectée immédiatement. Mais il s'agit d'un travail à long terme, et je ne pense pas qu'il soit réaliste de vous proposer de prendre une partie de ces 7,7 milliards pour l'utiliser immédiatement ailleurs. Naturellement, la réduction de ces coûts est un objectif que nous avons tous en commun.

Personnellement, je suis en faveur de l'utilisation des produits de la criminalité parce que cet argent existe et qu'il est assez logique de l'utiliser dans des activités de prévention; d'autre part, c'est un fonds qui serait facilement accessible. Toutefois, nous sommes persuadés que tous les ministères fédéraux ont un rôle à jouer dans la prévention de la criminalité, et pourquoi alors ne pas utiliser une partie de leur budget pour créer une stratégie qui donnerait des résultats?

M. Fee: Je veux reprendre une remarque de M. Waddell et la rapprocher de ce contexte. Il me semble que vous avez dit qu'il est important de coordonner toute une série de programmes pour s'assurer de leur efficacité. M. Waddell a mentionné qu'il existe un groupe au Canada qui est persuadé qu'il faudrait renforcer le respect de la loi plutôt que de s'occuper de la prévention de la criminalité.

J'ai participé la semaine dernière à une tribune téléphonique à Edmonton, et je me suis fait matraquer parce que nous avons pris une position trop dure sur le contrôle des armes à feu, alors que nous devrions armer le public pour qu'il puisse se protéger; les interventions allaient en général dans cette direction, et c'était la solution proposée comme prévention de la criminalité. Et pourtant, vous me dites que pour être efficaces il faut compter sur les travailleurs de première ligne et obtenir la coopération des communautés. Comment diable pouvons-nous informer le public et obtenir sa participation?

[*Texte*]

• 1110

Ms Pearcey: I believe there was a survey done with respect to the direction the Canadian government should go. I believe 50% of the respondents said that we need more prevention and more education. I go to communities throughout this province and throughout this country and give presentations and workshops to many, many different kinds of people. It is amazing to me—and this is what keeps us going—that once people begin to make the linkages between such issues as education, poverty and housing, they are very interested, as Mr. Waddell mentioned in his opening remarks, in being involved in making something happen.

I think you will always have people... For instance, when I made a presentation to the City of Vancouver on safety issues, the seniors said they were afraid of crime and that they thought we should hire more police. So we went logically through the argument. We know that more policing is not the answer. Maybe we can have more effective policing—community-based policing may be more effective—but there are some other things we can do. There are many other things we can do. That empowers them, and in fact there are things they can do to reduce crime. I think once it's explained to people... It's kind of a knee-jerk response to say, I'm afraid, let's hire more police. We do have to talk to people about it. Certainly it's awareness, but we must move far beyond awareness on this issue.

Mr. Fee: My concern and the reason for asking the question is another knee-jerk reaction, which is, let the government do it. That's not as effective as the people doing it.

Ms Pearcey: But we need government support to do it.

Dr. Matusicky: I would say that I think the law and order approach is in direct proportion to people's sense of control. If I feel I don't have any control over an issue, I want someone else to fix it for me, to do it for me. I think this is perhaps what you have experienced.

Mr. MacLellan: You have in your brief the statement that almost one-half of the young people charged in 1990-91 were recidivists. Do you have any statistics on that? Where was that statistic from?

Ms Pearcey: It's from Statistics Canada.

Mr. MacLellan: It is. It's right from Statistics Canada. That is quite an interesting statistic.

[*Traduction*]

Mme Pearcey: Je crois que l'on a procédé à une enquête sur la direction que le gouvernement du Canada devrait adopter. Il me semble que 50 p. 100 des réponses indiquaient la nécessité d'améliorer l'information et les méthodes de prévention. Personnellement, je visite des communautés dans la province, et dans l'ensemble du pays, pour y donner des conférences et organiser des ateliers, m'adressant à des groupes différents et très nombreux. Ce qui ne cesse de m'émerveiller—et m'encourage à poursuivre cet effort—c'est qu'une fois que les gens ont reconnu le lien qui existe entre diverses questions telles que l'éducation, la pauvreté et le logement, leur intérêt se manifeste, comme M. Waddell l'a indiqué dans ses remarques préliminaires, et ils veulent faire en sorte que les choses changent.

Il y aura toujours des gens... Par exemple, lorsque j'ai fait un exposé à Vancouver au sujet de la sécurité, les personnes âgées ont déclaré que la criminalité les effrayait et que nous devrions, à leur avis, engager un plus grand nombre de policiers. Nous avons alors analysé logiquement les arguments présentés. Nous savons qu'une augmentation des forces policières n'apporte pas la réponse voulue. On peut probablement améliorer l'efficacité de la police—en recourant par exemple à des services de police communautaires—mais nous pouvons également adopter d'autres méthodes. Les choix sont nombreux et permettent d'habiliter la population à prendre des mesures qui peuvent réduire la criminalité. Je crois qu'une fois que l'on a expliqué cela à la population... Je crains en effet que l'engagement d'un plus grand nombre de policiers ne soit qu'une réaction instinctive. Il faut en discuter. Certainement, c'est une question de sensibilisation, mais il faut aller au-delà de la sensibilisation dans ce domaine.

M. Fee: Mes craintes, et la raison pour laquelle j'ai posé la question, reflètent une autre réaction instinctive, à savoir qu'il faut laisser le gouvernement s'en occuper. Mais ce n'est pas aussi efficace qu'une participation de la population.

Mme Pearcey: L'appui du gouvernement est toutefois indispensable pour pouvoir agir.

Mme Matusicky: L'importance que l'on donne au respect de la loi et au maintien de l'ordre public dépend directement de l'importance du sentiment de maîtrise de la situation que possède la population. Si j'ai l'impression que je ne peux exercer aucun contrôle sur une situation donnée, je veux que quelqu'un d'autre s'en occupe et règle le problème. C'est peut-être ce que vous avez ressenti.

M. MacLellan: Votre mémoire signale que presque la moitié des jeunes inculpés en 1990-1991 étaient des récidivistes. Avez-vous des statistiques à ce sujet? D'où viennent ces données?

Mme Pearcey: Elles viennent de Statistique Canada.

M. MacLellan: Bon, cela vient de Statistique Canada. C'est une donnée fort intéressante.

[*Text*]

Calvin, you said, haven't we reached the point where the hiring of more police officers will not have any effect but additional day care might? You say that we may reach that point. Haven't we already reached that point? I don't want to put you on the spot, but I'd like to get your feeling and perhaps that of other members of the group as well.

Dr. Lee: Part of our strategy is to look at the resources and how they're allocated. What is the most effective form of policing? That is one of the things we work on at the coalition. Do we need traditional policing services, where you have a car and a phone call comes in and you dispatch the car? Do we need problem-oriented policing? Do we need community-based policing? Once we know that, we'll know how to allocate manpower.

I watch the news fairly often, and I watched one night a story about a young child who was shot on his way to school. There was a policeman on the corner. What is saturation-level policing and when can it not address the problems?

I would suggest that we can look at some of the American experiences. The gangs are sweeping Los Angeles right now. There are 72,000 gang members in Los Angeles. That's the same size as the Canadian Armed Forces. They belong to two groups called Crips and Bloods.

Mr. Fee: They are armed.

Dr. Lee: Yes, better armed, too. The main recruitment for that is done inside the California penal system. They recruited 36,000 members in the first two years of those gangs' forming.

So we know there are some real down sides to some of these initiatives, and there are some real up sides. When we go and work with people in communities, once we sit down and they start to talk about what they want and the things they can do—and we always invite the police department to come, and they usually do come—we find that what they want is a policeman around about two hours a week whom they can make a relationship with. They have some strategies for themselves about how to make their neighbourhoods safer and better, and they come up very quickly with some things that will work for them. Usually we don't ask for more policing in the end, but we ask for a specific type of policing or a specific time when that can happen. We haven't been at one yet where we signed a petition that we need two more policemen in that end of town.

[*Translation*]

Vous vous demandez, Calvin, si nous avons atteint le point où l'augmentation du nombre de policiers ne donnera aucun résultat, mais où un plus grand nombre de garderies pourraient être utiles. Vous précisez que l'on pourrait arriver à ce point. N'y sommes-nous pas déjà? Je ne veux pas vous mettre sur la sellette, mais j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet, et peut-être que d'autres membres du groupe pourraient également présenter leur point de vue.

M. Lee: Notre stratégie consiste, en partie, à examiner les ressources et leur répartition. Quelle est la façon la plus efficace d'assurer le maintien de l'ordre? C'est l'une des questions que nous étudions au sein de notre coalition. Avons-nous besoin des services de police traditionnels qui prévoient l'envoi d'une voiture de patrouille à la suite d'un appel d'aide reçu au téléphone? Devrions-nous avoir des services de police axés sur la solution des problèmes? Devons-nous recourir à des services de police communautaires? Une fois que nous aurons la réponse à ces questions, nous saurons alors comment répartir le personnel.

Je regarde assez souvent les émissions d'information, et je me souviens d'avoir vu un reportage sur un enfant qui avait été victime d'un coup de feu pendant qu'il se rendait à l'école. Il y avait pourtant un policier au coin de la rue. Que faut-il entendre par un service de police arrivé à saturation et incapable de résoudre les difficultés?

Je vous suggère d'examiner ce qui se passe aux États-Unis. À Los Angeles, les bandes ont envahi la ville et comptent maintenant 72 000 membres, c'est-à-dire le même nombre que les Forces armées canadiennes; ces individus se répartissent entre deux grandes bandes, les Crips et les Bloods.

M. Fee: Ils sont armés.

M. Lee: Oui, ils sont très bien armés, d'ailleurs. Le recrutement se fait surtout dans le cadre du système carcéral de la Californie. Au cours de leurs deux premières années d'existence, ces bandes ont recruté 36 000 membres.

Nous savons donc que certaines des mesures prises présentent des aspects négatifs réels, mais également certains aspects positifs. Quand nous rencontrons la population dans les différentes communautés, une fois que nous avons commencé à voir avec les gens ce qu'ils désirent obtenir et ce qu'ils peuvent faire—et nous invitons toujours les policiers à se joindre à nous; invitation qu'ils acceptent généralement—nous constatons que la population veut avoir accès à un policier pendant environ deux heures par semaine, de façon à pouvoir établir un lien personnel. Les citoyens eux-mêmes présentent des stratégies qui leur permettraient d'améliorer la sécurité de leur quartier et ils aboutissent très rapidement à quelques activités qui pourraient donner des résultats. Généralement, la conclusion n'est pas d'augmenter le nombre de policiers, mais on demande une activité policière spécifique ou un moment défini pendant lequel l'activité désirée peut avoir lieu. Il ne nous est jamais arrivé, jusqu'à présent, de signer une pétition demandant que deux policiers supplémentaires soient affectés au quartier en question.

[*Texte*]

• 1115

I am on about six different local area committees where we are looking at what we can do to address these needs. I personally feel that what we have to do is take a good look at the allocation of manpower and dollars right now and then turn around and say where it will go.

Mr. MacLellan: Yes, perhaps a little redeployment.

You talked also, Patti, about people involved in crime prevention. It seems that our crime prevention in the past has always been: let politicians do it, let the police do it, let the John Howard Society do it; we are not going to do it as individuals.

As our society changes and we become really concerned with all aspects of our life and of our community in dealing with crime prevention, do you see a really meaningful crime prevention taking place without the input of the citizens of the community themselves—not every one, but as groups, as representatives, or an awareness of the community?

Ms Pearcey: They are certainly important, and very important in programs such as Neighbourhood Watch and Block Watch. In fact, those programs depend on community involvement.

The Eisenhower Foundation has coined a phrase: Volunteers are oversold in the inner city. When we are facing crime issues that are related to inappropriate delivery of services, we cannot rely on volunteers to do the job. That is what we are asking governments to do. Let us take a look a social housing. How can we make it better? We know some of the underlying causes of crime. Let us look at housing. Let us look at child care. Let us look at the whole issue of poverty. Let us look at targeting specific groups. So in that way we need a systemic response. We need to build an infrastructure that responds to the issues we are facing today.

But, yes, certainly people in communities are very important in many of the programs.

Mr. MacLellan: On education, you talked about how pre-school programs are very important. I think the one in Michigan was the most blatant example, with tremendous results.

Perhaps we can detect some of these children at risk within the school system. What if we do not? I hear stories now of teachers who are literally afraid to go into the classroom, basically. What is happening to our educational system when this is happening? How can we stop this? Will the identifying of children at risk help, and perhaps not only the identification but also doing something to help them, putting some resources at play that can help them in a school system? Can our teachers really have a meaningful role when, first, they become concerned and, second, they are concerned about the repercussions of the system against them or perhaps parents suing them or something if in fact they

[*Traduction*]

Je fais partie d'environ six différents comités locaux qui examinent ce que nous pouvons faire pour répondre à ces besoins. À mon avis, ce qu'il faut faire, c'est examiner la façon dont la main-d'oeuvre et les fonds sont répartis à l'heure actuelle et voir où ils iront.

M. MacLellan: Oui, voir comment ils pourraient être réaffectés peut-être.

Vous avez également parlé, Patti, de ceux qui s'occupent de la prévention du crime. Par le passé, il semble que nous avons toujours pris l'attitude suivante concernant la prévention du crime: laissons cela aux politiciens, laissons cela à la police et à la Société John Howard; en tant que citoyens, nous ne faisons pas de prévention du crime.

Au fur et à mesure que notre société change et que nous nous préoccupons vraiment de tous les aspects de notre vie et de notre collectivité, croyez-vous que la prévention est vraiment possible sans la participation des citoyens eux-mêmes—non pas chacun d'entre eux, mais en tant que groupes, en tant que représentants—ou une prise de conscience de la collectivité?

Mme Pearcey: C'est certainement important, et très important dans des programmes comme le Programme de vigie de quartier et de surveillance de quartier. En fait, ces programmes dépendent de la participation de la collectivité.

Comme l'a dit la Fondation Eisenhower: dans les vieux quartiers pauvres, on compte trop sur les bénévoles. Lorsque nous avons des problèmes de crime qui sont reliés à une prestation de services inadéquate, nous ne pouvons pas compter sur des bénévoles pour faire le travail. C'est ce que nous demandons aux gouvernements de faire. Prenons par exemple nos programmes de logements sociaux. Comment pouvons-nous les améliorer? Nous connaissons certaines causes sous-jacentes du crime. Examinons les programmes de logements sociaux. Examinons notre système de garderies. Examinons tout le problème de la pauvreté. Ciblons certains groupes spécifiques. Donc, de cette façon, nous avons besoin d'une réponse systémique. Nous devons construire une infrastructure qui réponde aux problèmes auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Mais, oui, il est certain que les gens des collectivités sont très importants dans bon nombre des programmes.

M. MacLellan: Dans le domaine de l'enseignement, vous avez parlé de l'importance des programmes préscolaires. Je pense que le programme du Michigan en était un exemple flagrant, qui a donné des résultats sensationnels.

Peut-être pouvons-nous découvrir certains de ces enfants à risque dans le système scolaire. Qu'arrive-t-il si nous ne le faisons pas? J'ai entendu parler d'enseignants qui avaient littéralement peur d'entrer en salle de classe. Qu'est-ce qui est en train d'arriver à notre système d'enseignement? Comment pouvons-nous arrêter tout cela? Serait-il utile de non seulement déterminer les enfants à risque, mais peut-être aussi de faire quelque chose pour les aider, de faire entrer certaines ressources en jeu afin de les aider dans le système scolaire? Nos enseignants peuvent-ils jouer un rôle positif lorsqu'ils se préoccupent tout d'abord du problème, mais qu'ensuite ils craignent les répercussions du système

[*Text*]

say the wrong thing to the child? How can we deal with this? Is there any way?

Dr. Lee: Fundamentally, one of the things we often forget to do is to say to the kids, will you help us to solve this problem? I work on about three committees where we call it youth helping youth. The youth actually get together to talk about the problems in their school, in their community, and so on. They then enlist the support of other youth. We find that they are better ambassadors. They want to get on board, and when we offer them opportunities to participate, we get that participation. We have seen real shifts in that way.

I agree with Patti, though. It is not always asking for volunteers. We also need skilled people who are good at community development and social organization to get it under way.

The other thing that is scary to me sometimes is that our schools are now getting police liaison officers in them when maybe they need more teachers or some other strategies: to reduce class sizes, to have better buildings, and so on. It is always scary to me. When does a liaison officer start being a school guard and when do we stop looking at having a relationship with the community and start policing our schools, as is taking place in America?

I am concerned that we let certain things get out of hand. We let the class sizes get too large. We put ESL students in portables and they do not get into the regular school. We start to see the portables and the main school itself deteriorating while we are putting in more police officers and we are looking at suppression, at beefing up the Young Offenders Act, at doing this and that.

If we talk to the kids, they will give us a lot of the solutions, things we can do. They will identify a lot of the kids for us. Policing could be reduced greatly with good community roots, because the people will say who is doing the crime. However, you will not do that to somebody you do not know, because of the community repercussions and so on.

• 1120

There are thousands of solutions that are so easy once we empower communities and work together down there and see youth as part of the solution and not just as the problem. Teachers will feel safer knowing there are groups of kids who love that school, love them, and will help them with the other kids.

[*Translation*]

contre eux ou peut-être que les parents les poursuivent s'ils ont dit ce qu'il ne fallait pas à un enfant? Comment pouvons-nous régler ce problème? Est-ce possible?

M. Lee: Fondamentalement, l'une des choses que nous oublions souvent, c'est de demander aux enfants s'ils veulent bien nous aider à résoudre ce problème. Je suis membre de trois comités qui appellent cela l'entraide entre les jeunes. Les jeunes se réunissent pour parler des problèmes à leur école, dans leur collectivité, etc. Ils demandent ensuite l'appui d'autres jeunes. Ils sont à notre avis de meilleurs ambassadeurs. Ils veulent participer, et lorsque nous leur en donnons l'occasion, nous obtenons leur participation. Nous avons constaté des changements réels de cette façon.

Je suis d'accord avec Patti, cependant. On ne peut pas toujours demander des bénévoles. Nous avons également besoin de personnes compétentes dans le domaine du développement communautaire et de l'organisation sociale pour mettre le projet sur pied.

Une autre chose qui m'effraie parfois, c'est qu'on retrouve aujourd'hui des agents de liaison de la police dans nos écoles alors qu'on devrait peut-être y retrouver davantage d'enseignants ou adopter d'autres stratégies: réduire la taille des classes, avoir de meilleurs immeubles, etc. Cela m'effraie toujours lorsque je constate qu'il commence à y avoir des agents de liaison comme gardiens d'école et que l'on cesse d'avoir un rapport avec la collectivité, qu'on commence à faire entrer la police dans nos écoles, comme c'est le cas en Amérique.

Je crains que l'on ne soit en train de laisser la situation devenir impossible. Il y a trop d'élèves par classe. On met les élèves d'anglais langue seconde dans des salles de classe préfabriquées, et non pas dans l'école même. Nous commençons à voir les salles de classe préfabriquées et l'école principale elle-même se détériorer, et nous envoyons davantage d'agents de police dans les écoles et envisageons la répression, le resserrement de la Loi sur les jeunes contrevenants, et ceci et cela.

Si nous parlons aux jeunes, ils pourront nous proposer de nombreuses solutions, des choses que nous pouvons faire. Ils pourront identifier bon nombre de jeunes pour nous. On pourrait réduire considérablement les forces policières grâce à une bonne participation de la collectivité, car les gens diront qui commet le crime. Cependant, on ne peut pas le faire pour quelqu'un qu'on ne connaît pas, en raison des répercussions pour la collectivité, etc.

On peut trouver facilement des milliers de solutions si on va chercher la participation de la collectivité et que l'on considère la jeunesse comme faisant partie de la solution, non pas uniquement du problème. Les enseignants se sentiront davantage en sécurité, sachant qu'il y a des groupes de jeunes qui aiment leur école, qui les aiment, et qui vont les aider avec les autres jeunes.

[*Texte*]

They need us to help them through those stages too. If we can get them up into the later years with what I would call "social capital", what Carol was speaking of, if we help them have the right programs early on, they're not going to be there. But maybe now we are going to have to look at some of those models of empowering kids to work with us and making sure there are some funds and so on.

Mr. Thorkelson: I'm wondering if you could simply tell me how much funding... Have you costed this out? Do you have any idea what types of figures you are talking about?

Ms Pearcey: We haven't actually costed it out. We certainly know we don't have enough money now to do what we want to do.

Mr. Thorkelson: Basically you're talking about two things. One is the crime prevention model; to put in place crime prevention programs. Then you're talking about beefing up the social structure: child care and so on. Could you talk about each of those?

Ms Pearcey: Some of that is a reallocation of resources. In some communities...and certainly we've been in many where once the community identify the issue, they realize they actually have quite a few services, but they're not directing the services in the community to the problems they are having. For instance, to go back to the issue of youth, they may say there is a serious problem with youth, but what we're funding and what we're doing has not kept pace with the way our community has changed. So there is certainly room in local communities for some reallocation.

But what we are saying is rather than costing out specifically how much it will cost, we have to look first at reallocation. Then we have to look at what dollars we have available. I think we have identified some ways of doing that: money from the proceeds of crime fund and the percentage of money that could be made available in federal budgets. I think money from the provinces is going to have to be spent as well.

Mr. Thorkelson: When you talk about percentage of money from the federal budget, let me be clear on this. The federal government has a program budget of, let's say, $108 billion. Are you saying 0.25% should be allocated to crime prevention, taking that 0.25% from old age pensioners and medical care? Or are you saying we should take that 0.25% just from administration, which has been cut, as you know, by 5% in the last year? When you speak of the federal budget, are you talking about administration or the whole federal budget?

Ms Pearcey: I guess it's a question of political will, when it comes right down to it, isn't it? If we believe we're going to save money and we're going to build a better country by investing in the future, by taking, say, 1% over a period of five years and increasing it, then that's the step we'll take.

[*Traduction*]

Ils ont besoin que nous les aidions pour passer à travers ces étapes également. Si nous pouvons les aider avec ce que j'appellerais du «capital social», ce dont Carol parlait, si nous pouvons les aider à obtenir des programmes adéquats dès le départ, ils n'auront pas de problème. Il faudrait peut-être que nous examinions certains de ces modèles où les jeunes peuvent travailler avec nous et nous assurer qu'il y a également des fonds disponibles.

M. Thorkelson: Je me demandais si vous pourriez tout simplement me dire combien d'argent... Avez-vous établi les coûts? Avez-vous une idée des chiffres?

Mme Pearcey: Nous n'avons pas en fait évalué les coûts. Nous savons certainement que nous n'avons pas suffisamment d'argent aujourd'hui pour faire ce que nous voulons faire.

M. Thorkelson: Vous parlez essentiellement de deux choses. Il y a d'abord le modèle de prévention du crime; mettre en place des programmes de prévention du crime. Vous parlez ensuite d'améliorer la structure sociale: les garderies, etc. Pourriez-vous nous parler de chacun de ces points?

Mme Pearcey: Il s'agit en partie de réaffecter les ressources. Dans certaines collectivités... nous avons constaté que dans bon nombre de collectivités, une fois que l'on a déterminé le problème, on se rend compte qu'il y a en fait pas mal de services, mais que ces services ne répondent pas aux problèmes qu'elles connaissent. Par exemple, pour revenir au problème des jeunes, ils diront peut-être qu'il y a un problème grave en ce qui concerne les jeunes, mais les services que nous finançons et ce que nous faisons ne correspondent plus à notre collectivité, qui a changé. Donc, il faudrait certainement que les collectivités réaffectent leurs ressources dans une certaine mesure.

Nous disons que nous devons tout d'abord envisager une réaffectation des ressources plutôt que d'évaluer exactement ce que cela pourrait coûter. Nous devons ensuite voir quels sont les fonds disponibles. Je pense que nous avons déterminé certaines façons de le faire: l'argent provenant du fonds des produits du crime et le pourcentage des budgets fédéraux qui pourrait être disponible. Je pense qu'il faudra aller chercher également des fonds des provinces.

M. Thorkelson: Lorsque vous parlez du pourcentage des fonds provenant du budget fédéral, j'aimerais que cela soit bien clair. Disons que le budget du gouvernement fédéral pour les programmes est de 108 milliards de dollars. Voulez-vous dire que 0,25 p. 100 de ce budget devrait être affecté à la prévention du crime et que l'on devrait aller chercher ces fonds à même le régime de pension de vieillesse du Canada et le régime de soins médicaux? Ou dites-vous que ce pourcentage devrait provenir du budget de l'administration, qui a été réduit, comme vous le savez, de 5 p. 100 au cours des 12 derniers mois? Lorsque vous parlez du budget fédéral, voulez-vous parler de l'administration ou de tout le budget fédéral?

Mme Pearcey: Je suppose que c'est une question de volonté politique, n'est-ce pas? Si nous croyons que nous allons épargner de l'argent et que nous allons construire un pays meilleur en investissant dans l'avenir, en prenant, disons, 1 p. 100 sur une période de cinq ans et en augmentant ce pourcentage, alors voilà ce qu'il faut faire.

[*Text*]

I don't know exactly how much money it's going to cost. It's not cheap. But as we know, it's not cheap building police forces and keeping people in prison and losing our youth.

Mr. Thorkelson: I understand that. So you're saying from the full federal budget?

Ms Pearcey: I know you want me to be very specific, and I'm not able to be. What we look at more than saying this is the budget and this is exactly where the dollars will come from is we say here are some options for funding. I think it was quite clear in the brief that we've set it out that way. I believe if we do make that commitment to forming a national structure, then that is certainly one of the first things we have to look at: let's get some figures on exactly how much it's going to cost. And let's do it the cheap way. Let's get communities involved and reallocate resources wherever we can.

I don't think the mathematics are something we have to... It is important to politicians, I notice. I think we need the political will.

Mr. Thorkelson: I was trying to get at the approach. So you're not being specific; you're not saying we take money from other programs?

Ms Pearcey: No. We're saying, okay, Health and Welfare has $40 in its budget; let's start with taking 1% from that budget and 1% from every other appropriate...we're not saying let's take money out of old age pensioners' security funds—

Mr. Domm: That's health.

• 1125

Mr. Thorkelson: That's health. The reason I ask is because in the Government of Canada about 65% or 70% of the expenditures are cheques we write to Canadians and to provinces.

Ms Pearcey: Yes.

Mr. Thorkelson: It is not tangible things. It is cheques to people. If you are talking about taking money from the federal budget, you are talking about taking money from programs like health and welfare, which is old age pensions, veterans' pensions, and so on, and other programs. That is why I asked whether it was the administration of government or the full... It is very important because there is also—

The Chairman: It is obvious to me that after you service the debt to the tune of $30 billion and you have $108 billion left, these people are not asking for over a billion dollars; they are asking for 1%.

Mr. Waddell: One helicopter.

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: They are not asking for over a billion dollars. We will ignore that remark because this is a non-partisan committee.

Some hon. members: Oh, oh!

[*Translation*]

Je ne sais pas exactement combien cela va coûter. Ce n'est pas bon marché. Mais comme nous le savons, maintenir des forces policières, garder les gens en prison et perdre notre jeunesse, cela coûte cher également.

M. Thorkelson: Je comprends cela. Donc, vous dites que ce pourcentage devrait provenir du budget fédéral total?

Mme Pearcey: Je sais que vous voulez que je sois très précise, mais je ne peux pas l'être. Plutôt que de dire: «Voici le budget, voici exactement d'où proviendront les fonds», nous disons: «Voici certaines options de financement.» Je crois que nous l'avons dit très clairement dans notre mémoire. Si nous nous engageons fermement à mettre sur pied une structure nationale, alors c'est certainement l'une des premières choses qu'il faudra examiner: exactement combien cela va-t-il coûter? Et choisissons la solution peu coûteuse. Allons chercher la participation des collectivités et réaffectons les ressources le plus possible.

Je ne pense pas que nous devions faire des calculs... Je vois que c'est important pour les politiciens. Je pense que nous avons besoin de la volonté politique?

M. Thorkelson: J'ai essayé de comprendre votre façon de procéder. Alors, vous n'êtes pas précise; vous ne dites pas qu'il faut aller chercher les fonds à même d'autres programmes.

Mme Pearcey: Non. Nous disons: «Très bien, Santé et Bien-être a 40$ dans son budget; commençons par prendre 1 p. 100 de ce budget et 1 p. 100 de chaque autre...» Nous ne disons pas qu'il faut aller chercher cet argent dans le fonds de sécurité du régime de pension de vieillesse du Canada...

M. Domm: C'est la santé.

M. Thorkelson: Cela relève de la santé. J'ai posé cette question parce que environ 65 ou 70 p. 100 des dépenses du gouvernement du Canada consistent en paiements effectués par chèques à des particuliers et aux provinces.

Mme Pearcey: Oui.

M. Thorkelson: Il ne s'agit pas de choses concrètes, mais de chèques envoyés à des gens. Si vous parlez de puiser des fonds dans le budget fédéral, vous parlez de sortir de l'argent de programmes dans les domaines de la santé et de l'aide sociale, c'est-à-dire la pension de vieillesse, la pension des anciens combattants, etc., ainsi que d'autres programmes. C'est pourquoi j'ai demandé si c'est l'administration du gouvernement ou tout... C'est très important, car il y a également...

Le président: Il me paraît évident que, s'il reste 108 milliards de dollars une fois déduit l'intérêt sur la dette, soit 30 milliards de dollars, ces personnes ne demandent pas plus de 1 milliard de dollars, ils demandent 1 p. 100 du montant.

M. Waddell: L'équivalent d'un hélicoptère.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Ils ne demandent pas plus de 1 milliard de dollars. Nous ne tiendrons pas compte de cette remarque, car notre comité est impartial.

Des voix: Oh, oh!

[*Texte*]

Mr. Waddell: On a point of order, Mr. Chairman, and in a non-partisan way, I wonder if we could get some—

The Chairman: That's a first.

Mr. Waddell: Yes. I wonder if we could get some research at some point on the amount of money in the proceeds of crime collection. How much has been collected since the legislation has come into effect? I am looking at our researchers for that.

The Chairman: Yes.

Mr. Waddell: You can help us if you have any figures.

A voice: Yes, we will.

The Chairman: Thank you very much.

I want to thank the witnesses very much for being here. We are running 25 minutes late. We are going to take a quick five-minute stretch break, but I would like to ask Mr. John Anderson to come to the table, please.

Ms Pearcey: Thank you very much.

• 1127

[*Traduction*]

M. Waddell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. En toute impartialité, je me demande s'il nous serait possible de. . .

Le président: Voilà qui est nouveau.

M. Waddell: En effet. Je me demande s'il nous serait possible de faire quelques recherches sur les sommes d'argent perçues sur les produits de la criminalité. Combien a-t-on perçu depuis l'entrée en vigueur de la loi? Je demanderais à nos attachés de recherche de le vérifier.

Le président: Oui.

M. Waddell: Il nous serait utile d'obtenir ces chiffres.

Une voix: Ce sera fait.

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie les témoins de leur présence. Nous avons 25 minutes de retard. Nous allons faire une brève pause de cinq minutes, mais je demanderais à M. John Anderson de bien vouloir s'avancer jusqu'à la table.

Mme Pearcey: Merci beaucoup.

• 1134

The Chairman: Would the members please come to the table. We'd like to begin; we're running way over time, and Mr. Anderson is becoming very impatient.

Mr. John Anderson (Co-ordinator, Criminology Department, Malaspina College): Just call me John.

• 1135

The Chairman: I certainly will. John, do you have an opening statement you wish to make at this time?

Mr. Anderson: I don't have a formally prepared opening statement, but perhaps, just to introduce myself to the committee, I'll mention some of the other things I've done to arrive at this position today.

The paper I'm going to present is actually a spin-off of the Nanaimo community crime prevention project, which I headed up this summer in Nanaimo. I've been teaching at Malaspina College for three years. Prior to that I worked in the criminal justice system. I spent five years with the Vancouver Pre-trial Services Centre, which is a maximum-security institute for prisoners who are on remand. While I was going to university getting my graduate degree, I worked with young people in both residential and institutional settings. I've also been a child care counsellor and a parole officer and worked in a volunteer capacity with young people in conflict with the law.

When I was writing this paper, I tried to envision what kinds of issues you might be dealing with at this point in your trip across Canada and the kinds of things that you'd be collecting. I wasn't sure whether you had a really clear idea of what crime prevention means. I'm sure that you've been offered a number of definitions. I'd like to add mine as well, as I do on the second page.

Le président: Je demanderais aux membres du comité de reprendre leur place. J'aimerais commencer; nous avons pris du retard, et M. Anderson est en train de perdre patience.

M. John Anderson (coordonnateur, Département de criminologie, Collège Malaspina): Appelez-moi John.

Le président: Entendu. John, souhaitez-vous faire une déclaration liminaire?

M. Anderson: Je n'ai pas d'exposé proprement dit, mais j'aimerais me présenter auprès du comité et signaler ce qui m'a poussé à adopter cette position aujourd'hui.

Le document que je vais vous présenter découle du projet sur la prévention de la criminalité que j'ai dirigé l'été dernier à Nanaïmo. J'enseigne au Collège Malaspina depuis trois ans. Auparavant, j'ai travaillé pour le système de justice pénale. J'ai passé cinq ans au Pre-trial Services Centre de Vancouver, un établissement à sécurité maximale destiné aux prisonniers en détention préventive. Pendant mes études universitaires, j'ai travaillé avec des jeunes en établissement et en résidence. J'ai également été conseillé pour enfants et agent des libérations conditionnelles, et j'ai travaillé comme bénévole auprès des jeunes aux prises avec la loi.

Pendant que je préparais ce document, j'ai essayé d'imaginer les questions sur lesquelles vous pourriez vous pencher pendant vos déplacements dans le pays et le genre de renseignements que vous recueillez. Je ne savais pas si vous aviez une idée précise de ce que l'on entend par prévention criminelle. Je suis sûr qu'on vous a proposé toutes sortes de définitions. J'en ai également une à proposer; elle se trouve à la deuxième page du document.

[*Text*]

A number of terms are used to describe crime prevention and I think there's some conflation about what's preventative and what is reactive. I like the definition that describes it as the anticipation, recognition, and appraisal of a crime risk and the initiation of some action to remove or reduce it. Therefore, programs such as Crime Stoppers don't really qualify as crime prevention in the strictest sense. I think someone brought this up earlier.

I felt we could sort out some of our thinking on crime prevention by looking at some of the dominant strategies or policies. One is target hardening, such as CPTED; another is increasing the level of guardianship over potential targets; and another is reducing offender motivation. I tried to put that in as clear language as I could. By "reducing offender motivation" we mean providing people with reasons not to break the law or making attractive alternatives available to those who might otherwise make criminal choices.

My problem with the first two proposals is that they don't address the centre motivation and actually displace crime. A number of research studies indicate that a crackdown or certain types of crime prevention strategies will have limited success and they're more apt to displace crime to adjacent areas.

Importantly, the first two options that I've listed on page 3, target hardening and increased surveillance, will do little to address violent crime. Violent and sexual crimes that take place in the home remain beyond the reach of traditional crime prevention programs, as are most forms of substance abuse and prostitution.

The alternative—and I'm sure you've heard a great deal about this—is known as crime prevention through social development, or CPSD. There are five statements there, which came out of an international conference in Montreal, which summarize what crime prevention means. First is that the community is the focal point of crime prevention and governments at all levels must nurture community-based anti-crime efforts. Prevention strategies must be part of a long-range strategy. People responsible for housing, social services, recreation, schools, policing, and justice need to be brought together to tackle situations that breed crime. Elected officials must exert political leadership and assume responsibility to prevent urban crime. Otherwise, the quality of life in our cities and human rights will be threatened. Crime prevention needs to be supported by the entire community and facilitated through the development of solidarity among citizens. That was their definition.

[*Translation*]

On utilise des termes différents pour définir la prévention criminelle, et il y a à mon avis une certaine confusion entre la prévention et la réaction. J'aime la définition qui décrit la prévention comme la prévision, la reconnaissance et l'évaluation d'un risque criminel et la prise des mesures qui s'imposent en vue de supprimer ou réduire ce risque. En conséquence, des programmes comme Échec au crime ne sont pas vraiment des initiatives de prévention criminelle. Je pense que quelqu'un en a déjà parlé.

J'ai pensé que nous pourrions nous faire une meilleure idée sur la prévention du crime en examinant certaines des principales stratégies ou politiques à cet égard. Il y a notamment le renforcement de la cible, comme la prévention du crime par l'aménagement du milieu; on peut également accroître le niveau de tutelle à l'égard des cibles éventuelles ou encore restreindre la motivation des délinquants. J'ai essayé d'être aussi clair que possible. Par «restreindre la motivation des délinquants», j'entends donner aux gens des raisons de ne pas enfreindre la loi ou offrir des solutions de rechange intéressantes à ceux qui, faute de mieux, se tournent vers les activités criminelles.

Les deux premières propositions me posent un problème du fait qu'elles ne tiennent pas compte de la motivation essentielle et qu'elles déplacent donc la criminalité. Un certain nombre de recherches révèlent que les coups de filet ou certaines sortes de stratégies de prévention du crime ne sont guère utiles et ont plutôt pour effet de déplacer des activités criminelles vers des secteurs adjacents.

Fait important à noter, les deux premières options que j'ai énumérées à la page trois, le renforcement de la cible et la surveillance accrue, contribueront peu à empêcher les crimes violents. Les crimes de violence et de nature sexuelle qui ont lieu au foyer échappent totalement aux programmes traditionnels de prévention du crime, de même que la majorité des cas de toxicomanie et la prostitution.

La solution de rechange—et je suis sûr que vous en avez beaucoup entendu parler—c'est la prévention du crime par le développement social. Il y a là cinq constats, établis à la suite d'une conférence internationale tenue à Montréal, qui résument le sens de la prévention du crime. Tout d'abord, la collectivité est le centre de convergence de la prévention criminelle et les gouvernements à tous les niveaux doivent favoriser les initiatives communautaires de lutte contre la criminalité. Les stratégies de prévention du crime doivent faire partie intégrante d'une stratégie à long terme. Les personnes responsables du logement, des services sociaux, des loisirs, des écoles, des services de police et de la justice doivent joindre leurs efforts pour s'attaquer aux situations qui engendrent l'activité criminelle. Les représentants élus doivent faire preuve de leadership au point de vue politique et assumer leurs responsabilités en vue de prévenir la criminalité en zone urbaine. Autrement, la qualité de la vie dans nos villes et les droits de la personne seront remis en question. La collectivité tout entière doit participer à la prévention du crime, grâce à une certaine solidarité entre les habitants. Telle était la définition.

[*Texte*]

• 1140

To further clarify our thinking on crime prevention, I provided a table on page 5, which tries to select the essential features of reactive crime prevention and crime prevention through social development. The priorities for reactive crime prevention are usually set by the police. They will target vandalism, break and enter, and things like that, as being community problems, based on the kinds of statistics they're generating or receiving, whereas CPSD recommends that the priority be determined by the community according to its perception of crime and social problems.

One of the things that underscored this point for me, when I was the community crime prevention coordinator in Nanaimo, was a survey of over 1,000 people enrolled in a Block Watch program. We were astounded at the number of people who did not identify street crime as being a source of problems in their community. What they talked about was traffic more than anything else and a number of social problems, such as youth with nothing to do. Whenever you give people the opportunity to speak more generally about social problems in society, you're bound to uncover other issues.

I'm not sure that I'll go through the whole table. You can see that there are some minor distinctions between the two. I think what's important, at least in terms of my presentation, is where the control lies. I've heard a great deal this morning about increasing formal controls over people's behaviour, and that's what reactive crime prevention seeks to do, but I argue in this brief that policies that seek to develop informal social controls through local community development are going to bear much more positive fruit than other strategies, which I think are going to barricade people in their homes more than anything else.

In part 3, on page 5, I've asked what causes crime, and I wanted to restate that in somewhat more neutral language. What things cause, are related to, influenced by, or are correlated with choices to break the law? It's a position in social science generally that any choices made by human beings are determined by things within our social environment. That's not to say that human beings don't have free will and can choose. The volumes of research that have been conducted on the causes of harmful street crime frequently reveal distinguishing patterns between offenders and non-offenders and between occasional delinquents and hard-core ones. The summary of findings below extends our understanding of the causes of crime by tracing the origins of criminal behaviour to the family, and I've listed five points.

Crimes are highest in poor or disadvantaged areas. Persistent delinquents commonly exhibit personality traits such as cognitive and educational retardation, hyperactivity and attention deficits. Delinquency is associated with

[*Traduction*]

Pour nous permettre d'avoir une idée encore plus précise de la prévention du crime, je présente à la page 5 un tableau qui vise à présenter les caractéristiques essentielles de la prévention criminelle réactive et de la prévention criminelle par le développement social. Dans le premier cas, c'est en général la police qui établit les priorités. Elle cible le vandalisme, les vols avec effraction et autres infractions du même ordre, considérées comme des problèmes communautaires, en se fondant sur les statistiques qu'elle établit ou qu'elle reçoit d'autres sources; en revanche, en vertu de la stratégie de prévention du crime par le développement social, c'est la collectivité qui établit ses priorités selon la façon dont elle conçoit l'activité criminelle et les problèmes sociaux.

Lorsque j'étais coordonnateur du projet de prévention du crime de la localité de Nanaïmo, j'ai fait ce constat à la suite d'une enquête effectuée auprès de plus de 1 000 personnes participant à un programme de surveillance de quartier. Nous avons été sidérés par le nombre de personnes qui ne considéraient pas le crime de rue comme une source de problèmes dans leur collectivité. Les gens parlaient surtout de la circulation routière et de certains problèmes sociaux, comme les jeunes oisifs. Lorsqu'on donne aux gens la possibilité de parler de façon plus générale des problèmes sociaux, on découvre d'autres sources de problèmes.

Je n'ai pas l'intention de passer en revue tout le tableau. Vous constaterez qu'il y a des distinctions mineures entre les deux. Dans le cadre de mon exposé, en tout cas, c'est la question du contrôle qui est la plus importante. On a beaucoup parlé ce matin d'accroître les mesures de contrôle officiel à l'égard du comportement des gens, et c'est d'ailleurs l'objectif que vise la prévention criminelle réactive, mais je soutiens dans ce mémoire que les stratégies visant à instaurer des moyens de surveillance sociale officieux grâce à la sensibilisation de la collectivité auront des résultats beaucoup plus concrets que les autres stratégies, qui, à mon avis, auront surtout pour effet d'inciter les gens à rester barricadés chez eux.

Dans la troisième partie, page 5, je m'interroge au sujet des causes de la criminalité, et je tiens à le répéter dans des termes plus neutres. Quels sont les facteurs qui influent, directement ou indirectement, sur le choix que fait une personne d'enfreindre la loi? Dans le domaine des sciences sociales, on s'entend à dire que tous les choix que font les êtres humains sont déterminés par le milieu social dans lequel on vit. Cela ne veut pas dire que les êtres humains n'ont pas de libre arbitre et ne sont pas en mesure de faire leurs propres choix. La multitude de recherches qui ont été effectuées sur les causes du crime de rue violent révèlent souvent des tendances différentes entre les délinquants et les non-délinquants et entre les délinquants occasionnels et les récidivistes. Le résumé des conclusions ci-dessous permet de mieux comprendre les causes de la criminalité en établissant un lien entre le comportement criminel et la famille, et j'ai énuméré cinq points.

Le taux de criminalité est plus élevé dans les régions pauvres et défavorisées. Les délinquants récidivistes présentent souvent des traits de personnalité comme des retards d'apprentissage et d'instruction, l'hyperactivité et une

[*Text*]

parenting styles, weak emotional bonds, and the presence of battering and abusive or sexually abusive adults in the family, who provide poor role models. I extend that by asking what kinds of societies are best at nurturing families where human potential is maximized. I thought I'd address that by providing an analogy.

I think for us, as fairly middle-class Canadians, it seems that the ability or the choices we make are driven entirely by our own free will, but I think when we try to understand our lack of criminality with other people's criminality, we also have to take into account that we've been given a number of things since birth that other people in Canada have not been given. That's one of the reasons that although native Indians represent about 2% of our population, in some jurisdictions they account for 50% of the people who are in prison. I illustrate that by analogy. A native girl born with fetal alcohol syndrome to a poor family on a reserve in northern Saskatchewan has fewer social structural supports to make conventional choices than does a white, middle-class male who is born in Toronto. Simply by virtue of social class, the former lacks some or all of the following: a supportive and nurturing family, access to quality education, positive role models, wealth, and high-quality medical care.

• 1145

One of the best empirical demonstrations of the connection between wider social and economic factors and what goes on in people's homes was provided by Statistics Canada. It showed that male violence in the home is related to stressful life events, such as unemployment for more than one month, personal bankruptcy, a drop in wage or salary, taking an additional job to make ends meet, working more overtime to make ends meet, a move to less expensive accommodations, taking in a boarder, one or more demotions, loss of income due to a return to school, or "some other significant negative change in economic circumstances". And frequently the people who are most vulnerable to economic fluctuations are those at the lower end of the socio-economic spectrum. Therefore, it's not surprising that domestic violence is also correlated with youth and poverty.

My point for that whole section is that crime cannot be divorced from the social, economic, and political landscape in which it occurs.

Much of the literature that we surveyed for this project talked about how informal social controls are more conducive to influencing people to make conventional choices—in other words, not break the law. Informal social controls can be

[*Translation*]

difficulté à se concentrer. La délinquance est associée au comportement des parents, à la faiblesse des liens affectifs et à la présence dans la famille d'adultes qui se livrent à des agressions physiques ou sexuelles sur les enfants, lesquels offrent de piètres modèles pour eux. Je m'interroge ensuite sur le genre de société qui réussit le mieux à élever une famille en maximisant le potentiel de chacun de ses membres. Je pense avoir répondu à cette question en faisant une comparaison.

Pour nous, Canadiens de la classe moyenne, nous estimons exercer notre libre arbitre dans les choix que nous faisons, mais si nous essayons de comprendre pourquoi nous ne sommes pas des criminels, tandis que d'autres personnes le sont, il faut également tenir compte du fait que nous sommes dotés à la naissance de certaines caractéristiques dont sont privés d'autres Canadiens. C'est l'une des raisons pour lesquelles, même si les Indiens comptent pour environ 2 p. 100 de la population totale du pays, dans certaines provinces ils comptent pour 50 p. 100 de la population carcérale. Je l'explique au moyen d'une comparaison. Une petite fille autochtone qui naît atteinte du syndrome d'alcoolisme foetal au sein d'une famille pauvre vivant dans une réserve du Nord de la Saskatchewan a moins d'appuis structurels sociaux pour faire des choix classiques qu'un jeune garçon de classe moyenne et de race blanche qui naît à Toronto. En raison de sa classe sociale, il manque à la première tous les éléments suivants, ou certains d'entre eux: une famille aimante qui l'entoure, l'accès à un enseignement de qualité, des modèles de comportement positif, la richesse et des soins médicaux de qualité supérieure.

Statistique Canada nous a fourni l'un des meilleurs exemples empiriques du rapport existant entre le milieu socio-économique et ce qui se passe dans un foyer. Selon les statistiques, la violence à laquelle se livrent les hommes, dans le contexte familial, est liée à des événements stressants de la vie, comme le chômage pendant plus d'un mois, la faillite personnelle, une diminution de salaire ou de traitement, le fait d'occuper un autre emploi ou de faire des heures supplémentaires pour joindre les deux bouts, un déménagement dans un logement moins onéreux, la cohabitation avec un pensionnaire, une ou plusieurs rétrogradations, une perte de revenu due à une reprise des études ou d'autres changements négatifs importants de la situation économique. Souvent, les personnes les plus vulnérables aux situations économiques sont celles qui se trouvent au bas de l'échelle socio-économique. En conséquence, il n'est pas surprenant que la violence familiale soit liée également aux jeunes qui vivent dans la pauvreté.

Ma conclusion, pour toute cette partie de mon exposé, c'est que la criminalité ne peut pas être dissociée du contexte socio-économique et politique dans lequel elle existe.

Dans une bonne partie de la documentation que nous avons examinée dans le cadre de ce projet, il était dit que les mesures de surveillance sociale officieuse contribuaient davantage à influencer les gens à faire des choix normaux—

[*Texte*]

cultivated through a number of means, such as social and employment programs that instil a sense of hope and community investment for young families and youth; second, strengthening a sense of neighbourhood in community ownership through localized neighbourhood development programs, especially where they address immediate social problems; and third, educating the public about the relationship between anti-social behaviour and wider family, educational, economic, political, and cultural factors. If there was more emphasis on the third, especially among the media, I believe we wouldn't have the demand for more punitive responses to especially young offenders.

In order to address crime and its social origins, work must begin at but not be limited to the municipal level. The following strategies I've recommended are based upon a large body of American and international research that has demonstrated effective crime control results over a long term.

There should be a stronger response to domestic violence. By stronger, I don't necessarily mean more punitive measures, although I don't deny that part of the sentencing function should be denunciation of undesirable behaviour. The criminal justice response to domestic violence must be supplemented with programs for offenders who may require community based support to deter violent behaviour.

Secondly, increased attention to innovative police strategies, including foot patrols and hiring youth for auxillary provisions, does two things. It provides people who are in the age group where unemployment is the highest with a career, and it gets them interested in their own communities in a crime control function or a community building function.

Thirdly, I think we should focus on community dispute resolution programs.

Last Thursday I attended the young offenders court in Nanaimo. I was alarmed at the number of trivial offences that came before the court. The state had summoned its entire machinery of social control for someone who had stolen $8 worth of breath spray from a pharmacy. What a waste of taxpayers' money. Surely there must be another way for people who run and own pharmacies to deal with people who shoplift, rather than this kind of response. It seemed that one case after another was this kind of trivial shoplifting and school-yard fighting, the kinds of things that would have been dealt with informally when I was 15 and 16 years old.

[*Traduction*]

autrement dit, à ne pas enfreindre la loi. La surveillance sociale officieuse peut s'effectuer par divers moyens, comme les programmes sociaux et d'emploi qui donnent aux jeunes familles et aux jeunes un sentiment d'espoir et de participation à la collectivité; en second lieu, le renforcement du sentiment d'appartenance à un quartier grâce à des programmes de développement de quartiers localisés, surtout s'ils visent à résoudre des problèmes sociaux immédiats et, troisièmement, la sensibilisation du public aux rapports existant entre le comportement asocial et les facteurs généraux d'ordre familial, éducatif, économique, politique et culturel. Si l'on mettait davantage l'accent sur la troisième option, surtout parmi les médias, les gens demanderaient moins que l'on prenne des mesures punitives à l'égard des jeunes contrevenants surtout.

Pour résoudre le crime et ses origines sociales, les efforts doivent débuter au niveau municipal, mais ne pas s'arrêter là. Les stratégies suivantes que je recommande se fondent sur un grand nombre d'études effectuées aux États-Unis et dans le reste du monde sur les résultats efficaces du contrôle de la criminalité à long terme.

Il faut réagir de façon plus ferme à la violence familiale. Lorsque je dis de façon plus ferme, cela ne veut pas dire en recourant à des mesures punitives, même si j'admets volontiers que la détermination de la peine doit viser entre autres à dénoncer le comportement inacceptable. Aux mesures prises par le système de justice pénale pour empêcher la violence familiale doivent s'ajouter des programmes à l'intention des délinquants qui ont besoin de l'aide de la collectivité pour ne pas se comporter de façon violente.

En second lieu, l'importance accrue accordée aux stratégies policières novatrices, et notamment les patrouilles à pied et l'embauche de jeunes pour assumer des tâches auxilaires, permet d'atteindre deux objectifs. D'une part, cela offre une possibilité de carrière aux personnes dans le groupe d'âge où le chômage est le plus élevé et, d'autre part, cela les incite à s'intéresser à leur propre collectivité en s'occupant du contrôle de la criminalité ou en favorisant l'épanouissement de la collectivité.

Troisièmement, je pense que nous devrions nous concentrer sur les programmes communautaires de règlement des différends.

Jeudi dernier, j'ai suivi les délibérations du tribunal des jeunes contrevenants à Nanaïmo. J'ai été alarmé par le nombre de cas de délits mineurs dont le tribunal était saisi. L'État avait mobilisé tous ses moyens de surveillance sociale pour une personne qui avait volé dans une pharmacie un produit en atomiseur pour l'haleine d'une valeur de 8$. Quel gaspillage de deniers publics! Il doit certainement exister une autre façon, pour les propriétaires exploitants de pharmacie, de réagir lorsqu'ils font l'objet d'un vol à l'étalage. J'ai eu l'impression que le tribunal entendait exclusivement des causes de vols à l'étalage et de bagarres dans la cour de l'école, autant d'incidents qui auraient été réglées sans l'intervention des tribunaux lorsque j'avais 15 ou 16 ans.

[*Text*]

• 1150

Therefore, it really was not much of a surprise to me when Dr. Lee mentioned charges for young offenders had risen in British Columbia from 96,000 to 213,000. If that pattern can be generalized across British Columbia, what we may be looking at is a phantom crime rate or a phantom crime rise. More things are coming to the attention of the criminal justice system.

I think we need more middle-range sanctions—and I will underscore this point a little later on—especially intensive probation and community service, the latter run by citizens within the community in which the crime has occurred.

I entirely agree with the previous presenters who said that if we want people to get involved in crime prevention and take some of the burden away from government, then people have to be empowered. Part of that empowerment comes from community dispute resolution programs and justice councils run by citizens in communities in which crimes have occurred.

Number five is intensive rehabilitation for young offenders within the communities in which they reside or in a supportive institutional milieu.

There is also a footnote, which I think Mr. Waddell cited earlier, about our comparative rates of imprisonment. It is unfair that Canada is ranked second on that chart; we are actually third. South Africa imprisons more people than we do, but we are very high. With respect to the law and order lobby, which is continually demanding harsher sentences from Canadian judges, I think it is important we remind it that Canada is already one of the most punitive western nations in the world.

Under point five on page 9, I also make the point that the integration component could be developed through existing social service programs. What is important in our thinking is that rehabilitation, which means to return to the former state, means an intervention after an offender has committed a crime and been sentenced.

Crime prevention through social development can be viewed as a series of policy decisions that aim to provide guidance and resources to prevent anti-social behaviour in the first place. It is directed at the front end of the system to reach people before they make choices harmful to themselves or others.

Maybe the question we need to ask ourselves as citizens concerned about crime in Canada is whether or not we want our tax dollars spent on prisons and treatment after the crime or on developing alternative responses that would prevent harmful choices from being made in the first place.

As other presenters mentioned this morning, we need to improve family planning services and support for teenage parents. Children born to teenage women who are not prepared for and are without parenting skills are at the

[*Translation*]

En conséquence, je n'ai guère été surpris d'entendre M. Lee signaler que les dépenses relatives aux jeunes contrevenants, en Colombie-Britannique, sont passées de 96 000$ à 213 000$. Si cette tendance est la même dans toute la province, nous avons peut-être affaire à un taux de criminalité fictif ou à une augmentation fictive de la criminalité. Le système de justice pénale est saisi d'un plus grand nombre de dossiers.

Il faut prévoir plus de sanctions intermédiaires—et j'insisterai sur ce point un peu plus tard—et notamment la libération conditionnelle intensive et le service communautaire, ce dernier étant géré par des habitants de la localité où l'activité criminelle a eu lieu.

J'appuie sans réserve les témoins précédents qui ont déclaré que si nous voulons que les gens s'occupent de prévention criminelle et allègent de ce fait le fardeau du gouvernement, il faut les responsabiliser. Ce sera possible grâce aux programmes communautaires de règlement des différends et aux conseils de justice dirigés par les habitants des collectivités où les activités criminelles se produisent.

En cinquième lieu, un programme de réadaptation intensif à l'intention des jeunes contrevenants, dans les localités où ils habitent ou dans un établissement susceptible de les aider.

Il y a également une note en bas de page que M. Waddell a citée plus tôt, je pense, au sujet des taux d'emprisonnement comparatifs. Il est injuste que le Canada vienne au deuxième rang sur ce tableau, car il vient en réalité au troisième rang. L'Afrique du Sud met plus de gens en prison que nous, mais les chiffres sont très élevés dans notre pays. En ce qui concerne le groupe de pression sur l'ordre public, qui exige continuellement des peines plus dures de la part des juges canadiens, il importe de nous rappeler que le Canada est déjà l'un des pays du monde occidental les plus sévères.

Au point 5, page 9, je signale également que les mesures d'intégration pourront être mises sur pied dans le cadre des programmes actuels des services sociaux. Il importe de ne pas oublier que la réadaptation, ce qui veut dire retourner à son état antérieur, consiste en une intervention après qu'un délinquant a commis un crime et a été condamné.

La prévention du crime par le développement social peut être considérée comme une série de décisions politiques visant à fournir l'orientation et les ressources qui permettront d'étouffer dans l'oeuf le comportement asocial. Il s'agit d'intervenir auprès des gens avant même qu'ils ne fassent des choix dangereux pour eux ou pour les autres.

En tant que Canadiens préoccupés par la criminalité dans notre pays, il y a peut-être lieu de nous demander si nous voulons ou non que nos deniers publics aillent à l'entretien des prisons et au traitement des criminels après coup ou servent plutôt à trouver des solutions de rechange qui permettront d'empêcher au départ que les gens fassent des choix dangereux.

Comme d'autres témoins l'ont signalé ce matin, il nous faut améliorer les services de planification familiale et l'aide aux parents adolescents. Les enfants nés de mères adolescentes qui ne sont pas prêtes et qui n'ont aucune

[*Texte*]

distinct disadvantage of being abused or neglected. Education focusing on family planning is a desirable social goal. Society needs children raised under conditions where they will receive the best of care.

Teenage parents should have adequate day care services for them to carry on with their education. These services should be offered without stigma and be made universally available.

As I was thinking about this earlier, it occurred to me there are two large groups in society who might be utilized to meet these kinds of child care needs. In my own community, Nanaimo and Ladysmith, there are a number of retired people who are more than willing to get actively involved in the community. What we envisioned, at least with some planners at the city of Nanaimo, was a centre like a recreation centre where the elderly could volunteer to provide child care services for people on a short-term basis, two or three hours a day. This would provide a little respite for single mothers. It could be an educational site as well where parents could learn about child care, parenting and nutrition. It would tap into two really good populations to help each other.

Paid work leave, which we already have, flexible work schedules and more accessible child care for parents with young children to ease the conflicts between child rearing and work are areas where we might ask for support from employers.

• 1155

In the businesses I spoke to last summer, I was really impressed with some of the businesses that bent over backwards to meet the individual needs of their employees with the demands of parenting, just the way they looked out for them in preventing crime. Some businesses don't seem to be particularly concerned what happens to their employees from midnight till 7 a.m. Others are very concerned, providing them with cab fare and a level of supervision that was entirely borne by them. Maybe there's some way of providing business with incentives to do those kinds of things.

The next point is intensive job training designed to prepare the young and the displaced for careers. Jobs might not be enough for young people coming out of high school. A job may only be a means of immediate material support, whereas a career—I underline "career"—provides hope for ongoing training, personal development, status, and material rewards. The prospect of a career, as opposed to a job, gives people an investment in their future. The greater their personal investment, the less likely they are to engage in behaviour that might threaten the prospects for their continued socio-economic mobility and status.

[*Traduction*]

compétence en matière d'éducation des enfants courent nettement le risque d'être maltraités ou négligés. Un programme d'éducation axé sur la planification familiale est un objectif social souhaitable. La société a besoin d'enfants élevés dans des conditions où ils recevront les meilleurs soins possible.

Les parents adolescents devraient avoir accès à des services de garderie satisfaisants pour pouvoir poursuivre leurs études. Il faut offrir ces services aux jeunes sans les stigmatiser, et les rendre accessibles à tous.

En réfléchissant à cette question un peu plus tôt, j'ai pensé qu'il existait au sein de notre société deux groupes importants auxquels nous pourrions avoir recours pour répondre à ces besoins en matière de garde d'enfants. Dans ma localité, à Nanaïmo et à Ladysmith, un certain nombre de personnes retraitées sont tout à fait disposées à participer activement à la vie communautaire. De concert avec certains planificateurs de la ville de Nanaïmo, nous avons envisagé de créer un centre de loisirs où les personnes âgées pourraient offrir bénévolement des services de garde d'enfants pour de courtes durées, par exemple deux ou trois heures par jour. Cela pourrait dépanner les mères seules. Ce centre pourrait être également un établissement d'enseignement où les parents pourraient s'informer au sujet des soins à apporter aux enfants, de l'éducation des enfants et de la nutrition. On ferait appel à deux excellents groupes qui pourraient s'entraider.

Par ailleurs, nous pourrions faire appel aux employeurs pour ce qui est des congés payés, qui existent déjà, des horaires de travail souples et de l'accès à des services de garderie pour les parents de jeunes enfants, de façon à éviter les conflits entre l'éducation des enfants et le travail.

J'ai prononcé des allocutions dans un certain nombre d'entreprises l'été dernier, et ce qui m'a vraiment impressionné, c'est de voir à quel point certaines de ces entreprises ne ménagent aucun effort pour répondre aux besoins individuels de leurs employés qui ont des enfants; cette attention contribue à la prévention du crime. Dans certaines entreprises, on ne s'intéresse pas particulièrement à ce qui peut arriver aux employés entre minuit et 7 heures du matin. Ailleurs, on s'en inquiète beaucoup, on paie le taxi aux employés, on s'en occupe, on les supervise. Peut-être y aurait-il moyen d'encourager les entreprises à faire ce genre de choses.

Ensuite, il faudrait une formation intensive conçue de manière à préparer les jeunes et les personnes sans foyer à amorcer une carrière. Un emploi, ce n'est pas toujours suffisant pour un jeune qui sort de l'école secondaire. Un emploi, cela peut être uniquement un moyen de subsistance dans l'immédiat, tandis qu'une carrière permet d'espérer une formation continue, l'épanouissement personnel, l'atteinte d'un certain statut social et l'obtention d'avantages matériels. C'est la perspective d'une carrière, par opposition à un simple emploi, qui incite les gens à investir dans leur avenir. Plus ils font de sacrifices personnels, moins il y a de risques qu'ils adoptent un comportement susceptible de menacer leurs perspectives d'ascension socio-économique.

[*Text*]

Next is permanent public and private job-creation stategies at wages high enough to support a family. Job or career creation strategies often begin at the highest level of decision-making in government. The prospect that the free trade agreement would provide Canadians with more jobs has received criticism from a number of fronts.

I'm not going to get into those. I'll let you read them over for yourselves. I've cited a document by someone I can't remember right now. I will think about it later, if you're wondering where I got those points about the free trade agreement and the GATT decision that eliminated jobs for young people in the British Columbia forestry industry.

My point is that when we think about crime prevention, when we think about people having an investment in society, we have to make the connection between the decisions made at the highest level of government and how they trickle down, just like our economic theories, to people's behaviour in the home and elsewhere.

Universal and substantial support for families headed by individuals outside the paid work force... The textbook I'm taking many of these recommendations from is an American one, but I think Canada does very well with social programs. However, the stigma attached to public welfare needs to be addressed culturally, and it's very difficult to get a handle on what culture is.

Sweden provides liberal allowances for those not able to work, and its unemployment rates are consistently under 4%. This suggests, as do many other social finance research reports, that given the opportunity, most people would sooner work than collect welfare or unemployment insurance.

So the ten recommendations listed address wider barometers of community health than simply crime. A community is healthy to "the extent to which an individual or group is able to realize aspirations and satisfy needs and to change or cope with the environment". It's all about personal empowerment.

Another way of understanding crime prevention is to see it as an effect of healthy communities and not as programs that cause communities to become healthy. I think that's a very important point. Crime is a symptom of the community.

I'll skip how to increase public support for community prevention initiatives. You might want to read those over as committee members, if you haven't already, because these are the kind of concerns you will hear Canadians come up with time after time. These are the things I hear about deterrents, about the reasons why they personally are not criminals but other people are. I've tried to address those arguments. I tried to address them from the context in which I was working, which was at a municipal level.

[*Translation*]

Il faudrait ensuite des stratégies publiques et privées de création d'emplois offrant des salaires suffisamment élevés pour subvenir aux besoins d'une famille. C'est souvent au niveau le plus élevé des autorités gouvernementales que sont prises les décisions permettant d'élaborer des stratégies de création d'emplois ou de carrières. On nous avait dit que l'Accord de libre-échange ouvrirait des perspectives intéressantes pour les Canadiens sur le plan des emplois, promesse qui a été critiquée de toutes parts.

Je n'entrerai pas dans les détails; je vais plutôt vous laisser le soin de lire vous-mêmes les documents, dont un que j'ai déjà cité et dont l'auteur m'échappe pour le moment. Je pourrai vous le préciser plus tard, si vous vous interrogez sur la provenance de mes arguments sur l'Accord de libre-échange et la décision du GATT qui ont fait disparaître des emplois pour les jeunes dans l'industrie forestière en Colombie-Britannique.

Voici où je veux en venir. Quand on parle de prévention du crime, quand on dit que les gens doivent investir dans la société, il faut faire le lien entre les décisions qui sont prises au niveau le plus élevé des autorités gouvernementales et les ramifications de ces décisions qui influencent le comportement des gens à la maison et ailleurs.

Programme d'aide universel et important pour les familles dirigées par une personne qui ne fait pas partie de la population active... J'ai tiré beaucoup de ces recommandations d'un manuel américain, mais je crois que le Canada se débrouille très bien sur le plan des programmes sociaux. Il faut toutefois noter que les personnes qui vivent de l'aide sociale sont souvent stigmatisées par la société, et il faut s'attaquer à ce problème culturel, quoiqu'il soit bien difficile de définir la culture.

En Suède, on accorde de généreuses prestations à ceux qui sont incapables de travailler, et le taux de chômage dans ce pays est constamment inférieur à 4 p. 100. Cet exemple, de même que de nombreux rapports de recherche sur les programmes sociaux, semblent indiquer que la plupart des gens préfèrent travailler, quand ils en ont la chance, plutôt que de toucher des prestations d'aide sociale ou d'assurance-chômage.

Ainsi, les 10 recommandations que j'ai énumérées ne visent pas simplement la prévention du crime, mais correspondent à des critères plus généraux de la santé d'une société. Une société est en santé «dans la mesure où un particulier ou un groupe peut réaliser ses aspirations et répondre à ses besoins et est capable de changer ou de s'adapter à l'environnement». Tout cela revient à responsabiliser les citoyens.

On peut aborder la prévention du crime sous un autre angle et y voir non pas des programmes visant à insuffler la santé à une collectivité, mais plutôt le résultat d'une société saine. Cela me semble un point très important. Le crime est un symptôme d'un malaise social.

Je vais passer sur les moyens d'accroître l'appui du public aux initiatives de prévention. Vous voudrez peut-être lire ce passage, si vous ne l'avez déjà fait, car vous entendez constamment les Canadiens revenir sur ce genre de préoccupations. En tout cas, moi j'entends constamment les gens parler de dissuasion et des raisons qui expliquent pourquoi eux ne sont pas personnellement des criminels, mais d'autres le sont. J'ai essayé de répondre à ces arguments. J'ai essayé de le faire à partir du contexte dans lequel j'ai travaillé, c'est-à-dire au niveau municipal.

[*Texte*]

The third point I would like to address in some detail. I know it's one you're grappling with. That's whether or not more severe punishments will make society safer. That's ultimately our question. To bolster this argument, some countries are cited as having fewer problems with crime because they have stiffer laws, more prisons, and capital or corporal punishment. One thing my students keep reminding me of every semester is that there's no crime in Iran, because anyone who steals in Iran has his hand cut off. There is more to it than that—much more.

• 1200

This line of thinking suggests that if we increase the cost—that is, more severe punishments—offfenders will be deterred. However, societies that claim to deal effectively with crime also have characteristics that Canadians would be unlikely to tolerate—for example, one religion, a monarchy in power, restricted communication and transportation, little upward mobility, large kinship groups, little technology and consumer choices. That is not to say that we cannot learn from countries such as Iran and Iraq and others that do have fewer problems with traditional crime.

Mr. Waddell: Are you suggesting we replace our leaders?

Mr. Anderson: No.

There is a point on page 14. I have been looking at some of the American data with respect to their get-tough-on-crime approach since 1980. There is no evidence to suggest it has reduced crime or fear of crime. Their prison population has doubled in ten years. Parole has been abolished in many states and replaced by fixed sentencing. Someone was toying with that idea here this morning. Teenagers can be executed for capital offences, and police budgets have grown exponentially.

Crime has decreased in the United States, despite media portrayals, but not because of their criminal justice response. Their population changes show that there are fewer 15-to 24-year-olds.

We also need to think that even if people are sent to jail for longer periods of time, then what happens? They are released eventually. The high provincial and federal recidivism rates should convince us that jail does little to actually punish, meaning that it serves to prevent a repetition of the undesired behaviour. Therefore, I think that imprisonment should be used as a last resort. We don't, though.

Also, from listening to the submissions this morning, I think there is a blurring of the moral arguments for increased penalties and the empirical questions as to what kind of effect that is going to have. The moral ones are compelling. I

[*Traduction*]

Je voudrais maintenant aborder de façon assez détaillée le troisième point. Je sais que vous êtes aux prises avec ce problème. C'est la question de savoir si des peines plus sévères rendraient la société plus sûre. En fin de compte, c'est la question que nous nous posons. En faveur de cet argument, on cite l'exemple de certains pays où la criminalité cause moins de problèmes parce que la législation y est plus rigoureuse, les prisons plus nombreuses et parce qu'on recourt à la peine capitale ou à des peines corporelles. Chaque semestre, des étudiants ne cessent de me rappeler qu'il n'y a pas de criminalité en Iran, parce que quiconque commet un vol en Iran se fait couper la main. C'est loin d'être aussi simple que cela.

D'après cette logique, il suffirait d'alourdir le châtiment pour dissuader les délinquants. Toutefois, les sociétés qui prétendent avoir ainsi réglé le problème du crime ont également des caractéristiques que les Canadiens ne toléreraient probablement pas, par exemple une religion unique, un régime monarchique, des limitations en matière de communications et de transport, de faibles possibilités d'ascension sociale, un rôle important pour la famille élargie, une technologie rudimentaire et un choix limité pour les consommateurs. Cela ne veut pas dire que nous n'avons rien à apprendre de pays comme l'Iran, l'Irak et d'autres qui ont en effet moins de problèmes avec les formes traditionnelles de criminalité.

M. Waddell: Laissez-vous entendre que nous devrions remplacer nos dirigeants?

M. Anderson: Non.

Il y a un point intéressant à la page 14. Je me suis penché sur les données américaines relativement à la politique de fermeté adoptée dans ce pays depuis 1980 dans la lutte contre le crime. Rien ne permet de conclure que cette méthode a réduit la criminalité ou la crainte qu'elle inspire. En dix ans, la population carcérale a doublé aux États-Unis. Dans bien des états, on a aboli la libération conditionnelle pour la remplacer par des peines de durée fixe. Quelqu'un a évoqué cette idée ici même ce matin. Aux États-Unis, on peut exécuter des adolescents coupables de crimes capitaux et les budgets des services de police ont connu une croissance exponentielle.

Le nombre de crimes a diminué aux États-Unis, malgré ce qu'en disent les médias, mais non pas à cause de la réaction de leur système de justice pénale. Les études démographiques montrent qu'il y a moins de citoyens dans la tranche d'âge de 15 à 24 ans.

Il faut également réfléchir au fait que l'on a beau incarcérer les gens pour des durées plus longues, il faut bien les libérer un jour ou l'autre. Que leur arrive-t-il à ce moment-là? Les taux élevés de récidivisme dans les juridictions fédérales et provinciales devraient nous convaincre que la prison est très peu utile, c'est-à-dire qu'elle ne permet pas d'empêcher la répétition d'un comportement indésirable. Par conséquent, je crois que l'incarcération devrait être utilisée en dernier recours. Ce n'est pourtant pas ce que nous faisons.

Par ailleurs, après avoir écouté les interventions de ce matin, il me semble que l'on a tendance à mélanger les arguments moraux en faveur de pénalités plus sévères et les questions empiriques quant aux résultats que cela permettrait

[*Text*]

cannot disagree with the fact that evil people should be punished. As to whether or not that is going to prevent a repetition of the kinds of things that got them into trouble in the first place is a separate question.

I have replicated some of the findings from a Gallup poll on page 15. This surprised me when I first looked over this, because I didn't think that Canadians felt this way about the most effective ways to control crime. Most people surveyed indicated that to do something about crime was to reduce the level of unemployment, followed by making sentences harsher. So there is some competition between those responses.

When asked about the main responsibility for crime, 47% of the people in the Gallup poll indicated that society generally was responsible, followed by the courts and community programs.

I heard discussions earlier about generating public support for proactive crime prevention. We have a cultural preoccupation with crime. It's entertainment. A computerized on-line search of all major Canadian newspapers and periodicals from 1982 to 1989 generated a total of 17,562 stories dealing with crime or criminal justice. Less than 1% dealt with crime prevention, focusing instead on bad news, sensationalistic stories about child abuse, murder and drug trafficking. In short, crime prevention is not high on the media's attention, which affects, I think, public perceptions as well.

We held a community forum in Nanaimo during the summer. Nanaimo has been plagued by massive increases in property crime in the last four years. We advertised the event in two daily newspapers. There was an open-line show where I talked about it as well. It was mentioned several times in the media. We had 21 people show up. We booked a room for 150. The weather was beautiful. There was no reason why people couldn't be attracted to it.

Today, I think I can make a similar observation. If you clear the reporters out of here and the people who are not giving a presentation, and the people on the committee, how many of the public would be here? Crime prevention simply does not occupy a high level of priority with Canadians. They are much more concerned about other things right now.

• 1205

Anther thing I would like to address are the characteristics of crime-free countries. There is some good literature in this area. The ten nations in 1982 that were internationally renowned for their relatively low rates of crime were Switzerland, Ireland, Bulgaria, West Germany, Costa Rica, Peru, Algeria, Saudi Arabia, Japan, and Nepal. It is not the list that has anything in common.

[*Translation*]

d'obtenir. Les arguments moraux sont convaincants. Je ne peux que souscrire à l'argument selon lequel les méchants doivent être punis. Quant à savoir si cette punition va empêcher la répétition des actes dont ils se sont rendus coupables, c'est une autre question.

À la page 15, j'ai reproduit certains résultats d'un sondage Gallup. Ces chiffres m'ont étonné d'abord, car je ne croyais pas que les Canadiens étaient de cet avis sur les moyens les plus efficaces de prévenir le crime. La plupart des personnes interrogées ont dit que, pour lutter contre le crime, il fallait d'abord réduire le chômage et, en deuxième lieu, rendre les peines plus sévères. Il y a donc un certain conflit entre ces deux réponses.

Quand on leur demande qui doit assumer la principale responsabilité de la criminalité, 47 p. 100 des gens sondés par la firme Gallup répondent que c'est la société dans son ensemble; viennent ensuite les tribunaux et les programmes communautaires.

J'ai entendu tout à l'heure une discussion sur les mesures à prendre pour obtenir l'appui du grand public en faveur d'une politique activiste de prévèntion du crime. Notre culture s'intéresse beaucoup à la criminalité. Elle devient un spectacle. Une recherche informatisée de tous les principaux journaux et périodiques canadiens entre 1982 et 1989 a permis de recenser 17 562 articles traitant du crime ou de la justice pénale. Moins de 1 p. 100 d'entre eux traitaient de la prévention du crime, mettant plutôt l'accent sur les mauvaises nouvelles. Il s'agissait par exemple de reportages à sensation sur des enfants maltraités, des meurtres et le trafic de drogues. Bref, la prévention du crime ne reçoit pas beaucoup d'attention de la part des médias, ce qui influence à mon avis la perception du grand public à cet égard.

L'été dernier, nous avons organisé un colloque communautaire à Nanaïmo. Depuis quatre ans, Nanaïmo a connu une augmentation spectaculaire du nombre des crimes contre les biens. Nous avons donc annoncé la tenue de cet événement dans deux journaux quotidiens. J'en ai également parlé à une émission de ligne ouverte. Il en a été question à plusieurs reprises dans les médias. Nous avions loué une salle pouvant accueillir 150 personnes, mais il n'en est venu que 21. Il faisait très beau. Les gens n'avaient aucune raison de ne pas venir en grand nombre.

Aujourd'hui, je crois pouvoir faire une observation semblable. Si l'on faisait sortir de la salle les journalistes, les membres et le personnel du comité ainsi que les témoins, combien resterait-il de membres du grand public? La prévention du crime n'est tout simplement pas très prioritaire aux yeux des Canadiens. Ces derniers ont bien d'autres sujets de préoccupations actuellement.

Je voudrais également parler des caractéristiques des pays où il n'y a pas de criminalité. Il existe de très bons ouvrages à ce sujet. En 1982, les dix pays qui étaient réputés dans le monde entier pour leur taux relativement bas de criminalité étaient la Suisse, l'Irlande, la Bulgarie, l'Allemagne de l'Ouest, le Costa Rica, le Pérou, l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Japon et le Népal. Il n'y a pas grand chose en commun entre eux.

[*Texte*]

What Freda Adler and other social scientists found was that there was a solid informal social control system fostered by very strong, intact family structures. Secondly, in some Muslim countries religion dominated all aspects of daily life. I do not think we can superimpose that on Canada. Thirdly, most of the ten countries had citizens participating in creating their destiny. They were involved in taking care of the young, maintaining social cohesion, making their laws, running their towns, and in general creating a sense of community, which was passed on from one generation to the next.

I thought it was ironic during the American presidential election and the debates that preceded it that George Bush and Dan Quayle would advocate the proliferation and expansion of family values as being a panacea for many of the nation's crime problems, yet when given the opportunity George Bush vetoed a bill that would have had large corporations and businesses partially pay assisted leave, similar to our Unemployment Insurance Act, where either parent can leave their work for a period of 13 weeks and stay at home with the child.

Family values aren't something that are cultivated devoid of the opportunities to create family, if you know what I mean. There have to be opportunities as well as education for those types of values.

Crime prevention through social development may be seen as an attempt to restore what western industrialization has taken away from the community: the generally shared feeling of belonging to an identifiable non-family social group. Crime prevention through social development means taking a look at our cities and asking what can we do to facilitate communication, understanding, interaction, tolerance for diversity and personal investment in society?

Healthy communities, part of which involves crime prevention through social development, is a promising approach to deal with neighbourhood decay, fear of crime, racism, violence against women and family disintegration, victims' alienation from a sense of justice, and police frustration at being unable to do anything about the social conditions that give rise to calls for service.

I think we need to be sensitive to a scared straight syndrome or single approaches raised as a cure-all for society's ills. I agree with the former presenters who indicated that crime prevention was an arduous, long-term task, and that we can't point to any single element that needs to be addressed that is going to do something about crime. Our expectations need to be tempered.

[*Traduction*]

Freda Adler et d'autres sociologues ont constaté que, dans tous ces pays, il existe un système informel de contrôle social s'appuyant sur une structure familiale intacte et très solide. Deuxièmement, dans certains pays musulmans, la religion domine tous les aspects de la vie quotidienne. Je ne pense pas que nous puissions reproduire cet état de fait au Canada. Troisièmement, dans la plupart de ces dix pays, les citoyens prennent en main leur propre sort. Ils s'occupent des soins aux enfants, ils contribuent à maintenir la cohésion sociale, à élaborer leurs lois, à administrer leurs villes et, de façon générale, à susciter un sentiment d'appartenance à la collectivité, sentiment qui est transmis d'une génération à l'autre.

J'ai trouvé paradoxal, à l'occasion des élections présidentielles américaines et des débats qui les on précédées, d'entendre George Bush et Dan Quayle préconiser l'acceptation généralisée des valeurs familiales qu'ils présentaient comme une panacée aux problèmes de criminalité qui affligent la nation, alors que George Bush a opposé son veto à un projet de loi qui aurait obligé les grandes entreprises à accorder à leurs employés des congés partiellement payés semblables à ceux qui sont prévus dans notre loi sur l'assurance-chômage, pour permettre à l'un ou l'autre des parents de s'absenter du travail pendant une période de 13 semaines pour s'occuper d'un enfant.

On ne saurait cultiver les valeurs familiales en l'absence de toute possibilité de créer une famille, si vous voyez ce que je veux dire. Pour favoriser les valeurs de ce genre, l'éducation ne suffit pas, il faut aussi donner des possibilités aux gens.

La prévention du crime par le développement social peut être perçue comme une tentative de rétablir ce que l'industrialisation à l'occidentale a enlevé à la collectivité: le sentiment généralement partagé d'appartenir à un groupe social non familial facilement identifiable. Prévenir le crime par le développement social signifie qu'il faut examiner ce qui se passe dans nos villes et se demander ce que nous pouvons faire pour faciliter la communication, la compréhension, l'interaction, la tolérance, l'acceptation de la diversité et la participation de tous les citoyens à vie de la société.

Des collectivités saines, que la prévention du crime par le développement social contribuerait à créer, seraient un bon point de départ pour s'attaquer au dépérissement des quartiers, à la crainte du crime, au racisme, à la violence contre les femmes et à la désintégration familiale, à l'aliénation que ressentent les victimes qui n'ont pas le sentiment qu'on leur a fait justice, et au sentiment de frustration des agents de police qui se voient incapables de faire quoique ce soit pour remédier aux conditions sociales qui donnent naissance aux situations exigeant leur intervention.

Je crois que nous devons être sensibles au syndrome du croque-mitaine ou à toute approche simpliste que l'on présente comme une panacée à tous les maux de la société. Je suis d'accord avec les témoins précédents qui ont dit que la prévention du crime était une tâche ardue et de longue haleine et que l'on ne peut pointer du doigt un élément unique sur lequel il nous suffirait d'agir pour réduire la criminalité. Nous devons modérer nos attentes.

[*Text*]

Crime is a complex reality. It takes a long time for us to see any kinds of measurable indicators of success, and the possibility for unforeseen and sometimes harmful consequences are always there. All we can do is search for what seems to work locally and internationally and remain innovative, open-minded, and determined.

There is empirical support for some earlier comment that shows how much the public, or at least the people in the municipal administrative functions, place the burden of crime prevention on the police or some level of government. There are some reasons there why crime prevention through social development is not politically attractive, despite the widespread public support for its philosophy and goals.

• 1210

First of all, it is difficult to define and measure in ways that articulate the short-term needs of elected officials at any level of government. Secondly, it requires significant resources and does not provide immediate pay-offs, because crime is complex and requires long-term commitments from politicians and citizens alike. Thirdly, social development approaches are inconsistent with the mission or mandate of the police. As long as crime prevention remains the more or less exclusive preserve of the police, it is unrealistic to expect social development initiatives to flourish.

I should also say on a positive note that I think Canada has done well internationally. Our rate of violent crime is about one-fifth that of the United States. I am talking about rates, so that controls for population differences. There are a number of cultural, social, legal and economic factors which are responsible for that significant difference in violent crime. I fear the erosion of some of those economic ones and the consequences of it.

This part A about who will pay for CPSC was an afterthought. It wasn't included in the report that I made out for the City of Nanaimo because it came after the fact, after the report was already in.

You have mentioned this before. Who is going to pay for crime prevention through social development? I am not an expert in this area, but I was compelled by a program on CBC. I am sure it has come your way in one form or another.

Who is going to pay for it? I like Jean Chrétien's suggestion that seized drug money, $38 million in 1991-92, be returned to community-based CPSE programs rather than be deposited with the federal government. I am also a firm believer in Adam Smith's invisible hand. I have talked to the sergeant of the drug section in Nanaimo's police department, the RCMP. He said if they got even 10% back from the drug money that they seize from their investigations, their officers

[*Translation*]

Le crime est une réalité complexe. Il faut très longtemps avant de voir des indices mesurables d'une quelconque réussite et la possibilité de conséquences imprévues et parfois nuisibles demeure toujours présente. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de rechercher des méthodes qui semblent donner des résultats satisfaisants localement et à l'échelle internationale et garder un esprit novateur, sans oeillères et conserver notre détermination.

Il existe des données empiriques à l'appui de certaines observations faites tout à l'heure, données qui démontrent à quel point le public, ou tout au moins les administrateurs municipaux, préfère laisser à la police ou à un autre ordre de gouvernement le soin de s'occuper de la prévention du crime. Pour diverses raisons, la prévention du crime par le développement social n'est pas attrayante sur le plan politique, en dépit de l'appui généralisé du grand public pour les principes ou les objectifs en cause.

Premièrement, elle est difficile à définir et à mesurer d'une manière répondant aux besoins à court terme des élus d'un palier de gouvernement ou d'un autre. Deuxièmement, elle exige des ressources considérables et ne rapporte pas de dividendes immédiats, parce que le crime est complexe et nécessite des engagements à long terme de la part des politiciens et des citoyens. Troisièmement, les méthodes de développement social ne concordent pas avec la mission ou le mandat de la police. Aussi longtemps que la prévention du crime demeurera plus ou moins le domaine exclusif de la police, il sera irréaliste de s'attendre à ce que les initiatives de développement social soient florissantes.

Je dois ajouter, sur une note plus positive, que le Canada à mon avis soutient bien la comparaison avec les autres pays. Notre taux de crimes violents est à peu près cinq fois moins élevé qu'aux États-Unis. Je parle de taux, ce qui tient compte de l'écart entre nos populations respectives. Il y a un certain nombre de facteurs culturels, sociaux, juridiques et économiques qui expliquent cet écart important entre nos taux respectifs de crimes violents. Je crains que nous n'assistions à l'érosion de certains de ces facteurs économiques, ce qui aura des conséquences néfastes.

Cette partie A, portant sur la question de savoir qui assumera le coût du CPSC, a été rajoutée après coup. Elle ne figurait pas dans le rapport que j'ai présenté à la Ville de Nanaimo parce que la question s'est posée après coup.

Vous en avez déjà parlé. Qui va assumer le coût de la prévention du crime par le développement social? Je ne suis pas un expert en la matière, mais j'ai été fort impressionné par une émission diffusée au réseau CBC. Je suis certain que vous en avez entendu parler.

Qui va payer? J'aime bien la proposition de Jean Chrétien consistant à attribuer tout l'argent saisi aux trafiquants de drogues, 38 millions de dollars en 1991-1992, à des programmes communautaires de prévention du crime, au lieu de le confier au gouvernement fédéral. Je suis également un partisan convaincu de la théorie de la main invisible d'Adam Smith. J'en ai parlé au responsable du Service des stupéfiants de la police de Nanaimo, la GRC. Il m'a dit que

[*Texte*]

would be working overtime if they could use that 10% to buy new equipment or fund investigations into known drug dealers in the area.

The return of money to investigative agencies would be an incentive for them to buy new equipment. They are doing this in the United States. It would also mean that some portion of that could go into crime prevention through social development as well. So there are two incentives.

Secondly, local police forces supplement manpower by recruiting youths in summer programs for beat and bicycle patrols. Every time I mention this to the RCMP I am confronted with the impossibility of why it can't be done. I think there are a number of people like Chris Braiden from the Edmonton police services, a number of other progressive thinking police departments, and we are lucky in Nanaimo to have one, who are beginning to challenge the impossibility of doing something about crime through programs like these.

Generally municipalities all over Canada are concerned about down-loading, a situation with which virtually all large American cities are struggling. Down-loading means that senior levels of government are simply leaving the field of social spending and throwing the responsibility to local governments. This has led to the devastation of the social and physical infrastructure of U.S. cities.

Before municipalities accept that there is no money available for these programs, some facts must be borne in mind. First of all, the current ratio of federal debt to gross national product is about 37%, the same as it was in the early 1960s. In the 1950s it was much higher, almost 52%. Significantly, the national debt is not the result of social spending. In fact social spending has actually moderated since 1975, the same period during which the federal government has amassed the deficit.

I have cited the CBC broadcast, but there is a ream of information where they got their information from, the speakers and that information. Most of it is from Statistics Canada and from studies done at universities.

Secondly, over the past few years the level of revenue coming from corporate taxation has been declining dramatically. Some $25 billion to $42 billion a year in revenue is lost by the federal government because it fails to collect the taxes that companies owe.

Thirdly, in 1987 there were 93,405 profitable corporations in Canada that paid no tax, representing $27 billion that wasn't collected by the government.

• 1215

Fourth, a 1991 study by Statistics Canada revealed the extent to which tax breaks to corporations and wealthy individuals have contributed to the national debt. Fully 44% of the $400 billion federal debt was due to these breaks, 50%

[*Traduction*]

si la police pouvait récupérer ne serait-ce que 10 p. 100 de l'argent saisi aux trafiquants de drogues à la suite de ses enquêtes, les agents feraient des heures supplémentaires s'ils pouvaient utiliser ce 10 p. 100 pour acheter du nouveau matériel ou financer des enquêtes sur des trafiquants de drogues connus dans la région.

En remettant l'argent ainsi saisi aux organismes qui ont fait enquête dans ces dossiers, on les encouragerait à acheter du nouveau matériel. Cela se fait aux États-Unis. Par ailleurs une partie de cet argent servirait à la prévention du crime par le développement social. Ce serait donc un double encouragement.

Deuxièmement, les services de police locaux font appel aux jeunes pour leur prêter main forte en été pour les patrouilles à bicyclette. Chaque fois que j'en parle aux responsables de la GRC, on me sert toute une panoplie d'arguments démontrant que c'est impossible. Il y a pourtant un certain nombre de personnes, notamment Chris Braiden de la police d'Edmonton, et de services de police qui ont des idées avancées, et nous avons la chance que ce soit le cas à Nanaimo; ils commencent à contester la prétendue impossibilité de s'attaquer au crime avec des programmes de ce type.

De façon générale, les municipalités partout au Canada craignent de devoir faire face au même problème que presque toutes les grandes villes américaines, à savoir que les niveaux supérieurs de gouvernement se retirent simplement du domaine social et se déchargent de cette responsabilité sur les gouvernements locaux. C'est ce qui a provoqué la ruine de l'infrastructure sociale et physique des villes des États-Unis.

Avant que les municipalités n'acceptent qu'il n'y a pas d'argent disponible pour ces programmes, il faut rappeler certains faits. Premièrement, le ratio actuel de l'endettement fédéral par rapport au produit national brut est d'environ 37 p. 100, le même qu'au début des années soixante. Durant les années cinquante, il était beaucoup plus élevé, près de 52 p. 100. Il importe de retenir que la dette nationale ne résulte pas des dépenses sociales. En fait, celles-ci ont en fait fléchi depuis 1975, période pendant laquelle le gouvernement fédéral a accumulé le déficit.

J'ai cité une émission du réseau CBC, mais ses auteurs ont consulté une foule de sources d'informations, surtout les données de Statistique Canada et des études effectuées dans des universités.

Deuxièmement, au cours des dernières années, les recettes provenant de l'impôt sur les sociétés ont connu une baisse spectaculaire. Le gouvernement fédéral perd ainsi de 25 à 42 milliards de dollars de recettes par année, faute de percevoir les impôts dûs par les entreprises.

Troisièmement, en 1987, il y avait 93 405 sociétés rentables au Canada qui n'ont payé aucun impôt, ce qui représente une somme de 27 milliards de dollars non perçue par le gouvernement.

Quatrièmement, une étude faite en 1991 par Statistique Canada a révélé à quel point les allégements fiscaux consentis aux entreprises et aux particuliers riches ont contribué à la dette nationale. Des 400 milliards de dollars de

[*Text*]

was attributed to compounding interest on the debt, and just 6% can be attributed to actual government spending. That is all government spending including the military. The amount of debt that can be attributed to social spending is well under 3% of the total.

It also went on to say that middle income people are now paying 10% higher taxes since 1984, while the tax bill of wealthy, upper-income people has gone down by almost 6% during the same period. The working poor find themselves in a period of paying a whopping 44% higher in income taxes since that period.

Admittedly the linkages between fair taxation laws, the level of spending on social programs, and demands for social services at a municipal level must be examined closely to evaluate the case for a more equitable distribution of federal government tax revenues to provinces and municipalities. That should be done.

The threats to public safety raised by crime that disillusion the ability of the courts or the government generally to do much about it, the increasing burden placed upon the police to maintain the thin blue line, and the erosion of many social safety nets may culminate in Canadian cities mirroring our neighbours to the south.

To conclude, crime has always been a feature of Canadian society. I am always struck by the historical accounts that I read of the Brown commission somewhere around Confederation. Its concerns about crime really were not much different, qualitatively speaking, from the ones we have today. Social policy must address the reality of harmful choices made both by individuals and organizations. Crime is a complex phenomenon, with no one-shot cure. Preventive strategies must address the entire sphere in which harmful choices are made: social, economic and cultural.

International comparisons and temporal studies of social program spending are useful for giving Canadian policy-makers the directions they need to formulate long-range plans to support healthy communities. Government leaders cannot divorce the decisions they make from the often unintended but not unforeseeable consequences that arise from those decisions.

Finally, a commitment to helping communities may involve taxation reform to fund or maintain appropriate levels of social programs.

As a footnote, I had not intended to mention these points, but they are fresh on my mind. I would just like to make a couple of other comments. This textbook review does something that most textbooks do not do, and that is review

[*Translation*]

cette dette, 44 p. 100 sont attribuables à ces allégements fiscaux, 50 p. 100 à l'intérêt composé sur la dette et seulement 6 p. 100 aux dépenses réellement engagées par le gouvernement, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses gouvernementales, y compris dans le domaine militaire. Quant à l'endettement que l'on peut attribuer aux dépenses sociales, il représente beaucoup moins de 3 p. 100 du total.

Cette étude révèle aussi que la charge fiscale des classes moyennes a augmenté de 10 p. 100 depuis 1984, tandis que celles des riches, des gens à revenu élevé, a baissé de près de 6 p. 100 pendant la même période. Les travailleurs pauvres, quant à eux, ont vu leurs impôts faire un bond spectaculaire de 44 p. 100 pendant la même période.

Il est vrai qu'il y aurait lieu d'examiner de très près le lien entre une législation fiscale équitable, le niveau des dépenses consacrées aux programmes sociaux et la demande de services sociaux au niveau municipal, afin d'évaluer la possibilité de répartir plus équitablement les recettes fiscales du gouvernement fédéral aux provinces et aux municipalités. Il faudrait le faire.

À cause de la menace que la criminalité fait peser sur la sécurité publique, les gens ont perdu tout illusion quant à la capacité des tribunaux ou du gouvernement de faire quoique ce soit pour y remédier, on s'en remet de plus en plus à la police qui constitue notre dernier rempart et l'on assiste à l'érosion d'une bonne partie de notre sécurité sociale. Dans ces conditions, les villes canadiennes risquent de devenir comme celles où vivent nos voisins du sud.

Je dirai, pour conclure, que le crime a toujours existé dans la société canadienne. Je suis toujours frappé par ce que les historiens disent de la commission Brown, à l'époque de la Confédération. Ses préoccupations en matière de criminalité n'étaient pas très différentes des nôtres sur le plan qualitatif. La politique sociale doit tenir compte du fait que des particuliers et des organisations peuvent commettre délibérément des actes nuisibles. Le crime est un phénomène complexe et il n'existe pas de panacée contre lui. Une stratégie préventive doit s'attaquer globalement à tous les secteurs dans lesquels sont prises des décisions nuisibles, que ce soit dans le domaine social, économique ou culturel.

Les comparaisons internationales et les études temporelles des dépenses consacrées aux programmes sociaux sont utiles pour aider les décideurs politiques canadiens à formuler des plans à long terme favorisant la naissance de collectivités saines. Nos dirigeants ne peuvent dissocier les décisions qu'ils prennent et les conséquences souvent involontaires mais pas toujours imprévisibles qui en découlent.

Enfin, un engagement en faveur des collectivités pourrait comprendre une réforme de la fiscalité visant à financer les programmes sociaux ou tout au moins à maintenir un niveau convenable de financement de ces programmes.

En dernier lieu, je voudrais aborder quelques points dont je n'avais pas l'intention de parler au départ, mais qui s'imposent à mon esprit. Je voudrais simplement ajouter que les auteurs de ce document ont passé en revue les diverses

[*Texte*]

choice and deterrent theories. They have reviewed a great deal of American literature with respect to the ability of the target hardening and criminal justice response to deal with crime. Here are some of the things they manage to extrapolate from their review of the literature.

As a whole, research that evaluates the effects of legal deterrents, arrest, sentencing, imprisonment and capital punishment has failed to show a consistent and significant ability to control crime. The research seems to indicate that public education on the social cost of crime that produces attachment to the moral code and the risk of shame and humiliation for law violators may be a greater crime prevention tool than the creation and distribution of legal punishment.

The Chairman: This is a very comprehensive brief. There are many points I would like to debate, but I will only be in British Columbia for three days, so we may have to forgo some of that. I am very interested in almost all parts of it.

Are you familiar with a program like a boot camp in the southern United States for young offenders where they are sent and where they are put through a boot camp regime?

Mr. Anderson: I am familiar with the program. I am not familiar with the efficacy of that particular program. I would like to see a five-year follow-up study between a matched sample of people who went through the program and those who didn't. I'm sure they're in the works, because people are always looking for the scared-straight syndrome, the panacea, the one-shot cure.

• 1220

The Chairman: That's right. On page 17, when you talked about the scared-straight syndrome, I immediately thought of that. I saw a documentary on it once, but I've not seen a follow-up. At one point we thought of taking the committee down to have a look at it, but maybe that's out of the question.

We shall proceed with questioning. Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: I have just one area, in view of the time. I'd like to thank you very much for your brief this morning and this afternoon, both.

I want to talk about the diversion program. You mentioned the shoplifting of an $8 product and how this was in the courts. You're right: they're tying up court time and it is a problem. If we can possibly deal with this in another way, then it would be a step forward.

There have been some alternate measures programs where, instead of charging young people, the police have gone to organizations who have agreed to put these young people into programs where they do community service. We have one in Nova Scotia, in Cape Breton, where that is done for very minor crimes.

[*Traduction*]

théories concernant le choix et la prévention, ce que l'on ne trouve pas dans la plupart des manuels. Ils ont examiné une abondante documentation américaine sur l'efficacité des mesures de justice pénale et de la méthode du renforcement de la cible. Voici certains enseignements qu'ils retirent de cette étude.

Dans l'ensemble, les recherches relatives aux effets des efforts de dissuasion, des arrestations, des peines, de l'incarcération et de la peine capitale n'ont pas démontré que l'on pouvait ainsi enrayer le crime de façon continue et significative. Il semble plutôt que les campagnes d'information du public peuvent constituer un meilleur outil de prévention que le recours à une panoplie de châtiments légaux, en informant les gens sur le coût social du crime, en leur faisant prendre conscience de l'importance du code moral et du risque de honte et d'humiliation que courent ceux qui enfreignent la loi.

Le président: Voilà un mémoire fort complet. Je voudrais en débattre de nombreux points, mais je séjournerai seulement trois jours en Colombie-Britannique, de sorte que nous devrons aller au plus pressé. Presque tous les éléments m'ont paru intéressants.

Connaissez-vous un programme qui a été mis en oeuvre dans le sud des États-Unis: il s'agit d'un camp destiné aux jeunes contrevenants qui sont soumis à un régime de type militaire très exigeant.

M. Anderson: Je connais ce programme. J'ignore s'il est efficace. Je voudrais voir une étude de suivi sur cinq ans comparant deux échantillons de délinquants, les uns étant passés par ce programme, les autres non. Je suis sûr que cela va se faire, parce que les gens cherchent toujours la solution croque-mitaine, la panacée, le remède instantané.

Le président: C'est vrai. A la page 17, quand vous avez parlé du syndrome du croque-mitaine, j'ai immédiatement pensé à ce cas. J'ai déjà vu un documentaire là-dessus, mais je n'ai pas vu d'étude de suivi. A un moment donné, nous avions pensé amener le comité sur place pour examiner la chose de plus près, mais c'est peut-être hors de question.

Nous allons passer aux questions. La parole est à M. MacLellan.

M. MacLellan: Comme le temps nous presse, je m'en tiendrai à un seul point. Je voudrais d'abord vous remercier chaleureusement pour votre mémoire de ce matin et de cet après-midi.

Je veux parler du programme de déjudicialisation. Vous avez parlé du vol à l'étalage d'un article de 8$ qui se retrouvait devant les tribunaux. Vous avez raison de dire que cela engorge les tribunaux et que c'est un problème. Si nous pouvions régler ces cas d'une autre façon, ce serait un progrès.

On a déjà appliqué des programmes de rechange dans le cadre desquels, au lieu de porter des accusations contre les jeunes contrevenants, la police s'adressait à des organisations qui acceptaient d'inscrire ces jeunes à des programmes de service communautaire. Il y a un programme de ce genre en Nouvelle-Écosse, au Cap Breton, qui s'applique aux infractions très mineures.

[*Text*]

I wanted to talk to you about the diversion program. What are your recommendations on how we can do this and how we can perhaps put the more minor offences of young people into a different area and perhaps keep them out of the courts and have some community service that would be helpful?

Mr. Anderson: My personal preference—and I think it's an informed one—would be to see restitutive types of punishment rather than punitive ones. Perhaps it means the policeman saying, when a young offender has been arrested by store security, to the people who own the store: What do you need to have this kid do to make you feel okay about his attempt to steal? I doubt very much that people would say that they want to see him do three months in close custody. They might say well if he could come around for four Saturdays and clean up around the parking lot, or something like that—or maybe even a more neutral area, not his private property. In a neighbourhood policing model, that would be possible.

In fact, when you talk to people who are old-timers in Nanaimo, that's the way things worked 30 years ago: the policeman told them to do it and they did it. But now it's more complex than that because there's the whole issue of enforcement and what happens if the kid doesn't show up.

Again, my preference is to see restitutive types of reaction, completely outside of a formal reaction; but as to its effectiveness I really can't say. I'm sure it's no less effective than the formal response.

Mr. Wappel: I'll make it very quick, because I know the time. By the way, I thought your brief was great. I don't necessarily agree with everything, but it really makes you think.

On page 6 you asked what kinds of societies are best at nurturing families where human potential is maximized. I don't see that you answered the question. Is there an answer?

Mr. Anderson: I think there is an answer, and perhaps it is to look at the kinds of societies where we have fewer problems with crime.

In Japan the unemployment rate is very low; that's one contributing factor to their low rate of violent crime. They also have a culture of obedience; we have a culture that is more of challenging authority. They also have families that are supported by corporations. In many instances, when you become an employee of a corporation in Japan, not only are you taken under its wing, but the corporation also takes your family under its wing by subsidizing the cost of your housing, education, and even the food you buy. To me, these are much more all-encompassing forms of informal social control, where private and public interests have an investment in supporting families.

[*Translation*]

Je veux donc vous parler de ce programme de déjudicialisation. Que recommandez-vous à ce sujet? Comment devrions-nous nous y prendre et comment pouvons-nous faire en sorte que les petites infractions commises par des jeunes soient traitées différemment, en dehors des tribunaux, dans le cadre d'un service communautaire qui serait utile?

M. Anderson: Personnellement, et je crois avoir un avis éclairé là-dessus, je préférerais que la pénalité consiste en une forme de restitution plutôt que de châtiment. Cela pourrait vouloir dire, dans le cas d'un jeune contrevenant qui a été arrêté par un agent de sécurité d'un magasin, que la police dirait au propriétaire du magasin: que voudriez-vous que fasse ce jeune pour passer l'éponge sur sa tentative de vol? Je doute beaucoup que les gens diraient qu'ils veulent le voir faire trois mois de prison. Ils proposeraient peut-être qu'il vienne nettoyer leur terrain de stationnement pendant les quatre prochains samedis, ou quelque chose du genre, peut-être même en terrain plus neutre ne mettant pas en cause leur propriété. Dans le cadre d'un modèle de police de quartier, ce serait possible.

En fait, quand on parle aux anciens résidents de Nanaimo, ils nous disent que c'est ainsi que les choses se passaient il y a 30 ans, c'est-à-dire que la police disait aux gens ce qu'ils devaient faire et ils le faisaient. Mais aujourd'hui, c'est plus complexe parce qu'il faut savoir quoi faire si jamais le jeune ne se montre pas au rendez-vous.

Encore une fois, je préférerais recourir à la restitution, de façon tout à fait non-officielle; mais je ne saurais me prononcer sur l'efficacité d'une telle méthode. Je suis certain que ce n'est pas moins efficace que la filière normale.

M. Wappel: Je serai très bref, compte tenu de l'heure. Je signale en passant que j'ai trouvé votre mémoire remarquable. Je ne suis pas nécessairement d'accord avec tout, mais cela donne matière à réflexion.

À la page 6, vous demandez quels genres de sociétés permettent le mieux d'optimaliser le potentiel humain des familles. Il me semble que vous n'avez pas répondu à la question. Y a-t-il une réponse?

M. Anderson: Je crois qu'il y en a une. Il faut peut-être se tourner vers les sociétés où les problèmes de criminalité sont moins graves.

Au Japon, le taux de chômage est très bas; c'est un facteur qui contribue au taux également bas de crime avec violence. Par ailleurs, la culture japonaise met également l'accent sur l'obéissance; dans la nôtre, on a davantage tendance à contester l'autorité. En outre, au Japon, les grandes entreprises aident les familles. Dans bien des cas, quand quelqu'un entre au service d'une entreprise au Japon, celle-ci prend en charge non seulement l'employé, mais toute sa famille, en finançant en partie le coût du logement, de l'éducation et même de l'alimentation. Pour moi, ce sont là des formes beaucoup plus globales de contrôle social non officiel, c'est-à-dire que les intérêts privés et publics contribuent à aider les familles.

[*Texte*]

• 1225

I guess the best families are the ones where there is care and love and attention. That's very difficult to do when both parents are working outside of the home and the kinds of supervision have to be provided by people who are paid to do it.

Mr. Waddell: I found your brief interesting too, Professor. One part I disagree with is when you said that crime prevention is not a high priority with Canadians. You cited the meetings in Nanaimo. I want to tell you, in Coquitlam we had meetings last year sponsored by the police and community groups. There was terrific attendance at a whole series of meetings and I was really quite surprised and delighted at how many people came out. We're now taking steps in Coquitlam that deal with teenagers and the juvenile situation. We have some resources and it's just starting, beginning to snowball. So I think there's a lot of interest.

I also note in your brief—see if I have it right—that there's money available. You said there was $38 million in seized drug money in 1991-92. Also, any sensible reform of the taxation system would cough up a little more money, and you mentioned $27 billion sitting out there uncollected in an unfair tax regime.

How do we get started with a national policy? What would you do if you were Prime Minister for a day or Minister of Justice for a day and you wanted to get a national policy going?

Mr. Anderson: I'd have to reflect on that. It's not the kind of reaction I could give right away. I'm not used to thinking in political terms.

Mr. Waddell: Thinking in what?

Mr. Anderson: I'm not used to thinking in those kinds of political terms.

Mr. Waddell: That's why Mr. Wappel called it a thoughtful brief. He and I are used to thinking in ten-second terms.

Mr. Anderson: There just seems to be such a myriad of things out there that it's extremely difficult for any government. I don't envy the federal government in the least trying to grapple with these issues, because they are so complex and there are going to be a number of different interests and voices telling you which is the correct approach to take.

I'd like to do something about violence in the media. There will be a ream of professors come up and say that there's no association between violence in the media and people's subsequent behaviour, but—and this is where politicians come in—as a matter of moral preferences for Canadian society, isn't it better that we eschew violence and the degradation of women and pornography, regardless of its empirical relationships?

[*Traduction*]

J'imagine que les meilleures familles sont celles où l'on s'occupe des enfants avec attention et amour. C'est très difficile à réaliser lorsque les deux parents travaillent hors du foyer et que les enfants sont encadrés par des gens qui le font contre rémunération.

M. Waddell: J'ai également trouvé votre mémoire intéressant, professeur. Mais je ne suis pas d'accord avec votre affirmation selon laquelle la prévention du crime n'est pas une préoccupation importante pour les Canadiens. Vous avez parlé des rencontres de Nanaimo. Je vous informe que, l'an dernier, nous avons eu à Coquitlam des rencontres parrainées par la police et les groupes communautaires. Il y a eu une très bonne participation à toute une série de rencontres et j'ai été agréablement surpris de constater combien de personnes y venaient. Nous cherchons maintenant à Coquitlam à améliorer la situation des adolescents et des délinquants juvéniles. Nous avons quelques ressources, mais nous n'en sommes qu'au début et cela fera sans doute boule de neige. Il y a donc un intérêt certain.

Je remarque également dans votre mémoire, si j'ai bien compris, que des fonds sont disponibles. Vous avez parlé d'un total de 38 millions de dollars en argent saisi aux trafiquants de drogues en 1991-1992. De plus, un remaniement intelligent du régime fiscal pourrait faire cracher un peu plus d'argent à certaines personnes; vous avez parlé de 27 milliards de dollars qui n'étaient pas perçus par notre régime fiscal injuste.

Où doit commencer une politique nationale? Si pour une journée vous étiez premier ministre ou ministre de la Justice, que feriez-vous pour mettre sur pied une politique nationale?

M. Anderson: Il faudrait que j'y réfléchisse. Ce n'est pas le genre de réponse que je peux donner immédiatement. Je n'ai pas l'habitude de penser d'une manière politique.

M. Waddell: De penser comment?

M. Anderson: Je n'ai pas l'habitude de penser en fonction de considérations politiques.

M. Waddell: C'est pour cela que votre mémoire fait réfléchir, comme le disait M. Wappel. Nous sommes, lui et moi, habitués à penser en dix secondes.

M. Anderson: Il me semble qu'il y a toute une myriade de choses à faire; c'est extrêmement difficile pour n'importe quel gouvernement. Je n'envie pas du tout le gouvernement fédéral qui doit s'efforcer de régler ces problèmes parce qu'ils sont extrêmement complexes et que les divers groupes d'intérêt proposent chacun des solutions différentes.

J'aimerais faire quelque chose au sujet de la violence dans les médias. De nombreux professeurs vous diront qu'il n'y a aucun lien entre la violence dans les médias et le comportement ultérieur des gens. Pour les politiciens, il faut penser aux choix moraux à faire pour la société canadienne: n'est-il pas préférable d'éviter la violence, la dégradation des femmes et la pornographie, quelles que soient leurs relations empiriques?

[*Text*]

Mr. Waddell: Yes. I was actually going to ask about that. It hasn't appeared in any of the briefs so far. If you asked the average person in the street they'd bemoan a little bit about media violence, the number of murders in a short period on television or violent incidents and so on. Can you direct us to any research or any thoughts in that area?

Mr. Anderson: About what?

Mr. Waddell: About whether we should make recommendations on the issue of violence in the media, as part of crime prevention.

Mr. Anderson: As part of crime prevention, I'm not sure.

Mr. Waddell: I'll give you an example. This committee tells the CRTC to come up with some regulations on this thing and get moving.

The Chairman: It was brought up by the teachers' union at our Nova Scotia hearings.

Mr. Waddell: Yes. I just wondered if you had any thoughts on this.

Mr. Anderson: I'm struck by the stuff that kids can rent in video stores, which is freely accessible. There might be a section that says "Adults Only", and they'll stay out of there, but what I am concerned about are things like *Terminator* and *Terminator II*, which you see kids act out in playgrounds. I don't think we can divorce the escalation in violent youth crime from the media in general, which portrays violence, especially with handguns, as a means to a laudable end.

Mr. Waddell: Okay. Let me be fair. I'm sidetracking you. That's not really in your brief, you've mentioned it.

Mr. Anderson: Right.

• 1230

Mr. Waddell: I'll just conclude with this. I want to ask you this question. It's interesting, because I think Mr. Wappel raised it. He and I sometimes come at things in a different way. However, there is some common link, and that is this notion of family. I can't speak for you. You might call it family. You have used the word "community". There are all kinds of different families now in our society: extended families, single-parent families, gay families. There are all sorts.

I am interested in your notion—and correct me if I am wrong—that you feel that where there is a community or a shared feeling of belonging, an identifiable group, someone who cares for you, if I can put it that way, is one of the elements, maybe a key element, of bringing up an individual who is not going to be a criminal. That is what I am picking up from your brief.

Mr. Anderson: Yes, I would say that hits the nail on the head.

Mr. Waddell: Therefore, you would suggest that we look at an approach and programs that would help with the family, no matter how you define it?

[*Translation*]

M. Waddell: Oui. J'allais justement vous poser la question. On n'en n'a parlé jusqu'ici dans aucun mémoire. Si vous demandez l'opinion du Canadien moyen, il déplorera un peu la violence dans les médias, comme le nombre de meurtres ou d'incidents violents montrés sur une courte période. Pourriez-vous nous parler de recherches faites à ce sujet ou de votre opinion?

M. Anderson: À quel sujet?

M. Waddell: Pensez-vous que nous devrions faire des recommandations au sujet de la violence dans les médias, dans le cadre de la prévention du crime.

M. Anderson: Je ne suis pas certain qu'on doive le faire dans le cadre de la prévention du crime.

M. Waddell: Je vais vous donner un exemple. Notre comité pourrait demander au CRTC de préparer un règlement sur le sujet et de l'appliquer.

Le président: À nos audiences en Nouvelle-Écosse, le syndicat des enseignants a soulevé la question.

M. Waddell: Oui. Je me demandais si vous aviez une opinion à ce sujet.

M. Anderson: Je suis frappé de voir ce que les enfants peuvent louer dans les clubs vidéos, tout à fait librement. Il y a sans doute une section réservée aux adultes, où ils ne vont pas. Ce qui me préoccupe en fait, ce sont les films comme *Terminator* et *Terminateur 2*, que les enfants imitent dans les terrains de jeux. Je ne pense pas que l'on puisse dissocier l'escalade des crimes violents chez les jeunes de ce qui se passe en général dans les médias, où l'on voit de la violence, notamment avec des pistolets, même si c'est pour une bonne cause.

M. Waddell: D'accord. Je vais être juste avec vous et ne plus faire de digressions. Ce n'était pas dans votre mémoire, vous l'avez seulement dit en passant.

M. Anderson: Oui.

M. Waddell: Je vais poser une dernière question. Elle est intéressante et je crois c'est que M. Wappel qui l'a soulevée. Nous prenons parfois des chemins différents pour arriver au même point. Il y a un lien, cette fois, et c'est la notion de famille. Je ne peux pas parler en votre nom. Vous pouvez appeler cela la famille, vous avez utilisé le mot «collectivité». Il existe actuellement toutes sortes de familles dans notre société: la famille élargie, la famille mono-parentale, la famille gaie. Il y en a de toutes les sortes.

Je m'intéresse à ce que vous avez dit, si je vous ai bien compris: pour élever quelqu'un qui ne deviendra pas un criminel, il faut un élément, un élément-clé, même, et c'est qu'il y ait une communauté, un sentiment d'appartenance à un groupe reconnaissable, qu'il y ait quelqu'un pour qui l'on compte. C'est ce que j'ai retenu de votre mémoire.

M. Anderson: Oui, je pense que vous avez frappé dans le mille.

M. Waddell: Par conséquent, suggèreriez-vous que nous considérions une approche ou des programmes qui aideraient la famille, quelle qu'en soit la définition?

[*Texte*]

Mr. Anderson: I agree with the previous presenter, Patti Pearcey. She recommends that you let the communities be empowered to spend the money the federal government provides in the ways they need to build communities. Initially that may cost some money. I think ultimately these things can become self-supporting.

Nanaimo's vision right now is to have neighbourhood centres: an identifiable, physical structure in every neighbourhood—there are seven neighbourhoods in Nanaimo—where there can be a place for community. The people there said they want a school, a recreation centre, and a store. To them, that would be a neighbourhood site where people could meet and have local functions.

Mr. Waddell: To foster the sense of community?

Mr. Anderson: To foster the sense of community.

I moved to Ladysmith from Surrey four years ago. I am just amazed at the difference in the types of communities between the two cities, and it has to do with size: the smaller, the more localized, the greater the sense of community.

How can you take a city of 60,000 people like Nanaimo and create a sense of community? You cannot, not very well. You can create a sense of neighbourhood and community on a smaller geographic level. There are some very solid neighbourhoods, even in large cities, like the Downtown Eastside Residents' Association here. It is possible. Whether or not that is going to foster the kinds of community controls that we identify in other cultures is a separate question.

The Chairman: Thank you very much, Professor, for your very comprehensive brief and your input.

I wonder if we could call at this time the witnesses from the National Action Committee on the Status of Women. I would just like to say welcome at this time to the members: the vice-president, the secretary, and members at large of the Vancouver Rape Relief from DAWN Canada, members of the National Action Committee on the Status of Women. We're terribly sorry to delay you and keep you waiting. We're running late, and we don't enjoy that any more than you do. Who will be the spokesperson who would like to make a presentation?

• 1235

Ms Shelagh Day (Vice-President, National Action Committee on the Status of Women): Thank you very much for having us here today. We're pleased to be here. With me are Sunera Thobani, who is a member at large with the National Action Committee on the Status of Women; Lee Lakeman, who is with Vancouver Rape Relief and with the Canadian Association for Sexual Assault Centres; Joan Meister, who is a secretary of the National Action Committee on the Status of Women; and Shirley Masuda, who is with the Disabled Women's Network.

Unfortunately, because of the delay a couple of our members will have to leave part-way through the presentation because they have other meetings to go to, so if some of us start to disappear you'll understand it's because of other engagements.

[*Traduction*]

M. Anderson: Je suis d'accord avec l'intervenante précédente, Patti Pearcey. Elle recommande de laisser aux communautés le pouvoir de dépenser l'argent du gouvernement fédéral de manière à solidifier la communauté. Au départ, cela pourrait coûter de l'argent. Mais au bout du compte, ces programmes peuvent s'autofinancer.

Actuellement, à Nanaïmo, on encourage la création de centres de quartier: une structure physique reconnaissable dans chaque quartier, qui serve la collectivité. Il y a sept quartiers à Nanaïmo. Les habitants ont dit qu'ils voulaient une école, un centre récréatif et un magasin. Pour eux, c'est le centre du quartier où les gens se rencontrent et ont des activités locales.

M. Waddell: Pour promouvoir un sentiment communautaire?

M. Anderson: Oui, un sentiment communautaire.

J'ai déménagé de Surrey à Ladysmith il y a quatre ans. Je suis stupéfait par la différence entre les types de communautés qui se trouvent dans ces deux villes. Cela tient à leur taille: plus elle est petite, centrée, plus le sentiment communautaire est grand.

Comment créer un sentiment communautaire dans une ville de 60 000 habitants comme Nanaïmo? C'est impossible, ou très difficile. Vous pouvez créer un sentiment d'appartenance à un quartier ou à une communauté, pour une unité géographique plus petite. Il y a des quartiers très solides, même dans les grandes villes, comme en témoigne ici la Downtown Eastside Residents' Association. C'est possible. Reste à voir si cela va faire naître le genre de contrôle communautaire que l'on trouve dans d'autres cultures.

Le président: Merci beaucoup, professeur, pour ce mémoire si complet et pour votre participation.

Je voudrais maintenant inviter les témoins du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Je voudrais souhaiter la bienvenue à ses membres: la vice-présidente, la secrétaire et des membres de Vancouver Rape Relief, du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada et du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Nous sommes vraiment désolés de vous retarder et de vous avoir fait attendre. Nous sommes en retard et nous n'en sommes pas plus heureux que vous. Qui est votre porte-parole? Qui fera l'exposé?

Mme Shelagh Day (vice-présidente, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Merci beaucoup de nous recevoir aujourd'hui. Nous sommes ravies d'être ici. Je vous présente Sunera Thobani, qui est membre du Comité canadien d'action sur le statut de la femme; Lee Lakeman, qui est du *Vancouver Rape Relief* et de l'Association canadienne des Centres contre le Viol; Joan Meister, qui est secrétaire du Comité canadien d'action sur le statut de la femme et Sherley Masuda du Réseau d'action des femmes handicapées du Canada.

Malheureusement, en raison du retard, certaines d'entre nous vont devoir partir au cours de notre comparution parce qu'elles ont d'autres réunions. Si vous nous voyez disparaître, j'espère que vous comprendrez que c'est parce que nous avons d'autres engagements.

[*Text*]

I'd like to turn the speaking over first of all to Lee Lakeman, and then others of us will join in.

Ms Lee Lakeman (Vancouver Rape Relief, Canadian Association for Sexual Assault Centres, National Action Committee on the Status of Women): I'm going to read initially just to make sure we don't miss some of the important points.

The Chairman: We're terribly sorry. The committee was not informed that there was someone who was appearing who had a hearing problem. We apologize. How do you normally hear? Do you read lips, or. . .?

Ms Shirley Masuda (Disabled Women's Network, National Action Committee on the Status of Women): I normally hear by speech reading and with sound. Usually when I come to a place where there's French translation I plug into that system with a special adaptor for my hearing aid. If you want to ask any questions of me in particular you'll have to speak very loudly and very clearly, and maybe we can get along that way. I know pretty well what the committee is saying.

The Chairman: I apologize. I certainly hope that you won't hold the committee responsible. I would caution you that in the future if you wish to have this made available to you, please inform us that there is a problem. We will do our best to accommodate you.

Ms Masuda: I realize I'm somewhat at fault as well.

The Chairman: Well, we're not accepting much responsibility for this. Ms Lakeman.

Ms Lakeman: I just want to say I think that has been unfortunate, but I'll proceed.

The National Action Committee on the Status of Women recognizes a direct relationship between the attitudes and practices of government and the potential for peace and security for women in Canada. Women are treated unfairly in our society. By every measure available to the federal government, women in Canada are held in positions of inequality in relation to men—financial well-being, security of person, legal, human and political rights, social policy, and socially constructed attitudes.

Statistics Canada needs studies commissioned by most departments of government. Statements made by the Prime Minister and most cabinet ministers, leaders of opposition parties, international treaties at the level of the United Nations, self-examination studies by most significant professional associations, from the Colleges of Physicians and Surgeons to associations of engineers, document the reality of gender inequality. These most conservative of voices from our community now confirm the 20-year-old assertions of Canadians feminists. It's past time to consider the long-standing feminist advice as to how to advance the situation of women and move toward a more peaceful and just social order for us all.

[*Translation*]

Je vais maintenant céder la parole à Lee Lakeman, et les autres parleront ensuite.

Mme Lee Lakeman (Vancouver Rape Relief, Association canadienne des Centres contre le Viol, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Je vais lire pour commencer, afin de ne rien oublier d'important.

Le président: Nous sommes vraiment désolés. Le comité n'a pas été avisé qu'un témoin avait un problème auditif. Nous nous excusons. Comment entendez-vous habituellement? Lisez-vous sur les lêvres, ou. . .?

Mme Shirley Masuda (Réseau d'action des femmes handicapées du Canada, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Je fais habituellement de la lecture labiale, en m'aidant du son. Normalement, quand il y a de l'interprétation, je me branche sur le son, au moyen d'un adaptateur spécial pour mon appareil auditif. Si vous voulez m'adresser une question, il vous faudra parler très fort et très clairement et nous devrions arriver à nous comprendre. Je sais à peu près ce que le comité a à dire.

Le président: Je m'excuse. J'espère que vous n'en tiendrez pas le comité responsable. Je vous conseille à l'avenir, si vous avez besoin de ce service, de nous en informer. Nous ferons de notre mieux pour vous aider.

Mme Masuda: Je me rends compte que je suis également un peu responsable.

Le président: Nous n'acceptons pas une grande responsabilité à cet égard. Madame Lakeman.

Mme Lakeman: Je tiens à dire que c'est malheureux, et je vais commencer.

Le Comité canadien d'action sur le statut de la femme reconnaît qu'il existe un lien direct entre les attitudes et pratiques gouvernementales et la possibilité d'obtenir la paix et la sécurité pour les femmes au Canada. Dans notre société, les femmes sont traitées injustement. Quel que soit le domaine examiné par le gouvernement fédéral, on constate que les femmes sont traitées injustement par rapport aux hommes dans notre pays :qu'il s'agisse de leur bien-être économique, de leur sécurité personnelle, de leurs droits juridiques, politiques et fondamentaux, de la politique sociale et des attitudes d'origine sociale.

Statistique Canada a besoin des études commandées par la plupart des ministères. La réalité de l'inégalité des sexes est clairement exposée dans des déclarations faites par le Premier ministre, la plupart des ministres et par les chefs des partis d'opposition, dans les traités internationaux conclus aux Nations Unies, dans des études internes effectuées par les principales associations professionnelles, que ce soient celles des médecins, des chirurgiens ou des ingénieurs. Ces voix très conservatrices de notre collectivité confirment maintenant ce que disent depuis 20 ans les féministes canadiennes. Il est grand temps de considérer les conseils que donnent depuis longtemps les féministes sur la façon de promouvoir la situation de la femme et de nous orienter vers un ordre social plus pacifique et plus juste pour tous.

[*Texte*]

We think there are three critical areas of concern at the moment. The federal government must stop criminalizing women who have to cope with legislated poverty, racism and physical vulnerability. The federal government must demonstrate in all it does an improved and, in fact, exemplary tolerance and respect for the liberty of each of us. The federal government must design and engage in social programs which acknowledge the current unequal status of women and which promote the future equality and liberty of all.

These are the meaningful commitments to crime prevention that could be made by the federal government. There must be no cynical law and order propaganda campaigns, embellished with death sentences, inhumane and ineffective jail sentences, surveillance of community political groups, ridiculously expensive levels of policing, breaches of established civil rights, nor vicious anti-sex or anti-art raids conducted even while the government undermines the Canadian media, thereby reducing the chances of Canadians' even establishing our own community standards. These brutalities would never serve women well.

• 1240

The government is wise to be seeking advice, since people in Canada are sickened by the increases in violent crime, particularly the increases in violence against women and children. The public is also alert and sophisticated. We are not willing to settle for the degradation of the human spirit that west coast Canadians endured recently when our American neighbours executed a man for public consumption and then debated as public issue whether it is better to die by hanging or by lethal injection. Instead, we expect changes that move us all toward respectable and respectful lives.

Within the criminal justice system we require a massive redistribution of time, money, and energy so that those laws and procedures that actually protect liberty, peace, and security of persons are upheld with vigilance and good effect. The resources to do so can only come by redirecting the excessive amounts now used to protect corporate property and used to punish and control women and the rest of the poor.

There is a great deal to do to release women from the vulnerability to being victimized by criminal activity. That vulnerability is enforced on us. Although we will speak more about our recommendations for law reform and law enforcement, it is important to call to your attention what has already been clearly said to government by the national women's groups. We hope you have read and considered the presentations made to the health and welfare subcommittee on the status of women, which accepted briefs about violence against women in January 1991. There was clear and particular advice from women's groups and there was an unprecedented agreement among women's groups. I

[*Traduction*]

Nous pensons qu'il y a trois principaux types de préoccupations actuellement. Le gouvernement fédéral doit cesser de tenir pour criminelles des femmes qui ont subi la pauvreté légalisée, le racisme et la vulnérabilité physique. Dans tous ses actes, le gouvernement fédéral doit manifester davantage de tolérance et de respect, d'une manière exemplaire même, quand à la liberté de chaque personne. Le gouvernement fédéral doit concevoir et mettre en oeuvre des programmes sociaux qui reconnaissent l'inégalité de statut des femmes et qui favorise l'atteinte future de l'égalité et de la liberté pour tous.

Voilà comment le gouvernement fédéral pourrait prendre sérieusement position en faveur de la prévention du crime. Il ne doit pas faire de campagnes de propagande cyniques axées sur le respect de l'ordre public, et dotées d'un assortiment de peines de mort, de détentions inhumaines et efficaces, de mesures de surveillance des groupes politiques et communautaires, d'activités policières excessivement chères, d'infractions aux droits de la personne; pas non plus de rafles haineuses anti-sexe ou anti-art, menées alors même que le gouvernement sape les médias canadiens, réduisant ainsi les chances d'arriver à établir des normes authentiquement canadiennes. Ces brutalités ne sauraient bien servir les intérêts des femmes.

Le gouvernement a raison de demander conseil, puisque les Canadiens sont fatigués de l'augmentation des crimes violents, particulièrement de la violence contre les femmes et les enfants. La population est également éveillée et intelligente. Nous ne sommes pas prêts à accepter la dégradation de l'esprit humain que les Canadiens de la côte Ouest ont subie dernièrement lorsque leurs voisins Américains ont exécuté un homme sous les yeux du peuple pour ensuite discuter publiquement de ce qui est préférable: mourir par pendaison ou mourir par injection. Nous espérons plutôt des changements qui nous apporteront des vies plus respectables et plus respectueuses.

Il faut au sein du système judiciaire une redistribution massive du temps, de l'argent et de l'énergie afin que le respect des lois et procédures qui protègent la liberté, la paix et la sécurité des personnes soit assuré avec vigilance et efficacité. Les ressources nécessaires dépendent d'une réorientation des sommes excessives actuellement consacrées à la protection des biens corporatifs et utilisées pour punir et contrôler les femmes et les autres démunis.

Il y a beaucoup à faire pour libérer les femmes de la vulnérabilité qui en fait des victimes des activités criminelles. Cette vulnérabilité nous est imposée. Nous allons revenir sur nos recommandations relatives à la réforme du droit et au maintien de l'ordre public mais il est important de vous rappeler ce qu'ont déjà dit clairement au gouvernement les groupes nationaux de femmes. Nous espérons que vous avez lu et considéré les exposés présentés par le sous-comité sur le statut de la femme du Comité sur la santé et le bien-être social qui a reçu des mémoires au sujet de la violence contre les femmes en janvier 1991. Les groupes de femmes ont présenté des recommendations claires et précises et il y avait

[*Text*]

particuarly refer you to the comments of the Canadian Association of Sexual Assault Centres, the Legal Education and Action Fund, the National Association of Women and the Law, the Inuit Women's Association, and the Native Women's Association of Canada.

There is also a great deal to do to free women from criminal charges that stem from coping with the vulnerability forced on us. Stop criminalizing women for defending themselves from sexist violence. In a situation where we all know that violence against women is rampant and the justice system is biased against women, it is outrageous that women are currently jailed for defending themselves and their children from rapists, wife abusers, and child abusers. The Elizabeth Fry Society has taken on the cause of these women and called for their release. They are no threat to society and in fact have been abandoned by the Canadian government to their own devices. Not only has our society failed these attacked women and children, but it has brought the full weight of the law to bear against them for their desperate actions.

Similarly, women are being threatened or charged with kidnapping for hiding their abused children from ridiculous custody judgments. They are being threatened or charged with mischief for complaining of sexual assault just because the police fail to substantiate their charges. They are being subjected to polygraph tests and other invasive procedures when they try to complain of abuse and try to engage police action.

Young women have been and continue to be locked up in jails like Grandview or psychiatric jails like Willingdon without even the protection of criminal charges. Generally those young women have engaged the destructive arm of the law simply by offending authorities as to how women, especially young women, should behave. Acceptable behaviour for them, especially those who are poor, native, or women of colour, was determined by white, middle-class men. We know now that great numbers of young women held in institutions, whether residential schools, reform schools or jails, have been further crushed with sexual assault by their jailers. The understanding of self-defence must be extended so that women sexually subjugated by fathers, husbands and lovers have fair recourse in the law when they lash out. Until the police and the courts have dropped their bias against women, against native people and against people of colour, this is the only alternative.

[*Translation*]

une unanimité sans précédent entre ces groupes. Je vous renvoie particulièrement aux commentaires de l'Association canadienne des centres contre le viol, du Fonds d'information et d'intervention juridique, de l'Association nationale de la femme et du droit, de la *Inuit Women's Association* et de l'Association des femmes autochtones du Canada.

Il y aurait beaucoup à faire également pour libérer les femmes des accusations criminelles qui découlent en fait de leur façon de faire face à la vulnérabilité qui leur est imposée. Cessez de tenir pour criminelles des femmes qui se défendent contre la violence sexiste. Nous savons que la violence contre les femmes est très répandue, que le système judiciaire a un préjugé contre les femmes; il est scandaleux qu'on emprisonne des femmes parce qu'elles n'ont fait que se défendre, et défendre leurs enfants, contre ceux qui les violent et les brutalisent. La Société *Elizabeth Fry* a adopté leur cause et demandé leur libération. Elles ne menacent en rien la société et ont même été abandonnées à leur pauvre sort par le gouvernement. Non seulement notre société n'a pas aidé ces femmes et ces enfants attaqués, elle a fait peser tout le poids de sa loi sur eux, à cause de leurs actes désespérés.

De la même façon, des femmes sont menacées ou accusées d'enlèvement lorsqu'elles cachent leurs enfants maltraités, à la suite de décisions ridicules concernant à leur garde. On les menace ou on les accuse de méfait lorsqu'elles se plaignent d'agression sexuelle, simplement parce que la police ne peut prouver le bien-fondé de leur plainte. On leur impose le détecteur de mensonge et d'autres procédures agressives lorsqu'elles essaient de se plaindre de violences et qu'elles demandent à la police d'agir.

Des jeunes femmes ont été emprisonnées et continuent de l'être dans des établissements comme celui de *Grandview* ou dans des prisons psychiatriques, comme celle de *Willingdon*, sans même être protégées par une accusation criminelle. Habituellement, ces jeunes femmes ont attiré sur elles la force destructrice de la loi en contrevenant simplement aux règles relatives au comportement des femmes, et particulièrement des jeunes femmes. Ces règles de comportement ont été établies pour elles, surtout celles qui sont pauvres, autochtones ou de couleur, par des hommes blancs, de la classe moyenne. Nous savons désormais qu'un grand nombre de ces jeunes femmes internées quelque part, que ce soit dans écoles résidentielles, des centres d'éducation surveillée ou des prisons, ont été encore plus brisées par les agressions sexuelles de leurs gardiens. Il faut élargir la portée de la notion de légitime défense afin que les femmes qui ont été agressées sexuellement par leurs pères, leurs maris ou leurs amants soient traitées équitablement par la loi lorsqu'elles se font justice. Tant que la police et les tribunaux auront des préjugés contre les femmes, contre les autochtones et contre les gens de couleur, c'est le seul recours possible.

[*Texte*]

Stop criminalizing women for coping with murderous poverty. Prostitution, welfare fraud, pension fraud, shoplifting, non-payment of fines are all ridiculous reasons to jail women when even the federal government admits that these women do not have access to fair or equal pay, are often held in abject poverty, and left with the economic responsibility for the children, the sick, and the old.

• 1245

Decriminalizing prostitution, establishing adequate pension and welfare rates, adequate minimum wage laws, employer responsibility for benefits to part-time workers, medicare, universally available child care and other protective community care programs, are the only logical alternative. To do otherwise is to scapegoat those already bearing the burden of the bias.

Too often there have been witch-hunts for these desperate women, up to and including breaches of their basic civil rights, as though they were the cause of the squalor in which they are forced to live. Too often, too, the law has shifted to the disguise of public health interest to regulate and punish these women. The AIDS crisis, for instance, is no excuse for legal trickery.

Stop the racist laws and prosecutions. The racism of the system of laws and order in our country is also well documented and cannot be further tolerated. What remains for NAC to say is the particulars of the outcome on women.

The disproportionate numbers of aboriginal women charged and jailed are an outrage. It points to nothing about these women and everything about how they are treated by men of all races and by our system of laws and legal procedures.

The very small numbers of women registered as successful refugee claimants is intolerable. Women all over the world are active in the promotion of democratic rights and are at risk from their repressive governments because of it. Everywhere there are men running to freedom there are women too. The inequality in the numbers recognized by our immigration officers and boards is simply a revelation of sexist discrimination, which causes women to stay underground. So is it unacceptable that the federal government refuses to comply with the wishes of many women in Canada to offer refuge to women from other countries who have need to escape their governments simply because they are women and have come head-on against some particular sexist ruling.

We are quite clear there is no country where women can expect consistently equal treatment before the law, yet, but we can see that some women's lives are at stake in their country of origin because of some choice they have made to live as free human beings and Canadians could save lives by opening our doors to them. What better citizens to attract?

[*Traduction*]

Il faut cesser de tenir pour criminelles des femmes qui n'ont fait que se débrouiller devant le mortel fardeau de la pauvreté. La prostitution, les fraudes contre le bien-être social et les régimes de retraite, le vol à l'étalage, le non-paiement des amendes sont des raisons ridicules d'emprisonner les femmes puisque le gouvernement fédéral reconnaît lui-même qu'elles ne sont pas rémunérées de façon équitable ou juste, qu'elles vivent souvent dans une terrible pauvreté tout en ayant la responsabilité économique d'enfants, de personnes malades et de personnes âgées.

La solution passe par la décriminalisation de la prostitution, l'établissement de prestations de retraite et de bien-être raisonnables, de lois décentes sur le salaire minimum, le paiement des avantages sociaux par l'employeur pour les travailleurs à temps partiel, un régime de soins de santé, des programmes universels et accessibles de garderies et de protection communautaire. Agir autrement, c'est transformer en boucs émissaires ceux qui portent déjà le fardeau des préjugés.

On a vu trop de chasses aux sorcières, allant jusqu'à enfreindre les droits fondamentaux de ces femmes désespérées, comme si elles étaient responsables des conditions sordides dans lesquelles on les force à vivre. Trop souvent, également, la loi s'est réfugiée derrière l'écran de la santé publique pour règlementer et punir ces femmes. La crise du SIDA, par exemple, n'est pas une excuse pour la rouerie juridiques.

Éliminez les lois et les poursuites racistes. On a déjà bien démontré que nos lois étaient racistes. On ne peut plus le tolérer. Il ne nous reste plus qu'à vous préciser quelles en sont les conséquences pour les femmes.

Le nombre disproportionné de femmes autochtones poursuivies et emprisonnées est scandaleux. Cela n'a rien à voir avec elles mais tout à voir dans la façon dont les hommes de toute race, ainsi que notre système judiciaire, les traitent.

Le très faible nombre de femmes acceptées comme demandeuses du statut de réfugiés est intolérable. Partout dans le monde, des femmes font la promotion des droits démocratiques et sont pour cela menacées par leur gouvernement repressif. Partout où des hommes fuient vers la liberté, des femmes le font également. L'inégalité dans le nombre de réfugiés reconnus par nos agents d'immigration révèle simplement une discrimination sexiste, ce qui force les femmes à vivre dans la clandestinité. Il est donc inacceptable que le gouvernement fédéral refuse de satisfaire de nombreuses femmes du Canada qui souhaitent accorder un refuge aux femmes d'autres pays qui doivent échapper à leur gouvernement, pour la simple raison qu'elles sont des femmes et qu'elles butent sur des règlements particulièrement sexistes.

Nous sommes convaincues qu'il n'y a pas de pays où les femmes peuvent s'attendre à être toujours traitées équitablement devant la loi. Mais nous voyons bien que la vie de certaines femmes est menacée dans leur pays d'origine, parce qu'elles ont choisi de vivre librement. Les Canadiens pourraient sauver des vies en leur ouvrant leurs portes. Quels meilleurs citoyens pourrions-nous accueillir?

[*Text*]

The immigration and labour policy regarding farm workers and domestic workers is yet another example of the interwoven racism and sexism and must be untangled. We support the call of these groups for legal change. Domestic and farm workers must be accorded fair and equal protection.

Stop criminalizing women's control over our reproduction. In the last few years women have been variously threatened by federal government initiatives to interfere with our reproductive control. The interference with Chantal Daigle and the other women who wanted access to abortion clinics... The women who wanted access to midwives have all been threatened with legal punishments, including jail. On the other hand, the government has done nothing to make available the abortion pill technology we seek. The government has failed to prosecute effectively those who have blackmailed women into sterilization, those women who only wanted abortions or safe deliveries or basic medical care.

We are delighted by the end to abortion law and we hope now to proceed with providing women access by legal right to safe medical procedures for birth control, abortion, and birthing under universally available medical plans.

In the current controversy about new law to regulate reproductive technology, the federal government has alienated the women most likely to advise it well about women's rights and is careening towards a new catastrophe. The issues of genetic manipulation, scientific determinations of normalcy, renting the wombs of poor women, racist genetic engineering, are of great concern to us, and the government would do well to seek the co-operation of progressive women in solving these legal questions so as not to set up a situation of further criminalizing women who simply seek their own liberty.

It would be much more to the point of our joint well-being to limit the powers of the corporations that have preyed on women and their needs for reproductive control. The Dalkon Shield case, the companies selling sex-selection techniques, the companies blocking access to the French abortion pill, the drug companies promoting over-drugged birthing, even the old thalidomide case, all point to the potential for useful law and legal procedures to protect women and their children from wanton corporate interests.

• 1250

The federal government must demonstrate improved and in fact exemplary tolerance and respect for the liberty of all its citizens and a pro-peace international stance. There are far too many examples of irresponsible statements or silences on the part of federal politicians and officials. In relation to violence against women, we have had to endure the laughter in the House when Margaret Mitchell addressed the question of wife abuse and the silence of the Prime Minister regarding

[*Translation*]

Les politiques relatives à l'immigration et à la main-d'oeuvre qui se rapportent aux travailleurs agricoles et aux travailleurs domestiques ne sont qu'un autre exemple de l'interrelation du racisme et du sexisme. Il faut l'éliminer. Nous appuyons ces groupes qui demandent de changer la loi. Les travailleurs agricoles et domestiques doivent recevoir une protection juste et équitable.

Il faut cesser de criminaliser le contrôle des femmes sur la reproduction. Au cours des dernières années, les femmes ont été menacées de diverses façons par des mesures du gouvernement fédéral visant à intervenir dans leur contrôle de la reproduction. Citons l'exemple de Chantal Daigle et d'autres femmes qui voulaient avoir accès à des cliniques d'avortement... Les femmes qui voulaient les services de sages-femmes ont été menacées de punitions par la loi, y compris d'emprisonnement. Par ailleurs, le gouvernement n'a rien fait pour donner accès à la pillule abortive que nous désirons. Le gouvernement n'a pas poursuivi efficacement ceux qui obligeaient les femmes à se faire stériliser, ces femmes qui désiraient simplement un avortement, un accouchement sécuritaire ou des soins médicaux de base.

Nous sommes ravies qu'il n'y ait plus de lois sur l'avortement et nous espérons que l'on va maintenant donner aux femmes un accès légal à des soins médicaux sécuritaires en ce qui touche la contraception, l'avortement et les accouchements dans le cadre de régimes de soins de santé universels.

Dans la controverse actuelle au sujet d'une loi sur les nouvelles techniques de reproduction, le gouvernement fédéral a aliéné les femmes qui étaient le mieux à même de le conseiller sur les droits des femmes et il court à la catastrophe. Les questions relatives à la manipulation génétique, à la détermination scientifique de la normalité, à la location de l'utérus des femmes pauvres, au génie génétique raciste nous préoccupent grandement. Le gouvernement agirait sagement s'il demandait la collaboration de femmes progressistes pour régler ces questions juridiques de manière à ne pas criminaliser davantage les actions des femmes qui cherchent simplement leur liberté.

On assurerait mieux notre bien-être mutuel en restreignant les pouvoirs des entreprises qui ont profité des femmes et de leurs besoins de contrôle de la reproduction. L'affaire Dalkon Shield, la vente de techniques de sélection du sexe, le blocage par certaines compagnies de l'accès à la pillule abortive française, la promotion par des compagnies pharmaceutiques des accouchements surmédicamentés, et même la vieille affaire de la thalidomide nous montrent à quel point nous avons besoin de lois et de procédures juridiques utiles pour protéger les femmes et leurs enfants contre l'avidité de certaines compagnies.

Le gouvernement fédéral doit faire preuve d'une tolérance et d'un respect plus grands, même exemplaires, à l'égard de la liberté de tous ses citoyens et il doit adopter une position pacifiste sur le plan international. Il y a beaucoup trop d'exemples de déclarations ou de silences irresponsables de la part des politiciens et des fonctionnaires fédéraux. Au sujet de la violence contre les femmes, nous avons dû supporter les rires à la Chambre lorsque Margaret Mitchell a

[*Texte*]

the physical threats to feminists during the Montreal massacre. Surely Canadian women had a right to expect that the Prime Minister would call for the respect and protection of the women named in Lépine's hit list. To call "Shame!" to anyone who menaced civil rights activists seemed the least one should expect. This is not a small point to NAC, since those named are some of our members.

Currently, Canadians squirm at our new position as war partners with the United States. We've had the abominable statement from the new Minister of National Defence that she knows that it's "not time to turn tanks into ploughshares". This mockery of the peace movement and its slogans does not answer the questions in the minds of Canadians about what we are doing in tanks and does produce permission for avoiding real debate. The unlawfulness of joining in the Middle East war without parliamentary debate and decision is brushed off.

Women in Canada are alarmed and upset by the current reports of rape as part of the eastern European wars and are calling on the Canadian government to say clearly that it considers rape to be a war crime, that it will see to it that Canadian soldiers are prevented from being involved in rape exploits, that the soldiers will be tried legally if their complicity in such rapes is shown, and that Canadian troops will aid in the trials of any other soldiers committing rape. The silence has been very telling and has contributed to the demoralizing of the public.

The current discussions on human rights legislation have also been a disappointment to citizens looking for political leadership on the question of women's rights and women's equality before the law. During the drafting of the bill, the government cut off the funds to the Court Challenges Program. Everyone involved is aware that this will limit the capacity of women and the poor to use the court system to advance charter rights. In fact, the likelihood is that only those white, middle-class interests who want to minimize the meaning of charter rights will have real access to the courts.

While some politicians in the opposition have spoken to restoring the program, the debates clearly abandoned the issues as they relate to women. This does and will have an impact on the public discussion of how seriously we are meant to take the federal government commitment to women's equality.

During the consultation processes about reproductive rights, violence against women, and the proposed human rights legislation, the government openly dismissed the widespread agreement among women's groups. While disagreement between community groups and government is to be expected, there is no excuse for the public disrespect shown by government for these women's groups. The public display of that disrespect reduces useful debate and

[*Traduction*]

parlé de la violence contre les femmes, ainsi que le silence du premier ministre au sujet des menaces physiques contre des féministes à l'occasion de la tuerie de Montréal. Les femmes canadiennes avaient certainement le droit de s'attendre à ce que le premier ministre fasse un appel au respect et à la protection des femmes figurant sur la liste des victimes à venir de Lépine. Il aurait fallu au moins crier haro sur quiconque menaçait des défenseurs de nos droits. Cette question est très importante pour notre comité, puisque les personnes nommées sur la liste faisaient partie de nos membres.

Présentement, les Canadiens sont mal à l'aise face à la nouvelle position que nous avons adoptée comme compagnons de guerre des États-Unis. Nous avons entendu une abominable déclaration de la part du nouveau ministre de la Défense nationale selon laquelle ce n'était pas le moment de transformer les chais d'assaut en charrues. En se moquant ainsi des pacifistes et de leurs slogans, on ne répond pas à la question que se posent les Canadiens sur l'utilisation de nos chars et permet d'éviter une réelle discussion. On réussit ainsi à taire l'illégalité de notre participation à la guerre du Moyen-Orient sans qu'il y ait eu un débat ou une décision du Parlement.

Les femmes du Canada sont alarmées et bouleversées lorsqu'elles entendent parler de viols dans le cadre des guerres en Europe de l'Est. Elles demandent au gouvernement canadien de dire clairement qu'il considère le viol comme un crime de guerre, qu'il s'assurera que les soldats canadiens ne puissent participer à ce genre d'exploit, que les soldats seront traduits en justice si l'on prouve leur complicité dans ces viols et que les troupes canadiennes faciliteront le procès de tout autre soldat ayant commis un viol. Le silence a été très révélateur et a contribué à démoraliser la population.

Les discussions en cours sur les lois relatives aux droits de la personne ont également déçu les citoyens qui attendaient un leadership politique au sujet des droits des femmes et de l'égalité des femmes devant la loi. Pendant la rédaction du projet de loi, le gouvernement a supprimé le programme de contestation judiciaire. Tous les intéressés savent que cela réduira la capacité des femmes et des pauvres de recourir au système judiciaire pour défendre les droits conférés par la Charte. En fait, il est probable que seules les personnes blanches et de classe moyenne qui veulent minimiser la portée de la Charte auront véritablement accès aux tribunaux.

Certains politiciens de l'opposition ont demandé que soit ressuscité le programme mais la discussion ne porte plus du tout sur les femmes et les questions qui les intéressent. Cela a déjà une incidence sur l'opinion publique relativement au sérieux qu'il faut accorder à l'engagement du gouvernement fédéral par rapport à l'égalité des femmes.

Pendant les consultations relatives au droit sur la reproduction, à la violence contre les femmes et à la loi sur les droits de la personne, le gouvernement a ouvertement fait fi du consensus chez les groupes de femmes. On peut s'attendre à ce qu'il y ait désaccord entre les groupes communautaires et le gouvernement mais le gouvernement ne peut être excusé pour son mépris envers les groupes de femmes. Ce mépris publiquement affiché compromet l'utilité

[*Text*]

demonstrates exactly why the public has trouble taking politicians seriously as workers in the public interest.

Slipped into the human rights legislation is an attempt to evade the responsibility of the federal government to pay equity. How can one expect anything like honesty and adherence to legal principles from the citizens if the government practises such cynical politics? To hide unequal treatment of women on the simple level of equal pay within a proposal better to protect human rights is a call to the worst in all of us.

The same human rights legislation failed to advance the cause of lesbians: it failed because the government failed to consult adequately; it failed because the government refuses to be seen to defend the rights of a significant percentage of its female population.

The political bankruptcy of refusing to stand up for the rights of ordinary Canadians is not lost on the public. Some will be reinforced in their belief that they do not have to behave fairly; some will be reinforced in the idea that they should not expect fairness from government; and some will be reinforced to believe that some people's rights can be sacrificed for the benefit of others' privilege.

Our third point is about the social programs. The federal government must provide social programs that lead to a more peaceful and democratic Canada. I'm not actually going to read this section. I think NAC's positions are quite clear. The summary point I would say is that we would call for the protection of Canadian media, Canadian culture, and Canadian art as part of social programs. Our other positions on social programs are already part of the public reccord.

The Chairman: Thank you very much, Ms Lakeman. Do you want questioning at this time, or are there further—

Ms Shelagh Day (Vice-President, National Action Committee on the Status of Women): I think Ms Thobani might like to add some comments before we do that.

The Chairman: Ms Thobani.

• 1255

Ms Sunera Thobani (Member at Large, National Action Committee on the Status of Women): I would just like to stress the points that are made in this presentation. We can't really have any change in favour of peace and security in our society today without addressing the inequalities that exist within Canadian society, especially inequalities that greatly impact on and set the parameters for the experiences of immigrant women in this country. I would just like to stress that the racism and sexism that currently exists in Canadian society really needs to be addressed at the fundamental level. That is key in ensuring that there is peace and security, both in this country and in international relations.

[*Translation*]

du débat et révèle exactement pourquoi la population ne prend plus les politiciens au sérieux lorsqu'ils prétendent défendre les intérêts du public.

Dans la loi relative aux droits de la personne, on a inséré une disposition visant à permettre au gouvernement fédéral de se soustraire à ses responsabilités en matière d'équité salariale. Comment peut-on exiger des citoyens qu'ils soient honnêtes et qu'ils respectent les principes juridiques quand le gouvernement lui-même fait preuve d'un tel cynisme? En cachant un traitement inéquitable des femmes au point de vue salarial dans une loi visant à renforcer la protection des droits de la personne, on fait appel à ce qu'il y a de pire en nous.

Cette même loi sur les droits de la personne n'a pas fait avancer la cause des lesbiennes. C'est un échec parce que le gouvernement n'a pas suffisamment consulté et parce qu'il a refusé de se poser en défenseur des droits d'une partie importante de sa population féminine.

La population ne fermera pas les yeux sur la faillite politique démontrée par ce refus de défendre les droits des Canadiens ordinaires. On renforce ainsi chez certain la conviction qu'ils ne sont pas obligés d'agir avec justice; chez d'autres celle qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le gouvernement agisse avec justice; et chez d'autres encore celle que les droits de certaines personnes peuvent être sacrifiés au profit des privilèges d'autres personnes.

Troisièmement, parlons des programmes sociaux. Le gouvernement fédéral doit offrir des programmes sociaux qui permettent au Canada de vivre dans la paix et la démocratie. Je ne vais pas lire cette partie du texte. Les positions de notre comité sont très claires. En résumé, je dirais que nous demandons la protection des médias canadiens, de la culture canadienne et de l'art canadien dans le cadre des programmes sociaux. Nos autres positions au sujet des programmes sociaux sont déjà du domaine public.

Le président: Merci beaucoup, madame Lakeman. Voulez-vous que nous posions des questions maintenant ou y a-t-il d'autres...

Mme Shelagh Day (Vice-présidente, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): Je pense que M^me^ Thobani voudrait ajouter quelques mots avant que l'on passe aux questions.

Le président: Madame Thobani.

Mme Sunera Thobani (membre à titre individuel, Comité canadien d'action sur le statut de la femme): J'aimerais mettre l'accent sur quelques points de notre exposé. Nous ne pourrons réaliser la paix et la sécurité dans notre société d'aujourd'hui sans nous attaquer aux inégalités qui existent au sein de la société canadienne, particulièrement les inégalités qui influent sur les expériences des immigrantes et qui les déterminent fortement. J'aimerais souligner qu'il faut que nous nous attaquions, à un niveau fondamental, au racisme et au sexisme qu'on retrouve actuellement dans la société canadienne. C'est là la clé de la paix et de la sécurité, au Canada comme dans nos relations internationales.

[*Texte*]

The Chairman: While I agree with you, Miss Thobani, and I apologize for racism and discrimination which any one of a visible minority may have experienced, it has been my experience as a representative of a large community of visible minorities that sexism is part of their culture. This is a problem that is increasingly coming to Canada with immigrants and refugees.

Ms Thobani: I would like to respond to that. I would like to stress the fact that sexism is a question of the power in equality between males and females in society, and that exists in every community in Canadian society today. I think this argument that immigrants bring over their culture, which is somehow more sexist or more oppressive toward women, that is part of the racist stereotyping that is so prevalent in Canadian society today.

The point I am trying to make is we need to look at fundamental power imbalances that exist in society, and sexism stems from that. It does not stem from any static notion or definition of culture. Culture is a changing dynamic practice. And if we look at Canadian society today, the figures, on balance, against women are quite horrific, and to this day I have not heard anybody make the argument that violence against women is part of Canadian culture. Yet when it comes to immigrant communities, this is the argument we are constantly faced with, that this is part of your culture.

The Chairman: Thank you very much. But Canadian women aren't asked to walk two paces behind.

Proceed with questioning, Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Ms Thobani, I am particularly interested in the problems that immigrant women, particularly women of colour, have who are awaiting citizenship here in this country. I would like you to tell the committee some of the concerns these women who are in that position have.

Ms Thobani: This is a very good example of what happens when immigrant women try to address the problems of inequality they face in life. I think the expectation is that somehow immigrant women have to leave their cultures and their communities behind if they are to become equal. I think immigrant women see within their own communities repressive as well as progressive elements. And if the Canadian government is consistently going to side with backward patriarchal definitions of culture, I think that works against women in our society, because it is a lot to ask immigrant women who come to this country with very little access to resources, to services, to also leave behind their community and culture.

Ms Day: I would like to respond to your comment, Mr. Chairman, because I think it is an extremely unfortunate one and one that you should recognize as racist.

There are a lot of white men in this country whose ancestors came here some generations ago, who therefore think of themselves as somehow more Canadian, whose wives may not literally walk two paces behind, certainly walk about

[*Traduction*]

Le président: Je suis d'accord avec vous, madame Thobani, et je suis désolé que des membres des minorités visibles aient pu être victimes de racisme et de discrimination, mais, d'après mon expérience comme représentant d'une grande communauté de minorités visibles, il me semble que le sexisme fait partie de la culture de ces minorités. C'est un problème qui ne fait que croître au Canada avec l'arrivée d'immigrants et de réfugiés.

Mme Thobani: J'aimerais vous répondre. Le sexisme est une question d'inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes dans une société, et il existe aujourd'hui dans toutes les collectivités canadiennes. Lorsqu'on avance l'argument selon lequel les immigrants arrivent au pays avec leur propre culture, qui serait plus sexiste ou plus oppressive à l'égard des femmes, on ne fait qu'ajouter au stéréotype raciste qui est si prévalent dans la société canadienne contemporaine.

Nous devons examiner les désiquilibres fondamentaux de pouvoir qui existent dans notre société et desquels découle le sexisme. Le sexisme ne provient pas d'une définition ou d'une notion statiques de la culture. La culture est un ensemble dynamique de pratiques changeantes. Si nous regardons la société canadienne contemporaine, les données prouvent que, en général, la situation des femmes est atroce. Or, jusqu'à présent, personne n'a prétendu que la violence contre les femmes faisait partie de la culture canadienne. Mais quand il s'agit des collectivités d'immigrants, on entend constamment dire que c'est une partie intégrante de leur culture.

Le président: Merci beaucoup. Cependant, on ne demande pas aux femmes canadiennes de marcher deux pas derrière.

La parole est à vous, monsieur MacLellan.

M. MacLellan: Madame Thobani, je m'intéresse particulièrement aux problèmes que connaissent les femmes immigrantes, spécialement les femmes de couleur, qui tentent d'obtenir la citoyenneté canadienne. J'aimerais que vous indiquiez au comité ce qui inquiète les femmes qui sont dans cette situation.

Mme Thobani: C'est un bon exemple de ce qui se passe lorsque les immigrantes tentent de régler les problèmes d'inégalité qu'elles connaissent dans la vie en général. On semble s'attendre à ce qu'elles abandonnent leur culture et leur collectivité si elles veulent l'égalité. Les immigrantes constatent que leur collectivité possède certains éléments répressifs et d'autres progressistes. Tant que le gouvernement canadien concervera sa définition rétrograde et patriarcale de la culture, les femmes de notre société seront désavantagées. C'est beaucoup demander à une immigrante qui a peu d'accès aux ressources et aux services d'abandonner aussi sa collectivité et sa culture.

Mme Day: J'aimerais revenir sur votre remarque, monsieur le président, car elle est tout à fait déplorable et vous devriez en reconnaître le caractère raciste.

Dans notre pays, il y a beaucoup d'hommes blancs dont les ancêtres sont arrivés il y a quelques générations et qui se considèrent donc plus Canadiens que d'autres et dont la femme ne marche pas deux pas derrière, mais bien 25 pas

[*Text*]

25 paces behind, figuratively, symbolically, in ways that are most important. Maybe it is impossible to perceive that, but that is the experience of many, many women in this country. So it is simply a matter of how the inequality is experienced. It may have some different forms, but it is there.

The Chairman: Thank you very much.

• 1300

Mr. MacLellan: I have one more point, Mr. Chairman. It has been said by some of the witnesses that in looking at and dealing with crime prevention we should be giving some attention to children at risk at a very young age. One psychiatrist mentioned that the best period would be from the time they are born until they are three years old. Certainly the major area is pre-school.

It has been said that one of the causes of crime, which has its beginning with the treatment of young children, is deficient parenting. A lot of single-parent families or single mothers, some of them in their teens, are in difficult situations. Of course, it is a very important area to which we should be directing our attention.

Could you give us some idea of how we can help family life for these young children and single mothers, perhaps in areas like day care so that we not just help the families, but also in the area of crime prevention, to reduce the number of children at risk?

Ms Day: I think other people this morning have said that it is far too simple-minded in the area of crime prevention to simply think about more police officers, more guns and more jail cells. In fact, social programs are extraordinarily important. We emphasize that again. I also agree that in terms of crime prevention when we are thinking about children and about future generations, having a person who cares and is there to pay attention matters enormously.

From our perspective, we are not about to agree that it leads to very conservative definitions of family or restrictions in a society that would support that. In fact, what it means is that as a society we have to care about all of our children and particularly about our poor children because they are the most vulnerable. Unfortunately, we see that we are going in exactly the opposite direction. Canada has a very high percentage of children living below the poverty line. The national child care program that was on the agenda is off the agenda. Education is faltering. We are having more difficulty supporting our school system in this country. All of those things are extraordinarily important. The support for women and children is essential in this area.

It may be difficult for some people to make the connection between crime and social programs and the health of the society, but surely that is what this issue is about.

Ms Lakeman: I would like to respond, particularly since I am a single parent. The very notion of single parenthood leading to crime, implying that my child at birth is predetermined in somebody's mind as the next danger, is

[*Translation*]

derrière dans un sens figuré, symbolique, et cela s'applique à des domaines très importants. C'est peut-être imperceptible, mais c'est le sort de beaucoup de femmes dans notre pays. Il s'agit simplement d'une expérience différence de l'inégalité, qui existe sous différentes formes mais qui n'en n'est pas moins présente.

Le président: Merci beaucoup.

M. MacLellan: J'aimerais poser une autre question, monsieur le président. Certains témoins nous ont indiqué que, en matière de prévention du crime, on devrait s'attarder sur le sort des très jeunes enfants à risque. Un psychiatre a mentionné que la meilleure période pour la prévention serait celle allant de la naissance jusqu'à l'âge de 3 ans. La période préscolaire est certainement particulièrement importante.

On a dit qu'une des causes du crime, qui commence à se manifester dans la façon dont son traités les jeunes enfants, est l'insuffisance des soins que ceux-ci reçoivent. Beaucoup de familles monoparentales ou de mères seules, certaines d'entre elles encore adolescentes, sont dans une situation difficile. Manifestement, c'est là un domaine important que nous devons étudier avec attention.

Pourriez-vous nous dire comment nous pourrions aider à améliorer la vie de familles de ces jeunes enfants et de ces mères célibataires, peut-être avec des garderies, afin que nous puissions non seulement aider les familles, mais aussi prévenir le crime et réduire le nombre d'enfants à risque?

Mme Day: D'autres gens ont dit ce matin qu'il serait simpliste de réduire la prévention du crime à une augmentation du nombre des policiers, des armes et des cellules. En fait, les programmes sociaux sont extrêmement importants. Nous tenons à le souligner encore une fois. J'abonde dans votre sens lorsque vous dites que, en matière de prévention criminelle, lorsqu'il s'agit des enfants et des générations futures, les soins d'une personne aimante et attentionnée revêtent une énorme importance.

Nous n'irons cependant pas jusqu'à dire que cela mène à une définition très conservatrice de la famille ou à des restrictions dans toute société qui irait dans ce sens. Cela signifie plutôt, que notre société doit avoir à coeur le bien-être de nos enfants, particulièrement les enfants pauvres, car ce sont les plus vulnérables. Malheureusement, nous constatons que nous nous dirigeons dans le sens contraire. Le pourcentage des enfants vivant en dessous du seuil de la pauvreté est très élevé au Canada. Le programme national de garderies n'est plus à l'ordre du jour. Le système scolaire fait défaut. Nous avons de plus en plus de mal à financer notre système scolaire au Canada. Toutes ces choses comptent pour beaucoup. Il est essentiel d'aider les femmes et les enfants à ce chapitre.

Il peut être difficile pour certains d'établir un lien entre le crime et les programmes sociaux et de santé, mais c'est bien de cela qu'il s'agit.

Mme Lakeman: J'aimerais ajouter quelques mots puisque je suis moi-même mère seule. J'estime qu'il est tout-à-fait répugnant de lier l'existence de famille monoparentale au crime, de laisser entendre que, dès sa naissance, mon

[*Texte*]

loathesome. As to how we are going to get men to take responsibility for the children they father or how we are going to get men as a group to take responsibility for the children in society is an extremely difficult question, I agree.

We are best served by comprehensive social programs that women can access. It is well known that if there is good day care in the community, women will use it. If there is adequate 24-hour child care, women will use it. If there are programs that contribute to the development of children and social values, women will probably be running them.

So I just wanted to flip the question over. It seems to me it is necessary for the federal government in particular to make responsible statements about who is committing the crime here after all. It is not the children of the single parents in particular, quite clearly.

The Chairman: Thank you. Mr. Wappel.

Mr. Wappel: No questions.

Ms Masuda: I would like to respond to that point also. Thank you, Lee, for what you have said.

• 1305

I am a single parent. I have three daughters. One is a medical doctor, one is a lawyer, and one is a cop in Vancouver. I do not see any of them as being criminals. I take great offence to that point.

I also take great offence on behalf of single women with disabilities. Women with disabilities are looked at in this society as being inadequate parents, although we are not inadequate parents. We are very good parents.

Again, I would like to refer to the issue that Shelagh spoke about, the extreme poverty that single parents and disabled women live in. We are not able to make choices about where we live, about who comes to our houses to look after us, about who helps care for our children. It is the extreme poverty that is visited upon us which creates an environment where we sometimes have to break what are considered to be laws. Women have to prostitute themselves in many ways.

I just read a few days ago in *The Vancouver Sun* that the NDP is now going to police single mothers who are on welfare to make sure that their dependants are not earning money. And no amount of money is too small to be recorded. The money earned by a little boy who has a paper route is now going to be recorded as income. That is ridiculous. It is unjustified harassment by a government that keeps women in poverty and keeps them living in places that are unsafe.

The Chairman: Thank you very much, Ms Meister. Congratulations on having been a fine parent and having raised three very productive daughters. I'm sorry, you are Shirley Masuda. The wrong name is in front of you. I am terribly sorry, Ms Masuda.

[*Traduction*]

enfant était prédéterminé à devenir un danger pour la société. Mais vous avez raison, il est extrêmement difficile, de savoir comment nous pourrons amener les hommes à assumer la responsabilité des enfants qu'ils engendrent, ou, d'assumer collectivement la responsabilité de tous les enfants dans la société.

Le plus utile pour les femmes serait un ensemble complet de programmes sociaux auxquels elles pourraient avoir accès. On sait que, lorsqu'il y a un bon service de garderie dans une collectivité, les femmes s'en servent. S'il y a de bons services de garderie 24 heures par jour, les femmes s'en servent. S'il y a des programmes qui contribuent à l'épanouissement des enfants et au rehaussement des valeurs sociales, ce sont probablement des femmes qui les dirigent.

J'aimerais donc vous renvoyer la question. Il me semble qu'il faut plus particulièrement que le gouvernement fédéral déclare sans ambiguité qui commet véritablement les crimes. Ce ne sont pas particulièrement les enfants issus de familles monoparentales.

Le président: Merci. Monsieur Wappel.

M. Wappel: Je n'ai pas de question à poser.

Mme Masuda: J'aimerais aussi faire quelques commentaires à ce sujet. Merci, Lee, pour vos remarques.

Je suis chef de famille monoparentale. J'ai trois filles, une qui est médecin, une qui est avocate, et une qui est policière à Vancouver. Je ne les considère ni l'une, ni l'autre comme des criminelles. Cette idée m'offusque au plus haut point.

Je suis également offusquée du point de vue des femmes célibataires handicapées. Les femmes handicapées sont considérées dans notre société comme des mauvais parents, même si ce n'est pas le cas. Nous sommes de très bons parents.

Je voudrais en revenir à l'extrême pauvreté des femmes handicapées et des chefs de familles monoparentales dont a parlé Shelagh. Nous ne pouvons choisir ni où nous habitons, ni qui vient s'occuper de nous à domicile, ou nous aide à nous occuper de nos enfants. C'est l'extrême pauvreté dans laquelle nous nous trouvons qui crée un environnement qui nous pousse parfois à enfreindre ce que l'on considère être la loi. Les femmes sont forcées de se prostituer de bien des façons.

J'ai lu il y a quelques jours dans le *Vancouver Sun* que le Nouveau parti démocratique a l'intention de faire contrôler les mères-célibataires inscrites à l'assurance sociale afin de s'assurer que leurs dépendants ne touchent aucun revenu, aussi infime soit-il. L'argent que gagne le petit garçon qui distribue les journaux sera maintenant considéré comme un revenu. C'est tout à fait ridicule. Il s'agit d'un harcèlement injustifié de la part d'un gouvernement qui maintient les femmes dans la pauvreté et qui les force à habiter dans des endroits dangereux.

Le président: Je vous remercie, madame Meister. Je vous félicite d'avoir élevé trois filles qui contribuent beaucoup à la société et d'avoir été une bonne mère. Je m'excuse, vous êtes en fait Shirley Masuda. Le carton placé devant vous porte le mauvais nom. Je suis désolé madame Masuda.

[*Text*]

Ms Masuda: I would also like to make the point that I am not any special parent. All of us have fine children we are proud of.

The Chairman: I understand that, yes.

Mr. Waddell: I thought for a moment you were going to say that third kid was a politician.

I read *The Vancouver Sun* article also when I returned to the province. If the article is read carefully, one will see that in fact the government is not making any changes. It is some bureaucrat who has put in some check box or some information. It is beyond me. I think it's appalling and should be changed. I am going to do my best to get some of my friends to change it.

In listening to what you said on power imbalances, I am aware we are all men on the committee.

A witness: So are we.

Mr. Waddell: I gather that. In the report on gun control, I made a bit of an addendum. I tried to address the issue of women and gun control as saying it was a women's issue in many ways because women were victims disproportionately. Would I be wrong in treating crime prevention that way, in saying that it is certainly a women's issue or part of a women's issue? That is because women are victims of crime disproportionately to being the perpetrators of crime. It depends on how crime is defined. There is white collar crime, which is an entirely different thing and so on, but crime as we see it. In other words, I am thinking of women as being victims of crime disproportinately.

Ms Day: That is certainly the case. Looking at violence, personal violence, sexual assault and battery of partners, women are the victims and men are the perpetrators. I think the statistics are that 97% of the victims of such crimes are women.

It is quite clear that is the imbalance here. One of the things we are trying to put across is that we cannot deal with that issue unless we deal with the inequality of women. Violence against women has its genesis in our inequality in society. Consequently, we do not think that having more courts, more guns, more police officers, more jail cells will solve a problem that has its genesis in the inequality of women in this society.

• 1310

Mr. Waddell: Good. That's well put.

Ms Day: I would add to that, of course, that one of the things we're very concerned about is the selective enforcement of the law. What there is in resources is not being directed in the ways we think it ought to be directed. In other words, we are, as Lee has already said, spending the resources we do have disproportionately on the protection of property rather than on the protection of people, and on the protection of some people who are favoured in the society and not on the protection of those people who are most vulnerable.

[*Translation*]

Mme Masuda: Je tiens également à souligner que je ne suis pas une mère différente des autres. Nous avons tous des beaux enfants dont nous sommes fières.

Le président: Oui, je comprends cela.

M. Waddell: J'ai cru un moment que vous alliez dire que votre troisième enfant était dans la politique.

À mon retour dans la province j'ai moi aussi lu l'article du *Vancouver Sun* dont vous parlez. Si on le lit attentivement, on se rend compte qu'en réalité le gouvernement n'introduit aucun changement. Il s'agit en fait de l'initiative d'un quelconque bureaucrate et cela me dépasse. Je pense que c'est épouvantable et qu'il faudrait le changer. Je vais d'ailleurs faire mon possible pour que mes amis effectuent ce changement.

Pour ce que vous avez dit au sujet des inégalités en matière de pouvoir, je me rends compte qu'il n'y a que des hommes qui siègent au comité.

Un témoin: Nous aussi.

M. Waddell: Je n'en doute pas. Dans le rapport sur le contrôle des armes à feu, j'ai tenté de soulever la question des femmes et du contrôle des armes à feu en soulignant qu'il s'agissait à bien des égards d'une question féminine du fait que les femmes se retrouvent de façon disproportionnée du côté des victimes. Aurais-je tort de considérer la prévention du crime de la même façon, de dire qu'il s'agit pour le moins en partie d'une question féminine? Le nombre des femmes parmi les victimes par rapport à leur nombre parmi les auteurs de crime est en effet disproportionné. Cela est aussi fonction de ce que l'on entend par crime: il y a la criminalité en col blanc, mais il s'agit d'un type de crime tout à fait différent; il y en a d'autres encore, mais je veux parler du crime plus traditionnel. Autrement dit, je pense que le nombre des femmes qui sont victimes de crime est disproportionné.

Mme Day: Cela est tout à fait vrai. En matière de violence, de violence personnelle, d'agression sexuelle, de voies de fait, les femmes sont les victimes et les hommes les coupables. Je crois que les statistiques montrent que dans 97 p. 100 des cas les femmes sont les victimes de ce genre de crimes.

En l'occurence, le déséquilibre est évident. Ce que nous cherchons à faire comprendre, c'est qu'il n'est pas possible de traiter de ce problème sans aborder la question de l'inégalité des femmes. La violence envers les femmes s'explique par leur inégalité dans la société. Nous ne pensons pas en conséquence qu'un plus grand nombre de tribunaux, d'armes à feu, d'agents de police, ou de prisons permettra de résoudre un problème qui a ses racines dans l'inégalité des femmes dans notre société.

M. Waddell: Bien. Cela est bien dit.

Mme Day: J'aimerais ajouter, naturellement, que nous sommes très préoccupées par l'application sélective des lois. Nous pensons que les ressources disponibles ne sont pas utilisées de la façon dont elles devraient l'être. Autrement dit, nous consacrons, comme l'a déjà souligné Lee, nos ressources de façon disproportionnée à la protection des biens plutôt qu'à la protection des personnes, ainsi qu'à la protection des gens déjà favorisés par la société plutôt qu'à la protection de ceux qui sont les plus vulnérables.

[*Texte*]

There was another recent Vancouver story we think is prototypical, a very poor woman living on the east side of Vancouver who was repeatedly the victim of assault by her partner. People living in the place where she was living knew, and heard this happening over and over again. The police were called and they repeatedly didn't come. That woman finally was killed by her partner. So the fact that she was a woman and poor meant she didn't have the same protection in the society when she called for it.

Mr. Waddell: That was my next question, actually. I have found in my own area, as a general observation, while I'm seeing lots of interesting things happening in crime prevention and so on, led by community groups, which tend to be disproportionately dominated by women—women are very active in the groups, which is good—I still feel there's a problem with the police not taking women's complaints about domestic violence seriously. I think the old way of thinking is still there. Is there any recommendation you might have, or anything you could help the committee with, so we can change this situation?

Ms Lakeman: Comprehensive comments were made about this and a wide range of specifics were presented to the Commons committee that was looking at violence against women. I'm referring you back to those documents. But I think it's also important to say there is current law on the books. So you have to ask yourself where the example of how women are supposed to be regarded is that the policeman is going to follow.

We seem to be able to get the uneven application of a mandatory arrest policy. First we had no mandatory arrest policy. Now we have a mandatory arrest policy. The one thing you can be sure of is that it's very hard for a woman actually to get the police to come when she wants them to come and to leave when she wants them to leave. We can't get in control of this process. Since the rest of the system is enormously biased, it's ridiculous to expect there's going to be neutrality at that point. Do you understand?

Mr. Waddell: Yes.

Ms Lakeman: So the mandatory arrest policy doesn't work either. Part of what I'm saying to you is how you behave toward women publicly as individual political figures, as parties, and as government, has an impact on the range of behaviours that are acceptable to that policeman about how he should behave in the face of the woman calling him.

What we don't get is prompt action, being believed, having our decision taken seriously, and cooperation. That's what we can't get.

[*Traduction*]

Les journaux de Vancouver ont publié un autre article récemment que je considère très typique; il était question d'une femme très pauvre du quartier est de Vancouver et qui avait été victime de nombreuses fois de mauvais traitements de la part de son compagnon. Ses voisins connaissaient la situation, et avaient souvent entendu les scènes de ménage. Ils avaient appelé la police à plusieurs reprises mais elle ne venait jamais sur place. Jusqu'au jour où cette femme a été tuée par son compagnon. Ainsi, parce que c'était une femme pauvre, elle n'a pas bénéficié de la même protection de la part de la société lorsqu'elle a demandé du secours.

M. Waddell: C'est la question que je me préparais à aborder. J'ai observé, de façon générale, dans ma propre région, que même si l'on peut constater de nombreux progrès en matière de prévention du crime, à l'initiative des groupes communautaires qui ont tendance à être dominés de façon disproportionnée par les femmes—les femmes sont souvent très active dans les groupes ce qui est une bonne chose—je continue de penser que la police ne prend pas suffisamment au sérieux les plaintes se rapportant à la violence conjugale. Je pense que les mentalités à cet égard n'ont pas évolué. Auriez-vous des recommandations, ou avez-vous quelque chose à dire qui pourrait aider le comité afin de changer cette situation?

Mme Lakeman: On a déjà présenté devant le Comité de la Chambre des communes sur la violence faite aux femmes des commentaires généraux à ce sujet ainsi qu'une série de propositions précises. Je vous prie de vous reporter au document en question. Mais il est aussi important de rappeler qu'il existe déjà une loi. Vous devez donc vous demander de quel exemple s'inspirera le policier quand il s'agit du traitement des femmes.

Il semble que l'application de la politique d'arrestation obligatoire ne soit pas uniforme. Au départ il n'y avait pas de politique d'arrestation obligatoire; aujourd'hui nous en avons une. Toutefois, une chose est certaine: il est très difficile pour une femme de faire en sorte que la police vienne quand elle en a besoin et parte quand elle le souhaite. Nous ne sommes pas en mesure de contrôler le processus. Le reste du système étant on ne peut plus partial, il serait ridicule de s'attendre à constater une quelconque neutralité en l'occurrence. Me comprenez-vous?

M. Waddell: Oui.

Mme Lakeman: La politique d'arrestation obligatoire ne donne pas non plus les résultats escomptés. Je voudrais vous dire en partie que la façon dont vous vous conduisez publiquement à l'égard des femmes, à titre de personnages politiques, de partis, ou de gouvernements, a un impact sur les comportements qu'un policier jugera acceptable quand il doit lui-même répondre à un appel formulé par une femme.

Nous ne réussissons pas à bénéficier d'une intervention rapide, à être crues, à faire prendre nos décisions au sérieux, ni à bénéficier de la coopération nécessaire. C'est de tout cela que nous avons besoin.

[*Text*]

Mr. Thorkelson: One of the things the government did do, as you know—and you participated in this exercise—was it brought forward a sexual assault law. I'm just wondering if NAC has done any studies, or do you have any indication of how successful that has been, in either preventing the crime or achieving greater convictions of those who do perpetrate sexual assault crimes? Is it too early to tell?

Ms Day: It's much too soon to tell. You know how slowly the law moves. That law is in fact very new, and I think it will be four or five years before we can see what the trend is. Again, it's a question of who's believable and what evidence is relevant, and until we see how the courts interpret new language about that we're not going to be able to tell what the impact of it is.

• 1315

Mr. Thorkelson: You mentioned the Canadian government policy of discrimination against female refugees. I'm wondering if you could provide the committee—you don't have to do this today—with the number of male refugees we accept on a year-by-year basis, for example over the past five years, along with the number of female refugees, and then the percentage of those who apply, because if fewer women apply then we probably would accept fewer on an aggregate basis. I'm not making an argument. I understand there may be discrimination, but it would be interesting to see those if you could provide those statistics to us. Maybe our research people could look for them.

Ms Day: We can try to provide statistics. One of the things that's an issue here though, and I'm sure you know this is very much in the foreground right now, is what's considered a criterion for refugee status. What we're saying is that the persecution of women because of their gender is not recognized in the criteria, and consequently a lot of women—

Mr. Thorkelson: I understand that. That's a problem also, but I'm looking for—

Ms Lakeman: I understood you to be asking for the statistics under the criteria that exist already. I do think your researchers are an adequate source for that, since it's government statistics.

The other thing I want to point out to you is that if a country has a reputation for accepting refugees, then it gets applicants. If it has a reputation for not treating women equally, then it doesn't get equal numbers of women applicants. I can think of no reason why there shouldn't be equal numbers of women meeting the criteria. That's my point. So if there aren't equal numbers of women at the other end of the process, it's only a question of where the sexism is being applied.

Mr. Thorkelson: I understand that. I do understand that.

[*Translation*]

M. Thorkelson: Le gouvernement a fait adopter, comme vous le savez—puisque vous avez pris part au processus—une loi contre l'agression sexuelle. Je voudrais savoir si le Comité canadien d'action sur le statut de la femme a procédé à des études quelconques, ou s'il possède des informations sur les conséquences heureuses de cette loi en matière de prévention du crime ou au sujet des condamnations des auteurs d'agressions sexuelles? Est-il trop tôt pour en parler?

Mme Day: C'est beaucoup trop tôt pour tirer des conclusions. Vous connaissez comme moi la lenteur du système judiciaire. Cette loi est très récente et je pense qu'il faudra quatre ou cinq ans avant que nous puissions déterminer une tendance. Il s'agit d'une question de crédibilité des informations et de pertinence des témoignages. Tant que nous ne saurons pas comment les tribunaux interprètent les nouveaux termes employés dans la loi, nous ne pourrons pas en mesurer l'impact.

M. Thorkelson: Vous avez dit que le gouvernement canadien pratique une discrimination à l'égard des femmes réfugiées. Je me demande si vous pourriez fournir au comité—pas nécessairement aujourd'hui—le nombre des réfugiés de sexe masculin qui sont acceptés sur une base annuelle, par exemple pour ce qui est des cinq dernières années, ainsi que le nombre des réfugiés de sexe féminin, ainsi que le pourcentage de femmes parmi les demandeurs d'asile, parce que si le nombre de candidates est moindre, cela expliquerait probablement pourquoi elles sont moins nombreuses à être acceptées. Je ne tente pas de défendre un point de vue ou un autre. Je suis conscient qu'il peut exister une certaine discrimination, mais il serait intéressant de disposer de ces statistiques si vous pouviez nous les fournir. Nos recherchistes pourraient peut-être s'en occuper.

Mme Day: Nous allons essayer de vous les fournir. Un des problèmes à cet égard, et vous savez certainement qu'il en est beaucoup question à l'heure actuelle, est de savoir quels critères appliquer à la définition du statut de réfugié. Nous disons que la persécution dont sont victimes les femmes à cause de leur sexe ne figure pas parmi les critères reconnus, et que par conséquent beaucoup de femmes—

M. Thorkelson: Je comprends cela. C'est aussi un problème, mais ce que je veux—

M. Lakeman: J'avais compris que vous demandiez les statistiques en fonction des critères en vigueur actuellement. Je pense que vos recherchistes seraient les mieux placés pour vous communiquer cette information, vu qu'il s'agit de statistiques gouvernementales.

Je souhaite d'autre part faire remarquer que, si un pays a la réputation d'accepter des réfugiés, il reçoit des demandes. S'il a la réputation de ne pas traiter les femmes de façon équitable, il ne reçoit pas un aussi grand nombre de demandes de la part de candidates au statut de réfugiées. Je ne vois pas pour quelle raison il n'y aurait pas un aussi grand nombre de femmes qui satisfont aux critères. C'est ce à quoi je voulais en venir. Aussi s'il n'y a pas un aussi grand nombre de femmes à la fin de la procédure, il s'agit de savoir à quel point le sexisme entre en jeu.

M. Thorkelson: Je comprends, je comprends cela.

[*Texte*]

The Chairman: I want to thank the National Action Committee on the Status of Women for appearing before us today and making their thoughts known to us.

We'll adjourn this meeting until 2 p.m.

Mr. Waddell: I have a point of order. Do we need a little longer for lunch?

The Chairman: We're going to eat in 45 minutes. We would have to keep witnesses waiting.

Ms Masuda: Before I leave, on behalf of the Disabled Women's Network I would like to present you with a manual that we have written on meeting the needs of women with disabilities. It has lots of statistics in it about violence against women who are disabled. Just to quote you one, 76% of all women with disabilities have been raped or physically abused. I leave you this book with our hope that you will read it.

The Chairman: Thank you very much.

Ian, we are going to proceed on time as closely as we can.

Mr. Waddell: Okay.

The Chairman: We are now adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Je tiens à remercier le Comité canadien d'action sur le statut de la femme d'avoir témoigné devant le comité aujourd'hui et de nous avoir fait part de son point de vue.

La séance est ajournée jusqu'à 14h00.

M. Waddell: J'invoque le Règlement: a-t-on besoin d'un peu plus de temps pour le déjeûner?

Le président: Nous allons prendre 45 minutes pour manger. Autrement il faudrait que nous fassions attendre les témoins.

Mme Masuda: Avant de partir, je voudrais vous présenter au nom du Réseau des femmes handicapées un manuel sur les moyens de répondre aux besoins des femmes handicapées. Vous y trouverez de nombreuses statistiques au sujet de la violence faite aux femmes invalides. A titre d'exemple, 76 p. 100 de toutes les femmes handicapées ont été soit violées, soit agressées physiquement. Je vous remets ce livre dans l'espoir que vous le lirez.

Le président: Merci beaucoup.

Ian, nous allons respecter notre horaire du mieux que nous allons pouvoir.

M. Waddell: Très bien.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From British Columbia Crime Prevention Association:

Al Fouquette, Vice-President;

Sharron Hilsen, Executive Director.

From "British Columbia Coalition for Safer Communities":

Patti Pearcey, Co-ordinator;

Carol Matusicky, Executive Director of British Columbia Council for the Family;

Dr. Calvin Lee, Member;

Phil Hall, Member of the First Nations Assembly, Skowkale Band, Stolo Nation.

From the Criminology Department, Malaspina College, Nanaimo, B.C.:

John Anderson, Co-ordinator.

From the National Action Committee on the Status of Women:

Shelagh Day, Vice-President;

Lee Lakeman, Vancouver Rape Relief;

Sunera Thobani, Member at Large;

Shirley Masuda, Dawn Canada.

TÉMOINS

De «British Columbia Crime Prevention Association»:

Al Fouquette, Vice-président;

Sharron Hilsen, Directeur exécutif.

De «British Columbia Coalition for Safer Communities»:

Patti Pearcey, Coordonnatrice;

Carol Matusicky, Directeur exécutif de «British Columbia Council for the Family»;

Dr Calvin Lee, Membre;

Phil Hall, Membre de l'Assemblée des premières nations, Tribu Skowkale de la Nation Stolo.

Du Département de criminologie, «Malaspina College», Nanaimo, C.-B.:

John Anderson, Coordonnateur.

Du Comité national sur le statut de la femme:

Shelagh Day, Vice-présidente;

Lee Lakeman, «Vancouver Rape Relief»;

Sunera Thobani, Membre;

Shirley Masuda, Dawn Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC 33
-J96

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 81

Monday, January 18, 1993
Vancouver, B.C.

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 81

Le lundi 18 janvier 1993
Vancouver (C.-B.)

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen des questions relatives à la prévention du crime

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25282—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

MONDAY, JANUARY 18, 1993
(101)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 2:25 o'clock p.m. this day, in Hotel Vancouver, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Bill Domm for Blaine Thacker and Douglas Fee for Carole Jacques.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From the Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee: Russ Hellard, Chairman; Corporal George Braithwaite, Royal Canadian Mounted Police. *From W.J. Stelmaschuk & Associates:* Mauro Conzatti, National Director, Residential Corrections Services. *From the John Howard Society of Alberta:* Gerard O'Neill, President; Howard Sapers, Executive Director. *From the Elizabeth Fry Society of Edmonton:* Carol Hutchings, Executive Director; Marilena Carminati, Barrister and Solicitor. *From the John Howard Society of Manitoba:* Graham Reddoch, Executive Director. *From the Bread and Roses Women's Centre, Kitimat:* Elizabeth Botz. *From the Port Coquitlam Women's Centre:* Lynne Brown, Co-ordinator; Kathryn Wahamaa, Researcher.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

Russ Hellard from the Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee made an opening statement and with Corporal George Braithwaite answered questions.

Mauro Conzatti from W.J. Stelmaschuk and Associates made an opening statement ans answered questions.

Gerard O'Neill and Howard Sapers from the John Howard Society of Alberta each made an opening statement.

Carol Hutchings and Marilena Carminati from the Elizabeth Fry Society of Edmonton each made an opening statement.

Graham Reddoch from the John Howard Society of Manitoba made an opening statement.

The witnesses answered questions.

Elizabeth Botz from the Bread and Roses Women's Centre, Kitimat made an opening statement.

PROCÈS-VERBAL

LE LUNDI 18 JANVIER 1993
(101)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à 14 h 25, à l'Hôtel Vancouver, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Bill Domm remplace Blaine Thacker; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoins: Du Comité de prévention criminelle de Coquitlam/Port Coquitlam: Russ Hellard, président; Caporal George Braithwaite, Gendarmerie royale du Canada. *De W.J. Stelmaschuk & Associates:* Mauro Conzatti, directeur national, Services correctionnels. *De la John Howard Society of Alberta:* Gerard O'Neill, président; Howard Sapers, directeur exécutif. *De la Société Elizabeth Fry d'Edmonton:* Carol Hutchings, directeur exécutif; Marilena Carminati, avocate. *De la John Howard Society of Manitoba:* Graham Reddoch, directeur exécutif. *De Bread and Roses Women's Centre, Kitimat:* Elizabeth Botz. *De Port Coquitlam Women's Centre:* Lynne Brown, coordonnatrice; Kathryn Wahamaa, recherchiste.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de la prévention du crime (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Russ Hellard, du Comité de prévention criminelle de Coquitlam/Port Coquitlam, fait un exposé puis, avec le caporal George Braithwaite, répond aux questions.

Mauro Conzatti, de W.J. Stelmaschuk et Associates, fait un exposé et répond aux questions.

Gerard O'Neill et Howard Sapers, de la John Howard Society of Alberta, font chacun un exposé.

Carol Hutchings et Marilena Carminati, de l'Elizabeth Fry Society of Edmonton, font chacune un exposé.

Graham Reddoch, de la John Howard Society of Manitoba, fait un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

Elizabeth Botz, de Bread and Roses Women's Centre, font un exposé.

Lynne Brown and Kathryn Wahamaa from Port Coquitlam Women's Centre each made an opening statement.

The witnesses answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Lynne Brown et Kathryn Wahamaa, du Port Coquitlam Women's Centre, fait un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

À 17 h 30, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Monday, January 18, 1993

• 1418

The Chairman: I would like to call the meeting to order, please.

I am very pleased to welcome the Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee, George Braithwaite and Russ Hellard, and thank them very much for coming. Do you have an opening statement you wish to make?

Mr. Russ Hellard (Chairman, Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee): Yes, we do. Corporal Braithwaite is the NCO in charge of the Coquitlam Community Policing Victims Services. We are a team.

On behalf of the Coquitlam/Port Coquitlam Policing Committee we thank you for the opportunity to participate in this important event. Our presentation today will be brief. We will be focusing on some specific points involving the role of police officer training and commitment to community policing.

Over the past six years as a member of the policing committee and being involved with a number of crime prevention programs I have had the opportunity to work closely with a number of crime prevention officers. It is through this contact that I have been able to make some observations on crime prevention and the developing concept of community policing.

I have seen a number of officers come and go, some staying in the crime prevention field and some going to other duties. There appears to have been a movement over the past few years to leave officers in these positions for longer periods of time, but there is still too large a turnover.

• 1420

I feel it will be essential for police forces to identify during the early stages of the police officer's career those members who have the skill and desire to commit themselves to the field of community policing. The crime prevention officer will have to be looked at as a specialist. The officer should remain in the position accordingly.

The idea that the general policing officer will be able to totally fulfil all aspects of police work is not realistic. The social and crime problems we face are becoming more and more complex. With this complexity there will be an increased demand for police forces to have professionally trained specialists to work with the general policing officers to analyse problems and help with methods of problem solving.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le lundi 18 janvier 1993

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Je suis ravi de souhaiter la bienvenue au Coquitlam–Port Coquitlam Community Policing Committee, représenté par George Braithwaite et Russ Hellard, que je remercie de leur présence parmi nous aujourd'hui. Avez-vous une déclaration liminaire à faire?

M. Russ Hellard (président, Coquitlam–Port Coquitlam Community Policing Committee): Oui, en effet. Le caporal Braithwaite est le sous-officier responsable des Coquitlam Community Policing Victims Services. Nous formons une équipe.

Au nom du Coquitlam–Port Coquitlam Policing Committee, nous tenons à vous remercier de l'occasion qui nous est ici donnée de participer à ces discussions importantes. Notre exposé aujourd'hui sera très bref. Nous avons l'intention de soulever un certain nombre de points concernant l'importance de la formation des agents de police et de leur engagement vis-à-vis des services de police communautaires.

À titre de membre du comité et grâce à ma participation à un certain nombre de programmes de prévention du crime, j'ai pu, au cours des six dernières années, travailler en étroite collaboration avec un certain nombre d'agents spécialisés dans la prévention criminelle. Ces contacts m'ont justement permis de faire un certain nombre d'observations concernant la prévention du crime et ce concept évolutif de police communautaire.

J'ai ainsi connu un grand nombre d'agents: certains ont continué de se spécialiser dans la prévention du crime, alors que d'autres ont préféré accepter d'autres fonctions. Depuis un certain temps, on semble vouloir affecter les agents pendant de plus longues périodes, mais le roulement est encore beaucoup trop important.

À mon avis, les services de police vont devoir déterminer, au tout début de leur carrière, quels agents ont les capacités et l'inclination nécessaires pour s'engager à faire partie d'une police socio-préventive. L'agent de prévention criminelle devra être considéré comme un spécialiste, et en tant que tel, il devrait garder son poste en permanence.

Il n'est pas réaliste de croire que l'agent de police généraliste sera en mesure de traiter tous les aspects du travail normalement confié à un agent de police. Les problèmes de société et de criminalité deviennent de plus en plus complexes. À cause de cette complexité accrue, de plus en plus, les services de police vont devoir faire appel à des spécialistes qui ont une formation professionnelle et qui travailleront avec les agents généralistes pour analyser les problèmes et les aider à trouver les moyens de les régler.

[*Text*]

What I am suggesting in this presentation is not intended in any way as a criticism of the excellent work being done by the officers currently in the crime prevention field, but should be looked at as a development for the future of community policing.

I would first like to address training as a priority for all general police officers who will be involved in community policing. There has to be a concentrated effort to develop a comprehensive training standard on the concepts and the roles of the community policing officer. This first stage of development has to be at the recruit-training level. The need and value of community policing has to be shown to the police officers so they can see that working with the community to solve social and crime problems will in the long term save calls for service, and that this method of policing is cost-effective and also rewarding.

I would like to add at this point that the initial development of community policing is going to be costly, and that the community governments have to buy fully into the concepts to make them work. I foresee an increase in police and volunteer manpower to facilitate this facet of policing. There will always be the added cost of implementing the initiatives that are developed through this police and community partnership. Governments on all levels will have to budget for this. These costs should levelling off as the benefits of these initiatives are recognized. The long-term value of this partnership toward the common goal of a safer and healthier community should not be undermined by dollars and cents.

Those members who for career development are looking at the crime prevention field should be afforded the opportunity to be trained prior to being transferred into the position. I have observed that a large number of members are transferred into sections before they receive any training in crime prevention, which takes away their effectiveness while they work at on-the-job training.

It is understandable that training is expensive, and it is not always known who is going into the positions. If it is not possible to train prior to transfer, it should be a priority to train the member as soon as he arrives. It is very important that the officers have the training needed to facilitate their duties. The value of training diminishes the longer the member is in the position before receiving it.

There are a number of regional programs that are provided by the force—for example, first aid, SL II, which is the roadside screening device, and basic accident investigation. Possibly this method could be expanded, and more officers

[*Translation*]

Je m'empresse d'ajouter que l'objet de cet exposé n'est nullement de critiquer l'excellent travail actuellement accompli par les agents de police dans la prévention du crime; nos observations aujourd'hui sont de simples suggestions pour le développement futur des services de police communautaires.

Dans un premier temps, il convient de reconnaître qu'une formation appropriée doit être offerte à tous les agents qui ont l'intention de faire partie d'une police communautaire. Des efforts devront être déployés pour élaborer des normes de formation détaillées définissant le concept des services de police communautaire et les responsabilités des agents qui se spécialisent dans ce domaine. Une première formation doit donc être dispensée à toutes les recrues. Il faut montrer aux agents de police que ces services sont à la fois nécessaires et valables, puisqu'ils réussiront, en travaillant de près avec la collectivité, à régler plus facilement les problèmes de société et de criminalité—ce qui permettra à long terme de réduire la demande en services policiers—et qu'une telle stratégie est rentable tout en offrant à l'agent de police une grande satisfaction professionnelle.

Il convient d'ajouter ici que la création de ces services de police communautaires va être coûteuse au départ; de plus, les gouvernements locaux doivent absolument accepter le bien-fondé du concept si l'on veut que ces services soient efficaces. À mon sens, il sera sans doute nécessaire d'accroître le nombre d'agents de police et de bénévoles qui travaillent dans ce domaine pour faciliter la mise en place de ce type de service. De plus, la mise en oeuvre des initiatives élaborées grâce à cette collaboration entre la police et la communauté entraînera des frais supplémentaires. Tous les paliers de gouvernement devront donc en tenir compte dans leur budget. Ces coûts devraient aller en diminuant à mesure que l'incidence positive de telles initiatives se sera sentir. À long terme, l'utilité de cette collaboration, dont l'objectif commun est une collectivité plus sécuritaire et plus saine, ne devrait pas être compromise pour une simple question d'argent.

Les agents qui souhaitent se perfectionner en devenant spécialistes de la prévention criminelle devraient pouvoir être formés avant d'être affectés à de tels postes. J'ai constaté qu'un grand nombre d'agents sont simplement mutés à leurs nouveaux postes, sans bénéficier d'une formation en prévention criminelle, ce qui les empêche d'être efficaces dès leur entrée en fonction, puisqu'ils sont formés sur le tas.

Il est vrai que la formation coûte cher et qu'il n'est pas toujours possible de savoir d'avance qui va être affecté à ces postes. Lorsqu'un agent ne peut être formé avant d'être muté, sa formation doit être considérée comme prioritaire, dès son entrée en fonction. Pour faciliter leur travail, il faut absolument que les agents reçoivent une formation adéquate. Plus l'agent reste en poste sans être formé, moins la formation est efficace.

Les services de police de régions diverses dispensent déjà un certain nombre de cours de formation—par exemple, sur les premiers soins, sur l'utilisation de SL II, c'est-à-dire l'alcootest routier, et sur les méthodes d'enquête de base sur

[*Texte*]

could receive training in some of the crime prevention aspects. This type of training would give the general policing officers a better working knowledge of crime prevention and community policing, and would be cost-effective.

• 1425

One other method of training would be to have an overlap of the person coming into the position possibly three to six months early so as to have field training prior to transfer.

Our communities of Coquitlam, Port Coquitlam, Anmore, and Belcarra, all of whom are represented on our committee, which has been in place for over 12 years, have enjoyed a working-together relationship with the RCMP. This return to a closer community-police relationship can do nothing but have positive results. It is hoped that the findings of this committee will result in supportive, responsible government assistance.

This concludes the opening statement. We shall be pleased to answer any questions. Thank you for inviting us here.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Hellard.

Is Corporal Braithwaite a member of the Coquitlam police or a member of the RCMP?

Corporal George Braithwaite (Coquitlam Community Policing Victims' Services, Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee): The RCMP.

The Chairman: Is it the policy of the RCMP to do specialized training for officers who are going into crime prevention?

Cpl Braithwaite: A number of training programs or training courses are available. They aren't always available to people who are going into the positions, for obvious reasons of costs and things of training development, and their funding has to be looked after very carefully. So if you're not going into the position, they have a tendency not to give you training in that position prior to going in.

The Chairman: In your last line, Mr. Hellard, you say:

> It is hoped that the findings of this committee will result in supportive, responsible government assistance.

Since the Canadian government, with the RCMP, is already moving in that direction, you're talking to other governments, both provincial and municipal, mainly. Is that correct?

Mr. Hellard: Yes. The B.C. Coalition for Safer Communities and the B.C. Crime Prevention Association have good programs, and they have an idea of how to proceed to do things in a proper, effective manner with the help of the various municipal, provincial, and federal governments involved as necessary.

[*Traduction*]

les accidents. Il y aurait peut-être lieu d'élargir ces programmes de sorte qu'un nombre accru d'agents de police puissent être formés dans la prévention du crime. Ce type de formation permettrait aux agents de police généralistes de se renseigner sur la prévention criminelle et sur le concept de la police socio-préventive, tout en étant rentable.

L'autre possibilité consisterait à prévoir un certain chevauchement des postes, permettant à un agent d'être formé sur le tas pendant trois à six mois avant son transfert.

Les communautés de Coquitlam, de Port Coquitlam, de Anmore et de Belcarra, qui sont toutes représentées au comité—qui existe d'ailleurs depuis plus de 12 ans—travaillent en étroite collaboration avec la GRC. Ces rapports plus étroits entre la collectivité et la police ne peuvent qu'aboutir à des résultats positifs. Nous espérons d'ailleurs que les recommandations du comité de la Justice déboucheront sur des programmes d'aide gouvernementale adéquats et responsables.

Voilà qui met fin à notre déclaration liminaire. Nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions, et encore une fois, nous vous remercions de votre invitation.

Le président: Merci beaucoup, M. Hellard.

Le caporal Braithwaite fait-il partie du service de police de Coquitlam ou est-il plutôt membre de la GRC?

Le caporal Braithwaite (Coquitlam Community Policing Victims' Services, Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee): Je suis membre de la GRC.

Le président: La GRC a-t-elle établi une politique qui prévoit une formation spécialisée pour ceux qui vont travailler dans le domaine de la prévention criminelle?

Cpl Braithwaite: Il existe effectivement un certain nombre de programmes ou de cours de formation. Ceux qui sont affectés aux postes en question, n'y ont pas forcément accès, étant donné le coût élevé des cours de formation et de perfectionnement et la nécessité de contrôler de près ces dépenses. Par conséquent, une personne qui n'est pas intéressée par à ce genre de poste, ne bénéficie pas normalement d'une formation spécialisée avant d'entrer en fonction.

Le président: À la dernière ligne de votre document, M. Hellard, vous dites ceci:

> Nous espérons que les recommandations du comité de la Justice déboucheront sur des programmes d'aide gouvernementale adéquats et responsables.

Étant donné que le gouvernement du Canada, en collaboration avec la GRC, prend déjà des initiatives en ce sens, je suppose que vous faites surtout allusion aux autres gouvernements—à la fois provinciaux et municipaux—n'est-ce pas?

M. Hellard: Oui, en effet. La B.C. Coalition for Safer Communities et la B.C. Crime Prevention Association offrent déjà de bons programmes, et de plus, elles sont au courant des moyens à employer pour procéder adéquatement et efficacement, en s'assurant de la collaboration des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéral s'il le faut.

[*Text*]

I think really what we come down to is that each individual area is unique in its problems and the methods that would work in that particular community. So you have to identify. We've been trying to do this for a long time, and we think that we're gradually moving forward step by step. It's a slow process.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Corporal Braithwaite, there is no training at the Regina facility of the RCMP on crime prevention, is there? Is there any course or any attention given to that as a general course of instruction?

Cpl Braithwaite: To my knowledge they receive some formal training. As to what extent, I'm not sure. I don't think it's an extended training package or an extended part of the training, but from my understanding the RCMP certainly are developing or looking at developing... I don't know if it's for the training section, but they are developing some policy and guidelines for community policing.

Mr. MacLellan: If you were to give courses, what areas should be covered in courses for officers in this discipline?

Cpl Braithwaite: As community policing develops, where the first-line officers are going to be the ones who work with the community to try to initiate or identify problems, I would see that they should be given tools such as how to recognize, how to contact people, where to go to get that information and to start putting it together.

• 1430

I realize it becomes somewhat analytical when it comes to some of the information they're gathering. Therefore as I noted in our brief, I think there have to be officers in place who can assist the line officers to facilitate this type of policing. Certainly being able to identify...being able to contact the public, and also knowing and understanding what programs are in place already, so they have a good working knowledge to sell the product... And I think we have to sell the product to the community and have them buy into it.

Mr. MacLellan: Of course this goes without saying, but you'd be a proponent of the community policing theory?

Cpl Braithwaite: Absolutely, yes. There's no question about that.

Mr. MacLellan: You've seen positive results and the foot patrols and bicycle patrols would have had an effect in the community, along with the liaising with the members of the community themselves.

[*Translation*]

Finalement, chaque collectivité est unique du point de vue des problèmes auxquels elle doit faire face et des méthodes susceptibles d'y être les plus efficaces. La première étape consiste donc à identifier ces problèmes et ces méthodes. C'est justement ce que nous essayons de faire depuis longtemps, et nous avons maintenant l'impression d'avancer, petit à petit. Mais ce processus prend du temps.

M. MacLellan (Cap Breton—The Sydneys): Caporal Braithwaite, la GRC n'offre pas de cours de formation sur la prévention criminelle à son bureau de Régina, n'est-ce pas? À votre connaissance, existe-t-il un cours quelconque dans ce domaine, ou aborde-t-on ce sujet dans le cadre des cours de formation générale?

Cpl Braithwaite: À ma connaissance, on donne une certaine formation en bonne et due forme dans ce domaine. Quand au degré de spécialisation de cette formation, je ne peux pas vraiment vous répondre. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'un cours de formation détaillé, ni que l'on consacre beaucoup de temps au sujet dans le cours de base, mais je crois comprendre que la GRC envisage peut-être de faire quelque chose... Je ne sais pas au juste si cela concerne ou non la formation, mais je sais que la GRC élabore actuellement des politiques et des lignes directrices sur les services de police communautaires.

M. MacLellan: Si vous deviez dispenser des cours dans ce domaine, quels sujets ou questions vous sembleraient prioritaires?

Cpl Braithwaite: À mesure que les services de police communautaires prennent de l'ampleur, et que les agents de première ligne sont appelés à travailler en collaboration avec la communauté pour identifier les problèmes et élaborer des stratégies, je suppose qu'il sera important de leur apprendre à reconnaître les problèmes, à prendre contact avec les gens, à repérer des sources d'information appropriées et à réunir ainsi les éléments d'une stratégie.

Je suis conscient du fait que c'est un travail d'analyse qu'on leur demande de faire en ce qui concerne certaines des informations qu'ils recueillent. Voilà pourquoi, à mon avis,—et nous avons souligné ce point dans notre mémoire—il faut qu'un certain nombre d'agents expérimentés soient sur place pour aider les agents de première ligne à faciliter la mise en oeuvre de ce genre d'initiative. C'est-à-dire qu'il faut absolument être en mesure d'identifier les problèmes... de prendre contact avec le public, et aussi de se renseigner sur les programmes déjà en place, afin d'avoir de bonnes connaissances de base pour vendre son produit... Car à mon avis, il s'agit effectivement de vendre un produit à la communauté et d'obtenir sa pleine collaboration.

M. MacLellan: Cela va de soi, je suppose, mais vous êtes certainement en faveur de la notion de police socio-préventive, n'est-ce pas?

Cpl Braithwaite: Oui, absolument.

M. MacLellan: Vous avez obtenu de bons résultats, qu'on parle de l'incidence positive des patrouilles pédestres et cyclistes sur les communautés ou des efforts déployés pour établir des contacts avec les membres de ces collectivités.

[*Texte*]

Cpl Braithwaite: Absolutely. I also see community policing being one step beyond programs in place where the actual first-line officers are the ones who are working with the community. So that means rather than just going and putting a Band-aid on the problem, now they're going to try to work with the community to come up with solutions to solve the problem over the long term.

I think policing historically has been where we respond to an incident, say youth drinking in the park. We respond. We seize the alcohol. Maybe there's the odd charge. Then we leave, and maybe next week we're back with the same problem.

I think it's really important those officers start to understand there is a way of preventing that and coming up with initiatives by working with the community. That means all aspects of the community, not just the people who live around the park but the parks and recreation department and everyone else who's involved, to solve the problem so the police don't have to keep going back.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): I want to welcome both of you. I want to congratulate you for a report that was focused, brief, and thorough. I can just see our chairman saying boy, your MP could learn from you.

The Chairman: You read minds, too.

Mr. Waddell: I want to make my period a little more informal. If some of the other members want to come in, including the chair... I think this is a very interesting brief.

I was just looking through my notes here. If you don't mind, I'll table with the committee the constitution of the community policing committee. The committee will see that article 3.(a) talks about representatives from the district of Coquitlam and the municipal councils. Then it talks about a representative of the business community, someone from the school board, from seniors, an officer in charge from the detachment, a representative from the student council, selected by the Terry Fox Senior Secondary School, Centennial School, a representative from the Asian community, a representative of district parents, and so on. You do have these representatives on your committee now, do you?

A witness: Yes. The only ones we're missing right at this time are the schools. They've had some difficulty with their time because our meetings are during school times. What we've done is we have one of the committee members liaise with the schools to get feedback from the youth.

Mr. Waddell: I'll table this with the committee.

Just so the members know, we're talking about a community that's 30 kilometres or so from here, from downtown Vancouver, in the eastern suburbs of Vancouver. It is one of the fastest-growing communities in the country.

[*Traduction*]

Cpl Braithwaite: Oui, tout à fait. Pour moi, la police socio-préventive va au-delà des programmes déjà en place, puisque les agents de première ligne travaillent avec la communauté. Autrement dit, au lieu de se contenter de trouver une solution temporaire au problème, ils travaillent en permanence avec la communauté pour trouver des solutions à long terme.

À mon avis, jusqu'à maintenant, la police a réagi à des incidents précis, par exemple, des jeunes qui consomment de l'alcool dans un parc. Dans ces cas-là, nous réagissons à un incident. Nous confisquons l'alcool. De temps à autre, il y aura une inculpation. Mais nous quittons les lieux aussitôt, et la semaine suivante, la même chose se reproduira.

À mon avis, il faut absolument que les agents de police commencent à comprendre qu'il existe un moyen de prévenir ce genre de difficultés et de prendre des initiatives valables en collaboration avec la communauté—et j'insiste sur la nécessité d'inclure tous les éléments de la communauté, et non simplement les gens qui habitent aux alentours du parc; autrement dit, il faut faire participer les représentants du service des parcs et des loisirs et tous les intéressés, afin d'enrayer le problème une fois pour toutes et d'éviter à la police d'avoir à intervenir constamment.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue au comité. Je tiens à vous féliciter d'un mémoire fort pertinent, bref mais complet. Il me semble déjà entendre notre président me conseiller de suivre votre exemple.

Le président: Vous arrivez même à lire les pensées des gens.

M. Waddell: J'ai l'intention d'être un peu moins formel pendant mon tour. Donc, si d'autres membres souhaitent participer à la discussion, y compris le président... Pour moi, votre mémoire est très intéressant.

Je viens tout juste de regarder mes notes. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, j'aimerais déposer auprès de notre comité les statuts du vôtre. Les députés constateront que l'article 3.a) fait allusion aux représentants du district de Coquitlam et des conseils municipaux. Ensuite, il est question d'un représentant du milieu des affaires, du conseil scolaire, des personnes âgées, d'un agent du détachement, d'un représentant du conseil étudiant, choisi par l'École secondaire Terry Fox ou l'école Centennial, d'un représentant de la communauté asiatique, d'un représentant des parents du district, etc. Tous ces représentants siègent déjà à votre comité, n'est-ce pas?

Un témoin: Oui. Les seuls qui nous manquent actuellement sont les représentants des écoles. Ils ont eu du mal à participer puisque nos réunions se tiennent pendant les heures d'école. Par conséquent, nous avons chargé un membre du comité de rester en contact avec les écoles pour connaître les réactions des jeunes.

M. Waddell: Je vais déposer ce document auprès du comité.

Pour la gouverne des membres, nous parlons maintenant d'une communauté située à environ 30kms d'ici, c'est-à-dire du centre-ville de Vancouver, dans la banlieue est de Vancouver. C'est l'une des communautés du Canada dont la croissance est la plus rapide.

[*Text*]

Mr. Hellard: There are actually four or five communities that are involved. The Coquitlam detachment looks after Coquitlam and Port Coquitlam. Then there are 625 people in Belcarra. I don't know how many people there are in Anmore. I think there are about 100,000 altogether.

Mr. Waddell: Yes, you're looking at about 100,000 people.

• 1435

Mr. Hellard: Right.

Mr. Waddell: You were saying, if you do not mind me repeating a previous conversation, that it was only a few years ago that a policeman was fired because he talked about crime prevention. Is that true?

Mr. Hellard: Yes. I do not know him personally. I started getting involved in this field about 1985, and I understand that it happened in the seventies when the first basic steps were made in trying to do something different from the "you call and I respond" type of police activity. I believe it was not met with whole-hearted approval by a police chief, possibly. I do not know the details.

Mr. Waddell: I want to ask you about this to try to get the practicalities. George, maybe you could answer this.

It seems to me that in traditional policing when they ask how you would assess an officer, he would say well, I have given so many tickets, or I have arrested so many people, or had so many convictions. Then, if you go to the fellow or the woman who is working in community policing and say well what have you done, what are they going to say—I have prevented so many crimes? It is pretty hard to categorize.

I would suspect there is still some of the old way of thinking. How do you assess someone who goes into community policing in the police force?

Cpl Braithwaite: That is a tough question. You are partially right there. In the last two years they redid the assessment form, and I think you are better able to reflect the person's skills and ability in the crime prevention field on that particular form.

At one time it was very operational where a lot of things were based on your operational aspects, such as you mentioned, tickets and things of that nature. However, I feel from the last couple of years and I know from my own perspective as to Coquitlam and where I work, that our management certainly are looking at the crime prevention field as a very intricate part of their policing. I know our programs, especially the Block Watch program, have been a real cornerstone for our community in developing it. Hopefully, eventually it will have every block in it, or every area will be on-line, and we can use that to facilitate other programs or get information out to the community.

[*Translation*]

M. Hellard: En fait, cela implique quatre ou cinq communautés. Le détachement de Coquitlam est responsable de Coquitlam et de Port Coquitlam. Ensuite, il y a les 625 habitants de Belcarra. Quant à Anmore, j'ignore le nombre d'habitants. Je pense que cela concerne environ 100 000 personnes en tout.

M. Waddell: Oui, environ 100 000 personnes.

M. Hellard: C'est exact.

M. Waddell: Vous avez dit—vous me permettez de répéter les propos d'une conversation précédente—qu'il y a quelques années seulement, un policier a été congédié parce qu'il a osé parler de prévention criminelle. Est-ce vrai?

M. Hellard: Oui, absolument. Je ne le connais pas personnellement. J'ai commencé à travailler dans ce domaine vers 1985, et je crois comprendre que cet incident remonte aux années 70, c'est-à-dire l'époque où l'on commençait à peine à envisager des méthodes qui changent un peu des activités policières de type purement réactif. J'ai l'impression qu'une telle innovation n'a pas enthousiasmé le chef de police concerné, mais j'ignore les détails.

M. Waddell: La question que je vais vous poser maintenant est surtout une question d'ordre pratique. George, vous pourriez peut-être me répondre là-dessus.

Lorsqu'on parle d'activités policières traditionnelles, je suppose que si l'on cherchait à évaluer la performance d'un agent, on lui demanderaït peut-être d'indiquer, mettons, le nombre de contraventions, d'arrestations ou de condamnations à son crédit. Mais dans le cas des agents spécialistes de police socio-préventive, que peuvent-ils dire? J'ai réussi à prévenir tant de crimes? C'est assez difficile à quantifier.

J'imagine, d'ailleurs, que cette manière d'envisager les choses qui est maintenant dépassée continue d'exister. Comment donc peut-on évaluer la performance d'une personne qui se spécialise dans les services de police communautaires?

Cpl Braithwaite: Vous me posez une question difficile. Vous avez raison jusqu'à un certain point. Mais au cours des deux dernières années, le formulaire d'évaluation a été refait et je crois qu'il permet maintenant de mieux tenir compte des capacités et des aptitudes particulières de ceux et celles qui travaillent dans le domaine de la prévention du crime.

À une certaine époque, comme vous le disiez vous-même, l'évaluation était surtout fondée sur les aspects opérationnels du travail de l'agent, c'est-à-dire les contraventions et ce genre de choses. Mais au cours des deux ou trois dernières années—et mon opinion se fonde sur mon expérience à Coquitlam et là où je travaille—je peux vous affirmer que nos cadres considèrent la prévention du crime comme un élément intrinsèque des services qu'ils offrent. Je sais pertinemment que nos programmes, et surtout le programme de surveillance de quartier, sont vraiment la pierre angulaire de notre succès dans ce domaine au sein de la collectivité. Nous espérons que tous les quartiers vont finir par y participer, et que nous pourrons nous appuyer là-dessus pour faciliter la création d'autres programmes ou renseigner les gens de la localité.

[*Texte*]

Mr. Waddell: I get the impression that we are lucky in Coquitlam. We have had a senior officer who has been sympathetic to crime prevention, but I have a feeling that it may be hit and miss across the country, and if you do not get someone who is sympathetic then you might not get much emphasis on crime prevention or community policing. Would that be correct?

Cpl Braithwaite: One of the commissioner's main mandates is crime prevention, and that is becoming recognized by all ranks of the RCMP. The information coming out now is far better than it was before. The understanding level of the upper management is far better. I think possibly the breakdown as the information feeds down to the first line officers gets lost or misunderstood as to what crime prevention and community policing are all about. I really do think the upper management is being brought along to understand, and also to recognize that it is going to be a way of the future in policing.

Mr. Waddell: How long have you been doing this?

Cpl Braithwaite: I started doing it in 1977 part-time as part of my own duties. I got involved with the Neighbourhood Watch talks and school talks when I was over on Vancouver Island. It has only been in the last two and a half years that I went into it full-time. I find the full-time aspect of it is quite a bit different from the part-time, trying to fit it into your schedule to give talks in the evening and on the weekend and things like that.

Mr. Waddell: I know it is a bit difficult for you because you are presently in the force and working, so maybe I can ask Russ to reiterate this.

In your brief you have said we should be looking at some specialists, making it a specialist area in the police force, that we should not have these positions turn over constantly, that we should get some people trained before they go into the positions.

• 1440

Do you have anything else to recommend to us in this area that we might say as a national committee in our report?

Mr. Hellard: It's an odd situation. Crime prevention is a difficult field to understand. I believe that after six years I still don't really know what is going on. Basically, I think it's an attitude. It's a mind-set, primarily. You have more or less to be thinking along those lines.

I guess it's possible to train people, to shape them, and this, that and the other thing. So at the national level I guess you would probably need lesson plans, procedures, standard methods and immediate operating programs.

I believe police forces operate by the book in a lot of cases. They have manuals and they look up such and such a section whenever they run into a situation. That's the response.

[*Traduction*]

M. Waddell: J'ai l'impression que nous avons beaucoup de chance à Coquitlam. Nous avons eu la chance d'avoir un officier supérieur qui reconnaissait l'importance de la prévention criminelle, alors que cette attitude n'est peut-être pas aussi courante dans toutes les régions et qu'en l'absence d'un certain enthousiasme pour cette orientation nouvelle, on met moins l'accent sur la prévention du crime et la police socio-préventive, n'est pas?

Cpl Braithwaite: L'une des principales responsabilités du commissaire est justement la prévention du crime et c'est de plus en plus reconnu par les membres de la GRC, quel que soit leur grade. De plus, l'information actuellement disponible est beaucoup plus complète qu'elle ne l'était par le passé, et les cadres supérieurs connaissent beaucoup mieux ce concept. Par contre, il y a peut-être un problème de communication au niveau des agents de première ligne qui ne disposent pas toujours d'information suffisante ou qui comprennent mal en quoi consiste la prévention criminelle et la police socio-préventive. Mais à mon avis les cadres supérieurs comprennent et reconnaissent de plus en plus que c'est la voie de l'avenir pour la police.

M. Waddell: Depuis combien de temps travaillez-vous dans ce domaine?

Cpl Braithwaite: J'ai commencé en 1977, à temps partiel, dans le cadre de mes fonctions normales. J'ai commencé à donner des conférences sur le programme de surveillance de quartier et à faire des exposés dans les écoles lorsque j'étais encore sur l'île de Vancouver. C'est seulement depuis deux ans et demi que j'y travaille à plein temps. Pour moi, c'est très différent du travail à temps partiel, où l'on doit toujours s'efforcer de trouver le temps d'animer des séances d'information le soir ou le week-end, par exemple.

M. Waddell: Je sais qu'il vous sera quelque peu difficile de répondre à la prochaine question, puisque vous travaillez actuellement pour la GRC; c'est donc plutôt à Russ que je demanderais de confirmer ce point.

Dans votre mémoire, vous dites qu'il faut envisager d'en faire un secteur de spécialistes dans les forces de police, afin d'éviter qu'il y ait un roulement constant, et qu'il faut également former certains agents avant qu'ils n'entrent en fonction.

Avez-vous d'autres recommandations à nous faire à cet égard que nous pourrions, à titre de comité national, éventuellement incorporer à notre rapport?

M. Hellard: Eh bien, c'est un peu curieux. La prévention du crime est un domaine qui est difficile à comprendre. Même après six ans, je n'ai toujours pas l'impression de tout comprendre. Il me semble que c'est surtout une attitude, une mentalité. C'est ainsi qu'il faut voir la chose.

Je suppose qu'on peut former les gens, leur faire changer de mentalité, et prendre d'autres initiatives semblables. Au niveau national, il faudrait à cette fin des plans de formation précis, des procédures et méthodes normalisées et des programmes qui puissent être mis en place immédiatement.

Je sais que les forces de police ont tendance à suivre les règles à la lettre. Elles ont toutes sortes de manuels et face à un problème quelconque, elles vont toujours regarder dans le manuel pour voir la procédure à suivre.

[*Text*]

I'm not too sure, but basically I think it's just a matter of getting the individual police officer to understand that you're dealing with people in different situations from when you pull them over to the side of the road because they're speeding, drunk, or something. It's a different involvement. A policeman has a different involvement with a citizen in crime prevention, especially a volunteer who is working to help and trying to be a partner. It is different from their ordinary course of activities. They see the worst in civilians, and maybe it's hard for them to change.

Basically they would have to understand the situation and maybe have some general rules. That would be a good start in dealing with people and thinking in terms of crime prevention activities. That's very hard.

Mr. Waddell: Did you want to add anything George, based on your experience?

Cpl Braithwaite: The specialized aspect of it is very similar. I think community policing and the analysis of a problem will be very important.

With the high costs that we are seeing now for policing I'm sure we don't want to embark on costly programs and projects if they're going to be hit and miss types of things. We want to make sure when we embark on a project that the money is being spent properly.

Therefore, to have crime prevention people or specialists in place to identify the problems properly and who the players are to be, do we need social services, do we need. . .? What agencies at either provincial or federal government level do we need so that they properly understand and can analyse the problem, come up with maybe a solution or at least an initiative as to how to do it?

That's what I see. I see more and more members joining with university degrees in criminology and different university degrees, and I see using this expertise in the crime prevention field. There are a number of crime prevention officers presently working that do have the expertise and university degrees. I think it will be the way of the future.

Mr. Fee (Red Deer): Could I just pick up on specialist versus turnover, the getting more people trained aspect of it? I think you are a few years ahead of the City of Red Deer. Red Deer assigned one individual to local crime prevention a few years ago, and the program became identified with him. He became so involved in the community and so successful that last year the city named him citizen of the year. He did an outstanding job with the program. As of January 1 he is

[*Translation*]

Je ne suis pas expert, mais il me semble qu'il s'agit surtout de faire comprendre aux agents de police que leur rôle doit être différent de celui qu'ils jouent quand ils arrêtent quelqu'un pour excès de vitesse, conduite en état d'ébriété ou pour un motif quelconque. La situation n'est pas la même. Dansle domaine de la prévention du crime les rapports avec les citoyens, et surtout avec les bénévoles qui cherchent à faire une contribution et à collaborer, ne sont pas semblables. C'est très différent de leurs activités habituelles. Ils voient ce qu'il y a de pire chez les gens, et c'est sans doute pourquoi ils ont du mal à changer d'attitude.

Grosso modo, les agents de police doivent saisir la situation et pouvoir s'appuyer sur certaines règles générales. Ce serait déjà un bon point de départ pour améliorer les rapports avec les gens et pour se placer dans la perspective de la prévention du crime. C'est très difficile à faire.

M. Waddell: George, avez-vous quelque chose d'important à ajouter du fait de votre expérience dans ce domaine?

Cpl Braithwaite: Je suis d'accord pour dire que c'est un travail de nature spécialisée. Selon moi, le maintien de l'ordre communautaire et l'analyse des problèmes seront d'une importance primordiale.

Étant donné que les services de police coûtent déjà très cher, je suis sûr que personne ne souhaite entreprendre des initiatives coûteuses dont l'efficacité est incertaine. Avant de lancer un projet, il faudra s'assurer que c'est un bon investissement.

Par conséquent, il va falloir des spécialistes de la prévention criminelle qui se chargeront de cerner les problèmes et de décider qui devra intervenir—par exemple, s'il faut faire appel aux services sociaux, ou à qui d'autre. . .? À quels organismes provinciaux ou fédéraux faut-il s'adresser pour bien comprendre et analyser le problème, voire pour trouver une solution ou au moins lancer une initiative en ce sens?

Voilà la façon dont je conçois le travail dans ce domaine. À mon avis, de plus en plus de membres de la GRC débuteront avec des diplômes universitaires et une spécialisation en criminologie ou dans d'autres domaines; je pense qu'on va vouloir tirer parti de leurs connaissances en mettant l'accent sur la prévention du crime. D'ailleurs, nous avons déjà un certain nombre d'agents spécialisés dans la prévention du crime qui ont les connaissances voulues et des diplômes universitaires spécialisés. Selon moi, c'est certainement la voie de l'avenir.

M. Fee (Red Deer): Pourrais-je intervenir à propos des spécialistes et du taux de roulement très élevé, et en ce qui concerne la nécessité de former davantage de personnes? Je crois que vous avez déjà plusieurs années d'avance sur la Ville de Red Deer. Il y a quelques années, les autorités ont affecté quelqu'un au programme local de prévention criminelle et dans l'esprit des gens, c'est cette personne qui incarnait le programme. Ses rapports avec la communauté

[*Texte*]

back in uniform and the CO has appointed someone else to be the community policing specialist. When I asked him why, he said because you don't want a program identified with one person; he wants to get as many people trained and involved as possible.

Cpl Braithwaite: Maybe I'll just clarify. When I talk about a specialist, I talk about an individual who works with the general policing. The general-duty police officer is actually the one who goes out and works with the community. I'm not saying that one individual takes on a project. That is not the way community policing is going to work. Community policing is not a program. It is a way of problem solving in the community and that is very important.

• 1445

I also think it is very important that we do have individuals in place to assist them. If we do not have that, maybe going in the wrong direction or maybe not having the right people involved where you are putting projects together— I think that is very important and that is where the specialist aspect comes into it.

I notice that especially in most small communities they identify with the crime prevention officer in their programs. But I think t we are going from crime prevention to community policing. The crime prevention person who is doing it now will become the instructor or the facilitator and will work with the other police officers. This is done in general investigations sections where you have a person who has expertise, say, in sexual assaults. The general police officer draws upon that expertise to help him along in his investigation. This would be very similar to that type of thing.

Mr. Fee: Thank you.

When this program was started here, was it initiated in the same way as I implied it was in Red Deer? The CO did it. The police started it and then individual organizations got involved and it grew. Was this one initiated in the same way, or was there a demand from the community for this type of involvement?

Cpl Braithwaite: It started as a typical crime prevention unit, where you had an individual coming up with programs, taking them to the community, trying to sell them, whether they be Neighbourhood Watch or Block Watch. We were very fortunate that we had people who maybe had a a vision of the future. They formed a committee before it was even fashionable to do so and that committee was drawn from the community. Those community members put input into what

[*Traduction*]

sont devenus si étroits et lui ont valu une telle réussite que la ville l'a nommé citoyen de l'année l'an passé. Il a fait un travail absolument superbe. Mais depuis le 1er janvier, il porte de nouveau son uniforme et le commandant a nommé quelqu'un d'autre au poste de spécialiste de la police socio-préventive. Quand je lui ai demandé pourquoi il avait pris cette décision, il a répondu qu'il valait mieux qu'on n'associe pas un programme de cette nature à une seule personne; il m'a dit qu'il souhaitait plutôt former et impliquer le plus de gens possible.

Cpl Braithwaite: Permettez-moi de faire une petite mise au point: quand je parle de spécialiste, je fais allusion à l'agent de police généraliste—c'est-à-dire celui qui est vraiment présent dans la communauté et qui travaille en collaboration avec elle. Je ne veux pas dire par là qu'une seule personne prend en charge tout un projet. Ce n'est pas ainsi qu'on va garantir l'efficacité des programmes de police socio-préventive. En réalité, il ne s'agit nullement d'un programme. Il s'agit plutôt d'une façon d'envisager le règlement des problèmes d'une communauté, et c'est d'une importance capitale.

Pour moi, il importe aussi que nous ayons des personnes en poste qui puissent leur donner un coup de main. Autrement, ils risquent de prendre la mauvaise orientation ou éviter de faire participer les gens les plus compétents au moment d'organiser un projet... À mon avis, cet aspect est très important, et c'est justement là qu'il faut pouvoir compter sur un spécialiste.

Je constate, surtout dans les petites collectivités, que la population s'identifie souvent avec l'agent responsable de la prévention criminelle. Mais à mon avis, il s'agit d'aller au-delà de la prévention criminelle pour créer une police socio-préventive. À cette fin, le responsable du programme de prévention du crime déjà en poste se chargera de former ou d'aider les autres agents de police. Cela se fait déjà dans le cadre des enquêtes où un agent peut posséder une bonne expérience des cas d'agression sexuelle. L'agent de police généraliste fait appel à ce moment-là à ses connaissances pour faire avancer son enquête. C'est du même genre de concept qu'il est question ici.

M. Fee: Merci.

Quand ce programme a été mis en place, la procédure a-t-elle été la même qu'à Red Deer? C'est le commandant qui avait pris l'initiative. Le service de police a créé le programme et, quand les organismes individuels ont commencé à y participer, le programme s'est progressivement étendu. Est-ce que votre programme a été établi de la même manière, ou est-ce plutôt la collectivité qui réclamait sa création?

Cpl Braithwaite: Au départ, nous avons mis en place une simple unité de prévention du crime; c'est-à-dire qu'un responsable élaborait les nouveaux programmes, avant d'en discuter avec les membres de la communauté pour essayer de les convaincre de leur utilité—qu'il s'agisse de programmes de surveillance de quartier ou de programmes analogues. Nous avions la chance d'avoir des gens qui semblaient posséder une certaine vision de l'avenir. Ils ont formé, avant

[*Text*]

they identified as problems in the community and there was some problem solving. Unfortunately, the problem solving all came back to the one individual to initiate a program. We were right back at square one.

We have now rewritten our constitution so that the individuals who are now on our committee will take on the project as say a chairperson for a particular problem. We will assist and work with them. As we start to solve a few problems, it is hoped that the end result will be turned over to the community. In other words, the police will be assisting them, helping them along.

Mr. Fee: How do you relate with the two provincial organizations that were here earlier today? I think you were here when they made their presentation. Is your association a member of those organizations? Do you contribute? Do they contribute? Do you help one another, back and forth?

Cpl Braithwaite: Russ and I are both directors of the Crime Prevention Association.

Mr. Fee: I guess you relate fairly closely then. How can we get this to be contagious, to spread?

Cpl Braithwaite: Well, a lot of times we are trying to convert the converted. I think the important thing is to get everybody thinking, not just thinking but understanding what it is.

I really do not think there is a total true understanding of what the end result will be and how good it is going to be. We all get together and we come up with ideas and programs and things like that, but I think a lot of times we miss giving the information to the right people.

As an example, it is easy to go our and sell the Block Watch program to people who live in a particular area that maybe has had only one break-in in ten years. They think it is right for them. They can do it. They get together. They organize themselves. Ten blocks away you have an area that is being hit with break-ins, two and three a week or a month, and maybe we are not selling it to them. We have to sell it to the right people and we have to get everybody thinking and understanding it.

Mr. Fee: Thank you very kindly.

The Chairman: Thank you very much. Are there more questions at this time?

Mr. Waddell: There is one thing I forgot. Perhaps you could tell the committee about the "National Night Out Against Crime and Drugs" and how that worked.

[*Translation*]

que cela ne devienne à la mode, un comité où siégeaient des membres de la collectivité qui exprimaient leurs points de vues à propos de problèmes précis et contribuaient à leurs solutions. Malheureusement, on s'attendait toujours à ce que le responsable de l'unité mette en place un programme pour régler le problème. On en revenait toujours au point de départ.

Nous avons maintenant changé nos statuts de sorte que les membres du comité prennent en charge un projet en acceptant la responsabilité d'un dossier particulier. Nous essayons de les aider le plus possible, et nous collaborons avec eux. Quand nous aurons réglé quelques problèmes, nous espérons que la communauté acceptera l'entière responsabilité du programme—c'est-à-dire, que la police se contentera de donner un coup de main.

M. Fee: Quels sont vos rapports avec les deux organisations provinciales qui ont comparu tout à l'heure? Je pense que vous étiez là lorsque leurs représentants ont fait leur exposé. Votre association est-elle membre des organisations en question? Participez-vous à leurs activités? Essayez-vous de vous entraider?

Cpl Braithwaite: Russ et moi sommes tous les deux administrateurs de la Société canadienne pour la prévention du crime.

M. Fee: Je suppose donc que vous entretenez des rapports assez étroits avec elles. Que pouvons-nous faire pour que cette idée fasse tache d'huile?

Cpl Braithwaite: En réalité, il se trouve souvent que nous prêchons aux convertis. Ce qui compte, à mon avis, c'est que les gens non seulement acceptent l'idée, mais qu'ils la comprennent bien.

J'ai d'ailleurs l'impression que les gens ne sont pas sûrs de bien savoir quels en seront les résultats concrets, ou si de telles initiatives vont véritablement porter fruit. Il est vrai que nous formons des comités pour essayer de trouver des idées novatrices et créer des programmes; toutefois j'ai souvent l'impression que nous ne transmettons pas les renseignements aux gens qu'il faut.

Il est, par exemple, facile de convaincre les résidents d'un quartier qui est victime d'une infraction tous les 10 ans des avantages du programme de surveillance. Ils savent que c'est une bonne idée; ils sont capables de se réunir et de s'organiser pour mettre en oeuvre ce genre de programme. Mais 10 pâtés de maisons plus loin, il y a peut-être un autre quartier où les effractions sont beaucoup plus fréquentes—deux ou trois par semaine ou par mois—et là, nous aurons peut-être plus de difficulté à convaincre les résidents du bien-fondé de notre programme. Autrement dit, il faut convaincre ceux qui en ont réellement besoin, et faire en sorte que tout le monde en accepte et en comprenne le principe.

M. Fee: Merci infiniment.

Le président: Merci beaucoup. Les membres ont-ils d'autres questions à poser?

M. Waddell: Oui, j'ai oublié une chose: vous pourriez peut-être dire deux mots au sujet de l'initiative «National Night Out Against Crime and Drugs», et nous expliquer un peu en quoi elle consistait.

[*Texte*]

Cpl Braithwaite: The National Night Out is a program that was started in the U.S. It has been running in the U.S. for quite a while. It was taken on in Coquitlam and also in New Westminster, in North Vancouver. They took it on last year as a Canadian project.

This program enlightens people in the community with regard to crime problems and that we are available to solve them. We had various displays set up outlining what our programs were. We made it a fun evening so that people could enjoy themselves and at the same time get some information on crime prevention and community policing.

• 1450

I was talking to John Maban, who is a member of the Canadian Crime Prevention Association. He is at present looking at having a Canadian national night out. Whether that will evolve, I don't know. But that's what we are looking at for the future.

The Chairman: Thank you very much. I want to thank both of you for being here with us today and giving us this very comprehensive presentation. We'll take it into consideration, and I hope our report will meet with your approval.

I wonder if I could ask Mauro Conzatti, national manager, crime prevention programs, of W.J. Stelmaschuk and Associates to come to the table. Mr. Conzatti, the organization you work for is a private industry, is it?

Mr. Mauro Conzatti (National Manager, Crime Prevention Programs, W.J. Stelmaschuk and Associates Ltd.): Yes, it is. It's national in scope. We operate programs in British Columbia, Alberta, and in Ontario in the corrections ministries of those provinces. In addition to that, we also have contracts with the federal government in adult institutions here on the lower mainland.

The Chairman: Very good. Do you have an opening statement you wish to make, sir?

Mr. Conzatti: The content of our brief is very specific to crime prevention for youth and represents our philosophy of crime prevention in the youth area, based on our experience in delivering quite a wide variety of youth programs.

The Chairman: Mr. Wappel, please.

Mr. Wappel (Scarborough West): Thank you for giving us your brief and for keeping your comments short so we can go to questions.

On page 5 you make a comment I find interesting:

> First and foremost, we believe it is essential to confront the fact that the majority of crimes are committed by a small minority of individuals, and accept that certain people consciously choose crime as a career.

[*Traduction*]

Cpl Braithwaite: Il s'agit d'un programme qui a vu le jour aux États-Unis, où il fonctionne depuis assez longtemps. Il a ensuite été introduit à Coquitlam ainsi qu'à New Westminster, dans le quartier nord de Vancouver. Sa naturalisation canadienne ne remonte qu'à un an.

Ce programme a pour but de renseigner la population sur la criminalité, et lui faire comprendre que nous pouvons aider à résoudre les problèmes qui en découlent. Nous avons organisé une sorte d'exposition qui nous a permis d'expliquer un peu en quoi consistaient nos programmes. Nous avions prévu des activités agréables afin que les gens puissent s'amuser tout en se renseignant sur la prévention du crime et les services de police communautaire.

J'en discutais il y a un moment avec John Maban, qui est membre de la Société canadienne pour la prévention du crime. Il envisage actuellement de mettre en place un programme semblable au niveau national. Je ne sais pas si cela se concrétisera mais c'est ce que nous envisageons faire à l'avenir.

Le président: Merci beaucoup. Je voudrais vous remercier tous les deux de votre présence parmi nous et de votre exposé très complet. Nous allons en tenir compte, et j'espère d'autre part que notre rapport vous satisfaira.

J'aimerais maintenant demander à Mauro Conzatti, directeur national des Programmes de prévention du crime chez W.J. Stelmaschuk and Associates de venir nous rejoindre. Monsieur Conzatti, l'organisation pour laquelle vous travaillez est une organisation privée, n'est-ce pas?

M. Mauro Conzatti (directeur national des Programmes de prévention du crime, W.J. Stelmaschuk and Associates Ltd.): Oui, en effet. Il s'agit d'une organisation d'envergure nationale qui met en oeuvre des programmes en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario au nom des ministères des services correctionnels de ces provinces. De plus, nous avons des contrats avec le gouvernement fédéral pour des services dans un certain nombre d'établissements pour adultes dans la partie sud-ouest de la province.

Le président: Très bien. Avez-vous une déclaration liminaire à faire?

M. Conzatti: Notre mémoire traite surtout de la prévention de criminalité juvénile et énonce, en fonction de notre expérience de l'application d'un grand nombre de programmes, notre philosophie en matière de prévention du crime chez les jeunes.

Le président: Monsieur Wappel, je vous donne la parole.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je vous remercie de votre mémoire et d'avoir bien voulu écourter vos remarques liminaires afin que nous puissions passer directement aux questions.

Page 5, vous faites une remarque qui me paraît très intéressante:

> Tout d'abord, il nous semble essentiel de nous rendre à l'évidence que la majorité des crimes sont perpétrés par une petite minorité et d'accepter que certaines personnes décident sciemment de faire du crime un véritable métier.

[*Text*]

Then you say that we need not feel guilty about relying on our "cops, courts and corrections" system, which I presume is the reactive system, to deal with them. So you obviously delineate between those who have chosen crime as a career and those who have sort of been streamed into it by other pressures. Is that right?

Mr. Conzatti: Yes.

Mr. Wappel: You said you had extensive experience with youth. Do you see that kind of pattern developing even with young people?

Mr. Conzatti: Yes. In addition to what in corrections has been traditionally viewed as preventive programs—that is, residential attendance programs here in B.C. where we deal with youth who are diverted from custody... Even at that level the young offenders who have a lengthy history, a lengthy juvenile record, are in the minority. Even within our own population of multi-resource users, multi-offence type individuals, they by far are responsible for the great majority of the overall number of crimes for which our overall population is responsible. So you have youth who come in with break-and-enter records that are not one, two, or three but 50 or 60 break-and-enter offences on which they've been before the courts. For them to be with us, a non-custodial resource, says something about our reluctance to deal with youth at an earlier stage by intervening earlier.

• 1455

Mr. Wappel: What kind of intervention?

Mr. Conzatti: We believe there are assessment mechanisms already in place, especially in the schools, where those youth can be identified and that much less onerous intervention can occur in the early years of those individuals.

Mr. Wappel: Yes, but what kind of intervention?

Mr. Conzatti: Education, family supports. The types of intervention will be very specific to what that individual's needs are and the reasons he or she has for committing crimes, and they will be different in each case. An example, especially for young female offenders, is dealing with abusive situations in family homes. A lot of literature suggests that in the schools it is more likely that those kinds of problems will be identified, which not only interfere with that young person doing well at school but often are precursors to coming into contact with the juvenile justice system.

Mr. Wappel: Let's talk about gender. What are your observations in terms of gender, specifically in the young persons? I take it that the majority of the crimes are committed by males. Is that correct?

Mr. Conzatti: That's correct.

Mr. Wappel: What's your view, if you have one, as to the distinction between juvenile crimes by males and juvenile crimes by females?

[*Translation*]

Vous dites ensuite qu'il n'y a pas de raison de se sentir coupable de dépendre de nos «flics, de nos tribunaux et de notre système correctionnel»—et là, vous parlez, je suppose, du système réactif—pour régler le sort de ces personnes. Vous semblez, si j'ai bien compris, faire une distinction entre ceux qui font du crime un véritable métier, et ceux qui deviennent criminels en raison d'autres pressions sociales, n'est-ce pas?

M. Conzatti: Oui.

M. Wappel: Vous avez dit que vous aviez une longue expérience du travail auprès des jeunes: Est-ce que vous constatez un phénomène similaire parmi les jeunes?

M. Conzatti: Oui. En plus de ce que nous avons toujours considéré, dans le système correctionnel, comme des programmes de prévention—je veux parler des programmes destinés aux jeunes envoyés en établissements de formation en résidence après avoir été en détention... même à ce niveau-là, les jeunes délinquants qui ont des antécédents bien établis et un casier judiciaire chargé sont en minorité. Même dans la population d'usagers de ressources multiples ou de personnes ayant commis plusieurs infractions, ils sont responsables de la très grande majorité des crimes par rapport à la population carcérale globale. Nous avons donc affaire à des jeunes qui ont un casier judiciaire pour avoir commis des infractions, non pas une ou deux ou trois fois, mais cinquante ou soixante fois; infractions pour lesquelles ils ont dû aller devant les tribunaux. Le fait que ces jeunes se retrouvent avec nous, dans un établissement de soins en milieu surveillé qui n'a pas une vocation de garde ou de détention, démontre notre réticence à intervenir plus précocement.

M. Wappel: De quel type d'interventions parlez-vous?

M. Conzatti: Selon nous, il existe déjà des mécanismes d'évaluation appropriés, surtout dans les écoles, de sorte qu'on peut repérer ces jeunes et intervenir beaucoup plus tôt, d'une manière qui coûte beaucoup moins cher.

M. Wappel: Mais de quel type d'interventions parlez-vous au juste?

M. Conzatti: Je parle d'éducation et de programmes de soutien des familles. Le type d'intervention dépendra évidemment des besoins de l'individu, et des raisons pour lesquelles il commet des crimes; donc, ce sera différent dans chaque cas. Par exemple, dans le cas des jeunes contrevenants de sexe féminin, il y a le problème de l'abus qui peut caractériser la vie des familles. Il y a énormément d'études qui laissent entendre qu'il est plus probable qu'on puisse repérer ces problèmes dans les écoles, car ceux-ci vont souvent entraver la réussite scolaire de l'adolescente et annoncent déjà les accrochages éventuels avec la loi et le système judiciaire.

M. Wappel: Parlons un peu du sexe des jeunes délinquants. Qu'avez-vous observé à cet égard? Je crois comprendre que la majorité des crimes sont perpétrés par des garçons. C'est bien cela?

M. Conzatti: C'est exact.

M. Wappel: Quelle distinction faites-vous entre les crimes perpétrés par les garçons et les filles?

[*Texte*]

Mr. Conzatti: For the majority of young people, contact with the juvenile justice system is an expression of experimentation, of checking things out, trying drugs and alcohol, meeting and associating with different types of people, different types of peers. For boys, this experimentation is key; for girls, the way in which they get their self-esteem is entirely different and their reasons for participating in experimentation that leads them to the juvenile justice system are directly related to that different need to express themselves and a different source of gaining self-esteem.

Mr. Wappel: That leads me to the conclusion that we all have to be psychologists and psychiatrists and experts in child development and the different motivations that go into the changes in puberty and the different motivations to which young people relate. Is that realistically possible?

Mr. Conzatti: We believe that it is. We believe that there are models of crime prevention, and it's not really labelled as crime prevention.

In the United States there's a model called the YES system, which is a youth-empowering system. Its entire focus is to empower youth through having success at school, which is a major task for youth: their development, gaining an education, gaining skills, and to go through adolescent development. It's a very proactive approach, where problems such as youth crime are dealt with at the school level because all the resources are focused within the school. The goal is for youth to succeed in school, so the resources to help teachers do this are brought into the school and committees are formed that include the police, correctional officials, social services people, the health ministry, and all of those people. All of those resources that we now have in Canada in most jurisdictions for you are simply organized and brought to bear in a more focused way through the school. Expertise already exists and it doesn't lie in a singular psychologist.

• 1500

Mr. Wappel: I'm having difficulty in how to identify these potential people. We heard earlier about stealing chocolate bars from the Pharma-Plus or whatever it may be. I only have to remember back to my own youth that for friends of mine and me it wasn't because we were starving. It wasn't because we were intellectually or socially deprived, or because we didn't have the allowance money. It was because we wanted to see if we could do it. What is it that stops some at that level, the chocolate bar, and causes others to go on to a career of crime? How do you see that in the schools?

[*Traduction*]

M. Conzatti: Dans la majorité des cas, les contacts avec le système judiciaire pour les jeunes sont le résultat d'expériences, d'une recherche de sensations nouvelles, qu'il s'agisse de l'essai de drogues ou d'alcool, de rencontres ou d'association avec différents types de personnes et du désir d'appartenir à un groupe en particulier. Dans le cas des garçons, cette expérimentation est primordiale; par contre, l'estime de soi chez les filles a une origine tout à fait différente et leur besoin d'expérimentation—besoin qui les amène parfois à prendre contact avec le système judiciaire—est directement relié à un besoin de s'exprimer et de se respecter; mais d'une autre manière.

M. Wappel: Tout cela m'amène à conclure qu'il faudrait que tout le monde soit psychologue, psychiatre et spécialiste du développement des enfants pour bien comprendre leurs motivations, les changements qu'ils subissent au moment de la puberté et ce qui les pousse à agir d'une façon plutôt que d'une autre. Est-ce vraiment possible ou réaliste, d'après vous?

M. Conzatti: D'après nous, oui. Pour nous il existe des modèles de prévention criminelle bien qu'on ne les considère pas vraiment comme telle.

Aux États-Unis, il existe le système YES qui est fondé sur la responsabilisation des jeunes. Le but du modèle est d'habiliter les jeunes en leur assurant un certain succès à l'école, ce qui n'est pas une tâche facile: tout est fondé sur le développement, la nécessité de recevoir une bonne éducation, d'acquérir certaines compétences et de bien traverser l'adolescence. Ce système est fondé sur une approche très dynamique qui prévoit le traitement des problèmes de criminalité juvénile au niveau de l'école, puisque ce sont les écoles qui disposent de toutes les ressources. Cette initiative tente de donner aux jeunes les moyens de réussir à l'école; par conséquent, on donne au personnel enseignant et aux écoles les outils nécessaires, et l'on met en place des comités auxquels siègent des représentants de la police, du système correctionnel, des services sociaux, du ministère de la Santé—c'est-à-dire toutes les parties prenantes. D'après vous, ce seraient les écoles qui sont les plus à même d'utiliser de manière efficace l'ensemble des ressources affectées, dans la plupart de nos provinces, à l'action préventive. Ainsi, on dispose déjà des conaissances nécessaires et la solution ne doit être du ressort du seul psychologue.

M. Wappel: Je vois mal, par contre, comment l'on parviendrait à repérer les futurs contrevenants. On parlait, tout à l'heure, des jeunes qui volent des tablettes de chocolat dans une pharmacie et, il me suffit d'évoquer ma propre jeunesse et celle de mes camarades pour savoir que ce n'est pas la faim qui les motive. Si j'ai bonne mémoire, ce n'est pas parce que nous manquions de nourriture intellectuelle, de stimulation sociale ou même d'argent de poche. Nous voulions simplement voir si nous en étions capables. Mais alors pourquoi certains s'arrêtent-ils à des tablettes de chocolat alors que d'autres finiront par se lancer dans une carrière criminelle? Quelle sorte de mesures pouvons-nous prendre pendant la scolarité?

[*Text*]

Mr. Conzatti: It's really a complicated explanation, but if you ask a teacher of a youth in their class who stole a chocolate bar how are we going to deal with this youth, or how can we help prevent this happening in the future—

Mr. Wappel: That presumes that the person was caught.

Mr. Conzatti: But let's presume that they are caught.

Mr. Wappel: Let's presume that they weren't. How do I identify these people?

Mr. Conzatti: If they're not caught then it's very difficult to deal with them, and I think there's—

Mr. Wappel: That's my point. How do you prevent the further escalation of crimes? By the time you've caught them, very likely this is not the very first offence or attempt at a breach of societal rules by these people.

Mr. Conzatti: In our brief we describe that one of the strategies we think is very, very powerful in reaching those youth who haven't been caught yet is through the use of the media, and we have already seen examples with respect to drug education, with respect to abuse. We term it social impact advertising. Again we believe that in the United States there are jurisidictions that are quite a bit ahead of us in this area. When you talk about stealing chocolate bars you are talking about values. Just as a value we are saying that the irresponsible use of substances is not right. So even in the area of property values, in the area of respect for authority and respect for peers, respect for the social environment, we believe there's a place for that type of advertising as well, and it should play a very major role in crime prevention for youth because the medium is very powerful with youth.

Mr. Wappel: But isn't that a tremendous social problem? Whose values? Who teaches the values? Who says what kind of values are to be taught? Not everybody agrees with every set of values. Where is the bottom line, and who makes that decision, in your view? I suppose we could all agree, although I'm not 100% sure we could all agree, that the theft of a chocolate bar is to all and intents and purposes morally incorrect and should be so taught, but there might be people who would say no, that's not true because if the person is hungry they're entitled to take to satisfy their hunger. You're talking values, and when you're talking values there are as many values as there are people on the earth. At some point we have to draw some lines, don't we? I want to know who draws those lines, in your view, and then who enforces those values and who teaches them, the parents or the schools?

Mr. Conzatti: Respectfully, this particular value we've touched upon being property value is a value that does not stand itself on moral grounds. There are laws in this country that define in fact that we should not steal, so we have

[*Translation*]

M. Conzatti: Mon explication va vous paraître compliquée, mais si vous demandez à un enseignant quelle attitude ou quelles mesures adopter à l'égard d'un de ses élèves qui a volé une tablette de chocolat, ou si vous lui demandez comment faire pour que cela ne se reproduise pas...

M. Wappel: Vous supposez là que l'adolescent en cause a été attrapé.

M. Conzatti: Supposons qu'il en est effectivement ainsi.

M. Wappel: Supposons, plutôt, qu'il ne s'est pas fait prendre. Dans ces conditions-là, comment repérer les jeunes qui commettent ce genre de larcin?

M. Conzatti: S'ils ne se font pas prendre, il est, bien sûr, extrêmement difficile de savoir qui ils sont et je crois que...

M. Wappel: Justement. Comment faire obstacle à leur ascension criminelle car, en effet, lorsqu'on les prend, il y a de fortes chances qu'ils n'en soient plus à leur première infraction.

M. Conzatti: Dans notre mémoire, nous énonçons les grands traits d'une stratégie extrêmement efficace permettant d'atteindre les adolescents qui ne se sont pas encore fait prendre. Il s'agit d'utiliser les médias comme cela a été fait pour mettre les jeunes en garde contre les stupéfiants. Nous appelons cela de la publicité socio-éducative. Il y a, aux États-Unis, des États qui sont déjà très en avance sur nous à cet égard. En effet, le vol de tablettes de chocolat constitue un problème de valeurs. Tout comme nous en appelons aux valeurs lorsque nous mettons les gens en garde contre l'utilisation abusive de certains produits. S'agissant du respect des biens d'autrui, du respect de l'autorité ou simplement de l'autre et, d'une manière générale du respect de notre cadre social, ce genre de publicité peut être très utile; et l'influence qu'elle peut avoir sur les jeunes en fait un bon outil de prévention.

M. Wappel: Mais cela ne pose-t-il pas, justement, un très sérieux problème au niveau de la société? Quelles vont être, en effet, les valeurs véhiculées? Qui va les énoncer? Qui se chargera de sélectionner les valeurs que l'on cherche à inculquer? Je dis cela car, en effet, les valeurs ne font pas l'unanimité dans notre société. Quels sont les principes fondamentaux à retenir d'après vous? Nous serions, je pense, tous d'accord pour dire, et encore là je n'en suis pas certain, que le vol d'une tablette de chocolat est contraire à la morale et qu'il convient de le dire; toutefois certains répondront qu'il n'en est pas ainsi puisque celui qui n'a rien à manger a le droit de voler pour assouvir sa faim. C'est en effet une question de valeurs; mais n'y a-t-il pas autant de valeurs qu'il n'y a de gens sur la terre? Cela dit, il faut tout de même tracer des limites. J'aimerais savoir à qui, d'après vous, revient cette responsabilité, et si ce sont aux parents ou aux enseignants qu'il appartient d'inculquer et de faire respecter cet ensemble de valeurs?

M. Conzatti: Permettez-moi de dire qu'à notre avis l'exemple que vous avez choisi, c'est-à-dire en fait le droit de propriété, le respect de la propriété d'autrui n'a pas à être défendu sur le plan de la morale. Il existe des lois qui

[*Texte*]

already decided that is a social value that is worth talking about, that is important to us as a society, and that holds accountability for individuals within our society if we choose not to hold that value.

• 1505

Mr. Wappel: I don't want to get argumentative, so I'll pass, but I would like to think that we have a value that we don't kill people. Yet we heard today that criminal penalties for oppressed females who kill their abusive spouses are just that, male domination, and that abused females who kill their partners should be exculpated from that general so-called value. I don't think anything is necessarily clear anymore. With that, I leave it.

Mr. Waddell: He's hardly responsible for that.

Mr. Conzatti: You guys are making it really tough here.

Mr. Waddell: I don't want to make it tough. I think you've dealt with a lot of things in your brief. A lot of these things have been discovered. We don't have to rediscover the wheel.

You say on page 8 of your brief: "The elementary school teachers do identify potential problem children in our very early grades". The problem is there's very little to be adequately done once they're identified to help them through difficult adolescence and so on.

I'm looking at a 1992 Manitoba study of 35 teenage sex offenders, 14 years of age. They were in an 18-month treatment program when they studied them. Ninety percent of the boys had been victims of sexual abuse, families with a history of intergenerational physical and sexual abuse. We know a few of these things. If you abuse kids, they might end up being abusers.

You say it's going to cost money. We've been discussing money today. I guess your company gets money from the government to do things, so you have a little bias there. There seems to be some question about where this money can be found for these programs. Yet we have a justice system that's costing $7.7 billion for the prison system and the police system. Should we reallocate some of that money? Should we find new money, or is there another way to get money?

[*Traduction*]

interdisent le vol et c'est pour nous la preuve qu'il s'agit déjà là d'une valeur sociale qui mérite d'être défendue et qui permet de retenir la responsabilité de gens qui ne souscrivent pas nécessairement à cette valeur.

M. Wappel: Je n'entends pas polémiquer et je ne vais donc pas livrer le fond de ma pensée sur ce point. Permettez-moi tout de même de rappeler qu'une des valeurs qui sous-tend notre société est l'interdiction du meurtre. Pourtant, quelqu'un disait aujourd'hui que les sanctions pénales imposées aux femmes opprimées qui tuent les maris qui les oppriment ont surtout pour objet de renforcer la domination des hommes, les femmes battues qui réagissent en tuant leurs conjoints devant être, en quelque sorte, dispensées de l'interdiction générale de provoquer la mort d'un autre être humain. C'est cela qui me porte à dire que les choses sont loin d'être claires. Je m'en tiendrai à cela.

M. Waddell: Mais on ne saurait lui reprocher.

M. Conzatti: Vous ne nous facilitez pas vraiment les choses.

M. Waddell: Je ne cherche pas à vous compliquer la tâche. Dans votre mémoire vous avez abordé de nombreux problèmes et beaucoup des questions que nous abordons ici ont déjà été résolues autre part. Il n'est pas nécessaire que nous reprenions tout à zéro.

A la page 8 de votre mémoire vous dites que, dès les petites classes, les enseignants du premier degré repèrent les enfants qui risquent plus tard de poser des problèmes. Même si c'est vrai, il n'y a pas grand-chose que les enseignants puissent faire pour faciliter l'évolution de ces jeunes-là.

J'ai sous les yeux une étude menée au Manitoba en 1992 et portant sur 35 adolescents ayant commis des infractions sexuelles. Je précise qu'il s'agit de personnes âgées de 14 ans. L'étude a été menée alors que ces jeunes participaient à un programme thérapeutique de 18 mois. Quatre-vingt dix pour cent des garçons avaient eux-mêmes été victimes d'exploitation sexuelle et appartenaient à des familles où l'on pouvait relever divers incidents, aussi bien de violence entre parents et enfants que d'exploitation sexuelle. Même si nous ne comprenons pas tout, nous savons un certain nombre de choses dont celle-ci: les enfants dont on a abusés risquent plus tard de manifester ces mêmes tendances.

Tout cela va, d'après vous, exiger davantage de ressources financières. Nous parlions justement aujourd'hui de cet aspect de la question. J'imagine que votre entreprise reçoit de l'argent du gouvernement pour mener les actions que vous avez décrites; vous prêchez donc peut-être un petit peu pour votre paroisse. On ne voit pas très bien, en effet, d'où viendrait l'argent. Dans la situation actuelle, notre système judiciaire et l'ensemble de nos services de police et pénitentiaires coûtent à la nation 7,7 milliards de dollars par an. Conviendrait-il de subventionner les programmes que vous avez évoqués en prélevant les ressources nécessaires sur ce montant-là, ou devrait-on chercher d'autres sources de financement?

[*Text*]

Mr. Conzatti: I think there's adequate money within the system. That is our true belief. Even within, for example, our own provincial system here, there are priorities and stated objectives of say the corrections branch that are not followed through on with respect to crime prevention. We believe it really is a question of political will of the reallocation of those funds.

With respect to juvenile justice systems, the vast amount of money that is spent in British Columbia goes toward custodial facilities. The cost of capitalizing and operating custodial facilities is enormous. The corrections branch has identified in a number of areas that they want to look to alternatives for custody as a method of prevention.

Mr. Waddell: We'll make you a member of Parliament for a moment. You're sitting in your office in Ottawa, you're opening your mail, and the letter says that the Young Offenders Act is too easy on kids, why don't you do something about them? They can walk away and go on and on. You have to write the reply to these people. What would you say to them?

Mr. Conzatti: I agree with them.

Mr. Waddell: That'll surely make it easy when you run again for office. Would you make a recommendation with respect to the Young Offenders Act based on your working with juveniles, with young people? How would you change it? You just said a minute ago that we're spending too much money on prisons and incarceration, but you agree with the criticism of the Young Offenders Act.

Mr. Conzatti: I'll give you a small example of how resources can be reallocated. In Ontario, even though the Young Offenders Act is federal legislation, the juvenile justice system looks very, very different. It's a two-tiered system: there's open custody; there's closed custody. There's no such thing as residential attendance programs like the ones we have here in British Columbia. The simple fact of the matter is that residential attendance programs, compared to both of those custody levels, are extremely cost-effective. Yet they don't have them in Ontario.

• 1510

There is a danger that we will build more custody centres in B.C. and leave that tried-and-true residential attendance response, diverting kids from hard custody where the environment is not as amenable to teaching skills and avoiding the learning of negative skills.

In response, I would say we don't have any more money to spend, but we are going to make an attempt to spend our money in places that we know will work with young people. You may say wait a second, people are being sent to these

[*Translation*]

M. Conzatti: Je ne pense pas que ce soit l'argent qui manque. Nous en sommes, pour notre part, convaincus. Prenez l'exemple de cette province: un certain nombre d'objectifs ont été, en matière de prévention de la criminalité, confiés au service correctionnel mais ils sont, en quelque sorte, demeurés lettre morte. Il faut, d'après nous, que les responsables aient la volonté politique de modifier la répartition des crédits.

Prenez l'exemple de tout le système judiciaire consacré aux adolescents. En Colombie-Britannique, la plus grosse partie des crédits affectés à ce secteur est destiné aux établissements de détention. La construction et le fonctionnement de tels établissements coûtent excessivement cher, et le service correctionnel étudie actuellement les fondements d'une prévention qui permettraient de recouvrir moins souvent à la détention.

M. Waddell: Imaginez, si vous le voulez bien, que vous êtes député. Bon, vous êtes assis dans votre bureau, à Ottawa, et en épluchant votre courrier, vous tombez sur une lettre qui explique que la Loi sur les jeunes contrevenants n'est pas assez sévère; l'auteur de la lettre vous demande pourquoi vous ne tentez pas de renforcer le dispositif pénal sanctionnant les jeunes. Comment répondre à ces personnes qui vous accusent de traiter des jeunes contrevenants avec trop d'indulgence?

M. Conzatti: Je suis d'accord avec l'auteur de la lettre.

M. Waddell: Eh bien alors vous n'aurez pas de mal à vous faire réélire. Etant donné l'expérience que vous avez avec les jeunes contrevenants, ou, de manière plus générale, avec des adolescents, dans quel sens pensez-vous que l'on devrait modifier la Loi sur les jeunes contrevenants? Tout à l'heure, vous nous disiez qu'on dépensait trop pour les prisons et autres établissements de détention; pourtant vous prenez maintenant à votre compte les critiques adressées à la Loi sur les jeunes contrevenants.

M. Conzatti: Permettez-moi un exemple simple de la manière dont les ressources disponibles pourraient être affectées différemment. La Loi sur les jeunes contrevenants est une loi fédérale mais, en Ontario, elle donne des résultats très différents. En effet, dans cette province, la justice pour adolescents ne comporte que deux paliers, si vous voulez: Il y a la garde en milieu ouvert, et il y a la garde en milieu fermé. Les programmes de formation en résidence tels qu'organisés ici en Colombie-Britannique n'existent pas en Ontario. Pourtant, les programmes de formation en résidence coûtent moins cher que la détention en milieu ouvert ou fermé. Cependant, l'Ontario n'a pas encore adopté ce type de solution.

Cela dit, on risque de voir la Colombie-Britannique établir de nouveaux centres de détention et d'abandonner la formation en résidence qui permet aux jeunes d'éviter les établissements moins propices à leur formation et plus susceptibles de leur inculquer de mauvaises habitudes.

S'il est vrai que nous ne pouvons pas espérer une augmentation des crédits destinés aux jeunes contrevenants, nous allons tenter d'affecter les crédits disponibles aux solutions les plus prometteuses. Vous me direz, bien sûr, que

[*Texte*]

open and closed custody centres because they represent a security risk. But that really doesn't hold out in a large number of those referrals. In fact, here in B.C. the residential attendance centres receive many youth who have already been to open and closed custody terms.

Mr. Waddell: I have one last question, which is not something that we've dealt with today. Maybe it was dealt with it in other parts of the committee when I wasn't there. I am concerned about school drop-outs as a future cause of crime. Should I be concerned? Is there anything we can do about that? That is tying the economy in with the crime prevention. In other words, you drop out now, you in generation X, and you're finished five years down the road. You'll never get a job, ever. You are going to be on the welfare rolls. You might drift into drug dealing, crime, all sorts of things to get extra money, because you can't hack it in the job market.

Should we be concerned about these drop-outs? Do you see that as part of crime prevention as well?

Mr. Conzatti: Yes, we do. I think in the literature there are some very good studies that associate school dropping out with contact with the juvenile justice system. I don't think it is a causal relationship, but there is a relationship.

I also think there are some good moves being made right now in that respect and that is in the job action programs, the CEC types of programs that Canada Manpower is implementing. Those programs are being introduced at the community level and at the individual school levels, where those types of youth are identified. There are incentives for those youth to remain in school, and it is a bit of a departure from the mainstream school environment.

Mr. Waddell: Mr. Wappel may have asked this, and I apologize to the committee, because I didn't hear his first couple of questions.

On page 7 of your brief you state:

We have social service and corrections components in our government; we have crime prevention associations in most of our provinces; we have many national, regional, and local agencies delivering services, which are or can be easily modified to be oriented towards crime prevention; we have a private sector with a vested interest in reducing crime;

—we are going to hear from the insurance people later—

we have a high quality, country-wide educational system.

—at least so far—

[*Traduction*]

les jeunes confiés à ces établissements de détention, que ce soit en milieu ouvert ou fermé, représentent, un danger pour la sécurité publique. Cela n'est pourtant pas vrai dans la majorité des cas. Ici, en Colombie-Britannique, les centres de formation en résidence accueillent de nombreux jeunes qui sont déjà passés par des établissements de garde, aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé.

M. Waddell: Une dernière question à l'égard d'un sujet que nous n'avons pas évoqué aujourd'hui. Peut-être a-t-il été abordé en mon absence. Je m'inquiète des jeunes qui abandonnent l'école et qui risquent, de ce fait, d'être entraînés vers le crime. Mon inquiétude est-elle justifiée? Sommes-nous en mesure de faire quelque chose? Il s'agit d'établir un lien entre l'économie et la prévention. Autrement dit, si vous, qui faites partie de la génération x, abandonnez l'école, dans cinq ans, vous n'aurez pas la moindre chance de trouver un emploi. Votre seule issue sera alors le bien-être social, ou bien le commerce de la drogue, le crime ou les divers expédients auxquels vous serez condamnés pour boucler vos fins de mois. Tout cela parce que vous ne pouvez pas obtenir ou conserver un emploi qui vous permettrait de subvenir à vos besoins.

Doit-on s'inquiéter des abandons scolaires? D'après vous, cela fait-il, partie d'une stratégie de prévention?

M. Conzatti: En effet. Les recherches qui ont été faites ont, plusieurs fois, établi un lien entre les abandons scolaires et les démêlés avec les tribunaux pour adolescents. Je ne pense pas qu'on ait constaté une relation de cause à effet, mais il existe incontestablement un lien entre les deux phénomènes.

Un certain nombre de mesures ont d'ailleurs été prises en ce sens et je parle là des initiatives en matière d'emploi telles que les centres d'emploi créés par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Il s'agit de programmes adaptés au niveau communautaire et, plus précisément encore, aux écoles puisque que c'est à ce niveau-là qu'on repère en général les jeunes qui risquent d'avoir des problèmes de ce genre. On a prévu un certain nombre d'incitatifs pour pousser les adolescents à ne pas abandonner l'école et on cherche à leur assurer une scolarité adaptée.

M. Waddell: M. Wappel a déjà peut-être posé la question et s'il en est ainsi, je demande au comité de m'excuser, mais je n'ai pas entendu ses premières questions.

À la page 7 de votre mémoire, vous déclarez:

le gouvernement a mis sur pied des services sociaux et des services correctionnels; dans la plupart des provinces, des associations de prévention du crime ont été créées et il existe, aux niveaux national, régional et local, de nombreux organismes sociaux qui peuvent ou pourraient, avec quelques adaptations, s'occuper davantage de prévention. Nous avons, en plus, un secteur privé qui s'intéresse de près à la prévention criminelle.

. . .Nous allons d'ailleurs entendre plus tard les représentants des compagnies d'assurance. . .

Nous avons, dans ce pays, un système éducatif de grande qualité.

. . .pour l'instant du moins. . .

[*Text*]

What we don't have yet is political will and the dollars that become available when governments commit themselves to a concept.

This is the second or third time I have heard this magic political will. You are saying we have all these things, but we have to reorient them. How is this political will exercised? What form does it take? Are you talking about a national crime prevention strategy, for example, on a federal level, implemented locally? One group has suggested that. Or are you talking about something different?

Mr. Conzatti: It should occur on the national level, but it can occur on every level of government where funds are disbursed from that central body through the civil service. The provincial civil service is also an example. I think that stronger leadership by political members will lead to that rerouting of the funds at the civil service level.

• 1515

Over the past two years, despite stated objectives and goals and a real desire on the part of say the corrections branch here in B.C., very little action has been taken in rerouting resources for youth towards a more preventive model.

Mr. Waddell: I will finish with this. If you put yourself in the existing system, you are a policeman, you are making a salary. You are not going to want major changes. You are going to want minor changes in that system, because you're benefiting from it. You're operating the guards' union or the custodians' union; you are not going to want to see any changes. You're in the justice system. You're a lawyer or a prosecutor or a judge; you're not really going to want to change that system, because you're doing well in it. We have a big, fat, bloated $7.7-billion system with a whole bunch of vested interests in it who are not going to yield to change. I think we're stuck with it.

Mr. Conzatti: From my association with all sorts of service delivery organizations and agencies, whether they be private, non-profit, whether they are civil servants, direct government employees, there are so few people who are in the direct service delivery business who feel that way that I think it is just a red herring argument. If people could do themselves out of a job, they would. They just need the tools to do that.

Mr. Waddell: That's interesting. Thank you.

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): I believe you are our third or fourth witness who has talked about the need for identifying children in schools who could potentially become involved in criminal activities. Our school systems are set up to identify people who may be abused at home and there is some sort of intervention that is reactive to what is going on, other people breaking the law, but it is not preventive in a long sense.

[*Translation*]

Ce qui nous manque c'est la volonté politique et les crédits que peut libérer un gouvernement lorsqu'il s'engage sur tel ou tel point.

C'est au moins la deuxième ou troisième fois que j'entends cette expression magique: la volonté politique. Selon vous, nous avons les moyens mais il faudrait modifier la manière dont nous les utilisons. Mais alors, qu'en est-il de la volonté politique? Sous quelle forme doit-elle se manifester? Pensez-vous à une stratégie nationale de prévention du crime, conçue par le gouvernement fédéral et mise en oeuvre à l'échelon local? Une des organisations qui ont témoigné ici l'a proposé. Ou bien s'agit-il d'autre chose?

M. Conzatti: Il faudrait, bien sûr, agir au niveau national, mais les mesures peuvent être prises par chaque échelon de gouvernement qui attribue des crédits par le biais de la fonction publique. Et je n'exclus pas les fonctions publiques provinciales. Si les responsables politiques s'engagent dans cette voie, les fonds seront distribués différemment au niveau de la fonction publique.

Au cours des deux dernières années, et malgré les objectifs affichés et la volonté incontestable du service correctionnel de la Colombie-Britannique, il n'y a pas eu grand-chose de fait pour redistribuer les crédits destinés à la jeunesse afin de renforcer l'action préventive.

M. Waddell: Cette question sera ma dernière. Supposez que vous faites partie du système actuel et que, par exemple, vous gagnez votre vie en étant policier. Vous n'allez pas être en faveur de grands changements, vous allez uniquement accepter que le système actuel soit quelque peu modifié, car vous en profitez; vous êtes responsable du syndicat du personnel correctionnel, vous n'avez pas envie que le système change; vous faites partie du système judiciaire, en tant qu'avocat, procureur ou juge; vous ne voulez pas vraiment que le système soit bouleversé car il vous est favorable. Nous avons un système hypertrophié qui nous coûte chaque année 7,7 milliards de dollars et qui est peuplé de gens qui ont plutôt intérêt à ce que les choses ne changent pas. C'est cela qui me fait penser qu'on ne va pas pouvoir faire grand-chose.

M. Conzatti: Je côtoie les membres de toutes sortes d'organismes qui fournissent des services, aussi bien des organismes privés, que des organismes à but non lucratif, des organismes publics, des fonctionnaires, et je dois dire que ceux qui raisonnent de cette manière sont très rares et que l'argument dont vous faites état est futile. Il y en a beaucoup, au contraire, qui seraient très heureux de constater que l'objectif étant atteint, leur emploi devient redondant. Mais pour cela, il faut, bien sûr, leur donner les outils dont ils ont besoin.

M. Waddell: Je vous remercie. Votre réponse me paraît intéressante.

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Vous êtes, je crois, le troisième ou quatrième témoin à dire qu'il faut repérer les élèves susceptibles d'être, un jour, impliqués dans des activités criminelles. Notre système scolaire est censé nous permettre de repérer les enfants martyrs et permet une certaine forme d'intervention réactive à l'endroit de ceux qui enfreignent la loi, mais on ne peut pas, de loin, parler d'une action préventive efficace.

[*Texte*]

You talked about creating resilient children. On page 6 you quote Dr. Michael Leeds, who says:

> The research consistently points to a single survival skill, recruiting substitute parents who can function for themselves as appropriate role models.

Later you talk about turning schools into opportunity centres and giving schools the ability to implement crime prevention programs.

This idea of recruiting substitute parents might not go well with the population, but really isn't what you were talking about that people should be more caring, that we should have caring teachers? Do we need programs to have caring teachers who try to guide troubled kids? Do we need to have special programs that label them as substitute parents?

Mr. Conzatti: No, I don't believe that at all. What we are suggesting is that within the schools presently we have a good focal point. Teachers are a very caring group. It is just that they are extremely overworked given all of the other conditions that they are faced with that keep their youth in their classrooms from learning. Their mandate is to teach, so when you have individuals within that classroom who need other types of resources so they can deal with whatever it is that is keeping them from learning, that represents all sorts of other opportunities for responsible, caring adults or peers to get involved with that youth.

Some good examples of this model are starting to happen here in B.C. There is a school in North Vancouver that is introducing social workers and the police directly into that school. It is a much more collaborative method. There are more resources for the teacher to draw upon simply to have time to express that caring.

• 1520

Mr. Thorkelson: My other point has to do with your next page. You talk about people who become involved in groups, long-term involvement in structured goal-oriented supervised groups such as team sports and so on, church groups and so on, and you name it resiliency. I think of it as a strong sense of community. We have lost some of that as Canada has grown and we have become more urbanized. There is a sense of social isolation, which I think provides or aids some sort of moral breakdown in a sense. Some of it is worse than others.

How do we target that? Do we create more groups, encourage people to join more groups? Are you advocating other programs?

[*Traduction*]

Vous avez parlé de former des enfants qui ont du ressort. À la page 6 de votre mémoire, vous citez le D[r] Michael Leeds qui écrit:

> Les travaux de recherche font toujours ressortir un seul et même moyen de survie, le recrutement de parents suppléants qui peuvent donner l'exemple aux jeunes dont ils ont la charge.

Plus loin, vous évoquez la possibilité de transformer nos écoles en «centres de chance», si l'on peut dire, et de leur donner les moyens de créer des programmes de prévention.

Votre idée de recruter des gens qui, éventuellement, suppléraient aux lacunes de certains parents en donnant aux enfants un meilleur exemple risque de soulever, au sein de la population, de vives objections, mais votre idée n'est-elle pas plutôt d'encourager chez les enseignants une plus grande attention aux besoins des élèves? Faut-il établir de nouveaux programmes pour former des enseignants qui tenteront de guider les enfants perturbés? Faut-il créer de nouveaux programmes permettant d'en faire officiellement des parents suppléants?

M. Conzatti: Non, ce n'est pas mon point de vue. Nous disons simplement que l'école représente un milieu d'intervention privilégié. Les enseignants sont déjà, pour la plupart, préoccupés du sort de leurs élèves et soucieux de les aider. Reconnaissons, toutefois, qu'ils sont déjà surchargés de travail, étant donné tous les autres facteurs qui empêchent les enfants d'étudier et dont ils doivent se préoccuper. Leur mission est de transmettre des connaissances et lorsque la classe comprend des jeunes qui requièrent une attention particulière pour faire face à ce qui les empêche d'apprendre, des adultes, ou des gens de leur âge, responsables et sincères peuvent alors intervenir.

Cette méthode commence à être appliquée, avec succès en Colombie-Britannique. Par exemple, dans une école du quartier de Vancouver-Nord, on a commencé à accueillir des travailleurs sociaux et des policiers. Cette approche plus coopérative décuple les moyens mis à la disposition des enseignants qui sont alors mieux en mesure de montrer l'intérêt qu'ils portent aux enfants.

M. Thorkelson: Mon autre question porte sur la page suivante de votre mémoire. Vous y parlez, en effet, de personnes qui adhèrent à des groupes, qui s'engagent à long terme et qui participent aux activités de groupes qui ont une raison d'être spécifique et fournissent un certain encadrement, par exemple, les équipes sportives ou les associations religieuses. Vous appelez cela adaptabilité mais je crois, pour ma part, qu'il s'agit plutôt d'une sorte de solidarité communautaire. Au fur et à mesure que s'urbanisait le Canada, je crois que ce genre de solidarité s'est un peu perdue. Bien des gens aujourd'hui se sentent isolés dans la société et j'y vois une des causes de l'abaissement de nos valeurs. Le phénomène est d'ailleurs inégal.

Comment résoudre ce problème? Doit-on encourager la formation de groupes, encourager les gens à participer davantage? Quels sont les programmes que vous voudriez voir adopter?

[*Text*]

Mr. Conzatti: Accessibility to these types of programs, and that can be any program that draws youth to a positive versus a negative peer group. We have made all sorts of attempts in the past. The Environmental Youth Group in British Columbia is a fairly good example. With some refinement and much more small community administration it is a good example of something that would draw in a lot more youth.

Mr. Thorkelson: Basically what I get from your brief is that we have to strengthen our sense of community within the country, our sense of attachment and belonging, particularly young people's sense of attachment and belonging to their own communities, to allow them to have a stake. There are mechanisms in place, but we just have to encourage people to participate in them.

Mr. Conzatti: We have to reallocate the resources we already have. Everyone recognizes that we are short, that governments are cash-strapped. There is no question about that. It is really a matter of reallocation of funds.

Mr. MacLellan: You mentioned on page 4 of your brief—and I think it has already been touched upon—at the bottom of the page:

> In fact, we believe some of the problems will never be resolved unless we decide to change some of our dearly-held beliefs, first about the sanctity and impenetrability of the family unit, and second about whose responsibility it is to shape and modify the attitudes and behaviour of our young people.

Are you saying that where there are family problems, or perhaps there is not a caring parent or parents, the school or the teacher should move in and be front and centre as far as determining the child's problems and determining who the children at risk are? Or do you think it could be anybody? You say that some resourceful children gravitate to somebody who will help them, be it a teacher, a hockey coach, or somebody who helps them through a difficult period of time. Could you clarify that just a little?

Mr. Conzatti: You mention the teacher and the school. We are not suggesting that it is the teacher's responsibility to identify and resolve all a youth's problems, to identify crime prevention or a program for youth. The school can be a gathering point for a committee of all agencies that work with children in that community. That is very important.

Mr. MacLellan: Whose responsibility is it to shape and modify the attitudes and behaviour of our young people? Who would you say that was?

[*Translation*]

M. Conzatti: Il faut peut-être rendre ces programmes plus accessibles et je parle de tout programme qui permettrait d'intégrer les jeunes dans un groupe du même âge qui aurait une influence positive. Nous avons déjà fait beaucoup d'efforts en ce sens et le Environmental Youth Group de la Colombie-Britannique en est un bel exemple. En l'adaptant et l'organisant au niveau communautaire, c'est je crois un bon exemple du type d'initiatives qui permettraient d'attirer les jeunes.

M. Thorkelson: Si j'ai bien compris, vous prônez un renforcement de la solidarité communautaire, un renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté, surtout chez les jeunes, afin qu'ils se sentent partie prenante. Les mécanismes sont donc déjà là mais il faudrait encourager les gens à participer davantage.

M. Conzatti: Il faudrait que l'on répartisse différemment les crédits disponibles. Chacun sait que les divers organismes auraient besoin de plus d'argent et que les gouvernements doivent faire face à de sévères contraintes budgétaires. Cela ne fait aucun doute et c'est pour cela que nous insistons sur le besoin de redistribuer les fonds.

M. MacLellan: À la page 4 de votre mémoire—je pense d'ailleurs que nous en avons déjà parlé—vous dites, en bas de page:

> En fait, certains de ces problèmes ne seront sans doute jamais résolus si l'on ne modifie pas un certain nombre d'opinions auxquelles nous sommes fermement attachés et notamment le sacro-saint cloisonnement familial et la question de savoir à qui il appartient de former et de modifier les attitudes et les comportements de nos adolescents.

Est-ce à dire qu'en cas de difficultés familiales ou dans les situations où les parents ne semblent pas remplir correctement leur mission, les écoles ou les enseignants devraient intervenir davantage pour identifier les problèmes de l'enfant et déterminer quels sont les enfants qui courent des risques? Ou pensez-vous que ce rôle devrait être joué par toute personne susceptible d'intervenir utilement? Vous nous dites que certains enfants prennent l'initiative de se rapprocher d'un professeur ou d'un entraîneur de hochey, enfin d'une personne auprès de laquelle ils peuvent trouver de l'aide. Pourriez-vous nous en dire un petit peu plus sur cette idée?

M. Conzatti: Vous parlez des enseignants et des écoles. Nous ne prétendons pas qu'il appartient aux professeurs de déceler et de résoudre tous les problèmes des adolescents, ou d'inscrire à des programmes de prévention tout adolescent présentant les signes d'une délinquence future. Mais c'est un fait que l'école est un point de rencontre utile pour un comité regroupant les représentants de tous les organismes s'occupant de l'enfance. Je crois que ce point est important.

M. MacLellan: Mais à qui appartient-il de modeler et de modifier les attitudes et les comportements des adolescents?

[*Texte*]

• 1525

Mr. Conzatti: That is still left with the parents. But our experience is that youth who are more sophisticated within the juvenile justice system are predictably the ones who will go on to more crime, will become adults involved in crime. One of the major problems is an attachment to a crime family, if you will, and although every effort should be made to strengthen the resources that family has to work with its children and with the parents, there are some very real constraints—i.e., a parent wants nothing to do with the child. Then it is very clear that this inter-ministerial group, which represents all of the interests of the child, whether it is his health, social welfare, whether it is a representative if he has been involved in the juvenile justice system, all those people collectively have a much more informed view of what is right for the child, rather than right now a system where the connections between those agencies that deal with youth are very poor, and the choices that are made on behalf of youth are poor.

We have to recognize that despite the primacy of the family there are cases where it cannot work and that if we have an inter-ministerial group process where we agree on a path, on what is right for individual youth or what is closer to right, then that would be a better system than what we have now.

Mr. MacLellan: Also it is people saying in defence of young offenders that they are what they are because of problems they have had throughout their youth, and that they really need rehabilitation after they have committed a crime.

We are also hearing that really by the time they get to be young offenders between the ages of 12 and 18 it may be too late, they are set in their ways. Their formative time when you can really do something for them is before they even start school, or certainly in the early grades. One lady said that by the time they are 15 it is too late, that some could be hardened criminals. Do you still think there is a good deal of merit in offering rehabilitation and training to young offenders, even though they have passed this formative stage?

Mr. Conzatti: Absolutely. I think the recent statistics are that recidivism in young offenders is somewhere around 50%.

Mr. MacLellan: Yes.

Mr. Conzatti: The problem that we have is not one of lack of types of resources. To some extent it might be the number of resources we have for young people, given the increasing number that we have to work with in the juvenile justice system.

The problem is matching the individual with the type of program that will have more opportunities for rehabilitation to occur for that individual. It is that matching that is critical. I think that happens less often in our system, and in our own

[*Traduction*]

M. Conzatti: Cela continue à relever des parents. Mais, d'après ce que nous avons pu voir, au sein de tout cet appareil judiciaire adapté aux adolescents, les jeunes les plus délurés sont en général ceux qui vont le plus probablement continuer dans la voie du crime, même après avoir passé l'adolescence. Un de nos problèmes majeurs est celui que posent les enfants qui ont conçu un réel attachement pour un groupe de comparses orientés vers le crime. Vous voyez bien la difficulté du problème, même si l'on multiplie les efforts en faveur de la famille, car certains parents refuseront d'entretenir le moindre lien avec un enfant qui a eu des démêlés avec la justice. C'est là, à notre avis, que pourrait utilement intervenir ce comité interministériel composé de représentants d'organismes qui s'intéressent aux divers aspects de la vie de l'adolescent, sa santé, son bien-être, et où siégerait aussi un représentant du système judiciaire s'il a eu des démêlés avec la justice, enfin tout un groupe de personnes qui peuvent, ensemble, avoir une vue plus globale de ce qu'il convient de faire. À l'heure actuelle, tous ces organismes fonctionnent de manière un peu disparate et leurs interventions n'ont pas l'efficacité voulue.

Il faut donc reconnaître que si la famille conserve la responsabilité première, il existe des cas où elle est à court de moyens et c'est alors que peut entrer en action ce comité interministériel qui comblerait les lacunes de l'actuel système en déterminant une marche à suivre, ce qui convient, ou du moins, ce qui semble le mieux convenir dans chaque cas.

M. MacLellan: Certains prennent la défense des jeunes contrevenants en disant qu'ils sont victimes de certains problèmes auxquels ils ont dû faire face pendant leur adolescence, et que ce qu'il convient de faire c'est d'assurer leur réadaptation et non pas de sanctionner les infractions commises.

Certains prétendent aussi qu'après l'âge de 12 ans il est parfois trop tard pour intervenir auprès d'un jeune contrevenant, car il a déjà pris une orientation criminelle, et que c'est à l'âge préscolaire, ou du moins dans les petites classes, que l'on peut le plus utilement intervenir. Un des témoins nous a dit qu'à 15 ans, un jeune contrevenant est irrécupérable et que d'ailleurs, à cet âge-là, certains sont déjà des criminels endurcis. Pensez-vous qu'il serait utile d'entreprendre la réadaptation d'un jeune contrevenant qui en aurait passé l'âge?

M. Conzatti: Mais tout à fait. Selon les statistiques récentes, pour les jeunes contrevenants, le taux de récidive se situe aux environs des 50 p. 100.

M. MacLellan: En effet.

M. Conzatti: Ce qui nous fait défaut ce n'est pas tellement le genre de ressources dont nous disposons bien que l'augmentation du nombre des jeunes contrevenants mette à dure épreuve l'ensemble des moyens mis en place.

Le problème est plutôt un problème d'individualisation afin que chaque adolescent puisse se voir inscrit à un programme adapté à sa situation. Ainsi, le succès de nos efforts de réadaptation est étroitement lié à une péréquation

[*Text*]

experience as a service provider it does not happen often enough because the way in which programs are evaluated is poor. Too often, whether it is a direct government service or a contracted service, the types of measurements we are looking at in whether or not a program is successful in rehabilitating do not occur. What types of measurements do occur are quantitative. How many youth attended? How much did it cost? What kinds of things did they do, and what frequency? That is often the basis on whether funding is continued or not, not the quality of service, not whether or not the rehabilitation can take place when the right match is made between the individual and the type of service.

Mr. MacLellan: So there is still merit in rehabilitation provided you have the right program for the right youth.

• 1530

Mr. Conzatti: Right. And again, it's a reallocation of resources. We need to put more emphasis on evaluating programs and then do a cost-benefit analysis and turf the ones that don't work, or turf the ones we can't afford.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Conzatti. Your brief was well written and well explained and will be taken into consideration. Thank you very much for appearing today.

Our next group is a panel of witnesses. From the John Howard Society of Alberta, Gerard O'Neill, president, and Howard Sapers, executive director; from the Elizabeth Fry Society of Edmonton, Marilena Carminati and Carol Hutchings, executive director; and from the John Howard Society of Manitoba, Graham Reddoch, executive director.

As our witnesses are from outside British Columbia, we won't be hearing from Mr. Waddell this round.

Because of time constraints, I would like each group to make a brief presentation, after which we'll ask questions. Who would like to lead off?

Mr. Gerard O'Neill (President, John Howard Society of Alberta): The Alberta John Howard Society would, with the concurrence of our colleagues.

The Chairman: Very good. Please proceed.

Mr. O'Neill: Members of the committee, good afternoon. Despite rumours to the contrary, the John Howard Society of Alberta continues to hope that this committee will continue to achieve good results.

The Chairman: Thank you.

Mr. O'Neill: Our comments this afternoon will be brief, owing to the short time period available.

Previously the John Howard Society of Alberta submitted a written brief, and I ask that its contents be considered part of the official record of these proceedings.

[*Translation*]

des moyens. Or, cela n'arrive pas assez souvent, à notre avis, car les procédures d'évaluation des programmes ne sont elles-mêmes pas adaptées. Qu'il s'agisse d'un organisme gouvernemental ou privé, les résultats sont trop souvent mal analysés, et l'on accorde trop peu de place aux mesures qualitatives, à l'évaluation du succès des programmes de réadaptation. On s'attache surtout à déterminer le nombre de jeunes qui ont participé, les coûts de fonctionnement, le type d'activités organisées et bien sûr, leur fréquence. C'est de cela que, trop souvent, dépend le renouvellement des subventions, et non pas de la qualité du service ou des chances qu'il y a d'assurer la réinsertion d'un adolescent en le faisant participer à un programme qui correspond à ses besoins.

M. MacLellan: La réadaptation conserverait donc tous ses droits dans la mesure où l'on peut orienter les adolescents vers les programmes qui leur sont le mieux adaptés.

M. Conzatti: C'est bien cela. Et encore une fois, tout cela dépend de la manière dont nous affectons les crédits disponibles. Il va falloir, en effet, attacher une plus grande importance à l'évaluation des programmes, conserver ceux qui s'avèrent les plus efficaces et abandonner ceux qui ne marchent pas ou ceux qu'on a plus les moyens d'assurer.

Le président: Monsieur Conzatti, je vous remercie. Votre mémoire était fort bien rédigé, vous l'avez bien soutenu et nous ne manquerons pas de tenir compte des idées que vous nous avez exposées. Encore une fois, je vous remercie de votre comparution.

Nous accueillons maintenant un groupe de plusieurs témoins. Nous avons ainsi, M. Gerard O'Neill, président et M. Howard Sapers, directeur exécutif de la Société John Howard de l'Alberta; Marilena Carminati et Carol Hutchings, directeur exécutif de la Société Elizabeth Fry d'Edmonton ainsi que M. Graham Reddoch, directeur exécutif de la Société John Howard du Manitoba.

Nos témoins n'étant pas de la Colombie-Britannique, M. Waddell ne prendra pas part à cette série de questions.

Le temps nous est compté et je demanderais donc à chaque groupe de nous présenter un exposé succinct. Nous passerons ensuite aux questions. Par qui allons-nous commencer?

M. Gerard O'Neill (président, Société John Howard de l'Alberta): Avec l'accord de mes collègues, la Société John Howard de l'Alberta prendra la parole en premier.

Le président: Parfait. Je vous cède donc la parole.

M. O'Neill: Mesdames et messieurs, bonjour. Malgré certaines rumeurs qui circulent, la Société John Howard de l'Alberta n'a pas cessé d'espérer que votre comité persistera dans la voie qu'il s'est tracée.

Le président: Je vous remercie.

M. O'Neill: Je sais que le temps nous est compté et nous allons donc être brefs.

La Société John Howard de l'Alberta a d'ailleurs présenté un mémoire et je demande à ce que ce mémoire soit versé au compte rendu de vos délibérations.

[*Texte*]

Before I turn the submission over to Mr. Sapers, our provincial executive director, I would like to put our presentation into context.

The John Howard Society is dedicated and has for some time been dedicated to building healthier and safer communities. We do this through providing direct services to those in conflict with the law, through public education about the criminal justice process, including public education of young people, and through research about crime, criminality, and the administration of justice. This combination of experience, we believe, has provided an unique opportunity to develop insights about how crime can best be prevented.

We have concluded that waiting for crime to happen and then inviting our expensive criminal justice system is second best. We need to move back our basis of intervention and actively program before the law is violated. I am speaking of more than the traditional target hardening and surveillance-based police programs. I am speaking about the recognition that crime prevention and law enforcement are not the same thing.

To prevent crime, we must impact on how children are raised and provide opportunities for all Canadians to achieve success. We must not be satisfied with the status quo in any fashion. Instead, we must adopt a vision of Canada without poverty, without discrimination, and without violence. With that vision in mind, we can begin working towards the illusive but nonetheless worthwhile goal of preventing crime.

Mr. Chairman, with your permission, I would call upon Mr. Sapers to address the committee. Thank you.

The Chairman: Mr. Sapers.

Mr. Howard Sapers (Executive Director, John Howard Society of Alberta): Thank you, Mr. Chairman. I appreciate the opportunity to appear in front of the committee again.

I was going to start off my presentation by reading an article out of yesterday's *Vancouver Sun*, but I was listening in on earlier testimony, and a couple of times research on recidivism for young offenders was referred to. That research is captured in volume 12, number 2, of a Juristat Service Bulletin, and a figure of about 50% recidivism has been tossed around. I think it's important to understand what that recidivism figure is, and then I will backtrack into why we believe crime prevention programming needs to take a certain direction.

• 1535

Making social policy based on traditional criminal justice research is a very, very dangerous thing. I am quoting from the Juristat Bulletin:

[*Traduction*]

Avant de passer la parole à M. Sapers, directeur exécutif pour la province, je tiens à vous situer un peu les arguments que nous entendons faire valoir.

La Société John Howard s'est donné pour mission d'améliorer le climat et la sécurité de nos communautés. Dans cette optique, nous nous occupons de personnes ayant eu des démêlés avec la justice; nous entretenons, auprès du public, une action pédagogique touchant la justice pénale et nous attachons une attention particulière à l'information des jeunes. Nous effectuons également des travaux de recherche sur la criminalité et l'administration de la justice. Notre expérience approfondie de ce domaine nous a naturellement porté à réfléchir sur les moyens d'améliorer la prévention.

D'après nous, il n'est pas vraiment satisfaisant d'attendre qu'un crime soit commis pour mettre en branle le lourd et coûteux appareil de la justice pénale. Ce qu'il faut c'est intervenir en amont et instituer des programmes susceptibles de prévenir des infractions. En disant cela, je ne parle pas du renforcement des mesures de sécurité, telles les serrures et les fenêtres, et la multiplication des activités de surveillance policière. Ce que je veux dire c'est qu'à nos yeux la prévention et la répression sont deux domaines tout à fait différents.

Pour prévenir la criminalité, il faut agir au niveau de l'éducation de nos enfants et leur fournir l'occasion de réussir dans la vie sans céder à la tentation criminelle. Il faut, pour cela, transformer la situation actuelle, embrasser pour l'avenir, une vision d'un Canada qui a su se débarrasser de la pauvreté, de la discrimination et de la violence. C'est dans l'optique d'une telle vision que nous pouvons entamer cette difficile mais nécessaire mission de prévention.

Monsieur le président, je vais maintenant, si vous le voulez bien, passer la parole à M. Sapers. Je vous remercie.

Le président: Monsieur Sapers.

M. Howard Sapers (directeur exécutif, Société John Howard de l'Alberta): Merci, monsieur le président. Je vous remercie, en effet, de nous donner cette occasion de comparaître devant le comité.

J'avais pensé commencer mon exposé en donnant lecture d'un article paru hier dans le quotidien *Vancouver Sun*. J'ai changé d'avis en écoutant un des témoignages précédents où l'on a parlé, plusieurs fois, des travaux sur la récidive des jeunes contrevenants. Ces travaux-là sont reproduits au volume 12, numéro 2, du bulletin du service Juristat. Quelqu'un a parlé d'un taux de récidive de 50 p. 100. Or, il me semble important de bien comprendre ce qu'il en est exactement. Après cela, je reviendrai en arrière pour expliquer pourquoi des programmes de prévention doivent recevoir une nouvelle orientation.

Il peut être très dangereux de fonder nos politiques sociales sur les travaux de recherche généralement menés en matière pénale. Je cite le bulletin Juristat pour dire que:

[*Text*]

This recidivism data represents a conservative estimate of the number of cases re-entering the youth courts because there are limitations in the methodology used to identify and link young persons to the prior offences. This analysis does not include recidivism data for Ontario and Northwest Territories, nor does it include youth court survey data for Nova Scotia.

Over one-third of the country's youth court cases are not included in what is considered to be the best research on youth court recidivism, so I would caution against using traditional recidivism studies when you are making decisions about the direction of social policy.

Also, in the way of just introducing my comments, I would like to say that rehabilitation programming versus crime prevention programming is a false dichotomy. It does not make any sense to think about whether we should focus on rehabilitation or focus on crime prevention. You have to understand that how the criminal justice system captures people itself will dictate to a large extent who has the opportunity to participate in traditional rehabilitation programs.

Our entire thrust is that we have to back up. We have to move the baseline, as Mr. O'Neill said. We have to recognize that it is not the police who are the front line. It is not the corrections system that is the front line. It is communities themselves that are the front line.

Crime prevention is not a game of cops and robbers in which it is "us against them". Crime prevention is about communities. Even if we lived in what many of us would consider a perfect world, even if we had all the police the Canadian Police Association would like us to have, if we had all of the prisons the federal Reform Party would like us to build, if we had all the courts busy, and if we had everybody adjudicated to the fullest extent of the law, I suggest we would still have crime. This is not just my observation; it is an observation that has been constant over the decades. A French sociologist by the name of Emile Durkheim once said that even among a cloister of saints there would be deviants and hence the need for repudiation.

Our intention, therefore, must be focused on the conditions that we know contribute to crime and criminality, not because this will eliminate all crime, but because this will create an environment in which people will have the opportunity to participate and succeed, and one in which those crimes that are not prevented can be dealt with efficiently and effectively. We must develop an attitude about crime prevention that makes it everybody's business. Political

[*Translation*]

les données relatives à la récidive ont tendance à sous-évaluer le nombre de jeunes ayant de nouveaux démêlés avec les tribunaux pour adolescents, étant donné les méthodes utilisées qui ne permettent guère de relier un dossier particulier avec les antécédents judiciaires de l'adolescent en cause. Cette analyse ne comprend d'ailleurs pas les données relatives à la récidive en Ontario et dans les Territoires du Nord-Ouest; pas plus qu'elle ne comprend les données de l'enquête auprès des tribunaux de la jeunesse en Nouvelle-Écosse.

Ainsi, ce qui représente l'enquête la plus complète sur la récidive des jeunes contrevenants exclue plus d'un tiers des affaires jugées par les tribunaux pour adolescents. C'est pourquoi je vous mets en garde contre un trop grand recours à ce genre de travaux pour fonder les politiques sociales.

J'ajoute que c'est mal poser le problème que d'opposer les programmes de réadaptation au programme de prévention. Il est en effet absurde de chercher à savoir lequel de ces deux moyens il faut privilégier. Il faut bien comprendre que le fonctionnement de notre justice pénale est, en grande partie, ce qui détermine la participation à nos programmes de réadaptation.

Pour nous, il est clair qu'il va falloir revoir bon nombre de nos conceptions traditionnelles. Comme M. O'Neill le disait, il va falloir que l'on repense tout le problème car en fait, notre première ligne de défense ce n'est pas la police, ce n'est pas notre système correctionnel mais ce sont bien les communautés elles-mêmes.

La prévention n'est pas un jeu de gendarmes et de voleurs où l'on oppose une catégorie sociale à une autre catégorie sociale. Au contraire, la prévention est une activité d'intégration et non d'exclusion. Si nous vivions dans un monde qui pourrait paraître un monde parfait aux yeux de certains, c'est-à-dire si nous avions tout les policiers qu'aimerait nous assurer l'Association canadienne des chefs de police, si nous avions toutes les prisons que le Parti réformiste voudrait construire, si nous avions tous les juges occupés à plein temps et si chacun avait l'occasion de contester en justice à qui-mieux-mieux, je crois pouvoir dire que nous n'aurions pas pour cela résolu le problème de la criminalité. Ce n'est pas moi qui le dit mais c'est, plutôt, le fruit d'une réflexion et d'une observation qui s'est confirmée il y a longtemps. Le chercheur français, Émile Durkheim, un des pères de la sociologie a dit un jour que même chez les saints on trouverait quelques déviants et que même chez les saints il faudrait donc pratiquer la répudiation.

C'est pourquoi il faut surtout nous intéresser au terrain où naît le crime, pas principalement pour chercher à éliminer toute activité illicite, mais pour créer un milieu qui donnera à chacun l'occasion de participer et de réussir; et un milieu aussi où l'on pourra réagir de manière efficace au crime qu'il ne nous a pas été donné de prévenir. La prévention est donc l'affaire de tout le monde, et la volonté politique est la clé de tout progrès social en ce domaine. Les responsables

[*Texte*]

leadership is a crucial element of accomplishing this goal. Politicians need to refrain from offering short-term, quick-fix solutions to crime through law amendment, and begin instead to educate Canadians about the causes of crime and what long-term strategies are needed to effectively deal with these causes.

We need to start talking more about social development and less about crime prevention. Crime prevention tends to narrow our focus and force a criminal justice response. We suggest that all federal legislation include a declaration of principles, which would include a statement of how that particular legislation adds value to the life of Canadians. Law must have a social benefit. We suggest that all policy be reviewed to ensure that unintended consequences are not contributing to the problem. For example, are we certain that current tax policy has not made it harder for community charities to raise funds in support of their programming?

Let us ensure that all federal programs are harmonized in their response to social development. Social development requires structural and systematic support on a government-wide basis. This does not mean taking resources away from existing programs; it simply means integrating new priorities into the program base. Money will not be taken away from health programs, for example, but health dollars will have a preventative orientation attached to them for the purposes of social development.

Preventing crime through social development activities is a long-term strategy requiring political will—there is that phrase again—and leadership. The federal government can lead by example, can educate and can provide funding. Communities can be encouraged to engage in pilot programs. I reference for your information the recent experience of the Edmonton mayor's task force on safer cities.

• 1540

Policies can be developed that encourage long-term thinking and collaborative effort. The burden on the existing criminal justice system can be relieved by acknowledging that more cops, courts, and corrections won't prevent crime. In the words of Jane Jacobs, who is now emerging as one of the most-quoted observers of social life in an urban setting, printed in 1961:

[*Traduction*]

politiques doivent donc refuser les remèdes miracles, les solutions instantanés fondées sur le rafistolage de notre législation pénale. Au contraire, il faut entreprendre, sans attendre, un effort pédagogique auprès des Canadiens; leur exposer les causes de la criminalité et les stratégies à long terme qui nous permettront de tarir la source de la criminalité.

Il nous appartient donc de parler un peu moins de prévention et un peu plus de développement. Le concept de prévention rétrécit notre horizon et appelle les mesures répressives. Il conviendrait, d'après nous, d'inscrire dans tout texte de loi fédérale une déclaration de principes exposant en quoi le texte en cause va contribuer à une amélioration de la vie de tous nos citoyens. C'est dire qu'une loi doit procurer à la population un avantage social et qu'avant d'adopter un nouveau texte ou une nouvelle politique il faut être certain que les nouvelles mesures envisagées ne vont pas entraîner des effets pervers et ne contribueront en rien à la solution du problème qu'elles étaient sensées résoudre. Pouvons-nous, par exemple, affirmer que l'actuelle politique fiscale ne fait pas obstacle aux efforts des organismes bénévoles en décourageant les contributions dont dépendent leurs activités caritatives?

Veillons à ce que tous les programmes fédéraux s'incrivent dans le cadre d'un effort de développement au niveau de la société toute entière. Ce type de développement va exiger, de la part de tous les gouvernements, des aides structurels systématiques. Je ne veux pas dire qu'il faille pour cela diminuer les crédits affectés aux programmes actuels, mais il est clair qu'il faudra intégrer à tous ces programmes-là les nouvelles priorités qui sont d'une urgence sans précédent. On ne va donc pas renier les budgets de la santé, mais on va s'assurer que les programmes de santé intègrent un souci de prévention et que tout cela s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle conception du développement social.

Si l'on veut arriver à prévenir le crime en assurant un meilleur développement social, il faut se faire à l'idée d'une stratégie à long terme et d'une volonté politique sans défaillance. Le gouvernement fédéral doit prendre l'initiative, prendre les devants en matière d'éducation ou de pédagogie, et de fournir les aides nécessaires. C'est ainsi qu'on pourra encourager les communautés à lancer, pour leur part, des projets pilotes et je cite, à cet égard, la récente initiative du groupe de travail nommé par le maire d'Edmonton afin de renforcer la sécurité dans les villes.

Il y a moyen de dégager des politiques qui favorisent la réflexion et l'effort de collaboration à long terme. Il y a moyen d'alléger le fardeau qui pèse actuellement sur le système de justice pénale en reconnaissant que ce n'est pas la multiplication des flics, des tribunaux et des centres de détention qui préviendra la criminalité. Comme le disait Jane Jacobs, qui est en passe de devenir l'un des observateurs les plus cités de la vie sociale en milieu urbain, dans un texte imprimé en 1961:

[*Text*]

The first thing to understand is that the public peace is not kept primarily by the police, necessary as police are. It is kept primarily by an intricate, almost unconscious network of voluntary controls and standards among people themselves. No amount of police can enforce civilization where the normal actual enforcement of it has broken down.

I'll end my formal comments there. I hope we will have some time for some discussion. Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much.

Who will be next? The Elizabeth Fry Society.

Ms Carol Hutchings (Executive Director, Elizabeth Fry Society of Edmonton): Thank you. I too appreciate the opportunity to speak with you today. I will also try to keep to the timeframe. There's so much to say on this issue and I wish we had more time.

I'm going to talk about two issues. One is early childhood sexual abuse and the other is being aboriginal.

I'd like to commend the committee for addressing crime prevention. Agencies such as the Elizabeth Fry Society and the John Howard Society are all too familiar with people who have long-term problems, and help for these people tends to be long term. Help for the women, though, also is help for the children. The result of non-intervention is multi-generational, and we see the effects of this every day when women come in with their children.

It's important to look at prevention in addition to rehabilitation for those in conflict with the law. I agree with Howard in that: it's not useful to take away from many of the programs that exist; it's a matter of changing priorities.

I believe there is a relationship between early childhood sexual abuse and criminal behaviour. The progression that we see over and over again is sexual abuse, truancy, running away from home, prostitution, drug abuse, and criminal behaviour. The first year I worked with the Elizabeth Fry Society 17 of our clients died. Fourteen of those clients were aboriginal and all were victims of early childhood sexual abuse. In my opinion, the results of this are absolutely devastating for the women who are in this system.

Most women in the criminal justice system are victims. As a society we have an obligation to intervene earlier. As I thought about the recommendations, I realized that many of the things that we would like to suggest could not be actualized by the federal government. But then I thought that they can't actually be actualized by the provincial government either, at least in isolation. It's extremely important that government departments and non-profit organizations work together. There needs to be cross-jurisdictional planning, policy development, and programming.

[*Translation*]

La première chose à comprendre c'est que, pour indispensable qu'elle soit, ce n'est pas la police qui est l'agent premier du maintien de la paix publique. La paix est maintenue essentiellement par un réseau complexe, presque inconscient de contrôles et de normes appliqués volontairement par la population même. Aussi nombreuse soit-elle, la police ne pourra jamais imposer des comportements civilisés lorsque leur application normale n'existe plus.

Ce sera tout pour mes commentaires officiels. J'espère que nous aurons du temps à consacrer à la discussion. Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Quel est le témoin suivant? La Société Elizabeth Fry.

Mme Carol Hutchings (directrice exécutive, Elizabeth Fry Society of Edmonton): Merci. Je vous suis reconnaissante, moi aussi, de me donner l'occasion d'intervenir aujourd'hui. Je vais tâcher, moi aussi, de respecter l'horaire. Il y a tant à dire sur cette question, et j'aimerais bien avoir plus de temps.

Je vais aborder deux questions. D'abord, les agessions sexuelles contre les jeunes enfants, et ensuite les autochtones.

J'aimerais féliciter le comité de s'intéresser à la prévention de la criminalité. Les organismes comme la Société Elizabeth Fry et la Société John Howard connaissent trop bien le cas des personnes qui ont des problèmes à long terme, et l'aide qu'on leur apporte a tendance à être à long terme. L'aide donnée aux femmes, cependant, c'est aussi de l'aide pour les enfants. Les conséquences de la non-intervention sont multigénérationnelles, et nous en voyons les effets chaque jour lorsque les femmes nous arrivent avec leurs enfants.

Il est important de s'arrêter à la prévention, au-delà de la réadaptation pour ceux qui sont en conflit avec la loi. Je reconnaîs avec Howard qu'il n'est pas utile de réduire le nombre des programmes qui existent; il s'agit de modifier les priorités.

J'estime qu'il y a une relation entre les agressions sexuelles contre les jeunes enfants et le comportement criminel. Le processus qui se répète maintes et maintes fois va de l'agression sexuelle jusqu'au comportement criminel, en passant par l'école buissonnière, les fugues, la prostitution et l'abus des drogues. La première année où j'ai travaillé à la Société Elizabeth Fry, 17 de nos clients sont morts. Quatorze d'entre eux clients étaient autochtones et tous avaient été victimes d'agression sexuelle dans leur petite enfance. À mon avis, les effets de l'agression sexuelle sont absolument dévastateurs pour les femmes qui doivent faire face à ce système.

La plupart des femmes prises dans le système de justice pénale sont des victimes. En tant que société, nous avons l'obligation d'intervenir plus tôt. En songeant aux recommandations, j'ai compris que le gouvernement fédéral ne pourrait actualiser une foule des choses que nous aimerions proposer. Mais, me suis-je dit, le gouvernement provincial ne peut véritablement pas non plus les actualiser, du moins pas seul. Il est extrêmement important que les ministères et les organismes sans but lucratif se concertent. Les divers paliers de responsabilité doivent avoir une planification, des politiques et des programmes concertés.

[*Texte*]

How do we deal with early childhood sexual abuse? Alkali Lake was a community that dealt with intergenerational incest and alcoholism. The community itself called on a helper, Maggie Hodgson, to help them to help themselves, and she used traditional and non-traditional aboriginal methods. They developed a documentary that helped to educate other communities. It's absolutely excellent. I believe what we need is to have helpers such as Maggie who have skills in traditional and non-traditional counselling and helping in community development.

In the city it's more difficult, because communities are less defined. We've now educated the public about incest, so we've got teachers and counsellors, and even the clergy, identifying more children all the time. But we have no effective system in place when it is defined, when these children come forward. Incest is extremely difficult to prove, and as a result the child welfare system is ineffective and the courts are ineffective. The child remains in the family and becomes further victimized, and we see the results of this in the system later on.

• 1545

Some suggest that the powers of child welfare be expanded to protect the child even when the allegations are unproven. In fact we were some of the ones who suggested that. I don't believe that any more. I spoke with a group of aboriginal people the other day, and they feel very strongly that they don't want more white people making assumptions about their behaviour. I had a real eye-opener talking to them.

I now believe that we need more culturally sensitive assessment, coupled with informal interventions. One suggestion would be intervention from mothers who have already been through this system and who have experiences within their oww families, and a media campaign that is also targeting mothers. I think this is a very difficult problem and I think it's very difficult to come up with solutions. Those are the only things that I can think of, and I've given it lots of thought.

Another place to intervene is with juvenile prostitutes. Howard and I are part of this action group on prostitution in Edmonton. The majority of the recommendations relate to providing access to housing, health care, income support, family mediations. Most of the suggestions are cross-jurisdictional.

We found over and over again that there are many different agencies and departments working with the same kids. They should be getting together. We should be getting together to talk about these kids, to talk about these problems that makes sense.

The criminal justice system has attempted to provide counselling in federal prisons for survivors of abuse. In some ways it's been effective. However, we don't know how to work with aboriginal survivors. We have very few services for

[*Traduction*]

Que faisons-nous dans le cas des agressions sexuelles contre les jeunes enfants? Alkali Lake est une collectivité qui a connu des problèmes d'inceste intergénérationnel et d'alcoolisme. La collectivité elle-même a demandé à Maggie Hodgson de l'aider à se sortir de là, et elle a utilisé des méthodes autochtones traditionnelles et non traditionnelles. Ils ont mis au point un documentaire qui a permis de faire l'éducation des autres collectivités. Il est absolument excellent. Il nous faut des gens comme Maggie qui savent mettre en place des programmes d'orientation traditionnels et non traditionnels et faciliter l'animation communautaire.

En ville, c'est plus difficile, parce que les collectivités sont moins bien définies. Nous avons maintenant fait l'éducation du public en matière d'inceste, et nous avons des enseignants et des conseillers, voire des membres du clergé, qui repèrent plus d'enfants, tout le temps. Mais nous n'avons pas de système efficace en place lorsque le problème est cerné, lorsque ces enfants se manifestent. La preuve de l'inceste est extrêmement difficile à faire, si bien que le système de bien-être de l'enfance est inefficace et les tribunaux aussi. L'enfant demeure dans la famille, et les sévices se multiplient. Et nous en voyons les résultats dans le système plus tard.

Certains proposent d'élargir les pouvoirs de protection de l'enfance pour protéger l'enfant même lorsque les allégations ne sont pas prouvées. De fait, nous faisons partie de ceux qui ont avancé cette idée. Je n'y crois plus. L'autre jour, je parlais à un groupe d'autochtones qui ont des idées bien arrêtées sur un point: ils ne veulent pas d'autres Blancs échafaudant des hypothèses sur leur comportement. Mon entretien avec eux m'a vraiment ouvert les yeux.

Je crois maintenant qu'il nous faut une évaluation tenant davantage compte de leur culture et assortie d'interventions officieuses. Une possibilité serait une intervention de la part de mères qui sont déjà passées par ce système et qui ont connu des expériences au sein de leur famille, complétée par une campagne médiatique ciblée, elle aussi, sur les mères. C'est, à mon sens, un problème épineux, et il est très difficile de trouver des solutions. Ce sont les seules choses auxquelles je puisse penser, et j'y ai beaucoup réfléchi.

Il faut intervenir également auprès des jeunes prostitué(e)s. Howard et moi faisons partie d'un groupe d'action sur la prostitution à Edmonton. La majorité des recommandations touche l'accès au logement, les soins de santé, le soutien du revenu, les médiations familiales. La plupart des suggestions rejoignent plus d'un secteur de responsabilité.

Nous avons observé, maintes et maintes fois, qu'une foule d'organismes et de ministères différents travaillent auprès des mêmes enfants. Ils devraient se concerter. Nous devrions nous regrouper pour parler de ces enfants, pour parler de ces problèmes. Cela a du bon sens.

Le système de justice pénale a cherché à offrir des services de counselling dans les prisons fédérales au profit des victimes d'agressions. À certains égards, cela a été efficace. Cependant, nous ne savons pas nous y prendre avec les

[*Text*]

aboriginal survivors. We know that healing circles and sweat lodges help, but they're only a beginning. We don't know what to do with the excruciating pain and the devastating results of sexual abuse.

I really believe that what we need to do is work with the circles, work with the sweat lodges, but that is only the beginning. There needs to be a further step. I believe that only professional aboriginal people, or at least only people who are sensitive to the aboriginal culture, can help us determine what is the most effective way of helping these people, of dealing with these results.

Our society, the Elizabeth Fry Society, is involved in some research to examine the factors involved in the positive change in women who are no longer in conflict with the law. Through their success stories we want to know how these women have moved from their criminal lifestyle. What was it that made the difference?

I believe we need more success studies. For too long we have looked at all of the factors that lead people to criminal behavour. We can talk about the poverty, the sexual abuse. We all know of those factors. What we don't know is what works. We really don't know what works because there are very, very few studies, if any studies, on successful people and how they did it.

Although some of the suggestions that I've mentioned have concerned aboriginal people I would like to make some that are specific on aboriginal women in conflict with the law.

There are some interesting statistics in provincial prisons in Edmonton. Some 4% of the population are aboriginal. Thirty percent of all the women who are accused are aboriginal, and a whopping 70% of all the women who are in provincial prisons in Edmonton are aboriginal. If aboriginal women aren't committing 70% of the crimes, why are they in jail? One reason is they because they almost invariably plead guilty. Our court workers sit in court, and people laugh about it. People laugh about the fact that aboriginal people will always plead guilty.

The other is that aboriginal women, and probably men too, but certainly more women, are in jail for failure to appear, failure to comply with probation orders, and non-payment of fines. Also, there is no aboriginal youth, or almost no aboriginal youth, in the alternative measures program. We need to look at that. Why is that program not addressing aboriginal youth?

In the federal system the statistics are slightly different. It drops to 30%. The aboriginal women in Alberta more accurately represent the number of women who are accused, but the basic problem still remains. The criminal justice system is not relevant to aboriginal people. It's in direct contrast to their cultural belief. It neither rehabilitates nor punishes. It really does nothing positive.

[*Translation*]

victimes autochtones. Nous avons très peu de services pour elles. Nous savons que les cercles de vie et les sueries sont utiles, mais ils ne sont qu'un début. Nous sommes démunis devant la douleur atroce et les conséquences dévastatrices de l'agression sexuelle.

Je suis convaincue de la nécessité d'utiliser les cercles de vie, les sueries, mais ce n'est qu'un début. Il faut une autre étape. Je crois que seuls des professionnels autochtones, ou tout au moins des personnes sensibles à la culture autochtone, peuvent nous aider à établir la façon la plus efficace d'aider ces gens-là, de traiter de ces résultats.

Notre société, la Société Elizabeth Fry, fait des recherches pour examiner les facteurs en jeu dans le changement positif observé chez les femmes qui ne sont plus en conflit avec la loi. En analysant leur réussite, nous voulons voir comment ces femmes ont échappé à leur style de vie criminel. Qu'est-ce qui a fait la différence?

Je crois que nous avons besoin de plus nombreuses études sur ces cas. Trop longtemps, nous avons analysé tous les facteurs qui mènent au comportement criminel. Nous pouvons parler de la pauvreté, des agressions sexuelles. Nous connaissons tous ces facteurs. Nous ignorons toutefois ce qui fonctionne. Nous ne savons pas vraiment, parce qu'il y a très très peu d'études, quand il y en a, sur les gens qui ont réussi et sur la façon dont ils ont réussi.

Certaines des suggestions que j'ai mentionnées concernent les autochtones, mais j'aimerais en faire quelques-unes qui concernent spécifiquement les femmes autochtones en conflit avec la loi.

Il y a des statistiques intéressantes dans les prisons provinciales à Edmonton. Environ 4 p. 100 de la population est autochtone. Trente p. 100 de toutes les femmes qui sont accusées sont autochtones, et un pourcentage fabuleux de 70 p. 100 de toutes les femmes qui sont dans les prisons provinciales à Edmonton sont autochtones. Si les femmes autochtones ne commettent pas 70 p. 100. des crimes, pourquoi sont-elles en prison? Une des raisons est qu'elles plaident presque invariablement coupable. Nos travailleurs auprès des tribunaux vont au tribunal, et on rit de cela. On rit du fait que les autochtones plaident toujours coupable.

L'autre raison, c'est que les femmes autochtones, et les hommes aussi probablement, mais surtout les femmes, sont en prison pour défaut de comparaître, défaut de se conformer à des ordonnances de probation et non-paiement d'amendes. De même, il n'y a pas ou à peu près pas de jeunes autochtones participant au programme de mesures de rechange. Nous devons nous pencher là-dessus. Pourquoi ce programme délaisse-t-il les jeunes autochtones?

Dans le système fédéral, les statistiques sont légèrement différentes. Le pourcentage tombe à 30 p. 100. Les femmes autochtones de l'Alberta représentent plus fidèlement le nombre de femmes qui sont accusées, mais le problème fondamental demeure. Le système de justice pénale n'est pas adapté aux autochtones. Il est en contradiction directe avec leur croyance culturelle. Il n'apporte ni réadaptation ni punition. Il ne fait vraiment rien de positif.

[*Texte*]

The only positive aspect of prison for most aboriginal women is that it introduces them to their culture. The women we work with are walking between two cultures. They were born on the reserve, and they were raised in a series of white foster homes.

• 1550

Ninety per cent of the women who come to the agency are aboriginal. The first issue we deal with is to determine who they are, to help them with their identity. We hear over and over again the importance of aboriginal spirituality. We are hearing that in success stories too, that it was the factor that made the difference. We believe it is important for aboriginal people to learn about and to practise their own spirituality if they choose to and to receive assistance from healthy people who are familiar with the culture.

It is also important for aboriginal families to have child welfare workers, counsellors and home care workers who are aboriginals as well. We continually hear about people who have no understanding of the culture making assumptions and decisions for aboriginal people, and they have been very costly.

In closing, we know the factors that lead to criminal behaviour. We also know that the lack of prevention has been very costly. I suggest that there be more co-operation among the various levels of government and non-profit organizations. Incarceration is not appropriate for most people.

Marilena Carminati, would you like to speak about alternatives to imprisonment?

Ms Marilena Carminati (Barrister and Solicitor, Elizabeth Fry Society of Edmonton): As has been indicated, imprisonment is in many respects not solving the problem of rehabilitating the individuals who are sentenced to periods of imprisonment, whether they be very short periods or very long periods. We see before the courts on a regular basis individuals with very lengthy records, including many terms of incarceration that have been served apparently with little or no effect.

As Carol has alluded to, many of the incarcerated individuals are natives. They are vastly overrepresented in the prison system. Some innovative approaches have been attempted in Alberta to deal specifically with the issue of native offenders. We encourage the committee to look at these types of programs as ways of addressing the problems of crime prevention.

One is a program that was commenced in Grande Cache, Alberta, by His Honour Judge Porter of the provincial court. He specifically set up a system dealing with sentencing of native offenders.

The program involved native offenders and indicated when they were first arrested by the RCMP whether they wished to appear in regular court or before a native court. If they wished to appear before a native court and the indication

[*Traduction*]

Le seul aspect positif de la prison pour la plupart des femmes autochtones c'est qu'il les met en contact avec leur culture. Les femmes avec qui nous travaillons marchent entre deux cultures. Elles sont nées dans la réserve, et elles ont été élevées dans une série de foyers nourriciers de Blancs.

Quatre-vingt-dix p. 100 des femmes qui s'adressent à nous sont autochtones. Nous commençons par déterminer qui elles sont, pour les aider avec leur identité. On nous parle constamment de l'importance de la spiritualité autochtone. On nous parle de cela dans les histoires relatant les réussites également. C'est le facteur qui a fait la différence. Il nous apparaît important que les autochtones soient sensibilisés à leur spiritualité et la pratiquent s'ils le désirent, et qu'ils reçoivent de l'aide de personnes en santé qui connaissent la culture.

Il importe également que les familles autochtones aient des travailleurs du bien-être de l'enfance, des conseillers et des travailleurs en soins à domicile qui soient autochtones également. On nous parle sans cesse des personnes qui ne comprennent pas la culture, mais qui formulent des hypothèses et prennent des décisions pour les autochtones, ce qui a coûté très cher.

En terminant, nous connaissons les facteurs qui mènent à des comportements criminels. Nous savons également que l'absence de prévention a coûté très cher. Je propose une plus grande collaboration entre les divers paliers de gouvernement et les organismes à but non lucratif. L'incarcération n'est pas la solution pour la plupart des gens.

Marilena Carminati, pourriez-vous parler des solutions de rechange à l'emprisonnement?

Mme Marilena Carminati (avocate et procureur, Elizabeth Fry Society of Edmonton): En effet, l'emprisonnement n'est, à bien des égards, pas la solution au problème de la réadaptation des personnes condamnées à l'emprisonnement, que ce soit pour de très courtes ou de très longues périodes. Nous voyons défiler devant les tribunaux des personnes qui ont un très lourd casier, comportant de nombreuses périodes d'incarcération qui n'ont pas semblé produire grand effet.

Comme Carol l'a fait remarquer, un grand nombre des personnes incarcérées sont des autochtones. Les autochtones sont fortement surreprésentés dans le système carcéral. En Alberta, on a utilisé certaines approches innovatrices pour traiter spécifiquement de la question des contrevenants autochtones. Nous incitons le comité à examiner ces types de programmes comme moyen d'aborder les problèmes de prévention du crime.

L'un d'entre eux est un programme lancé à Grande Cache (Alberta) par Son Honneur le juge Porter de la cour provinciale. Il a expressément institué un système concernant la détermination de la peine des contrevenants autochtones.

Le programme concernait les contrevenants autochtones et indiquait, au moment de l'arrestation initiale par la GRC, s'ils souhaitaient comparaître devant un tribunal ordinaire ou devant un tribunal autochtone. S'ils souhaitaient comparaître

[*Text*]

was that it was to be for a guilty plea, Judge Porter had two elders from the community sit beside them in a special court room. A Cree interpreter was present on every occasion. The judge encouraged the elders to have input into what types of remedies the community felt would be appropriate for the individual to assess how that individual had gone astray and how he or she could be helped.

This program was very successful in that the people who went through this program had a much higher rate of complying with the probation orders that were imposed upon them. There was much less frequency of failure to comply with the probation. The community was very pleased with the input it was able to have into the sentencing process.

The current structure of the Criminal Code makes most judges reluctant to try innovative approaches such as this, although Judge Porter was able to fit it within the framework of the code. Judges need more encouragement to take different approaches to addressing the problems native offenders face.

The experience in Grande Cache was repeated in other areas in northern Alberta also with success. There appears to be real merit to that type of approach to some of these problems that are faced by native offenders.

In addressing these root causes of crime, basically there is a much greater likelihood that crime will be prevented down the road. The experience of Judge Porter is relayed in an article he wrote for the Criminal Trial Lawyers Association newsletter, where Judge Porter refers as well to the Cawsey commission report on natives and the justice system.

• 1555

Quoting from that report, there's a stress that:

> . . .that shift must be away from incarceration and toward prevention. Prevention should be widely defined as including not only crime prevention, recreation, and treatment for problems such as alcohol and drug abuse, but also education and employment. While such an overall change in the focus of government departments would be of particular benefit to aboriginal people, it would also benefit non-aboriginal offenders.

These types of programs are important because unlike incarceration they try to address the root causes of the problem that brings an individual before the court, such as alcoholism or poverty or other concerns of that nature. There has been the use of elders to listen to people within their own community, in the manner that they are comfortable with. These programs have shown some success.

As well, it's important to make sure that there are adequate community resources to provide the appropriate counselling and services for individuals who have problems before they engage in criminal behaviour, which Carol has

[*Translation*]

devant un tribunal autochtone, en indiquant qu'ils allaient plaider coupable, le juge Porter les faisait accompagner dans la salle du tribunal spécial par deux aînés de la collectivité. Un interprète cri était toujours présent. Le juge incitait les aînés à dire leur mot sur les genres de remèdes que la collectivité jugerait appropriés pour le contrevenant, afin d'évaluer comment cette personne s'était égarée et comment on pourrait l'aider.

Ce programme a connu un grand succès, en ce sens que les participants ont connu un bien meilleur taux d'observation des ordonnances de probation dont elles faisaient l'objet. La fréquence d'inobservation de la probation était beaucoup moindre. La collectivité était très heureuse de la contribution qu'elle pouvait faire dans le processus de détermination de la peine.

La structure actuelle du Code criminel amène la plupart des juges à hésiter à essayer des approches innovatrices comme cela, mais le juge Porter a su, lui, l'intégrer dans le cadre du Code. Il faut encourager davantage les juges à adopter des approches différentes des problèmes auxquels font face les contrevenants autochtones.

L'expérience de Grande Cache a été répétée dans d'autres régions du nord de l'Alberta, où elle a aussi connu du succès. Ce genre d'approche de certains des problèmes auxquels font face les contrevenants autochtones semble présenter de grands avantages.

Lorsqu'on s'attaque aux causes profondes de la criminalité, la probabilité de prévention future de la criminalité est fondamentalement beaucoup plus grande. Le juge Porter a fait part de son expérience dans un article qu'il a rédigé pour le bulletin de la Criminal Trial Lawyers Association, où le juge Porter parle également du rapport de la Commission Cawsey sur les autochtones et le système judiciaire.

Ce rapport souligne que:

> . . .il faut s'éloigner de l'incarcération et se rapprocher de la prévention. Il faut définir la prévention, en termes généraux, comme s'appliquant non seulement à la prévention du crime, aux loisirs et au traitement des problèmes comme l'alcool et la toxicomanie, mais aussi à l'enseignement et à l'emploi. Ce changement global d'articulation des ministères serait, certes, particulièrement avantageux pour les autochtones, mais il profiterait aussi aux contrevenants non autochtones.

Ces types de programmes sont importants car, à la différence de l'incarcération, ils s'attaquent aux causes profondes du problème qui amène la personne devant le tribunal, comme l'alcoolisme et la pauvreté ou d'autres maux de cette nature. On a recouru aux aînés pour écouter les personnes dans leur milieu, de la façon dont elles sont à l'aise. Ces programmes ont connu un certain succès.

De même, il importe de veiller à mobiliser des ressources communautaires suffisantes pour donner le counselling et les services appropriés aux personnes qui ont des problèmes avant qu'elles ne s'adonnent à des comportements criminels,

[*Texte*]

alluded to. Individuals who have a history of sexual abuse quite often end up engaging in criminal behaviour themselves. Perhaps they sexually abuse other individuals when they become older or there are other forms of criminal behaviour. It is extremely important to intervene when these people are young, when there is still a greater likelihood of being able to counsel them and to assist them in dealing with their difficulties.

In all likelihood, it is not possible to eradicate crime completely, but a comprehensive and concerted effort aimed at the causes of crime can go a long way towards preventing crimes before they occur. Thank you.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Reddoch, please.

Mr. Graham Reddoch (Executive Director, John Howard Society of Manitoba): I too would like to thank the committee for the opportunity of sharing with you the recommendations of the John Howard Society of Manitoba with respect to crime prevention.

As a criminal justice practitioner, I brought with me some information on three crime prevention initiatives. The first is the work with prisoners' families as crime prevention, the second is restorative justice as crime prevention, and the third is the development of the Justice Resource Centre in Winnipeg as a vehicle for crime prevention. My main focus is on the third, the Justice Resource Centre, but I'd be pleased to respond to any questions that you might have on the other two areas.

By way of introduction, while I'm here as the executive director of the John Howard Society of Manitoba, I also serve on the boards of the American Family and Corrections Network, the Canadian Family and Corrections Network, the Canadian Criminal Justice Association, and I'm currently president of the Manitoba Criminal Justice Association. All of those bodies have concerns with crime prevention in one way or another.

Before I go any farther, I'd like to read into the record the recommendations from the John Howard Society of Manitoba to the standing committee with respect to crime prevention, and those are in the package that I put together for you.

The first is that the Government of Canada, in conjunction with other levels of government and other interested parties, should establish a framework for action with respect to crime prevention in Canada, using as a blueprint the *Agenda for Safer Cities* developed By the European and North American Conference on Crime Prevention and Urban Safety held in Montreal.

Since crime prevention is an interdisciplinary concern, government departments at all levels should consider committing 1% of their resources to deal with this issue. This is the 1% solution we talked about a little bit earlier, where the funding would come from. I have to give credit where credit is due. This is not my idea but the idea of my colleague Howard Sapers. I think, though, that an interdepartmental approach on this issue would be very helpful.

[*Traduction*]

comme Carol l'a fait remarquer. Les personnes qui ont été agressées sexuellement finissent très souvent par se livrer elles-mêmes à des activités criminelles. Elles peuvent agresser sexuellement d'autres personnes lorsqu'elles vieillissent, ou adopter d'autres formes de comportement criminel. Il est extrêmement important d'intervenir lorsque ces personnes sont encore jeunes, lorsqu'il y a encore de bonnes chances de pouvoir les conseiller et les aider à faire face à leurs problèmes.

Selon toute probabilité, il n'est pas possible d'éliminer complètement la criminalité, mais un vaste effort concerté s'attaquant aux causes de la criminalité peut contribuer pour beaucoup à prévenir les crimes avant ils ne surviennent. Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Reddoch, s'il vous plaît.

M. Graham Reddoch (directeur exécutif, John Howard Society of Manitoba): J'aimerais, moi aussi, remercier le comité de l'occasion qui m'est donnée de vous faire part des recommandations de la John Howard Society of Manitoba en matière de prévention de la criminalité.

Praticien de la justice pénale, j'ai apporté de l'information sur trois initiatives de prévention du crime. Premièrement, le travail auprès des familles des prisonniers en tant que prévention du crime, deuxièmement, la justice réparatrice en tant que prévention du crime et, troisièmement, la création du Centre de ressources pour la justice à Winnipeg en tant qu'outil de prévention du crime. Je parlerai surtout du Centre de ressources pour la justice, mais je serai heureux de répondre aux questions que vous pourriez vouloir poser sur les deux autres points.

En guise d'introduction, en plus de ma tâche de directeur exécutif de la John Howard Society of Manitoba, je siège également aux conseils de l'American Family and Corrections Network, du Canadian Family and Corrections Network, de l'Association canadienne de justice pénale, et je préside actuellement la Manitoba Criminal Justice Association. Tous ces organismes s'intéressent d'une façon ou d'une autre à la prévention du crime.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais vous lire les recommandations que fait la John Howard Society of Manitoba au comité permanent relativement à la prévention du crime. Elles sont dans les documents que je vous ai préparés.

La première est que le gouvernement du Canada et les autres intéressés doivent établir un cadre d'action en matière de prévention du crime au Canada, en utilisant comme plan de travail la *Déclaration pour des villes plus sûres* mise au point par la Conférence européenne et nord-américaine pour la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, tenue à Montréal.

Puisque la prévention de la criminalité est une initiative interdisciplinaire, les ministères, à tous les niveaux, devraient songer à la possibilité d'affecter 1 p. 100 de leurs ressources à cette question. C'est la solution de 1 p. 100 dont nous avons parlé un peu plus tôt; c'est de là que viendrait le financement. Je dois rendre à César ce qui appartient à César. L'idée n'est pas la mienne, mais celle de mon collègue Howard Sapers. Une approche interministérielle de la question serait très utile.

[*Text*]

An independent national crime prevention centre should be established in order to facilitate a comprehensive, interdisciplinary, co-ordinated approach to crime prevention, and I'd refer you to the Regional Network brief to the standing committee for further elaboration on that.

An early investment in children and youth, adequate health, recreation training and employment are necessary for all of us to function productively and effectively in society. One of my favourite little pamphlets that points in that direction is called "Safer Tomorrows Begin Today" by the Canadian Council on Children and Youth. Increased attention and special efforts to assist the at-risk children and families will pay larger dividends in terms of crime prevention than will relying only on more locks for our doors, bars on our windows, and police in patrol cars.

• 1600

Programs targeted to vulnerable groups in communities are highly recommended. In that regard I refer you to the presentation to the building communities conference in Chicago, Illinois, entitled "Family Support Is Crime Prevention", and while it's subtitled "American-Canadian Perspective", it just reflects in this portion the Canadian perspective on that.

Fifth, a particular focus on prisoners and their families will go a long way toward not only the incarcerated parent's successful reintegration into the community after prison, but also the prevention of second-generation criminal activity. There's a conference in the planning stages now, scheduled for Quebec City for this fall. For those of you who are interested, I would commend it to your attention. There will be sessions related to the role of the family in crime prevention initiatives.

Also, following that, are the policy recommendations of families of adult offenders, which was originally developed by a national leadership conference on families of adult offenders in Virginia in 1986. I think it's very applicable to the deliberations of the committee with respect to crime prevention. I think targeting families of prisoners and providing supports in those areas can be extremely effective.

In light of the necessity of community involvement in an interdisciplinary approach to crime prevention, preferably through social development, the Justice Resource Centre in Winnipeg should be considered as a cost-effective model for bringing concerned groups and individuals together, and I've brought for you some information on that centre.

Since our current process for dealing with crime minimizes and limits the roles of victims, offenders, and the broader community by following a very technical and legalistic path known only to the police, defence, crown counsel, and the judiciary, and since this path is considered by many to lead neither to justice nor to further crime prevention, the Government of Canada should undertake an extensive review of the process with a view to providing greater victim,

[*Translation*]

Il y aurait lieu de créer un centre national indépendant de prévention de la criminalité pour faciliter une approche complète, interdisciplinaire, coordonnée, de la prévention de la criminalité, recommandation dont vous trouverez le développement dans le mémoire que le réseau régional a présenté au comité permanent.

Pour que chacun de nous puisse fonctionner de façon productive et efficace dans la société, nous devons investir tôt dans les enfants et les jeunes, dans les soins de santé appropriés, dans la formation, dans les loisirs et dans l'emploi. Un de mes petits dépliants favoris qui préconisent cela s'intitule «Pour des lendemains plus sûrs», du Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Pour rentabiliser davantage la prévention de la criminalité, il vaut mieux accorder plus d'attention et consacrer des efforts particuliers aux enfants et aux familles à risque que de multiplier les verrous pour nos portes, les barres dans nos fenêtres et les agents de police dans les voitures de patrouille.

On recommande fortement les programmes destinés aux groupes vulnérables des collectivités. À cet égard, je vous renvoie à la communication intitulée «Family Support Is Crime Prevention» présentée lors de la conférence sur les collectivités à Chicago, Illinois. Même si elle porte en sous-titre «American-Canadian Perspective», cette communication est tout simplement le reflet de cette partie de la perspective canadienne à cet égard.

Cinquièmement, une attention particulière portée aux prisonniers et à leurs familles fera beaucoup pour non seulement assurer la réussite de la réinsertion du parent incarcéré dans la collectivité après son départ de la prison, mais aussi pour prévenir l'activité criminelle de deuxième génération. On planifie actuellement une conférence qui devrait avoir lieu à Québec cet automne. Je la signale à l'attention de ceux d'entre vous que la question intéresse. Il y aura des séances de travail sur le rôle de la famille dans le cadre des initiatives de prévention du crime.

Suivent aussi les recommandations de politique au sujet des familles de contrevenants adultes, formulées à l'origine par une conférence nationale sur les familles des contrevenants adultes qui a eu lieu en Virginie en 1986. Cette question cadre bien avec les délibérations du comité en ce qui a trait à la prévention du crime. Il peut être extrêmement efficace à mon avis de cibler les familles de détenus et de les aider dans ces domaines.

Comme la collectivité doit être partie à toute stratégie interdisciplinaire de prévention du crime, de préférence par le biais du développement social, il faudrait considérer le Centre de ressources pour la justice de Winnipeg comme un modèle rentable pour réunir les groupes et les particuliers intéressés. Je vous ai apporté des renseignements sur le centre.

Comme notre façon actuelle de faire face au crime réduit au minimum et limite le rôle des victimes, des contrevenants et de la collectivité en général en suivant un cheminement très technique et légaliste connu seulement des services policiers, des avocats de la défense, des procureurs de la Couronne et de l'appareil judiciaire, et comme beaucoup considèrent que ce cheminement ne débouche ni sur la justice ni sur la prévention du crime, le gouvernement du Canada

[*Texte*]

offender, and community involvement. We would recommend in that regard a redefinition of crime from "a violation of the law" to "harm done to people", a redefinition of justice from "the right application of the right rules" to "the restoration of right relationships among victim, offender and community".

We strongly believe that if the justice process deals with the question of what it will take for the offender not to reoffend, then not only will justice be done but crime prevention will be effectuated. I refer to you a brief summary by Howard Zehr on the *Paradigms of Justice, Old and New*, and also reference to a Restorative Resolutions mini-conference brochure. Restorative Resolutions is an alternative sentence planning program of the John Howard Society of Manitoba, which intends to assist in the building of stronger communities through the involvement of victims, offenders, and concerned community members in addressing specific issues related to specific criminal justice offences, along the lines that were referred to by my colleagues from the Edmonton Elizabeth Fry Society.

I had indicated that I would be making more detailed remarks with respect to the Justice Resource Centre, but given the limited time we have, and given the desire of all of us on this panel to interact if we can with members of the committee, I'd like to limit my remarks. I will make one point, which is to pick up on crime prevention initiatives in schools, which was referred to today.

One of the organizations in the Justice Resource Centre is the Community Dispute Centre, which helps to mediate disputes between neighbours—over the fence—which can oftentimes escalate into vandalism, such as damage to one person's car by another, or escalate into forms of violence, assault, or whatever. They help to settle those disputes through mediation. They also help landlords and tenants and employers and employees.

• 1605

One of the areas they work in is the schools and they have assisted in training students as peer mediators. They wear fluorescent jackets. Whenever there are disputes in the schoolyard they can help to head them off at the pass by offering their mediation skills. It has had an effect in the inner city schools of reducing schoolyard violence.

Not only that, but we received reports back that the children have taken those tools home with them and have been effective in assisting their parents in a number of instances that would have otherwise have led to domestic violence, by providing the tools for mediating the dispute.

That's but one example of what is happening within the Justice Resource Centre.

[*Traduction*]

devrait entreprendre une étude détaillée du processus afin de prévoir une plus grande participation des victimes, des contrevenants et de la collectivité. Nous recommanderions à cet égard de redéfinir le crime pour qu'il devienne un «préjudice causé à la personne» plutôt qu'une «infraction à la loi». Il faudrait aussi redéfinir la justice pour qu'elle soit non plus «l'application correcte des bonnes règles», mais plutôt «le rétablissement de relations appropriées entre la victime, le contrevenant et la collectivité».

Nous sommes fermement convaincus que si le processus judiciaire règle la question de savoir ce qu'il faut faire pour éviter la récidive, on aura alors non seulement rendu justice, mais aussi prévenu le crime. Je vous renvoie à un bref résumé de Howard Zehr qui porte sur les paradigmes anciens et nouveaux de la justice, ainsi qu'à une brochure sur une mini-conférence portant sur les règlements réparateurs. Les règlements réparateurs représentent un programme de planification de peines de rechange de la Société John Howard du Manitoba. Ce programme vise à aider à renforcer les collectivités en amenant les victimes, les contrevenants et les membres intéressés de la collectivité à s'occuper d'aspects précis qui ont trait à des délits criminels particuliers, dans le sens qu'ont mentionné mes collègues de la Société Elizabeth Fry d'Edmonton.

J'avais dit que je parlerais plus en détail du Centre de ressources pour la justice, mais étant donné le peu de temps dont nous disposons et comme nous voulons tous discuter si possible avec les membres du comité, je limiterai mon intervention. Je parlerai toutefois des initiatives de prévention du crime dans les écoles, dont il a été question aujourd'hui.

Une des entités du centre est le Community Dispute Centre qui agit en médiateur dans les cas de conflit entre voisins. Ces différends dégénèrent souvent en actes de vandalisme au cours desquels une personne endommage le véhicule de l'autre, ou en actes de violence, agressions, etc. Le centre aide à régler ces différends par la médiation. Il aide aussi propriétaires et locataires, de même qu'employeurs et employés.

Les membres du centre travaillent notamment dans les écoles, où ils ont aidé à former des étudiants comme médiateurs auprès de leurs pairs. Ils portent des vestons fluorescents. En cas de conflit dans la cour de l'école, ils peuvent aider les belligérants en leur offrant leurs services de médiation. Ces interventions ont réduit la violence dans les cours d'école des vieux quartiers.

Qui plus est, nous avons reçu des rapports selon lesquels les enfants ont mis à contribution ces techniques au foyer et ont, dans certains cas, aidé leurs parents dans des situations qui auraient autrement dégénéré en violence familiale, en agissant comme médiateurs.

Ce n'est là qu'un exemple de ce qui se passe au Centre de ressources pour la justice.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much for your very good briefs. You've left us time to ask a few questions, but if I should be remiss at the end and forget, on behalf of the committee let me thank all of you for the work you do in assisting people who have been in the criminal justice system, victims and people who are incarcerated.

We will begin questioning with Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you very much, ladies and gentlemen. I want to ask a couple of questions of the Elizabeth Fry Society of Edmonton.

There's one statistic that is—and you say it is—a shocking fact, that 90% of women in prisons have been physically and/or sexually abused. Is that your own statistic?

Ms Hutchings: No, it isn't. That comes out of *Creating Choices* from the task force on federally sentenced women.

Mr. MacLellan: It's quite a shocking statistic.

Ms Hutchings: Yes, it is.

Mr. MacLellan: You say children themselves are coming forward disclosing sexual abuse. Do you find that this is happening in large numbers, or just increasing numbers, so that the number of those who aren't coming forward is still alarmingly large? And what do we do about that?

Ms Hutchings: I forget the exact statistic on that but it was something like 40% over the last five years. There is significant number of children who are now coming forward. It is really increasing, and I believe it is increasing because of the increase in public awareness. But the point is that all these children are coming forward and we don't have any systems in place to deal with them.

Mr. MacLellan: That is a problem, what we do when they do come forward. We keep telling them to come forward, but we don't have anything to help them when they do.

You mentioned at length the problem of aboriginal women in our criminal justice system. I suggest to you that we have failed the aboriginal women in our criminal justice system.

I just want to get your feeling. I think you're quite right when you're talking about circles and the lodges and the fact that they should be a bigger part in dealing with them as far as rehabilitation is concerned and an ultimate solution. Do you think that really in effect what we are going to and what we should be looking towards, except in the case of very serious crimes, is the aboriginal communities looking after their own incarceration and criminal justice system, and that this may be more successful?

Ms Hutchings: No, that isn't actually our recommendation at all. We feel there needs to be a different justice system, because the present system doesn't make sense for them. Our recommendation is that the new model justice system would be better for us all. I think the kind of models that Marilena was talking about could probably be modified and used for all people. The kinds of models that Marilena was talking about make a lot of sense, and they're working.

[*Translation*]

Le président: Je vous remercie beaucoup de vos excellents mémoires. Vous nous avez laissé du temps pour poser quelques questions, mais au cas où je manquerais à mon devoir et j'oublierais à la fin, permettez-moi de vous remercier tous au nom du comité du travail que vous faites en aidant des gens aux prises avec le système de justice pénale des victimes et des détenus.

M. MacLellan posera les premières questions.

M. MacLellan: Merci beaucoup, mesdames et messieurs. J'aurais quelques questions pour la Société Elizabeth Fry d'Edmonton.

Il y a une statistique choquante, comme vous le dites, et c'est que 90 p. 100 des détenues incarcérées ont été victimes d'agressions physiques ou sexuelles. Ces statistiques sont-elles les vôtres?

Mme Hutchings: Non, elles proviennent de *Création de choix*, rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale.

M. MacLellan: Ces statistiques sont très choquantes.

Mme Hutchings: En effet.

M. MacLellan: Vous dites que les enfants viennent d'eux-mêmes divulguer des agressions sexuelles. Sont-ils nombreux, leur nombre ne fait-il qu'augmenter et croyez-vous que le nombre de ceux qui ne disent rien demeure extrêmement élevé? Que faisons-nous à ce sujet?

Mme Hutchings: J'ai oublié les chiffres exacts à ce sujet, mais c'était environ 40 p. 100 au cours des cinq dernières années. Il y a maintenant beaucoup d'enfants qui parlent. Leur nombre est vraiment à la hausse et je crois que c'est parce que le public est de plus en plus sensibilisé. Il reste toutefois que tous ces enfants divulguent ces cas et que nous n'avons pas de système pour y faire face.

M. MacLellan: C'est un problème: Que faire dans ces cas? Nous leur disons constamment de venir nous voir, mais nous n'avons rien pour les aider lorsqu'ils le font.

Vous avez parlé en détail du problème des femmes autochtones dans notre système de justice pénale qui n'a pas été à la hauteur pour elles.

Je veux simplement savoir ce que vous en pensez. Vous avez tout à fait raison lorsque vous dites que les cercles et les sueries devraient jouer un plus grand rôle dans la réhabilitation des femmes autochtones et comme solution ultime. Croyez-vous vraiment que ce que nous devrions chercher à obtenir en fait, sauf dans le cas de crimes très graves, c'est que les collectivités autochtones prennent en charge leur propre système d'incarcération et de justice pénale, et que les chances de succès seraient meilleures?

Mme Hutchings: Ce n'est pas du tout ce que nous recommandons. Nous sommes d'avis qu'il faut un appareil judiciaire différent parce que l'appareil actuel n'est pas logique pour eux. Nous sommes d'avis que le nouveau modèle d'appareil judiciaire serait meilleur pour nous tous. On pourrait probablement modifier et utiliser pour tout le monde les types de modèles dont Marilena parlait, qui sont très sensés et fonctionnent.

[*Texte*]

One of the statistics was the failure to appear. I understand in Grande Cache it's pretty heavy. I forget the figure, but it's a very high percentage of women who don't appear. You can have everyone appearing because the system simply makes more sense to them.

Mr. MacLellan: You also talk about the number pleading guilty. In Nova Scotia and the maritime provinces, for the Micmac people there's no word in their language for guilty. If they don't have a court worker with them, they're completely at loose ends.

• 1610

Ms Hutchings: It's a different culture.

Mr. MacLellan: Yes, a different culture. You've suggested that they have some people from their own communities with them when they're in court. Would that be a step in the right direction? Would it help?

Ms Hutchings: I think it would help. Our suggestion would be to change the whole system.

Mr. MacLellan: I have one last question to the John Howard Society. The counter-productive effect of high-density housing, where you have low-income people, has been mentioned many times. This type of housing is almost an incubator for crime and produces children at risk. It's a tough one to deal with. I agree with you that it is certainly part of crime prevention, but how do we deal with it? What should we do?

Mr. Sapers: High-density housing itself is not a cause for crime. Social housing has been poorly articulated in this country, but there is an interaction effect between high-density and a whole bunch of other factors—the people who are populating that density, transients, lack of identification with neighbourhood, lack of attachment in terms of common or shared values, poverty, illiteracy. I believe one of the people this morning called it a constellation of factors that interact in a particular way. This makes those residents not only vulnerable in terms of victims but also places them further at risk of being involved in or attracted to a criminal lifestyle.

Many are involved in petty thefts, for example. The fact that they steal isn't really a surprise. The fact that they don't steal more is the surprise. Many of the people whom I deal with, whom I talk to, are involved in an ongoing criminal lifestyle. When you begin to understand how they view the world, when you begin to understand how they've come to make the choices they've made, you will see that they haven't necessarily made irrational choices.

What crime prevention through social development really talks about is not just looking at one thing, like poorly designed social housing, and then building better social housing and thinking that will accomplish crime prevention. Instead, it talks about looking at the very complex interaction effect between all kinds of things, about all kinds of social conditions, and then bringing to bear what we know about how those conditions affect people.

[*Traduction*]

Les statistiques portaient notamment sur la non-comparution. Je crois que les chiffres sont assez élevés à Grande Cache. J'ai oublié le pourcentage des femmes qui ne se présentent pas en cour, mais il est très élevé. Tout le monde pourrait comparaître parce que le système est tout simplement plus logique pour les intéressés.

M. MacLellan: Vous parlez aussi du nombre de personnes qui plaident coupable. En Nouvelle-Écosse et dans les provinces Maritimes, le mot coupable n'existe pas dans la langue micmaque. S'ils ne sont pas accompagnés d'un travailleur judiciaire, les Micmacs sont complètement perdus.

Mme Hutchings: C'est une culture différente.

M. MacLellan: En effet. Vous avez laissé entendre que les inculpés devraient être accompagnés en cour par quelqu'un de la collectivité. S'agirait-il d'un pas dans la bonne voie? Cela aiderait-il?

Mme Hutchings: Je crois que oui. Nous suggérerions de changer le système au complet.

M. MacLellan: J'ai une dernière question pour la Société John Howard. Il a été question à maintes reprises de l'effet contre-productif du logement à haute densité où l'on retrouve des gens à faibles revenus. Ce genre de logement est presque un incubateur de criminalité et produit des enfants à risque. C'est un environnement difficile. C'est sans aucun doute un élément de la prévention du crime, je suis d'accord avec vous, mais comment y faire face? Que faire?

M. Sapers: Le logement à haute densité n'est pas en soi une cause de la criminalité. Le logement social a été mal conçu au Canada, mais il y a interaction entre la haute densité et tout un éventail d'autres facteurs comme la population qui habite le secteur, les itinérants, la non-identification au quartier, le non-attachement en ce qui a trait aux valeurs communes, la pauvreté et l'analphabétisme. Je crois qu'un des intervenants ce matin a parlé d'une constellation de facteurs qui ont une interaction particulière. Non seulement la population en question est vulnérable comme victime, mais elle risque davantage de mener une vie criminelle ou d'être attirée par le crime.

Les cas de vols simples sont nombreux, par exemple, ce qui n'est pas vraiment étonnant. Ce qui est étonnant, c'est qu'ils ne soient pas plus nombreux. Beaucoup de gens à qui je parle et que je rencontre vivent dans la criminalité. Lorsque l'on commence à comprendre comment ils envisagent le monde et comment ils en sont venus à opérer les choix qu'ils ont faits, on constate que ceux-ci ne sont pas nécessairement irrationnels.

Ce que veut dire vraiment la prévention du crime par le développement social, ce n'est pas simplement examiner un aspect comme le logement social mal conçu pour en construire ensuite un meilleur et croire que cela préviendra le crime. Il faut plutôt examiner l'interaction très complexe même entre toutes sortes de facteurs, toutes sortes de conditions sociales, et mettre ensuite en pratique nos connaissances sur l'effet de cette conjoncture sur les gens.

[*Text*]

So high-density or low-density isn't really the issue. The issue is how people live within those kinds of housing developments, the kinds of opportunities they have and the kinds of supports they have to overcome other challenges, such as literacy challenges or nutrition challenges or basic health care challenges.

Mr. MacLellan: So you're saying that there is no one answer. There is a combination of problems and we have to sift through these problems and deal with each one of them independently. Is that right? It is not the housing; it is the problems of the people in the housing.

Mr. Sapers: I agree with your summary except when you say "independently'. One of the biggest problems I have as a criminal justice worker is that the law tends to be fairly linear in its application. Somebody does something and breaks the law. Then you go through a process and there's a consequence. Unfortunately, people don't live in a linear way; people live in cyclical ways. There are all kinds of things that have an impact on how people live their lives.

We should not look at these things in isolation. We should look at them collectively. We have to look at not worrying about agency mandate or government department mandate when we're trying to effect programs for people. We have to look at people in the totality. We can no longer afford to piece them out and develop a response to a particular need at a particular point in time. We have to be much more holistic.

Mr. MacLellan: How do we do that? Where do we start? Is there anything you could suggest? To a lot of people it looks like a combination and a maze of problems. How do we get in there and get hold of something, that first end of the ball of wool, so to speak?

• 1615

Mr. Sapers: I believe there are opportunities at different levels, particularly different levels of government.

I mentioned the Edmonton Mayor's Task Force on Safer Cities. The Edmonton Mayor's Task Force on Safer Cities was an attempt to define a number of opportunities for providing targeted programming to at-risk families, children and adults. And the secret, the magic to doing that was in not worrying about the vertical kingdoms that our service-providing departments, at any government level, have become. Instead, we looked at ways in which we could integrate service delivery.

So this is not looking at social services needs as distinct from health needs, as distinct from education needs, as distinct from economic development needs. I suggest that it's possible to have that happen at every government level. And as we suggest in our brief, we think the federal government can provide some leadership by changing the way program dollars are transferred to provinces, by changing the way federal ministries are organized, and by instilling an attitude and awareness about social development government-wide.

The Chairman: Your briefs have raised a multitude of questions, a lot of which have been answered before.

[*Translation*]

La question de la haute densité ou de la faible densité n'est donc pas vraiment le problème. Le problème, c'est la façon dont les gens vivent dans de tels quartiers, le genre de possibilités qui leur sont offertes et l'appui dont ils bénéficient pour relever d'autres défis comme ceux de l'analphabétisme, de la nutrition ou des soins de santé de base.

M. MacLellan: Vous dites donc qu'il n'y a pas de solution unique. Il y a un ensemble de problèmes qu'il faut analyser et régler chacun à tour de rôle. Est-ce exact? Le problème est lié non pas au logement, mais plutôt aux personnes qui l'habitent.

M. Sapers: Je suis d'accord avec votre résumé, sauf lorsque vous dites «à tour de rôle». Un des plus gros problèmes que me pose le système de justice pénale, c'est que la loi a tendance à être appliquée de façon plutôt linéaire. Quelqu'un fait quelque chose et enfreint la loi. Il y a ensuite un processus et des répercussions. Malheureusement, la vie est non pas linéaire mais plutôt cyclique. Toutes sortes de choses ont des répercussions sur le mode de vie des gens.

Il faut envisager ces aspects non pas isolément, mais plutôt collectivement. Il faut chercher à ne pas s'inquiéter du mandat d'une agence ou d'un ministère lorsque nous essayons de mettre en oeuvre des programmes à l'intention des gens. Il faut envisager les gens dans leur totalité. Nous n'avons plus les moyens de les découper en parcelles et de répondre à un besoin particulier à un moment particulier. Il faut envisager beaucoup plus l'ensemble.

M. MacLellan: Comment faire? Où commencer? Avez-vous des suggestions? Pour beaucoup de gens, il s'agit d'un ensemble et d'un dédale de problèmes. Comment réussir à mettre la main sur quelque chose, sur l'extrémité de la ficelle, pour ainsi dire?

M. Sapers: Je crois qu'il y a des possibilités à différents niveaux, et en particulier à différents niveaux de gouvernement.

J'ai parlé du Groupe de travail sur la sécurité des villes mis sur pied par le maire d'Edmonton et qui a essayé de définir un certain nombre de moyens de fournir des programmes destinés aux familles, aux enfants et aux adultes à risque. Et le secret, le truc pour y parvenir a consisté à ne pas se préoccuper des royaumes verticaux que sont devenus nos ministères de services à n'importe quel niveau de compétences. Nous avons plutôt recherché des façons d'intégrer la prestation des services.

Il ne s'agit donc pas de considérer que les besoins en services sociaux sont différents des besoins sur le plan de la santé, de l'éducation et du développement économique. C'est à mon avis possible à tous les paliers de gouvernement. Comme nous le suggérons dans notre mémoire, nous croyons que le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de chef de file en modifiant les transferts aux provinces des budgets de programmes, en modifiant la structure des ministères fédéraux et en sensibilisant toute l'administration fédérale au développement social.

Le président: Vous avez soulevé dans vos mémoires une foule de questions et l'on a déjà répondu à un grand nombre d'entre elles.

[*Texte*]

However, when you talk about the 1% solution—the 1% solution has been referred to at various times, and I take it that it may be your brainchild. At one stage the 1% solution that we received was that 1% of all moneys spent on the judicial system—incarceration, police, and so on, the $7.7 billion—be transferred to the social issues each year for five years. At the end of five years, 5% of the $7.7 billion would be on the front end. It was hoped that it would pay off dividends of five or seven to one in the long run and reduce the back end. This is the 1% solution that appeals to me.

However, with regard to the 1% solution across the board, we could go on for a long period of time discussing what that 1% is. I'm sure Mr. Thorkelson wonders about that; he has his hand up and he's probably going to ask about it. And maybe Mr. Wappel wonders about that too, because he asked questions about that type of thing. This is another aspect of the 1% solution that maybe you hadn't thought of, and it may be worth while exploring.

Mr. Sapers: Certainly, Mr. Chairman, we could consider 1% of $110 billion or we could consider 1% of $8 billion. Really, what I'm referring to and what I believe my colleagues are referring to is making a commitment government-wide that there will be an allocation of program dollars across the board and that the focus of those program dollars will be prevention. We believe this will be important in terms of cementing the attitude that crime prevention is not just something that is in the purview of the Department of Justice or the Department of the Solicitor General.

If you want to get serious about preventing crime, then you have to get serious about investing in children. You have to get serious about investing in communities. You have to get serious about investing in families in crisis. I certainly don't want to debate whether it be 1%... Listen, if it were 1% of $100 billion I'd be a lot happier, but I'll tell you, I'd be happy enough if it were 1% of the $7.7 billion. The idea is, let's make a commitment to funding those programs. Let's make sure that we broaden our focus and that we get out of reacting to crime.

The Chairman: The words "political will" have come up again, and political will and leadership are synonymous in my vocabulary. You say leadership is the critical component and it is currently missing in crime prevention. I hope that the work of this committee will provide the leadership or political will that you're looking for. Thank you very much.

Mr. Waddell: Mr. Chairman, I thought you were launching your leadership bid here today.

The Chairman: Well, as a matter of fact...

Mr. Waddell: As one who has been through that, believe me, forget it. But I don't want to discourage you.

• 1620

The Chairman: We don't have any aspirations in that line, Mr. Waddell.

Would you like to ask a question?

[*Traduction*]

Cependant, lorsque vous parlez de la solution de 1 p. 100—il en a été question à diverses reprises et je crois savoir que vous en êtes l'auteur. À un moment donné, la solution de 1 p. 100 que nous avons reçue prévoyait le transfert à l'enveloppe sociale, chaque année pendant cinq ans, de 1 p. 100 du total des budgets consacrés à l'appareil judiciaire—soit aux services d'incarcération, de police, etc.—qui représentent 7,7 milliards de dollars. Après cinq ans, on disposerait de 5 p. 100 des 7,7 milliards de dollars. On espérait que cette mesure produirait des dividendes de cinq à sept fois plus élevés à long terme et réduirait les retombées. C'est la solution de 1 p. 100 qui m'intéresse.

En ce qui a trait toutefois à la solution de 1 p. 100 en général, nous pourrions poursuivre la discussion pendant longtemps à ce sujet. Je suis sûr que M. Thorkelson se pose des questions à ce sujet. Il a levé la main et posera probablement des questions à ce sujet. M. Wappel s'en pose peut-être lui aussi, parce qu'il est intervenu au sujet de ce genre de mesures. C'est un autre aspect de la solution de 1 p. 100 auquel vous n'aviez peut-être pas pensé et qu'il vaut peut-être la peine d'étudier.

M. Sapers: Nous pourrions, certes, monsieur le président, envisager 1 p. 100 de 110 milliards ou de 8 milliards. En réalité, ce dont je parle et ce à quoi mes collègues font allusion, sauf erreur, c'est que le gouvernement s'engage en général à affecter des budgets de programmes à la prévention surtout. Nous croyons que ces mesures joueront un rôle important pour raffermir l'attitude selon laquelle la prévention du crime n'est pas simplement du ressort du ministère de la Justice ou de celui du Solliciteur général.

Si vous voulez vraiment prévenir le crime, il faut alors investir vraiment dans les enfants, les collectivités et les familles en état de crise. Je ne voudrais certes pas débattre le fait de savoir si ce sera 1 p. 100... Si c'était 1 p. 100 de 100 milliards de dollars, je serais beaucoup plus heureux, mais je vous avouerai que je serais assez heureux s'il était question de 1 p. 100 de 7,7 milliards de dollars. Ce qu'il faut, c'est nous engager à financer ces programmes. Prenons les mesures pour élargir notre orientation et cesser de réagir au crime.

Le président: On a encore parlé de «volonté politique», qui est synonyme de leadership pour moi. Vous dites que le leadership est la composante primordiale actuellement absente de la prévention du crime. J'espère que les travaux du comité assureront le leadership ou la volonté politique que vous recherchez. Je vous remercie.

M. Waddell: Monsieur le président, je croyais que vous lanciez votre campagne à la chefferie aujourd'hui.

Le président: En fait...

M. Waddell: Comme j'ai déjà fait l'expérience, oubliez cela, croyez-moi. Je ne voudrais toutefois pas vous décourager.

Le président: Nous n'avons aucune aspiration de ce genre, monsieur Waddell.

Souhaitez-vous poser une question?

[*Text*]

Mr. Waddell: I was going to yield to Mr. Thorkelson and Mr. Fee since there are so many Albertans before us. But I have one little question. Would you agree that if the federal government slashes social programs to cut the deficit, that will in the end lead to more crime in Canada?

Mr. Sapers: Do you want a simple yes or no?

Mr. Waddell: Yes.

Mr. Sapers: Yes.

Mr. Waddell: Thank you.

Now, Mr. Thorkelson.

Mr. Thorkelson: Mr. Waddell is deliberately provoking me.

Mr. Waddell: No.

Mr. Thorkelson: I don't want to ask a question about the budget or about funding.

First of all, I'd like to thank all of you for coming here today. I've worked a little bit with both the Elizabeth Fry Society and the John Howard Society, and I think you do excellent work. I want to commend especially the Elizabeth Fry Society for its involvement in bringing the women's prison to Edmonton. One of the reasons I believe it was located in Edmonton is because of the excellent work you do and your good track record. So you deserve to be commended publicly and on the record for that. I hope you keep up your efforts.

My question is for Marilena. I'm wondering if you could elaborate a little bit more on this model of Judge Porter in Grand Prairie. Has the Alberta government or the federal government shown any interest? Is there any talk about it being expanded? Is it a model he just developed by the seat of pants, or did he have any help in devising it?

Ms Carminati: Judge Porter indicates that he got the idea from admiralty courts in England, where the judge sits with some experts in admiralty, who are not themselves judges, to get the benefit of their experience in admiralty matters in making a decision, and applied that very loosely to this sort of context. It required his obtaining the cooperation of the RCMP, probation, which I suppose would involve the Solicitor General to a certain extent, the crown prosecutor's office, and the Native Counselling Services of Alberta in the Grande Cache area, getting their cooperation, so that starting from the stage when someone is charged, and going all the way through the system to probation, everyone involved was cooperating to make this work.

The other area in northern Alberta where it's working, again there was a judge who was highly motivated to follow in the footsteps of Judge Porter and do the same sort of thing up north.

I'm not aware of any comprehensive effort to expand this in any way, despite the recommendations of the Cawsey commission, which would, I think, encourage that kind of approach.

Mr. Thorkelson: Was there any resistance to his doing this?

[*Translation*]

M. Waddell: Je vais céder ma place à MM. Thorkelson et Fee puisqu'il y a tant d'Albertains dans la salle. Mais je voulais poser une question. Conviendriez-vous que si le gouvernement fédéral, afin de réduire le déficit, s'attaque au financement des programmes sociaux, il en résultera une augmentation de la criminalité au Canada?

M. Sapers: Vous voulez que je réponde par oui ou non?

M. Waddell: C'est cela.

M. Sapers: Oui.

M. Waddell: Je vous remercie.

Allez-y, monsieur Thorkelson.

M. Thorkelson: C'est délibérément que M. Waddell me provoque.

M. Waddell: Non.

M. Thorkelson: Je n'ai pas l'intention de poser des questions sur le budget ou le financement.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'être venus aujourd'hui. J'ai travaillé un peu avec la Société Elizabeth Fry et la Société John Howard, et j'estime que vous faites un excellent travail. Je tiens à féliciter tout spécialement la Société Elizabeth Fry pour le rôle qu'elle a joué dans l'ouverture de la prison pour femmes à Edmonton. Je crois savoir que c'est en partie grâce à l'excellent travail que vous avez fait, et à votre réputation, que cette prison a été ouverte à Edmonton. Vous méritez donc des félicitations publiques. J'espère que vous continuerez votre bon travail.

J'ai une question pour Marilena. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cette idée du juge Porter, à Grand Prairie. Le gouvernement de l'Alberta, ou le gouvernement fédéral, ont-ils manifesté un intérêt quelconque? Est-il question d'élargir l'expérience? Est-ce une idée qui lui est venue comme ça, ou l'a-t-on aidé à élaborer le modèle?

Mme Carminati: Le juge Porter dit qu'il s'est inspiré du modèle des cours d'amirauté, en Angleterre, où le juge a avec lui des experts en amirauté, qui ne sont pas des juges, et qui lui apportent dans sa décision l'avantage de leur expérience en amirauté; il a très librement adapté cette idée à notre contexte. Il lui a fallu obtenir la collaboration de la GRC, des agents de probation, c'est-à-dire, dans une certaine mesure, du solliciteur général, du Bureau du procureur de la Couronne, ainsi que du Native Counselling Services de l'Alberta, à Grande Cache. Il fallait que tous ces organismes collaborent, afin que dès la mise en accusation, et jusqu'à la probation, tous les intervenants coopèrent.

Le même modèle est en place dans le nord de l'Alberta, où un juge très motivé a voulu suivre l'exemple du juge Porter et mettre en place le même type de système.

À ma connaissance, il n'y a aucun effort concerté pour élargir l'expérience, malgré les recommandations de la Commission Cawsey, qui encourage, me semble-t-il, le recours à ce type de solution.

M. Thorkelson: A-t-on rencontré une certaine résistance?

[*Texte*]

Ms Carminati: He indicates that the RCMP, the group he was expecting the most resistance from, were actually quite happy to participate in the program. They indicated that they were prepared to try anything, because nothing else seemed to be working. There really was not a great deal of resistance.

Mr. Thorkelson: Although you haven't said this, what do you think of including more aboriginal people in our policing system, our court system, our welfare system, and so on?

Ms Carminati: That's critical. Although there's a difficulty in accomplishing that, I think it's very important to set that as a goal as part of the process towards making this a system for aboriginals and non-aboriginals alike.

Mr. Thorkelson: Do you have any comments on what the Hobbema Band is doing?

Ms Carminati: If you mean the tribal police, I wouldn't feel well enough informed to comment on that.

Mr. Thorkelson: Howard?

Mr. Sapers: Mr. Chairman, Mr. Thorkelson, about the Hobbema experience and what's going on in the Blood Reserve and actually addressing the thrust of a couple of the questions regarding aboriginal issues, I think it's important to be aware that, generally speaking in western Canada, 30% of the prison population are aboriginals; and depending on what courtroom you visit and what day of the week, maybe 70% of the courtroom clientele are aboriginals. In my mind it would not be any measure of success, nor would we be any further ahead, if we had those numbers of aboriginal Canadians being policed by aboriginals, adjudicated by aboriginals, or incarcerated and guarded by aboriginals. It would not be a success if the same 30%, the same amount of overrepresentation, were simply guarded by aboriginals.

• 1625

The point is that there are too many native Canadians coming into conflict with a system that is inappropriate for them, and so affirmative action may or may not have social benefits. I don't really want to debate that. I believe there are many gains to be made in terms of the tribal policing initiatives, but let's not lose the focus that it would be wrong to assume that just because we now have aboriginal guards, it's okay.

Mr. Thorkelson: Yes. I understand that.

The Chairman: Thank you very much. Before proceeding any further, Ms Carminati, we could probably find the article, but would you take a commitment to supply Judge Porter's report in the Alberta criminal justice newsletter. Is that the correct name?

Ms Carminati: It's the Criminal Trial Lawyers Association newsletter. I'd be happy to forward a copy of the article.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Fee: I want to make sure that we consider, when we're doing our final report, the importance of having all the different agencies getting together, because there are a number of cross-overs. Someone who is in a conflict situation

[*Traduction*]

Mme Carminati: Le juge dit que la GRC, de laquelle il attendait le plus de résistance, était en fait enchantée de participer au programme. La GRC était prête à essayer n'importe quoi, puisque jusqu'ici rien n'avait donné de résultat. Il n'y a donc pas eu de résistance importante.

M. Thorkelson: Vous n'en avez pas parlé, mais que pensez-vous de l'idée d'une plus grande participation des autochtones dans la police, dans le système judiciaire, dans le système d'assistance sociale, par exemple?

Mme Carminati: C'est essentiel. Même si c'est difficile, il me paraît très important de se fixer un objectif, si l'on veut que le système traite de la même manière les autochtones et les autres.

M. Thorkelson: Avez-vous une opinion sur ce que fait la bande Hobbema?

Mme Carminati: Si vous voulez parler de la police tribale, je ne suis pas suffisamment au courant pour exprimer un avis.

M. Thorkelson: Howard?

M. Sapers: Monsieur le président, monsieur Thorkelson, en ce qui concerne l'expérience de la bande Hobbema et de la Réserve Blood, et dans le contexte des questions concernant les autochtones, il me paraît important de rappeler que dans l'Ouest du Canada, les autochtones représentent 30 p. 100 de la population carcérale; selon le jour de la semaine ou le tribunal, ils peuvent représenter jusqu'à 70 p. 100 de la clientèle des tribunaux. Je ne considère pas que ce serait un succès, ni un progrès si ces autochtones canadiens étaient surveillés, jugés, incarcérés et gardés par des autochtones. On ne pourrait pas parler de succès simplement parce que ces mêmes 30 p. 100, toujours sur-représentés, étaient gardés par des autochtones.

Le fait est que les Canadiens autochtones entrent trop souvent en conflit avec un système qui ne leur est pas adapté, et l'action positive pourrait ne pas présenter de gros avantages sur le plan social. Cela ne m'intéresse pas vraiment d'en débattre. J'estime que les initiatives de police tribale offrent bien des possibilités, mais il ne faut pas pour autant perdre de vue l'essentiel et s'imaginer que désormais tout est bien puisque nous avons des gardiens autochtones.

M. Thorkelson: Oui, je comprends.

Le président: Je vous remercie. Avant d'aller plus loin, madame Carminati, nous pourrions probablement trouver l'article en question, mais pourriez-vous nous promettre de nous faire parvenir le rapport du juge Porter qui a été publié dans le bulletin d'information de justice pénale de l'Alberta. C'est bien cela?

Mme Carminati: C'est le bulletin d'information de la Criminal Trial Lawyers Association. Je vous en ferai parvenir une copie avec plaisir.

Le président: Je vous en remercie.

M. Fee: Dans la rédaction de notre rapport final, je veux m'assurer que nous soulignerons l'importance de la collaboration entre les différents organismes, car il y a beaucoup de chevauchements. Lorsqu'une personne est en

[*Text*]

ends up working with four or five different agencies. We are wasting resources by having too many people trying to help the same person. The person is not getting as much help as he could if everybody got together. You said it better than I did. . .I'm not sure who said it.

Mr. Sapers: I think we all said it.

Mr. Fee: Given the political realities of this world, where you have three levels of government and everybody wanting to be identified as the good guys, how do we get all these people working together?

Mr. Reddoch: I think the establishment of a national crime prevention centre would certainly help in that regard. An inter-ministerial, interdisciplinary centre, which was contributed to by the 1% from everyone's budget, would help bring everyone together.

Of course, as Howard says, it isn't necessarily the dollar value, it's the fact that people are making a resource commitment to it. Whatever that level of commitment is, whatever department they're from, if they're making a commitment to it, they'll think about it when they're setting their priorities and actually act on it.

Mr. Fee: I wish I'd had that running through my head and had heard it from you before. . . The Port Coquitlam group was here earlier and talked about their community's groups. I'd like to know how effective they are, whether their community groups all work together and whether they share resources.

Mr. Reddoch: Certainly the intent of the Justice Resource Centre, in a small sample. . . When you talk about sharing resources, it's operating extremely well. We have six non-profit justice agencies sharing space in the building. There is also space committed for both victim and offender self-help groups. Community groups, not as a vigilante committee but as groups that are concerned about crime prevention in their areas, can come together and talk amongst themselves. They can interact with the community police officer and community development worker. They can develop strategies for their own neighbourhood. It is working very well so far.

We had our grand opening last May, and if you look at the newsletter that I've supplied to you, it shows the ribbon-cutting ceremony. We had a victim, an offender, and a community member assisting the provincial Minister of Justice and the chairman of the Parks Protection and Culture Committee in that ribbon-cutting ceremony.

Mr. Sapers: Mr. Fee, the Canadian Criminal Justice Association and the Canadian Council on Social Development have put together an excellent briefing document on crime prevention through social development. I believe they've called it *CPSD – Crime Prevention Through Social Development* or *Safer Communities: An Emerging Canadian Experience*, which speaks to your point. The *Agenda for Safer Cities*, which I know has come to the attention of this committee, talks about the necessity for all three levels of government to work together, without one level simply dumping or downloading on the other, truly as a collaborative effort.

[*Translation*]

situation de conflit avec la loi, elle est mise en rapport avec quatre ou cinq organismes différents. Si trop de monde essaie d'aider la même personne, nous gaspillons nos ressources et la personne n'est pas aidée aussi efficacement qu'elle pourrait l'être s'il y avait coordination des efforts. Vous l'avez dit mieux que moi. . . Je ne sais pas qui l'a dit.

M. Sapers: Je crois que nous l'avons tous dit.

M. Fee: Compte tenu de la réalité politique, du fait qu'il y a trois paliers de gouvernement et que chacun veut s'attribuer le mérite, comment faire pour que tout le monde collabore?

M. Reddoch: Je crois que la création d'un centre national pour la prévention du crime serait certainement une bonne chose. Un centre interministériel, interdisciplinaire, auquel chacun apporterait 1 p. 100 de son budget, contribuerait à unir les efforts.

Bien entendu, comme l'a dit Howard, ce n'est pas nécessairement une question d'argent, mais d'engagement des ressources. Quel que soit le niveau de l'engagement, quel que soit le ministère d'appartenance, quand on est engagé, on en tient compte dans l'établissement des priorités et les mesures que l'on prend.

M. Fee: J'aurais souhaité entendre cela plus tôt et l'avoir à l'esprit. . . Le groupe de Coquitlam a comparu un peu plus tôt et a parlé des groupes communautaires. J'aimerais savoir dans quelle mesure ils sont efficaces, s'ils travaillent de façon coopérative et s'ils partagent leurs ressources.

M. Reddoch: Il est certain que le but du Centre de ressources pour la justice pour donner un modeste exemple d'un partage des ressources, fonctionne très bien. Six organismes à but non lucratif oeuvrant dans le domaine judiciaire partagent les locaux. Il y a aussi des locaux réservés aux groupes d'entraide pour les victimes et les contrevenants. Les groupes communautaires peuvent s'unir et se parler, non pas dans un esprit justicier, mais en tant que citoyens cherchant à prévenir la criminalité dans leurs quartiers. Ils peuvent travailler en collaboration avec les agents de police dans la collectivité et avec les travailleurs du développement communautaire. Ils peuvent élaborer des stratégies pour leurs propres quartiers. Jusqu'ici, cela donne de très bons résultats.

L'inauguration a eu lieu en mai dernier, et il y a une photo de la cérémonie dans le bulletin d'information que je vous ai remis. Le ministre provincial de la Justice et le président du Comité de la protection des parcs et de la culture ont coupé le ruban avec l'aide d'une victime, d'un contrevenant et d'un membre de la collectivité.

M. Sapers: Monsieur Fee, l'Association canadienne de justice criminelle et le Conseil canadien de développement social ont préparé un excellent document d'information sur la prévention du crime par le développement social, qui s'intitule, sauf erreur, *PCDS: Une nouvelle stratégie pour le Canada* qui porte sur cette question. La *Déclaration pour des villes plus sûres*, que votre comité connaît, j'en suis sûr, exprime la nécessité d'une collaboration entre les trois niveaux de gouvernement, d'un véritable effort coopératif, sans que l'un essaie de se décharger de ses responsabilités sur les autres.

[*Texte*]

• 1630

The Department of the Secretary of State has contracted with the Conference Board of Canada to develop definitions and models of partnerships, strategic alliances and collaboration, which we believe will be very significant in helping communities get together and work together. Organizations such as the RCMP, which never used to reward non-file activities of its members, has become increasingly sophisticated and aware of the service delivery and community service function of policing and are beginning to recognize and reward police behaviour in a very different way.

All of these things are very significant and need to be reinforced and need to be made legitimate. Again, I would suggest examples such as the Edmonton Mayor's Task Force on Safer Cities, which has really been one of the best documented attempts that I am aware of to look at the coming together of different levels of government and different kinds of agencies in the community to focus on these issues. I would commend the reading of that report.

Finally, a plug for my own agency. The Wild Rose Foundation in the province of Alberta just last week presented us with funding so that we can conduct research into developing a blueprint for a local government that would like to implement a crime prevention through social development initiative. We will be commencing that research on February 1. It is a 24-month process.

Mr. Fee: Are you doing it in one community or all across the province?

Mr. Sapers: We are going to be bringing together focus groups of local government administrators and politicians and trying to come up with a package that would be flexible enough to be of value to a city the size of Calgary or a community the size of Bruederheim.

Mr. Fee: For those who don't understand Bruederheim, I will explain that later.

Mr. Sapers: Thank you.

Mr. Fee: With this many Albertans, can I ask you one more question, putting aside the motives of the Solicitor General of the day in establishing it. Are you familiar with the recently opened juvenile offenders facility at Nordegg?

Mr. Sapers: The Shunda Creek work camp, yes.

Mr. Fee: Do you have any comments on the potential it has, putting aside the minister's motives for establishing it?

The Chairman: Who was the minister at the time?

Mr. Fee: Steve West, whom I believe you met a few weeks ago.

The Chairman: I have known him for 30 years.

Mr. Sapers: Without making a reference to my own press on that topic, the work camps and work environments are not a new feature of Corrections. Certainly no credible observer of Corrections would say that work does not contribute in some way to rehabilitation or retraining or reintegration. On the other hand, there is nothing magic about work as a mechanism to deal with delinquency.

[*Traduction*]

Le Secrétariat d'État a demandé au Conference Board du Canada d'élaborer des définitions et des modèles de partenariat, d'alliances stratégiques et de collaboration qui pourraient être fort utiles pour amener les collectivités à travailler ensemble. Des organismes tels que la GRC qui, jusqu'ici, n'a jamais récompensé ses membres pour le travail n'ayant pas directement trait à des dossiers, sont de plus en plus conscients de l'importance du service communautaire, dans le travail du policier, et commencent à reconnaître et à récompenser différentes attitudes.

Tout cela est très important et doit être encouragé, légitimé. On peut là aussi citer des exemples tels le Groupe de travail du maire d'Edmonton concernant les villes plus sûres qui, à ma connaissance, est l'une des meilleures tentatives de rassemblement des divers paliers de gouvernement et organismes communautaires sur ces questions. Je vous recommande la lecture de ce rapport.

Enfin, une petite publicité pour mon propre organisme. La Wild Rose Foundation de l'Alberta vient juste de nous accorder, la semaine dernière, des fonds pour une étude menant à l'élaboration d'un plan à l'intention d'une administration locale qui souhaiterait lancer une initiative de prévention du crime par le développement social. Nous allons commencer nos travaux le 1er février, et ils se poursuivront pendant deux ans.

M. Fee: Votre étude portera-t-elle sur une seule collectivité ou sur l'ensemble de la province?

M. Sapers: Nous allons organiser des groupes de réflexion rassemblant des administrateurs et politiques locaux et nous allons essayer de présenter un plan assez souple pour que l'on puisse l'adapter aussi bien à une ville comme Calgary ou à une collectivité comme Bruederheim.

M. Fee: Pour ceux qui ne connaissent pas Bruederheim, je vous expliquerai plus tard.

M. Sapers: Merci.

M. Fee: Puisqu'il y a tant d'Albertains, je peux vous poser encore une question, et c'est sans tenir compte de ce qui a pu motiver le solliciteur général de l'époque. Connaissez-vous l'établissement pour jeunes contrevenants qu'on vient d'ouvrir à Nordegg?

M. Sapers: Le camp de travail Shunda Creek, oui.

M. Fee: Que pensez-vous de son potentiel, sans tenir compte de ce qui a pu motiver la décision du ministre?

Le président: Qui était le ministre à l'époque?

M. Fee: Steve West, que vous avez rencontré, je crois, il y a quelques semaines.

Le président: Je le connais depuis 30 ans.

M. Sapers: Sans revenir à ce que j'ai déjà écrit sur le sujet, les camps de travail ne sont pas une nouveauté dans le Service correctionnel. Il est bien évident qu'un observateur crédible n'oserait avancer qu'ils ne contribuent en aucune manière à la réadaptation, au recyclage ou à la réinsertion des contrevenants. Par ailleurs, le travail n'a rien de magique pour régler les problèmes de délinquance.

[*Text*]

What we have said in reference to the work camp is simply that young offenders being involved in a work setting is important only in that the setting provides a context in which other interventions can be made, interventions that would teach decision-making skills, relationship-building skills, skills dealing with independent living, skills dealing with employment, and the provision of technical employable trades. There is nothing about that which suggests it has to be remote or wilderness. We believe any labour that any offenders—young offenders or adult—be involved in be labour that is meaningful to both them and their communities and that any intervention be somehow theoretically linked to the delinquency, to where those offenders come from.

We have not been given the opportunity to review in a careful way the program plan of the Shunda Creek camp, so I can't tell you whether or not it meets our criteria. I can tell you that it will be receiving its first 25 offenders this week. We have encouraged the current Minister of Justice in the province to carefully evaluate the program and report on it quickly to the public.

Mr. Fee: I am optimistic. I have met some of the people who have worked there and I think they are going to meet the objectives that you spelled out and are going to be fairly successful.

Mr. Sapers: We hope so.

Mr. Fee: The persons who work there all live in my riding, so they are naturally good, qualified, competent people.

The Chairman: Thank you, and that was the plug from Red Deer, Alberta.

Mr. Fee: I had to get even with you sooner or later.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, mindful of the time, I won't ask any questions.

• 1635

The Chairman: Thank you very much.

We are just a little past our time. Once again, I want to thank all of you.

I have some questions, but I also will... Well, I would like to know one thing.

Mr. Sapers: Our flight leaves at 7.30 p.m., so we are okay.

The Chairman: I believe that lack of self-esteem and self-confidence in young people leads to a life of crime. In your brief you talk about family violence. Well, when you have family violence, what better way to destroy self-esteem in someone? And then you go on and talk about various things. You talk about high-density housing in low-density areas where they go to school, not as well dressed, low self-esteem, don't have as much money. Then when you get to diet, you think about poor health. They talk about diet: toxic metals, food additives, insufficient nutrients, food allergies, lack of exercise. Maybe there is a deficiency in size. They are smaller or they are more anemic or not as energetic and not able to participate in sports programs and things. You can put it all down to low self-esteem.

[*Translation*]

Nous avons déjà dit à propos du camp de travail que ce genre d'environnement n'est utile aux jeunes contrevenants que s'il permet d'autres interventions afin que ces jeunes puissent apprendre à prendre des décisions, à avoir des relations interpersonnelles, à vivre une vie autonome, à travailler, et si on leur apprend des métiers techniques qui leur ouvrent des débouchés. Il n'est pas nécessaire pour cela d'aller se perdre dans la nature. Nous estimons que tout travail que l'on fait faire aux contrevenants—jeunes ou adultes—doit avoir un sens pour eux et pour la collectivité, et devrait avoir un lien au moins théorique avec le crime commis, le milieu d'où viennent les contrevenants.

Nous n'avons pas eu la possibilité d'examiner attentivement le programme prévu au camp Shunda Creek, et je ne peux donc pas vous dire s'il répond ou non à nos critères. Je sais qu'il va accueillir les 25 premiers contrevenants cette semaine. Nous avons encouragé le ministre de la Justice de l'Alberta à procéder à une évaluation détaillée du programme et à en publier les résultats le plus rapidement possible.

M. Fee: Je suis optimiste. J'ai rencontré quelques-uns des employés de ce camp et je crois qu'ils sont capables d'atteindre les objectifs que vous avez décrits; je pense qu'ils réussiront.

M. Sapers: Nous l'espérons.

M. Fee: Les gens qui travaillent là-bas habitent tous dans ma circonscription, il est donc bien évident qu'ils sont compétents.

Le président: Je vous remercie. Vous avez entendu la publicité pour Red Deer, Alberta.

M. Fee: Il fallait bien que je me rattrape tôt ou tard.

M. Wappel: Monsieur le président, compte tenu de l'heure, je ne poserai pas de questions.

Le président: Je vous remercie.

Nous avons pris un peu de retard. Encore une fois, je vous remercie tous.

J'ai quelques questions, mais je voudrais aussi... J'aimerais savoir une chose.

M. Sapers: Nous avons un avion à 19h30; nous avons encore le temps.

Le président: Je crois que le manque d'estime et de confiance en soi mène les jeunes au crime. Dans votre mémoire, vous avez parlé de la violence au sein de la famille. Qu'est-ce qui pourrait plus efficacement détruire l'estime personnelle? Vous parlez ensuite de diverses autres choses, vous parlez de la trop forte densité dans le logement et de la faible densité dans les écoles où les enfants sont moins bien habillés que les autres, de l'absence d'estime personnelle, du manque d'argent. À propos de régime alimentaire, il y a les métaux toxiques, les additifs alimentaires, l'insuffisance d'éléments nutritifs, les allergies alimentaires, le manque d'exercice physique. Il y a peut-être une question de taille. Ils sont plus petits, ou plus anémiques, ou moins énergiques et donc incapables de participer aux activités sportives, par exemple. Tout cela ramène à l'estime de soi.

[*Texte*]

There must be a way to coordinate groups through Health and Welfare and school and psychology and education to have people who can boost the self-esteem of these children; let them be positive and pick their role models. Personally, I think this is the way we should be addressing this thing. Do you have any comments on that?

Mr. Sapers: Certainly self-esteem is a key factor. There has been some excellent work done in that most often ridiculed state, California, in terms of self-esteem in a published report, which I can share with the clerk, called *Towards a State of Esteem.*

The difficulty with just looking at self-esteem is that it is not a single kind of intervention. The reason all of those other factors, even as minor as some of them may be, are included in our brief is because a multi-varied analysis has to be done. The failure of self-esteem programs in adult corrections was best characterized by the rather blunt comment of one observer who said, so now we've got a bunch of offenders who feel good about themselves. We can't simply focus on self-esteem in the absence of everything else we know about the complex of factors that contribute to criminality.

You started your comments talking about family violence. I had earlier mentioned an article in *The Province*, yesterday's paper, Sunday, January 17, 1993, on page A14, entitled "When Home Hurts". I would like to read one paragraph to you.

> Childhood abuse breeds abusers, says Steve Hart, a psychology professor at Simon Fraser University. Based on research he did with University of B.C. professor Don Dutton, Hart says abused children are three times more likely than the rest of the population to become violent adults. Physically abused children are five times as likely to be violent as adults towards a family member. Sexually abused children are eight times as likely to be sexually violent as adults towards a family member. "And the severity of childhood abuse doesn't predict adult problems," says Hart. "It's not how badly you were beaten. It's whether you were beaten."

We can focus in on a single causal factor, such as whether a child was beaten or not, and then we can try to introduce into that child's life some elements that will build character, build esteem, and build success, or we can look at the whole dynamic interaction of all the things that created that abusive environment to begin with, and try to program. I would suggest that we try to do both. The key to dealing with family violence is getting the pain to stop now. The key to preventing it in the future is looking at what created that violent environment.

So we really cannot afford just simply to focus on a single factor analysis. As supportive as I am of building esteem, self-respect and therefore respect of others, I think that I would be remiss if I said that is all we should do, or it's really that simple.

[*Traduction*]

Il doit y avoir un moyen de coordonner des groupes, par l'entremise de Santé et Bien-être Canada, de l'école, des psychologues et des spécialistes de l'éducation afin de redonner à ces enfants l'estime d'eux-mêmes, un sentiment positif, et des modèles. Personnellement, je dirais que c'est ainsi qu'il faut aborder le problème. Qu'en pensez-vous?

M. Sapers: Il est certain que l'estime de soi est un facteur essentiel. En Californie, État qui est souvent la risée de tous, on a publié un excellent rapport sur le sujet que je peux remettre au greffier et qui s'intitule *Towards a State of Esteem.*

La difficulté de ce point de vue c'est que cela ne peut pas se résumer à une intervention unique. Si nous mentionnons tous ces facteurs, aussi minimes soient-ils parfois, c'est parce qu'il faut faire une analyse multiple. L'échec des programmes d'estime de soi dans les services correctionnels pour adultes a très bien été décrit par le mot cynique d'un observateur qui a dit: nous avons donc maintenant des contrevenants satisfaits d'eux-mêmes. On ne peut pas se préoccuper seulement de l'estime aux dépens de tous les autres facteurs complexes qui contribuent à la criminalité.

Vous avez commencé par parler de violence au sein de la famille. J'ai parlé plus tôt d'un article paru dans *The Province* d'hier, dimanche 17 janvier 1993, à la page A14, et intitulé «When Home Hurts». Permettez-moi de vous en lire un paragraphe.

> Les enfants maltraités à leur tour maltraiteront des enfants, constate Steve Hart, professeur de psychologie à l'Université Simon Fraser, d'après les recherches qu'il a réalisées avec Don Dutton, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique. Hart déclare que les enfants maltraités risquent trois fois plus que les autres de sombrer dans la violence à l'âge adulte. Les enfants victimes de mauvais traitements physiques risquent cinq fois plus que les autres de commettre des actes de violence envers un membre de leur famille, à l'âge adulte. Les enfants victimes de sévices sexuels risquent huit fois plus que les autres, parvenus à l'âge adulte, d'infliger des sévices sexuels à un membre de leur famille. Et la gravité des sévices n'est pas un facteur, selon Hart. Peu importe la force des coups, c'est le fait d'avoir été battu qui compte.

Nous pouvons porter toute notre attention sur une cause unique, par exemple les mauvais traitements corporels, et essayer d'aider cet enfant à retrouver l'estime de soi, à se forger un caractère, à s'en tirer, ou nous pouvons tenir compte de l'intervention de tous les éléments qui ont contribué à créer cet environnement négatif, pour essayer d'élaborer un programme. Je dirais que nous devons agir sur les deux fronts. En cas de violence au sein de la famille, il faut d'abord arrêter tout de suite la souffrance. Pour prévenir cette violence à l'avenir, il faut s'attaquer aux facteurs qui ont suscité la violence.

Nous ne pouvons donc pas nous contenter d'agir sur un seul facteur. Malgré l'importance que j'accorde à l'estime de soi, au respect de soi et par conséquent des autres, je manquerais à mon devoir si je disais que cela suffit en soi, que c'est aussi simple que cela.

[*Text*]

• 1640

The Chairman: Thank you once again for being so articulate and for your presentations.

Does the committee want a break or shall we proceed?

Some hon. members: Proceed.

The Chairman: I will ask the next group to come to the table, please.

We have from the Port Coquitlam Women's Centre, Lynne Brown and Kathryn Wahamaa; and from the Bread and Roses Women's Centre, Kitimat, Elizabeth Botz.

I would ask each of the groups to please make a short presentation and then we'll proceed with questions after that. Who wishes to proceed first?

Ms Elizabeth Botz (Bread and Roses Women's Centre, Kitimat): I would like to thank the committee for letting me talk today. I really do appreciate coming from northern B.C. and seeing this many people in one room. Normally we see politicians only in an election year, so this is quite a difference.

Mr. MacLellan: This is an election year.

Ms Botz: The one thing I would like to focus on—

The Chairman: We're trying to abolish the elections, but we may have to have one.

Ms Botz: —is that I really do front-line work at the Bread and Roses Women's Centre. I don't do policy-making. I don't do any of the stuff that everybody else has been talking about. I don't profess to be a sociologist, so I won't be quoting Durkheim, but the one thing I do have to say is that in northern B.C. we have a severe lack of services for women and for women and their children. Victims of crime literally have nowhere to go.

At this point in time, we're working very hard on presenting our community and the northern region of B.C. with the second conference on building safer communities. We have a fairly large number of people in northern B.C., from Atlin and Telegraph Creek to the Queen Charlotte Islands and Prince George, which is a vast area, supporting this conference at this point in time.

We hosted one in May 1990, and the main issues that were addressed at that point in time were, one, co-ordination of services in the region, because it is so large and transportation is such a great problem; and two, the fact that we needed support in terms of parenting programs, things that we feel would reduce crime.

I should say that we do work very closely and use the B.C. Coalition for Safer Communities as a resource for us.

Ms Lynne Brown (Co-ordinator, Port Coquitlam Women's Centre): I would like Kathryn Wahamaa to begin our part of the presentation.

[*Translation*]

Le président: Je vous remercie encore une fois de vos exposés et de votre éloquence.

Les membres du comité souhaitent-ils prendre une pause ou préfèrent-ils continuer?

Des voix: Continuons.

Le président: Je vais demander au porte-parole du groupe suivant de venir prendre place à la table.

Nous allons entendre M^mes^ Lynne Brown et Kathryn Wahamaa, du Port Coquitlam Women's Centre, et Elizabeth Botz, porte-parole du Bread and Roses Women's Centre de Kitimat.

Je vais demander à chaque groupe de nous faire un bref exposé après quoi nous vous poserons des questions. Qui veut commencer?

Mme Elizabeth Botz (Bread and Roses Women's Centre, Kitimat): Je tiens à remercier le comité de m'avoir donné cette occasion. Venant du nord de la Colombie-Britannique, je suis vraiment heureuse de voir tant de gens réunis dans une même pièce. Habituellement, nous ne voyons les politiques qu'en année électorale. Cela me change donc de l'habitude.

M. MacLellan: C'est une année électorale.

Mme Botz: Ce que je voudrais dire surtout...

Le président: Nous essayons d'abolir les élections, mais nous serons peut-être obligés de nous y soumettre.

Mme Botz: ... c'est qu'en travaillant au Bread and Roses Women's Centre, je suis vraiment sur le front. Je ne m'occupe pas d'élaboration des politiques, ni de toutes ces choses dont ont parlé les autres témoins avant moi. Je ne prétends pas être sociologue, et je ne vous citerai donc pas Durkheim, mais ce que je tiens à vous dire c'est que dans le nord de la Colombie-Britannique nous souffrons cruellement de l'absence de services pour les femmes et leurs enfants. Les victimes ne savent vraiment pas vers qui se tourner.

Nous consacrons actuellement beaucoup d'énergie à la préparation, pour notre collectivité et le nord de la Colombie-Britannique, de la deuxième conférence sur des collectivités plus sûres. Bon nombre de gens dans le nord de la province, de Atlin et Telegraph Creek jusqu'aux îles de la Reine Charlotte et à Prince George—ce qui représente un vaste territoire—appuient cette conférence.

Nous en avons accueilli une en mai 1990, qui avait porté principalement sur la coordination des services dans la région, où les transports présentent un problème, en raison des distances, et, deuxièmement, sur la nécessité d'offrir des cours dans l'art d'être parent, car nous estimons que cela contribuerait à réduire la criminalité.

Je dois vous dire que nous travaillons en étroite collaboration avec la B.C. Coalition for Safer Communities qui nous est d'un grand secours.

Mme Lynne Brown (coordonnatrice, Port Coquitlam Women's Centre): Je vais demander à Kathryn Wahamaa de présenter la première partie de notre exposé.

[*Texte*]

Ms Kathryn Wahamaa (Special Co-ordinator, Path Project, Port Coquitlam Women's Centre): I had the pleasure of working on a needs assessment for the tri-city task force—Port Coquitlam, Coquitlam, and Port Moody. I also worked on the Port Coquitlam area women's centre on the needs assessment regarding wife assault last spring. That is our focus, abuse of women as far as it's involvement in crime prevention is concerned.

I think what we have to say today will reiterate and punctuate what we heard from the Elizabeth Fry Society and the John Howard Society. As far as having something you can hold onto, Mr. MacLellan, and for a starting point, we really think the family is the starting point as far as eliminating crime is concerned.

What we're going to do is read to you a brief preamble. Lynne and I will take turns so that it will provide a little variety. We have brought the needs assessment, the much larger document, which you can peruse for statistical information.

• 1645

The issue of crime prevention is so large that we have chosen to look at only one aspect of it: woman abuse. It is our belief that elimination of the abuse of women would to a large degree eliminate much of the crime we see today.

Many of the people who are involved in crime and are in jail have as their background an abusive family. We will start off with developing for you the vision that we have for Canadian society based on the question, how do we create a world where crime is the exception rather than the norm? We say it is the norm, because abuse of women is rampant in our society, and it is a crime.

We should create a family environment in which children grow up and are treated with love, respect and encouragement to develop their independence, understanding the need for co-operation; recognition of their own personal boundaries and autonomy; respect for themselves, others and the environment; acknowledgement of their own uniqueness, talents and abilities.

We should create an educational environment that centres around the needs and abilities of the child, offers them encouragement and an opportunity to become self-disciplined and self-directed.

We should create a judicial system that reflects the diversity of our society's cultures, creed, colour and gender; offers equal access before the law, but minimizes the conflict between just and legal—and we really believe that we have a legal system, not a justice system—recognizes the constant need to educate and evaluate itself but truly reflects society's mores. This, in turn, would create a society that cherishes children as our future, guarantees every person love, adequate food, shelter and access to education, esteems co-operation and respects people's differences.

[*Traduction*]

Mme Kathryn Wahamaa (coordonnatrice spéciale, Path Project, Port Coquitlam Women's Centre): J'ai eu le plaisir de collaborer à une évaluation des besoins réalisée par un groupe de travail représentant les villes de Port Coquitlam, Coquitlam et Port Moody. J'ai également contribué à une évaluation réalisée au printemps dernier par le Port Coquitlam Women's Centre sur les besoins des épouses victimes de violence. Nous allons parler essentiellement de la violence dirigée contre les femmes, dans la perspective de la prévention du crime.

Notre exposé d'aujourd'hui va essentiellement réitérer et souligner ce qu'ont déjà dit les porte-parole de la Société Elizabeth Fry et de la Société John Howard. Pour vous donner un point de référence, monsieur MacLellan, je crois qu'on peut dire que la famille est le point de départ de la lutte contre la criminalité.

Nous allons d'abord vous lire un bref préambule. Lynne et moi allons nous partager la tâche, pour éviter la monotonie. Nous avons apporté l'évaluation des besoins, document beaucoup plus important, que vous pourrez consulter à loisir pour y trouver des renseignements statistiques.

La prévention du crime est un sujet si vaste que nous avons décidé de n'en aborder qu'un aspect: la violence contre les femmes. Nous sommes convaincues qu'en éliminant la violence contre les femmes on éliminerait l'essentiel de la criminalité que nous connaissons aujourd'hui.

Bien des criminels et des prisonniers viennent de familles violentes. Nous allons d'abord vous peindre notre vision d'une société canadienne où le crime serait l'exception plutôt que la règle. Nous disons que le crime est la règle car les actes de violence contre les femmes sont légion, et ce sont des crimes.

Il faudrait créer un milieu familial dans lequel les enfants puissent grandir dans l'amour et le respect, et soient encouragés à devenir des êtres indépendants, conscients de l'importance de la coopération, conscients de leurs limites et de leur autonomie personnelle, respectueux d'eux-mêmes, des autres et de l'environnement, et conscients de leur unicité, de leurs talents et de leurs compétences.

Il faudrait créer un milieu d'enseignement centré sur les besoins et les capacités de l'enfant, où celui-ci serait encouragé et guidé sur la voie de l'autodiscipline et de l'autodirection.

Il faudrait créer un système judiciaire qui reflète la diversité des cultures, des croyances, des couleurs et des sexes; qui offre l'égalité d'accès à la loi et efface le plus possible le conflit entre ce qui est juste et ce qui est légal—car nous croyons vraiment que notre système judiciaire a davantage le souci de la légalité que de la justice—; un système qui accepte de se soumettre à un enseignement et à une évaluation constants, et qui reflète véritablement les moeurs d'aujourd'hui. Cela nous permettrait alors de créer une société qui chérisse les enfants comme une promesse d'avenir, qui assure à chacun l'amour, une bonne alimentation, un abri, l'accès à l'enseignement, une société où la coopération est estimée et les différences respectées.

[*Text*]

I think those are probably quite grandiose but they are very simple and we really believe they would prevent crime.

Further to that, we took a look at what was going on in society as we see it. The first thing to achieve this vision is that we have to look at the role of the media in its contributions to woman abuse. The stereotypical representations of women as pretty, blond, thin and dumb have, to my dismay, continued despite everything that women do to protest that.

There are advertisements out. For example, the present British Columbia administration did a series of ads on what they call wife abuse. The ad showed a woman with a black eye, so the implication was really clear that wife abuse is physical abuse. You have to be hit. You have to have something broken. That's the only way you're being abused.

One, that's not true. Abuse takes many forms, psychological, emotional. It could be little things, such as writing a cheque. We have women who come into the centre because they get free counselling. It's not that our counselling isn't good, but they can't go to a counsellor because then he would know, and he will not let them have access to the cheque book or a credit card or any of those little things, so even if she wanted to leave the abusive relationship she couldn't rub $5 together to take a cab to get out of the house. That is very common.

Of course, we also object to the term "wife abuse". It is not just wives who are getting hit. We're talking about women who live with men; we're talking about women who just date men and are raped or are controlled in that way. The Richmond women's centre did a study on date rape that was quite horrifying.

One of our recommendations is that the federal, provincial and territorial governments develop a wide-ranging campaign of television, radio and newspaper ads portraying woman abuse in all its forms, and indicating that it is a crime that will not be tolerated in our society.

Drinking and driving was a big deal. When I was a teenager nobody thought anything about it. We just all did it. Lots of my friends are dead because of it. I believe we can make woman abuse just as unpopular if we have—dare I say it—the political will, the commitment to do it, and a belief that it really is as awful as we're saying it is.

In addition to ads directed to women, we need ads for men. We need ads that show men check-lists of the kinds of behaviours that are abusive. It's horrifying sometimes to listen to radio talk shows, which I was doing the other day. I'm a bit masochistic that way sometimes. Men were phoning in and saying why they had the right to control women, citing Scriptures, citing whatever it was. They were quite freely admitting that a backhand across the head was appropriate behaviour if she got out of line. And out of line could be almost anything, including smiling at somebody as she walked down the street. We need to develop a check-list that shows very clearly what those behaviours are.

[*Translation*]

Ce sont des objectifs à la fois grandioses et simples et nous croyons fermement à leur efficacité dans la prévention du crime.

Nous avons également examiné ce qui se passait dans la société, de notre point de vue. Pour que cette vision se réalise, nous devons d'abord réexaminer le rôle des médias dans la violence dirigée contre les femmes. Malgré les protestations de celles-ci, les médias continuent de nous présenter le stéréotype de la jolie blonde mince et idiote.

Il y a des campagnes publicitaires. Par exemple, le gouvernement actuel de la Colombie-Britannique a présenté une série d'annonces sur ce qu'on appelle la violence envers les épouses. On voyait une femme à l'oeil au beurre noir, ce qui laissait entendre que la violence est physique. Il faut qu'on vous ait frappé. Il faut qu'on vous ait cassé quelque chose. C'est la seule forme de violence.

D'abord, ce n'est pas vrai. La violence prend bien des formes: psychologique, émotive. Elle peut se manifester par des choses aussi anodines que l'écriture d'un chèque. Nous avons des femmes qui viennent nous voir parce que nos services sont gratuits. Ce n'est pas que nos services de counselling soient de mauvaise qualité, mais elles ne peuvent pas s'adresser ailleurs, car alors il saurait, et elles n'ont pas accès au compte de chèque, n'ont pas droit à une carte de crédit, par exemple; donc, même si elles voulaient se libérer de cette relation, elles n'auraient pas 5$ pour prendre un taxi. Cela arrive souvent.

Nous réfutons bien sûr l'expression «voies de fait contre les épouses». Il n'y a pas que les épouses qui soient battues. Il y a les femmes qui vivent avec des hommes; il y a celles qui sortent avec des hommes et qui sont violées ou contrôlées de cette façon. Le centre de Richmond a fait une étude sur les viols commis par les amis, dont les résultats sont terrifiants.

Nous recommandons notamment que les administrations fédérales, provinciales et territoriales lancent une grande campagne d'annonces à la télévision, à la radio et dans les journaux pour montrer la violence dirigée contre les femmes sous toutes ses formes et faisant savoir que c'est un crime que notre société ne tolérera pas.

On parle beaucoup de l'alcool au volant. Quand j'étais adolescente, cela n'inquiétait personne. Tout le monde le faisait. Beaucoup de mes amis en sont morts. Si nous avions-oserais-je le dire—la volonté politique d'agir, si nous étions vraiment convaincus que la violence contre les femmes est une abomination, elle pourrait devenir tout aussi inacceptable.

Outre cette campagne adressée aux femmes, il faut des annonces visant les hommes. Il faut par des annonces énumérer les comportements masculins jugés violents. C'est effrayant quand on écoute à la radio les émissions de lignes ouvertes, comme je le faisais l'autre jour, car il faut dire qu'il m'arrive d'être masochiste. Des hommes appelaient et citaient la Bible, ou autre chose, pour se justifier de contrôler les femmes. Ils avouaient en toute simplicité qu'il était acceptable de gifler une femme qui oubliait sa place. Et cela pouvait vouloir dire n'importe quoi, même sourire à quelqu'un dans la rue. Il faut établir une liste des comportements qui ne sont pas acceptables.

[*Texte*]

• 1650

And the ads need to take into account the religious, cultural, and ethnic backgrounds of Canadians. It is a crime. Woman abuse is a crime. And we have to look at the societal issues around this.

We have a system in Canada of legislative poverty, which we call social assistance. What it basically means is that it shames the people who apply for it. They're embarrassed, and they're humiliated. They come into the centre crying because of the way they've been treated by their worker. They don't feel they have a right to fight back. Without a system that provides adequate decent food and shelter and encourages people, we will continue to have crime problems. People who are shamed do not have self-esteem, and they do not have any belief in the system.

We need to make men accountable for paying child support. The current system in British Columbia is overworked, understaffed, and a couple of years behind. There are problems in enforcing the maintenance orders across the various territories and provinces of Canada, and so if you don't want to pay, you just move to Alberta or Ontario or somewhere else. And it happens a lot more often than people are aware. The standard that we say is suitable for child support, $100 per child, goes nowhere near paying what it really costs to raise a child. If you can raise a child on $100, you could probably get a Nobel prize.

As long as we continue the systematic economic, social and political oppression of women and children, we have no hope of developing a crime-free society. Exploitation and oppression are not the ways to develop respect for yourself or for others. And you have to respect yourself before you can begin to respect other people and their property.

Our judicial system needs a major revamp. In the Port Coquitlam area, as you will see in the report, we have judges who refuse to participate in any form of education because they say it would prejudice them in making their judgments from the bench. They refuse to recognize that their own values and beliefs and the way they were trained and the society they live in affects the judgments they render. They have this belief that they can be objective, and I believe that is a dangerous belief. None of us is objective. The best we can do is take into account what we believe before we make our decisions.

The judicial system has been set up to reflect male values. It has developed, and has been going on for a very long time, from a period when women and children were regarded as chattel. We continue to tinker with it, but the bias is still there. We think that bias needs to be overcome and that all of the participants—lawyers, judges, crown counsel, probation, the police—need to undertake regular intensive training and evaluation.

Last summer a woman came to our centre. She had bruise marks from here to here. He had tried to kill her. He had also destroyed everything of hers in the house but nothing of his, but he was out of control. She managed to get

[*Traduction*]

Dans ces annonces, il faut tenir compte des origines culturelles et ethniques, du contexte religieux. C'est un crime. La violence contre les femmes est un crime. Et nous devons examiner le contexte sociétal.

Nous avons au Canada un système de pauvreté légiféré que nous appelons l'assistance sociale. Cela veut dire que les gens qui en ont besoin sont humiliés. Ils arrivent à notre centre en pleurs à cause du traitement que leur a infligé le travailleur social. Ils ne se sentent pas le droit de réagir. Tant que nous ne saurons pas donner à tous une alimentation et un logement décents, et encourager les gens, nous continuerons à connaître des problèmes de criminalité. Quand on a honte on ne peut pas avoir d'estime de soi, ni croire au système.

Il faut obliger les hommes à payer les pensions alimentaires aux enfants. Actuellement, en Colombie-Britannique, le système est surchargé, les employés ne suffisent pas, et il y a deux ans d'arriéré. On a du mal à faire respecter les ordonnances de pension alimentaire d'une province ou d'un territoire à l'autre, et il suffit donc d'aller en Alberta, en Ontario ou ailleurs pour éviter de payer. Cela arrive beaucoup plus souvent qu'on ne le pense. La norme acceptée de 100$ par enfant de pension alimentaire ne suffit absolument pas à élever un enfant. Si vous pouvez élever un enfant avec 100$, vous méritez probablement un prix Nobel.

Tant que nous perpétuerons l'oppression économique, sociale et politique systématique des femmes et des enfants, nous ne pourrons jamais éliminer le crime de notre société. Ce n'est pas par l'exploitation et l'oppression qu'on suscite le respect de soi et des autres. Et pour respecter les autres et leur propriété, il faut d'abord se respecter soi-même.

Notre système judiciaire a besoin d'une révision complète. Dans la région de Port Coquitlam, comme vous pourrez le voir dans notre rapport, des juges refusent de participer à tout programme de formation, prétextant que cela les influencerait dans leurs décisions. Ils ne veulent pas admettre que leurs propres valeurs et croyances, leur formation et la société dans laquelle ils vivent influencent leurs jugements. Ils pensent être objectifs, et c'est dangereux. Personne n'est objectif. Au mieux, nous pouvons tenir compte de notre partialité avant de prendre une décision.

Le système judiciaire reflète les valeurs masculines. Il a été élaboré à une époque, lointaine, où les femmes et les enfants étaient considérés comme des biens. Nous y apportons des modifications ici et là, mais ce parti pris demeure. Il faut s'en débarrasser et il faut que tous les intervenants—avocats, juges, procureurs, agents de probation et policiers—se soumettent régulièrement à des séances intensives de formation et d'évaluation.

L'été dernier une femme s'est présentée à notre centre. Elle portait des ecchymoses d'ici jusque-là. Il avait voulu la tuer. Hors de lui, il avait détruit tout ce qui lui appartenait à elle dans la maison, mais rien de ce qui lui appartenait à lui.

[*Text*]

away and phone the police. The young constable from the RCMP came in and said to her, this is the first time you've made this call; we don't want to have any more of them, so you had better smarten up and stop provoking him. Now, that constable went through training in the last five years. There's something really wrong when the police come in and see these kinds of bruises and they assume it's the woman's fault and her responsibility to stop it. So we need that training for all those people involved in that system. They need to be sensitive to what it means.

Men who abuse are not appropriate role models for children. That seems like a really self-evident thing. But they're never sent on parenting courses. If there's a problem with a child and there has been an abusive situation, the mother does what women do, takes responsibility and goes to a parenting course. But no one ever mandates the father to go to a parenting course, to participate in it and to learn what the effects of his behaviour are on his children. You've just heard someone read the study from *The Province* about what those effects are. We think it is really important that men begin to recognize that this is going on and that they have to be responsible for it. Men who are convicted of assault should go right into a batterer's program, and if they have an alcohol or drug problem, they should go through that first.

• 1655

Woman abuse has ramifications far outside the family unit. The children are unhappy in school and disruptive. The woman, if she's working outside of the home, is unhappy, misses work because she's damaged and can't go in, and the men aren't happy either. Happy people don't beat each other.

If children do not have the opportunity to develop their self-esteem and their confidence and have that love in the home, where are they going to get it? We don't need more generations of damaged adults.

We see this issue as being part of the very fabric of Canadian life. If we don't make it a priority, the business of stopping abuse of women and all of the things that fall out of that, then everything else is going to erode away, leaving us in armed camps, with the poor on one side and the rich on the other. In Coquitlam we do have a very secure condominium complex, with a guard at the gate and a big fence all the way around it, and every time I go by, I just shudder. I think, good grief, what frightened people live in here! But there are ads in the papers all the time, and one of the big things they push is security.

We recognize that much of what we have discussed here today doesn't seem like it's directly within the mandate of this committee. But crime starts for a reason, and we believe that much of that reason is a direct result of the abuse of women and the fall-out effects upon children.

[*Translation*]

Elle a réussi à s'échapper et à appeler la police. Le jeune agent de la GRC qui s'est présenté lui a dit: c'est la première fois que vous nous appelez et il faut que ce soit la dernière, alors débrouillez-vous pour ne plus le provoquer. Cet agent avait été formé dans les cinq années précédentes. On peut dire que quelque chose cloche vraiment quand un policier, voyant une femme couverte d'ecchymoses, part de l'hypothèse qu'elle est responsable et qu'il lui appartient d'éviter ce genre de situation. Il faut donc former tous les intervenants et les sensibiliser à la situation.

Les hommes qui battent les femmes ne sont pas de bons modèles de comportement pour les enfants. Cela paraît évident. Pourtant, on ne leur fait jamais suivre des cours dans l'art d'être parent. Si un enfant a des problèmes, lorsqu'il y a de la violence, la mère fait ce que font les femmes, elle assume la responsabilité et va suivre un cours. Mais personne n'oblige jamais le père à suivre des cours sur l'éducation des enfants, à apprendre les effets que son comportement a sur ses enfants. Quelqu'un vient de vous lire un extrait de l'article paru à ce sujet dans *The Province*. Il nous paraît extrêmement important que les hommes prennent conscience de ce qui se passe et assument leurs responsabilités. Les hommes jugés coupables de voies de fait devraient automatiquement être envoyés à un programme pour les batteurs de femmes, et s'ils sont alcooliques ou toxicomanes, se faire soigner pour cela d'abord.

La violence contre les femmes a des conséquences bien au-delà du cercle familial. Les enfants sont malheureux à l'école et causent des troubles. La femme, si elle travaille à l'extérieur, est malheureuse et s'absente parce qu'elle ne peut pas se montrer comme elle est; les hommes non plus ne sont pas heureux. Les gens heureux n'en viennent pas aux mains.

Si les enfants ne trouvent pas chez-eux l'amour qui leur permette de développer l'estime et la confiance en soi, où le trouveront-ils? Il faut cesser de gâcher des générations entières d'adultes.

C'est un problème qui touche la trame même de la société canadienne. Si la lutte contre la violence envers les femmes et toutes ses conséquences ne devient pas pour nous une priorité, nous assisterons à l'érosion complète de la société, et nous nous retrouverons dans des camps armés, les riches d'un côté et les pauvres de l'autre. Il y a à Coquitlam un ensemble d'appartements en copropriété avec un gardien à l'entrée et une grande clôture tout autour. Chaque fois que je passe par là, j'en frissonne. Les gens qui vivent là ont donc bien peur! Mais la sécurité est l'un des aspects de cet ensemble que l'on vante beaucoup dans les annonces qui paraissent dans le journal.

Nous avons conscience que les sujets que nous avons abordés ici aujourd'hui peuvent ne pas sembler avoir de rapport direct avec les travaux de votre comité. Mais il y a une cause première au crime, et nous sommes convaincus que cette cause première est souvent la conséquence directe de la violence contre les femmes et de ses répercussions sur les enfants.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much. I think I speak for most members of this committee, probably all members of this committee, when I say we agree with everything, but I object personally to one thing that you've said in here—

Ms Brown: [*Inaudible—Editor*] . . .military or Hibernia?

The Chairman: Neither one. I object to the words "legislated poverty", and I don't care what government's in power. I don't think anyone who enters public life ever enters with the idea that they're going to make the population poor or keep them poor, and it's a very difficult thing. I think that your brief is very good. I agree with a whole lot of it, probably including Hibernia and military toys, but I can tell you I object to the words "legislated poverty", because I don't think Michael Harcourt or Bob Rae or Robert Bourassa or anyone else starts out to legislate poverty.

Ms Wahamaa: No, they inherit it when they take over government.

The Chairman: And then what do they do? Do they correct it?

Ms Wahamaa: I don't know if they're correcting it at this very moment. I think that—

The Chairman: Well, in Ontario they're not.

Ms Wahamaa: Exactly, and I think that's because of the matter of what is a priority and what is not. Social assistance has such a stigma attached to it and is a lovely red herring to talk to the working class. . .about their having to supply the wherewithal for people on social assistance, etc. It is something that we do not give the appropriate funds to, and that's how it is legislated, because it isn't given a priority as far as—

The Chairman: I've got it off my chest that I object to those two words.

Ms Wahamaa: Okay.

The Chairman: Aside from that, I don't object to anything.

Would somebody like to proceed? Mr. Wappel.

Mr. Wappel: Thank you. Your brief really makes one think, and obviously that is why you designed it that way, and I think it's very important. I am a lawyer and I agree with you—and this may come as a surprise to some of my colleagues—that the judicial system was set up by men to reflect male values at that time.

Ms Wahamaa: And I think property is at the crux of it, more than anything.

Mr. Wappel: Yes. The fact is that women and children were regarded as chattel at one time. Children were regarded as chattel by both men and women at one time. When I began practice, we had something in Ontario called the Married Women's Property Act. I won't get into the legal history of it, but it was clearly there, because there was a different treatment of women from men, married women from single women.

[*Traduction*]

Le président: Je vous remercie. Je crois parler au nom de la majorité des membres de ce comité, sinon tous, en vous disant que je suis de votre avis presque en tout, mais que personnellement il y a dans ce que vous avez dit une chose que je n'admets pas. . .

Mme Brown: [*Inaudible—Éditeur*]. . . militaire ou Hibernia?

Le président: Ni l'un ni l'autre. Je ne saurais admettre que l'on parle de «pauvreté légiférée», quelle que soit l'administration au pouvoir. Personne ne s'engage en politique dans l'idée d'appauvrir la population, ou de la maintenir dans la pauvreté. Et c'est une chose très difficile. Vous avez préparé un excellent mémoire. Je suis d'accord sur l'essentiel, y compris probablement sur Hibernia et les joujoux militaires, mais je ne suis plus d'accord quand vous parlez de «pauvreté légiférée», car je ne crois pas que Michael Harcourt, Bob Rae, Robert Bourassa ou quiconque soit parti avec l'idée de légiférer en matière de pauvreté.

Mme Wahamaa: Non, c'est un état de chose dont ils ont hérité à leur arrivée au pouvoir.

Le président: Et qu'ont-ils fait? Est-ce qu'ils le combattent?

Mme Wahamaa: Je ne sais pas s'ils le combattent actuellement. Je crois que. . .

Le président: En tout cas pas en Ontario.

Mme Wahamaa: Précisément, et c'est une question de priorité. L'assistance sociale est considérée comme honteuse, et c'est utile pour détourner l'attention de la classe ouvrière, lui rappeler qu'elle doit subvenir aux besoins des assistés sociaux, etc. Le système manque de fonds, et c'est en ce sens-là que la pauvreté est légiférée, car nous ne lui avons pas accordée une priorité suffisante. . .

Le président: Je me devais de vous dire que je n'accepte pas ces deux mots.

Mme Wahamaa: Très bien.

Le président: À part cela, je n'ai aucune objection.

Quelqu'un veut-il commencer? Monsieur Wappel.

M. Wappel: Je vous remercie. Une chose ressort clairement de votre exposé, et c'était bien évidemment votre intention. Je suis avocat, et je dis comme vous—même si cela risque de surprendre quelques-uns de mes collègues—que le système judiciaire a été conçu en fonction des valeurs masculines de l'époque.

Mme Wahamaa: Et la propriété privée en était le pivot.

M. Wappel: Oui. C'est un fait que les femmes et les enfants étaient à une époque considérés comme des biens. Et à une époque, hommes et femmes considéraient les enfants comme leur bien. Lorsque j'ai commencé ma carrière en droit, il y avait en Ontario une loi sur les biens de la femme mariée. Je ne vous en ferai pas l'historique, mais il est évident que cette loi existait parce que les femmes étaient traitées différemment des hommes, et les femmes mariées différemment des femmes célibataires.

[*Text*]

• 1700

I'm not entirely convinced that all of the problems of our world flow from the abuse of women, but certainly I am convinced that if people in general did not abuse other people, and specifically if men didn't abuse women, we'd have a lot fewer problems. I don't dispute that. Now, the question is, how do we do that? How do we get around not decades, not centuries, but millennia of this kind of attitude, literally from the time of the cave to the present time?

Ms Wahamaa: I think if you go away back you'll find societies that don't have this kind of crime and violence against women, that the rise of it came with the rise of patriarchal societies as opposed to matriarchal societies, and they pre-date... So if you really go all the way back, you'll find societies that actually were more egalitarian and did respect people's differences, that they worked and functioned quite well. In fact, there are still pockets of cultures like that throughout the world that do function much more effectively.

Mr. Wappel: Then we have to identify why they function more effectively.

Ms Wahamaa: Because they esteem children and see children as a resource. Because they esteem children, even in the case of a couple, they put their needs before the needs of each other. And we have a whole society built sort of the other way around.

Mr. Wappel: Exactly.

Ms Wahamaa: But we have to start somewhere. And what we are saying is that we have to recognize that those basic needs have to be met. And to say that they are a little too esoteric for us to even attempt to try to address...well, that is no way to start to solve the problem. Those are basic needs. And through education and the school systems we have. we can educate people about what is reasonable in a relationship between a man and a woman and deal with addressing children's learning needs on an individual basis.

In the province of British Columbia we have a report, the Sullivan report, a much debated report. Yet, is it looking at child-centred learning and looking at building self-esteem and encouraging them in the school environment? Again, school environments come from a time that dates from the industrial revolution. They were set up to condition people and normalize people to do certain tasks, and they still operate very much in that same way. It is talking about making a real shift in thinking, but lots of people are making that shift.

[*Translation*]

Je ne suis pas entièrement convaincu que tous les problèmes du monde ont leur source dans les mauvais traitements infligés aux femmes, mais ce dont je le suis vraiment c'est que, en général, si les gens n'en venaient pas aux mains, et plus spécifiquement si les hommes ne battaient pas les femmes, nous aurions beaucoup moins de problèmes. Je ne remets pas cela en question. Cela dit, la question qui se pose est la suivante: comment parvenir à une solution? Comment circonvenir non pas des décennies, non pas des siècles, mais des millénaires au cours desquels cette attitude a prévalu, littéralement depuis le temps des cavernes jusqu'à l'époque actuelle?

Mme Wahamaa: Je pense que si vous retournez en arrière, vous découvrirez des sociétés où ce genre de crime et de violence contre les femmes n'existait pas et vous vous rendrez compte que ce problème est devenu plus important au fur et à mesure que les sociétés patriarcales par opposition aux sociétés matriarcales, se sont multipliées, et cela remonte à... Il faut remonter vraiment très loin, mais vous découvrirez des sociétés qui étaient en fait plus égalitaires et qui respectaient vraiment les différences entre les gens, et vous vous rendrez compte que ce système marchait tout à fait bien. En fait, il existe encore dans le monde des microcultures de ce genre et ce système se révèle bien plus efficace.

M. Wappel: Alors, il faut que nous cernions pourquoi ce système fonctionne d'une manière plus efficace.

Mme Wahamaa: Parce qu'ils ont de l'estime pour les enfants et que les enfants sont pour eux une richesse. Même dans le cas d'un couple, étant donné qu'ils estiment les enfants, ils font passer leurs besoins avant les besoins du couple. Et c'est ainsi que l'on aboutit à une société agencée d'une manière tout à fait contraire à la nôtre.

M. Wappel: Exactement.

Mme Wahamaa: Mais il faut bien commencer quelque part. Ce que nous préconisons c'est de reconnaître la nécessité de satisfaire ces besoins fondamentaux. Et dire qu'ils sont un peu trop ésotériques pour que nous puissions même essayer quelque peu de les prendre en considération...eh bien, ce n'est pas une bonne manière de s'y prendre pour trouver une solution au problème. Il s'agit là de besoins fondamentaux. Et par le biais de l'éducation et des systèmes académiques que nous avons, nous pouvons faire comprendre aux gens ce qui est raisonnable dans une relation entre un homme et une femme et prendre en compte les besoins des enfants en ce qui concerne l'apprentissage, sur une base individuelle.

En Colombie-Britannique, on a publié un rapport qui a été la source de nombreux débats, le rapport Sullivan. Cependant, s'agit-il d'un rapport sur l'apprentissage défini à partir des besoins de l'enfant, sur la manière de devenir plus sûr de soi et sur les moyens d'encourager les enfants dans le milieu scolaire? Encore une fois, ces milieux scolaires ont été définis à l'époque de la révolution industrielle. Ils l'ont été pour conditionner et normaliser les gens afin qu'ils puissent accomplir certaines tâches et ils fonctionnent encore en grande partie de la même manière. Il s'agit donc de concevoir les choses d'une manière vraiment différente, mais bien des gens sont en train de changer de cap.

[*Texte*]

Mr. Wappel: I'm trying to get at what we in government, those who have the political will and those who have the leadership, can do. And I distil from your recommendations that government should take the initiative or take the lead in stating the fact that abuse—physical, mental, or whatever you want to call it—is not tolerated, period; that that's where we start, and that all of that should be done by, presumably, example and by advertisement. After all, there is lots of money for advertising all kinds of things, from the Constitution to anything else you want to talk about, so why not start talking about respect for people? I gather that's what you're saying.

Many of the things you are talking about have already been done. This patriarchal system is being chipped away at, but it's not going to happen overnight. The fact of the matter is that there are federal systems to support the chasing of absconding male debtors who do not pay for the children they have fathered. The computer banks of the federal government are already being made far more accessible than they were when I was practising matrimonial law. And refunds that would otherwise go at the end of a tax year are now being held back by the justice department for payment of arrears in support payments. Of course, there is a long way to go, but there are such programs available.

I will, however, go on record as objecting to the phrase "toys for the military". I prefer to use the phrase "tools for the military, which are sometimes used as toys". I think it's important, because we're now seeing—and I don't want to go into a long tangential discussion, because we're talking about crime prevention in Canada—the tragedy of the wholesale rape of an entire female population in Bosnia. How does one cure that? Well, one of the suggested ways would be to use the tools of the military. The fact of the matter is that we certainly can't educate from here.

Ms Brown: We have some really rude ideas about that.

Mr. Wappel: So what I'm talking about is this. Your last line is right. Some of the comments you make do seem outside this committee's mandate. That is one of them.

• 1705

I want to say that overall I agree. I think it is very important that we focus on the aspect of abuse. As we will hear later, the abuse is not strictly directed at women; sadly, it is directed at a lot of people, children in particular. I agree completely with your comments on the respect for children, and as we are going to see, it is not just female children.

Ms Wahamaa: We are not saying that it is female children; it is male and female children.

[*Traduction*]

M. Wappel: J'essaie de voir ce que le gouvernement, ceux qui ont du poids sur le plan politique et ceux qui ont du leadership, peuvent faire. Et ce que je retiens de vos recommandations c'est que le gouvernement devrait prendre des initiatives et devrait être le premier à déclarer clairement que les mauvais traitements—qu'il s'agisse de violence physique ou de cruauté mentale ou quoi que ce soit d'autre—ne sont pas tolérés; que c'est là le point de départ, et que tout cela devrait être accompli présumément par le biais de l'exemple et de la publicité. Après tout, on consacre beaucoup d'argent à faire de la publicité pour tout un tas de choses, depuis la Constitution jusqu'à tout ce dont on veut bien parler, alors pourquoi ne pas commencer à parler du respect que l'on doit aux autres? Il me semble que c'est de cela que vous voulez parler.

Bien des choses que vous avez mentionnées ont déjà été faites. Ce système patriarcal s'effrite, mais les choses ne vont pas changer du jour au lendemain. Le fait est qu'il existe des mesures au niveau fédéral pour faciliter la recherche des pères qui ont pris le large et qui ont des dettes envers leurs enfants étant donné qu'ils ne leur paient pas de pension. Les banques de données du gouvernement fédéral sont déjà beaucoup plus accessibles qu'elles ne l'étaient lorsque je pratiquais le droit matrimonial. Et des remboursements qui auraient pu être faits à la fin de l'année fiscale sont désormais retenus par le ministère de la Justice afin de payer les arriérés de pension alimentaire. Bien entendu, il y a encore beaucoup à faire, mais on peut se prévaloir de ce genre de programmes.

Je désire toutefois que l'on note mon objection à propos de l'expression «des joujoux pour l'armée». Je préfère utiliser l'expression «des engins pour l'armée, qui sont parfois utilisés comme des jouets». Je pense que c'est important—et je ne veux pas entrer dans une longue discussion à côté du sujet, étant donné que nous parlons de la prévention du crime au Canada—c'est important si l'on pense à la tragédie que représente le viol systémique de toute une population féminine, comme c'est le cas en Bosnie. Quel remède apporter à cela? Eh bien, on pourrait suggérer par exemple d'utiliser les engins de l'armée. Le fait est que nous ne pouvons certainement pas d'ici apprendre aux gens comment se comporter.

Mme Brown: Nous avons certainement des idées radicales à ce sujet.

M. Wappel: Je veux donc dire ceci: l'opinion que vous exprimez dans la dernière ligne est la bonne. Certains de vos commentaires semblent bien dépasser le mandat de ce comité. C'est le cas pour ce commentaire.

Je dois dire qu'en général je suis d'accord avec vous. Je pense qu'il est très important que nous nous concentrions sur la violence. Comme nous l'apprendrons plus tard, les mauvais traitements ne sont pas strictement infligés aux femmes; malheureusement, ils sont aussi infligés à bien des gens, en particulier aux enfants. Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires que vous faites sur le respect envers les enfants, et comme nous allons le voir, il ne s'agit pas uniquement des enfants de sexe féminin.

Mme Wahamaa: Nous ne prétendons pas qu'il s'agit des enfants de sexe féminin; il s'agit des enfants de sexe masculin et féminin.

[*Text*]

Mr. Wappel: It is terribly sad because, indeed, we have seen from previous witnesses and we will see later that so many of them of both sexes have been abused sexually and physically that there has to be a direct correlation. We have to figure out some way to change that. I think yours is as good a suggestion to start as any I have heard.

With that, I say thank you.

Ms Brown: Well, I would like to add one thing to that. Quite often women say to me, well, I live with a good man. I say, wonderful, what is he doing about it? What is he doing about the oppression of women? What is he doing about abuse? And she says, well, he doesn't do anything with me. I say, that is not good enough. What will change society is when men stand up and say, no more, this has gone far enough; I will not laugh at these jokes, I will not look at these cartoons, I will not watch these television shows, I will not listen to my best friend talking about his wife in a disrespectful manner.

The Chairman: What television shows? I want to know what not to watch.

Ms Brown: Well, as a matter of fact, I do not watch any of them except the news, and that makes it easy. That is a real narrow focus, I have to confess.

The Chairman: I am a channel-flipper and I am afraid I might get one of them.

Ms Brown: Unfortunately, that seems to go with being male—the channel-flipping thing.

Mr. Wappel: There is a sexist stereotype.

Ms Brown: Absolutely. Everyone is entitled to one. I really believe that is the place to start. We must each start at home, and we must each start with our own friends and our own family, within our church, with the people we are in caucus with. If it stops there, the ripple effect is tremendous. Men who tell these kinds of jokes and have this kind of behaviour have an implicit approval from other men who allow it to go on. If you take away their approval, hey, it stops, because nobody wants to be ostracized by their peers.

Ms Wahamaa: I would like to mention, too, that we are not talking about woman abuse and the abuse of children as just that crime in itself. If you look at the jails, they are full of people who may or may not abuse a partner but they abuse the justice system or they are into prostitution because they have been sexually abused as a child. There are a lot of people in prison—and I do not have the statistics in front of me—but if you look overall at why they are there, you will find abuse in their past. I think that is we are trying to focus on. If we want a good reason, we just have to look right there. We do not need to give you any more rationales. It is quite obvious in the statistics.

[*Translation*]

M. Wappel: Cela est extrêmement triste, parce que d'après ce que nous ont dit les témoins précédents et ce que nous apprendrons plus tard, tant d'enfants des deux sexes ont subi des mauvais traitements sexuels ou physiques qu'il doit y avoir une corrélation directe. Il faut que nous trouvions un moyen de changer cela. Je pense que la suggestion que vous faites est aussi bonne comme point de départ que toutes celles que j'ai pu entendre.

Sur ce, je vous remercie.

Mme Brown: Eh bien, je voudrais ajouter quelque chose à cela. Bien souvent, des femmes me disent: J'habite avec un gentil garçon. Je leur réponds que c'est merveilleux. Mais que fait-il en ce qui concerne les problèmes? Que fait-il en ce qui concerne l'oppression des femmes? Que fait-il en ce qui concerne les mauvais traitements? Et elles me répondent, eh bien, il ne me fait rien de mal. Et moi je réponds que cela n'est pas assez. Ce qui permettra de changer la société, c'est lorsque les hommes réagiront et diront c'est assez, cette situation a duré assez longtemps; ces plaisanteries ne me feront plus rire, je ne lirai plus ces bandes dessinées, je ne regarderai plus ces émissions de télévision, je n'écouterai plus mon meilleur ami lorsqu'il manquera de respect à sa femme dans ses propos.

Le président: Quelles émissions de télévision? Je voudrais savoir ce que je ne dois pas regarder.

Mme Brown: Eh bien, en fait, je ne regarde que les nouvelles et cela rend la chose beaucoup plus facile. Je dois avouer que c'est là une vision très étroite.

Le président: Je suis un zappeur et j'ai peur de m'arrêter sur une de ces émissions.

Mme Brown: Malheureusement, il semble que cela soit une caractéristique des hommes—la tendance à zapper.

M. Wappel: Cela constitue un stéréotype sexuel.

Mme Brown: Absolument. Tout le monde a le droit d'en avoir un. Je suis convaincue que c'est un bon point de départ. Nous devons tous commencer à la maison et nous devons tous commencer avec nos propres amis et notre propre famille, à l'église que nous fréquentons, et avec les gens avec qui nous entretenons des relations. Si cela s'arrête là, l'effet de vague est énorme. Les hommes qui font ce genre de plaisanteries et qui ont ce genre d'attitude ont une approbation implicite de la part des autres hommes qui acceptent que cela continue. Si cette approbation disparaît, eh bien le reste s'arrête, car personne ne veut être ostracisé par ses pairs.

Mme Wahamaa: Je voudrais également mentionner que les mauvais traitements infligés aux femmes et aux enfants ne se limitent pas à ce crime en soi. Regardez les prisons, elles sont pleines de gens qui ont pu ou non infliger des mauvais traitements à leurs partenaires, mais qui, de toute façon exploitent le système judiciaire ou encore se prostituent parce qu'ils ont été victimes d'abus sexuels dans leurs enfance. Il y a beaucoup de gens dans nos prisons—et je n'ai pas devant moi les statistiques—mais en général, si vous cherchez à savoir pourquoi ils sont là, vous découvrirez qu'ils ont dans le passé subi de mauvais traitements. Je pense que c'est là-dessus que nous essayons de nous concentrer. Si nous voulons une bonne raison d'agir, il suffit de prendre cela en considération. Nous n'avons pas besoin de vous donner encore de longs raisonnements. Les statistiques parlent d'elles-mêmes.

[*Texte*]

What we are talking about is prevention, education, and what you can do as far as governments go. Education of the people in the justice system is critical. I firmly believe objectivity as a concept is a dangerous thing, because none of us is objective. When I interviewed judges and asked why they were not involved with local task forces, they said that it would make them partial. Well, they are partial to start with. When I interviewed them I was appalled at their ideas about men and women and what their roles are, and how little they knew about the dynamics of wife assault in the first place. They assumed it was related to alcohol abuse or other factors. Yet the abuse itself is the primary factor, and alcohol or drug abuse are secondary factors. If we looked at the statistics on people who had substance abuse problems, you would also find that they are related to physical or sexual assault as children.

There are lots and lots of reasons. We do not need any more rationales. What we need are prevention programs. We need programs in schools so kids can learn about the boundaries they have, so they can learn to cooperate and to esteem themselves and others. We also need programs for the people in the judicial system. We need to revamp that judicial system to match what we live in today, not something that predates Henry VIII.

• 1710

Mr. Waddell: First of all, I wanted to make a comment with respect to your brief, Elizabeth. On page 4 you say:

> . . .the holistic approach to prevention, one which takes into account the relationships among individuals, families, the communities and institutions.

It states that:

> Effective prevention must be rooted in community-based programs as well as an integral part of government policy.

I like the word "holistic". I don't know if you want to expand on that. Usually we apply that to the modern health system. You're applying it to the justice system.

Ms Botz: I think it has to be applied to the justice system, because that's not the way it's looked at now. The justice system works as intervention, and I think prevention is going to start when we start looking at families as families. When a man abuses within a family, there's still family loyalty within the rest of that family. Whether or not it's actually going to be going to court or whether or not he's going to be charged, the silence is not going to end right there. Until we start working with the family as a unit, which it is, and with the community as a unit, we're not going to have prevention.

[*Traduction*]

Ce qui nous intéresse c'est la prévention, l'éducation, et ce que vous pouvez faire au niveau gouvernemental. Il faut absolument informer les gens qui font partie du système judiciaire. Je crois fermement que l'objectivité en tant que concept est une chose dangereuse, parce qu'aucun de nous n'est objectif. Lorsque j'ai parlé à des juges et que je leur ai demandé pourquoi ils n'étaient pas impliqués dans les travaux de groupes de travail locaux, ils m'ont répondu que cela les rendrait partiaux. Eh bien ils le sont, quoi qu'ils fassent. Au cours de mes interviews, j'ai été sidérée par leurs idées à propos des hommes et des femmes et du rôle qu'ils doivent jouer, et par le fait qu'au départ, ils en connaissaient si peu sur la dynamique de la violence conjugale. Ils présumaient que cela était lié à l'alcoolisme et à d'autres facteurs. Toutefois, le facteur principal c'est la violence elle-même, l'abus d'alcool ou de drogues ne sont que des facteurs secondaires. Si nous consultions les statistiques à propos des gens qui ont des problèmes liés à la consommation abusive d'alcool ou d'autres drogues, nous découvririons que ces problèmes sont liés à la violence physique ou sexuelle qu'ils ont subie lorsqu'ils étaient enfants.

On peut multiplier les raisons. Nous n'avons pas besoin cependant de raisonner davantage. Ce dont nous avons besoin, ce sont des programmes de prévention, des programmes scolaires afin que les enfants puissent apprendre les limites qu'ils doivent respecter, apprendre comment coopérer et s'estimer eux-mêmes ainsi que les autres. Nous avons également besoin de programmes pour les gens qui font partie du système judiciaire. Ce système a besoin d'être réorganisé afin de refléter la vie qui est la nôtre aujourd'hui et non quelque chose qui remonte à l'époque de Henri VIII.

M. Waddell: Tout d'abord, je voudrais faire un commentaire sur votre mémoire, Elizabeth. À la page 4, vous parlez de:

> . . .la façon holistique de considérer la prévention, une façon qui permet de prendre en compte les relations entre les personnes, les familles, les communautés et les institutions.

Vous déclarez que:

> Pour être efficace, la prévention doit s'inscrire dans le cadre de programmes à l'échelle de la communauté et faire également partie intégrante de la politique gouvernementale.

J'aime le mot «holistique». Je ne sais pas si vous voulez faire des commentaires à ce sujet. Habituellement, nous employons ce mot pour décrire le système moderne de soins de santé. Vous, vous l'employez pour parler du système judiciaire.

Mme Botz: Je pense qu'on doit l'employer lorsqu'il s'agit du système judiciaire parce que ce n'est pas la façon dont on le considère actuellement. Le système judiciaire fonctionne au niveau de l'intervention et je pense que la prévention va commencer lorsque nous commencerons nous-mêmes à considérer les familles en tant que telles. Dans une famille, lorsqu'un homme inflige de mauvais traitements à quelqu'un, le reste de la famille reste loyal à cette unité familiale. Que l'affaire aille ou non en cour ou que l'homme soit ou non condamné, le silence ne va pas s'arrêter pour autant. Tant que notre action n'aura pas pour cible la famille en tant qu'unité, ce qu'elle est, et la communauté en tant qu'unité, la prévention ne sera pas possible.

[*Text*]

Mr. Waddell: I have a question with respect to outer Canada. I don't know what the correct word is. I won't call it the "boonies" or anything, outer Canada. You were saying that coming from the north... This is a serious matter because it's quite clear that it's harder to get services the farther you are from the big cities in Canada, for all sorts of reasons. If we're going to recommend crime prevention services, can you expand on the notion of providing services to areas like northern British Columbia, outer Canada?

Ms Botz: I think the recognition is coming. Through our northern committee that we're hoping to set up in May, the entire focus will be on crime prevention and how to set up things within each community, a task force or whatever the community feels is necessary, so that when a woman is battered, there are services provided; when a child is sexually abused, there is counselling supplied at some level.

Mr. Waddell: So you could apply the community model even in rural communities.

Ms Botz: Most definitely.

Mr. Waddell: On this family matter, if you start thinking logically, and you're criticizing abuse that arises in the family, you could say that the way to get rid of the cause of crime is to get rid of the family. And yet on the other hand, we're getting evidence saying that the family's exactly what we need in order not to have crime.

I'd like to expand on this a little bit. First of all, I gather that the message is that, while the family has a lot of faults, it's still our best way of raising young people and creating a healthy future society. You're still saying that, are you?

Ms Botz: I think it's very important to recognize that as human beings we form attachments, and whether they're good or bad, that's what they are. I think we have to start working within that focus of supporting those relationships that are already there, and starting in pre-school. Children need to be taught how to keep themselves safe. They need esteem. They need assertiveness training. Those are things that can be done on a national level through our education system but are not currently done.

Mr. Waddell: Lynne mentioned the family as well. How would you define the family? The federal government tried in a recent bill and there was a lot of criticism. Based on your experience of dealing with the positive aspects of the family, how would you define the family?

Ms Botz: I think of a family as a unit of adults and children who live together and provide one another with love, support, respect, and endeavour to supply all the basic needs of food, shelter, and education. Within my family unit, I'm a

[*Translation*]

M. Waddell: J'ai une question à vous poser à propos des régions éloignées du Canada. Je ne sais pas comment on appelle cela correctement. Je n'appellerais pas cela les terres reculées ou quelque chose du genre, mais des régions éloignées du Canada. Vous disiez que venant du nord... C'est une question très sérieuse car il est clair que le plus éloigné on se trouve des grandes villes du Canada le plus difficile cela devient de se prévaloir de certains services, pour toutes sortes de raisons. Puisque nous aurons à recommander des services de prévention contre le crime, je vous demanderais de nous donner plus de détails sur la fourniture de ces services dans des régions comme le nord de la Colombie-Britannique, les régions éloignées du Canada.

Mme Botz: Je pense que l'on commence à reconnaître ce besoin. Par l'intermédiaire du Comité du nord que nous espérons établir en mai, nous nous concentrerons sur la prévention du crime et sur les dispositions à prendre dans chaque collectivité, l'établissement d'un groupe de travail ou de tout autre moyen que la collectivité juge nécessaire, afin qu'une femme battue puisse avoir recours à certains services, et qu'un enfant qui a subi des sévices sexuels puisse faire appel à un conseiller à un niveau ou à un autre.

M. Waddell: Les dispositions que vous prévoyez de prendre s'appliqueront donc même dans les collectivités rurales.

Mme Botz: Tout à fait.

M. Waddell: À propos de la famille, si l'on essaie de raisonner logiquement, et ce que vous critiquez c'est la violence dans la famille, on pourrait dire que la manière de se débarrasser de la cause du crime est de se débarrasser de la famille. Cependant, d'un autre côté, nous avons la preuve que la famille est exactement ce dont nous avons besoin pour prévenir le crime.

J'aimerais faire quelques commentaires à ce sujet. Tout d'abord, il me semble que ce que l'on entend par là, c'est que même si la famille n'est pas parfaite, c'est encore le meilleur moyen d'élever les jeunes et de créer une société future florissante. C'est bien cela que vous continuez à prétendre, n'est-ce pas?

Mme Botz: Je pense qu'il est très important de reconnaître qu'en tant qu'êtres humains, nous formons des liens, et qu'ils soient bons ou mauvais, ce sont des liens. Il me semble que nous devrions commencer à agir dans un cadre qui nous permettra de soutenir des relations qui existent déjà, et en commençant à la maternelle. Il faut apprendre aux enfants à se prémunir eux-mêmes. Ils ont besoin d'estime. Ils ont besoin d'être formés afin d'être plus sûrs d'eux-mêmes. Ce sont là des choses qui peuvent être faites au niveau national par le biais de notre système d'éducation mais que l'on ne fait pas actuellement.

M. Waddell: Lynne a parlé de la famille également. Comment définiriez-vous la famille? Le gouvernement fédéral a essayé de donner une définition dans une loi récente et s'est fait beaucoup critiquer. En vous fondant sur votre expérience de l'aspect positif de la famille, comment définiriez-vous la famille?

Mme Botz: Je pense que la famille est un ensemble d'adultes et d'enfants qui vivent ensemble, s'aiment, se soutiennent et se respectent mutuellement et essaient de satisfaire des besoins fondamentaux comme la nourriture, le

[*Texte*]

family unit all by myself. My brother is a family unit. He is the sole support and the single parent of three boys. There is a lesbian couple who come to the centre who have children, and they're a family unit. They identify as such, and I accept their definition. I don't need to be the judge and jury on that one. A family unit is what you consider it to be.

Mr. Waddell: You mentioned the media. This is a very difficult area, and we could go into this in a lot of detail. I don't propose to do that but I'm glad you mentioned it. We have a problem here. I think we're dealing with something that's way more powerful. The media now is way more powerful than elected MPs and even Prime Ministers and so on.

Ms Botz: I tend to agree with you.

• 1715

Mr. Waddell: And maybe we're getting to the point where they have such power and such privilege that they're going to have to accept some obligations. And I say that as a civil libertarian. But where do we draw the line? We can't have a Stalinist policy of telling the media that they can't put certain things on; we have certain liberties. Have you thought about how we could effectively influence—I won't use the word "control"—the media so they stop stereotyping women, they change the diet of violence for children, and so on; in other words, that they act a lot more responsibly.

Ms Brown: Gee, ask me to walk in quicksand; it would be easier. It's such a hard issue.

Within our own community we have two community newspapers. One is edited by a woman and the other is edited by a man. It probably does not surprise you to find that our women's centre is well covered by the one newspaper and not so well covered by the other and that letters to the editor are more readily published by one newspaper than they are by the other. So the censorship starts right in one's own community. I shouldn't say censorship because there's always a good reason for not publishing the letters that I don't agree with.

It's a really hard one to answer. I don't like the violence I see on television, but I have to tell you that in watching the coverage of the Gulf War I didn't much care for the violence I was seeing there either, and that was the evening news. And it went on and on. I wish there was an easy answer. I think my brother has the right idea. He just won't have a television in the house. That stops a lot, right there, for them. But you could hardly expect all of the Canadian population to give up their televisions.

[*Traduction*]

logement et l'éducation. Dans le cadre de mon unité familiale, j'en suis une moi-même. Mon frère est une unité familiale. Il est le seul soutien d'une famille de trois garçons. Le couple de lesbiennes qui arrivent au centre et qui a des enfants constitue également une unité familiale. Ils se définissent ainsi, et j'accepte leur définition. Je n'ai pas besoin d'être juge et partie sur cette question. Une unité familiale est ce que vous considérez être ainsi.

M. Waddell: Vous avez parlé des médias. C'est une question difficile que nous pourrions examiner en détail. Ce n'est pas ce que je me propose de faire, mais je suis heureux que vous en ayez parlé. Cela fait problème. Je pense que c'est là où il y a le plus de pouvoir. Les médias actuellement ont beaucoup plus de pouvoirs que les députés et même que les premiers ministres et ainsi de suite.

Mme Botz: C'est une opinion que je partagerais volontiers.

M. Waddell: Et il se peut que nous en arrivions au point où les médias auront tant de pouvoir et tant de privilèges qu'ils vont avoir à accepter certaines obligations. Et c'est un défenseur des libertés civiles qui vous parle. Mais jusqu'où pouvons-nous laisser aller les choses? Nous ne pouvons pas avoir une politique staliniste et dire aux médias qu'ils ne peuvent pas parler de certaines choses; nous avons certaines libertés. Avez-vous pensé à la manière dont nous pourrions efficacement influencer—je n'utiliserais pas le mot «contrôler»—les médias afin qu'ils cessent de stéréotyper les femmes, qu'ils changent le régime de violence dont il abreuvent les enfants, etc; en d'autres mots, afin qu'ils se comportent d'une manière beaucoup plus responsable.

Mme Brown: Mon Dieu, si vous me demander de marcher dans des sables mouvants, cela serait beaucoup plus facile. C'est une question tellement difficile.

Dans notre propre collectivité, nous avons deux journaux. L'un est publié par une femme et l'autre par un homme. Vous ne serez sans doute pas surpris d'apprendre que l'un des journaux couvre bien les activités de notre centre pour les femmes alors que l'autre en parle beaucoup moins, et qu'il est plus facile de faire publier les lettres adressées au rédacteur en chef dans l'un des journaux que dans l'autre. C'est donc dans nos propres collectivités que commence la censure. Je ne devrais pas parler de censure parce qu'il y a toujours une bonne raison de ne pas publier les lettres avec lesquelles je ne suis pas d'accord.

C'est vraiment une question difficile. Je n'aime pas la violence que je peux voir à la télévision mais je dois vous dire que, lorsque je regardais les reportages sur la guerre du Golfe, je n'avais pas non plus grand goût pour la violence qu'on y voyait, et il ne s'agissait que du bulletin de nouvelles de la soirée. Et cela se répétait jour après jour. Je voudrais bien vous donner une réponse simple. Je pense que mon frère est sur la bonne voie. Il refuse tout simplement d'avoir la télévision à la maison. Cela permet de mettre un certain frein à cette violence. Mais vous pouvez difficilement vous attendre à ce que toute la population canadienne décide de se passer de la télévision.

[*Text*]

Mr. Waddell: I have some briefing notes on violence in TV with respect to the CRTC's role in setting standards and self-regulation in the industry and so on. I'll make it available to you and would appreciate getting any thoughts you might have.

Ms Brown: Absolutely.

Mr. Waddell: I want to go to Kathryn on this. I'm pretty proud of this report. I don't know why I'm proud, I didn't write it, but it comes from my riding. It is pretty unique to have this level of work coming from a community level. It's not surprising, because that's where there is a lot of talent. Usually we get these reports from the department of this or the think-tank of this, and so on, but this in my view is a genuine community report. I'm referring to the one you did, Kathryn, on wife assault.

We have so many things to read in the committee that I'm not sure we're all going to get time to read it, so I wonder if you would briefly say something about its conclusions; and specifically you might outline for the committee the idea of zero tolerance of violence against women.

Ms Wahamaa: I think Lynne already mentioned what we would like to see. You just said that the media is powerful. Well, if they're so powerful, why not use them as a tool?

We have had a zero tolerance program for drinking and driving, and it has had a very profound and dramatic effect. I have two teenagers, and they've grown up with that program. They won't let me have a drink and drive. When I was growing up and was their age, that was the norm. That's actually not that long ago.

Mr. Waddell: Have you seen some of these Government of Ontario ads on this?

Ms Wahamaa: On wife assault?

Mr. Waddell: Yes.

Ms Wahamaa: Yes. And we have seen, obviously, the stuff here in British Columbia. But again it makes this graphic representation of a woman who is beaten and terrified, usually hugging her child. There are a lot of women out there who have been in abusive relationships who don't look like that, and I'm one of them. But you wouldn't know that to look at me. So if we are going to have a media campaign, then it has to reflect the whole diversity. It is in every ethnic background and at every socio-economic level, and there are no boundaries for how it affects people and families. That's very important. But zero tolerance means zero tolerance.

[*Translation*]

M. Waddell: J'ai quelques notes d'information sur la violence à la télévision en ce qui concerne le rôle que joue le CRTC pour établir des normes et pousser l'industrie à se réglementer elle même. Je vous les transmettrai et je serais heureux de recevoir vos commentaires.

Mme Brown: Bien sûr.

M. Waddell: Je voudrais m'adresser à Kathryn sur ce point. Je suis assez fier de ce rapport. Je ne sais pas pourquoi j'en suis fier, ce n'est pas moi qui l'ai pas écrit, mais il vient de mon comté. Il est vraiment rare que des travaux de ce niveau soient réalisés au niveau communautaire. Cela n'est pas surprenant car il y a beaucoup de talent dans cette région. D'habitude nous recevons des rapports de ce genre du ministère de ceci ou du groupe de travail de cela, etc., mais il s'agit-là à mon avis d'un véritable rapport venant de la collectivité. Je parle de celui que vous avez fait, Kathryn sur la violence conjugale.

Nous recevons tant de documents au comité que je ne suis pas sûr que nous aurons tous le temps de le lire, c'est pourquoi je me demande si vous pourriez brièvement nous parler de ses conclusions; en particulier peut-être pourriez-vous donner au comité une idée de ce que vous appelez le degré de tolérance zéro de la violence faite aux femmes.

Mme Wahamaa: Je pense que Lynne a déjà mentionné ce que nous voudrions voir arriver. Vous venez de dire que les médias ont beaucoup de pouvoir. Eh bien, s'ils en ont tant, pourquoi ne pas les utiliser comme un instrument à notre service?

On a créé un programme de tolérance zéro en ce qui concerne l'ivresse au volant, et il a eu des effets très profonds et très notables. Je suis mère de deux adolescents qui ont grandi avec ce programme. Ils ne me permettent pas de prendre un verre et de conduire. Lorsque j'étais moi-même adolescente et que j'avais leur âge, cela paraissait normal. Et en fait, cela ne fait pas si longtemps.

M. Waddell: Avez-vous vu certaines des publicités du gouvernement de l'Ontario à ce propos?

Mme Wahamaa: Sur la violence conjugale?

M. Waddell: Oui.

Mme Wahamaa: Oui, et bien sûr nous avons vu également ce qui a été produit ici en Colombie-Britannique. Mais encore une fois l'illustration représente une femme battue, terrifiée et qui habituellement serre un enfant dans ses bras. Il existe beaucoup de femmes qui ont des relations avec des hommes qui les maltraitent et qui ne ressemblent pas à cela et je suis l'une d'entre elles. Mais en me voyant vous ne pouvez pas le soupçonner. Par conséquent si nous avons une campagne dans les médias, nous devons refléter toute la diversité des cas. Cette situation existe quels que soient l'origine ethnique ou le niveau socio-économique et la manière dont cela affecte les gens et les famille est la même dans toute la société. Ceci est très important. Mais ce que l'on entend par degré zéro de tolérance signifie exactement degré zéro.

[*Texte*]

• 1720

When the police come to a home to investigate—we have to change the laws and the way in which we collect evidence. But if there is evidence under our current laws, then that person should be arrested immediately. He should not be let out on his own recognizance. There are so many things we would do if the assault were by a stranger, which we do not do if it were by a spouse or a boyfriend or whatever.

I cannot give you all of the criteria. That has to be worked out on a much broader scale and by talking to people who are experts in the area of the law, etc., but it has to be that type of attitude: it will not be tolerated. It has to be something individuals do. It has to be something families do. It has to be something the community does, and it has to be at a community level with coordination between the community organizations.

For example, in our community we have a task force established, but it is not made up of the people who actually make the decisions. I would like to see the head of the police department, not a constable, on that committee and with the other counselling groups or the transition house, so that you are talking with the people who have the power to put the decisions into effect, to make sure that information does go down. If that person at the top of the organization is supportive and encouraging of those initiatives, then it will follow, as opposed to us, always from the bottom up, trying to make those changes happen.

That is what we mean by zero tolerance. There are consequences, and our judges do make their decisions and recognize that it is not an appropriate role model, that you do have to—

Mr. Waddell: I would like to interrupt you there. I asked you about zero tolerance. This report is done for a provincial ministry. There are a lot of facts, and given that we are a federal justice committee making—

Ms Wahamaa: You will find it in *War Against Women*. You know when I did this report. . .I did not do the literature until afterward. I had never read *War Against Women* or *Is Anyone Listening?*, the provincial report. When I started to read them, I thought, why did I bother doing this report on a local level? I interviewed local people involved in the system. I interviewed local women. And yet everything I discovered you will discover in each of those reports, provincial and federal. All of the same initiatives apply. What we need to do is perhaps take another look at *War Against Women*, on a federal level, and the initiatives within that report.

Mr. Fee: I would be interested to know what culture that was.

Ms Wahamaa: The Samoans, I believe, is one group I can think of off the top of my head, and the aboriginals in Australia. Those are all in that geographic area. Maybe they missed out on what has happened to the rest of the world.

[*Traduction*]

Prenons un cas où la police se rend chez quelqu'un pour faire enquête—il faut changer les lois et la manière dont nous recueillons des preuves. Mais si, selon les lois actuelles, il y a des preuves, la personne concernée devrait être arrêtée immédiatement. On ne devrait pas la laisser partir sur la foi d'un simple engagement de se part. Tant de choses peuvent être faites s'il s'agit d'un cas de violence perpétré par un étranger mais on ne les fait pas lorsqu'il s'agit d'un époux ou d'un ami, etc.

Je ne peux pas vous donner tous les critères. Cela doit être déterminé sur une beaucoup plus grande échelle et après avoir consulté des experts en droit etc., mais l'attitude générale doit être la suivante: cela ne sera pas toléré. Les individus doivent le faire, les familles également ainsi que la collectivité, et au niveau de la collectivité il doit y avoir une coordination entre les organisations communautaires.

Par exemple, dans notre collectivité, nous avons établi un groupe de travail mais ce ne sont pas les gens qui prennent les décisions qui y siègent. J'aimerais voir le chef de la police et non un simple agent siège à ce comité, dans les groupes d'orientation ou parmi les responsables de la maison de transition; on pourrait parler avec les gens qui peuvent appliquer les décisions qui ont été prises et s'assurer que l'information est bien transmise. Si la personne responsable de l'organisation appuie et encourage ces initiatives, les choses suivront, ce qui n'est pas le cas d'habitude pour nous qui commençons toujours par le bas pour essayer de changer les choses.

C'est ce que nous voulons dire par degré zéro de tolérance. Il y a des conséquences, et nos juges prennent des décisions et reconnaissent qu'il ne s'agit pas là d'un modèle de comportement approprié, que vous devez. . .

M. Waddell: Je voudrais vous interrompre ici. Je vous ai posé des questions sur le degré zéro de tolérance. Ce rapport est fait pour un ministère provincial. Il contient un grand nombre de faits, et étant donné que nous sommes un comité de la justice de niveau fédéral qui fait. . .

Mme Wahamaa: Vous trouverez cela dans *La guerre contre les femmes*. Vous savez, lorsque j'ai écrit ce rapport. . . Je ne me suis pas occupée de la littérature au début. Je n'avais jamais lu *La guerre contre les femmes*, ni *Is Anyone Listening*, le rapport provincial. Lorsque j'ai commencé à les lire, je me suis demandée pourquoi j'avais écrit ce rapport au niveau local? J'ai interviewé les gens qui s'impliquaient dans le système au niveau local. J'ai interviewé des femmes actives localement. Et tout ce que j'ai découvert, vous le découvrirez dans chacun de ces rapports, qu'il soit provincial ou fédéral. Ce sont les mêmes initiatives. Ce que nous devrions sans doute faire, c'est examiner *La guerre contre les femmes* au niveau fédéral ainsi que les initiatives qui sont suggérées dans ce rapport.

M. Fee: Cela m'intéresserait de savoir de quelle civilisation il s'agit.

Mme Wahamaa: Les Samoans, je crois; c'est l'un des groupes qui me vient à l'esprit, ainsi que les aborigènes d'Australie. Ils sont tous dans la même région géographique. Peut-être ont-ils échappé à ce qui est arrivé au reste du monde.

[*Text*]

Ms Brown: On colonization.

Mr. Fee: Thank you. I do not think you are ever lost by doing a locally based report.

Ms Wahamaa: That was my initial feeling, but I really believe it was very important that we did it on a local level because it has much more meaning for the people involved, the stakeholders involved, that this is what is happening right here in our community.

The Chairman: Thank you very much for coming before us. Your report, as has been stated, has given us a lot to think about.

The meeting is adjourned until 9 a.m.

[*Translation*]

Mme Brown: La colonisation.

M. Fee: Merci. Je ne pense pas que vous perdiez jamais quoi que ce soit en faisant un rapport fondé sur les collectivités.

Mme Wahamaa: C'était ma première impression, mais je pense qu'il était très important que nous fassions une étude au niveau local parce que cela signifie davantage pour les personnes qui sont impliquées, qui sont parties prenantes, parce qu'il s'agit de quelque chose qui se passe dans notre collectivité.

Le président: Merci beaucoup de votre témoignage. Comme nous l'avons déjà mentionné, votre rapport nous a fourni matière à réflexion.

La séance est levée jusqu'à 9 heures.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee:

Russ Hellard, Chairman;

Corporal George Braithwaite, Royal Canadian Mounted Police.

From W.J. Stelmaschuk & Associates:

Mauro Conzatti, National Director, Residential Corrections Services.

From the John Howard Society of Alberta:

Gerard O'Neill, President;

Howard Sapers, Executive Director.

From the Elizabeth Fry Society of Edmonton:

Carol Hutchings, Executive Director;

Marilena Carminati, Barrister and Solicitor.

From the John Howard Society of Manitoba:

Graham Reddoch, Executive Director.

From the Bread and Roses Women's Centre, Kitimat:

Elizabeth Botz.

From the Port Coquitlam Women's Centre:

Lynne Brown, Co-ordinator;

Kathryn Wahamaa, Researcher.

TÉMOINS

Du groupe de la prévention criminelle, Détachement de Coquitlam/Port Coquitlam:

Russ Hellard, président;

Caporal George Braithwaite, Gendarmerie royale du Canada.

De W.J. Stelmaschuk & Associates:

Mauro Conzatti, directeur national, Services correctionnels.

De la John Howard Society of Alberta:

Gerard O'Neill, président;

Howard Sapers, directeur exécutif.

De la Société Elizabeth Fry d'Edmonton:

Carol Hutchings, directeur exécutif;

Marilena Carminati, avocate.

De la John Howard Society of Manitoba:

Graham Reddoch, directeur exécutif.

De Bread and Roses Women's Centre, Kitimat:

Elizabeth Botz.

De Port Coquitlam Women's Centre:

Lynne Brown, coordonnatrice;

Kathryn Wahamaa, recherchiste.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC33
-J96

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 82

Tuesday, January 19, 1993
Vancouver, B.C.

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 82

Le mardi 19 janvier 1993
Vancouver (C.-B.)

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen des questions relatives à la prévention du crime

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25283—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JANUARY 19, 1993
(102)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 9:12 o'clock a.m. this day, in Hotel Vancouver, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Bill Domm for Blaine Thacker and Douglas Fee for Carole Jacques.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From the Chinese Benevolent Association of Vancouver: Bill Yee, President; Edmond Chang, Co-ordinator, Chinatown Police Community Services Centre. *From Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society (URBAN):* Lawrence Redwood, Executive Co-ordinator; Gloria Nicholson, Board Member. *From the Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia:* Hugh Braker, President. *From the Native Counselling Services of Alberta:* Allan Benson, Assistant Executive Director. *From the Vancouver Police and Native Liaison Society:* Vasa Sramek, Executive Director.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

Bill Yee from the Chinese Benevolent Association of Vancouver made an opening statement and with Edmond Chang, answered questions.

Lawrence Redwood and Gloria Nicholson from Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society each made an opening statement.

Hugh Braker from the Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia made an opening statement.

Allan Benson from the Native Counselling Services of Alberta made an opening statement.

The witnesses answered questions.

Vasa Sramek from the Vancouver Police and Native Liaison Society made an opening statement and answered questions.

At 12:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 JANVIER 1993
(102)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à 9 h 12, à l'Hôtel Vancouver, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappell.

Membres suppléants présents: Bill Domm remplace Blaine Thacker; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoins: De Chinese Benevolent Association of Vancouver: Bill Yee, président; Edmond Chang, coordonnateur, Chinatown Police Community Services Centre. *De Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society (URBAN):* Lawrence Redwood, coordonnateur exécutif. Gloria Nicholson, membre du Conseil d'administration. *De Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia:* Hugh Braker, président. *De Native Counselling Services of Alberta:* Allan Benson, directeur exécutif adjoint. *De Vancouver Police and Native Liaison Society:* Vasa Sramek, directeur exécutif.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de la prévention du crime (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Bill Yee, de Chinese Benevolent Association of Vancouver, fait un exposé puis, avec Edmond Chang, répond aux questions.

Lawrence Redwood et Gloria Nicholson, de Urban Representative Body of Arboriginal Nations Society, font chacun un exposé.

Hugh Braker, de Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia, fait un exposé .

Allan Benson, de Native Counselling Services of Alberta, fait un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

Vasa Sramek, de Vancouver Police and Native Liaison Society, fait un exposé et répond aux questions.

À 12 h 50, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, January 19, 1993

• 0906

The Chairman: I'd like to call this meeting to order pursuant to Standing Order 108(2), questions concerning crime prevention.

We're pleased to welcome from the Chinese Benevolent Association of Vancouver the president, Mr. Bill Yee. Welcome, Mr. Yee.

Mr. Bill Yee (President, Chinese Benevolent Association of Vancouver): Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you have an opening statement you wish to make, sir?

Mr. Yee: Yes, sir. Mr. Chairman and members of the committee, my name is Bill Yee and I'm appearing on behalf of the Vancouver Chinese Benevolent Association and the Chinatown Police Community Service Centre.

The Chinese Benevolent Association is the recipient of a provincial government grant for setting up the Chinatown Police Community Centre, with the aim of bridging the gap that exists between the members of the Chinese Canadian community and the services provided by the Vancouver police department. As the chairman of both I would like to share some of our experiences and thoughts with the members of the committee on the topic of crime prevention.

Based on the findings of the pre-test baseline study done by C. Thomas Hathaway Associates under contract to the Police Services Branch—a copy of that finding is actually attached to the material on the last two pages—our centre formulated the following goals and objectives for ourselves: to develop a greater degree of trust and cooperation between the Chinese community and the Vancouver police department; to reduce the fear of crime through intervention, referral, and follow-up; and to reduce the opportunity of crime by providing crime prevention information and education.

The objectives of the centre are to improve communication and accessibility between the Vancouver police department and the Chinese community by providing easier access to police services; to provide translation and referral services to victims and witnesses of crime; to provide support to victims and witnesses of crime; to increase Chinese community involvement in victim witness reporting and to increase Chinese community involvement in crime prevention strategies through volunteer participation, training, and community crime prevention education; to encourage recruitment of visible minorities interested in pursuing a policing career; and to provide support, referral and counselling services to those in need.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 19 janvier 1993

Le président: La séance est ouverte. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude portant sur la prévention du crime.

Nous sommes heureux d'accueillir le président de la Chinese Benevolent Association of Vancouver, M. Bill Yee. Bienvenue, monsieur Yee.

M. Bill Yee (président, Chinese Benevolent Association of Vancouver): Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Avez-vous une déclaration préliminaire à faire, monsieur?

M. Yee: Oui, monsieur. Monsieur le président, mesdames et messieurs, je m'appelle Bill Yee, et je comparais devant vous au nom de la Vancouver Chinese Benevolent Association et du Chinatown Police Community Service Centre.

La Chinese Benevolent Association a reçu une subvention du gouvernement provincial pour créer le Chinatown Police Community Centre dont le but est de servir d'intermédiaire entre les membres de la communauté canadienne d'origine chinoise et la force policière de Vancouver. À titre de président de ces deux organismes, j'aimerais vous faire part de nos vues sur la prévention du crime ainsi que de notre expérience dans ce domaine.

D'après les conclusions de la pré-enquête de base menée par le cabinet C. Thomas Hathaway Associates pour le compte de la Direction des services policiers—dont nous avons annexé un exemplaire à notre mémoire—, notre centre s'est donné les objectifs suivants: rehausser la confiance et la collaboration entre la communauté chinoise et le service de police de Vancouver; apaiser la crainte du crime par l'intervention, l'aiguillage et le suivi; réduire les occasions de crimes en offrant des services d'information et de sensibilisation dans le domaine de la prévention du crime.

Le centre vise donc à améliorer la communication et les rapports entre le service de police de Vancouver et la communauté chinoise en facilitant l'accès aux services policiers; fournir les services d'interprétation et d'aiguillage voulus aux victimes et aux témoins de crimes; venir en aide aux victimes et aux témoins de crimes; amener les membres de la communauté chinoise qui sont victimes ou témoins de crimes à rapporter les crimes commis; accroître la participation de la communauté chinoise à la prévention du crime en favorisant la participation des bénévoles aux initiatives prises dans ce domaine, en accordant une formation sur les moyens de prévenir le crime et en sensibilisant les membres de la communauté à l'importance de la question; favoriser le recrutement de membres des minorités visibles au sein des forces policières; offrir appui ainsi que services d'aiguillage et d'orientation à ceux qui en ont besoin.

[*Texte*]

Our centre has been operating since April of 1992, and in that short period of nine months we have provided direct services to nearly 2,000 individuals. Attached to my submission are service records and breakdown of our centre.

If you will look through the records, you will see that the staff of four in our centre have been very active in providing the various services that we have itemized in appendix 2. The record of actual events provided by our staff are recorded and the number of people who attended the various talks and crime prevention seminars and discussions. You will see at the bottom the total number of recipients of our services, totalling 19,004.

• 0910

Aside from that, our staff has also been providing information in the Chinese language of various methods of crime prevention. Of course we cooperated with the Vancouver Police Department in getting some of that information to our community. It is our belief that those are the best ways of communicating what the police have been trying to communicate to the citizens, but because of the language barrier they have not been very successful.

Our centre does not have a formal evaluation of the performance yet because the government intends to do so after the one-year period of our operation, but it is our firm belief that the services we are providing in our community are fulfilling the very goals and objectives of our centre. Therefore, we are recommending that the committee consider the feasibility of establishing similar centres in the major cities in the country. It appears to us that this is the more effective way, as well as the best economical means, of combatting and preventing crime.

I'll be happy to answer any questions that the members of the committee may have. The coordinator of our centre will be more specific about some of the services that he has been providing in our centre. I will introduce Mr. Edmond Chang, the co-ordinator of our centre. He will inform the committee about the specifics of those appendices of our service record and our breakdown.

The Chairman: Is that the completion, Mr. Yee?

Mr. Yee: That is my general submission. I don't know exactly how much detail the committee wants me to get into, but I do invite the committee to visit our centre, if time allows. We are very proud of what we have been doing. Mr. Chang may be able to provide more details about the services.

The Chairman: It's very doubtful. Do you want Mr. Chang to make a statement?

Mr. Yee: If the committee so wishes.

The Chairman: Possibly questions will be sufficient.

Mr. Yee: That's fine.

[*Traduction*]

Notre centre a été créé en avril 1992. Nous existons donc depuis neuf mois à peine, mais au cours de cette courte période, nous sommes venus en aide à près de 2 000 personnes. En annexe à mon mémoire, vous trouverez la ventilation des services que nous avons offerts.

Vous constaterez, en consultant l'annexe 2, que nos quatre employés n'ont pas chômé depuis la création du centre. Cette annexe énumère tous les services offerts par nos employés et donne le nombre de personnes qui ont participé aux divers ateliers et réunions portant sur la prévention du crime. Vous remarquerez que 19 004 personnes ont bénéficié des services du centre.

Notre personnel a aussi diffusé de l'information en chinois sur les diverses méthodes de prévention du crime. Nous l'avons évidemment fait en collaboration avec le service de police de Vancouver. À notre avis, la police a adopté de bonnes méthodes pour essayer de communiquer avec les membres de notre communauté, mais elle n'y est pas toujours parvenue en raison du problème de langue.

Les résultats obtenus par notre centre n'ont pas encore été évalués, car le gouvernement compte le faire lorsque nous aurons été en existence depuis un an, mais nous sommes fermement convaincus que les services que nous offrons à notre communauté correspondent aux objectifs que nous nous sommes fixé. Nous recommandons donc au comité d'envisager la possibilité de mettre sur pied des centres semblables dans toutes les grandes villes du pays. À notre avis, c'est la façon la plus efficace et la moins coûteuse de combattre et de prévenir le crime.

Je répondrai maintenant avec plaisir aux questions que vous voudriez me poser. Le coordonnateur de notre centre pourra vous donner plus de détails au sujet des services que nous offrons. Permettez-moi de vous présenter M. Edmond Chang, coordonnateur du centre. Il pourra vous en dire plus long au sujet de la ventilation des services donnée en annexe.

Le président: Avez-vous terminé votre exposé, monsieur Yee?

M. Yee: Oui. Je ne sais pas si le comité voudrait plus de détails, mais je l'invite à visiter notre centre si le temps le lui permet. Nous sommes très fiers du travail que nous avons accompli. Comme je le disais, M. Chang pourra vous donner plus de détails au sujet de nos services.

Le président: Je vous remercie de votre invitation, mais je doute que nous ayons le temps de visiter le centre. M. Chang veut-il ajouter quelque chose?

M. Yee: Si le comité le souhaite.

Le président: Les questions suffiront sans doute.

M. Yee: Très bien.

[*Text*]

The Chairman: On behalf of the committee, I want to congratulate you on pursuing this very worthwhile centre. Your objectives are superb, and probably ethnocultural communities might consider the same type of thing. However, then it becomes a lot of grants for the provincial government to put out. Of course, you have a very large community, don't you, in the Vancouver area?

Mr. Yee: To be very honest about it, Mr. Chairman, members of the committee, this grant that we received from the provincial government is only a one-time grant. They are hoping to get this centre going. We are now in our second year and we are applying to the federal government, as well as to the city, to cost share the operation, and that's the intention of the provincial government. Obviously, they know and they believe it's a good organization. But at the same time, they believe this is a multijurisdictional kind of concern and they're inviting other levels of government to participate in the funding thereof. So in a way we are trying to solicit your support with regard to the services that our centre is providing.

The Chairman: Is there ever a possibility, Mr. Yee, that the centre through translation service and so on would become self-sufficient and self-supporting?

Mr. Yee: That is an idea, but I doubt very much that we can charge the recipients of our services. After all, the police do not charge any of the citizens for the services they provide. It's very doubtful we could do so.

The Chairman: Fine. Thank you very much. We'll proceed with questioning. Mr. MacLellan, please.

• 0915

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Welcome, gentlemen. Thank you for your presentation.

I noticed in reading the letter from Mr. Bill Mercer of the Attorney General's office that they are very complimentary to the success of the program to date. It says in particular that there was much more support for the police and a greater willingness on the part of the respondents to report incidents to the police than had been anticipated by the steering committee. That in itself, Mr. Yee, would mean that this committee of yours has been a success and that there is a fostering of confidence and trust between your community and the police in the community. Do you see that as being the result? Do you feel that it has come a long way, or do you feel there is a long way to go? How do you feel about the relationship between the police and the community?

Mr. Yee: It is my belief there is still a long way to go. There is actually a qualification in the study. Mr. Hathaway admits that there were people he had interviewed who refused to answer the questionnaire. It may be those very people who refused to answer the questionnaire who are doubtful about the relationship with the police or the image of the police.

[*Translation*]

Le président: Au nom du comité, j'aimerais vous féliciter d'avoir créé cet excellent centre. Vous vous êtes donné des objectifs louables, et votre centre devrait servir d'inspiration pour d'autres communautés ethnoculturelles. Il faudrait évidemment que le gouvernement provincial soit prêt à accorder beaucoup de subventions. Votre communauté compte cependant beaucoup de membres dans la région de Vancouver, n'est-ce pas?

M. Yee: Je serai très honnête avec vous, monsieur le président et mesdames et messieurs. La subvention que nous avons obtenue du gouvernement provincial est une subvention non répétitive. Il s'agit simplement d'une subvention de démarrage. Nous entrons dans notre deuxième année d'existence, et nous allons soumettre une demande de subvention au gouvernement fédéral ainsi qu'à la ville. Le gouvernement provincial veut que nous devenions autonomes. Il sait cependant que nous accomplissons du travail valable. Comme il considère cependant que la prévention du crime ne relève pas exclusivement de lui, il invite d'autres paliers de gouvernement à participer au financement de notre centre. Nous cherchons donc à obtenir votre appui pour les services que nous offrons.

Le président: En offrant des services d'interprétation et autres, le centre pourrait-il éventuellement devenir financièrement autonome?

M. Yee: C'est une idée, mais je doute que nous puissions imposer un tarif pour nos services. Après tout, la police ne le fait pas. Je doute fort que nous puissions le faire.

Le président: Très bien. Je vous remercie. J'ouvre la période des questions. Vous avez la parole, monsieur MacLellan.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je vous souhaite la bienvenue, messieurs. Je vous remercie de votre exposé.

M. Bill Mercer, du bureau du procureur général, souligne dans sa lettre le succès remporté par votre programme jusqu'ici. Il précise, en particulier, que le comité directeur a constaté que les membres de votre communauté appuyaient beaucoup plus que prévu les efforts de la police et qu'ils étaient plus enclins à rapporter les crimes commis à la police. Cela démontre, monsieur Yee, que votre comité a atteint ses objectifs et qu'il a permis de rehausser la confiance entre votre communauté et la police. Pensez-vous que ce soit bien le cas? Pensez-vous avoir réalisé de grands progrès dans ce domaine, ou vous semble-t-il qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire? Que pensez-vous de la relation entre la police et votre communauté?

M. Yee: À mon avis, il reste encore beaucoup de chemin à faire. L'étude comporte une réserve. M. Hathaway reconnaît que certaines personnes à qui il s'est adressé ont refusé de répondre au questionnaire. Ce sont sans doute ces mêmes personnes qui n'ont pas grand confiance dans la police.

[*Texte*]

Many members of our community, because of fear or lack of understanding of our police department, do not choose to work or cooperate with them. It is a misconception. For some of them it is because of a bad experience in the place where they come from, in view of working with the police department and law enforcement.

However, we do believe we are making progress in that direction. That is why we believe this kind of service should be maintained for a longer period of time. We don't expect one year's existence would change the attitude that much, although it has gone a long way in looking at the various people coming to our centre for the services.

Mr. MacLellan: Do you feel that the police in turn are sensitive to the concerns of the Chinese community? Do you feel that they are making an effort to try to coordinate their services with your needs?

Mr. Yee: Oh yes, very much so. We are happy that we have two police officers who are stationed in our centre, although not from 8 a.m. to 4 p.m. or 5 p.m., but they do drop by. They make appointments with people who may want to see them. They keep in close contact with our staff and our centre.

They are also involved in our monthly meetings, in the discussion of the various ways we can improve our operation. As far as we are concerned, the whole police department is 100% behind what we are doing.

Mr. MacLellan: What about the young people in your community? Are they reacting well? Do you feel that the young people have a problemn being understood by the police and by people outside the Chinese community? In other words, are there any problems of integration of the Chinese community with the rest of the community?

Mr. Yee: I have to answer the question in two ways. As far as the people who were born here, there is no problem whatsoever, but we have a constant flow of new immigrants. As everybody knows, particularly the young ones, when they immigrate to this country, there is a period of adjustment that is required.

I am sure you are aware of the so-called gang problems. Although in the study that we have, it has been concluded that the gang problem has been exaggerated by the press, nevertheless, we do have that kind of problem. That is an indication of the need for adjustment and orientation and better youth employment programs and that kind of thing. I think we of course rely on the government to show that kind of commitment and leadership.

Mr. MacLellan: Do you find that the young people, when they come here, are working to continue their education? Do you feel that, in spite of not having English as a first language or perhaps not having any knowledge of English, they are encouraged to stay in school, to work and finish their education? Or do you feel there is a frustration or a sense of not being able to be part of what they've come to live among and they become disinterested and perhaps frustrated and leave school? How is it working in your community?

[*Traduction*]

Beaucoup de membres de notre communauté refusent de collaborer avec la police parce qu'ils craignent des représailles ou qu'ils comprennent mal le rôle de la police. Ils ont des préjugés. Certains d'entre eux ont eu de mauvais rapports avec la police dans leur pays d'origine, ce qui les amène à refuser de collaborer avec les forces policières dans l'application de la loi.

Nous pensons cependant que la situation s'améliore. Voilà pourquoi nous estimons qu'il ne doit pas y avoir d'interruption dans les services que nous offrons. Nous ne prétendons pas avoir complètement changé les mentalités en un an, mais nous avons tout de même constaté une grande amélioration dans l'attitude de nos clients à l'égard des services de police.

M. MacLellan: À votre avis, la police tient-elle compte des préoccupations des membres de la communauté chinoise? Avez-vous l'impression qu'elle s'efforce d'offrir des services adaptés à vos besoins?

M. Yee: Nous en sommes convaincus. Nous sommes heureux que deux agents de police visitent régulièrement notre centre, même s'ils n'y sont pas affectés de 8 heures à 16 heures ou 17 heures. Ils prennent rendez-vous avec les gens qui veulent les voir. Ils sont en contact constant avec nos employés et notre centre.

Ils participent également à nos réunions mensuelles et nous font des suggestions quant à la façon d'améliorer nos services. Nous savons pouvoir compter pleinement sur l'aide du service de police.

M. MacLellan: Que pouvez-vous nous dire au sujet des jeunes de votre communauté? Votre centre a-t-il une influence sur eux? Pensez-vous qu'ils sont mal compris par la police et par ceux qui n'appartiennent pas à la communauté chinoise? Autrement dit, la communauté chinoise a-t-elle du mal à s'intégrer au reste de la collectivité?

M. Yee: J'ai deux réponses à cette question. Ceux qui sont nés ici n'ont aucun mal à s'intégrer au reste de la collectivité, mais nous accueillons constamment de nouveaux immigrants. Chacun sait que les immigrants, et les jeunes en particulier, mettent un peu de temps à s'intégrer.

Je suis convaincu que vous connaissez ce qu'on appelle le problème des bandes. Dans l'étude que nous avons effectuée, il est dit que ce problème, réel, a été exagéré par la presse. Un tel problème démontre qu'il faut offrir des services d'orientation et d'adaptation ainsi que des programmes d'emploi aux jeunes. Nous nous attendons évidement à ce que le gouvernement prenne ses responsabilités à cet égard.

M. MacLellan: Les jeunes immigrants poursuivent-ils leurs études? Le fait que l'anglais ne soit pas leur langue maternelle ou qu'ils ne connaissent pas l'anglais du tout leur pose-t-il des difficultés? Pensez-vous qu'ils ressentent de la frustration parce qu'ils ne parviennent pas à s'intégrer au reste de la communauté, et c'est ce qui les amènerait à quitter l'école? Qu'en est-il à ce sujet?

[*Text*]

• 0920

Mr. Yee: I would say that the majority of the young people are determined to get an education here, to learn the language, to get adjusted here in our society. Of course there are always isolated individuals and broken families that have problem kids. I suppose because of the experience some of them may have in Hong Kong or Southeast Asia, some do turn into bad or problem kids. I don't think we have to apologize for that.

Mr. MacLellan: No.

Mr. Yee: As far as we are concerned, when you have more people, that kind of thing is bound to happen.

To be very blunt about it, there are gangs in all ethnic groups. It is a matter of degree and it depends on the population and, of course, the environment and what the society can do to work with them. We are not saying that it is a problem we should ignore, but at the same time we take the position that the problem of youth gangs has been exaggerated by the press and it is not fair to the Chinese community. At the same time, particularly it is hurting the local businesses. As a result of that kind of bad press, our community is actually suffering from the tourism trade.

The Chairman: Yes, and that is a shame, Mr. Yee.

As a supplementary to that—and I accept that it is being exaggerated by the press in this area—have you followed the situation of the so-called gang problem, as it is called, in the Toronto area?

Mr. Yee: No, I can't say I have.

The Chairman: You couldn't comment on it?

Mr. Yee: No, I cannot.

The Chairman: So the gang problem in your area has certainly not reached the stage where homes are being taken over and people of oriental descent are being terrorized within their own homes.

Mr. Yee: We have isolated incidents of that. There was a case of home invasion last year.

The Chairman: Home invasion.

Mr. Yee: Yes, but it was an isolated case rather than a common phenomenon.

I am generally aware of the youth gang problems in Toronto, the big circles and that kind of thing, but I don't think it is any different from other major cities in North America. If you compare that with the situation in San Francisco or New York—

The Chairman: We don't want to, sir.

Mr. Yee: I appreciate that, but at the same time we have to rationalize it. I am saying that we should do our very best to prevent those and combat those, but my point is that it is unfortunate... As a matter of fact, I intend to raise it with *The Vancouver Sun* when we meet next month, because I am a member of their ethnic cultural advisory committee. They basically now associate youth gangs with the Chinese, or Asians. To me, that is unwarranted, and that really strengthens the stereotyping that we find in our community generally.

[*Translation*]

M. Yee: À mon avis, la majorité des jeunes immigrants veulent poursuivre leurs études, apprendre l'anglais et s'intégrer à notre société. Il existe évidemment des cas problème qui sont parfois attribuables à l'éclatement des familles. Certains jeunes tournent peut-être mal en raison de l'expérience qu'ils ont connue à Hong Kong ou en Asie du Sud-Est. Nous n'avons pas à nous sentir coupables pour cela.

M. MacLellan: Non.

M. Yee: Nous pensons que les problèmes de ce genre sont inévitables lorsque la population s'accroît.

Soyons très honnêtes. Le phénomène des bandes existe dans tous les groupes ethniques. L'ampleur du phénomène dépend du groupe lui-même et du milieu dans lequel il se trouve, ainsi que des moyens pris pour le combattre. Le problème existe, et il faut s'en occuper, mais il n'en demeure pas moins que le problème des bandes a été exagéré par la presse, et que cela a porté préjudice à la communauté chinoise. Les entreprises locales qui desservent les touristes s'en ressentent.

Le président: Il faut le déplorer, monsieur Yee.

J'aimerais poser une question complémentaire. Je conviens que le problème a été exagéré par la presse, mais avez-vous suivi les reportages parus sur le problème des bandes dans la région de Toronto?

M. Yee: Non.

Le président: Vous ne pouvez donc pas vous prononcer sur l'ampleur du problème?

M. Yee: Non.

Le président: Dans votre région, le problème des bandes n'a donc pas pris une ampleur telle que l'on s'en prend maintenant aux gens d'origine chinoise dans leurs propres maisons.

M. Yee: Cela s'est déjà vu. L'an dernier, il y a eu un cas d'occupation d'une maison.

Le président: On a occupé une maison.

M. Yee: Oui, mais ce n'était qu'un cas isolé.

J'ai entendu parler vaguement du problème des bandes de jeunes à Toronto, mais je crois que la situation n'est pas bien différente de ce qu'elle est dans les autres grandes villes de l'Amérique du Nord. Si vous comparez la situation à San Francisco ou à New York...

Le président: Nous ne voulons pas le faire.

M. Yee: Je comprends pourquoi, mais il faut éviter d'exagérer la gravité du problème. Il faut naturellement tout mettre en oeuvre pour prévenir ce genre de situation malheureuse... Je compte d'ailleurs soulever la question avec les représentants du *Vancouver Sun* le mois prochain, car je siège au comité consultatif culturel et ethnique de ce journal. C'est comme si toutes les bandes de jeunes se composaient de personnes d'origine chinoise ou asiatique. À mon avis, il est injuste de recourir à ce genre de stéréotype.

[*Texte*]

Mr. Waddell: Welcome, Mr. Yee and Mr. Chang. I should tell the committee that Mr. Yee is a former alderman of the city and our friendship goes back a long way. I am very pleased to see this initiative. It is really great and I hope we can learn from it and apply it in other cities across the country.

I wonder if you could take a minute, very briefly, Mr. Yee, and tell the committee for the record a little bit about the background of the Chinese Canadian community. It seems to me almost as if we have different communities in the whole community; that is, people who have been here for generations and then a flood of new people. I wonder if you could say a little bit about that.

Mr. Yee: The Vancouver Chinese community of course we generally call the Vancouver-based community, but really it is spreading all over the lower mainland. If you talk about that larger community, it's my estimate that we have the second-largest community in Canada in terms of Chinese origin Canadians. In my estimation we would have about 200,000 of Chinese descent people in the lower mainland. Most of them are concentrated in Vancouver and Richmond, but of course they're spreading out into Surrey and Coquitlam, and North Van and West Van, and even as far as Maple Ridge and the other adjacent cities.

• 0925

I'm happy to say that the Vancouver community has been very united working in major projects. That's why we have the Chinese Cultural Centre and also the Chinese Classical Garden, Dr. Sun Yat-Sen Garden. I again invite all of you to go down to Chinatown. The garden is one of its kind in the world. It's the only classical garden found outside China. Of course the centre is also very well attended by the people here attending classes, whether it's language classes, Mandarin or Cantonese or English, or citizenship court classes, or Chinese dance or instrumental music, kung fu and that kind of thing. The Chinese Cultural Centre has over 4,000 students attending the centre's classes. We also have a branch office and a branch school in Richmond. That is just to meet the needs there, because I think Richmond has the second-largest concentration of Chinese in the lower mainland.

Mr. Waddell: Bill, where are you centering the project?

Mr. Yee: We are right on Main Street by the Golden Gate Centre. It's on the 600 block Main Street between Keefer and Main. It's a location we gave some thought to. We want this centre to be accessible, but at the same time we don't want it to be right on Pender Street where everybody can see who is going in and out.

Mr. Waddell: I was going to make the point, Bill, that when I started in law in Vancouver as a crown attorney the Chinese Canadian community was known as a community that you never saw in the courts, if I can put it that way. It was an old community, but now has new communities, which the recent immigrants have built on it. I think that's where some of the new immigrants have some of the problems.

I'm not shocked, but I'm disappointed when I hear today the stereotyping of youth gang Asians and so on. I know it's a problem in a lot of other communities and across different parts of the country. I'm just going to ask this question and

[*Traduction*]

M. Waddell: Je vous souhaite la bienvenue, messieurs Yee et Chang. Je signale au comité que M. Yee est un ancien conseiller municipal et un de mes amis de longue date. Je loue l'initiative qu'il a prise en créant cet excellent centre. J'espère que d'autres centres de ce genre pourront être créés dans le reste du pays.

Je me demande, monsieur Yee, si vous pourriez nous dire quelques mots au sujet des différents milieux dont sont issus les Canadiens d'origine chinoise. Cette communauté semble se composer de gens qui sont installés au Canada depuis des générations et d'autres personnes qui viennent d'arriver. Pourriez-vous nous dire quelques mots à ce sujet.

M. Yee: On parle communément de la communauté chinoise de Vancouver, mais celle-ci se répartit dans toute la vallée du Bas-Fraser. Nous estimons qu'il y a 200 000 personnes d'origine chinoise vivant dans la vallée du Bas-Fraser. Il s'agit de la deuxième communauté d'origine chinoise en importance au Canada. La plupart de ces personnes vivent à Vancouver et à Richmond, mais aussi maintenant à Surrey, Coquitlam, Vancouver Nord et Vancouver Ouest et jusqu'à Maple Ridge et d'autres villes avoisinantes.

Je suis heureux de pouvoir affirmer que la communauté de Vancouver a travaillé à l'unisson à l'exécution d'importants projets. C'est de cette façon que nous avons obtenu le Centre culturel chinois et le Jardin classique chinois, qui a été nommé d'après Sun Yat-Sen. Je vous invite tous à visiter le quartier chinois. Ce jardin est unique en son genre au monde. C'est le seul jardin classique à l'extérieur de la Chine. Le centre culturel est également très fréquenté, car on y donne des cours de mandarin, de cantonais, d'anglais, de citoyenneté, de danse ou de musique instrumentale chinoise et de kung fu. Plus de 4 000 étudiants fréquentent le Centre culturel chinois. Ce centre compte aussi un bureau et une école à Richmond, où se trouve la deuxième communauté d'origine chinoise en importance dans la vallée du Bas-Fraser.

M. Waddell: Bill, où se trouve le centre?

M. Yee: Il se trouve sur la rue Main près du Golden Gate Centre. Entre Keefer et Main. Nous avons choisi l'emplacement du centre avec soin. Nous voulions qu'il soit le plus accessible possible, mais nous ne voulions pas nous installer rue Pender où chacun pourrait voir qui y entre et qui en sort.

M. Waddell: Je voulais faire remarquer, Bill, que lorsque j'ai commencé à exercer le droit à Vancouver comme procureur de la Couronne, on ne voyait jamais des gens d'origine chinoise devant les tribunaux. La communauté chinoise était installée à Vancouver de longue date, mais des immigrants récents s'y sont maintenant intégrés. Ce sont ces nouveaux immigrants qui connaissent des difficultés.

Je ne suis pas surpris, mais je suis déçu quand j'entends parler de bandes de jeunes asiatiques, car il s'agit pour moi d'un stéréotype. Je sais que le même problème se pose dans d'autres communautés et dans d'autres parties du pays.

[*Text*]

leave it. With this grant, and through the policing and the coordination, will that in fact get involved in the problem of youth gangs as well? Is that a specific part of this, or is that something different?

Mr. Yee: I would say we do not have the manpower as yet to deal with that directly, but in a sense indirectly we are doing it because of the various problems that we are trying to spread out to the community about the problem kids, using written Chinese articles. I think that has some impact. Also we have developed a volunteer program. It has just started, but hopefully with the volunteers involved in the crime prevention program we will eventually see a direct impact on that youth gang problem.

Mr. Waddell: Are there any other ethnic communities in Vancouver doing this, or something similar?

Mr. Yee: There is only the native storefront, the police storefront that I understand exists.

Mr. Waddell: Bill, do you know whether the Chinese Canadian community of say Toronto or Montreal has anything similar?

Mr. Yee: As far as we know there are no similar centres elsewhere other than in Vancouver.

Mr. Waddell: Let me ask Mr. Chang if he wants to add anything. Specifically he might address the problem about funding, whether he sees any role for the federal government in contributing the funding. I think Bill said this has only been going this year. What do you see ahead in the future?

• 0930

Mr. Edmond Chang (Chinese Benevolent Association of Vancouver): As Bill said, there's still a need for such a centre to carry on, to work as a bridge between the Vancouver police department and the Chinese community. I also think because the services we provide benefit the city of Vancouver and deal with police matters, the city government as well as the provincial and federal governments can play a role in it.

Through the experience of operating such kinds of service centres and experience with those policy matters at different levels of government, they get information about the attitudes of people or about the function of such centres in promoting police-ethnic relations. So ultimately it is not only the Chinese community that benefits but the other levels of government, and that means people in other parts of the country would benefit as well.

Mr. Waddell: The study—I gather it was the study you've appended here, Bill Mercer's report, Mr. Yee—talks about a very low level of awareness of crime prevention programs, it talks about fear of crime, fear of being a victim, residents' fear about B-and-Es and thefts, merchants' fear about fraud and extortion. There is some mention of using the Chinese media to get out some of this information and perhaps exaggeration of the gang problem. Based on your experience now, have you anything to add to that on what you've been finding? Is that accurate, and what you've been finding from the people who have been coming into your centre and so on?

[*Translation*]

Permettez-moi de poser cette question. La subvention qui vous a été accordée pour favoriser une meilleure collaboration avec la police vous permettra-t-elle de vous intéresser à ce problème des bandes de jeunes? Est-ce un domaine d'intervention du centre ou s'agit-il d'un problème distinct?

M. Yee: Nous n'avons pas encore les effectifs suffisants pour nous attaquer directement à ce problème, mais nous le faisons indirectement en distribuant de la documentation en chinois sur la façon d'améliorer les rapports avec les enfants difficiles. Je pense que nous avons aidé certains parents. Nous avons aussi mis sur pied un programme de bénévoles. Nous espérons que ce programme, qui n'en est qu'à ses débuts, permettra éventuellement d'atténuer le problème des bandes de jeunes.

M. Waddell: D'autres groupes ethniques ont-ils suivi votre exemple à Vancouver?

M. Yee: Je crois que seuls les autochtones ont établi une collaboration semblable avec la police en créant un centre.

M. Waddell: Bill, savez-vous si les communautés d'origine chinoise de Toronto ou de Montréal se sont dotées de centres semblables?

M. Yee: Pas à ma connaissance. Le seul centre de ce genre se trouve à Vancouver.

M. Waddell: M. Chang a peut-être quelque chose à ajouter. Pense-t-il que le gouvernement fédéral devrait contribuer au financement du centre? Je crois que le centre n'existe que depuis un an. Comment envisagez-vous l'avenir?

M. Edmond Chang (Chinese Benevolent Association of Vancouver): Comme Bill l'a fait remarquer, il est nécessaire que ce centre continue de servir d'intermédiaire entre le service de police de Vancouver et la communauté chinoise. Comme les services que nous offrons profitent à la ville de Vancouver et aident la police à faire son travail, le gouvernement municipal ainsi que les gouvernements fédéral et provincial devraient participer à leur financement.

Par les rapports qu'ils entretiennent avec ce genre de centre de services, les corps de police et les divers paliers de gouvernements obtiennent de l'information quant aux moyens d'améliorer les relations entre les différents groupes ethniques et la police. Par conséquent, l'existence de ce genre de centre ne profite pas seulement à la communauté chinoise, mais à tous les paliers de gouvernement. Voilà pourquoi d'autres groupes ethniques pourraient aussi profiter de centres semblables.

M. Waddell: L'étude à laquelle vous faites allusion est celle qui est annexée à votre mémoire et dont l'auteur est M. Bill Mercer. Il y est question du manque de connaissance des programmes de prévention du crime, de la crainte d'être victime de crime, de la crainte d'être cambriolé et de la crainte des marchands qu'on les fraude et les menace d'extorsion. On propose d'obtenir la collaboration des médias chinois pour diffuser cette information, et il est aussi question de l'exagération du problème des bandes. Avez-vous quelque chose à ajouter à cet égard? Ces conclusions sont-elles exactes d'après ce que vous avez pu apprendre des clients de votre centre?

[*Texte*]

Mr. Chang: During the last ten months of operation we have found the awareness among the Chinese population in Vancouver for the various crime prevention programs is very low. That's very true. The participation rate is low as well. Programs such as Block Watch, Citizen Crime Watch. . .when we come across victims of crime, for example if their home has just been broken into, and we talk to them, seldom are they aware of such programs.

The other point is they may be aware of the services of the police, but they are still very reluctant to contact them, for the various reasons you mentioned, such as their experience with police. They don't think when somebody has tried to break in, maybe taking nothing or just taking a bicycle, they should call the police. They don't want to bother the police. They are also afraid they would be retaliated against if they reported to the police.

I always like to frame it as three troubles they don't want to get into. The first one is they think it's too troublesome to report to the police, or maybe later to go into the process of giving evidence in a court. The second is they don't want to get into trouble in the form of retaliation, revenge, if they report to the police. The third one, as I just mentioned, is they don't want to trouble the police if it is just what they thought was a minor thing, such as somebody having tried to look around the back lane or to push against the door. If they're not getting into their own house, then they would less likely report that kind of instance to the police.

Mr. Waddell: What's the general attitude to the police? I don't know if you saw the national news last night, about Montreal and the black community, just the hostility and the accusations of racism. It's palpable. You can see it. I haven't seen that out here in Vancouver. I wonder how you would characterize the general attitude of the Chinese community to the Vancouver police and the RCMP in the suburbs. It's a tough question.

• 0935

Mr. Yee: Yes, the perception of the Vancouver police department as far as the Chinese Canadian community is concerned is well reviewed in the study. As a matter of fact, if there is such an interest, I have a copy. I did not bother photocopying it because it is such a big one. It is the questionnaires the study was using. It also has the executive summary that Mr. Mercer was basing it on and the other kind of analysis that Mr. Hathaway had on this particular study. I will submit it to the committee if you would find it useful.

Mr. Waddell: Thanks.

The Chairman: I think, Mr. Yee, we would like to have a copy of that. If you could supply one copy to our clerk, then we will have it distributed.

Mr. Yee: Sure.

Mr. Waddell: I have finished. I just want to make a comment. The reason we are interested is we have so little available nationally on the relationship of communities to police and so on. That is why your brief is of particular value.

[*Traduction*]

M. Chang: Nous avons pu constater depuis 10 mois que la population d'origine chinoise de Vancouver connaît mal les programmes de prévention du crime. Le taux de participation à ces programmes est très faible. Je songe à des programmes comme la surveillance de quartier par les citoyens. Nous avons constaté que les victimes de cambriolage, par exemple, connaissaient rarement l'existence de ces programmes.

Pour les diverses raisons que nous avons mentionnées, bien souvent ces personnes hésitent aussi à contacter la police s'il y a eu tentative de vol avec effraction ou si on leur a seulement volé une bicyclette. Elles ne veulent pas déranger la police. Elles ont aussi peur de représailles.

Il y a trois problèmes qu'elles veulent éviter: premièrement, elles ne veulent pas se donner le mal de signaler le crime à la police pour éviter éventuellement de devoir témoigner devant un tribunal. Deuxièmement, elles craignent d'être victimes de représailles ou de vengeance si elles signalent un crime à la police. Troisièmement, elles ne veulent pas déranger la police si tout ce que quelqu'un a fait est de jeter un coup d'oeil dans la ruelle ou d'entrouvrir la porte. Si personne n'est entré dans leur maison, elles hésiteront d'autant plus à déranger la police.

M. Waddell: Que pense-t-on de façon générale de la police? Je ne sais pas si vous avez vu le téléjournal national hier soir, mais la communauté noire accuse la police de Montréal de racisme. L'hostilité est palpable. Je n'ai pas constaté cette hostilité à Vancouver. Quelle est l'attitude générale de la communauté chinoise à l'égard de la police à Vancouver et de la GRC dans les banlieues? C'est une question difficile.

M. Yee: En effet, et dans l'étude en question, on examine de près la façon dont le service de police de Vancouver perçoit la communauté chinoise. En fait, si cela vous intéresse, j'en ai un exemplaire. Je n'ai pas pris la peine de le photocopier, car il est très volumineux. Ce sont les questionnaires utilisés dans l'étude. Il y a également le sommaire sur lequel M. Mercer s'est fondé et d'autres types d'analyses effectuées par M. Hathaway. J'en remettrai un exemplaire au comité si vous pensez que cela pourrait vous être utile.

M. Waddell: Merci.

Le président: Je pense, monsieur Yee, que nous aimerions en avoir un exemplaire. Si vous voulez bien en remettre un exemplaire à notre greffier, il pourra ensuite en faire la distribution.

M. Yee: Certainement.

M. Waddell: J'ai terminé. Je veux tout simplement faire une observation. La raison pour laquelle ça nous intéresse, c'est qu'il existe très peu de documentation à l'échelle nationale sur les rapports entre les collectivités et la police, etc. C'est pour cette raison que nous attachons une valeur particulière à votre mémoire.

[*Text*]

Mr. Fee (Red Deer): I have a couple of short questions I would like to put to you. It sounds like a very good idea, and good ideas usually have a birth somewhere. I do not imagine the provincial government went around saying we have grants we want to hand out, how do you want to spend it. How did the idea start, and how did you go about getting the funding from the province?

Mr. Yee: Actually, it arose as a result of a lot of bad press about youth gangs and break-ins in the community, particularly the merchants. Of course the various organizations in the community showed our concern, as well as the police department.

We had a meeting. The senior officers of the department were there with the various organizations, such as the Chinese Benevolent Association, the Chinese Cultural Centre, the Strathcona Community Services Centre, and the Chinatown Merchants' Association. We all wanted to work with the police in dealing with the problem, and of course when we were talking about it we thought that, recognizing there was a gap, we should have some mechanism to bridge it, and the idea of a centre was then born.

Of course we then pursued the funding. It is very fortunate that we have the commitment on that; but, as I said, it is only for a year. It is considered a pilot project. We are hoping that the evaluation that will take place in another three months will bear out the statements or the belief we hold.

Mr. Fee: Is the funding enough to cover the centre plus your four staff members?

Mr. Yee: We had a grant of $170,000 for this year's operations. It is really to cover rent and the four staff, as you said, and the miscellaneous office supplies and those kinds of things.

The board, or the steering committee, is composed of representatives from the police department, the Attorney General's department, the city planning department, and the local organizations. They are all volunteers. We meet once a month to discuss how the centre is operating and whether there are needs for changes and any ideas to do a better job.

Mr. Fee: You mentioned the monthly meetings in the report; this is the steering committee that you were referring to. How many people would end up attending that meeting?

Mr. Yee: Oh, about 12 people.

Mr. Fee: And each reports back to their own group?

Mr. Yee: That is right.

Mr. Fee: It sounds like a good program. I am impressed. Thank you.

Mr. Wappel (Scarborough West): Almost all the witnesses who have come before us have urged us to consider what is called community-based policing. Somebody we are going to be hearing from next says that crime prevention

[*Translation*]

M. Fee (Red Deer): J'aimerais vous poser quelques courtes questions. Cela me semble être une très bonne idée, et les bonnes idées doivent habituellement commencer quelque part. J'imagine que le gouvernement provincial n'est pas allé crier sur tous les toits qu'il avait des subventions à accorder, en demandant comment on voulait les dépenser. Comment cette idée a-t-elle pris naissance, et comment vous y êtes-vous pris pour obtenir le financement de la province?

M. Yee: En fait, cette idée est venue à la suite de toute la mauvaise presse sur les bandes de jeunes et les effractions dans la collectivité, surtout en ce qui concerne les marchands. Naturellement, cela préoccupait les divers organismes dans notre collectivité ainsi que le service de police.

Il y a eu une réunion à laquelle ont assisté les hauts dirigeants du service de police et des représentants de divers organismes comme la Chinese Benevolent Association, le Chinese Cultural Centre, le Strathcona Community Services Centre et la Chinatown Merchants' Association. Nous voulions tous travailler avec la police pour nous attaquer au problème et naturellement, au cours de la discussion, nous avons reconnu qu'il y avait une lacune à combler et c'est ainsi que l'idée d'un centre nous est venue.

Évidemment, nous avons ensuite tenté d'obtenir du financement. Il est très heureux que nous ayons obtenu un engagement à cet égard; mais comme je l'ai dit, ce n'est que pour un an. C'est considéré comme un projet pilote. Nous espérons que l'évaluation qui en sera faite dans trois mois viendra corroborer nos conclusions à ce sujet.

M. Fee: Le financement suffira-t-il à couvrir les dépenses du centre et les salaires de vos quatre employés?

M. Yee: Nous avons reçu une subvention de 170 000$ pour cette année. Cette somme servira en fait à payer le loyer et les quatre membres du personnel, comme vous l'avez dit, et les diverses fournitures de bureau et ce genre de choses.

Le conseil d'administration, ou comité de direction, est composé de représentants du service de police, du ministère du Procureur général, du service d'urbanisme et des organismes locaux. Ils sont tous bénévoles. Nous nous réunissons une fois par mois pour parler du fonctionnement du centre, voir si des changements sont nécessaires et proposer de nouvelles idées pour faire un meilleur travail.

M. Fee: Dans votre rapport, vous parlez des réunions mensuelles; vous vouliez parler des réunions du comité de direction. Combien de personnes participent à ces réunions?

M. Yee: Environ 12 personnes.

M. Fee: Et chacune de ces personnes fait rapport à son propre groupe?

M. Yee: C'est exact.

M. Fee: Cela me semble être un bon programme. Je suis impressionné. Merci.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Presque tous les témoins qui ont comparu devant notre comité nous ont vivement recommandé d'envisager ce que l'on appelle des services de police communautaires. Quelqu'un que nous

[*Texte*]

solutions must be community specific, community driven, and involve the citizens of the community at large. Of course the problem with community-based policing is that if the community is not interested, it does not work.

Following up on something Mr. Chang said to Mr. Waddell, I am interested in how you perceive community-based policing would work within the Chinese community in the lower mainland. He just said that there is not a great knowledge, for example, of Block Parents or Neighbourhood Watch or things of this nature.

• 0940

There seems to be a general reluctance, and I'd like to ask a specific question on this, to be involved with the police. Before I go on with my major question, an internal one on that, is that a reluctance of new Chinese Canadians or for the entire community?

Mr. Chang: The lack of knowledge about crime prevention or the lack of knowledge about police services, for some of them it's reluctance, but for others it's a lack of knowledge; they just didn't get involved in crime prevention knowledge. I can see two reasons for it. First, they don't know those programs. The other reason is the design of the program; the way the programs are being implemented doesn't quite fit the way they used to do crime prevention at home.

Mr. Yee: I could answer your question, if I may, in this way. There is obviously a general reluctance, and most of that, I would say, is due to a language barrier. When you cannot communicate, even though you may have the right idea you cannot do it.

Mr. Wappel: Exactly. But that wouldn't apply to those born and raised here.

Mr. Yee: Exactly. But also there are people who have been here for many years. Many of the people who came in the early part of the century are still around. They may have been here for many, many years, but they do not necessarily have the language ability to do what we are talking about.

Mr. Wappel: Yes. But their children and their grandchildren would.

Mr. Yee: They would have to help them. However, I would say that the chances would be higher that the newer immigrants would have that kind of trouble, although I have to admit at the same time there are now immigrants who are here with greater resources, as well as ability to speak the language, so it kind of gets diluted in terms of giving a very specific answer.

Mr. Wappel: So then back to my original approach. Community-based policing doesn't work if the community isn't behind it, if the community isn't prepared to follow up, isn't prepared to give evidence where required, isn't prepared to cooperate and work together to prevent crime and to make sure those criminals who are caught are prosecuted.

Mr. Yee: Excuse me. My understanding of the concept of community-based policing also involves setting up local police stations. Instead of one big precinct they would have smaller police stations in the various communities, and thus

[*Traduction*]

allons entendre tout à l'heure dit que les solutions à la prévention du crime doivent être adaptées à la collectivité, motivées par la collectivité, et doivent assurer la participation de tous les citoyens de la collectivité en général. Naturellement, le problème avec les services de police communautaires, c'est que si la collectivité n'est pas intéressée, ça ne peut pas fonctionner.

Pour faire suite à ce que M. Chang a dit à M. Waddell, j'aimerais savoir comment à votre avis les services de police communautaires fonctionneraient au sein de la collectivité chinoise dans la vallée du Bas-Fraser. Il vient de dire qu'on ne connaissait pas très bien par exemple le programme Parents-Secours ou Surveillance de quartier et ce genre de choses.

Il semble que les gens soient généralement très peu disposés à travailler avec la police, et j'aimerais poser une question bien précise à ce sujet. Mais avant de poser ma question principale, j'aimerais savoir si c'est toute la communauté ou seulement les nouveaux Canadiens d'origine chinoise qui sont peu disposés à travailler avec la police?

M. Chang: Certains d'entre eux ne sont pas disposés à travailler avec la police, mais pour d'autres, c'est qu'ils ne connaissent pas très bien les programmes de prévention du crime ou les services de police. Je pense qu'il y a deux raisons. Tout d'abord, ils ne connaissent pas ces programmes. L'autre raison, c'est la structure des programmes; nos programmes ne correspondent pas tout à fait aux programmes de prévention du crime dont ils avaient l'habitude chez eux.

M. Yee: Si vous me le permettez, j'aimerais répondre ainsi à votre question. Il est évident que de façon générale, le gens hésitent à travailler avec la police et je dirais que la plupart du temps, c'est à cause de l'obstacle linguistique. Même s'ils ont de bonnes idées, ils ne peuvent pas les communiquer.

M. Wappel: Voilà. Mais cela n'est pas le cas des Canadiens d'origine chinoise qui sont nés et qui ont été élevés ici.

M. Yee: En effet. Mais il y a également des gens qui sont ici depuis de nombreuses années. Bon nombre de ceux qui sont arrivés au début du siècle sont encore ici. Ils sont peut-être ici depuis de très nombreuses années, mais ils ne peuvent pas s'exprimer assez bien pour faire ce dont nous parlons ici.

M. Wappel: Oui. Mais leurs enfants et leurs petits-enfants pourraient le faire.

M. Yee: Il faudrait qu'ils les aident. Cependant, je dirais qu'il est davantage probable que les nouveaux immigrants aient ce genre de problème, bien que je doive admettre en même temps que nous avons aujourd'hui des immigrants ayant de plus grandes ressources, et capables de parler la langue, ce qui fait qu'il est très difficile de vous donner une réponse très précise.

M. Wappel: Alors revenons à ce que je disais au début. Les services de police communautaires ne peuvent fonctionner si la collectivité ne les appuie pas, si elle n'est pas prête à suivre, à témoigner au besoin, à collaborer, à travailler pour prévenir le crime et s'assurer que les criminels qui sont pris sont poursuivis.

M. Yee: Excusez-moi. A mon avis, les services de police communautaires doivent comprendre également des postes de police locaux. Plutôt que d'avoir un gros district de police, il y aurait de petits postes de police dans les diverses

[*Text*]

they become more accessible to the local residents. And also it involves implementing foot patrols or stationing more permanent police officers in a certain area so they would come to know better the merchants and the people. That would also generate interest.

Of course ideally, if the initiative is from the community, then that kind of process will work faster and much more smoothly. But I believe the concept is also based on the police taking the initiative and presenting themselves to the community, which would improve the relationship, or bridge the gap as such, between the police department and the community.

Mr. Wappel: Let me approach it from a different angle. We heard yesterday that it's up to the federal government and politicians and political will and leadership to empower the people. That implies that somehow the people are not empowered, that people cannot of their own initiative set something up. But you have just proved exactly the opposite, because on your own initiative you have set something up.

Mr. Waddell: With government money.

Mr. Wappel: Fine, government money. They didn't say money, they said empowerment. And empowerment implies that somebody is holding back power.

For the citizens to be involved there has to be some education, it seems to me, some money. But the bottom line is there have to be some citizens who will get involved, if there's the money and if there's the education. Without that, in my view, community policing doesn't work.

• 0945

This pilot project is the start of getting the police and the community together. Do you see community policing as a good way of approaching the Chinese Canadian community, and do you think it will work?

Mr. Yee: I will have to qualify the answer, because the concept of community-based policing is still very vague and broad. It is a concept that has not actually been put into practice. So sometimes we have to define what we're talking about.

Mr. Wappel: How would you define it?

Mr. Yee: If it includes what our centre is doing, I would say yes, it would work. We are very confident about that, and we have results to prove it, otherwise we wouldn't have the kind of patronage we have now. You're talking about 2,000 people we have served, and that is a lot. Unfortunately, we don't have the evaluation yet. I would be happy to submit that evaluation when we have it done. I am sure it will bear out the position we took. So my answer to your question is yes, if it includes that kind of concept.

Mr. Wappel: Okay, good. Thank you.

[*Translation*]

communautés qui seraient ainsi plus accessibles aux résidents de la localité. Ces services doivent comprendre également des patrouilles à pied ou des agents de police permanents qui sont stationnés dans un certain quartier afin qu'ils puissent apprendre à mieux connaître les marchands et les gens. Cela pourrait également susciter de l'intérêt.

Bien sûr, idéalement, si c'est la collectivité qui prend l'initiative, alors ce genre de processus fonctionnera plus rapidement et beaucoup plus facilement. Mais je crois que le concept est également fondé sur le principe que c'est la police qui doit prendre l'initiative et se présenter à la collectivité, ce qui améliorerait les rapports entre le service de police et la communauté, ou du moins cela pourrait rapprocher les deux.

M. Wappel: Permettez-moi d'aborder les choses sous un angle différent. On nous a dit hier que le gouvernement fédéral, les politiciens, la volonté politique et le leadership devaient donner aux gens une certaine liberté d'action. Ce que vous dites sous-entend que d'une certaine façon, les gens n'ont pas de liberté d'action, qu'ils ne peuvent pas mettre quelque chose sur pied de leur propre initiative. Mais ce que vous avez fait prouve exactement le contraire, car vous avez mis un projet sur pied de votre propre initiative.

M. Waddell: Grâce à des fonds du gouvernement.

M. Wappel: Bon, d'accord. Mais il n'était pas question d'argent, il était question de liberté d'action. Et la liberté d'action sous-entend également que quelqu'un a le pouvoir de l'accorder.

Pour que les citoyens puissent participer, cela nécessite une certaine éducation, il me semble, des fonds. Mais enfin de compte, pour que les services de police communautaires puissent fonctionner, il faut la participation de citoyens, en plus des fonds et de l'éducation.

Ce projet pilote est le début d'un rapprochement entre les services de police et la communauté. À votre avis, les services de police communautaires offrent-ils une bonne façon de s'approcher de la communauté canadienne d'origine chinoise, et croyez-vous que cela va fonctionner?

M. Yee: Je devrai nuancer la réponse, car le concept des services de police communautaires est encore très vague et très général. C'est un concept qui n'a pas encore réellement été mis en pratique. Donc il nous faut parfois définir ce dont nous parlons.

M. Wappel: Comment est-ce que vous le définiriez, vous?

M. Yee: Si cela inclut ce que notre centre fait, je dirais que oui, cela fonctionnerait. Nous en sommes tout à fait convaincus et nous avons des résultats pour le prouver, sinon nous n'aurions pas la clientèle que nous avons à l'heure actuelle. Nous avons servi 2 000 personnes, et c'est beaucoup. Malheureusement, nous n'avons pas encore l'évaluation. Je serai heureux de vous présenter cette évaluation lorsqu'elle sera terminée. Je suis certain qu'elle viendra corroborer nos conclusions. Donc ma réponse à votre question est oui, si cela comprend ce genre de concept.

M. Wappel: Très bien. Merci.

[*Texte*]

Mr. Chang: Could I add to that? There is a very good question about how the community responds to the community policing concept, which is a concept that involves a lot of initiative and participation by the community. It's very hard to say whether the government should take the initiative and bring people's initiative out or whether the people should take the initiative first and press the government to provide a service. I think it can go either way.

In the example that we have, our services centre, it's a combination of the community and at the same time the government and the police. They see this as a good way and a creative idea to put something together and carry out the project and benefit the particular ethnic community.

During the last ten months of operation, I would say community-based policing is really a good way to fight crime as well as to prevent crime. We have had a couple of instances where we could mobilize more resources, media, merchants, residents, the centre, and the oriental liaison unit of the police together to resolve the problems in a much faster and more thorough way than with just the police running around doing the fighting job.

The Chairman: Thank you very much. I don't believe there are any more questions. I want to thank you, Mr. Yee and Mr. Chang, for being here today to tell us about this very interesting project that you are well into and which obviously is quite successful. Congratulations to you, and thank you for being here.

Mr. Yee: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

The Chairman: I don't know if all of the next group is here, so let's have a break for a couple of moments.

• 0949

• 1004

The Chairman: We're resuming hearings on crime prevention.

The committee is very pleased to welcome, from the Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia, Mr. Hugh Braker, the president; from the Native Counselling Services of Alberta, Allan Benson, executive director; and from the Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society, Gloria Nicholson, a board member, and Lawrence Redwood, executive co-ordinator. Welcome to all of you.

• 1005

I would like to hear each of the organizations make a short presentation and then we will have questions from the committee members. I would caution that we have a little over an hour in this session. If you could keep your comments as short and concise as possible, it will give us more time for questioning. We will try to have the committee members keep their questions short and concise also.

[*Traduction*]

M. Chang: Puis-je ajouter quelque chose? C'est une excellente question que de demander comment la communauté réagit au concept des services de police communautaires, qui est un concept qui demande beaucoup d'initiative de la part de la communauté ainsi que sa participation. Il est très difficile de dire si le gouvernement devrait prendre l'initiative pour que les gens puissent à leur tour prendre des initiatives ou si les gens devraient d'abord prendre l'initiative et insister auprès du gouvernement pour qu'il offre un service. Je pense que les deux peuvent se faire.

À notre centre de service, c'est une combinaison de la communauté et du gouvernement et la police. Ils considèrent que c'est une bonne façon de procéder et qu'il s'agit d'une idée innovatrice si l'on peut mettre sur pied un projet qui profitera à une collectivité ethnique particulière.

Depuis les dix derniers mois que notre projet est en marche, je dirais que les services de police communautaires constituent vraiment une bonne façon de combattre le crime et de le prévenir. Nous avons eu quelques cas où nous avons pu mobiliser davantage de ressources, les médias, les marchands, les résidents, le centre et l'unité de liaison orientale de la police pour résoudre les problèmes beaucoup plus rapidement et beaucoup plus efficacement qu'en laissant les services de police faire ce travail seuls.

Le président: Merci beaucoup. Je ne crois pas que nous ayons d'autres questions. Je tiens à vous remercier, monsieur Yee et monsieur Chang, d'être venus ici aujourd'hui nous parler de ce projet très intéressant que vous avez mis sur pied et qui semble avoir beaucoup de succès. Je vous félicite, et je vous remercie d'être venus.

M. Yee: Merci, monsieur le président et membres du comité.

Le président: Nous allons faire une pause de quelques minutes, car je ne sais pas si tous les représentants du groupe de témoins suivant sont ici.

Le président: Nous reprenons les audiences sur la prévention du crime.

Le comité est très heureux d'accueillir M. Hugh Braker, président de la Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia; M. Allan Benson, directeur administratif, Native Counselling Services of Alberta; et Gloria Nicholson, membre du conseil d'administration, ainsi que Lawrence Redwood, coordonnateur administratif, Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society. Bienvenue à tous.

J'aimerais inviter chacun des organismes à faire un court exposé, puis les membres du comité leur poseront des questions. Je vous signale que nous avons un peu plus d'une heure à notre disposition. Je vous demanderais donc d'être aussi brefs et concis que possible, afin de laisser un peu plus de temps pour les questions. Je demanderais également aux membres du comité d'être eux aussi brefs et concis lorsqu'ils poseront leur question.

[*Text*]

Who would like to start? Mr. Braker, would you, sir?

Mr. Hugh Braker (President, Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia): Mr. Chairman, I will not go into the organization of the Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia. We had the pleasure of appearing before you last fall or summer and at that time gave you a paper that outlined the organization.

I have handed out a summary of our presentation. Unfortunately, it is untitled. It is raining here, but it is snowing and freezing rain everywhere else, so things are a little unorganized this morning.

First, we wish to thank you for the opportunity of appearing before you again and giving you our thoughts on crime prevention. Before turning specifically to the few recommendations that the Native Courtworkers and Counselling Association of B.C. wishes to make, there were three general comments I wanted to make. These three general comments have occurred to me while sitting back and thinking about crime prevention in aboriginal communities in general, and they are comments that I think are universally applicable throughout the aboriginal communities in British Columbia.

It goes without saying that the socio-economic conditions of Canada's aboriginal people must be reflected upon when discussing crime prevention in aboriginal communities. There was a task force in British Columbia that issued a report earlier in 1992. A a minority report was issued called "Family Violence in Aboriginal Communities". I have a quote set out on the first page, and I just want to look at the last part of it, which says that "aboriginal people face critical socio-economic disparities".

That was echoed earlier by the report of the aboriginal justice inquiry of Manitoba, which said that aboriginal people face greater socio-economic problems than any other segment of Canadian society. Aboriginal socio-economic problems are of a greater magnitude than those of any other segment of Canadian society.

I had the pleasure of being in California just after the unfortunate disturbances in Los Angeles. I was talking to a chap while I was down there and he told me that you will never see riots in West Hollywood and you will never see riots in Monterey. They occur in south Los Angeles, and they occur there for a reason. They occur there because the people are desperate and because they face little future. I thought to myself how much those comments from that gentleman could be applied in Canada.

Crime is greater in the aboriginal community because pimps come to the aboriginal community knowing there are women who are desperate to earn an income. Drug dealers come to the aboriginal community knowing there are people who are desperate to escape, even if only mentally. People come to the aboriginal community knowing there are going to be people who are intoxicated who they can take advantage of, either by beating them or robbing them. People come to

[*Translation*]

Qui voudrait commencer? Monsieur Braker?

M. Hugh Braker (président, Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia): Monsieur le président, je ne vous ferai pas l'historique de notre organisme, la Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia. Nous avons eu le plaisir de comparaître devant votre comité l'automne dernier ou l'été dernier et nous vous avons alors présenté un document donnant un aperçu de notre organisme.

J'ai distribué un résumé de notre exposé. Il n'a malheureusement pas de titre. Il pleut ici, mais partout ailleurs c'est de la neige et du verglas, alors nous étions plutôt désorganisés ce matin.

Tout d'abord, nous tenons à vous remercier de l'occasion qui nous est donnée de comparaître encore une fois devant votre comité et de vous faire part de nos idées sur la prévention du crime. Avant d'aborder les quelques recommandations que notre association désire présenter, j'aimerais faire trois observations générales. Ces trois observations générales me sont venues à l'esprit lorsque je réfléchissais à la prévention du crime dans les communautés autochtones en général, et je crois que ce sont des observations qui peuvent s'appliquer universellement dans toutes les collectivités autochtones en Colombie-Britannique.

Il va sans dire que lorsqu'on aborde la question de la prévention du crime dans les communautés autochtones, il faut tenir compte des conditions socio-économiques des peuples autochtones au Canada. Au début de 1992, un groupe de travail en Colombie-Britannique a publié un rapport. Un rapport minoritaire portant sur la violence familiale dans les collectivités autochtones a été publié. J'ai noté une citation à la première page, et j'aimerais m'attarder sur la dernière partie qui dit que «les peuples autochtones font face à des disparités socio-économiques importantes».

C'est ce qu'on a répété dans le rapport d'enquête sur la justice pénale et les autochtones au Manitoba, dans lequel on disait que les peuples autochtones ont davantage de problèmes socio-économiques que tout autre segment de la société canadienne. Les problèmes socio-économiques des autochtones sont plus graves que ceux de tout autre segment de la société canadienne.

J'ai eu le plaisir de me retrouver en Californie au lendemain des événements malheureux qui se sont déroulés à Los Angeles. Lorsque j'étais là-bas, j'ai parlé à un type qui m'a dit que l'on ne verra jamais d'émeutes à West Hollywood ni à Monterey. Ces émeutes ont lieu dans le sud de Los Angeles, et il y a une raison à cela: les gens sont désespérés, ils n'ont pas d'avenir. Je me suis dit que ces observations pourraient très bien s'appliquer au Canada.

Il y a davantage de crimes dans les collectivités autochtones parce que les souteneurs viennent dans les collectivités autochtones en sachant très bien qu'il y a des femmes qui veulent désespérément gagner un revenu. Les trafiquants de drogues viennent dans les collectivités autochtones sachant qu'il y a des gens qui veulent désespérément s'évader, même si ce n'est que mentalement. Les gens viennent dans les collectivités autochtones sachant

[*Texte*]

the aboriginal community trying to start youth gangs because they know the youth have no future in this skid row of British Columbia and the gang can offer them something better than what they have.

• 1010

We cannot begin a discussion of crime prevention in aboriginal communities without first reflecting on the state of aboriginal people in Canada today. That is where the conversation begins. Once there is an acceptance of the problem and more importantly an understanding of the problem by the non-aboriginal community, we can begin to tackle some of the immediate concerns of the community. When I say immediate concerns, I mean things the community says we should do today while we perhaps wait for the longer-term goal of correcting the imbalance.

I know it sounds a little bit like it is a tired criticism or a tired call of the native people to say they are suffering at the bottom of the economic ladder. Nonetheless, I think it requires the attention of the Parliament of Canada. The results of that economic disparity are just too real.

I am sure this committee has already seen the statistics, but I just want to mention three of them, which come from the aboriginal justice inquiry of Manitoba report. The crime rate is 1.8 times greater for Indian bands in Canada than for the general population. The violent crime rate is 33.1 per thousand, which is 3.67 times greater than the general population.

The type of offence that aboriginal people are charged with is different from the general population in Canada. Aboriginal people are charged with more crimes of violence than the general population and with more social disorder offences than the general population. At the same time, you find fewer property offences. Those three statistics are true not only in Manitoba, but across Canada. They are just as true in British Columbia as they are on the prairies.

The Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia says there must be a realization and acceptance that any attempt to curb crime and violence among aboriginal people will fail unless social and economic disparity is addressed.

The second general comment I wish to make is that there must be a faith, trust, and belief in the system. There must be a faith, trust, and belief by the people the system is to serve. Without a faith in the system, the people will not report offences. If they do not believe that anything will happen, there will be no reason for them to turn to the system to assist them or to seek redress. They will not report offences or crimes against them. Without reporting, there can be no social sanction and no deterrence. Victims would be left at the mercy of offenders.

[*Traduction*]

qu'il y aura des gens intoxiqués dont ils pourront profiter en les battant ou en les volant. Les gens viennent dans les collectivités autochtones pour essayer de mettre sur pied des bandes de jeunes car ils savent que les jeunes n'ont pas d'avenir dans ce quartier de clochards de la Colombie-Britannique et que les gangs peuvent leur offrir quelque chose de mieux que ce qu'ils ont.

On ne peut entreprendre un débat sur la prévention du crime dans les collectivités autochtones sans tout d'abord se pencher sur la condition des peuples autochtones au Canada aujourd'hui. C'est là où le dialogue commence. Une fois que la collectivité non autochtone accepte le problème et, ce qui est encore plus important, une fois qu'elle comprend le problème, nous pouvons commencer à nous attaquer aux préoccupations immédiates de la collectivité. Lorsque je parle de préoccupations immédiates, je veux parler de ce que la collectivité dit que nous devrions faire aujourd'hui en attendant d'atteindre l'objectif à plus long terme qui consiste à redresser le déséquilibre.

Je sais que cela peut vous donner l'impression que les peuples autochtones répètent inlassablement les mêmes critiques lorsqu'ils disent qu'ils se trouvent au bas de l'échelle économique. Quoi qu'il en soit, je pense que le problème mérite l'attention du Parlement du Canada. Les résultats de cette disparité économique sont tout simplement trop criants.

Je suis certain que votre comité a déjà vu les statistiques, mais permettez-moi d'en mentionner trois qui ont été tirées du rapport d'enquête sur la justice pénale et les autochtones au Manitoba. Le taux de criminalité est 1,8 fois plus élevé pour les bandes indiennes au Canada que pour la population en général. La proportion d'actes criminels violents est de 33,1 par millier, ce qui est 3,67 fois plus élevé que pour la population générale.

La nature des infractions dont les autochtones sont accusés diffère de celle constatée dans la population en général au Canada. Les autochtones sont accusés d'un plus grand nombre de crimes violents et d'infractions causant le désordre social que la population en général. En même temps, ils commettent moins d'infractions contre les biens. Ces trois statistiques sont vraies non seulement au Manitoba, mais partout au Canada. Elles sont tout aussi vraies en Colombie-Britannique que dans les Prairies.

La Native Courtworker and Counselling Association of British Colombia estime qu'il faut reconnaître que toute tentative pour freiner le crime et la violence chez les autochtones est vouée à l'échec si on ne s'attaque pas au problème de la disparité sociale et économique.

La deuxième observation générale que j'aimerais faire, c'est qu'il faut avoir confiance au système et y croire. Les gens que le système doit desservir doivent y faire confiance et y croire. Si les gens n'ont pas confiance au système, ils ne signaleront pas les infractions. S'ils ne croient pas que quelque chose sera fait, ils n'auront aucune raison pour s'adresser au système afin d'aller chercher de l'aide ou de demander réparation. Ils ne signaleront pas les infractions ou les crimes dont ils sont victimes. Dans une telle situation, il ne peut y avoir de sanction sociale et de dissuasion. Les victimes seraient laissées à la merci des contrevenants.

[*Text*]

This is important in British Columbia because of recent events. The Bishop O'Connor affair has unfortunately shaken the belief of aboriginal people in the criminal justice system of Canada. In my 40 years I have never seen a topic in the area of criminal justice that has so angered the aboriginal people of B.C. I have never seen the aboriginal people of B.C. discuss a single topic at such great length and with such emotion as they have for the past two months. It has literally consumed the lives of some aboriginal people. It is not hard to understand why.

Almost all aboriginal people over the age of 40 in British Columbia attended residential school. Almost half of them between 30 and 40 attended residential school. They share with the women who were abused and the women who sought help from the system the same doubt that those women have now expressed. Years of work and encouragement by the Native Courtworker and Counselling Association of B.C. is now in danger. We have spent many years trying to explain the criminal justice system to the aboriginal people and trying to instil in them a faith that if they come forward the system will assist them. Much of our work is now in doubt.

• 1015

Yes, we have applauded the efforts of the Attorney General of B.C. to appeal the dismissal of the charges. I will make no further comment on that, of course. It is now before the courts. However, we call on the Attorney General of B.C. to have a public inquiry into the conduct of the crown in this case and into the relationship and communication between the crown counsel's office and the aboriginal people of B.C. It must be a public inquiry. The victims of the offences must be able to see for themselves that the system is going to work.

We have also condemned the Catholic Church as a social institution for failing to accept responsibility and for failing to show leadership in the assistance of victims.

The last general comment I wish to make is that special efforts must be made to address the plight of aboriginal women and children as victims of crime. Aboriginal women and their children suffer tremendously. The justice system has done little to protect them from any of the assaults. If you look at the statistics for abuse of aboriginal women and children, they are appalling. There are Third World countries, according to the United Nations, that have far better statistics for the treatment of their women than does Canada for aboriginal women.

We sit back, perhaps sometimes rather smugly, thinking that we have here the best that life has to offer, and quite often I think we do. Yet when we compare the treatment of aboriginal women with the treatment of women in some

[*Translation*]

Cela est important en Colombie-Britannique en raison des événements récents. L'affaire de l'évêque O'Connor a malheureusement ébranlé la foi que le peuple autochtone avait à l'égard du système de justice pénale au Canada. Jamais en 40 ans je n'ai vu un cas de justice pénale soulever à un tel point l'ire du peuple autochtone de la Colombie-Britannique. Je n'ai jamais vu les autochtones de la Colombie-Britannique débattre autant d'une question et en parler avec autant de passion comme ils le font depuis les deux derniers mois. Certains autochtones ont été littéralement absorbés par cette affaire. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi.

La plupart des autochtones de plus de 40 ans en Colombie-Britannique ont fréquenté des pensionnats. Presque la moitié de ceux qui ont entre 30 et 40 ans ont fréquenté eux aussi des pensionnats. Tout comme ces femmes qui ont été maltraitées et qui ont demandé l'aide du système, ils doutent aujourd'hui de ce système. Les années de travail et d'encouragement que la Native Courtworker and Counselling Association of B.C. a données sont maintenant compromises. Nous avons passé de nombreuses années à tenter d'expliquer le système de justice pénale aux autochtones pour essayer de gagner leur confiance et de leur assurer que s'ils s'adressent au système, ils seront aidés. Une bonne partie de notre travail risque maintenant d'avoir été en vain.

Oui, nous avons applaudi aux efforts du procureur général de Colombie-Britannique pour faire appel de l'ordonnance de non-lieu. Je n'ajouterai rien là-dessus, évidemment. L'affaire suit son cours devant les tribunaux. Toutefois, nous demandons au procureur général de Colombie-Britannique de tenir une enquête publique sur la conduite de la Couronne en l'occurrence et sur les rapports et les communications entre le bureau de l'avocat de la Couronne et les autochtones de Colombie-Britannique. Il faut que ce soit une enquête publique. Les victimes des infractions doivent pouvoir constater par elles-mêmes que le système fonctionne.

Nous avons aussi dénoncé l'Église catholique en tant qu'institution sociale pour ne pas avoir accepté sa responsabilité et pris l'initiative d'aider les victimes.

Ma dernière remarque générale sera qu'il faut faire des efforts tout particuliers pour atténuer la souffrance des femmes et enfants autochtones victimes de crimes. Les femmes autochtones et leurs enfants souffrent effroyablement. La justice n'a pas fait grand-chose pour les protéger contre les agressions. Si vous regardez les statistiques sur les agressions dont sont victimes les femmes et les enfants autochtones, vous verrez qu'elles sont effroyables. D'après les Nations Unies, il y a des pays du Tiers monde où les statistiques concernant le traitement des femmes sont bien meilleures que celles qui concernent les femmes autochtones au Canada.

Nous avons tendance à penser, parfois un peu douillettement, que nous avons ici ce que la vie peut nous offrir de mieux, et je crois que c'est souvent vrai. Mais si l'on compare la façon dont nos femmes autochtones sont traitées

[*Texte*]

Third World countries, it is disgusting. We say that the last general comment to make before turning to specific suggestions is that reflection must be made on the plight of aboriginal women and children as being especially in need of some sort of assistance.

What we have set out in our paper are seven recommendations. They are by no means comprehensive. I could have perhaps sat here for hours making recommendations on crime prevention in the aboriginal community of B.C. and dealing with all aspects of youth, women, perhaps community development, economic development and whatever. What I have done is try to pick seven that are a cross-section of areas that should be looked at.

First, we believe there should be more information on and more spousal abuse support services that are aboriginal-specific in their content. Those would of course, in our view, be developed by aboriginal organizations.

Second, the aboriginal communities must be offered adequate funding to develop crime prevention programs for aboriginal youth. Unfortunately, with the greater urbanization of the aboriginal community we believe that many of our youth are facing a crisis, in that they are being forced to make a decision between a life of poverty and a life of crime. We say that decision should not have to be made.

Third, we say that aboriginal communities must be offered adequate funding to establish educational programs for spousal assault.

Fourth, we say that police forces should establish specific aboriginal family abuse teams. I am not saying they must hire aboriginal people, but I believe there should be established within the police forces of British Columbia teams of people who are cognizant of and specially trained in the needs of aboriginal communities when it comes to spousal assault and assault of children.

We would like to have the police response time for isolated reserves in B.C. to be examined. There can be little hope of curbing crime on reserves if it sometimes takes the police several days to respond. This is a complaint the aboriginal community in British Columbia has had for many years, and one that the police, to their credit, are trying to rectify. We believe that it requires more attention.

We believe that the crown counsel offices in British Columbia should be encouraged to establish community liaison structures with the aboriginal community. This may consist of nothing more than identifying people in the aboriginal community to speak to. The entire objective of this recommendation is to reinstil in the aboriginal community a faith in the system, a belief in the system, and a knowledge that the system is going to work for them.

[*Traduction*]

à la façon dont elles sont traitées dans certains pays du Tiers monde, c'est révoltant. Notre dernière remarque générale par conséquent avant de passer à des propositions précises, c'est qu'il faut se pencher sur cette souffrance des femmes et des enfants autochtones qui ont particulièrement besoin d'une aide quelconque.

Nous avons exposé dans notre document sept recommandations. Elles ne couvrent nullement la totalité de la question. J'aurais peut-être pu passer des heures ici à vous faire des recommandations sur la prévention de la criminalité dans les milieux autochtones de la Colombie-Britannique et à vous parler de toutes les questions concernant les jeunes, les femmes, peut-être le développement communautaire, le développement économique et je ne sais quoi. J'ai simplement essayé de dégager sept points qui sont au coeur des questions qu'il faut examiner.

Premièrement, nous estimons qu'il faudrait fournir plus d'informations sur les services de soutien aux conjoints victimes d'agressions qui sont spécialement axés sur les autochtones et qu'il faudrait développer ces services. Naturellement, à notre avis, il faudrait que ce soient des organisations autochtones qui le fassent.

Deuxièmement, on devrait fournir aux communautés autochtones des fonds suffisants pour organiser des programmes de prévention du crime à l'intention des jeunes autochtones. Malheureusement, en raison de l'urbanisation croissante des autochtones, nous pensons que beaucoup de jeunes sont confrontés à une crise car ils doivent choisir entre la pauvreté et le crime. Nous estimons qu'il est inadmissible qu'ils soient confrontés à un tel choix.

Troisièmement, il faut donner aux communautés autochtones des fonds suffisants pour leur permettre de créer des programmes éducatifs sur les agressions contre les conjoints.

Quatrièmement, la police devrait créer des équipes spéciales pour s'occuper des problèmes de violence familiale chez les autochtones. Je ne veux pas dire qu'elle devrait recruter des autochtones, mais je pense que la police de Colombie-Britannique devrait avoir des équipes d'agents spécialement formés et connaissant bien les besoins des communautés autochtones en ce qui concerne le problème de la violence faite aux conjoints et aux enfants.

Nous souhaiterions qu'on examine le temps de réaction des policiers pour les problèmes qui se produisent dans les réserves isolées de Colombie-Britannique. On ne peut guère avoir d'espoir de faire reculer la criminalité dans les réserves s'il faut parfois plusieurs jours pour que les policiers interviennent. C'est une chose dont se plaignent les autochtones de Colombie-Britannique depuis de nombreuses années, et que la police, reconnaissons-le, essaie de rectifier. Nous estimons que le problème mériterait cependant une attention plus soutenue.

Nous pensons que les bureaux des avocats de la Couronne de Colombie-Britannique devraient être encouragés à mettre sur pied des structures de liaison communautaire avec la communauté autochtone. Il pourrait s'agir tout simplement de désigner les membres de la communauté autochtone auxquels ils faut s'adresser. Tout le but de cette recommandation est de rétablir la confiance de la collectivité autochtone dans le système, sa foi dans le système, l'assurance qu'elle peut compter sur ce système.

[*Text*]

• 1020

Lastly, we would encourage that the possibility of alternative policing methods for isolated communities be examined. Again, to the credit of the policing institutions in B.C., they are examining policing on reserves, but we believe there perhaps should be an examination of alternative policing methods: rather than full-time police, perhaps part-time police; perhaps a community peace officer; perhaps a person who does mediation; perhaps a person who just examines what is happening on the reserve and has liaison with the police. We don't know, but what we're saying is that perhaps we should examine alternative methods.

These recommendations then are a bit of a cross-section of those that the Native Courtworker and Counselling Association of B.C. would make. Again, Mr. Chairman, I would like to thank you for your time this morning.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Braker. Who would like to go second?

Mr. Lawrence Redwood (Executive Coordinator, Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society): I'm an executive coordinator of the Urban Society. I had a difficult time preparing this brief without writing a novel or a book. There are so many things to cover.

Working in a community with native organizations, we've come to realize that we live in a society that doesn't react. We don't have any intervention programs. We always react after the fact when there are social ills.

More recently, this last weekend, I encountered a young non-native girl standing in front of a Safeway late at night panhandling. I didn't know what to do. Coming from a native community, we have no answers; we have no resources to address those kinds of issues. So I phoned the police. The police had no answers. They said they could not react "unless they're making a nuisance of themselves in the community". But they did give me a number to a social service office. I phoned the social service office. They couldn't react. They were too far away. They said by the time they got there that person would probably be gone. It made me realize—I was thinking about coming here today—that really we don't have any answers. How can we instil any respect or trust in youth and people who are involved in criminal activities if we don't have any answers? All we have is words.

The Urban Society is a network of primarily aboriginal organizations in the greater Vancovuer area. We're trying to provide a flow of services to aboriginal people from youth to elders. I know from experience through this network that in delivering these types of services one of the most difficult hurdles our people are facing is accessing resources to deliver these services. I truly believe that we have answers that will lessen the population in prisons and create some positive

[*Translation*]

Enfin, nous souhaiterions qu'on encourage la mise en place de méthodes policières spéciales pour les communautés isolées. Là encore, il faut dire au crédit des institutions policières de Colombie-Britannique qu'elles examinent la situation dans les réserves, mais nous pensons qu'il faudrait envisager des méthodes spéciales: plutôt que des policiers à plein temps, il pourrait peut-être y en avoir à temps partiel; peut-être pourrait-on avoir un agent de la paix communautaire; peut-être quelqu'un qui ferait de la médiation, ou quelqu'un qui surveillerait ce qui se passe dans les réserves et serait en liaison avec la police. Nous ne savons pas, mais nous pensons qu'il faudrait peut-être envisager des méthodes particulières.

Ces recommandations résument en quelque sorte ce que proposerait la Native Courtworker and Counselling Association of B.C. Encore une fois, monsieur le président, je vous remercie du temps que vous nous avez consacré ce matin.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Braker. Qui veut prendre la suite?

M. Lawrence Redwood (coordonnateur administratif, Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society): Je suis coordonnateur administratif de la Urban Society. J'ai eu du mal à rédiger ce mémoire, car il y a tant de choses à couvrir qu'il m'aurait fallu un roman ou un livre tout entier.

En travaillant dans une collectivité où oeuvrent des organisations autochtones, nous nous sommes rendu compte que nous vivons dans une société qui ne réagit pas. Nous n'avons pas de programmes d'intervention. Nous réagissons toujours après coup, une fois que le mal social est fait.

Plus récemment, ce week-end, j'ai croisé une jeune fille non autochtone qui faisait la manche tard la nuit devant un Safeway. Je ne savais pas quoi faire. Venant d'une communauté autochtone, nous n'avons de réponse; nous n'avons pas de ressources pour faire face à ce genre de problèmes. J'ai donc téléphoné à la police, qui n'avait pas de réponse non plus. On m'a répondu que les policiers ne pouvaient rien faire «tant que la personne ne dérangeait pas la communauté». Ils m'ont cependant donné le numéro d'un bureau de services sociaux. J'ai appelé ces gens-là, mais ils ne pouvaient rien faire car ils étaient trop loin. Ils m'ont dit que, le temps qu'ils arrivent, cette personne serait probablement partie. Je me suis alors rendu compte—et j'y pensais en venant ici aujourd'hui—que nous n'avons en fait pas de réponse. Comment pouvons-nous espérer inspirer le respect et la confiance à des jeunes et à des individus qui se livrent à des activités criminelles si nous n'avons pas de réponse? Nous n'avons que des paroles à leur donner.

La Urban Society est un réseau d'organisations essentiellement autochtones de la région du Grand Vancouver. Nous essayons d'assurer un ensemble de services pour les autochtones, de tout âge. Mon expérience dans ce réseau m'a appris qu'un des principaux obstacles lorsqu'on veut assurer ce genre de services, c'est d'obtenir les ressources nécessaires pour fournir ces services. Je crois sincèrement que nous avons des réponses qui nous

[*Texte*]

activities for youth and our people, that will bring a lot of our people who are lost on the city streets back to realization that aboriginal people are important and our traditions and culture are important.

Without support or serious participation from people in the justice areas, we are left to try to address an impossible issue. We always used the stats of a high population of aboriginal people in the prisons. I know that in prisons there is no rehabilitation. There is no rehabilitation at all in prisons. When the aboriginal community attempts to provide programs in prisons, there are all sorts of blockades.

There was a native liaison program that was developed and delivered by the Allied Indian-Métis Society for 20 years. The government department decided to put this program out for tender and they lost it to a professional consultant agency that has no experience with aboriginal people, or no experience in a native liaison. They are very good at developing proposals, so now they're delivering that program and they're not networking with the aboriginal communities. I know this because I investigated, and I've talked around with people who were dealing with aboriginal people in conflict with the law.

• 1025

In order to provide proper services to aboriginal people the aboriginal community needs that control of the programs. Programs and services have to be community-based, community-driven, and community-owned. The issues remain far too serious to sit back and have people from Ottawa and Victoria make decisions that affect us in the local area.

When the communities come together and they ask people like myself who are working in the area what we are doing, we say we can only do our work with the resources that are available. The resources are very tough to get.

I have a recommendation that involves closer networking with police officers. I know that in Calgary they have street police. Without going there and really making a study of that, I believe that would be an answer for this area.

This morning I read in *The Province* of a group of youths with firearms who started firing guns. That's a society that really needs help. We need to have closer liaison with the police. The police have to know the community. They have to know the people in the community. We have to work together and resolve problems.

I know there are ways of doing things that are hard to change. I know that in the federal prisons they have those kinds of values that are hard to change, the kind of prison reform that has been imposed on people for years and years. It doesn't do anything for our community to put a person away for five to ten years with no connection with what's happening currently in the community, and not give them any access to education or drug training. It doesn't do any good.

[*Traduction*]

permettent de diminuer la population carcérale et de proposer des activités positives aux jeunes et à nos concitoyens, et qui pourraient permettre à beaucoup d'entre eux, qui traînent dans les rues des villes, de se rendre compte que les autochtones sont des gens importants et que nos traditions et notre culture sont importants.

Mais, en l'absence d'un appui ou d'une participation sérieuse des gens oeuvrant dans le domaine de la justice, nous nous heurtons à un mur. Nous prenons toujours des statistiques montrant le pourcentage élevé d'autochtones dans les prisons. Je sais qu'il n'y a pas de réadaptation dans les prisons. Il n'y en a absolument pas. Quand les autochtones essaient d'organiser des programmes dans les prisons, on leur met toutes sortes de bâtons dans les roues.

La Allied Indian-Métis Society avait mis sur pied un programme de liaison autochtone qu'elle a appliqué pendant 20 ans. Le ministère a décidé de faire un appel d'offres pour ce programme qui est tombé entre les mains d'une agence d'experts-conseils sans la moindre expérience des autochtones et de la liaison avec les autochtones. Ces gens-là sont très forts pour élaborer des propositions, et ils sont donc maintenant chargés d'administrer ce programme, mais ils ne font pas de travail de liaison au sein des communautés autochtones. Je le sais parce que j'ai enquêté et parlé à des gens qui s'occupent des autochtones qui ont des ennuis avec la loi.

Si l'on veut fournir des services corrects aux autochtones, il faut que ce soit des autochtones qui s'occupent des programmes. C'est la communauté qui doit être la base, le moteur et la détentrice des programmes et services. Les problèmes sont beaucoup trop graves pour qu'on laisse à des gens d'Ottawa et de Victoria le soin de prendre les décisions qui nous touchent au niveau local.

Quand ces communautés viennent demander à des gens comme moi-même, qui travaillons dans ce domaine, ce que nous faisons, nous leur répondons que nous faisons ce que nous pouvons avec les ressources que nous avons. Il est très difficile d'obtenir des ressources.

J'ai une recommandation qui vise à établir des réseaux plus étroits avec les policiers. Je sais qu'il y a des agents de patrouille à pied à Calgary. Sans y être allé pour étudier sur place la situation, je crois que ce serait une réponse ici.

Ce matin, j'ai lu dans *The Province* un article parlant d'un groupe de jeunes armés qui ont commencé à tirer des coups de feu. Voilà une société qui a vraiment besoin d'aide. Il faut établir des liens plus étroits avec la police. Il faut que la police connaisse la communauté, connaisse les individus de cette communauté. Nous devons travailler ensemble pour résoudre les problèmes.

Je sais qu'il y a des façons de procéder qu'il est difficile de changer. Je sais qu'il y a dans les prisons fédérales des valeurs qu'il n'est pas facile de changer, un modèle de réforme carcérale qu'on impose aux gens depuis des lustres. Mais cela ne sert à rien à notre communauté de mettre quelqu'un en prison pendant cinq ou 10 ans en le coupant de tout ce qui se passe dans la collectivité et sans lui offrir des cours ou programme de lutte contre la toxicomanie. Cela ne nous avance pas à grand-chose.

[*Text*]

The police today—I heard them referred to in meetings as a visible minority also, because they're separate from the community. They don't have a link to the community, and there is no respect. There is no cooperation.

I have encountered some negative things with the policemen. I've talked to a few of them in the past few months. It is frustrating to a person like myself because I believe that I have a positive attitude and I want to do things to have change in the community. I know that the police have a tough job to perform, but I think the community has a lot to offer. People who are in power, who control activities of the police force, can do a lot better by having them work with the community centres and community members.

In our community we have an organization called the Native Storefront, which is developed to work with aboriginal people in the skid row downtown area and with the police, and provide safe haven to aboriginal people on the street who are in trouble. That's a positive step, and it was really quite encouraging, but I know from networking with that organization that they have all sorts of blockades to overcome, things that take them away from the true work needed to be done in that area.

There is a possibility to have a flow of services from the storefront to the courtworkers, to the organizations in the area that are delivering education and job training. I think it is a waste when their efforts are put into things in such a small way.

• 1030

We have another organization, called the Connection Society. It's not a native organization. It was designed to house eight youths for detoxification and substance abuse. Just talking about it really frustrates me, knowing what the issues are with youths on the street today. Just imagine that the only facility for youths today can bed only eight youth. When I was on that planning committee with the city, I was encouraging them to have aboriginal workers. I told them things such as storefront and native court workers were going to fill this through referring aboriginal youth. But it was to no avail. We got one worker in there. I don't know if there's a native worker in there today. But that place is full of aboriginal youths.

I think many of our youths need just the smallest nudge of encouragement from community and family. Mr. Braker was talking about the poverty in our community. I can attest to that also. When there are no jobs and there is no access to training for aboriginal people, of course there are no benefits going to the youths and the youths have a lot of idle time where they have no other areas to go. It's still true today.

The issue of racism is a difficult one to talk about. Nobody likes to use that word. I come from Regina, Saskatchewan, where racism was alive and well when I was a youth there, and it's alive and well today. It's alive and well in Vancouver today too. We need community-based, native-run programs and services delivered to aboriginal people. That's the only way we're going to be able to help those youths in the community, because the other systems simply do not do the job.

[*Translation*]

Dans certaines réunions, j'ai entendu qualifier la police actuelle de minorité visible parce que les policiers sont coupés de la collectivité. Ils n'ont pas de lien avec la communauté, ils ne sont pas respectés. Il n'y a pas de coopération.

J'ai eu des expériences négatives avec les policiers. J'ai parlé à quelques-uns d'entre eux ces derniers mois. C'est frustrant pour quelqu'un comme moi car je pense avoir une attitude positive et je voudrais que les choses changent dans la communauté. Je sais que le travail des policiers n'est pas facile, mais je crois que la communauté a beaucoup à leur offrir. Les gens qui détiennent le pouvoir, qui contrôlent les activités des policiers, pourraient améliorer énormément la situation en les faisant travailler de concert avec les centres communautaires et les membres de la communauté.

Chez nous, nous avons une organisation appelée Native Storefront, qui s'occupe des autochtones dans les bas quartiers de la ville et travaille avec la police, et qui offre un refuge aux autochtones de la rue qui ont des ennuis. C'est une étape positive, c'est très encourageant, mais mes contacts avec cette organisation m'ont permis de constater qu'elle avait toutes sortes d'obstacles à surmonter, au lieu de pouvoir se consacrer pleinement à faire oeuvre utile.

Des services juridiques populaires aux travailleurs auprès des tribunaux en passant par les organisations qui assurent un enseignement et une formation, il peut y avoir un enchaînement de services. Je trouve qu'il est déplorable que les gens soient obligés de se consacrer à des choses aussi secondaires.

Nous avons une autre organisation, la Connection Society. Ce n'est pas une organisation autochtone. Elle devait accueillir huit jeunes en désintoxication. Cela me hérisse rien que d'en parler, quand je pense aux problèmes que connaissent aujourd'hui les jeunes dans la rue. Songez que le seul établissement d'accueil des jeunes aujourd'hui ne peut leur offrir que huit lits. Quand j'étais au comité de planification de la ville, je leur ai recommandé de prendre des travailleurs autochtones. Je leur ai dit que des travailleurs de quartier, des travailleurs autochtones auprès des tribunaux pouvaient leur trouver des jeunes autochtones. Mais cela n'a servi à rien. Ils n'en ont engagé qu'un seul. Je ne sais même pas s'il reste encore un travailleur autochtone là-bas maintenant. Et pourtant, l'endroit regorge de jeunes autochtones.

Beaucoup de ces jeunes n'auraient besoin que d'un tout petit coup de pouce de la communauté et de leurs familles. M. Braker a parlé de la pauvreté chez nous. Je peux moi aussi en attester. Quand il n'y a pas de travail ni d'accès à la formation pour les autochtones, il est évident que les jeunes n'en retirent rien de bon et qu'ils sombrent dans l'oisiveté parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire. C'est encore vrai aujourd'hui.

Il est difficile de parler de la question du racisme. Personne n'aime utiliser ce mot. Je viens de Regina, en Saskatchewan, où il y avait beaucoup de racisme quand j'étais jeune, et où il y a toujours du racisme. Le racisme fait aussi des ravages à Vancouver aujourd'hui. Il faut offrir aux autochtones des programmes et services reposant sur la communauté et gérés par des autochtones. C'est la seule façon d'aider ces jeunes à s'en sortir, car les autres systèmes ne servent à rien.

[*Texte*]

In my brief I have a paragraph or two on camps where we could teach such things as forestry and agriculture. We could have ex-offenders under supervision working with youth to relate the issues they have encountered over time with law and disorder. We could use our culture and traditions, our knowledge, to replace what has been lost through separation from our people in urban areas such as this.

In closing, I know the community members who are organized and networking out there together, the native community workers and the non-native community workers who are working together, are committed and able to deliver services. All they need to have is the cooperation of the government and access to resources. There are all sorts of answers out there. We can make a difference with the populations in prisons, and with suicides, drug abuse, and other offences.

Ms Gloria Nicholson (Board Member, Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society): I certainly want to thank you for the opportunity to be here and to share with you a few of my thoughts from a woman's perspective.

Our work in the aboriginal community in an urban area is large. It touches many areas. It can become very frustrating. But in our work in the past few years we have really determined what our problems are and what our priorities are. I would like to share with you our top priority right now. It is the healing of ourselves and our community. The presentation Hugh Braker made a few minutes ago was just a background on the healing that is needed in our community and the training that is needed to facilitate the healing that is the result of many generations of oppression.

• 1035

It has really been wonderful, in the last two years particularly, to see that healing sparked, to see our people starting to become strong again, to start relearning and regaining their cultural heritage and to take back the value system that belonged to them for generations. That is what I would really like to focus on, because in order for us to become a strong nation again, in order for us to stop filling our prisons with our people, we are going to have once more to learn who we are, once more to regain the strength and the pride in our heritage. It is happening, and I'm really pleased to see that.

When we talk about crime prevention, often prevention is the last thing we look at in the area of justice. Yet so many of our young people are affected. We look at all of our young people in the urban area who have known only what it's like to live under the welfare system. They grow up with parents who are on welfare and more often than not in single-parent families, mainly women.

One of the things that is very hard for a mother to provide for her children is to get them involved in sports. Something we've overlooked in our society is the importance of sports and recreation programs for our children. So where

[*Traduction*]

Dans mon mémoire, je consacre un paragraphe ou deux à des camps où l'on pourrait enseigner des choses comme l'exploitation forestière et l'agriculture. On pourrait demander à d'anciens détenus sous surveillance de venir travailler avec des jeunes et leur parler de leurs démêlés avec la justice. Nous pourrions nous servir de notre culture et de nos traditions, de nos connaissances pour remplacer ce qui a été perdu par ces personnes en milieu urbain qui ont été coupées de leur milieu.

En conclusion, je sais que les membres de la communauté qui sont organisés et qui travaillent ensemble, les travailleurs communautaires autochtones et non autochtones qui travaillent la main dans la main veulent et peuvent assurer les services nécessaires. Tout ce qu'il leur faut, c'est la collaboration du gouvernement et des ressources. Ils ont toutes sortes de réponses à proposer. Nous pouvons faire diminuer la population des prisons, les suicides, la toxicomanie et les autres infractions.

Mme Gloria Nicholson (membre du Conseil, Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society): Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de venir vous rencontrer et vous faire part de mon point de vue de femme.

Nous avons énormément de choses à faire auprès des autochtones en milieu urbain. Le programme est tellement vaste que cela peut être très frustrant par moment. Mais nous avons pu cerner ces dernières années nos problèmes et nos priorités. Ce dont je veux vous parler maintenant, c'est de notre principale priorité actuelle, notre guérison, la guérison de notre communauté. L'exposé de Hugh Braker il y a quelques instants n'était qu'une toile de fond. Nous avons besoin de guérir notre plaie, besoin de la formation nécessaire pour guérir la blessure provoquée par de nombreuses générations d'oppression.

Il est merveilleux de voir, en particulier depuis deux ans, que cette guérison a commencé, que nos concitoyens commencent à retrouver des forces, à réapprendre et à redécouvrir leur patrimoine culturel et à ressusciter le système de valeurs qu'ils avaient eu pendant des générations. C'est là-dessus que je voudrais me concentrer, car si nous voulons redevenir une nation forte, si nous voulons cesser d'alimenter les prisons du pays, nous allons devoir réapprendre qui nous sommes, retrouver la force et la fierté de notre patrimoine. Le mouvement a commencé, et j'en suis profondément heureuse.

On parle de prévention du crime, mais souvent la prévention est la dernière roue de la charrette dans le domaine de la justice. Pourtant, beaucoup de nos jeunes souffrent. La seule vie que connaissent beaucoup d'entre eux en milieu urbain, c'est le bien-être social. Ils ont été élevés par des parents vivant du bien-être, bien souvent dans des familles monoparentales, généralement par leurs mères.

Les mères ont énormément de difficulté à faire participer leurs enfants à des sports. Notre société ne se rend pas compte de l'importance des sports et des programmes de loisirs pour les enfants. Alors, où se retrouvent les enfants en

[*Text*]

do our children usually end up? They end up on the streets, because they don't really have anything to do after school. So I strongly recommend that we look at sports and recreation as a positive alternative for our youth, and even for our young people.

I'm saying that from experience as a single mother. I have five daughters. It was a struggle to have my daughters involved in sports, but I really truly believe that in their formative years, because they were so involved in and dedicated to their sports they were able to refrain from becoming involved in what their peer groups were involved with—the partying, going out and having a good time—because they were very aware that they had to be in good physical condition to excel in the sports they were involved in.

I look at that on a wider scale. It really came to me that so many of our single mothers cannot afford the expense of getting their children involved in sports. We have an aboriginal sport and recreation association in B.C., and I know that association is having such a struggle because for some reason it has always a low priority when the funding is decided on by whichever ministry or ever group to whom they apply for funding. It's really a struggle for that association to continue, and yet it's main purpose is to promote sports and recreation.

• 1040

One of the other things I would like to see in the area of crime prevention is really the promotion of better understanding between all people, and that can come in the area of cross-cultural training in all different segments of our society. We are working towards that in urban society. We are working towards trying to create a better future for our children.

I want to thank you again for the opportunity to be able to speak to you on that.

The Chairman: Thank you very much, Ms Nicholson. I'd like to call on Allan Benson, from the east.

Mr. Allan Benson (Executive Director, Native Counselling Services of Alberta): Yes, I was reminded of that last night. I was told there were enough native Albertans in B.C. taking up valuable program resources, so I was careful not to step on your turf here today.

I've been involved with crime prevention services for the past 15 years as a representative of Native Counselling Services of Alberta, but I've also been involved in crime prevention programs and services as a community member, an active community member of many northern communities, as well as the city of Edmonton, where I now reside.

In those times I've been involved in different reviews of the crime prevention programs, development of policies, development of handbooks for crime prevention programs, and the biggest fear I've had in the development or being

[*Translation*]

général? Ils se retrouvent dans la rue, parce qu'ils n'ont rien d'autre à faire après l'école. Je recommande donc vivement qu'à la place de la rue, on propose des sports et des loisirs aux enfants et même aux jeunes gens.

Je sais ce que c'est qu'être mère célibataire. J'ai eu cinq enfants. Je me suis battue pour que mes filles puissent faire du sport, mais je suis convaincue que durant leur jeunesse, c'est parce qu'elles se sont consacrées pleinement aux sports qu'elles ont pu éviter d'être entraînées dans les mêmes activités que les autres jeunes de leur âge—les parties, les sorties et les sauteries—parce qu'elles savaient qu'elles avaient besoin d'être en pleine forme pour exceller dans leurs sports.

Je vois cela sur une échelle plus générale. Je me suis vraiment rendue compte que beaucoup de mères célibataires n'avaient absolument pas les moyens de faire faire du sport à leurs enfants. En Colombie-Britannique, nous avons une association autochtone pour le sport et les loisirs, et cette association connaît bien des difficultés car, pour une raison quelconque, elle arrive en fin de liste quand le ministère ou le groupe approché pour obtenir une subvention décide de l'allocation des fonds disponibles. Même si son objectif fondamental est de promouvoir les sports et les loisirs, cette association a bien du mal à survivre.

En ce qui concerne la prévention du crime, j'aimerais aussi voir, entre autres choses, un effort pour promouvoir une meilleure compréhension entre tous les citoyens; ceci pourrait prendre la forme d'une formation transculturelle touchant tous les segments de notre société. Nous allons en ce sens dans les milieux urbains. Nous voulons un avenir meilleur pour nos enfants.

À nouveau, je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de vous présenter mes remarques à ce sujet.

Le président: Merci beaucoup, madame Nicholson. Je vais maintenant demander à M. Allan Benson, qui vient de l'Est, de prendre la parole.

M. Allan Benson (directeur administratif, Native Counselling Services of Alberta): Effectivement, on m'a rappelé hier soir d'où je venais. On m'a dit qu'il y avait déjà suffisamment d'Albertains autochtones en Colombie-Britannique, qui consommaient une partie importante des ressources des programmes existants. J'ai donc veillé à ne pas marcher sur vos plates-bandes ici aujourd'hui.

Voici 15 ans que je travaille dans le domaine de la prévention du crime comme représentant de notre organisation, Native Counselling Services of Alberta, mais j'ai aussi participé à des programmes et à des services de prévention du crime en tant que membre de la communauté, membre actif, dans plusieurs communautés du Nord ainsi qu'à Edmonton où j'habite actuellement.

De ce fait, j'ai participé à différents examens de programmes de prévention de la criminalité, à l'élaboration de politiques, à la préparation de manuels pour les programmes de prévention du crime; ma principale

[*Texte*]

involved in crime prevention initiatives is trying to stay away from creating a model that will fit in a community, trying to stay away from using the existing programs, like Crime Watch and Block Parent and asking how do we make them fit in the community, whether it be aboriginal or not. The difficult task was always trying to convince the players who were responsible for the administration of the resources received for crime prevention.

The most recent development of a handbook I think was in 1989 when the federal Solicitor General, the Province of Alberta, and a number of aboriginal groups and police groups worked together to develop a community handbook. Although that handbook tried to be as generic as possible, there was a lot of pressure in an attempt to fit programs into a community.

The aboriginal community has received a number of initiatives and community crime prevention programs that have failed, and are failing. The same program ideas and concepts are being pushed in the non aboriginal community, and they're failing. They're failing because they're moulded programs that are being put into various communities with different cultural values, with different expectations, different social problems, different stages of development. They don't belong to the community, they're not designed for the community, and they're pushed on the community.

• 1045

The issue of prevention has always been pushed onto the police agency. I've always had difficulty with why the police have the mandate to implement crime prevention programs and models in communities, aboriginal or not. The responsibility of the police should be to educate and to promote but not to force and push—not to control, not to direct. Too often I've seen crime prevention programs, good ideas, which were developed at a community level but lost as a result of too much police intervention.

Community leaders in aboriginal communities, as in any other community, need to have a clear vision of what their expectations are for the community. We don't have clear visions in aboriginal communities—not in all the aboriginal communities. We don't have the accountability by the leadership in an aboriginal community. We don't have accountability by police agencies or care-givers. Aboriginal or non-aboriginal organizations are not accountable to the community. People who commit crimes are not accountable to the community.

We've seen a real attempt—and I'll be discussing some examples of those services in Alberta—to have more involvement by the community in justice. But we face large centres, Edmonton and Calgary in particular, where we have

[*Traduction*]

préoccupation dans ces travaux de développement ou de mise en oeuvre d'initiatives de prévention de la criminalité était d'éviter de créer un modèle qui serait imposé à une communauté, et d'essayer de s'écarter des programmes existants, tels que Alerte au crime et Parents-Secours, en cherchant à savoir comment ils pourraient être adaptés à la communauté, qu'elle soit autochtone ou non. La difficulté a toujours été de convaincre les personnes chargées de l'administration des ressources allouées à la prévention du crime.

Le cas le plus récent est la préparation d'un guide, c'était je crois en 1989, quand le Solliciteur général du Canada, la province de l'Alberta, et un certain nombre de groupes autochtones et policiers ont travaillé ensemble pour créer un manuel pour les communautés. Même si ce manuel se voulait aussi générique que possible, il y a eu beaucoup de pressions pour que chaque communauté accepte les programmes.

La communauté autochtone a connu un bon nombre d'initiatives et de programmes communautaires de prévention de la criminalité qui ont échoué, ou sont en train d'échouer. On s'efforce de faire accepter les mêmes notions et programmes par la communauté non autochtone et ceci est également un échec. L'échec s'explique parce qu'il s'agit de programmes préparés à l'avance qui sont présentés à différentes communautés dont les valeurs culturelles, les attentes et les problèmes sociaux ainsi que le niveau de développement diffèrent. Ces programmes n'appartiennent pas vraiment à la communauté, n'ont pas été conçus pour elle, et on a forcé leur adoption.

Le dossier de la prévention a toujours été confié à la police. Je me suis toujours demandé pourquoi la police aurait le mandat de mettre en place les modèles et programmes de prévention du crime dans les communautés, qu'elles soient autochtones ou non. La responsabilité des policiers est de former et de promouvoir, et non de contraindre et de forcer—ce n'est pas à eux de contrôler et diriger ces activités. J'ai vu trop souvent des programmes de prévention du crime fondés sur de bonnes idées qui étaient lancées au niveau communautaire, mais échouaient du fait d'une intervention policière trop marquée.

Dans les communautés autochtones, comme dans les autres, les leaders communautaires doivent avoir une notion très claire de ce qu'ils peuvent espérer obtenir dans leur communauté. Les communautés autochtones ne bénéficient pas de cette vision très claire—tout au moins elle n'existe pas partout. Dans les communautés autochtones, les leaders n'ont pas de comptes à rendre à la communauté, et cela est également vrai des forces policières ou des fournisseurs de soins. Les organisations autochtones ou non autochtones ne sont pas responsables devant la communauté. Les criminels, eux aussi, ne sont pas tenus responsables vis-à-vis de la communauté.

Nous avons connu une tentative sérieuse—et je vous présenterai certains exemples de ce qui a été fait en Alberta—pour faire participer davantage la communauté au système judiciaire. Toutefois, dans les grands centres urbains,

[*Text*]

a number of different groups of aboriginal people who are represented in our city and we have a number of groups of aboriginal people who are frustrated by not having any say or any involvement in services for their people.

In the smaller aboriginal communities in northern Alberta we're now involved in a very exciting process of justice whereby elders are involved in the sentencing of offenders. That process needs to happen in the larger urban centres.

At present I'm involved with a number of aboriginal, non-aboriginal, and multicultural groups in the city of Edmonton to promote the concept of basically dismantling the existing major courthouse in Edmonton and taking the youth courts down to the community level, where they belong, so the young people are accountable to the community. If we want to address crime prevention, we have to address accountability by the accused and we have to address recidivism.

For example, in the Wabasca community, which is a mixed community of status and non-status, Métis, and non-native people who live in a very large community in northern Alberta, the elders are involved in a youth justice committee. Their initial mandate was to be involved in making sentencing recommendations to Judge Spence on young offender matters. They've been involved for two years and have had to deal with well over eighty cases.

Although their primary mandate was to deal with young offenders, the elders became involved in cases involving offenders up to the age of 25, where they were involved with younger men and women in the community who needed more than just to have to face the court. They're now involved in family violence matters. They're involved in pre-charge decision-making. But the most important part of the role of the elders is that they're not just involved with the accused. The elders realize they have to deal with the accused, and with the hurt and the wrongdoing that happened, but they also realize the whole family needs to be healed.

So although the offender may be the key to the door of the family, the family is really the target of the elder group. The crime that was committed is really minuscule to the social problems the family is facing in the eyes of the elders.

• 1050

We see a real change in the community, a change that is very positive, but is frightening for many care-givers, because they now have to be accountable to a non-political group of elders who want to know what services they are providing, how much money is being spent in the community, and how the services are delivered. They are making my organization accountable. They are making the police accountable. They are making the band council and the political leadership

[*Translation*]

plus particulièrement à Edmonton et à Calgary, nous trouvons différents groupes d'autochtones qui résident dans ces centres et se sentent frustrés de ne pas participer aux services qui leur sont destinés.

Dans les communautés autochtones moins importantes dans le Nord de l'Alberta nous participons actuellement à un processus judiciaire extrêmement intéressant qui permet aux anciens de participer à la détermination de la peine des contrevenants. Il faudrait retrouver ce même processus dans les centres urbains plus importants.

Je travaille actuellement avec plusieurs groupes autochtones, non autochtones et multiculturels à Edmonton pour promouvoir l'idée suivante: il faudrait se défaire essentiellement de la principale cour de justice de la ville et ramener les tribunaux pour jeunes contrevenants au niveau de la communauté, où ils devraient se trouver, de façon à ce que ces jeunes soient responsabilisés vis-à-vis de leur communauté. Si nous voulons prévenir la criminalité, nous devons aborder cette question de la responsabilité des accusés et celle de la récidive.

Dans la communauté de Wabasca, par exemple, où l'on trouve des Indiens inscrits et non inscrits, des Métis et des personnes qui ne sont pas autochtones, qui vivent tous dans cette communauté très importante dans le Nord de l'Alberta, les anciens participent à un comité sur la justice pour les jeunes contrevenants. Initialement, leur mandat était de participer à la préparation de recommandations sur la détermination de la peine qui étaient présentées au juge Spence dans le cas de jeunes contrevenants. Ce mécanisme existe depuis deux ans et a traité plus de 80 dossiers.

Bien que leur mandat était au début de s'occuper de jeunes délinquants, les anciens se sont intéressés à des causes où l'âge de l'accusé pouvait aller jusqu'à 25 ans; ils se sont ainsi intéressés à la situation de jeunes hommes et de jeunes femmes dont le cas ne pouvait se limiter à une comparution devant la cour de justice. Les anciens s'intéressent aussi maintenant aux questions de violence familiale et participent aux décisions prises avant la mise en accusation. Leur rôle le plus important, cependant, ne se limite pas à l'accusé. Les anciens réalisent qu'ils doivent s'occuper de ce dernier, ainsi que du tort causé, mais ils savent aussi que c'est toute la famille qui a besoin de soins.

Donc, même si c'est le contrevenant qui permet d'accéder à la famille, c'est celle-ci qui est vraiment visée par le groupe des anciens. Aux yeux des anciens, le crime commis est de beaucoup moins important que les problèmes sociaux qui confrontent la famille.

Nous pouvons observer un changement très positif dans la communauté, mais bon nombre des prestateurs de soins craignent cette évolution, car ils se voient maintenant dans l'obligation de rendre des comptes à un groupe d'anciens sans appartenance politique qui veulent savoir quels sont les services fournis, quel est le montant des sommes dépensées dans la communauté et quelles sont les méthodes de prestation des services. Mon organisation, elle aussi, doit

[*Texte*]

accountable. They are, in the true sense of the word, community developers. They are talking about and talking with and dealing with the individual, the family, and now the whole community. Through that process we think communities will be healed.

The elders are now involved in getting a lot of referrals of young people who are not committing crimes but who are having problems at home. Parents cannot control them. The schools cannot control them. The parents are now bringing that individual into the elders group. They are addressing that problem with that young person. So the elders are playing a very, very important role in crime prevention.

Crime prevention is often looked at as are we removing the opportunity to commit crime, are we preventing crime, are we educating people about crime? But we do not deal with some of the real issues of crime, and that is if there is criminal behaviour in the community and that criminal activity is not corrected and that individual is not healed, there is going to continue to be crime in that community by that individual, when he returns to the community, and the younger members of his family, because he will undoubtedly influence the younger members of that community.

We realized that the use of elders was very important in crime prevention and therefore got the elders involved at the Greerson Correctional Centre, an adult CRC in Edmonton. We got the elders involved in the healing process of offenders.

In the brief we talk about these programs. But I want to say that although there is no proof over the short period of time of just under a year this program has been operating... Statistics are always difficult, particularly when you talk about prevention. If the indicator of the healed state, the behaved individual, the smooth-running operations of the facility because of no disruptions by the inmates, if that is an indicator of the behavioural changes created in this correctional facility by the elders and their involvement in the healing process, then we can anticipate that recidivism will be greatly affected.

If there is not more emphasis put on rehabilitation, holistic healing of young offenders and adult offenders, we will not truly address the issues of crime in the community.

We did not prepare in our brief a list of recommendations for you. However, I would like to address a couple of recommendations. Often we take a look at "we need dollars for services, we need more money for the delivery of services", and we do, but it does not mean new money. A lot of dollars are being spent in valuable police time that is not necessary to crime prevention. A lot of dollars are spent on departments such as PLEA and some of the local justice initiatives.

[*Traduction*]

rendre des comptes, et cela est également vrai de la police, du conseil de bande et des leaders politiques. On peut vraiment dire qu'ils contribuent au développement communautaire. Les anciens parlent des problèmes rencontrés par les individus en cause, ils en parlent avec eux et s'intéressent également à la famille et, maintenant, à l'ensemble de la communauté. C'est ainsi que nous pourrons, pensons-nous, assurer le ressourcement des communautés.

On renvoie maintenant aux anciens de nombreux jeunes qui n'ont pas commis de crimes, mais qui ont des difficultés chez eux. Leurs parents, les écoles, ne parviennent pas à les contrôler. Ce sont maintenant les parents qui veillent à ce que ces jeunes comparaissent devant les anciens. Ces derniers s'occupent directement du jeune et jouent ainsi un rôle extrêmement important dans la prévention de la criminalité.

Quand on parle de prévention de la criminalité, on se demande souvent si on élimine l'occasion du crime, si on peut le prévenir et si on informe la population à ce sujet. Mais on oublie souvent certains problèmes très réels associés à la criminalité, à savoir que s'il y a un comportement criminel dans la communauté et que si ce comportement n'est pas rectifié et si les individus en cause ne sont pas rétablis, ces individus vont continuer leurs activités criminelles quand ils seront remis en liberté, et les jeunes membres de leur famille et de la communauté seront certainement influencés.

Nous avons donc réalisé que les anciens jouent un rôle très important dans la prévention du crime et nous avons obtenu leur contribution au centre résidentiel communautaire Greerson Correctional Centre, à Edmonton. Ils participent donc au processus de réinsertion des contrevenants.

Notre mémoire mentionne ces programmes. Mais je voudrais dire que bien que nous n'ayons pas de preuves, étant donné que ce programme ne fonctionne que depuis un an... Les statistiques posent toujours des difficultés, surtout quand il s'agit de prévention. Si l'on prend comme critère le ressourcement de l'individu ayant des comportements répréhensibles, ou le bon fonctionnement de l'établissement du fait de l'élimination des désordres, pour déterminer la modification des comportements réalisée dans ce centre résidentiel du fait de la contribution des anciens au processus de ressourcement, on peut alors prévoir que la récidive sera considérablement modifiée.

Si on ne met pas l'accent sur la réinsertion, sur le ressourcement holistique des contrevenants, jeunes et adultes, nous n'abordons pas vraiment la question de la criminalité dans la communauté.

Notre mémoire ne contient pas une liste de recommandations. Je voudrais cependant vous en présenter deux. On entend souvent dire: «Il nous faut plus de fonds pour les services, nous avons besoin de plus d'argent pour les offrir.», et cela est vrai, mais cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faut de nouvelles contributions. Le temps précieux consacré par la police à des activités qui ne servent pas nécessairement à la prévention de la criminalité représente des sommes importantes. D'autre part, des organismes d'éducation, tels que la Public Legal Education Association, et certaines initiatives judiciaires locales sont largement financés.

[*Text*]

The education process... The dollars from funded organizations like PLEA should be reallocated. They should be reallocated to community-driven groups, regional groups, which can be formed to develop community strategies for crime prevention. Crime prevention should not be a costly program.

• 1055

I don't believe that every community needs a crime prevention coordinator. I don't believe that every detachment needs to allocate one and a half to two man-years to crime prevention or community-based policing. Why? It is not working. It is not the responsibility of the police to solve the social problems of the community. It is the responsibility of the community.

As governments, as leaders, we need to offer the support. We need to offer the resources to help in the development of the community. We don't need to be throwing dollars away without a clear plan and a clear vision from the community, but we need to help them to create that vision, that plan.

There needs to be more support for the elders' involvement in more than just justice committees and more than just sentencing panels. There needs to be support for the elders to become involved in dealing with all of the issues in the community.

Too often, justice, policing, and corrections issues are running in cross-paths, with different mandates, different funding mandates, different directions, different controls. When you are funding services there needs to be some flexibility to be able to cost-share, to be able to put together some resources and be creative, not to expect dollars and resources to fall under mandates. Resources have to be allocated to creative initiatives in the community in order for them to work; they will not always fall under mandates and guidelines.

In all municipal governments across this country, we have police groups responsible to a local community police commission of some sort. Well, the police need to be accountable to local community police commissions that don't have a tax base. Like our Indian reserves, like our Métis settlements, and like some of the hamlets in the non-native community, police groups need to be accountable to the community.

The RCMP created a great committee, a local justice committee, in many of the communities in Alberta and, as I am aware, in many communities across the country. It was in direct response to being accountable to the community, but it is driven and controlled by the police, so how can the police be accountable to the committee?

[*Translation*]

Au sujet du processus éducatif... Les sommes allouées à des organisations telles que la Public Legal Education Association devraient être utilisées ailleurs. On pourrait les consacrer à des groupes contrôlés par les communautés, à des groupes régionaux, qui peuvent être constitués pour élaborer des stratégies communautaires de prévention du crime. Cette prévention ne devrait pas demander des budgets importants.

Il ne me semble pas nécessaire d'avoir un coordinateur de la prévention du crime dans chaque communauté. Je ne crois pas non plus que chaque détachement de police doive allouer une année-personne ou deux à la prévention du crime ou à la police communautaire. Pourquoi? Parce que cela ne donne pas de résultats. Il n'appartient pas à la police de résoudre les problèmes sociaux d'une communauté. C'est la communauté elle-même qui en a la responsabilité.

En tant que gouvernements, en tant que leaders, nous devons offrir le soutien requis. Nous devons offrir les ressources requises pour aider la communauté à se développer. Il ne sert à rien de dépenser sans compter quand il n'y a pas de plan très clair et de vision bien définie venant de la communauté elle-même; mais nous devons aider la population à créer cette vision, à élaborer ce plan.

On a besoin d'une contribution plus importante de la part des anciens, dont la participation ne devrait pas se limiter aux comités de la justice et à des commissions de détermination de la peine. Il faut qu'ils s'occupent de toutes les questions qui intéressent la communauté.

Il arrive trop souvent que le système judiciaire, la police et les services correctionnels fonctionnent indépendamment les uns des autres, avec des mandats différents, des sources de financement différentes, des orientations différentes et des mécanismes de contrôle différents. Dans le financement des services, il faut disposer d'une certaine souplesse pour pouvoir partager les coûts, rassembler certaines ressources et prendre des initiatives innovatrices, et il ne faut pas s'attendre à ce que les ressources financières ou autres soient définies par les mandats. Les ressources doivent être affectées aux initiatives innovatrices dans la communauté pour obtenir des résultats; cela ne va pas nécessairement coïncider toujours avec les mandats et les lignes directrices.

Dans toutes les municipalités du pays, les forces policières sont responsables devant une commission de police locale, communautaire, quelconque. Eh bien, la police devrait devoir rendre des comptes à une commission de police communautaire locale qui ne dispose pas d'une assiette fiscale. Tout comme sur les réserves indiennes, dans les établissements métis, et dans les petites agglomérations non autochtones, les forces policières doivent être responsables devant la communauté.

La GRC a créé un comité très important, un comité local de la justice, dans bon nombre de communautés en Alberta et, si je ne me trompe pas, dans bon nombre de communautés dans l'ensemble du pays. Cela visait à répondre à la nécessité de rendre des comptes à la communauté. Mais comme c'est un comité dirigé et contrôlé par la police, comment peut-on dire que la police doit lui rendre compte de ses activités?

[*Texte*]

The community needs to know that when services are being delivered in their community, they have a say, they have an involvement in the planning process and the delivery of service.

I guess lastly, there needs to be more support by the native community to other native communities, to be able to offer the information to support the planning process. There needs to be a coordinated effort amongst the aboriginal communities in dealing with issues such as crime prevention.

I would like to thank you very much for allowing me to make this presentation on behalf of Dr. Cunningham.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Benson. We thank all of you.

I want to point out that quite often some of the points in the submissions that you make have been made to this committee over and over so many times that they become quite repetitive to us.

A couple of things struck me. Before we proceed with questioning, I should tell you that when this committee went to the West Edmonton maximum-security institution, we were told that elders were not given access to the native brotherhood within the penitentiary as other religious denominations were, to give them spiritual leadership and so on. It was the recommendation of this committee that they be allowed to, and I am pleased to hear that it is being successful. I am pleased to hear that they are playing a role, because they are the people who are trusted by the native brotherhood.

The other thing that struck me was in the Urban Society presentation where you talk about ex-offenders providing services. We met with the native brotherhood within that penitentiary, four lifers, and the man who I perceived as being the leader said that when he got out he was going to return to his community and provide services to the youth in his community. It was quite a stimulating statement for a man to make who had so much to be possibly bitter about. He did not deny the crimes, but he had reason to be bitter with 25 years in west Edmonton, and his only thought was to get out and help the youth in his community. Your comments are well taken by this committee and very well received.

• 1100

Mr. Wappel: I really enjoyed the presentation. I was born and raised in Toronto. I'm not a native. During the time I was raised, there weren't a lot of native issues discussed in Toronto. There weren't a lot of aboriginal people in Toronto. In the last four years that I've been a member of Parliament I've learned an immense amount. First of all, I've learned how little I knew, which was next to nothing. Secondly, I've learned a lot and I've also learned that I need to know an awful lot more. However, I don't accept everything that is said on its face value or blanket. I have some questions, and I hope you'll be able to help me with some answers.

[*Traduction*]

La communauté doit savoir qu'elle a un mot à dire lors de la planification et de la prestation des services qui lui sont fournis.

Finalement, les communautés autochtones doivent s'appuyer mutuellement davantage et échanger des renseignements pour contribuer au processus de planification. Les communautés autochtones doivent fournir un effort coordonné pour traiter de questions telles que la prévention du crime.

Je vous remercie vivement de m'avoir permis de vous avoir présenté ces remarques au nom de M. Cunningham.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Benson. Nous vous remercions tous.

Je voudrais vous signaler que certaines des remarques dans vos exposés nous ont été présentées à maintes reprises et nous sont devenues très familières.

Une ou deux choses m'ont particulièrement frappé. Avant de passer aux questions, je voudrais vous signaler que nous sommes allés à Edmonton-Ouest pour y visiter l'établissement à sécurité maximale qui s'y trouve. On nous a dit que les anciens n'avaient pas obtenu accès à la fraternité des autochtones qui existe dans ce pénitencier, contrairement aux autres confessions religieuses, pour leur apporter un réconfort spirituel, etc. Nous avons recommandé que ce droit d'accès leur soit accordé, et je suis heureux d'entendre que cela a été fait. Je suis également heureux d'entendre que les anciens jouent maintenant un rôle, car ils jouissent de la confiance de la fraternité des autochtones.

J'ai également été frappé par les remarques présentées par la Urban Society concernant les services fournis par d'anciens contrevenants. Dans ce pénitencier, nous avons rencontré des représentants de la fraternité des autochtones, quatre condamnés à vie, et celui qui m'a semblé être le leader a déclaré qu'une fois libéré il retournerait dans sa communauté pour travailler avec les jeunes. C'était vraiment réconfortant d'entendre cela de la bouche d'un homme qui aurait pu être très amer. Il ne niait pas avoir commis des crimes, mais l'idée de passer 25 ans dans l'établissement d'Edmonton-Ouest aurait pu le rendre très amer, et, pourtant, il pensait uniquement à servir la jeunesse de sa communauté après sa libération. Vos commentaires sont bien notés par notre comité et fort bien reçus.

M. Wappel: C'est avec plaisir que j'ai entendu vos remarques. Je suis né à Toronto, où j'ai été élevé. Quand j'étais jeune, on ne parlait pas beaucoup de la question des autochtones à Toronto, où ils étaient peu nombreux. Député depuis quatre ans, j'ai énormément appris au cours de cette période. Tout d'abord, j'ai réalisé que je connaissais très peu de choses, pratiquement rien du tout. Deuxièmement, j'ai beaucoup appris, et j'ai également appris qu'il me restait énormément de choses à apprendre. Toutefois, je n'accepte pas automatiquement tout ce que j'entends comme étant la vérité. J'ai quelques questions à poser, et j'espère que vous pourrez m'aider à obtenir quelques réponses.

[*Text*]

I'd like to begin by asking Mr. Braker some questions. Have there been any statistics done on the rate of crime per capita, and of course I'm addressing the aboriginal issue, on reserve as opposed to in an urban setting?

Mr. Braker: I'd have to go back to my library, Mr. Wappel. There have been, but not nationally. There have been comparisons done between the rate of crime in the aboriginal community, for example, perhaps in Vancouver and in rural Vancouver, but not nationally.

Mr. Wappel: Let's talk B.C. then. I'm interested in knowing if there is a relationship, if there is more or less crime in an urban setting than on a reserve. Can you help me with that?

Mr. Braker: Yes, and the crime differs as well.

Mr. Wappel: Is it less on the reserve, let's say, or in an isolated community than in an urban setting?

Mr. Braker: It's not that simple. The actual rates will actually be greater in some urban centres than they will be in the rural, but the type of crime is different. You will find far more property offences against aboriginal people in urban centres than you will on the reserve.

Mr. Wappel: You mentioned, for example, the high rate of violent crime. Is there any correlation between the location and the violent crime?

Mr. Braker: No.

Mr. Wappel: Would that mean that the violent crime would be as likely to occur on a reserve as it would be in an urban setting?

Mr. Braker: Yes.

Mr. Wappel: What about the unconscionable levels of domestic violence? Would they also occur approximately the same on a reserve or in an isolated community as in an urban setting, or more, or less?

Mr. Braker: Unfortunately, they're about the same.

Mr. Wappel: Okay. That being the case, what happens in an isolated aboriginal community when there is a situation of spousal abuse? What does the community do?

Mr. Braker: I certainly cannot speak for all of British Columbia. The best way to answer is perhaps going to be by example. In isolated communities in British Columbia there are of course not the support services that you find in a city. So you're not going to find the spousal support services in Fort Ware or perhaps in Clayoquot or any of the other isolated communities that you have in the city.

• 1105

So first of all, the woman is going to be... And it's predominantly women and children who are victims. You are not going to find the woman able to turn to a support service. If she wishes, she's going to have to turn to a service

[*Translation*]

Je m'adresserai tout d'abord à M. Braker. Pouvez-vous me dire s'il y a des statistiques portant sur le taux de criminalité en fonction de la population, et je parle naturellement des autochtones, qui comparent la situation sur les réserves et celle que l'on trouve en milieu urbain?

M. Braker: Il faudrait que je retourne à ma bibliothèque, monsieur Wappel. Ces statistiques existent, mais pas pour l'ensemble du pays. On a établi quelques comparaisons entre les taux de criminalité parmi les autochtones, par exemple, entre Vancouver et la zone rurale autour de Vancouver; mais il n'y a pas de comparaisons à l'échelle nationale.

M. Wappel: Bon, parlons donc de la Colombie-Britannique. Je voudrais savoir s'il y a un lien entre l'urbanisation et la criminalité, s'il y a plus ou moins de crimes en milieu urbain que sur les réserves. Pouvez-vous m'aider en ce sens?

M. Braker: Oui, et d'autre part la nature des crimes est différente.

M. Wappel: La criminalité est-elle moindre sur les réserves, ou dans les communautés isolées, qu'en milieu urbain?

M. Braker: Ce n'est pas aussi simple que cela. Les taux sont en fait plus élevés dans certains centres urbains que dans les zones rurales, mais la nature des crimes est différente. Les autochtones sont victimes de beaucoup plus d'infractions contre les biens dans les centres urbains que sur les réserves.

M. Wappel: Vous avez parlé, par exemple, d'un taux élevé de crimes avec violence. Y a-t-il un lien entre le milieu, urbain ou non, et les crimes avec violence?

M. Braker: Non.

M. Wappel: Dois-je comprendre que le taux de criminalité avec violence pourrait être le même sur les réserves que dans les centres urbains?

M. Braker: Oui.

M. Wappel: Qu'en est-il des niveaux inacceptables de violence familiale? Est-ce que ces situations sont approximativement aussi fréquentes sur les réserves, ou dans les communautés isolées, que dans les centres urbains? Ou sont-elles soit plus, soit moins fréquentes?

M. Braker: Malheureusement, la fréquence est approximativement la même.

M. Wappel: Bien. S'il en est ainsi, que se passe-t-il dans une communauté autochtone isolée dans les cas de violence conjugale? Que fait la communauté?

M. Braker: Je ne peux certainement pas parler pour l'ensemble de la Colombie-Britannique. La meilleure réponse serait peut-être de vous donner un exemple. Dans les communautés isolées de la Colombie-Britannique, on ne dispose évidemment pas des services de soutien qui existent dans une ville. Fort Ware, ou peut-être Clayoquot, ou toute autre communauté isolée, ne possède pas les services de soutien aux familles que l'on trouve en milieu urbain.

Tout d'abord, pour la femme... Ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont victimes. Les femmes ne peuvent pas faire appel à des services de soutien. Si elles le désirent, elles devront se tourner vers les services que leur

[*Texte*]

within her own community. Realistically, her chances of leaving the community are non-existent. First of all, the travel costs are prohibitive. Secondly, if she does leave the community, she will either live with relatives in the city or live on welfare.

Fleeing the community, for aboriginal women and children, is not really an alternative. There is no alternative to turn to services, because really none are offered in isolated communities. She must therefore turn either to her own community or to her own family. Unfortunately, very few aboriginal communities in British Columbia have programs for spousal assault. That means the woman is really left with her own family.

I represent the superintendent of family and child services when aboriginal children are apprehended on the west coast of Vancouver Island, because the aboriginal community has taken control of its own child welfare. In my experience the community puts on great pressure for silence. A great deal of pressure is put on victims by the community not to disrupt the small community, not to create waves in the small community, and to keep the close-knit community the way it is. In fact, I believe in many of the isolated communities aboriginal women face a very difficult position.

Mr. Wappel: Isn't that precisely the point? We've been hearing about community-based policing. We've been hearing about community activity. Is this a cultural thing? Why would a community—and this may be a horribly naïve question, but I'm going to ask it anyway—treat the abused spouse as the criminal, instead of, for example, the elders and the people in the community isolating the abuser?

Mr. Braker: No, it's not a cultural thing. To help you understand why aboriginal people call more for control and for aboriginal answers to the problem, perhaps I can best illustrate it by giving you an example.

A hereditary chief on the west coast of Vancouver Island was accused of sexually assaulting a woman in the band office. He was actually charged with a criminal offence. The aboriginal people decided he should take care of things in his own way as well. He was forced to apologize publicly in the community before a tribal council meeting, before a gathering of the other hereditary chiefs and a gathering of the woman's family. Not only did he have to apologize, but he had to recognize the woman for her true worth. Then, because he had been humiliated as a hereditary chief by having to apologize, he was forced to spend a great deal of money to correct the situation and to thank the chiefs for having accepted his apology.

The result was what I think traditional institutions existed for. In other words, the community healing took place immediately. There was a quieting within the community. The victim accepted the apology and was actually quite happy with what had happened. She felt she had been dealt with appropriately by the community, and she was quite taken by the whole thing. So peace was restored to the community in the traditional way it always occurred. If you look at

[*Traduction*]

offre leur propre collectivité. En réalité, il est fort peu probable que la femme quitte le village. Premièrement, le coût d'un tel voyage est exorbitant. Deuxièmement, si elle quitte la communauté, elle se retrouvera avec des parents en ville ou devra dépendre de l'aide sociale.

Fuir la collectivité n'est tout simplement pas un choix pour les femmes et les enfants autochtones. Elles ne peuvent pas non plus faire appel à des services d'aide, puisqu'il n'y en a pas dans les villages isolés. Elles doivent donc compter sur leur communauté et leur famille. Malheureusement, peu de collectivités autochtones de la Colombie-Britannique ont des programmes concernant la violence familiale. Cela signifie que la famille constitue le seul refuge pour les femmes.

Je représente le surintendant des services à la famille et à l'enfance lorsque des enfants autochtones sont appréhendés sur la côte ouest de l'île de Vancouver, parce que la communauté autochtone a repris le contrôle de l'aide à l'enfance. D'après mon expérience, la communauté exerce des pressions pour qu'on garde le silence. On exerce des pressions sur les victimes pour qu'elles ne perturbent pas la petite collectivité, pour qu'elles ne fassent pas de vagues, pour qu'elles ne défassent pas des liens étroits qui unissent la communauté. En fait, dans bon nombre de villages isolés, les femmes autochtones sont dans une situation très difficile.

M. Wappel: N'est-ce pas là précisément la question? Nous avons entendu parler de police sociopréventive, d'activités communautaires. Est-ce là une question culturelle? Ma question est peut-être terriblement naïve, mais je la pose tout de même: pourquoi une communauté traiterait-elle la victime comme un criminel? Pourquoi les aînés et autres membres de la communauté n'isoleraient-ils pas plutôt l'agresseur?

M. Braker: Ce n'est pas une question de culture. Permettez-moi de vous donner un exemple pour vous aider à comprendre pourquoi les peuples autochtones souhaitent exercer un contrôle accru et régler leurs problèmes grâce à des solutions autochtones.

Sur la côte ouest de l'île de Vancouver, un chef héréditaire a été accusé d'avoir agressé sexuellement une femme dans le bureau de la bande. On l'a accusé d'infraction criminelle. La population autochtone a décidé de prendre l'affaire en mains. L'agresseur a été obligé de s'excuser publiquement pendant une réunion du conseil tribal, un rassemblement des autres chefs héréditaires et un rassemblement de la famille de sa victime. Il a dû non seulement s'excuser, mais reconnaître la véritable valeur de sa victime. À titre de chef héréditaire, il a été humilié par l'obligation de s'excuser, et il a aussi dû dépenser une grosse somme d'argent pour corriger la situation et remercier les chefs d'avoir accepté ses excuses.

À mon sens, voilà pourquoi les institutions traditionnelles existent. En d'autres termes, le processus de guérison de la communauté s'est enclenché immédiatement. Le calme est revenu au sein de la collectivité. La victime a accepté les excuses qui lui ont été présentées et s'est dite satisfaite de ce qui s'est passé. Elle a estimé avoir été traitée en toute justice par la communauté, et l'idée lui a beaucoup plu. La paix est revenue dans le village grâce aux méthodes

[*Text*]

traditional institutions such as potlatches and you try to rationalize them in some detached way, that's why they existed.

So I say to you, no, it's not a cultural thing, why communities tell them to keep quiet. In my belief this is a learned behaviour. It just reflects the unfortunate situation aboriginal people find themselves in. Were they given the opportunity to practise their traditional beliefs, I think it would be very different.

By the way, the judge dropped the charges.

Mr. Wappel: But how are you stopped from doing that in an isolated community when you can't even get the police up there? Presumably most days of the year it's an isolated community run by the people. Why can't the type of example you gave be the norm instead of the exception? I'm not talking now about the urban setting, which is an entirely different matter. I'm talking about the isolated reserve in northern Alberta, northern Saskatchewan, close to the Alaskan border, up in the Northwest Territories or wherever you may want to say. Why is that kind of thing not the norm now?

• 1110

Mr. Braker: Part of the answer, Mr. Wappel, must lie with the fact that aboriginal people have not been given control of their own lives and their own institutions.

Again, I must reflect on the example in British Columbia. In British Columbia today, only two—I believe only two, but it may be three now—Indian groups have been given control over their own child welfare. What does that mean? Well, for the Nuu-chah-nulth program on the west coast of Vancouver Island, it has meant a very big change in the community, because the aboriginal people have now been given control of policing their own child welfare and stopping their own abuse. They are turning the situation around in the community. You find that there is a far greater rate of disclosure. You are finding the Indian people themselves on the west coast are actively doing prevention and community development services, which were never offered by the ministry in the province of British Columbia in the past.

I look to that as an example of a positive outcome and as a possible part of the answer as to how they are going to come to accept responsibility and ensure that victims are dealt with appropriately.

Mr. Wappel: Mr. Braker, I am at a loss to understand how that community power has been taken away. How can one legislate or prohibit a band council or hereditary chief from dealing with a man who is raping people in the community or who is beating his wife or children? How has it come about that this ability has been taken away from them? We are not talking now about incarcerating them.

Mr. Waddell: It's called Canadian history.

Mr. Wappel: I'm asking the witness, Mr. Waddell.

I am interested in knowing why it is that those kinds of traditional methods of dealing with problems seem not to be taking place.

[*Translation*]

traditionnelles qui avaient toujours été employées. On peut rationaliser ainsi de façon détachée l'existence d'institutions traditionnelles telles que le potlatch; voilà pourquoi elles existent.

Ce n'est donc pas en raison de leur culture que les communautés autochtones préfèrent garder le silence. J'estime que c'est plutôt un comportement acquis, qui traduit la situation malheureuse dans laquelle se trouvent les autochtones. S'ils avaient l'occasion de mettre en pratique leurs croyances traditionnelles, les choses changeraient.

Soit dit en passant, les poursuites ont été abandonnées.

M. Wappel: Mais qu'est-ce qui vous empêche d'agir ainsi dans un village isolé où il n'y a même pas de policiers? La plupart du temps, cette communauté est dirigée par ses membres. Pourquoi cet exemple ne peut-il pas constituer la norme plutôt que l'exception? Je ne parle pas du milieu urbain, qui est entièrement différent. Je parle des réserves isolées du Nord de l'Alberta, du Nord de la Saskatchewan, près de la frontière de l'Alaska, dans les Territoires du Nord-Ouest. Pourquoi cette façon de faire n'est-elle pas plus courante?

M. Braker: Monsieur Wappel, c'est en partie dû au fait que les autochtones n'ont pas le contrôle de leur vie et de leurs institutions.

Je prendrai encore une fois l'exemple de la Colombie-Britannique. De nos jours, dans cette province, seuls deux groupes indiens—un troisième s'est peut-être ajouté récemment—contrôlent l'aide à l'enfance. Qu'est-ce que cela signifie? Eh bien, pour le programme Nuu-chah-nulth sur la côte ouest de l'île de Vancouver, cela signifie qu'un changement important s'est produit dans la collectivité, car les autochtones exercent eux-mêmes la surveillance et mettent fin aux cas d'exploitation d'enfants. Dans cette collectivité, on a renversé la vapeur. On dénonce de plus en plus les agressions. Sur la côte ouest, ce sont les Indiens eux-mêmes qui s'occupent activement de prévention et de développement communautaire, des services que n'avaient jamais offerts le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Voilà une expérience qui a eu des résultats positifs et qui nous montre comment les autochtones peuvent en venir à assumer leurs responsabilités et à s'assurer que les victimes sont traitées comme il se doit.

M. Wappel: Monsieur Braker, je comprends mal comment il se fait que ces collectivités n'ont plus ces pouvoirs. Comment peut-on, par une loi ou une interdiction, empêcher un conseil de bande ou un chef héréditaire de régler le cas de celui qui commet des viols ou qui bat sa femme et ses enfants dans son village? Comment se fait-il qu'ils n'ont plus ce pouvoir? Nous ne parlons pas ici, cependant, d'un pouvoir d'incarcération.

M. Waddell: Cela, c'est l'histoire du Canada.

M. Wappel: J'ai posé ma question au témoin, monsieur Waddell.

J'aimerais savoir comment il se fait que les méthodes traditionnelles ne servent pas à régler les problèmes.

[*Texte*]

Mr. Braker: The answer to that is going to be very complex. Aside from the long history of the relationship between Canada and the aboriginal people and the constant attempts to eradicate aboriginal culture—forgetting that for the moment, and that is hard to do, because there has been a very concerted effort on the part of Canada and British Columbia to wipe out aboriginal cultures, and it is well documented in residential schools and by the Indian Act itself—aside from that, if you tell people that they have the right to enforce their own law but you do not allow them the sanction to do so, in other words the power to do so, what are they going to do with it?

That is why I point to aboriginal child welfare as a positive example. There the aboriginal people themselves have actually been given control over the institutions. They now have the power to apprehend children and the force of law will be behind them.

Mr. Wappel: Your example of the hereditary chief didn't involve any incarceration or anything. It involved a clear act by the community, which so embarrassed and humiliated the hereditary chief that in fact he purged his guilt with the community, quite apart from whether he served any time or was ever convicted of an offence of sexual assault. That doesn't require, I would not think, an empowerment, because it was already there and in fact was exercised.

Mr. Braker: As I pointed out though, he was charged with a criminal offence. The apology came after the charge. After the apology was made the judge gave a very long decision in which he commended the people for finding their own answer, and subsequently he dismissed the charges.

The example that was given, Mr. Wappel, is an example of what happens despite everything else, and not as an example of what Indian people have the power to do today, because I don't think they do. I think that is very much the exception.

Mr. Wappel: And they are somehow prevented from exercising that kind of thing?

Mr. Braker: I believe so, yes, for a whole host of reasons, not just because they don't have the power of sanction or the power of law behind them because they have not been given jurisdiction, but because the relationship between Canada and the aboriginal people through the Indian Act and residential schools has been to stamp out Indian culture.

Mr. Wappel: Well hopefully that won't continue. Can I turn then to the urban aspect?

• 1115

The Chairman: Could I ask a supplementary without cutting into your time? Without reopening the situation, I understand that when the native women testified before the committee on violence against women, they stated that in isolated communities they did not usually report violence because often the abuser was either a member of the tribal council or related to a tribal councillor, and they caused more problems by doing so. This was not mentioned by you, but do you think this could be part of the problem?

[*Traduction*]

M. Braker: La réponse à cette question est très complexe. Si on fait abstraction de la nature de la relation qui existe entre le Canada et les peuples autochtones et des tentatives répétées de supprimer la culture autochtone—si on fait abstraction de cela pour un moment, bien que ce soit difficile, parce que le Canada et la Colombie-Britannique ont déployé des efforts concertés pour rayer de la carte les cultures autochtones, comme le prouvent les pensionnats et la Loi sur les Indiens—outre cela, si vous dites à quelqu'un qu'il a le droit de faire appliquer ses propres lois, mais que vous ne lui permettez pas d'imposer des peines en cas de violation, en d'autres termes, s'il n'a pas le pouvoir de le faire, à quoi servent ces lois?

Voilà pourquoi l'aide à l'enfance autochtone est un exemple positif. Ce sont les autochtones eux-mêmes qui contrôlent leurs institutions à cet égard. Ils ont maintenant le pouvoir d'appréhender les enfants, avec le soutien entier de la loi.

M. Wappel: Dans votre exemple, le chef héréditaire n'a pas été incarcéré. La communauté a posé des gestes clairs qui ont entraîné l'humiliation du chef héréditaire, mais qui lui ont aussi permis d'expier son crime, qu'il ait eu ou non à purger une peine d'emprisonnement ou qu'il ait été ou non reconnu coupable d'agression sexuelle. Il me semble que pour ce faire, la collectivité n'avait pas besoin de pouvoirs spéciaux, qu'elle n'a fait qu'exercer les pouvoirs qu'elle détenait déjà.

M. Braker: J'ai bien fait remarquer qu'on avait porté contre lui des accusations au criminel. Les excuses sont venues par la suite. Après que l'agresseur eut présenté ses excuses, le juge a rendu une longue décision dans laquelle il a félicité les gens pour avoir trouvé leur propre solution; les accusations ont ensuite été abandonnées.

L'exemple que j'ai donné, monsieur Wappel, est un exemple de ce qui se passe malgré tout, et non pas un exemple de ce que les Indiens ont le pouvoir de faire aujourd'hui. C'est en effet l'exception.

M. Wappel: Est-ce qu'on les empêche d'exercer des pouvoirs de ce genre?

M. Braker: Je le crois, oui, pour toutes sortes de raisons, pas seulement parce qu'ils n'ont pas le pouvoir d'imposer des peines ou parce que la loi ne leur donne pas compétence, mais aussi en raison de la relation qui existe entre le Canada et les peuples autochtones par suite de l'adoption de la Loi sur les Indiens et de la création des pensionnats, qui visaient à éliminer la culture indienne.

M. Wappel: Espérons que cela prendra fin. J'aimerais maintenant aborder l'aspect urbain.

Le président: Sans utiliser de votre temps, pourrais-je poser une question complémentaire? Sans rouvrir le débat, les femmes autochtones qui ont témoigné devant le comité sur la violence faite aux femmes auraient déclaré que, dans les villages isolés, elles ne signalaient pas les actes de violence, car l'agresseur était souvent membre du conseil tribal ou parent d'un de ses membres, et qu'une dénonciation aurait provoqué davantage de problèmes. Vous n'en avez pas parlé, mais croyez-vous que cela est une difficulté réelle?

[*Text*]

Mr. Braker: I think there is a great deal of pressure put on native women in aboriginal communities not to report crime.

The Chairman: Thank you.

Mr. Wappel: I read with interest the Urban Society recommendations and report. I really do think that the suggestion about the work camps versus the prisons is an excellent idea. I think the interventions program is good.

I ask this because we come down to funding. We need money for this and money for that. It is a question or reallocating it the right way sometimes as opposed to more money. Perhaps we cannot have everything all at once. Is it occurring that we have programs now where there are offenders currently incarcerated who either visit or are visited by youth to tell their experiences as opposed to ex-inmates? If not, why not?

Mr. Redwood: The only thing close to what you are describing is possibly in the job development, where they have a job training program. They have about 16 to 20 aboriginal men, many of whom have been incarcerated, who do voluntary work in the community. With regard to programming to address questions from youth, there is nothing.

Mr. Wappel: Maybe somebody should be thinking about this. For example, why could it not be provided? There is the cooperation of the inmates, of course. Why could there not be a school excursion of a grade six class, for example, to an institution? That grade six class could listen to the experiences of a couple of the inmates and ask them questions. I am not talking now about a scared straight policy or any kind of thing like that, simply informational. Have a look at what the institution looks like, have the inmates describe what they did, how they feel about it, how they are living and how they are relating in the inside. Have them talk to the youth. That does not cost any money other than the rental of a bus. The school board will pay for that anyway. After all, the school board should be paying for something.

Mr. Redwood: For several reasons. If this committee would endorse it, we could probably do some of that. If the native community was approached, a Matsqui or Mission, with that idea, we would certainly get a no to take youth into the prison, to have that type of program delivered.

I think it is a good idea. I think we are missing though that the youth that are in schools right now are with family and support systems. When I talk about youth on the street, these are youth who have no family support. They are not going to school. If some of them are going to school, they are not going through the regular school system. These are the one that are in crisis and in need of services from our community.

[*Translation*]

M. Braker: En effet, je crois qu'on exerce des pressions sur les femmes autochtones pour qu'elles ne signalent pas les crimes dont elles sont victimes.

Le président: Merci.

M. Wappel: J'ai lu avec intérêt le rapport et les recommandations de la Urban Society. L'idée de remplacer les prisons par des camps de travail me semble excellente. Le programme d'intervention me semble aussi très bon.

J'aimerais vous poser une question relativement au financement. On a besoin d'argent pour ceci et pour cela. Souvent, il suffit de réaffecter les fonds. Des sommes additionnelles ne sont pas nécessaires. Mais il faut aussi comprendre que nous ne pouvons tout obtenir en même temps. Est-ce que, dans le cadre de certains programmes, des contrevenants actuellement en prison rendent visite à des jeunes ou reçoivent la visite de jeunes pour leur parler de leurs expériences? Dans la négative, pourriez-vous me dire pourquoi?

M. Redwood: La seule chose qui s'apparente à ce que vous décrivez, c'est le programme de formation professionnelle, dans le cadre duquel de 16 à 20 hommes autochtones, dont bon nombre ont été emprisonnés, travaillent bénévolement pour la collectivité. Pour ce qui est des programmes répondant aux besoins des jeunes, non, il n'y en a pas.

M. Wappel: Peut-être devrions-nous y réfléchir. Pourquoi cela ne serait-il pas possible? Je crois qu'on aurait la collaboration des prisonniers. Pourquoi une classe de 6e année ne pourrait-elle pas faire une excursion dans un établissement carcéral? Les jeunes pourraient alors connaître les expériences de quelques prisonniers et leur poser des questions. Le but ne serait pas de faire peur aux élèves, mais bien de les informer. Les jeunes pourraient voir à quoi ressemble une prison, demander aux prisonniers de leur décrire ce qu'ils ont fait, ce qu'ils ont ressenti, comment ils vivent et quel est le genre de relations qu'ils entretiennent en prison. Les détenus pourraient s'entretenir avec les jeunes. Cela ne coûterait rien, sauf la location d'un autobus, Ce que pourrait payer le conseil scolaire. Après tout, le conseil scolaire devrait bien assumer quelques coûts.

M. Redwood: Cela s'explique de plusieurs façons. Si votre comité souscrivait à une telle idée, nous pourrions probablement la mettre en oeuvre. Si nous soumettions l'idée à l'institut de Matsqui ou de Mission, si on demandait à y amener des jeunes, à mettre sur pied un programme de ce genre, la réponse serait certainement non.

Mais je crois que l'idée est bonne. Cependant, les enfants qui sont à l'école ont déjà le soutien du système et de leur famille. Il faudrait s'attarder davantage aux jeunes qui sont dans la rue, qui n'ont pas le soutien d'une famille, et qui ne fréquentent pas l'école. Et ceux d'entre eux qui fréquentent l'école ne sont pas dans le système scolaire ordinaire. Ce sont eux qui sont en difficulté et qui ont besoin de services de la collectivité.

[*Texte*]

I want to react to your earlier comments, because I think they are important, when you were asking about crime in urban areas versus reserve areas. I know that in this urban area there are quotes of between 70,000 and 90,000 people of aboriginal descent in Vancouver alone. I'm not sure of the populations in other urban areas, but that will certainly affect any kind of study done versus any reserve.

• 1120

I remember in my youth when domestic violence happened in families other aboriginal people would come and intervene and take the women and children in. They would deal somehow with the man.

I was interested in your comment that the aboriginal women were treated as criminals. I don't see how that differs too much with the non-aboriginal community when all women who are abused are dislocated out of their homes and are taken with their children. They are the ones who suffer more abuse from our system rather than support.

Mr. Wappel: I will tell you what I see is the difference. One is in a tight-knit community culturally, physically, geographically, the other isn't in most cases, as I see it. That's why I would think in a reserve situation or in an aboriginal situation—not in an urban setting now—there might be more community help for the abused than there would appear to be. I am at a loss to understand why it isn't happening.

Can I just go on with some of the other comments you had in here?

Mr. Redwood: Okay.

Mr. Wappel: I would like an explanation of the statement on the first page, the last paragraph: "Resources from government to create educational and recreational programs are difficult to access". I am not too sure what you mean by that.

Mr. Redwood: The difficulty comes in many ways. A lot of the services that we have to provide particularly have to do with our tradition and culture are not understood by people working in government. The people who are developing proposals and presenting them to government have to sell that proposal to a non-understanding person. So this person or panel then judges those proposals and ideas by their own set of values. There is a difficulty there.

The other difficulty is for restrictions on two particular services. I don't know of any service that has really funded adequately to address the need, particularly in an area like Vancouver.

The other is when there is some talk of mandate that organizations have mandates and they are compelled by law to stay within those mandates. Now, how are we going to take a youth who is in trouble with the law and needs all sorts of different services and provide services to that person?

[*Traduction*]

Pour en revenir aux commentaires que vous avez faits un peu plus tôt, j'estime qu'il importe, lorsqu'on parle de crime, de faire la différence entre les régions urbaines et les réserves. Dans cette région-ci, on parle de 70 000 à 90 000 personnes de descendance autochtone, à Vancouver seulement. J'ignore quelle est la population autochtone dans les autres centres urbains, mais c'est un facteur dont il faut tenir compte lorsqu'on compare les chiffres à ceux des réserves.

Dans ma jeunesse, lorsqu'il y avait de la violence dans une famille non autochtone, des gens intervenaient et amenaient avec eux la femme et les enfants. Ils s'occupaient de l'homme d'une façon ou d'une autre.

J'ai été particulièrement frappé par votre commentaire selon lequel les femmes autochtones sont traitées comme des criminelles. Je crois que c'est aussi le cas dans les collectivités non autochtones, où les femmes victimes de violence sont retirées de leur foyer avec leurs enfants. Ce sont elles qui souffrent de la victimisation de notre système, qui ne leur offre aucun appui.

M. Wappel: Je vais vous expliquer quelle est la différence selon moi. Dans un cas, la collectivité est étroitement liée culturellement, physiquement et géographiquement, tandis que dans l'autre cas, elle ne l'est pas. Voilà pourquoi il me semble que dans une réserve ou un village autochtone, pas dans un milieu urbain, il pourrait y avoir probablement davantage de services communautaires pour les victimes. Je comprends mal que tel ne soit pas le cas.

Pourrais-je maintenant passer à d'autres aspects de votre mémoire?

M. Redwood: Certainement.

M. Wappel: J'aimerais que vous m'expliquiez la déclaration qui se trouve à la première page, dernier paragraphe: «Il est difficile d'avoir accès aux ressources du gouvernement pour créer des programmes récréatifs et éducatifs.» Je ne suis pas sûr de bien comprendre ce que vous entendez par là.

M. Redwood: Les difficultés sont multiples. Bon nombre de nos services sont liés à notre tradition et à notre culture, lesquelles sont mal comprises par les fonctionnaires. Nous élaborons des propositions que nous présentons ensuite au gouvernement, que nous devons vendre à des fonctionnaires incompréhensifs. Ces personnes jugent nos propositions à partir de leurs propres valeurs. C'est là un premier obstacle.

Par ailleurs, nous sommes limités à deux genres de services particuliers. Il n'y a pas un service qui soit financé adéquatement et qui puisse répondre aux besoins d'une communauté comme celle de la région de Vancouver.

En outre, on nous parle souvent de mandats, on nous dit que les organisations ont des mandats qu'elles ne doivent pas outrepasser. Comment pouvons-nous aider les jeunes qui ont des ennuis avec la loi et qui ont besoin de toutes sortes de services?

[*Text*]

We need to build a closer network, not with just aboriginal people, but in an urban area we have to work with all areas of social services, including the police and other areas of justice. We cannot stay within our own guidelines and we can't put restrictions and our own set of values on such, because it just doesn't do any good for the people we are trying to help.

Mr. Wappel: I am still not clear on the phrase, though, "educational and recreational programs". I am thinking again about this community-based idea, about volunteers. What do you mean by recreational programs and educational programs? What is it that you have in mind that you would like to see government do?

Mr. Redwood: I guess I would like to see them recognize our sports and recreation as a positive solution, an intervention to crime prevention. Rather than waiting until social problems occur, let's get after it right now, because we know there are youths out there and others that are willing to be involved in positive activities. Let's create some opportunity there.

Mr. Wappel: That's what I thought you meant, and I fully endorse that. I totally agree with sports and recreation. What I am having difficulty with is there are recreational facilities currently available. Every school is open to the public in the evening. The gymnasiums are open, the recreational centres are open. The YMCA is open for relatively small cost, as far as I know. The classrooms are open in the evening for educational opportunities, so where is the money needed? Is it to fund, to pay for people to do these things? What is it for? Are there no volunteers, or is the community not behind it, or do we have to pay everybody to do this? Where do we need the money if we have the facilities? Or don't you agree that we have the facilities?

• 1125

Mr. Redwood: There are facilities, but there are no facilities that are owned and operated by the aboriginal community.

I appreciate the question, because it makes me accountable to answer it. When we are talking about troubled youth, my emphasis is on the ones who have no support system. Why would they go into a gymnasium or a weight room and do some positive activity when they get no encouragement from either the community or their family?

If you look at the workload of the aboriginal people, and the non-aboriginal people, delivering social services in the community, I don't know any aboriginal person working just eight hours a day. They all work sixteen hours a day, and they don't get paid for that. They do it because they are committed to doing that. So there is lots of volunteerism out there. The tasks are immense. This brief, and it is a real brief, shows what really needs to occur to initiate visible change in our community.

The Chairman: Mr. Wappel, I have not in the past day and a half cut in, but you've gone well over your time.

Mr. Wappel: Thank you for your indulgence, Mr. Chairman.

[*Translation*]

Nous devons bâtir un réseau étroitement relié et ne comprenant pas que des autochtones. Dans la région urbaine, nous devons collaborer avec les différents services sociaux, y compris la police et d'autres secteurs du système de justice. Ces gens suivent leurs propres directives, imposent leurs propres restrictions et leurs propres valeurs et ne sont ainsi d'aucun secours pour ceux qui ont besoin d'aide.

M. Wappel: Je ne comprends toujours pas de quels «programmes récréatifs et éducatifs» il s'agit. Encore une fois, je pense aux ressources communautaires, aux bénévoles. Qu'entendez-vous par programmes récréatifs et éducatifs? Que voudriez-vous que fasse le gouvernement?

M. Redwood: J'aimerais que le gouvernement reconnaisse que nos programmes de loisirs et de sport constituent une solution positive, une méthode valable de prévention du crime. Au lieu d'attendre que les problèmes sociaux se produisent, agissons dès maintenant, car nous savons que les jeunes sont tout à fait disposés à participer à des activités positives. Donnons-leur alors l'occasion de le faire.

M. Wappel: C'est bien ce que je pensais, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Je suis d'accord avec l'idée de sports et d'activités récréatives. Mais les installations récréatives existent déjà. Les écoles sont ouvertes au public le soir. Les gymnases sont disponibles, les centres récréatifs sont ouverts. Pour autant que je sache, on peut aller au YMCA à peu de frais. Les locaux des écoles sont disponibles le soir pour des cours; alors, pourquoi a-t-on besoin d'argent? Est-ce pour rémunérer des gens? Pourquoi? N'y a-t-il pas de bénévoles ou d'autres ressources communautaires? Devons-nous payer tous ces gens? Pourquoi avons-nous besoin d'argent si les installations existent? Ne disposez-vous pas d'installations?

M. Redwood: Il y a des installations, mais ce ne sont pas les collectivités autochtones qui les possèdent ou les dirigent.

Je suis heureux que vous me posiez cette question, car cela m'oblige à y répondre. Lorsqu'on parle des jeunes en difficulté, on doit penser surtout à ceux qui ne jouissent d'aucun soutien. Pourquoi ces jeunes iraient-ils au gymnase, pourquoi s'adonneraient-ils à d'autres activités de ce genre, lorsque ni leur famille ni leur communauté ne les encouragent à le faire?

Par ailleurs, parmi les autochtones et les non-autochtones qui exécutent les programmes sociaux dans les collectivités, je n'en connais aucun qui ne travaille que huit heures par jour. Ils travaillent tous 16 heures par jour, sans rémunération supplémentaire. Ils le font parce qu'ils se sont engagés à le faire. Il y a donc beaucoup de bénévoles. Mais leur tâche est énorme. Dans notre mémoire, et c'est véritablement un mémoire, nous indiquons ce qu'il faut pour que des changements visibles se produisent dans notre collectivité.

Le président: Monsieur Wappel, je n'ai interrompu personne au cours de la dernière journée et demie, mais votre temps est écoulé depuis longtemps.

M. Wappel: Merci de votre indulgence, monsieur le président.

[*Texte*]

The Chairman: It was an interesting line of questioning.

Mr. Waddell: I find it interesting too. Perhaps we can discuss this later.

It is a big country, and we come from different parts of the country. You are in an urban area. I grew up in Toronto. Perhaps you are unaware of what is going on outside of Toronto, in the rest of the country.

Mr. Wappel: You missed my preface.

Mr. Waddell: Perhaps I did. But I wonder if we have recognized the extent of the oppression of people. I think Mr. Braker was trying to get to that. I am sure Mr. Wappel could ponder that.

I thank the group for the brief, and applaud your admirable restraint, Mr. Braker, in your replies.

We are getting the message in other aspects of crime prevention that the way ahead may be to empower people and empower communities. That is the message I appear to be getting from you, and I hope I am getting the right message. Where there have been successes, it has been native-run, aboriginal-run, First Nations people dealing with their own people and their problems. Mr. Braker gave an example of some actual legal power in child welfare on the west coast of Vancouver Island.

Mr. Redwood, you said you need community-based and native-run programs and services because there is still an inherent racism in the justice and corrections system.

Mr. Redwood: I have had some encounters through the allied Indian and Métis society and other aboriginal agency representatives in dealing with people in justice. When we have been sitting around talking about creating programs and what is needed in the community, those experiences were not successful. Many times it was very frustrating to try to explain from your heart what is needed to a deaf ear. When you look at justice, rehabilitation, as I say in my brief, I don't believe there is justice and rehabilitation in prisons. There is the opportunity to do some positive work in prisons, and there are community members willing to do that type of work, but it is hard to get through the door. It is a very tough system.

Mr. Waddell: Is the native community generally prepared to finally throw off the oppression of the church and the paternalism of the government and take control over its own program, given the resources?

• 1130

Mr. Redwood: Absolutely. I will share that with you, but before I do I want to say that the experience of an aboriginal community and the residential school is part of our history that is not going to be healed for decades and decades, and we're going to be dealing with that. It's an opportunity for you and I to sit around and talk and look at differences and what is happening in the community and stuff like that and understand where the basis is.

[*Traduction*]

Le président: Vos questions étaient intéressantes.

M. Waddell: En effet. Peut-être pourrions-nous y revenir plus tard.

Notre pays est grand, et nous venons de différentes régions. Vous vivez dans une région urbaine. J'ai moi-même grandi à Toronto. Peut-être n'êtes-vous pas au courant de ce qui se passe à l'extérieur de Toronto, dans le reste du pays.

M. Wappel: Vous n'avez pas entendu mes remarques préliminaires.

M. Waddell: Peut-être pas. Mais je me demande si nous avons reconnu dans quelle mesure ces gens ont été opprimés. Je crois que c'est ce que M. Braker a tenté de nous dire. Peut-être que M. Wappel pourrait y réfléchir.

Je remercie votre groupe de nous avoir présenté ce mémoire, et je félicite M. Braker d'avoir fait preuve d'une telle retenue dans ses réponses.

À d'autres chapitres de la prévention du crime, on nous a dit que la solution, c'était de donner des pouvoirs aux gens et aux collectivités. C'est ce que j'ai retenu de votre exposé, et j'espère vous avoir bien compris. Les projets qui ont réussi sont ceux qui étaient dirigés par les Premières nations, ceux où des autochtones faisaient affaire avec des autochtones et réglaient les affaires des autochtones. M. Braker nous a donné l'exemple d'une collectivité sur la côte ouest de Vancouver qui avait obtenu le pouvoir juridique de s'occuper de l'aide à l'enfance.

Monsieur Redwood, vous avez dit avoir besoin de services et de programmes communautaires dirigés par des autochtones, car le système judiciaire et correctionnel est encore fondamentalement raciste.

M. Redwood: J'ai eu des rencontres avec des représentants de la Société des Métis et des Indiens alliés et d'autres organismes dans le cadre de mon travail. Nous avons discuté des besoins des communautés et de la possibilité de créer des programmes, mais en vain. Il est frustrant, lorsque nous nous exprimons du fond du coeur, de voir nos propos tomber dans l'oreille d'un sourd. Comme je le dis dans mon mémoire, je ne crois pas qu'on réalise la justice et la réadaptation dans les prisons. Or, on pourrait faire du travail positif dans les établissements correctionnels, et il y a des gens qui sont disposés à faire ce travail, mais il leur est difficile de passer le seuil. C'est un système impénétrable.

M. Waddell: Si on lui donnait les ressources pour le faire, la communauté autochtone serait-elle enfin prête à rejeter l'oppression de l'Église et le paternalisme du gouvernement et à assumer le contrôle de ses propres programmes?

M. Redwood: Parfaitement. Je vais vous en parler, mais auparavant, je tiens à dire que l'expérience des collectivités autochtones et des pensionnats est un épisode de notre histoire que nous ne pourrons pas oublier avant des décennies, et nous allons nous pencher sur la question. C'est pour vous et moi l'occasion de discuter, d'examiner nos divergences et de voir ce qui se passe dans la collectivité, etc., pour bien comprendre l'origine du problème.

[*Text*]

Mr. Waddell: Before you answer, I'll tell you what I'm trying to get at, to sort it out in my own mind. We have heard evidence, and we will hear evidence in the future, that there is no national crime prevention strategy yet in Canada, and I think we may move toward that recommendation. It's in Denmark, it's in the United Kingdom, it's in France. There are all sorts of models, but there's this one area that's different in Canada, and that is the aboriginal element, if I can put it that way, as opposed to those other countries.

I haven't sorted out in my own mind—if Mr. Braker might want to comment or the other people want to comment on this issue—whether the aboriginal element should be part of the national crime prevention strategy or whether we should have a completely separate aboriginal justice system, including the corrections system. I'm leaning toward a separate system. Through my work on Dobbie-Beaudoin and the constitutional stuff, I have begun to feel that it might be the most effective way to go. I know that's a big question, and I'd like some help on that.

Mr. Redwood: Through the teaching of the elders in the spiritual and traditional ways, we have our own laws and guidelines. I know that the people of B.C. believe very strongly in their laws and guidelines and that the traditional way is the only way we would be able to share law and order with our upcoming generation.

Our traditional ways are not lost yet. There are elders still around and people still practising our ways. However, they have to be continually reinforced, continually strengthened, and in urban areas it is a very difficult task.

I hope I'm helping you a bit there.

Mr. Waddell: No, I just think the present system is so dismal: the prisons with the disproportionate representation of aboriginal people, the poverty, Third World situation. The existing system has failed. I do not see any light at all at the end of the tunnel. I do not see any way of getting back what I think Mr. Braker or you called some of the pride of the traditional ways.

The Chairman: Mr. Benson, do you want to add to that?

Mr. Benson: Yes, I'd like to respond. I guess two points were raised: first, are communities ready to assume responsibility. I'm not the judge of that, but in my opinion many of the communities are at different stages of healing and development and that's in response to one of your issues. As they go through the stages of healing and development they become more accountable to their people so they can deal with some of the social issues, some of the criminal activities in their community. They then start to assume responsibility for services like child welfare, the the administration of justice or their own policing.

I think it is important to recognize all of the injustices that have taken place over the years. It takes time to heal, just like it would take time to heal any one of us if we were a victim of a serious crime.

[*Translation*]

M. Waddell: Avant que vous ne répondiez, je voudrais vous expliquer où je veux en venir, pour que les choses soient bien claires. Certains témoins nous ont dit, et d'autres nous le diront encore, qu'il n'existe pas encore de stratégie en matière de prévention du crime au Canada, et je pense que nous ferons peut-être une recommandation dans ce sens. Le Danemark, le Royaume-Uni et la France appliquent une telle stratégie. Il existe toutes sortes de modèles, mais ce qui distingue le Canada de ces autres pays, c'est son élément autochtone, si je puis dire.

Je n'ai pas encore bien compris—et je demanderais à M. Braker ou à d'autres personnes de donner leur avis sur cette question—si l'élément autochtone devrait faire partie intégrante de la stratégie nationale en matière de prévention du crime ou s'il faut adopter un système judiciaire totalement distinct pour les autochtones, y compris le système correctionnel. Personnellement, je penche pour un système distinct. Lorsque je siégeais au comité Dobbie-Beaudoin, durant le débat constitutionnel, j'ai commencé à penser que c'était peut-être la façon la plus efficace de procéder. Je sais que cette question est importante, et j'aimerais connaître votre avis.

M. Redwood: En vertu de l'enseignement des aînés, du point de vue spirituel et traditionnel, nous appliquons nos propres lois et directives. Je sais que les habitants de la Colombie-Britannique croient fermement en leurs lois et lignes directrices et que c'est uniquement en respectant nos traditions que nous pourrons assurer l'ordre public pour la prochaine génération.

Nous n'avons pas encore perdu nos méthodes traditionnelles. Il y a encore des aînés parmi nous et des gens qui vivent selon ces traditions. Toutefois, il faut continuellement les affermir, les renforcer, et c'est très difficile à faire dans les régions urbaines.

J'espère que cela répond un peu à votre question.

M. Waddell: Non, je pense simplement que le système actuel est lamentable: les prisons, où il y a un nombre disproportionné d'autochtones, la pauvreté, le sous-développement. Le système actuel a été un échec. Je ne vois aucune lumière au bout du tunnel. Je n'entrevois aucun moyen de retrouver ce que M. Braker ou vous appelez la fierté des méthodes traditionnelles.

Le président: Monsieur Benson, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Benson: Oui, j'aimerais répondre à cette intervention. Deux questions ont été soulevées: tout d'abord, les collectivités autochtones sont-elles prêtes à assumer leurs responsabilités? Ce n'est pas à moi d'en juger, mais, à mon avis, bon nombre de collectivités ont atteint des étapes différentes de développement et de stabilité, ce qui devrait répondre à l'une de vos questions. À mesure qu'elles oublient le passé et se développent, elles assument plus de responsabilités vis-à-vis de leur population, ce qui leur permet de s'attaquer à certains problèmes sociaux, de lutter contre certaines activités criminelles qui existent dans la collectivité. Puis les collectivités commencent à se charger des services comme la protection de l'enfance, l'administration de la justice ou les services policiers.

Il importe de bien comprendre toutes les injustices qui ont existé au fil des ans. Il faut du temps pour oublier, tout comme il faudrait du temps à n'importe lequel d'entre nous pour cicatriser s'il était victime d'un crime grave.

[*Texte*]

Mr. Waddell: The crime is oppression and genocide.

Mr. Benson: Absolutely.

Mr. Waddell: That's why it's hard for the community to suddenly deal with all these things at the community level, because they've been put down so long that it's hard to see up again.

Mr. Benson: In response to the issue of separate justice, I haven't found—and maybe they've avoided me—an Indian elder in Alberta yet to tell me that they see a need for a separate justice system. I haven't heard many care-givers in Alberta who are involved in the administration of justice say there is a need for a separate justice system. I hear politicians talking about it, and I would like to know when they really have been at the grassroots level of their native community to make that kind of decision.

• 1135

It's very important that we recognize that the healing and development of aboriginal people in this country is going to take time. While we're at it, let's start looking at how we can use the existing system to open the doors to some of the aboriginality, some of the initiatives and innovative ideas that the aboriginal communities are coming up with for the administration of justice and corrections.

Mr. Waddell: I know we're doing that. We had evidence yesterday from a woman from Alberta with a judge who has the elders on sentencing.

Mr. Benson: That's the justice committee I'm referring to.

Mr. Waddell: Well, that's all over. That's in the Yukon; that's in southern Vancouver Island... I am not sure it's enough. I think it's a little paternalistic too. I would like to hear Mr. Braker or you on that.

Mr. Braker: Mr. Waddell has a habit of asking seemingly simple questions and opening the door to a huge conundrum of complex issues.

The original question was, if Canada has a national crime prevention plan, should aboriginal people be part of the national plan or separate from it? That same question is asked whenever you ask where aboriginal people fit in Canada, because, after all, Canada was imposed on them, rather than them willingly becoming part of Canada.

The question is no easier to answer this time than it is any other time. Yes, I think aboriginal people should be part of a national crime prevention plan to the extent that the national crime prevention plan must recognize the unique position of aboriginal people—the unique position not just in terms of the usual rhetoric we hear of history, first peoples, first nations, but the unique position of aboriginal people in terms of their position today in Canada and the history of Canada's relationship to them. To that extent, yes, I think they should be part of the national plan.

[*Traduction*]

M. Waddell: Le crime, c'est l'oppression et le génocide.

M. Benson: Parfaitement.

M. Waddell: C'est pourquoi il est difficile à la collectivité de s'attaquer d'un seul coup à tous ces problèmes au niveau communautaire, car les gens ont été réduits au silence pendant si longtemps qu'il leur est difficile de relever la tête à nouveau.

M. Benson: Pour répondre à la question d'un système judiciaire distinct, je n'ai pas encore trouvé—peut-être m'évite-t-on—un seul aîné indien en Alberta qui préconise l'établissement d'un système judiciaire distinct pour les autochtones. Je n'ai pas entendu bon nombre de dispensateurs de soins de l'Alberta qui s'occupent de l'administration de la justice préconiser la mise en place d'un système judiciaire distinct. J'entends les élus politiques en parler, et je voudrais savoir s'ils ont vraiment consulté la base de la communauté autochtone pour en arriver à cette conclusion.

Il est essentiel pour nous d'admettre qu'il faudra beaucoup de temps aux autochtones du Canada pour se ressourcer et s'épanouir. Tant que nous y sommes, voyons comment, grâce au système actuel, il est possible d'ouvrir la porte au fait autochtone, à certaines initiatives et idées nouvelles émanant des collectivités autochtones en ce qui a trait à l'administration de la justice et aux services correctionnels.

M. Waddell: Je sais que nous le faisons. Hier, nous avons entendu le témoignage d'une Albertaine au sujet d'un juge qui consulte les aînés pour la détermination de la peine.

M. Benson: Je veux parler du comité de la justice.

M. Waddell: Cela se fait partout. C'est le cas au Yukon, c'est le cas dans le Sud de l'île de Vancouver... Je ne sais pas si c'est suffisant. Ce système est aussi un peu paternaliste. J'aimerais savoir ce que M. Braker ou vous en pensez.

M. Braker: M. Waddell a pour habitude de poser des questions apparemment simples, mais qui débouchent sur une multitude de questions complexes.

Vous avez d'abord demandé si les autochtones devaient être visés par l'éventuelle stratégie nationale en matière de prévention du crime qu'adoptera le Canada, ou s'il faut prévoir un système judiciaire distinct. La même question se pose chaque fois que l'on s'interroge sur la place qu'occupent les autochtones au Canada, puisque, après tout, le Canada leur a été imposé, et ce n'est pas eux qui ont volontairement demandé à en faire partie.

Il est tout aussi difficile aujourd'hui que dans d'autres occasions de répondre à cette question. Oui, je pense que les autochtones devraient être visés par un régime national de prévention du crime, dans la mesure où cette stratégie doit tenir compte de la situation unique des peuples autochtones: situation unique pas seulement en fonction des grandes théories habituelles relatives à notre histoire, les premiers peuples, les premières nations, mais situation unique de par la place que les autochtones occupent aujourd'hui au Canada et l'histoire des rapports existant entre eux et le Canada. Pour cette raison, en effet, je pense qu'ils devraient être visés par le programme national.

[*Text*]

I don't know if the committee is aware, but it has struck me while I've been sitting here this morning that you are getting three very different interpretations from the aboriginal community. While I recognize that Mr. Benson represents the court worker community in Alberta, and I recognize that the aboriginal situation in Alberta is very different from British Columbia, unfortunately I can't share his view with respect to a separate justice system. I think in British Columbia there really is a call by the community themselves for a separate system for aboriginal people. I've heard that time and again, in attending not just tribal council meetings but band meetings as well.

That's not to say that it is going to be problem-free. We've seen on southern Vancouver Island press reports of some serious problems occurring in the community, and I suspect that those are going to continue to occur. But the call that I've heard overwhelmingly from aboriginal people in British Columbia has been for a separate system.

So this morning you've got three very different views on crime prevention in the aboriginal community.

The Chairman: That's probably true. However, at the conference on native justice that Mr. Waddell and I attended in Whitehorse, they called for a separate native justice system, and quite emphatically. Am I not correct?

Mr. Waddell: Yes.

A voice: It depends on the definitions.

The Chairman: Yes, of course.

A voice: What is separate? Is it really separate?

The Chairman: That's a good point on which to move to somebody else.

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): I would like to thank all our witnesses today for very interesting and thought-provoking interventions.

• 1140

My questions are directed to Mr. Benson. In these committee hearings we've been hearing what is needed is a national crime prevention strategy to develop models people can use and adapt to get the community more involved, to provide leadership by distributing funds and so on. What you seem to be telling us is we should allow people to develop models on their own; it's hard to adapt models.

We had a very interesting presentation in Halifax. A group in Cape Breton I believe worked with young offenders. What they did with young offenders was they would bring the offender together with the person who was offended against and the parents. It was very similar to what Mr. Braker was talking about in that example. It seems to be a human thing, where there was a victim-offender reconciliation, whether it was a shoplifting charge or whatever. You make the offender

[*Translation*]

Le comité ne le sait peut-être pas, mais en suivant les délibérations ce matin, j'ai été frappé de voir que vous obtenez trois interprétations très différentes de la collectivité autochtone. Même si j'admets que M. Benson représente le secteur de l'aide judiciaire en Alberta et que la situation des autochtones dans cette province est très différente de celle des autochtones de la Colombie-Britannique, je ne peux malheureusement pas partager son opinion à l'égard d'un système judiciaire distinct. En Colombie-Britannique, la collectivité elle-même demande la mise en place d'un système distinct pour les autochtones. Je l'ai entendu dire à maintes reprises, lorsque j'ai assisté à des réunions non seulement des conseils de bande, mais des bandes elles-mêmes.

Il ne faut pas en déduire pour autant qu'il n'y aura aucun problème. Dans le Sud de l'île de Vancouver, la presse a fait état de certains problèmes graves au sein de la collectivité autochtone, et je suppose qu'il continuera d'en aller ainsi. Mais j'ai entendu énormément d'autochtones de la Colombie-Britannique demander l'établissement d'un système judiciaire distinct.

Ce matin, vous avez donc entendu trois opinions très distinctes sur la prévention du crime dans la collectivité autochtone.

Le président: Toutefois, lors de la conférence sur la justice autochtone, à laquelle M. Waddell et moi avons assisté à Whitehorse, les autochtones ont demandé avec insistance l'établissement d'un système judiciaire distinct. Est-ce que je me trompe?

M. Waddell: Non.

Une voix: Tout dépend des définitions.

Le président: Oui, cela va sans dire.

Une voix: Qu'est-ce qui est distinct? Le système est-il vraiment distinct?

Le président: Voilà une question pertinente, mais je vais donner la parole à un autre membre du comité.

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Je tiens à remercier tous nos témoins d'aujourd'hui de leurs interventions des plus intéressantes, qui nous donnent matière à réflexion.

Mes questions s'adressent à M. Benson. Les témoins que nous avons entendus au cours de nos audiences nous ont dit qu'il fallait adopter une stratégie nationale en matière de prévention du crime en vue d'élaborer des modèles que les gens peuvent utiliser et adapter, de favoriser la participation accrue de la collectivité, de faire preuve de leadership en distribuant des fonds, etc. Selon vous, nous devrions permettre aux gens d'élaborer leurs propres modèles, car il est difficile de les adapter.

Nous avons entendu un exposé des plus intéressants à Halifax. Un groupe du Cap-Breton, sauf erreur, a travaillé avec des jeunes délinquants. En fait, leur travail consistait à organiser une rencontre entre le délinquant, la victime et les parents. Cette activité est très semblable à celle dont a parlé M. Braker dans cet exemple. On met l'accent sur la relation humaine, en favorisant une réconciliation entre le contrevenant et sa victime, qu'il s'agisse d'un vol à l'étalage

[*Texte*]

accountable. Whether it's native or non-native, the same principle seemed to be there. These people were bursting with pride, wanting to share the results of this program, needing funds to write it down on paper and to distribute it and so on.

We've heard from municipalities that had attended conferences. They were working on some fringes of a program and there were other municipalities that were saying, hey, we could apply that here.

I wonder if you could comment. Communities don't all of a sudden organize into crime prevention units with some leadership. And maybe it's wrong. You said it's wrong to have the police organize committees for leadership. There have been others who have told us the only time people become involved in crime prevention is when their home is broken into. Then they get outraged. They start talking to community members, and bang, there is a crime prevention committee.

One of the themes we've been hearing is what we need in this society is more people who play sports. We need people to become involved. We need people to care. We need teachers to pay more attention to people. In general we need a more caring, understanding society where people are not afraid to intervene in other people's lives and to help them along and so on. But we need leadership.

So I'm wondering, in your model, where you reject the idea of preventive models, where you reject leadership from these elements Mr. Waddell may have said oppress society, how we stir the pot so leadership comes up and crime prevention models are developed at the community level. How do we empower that community without oppressing it? I wasn't clear on how you were recomending we do this, or how we facilitate this sort of thing.

Mr. Benson: Let me first say I don't believe at any time I said you shouldn't use models. You shouldn't develop a model with the expectation of implementing that same model in any community. Models are adapatable. There's no question the models of having young offenders accountable through victim-offender reconciliation, as occurs in the youth justice program I talked about earlier and Mr. Braker and others addressed, is part of the issue and part of the solution. But national models should not be developed with the intent by any department of saying resources and funding will be provided for this model or this model will be implemented in this region because that's the mandate or that's the priority under any department. That's the issue.

Mr. Thorkelson: Let me clarify what you're saying. On a case-by-case basis, if a community develops models, or if they adopt a model that has been used somewhere else, native, non-native, or whatever, should that be funded?

[*Traduction*]

ou autre. On oblige le contrevenant à rendre des comptes. Qu'il soit autochtone ou non, c'est le même principe qui s'applique. Ces personnes étaient très fières d'elles-mêmes et voulaient absolument faire connaître à tous les résultats de ce programme, mais elles ont besoin de fonds pour préparer un rapport, le diffuser, etc.

Nous avons entendu le témoignage de représentants de municipalités qui ont assisté à des conférences. Certaines municipalités qui avaient mis sur pied diverses activités sociales ont servi de modèles à d'autres municipalités qui ont décidé de prendre les mêmes initiatives.

J'aimerais connaître votre avis sur la question. Les collectivités ne s'organisent pas du jour au lendemain en unités de prévention du crime sur l'initiative de certains. Et ce n'est peut-être pas une bonne chose. Vous dites qu'il n'est pas bon que la police organise des comités pour prendre des initiatives. D'autres nous ont dit que les gens ne se préoccupent de la prévention criminelle que lorsque leur maison a été cambriolée. Ils sont alors furieux. Ils commencent à parler avec d'autres membres de la collectivité, et un comité de prévention du crime est constitué sans autres formalités.

Des témoins nous ont dit qu'il fallait dans notre société plus de gens sportifs, des gens qui participent à la vie communautaire, des gens qui se préoccupent de leurs voisins, des enseignants qui portent plus d'attention aux gens. En général, nous souhaitons une société plus attentive, plus compréhensive, dont les membres n'ont pas peur de s'ingérer dans la vie des autres et de les aider au besoin. Mais quelqu'un doit prendre l'initiative.

C'est pourquoi, en examinant votre modèle, où vous rejetez l'idée des modèles de prévention, où vous refusez que les éléments auxquels M. Waddell reproche d'opprimer la société prennent les choses en main, je me demande comment nous pourrons faire bouger les choses de façon qu'on prenne l'initiative et qu'on élabore des modèles de prévention du crime au niveau communautaire. Comment responsabiliser cette collectivité sans l'opprimer? Je n'ai pas bien compris ce que vous nous recommandez de faire à ce sujet, ou comment nous pourrons faciliter ce processus.

M. Benson: Tout d'abord, je n'ai jamais dit, que je sache, qu'il ne fallait pas utiliser de modèles. Il ne faut pas élaborer un modèle dans l'espoir de l'appliquer dans n'importe quelle collectivité. Les modèles peuvent être adaptés. Il est évident que les modèles d'initiatives où l'on oblige le jeune contrevenant à rendre des comptes en favorisant la réconciliation entre lui et sa victime, comme cela se fait dans le programme de justice pour les jeunes dont j'ai parlé plus tôt et dont M. Braker et d'autres ont parlé, contribueront à résoudre le problème. Toutefois, il ne faut pas élaborer des modèles nationaux dans l'idée d'annoncer que des ressources et des fonds seront alloués à l'égard de ce modèle ou que ce dernier sera appliqué dans cette région, conformément au mandat ou aux priorités d'un ministère quelconque. Voilà le problème.

M. Thorkelson: Je vous demanderais de préciser votre pensée. Si une collectivité élabore des modèles, ou si elle adopte un modèle qui a déjà été appliqué ailleurs, qu'il s'agisse d'un projet autochtone, non autochtone ou autre, faut-il le financer?

[*Text*]

Mr. Benson: Let me use some examples of success. In the South Island, here, the justice initiative in the Yukon, all the information being shared by justice committees was shared. Communities picked up on it, and other communities adapted that concept, saying we don't want to do the same thing, let's do it differently—our community is different. That's the basis. Information-sharing is important, but it's important not to push the ideas on a community.

• 1145

Mr. Thorkelson: So you think maybe there should be a clearing house to share information, and people can adapt it and use it.

Mr. Benson: I think information-sharing is very important, yes, information should be shared.

Mr. Thorkelson: I have one other question, and it has to do with elders. I haven't worked very much in the native field. What defines an elder? How do you recruit elders to take part in a system like this? Do they offer themselves up?

Mr. Benson: How much time do you have?

Mr. Thorkelson: I'm just curious. When does a person become an elder? If you could be very brief, I know it's probably a very broad question. Do some of the elders have records and experience in that, or are they just older, wiser people? How do they come forward, like the elders that advise the judge—does the judge recruit them?

Mr. Benson: Elders are respected individuals. Age is not a barrier. Do judges recruit them? They may in some communities. Certainly in the communities we're involved in with the youth justice committees, the elders are recommended. Usually you meet with a group of what the community sees as respected elders. I call them the respected hidden leaders of the community. You recruit elders based on recommendations from these respected people.

Mr. Thorkelson: So they are recruited?

Mr. Benson: Absolutely. They're usually recruited among themselves, but at the initial start of the justice committee... I have Mr. Yellowknee from Wabasca who administers the youth justice committee program with the elders. He takes his direction from the elders. When there's a vacancy, the elders find another person. There's no judge saying we need five people and here's who we're going to pick. Certainly in some of our communities the political leadership of the community doesn't appoint the elders either, and that's important.

Mr. Redwood: Could I add to that? I think that's an important question, and a lot of our youth need to understand those definitions or characterizations too. From what I was taught by our people, our elders are people who carry on our culture and traditions and pass them down. They teach them to the upcoming generations. They are advice-givers and they give direction to aboriginal people in the communities.

[*Translation*]

M. Benson: Permettez-moi de vous citer quelques exemples de réussites. Ici, à South Island, tous les renseignements recueillis par les comités de la justice, ou dans le cadre de l'initiative judiciaire au Yukon, ont été diffusés. Des collectivités y ont donné suite et d'autres ont adapté ce principe, en disant qu'elles ne voulaient pas prendre exactement les mêmes mesures, car elles étaient différentes des autres. Tout est là. L'échange d'information est important, mais il importe de ne pas imposer des idées à une collectivité.

M. Thorkelson: Il faudrait donc peut-être, selon vous, créer une sorte de centre de diffusion de l'information, et les gens pourraient adapter ce modèle et l'appliquer.

M. Benson: Je pense que le partage de l'information est très important, en effet.

M. Thorkelson: J'ai une autre question, qui a trait aux aînés. Je n'ai pas beaucoup d'expérience dans le domaine autochtone. Comment définit-on un aîné? Comment recrute-t-on des aînés pour participer à ce genre de système? Offrent-ils d'eux-mêmes leurs services?

M. Benson: De combien de temps disposez-vous?

M. Thorkelson: Je suis simplement curieux. À quel moment une personne devient-elle un aîné? Je sais que cette question est très vaste, mais je vous saurais gré d'y répondre brièvement. Certains aînés ont-ils une expérience dans des domaines précis, ou s'agit-il simplement de personnes plus âgées ou plus sages? Comment fait-on appel à eux, par exemple pour les aînés qui conseilleront le juge—comment celui-ci les recrute-t-il?

M. Benson: Les aînés sont des personnes respectées. L'âge n'est pas un obstacle. Les juges les recrutent-ils? C'est possible dans certaines collectivités. Dans les communautés où nous participons à des comités de la justice pour les jeunes, les aînés sont recommandés. En général, on rencontre un groupe d'aînés qui sont très respectés au sein de la collectivité. Je les appelle les dirigeants fantômes respectés de la collectivité. On recrute les aînés d'après les recommandations de ces personnes respectées.

M. Thorkelson: Ils sont donc recrutés?

M. Benson: Parfaitement. Ils sont généralement recrutés par eux-mêmes, mais lors de la création du comité de la justice... J'ai M. Yellowknee, de Wabasca, qui est chargé d'appliquer le programme du comité de la justice pour les jeunes avec les aînés. Il reçoit ses ordres de ces derniers. Lorsqu'il y a un poste vacant, les aînés trouvent un remplaçant. Ce n'est pas le juge qui dit qu'il faut trouver cinq personnes et qui impose la façon de les choisir. Dans certaines collectivités, les dirigeants politiques ne nomment pas non plus les aînés, et c'est important.

M. Redwood: Puis-je ajouter quelque chose? C'est à mon avis une question importante, et bon nombre de nos jeunes doivent comprendre ces définitions ou ces caractéristiques. D'après ce que notre peuple m'a enseigné, nos aînés sont des gens qui perpétuent notre culture et nos traditions et les transmettent. Ils les enseignent aux jeunes générations. Ce sont des conseillers qui donnent des instructions aux autochtones dans leur collectivité.

[*Texte*]

Mr. MacLellan: Mr. Braker, I enjoyed your comment on justice, native justice, and I particularly appreciated your comment that aboriginal people should be part of a national crime prevention plan as long as the plan recognizes the distinct nature of the aboriginal people. I think that's very important. Do you see that perhaps as a bridge to a native justice system?

Mr. Braker: Yes, I do, and I wouldn't even restrict it to saying just as a bridge to a native justice system. If it were this committee's recommendation that there be a national crime prevention strategy in Canada and that as part of that there be a recognition of the unique place of Canada's aboriginal people, I think it would go a long way to in fact healing or in your words bridging some of the conflict and create an understanding between Canada and its aboriginal people.

Mr. MacLellan: Ms Nicholson, you mentioned, and I think very kindly, that the healing is now starting to take place and you've seen it taking place over the last two years, I think you said. I think it's important to elaborate on that, as a lot of us don't see that we've done a lot of things right, and we'd like to get your opinion as to what is going right and what we're doing now that is helping us to get onto the right track.

• 1150

Ms Nicholson: One of the major things that guide us in the direction of healing and in setting our priorities is going back to our cultural values. We have to take into consideration that for so long our people have been crippled. When you talked about why our women have been so silent for so long, I would like to point out that I don't think our women have been silent just because there has been pressure from the men. The silence of our women has been as a result of pressure from society and from the position they were put in. Now what has been happening in the last few years in our communities is our men, recognizing the role our women had, have been aiding us to start taking our place. Traditionally, the role of women was as a community builder, and now that is coming back.

The healing that is taking place is in the women realizing that they are the keepers of our culture, and I'll give you an example. For instance, we are in the process of training some of our people to become what we call healing facilitators. Because the work in our communities is so great, we do not have enough trained people to be healing facilitators, and so our association embarked on a program in the past year and a half to present what we call advanced training in the healing arts. We targeted people who were already working in the community as social workers, community health representatives, and people who were working with organizations as administrators. We've had two sessions so far, and are just going into our third session next week. Those training workshops have been to empower our people to develop more skills in facilitating that healing.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Monsieur Braker, j'ai apprécié votre observation sur la justice, la justice autochtone, et surtout votre remarque selon laquelle les peuples autochtones devraient être visés par une stratégie nationale en matière de prévention du crime, à condition que celle-ci tienne compte de leur caractère distinct. C'est très important, selon moi. À votre avis, cela nous rapproche-t-il d'un système judiciaire autochtone?

M. Braker: Oui, et ce serait même plus que cela, à mon avis. Si votre comité recommandait l'adoption d'une stratégie nationale en matière de prévention du crime au Canada, une stratégie qui tienne compte du rôle unique des autochtones de notre pays, cela contribuerait fortement à atténuer la rancoeur, ou à favoriser un rapprochement et à permettre une meilleure compréhension entre le Canada et sa population autochtone.

M. MacLellan: Madame Nicholson, vous avez très gentiment signalé que depuis deux ans, vous constatez parmi les autochtones un début de cicatrisation. Il importe à mon avis d'insister sur les mesures positives que nous avons prises, et peut-être pourriez-vous nous dire ce que nous faisons de bien et ce qu'il faut faire pour être sur la bonne voie.

Mme Nicholson: En matière de ressourcement et d'établissement des priorités, nous nous laissons guider principalement par le retour à nos valeurs culturelles. Il nous faut tenir compte du fait que notre peuple a été pendant longtemps paralysé. Lorsque vous avez demandé pourquoi les femmes autochtones ont gardé le silence pendant si longtemps, je voudrais vous signaler que ce n'est pas, à mon avis, à cause des pressions exercées par les hommes. Ce sont les contraintes de la société et la situation dans laquelle elles se trouvaient qui ont poussé les femmes autochtones à garder le silence. Or, depuis quelques années, dans les collectivités autochtones, les hommes reconnaissent le rôle joué par les femmes et nous aident à prendre la place qui nous revient. Selon nos traditions, les femmes avaient pour rôle de bâtir la collectivité, et nous assistons aujourd'hui à un retour de ce rôle.

Ce qui favorise la cicatrisation, c'est que les femmes se rendent compte qu'elles sont les gardiennes de notre culture, et je vais vous citer un exemple. Nous offrons actuellement des cours de formation à l'intention de certains des nôtres qui désirent devenir ce que nous appelons les spécialistes du ressourcement. Étant donné qu'il y a énormément de travail à faire dans nos collectivités, nous n'avons pas suffisamment de personnes qualifiées pour occuper ce poste, et c'est pourquoi notre association a entrepris il y a un an et demi un programme visant à offrir une formation avancée dans l'art du ressourcement, comme nous l'appelons. Nous avons ciblé des personnes qui travaillaient déjà dans la collectivité en tant que travailleurs sociaux, représentants des services de santé communautaires, ou des gens qui travaillaient comme administrateurs auprès d'organismes. Nous avons organisé deux sessions jusqu'ici, et nous devons commencer la troisième la semaine prochaine. Ces ateliers de formation visent à permettre aux nôtres d'acquérir plus de compétences en vue de contribuer au ressourcement des autochtones.

[*Text*]

Healing is a very personal thing. No matter how much we want to heal someone we care for, they have to do the healing themselves. So when we talk about healing facilitators, it is just someone there who acts as a support for that person and who may be able to guide that person. That's where a lot of our elders come in. In our first training workshops we had 14 elders who were involved, and those elders are the source of our strength.

• 1155

I am just going on to another example in the healing process and taking back our power as women. For so long we have been in the predominant society's system that a lot of time in our meetings, as we do here right now... We have a square of tables set up and we all sit around that table. We are used to going by *Robert's Rules of Order* and all this. One of the things that happened at one of our meetings was that there was a disagreement on procedure. The people who were chairing the meeting were having some difficulty with it. We asked our elders who were present if they would discuss the issue at hand and then come back to us with their recommendation. It only took about half an hour and they came back to us and told us what they felt, what they saw as the problem, and how we could resolve it.

To us that is part of taking back our power as a people, taking back our traditional ways. It is a slow process, because you must consider there have been generations of people pressed down, and whatever we feel or however we see the problems that affect our lives, in the past for so long we have not had any power to do anything about them. That is why we feel it is so crucial that we have to have that healing happen.

Mr. MacLellan: Just on that last point, you mention in your brief that in order to influence positive change and earn trust of youth, the community needs to provide answers and alternatives.

Ms Nicholson: Yes.

Mr. MacLellan: I think that is a very important consideration. I look at the problems of our modern communities and of the aboriginal youth. I want to ask each of you if anybody would like to comment on the tremendous need for the young people to know something of their past, to know something of their heritage, and whether you see that as an integral part in giving them the confidence and place in their own minds that they need to overcome the problems and obstacles with which they will be faced.

Also, can our modern communities give the healing to aboriginal youth who run afoul of the law? Even with the elders is there not a need, instead of our institutions, for healing lodges on reserves to get involved with people over a period of time and in an environment where they can come more in terms with their past and what they want to be for the future?

[*Translation*]

Le ressourcement est une question très personnelle. Peu importent les efforts que nous y consacrons, la personne doit trouver en elle-même la force de se ressourcer. Par conséquent, lorsque nous parlons de spécialistes du ressourcement, il s'agit simplement d'une personne qui en aide une autre et qui est en mesure de la guider. C'est là qu'interviennent bon nombre de nos aînés. Au cours de nos premiers ateliers de formation, nous avons compté sur la participation de 14 aînés, et c'est en eux que nous puisons notre force.

Je vais vous donner un autre exemple du processus de ressourcement et de la façon dont les femmes peuvent retrouver le pouvoir. Depuis longtemps, nous vivons dans le système de la société dominante et nous passons beaucoup de temps, dans nos réunions, comme nous le faisons maintenant... Des tables sont installées, et nous nous assoyons autour d'elles. Nous avons l'habitude de fonctionner selon les règles des assemblées délibérantes de *Robert's Rules of Order*. À l'une de nos réunions, il y a eu un désaccord au sujet de la procédure. Les présidents d'assemblée avaient quelques problèmes. Nous avons demandé aux aînés qui étaient là s'ils voulaient bien discuter du problème et nous faire part de leur recommandation. Ils n'ont mis qu'une demi-heure à nous répondre. Ils nous ont dit ce qu'ils pensaient, ce qui était le problème à leurs yeux et comment nous pourrions le résoudre.

Pour nous, c'est là une façon de reprendre le pouvoir, de revenir à nos traditions. C'est un processus lent, compte tenu du fait que nous sommes opprimés depuis des générations et que depuis très longtemps, nous n'avons pas le pouvoir de faire quoi que ce soit pour régler nos problèmes, quels que soient les problèmes qui nous touchent. C'est pourquoi nous pensons qu'il est crucial de faire ce ressourcement.

M. MacLellan: À ce sujet, vous dites dans votre mémoire que pour effectuer un changement positif et pour gagner la confiance des jeunes, la communauté doit fournir des réponses et des solutions.

Mme Nicholson: Oui.

M. MacLellan: Je pense que c'est une considération très importante. Je pense aux problèmes de nos collectivités modernes et de la jeunesse autochtone. J'aimerais savoir si l'un de vous a des commentaires à faire sur le grand besoin des jeunes de savoir quelque chose sur leur passé, sur leur patrimoine. Cela fait-il partie intégrante de la restauration de leur confiance en eux-mêmes, de leur conscience du fait qu'ils doivent surmonter les obstacles et résoudre les problèmes qui se présenteront à eux.

De plus, nos collectivités modernes peuvent-elles offrir ce ressourcement aux jeunes autochtones délinquants? Même pour les aînés, ne pourrait-on préférer à nos institutions des pavillons de ressourcement sur les réserves, pour faire participer les gens pendant une certaine période, pour les faire vivre dans un environnement où ils reprendront contact avec leur passé et avec leurs aspirations pour l'avenir?

[*Texte*]

Ms Nicholson: Right now in urban communities research is being done to develop what we call a family healing centre. A great part of that program is going to be directed in the healing process at our youth.

Another program for which there is a proposal on the table is to set up an elder-youth program where the elders who are in working with the youth are actually former street people. That gives you another idea of what we mean when we say "elder". I really feel that an elder is someone who has had a lot of experience in life and therefore is able to assist other people using that choice of experience. Really, age is not a factor.

• 1200

Mr. Braker: I don't see how we could disagree with you. You've hit one of the nails on the head. Of course reinstilling pride is part of the key.

Mr. MacLellan: Would you say that, Mr. Braker, is one of the keys?

Mr. Braker: Yes, I would.

Mr. MacLellan: Can that be done in an urban setting, in our urban centres, or do you think more is needed?

Mr. Braker: It has to be part of an overall strategy. It's one thing to reinstil pride in native youth, but you're going to be frustrated if after you sit down and talk to the youth and teach them about their past and their people they have to face a community that does not accept them. You have to go after both sides: not just reinstil the pride in the native youth but talk to the rest of Canada and tell them what the aboriginal people are really all about.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): Thank you very much, all of you, for your very valuable contribution here this morning.

I'd like now to welcome the Vancouver Police and Native Liaison Society, Mr. Vasa Sramek. Do you have a brief, sir?

Mr. Vasa Sramek (Executive Director, Vancouver Police and Native Liaison Society): Yes, I do, Mr. Chairman. That would be in the form of a very brief prayer. I will not impose it on anybody. You need not rise.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): Certainly.

Mr. Sramek: I might ask that the members of this committee and participants in the audience direct their hearts and minds to the Creator, the Grandfather. I'd like to give thanks for this day. I'd like to give thanks for the opportunity to be here. I ask the Grandfather to give me direction so the things I say and do here today will be said truthfully and honestly. I mean no disrespect, and it is not my intent to injure or hurt anybody by the things I will say today. I have to be quite forthright.

I give thanks for the food and clothing and shelter I and my family have. I give thanks for the health and well-being of my wife and my children. I ask the Grandfather to look down kindly and bless each and every person in this room and on this committee. I ask that your hearts and your minds and your ears may be open to hear those things I have to say. I give thanks this day to our Grandfather the Creator.

[*Traduction*]

Mme Nicholson: Actuellement, dans les collectivités urbaines, on fait des recherches pour mettre sur pied ce que nous appelons un centre de ressourcement familial. Une bonne part de ce programme de ressourcement est destiné à nos jeunes.

On a proposé un autre programme, destiné à créer des liens entre les aînés et les jeunes. Dans ce programme, les aînés qui travaillent auprès des jeunes ont eux-mêmes vécu dans la rue. Cela devrait vous aider à comprendre ce que nous voulons dire par «aînés». Je pense sincèrement qu'un aîné, c'est quelqu'un qui a beaucoup d'expérience de la vie et qui peut par conséquent aider d'autres personnes qui choisissent une expérience semblable. En fait, l'âge n'a rien à voir.

M. Braker: Nous ne pouvons qu'être d'accord avec vous. Vous avez frappé dans le mille. Il est crucial de retrouver la fierté.

M. MacLellan: Diriez-vous que c'est une des clés du problème, monsieur Braker?

M. Braker: Oui, certainement.

M. MacLellan: Cela peut-il se faire dans un milieu urbain, dans nos milieux urbains, ou faut-il davantage, à votre avis?

M. Braker: Cela doit faire partie d'une stratégie globale. Il faut bien sûr faire retrouver leur fierté aux jeunes autochtones, mais vous serez frustré si, par la suite, c'est-à-dire après leur avoir enseigné leur passé, l'histoire de leur peuple, ils se retrouvent dans un milieu qui ne les accepte pas. Il faut agir des deux côtés: non seulement faire retrouver leur fierté aux jeunes autochtones, mais parler au reste du Canada, pour qu'il sache qui sont réellement les peuples autochtones.

Le président suppléant (M. MacLellan): Merci beaucoup à vous tous pour votre très utile contribution.

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à la Vancouver Police and Native Liaison Society, représentée par M. Vasa Sramek. Avez-vous un mémoire, monsieur?

M. Vasa Sramek (directeur exécutif, Vancouver Police and Native Liaison Society): Oui, monsieur le président. Je vais commencer par une très brève prière. Je ne l'impose à personne. Il n'est pas nécessaire de vous lever.

Le président suppléant (M. MacLellan): Certainement.

M. Sramek: Je demande aux membres de ce comité et à l'auditoire de tourner leur coeur et leur esprit vers le Créateur, le Grand Esprit. Je veux le remercier pour cette journée. Je veux le remercier pour l'occasion que j'ai d'être ici. Je lui demande de m'inspirer dans ce que j'ai à dire et à faire ici, afin que je sois franc et honnête. Je veux être respectueux, et je n'ai pas l'intention de heurter ou de blesser qui que ce soit par mes propos. Il faut que je sois direct.

Je le remercie pour la nourriture, les vêtements et le toit qu'il donne à moi-même et à ma famille. Je le remercie pour la santé et le bien-être de ma femme et de mes enfants. Je demande au Grand Esprit de bénir et de considérer avec bonté chaque personne qui est ici et celles qui font partie du comité. Je demande que votre coeur, votre esprit et vos oreilles soient ouverts et prêts à recevoir ce que j'ai à dire. Je remercie notre Grand Esprit, le Créateur pour cette journée.

[*Text*]

With that, I say *mit ake asin* to all my relations.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): Thank you very much. Would you give us a few opening remarks on the basis of the organization, its aims and objectives, and any positions you think we should know about?

• 1205

Mr. Sramek: Good morning, elders and ladies and gentlemen. My name is Basa Sramek and I am an Ojibway from the Moose Deer Point First Nations in Parry Sound, Ontario. I wish to express my gratitude to the Standing Committee on Justice and Solicitor General for the opportunity to speak here this morning. I am the executive director of the Vancouver Police and Native Liaison Society, a storefront project. This is a community-based storefront offering numerous services, including a comprehensive victims service. It is this project and the challenges that we face in creating a safer community that I would like to present to you this morning.

I would like to begin my presentation by sharing a very brief excerpt from a speech made by Chief Tom Sampson, chairman of the First Nations South Island Tribal Council, during an opening address at the "Achieving Justice Today and Tomorrow Conference" in Whitehorse. I also reflect and acknowledge, Mr. Chairman, that a number of committee members were present. I did speak to Tom Sampson a week ago, and it's very important to me that I received his permission to repeat an excerpt, and I'll proceed with that.

> Spirituality is the foundation of Indian law. If you cannot connect spirituality to law, then you have no law, you have no philosophy, you have nothing. Spirituality is the foundation of all human life, whether you're native or not. Over time, this has been set aside because it did not seem important. Outside our native community or specific religious meetings, you don't come to gatherings and meetings and start with a prayer. Why do we begin and start our meetings with a prayer? Because we have an obligation to the Creator. Without this commitment to the Creator, how can you carry out the day's business truthfully and honestly with each other? You can't do it.
>
> I'm not saying you must abandon your own religious beliefs to work with native peoples, but can you honestly say to yourself, "Have I opened my heart and my mind and my ears to really try to feel what it's like to be an Indian?"
>
> There's a complicated task before us, the development of trust and empathy. It's complicated because you never asked us, what is your life about, what is it to be an aboriginal, to be an Indian, or whatever is the best word?

That is the end of the quote of Chief Sampson's opening address. Try as I might, I could not find the words to express that sentiment; it's virtually impossible. I regard him highly as a statesman of our community.

I will now carry on with the brief that I have for this committee.

[*Translation*]

Maintenant, je veux dire *mit ake asin* à tous mes proches.

Le président suppléant (M. MacLellan): Merci beaucoup. Pourriez-vous nous donner quelques précisions sur les bases de votre organisme, ses objectifs, et toute position que nous devrions connaître?

M. Sramek: Bonjour aux aînés et à vous, mesdames et messieurs. Je suis Vasa Sramek, et je suis un Ojibway de la Première nation de Moose Deer Point, à Parry Sound, en Ontario. Je tiens à remercier le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de me donner l'occasion de vous parler, ce matin. Je suis le directeur exécutif de la Vancouver Police and Native Liaison Society, un projet de quartier. Il s'agit d'un bureau communautaire, offrant divers services, y compris un service complet aux victimes. Je voudrais ce matin vous présenter ce projet et les défis à relever pour créer une communauté plus sûre.

Pour commencer mon exposé, j'aimerais vous citer un bref extrait d'un discours du chef Tom Sampson, président du conseil tribal First Nations South Island. Ce discours a été prononcé à l'ouverture de la conférence «Achieving Justice Today and Tomorrow», à Whitehorse. Monsieur le président, je sais et je reconnais que des membres du comité y étaient. J'ai parlé à Tom Sampson il y a une semaine, et il est très important pour moi d'avoir reçu de lui la permission de le citer, ce que je vais faire immédiatement:

> La spiritualité est le fondement même du droit indien. Si vous ne pouvez lier la spiritualité au droit, le droit n'existe pas, ni la philosophie, ni rien. La spiritualité est le fondement de toute vie humaine, que vous soyez autochtone ou non. Cette idée a été oubliée parce qu'elle ne semblait pas importante. Si ce n'est chez les autochtones ou dans les assemblées religieuses, il n'y a pas de rassemblements ou de réunions qui commencent par une prière. Pourquoi commençons-nous nos réunions par une prière? Parce que nous avons une obligation envers le Créateur. Sans cet engagement envers le Créateur, comment peut-on commencer les discussions en étant francs et honnêtes les uns avec les autres? Ce n'est pas possible.
>
> Je ne vous demande pas d'abandonner vos croyances religieuses pour travailler avec les autochtones, mais de vous demander si vous avez bien ouvert votre coeur, votre esprit et vos oreilles pour vraiment essayer de comprendre ce que c'est que d'être un autochtone.
>
> Nous avons une tâche difficile à accomplir, soit la création d'un climat de confiance et d'empathie. C'est difficile parce que vous ne nous avez jamais demandé comment était notre vie, ce que c'était qu'être un autochtone, un Indien, quelle que soit la façon de nous appeler.

Fin de la citation du discours d'ouverture du chef Sampson. J'ai bien essayé, mais je n'ai pu trouver les mots pour exprimer ce sentiment; c'est pratiquement impossible. Je le considère comme un homme d'État pour notre communauté.

Je vais maintenant passer au mémoire que j'ai préparé pour le comité.

[*Texte*]

Much of the suspicion and hostility that aboriginal people tend to direct toward police in part evolve from the troubled relationship and history they have had over many generations. This was initiated with the North West Mounted Police, the reasons for its inception and including the present-day policing community.

While I acknowledge that the purpose of this brief is not to redefine the goals and objectives of the North West Mounted Police or its successors, the RCMP, ultimately it is noted to reflect upon the beginning of a relationship that has had a historical impact on our communities.

While today's police cannot be blamed for the historical circumstances of aboriginal people, they need to understand the context that affects daily enounters with them. Memories and stories of negative treatment and experiences still linger and remain in many of our communities, both rural and urban. The negative impact of past wrongs is reinforced by the negative experiences of today.

I have briefly touched upon important historical information related directly to and affecting aboriginal policing concerns today. I will now move on to describe and finally summarize efforts established in Vancouver to create a vehicle that was designed to have the capacity to develop and nurture a relationship based upon mutual trust and respect between the Vancouver Police Department and the aboriginal community residing within the downtown east side in the greater Vancouver area.

I will give a description of the project. The Storefront Project has been developed in response to both police and native community awareness of an increasing rate of aboriginal persons being victimized by crime in the urban core of Vancouver and a concurrent lack of police involvement by the victims. The lack of police involvement as well as the need for crime prevention education were recognized by the Vancouver police and the aboriginal community, and resulted in the development of the native liaison unit.

• 1210

Storefront objectives: to develop a closer working relationship between the police and the aboriginal community; to ensure appropriate referral, follow-up of the myriad of difficulties experienced by victims, such as drug and alcoholic addictions, poor social and economic standing, limited education, poor and often non-existent housing; to foster greater trust and cooperation between the police and our aboriginal community; to reduce the risk of crime through more intervention and involvement of police in community problems; more consistent and effective police and criminal justice follow-through on problems, and appropriate service to clients.

The Storefront achieves these objectives and activities through the utilization of local aboriginal persons employed in a storefront, with relevant education and experience.

[*Traduction*]

La méfiance et l'hostilité qu'éprouvent les autochtones à l'endroit de la police proviennent en grande partie de l'histoire et des relations difficiles qu'ils ont eues depuis des générations. Cela remonte à la création de la police à cheval du Nord-Ouest, aux raisons de sa création, et va jusqu'aux services de police actuels.

Je reconnais que l'objectif de ce mémoire n'est pas de redéfinir les objectifs de la police à cheval du Nord-Ouest et de son successeur, la GRC, mais nous devons revenir aux origines de cette relation qui a eu une influence historique sur nos communautés.

On ne peut reprocher à la police d'aujourd'hui les circonstances historiques du début de ses relations avec les peuples autochtones. La police doit toutefois comprendre le contexte qui joue un rôle dans ses relations quotidiennes avec eux. Les souvenirs et les histoires de mauvaises expériences et de mauvais traitements demeurent dans nos communautés, tant rurales qu'urbaines. L'impact négatif des torts passés est renforcé par les expériences négatives du présent.

J'ai brièvement parlé des données historiques importantes se rapportant directement aux problèmes de la police et des autochtones d'aujourd'hui. Je vais maintenant décrire et résumer les efforts qui ont été faits à Vancouver pour créer un instrument capable de promouvoir une relation de confiance et de respect mutuels entre le service de police de Vancouver et la communauté autochtone vivant dans le quartier est du centre-ville, dans la grande région de Vancouver.

Je vais vous décrire le projet. Le projet de bureau de quartier a été mis sur pied quand la police et la communauté autochtone ont constaté une augmentation du nombre d'autochtones victimes des crimes commis dans le coeur de Vancouver, ainsi qu'un manque de mobilisation de la police auprès des victimes. Le manque d'intérêt de la police ainsi que le besoin d'éducation en matière de prévention du crime ont été reconnus par la police de Vancouver et la communauté autochtone; il en a résulté la mise sur pied d'un service de liaison avec les autochtones.

Les objectifs du projet: créer une relation de travail plus étroite entre la police et la communauté autochtone; assurer une bonne orientation et un bon suivi des victimes qui connaissent une myriade de problèmes, comme les toxicomanies, de mauvaises conditions sociales et économiques, un manque d'instruction, des logements médiocres et souvent inexistants; promouvoir la confiance et la collaboration entre la police et la communauté autochtone; prévenir la criminalité par une plus grande participation de la police au règlement des problèmes de la communauté; un suivi plus constant et plus efficace des problèmes par la justice et la police; et des services appropriés pour la clientèle.

Le bureau de quartier atteint ces objectifs et accomplit ces activités en employant des autochtones du quartier ayant l'instruction et l'expérience nécessaires.

[*Text*]

Other objectives are the creation of a non-threatening atmosphere, an atmosphere outside of the police station; the reporting of crimes by victimes; the prevention of crimes such as sexual assault, common assault and family violence through crime prevention education and intervention; limited counselling; problem identification and appropriate referral and follow-up.

Generally speaking, efforts between aboriginal communities and the police to bridge cultural differences and develop sensitive partnerships and service delivery have been well intended. Although the concept of community-based policing is by no means new, the creation of the Storefront Project in Vancouver is an example on a three-year trial basis. It is imperative that this particular project and the exploration of potential be given the highest priority by the police and our aboriginal community.

I have a number of recomendations. Based upon the Storefront's experience to date, I would make a number of recommendations regarding first the establishment of other such storefronts elsewhere across Canada, and secondly, more effective policing for greater community safety and crime prevention.

In my recommendations, a storefront is ultimately responsible to the community. As such, its board of directors should and must reflect the partnership between the police agency on the one hand and the community at large. No one partner should ever dominate either the board or its subcommittees—for example, policy, hiring committee and so forth.

Board members who represent the community should be selected for cultural sensitivity, willingness to take risks and be an effective advocate for necessary changes or reforms, and finally an understanding of the community's policing needs.

We must ensure the interview and election process of candidates for the police liaison positions incorporates the input of aboriginal community members.

The issue of police officer transfers and rotation policies poses a tremendous threat to programs in both rural and urban settings. Therefore it is absolutely imperative that community programs and projects that utilize liaison constables maintain a voice in the retention of members who are compatible with their needs.

In order to ensure continuity of services and community participation, the right candidates must be chosen and supported. And alternatively, the community must have a voice in ridding itself of unsuitable officers.

To ensure the continuance of the development of trust it is also imperative that police liaison members maintain a grass-roots-level connection to the community they serve. The report of the aboriginal justice inquiry of Manitoba clearly outlines numerous recommendations in this area.

[*Translation*]

Nous avons d'autres objectifs: la création d'une atmosphère non menaçante, en dehors du poste de police; le signalement des crimes par les victimes; la prévention de crimes comme les agressions sexuelles, les voies de fait simples et la violence familiale par l'éducation et l'intervention; un peu de counselling; la détermination du problème, l'orientation appropriée et le suivi.

En général, il y avait de bonnes intentions derrière les efforts de la communauté autochtone et de la police pour surmonter les différences culturelles et créer des partenariats sensibles pour l'offre de services. Bien que le concept du service policier communautaire ne soit pas nouveau, la création d'un bureau de quartier à Vancouver est un modèle, mis à l'essai pendant trois ans. Il est impératif que ce projet et l'exploration de son potentiel soient la grande priorité de la police et de notre communauté autochtone.

J'ai certaines recommandations à faire. D'après l'expérience du bureau de quartier jusqu'ici, je ferai certaines recommandations au sujet de la mise sur pied de bureaux semblables ailleurs au Canada et au sujet d'un service policier plus efficace dans la prévention du crime et offrant une plus grande sécurité à la collectivité.

Je recommande que le bureau de quartier soit responsable envers la communauté. La composition de son conseil doit traduire le partenariat entre les services de police et la communauté. Ni l'une ni l'autre des parties ne doit dominer le conseil ou ses sous-comités, par exemple, celui des politiques ou de l'embauche.

Pour choisir des membres du conseil qui représentent la communauté, il faut analyser leur sensibilité culturelle, voir s'ils sont prêts à prendre des risques et à défendre efficacement les changements nécessaires et, finalement, déterminer s'ils comprennent bien les besoins de la communauté en matière de services de police.

Nous devons veiller à ce que le processus d'entrevue et de choix des candidats aux postes de liaison tienne compte de la participation des membres autochtones de la communauté.

Les politiques de mutation et de roulement des agents de police menacent sérieusement ce genre de programmes, tant en milieu rural qu'urbain. Il est absolument nécessaire que les programmes communautaires qui ont recours à des agents de liaison puissent exiger de garder les policiers qui répondent à leurs besoins.

Pour assurer la continuité des services et la participation de la communauté, il faut choisir et soutenir de bons candidats. De même, la communauté doit pouvoir s'exprimer pour éliminer les agents insatisfaisants.

Pour assurer la stabilité du climat de confiance, il est également impératif que les agents de liaison policiers gardent un contact avec la base de la communauté qu'ils servent. Le rapport de la commission d'enquête sur la justice autochtone au Manitoba énonce clairement de nombreuses recommandations à ce sujet.

[*Texte*]

Officers must be encouraged to don their walking shoes, walk the beat, interact with their community and get involved with those most at risk, mainly our youth and adolescents. This cannot be accomplished from a patrol car or sitting in boardrooms lamenting on the sad state of affairs.

We must encourage the proliferation of pro-active policing, including the building of relationships at the street level which could be of great assistance in both prevention and resolution of crimes and criminal activity.

• 1215

In consideration of the countless task force reports, justice conferences, etc., addressing crime prevention strategies and goals of building safer communities, the various government agencies involved with funding and the development of policing mandates must demonstrate a willingness to take a broader view of the types of viable options, such as the storefront in Vancouver, that can facilitate liaison between police and aboriginal communities.

In conclusion, as a community we must remain vigilant that efforts such as storefronts not be viewed as a panacea in police-aboriginal relations. It is only the beginning. It nevertheless remains a relatively untapped resource in urban settings in Canada, and it is a resource that is infinitely more cost effective than traditional reactive policing, something aboriginal communities can no longer afford to tolerate.

Thank you very much.

The Chairman: Thank you very much, sir, for your thoughtful presentation. We'll begin the questioning with Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan: Thank you very much for your presentation. There is a three-year mandate, as you've mentioned, but because we will be compiling our report in the next month, I'd like to have your idea of how you see this experiment working to date and how you see it working in the future.

Mr. Sramek: I think that the success and the ultimate survival of this storefront project in Vancouver at this point in time is hinged upon the continued funding of the project. We started with far less funding than was actually necessary or appropriate. When I expressed the sentiment that there was never enough funding to initiate the project adequately, I think that it was nevertheless the will of the community to see that this project became a success.

As I mentioned a moment ago, whether this project continues at this juncture is entirely hinged upon the funding. The success in terms of the mandates, the objectives, and the goals of the society have by far exceeded our wildest dreams. I believe we have created a vehicle that has not been seen in Canada before. Particularly as a liaison between the policing community and our community, it is absolutely imperative that the administrative component of that storefront project—namely, myself—should not get mired in political and government mandates and seeking funding. We must concentrate on the development and delivery of service.

[*Traduction*]

Il faut encourager les agents à mettre leurs chaussures de marche, à faire des patrouilles à pied, à communiquer avec leur communauté et à s'intéresser à ceux qui présentent le plus de risques, surtout nos jeunes et nos adolescents. Ce genre de chose ne peut se faire à partir d'une voiture de patrouille ou dans une salle de réunion où on déplore que la situation soit mauvaise.

Nous devons stimuler l'avènement de services de police préventifs, y compris la création de liens dans la rue qui pourraient servir la cause de la prévention et de la solution des crimes.

Étant donné les nombreux rapports de groupes de travail, les conférences sur la justice, etc., consacrés aux stratégies de prévention du crime et aux objectifs de sécurité pour la communauté, les organismes gouvernementaux responsables du financement et de la mise en oeuvre de programmes d'activités policières doivent être prêts à envisager de nouvelles solutions viables, tels que les bureaux de quartier à Vancouver, qui facilitent les rapports entre la police et les communautés autochtones.

Pour conclure, je dirai que nous devons, en tant que communauté, demeurer vigilants et ne pas penser que des exigences comme celles des bureaux de quartier sont des panacées en matière de relations entre la police et les autochtones. Ce n'est qu'un début. C'est une option qui a été peu exploitée dans les milieux urbains au Canada, et qui seraient bien plus efficaces que la répression policière traditionnelle, qui ne peut plus être tolérée par les communautés autochtones.

Merci.

Le président: Je vous remercie infiniment de nous avoir fait part de votre réflexion. Nous allons commencer les questions avec M. MacLellan.

M. MacLellan: Merci de nous avoir fait un excellent exposé. Le programme dure trois ans, vous l'avez dit. Toutefois, comme nous devons remettre notre rapport le mois prochain; j'aimerais savoir ce que vous pensez de l'expérience jusqu'ici, et comment vous la voyez évoluer à l'avenir.

M. Sramek: Je pense que la réussite et, éventuellement, la survie des bureaux de quartier à Vancouver dépendront du type de financement du projet. Au début, nous avions beaucoup moins d'argent que nécessaire. J'ai bien dit qu'au début, il n'y avait pas suffisamment de financement pour le projet; je pense néanmoins qu'il y avait une volonté de la part de la communauté de le voir aboutir.

Je le répète, l'avenir de ce projet dépendra entièrement de son financement. Sa réussite par rapport à ses objectifs, par rapport aux buts de la société, ont dépassé de très loin nos espoirs les plus fous. Je crois que nous avons créé un instrument sans équivalent au Canada. En tant qu'agent de liaison entre la police et notre communauté, il est absolument impératif que le responsable administratif du projet de bureau de quartier, c'est-à-dire moi-même, ne s'enlise pas dans les questions politiques et gouvernementales, à la recherche de financement. Nous devons nous concentrer sur la mise en place du bureau, et la prestation du service.

[*Text*]

Although it was not my intent to bring you a collection of statistics, I think they would be most useful to this committee. I would be most happy to send them to you. By virtue of the cross-section of activities we've engaged in—and I notice that most committee members have the pink pamphlet outlining our services—you can see that we have reached a very broad spectrum of service delivery. I believe we are a very much-needed service in Vancouver.

Mr. MacLellan: What assurances have you received from the Vancouver Police Department as to their assistance and the manpower that they will devote to it? Also, what exactly is their role? Is it to be a policing agency and a consulting agency, or what exactly will their role be?

Mr. Sramek: I'll be quite pointed in my response, and that would be that the initial concept here was that it would be an equal partnership. As I mentioned earlier, the Vancouver Police Department created a special unit, although the name of the unit, Native Constable Liaison, is a misnomer. To the best of my knowledge, there are five aboriginal constables in the police department, none of whom are involved in this project.

When I inferred that the community must have a voice in the selection of the candidates going to the storefront project, that in fact was one of the original recommendations prior to this committee becoming a society. It was an inherent part of that description that during the selection process of constables, board members—or committee members as it were at the time—would be present during the selection. That, sir, has not happened to this date.

• 1220

As you may have noted in my recommendations, we must maintain a voice in removing constables who we feel are not providing the service for which the organization was developed. Alternatively and on a positive note, we also must retain an ability to have a very strong and a very clear voice in the retention of constables who we feel are serving the needs of our community in addition to serving the description of what their mandates are.

Another thought occurred to me. I did not do it at this particular juncture, but if you're interested, I most certainly could send you a number of newspaper articles that were a response from the community, both native and non-native, in the retention of a constable who we felt was in fact delivering an incredible service to our community. The community requested that this individual be given an extension and that he remain as long as we felt the individual was effective. Calgary city police have embarked on such an endeavour and they have a constable who has been in the position for five years as the native liaison with absolute support coming from the chief constable's office.

The response by the Vancouver Police Department last year to requests by the community to retain a particular individual... We were not dictating to the police department, sir. We were asking that we retain a very effective constable.

[*Translation*]

Je n'avais pas l'intention de vous accabler de chiffres, mais ils seraient sans doute utiles au comité. Je serais ravi de vous les faire parvenir. Du fait de la diversité de nos activités vous constaterez—je m'aperçois que la plupart des membres du comité ont reçu le dépliant rose décrivant nos services—que nous répondons à un réel besoin à Vancouver.

M. MacLellan: Quelle garantie vous a offert le service de police de Vancouver en matière de collaboration et de main-d'oeuvre? Quel est exactement son rôle? Est-ce un rôle strictement policier? Un rôle consultatif? Quel est-il exactement?

M. Sramek: Je vais vous donner une réponse, à vous de lire entre les lignes. Au départ, il devait s'agir d'un partenariat. Comme je l'ai dit plus tôt, le service de police de Vancouver a mis en place une unité spéciale, appelée incorrectement l'Unité de liaison autochtone. Que je sache, il y a cinq agents autochtones dans le service de police; aucun n'a été affecté à ce projet.

Lorsque j'ai laissé entendre que la communauté devait avoir voix au chapitre dans le choix des candidats pour le projet de bureau de quartier, je reprenais en fait l'une des recommandations énoncées avant que le comité se constitue en conseil. Cela faisait partie intégrante du processus envisagé, c'est-à-dire que les membres du conseil, ou plutôt les membres du comité, comme il s'appelait à l'époque, devaient participer au processus de sélection des agents de police qui seraient affectés à ce projet. À ce jour, cela ne s'est pas produit.

Vous l'aurez peut-être remarqué dans mes recommandations, nous disons que nous devons avoir voix au chapitre pour pouvoir éloigner les agents qui, à notre avis, ne fournissent pas le service qui est la raison d'être de l'organisation. En revanche, nous devons également pouvoir faire entendre notre voix, énergiquement et clairement, quand il s'agit de garder les agents de police qui nous semblent répondre aux besoins de notre communauté en plus de remplir leur mandat proprement dit.

Je viens de penser à autre chose. Si cela vous intéresse, je pourrais vous faire parvenir des articles de journaux exprimant la réaction des membres de la communauté, autochtones et autres, qui réclamaient que l'on maintienne à son poste un agent de police qui nous semblait offrir un service extraordinaire. Les gens ont donc réclamé que l'on prolonge son mandat et qu'il conserve ses fonctions aussi longtemps que nous serions satisfaits de ses services. La police de Calgary a lancé un projet semblable; là-bas, la même personne occupe depuis cinq ans le poste d'agent de liaison avec les autochtones, et bénéficie de l'appui total du bureau du chef de la police.

Nous avons donc réclamé l'année dernière que l'on maintienne à son poste une certaine personne... Je précise que nous ne voulions nullement dicter la conduite du service de police; nous demandions uniquement que l'on maintienne

[*Texte*]

A response by the spokesperson from the VPD was "We will not allow the public to dictate how we allocate our manpower". By no stretch of the imagination was the community ever dictating. We were simply saying we hve an individual here for the first time who is viewed as an exceptionaly effective member of your department and we're just requesting that we maintain that individual.

Mr. Waddell: Welcome. It's very interesting to see this. Is this unique in Canada? Are there other groups, say in Saskatchewan, in cities where there are many First Nations people in the urban area?

Mr. Sramek: I can tell you, sir, that to the best of my knowledge the Storefront Project I represent and describe is the only such project in Canada. I suppose that really underlines the absolute essential commitment by various levels of government, the police, and our own aboriginal community to ensure that we do not get mired down, because we're $10,000, $15,000 short of an adequate working budget.

Mr. Waddell: That's always a problem. For front operations you spend half your time trying to raise money.

Mr. Sramek: Yes, sir, and that is a problem. Metropolitan Toronto police have an exceptionally effective native liaison unit. They in fact, sir, report directly to the chief constable's office. Oddly enough, when they call it a native liaison constable position, they in fact do have four native liaison constables in their department.

Mr. Waddell: Who has?

Mr. Sramek: This is Metropolitan Toronto.

Mr. Waddell: Just pause there. They have four native constables, or constables in native—

Mr. Sramek: They have more than four native constables. They have four assigned to the unit.

Mr. Waddell: To the unit. But that's going directly to the police. They don't have a storefront operation.

Mr. Sramek: They do not have a storefront, no. I was going to say that Calgary also has an extremely and exceptionally effective native liaison constables position, but they again do not have a storefront.

• 1225

I guess it would be pertinent to mention to you at this point that the Canadian Association of Chiefs of Police, of which I am a member through their policing with aboriginal people committee, have strongly endorsed the Storefront Project in Vancouver. They have endorsed in writing, in fact, the activities we have undertaken, the goals and objectives, and they support the successes we have had.

[*Traduction*]

en poste un agent de police très efficace. Le porte-parole du service de police de Vancouver nous a répondu ceci: «Nous ne permettrons pas au public de nous dicter la répartition de nos effectifs». Il n'était absolument pas question de dicter quoi que ce soit. Nous disions seulement que pour la première fois, nous comptions sur une personne qui nous semblait exceptionnellement efficace et nous demandions simplement qu'elle conserve son poste.

M. Waddell: Je vous souhaite la bienvenue. Tout cela est très intéressant. Est-ce unique au Canada? Y a-t-il d'autres groupes, disons en Saskatchewan, dans des villes où un grand nombre de représentants des Premières nations habitent en milieu urbain?

M. Sramek: Je peux vous dire, monsieur, qu'au meilleur de ma connaissance, le projet de bureau de quartier que je représente, et que j'ai décrit, est le seul projet du genre au Canada. Je suppose que cela renforce la nécessité absolue d'un engagement de la part des divers paliers de gouvernement, de la police et de notre propre communauté autochtone, afin d'éviter que nous nous enlisions. Il nous manque 10 000 ou 15 000$ pour boucler un budget opérationnel satisfaisant.

M. Waddell: C'est toujours un problème. Dans ce genre de service, on doit passer la moitié du temps à essayer de trouver des fonds.

M. Sramek: Oui, monsieur, c'est en effet un problème. La police du Toronto métropolitain dispose d'un service de liaison avec les autochtones exceptionnellement efficace. En fait, ce service relève directement du bureau du chef de la police. Curieusement, il y a dans ce service des postes désignés comme agent de liaison autochtone et on trouve effectivement quatre agents de police autochtones dans ce service.

M. Waddell: Où cela?

M. Sramek: Au service de police du Toronto métropolitain.

M. Waddell: Attendez un instant. Vous dites qu'il y a là-bas quatre agents de police autochtones, ou bien quatre agents qui s'occupent des liaisons avec les autochtones?

M. Sramek: Il y a plus que quatre agents de police autochtones. Il y en a quatre qui sont affectés à ce service de liaison.

M. Waddell: À ce service en particulier. Mais cela relève directement de la police. Ils n'ont pas de bureau ouvert au public.

M. Sramek: Non, ils n'en n'ont pas. J'allais dire que Calgary possède également un service de liaison avec les autochtones extrêmement, même exceptionnellement, efficace, mais eux non plus n'ont pas de bureau de quartier.

Je crois pertinent de vous mentionner que l'Association canadienne des chefs de police, dont je suis membre par l'entremise du Comité de la police chez les autochtones, a appuyé fermement le projet Storefront de Vancouver. En fait, L'Association s'est prononcée par écrit en faveur des activités que nous avons entreprises, des buts et objectifs que nous nous sommes fixés, et elle se félicite de notre succès.

[*Text*]

Mr. Waddell: Storefront has a long, honourable history in Vancouver. The present premier got his start there. I hope he never forgets that he got his start in a storefront downtown.

Do you have any connection with the Vancouver Community Legal Assistance Society?

Mr. Sramek: We don't have a direct tie, sir, no, but we do make recommendations. The legal services society have an aboriginal component. Is that what you are referring to?

Mr. Waddell: No, that's another society. I just wondered whether there were any connections with the legal aspect.

Mr. Sramek: We do confer with them from time to time. In fact, we just recently received a grant from them to be used for promotion and advertising of our facility here.

Mr. Waddell: All right, I am an aboriginal person; I am down at Main and Hastings and I have been robbed.

Mr. Sramek: Come see me.

Mr. Waddell: Well, why should I? In the past no one has ever... I don't know if you heard. Bill Yee was here with the Chinese—

Mr. Sramek: Yes, and we were a part of assisting them to develop their storefront...

Mr. Waddell: Yes. They were saying how in the past it was very difficult for Chinese Canadians to complain if they were victims of crime. They just didn't do that. They are doing it now.

Mr. Sramek: What makes us different?

Mr. Waddell: It was even more so, I might say, for aboriginal people, who in my experience would never think of why you would go to the white police, if you like, to complain. They're not your friends. They are the enemy too, if I can be blunt. Why would they complain?

Mr. Sramek: As an aboriginal person who has been robbed, why would you come to see me? You would come to see me based on a number of the facts I have addressed about either real or perceived perceptions you have of the police department, whether it is the Vancouver Police Department or the Winnipeg Police Department. As an aboriginal person—

Mr. Waddell: If I had to choose, I would choose the Vancouver Police Department.

Mr. Sramek: I would suggest to you, sir, you would do well to come to see us, in that, first, we are not specifically the police, although we have an office in our facility that hosts two of the liaison constables. I am offering you a non-threatening environment. I am offering you a pipeline to the police department. When you come to see me, I can give you assurance you will be treated with respect and dignity. I can assure you I will take your report of your circumstances without prejudice, and I will accept your complaint or your request for service without any predisposition because of your ethnic or cultural background. I will take that report and I will then facilitate a meeting between yourself and the native

[*Translation*]

M. Waddell: Ce genre de service accessible au grand public existe de longue date à Vancouver où il a connu beaucoup de succès. L'actuel premier ministre de la province y a fait ses débuts. J'espère qu'il l'oubliera jamais qu'il a fait ses débuts dans un bureau de quartier au centre-ville.

Avez-vous des rapports avec la Vancouver Community Legal Assistance Society?

M. Sramek: Nous n'avons pas de liens directs, non. Toutefois, nous faisons des recommandations. La Société des services juridiques possède une branche autochtone. Est-ce de cela dont vous parlez ?

M. Waddell: Non, c'est une autre société. Je me demandais seulement s'il y avait des liens avec le secteur juridique.

M. Sramek: Nous avons de temps à autre des entretiens avec eux. En fait, ils nous ont récemment accordé une subvention pour faire la promotion et la publicité de nos services.

M. Waddell: Très bien, supposons que je sois un autochtone; je suis à l'angle des rues Main et Hastings, et je viens de me faire voler.

M. Sramek: Venez me voir.

M. Waddell: Mais pourquoi le ferais-je? Dans le passé, personne ne l'a jamais fait. Je ne sais pas si vous avez entendu Bill Yee qui était ici avec les Chinois...

M. Sramek: Oui, et nous avons contribué à les aider à mettre sur pied leur bureau de quartier.

M. Waddell: Oui. Ils nous ont raconté comment c'était difficile dans le passé pour des Canadiens d'origine chinoise de se plaindre quand ils étaient victimes d'actes criminels. Ils s'abstenaient de se plaindre. Aujourd'hui, ils n'hésitent plus à le faire.

M. Sramek: En quoi sommes-nous différents?

M. Waddell: J'ose dire que c'était encore plus vrai pour les autochtones qui, d'après mon expérience, n'allaient jamais se plaindre à la police blanche. Ces gens-là ne sont pas vos amis. Pour parler franchement, ils ont même partie liée avec vos ennemis. Pourquoi irait-on se plaindre à eux ?

M. Sramek: Pourquoi viendriez-vous me voir si vous étiez un autochtone qui vient de se faire voler? Vous viendriez me voir à cause d'un certain nombre de faits dont j'ai parlé quant à la réalité ou à la perception du service de police; qu'il s'agisse du service de police de Vancouver ou de Winnipeg. Les autochtones...

M. Waddell: Si j'avais à choisir entre les deux, je choisirais le service de police de Vancouver.

M. Sramek: Je vous dirais, monsieur, que vous feriez un bon coup en venant nous voir, parce que, premièrement, nous ne sommes pas vraiment la police proprement dite, bien que deux des agents de police chargés de la liaison avec les autochtones aient leur bureau chez nous. Je vous offre un environnement non pas menaçant, mais accueillant. Je vous donne accès au service de police. Quand vous venez me voir, je peux vous donner l'assurance que vous serez traité avec respect et dignité. Je peux vous assurer que je prendrai note des détails de votre cas sous toutes réserves, et que j'accepterai votre plainte ou votre demande de service sans avoir de prévention à votre égard à cause de votre bagage

[*Texte*]

liaison constables. I myself or one of the support workers will be present during a statement, if a statement is needed. I will ensure you are treated with dignity.

Mr. Waddell: How long has this been going?

Mr. Sramek: I was hired in January 1991. In March 1991 we got the facility on Main Street we now occupy, directly across the street from the courthouse.

Mr. Waddell: I have no more questions, but I would appreciate receiving any reports you might have put out, your annual report or whatever.

Mr. Sramek: I would be happy to send them to you.

Mr. Waddell: Good. Thank you.

The Chairman: Make them available to the whole committee, if you would, please.

Mr. Sramek: Yes, absolutely.

The Chairman: We will make sure Mr. Waddell gets his copy.

Mr. Waddell: The committee is giving a report in a couple of weeks.

The Chairman: We will still have an ongoing interest, Mr. Waddell, as you are well aware.

Mr. Domm.

Mr. Domm (Peterborough): Mr. Chairman, I have no questions to ask, except to bring greetings to our witness today from an area I represent as part of my constituency, the Ojibway at Curve Lake. I see you come from just north of there, so it is nice to come out here where they have all this nice warm weather. I am pleased to be here and to be part of this delegation. You probably know the area I come from, the Peterborough area in the Kawarthas.

• 1230

Mr. Sramek: Yes.

Mr. Domm: We have two reservations. At what point would you consider it a service to a community to have such a society as you have set up and are working with out here? How do you judge the need for the society? Is it based on the number of crimes committed against native people? How did you come to this area?

Mr. Sramek: I am hearing two questions. Are you specifically asking how I personally came to this area to get involved in the storefront here?

Mr. Domm: In an area like you came from, let us say the Parry Sound area, we have a lot of work going on by community-interested people within the reserves in both the Ojibway and the Hiawatha on Rice Lake on detox problems, on drug problems of all sorts, perhaps violent offences against people, and robberies. How do you have a storefront type of location in an area where the reserves are spread out over maybe several hundred square miles where you might

[*Traduction*]

ethnique ou culturel. Je ferai rapport, après quoi je ferai en sorte que vous rencontriez les agents de police chargés de la liaison avec les autochtones. Moi-même ou un travailleur social assistera à votre déposition, le cas échéant. Je peux vous assurer que vous serez traité avec dignité.

M. Waddell: Depuis combien de temps se service existe-t-il?

M. Sramek: J'ai été embauché en janvier 1991. En mars 1991, nous avons obtenu les locaux que nous occupons actuellement sur la rue Main, directement en face du Palais de justice.

M. Waddell: Je n'ai pas d'autre question, mais j'aimerais bien recevoir les rapports que vous avez publiés, rapports annuels ou autres.

M. Sramek: Je me ferai un plaisir de vous les faire parvenir.

M. Waddell: Bien, je vous remercie.

Le président: Je vous demanderais de les faire parvenir à l'ensemble du comité, si vous voulez bien.

M. Sramek: Oui, absolument.

Le président: Nous veillerons à ce que M. Waddell ait son exemplaire.

M. Waddell: Le comité doit remettre un rapport dans quelques semaines.

Le président: Nous continuerons de nous intéresser à la question, monsieur Waddell, vous le savez parfaitement.

Monsieur Domm.

M. Domm (Peterborough): Monsieur le président, je n'ai pas de question à poser. Je voudrais seulement souhaiter la bienvenue à notre témoin au nom des habitants d'une région qui fait partie de la circonscription que je représente, c'est-à-dire les Ojibway de Curve Lake. Je vois que vous venez d'une région située juste au nord. C'est très agréable de venir ici, dans ce climat chaud et accueillant. Je suis content d'être ici à titre de délégué. Vous connaissez probablement la région d'où je viens, c'est-à-dire la région de Peterborough dans les Kawarthas.

M. Sramek: Oui.

M. Domm: Nous avons deux réserves. À partir de quel moment jugez-vous que c'est un service à rendre à une collectivité que de mettre sur pied une association comme celle que vous avez établie ici? Comment estimez-vous qu'il existe un besoin pour une telle organisation? D'après le nombre de crimes commis contre des autochtones? Dans quelles circonstances êtes-vous venu vous installez dans cette région?

M. Sramek: On m'a posé deux questions: Me demandez-vous comment j'en suis venu, personnellement, à m'installer dans cette région et à travailler dans un tel service?

M. Domm: Dans une région comme celle d'où vous venez, disons la région de Parry Sound, beaucoup de gens qui s'intéressent aux problèmes communautaires font de l'excellent travail dans les réserves, autant chez les Ojibway que chez les Hiawatha de Rice Lake. On s'occupe des cas de désintoxication et des problèmes de toxicomanie en tous genres; peut-être s'occupe-t-on également des crimes avec violence et des vols à main armée. Comment pourrait-on

[*Text*]

have four reserves. They are small reserves, populations of 1,800 or less. Would there be enough need for a program like your society in an area of central Ontario?

Mr. Sramek: Respectfully, I don't reside in Ontario. I have not resided there in 10 years. But I think your question is both pertinent and a very important question that needed asking. I might respectfully respond by suggesting that it really is dependent upon the existing relationship and effectiveness of a given area and its policing service.

Mr. Domm: May I interrupt there, because it is the only question I have, and I want to stay on track with my thoughts.

Our reserve, Curve Lake, is policed now by native personnel, under the OPP, who live on the reserve, with the elders being municipal council and a form of self-government at Curve Lake. The Ojibways would have a population on the reserve of about 1,800 people, and they have a lot of problems—heavy unemployment, violence, drugs, and all the other things. I am just trying to get a handle on crime prevention versus dealing with the crimes after they reach an astronomical number and people move in with these societies. Or is there an advantage to having something more readily available to them on a reserve of a smaller nature with a society made up of native police on the reserve?

You know lots of reserves. You know how big they get. And in the urban areas, such as Vancouver or Toronto or other places, more so than the rural reas of Ontario, we are well aware of the seriousness of crime. Would you deem this thing workable? I have read your brochure, and I have listened to your brief. I have a lot of time for your program when I read what I see, but I am just wondering if that would apply to smaller reservations?

Mr. Sramek: I think the potential for a storefront concept, such as the one we are exercising here, has full and open potential in rural or urban settings.

Mr. Domm: As a preventive measure?

Mr. Sramek: As a preventive measure.

Mr. Domm: Thank you very much. That's all.

Mr. Sramek: Thank you for your comments.

• 1235

Mr. Fee: Following up on that, in listening to you and the Chinese presentation earlier this morning, it seemed to me that part of the solution is to go back to yesterday. If we could recapture the spirituality, the sense of moral values, of

[*Translation*]

mettre sur pied un service comme le vôtre dans une région où il peut y avoir quatre réserves s'étendant peut-être sur plusieurs centaines de milles carrés. Ce sont de petites réserves, dont la population est inférieure à 1 800 personnes. Les besoins justifieraient-ils la création de services comme le vôtre dans le centre de l'Ontario?

M. Sramek: Je vous rappelle que je n'habite pas en Ontario. Je n'y habite plus depuis 10 ans. Mais votre question est à la fois pertinente et importante; il fallait la poser. Ma réponse est que cela dépend en fait des relations qui existent entre les habitants de la région et les membres du service de police de l'endroit.

M. Domm: Je m'excuse de vous interrompre, mais c'est ma seule question et je tiens à ne pas perdre le fil de ma pensée.

Le service de police de notre réserve de Curve Lake est actuellement assuré par des agents autochtones qui relèvent de la police provinciale de l'Ontario, et qui habitent dans la réserve; il existe à Curve Lake un conseil municipal composé d'anciens et qui est doté d'une certaine autonomie. La réserve compte environ 1 800 Ojibways, et les problèmes y sont nombreux: taux de chômage élevé, violence, drogues, etc. J'essaie de trancher entre, d'une part, faire de la prévention et, d'autre part, réagir après que le nombre de crimes est devenu astronomique et que les gens sentent le besoin de créer des organisations comme la vôtre. Ou bien y aurait-il des avantages à mettre à la disposition des habitants de la réserve un service plus accessible et plus restreint, peut-être une organisation formée d'agents de police autochtones qui résident dans la réserve?

Vous connaissez beaucoup de réserves. Vous savez qu'il y en a de très vastes. Par ailleurs, nous savons tous que la criminalité est beaucoup plus grave dans les régions urbaines, notamment à Vancouver, Toronto et ailleurs aussi, que dans les régions rurales de l'Ontario. À votre avis, cette solution est-elle réaliste? J'ai lu votre brochure, et écouté votre exposé. Je suis disposé à consacrer beaucoup de temps à votre programme mais je me demande s'il serait applicable dans des réserves plus petites?

M. Sramek: Je pense que le concept est très prometteur, tant pour les régions rurales que les villes.

M. Domm: Comme mesure préventive?

M. Sramek: Comme mesure préventive.

M. Domm: Merci beaucoup. J'ai terminé.

M. Sramek: Je vous en prie.

M. Fee: Je voudrais poursuivre dans la même veine. Après vous avoir écouté, vous et les représentants de la communauté chinoise ce matin, il me semble que la solution consiste en partie à faire un retour en arrière. Si nous

[*Texte*]

family, and of community that existed in the rural areas of this country 40 or 50 years ago, then we would address both the native and non-native questions at the same time. Unfortunately, we have the problem that you are trying to address in your own way. I commend you for your efforts there.

You have raised some good questions, and I am not sure how you answer. They are easier to state than to achieve. Selecting the right people: it seems to me that no matter what programs people talk about, they are as effective as the people who are administering them on the front lines.

Mr. Sramek: Absolutely.

Mr. Fee: The best idea in the world is not going to work if you have the wrong people.

The other question you raised is how you get rid of the wrong people. I think that applies to our school system in many cases, too. We can identify teachers we like or do not like. We can identify police officers we like or do not like. Who is ultimately going to determine which are the good ones and which ones should go? It is a complicated question.

Mr. Sramek: It is complicated. In my view, in this particular context in which I am discussing and working, it remains complicated yet there are some very simple answers.

The board of directors that governs myself and the activities of our society initially was empowered to participate in the selection of candidates who wished to apply for a liaison position, and ultimately that board of directors must be given the respect to represent the community. Of a twelve-member board, two members are from the department—we have an inspector and a liaison constable—and the remaining members come from a wide spectrum of the aboriginal community.

It is ultimately the community for which I work and to which I am answerable. It is ultimately the community that must, through the representation on the board, interview constables who wish to work with us. Also, it is ultimately the community who, if dissatisfied or unhappy with either the service delivery by the liaison constables or their personal attitudes, must be able to pass board resolutions that go to the police department with a recommendation, if not an outright request, to replace an individual.

Mr. Fee: You have already answered my next question. I was leading up to the liaison committee. You have implied that they are selected very much as Mr. Yee earlier said his were, representing all of the different constituent groups that make it up.

Mr. Sramek: Yes.

Mr. Fee: Are they elected or appointed?

Mr. Sramek: They are elected. Our board members are elected each year.

[*Traduction*]

pouvions retrouver la spiritualité, le sens des valeurs morales, de la famille et les liens communautaires qui existaient dans les régions rurales du Canada il y a 40 ou 50 ans, nous pourrions faire d'une pierre deux coups: c'est-à-dire régler à la fois les problèmes des autochtones et des non-autochtones. Malheureusement, nous sommes aux prises avec un grave problème que vous tentez de régler à votre manière. Je vous félicite de vos efforts.

Vous avez soulevé d'excellentes questions, et je ne sais trop comment vous répondre. Cela est plus facile à dire qu'à faire. Pour ce qui est du choix des meilleurs candidats, il me semble que tout programme, quel qu'il soit, n'est efficace que dans la mesure où sont efficaces les gens qui en assurent l'exécution en première ligne.

M. Sramek: Absolument.

M. Fee: Les meilleures idées du monde n'aboutiront à rien si l'on fait appel à des incompétents pour les mettre en oeuvre.

L'autre question que vous avez soulevée, c'est de savoir comment se débarrasser des incompétents. Je pense que cela s'applique également à notre système éducatif. Nous pouvons recenser les enseignants que nous aimons, et ceux que nous n'aimons pas; il en va de même pour les agents de police. Mais qui, en fin de compte, sera chargé de décider qui sont les bons et les mauvais? C'est une question difficile.

M. Sramek: En effet. À mon avis, dans le contexte dont je parle et dans lequel je dois travailler, cela demeure difficile; il y a toutefois des solutions très simples.

Le conseil d'administration qui régit les activités de notre organisation s'est vu confier dans un premier temps la possibilité de participer au choix des candidats qui souhaitaient occuper un poste d'agent de liaison; en fin de compte, il faut donner à ce conseil d'administration le pouvoir de représenter la collectivité. Sur 12 membres du conseil, deux viennent du service de police—un inspecteur et un agent de liaison—et les autres représentent un large éventail des milieux autochtones.

Quand tout est dit, je travaille pour la communauté et c'est à elle que je suis comptable. C'est donc elle qui, par l'entremise de ses représentants au conseil, doit interviewer les agents de police qui souhaitent travailler avec nous. C'est également la communauté, lorsqu'elle n'est pas satisfaite du service assuré par les agents de liaison ou de leur attitude personnelle, qui doit pouvoir faire adopter par le conseil des résolutions formulant une recommandation, voire une demande adressée au service de police et exigeant le remplacement d'une personne ou d'une autre.

M. Fee: Vous avez déjà répondu à la question que je voulais vous poser. J'allais mentionner le comité de liaison. Vous avez laissé entendre que ses membres étaient choisis exactement comme M. Yee l'a décrit dans le cas de son service; c'est-à-dire qu'ils représentent les différents groupes constitutifs de la communauté concernée.

M. Sramek: Oui.

M. Fee: Sont-ils élus ou nommés?

M. Sramek: Ils sont élus. Les membres de notre conseil sont élus chaque année.

[*Text*]

Mr. Fee: I was also impressed to hear that you had worked with Mr. Yee. He implied that they have a one-shot funding—I think it is $170,000—for a one-year storefront operation. I notice from your brochure that you receive funding from six different places. Have you been operating longer than a year?

Mr. Sramek: Yes, since March 1991.

Mr. Fee: And funding is ongoing?

Mr. Sramek: Yes, funding is ongoing. We were given a funding structure over a three-year period.

Mr. Fee: May I ask the sum total of your budget? Under what constraints do you operate?

Mr. Sramek: It is approximately $184,000.

Mr. Fee: Somewhat similar, then, to what Mr. Yee has?

Mr. Sramek: Yes, quite similar. The government representatives for both the Chinese storefront and our storefront are virtually the same individuals.

Mr. Fee: When the time comes for renewal, how are we going to evaluate or how are you going to evaluate your program to get funding?

Mr. Sramek: The evaluation process is being carried out by the funding agencies. It will really be up to them to determine if we have a valid service. We know that we have a valid service and that we are reaching people who would otherwise never look to a resolution with the police department, people who for the most part have relied on street justice. We get those comments from the individuals coming in to the storefront.

While I am not a great supporter of statistics, I am also accepting and understanding of the fact that more statistics detailing and outlining the types of services and the numbers of people to whom we have provided services will ultimately determine whether we shall continue to get funding or not.

• 1240

I'm suggesting to you that at this juncture, because of the nature of the relationship between our community and the non-native community, in particular the policing community, that this project under my direction or the direction of any other individuals, until we get it so firmly entrenched, until we become firmly a part of the criminal justice system here, we cannot afford and the government cannot afford to let this project fail in any way, shape, or form based on a few thousand dollars. In fact, sir, we are in that position at this point.

Mr. Fee: The unfortunate thing with crime prevention is you just can't measure the fact that you prevented something from happening.

Mr. Sramek: What we can measure is the number of people we have provided services to and the nature of those services.

[*Translation*]

M. Fee: Je vous ai également entendu dire que vous aviez déjà travaillé avec M. Yee. Ce dernier a laissé entendre que son organisation s'était vue accorder un financement ponctuel d'un montant de 170 000$, je crois, faire fonctionner un bureau de quartier pendant un an. Il est dit dans votre brochure que votre financement est assuré par six sources différentes. Votre service existe-t-il depuis plus d'un an?

M. Sramek: Oui. Depuis mars 1991.

M. Fee: Et le financement est permanent?

M. Sramek: Oui, le financement est permanent. On nous a accordé un financement sur trois ans.

M. Fee: Puis-je vous demander à combien s'élève votre budget total? Quelles sont vos contraintes?

M. Sramek: Le montant est d'environ 184 000$.

M. Fee: C'est donc à peu près le même montant que ce dont dispose M. Yee?

M. Sramek: Oui, à peu près. Les interlocuteurs gouvernementaux sont pratiquement les mêmes, à la fois pour le service de quartier de la communauté chinoise et le nôtre.

M. Fee: Le moment venu, comment va-t-on évaluer, ou comment allez-vous évaluer vous-même, le rendement de votre programme dans la perspective du renouvellement de son financement?

M. Sramek: Les organismes qui assurent le financement se chargent de l'évaluation. C'est à eux qu'il incombera de déterminer si nos prestations sont valables. Nous savons que nous offrons un bon service, et que nous rejoignons des gens qui, autrement, ne se tourneraient jamais vers le service de police; des gens qui ont essentiellement toujours fait confiance à la justice de la rue. C'est ce que nous disent les personnes qui s'adressent à nous.

Je ne suis pas grand amateur de statistiques, mais je sais et je comprends qu'en fin de compte, c'est à partir de statistiques détaillées sur les services que nous rendons et sur le nombre de personnes qui font appel à nous que l'on déterminera si notre financement sera poursuivi.

Ce que j'essaie de vous dire, c'est que dans la conjoncture actuelle, étant donné la nature des relations entre notre communauté et les non-autochtones, en particulier les policiers, peu importe que notre projet soit dirigé par moi-même ou par quelqu'un d'autre, tant qu'il ne sera pas solidement établi et qu'il ne fera pas irrévocablement partie intégrante du système de justice pénale, nous ne pourrons pas nous permettre, le gouvernement ne pourra pas se permettre de laisser aller ce projet pour économiser quelques milliers de dollars. Voilà où nous en sommes actuellement.

M. Fee: Ce qui est dommage avec la prévention, c'est qu'on ne peut pas mesurer précisément ses résultats puisque l'on essaie justement d'empêcher que quelque chose se produise.

M. Sramek: Ce que nous pouvons mesurer, c'est le nombre de personnes à qui nous avons fourni des services, et la nature des prestations.

[*Texte*]

Mr. Fee: Thank you for sharing this with us; it's been helpful.

Mr. Sramek: Thank you for hearing me.

Mr. Waddell: If we're going to recommend this funding matter, if we're going to recommend a national strategy with some funding of community groups, would you prefer that you get your funding from a number of sources, or do you see any problem in getting it from one source? This source may be a national crime prevention program, rather than the Solicitor General's department, or the Department of Justice, but you would be getting it a bit at arm's length.

I should tell you, when I listened to you today it brought back some memories. I'm enjoying your struggle, because in 1969 we set up a storefront lawyer program. There was a three-member committee to raise the money: myself, Mike Harcourt, and John Fraser, all lawyers here. We opted in those days to try to diversify our funding, so no one group could control us. I see you struggling with trying to remain a little bit independent of the police so you can serve your clients, so they have trust in you, as you said.

What would be your thoughts, as we word it, if the committee were to recommend some national funding for crime prevention on a local level? Would you be comfortable with having one department or one group do that funding?

Mr. Sramek: With your personal experience in storefronts, you can well imagine that it all can be very frustrating.

Mr. Waddell: You spend a lot of time.

Mr. Sramek: I appreciate all the efforts and endeavours on a personal and professional level of all the funding, and the contributing government agencies, provincial and federal, have bent over backward to assist us. Nevertheless, as you can well imagine, reporting to four or five different government agencies, all of whom would like their own particular data, their own particular statistics, can be and is, I assure you, a very frustrating scenario to go through.

We have resolved the coordination of the funding to some extent. For example, I would receive a cheque from the federal Solicitor General, which would carry me for two months. The next funding cheque would come from the Attorney General's office, but there might be a space of three to four weeks.

I can assure you, and my records will show, that I have gone without a salary for up to a month at a time, ensuring that my employees got paid, because of the break in funding. That was rectified as quickly as possible, and I thank the individuals involved for assisting in that area.

[*Traduction*]

M. Fee: Je vous remercie de nous avoir consacré de votre temps; votre témoignage nous a été utile.

M. Sramek: Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. Waddell: Si nous devions recommander qu'on finance des services comme le vôtre, si nous devions recommander une stratégie nationale comportant le financement de groupes communautaires, préféreriez-vous que votre financement vienne de plusieurs sources? Ou bien avez-vous une objection à ce qu'il provienne d'une source unique? Il pourrait s'agir d'un programme national de prévention du crime, plutôt que du ministère du Solliciteur général ou du ministère de la Justice. Toutefois, les fonds vous seraient accordés par un organisme un peu plus indépendant.

Je vous avoue qu'en vous écoutant, je me suis rappelé bien des souvenirs. Votre combat me réjouit, parce qu'en 1969, nous avons créé un service d'aide juridique populaire. Un comité de trois personnes était chargé de trouver les fonds: moi-même, Mike Harcourt et John Fraser. Nous étions tous les trois avocats dans cette ville. À cette époque, nous avions choisi d'essayer de diversifier nos sources de financement, afin d'éviter qu'un seul groupe ne puisse nous contrôler. Or, je vois que vous vous débattez pour essayer de demeurer quelque peu indépendant de la police afin de mieux servir vos clients, et qu'ils aient confiance en vous, comme vous l'avez dit.

Si le comité devait recommander une forme quelconque de financement national pour la prévention du crime au niveau local, quelle serait votre position? Auriez-vous des objections à ce qu'un seul ministère, ou un seul groupe, soit chargé de distribuer les fonds?

M. Sramek: Compte tenu de votre expérience personnelle dans ce domaine, vous savez pertinemment que tout cela peut être très frustrant.

M. Waddell: Cela demande beaucoup de temps.

M. Sramek: Je suis reconnaissant à tous les responsables des organismes gouvernementaux, provinciaux et fédéraux, qui ont consacré beaucoup d'énergie à nos dossiers, à titre personnel ou professionnel, et qui n'ont ménagé aucun effort pour nous venir en aide. Néanmoins, comme vous pouvez l'imaginer, quand on doit faire rapport à quatre ou cinq organismes gouvernementaux différents, qui réclament tous leur moisson de données, leurs statistiques, etc, je puis vous assurer que cela est parfois très pénible.

Nous avons résolu, dans une certaine mesure, le problème de la coordination du financement. Je reçois par exemple, du ministère fédéral du Solliciteur général un chèque qui me permet de fonctionner pendant deux mois. Le chèque suivant viendra du ministère provincial du Procureur général. Il peut toutefois y avoir un intervalle de trois ou quatre semaines.

Je peux vous assurer, et c'est d'ailleurs consigné dans mes dossiers, que je me suis déjà passé de salaire pendant un mois, tout en veillant à ce que mes employés soient payés, à cause de cette rupture temporaire du financement. La situation a été corrigée aussi rapidement que possible, et je remercie tous ceux qui me sont venu en aide.

[*Text*]

We need to develop, and I will help you on this, a single entity, a single vehicle on a national strategy level. While I appreciate that outside of the aboriginal community there are numerous problems and difficulties, I respectfully am not so concerned with those efforts and problems as perhaps I am of my own community. It is my own community that I wish to assist.

If there is a national strategy that in particular the aboriginal component must play a very strong partnership, and to break up funding and to have it so disorganized in one sense... There ought to be one funding body that perhaps would get the funds from numerous government agencies and perhaps non-government agencies, but that it get channelled through one agency. One agency would be responsible for the distribution of funding, the policies, the reporting procedures, and concurrently the development of further storefronts.

• 1245

Mr. Waddell: That answers my question. Thank you.

The Chairman: I want to thank you for taking time to be with us today and on behalf of the commmitee I congratulate you on your work. Keep up the good work. We will try to do our bit to help you in any way.

Mr. Sramek: Thank you very much. I am departing today trusting that those recommendations I have made today... Some of them have had to be quite pointed. I don't believe there was anything to be achieved by beating around the bush. In my opening prayer I requested and suggested that none of my comments or suggestions or criticisms are meant to injure anybody. But those things do need to be said, and we do need to act positively.

The Chairman: Thank you. We appreciate it.

I declare this meeting adjourned.

[*Translation*]

Il est nécessaire que nous mettions en place une entité unique, un mécanisme unique, dans le cadre d'une stratégie nationale; je suis prêt à collaborer avec vous à la réalisation d'une telle initiative. Je me rends compte qu'à l'extérieur des communautés autochtones, il y a beaucoup de problèmes et de difficultés; toutefois, j'ose dire que ces efforts et ces problèmes ne me touchent pas d'aussi près que ceux de ma propre communauté. Ce sont les gens de ma communauté que je veux aider d'abord et avant tout.

S'il doit y avoir une stratégie nationale, le volet autochtone doit jouer un rôle de premier plan. Quand l'argent ne rentre plus, quand le financement est tellement désorganisé... Il devrait y avoir un seul organisme de financement, lequel pourrait éventuellement recueillir les fonds auprès de plusieurs organismes gouvernementaux ou non gouvernementaux; mais le financement devrait être canalisé par un organisme unique qui serait chargé de distribuer les fonds, d'établir la politique et la procédure et de voir à l'établissement d'autres services locaux semblable au nôtre.

M. Waddell: Cela répond à ma question. Merci.

Le président: Je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui. Au nom des membres du comité, je vous félicite pour votre travail. Nous vous encourageons à continuer et, pour notre part, nous tenterons de vous donner un coup de pouce si nous le pouvons.

M. Sramek: Merci beaucoup. Je quitte cette réunion confiant que les recommandations que j'ai faites aujourd'hui... J'ai parfois dû me faire un peu carré, mais je crois qu'il n'aurait pas été utile d'y aller par quatre chemins. J'ai bien précisé au début de mon intervention qu'aucune de mes observations ou suggestions ou critiques ne visaient à offenser qui que ce soit. Mais il y a des choses qu'il fallait dire, et il faut agir sans détour.

Le président: Merci. Nous comprenons votre position.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Chinese Benevolent Association of Vancouver:

Bill Yee, President;

Edmond Chang, Co-ordinator, Chinatown Police Community Services Centre.

From Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society (URBAN):

Lawrence Redwood, Executive Co-ordinator;

Gloria Nicholson, Board Member.

From the Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia:

Hugh Braker, President.

From the Native Counselling Services of Alberta:

Allan Benson, Assistant Executive Director.

From the Vancouver Police and Native Liaison Society:

Vasa Sramek, Executive Director.

TÉMOINS

De Chinese Benevolent Association of Vancouver:

Bill Yee, président;

Edmond Chang, coordonnateur, Chinatown Police Community Services Centre.

De Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society (URBAN):

Lawrence Redwood, coordonnateur exécutif;

Gloria Nicholson, membre du Conseil d'administration.

De Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia:

Hugh Braker, président.

De Native Counselling Services of Alberta:

Allan Benson, directeur exécutif adjoint.

De Vancouver Police and Native Liaison Society:

Vasa Sramek, directeur exécutif.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC33
-J96

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 83

Tuesday, January 19, 1993
Vancouver, B.C.

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 83

Le mardi 19 janvier 1993
Vancouver (C.-B.)

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, examen des questions relatives à la prévention du crime

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25284—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JANUARY 19, 1993
(103)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 1:45 o'clock p.m. this day, in Hotel Vancouver, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Bill Domm for Blaine Thacker and Douglas Fee for Carole Jacques.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From the Committee for Racial Justice (Vancouver): Aziz Khaki. *From Saskatchewan Crime Prevention Network:* Sergeant Don Evers, Board Member. *From the Saskatoon Sexual Assault and Information Centre:* Maureen Jones, Executive Director; Lisa Cheyne, Board Member. Linda Meyer, as individual. *From the British Columbia Ministry of Attorney General Police Services Branch (Vancouver):* Norm Brown, Senior Program Manager, Crime Prevention, Preventative Police Program. *From the Canadian Real Estate Association:* Michael Ziegler, Past President; Linda L. Thériault, Director, Communications and Government Relations, Vancouver Island Real Estate Board. *From the British Columbia and Yukon Insurance Bureau of Canada:* Brian Stanhope. Vice-President. *From the British Columbia Insurance Brokers Association:* Jack Hamilton, General Manager.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

Aziz Khaki from the Committee for Racial Justice (Vancouver) made an opening statement and answered questions.

Sergeant Don Evers from the Saskatchewan Crime Prevention Network made an opening statement.

Maureen Jones and Lisa Cheyne from the Saskatoon Sexual Assault and Information Centre each made an opening statement.

The witnesses answered questions.

Linda Meyer made an opening statement and answered questions.

Norm Brown from the British Columbia Ministry of the Attorney General Police Services Branch (Vancouver) made an opening statement and answered questions.

Michael Ziegler and Linda L. Thériault from the Canadian Real Estate Association each made an opening statement.

Jack Hamilton from the British Columbia Insurance Brokers Association made an opening statement.

Brian Stanhope from the British Columbia and Yukon Insurance Bureau of Canada made an opening statement.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 JANVIER 1993
(103)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 13 h 45, à l'Hôtel Vancouver, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Bill Domm remplace Blaine Thacker; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoins: Du Committee for Racial Justice (Vancouver): Aziz Khaki. *De Saskatchewan Crime Prevention Network:* Sergent Don Evers, membre du Conseil d'administration. *De Saskatoon Sexual Assault and Information Centre:* Maureen Jones, directrice exécutive; Lisa Cheyne, membre du Conseil d'administration. Linda Meyer, étudiante. *Des Services de police (Vancouver) du ministère du Procureur général de la C.-B.:* Norm Brown, gérant principal du Programme sur la prévention de la criminalité. *De l'Association canadienne de l'immeuble:* Michael Ziegler, ancien président; Linda L. Thériault, directrice, Communications et relations gouvernementales, Vancouver Island Real Estate Board. *Du Bureau d'assurance du Canada, C.-B. et Yukon:* Brian Stanhope, vice-président. *De British Columbia Insurance Brokers Association:* Jack Hamilton, gérant général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de la prévention du crime (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule n° 69*).

Aziz Khaki, du Committee for Racial Justice (Vancouver), fait un exposé et répond aux questions.

Le sergent Don Evers du Saskatchewan Crime Prevention Network, fait un exposé.

Maureen Jones et Lisa Cheyne, du Saskatoon Sexual Assault and Information Centre, font chacune un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

Linda Meyer fait un exposé et répond aux questions.

Norm Brown, des Services de police (Vancouver) du Procureur général de la C.-B., fait un exposé et répond aux questions.

Michael Ziegler et Linda L. Thériault, de l'Association canadienne de l'immeuble, font chacun un exposé.

Jack Hamilton, de British Columbia Insurance Brokers Association, fait un exposé.

Brian Stanhope, du Bureau d'assurance du Canada (C.-B. et Yukon), fait un exposé.

The witnesses answered questions.

At 5:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Les témoins répondent aux questions.

À 17 h 45, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, January 19, 1993

• 1339

The Chairman: We resume our hearings on crime prevention pursuant to Standing Order 108(2).

We're pleased to welcome Mr. Aziz Khaki, who is from the Committee for Racial Justice in Vancouver. Do you have an opening statement you wish to give at this time?

• 1340

Mr. Aziz Khaki (Committee for Racial Justice (Vancouver)): Yes. Mr. Chairman and members of the standing committee, looking at the brief that we have circulated, at the end there is a summary of recommendations. Before I read that, I would like to say that we are very happy to appear before your committee and to submit our views on crime prevention.

Let me just very quickly go through some of the recommendations that are contained in the brief. I would like to read them out so that you will have the focus of the brief as I go on.

We recommend that current legislation be strengthened to provide stiff sentences for rape crime and crime against children.

We recommend the federal government appoint qualified visible minority judges and administrative board members wherever possible.

We recommend that an advisory committee be established by the federal Minister of Justice to advise on the appointment of visible minority and aboriginal judges to the bench.

We recommend that the federal government should provide leadership to all levels of government to deal with issues of hate crime and racist crime and, at the same time, solicit support from business, labour, education institutions and social services agencies.

We recommend that support be given to encourage studies in education programs that address issues of gender and racial equality as well as all other aspects of equal and dignified treatment of all persons by the court.

We recommend that community consultative committees be established to promote liaison among the courts and visible minorities and aboriginal people.

I will now go back to the brief. Before I submit our views, I would like to present a summary of what the Committee for Racial Justice, CRJ in short, stands for, which I hope will then help to explain the relevance of our comments.

I refer members to the letterhead. On the front page of our submission there is a list of our members. CRJ is an umbrella group made up of community, religious and service organizations. Since November 1980 when we first came together as a group we have been active in promoting fairness, equality and equity in Canadian society, which we hope in turn will bring about respect for human dignity.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 19 janvier 1993

Le président: Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre examen de questions relatives à la prévention du crime.

Nous sommes heureux d'accueillir M. Aziz Khaki, du Comité de la justice sociale de Vancouver. Avez-vous une déclaration?

M. Aziz Khaki (Comité pour la justice sociale (Vancouver)): Oui. Monsieur le président, mesdames et messieurs, à la fin du mémoire que nous avons distribué, vous trouverez un résumé de nos recommandations. Avant de vous le lire, je tiens à dire à quel point nous sommes heureux de comparaître devant votre comité et de vous faire part de nos opinions sur la prévention du crime.

Permettez-moi de passer très rapidement à quelques-unes des recommandations qui figurent dans ce mémoire. Je vais vous les lire afin de vous donner un point de repère lors de mon explication du mémoire.

Nous recommandons de resserrer les lois actuelles afin de prévoir des peines plus strictes dans les cas de viol et de crime contre les enfants.

Nous recommandons que, quand c'est possible, le gouvernement fédéral nomme des juges et des membres de tribunaux administratifs compétents qui fassent partie de groupes de minorités visibles.

Nous recommandons que le ministre fédéral de la Justice crée un comité consultatif qui puisse le conseiller sur la nomination de juges appartenant à des groupes de minorités visibles ou à des groupes autochtones.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral donne l'exemple à tous les paliers gouvernementaux pour s'attaquer aux crimes de haine et racisme et demande à cette fin l'appui des milieux d'affaires, des syndicats, des établissements éducatifs et des organismes de services sociaux.

Nous recommandons que l'on encourage les programmes éducatifs qui portent sur des questions d'égalité des sexes et d'égalité raciale ainsi que sur tous les autres aspects qui poussent les tribunaux à traiter toute personne de façon égale et digne.

Nous recommandons la création de comités consultatifs communautaires afin d'assurer la liaison entre les tribunaux, les minorités visibles et les peuples autochtones.

Je vais maintenant revenir au mémoire. Avant de vous faire part de nos opinions, je vais vous expliquer brièvement en quoi consiste le comité pour la justice sociale, le CRJ donc, ce qui justifiera, je l'espère, la pertinence de nos commentaires.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur notre en-tête. Sur la première page de notre mémoire, vous trouverez la liste de nos membres. Le CRJ chapeaute des organisations communautaires, religieuses et sociales. Depuis novembre 1980, lorsque nous nous sommes regroupés, nous travaillons activement à promouvoir la justice, l'égalité et l'équité dans la société canadienne dans le but, nous l'espérons, d'instaurer le respect de la dignité humaine.

[*Text*]

We are told by experts that the rate of violent crime reported to the police has increased steadily over the past 30 years. Youth crime in Canada appears to have increased in recent years. There are many factors that produce crime. We are all aware of the social and economic conditions that influence the scope and intensity of the crime. Bad quality and inadequate housing and lack of job opportunities inevitably producing unemployment and poverty are root causes of crime. Swelling ranks of the unemployed and never-employed youth problems cannot be solved by the law enforcement community alone.

I would like to start first with the offences against children. Canada and our Prime Minister played a leading role in the creation and establishment of new rights of the child. The Convention on the Rights of the Child deals with three provisions. The first provision is the right to food, health care, education, recreation and playing. The second is protection, to be protected from commercial and sexual exploitation. Finally, the third one is participation, the right to be heard on decisions affecting one's own life.

A number of initiatives are being undertaken in Canada to communicate this information through public education. The United Nations has proclaimed 1994 as the International Year of the Family. We are pleased that the federal Department of National Health and Welfare has recently established the Canada Committee for the International Year of the Family. The function of the committee is to promote better understanding of the rights of the child and the understanding of the role of the family in our society.

• 1345

The objectives of the International Year of the Family are to stimulate local, national and international actions as part of a sustained long-term effort to increase awareness of family issues, among governments as well as in the private sector. The international year will serve to highlight the importance of families, increase a better understanding of their functions and problems, promote knowledge of economic, social and demographic processes affecting families and their members, and focus attention upon the rights and the responsibilities of all family members. These initiatives are undertaken under public education programs, but we will need legislative back-up to act as assurance.

Crime prevention exercises cannot rely on public education alone. There's a strong feeling that the handling of rape crime could be better organized. In many cases the sentences do not seem to fit the gravity of the crime. We need to send strong signals to the perpetrators of rape crime that their behaviour will not be tolerated by our society.

Aboriginal peoples, visible minorities, and women are concerned about how justly the court deals with them. The royal commission on the Donald Marshall Junior prosecution made a number of recommendations. One of the recommendations reads:

[*Translation*]

Les experts nous disent que le taux de crimes violents a augmenté progressivement au cours des 30 dernières années. Le crime chez les jeunes au Canada semble avoir augmenté ces dernières années; or, de nombreux facteurs stimulent le crime. Nous connaissons tous les conditions sociales et économiques qui influent sur l'envergure et l'intensité du crime. Le logement de mauvaise qualité et inadéquat, le manque de possibilités d'emploi entraînent inévitablement le chômage et la pauvreté, causes de crimes. Les responsables du maintien de l'ordre ne sauraient régler seuls les problèmes que représente le nombre toujours croissant de chômeurs et de jeunes qui n'ont jamais eu d'emploi.

Je vais tout d'abord vous parler des délits contre les enfants. Le Canada et notre premier ministre ont joué un rôle de premier plan dans la création et l'élaboration de nouveaux droits des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant prévoit trois dispositions: tout d'abord, le droit à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation, à la récréation et aux jeux; puis, la protection contre toute forme d'exploitation commerciale et sexuelle, et enfin, le droit à la participation, c'est-à-dire le droit d'être consulté sur les décisions portant sur son existence.

Plusieurs initiatives d'éducation publique sont déjà en cours au Canada afin de transmettre cette information. Les Nations Unies ont déclaré 1994 l'année internationale de la famille. Nous sommes ravis d'apprendre que le ministère fédéral Santé et Bien-être Canada a créé récemment le Comité Canada sur l'année internationale de la famille. Le comité est chargé de promouvoir une meilleure compréhension des droits de l'enfant et du rôle de la famille dans notre société.

L'Année internationale de la famille vise à susciter des mesures locales, nationales et internationales dans le cadre d'un effort soutenu en vue d'accroître la sensibilisation aux questions qui touchent la famille au sein des gouvernements ainsi que du secteur privé. Cette initiative servira à souligner l'importance de la famille, à favoriser une meilleure compréhension de ses fonctions et problèmes, à promouvoir la connaissance des processus économiques, sociaux et démographiques qui influent sur la famille et ses membres et à mettre à l'avant plan les droits et responsabilités de tous les membres de la famille. C'est dans le cadre de programmes d'éducation publique que l'on entreprendra ces initiatives, mais il faudra les appuyer d'initiatives législatives.

Les mesures de prévention du crime ne sauraient reposer sur la seule éducation publique. On a nettement l'impression que la procédure dans les cas de viol pourrait être mieux organisée. Dans de nombreux cas, les peines ne semblent pas proportionnelles à la gravité du crime. Il faut prévenir carrément les coupables de viol que notre société refuse de tolérer pareil comportement.

Les peuples autochtones, les membres de groupes de minorités visibles, ainsi que les femmes se préoccupent de savoir jusqu'à quel point les tribunaux les traitent avec justice. La commission royale d'enquête sur l'affaire Donald Marshall Junior a formulé plusieurs recommandations, notamment:

[*Texte*]

Having found that racism played a part in Donald Marshall Junior's wrongful conviction and imprisonment, we believe it is important to ensure that our justice system will not and cannot be influenced by the colour of a person's skin. While we recognize that many of the causes of discrimination are rooted in institutions and social structures outside the criminal justice system, we believe there are specific steps that can and should be taken to reduce discrimination in the justice system itself.

The Committee for Racial Justice endorses the recommendation made by the royal commission which states that the government appoint qualified visible minority judges and administrative board members wherever possible—page 10 of the digest of findings of the recommendations, 1989.

At the National Symposium on Progress Toward Equality organized by the Committee for Racial Justice in September 1988 in Vancouver, B.C., we recommended that an advisory committee be established by the minister to advise on the appointment of visible minority and aboriginal judges to the bench.

We were invited by the federal Minister of Justice to participate in the discussion to review the Canadian human rights code in 1986. We had a very productive exchange of ideas on issues of hate and racist crime. We were not asked to participate in the recent exercise before the amendments to the Human Rights Act were introduced.

We recommend that the human rights code be strengthened to deal effectively and formally with hate propaganda and racist crime. We recommend heavy penalties for those who make it their business to propagate hatred and violence.

We would like to take this opportunity to mention that the Canadian Human Rights Commission acted very promptly and obtained a court injunction against the Canadian Liberty Net, which spread hate messages against Jews and non-whites via a computerized telephone hate line. The first hearing before the tribunal commenced on May 25, 1992. A decision has not yet been rendered.

While the federal Department of Multiculturalism and Citizenship during the last five years has, through its race relation program, been very actively involved in developing a number of proactive strategies in partnership with community groups to combat and eliminate racism in our society, there is a need to strengthen our criminal justice system to deal with racially and religiously motivated crimes.

We recommend that the federal government should provide leadership to all levels of government to deal with issues of hate crime and racist crime and at the same time solicit support from business, labour, education institutions and social service agencies. Many municipal police forces and our national police force, RCMP, have already taken a number of initiatives to bring the community, including minorities, into their anti-crime efforts.

[*Traduction*]

Après avoir constaté que le racisme a joué un rôle dans la condamnation injustifiée ou à tort et l'emprisonnement subséquent de Donald Marshall Junior, nous croyons qu'il est important de s'assurer que notre régime juridique ne se laisse pas et ne peut se laisser influencer par la couleur de la peau. Tout en admettant que de nombreuses causes de discrimination proviennent d'institutions et de structures sociales étrangères au régime de justice pénale, nous croyons que des mesures précises s'imposent afin de réduire la discrimination dans ce régime même.

Le Comité pour la justice raciale appuie la recommandation de la commission royale qui prévoit que le gouvernement, quand c'est possible, nomme des membres des groupes de minorités visibles comme juges et membres de tribunal administratif—page 10 du résumé des constatations et des recommandations, 1989.

Au Symposium national sur le progrès vers l'égalité organisé par le Comité pour la justice raciale en septembre 1988 à Vancouver, nous recommandions que le ministre constitue un comité consultatif pour le conseiller sur la nomination de juges membres de groupes de minorités visibles et de groupes autochtones.

Le ministre fédéral de la Justice nous a invités à participer à la révision de la Loi canadienne sur les droits de la personne en 1986. Nous avons échangé des idées d'une façon très productive sur les crimes inspirés par la haine et le racisme. Nous n'avons pas été invités à participer récemment à un exercice semblable avant que la Loi sur les droits de la personne ne soit modifiée.

Nous recommandons que l'on resserre les dispositions de la loi afin de permettre de s'attaquer de façon efficace et officielle à la propagande haineuse et au crime d'inspiration raciale. Nous recommandons que des peines lourdes soient infligées à ceux qui propagent la haine et la violence.

Nous voulons profiter de cette occasion pour mentionner que la Commission canadienne des droits de la personne est intervenue très rapidement pour obtenir une injonction contre Canadian Liberty Net, qui propageait des messages de haine contre les Juifs et les non-blancs en utilisant une ligne téléphonique informatisée. Le tribunal a tenu sa première audience le 25 mai 1992. La décision n'a pas encore été rendue.

Bien que le ministère fédéral du Multiculturalisme et de la Citoyenneté ait depuis cinq ans, par le truchement de son programme de relations raciales, participé très activement à l'élaboration de plusieurs stratégies proactives, de concert avec des groupes communautaires, en vue de lutter contre le racisme dans notre société et de l'éliminer, mais il faudrait resserrer les mécanismes du régime de justice pénale afin de l'adapter aux crimes motivés par des considérations raciales et religieuses.

Nous recommandons que le gouvernement fédéral prenne l'initiative à tous les paliers gouvernementaux afin de s'attaquer aux questions qui entourent les crimes motivés par la haine et le racisme tout en sollicitant l'appui des milieux d'affaires, des syndicats, des établissements éducatifs et des organismes de services sociaux. De nombreuses forces policières municipales ainsi que notre police nationale, la GRC, ont déjà entrepris plusieurs initiatives afin de faire participer la collectivité, y compris les minorités, dans leurs efforts pour lutter contre le crime.

[*Text*]

• 1350

The Vancouver police department, in partnership with the Committee for Racial Justice, developed a program to better the skills of police in policing a diverse society and also to help visible minorities and aboriginal people to better their appreciation of the role and function of services such as crime prevention services, including victim assistance programs, provided by the police.

The commissioner of the RCMP has two advisory committees, one on aboriginal people and the other on visible minorities. This exercise of working together in partnership between the police and the minorities helps to create trust and confidence. The community is then in a better position to recognize that in helping the police they are helping themselves, especially in combating crime in our society. A lot needs to be done, but they have made a start.

It has been recognized that community involvement in policing and in the operations of crime prevention is feasible without undermining the independence of the police or destroying the secrecy of their operations against crime, which have to be kept secret. There is no doubt a perception that our criminal justice system is not free of bias; that the law enforcement system is not sensitive to the needs and concerns of visible minorities and aboriginal people. We support the recommendations made by the Canadian Bar Association task force on court reforms in Canada that there is a need to support and encourage studies and educational programs that address issues of gender and racial equality as well as all other aspects of equal and dignified treatment of all persons by the courts and legal professions. This is at page 149, and the report came out in 1991.

We also recommend establishment of community consultative committees to promote effective liaison between the courts and visible minorities and aboriginal people.

The Canadian Charter of Rights and Freedoms recognizes certain rights for all of us. Section 15 of the charter deals with equality rights and section 27 deals with our diversity. Canadians have enjoyed a number of basic rights and freedoms. The charter clarifies and strengthens our rights and freedoms. We hope our recommendations will assist in strengthening crime prevention efforts and in making them more meaningful for aboriginal people, women, and visible minorities.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Khaki.

Mr. Wappel (Scarborough West): Thank you very much for your brief.

[*Translation*]

La force policière de Vancouver, de concert avec le Comité pour la justice raciale, a mis au point un programme en vue de perfectionner les connaissances des agents de police sur le maintien de l'ordre dans une société diversifiée et aussi afin d'aider les membres de groupes de minorités visibles ou de peuples autochtones à mieux comprendre le rôle des services tels que les services de prévention du crime, y compris les programmes d'aide aux victimes qu'offre la police.

Le commissaire de la GRC a créé deux comités consultatifs à l'intention, l'un des peuples autochtones et l'autre des membres des groupes de minorités visibles. Ce partenariat entre les forces policières et les groupes de minorités visibles aident à créer la confiance. La collectivité est alors mieux placée pour comprendre que quand elle aide la police, elle s'aide elle-même, surtout dans la lutte contre le crime dans notre société. Il reste encore beaucoup à faire, mais c'est tout de même déjà un début.

Il a été démontré que la participation communautaire dans les activités policières et dans la prévention du crime est possible, sans pour cela miner l'indépendance des forces policières ni divulguer les secrets que comporte leur lutte contre le crime. L'impression est répandue que notre régime de justice pénale n'est pas sans préjugés, et que le régime de maintien de l'ordre n'est pas sensible aux besoins et aux préoccupations des groupes de minorités visibles et aux peuple autochtones. Nous appuyons les recommandations du groupe de travail sur la réforme des tribunaux de l'Association canadienne du barreau voulant qu'il faudrait appuyer et encourager les programmes d'étude et les programmes éducatifs qui font la promotion de l'égalité des sexes et de l'égalité raciale, ainsi que tous les autres aspects, par les tribunaux et la magistrature, du traitement égal et digne de toute personne. Cela se trouve à la page 149 de ce rapport, publié en 1991.

Nous recommandons en outre l'établissement de comités communautaires consultatifs afin de promouvoir une liaison efficace entre les tribunaux, les groupes de minorités visibles et les peuples autochtones.

La Charte canadienne des droits et libertés reconnaît certains droits à nous tous. L'article 15 de la Charte porte sur les droits à l'égalité et l'article 27 sur notre diversité. Les Canadiens jouissent de plusieurs droits et libertés fondamentaux; or, la Charte précise et étoffe nos droits et libertés. Nous espérons que nos recommandations vous aideront à appuyer les efforts en matière de prévention du crime rendant ces efforts plus concrets pour les peuples autochtones, les femmes et les membres des groupes de minorités visibles.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Khaki.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Merci beaucoup de ce mémoire.

[*Texte*]

I want to deal with your summary of recommendations, and specifically the first one. It is interesting that you appear today and make this recommendation as your first recommendation. Yesterday we heard about woman abuse and child abuse, and tomorrow we're going to hear about sexual exploitation of children. I don't wish to be picky, but for the record, I want you to have the opportunity to expand.

You say current legislation should be strengthened to provide stiff sentences for the crime of rape and crime against children. I'm not exactly sure what you mean by that, because my recollection of the Criminal Code—and it's been a while since I've read it—is that there are already potentially stiff sentences for rape, which is now called sexual "assault". If my memory serves me correctly, there can be a life term for that, and crimes against children, and particularly sexual crimes against children, have very severe sentences.

Perhaps what you mean—I don't want to put words into your mouth—is that stiff sentences should be handed out, as opposed to that the stiffest possible sentences should be on the books. If that is the case, would you state that for the record, and also comment on the following.

We have heard time and again, from a number of people, that stiff sentences don't stop crimes. We're talking now about crime prevention. Stiff sentences don't stop crimes. I gather that if you are calling for judges to deliver stiff sentences for this type of crime, then you must believe that it would stop crime or help to reduce crime.

• 1355

I would like you to clarify number one for me and also put on record your feelings as to whether or not stiffer sentences would in your association's view deter future crimes.

Mr. Khaki: Thank you very much. I think my intent and my organization's intent has been to take a sort of non-controversial approach by saying, let us have it in the legislation, a brand-new interpretative legislation, when you're sitting in the court. We have found in a number of cases that there has been a tendency to not give it the seriousness that the crime deserves.

As far as the children are concerned, we here in British Columbia a few weeks ago witnessed a very sad event, the hanging of a person in Washington State for a crime against children. The person who was hanged for this crime said, no treatment is going to be helpful to any one of us; if anyone says that this is going to help, I will tell you from my own experience—this is the person who was convicted and eventually hanged—that this will not help.

I am not an expert on the issue of medical treatment, psychological treatment or anything, but I believe that certain treatments can work in certain circumstances. At the same time, that treatment should send a signal that we will

[*Traduction*]

Je voudrais discuter de votre série de recommandations et plus particulièrement de la première d'entre elles. Il est à noter que vous comparaissez aujourd'hui et que c'est la recommandation que vous formulez en tête de liste. Hier, nous avons entendu les témoignages sur les femmes et les enfants maltraités et demain nous nous pencherons sur l'exploitation sexuelle des enfants. Je ne veux pas faire le difficile, mais afin que cela soit consigné, je vais vous donner l'occasion de nous en dire plus long.

Vous dites qu'il faut élargir la loi actuelle afin d'y prévoir, dans les cas de viol et de crimes contre des enfants, des peines plus sévères. Je ne sais pas au juste ce que vous voulez dire, car si j'ai bonne mémoire—et il y a un bon bout de temps que je n'ai pas lu le code criminel—il y est déjà prévu de lourdes peines pour viol qu'on y appelle «agression sexuelle». Si j'ai bonne mémoire, on peut être incarcéré à perpétuité pour ce délit et dans le cas des crimes contre des enfants, surtout de crimes sexuels, on y prévoit également des peines très sévères.

Vous vouliez peut-être dire—je ne veux pas parler en votre nom—qu'il faudrait que l'on impose des peines sévères plutôt que de simplement les prévoir dans les lois. Si c'est le cas, veuillez le déclarer afin que cela apparaisse dans le procès-verbal et veuillez également me dire ce que vous pensez de ce qui suit.

Nombreux sont ceux qui nous ont dit maintes et maintes fois que les peines lourdes n'empêchent pas le crime. Il est question de prévention du crime. Les lourdes peines n'empêchent pas le crime. Je me dois de conclure que si vous demandez que les juges imposent de lourdes peines pour ce genre de crime c'est que vous croyez que c'est une façon d'y mettre fin ou d'en réduire l'incidence.

J'aimerais que vous me donniez des précisions au sujet de votre première recommandation et que vous nous disiez officiellement si, de l'avis de votre association, des peines plus lourdes constituent une entrave aux crimes futurs.

M. Khaki: Merci beaucoup. Je pense que mon intention et celle de mon association, c'est d'adopter une approche sans controverse, que ce soit dans la loi, une nouvelle loi d'interprétation à l'intention des tribunaux. Nous avons constaté que dans bien des cas, les tribunaux ont tendance à ne pas châtier le crime avec la sévérité qui s'imposerait.

En ce qui concerne les enfants, ici en Colombie-Britannique, il y a quelques semaines, nous avons été témoins d'un très triste événement, la pendaison d'un individu dans l'état de Washington reconnu coupable de crimes contre des enfants. Le coupable de ce crime a déclaré qu'il n'y avait aucun traitement qui soit utile; si quelqu'un prétend que ceci ou cela m'aidera, je peux vous dire d'après ma propre expérience—ce sont les paroles du coupable que l'on a pendu—cela ne m'aidera pas.

Je ne suis pas spécialisé dans les questions de soins médicaux, psychologiques ou autres, mais je pense que dans certaines circonstances, certains types de traitement sont appropriés. Par la même occasion, des traitements de ce

[*Text*]

monitor who has committed this crime very carefully and not allow them to abuse the public in the future. There has to be a balance between the treatment and the supervision that has to be exercised so that the person does not commit that crime and kill more people.

We have seen similar cases when people are on parole. After being paroled, sometimes they have a temptation to commit crime. What we are saying here is that the whole system has to be reviewed. I don't believe we should put people in isolation all their lives, but at the same time, if a treatment is to be used, there has to be an adequate allowance made for the supervision of the person so there is no chance that the person will repeat that crime.

Mr. Wappel: Okay. Let me understand. Is it fair to say that your association sees a role for stiffer sentences for appropriate crimes?

Mr. Khaki: Not precisely. What we are looking at is a sentence that would send a signal to those who would be criminals in that area. At times there is a need to send that message. At the same time there is a need to give them treatment if it is something that can be cured.

Mr. Wappel: I quite understand, but there is no point in pussyfooting around if we're going to be called on to make recommendations. The last thing we need is a committee to give a bunch of non-meaningful recommendations. I want to draw you out on this.

Is it fair to say that you see a role in crime prevention for deterrence by way of imprisonment?

Mr. Khaki: I see it as one of them. I don't say it is the only one. That's where I think you and I probably have a difference of opinion.

Mr. Wappel: No, not necessarily. But there are people who have come here who can't even contemplate—

Mr. Khaki: No, I'm not from that group. My organization believes that if you have to deal with this problem, you have to give clear signals that if you break that law, if you commit that crime, you will be punished.

Mr. Wappel: That's it, Mr. Chairman. I just wanted that established.

The Chairman: Thank you very much. With your permission, Mr. Waddell—I know you have questions—Mr. Domm wanted to follow up with his questions on minimum or maximum sentences.

Mr. Domm (Peterborough): With the permission of the opposition.

The Chairman: Oh, yes.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): What opposition? You two guys take the same position.

Mr. Domm: Well, I hope we do on some things.

• 1400

I appreciate this opportunity. Without saying how I feel on the matter, a lot of concerns have been voiced to me over the last number of years that the one thing that's wrong with our laws today is that it leaves too much discretion in the

[*Translation*]

genre doivent indiquer que nous allons surveiller le responsable de ce genre de crime de près, afin de l'empêcher de récidiver à l'avenir. Il doit s'établir un certain équilibre entre le traitement et la surveillance afin d'empêcher le responsable de récidiver et de tuer encore.

Nous avons vu le même genre de chose dans le cas de détenus en libération conditionnelle. Après avoir été libérés, ces gens-là sont parfois tentés de commettre un crime. À notre avis, il faudrait revoir tout le régime. Je ne pense pas qu'il faille incarcérer les coupables à perpétuité, mais par ailleurs, si l'on a recours à une thérapeutique, il faut prévoir une surveillance de façon à s'assurer que le malfaiteur ne récidivera pas.

M. Wappel: Très bien. Si je comprends bien, vous dites que votre association prétend qu'il serait utile d'imposer des peines plus lourdes dans le cas de certains crimes, alors?

M. Khaki: Pas exactement. Nous préconisons une peine qui découragerait ceux qui voudraient commettre ce genre de crime. Il faut parfois donner ce genre de message. Par contre, si le problème peut être traité, c'est ce qu'il faut faire.

M. Wappel: Je comprends, mais il ne sert à rien de tourner autour du pot si nous voulons formuler des recommandations. Nous n'avons pas du tout besoin d'un comité qui formulerait des recommandations superficielles. Je veux donc que vous me donniez des précisions.

Peut-on dire qu'à votre avis l'emprisonnement peut jouer un rôle dissuasif dans la prévention du crime?

M. Khaki: C'est un des éléments, mais ce n'est pas le seul. Nos opinions divergent sans doute à ce sujet.

M. Wappel: Pas nécessairement. Toutefois, nous avons entendu des témoins qui ne peuvent même pas envisager...

M. Khaki: Non, je ne fais pas partie de ce groupe. Nous estimons au contraire que si la société veut s'attaquer à ce problème, il lui faut donner clairement le message que si l'on enfreint la loi, si on commet ce genre de crime, on sera puni.

M. Wappel: Voilà, monsieur le président. Je voulais simplement établir ce point.

Le président: Merci beaucoup. Avec votre permission, monsieur Waddell—je sais que vous voulez poser des questions—monsieur Domm veut reprendre ses questions sur les peines minimales ou maximales.

M. Domm (Peterborough): Si l'opposition n'y voit pas d'objection.

Le président: Allez-y.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Quelle opposition? Vous prenez tous les deux la même position.

M. Domm: Je l'espère bien, sur certaines choses tout de même.

Je suis bien content d'avoir l'occasion d'en discuter avec vous. Sans vous révéler mon opinion personnelle, je tiens à mentionner qu'au cours des dernières années, on m'a dit maintes fois que les lois actuelles laissaient une trop grande

[*Texte*]

hands of the judges. The only way I think politicians can get a handle on that and not leave as much discretion on sentencing to the judges so we have a more uniform system of rules across Canada is to set not only maximum sentences, as we do now, life 25, life 15, or whatever, but to set minimum sentences for categories of crimes.

I would be interested in your views. In the light of your request to provide stiff sentences, how would you propose to get something more uniform? I know there are lots of judges who set in their minds very stiff sentences and then apply it. There are other judges who have a different view and set very minimal sentences with opportunities for parole at a very early stage. I would like to know your views on that.

Mr. Khaki: This is a dilemma we have dealt with in our organization. We had a variety of opinions in our grouping, and the consensus has been that we do not want to tie the hands of judges by virtue of their experiences and the cases that have come before them. At least we should keep them away from the influences of politicians who will then set up certain limits and all that. We wanted to send a message that we want something definite to be done on this issue. Unfortunately, we didn't have the time to elaborate on a number of things.

Sometimes if you look in the whole law enforcement system, even where a rape crime is reported there is a tendency not to take it very seriously in some quarters, and to say, oh, probably this may not have happened. If there is seriousness in the whole process, in the legislation, in the judges dealing with it, the whole system of law enforcement would then take the matter very seriously and would not dismiss it as a dream of the person. You may get one or two persons who think differently, but I do not want the majority to suffer because of the weaknesses of one or two persons in the process.

Mr. Domm: To pursue that to the next stage, I don't think in all honesty that we're going to accomplish what you want by saying that while you don't want to tie their hands, you want stiff sentences for rape. If you're prepared to leave the discretion to the judge to give a three-year or a one-year sentence and out on parole at a shorter period of time than that, then in all fairness to the issue and how politicians deal with it, you like what you have. You have possible life, possible 25 years, possible 15. You probably don't want any more than that. So you should be happy with what you have. Because you do not want to tie the hands of the judges, you will never be assured of stiffer sentences. My argument is that in answer to what you want, you won't get it.

Mr. Khaki: I think we are assuming the judges would not. I think the judges will reflect the norm of the society at the time. If the society has expressed itself very clearly that they would like to see that this is not treated lightly, I'm sure the judges in interpreting the law will do justice, because that is the first priority.

[*Traduction*]

discrétion aux juges. A mon avis, la seule façon, pour les politiciens, de régler cette difficulté et de réduire le pouvoir discrétionnaire accordé aux juges lors du prononcé de la peine, afin de rendre le régime plus uniforme à travers le Canada, consisterait non seulement à fixer une peine maximum, disons comme nous le faisons maintenant à perpétuité soit 25 ans, 15 ans, que sais-je, mais en fixant également une peine minimum pour chaque catégorie de crime.

Je suis curieux de savoir ce que vous en pensez. Puisque vous réclamez des peines plus lourdes, comment envisagez-vous d'uniformiser un peu plus les peines? Je sais que de nombreux juges ont en tête des peines très lourdes qu'ils imposent ensuite. Toutefois, d'autres juges voient les choses différemment et imposent des peines minimales assorties de la possibilité d'une libération dans les plus brefs délais. Je voudrais bien savoir ce que vous en pensez.

M. Khaki: Nous nous sommes penchés sur ce dilemme. Les opinions étaient très partagées, mais le consensus, c'est qu'en raison de l'expérience des juges fondée sur les procès qu'ils ont déjà jugés, nous ne voulons pas leur lier les mains. A tout le moins, il nous faut les protéger de l'influence des politiciens qui pourraient fixer certaines limites, etc. Nous voulons qu'il soit très bien compris que nous voulons que l'on prenne des mesures concrètes. Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps d'entrer plus dans les détails de certains aspects.

Dans le système policier, même lorsque le crime est un viol, on a tendance, dans certains milieux, à ne pas prendre cela très au sérieux, à se dire, cela ne s'est probablement pas passé ainsi. Si à toutes les étapes du processus, on considère la chose avec sérieux, que ce soit dans la loi, chez les juges, tout le système policier prendrait la question très au sérieux et ne prétendrait pas que la victime a rêvé. Cela pourrait arriver à l'occasion, mais je ne pense pas que la majorité doive souffrir à cause de faiblesses chez un ou deux intéressés.

M. Domm: Poussons cela un peu plus loin. Bien franchement, je ne pense pas que vous allez réussir en disant que vous ne voulez pas lier les mains des juges mais que vous voulez des peines plus lourdes dans les cas de viols. Si vous êtes disposés à laisser leurs pouvoirs discrétionnaires aux juges d'imposer une peine de trois ans ou une peine d'un an, assortie d'une libération à bref délai, il faut bien reconnaître que vous êtes satisfaits de la situation et de ce que les politiciens ont fait. Les possibilités, c'est l'incarcération à perpétuité, soit donc pour 25 ans, ou pour 15 ans. Vous n'en réclamez pas plus. Donc vous devez être satisfaits. Si vous refusez de lier les mains des juges, vous n'obtiendrez jamais de peines plus lourdes. A mon avis, vous n'obtiendrez pas ces peines lourdes.

M. Khaki: Je pense que nous présumons que les juges n'imposeront pas de peines plus lourdes. Or je pense que les juges reflètent les normes de la société à un moment donné. Si la société a exprimé très clairement son désir de ne pas considérer ce genre de crime à la légère, je suis persuadé que les juges se montreront justes dans leur interprétation de la loi, puisque c'est là la première priorité.

[*Text*]

The Chairman: Sir, perhaps I might interject. While there was an abhorrence of the crime of sexual assault, just a few years ago there was a judge in Ontario who gave a 25$ fine for a conviction of sexual assault. These things do happen. I believe his reasons at the time, if I'm correct, were that it was a first offence and the offender was from a good family.

• 1405

Mr. Domm: I wonder, Mr. Chairman, if I could pursue that with a supplementary.

This committee had before it witnesses from the Children's Aid Society of Canada in Ottawa maybe three years ago. At that time they were looking for stiffer sentences, as you are, for violent sex offences against children. In cross-examination by this committee, the head of the Children's Aid Society of Canada was looking for a life sentence on a third conviction of rape—not the first offence or the second offence, but the third offence. We have moved from one year to five years to fifteen years.

How do you propose to get that reasonable, middle-of-the-road, fair, honest approach without having any regulations or guidelines in place, except a next-to-nothing 25$ fine or a five-or ten-year sentence? How are you going to get it in law? How are the politicians going to give you what you want if you are not prepared to accept a minimum sentence?

Mr. Khaki: I would possibly like to see some minimum sentence, but at the same time I would like independence of the judiciary to be maintained. In the case of 25$, I think the wrong person was probably appointed to the bench. I really cannot bring myself to accept that a crime of that nature, just because he came from a good family... On the contrary, there should be a double punishment because he came from a family to which this behaviour was acceptable. To me, that shows the weaknesses, and that is why we are saying that the appointment of judges will have to be done with enough sensitivity to make sure that they reflect the concerns and the norms of the society in which they are functioning. They are not an island by themselves.

Having gone to British schools and British colleges, unfortunately sometimes I am very stuck on the independence of the judiciary and the freedom they enjoy. Personally I have never had much reason to complain about their decisions, and I hope we will not have many problems to complain about on our own.

I personally have felt that in the whole process not much seriousness is given to this issue of rape crime, and that is where our concern comes into it. If there was enough on the rape of children... I love children, and when I see that happening, as a family man I feel that something is wrong in our society. If we are not able to speak up, if we are not able to put those people where they should be, then we are not doing our job very well.

[*Translation*]

Le président: Monsieur, permettez-moi d'intervenir. Malgré l'horreur suscitée par les crimes d'agression sexuelle, il y a à peine quelques années, un juge en Ontario a imposé une amende de 25$ pour agression sexuelle. Ce genre de chose se produit. Si j'ai bonne mémoire, je crois que le juge à l'époque a prétendu qu'il s'agissait d'une première infraction et que le coupable était d'une bonne famille.

M. Domm: Monsieur le président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Le comité a entendu des représentants de la Société canadienne d'aide à l'enfance à Ottawa il y a environ trois ans. À l'époque, il cherchait à obtenir des peines plus sévères, tout comme vous, pour les infractions sexuelles violentes contre les enfants. En réponse aux questions des députés, le directeur de la Société canadienne d'aide à l'enfance a dit qu'il voulait que le contrevenant reçoive une peine de prison à perpétuité lors de sa troisième condamnation pour viol—non pas lors de la première infraction ou de la deuxième, mais lors de la troisième. Alors nous sommes passés d'un an à cinq ans et nous parlons maintenant de 15 ans.

Comment pensez-vous qu'on puisse procéder de cette façon juste honnête médiane et raisonnable s'il n'y a pas de règlements ou de lignes directrices? On pourrait se retrouver avec des amendes de 25$ ou des peines de cinq à 10 ans. Comment faire figurer ces propositions dans la loi? Comment les politiciens pourront-ils vous donner ce que vous désirez si vous n'êtes pas disposés à accepter une peine minimale?

M. Khaki: Je ne m'opposerais pas à ce qu'il y ait une peine minimale, mais je voudrais tout de même qu'on maintienne l'indépendance du corps judiciaire. Pour ce qui est de cette amende de 25$, je crois qu'on a simplement nommé la mauvaise personne au corps judiciaire. Je ne peux pas accepter qu'une infraction de ce genre, simplement parce que le contrevenant venait d'une bonne famille... Au contraire, il devrait y avoir une double peine parce que le contrevenant venait d'une famille dans laquelle ce genre de comportement était acceptable. À mes yeux cela démontre les faiblesses qui existent, et c'est pourquoi nous disons que la nomination des juges doit être faite avec une certaine sensibilité afin d'assurer que les postulants tiennent compte des préoccupations et des normes de la société dans laquelle ils vivent. Ils ne vivent pas à part des autres.

J'ai été éduqué dans des écoles et des collèges britanniques, et malheureusement j'insiste parfois beaucoup sur l'indépendance et la liberté du corps judiciaire. Personnellement je n'ai jamais vraiment eu des motifs de me plaindre des décisions rendues par les juges et j'espère que nous n'en aurons jamais.

J'ai eu l'impression qu'on n'accordait pas beaucoup d'importance au viol, et cela ce qui nous préoccupe. Si on avait plus de données ou de documentation sur le viol des enfants... J'adore les enfants, et quand je réfléchis à ce qui se passe, je suis père moi-même, j'en viens à croire qu'il y a quelque chose qui cloche dans notre société. Si nous ne sommes pas capables de faire connaître notre opinion, si nous ne pouvons pas envoyer ces gens-là derrière les barreaux, alors c'est que nous ne faisons pas bien notre travail.

[*Texte*]

I knew my Vancouver colleague would do that to me.

Mr. Waddell: I wish that you could ask Mr. Domm a question. You could ask him, Mr. Khaki, why the government he supports had proposed a sentencing commission but of course never followed through. That, of course, would tell us what the sentences are like. It would average it and see what is going on across the country and know whether the 25$ penalty is an exception, or whatever.

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): There was a commission, the Archambault report.

Mr. Waddell: There was a recommendation of a sentencing commission, and it needs to be implemented.

Mr. Khaki: I will leave that to the opposition.

Mr. Waddell: Just before asking you some questions, I shall say to my colleagues that I find it very interesting to hear this anecdotal evidence about these sentences. There is a courthouse across from here and there is a courthouse down on Main Street. One is the Supreme Court and the other is the provincial court. If you went down there, I think you would find judges hammering accused on sentences, giving jail terms.

Yesterday I gave you the statistics of the number of people we have incarcerated. We are number two, behind the United States. My colleagues tend to give the impression that everybody goes into court and gets just a 25$ fine. In fact, they get heavy jail sentences, and some of them are deserved.

I want to ask you a couple of questions. On that first recommendation of stiff sentences for rape crime and crime against children, how do we handle this? I don't know if you have any ideas on this, Mr. Khaki, but we know from experts that the vast majority of people who are committing crimes against children are coming from the family, are their fathers and their uncles and people they know. It is not off the street. Those are the occasional cases. It is in fact within the family.

• 1410

What do we do to these households? Is the answer long jail sentences for the father or for the uncle? It may very well be so. Are there other alternatives for dealing with this?

You have heard of Dr. Ezzat Fattah from Simon Fraser?

Mr. Khaki: Yes, I know him personally.

Mr. Waddell: He is one of the top criminologists in the world and he has written extensively that childhood victimization means adult victimization. The victims become the offenders, don't they? In fact, it goes on and on. When you ask for stiffer sentences, does that apply to the family members who are in fact committing the majority of these crimes?

[*Traduction*]

Je savais que mon collègue de Vancouver m'interromprait.

M. Waddell: Je voudrais que vous posiez une question à M. Domm. Vous pourriez lui demander, monsieur Khaki, pourquoi son gouvernement a proposé la création d'une commission sur la détermination de la peine mais qu'il n'est jamais passé de la parole au geste. Cette commission nous permettrait de savoir quels types de peines on donne. On pourrait faire une moyenne, et voir ce qui se passe au pays, et découvrir si une peine comme celle de l'amende de 25$ est une exception.

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Il y a eu une commission, et il y a eu le rapport Archambault.

M. Waddell: On a recommandé de mettre sur pied une commission sur la détermination de la peine, et il faut qu'on le fasse.

M. Khaki: Que l'opposition s'en charge.

M. Waddell: Avant de vous poser des questions, je tiens à dire à mes collègues qu'il serait intéressant d'entendre certains commentaires impromptus sur les peines attribuées. Il y a un tribunal de l'autre côté de la rue et un autre sur la rue Main. Il s'agit de la Cour suprême et de la Cour provinciale. Si vous vous rendiez là, je crois que vous verriez des juges qui donnent aux contrevenants de lourdes peines, des peines d'emprisonnement.

Hier je vous ai donné les chiffres statistiques sur le nombre de personnes qui sont derrière les barreaux. Nous venons au deuxième rang après les États-Unis. Mes collègues ont tendance à prétendre que tous ceux qui sont traduits devant les tribunaux ne reçoit qu'une amende de 25$. En fait, ils ont de longues peines d'emprisonnement, et dans certains cas c'est bien mérité.

Maintenant, je vais vous poser quelques questions. Vous avez dans votre première recommandation proposé des peines sévères dans les cas de viols et dans les cas de crimes contre les enfants. Comment devrions-nous procéder? Je ne sais pas si vous avez des idées bien arrêtées sur la question, monsieur Khaki, mais d'après les experts, la grande majorité de ceux qui sont coupables de crimes contre les enfants sont de la même famille, ils sont leurs pères, leurs oncles, et les gens qu'ils connaissent. Ce ne sont pas des étrangers. Ce n'est que rarement que les agresseurs sont des étrangers. Dans la majorité des cas, ce sont des membres de la famille de la victime.

Que faire dans ces familles pareilles? Est-ce qu'il faut prévoir de longues peines d'emprisonnement pour le père ou pour l'oncle? Peut-être. Y a-t-il d'autres façons de procéder?

Avez-vous entendu parler du D[r] Ezzat Fattah de l'Université Simon Fraser?

M. Khaki: Oui, je le connais.

M. Waddell: C'est un des plus grands criminologues du monde, et il a rédigé nombre de textes dans lesquels il fait ressortir que les enfants qui sont victimes deviennent agresseurs une fois adultes. En fait, c'est un cercle vicieux. Lorsque vous demandez qu'on prévoie des peines plus sévères, est-ce que cela vaut également pour les membres de la famille qui en fait sont dans la plupart de ces cas les agresseurs?

[*Text*]

Mr. Khaki: I think there should be no exception. Let me say one thing. I have laid a lot of emphasis on public education. I work with church groups. I am president of the Interfaith Group, which is made up of Roman Catholics, United Church, Jewish Congress, Sikhs, Hindus, Unitarians, Buddhists, all those.

I am very committed to see that at least, if this is happening in the family, we need to educate the family that this should not be allowed to happen. The families should speak out, whether it is the father or the brother or anyone. They should not have the fear that if they say something the whole family will fall apart. The family as it is, by this crime, is falling apart. There is no need to keep it together. We should educate the members of the family that they should not tolerate this type of behaviour from any member of the family, be it father, brother, grandfather or whoever.

Mr. Waddell: I think we are getting a bit sidetracked here, because while this is an interesting area, I don't think there is any evidence that it pertains specifically to minority groups. If anything, it might pertain less. I am talking about child abuse and so on.

You have a long and distinguished record in this area of fighting injustice and fighting racism. That is what I would like to come back to now. We are a little afraid of that word "racism". If you have been awake at all in the last few years, with the Manitoba inquiry and the Donald Marshall inquiry it is pretty obvious there is racism in our legal system. I want to bring you back to that and see whether we can find ways of getting rid of it, getting that cancer out of our system.

First, when you speak of racist crimes, what do you mean by that?

Mr. Khaki: Let me elaborate on that. You have probably noticed, Mr. Waddell, that in recent weeks in Surrey there were a number of instances where members from the Aryan Resistance Movement and the KKK were openly saying that we need to keep our society pure and that the only colour that is pure is white.

Mr. Waddell: I thought that just happened in Europe.

Mr. Khaki: No. It happens in Surrey here. I just had the opportunity to meet with the leadership of the United Church and the Roman Catholic church. We are meeting because we feel that by working with the church groups and religious groups. . .I was amazed. I want to say this: this is not sometimes a problem of just the mainstream, but even the minorities have to recognize that if there is a crime committed against you just because you are of a different colour, then it is a racist crime.

[*Translation*]

M. Khaki: Je ne crois pas qu'il devrait y avoir d'exception. J'ai beaucoup insisté sur l'éducation du public. Je travaille avec des groupes religieux. Je suis président du groupe inter-églises qui compte des représentants parmi les catholiques romains, l'Eglise unie, le Congrès juif, les Sikhs, les Hindous, des Unitaires, des Bouddhistes, des représentants de tous les groupes religieux.

Si ce genre de problème se produit au sein de la famille, je veux assurer que les familles soient éduquées, qu'elles sachent que cela ne doit pas se produire. Les membres de ces familles ne devraient pas hésiter à prendre des mesures, que l'agresseur soit le père, le frère ou quelqu'un d'autre. Ils ne devraient pas craindre que toute la famille s'écroulera s'ils disent quelque chose. De toute façon, compte tenu de l'agression qui a lieu, cette famille est en train de s'écrouler. Il ne sert à rien d'y assurer l'unité. Nous pourrions éduquer les membres de la famille, leur dire qu'ils ne doivent pas tolérer ce genre de comportement de leurs parents, qu'il s'agisse du père, du frère, du grand-père ou de n'importe qui d'autre.

M. Waddell: Je crois que nous nous écartons un peu du sujet parce que même si la question est intéressante, je ne crois pas qu'on ait démontré que ce problème existe tout particulièrement chez les groupes minoritaires. Peut-être même qu'on retrouve moins souvent le problème chez ces groupes-là. Je parle des agressions sexuelles dont les enfants sont victimes.

Vous avez acquis depuis longtemps la réputation d'être un homme qui lutte contre l'injustice et le racisme. C'est à ces questions-là que je veux revenir maintenant. Nous avons un peu peur du terme «racisme». Ceux qui suivent le moindrement l'actualité depuis quelques années, sont conscients du fait qu'il existe un certain racisme au sein de notre système juridique, comme l'ont démontré l'enquête manitobaine et l'enquête sur l'affaire Donald Marshall. J'aimerais bien qu'on revienne à cette question et qu'on essaie de déterminer s'il existe des moyens de se débarrasser du cancer qu'est le racisme.

Tout d'abord, je voudrais bien savoir ce que vous entendez par ce que vous appelez des crimes racistes.

M. Khaki: Je vais vous en dire un peu plus long sur cette question. Vous avez probablement remarqué, monsieur Waddell, qu'au cours des dernières semaines, à Surrey, des représentants du Mouvement de résistance Aryen et du KKK ont dit ouvertement qu'il faut maintenir une société pure et que la seule couleur d'épiderme qui est acceptable est la couleur blanche.

M. Waddell: Je pensais que ces choses-là ne se passaient qu'en Europe.

M. Khaki: Pas du tout. Ça s'est produit à Surrey. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les chefs de l'Eglise unie et de l'Eglise catholique romaine. Nous nous consultons parce que nous croyons qu'en travaillant avec les groupes des églises. . .j'ai été sidéré. Ce que je veux dire, c'est ceci: souvent ce n'est pas quelque chose qui se produit exclusivement dans l'ensemble de la population, car même les minorités doivent reconnaître que si elles sont victimes d'activités criminelles, uniquement parce qu'elles sont d'une couleur différente, alors il s'agit bien de racisme.

[*Texte*]

For example, when I talked to the United Church and Roman Catholic Church, with all the goodwill they had, they said they had been trying for the last two years to get to the Sikh temple there and speak to the leadership so that they could work together in some of the areas which are of interest to them. Now, what is happening is they sometimes go to the temple and they don't know who to talk to. They speak to the person who is a caretaker. The person probably hasn't a clue what is coming and going. As I said, this is why we are there. If you look at my membership, this is why we are there. Let's work together. We will talk with this group and that group and try to see if we can literally work together in isolating this type of behaviour.

• 1415

You have probably seen a number of studies we did. We have our newsletters. Fortunately, in Canada it is only 15% to 20%, according to the studies we have done, where a hard core exists. The rest have a very good perception of what diversity means and how to work within that diversity.

The Chairman: That high, sir—15% to 20% are hard-core racists?

Mr. Khaki: Absolutely.

The Chairman: In this country?

Mr. Khaki: Absolutely.

Mr. Wappel: Do you have studies to that effect? Can you share them with the committee?

Mr. Khaki: We will.

The Chairman: Please do.

Mr. Khaki: It is sometimes a question of ignorance.

Mr. Waddell: That doesn't mean they're going out committing crimes.

Mr. Khaki: No, no.

Mr. Waddell: Those are attitudes we are talking about.

Mr. Khaki: They are entitled to their opinion. But there is definitely a potential there.

Mr. Waddell: That's right.

Mr. Khaki: Just because one has definite views on somebody's colour... You can ask me to change my jacket, but if you ask me to change the colour of my skin, it is going to be a very difficult exercise for me.

Mr. Waddell: When does it get translated into crime? You can have attitudes like that and yet you don't have... When does it get translated into being a—

Mr. Khaki: I will tell you what happened in Vancouver two years ago. If you read some of the reports in the media, some of the Jewish cemeteries—

Mr. Waddell: Yes, I spoke about it in the House. I remember that.

[*Traduction*]

Par exemple, lorsque j'ai parlé aux représentants de l'Eglise unie et de l'Eglise catholique romaine, ils m'ont dit qu'en dépit de toute la bonne volonté possible, ils essayaient en vain depuis les deux dernières années de se rendre au temple Sikh pour parler au chef de cette communauté religieuse pour que les trois groupes travaillent de concert pour s'attaquer aux problèmes qui les touchent. Voici ce qui se produit: ils se rendent parfois au temple mais ils ne savent pas à qui parler. Ils parlent au responsable de l'entretien, qui ne sait absolument pas ce qui se passe. Or, comme je l'ai dit, c'est pourquoi nous existons. Si vous étudiez la composition de mon groupe, vous constaterez que c'est leur raison d'être. Travaillons ensemble. Nous parlerons avec divers groupes et nous nous efforcerons de travailler de concert pour isoler et identifier ce genre de comportement.

Vous avez probablement lu certains des documents que nous avons préparés. Nous avons nos communiqués. Fort heureusement, au Canada, d'après les études que nous avons effectuées, il n'y qu'environ 15 à 20 p. 100 de la population qui est profondément raciste. Les autres Canadiens comprennent et acceptent la diversité.

Le président: Tant que cela, monsieur... 15 à 20 p. 100 qui sont carrément racistes?

M. Khaki: C'est exact.

Le président: Au Canada?

M. Khaki: Oui, certainement.

M. Wappel: Avez-vous effectué des études sur cette question? Pouvez-vous nous fournir ces renseignements?

M. Khaki: Bien volontiers.

Le président: N'y manquez pas, je vous prie.

M. Khaki: C'est parfois une question d'ignorance.

M. Waddell: Cela ne veut pas dire qu'ils se livreront à des activités criminelles.

M. Khaki: Non, bien sûr.

M. Waddell: Nous parlons d'attitude.

M. Khaki: Ils ont droit à leur opinion. Mais il existe un certain danger latent.

M. Waddell: C'est exact.

M. Khaki: Uniquement parce que quelqu'un a une opinion bien arrêtée sur la couleur d'un autre... Vous pouvez me demander de changer de veston, mais si vous me demandez de changer la couleur de ma peau, cela me sera très difficile.

M. Waddell: Quand ces préjugés poussent-ils quelqu'un au crime? Vous pouvez avoir une certaine attitude, mais ne pas avoir recours à... Quand passe-t-on...

M. Khaki: Je vais vous parler de ce qui s'est produit à Vancouver il y a deux ans. Si vous lisez certains des articles qui ont été rédigés sur cette question, on dit que certains cimetières juifs...

M. Waddell: Oui, j'ai soulevé la question à la Chambre. Je m'en souviens.

[*Text*]

Mr. Khaki: The Sikh temple was partially vandalized. Some of the shops belonging to the minority groups were vandalized. The level of crime. . .two or three years ago we had some neo-Nazi skinheads in Vancouver, on Granville Street here, and there were a number of fights, because they were trying to impose themselves on those who were going about doing their own business. What we did was we called a group of the youths. Most of the youths were from mainstream groups. They wanted to form their own group in trying to deal with the nuisance that was being created by the neo-Nazi skinheads and see if that would defuse the situation. But it happened in Vancouver two and a half years ago, on Granville Street.

Mr. Waddell: So we don't give a misleading impression, we have been quite fortunate, perhaps with a lot of hard work in local communities, that we have a pretty pluralistic and tolerant community overall, wouldn't you say?

Mr. Khaki: When we are told we are number one, I mean we are really number one in the country.

I have lived in Britain. I have lived in Switzerland. I came from Africa originally. Let me tell you without any reservation that I have yet to see a country that can be as generous and as tolerant and accepting as Canada is. But that doesn't mean we should not look at those abnormalities in our society.

Mr. Waddell: Right.

Mr. Khaki: What I am talking about here is a very small percentage of people.

Our organization is not involved very much in racism on a personal basis. Our organization is very much involved in creating institutional change.

Mr. Waddell: About your suggestions on the bench, the judges, we generally have a bench that is pretty WASPish, male, still. They claim they don't have any biases. Of course they have their own biases. They just don't see they have biases. There is apparently some resistance to judges taking courses on different attitudes, minority cultures, aboriginal cultures, and so on. Can you help the committee in that area? Have you had any experience in trying to encourage the judiciary to get some of these courses, and should we require the judges to do that?

• 1420

Mr. Khaki: As you see in my recommendations, I mentioned that our organization, over a period of five years, in partnership with the Vancouver police department, delivered a program known as the Intercultural Education Program. That covered the entire police force. That program was to help them to better their skills in policing a diverse society.

Mr. Waddell: Good. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, sir, for being with us today and for your presentation. And thank you very much for the work you do in the community.

[*Translation*]

M. Khaki: C'est une partie du temple Sikh qui a été vandalisée. Certains des magasins appartenant à des groupes minoritaires ont été vandalisés. Le niveau d'activité criminelle. . .il y a deux ou trois ans nous avions des têtes-pelées du genre néo-nazis à Vancouver, rue Granville, et il y a eu des bagarres, parce qu'ils voulaient imposer leur opinion aux passants qui fréquentent cette rue. Nous avons consulté certains des jeunes. La plupart d'entre eux représentaient des groupes acceptés. Ils voulaient former leur propre groupe pour lutter contre les problèmes que créaient les skinheads néo-nazis. Ils voulaient voir s'ils réussiraient à régler le problème d'eux-mêmes. Mais tout cela s'est produit il y a déjà deux ans et demi à Vancouver, rue Granville.

M. Waddell: Pour ne pas créer d'impression trompeuse, il y a bien d'ajouter que nous avons été très chanceux, peut-être grâce au travail des communautés locales, et que nous avons eu dans l'ensemble une communauté tolérante et pluraliste. N'êtes-vous d'accord?

M. Khaki: Lorsqu'on nous dit que nous sommes au premier rang, cela veut dire que nous sommes le pays où il fait vraiment bon vivre.

J'ai vécu en Grande-Bretagne et en Suisse. Je suis d'origine africaine. Je peux vous dire sans hésitation que je n'ai jamais vu un pays qui puisse être aussi généreux, aussi tolérant, et qui sache si bien accepter d'autres groupes que le Canada. Cela ne veut pas dire qu'il ne faudrait pas se pencher sur les éléments anormaux qui existent dans notre société.

M. Waddell: C'est vrai.

M. Khaki: Bien sûr, il ne s'agit là que d'un très faible pourcentage de la population.

Notre organisme ne se penche pas vraiment sur les cas individuels de racisme. Nous nous efforçons plutôt d'apporter des changements institutionnels.

M. Waddell: Pour ce qui est de vos suggestions en ce qui a trait au corps judiciaire, aux juges, dans l'ensemble, la majorité de nos juges sont des hommes, protestants, de race blanche et d'origine anglo-saxonne. Ils disent qu'ils n'ont pas de préjugés. Or, ils en ont, mais ils ne perçoivent pas leur attitude comme étant des préjugés. D'aucuns s'opposent à ce que les juges suivent des cours sur les attitudes, les cultures des minorités, la culture autochtone et ainsi de suite. Pouvez-vous aider le comité à cet égard? Avez-vous essayé d'encourager le corps judiciaire à suivre certains de ces cours? Devrions-nous exiger des juges qu'ils le fassent?

M. Khaki: Comme vous pouvez le constater dans mes recommandations, j'ai signalé que notre organisme, pendant cinq ans, en collaboration avec le service de police de Vancouver, offrait un programme d'éducation inter-culturelle. Tous les policiers suivaient ce cours. Ce programme visait à les aider à accorder une meilleure surveillance policière dans une société où sont représentés plusieurs groupes ethniques.

M. Waddell: Je vois. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Khaki, de votre intervention. Je tiens à vous remercier du travail que vous faites dans la collectivité.

[*Texte*]

Mr. Khaki: Thank you.

The Chairman: And thank you very much for the nice things you said about Canada.

Mr. Khaki: I meant that.

The Chairman: I know you did.

Mr. Khaki: I'm sorry we couldn't order better weather for you than this, but this rainfall is a very welcome thing for us. In any case, I hope you have a pleasant stay in Vancouver.

The Chairman: Thank you very much, sir.

I wonder if I could ask Sergeant Don Evers, a board member of the Saskatchewan Crime Prevention Network; and Maureen Jones, Executive Director, and Lisa Cheyne, member of the board of directors, of the Saskatoon Sexual Assault and Information Centre, to please come to the table. Thank you for coming.

I inadvertently allowed us to run just a little late, not that we're going to try to catch up at your expense, but we would like each group to make a short presentation, after which we will ask questions. Who wishes to proceed?

Ms Lisa Cheyne (Member, Board of Directors, Saskatoon Sexual Assault and Information Centre): I'll start.

The Chairman: Thank you, Lisa. Please proceed.

Ms Cheyne: First of all, I'd like to thank the panel for providing us with this opportunity to speak to you about this most urgent problem.

As stated in our brief, we feel that the long-term and far-reaching programs and policies dealing with crime prevention should be directed toward social and community development. In the area of crimes against persons, especially women and children, we feel that opportunity reduction and community policing are not enough.

We would like to make recommendations in two main areas—education and funding. I would like to provide a few recommendations in the area of education, and then Maureen Jones would like to provide recommendations in the area of funding.

Prevention of crime must start with providing options other than crime for our children. We must see the social development of our children as important as reading, writing, and arithmetic. Realizing that education is a provincial mandate, we have to establish social development or human relations as a core subject in school where children learn communication skills, anger management, substance abuse prevention, sexual abuse prevention, learn to understand sexuality, learn their rights and responsibilities, and learn to develop a sense of self-acceptance and self-worth. We can all think of programs that are aimed at some or most of these issues, but they are provided sporadically and as a sideline to core curriculum.

[*Traduction*]

M. Khaki: Merci.

Le président: Et je vous remercie des gentilles choses que vous avez dites sur le Canada.

M. Khaki: J'ai été honnête.

Le président: Je le sais.

M. Khaki: Je suis désolé qu'on n'ait pas pu demander du meilleur temps, mais cette pluie est certainement bienvenue. De toute façon, j'espère que vous aurez un séjour agréable à Vancouver.

Le président: Merci infiniment, monsieur.

je prie nos témoins suivants de bien vouloir prendre place à la table des témoins. Il s'agit du sergent Don Evers, un membre du conseil du Saskatchewan Crime Prevention Network, de Maureen Jones, directrice administrative et de Lisa Cheyne, membre du conseil d'administration du Saskatoon Sexual Assault and Information Centre. Bienvenue.

Nous accusons malheureusement un peu de retard, mais nous n'essaierons pas de rattrapper le temps perdu à vos dépens. Nous procédons habituellement comme suit: chaque groupe présente un bref exposé, puis nous passons à la période des questions. Qui veut commencer?

Mme Lisa Cheyne (membre du conseil d'administration, Saskatoon Sexual Assault and Information Centre): Je vais commencer.

Le président: Merci Lisa. Allez-y.

Mme Cheyne: Je tiens tout d'abord à remercier le comité de nous avoir offert cette occasion de discuter avec lui de ce problème très grave.

Comme nous l'avons indiqué dans notre mémoire, nous sommes d'avis que les programmes et politiques d'envergure et à long terme en matière de prévention du crime devraient être axés sur le développement communautaire et social. Dans le domaine des crimes contre les personnes, tout particulièrement contre les femmes et les enfants, nous sommes d'avis qu'il ne suffit pas d'assurer une surveillance communautaire et de réduire le nombre de cas.

Nous voulons formuler des recommandations dans deux grands domaines, soit l'éducation et le financement. Je vais vous présenter quelques recommandations dans le domaine de l'éducation et puis Maureen Jones vous présentera des recommandations dans le domaine du financement.

La prévention criminelle doit d'abord et avant tout offrir à nos enfants des solutions de rechange aux activités criminelles. Nous devons faire du développement social de nos enfants un facteur aussi important que la lecture, l'écriture et les mathématiques. Puisque l'éducation relève des provinces, nous devons inclure le développement social ou les relations humaines dans le programme de base dans les écoles; les enfants apprendraient ainsi à communiquer, à maîtriser la colère, à prévenir l'abus d'intoxicants, à prévenir l'agression sexuelle; ils apprendraient ce qu'est la sexualité, ils apprendraient quels sont leurs droits et leurs obligations, ils apprendraient à s'accepter et à avoir confiance en eux-mêmes. Nous pouvons tous penser à des problèmes qui existent déjà et qui sont axés sur l'une ou l'autre de ces questions, mais ils ne sont offerts que rarement, et comme simple ajout au programme de base.

[*Text*]

Children need options so they can break the cycle of violence. They need to learn how to communicate, respect one another, and to deal with issues such as sexuality, abuse, anger, violence, and their rights and responsibilities as human beings.

• 1425

We need the federal government to act as a leader, developing policy, evaluating programs, and providing support to the provincial and local governments that develop well-integrated and mandatory programs on social development. These programs need to involve crime prevention agencies, like our victim service agency, community association, parents, care-givers and schools.

In addition, the federal government could provide information and advertisements to support this type of development. At the victim service agency, which deals directly with immediate and long-term effects of violent crimes, we feel that lasting reduction in crime requires changes in societal attitudes and values.

In the areas of crimes of violence, attitudes must change so that victims do not get revictimized and offenders do not reoffend. We have to begin to value human life and human dignity as highly as we do property. If we are to really hope to change attitudes, mandatory training that is consistent, structured to encourage discussion, and ongoing must be provided to all professionals who deal with victims, offenders, and children.

This type of training will need support and funding from all levels of government. It requires interagency involvement and responsibility to avoid replication of services and frustration.

These professionals need to be aware of all aspects of crime prevention. For example, in the area of sexual abuse, the professionals need to be aware of the depth of the problem, the effects of myths and sexist attitudes on the problem, as well as the ways they can be involved in the prevention of sexual abuse. This training could then help professionals, for example, in the judicial system, to provide a fair judicial response to crimes of violence, which will deter future crime and stop revictimization.

Another recommendation for the federal government in the area of education is the development of a national crime prevention initiative. This initiative could be mandated to improve existing crime prevention programs across Canada. In this way, agencies would be working together to prevent crime while remaining specialists in their given fields.

An example of this type of long-term interagency approach would be a proposed way of dealing with victim blaming. Eliminating this type of behaviour would require a cohesive, integrated, and long-term support of victims of

[*Translation*]

Les enfants ont besoin de solutions de rechange, d'options qui leurs permettront de rompre le cycle de la violence. Ils doivent apprendre à communiquer, à respecter les autres, et à discuter de questions comme la sexualité, les agressions, la colère, la violence, ainsi que leurs droits et obligations à titre d'êtres humains.

Il faut que le gouvernement fédéral se fasse le chef de file, qu'il élabore des politiques, évalue des programmes, et offre de l'aide aux gouvernements provinciaux et régionaux afin de créer des programmes obligatoires bien intégrés sur le développement social. Les organismes de prévention du crime, comme les services d'aide aux victimes, les associations communautaires, les parents, les prestateurs de soins et les écoles doivent participer à ces programmes.

De plus, le gouvernement fédéral pourrait fournir des renseignements et assurer une certaine publicité pour appuyer ce genre d'efforts. Le service d'aide aux victimes, qui s'occupe directement des répercussions immédiates et à long terme des crimes violents, est d'avis qu'une réduction permanente des activités criminelles n'est possible que s'il y a un changement des valeurs et attitudes sociétales.

Pour ce qui est des crimes de violence, les attitudes doivent être changées de sorte que les victimes ne soient pas revictimisées et que les contrevenants ne récidivent pas. Il faut que nous commencions à accorder une grande valeur à la vie humaine et à la dignité humaine, une valeur tout aussi importante que celle que nous accordons aux biens matériels. Un changement d'attitude ne sera possible que si une formation obligatoire bien conçue, encourageant la discussion et suivie, est offerte à tous les professionnels qui sont en contact avec les victimes, les contrevenants et les enfants.

Ce type de formation devra être appuyé et financé par tous les paliers du gouvernement. Tous les organismes pertinents doivent participer à ces activités afin d'éviter le dédoublement des services et de décourager les intervenants.

Ces professionnels doivent être conscients de tous les aspects de la prévention du crime. Par exemple, dans le domaine de l'agression sexuelle, les professionnels doivent être conscients de l'ampleur du problème, et du rôle des mythes et des attitudes sexistes sur le problème; ils doivent en outre savoir comment ils peuvent eux aussi participer aux efforts de prévention contre l'abus sexuel. Cette formation pourrait aider les professionnels du système judiciaire, par exemple, à assurer une réaction juste face aux crimes violents, une réaction qui saura à l'avenir dissuader le récidivisme et mettre fin à la revictimisation.

Nous recommandons également au gouvernement fédéral de lancer une initiative nationale sur la prévention du crime. Cette initiative pourrait servir à améliorer les programmes actuels de prévention du crime dans le pays tout entier. Ainsi, les organismes pertinents pourraient travailler ensemble pour lutter contre le crime tout en demeurant spécialistes dans leurs domaines particuliers.

Par exemple, grâce à une collaboration à long terme des divers organismes, on pourrait en arriver à une façon de régler le problème de la tendance que l'on a à jeter le blâme sur la victime. L'élimination de ce genre de comportement

[*Texte*]

crime. The devastating amount of revictimization and the cycle of violence are evidence of the victim's inability to prevent future violence because of the physical, emotional, and economic vulnerability they are experiencing.

Victim service agencies must work together to avoid duplication and to ensure that the best possible services are made available. In order to develop programs like this, agencies involved in crime prevention must improve communication lines and share power and funds.

Another example of the value of this type of programming is an American study that showed a decrease in violence whenever transition houses, quick and comprehensive judicial process, and accurate and immediate preventive services are available. This national crime prevention initiative could improve existing crime prevention in the following ways.

First, it could develop policies that support long-term solutions and that support interagency-directed projects. This would involve setting up policies that would improve interagency communication in communities and intra-agency communication across Canada.

Second, it could evaluate present crime prevention programs and provide assessment on communities' needs to avoid duplication. An example of this type of replication is the various programs and informational materials on sexual assault prevention that have been produced and performed by agencies, groups, and individuals in our community.

Third, it could develop educational materials for mass media and written materials in the area of crime prevention, in consultation with agencies that deal with specific aspects of crime prevention. This initiative can increase public awareness and attitude change. An example of this type of material is a television advertisement I saw recently on sexual harassment.

This advertisement showed a woman getting smaller and smaller as her employer made derogatory remarks. When she told him that what he was saying was sexual harassment, she grew to her normal size. We need more advertisements like this, advertisements that deal with all types of crime, especially crimes of violence that are based on sexist and racist attitudes.

• 1430

Finally, if there was a possibility for this national crime prevention initiative, we would suggest funding projects that are multidisciplinary and interagency based. These projects may involve developing better communication within communities or on a greater level, developing integrated programs that are directed at long-term solutions.

[*Traduction*]

nécessiterait un appui à long terme intégré et cohésif des victimes d'activités criminelles. Les nombreux cas de revictimisation et le cycle de violence démontrent bien que la victime n'est pas en mesure d'empêcher d'autres actes de violence en raison de sa vulnérabilité physique, émotionnelle et économique.

Les services d'aide aux victimes doivent collaborer pour éviter le dédoublement et assurer que les meilleurs services possibles sont offerts aux victimes. Afin de mettre sur pied des programmes de ce genre, les organismes qui oeuvrent dans le secteur de la prévention du crime doivent améliorer les réseaux de communication et partager autorité et financement.

Voici un autre exemple de l'avantage de ce type de programme; une étude américaine a indiqué une diminution des cas de violence dans les cas où il existe des maisons de transition, un processus judiciaire global et rapide et des services de prévention immédiats et pertinents. Cette initiative nationale sur la prévention du crime pourrait améliorer les programmes actuels de prévention du crime des façons suivantes.

Tout d'abord, cette initiative permettrait d'élaborer des politiques qui appuient des solutions à long terme et des projets gérés par un groupe d'organismes. Il faudrait élaborer des politiques qui amélioreraient la communication entre ces groupes au sein de la collectivité et entre les sections de ces organismes par le pays tout entier.

Deuxièmement, l'initiative permettrait d'évaluer les programmes actuels de prévention du crime et de déterminer les besoins des collectivités afin d'éviter le dédoublement. Il existe un certain dédoublement dans ce secteur; par exemple, il existe divers programmes et documents sur la prévention de la violence sexuelle qui sont offerts par des organismes, groupes et particuliers dans la collectivité.

Troisièmement, l'initiative permettrait de préparer du matériel pédagogique pour les médias dans le domaine de la prévention du crime, en consultation avec les organismes qui s'occupent d'aspects particuliers de la prévention du crime. Cette initiative permettrait de sensibiliser le public et d'encourager un changement d'attitude. Je pense particulièrement à une page publicitaire que j'ai récemment vue à la télévision sur le harcèlement sexuel.

Dans cette annonce, une femme rétrécissait de plus en plus quand elle était confrontée aux injures de son patron. Quand elle lui dit que ce qu'il dit est une forme de harcèlement sexuel, elle reprend sa taille normale. Nous avons besoin de beaucoup plus d'efforts publicitaires du genre, qui porteraient sur tous les types d'activités criminelles, tout particulièrement les crimes de violence qui sont inspirés par des attitudes racistes et sexistes.

Enfin, si cette initiative nationale de prévention du crime était lancée, nous proposons qu'elle soit utilisée pour financer des projets multidisciplinaires faisant appel aux organismes qui oeuvrent dans le secteur. On pourrait par exemple assurer une meilleure communication au sein des collectivités, et mettre sur pied des programmes intégrés qui visent des solutions à long terme.

[*Text*]

Before I finish, I would like to say that as a victim service agency, providing education aimed at changing societal attitudes is essential in preventing crimes. Changing attitudes is a big goal and government support on all levels is needed.

Maureen will now talk about funding.

Ms Maureen Jones (Executive Director, Saskatoon Sexual Assault and Information Centre): I would like to thank the Standing Committee on Justice and the Solicitor General for being allowed to appear as well.

Crime prevention has a direct impact on the people we serve. They are mainly women and children, although our agency serves male survivors of sexual assault as well.

We need a strong commitment from the federal government that it is indeed concerned about ending the violence endured by women and children daily. While this may involve tremendous amounts of money initially, we do believe it will have positive spin-offs in the future in terms of lower health care costs, a more productive work force and no violence. The federal government must make a long-term commitment toward zero violence.

If we are to be committed to end violence, we must be willing to name it. Family violence does describe a lot of the violence experienced by women and children. However, the name does not address who the victims are and who the offenders are. By and large, it is male violence against women and children that has been the problem.

Women are sexually assaulted within the family. They are also sexually assaulted outside the family, in the work force and by dates, friends, neighbours and strangers. Providing money for family violence only does not get at the whole issue of violence against women and children. We must get to the root of the causes if we are to end the violence.

Short-term funding does not address long-term solutions. It has been our experience when applying for funding that we are faced with somewhat rigid funding rules. Needs are seen as somehow to fit in the funder's rules as opposed to rules working to benefit the needs of the agencies that apply.

Short-term, innovative projects are part of the answer, but funding must be available for ongoing programs that were started at the grassroots level, and those grassroots organizations still struggle to survive.

[*Translation*]

Avant de terminer, je tiens à dire que notre service d'aide aux victimes est d'avis qu'une éducation visant à changer les attitudes sociétales est nécessaire dans le cadre d'un programme de prévention du crime. Le changement des attitudes est un objectif d'envergure et une aide gouvernementale à tous les paliers serait donc nécessaire.

Maureen va vous parler maintenant du financement.

Mme Maureen Jones (directrice administrative, Saskatoon Sexual Assault and Information Centre): Je tiens à remercier le Comité permanent de la justice et du solliciteur général de nous avoir permis de comparaître aujourd'hui.

La prévention du crime a une incidence directe sur les personnes qui font appel à nos services. Il s'agit principalement de femmes et d'enfants, bien que notre service offre également de l'aide aux survivants masculins d'agressions sexuelles.

A notre avis, le gouvernement fédéral doit indiquer clairement qu'il veut sincèrement mettre fin à la violence que connaissent tous les jours les femmes et les enfants. Il faudra peut-être au départ des sommes importantes, mais nous croyons que tous les efforts en ce sens auront des retombées positives car ils permettront éventuellement de réduire les coûts des services de santé, assureront une population active plus productive, et assureront une société sans violence. Le gouvernement fédéral doit en outre s'engager à long terme à viser l'établissement d'une société où il n'y a aucune violence.

Si nous voulons mettre fin à la violence, nous devons être disposés à en parler. La violence familiale décrit une bonne partie des actes de violence dont sont victimes les femmes et les enfants. Toutefois, ce terme ne décrit pas qui sont les victimes ni qui sont les agresseurs. Dans l'ensemble, il s'agit de violence faite par les hommes aux femmes et aux enfants. C'est là le problème.

Les femmes sont victimes d'agressions sexuelles de la part de membres de leurs familles, mais elles ont aussi d'autres agresseurs, des collègues de travail, des petits amis, des amis, des voisins et des étrangers. Si l'on affecte des fonds exclusivement pour la prévention de la violence familiale, on ne s'attaque pas vraiment au problème global de la violence contre les femmes et les enfants. Si l'on veut mettre fin à la violence il faut s'attaquer à la racine même du problème.

Le financement à court terme ne permet évidemment pas d'établir des solutions à long terme. Nous avons constaté, quand nous demandons une aide financière, que nous sommes souvent confrontés à des règles de financement assez strictes. C'est comme s'il fallait adapter nos besoins aux règles de l'organisme de financement. Il faudrait plutôt que les règles cherchent à répondre aux besoins des organismes qui font une demande de financement.

Des projets innovateurs à court terme peuvent régler le problème en partie, mais il faut un financement pour les programmes à long terme qui ont été mis sur pied dans les collectivités; ces organisations communautaires doivent lutter pour survivre.

[*Texte*]

Rules that stress hard data for evaluation may not in the end work toward solutions needed in the area of prevention. Cuts to programs or departments that are working hard to improve the image of women will not help us toward reaching zero violence.

What is needed is cooperation within departments and between federal and provincial and municipal governments if we are to end the violence. Groups like ours across the country need to dialogue with each other and share ideas and we will also want to dialogue with government.

National associations such as the Canadian Association of Sexual Assault Centres need to receive funding so the centres can meet. Attention must be paid to different needs. Funding on a per capita basis penalizes those groups that live in provinces such as ours where abuse thrives, distances are great and the population base is fairly low.

A strong commitment from the federal government by increasing tax incentives for donors could also encourage corporate giving. The federal government could help address root causes of violence by encouraging through tax incentives or other such encouragements the development of non-sexist, non-racist, non-violent imagery in advertising and other media.

What we have suggested is not new. Many of these concerns were reflected by participants at the 1989 national forum on family violence. These recommendations were made by individuals and groups from across the country. They need to be implemented now if we are ever to end the violence. Thank you.

The Chairman: Thank you, Ms Jones.

Sergeant Evers.

Sergeant Don Evers (Board Member, Saskatchewan Crime Prevention Network): Before I start, I should ask whether our brief arrived. There was another one that was independent.

The Chairman: Just one moment, I'll find out. There is a brief, number 20, from Glenda Cooney.

Sgt Evers: That's it. Thank you very much.

Mr. Chairman and members of the committee, it is my pleasure today to appear on behalf of the Saskatchewan Crime Prevention Network. It is not my intention to read from the brief, but only to give you some highlights and to make some observations and some recommendations.

This loosely knit organization, which is called the Saskatchewan Crime Prevention Network, is perhaps best called the Saskatoon and area network because it is close to Saskatoon. About a year ago there was an urban safety and crime prevention conference in Saskatoon, which about 150 people from Saskatoon and the area attended. Some of the participants were people who worked for all levels of government, who were educators, practitioners, politicians,

[*Traduction*]

Les règles qui stipulent que des données précises sont nécessaires à l'évaluation du projet vont peut-être, tout compte fait, à l'encontre des solutions nécessaires dans le domaine de la prévention. Les réductions apportées aux programmes aux ministères qui cherchent à améliorer l'image des femmes ne nous permettront pas d'arriver à une société où l'on n'accepterait aucune violence.

Seule la coopération entre les ministères et entre les paliers fédéral-provincial et municipal permettra de mettre fin à la violence. Des groupes comme le nôtre, de toutes les régions du pays, doivent discuter les uns avec les autres, partager des idées; nous voulons par ailleurs dialoguer avec le gouvernement.

Des associations nationales comme l'Association canadienne des centres contre le viol doivent recevoir le financement nécessaire pour que leurs représentants puissent se consulter. Il faut tenir compte des divers besoins. Le financement par habitant pénalise les groupes des provinces comme la nôtre où il y a beaucoup d'agressions, où les communautés sont éloignées et où la densité de la population est très faible.

Si le gouvernement fédéral augmentait les encouragements fiscaux offerts aux donateurs, cela encouragerait également les sociétés à contribuer. Le gouvernement fédéral pourrait s'attaquer aux causes de la violence en encourageant, par l'entremise d'encouragements fiscaux ou de mesures du genre, la présentation d'une image non sexiste, non raciste et non violente dans la publicité et dans les médias.

Ce que nous proposons n'a rien de nouveau. Nombre de ces préoccupations ont été soulevées par ceux qui ont participé à la Conférence nationale sur la violence familiale en 1989. Ces recommandations ont été formulées par des particuliers et des groupes du pays tout entier. Elles doivent être mises en application dès maintenant si nous voulons un jour mettre fin à la violence. Merci.

Le président: Merci, madame Jones.

Sergent Evers.

Le sergent Don Evers (membre du conseil d'administration, Saskatchewan Crime Prevention Network): Avant de commencer, je voudrais bien savoir si vous avez reçu notre mémoire. Mon groupe a présenté son propre mémoire.

Le président: Un instant. Et il y a un mémoire, le nnuméro 20, qui a été envoyé par Glenda Cooney.

Sgt Evers: C'est le nôtre. Merci.

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je suis heureux de m'adresser à vous aujourd'hui au nom du Saskatchewan Crime Prevention Network. Je n'ai pas l'intention de lire le mémoire, mais plutôt de me contenter de faire mention des points saillants et de faire quelques commentaires et recommandations.

Notre organisation, qu'on appelle Saskatchewan Crime Prevention Network, devrait peut-être s'appeler le réseau régional de Saskatoon puisque nous oeuvrons dans la région. Il y a un an à peu près, on a tenu à Saskatoon une conférence sur la sécurité en milieu urbain et la prévention du crime, à laquelle environ 150 habitants de Saskatoon et de la région ont participé. Parmi les participants il y avait des fonctionnaires de tous les paliers de gouvernement, des

[*Text*]

and police officers. We talked about the problems but very briefly agreed we have a serious problem in our community and most of it stems from crime. So we spent little time talking about what the problem is, but rather we talked about what we are going to do about it. The follow-up to that conference was the formation of this crime prevention network and the opportunity to appear here and to present the brief.

• 1435

Although I attend here today as a member of that network, I'm going to have a hard time divorcing myself from several other facts. First, I am a police officer, and have been for 25 years. So, if you will, some of my personal perspective will spill out. I'm also the crime prevention coordinator for the Saskatoon police service. That will also spill out, I'm sure.

Based on the recent crime rate, I have two immediate thoughts as the crime prevention coordinator. One is that I have long-term job security, because of the amount of crime going on, or I'm about to lose my job because of my ineffectiveness in doing something about it.

I am also able to interact with all the crime prevention coordinators in the province of Saskatchewan. As a result, some of their thoughts will surface today.

Lastly, I'm a member of the International Society of Crime Prevention Practitioners, which represents a huge body of people from all across North America and some of the countries of the world. Recently I met with many of the people who are part of this international crime prevention society, and there was a sense of desperation in many of them because of the reduction of initiatives and funding for crime prevention initiatives. When times are really tough, it seems quite ironic that the initiatives and funding are being cut. At the same time, there was a real sense of optimism by these people, because they firmly believe crime prevention works and if we persevere and work together we will make a difference.

I'm aware of some of the briefs you've already received, and I'm aware of some of the documentation, so I'm not going to talk about crime and about increases, because we know about them already. Some of the causes of crime are well documented also. But I do want to highlight one specific problem we're having in Saskatchewan; and I know it's not unique to Saskatchewan, it's also in other provinces. That's the problem we're having with aboriginal people involved in crime, or crime affecting aboriginal people.

In Saskatchewan the amount of aboriginal people moving into urban centres is staggering at times, if you live in some of the bigger cities in Saskatchewan. The phrase being used now is "urban Indians". The native people themselves are using some of those phrases.

[*Translation*]

enseignants, des praticiens, des hommes politiques et des agents de police. Nous avons parlé des divers problèmes mais nous nous sommes vite mis d'accord sur le fait qu'il existait un grave problème dans la communauté et que, pour l'essentiel, il était attribuable à la criminalité. Nous avons donc passé peu de temps à parler du problème. Nous avons plutôt discuté des solutions. La conférence a débouché sur la création du réseau de prévention de la criminalité et sur la perspective de comparaître devant vous et de vous présenter notre mémoire.

Même si je comparais aujourd'hui à titre de représentant du réseau, il va être difficile pour moi de faire abstraction d'un certain nombre d'autres réalités. Tout d'abord, je suis agent de police et ce, depuis 25 ans. Vous ne serez donc pas surpris de voir transparaître mon optique personnelle. J'agis en outre à titre de co-ordonnateur de la prévention du crime pour le service de police de Saskatoon. Cet aspect de mes antécédents va transparaître également, j'en suis convaincu.

Compte tenu du taux de criminalité récent, deux idées me viennent immédiatement à l'esprit à titre de co-ordonnateur de la prévention du crime. D'une part, ma sécurité d'emploi à long terme est excellente, compte tenu de l'importance de la criminalité, mais d'autre part, je pourrais fort bien perdre mon emploi pour cause d'inefficacité.

Mes fonctions m'amènent également à établir des rapports avec tous les co-ordonnateurs de la prévention du crime de la province, de sorte que certaines de leurs opinions vont vous être exposées aujourd'hui.

Enfin, je suis membre de la International Society of Crime Prevention Practitioners, qui représente un très grand nombre de gens qui viennent de partout en Amérique du Nord et de certains autres pays. J'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement bon nombre des membres de cette société internationale de prévention du crime et beaucoup d'entre eux étaient visiblement très inquiétés par la réduction tant du nombre d'initiatives que du financement en matière de prévention criminelle. Il est en effet plutôt troublant de constater que la tendance correspond à une période de graves difficultés. En même temps, ces gens-là manifestent un optimisme tout à fait palpable puisqu'ils croient fermement que le fait de collaborer à la prévention du crime donne des résultats.

Puisque je suis au courant de certains des mémoires que vous avez reçus et que je connais une partie de la documentation, je ne vais pas parler de la criminalité et de sa tendance à la hausse, dont nous sommes déjà informés. Certaines des causes de la criminalité sont également bien documentées. Je tiens par contre à attirer l'attention sur certains problèmes particuliers auxquels nous faisons face en Saskatchewan et qui existent également dans d'autres provinces, à ma connaissance. Il s'agit du phénomène de la criminalité chez les Autochtones.

En Saskatchewan, le phénomène du déplacement des Autochtones vers les centres urbains prend parfois des dimensions considérables, notamment dans les plus grandes villes de la province. On parle maintenant d'«Indiens urbains ou d'Indiens des villes» et certains Autochtones utilisent eux-mêmes ces expressions.

[*Texte*]

The inner city in my community, Saskatoon, is suffering severe consequences from the fact right now. In one community in Saskatoon right in the heart of the city, the community itself feels as if it's choking to death because of its inability to deal with some of the problems.

The native people are not causing the problem. They are part of the problem, and part of the problem is the inner city. The native people themselves express frustration at that. Some of the native people I've spoken to say they have no future because of crime and what it's doing to their people. I share some of their concerns, having seen it and dealt with it in many parts of my duties.

One very disturbing thought for me is that day by day the confidence of the public, or the people we serve, in the criminal justice system is being eroded. I'm embarrassed to admit the police are not effective in fighting crime. In fact, it's supposed to be our main premise that our main job is to prevent crime. If you look at mission statements and objectives and strategies of police organizations, very near the top you will find that the prevention of crime is supposed to be the utmost. The fact is that we're highly unsuccessful at preventing crime.

It was suggested by Sir John Fielding, who is called the father of crime prevention, that the effectiveness of a police organization can be judged by the absence of crime. If that's the case, none of us in police organizations is doing a very good job.

• 1440

I was interested in the preceding discussion about the courts. I really don't want to get into talking about the courts, but I do want to say that as a police officer and as a citizen of our community, there are times that I hear and share frustrations about the backlogs in the courts, the problems and the restrictions.

The third part of the criminal justice system is corrections. I was interested in some of the discussions that went on. There are times when I wish they could just put a person away and throw away the key, but I know that is not the answer. There has to be a better alternative to "the cops, the courts and the corrections", and that's what our proposal is going to talk about today.

I've had an opportunity, because of my job and the positions I hold and the organizations I belong to, to look at crime and what crime is. The first thing I've really come to understand and firmly believe, and that I hope other people can share, is that crime prevention is everybody's business.

Unfortunately it's a hard sell. On the plane out here today I was speaking to a lawyer from Saskatoon who has lived in one community in Saskatoon for 25 years, who has never been a victim of crime, nor have any of his neighbours.

[*Traduction*]

Il s'agit d'un phénomène qui a de graves conséquences pour le noyau urbain de ma propre ville, Saskatoon, à l'heure actuelle. Les gens d'un secteur situé en plein centre de la ville de Saskatoon ont l'impression d'être en train de mourir par strangulation, car ils sont incapables de régler certains des problèmes qui surviennent.

Les Autochtones ne sont pas la cause du problème. Ils font partie du problème, tout comme le noyau urbain en fait partie. Les Autochtones expriment eux aussi leurs frustrations. Certains d'entre eux m'ont dit qu'ils avaient l'impression de n'avoir aucun avenir à cause de la criminalité et de ses effets sur leurs congénères. Je partage certaines de leurs inquiétudes car mes fonctions m'ont amené à constater la situation et à devoir composer avec elle.

Je suis très inquiet de constater que, de jour en jour, les gens perdent en outre confiance dans la justice criminelle. Même si je suis gêné de le faire, je dois reconnaître que la police ne combat pas la criminalité de façon efficace. Notre principale activité est censée consister à prévenir les crimes. Dans les énoncés de mission, les objectifs et les stratégies des organisations policières, la prévention criminelle figure en très bonne place. Pourtant, en réalité, nous réussissons très mal à prévenir les crimes.

Sir John Fielding, celui que l'on appelle le père de la prévention criminelle, proposait de mesurer l'efficacité d'une organisation policière selon l'absence de crime. Or, selon ce critère, aucune organisation policière ne mérite des félicitations.

La discussion sur les tribunaux qui a précédé m'a intéressé. Je ne tiens pas à aborder la question mais je dirai que, à titre de policier et de citoyen, il m'arrive de connaître et de partager les frustrations que l'on peut attribuer aux délais, aux restrictions et à divers autres problèmes que comporte l'appareil judiciaire.

Le troisième segment du système de justice criminelle est le régime correctionnel. Certaines des discussions à cet égard m'ont intéressé également. Parfois, on voudrait pouvoir mettre quelqu'un à l'ombre et ne plus jamais le revoir, mais je sais que cette solution n'est pas la bonne. Il doit exister des solutions meilleures que celle de faire passer quelqu'un de la police au tribunal, puis au milieu correctionnel. C'est justement de cela que nous souhaitons parler aujourd'hui.

En raison de mon emploi, de mes fonctions et de mon appartenance à certaines organisations, j'ai eu l'occasion d'approfondir mes connaissances de la criminalité. Ma première constatation, qui est, de fait, une conviction et que d'autres voudront peut-être partager, c'est que la prévention criminelle concerne tout le monde.

Malheureusement, cette conviction n'est pas facile à partager. Dans l'avion, aujourd'hui, je parlais à un avocat de Saskatoon qui vit dans le même quartier de la ville depuis vingt-cinq ans et qui n'a jamais été la victime d'un crime,

[*Text*]

I asked him whether it would be hard for me to convince him to get involved in crime prevention initiatives. His answer of course was, yes, I've never been a victim; I don't have a problem, why should I care? I'm sure he did care, and he was a part of the criminal justice system.

I also recently had an opportunity to try to sell news stories to the media in our community. On the question, what are we doing in our community to prevent crime, I gave a rather lengthy interview to a rather qualified reporter. It never showed up in the paper. Crime prevention is not newsworthy, and that is very disturbing to me. What they want to hear is what crimes are happening, and what's the nitty-gritty about it. It's disturbing that we don't have a passion for preventing crime, but we have a real passion for hearing about crime and what's going on.

Mr. Waddell: Look at *The Vancouver Sun*.

Sgt Evers: I'd rather not, actually.

The other thing is that many people have an awfully narrow perspective about crime and about crime prevention. They can't see past locks and bars and grills and grates, and perhaps that's where some people need to remain, but we need to get way past that.

What else is crime prevention? I firmly believe, and so do the people who are involved in our network in Saskatoon, that crime prevention is the responsibility of all levels of government, with a special emphasis placed on the government that you represent.

I also believe that crime prevention is linked with solving social problems. The department of social services in our province is not the only one looking after social problems; it's everybody's responsibility. Until we actually make a difference and solve some of our social problems, we're never going to affect the crime rate.

The last point I want to make is that crime prevention is cost effective. If we don't do something about it now, if we don't spend a buck now, we're going to be spending hundreds of bucks down the road dealing with the cost of crime.

Crime prevention requires four things. It must be a central position in law enforcement; it must be a basic premise of policing. I was pleased to hear that the previous presenter supported some of the initiatives of the police and talked about working with policing and policing agencies. Unfortunately as budgets are being cut, crime prevention initiatives and programs are also being cut, so I'm having trouble believing that it is the central position in law enforcement, when it's eroding away.

The other thing crime prevention requires is community partnerships. I'm sure that over your time involved in these committee hearings you've heard the word "partnership" perhaps a couple of hundred times. "Partnership" and "shared responsibility" and "in partnership with the community" are essential items.

[*Translation*]

pas plus que ses voisins, d'ailleurs. Je lui ai demandé s'il me serait difficile de le convaincre de participer à certaines initiatives en matière de prévention du crime. Évidemment, il m'a répondu par l'affirmative. Puisqu'il n'a jamais eu de problème, pourquoi se soucierait-il de cette question? Pourtant, je suis convaincu que la question l'intéresse, d'autant plus qu'il participe au système judiciaire.

J'ai également eu l'occasion récemment de tenter de convaincre les médias de notre milieu de publier des reportages à ce sujet. J'ai d'ailleurs accordé une entrevue assez longue sur les initiatives que nous prenons dans notre milieu en matière de prévention du crime à un journaliste fort compétent. Or, rien n'a été rapporté dans le journal. La prévention du crime ne fait pas les manchettes. Cela m'inquiète fort. Ce que souhaite le public, c'est d'être informé des crimes, dans tous leurs détails. Il est inquiétant de constater que la prévention criminelle ne suscite aucun enthousiasme, tandis que nous voulons tout savoir sur le crime.

M. Waddell: Prenons le *Vancouver Sun*, par exemple.

Sgt Evers: Je n'y tiens pas.

Par ailleurs, bien des gens ont une conception plutôt restreinte de la criminalité et de la prévention du crime. Ils ne pensent qu'en termes de grilles, de cellules et de barreaux, ce qui correspond peut-être aux moyens nécessaires dans certains cas, mais il nous faut aller beaucoup plus loin que cela.

Que dire encore au sujet de la prévention du crime? Je suis convaincu, tout comme le sont ceux qui participent à notre réseau à Saskatoon, que la responsabilité en matière de prévention criminelle correspond à tous les paliers de gouvernement, et tout particulièrement à celui que vous représentez.

J'estime en outre qu'il existe un lien entre la prévention du crime et la solution des problèmes sociaux. Le ministère des services sociaux de notre province n'est pas le seul qui s'intéresse aux problèmes sociaux; il s'agit d'une responsabilité qui incombe à tous. Si nous n'arrivons pas à résoudre certains de nos problèmes sociaux, nous n'allons jamais réussir à réduire le taux de criminalité.

Je tiens à souligner en dernier lieu que la prévention du crime est rentable. Si nous n'agissons pas maintenant, si nous ne dépensons pas maintenant, nous allons devoir dépenser beaucoup à l'avenir pour défrayer le coût de la criminalité.

La prévention criminelle comporte quatre exigences. Tout d'abord, elle doit être un élément central de l'activité policière, un aspect fondamental de l'application des lois. J'ai été bien content de constater que le témoin qui m'a précédé a appuyé certaines initiatives des services policiers et a parlé de collaboration avec ces services. Malheureusement, les compressions budgétaires n'épargnent pas les programmes et les initiatives en matière de prévention criminelle, de sorte que j'arrive difficilement à me convaincre que la prévention du crime occupe une place centrale dans l'activité policière.

La prévention du crime exige d'ailleurs la participation et la collaboration du milieu. Depuis que vous participez à ces audiences, vous avez sans doute entendu parler de «partenariat» des centaines de fois. Or, le partenariat, le partage des responsabilités et le partenariat avec les gens du milieu sont des éléments essentiels.

[*Texte*]

The third thing that crime prevention requires is education and awareness. We must do all we can. Every opportunity I get to talk to people, whoever they are, I talk about education and awareness of crime prevention.

The last thing crime prevention requires, and the most important thing, is action. We must have action. We can't just keep on talking about it. There's so much documentation now that neither you nor I can keep up with reading it.

Our first recommendation is that we develop a national crime prevention strategy. This strategy must be brought about by federal legislation and initiatives, it must include some principles and some goals about where we're going, and it must have a sincere commitment from the people who bring this about. If we're just going to have a strategy that nobody cares about, let's all save our time and efforts.

• 1445

The second recommendation is to establish a Canadian crime prevention council. This council would disseminate information to people who really need it. It would stimulate local initiatives and it would ensure evaluation of projects. In other words, we have to get something done, but we also need to make sure that it is working.

The third recommendation is that we require all federal ministries and agencies to include the responsibility for crime prevention in their direction, and that a percentage, no matter how small, be included in their budget. They must also be conscious of crime. In other words, if one ministry is initiating one project and it actually increases the crime rate, then they need to be aware of what they're doing.

The fourth recommendation is that we develop specific prevention strategies for at-risk populations. I know I'm not going to be the only one who's talked about this. Even our previous presenter mentioned this. Women, aboriginals, minorities and children must be recognized as being the at-risk population. I would like to suggest that children need to be the high priority of those four groups. If we're ever going to have a hope for a better future, then we're going to have to start with our children. They must grow up with an attitude that crime prevention can be a real way of making this a better life.

The fifth and the last recommendation we have is that we ensure that crime prevention strategies include all jurisdictions. For me that means provincial, municipal and rural for our province. What I'm suggesting is that if federal moneys are given out to any of those particular areas, then that money must come along with some responsibility to use that money for something that will help prevent crime and will improve their community. If moneys are to be given out, the moneys must produce results. The projects must be action-and result-oriented.

In conclusion, I would like to describe crime as a cancer. Just as cancer eats away at people, crime eats away at our communities and societies. If we do nothing about it, it will continue to grow and it will erode everything. I thought of a

[*Traduction*]

En troisième lieu, la prévention du crime repose sur la sensibilisation et la conscientisation. Nous ne devons pas ménager les efforts à cet égard. Pour moi, tout entretien est une occasion de parler de sensibilisation et de conscientisation à la prévention du crime.

En dernier lieu, et c'est l'aspect le plus important, il faut agir en matière de prévention criminelle. C'est absolument indispensable. Il ne suffit pas d'en parler. La documentation sur le sujet est tellement abondante qu'on n'arrive plus à se tenir à jour.

Comme première recommandation, nous proposons l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de prévention du crime. Cette stratégie doit découler de mesures législatives et d'initiatives du gouvernement fédéral et elle doit englober certains grands principes et orientations. Ceux qui l'auront formulée devront avoir la volonté de la mettre en oeuvre. S'il s'agit d'une stratégie dont personne ne se soucie, ne nous donnons pas tant de peine.

Deuxièmement, nous recommandons la création d'un conseil canadien de la prévention du crime. Sa tâche serait de diffuser des renseignements à ceux qui en ont vraiment besoin. Ce conseil favoriserait les initiatives locales et assurerait l'évaluation des projets. Autrement dit, il faut agir mais il faut que l'action soit efficace.

Comme troisième recommandation, nous proposons que tous les ministères et organismes fédéraux soient tenus d'intégrer la prévention du crime à leurs responsabilités et de prévoir dans leur budget un montant à cet effet, si modeste soit-il. Les ministères, eux aussi, doivent être sensibilisés à la criminalité. Autrement dit, tout ministère doit savoir si un projet dont il prend l'initiative pourrait avoir pour effet d'accroître le taux de criminalité.

Quatrièmement, nous recommandons l'élaboration de stratégies préventives axées sur les populations à risque. Je sais que d'autres ont déjà parlé de cet aspect, notamment le témoin qui m'a précédé. Il faut reconnaître que les femmes, les Autochtones, les minorités et les enfants constituent des populations à risque. Pour ma part, j'estime que le groupe des enfants est prioritaire. En effet, l'espoir d'un avenir meilleur repose tout d'abord sur nos enfants. Ils doivent grandir en sachant que la prévention du crime peut vraiment améliorer notre qualité de vie.

Notre cinquième recommandation, la dernière, c'est qu'il faut veiller à faire en sorte que les stratégies de prévention criminelle englobent toutes les compétences. Dans mon esprit cela veut dire les paliers provincial et municipal et aussi le secteur rural dans le cas de notre province. Je propose donc que l'aide financière du gouvernement fédéral accordée à ces divers paliers soit conditionnelle à la mise en oeuvre d'initiatives qui favoriseront la prévention du crime et qui amélioreront la qualité de vie du milieu. Les montants consentis doivent donner des résultats. Les projets doivent être axés sur l'action et les résultats.

Pour terminer, je vais évoquer, en parlant de la criminalité, l'image du cancer. Le crime envahit nos collectivités et nos sociétés, tout comme le cancer peut envahir notre corps. Si rien n'est fait, le cancer prend de plus

[*Text*]

person whom I highly respected for what he did, and that was Terry Fox. He believed that he was really going to make a difference for cancer. We too need the dedication and the sincerity and the desire that Terry Fox had if we're going to make a difference in the prevention of crime.

The call to action we're going to suggest is that everybody assume the responsibility for crime prevention, and that the lead be taken by the federal government.

The Chairman: I want to thank all of you for your presentations. They've been most informative.

One thing that surprised me, Sergeant Evers, is that you mentioned that you weren't going to discuss the causes of crime because we all know the causes of crime, and so on. To me, if you don't move towards the causes of crime, you can never prevent crime.

Yesterday we were handed a brief and there was a quote from Thoreau at the top of the brief. It goes something like this: so many people are chopping at the branches of evil that few people pay attention to the roots. As I look down your supporting organizations and the individuals that support you, and relate it to my own community, I find that if I were to go to comparable groups in my own community, they would want to talk about the causes of crime.

For instance, the first one that popped in was the one at the bottom—I read from the bottom up, naturally—the Catholic Women's League. Every time I talk to the Catholic Women's League, they want to talk about pornography. They would probably put pornography at the top of the list as one of the causes of crime, corrupting the minds of youth, leading towards sexual assaults and things like this. The community organizations would talk about lack of something to do for the young people, the youth of the community. They might talk about lack of sports facilities, they might talk about lack of job opportunities, they might talk about ghettoized housing, and so on and so forth.

• 1450

So I was surprised when you said you didn't want to get into the causes. Could you comment on that?

Sgt Evers: Absolutely. Because in all the documentation you probably have already received and stuff that I've read, I think it's well documented what the root causes of crime are, and some of those are poverty, and under-education, and unemployment, and dysfunctional families. Those, Mr. Chairman, I believe are the root causes of crime, and if we're ever going to make a difference, until we do something about some of those problems we're not going to really change the way we're going.

I had the opportunity to spend a year and a half as a youth crime investigator, and I did my own little survey about all of the people who went through, charged with whatever. It was an unofficial survey but I believe it really reflected the situation.

[*Translation*]

en plus de place et finit par causer la mort. J'ai à l'esprit un homme dont les réalisations ont suscité partout un grand respect. Il s'agit de Terry Fox. Terry Fox a cru qu'il pourrait lutter efficacement contre le cancer. Pour agir efficacement en matière de prévention du crime, il nous faut la volonté, la sincérité et l'acharnement de Terry Fox.

Nous proposons comme mot d'ordre que tous assument la responsabilité de la prévention du crime et que le gouvernement fédéral en prenne l'initiative.

Le président: Je tiens à vous remercier tous de vos exposés. Ils nous ont grandement informés.

Je dois dire que j'ai été étonné, sergent Evers, de vous entendre dire que vous n'alliez pas discuter des causes de la criminalité, étant donné que nous les connaissions toutes. À mon avis, on ne peut pas prévenir la criminalité sans agir sur ses causes.

Sur la première page d'un mémoire que nous avons reçu hier, j'ai lu une citation de Thoreau qui disait à peu près ceci: «Nous sommes si nombreux à élaguer les branches du mal que bien peu d'entre nous se soucient des racines.» Après avoir parcouru la liste des organisations et des personnes qui vous appuient, je crois pouvoir dire que les groupes qui leur correspondent dans mon milieu souhaiteraient aborder les causes de la criminalité.

Par exemple, le premier nom, au bas de la liste—évidemment, je lis à partir du bas—la Ligue des femmes catholiques. Chaque fois que j'ai affaire avec cet organisme, la discussion doit porter sur la pornographie. Pour la Ligue des femmes catholiques, la pornographie est probablement l'une des principales causes de la criminalité, parce qu'elle corrompt les jeunes, les incite à l'agression sexuelle, et ainsi de suite. Les organisations communautaires, par contre, s'intéressent plutôt à l'absence d'activités pour les jeunes dans leur milieu. Elles s'intéressent par exemple à l'insuffisance des installations sportives, au manque de possibilités d'emplois, à la constitution de ghettos, et ainsi de suite.

J'ai donc été étonné de vous entendre dire que vous n'alliez pas traiter des causes. Auriez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

Sgt Evers: Certainement. Les causes de la criminalité ressortent clairement de l'ensemble de la documentation que vous avez probablement reçue et d'autres documents dont j'ai pris connaissance. On peut citer entre autres la pauvreté, la scolarité insuffisante, le chômage et la mésentente dans les familles. Voilà, monsieur le président les causes fondamentales de la criminalité, selon moi. Nous n'allons pas changer grand-chose si nous ne nous attaquons pas à certains de ces problèmes.

J'ai eu pour ma part l'occasion de passer un an et demi comme enquêteur en matière de criminalité juvénile et j'ai compilé des résultats sur tous les contrevenants auxquels j'ai eu à faire. Il s'agissait évidemment d'une enquête maison mais je crois qu'elle donne un portrait fidèle de la situation.

[*Texte*]

I asked every one of the offenders who was a first-time offender, what are you doing in your life and what's going on? Almost without exception, within the past year they had dropped out of sports, they had had a family breakdown, they had quit school or flunked a grade, they had stopped going to church, they had stopped taking music lessons. These were some of the things that we take for granted in life that these kids had just stopped doing. Most of them when challenged on it said, perhaps if I had stayed on that hockey team, if my mom and dad hadn't broken up, if we hadn't been on unemployment or on welfare, I might not have got involved in this.

As I said before, if we don't start backing up to our kids and doing something about them and affecting what really bothers them and why they get involved in crime, we're not going to really make a difference.

The Chairman: Every one of those things you mentioned, Sergeant Evers, relates to low self-confidence and low self-esteem.

Sgt Evers: I believe that.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Sergeant Evers, have you—and by "you" I mean the Saskatchewan police force—done any work leading towards community policing?

Sgt Evers: I really have to be careful what I say, because community policing is a part of our mandate, as it is a mandate of the RCMP. One of the real problems I see is that most people truly don't understand what community policing is. In my own organization members who are street cops or reactive police officers think that community policing is a series of crime prevention programs or initiatives.

In my own mind, community policing is a combination of reactive, proactive, and problem-solving policing that results in getting the job done properly. Most of our members cannot get their head out of going to a call, writing a report, going to another call, writing a report, and as a result never have an opportunity to enjoy what community policing is all about.

The real reason I'm here today is that in 1979 our department entered into a community policing program and it saved my career. Otherwise I wouldn't be here. I'd be doing something else. Community policing to me is real and it works. I worked in a community. I was part of the community, and I was able to help solve problems in it. That to me is what community policing is all about.

Mr. MacLellan: Do you think that the setting up of a small station in the core of Saskatoon, where the aboriginal problems exist to the largest degree, and assigning two or three officers to that station and working with the community would help in dealing with some of the problems in the core of Saskatoon?

Sgt Evers: I'm not sure whether you know it, but we've just done that.

[*Traduction*]

J'ai demandé à chaque délinquant primaire de me parler un peu de sa vie et de sa situation. Dans pratiquement tous les cas, le jeune avait cessé de pratiquer un sport, avait vécu une séparation familiale, avait abandonné l'école ou eu un échec dans une matière, avait cessé d'aller à l'église, avait cessé de prendre des leçons de musique ou quelque chose du genre. Ces jeunes avaient cessé de faire des choses qui, normalement, vont d'elles-mêmes. Lorsque je poussais un peu plus loin la conversation, la plupart des jeunes reconnaissaient qu'ils n'auraient peut-être pas participé à un délit s'ils avaient continué de faire partie de l'équipe de hockey, si leurs parents ne s'étaient pas séparés, s'ils n'avaient pas été chômeurs ou assistés sociaux.

Comme je l'ai déjà dit, si nous ne commençons pas à être à l'écoute de nos jeunes, à leur fournir notre soutien, à agir sur ce qui les tracasse vraiment et sur les raisons qui expliquent leur comportement criminel, nous n'allons rien pouvoir changer.

Le président: Tous les aspects que vous avez soulevés, sergent Evers, ont trait au manque de confiance en soi et à la faible estime de soi.

Sgt Evers: Je le crois bien.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Sergent Evers, avez-vous—je veux dire les services policiers de la Saskatchewan—entrepris des activités en matière de services communautaires?

Sgt Evers: Je dois être prudent ici car les services de police communautaire relèvent aussi bien de notre mandat que de celui de la GRC. Je dirai tout d'abord que peu de gens savent vraiment de quoi il s'agit et, en soi, cela pose un vrai problème. Dans ma propre organisation, certains des agents de police qui patrouillent les rues ou qui interviennent sur appel estiment que les services de police communautaire correspondent à une série de programmes ou d'initiatives en matière de prévention du crime.

À mon avis, offrir des services de police communautaire c'est à la fois réagir, prendre des initiatives et résoudre des problèmes en vue d'atteindre des résultats. La plupart de nos membres n'arrivent pas à faire autre chose que de répondre à un appel, rédiger un rapport, répondre à un autre appel, rédiger un autre rapport et ainsi de suite, de sorte qu'ils n'ont jamais l'occasion d'apprécier la dimension interactive et communautaire que pourrait avoir leur travail.

Si je suis ici aujourd'hui c'est que, en 1979, notre service a participé à un programme de services de police communautaire. Il s'est agi là d'un point tournant dans ma carrière. Autrement, je ne serais pas ici, je ferais autre chose. Pour moi, les services de police communautaire, c'est quelque chose de concret qui fonctionne. J'ai travaillé près des gens et j'ai été en mesure de résoudre des problèmes dans la communauté. Pour moi, c'est à cela que correspondent les services de police communautaire.

M. MacLellan: D'après vous, si on établissait de petits postes de police dans le noyau urbain de Saskatoon, là où les problèmes liés aux Autochtones sont les plus considérables, et si on affectait deux ou trois agents chargés de travailler de près avec les gens, croyez-vous qu'on arriverait à régler certains des problèmes du noyau urbain de Saskatoon?

Sgt Evers: Je ne sais pas si vous le savez, mais c'est justement ce que nous venons de faire.

[*Text*]

Mr. MacLellan: Have you? No, I didn't know.

Sgt Evers: And I was involved in the process of setting that up. It was highly exciting to set it up, but very frustrating because we were unable to encourage aboriginal people to get involved in the design of that because they basically don't trust a white man's police organization. But now that it's there they are coming in and, in fact, are acting as volunteers in that building. In that area of town it works. In other more affluent areas of town it wouldn't work.

Mr. MacLellan: Because they haven't had the relationship with crime.

How long has the station been set up in the core?

Sgt Evers: About six months.

Mr. MacLellan: And you said you've seen some results already.

Sgt Evers: Some very positive results. As a result of that and some other initiatives, in some areas the crime rate was reduced by 60% over a three-or four-month period. That is pretty dramatic. At the same time, it is still the worst area in town. There is no doubt about that. Let's not kid ourselves. But it is better. People now actually feel comfortable walking into a store after 6 o'clock at night, where before the merchants would not even open after 6 o'clock at night.

• 1455

Mr. MacLellan: You mentioned a concern—and I think this is a concern of police forces across the country—that when cuts are made it is not the routine police activity that suffers, it is crime prevention activities that suffer. Is that still the case, do you think, in police forces across the country? And what can be done to change that?

Sgt Evers: It still is the case in most of the police forces across North America, with a few exceptions, where the leadership of the organization has an attitude of proactive problem-solving policing. The answer is that until we have this attitude change and we grow through the reactive mode the cops are in now, that will not happen.

Mr. MacLellan: I would like to mention to you, Ms Jones and Ms Cheyne, the concept that has been done in some areas, and perhaps has been done in Saskatoon, and that is a safety audit in various parts of the community. It looks at areas where abuse, rape and violence against women and children take place, and makes notes in an effort to pinpoint situations that would exacerbate this type of crime. Have you done that in Saskatoon, or have you thought about this?

[*Translation*]

M. MacLellan: Est-ce vrai? Non, je ne le savais pas.

Sgt Evers: J'ai moi-même participé au processus dès ses débuts. C'est quelque chose d'assez enthousiasmant mais en même temps, de très frustrant, puisque nous n'avons pas réussi à inciter les Autochtones à participer à la conception, étant donné que l'organisation policière de l'homme blanc ne leur inspirait pas confiance. Par contre, maintenant que le poste est établi, ils y viennent et ils y agissent même à titre de bénévoles. Il s'agit d'une initiative qui fonctionne dans ce secteur-là de la ville mais qui ne fonctionne pas dans certains secteurs plus aisés.

M. MacLellan: Oui, à cause du manque de rapport avec la criminalité.

Depuis combien de temps ce poste en noyau urbain est-il établi?

Sgt Evers: Depuis six mois environ.

M. MacLellan: Et vous constatez déjà des résultats?

Sgt Evers: Des résultats très encourageants. À cause de cette initiative et de quelques autres, dans certains secteurs le taux de criminalité a baissé de plus de 60 p. 100 en trois ou quatre mois. C'est plutôt spectaculaire. Malgré tout, ce secteur de la ville continue d'être le pire, c'est certain. Il ne faut pas se faire d'illusions. Pourtant, c'est une amélioration. Les gens sont même suffisamment à l'aise maintenant pour entrer dans un magasin après 18 heures. Auparavant, les marchands n'ouvraient même pas après 18 heures.

M. MacLellan: Vous vous êtes dit inquiet—et je crois que tous les corps policiers du pays partagent votre inquiétude—du fait que, lorsqu'il y a des compressions, ce ne sont pas les activités policières normales mais plutôt les activités de prévention du crime qui écopent. Croyez-vous que cela soit encore vrai aujourd'hui, pour l'ensemble des corps policiers du pays? Par ailleurs, que devrait-on faire pour changer cela?

Sgt Evers: C'est encore le cas pour la plupart des services de police de l'Amérique du Nord, à quelques exceptions près, à savoir dans les cas où les dirigeants du service ont eux-mêmes et favorisent une attitude proactive à l'égard des problèmes à résoudre. Je vous répondrai donc en disant que rien ne va changer tant qu'il n'y aura pas de changement d'attitude, tant que les policiers n'auront pas dépassé l'attitude d'être avant tout réactifs.

M. MacLellan: Je tiens à vous informer, madame Jones et madame Cheyne, d'une idée qui a été appliquée dans certaines régions, et peut-être à Saskatoon, à savoir celle d'effectuer une vérification de sécurité à divers endroits dans un secteur donné. On applique le processus de vérification à des endroits où les femmes et les enfants sont susceptibles d'être battus ou violés et on se passe de répertorier les situations qui pourraient favoriser ce genre d'activité criminelle. Avez-vous fait des vérifications de sécurité à Saskatoon ou y avez-vous songé?

[*Texte*]

Sgt Evers: We just got some documentation on that. I think it was mostly from the Toronto area. We have just done our first safety audit. It was done by a community organization, not the police, and it was highly successful. One of the things we discovered is that it cannot be the cops who do this, it has to be the community. And the city council listened, which was exciting.

Mr. MacLellan: That sometimes is a rare event—city councils listening.

Ms Jones, has your organization been involved or thought about where this type of thing could be broadened to other parts of the community, in other areas?

Ms Jones: That is useful, but a lot of the abuse that gets reported to us happens in the person's own home, often by people who are trusted. What we tell people is to trust your gut feelings. Of course, when it comes to child abuse, that child is a prisoner in his own home.

Mr. MacLellan: That brings me to my next question. In Saskatchewan, in cases of violence against women, where the violence is apparent and perhaps the woman, because of pressure from the person who did the assault, has decided against pressing charges, do the police have the direction to arrest on the spot? Can the police go in and make those kinds of charges on the spot, even without the victim laying charges?

Sgt Evers: I hesitate to answer that, not knowing what the situation was at the time. And the judgmental call is still a proud possession of most police officers.

Mr. MacLellan: Let me mention a scenario. The police officer receives a call that a husband is assaulting his wife. He goes to that address, goes into the home, and it is apparent that the wife has been beaten. He can see the bruises, cuts, or whatever, or maybe not even that. However, it is apparent to the officer that the woman has been beaten. The husband, who is glaring at the woman, is of course intimidating, and the woman, fearing that when the police officers leave she is going to be assaulted again, decides at that moment not to press charges. Has the police officer in that situation the authority and the direction to lay charges against the husband?

Sgt Evers: Yes, they do, if the assault causing bodily harm is there. But in most cases, if the wife was adamant that she was not going to proceed, they would not likely proceed. They would probably arrange to get the wife out of the home, which is far from the way to deal with the problem. However, sometimes that is the only answer.

• 1500

But if the wife says, yes, I want to go ahead, and we charge and she later changes her mind, one of the things our prosecutors have been doing is that they have been going on with the charge anyway, because we know she has been intimidated; her husband has said, you had better drop the charge or else.

[*Traduction*]

Sgt Evers: Nous venons de recevoir de la documentation à ce sujet. Elle provient surtout de la région de Toronto, je crois. Nous venons de faire notre première vérification de sécurité. Elle a été faite non pas par la police mais par une organisation communautaire et elle a été couronnée de succès. Nous avons découvert entre autres que cette vérification ne peut pas être faite par les policiers. Elle doit être faite par des gens du milieu. De plus, le conseil de ville en a pris bonne note, ce qui est fort enthousiasmant.

M. MacLellan: Un conseil de ville à l'écoute des citoyens... voilà qui ne se voit pas souvent.

Madame Jones, votre organisation a-t-elle participé ou bien avez-vous pensé à d'autres contextes où ce genre de mesure pourrait s'appliquer dans votre milieu?

Mme Jones: C'est utile, mais dans bien des cas les agressions qui nous sont signalées se produisent chez la victime elle-même et elles sont parfois le fait de quelqu'un en qui elle a confiance. Nous recommandons aux gens de se fier à leur instinct. Évidemment, lorsque la victime est un enfant, il est prisonnier dans sa propre maison.

M. MacLellan: Voilà qui m'amène à une autre question. En Saskatchewan, en cas de violence contre une femme, là où la violence est manifeste et où la femme, à cause peut-être de pressions exercées par l'agresseur, a décidé de ne pas porter plainte, la police a-t-elle la responsabilité d'effectuer une arrestation sur-le-champ? La police peut-elle porter des accusations sur-le-champ, même sans que la victime ne le fasse?

Sgt Evers: J'hésite à vous répondre sans être au courant des détails de la situation. La plupart des agents de police considèrent qu'ils doivent agir selon leur bon jugement dans ce genre de situation.

M. MacLellan: Je vous propose un scénario. L'agent de police reçoit un appel selon lequel un mari se livre à des voies de fait sur sa femme. Une fois rendu sur les lieux, il constate que la femme a été battue. Il se peut qu'il voit des lésions, des coupures, des ecchymoses ou bien qu'il ne voit rien de tout cela. Cependant, il est évident pour l'agent que la femme a été battue. Le mari jette à la femme un regard qui l'intimide. Elle craint d'être assaillie de nouveau après le départ des policiers et elle décide donc de ne pas porter plainte sur-le-champ. À ce moment-là, l'agent de police a-t-il le pouvoir et l'obligation de porter des accusations contre le mari?

Sgt Evers: Oui, en effet, s'il y a voies de fait causant dommages corporels. Cependant, dans la plupart des cas, si l'épouse est réticente, le policier ne portera probablement pas l'accusation. On fera probablement en sorte que l'épouse soit retirée du milieu familial, ce qui est loin de régler le problème. Cependant, c'est parfois la seule solution.

Mais, dans les cas où nous portons des accusations parce que l'épouse est d'accord et où elle change d'idée par la suite, nos procureurs ont adopté comme ligne de conduite de donner suite à la mise en accusation, sachant qu'il y a eu intimidation de la victime. Le mari a menacé la femme pour qu'elle laisse tomber l'accusation.

[*Text*]

Mr. MacLellan: But the problem is that sometimes when the police officer hesitates and doesn't press charges and doesn't take the husband into custody, that husband can inflict more serious abuse and maybe even death upon the victim in the interim. Arresting the husband at that time can save the wife further injury, and perhaps even save her life. It is resting with the provincial governments whether this is going to be pursued or not. It is within the law to be able to do it, but it remains the political will of the provincial attorneys general for the provinces whether they are going to insist on this or not.

I personally think it is a good thing, but I wonder if you think it is a good thing and whether it should be pursued.

Sgt Evers: I share your thoughts that it is a good thing. I think what goes through the minds of many police officers is yes, they can arrest them, and yes, they can take them away, but they lack the confidence to believe he is not going to be able to go back within the next half-hour or the next day or whatever and commit whatever he is doing again. So sometimes it is better to look at an alternative for the safety of the woman.

Mr. MacLellan: Yes, but it is hard to stop that husband from going back into the matrimonial home. Even if he is out for a while and you take the wife, that is her home too. Where the children are there, it is really to her advantage to be able to stay in the home with the children. . .rather than take the woman and the children to an already crowded transition house. What does she do then? The husband is still in the home. Then you have to go through court proceedings, family court, to get the husband out of the home. The situation becomes very, very difficult indeed.

To me, it is tremendously important that more thought be given right at the outset in dealing with these men who abuse their wives. Until we do, I agree with both Lisa and Maureen that it is fundamental. I just hope this will become more of a direction in the provinces.

Sgt Evers: I share your thoughts on that, sir.

Mr. Waddell: I want to welcome you here. I thought the briefs were very clear and very good.

I wanted to say something about how successful we've been in crime prevention. Basically the Canadian west was settled with the help of the RCMP and with the help of the citizens and so on—and with help from the native people too, largely peacefully, as opposed to in the American west, and it has had a tremendous result in the way we view Canadian culture and the way we view Canada as by and large a peaceful country; in our position on guns, for example. This became apparent when we were doing gun control in the justice committee, and you could see the history there.

[*Translation*]

M. MacLellan: Oui mais, lorsque l'agent de police hésite, ne porte pas d'accusation et ne met pas le mari en détention, ce dernier peut exercer des voies de fait encore plus graves et même mortelles. L'arrestation sur-le-champ du mari peut épargner à l'épouse des sévices encore plus graves et même à lui sauver la vie.La poursuite de cette pratique dépend du gouvernement provincial. La loi le permet, mais c'est aux procureurs généraux des provinces qu'il revient de tenir ou non à ce qu'elle soit appliquée.

À mon avis c'est souhaitable mais je me demande si vous êtes du même avis et s'il s'agit d'une pratique qu'il faudrait encourager.

Sgt Evers: La chose est souhaitable, je suis d'accord avec vous. Dans bien des cas, les agents de police savent bien qu'ils peuvent effectuer l'arrestation du mari et le détenir mais ils ne sont pas certains qu'il ne pourra pas revenir, une demie heure ou un jour plus tard, pour récidiver. Il est donc parfois préférable de chercher une solution de rechange qui garantira la sécurité de la femme.

M. MacLellan: En effet, mais il est difficile d'empêcher le mari de réintégrer le domicile conjugal. Même si on retire la femme en son absence, il ne faut pas oublier qu'il s'agit aussi de son foyer à elle. Lorsqu'il y a des enfants, il est plus avantageux pour elle de pouvoir rester à la maison avec eux. . . au lieu d'être conduite avec les enfants dans une maison de transition déjà bondée. Qu'est-ce qu'elle peut faire en pareil cas? Le mari est encore à la maison. Il faut alors passer par les tribunaux, le tribunal de la famille, pour évincer le mari. La situation devient très délicate.

À mon avis, il est extrêmement important de réfléchir davantage aux moyens d'intervenir dès le départ auprès de ces hommes qui battent leur femme. Tant que nous ne le ferons pas, je suis d'accord avec Lisa et Maureen pour dire que le problème est fondamental. J'espère que les provinces s'orienteront davantage dans cette direction.

Sgt Evers: Je suis entièrement d'accord avec vous là-dessus, monsieur.

M. Waddell: Je tiens à vous souhaiter la bienvenue. J'ai trouvé que vos mémoires étaient excellents et faciles d'accès.

Je voudrais dire quelques mots au sujet de nos réussites en matière de prévention du crime. L'ouest du Canada a été colonisé essentiellement avec la collaboration de la GRC, de la population en général et aussi des Autochtones. Cela s'est fait d'une façon pacifique dans une large mesure contrairement à ce qui s'est passé dans l'Ouest américain. Le fait que notre conquête de l'Ouest ait été pacifique s'est répercuté de façon importante sur notre culture et sur le fait que nous envisageons aujourd'hui essentiellement le Canada comme un pays pacifique. Notre position sur les armes à feu en témoignent. Nous avons pu le constater lors de l'étude du contrôle des armes à feu au comité de la Justice, où la perspective historique dont j'ai parlé a été évoquée.

[*Texte*]

I am very worried about this flow of native people, First Nations people, into the prairie cities. I think we have to talk a little more about it and its implications for crime and crime prevention. I think the same thing is happening in Vancouver, but because it has so many more people, it is a bigger city, you don't notice it as much as you would...

I was shocked even in my own community, in the suburbs. I was talking with one of the native court workers. I said, we don't have very many native people here. She said, are you kidding; look at my caseload for Surrey and Coquitlam. It was quite unbelievable.

I wonder if you could say a little more about this, Sergeant, what you see happening, especially for some of my colleagues on the committee who are not from the west and maybe haven't seen this.

Sgt Evers: I have two quick observations. I have been told by the educators in the province of Saskatchewan that in the next 30 to 40 years half the children in the school system in Saskatchewan will be native or of aboriginal descent.

• 1505

One of the things our organization is doing right now is that we have assigned an officer full-time in the inner city schools, and his number one objective is to develop better relationships between aboriginal people and the police officer. First of all, most of them don't trust us and they don't understand us. In six short months of that one officer working in the schools—

Mr. Waddell: They all read the Manitoba justice committee report and the Donald Marshall inquiry.

Sgt Evers: I would like to say that we did this—

Mr. Waddell: The Metropolitan Toronto example.

Sgt Evers: What we found is that just by having that one officer working in the inner city schools with aboriginal children, we have had tremendous results already, not only from those kids but in the schools and from the parents of those kids, who see cops not as an adversary but as somebody who actually does care about their children. We are at the point now where we are going to expand that horizon and work more and more.

At the same time, we are seeing some positive results in recruiting aboriginal people to our organization, which is very hard because most native people don't want to belong to a police organization for one reason or another. We are actively recruiting aboriginal people, and for a selfish reason, because it helps our own members better understand who the aboriginal people are and what they are all about, not so that we are seen as being good guys in the community because we hire aboriginals, but because of what it will do for us. Also, working with the aboriginal children has to be a priority for ours and most other Saskatchewan police organizations.

[*Traduction*]

L'arrivée des Autochtones, des gens des Premières nations dans les villes des Prairies m'inquiète considérablement. Je crois qu'il faut parler davantage de ce phénomène et de ses implications en matière de criminalité et de prévention du crime. Je crois que le même phénomène existe à Vancouver. Cependant, puisque la ville est plus grande, tellement plus populeuse, il est moins visible que...

J'ai été étonné de constater le phénomène même dans ma communauté, dans les banlieues. Je parlais récemment à une responsable des tribunaux autochtones à qui je disais qu'il n'y avait pas beaucoup d'Autochtones dans la région. Après m'avoir demandé si j'étais sérieux, elle m'a montré la liste des affaires qui concernaient les Autochtones dans Surrey et Coquitlam. J'ai été renversé.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, sergent, nous donner des détails supplémentaires à ce sujet, surtout pour informer ceux parmi mes collègues du comité qui ne proviennent pas de l'Ouest et qui ne sont peut-être pas au courant de la situation.

Sgt Evers: J'ai deux brefs commentaires. Des enseignants de la province de la Saskatchewan m'ont déclaré que dans 30 ou 40 ans, la moitié des enfants du système scolaire de la Saskatchewan seront des Autochtones ou d'ascendance autochtone.

L'une des choses que notre organisme a faite a été d'affecter un policier qui travaille à plein temps dans les écoles des ghettos et dont le principal objectif consiste à établir de meilleurs rapports entre les Autochtones et la police. Au départ, la plupart des Autochtones ne nous font pas confiance et ne nous comprennent pas. Cela fait à peine six mois que ce policier travaille dans les écoles...

M. Waddell: Ils ont tous lu le rapport du comité de la justice du Manitoba et le rapport de l'enquête sur l'affaire Donald Marshall.

Sgt Evers: Je tiens à dire que nous avons fait cela...

M. Waddell: C'est la même chose que dans la région métropolitaine de Toronto.

Sgt Evers: Le simple fait d'avoir un policier qui travaille avec les enfants autochtones dans les écoles des ghettos a déjà donné d'excellents résultats, non seulement pour les enfants eux-mêmes, mais aussi pour les écoles et pour les parents, qui considèrent maintenant les policiers non plus comme des adversaires, mais comme des gens qui s'intéressent vraiment à leurs enfants. Nous comptons maintenant étendre le programme.

D'un autre côté, nous avons réussi à recruter des Autochtones au sein de notre organisme, ce qui est très difficile parce que la plupart des Autochtones ne veulent pas appartenir à un organisme policier pour une raison ou pour une autre. Nous recrutons activement des Autochtones, et ce pour une raison bien égoïste, parce que cela aide les policiers eux-mêmes à mieux comprendre le point de vue des Autochtones. Ce n'est donc pas uniquement pour être bien vus par le public, mais parce que cela peut aussi nous être utile. À part cela, le travail auprès des enfants autochtones doit être considéré comme une priorité pour notre organisme et pour la plupart des autres organismes policiers de la Saskatchewan.

[*Text*]

I hope I answered your question.

Mr. Waddell: I am trying to flag it also. I think you answered some of it. Does Maureen or anybody else have anything to add?

Ms Cheyne: Regarding the aboriginal issue?

Ms Jones: I think it is an area where we have to do a lot more outreach as well, and also be able to listen. I think sometimes centres like ours are not seen as accessible by people who are aboriginal, and we have to be working there as well. We are trying to recruit more volunteers, and we would certainly like to have more staff to be able to do some of that outreach.

Mr. Waddell: With regard to the black population in the States, California and L.A. and so on, look at the statistics and see the number of black people in the population compared to the jail population. You notice it, but it just leaps out at you with the Canadian experience in the prairies with the amount of aboriginal people in jail compared to the percentage of the population. I would say it is of tragic proportions, and it has been going on for awhile. I don't see any commitment we have made to reduce that substantially.

What I have seen in my own legal career over the last 20 years or so is not a reduction, but I have seen a lot of aboriginal leadership, and we have heard some of them today who are going to try to do it themselves. That's been probably the most encouraging thing.

Ms Cheyne: I think that's really important that they are in the lead, because the experience I have had with the victims I have worked with who are aboriginals—in the cases I am thinking of there wasn't very much family support. There was a sense that everyone had been abused in the situation. "So what, so I am abused. What's the problem? Everyone else is too, so tell me something new." They don't want to carry it through the legal system because they don't think it is going to get them anywhere, and they figure they are going to get cast out of the home if they do.

I think there needs to be a change in the outlook on it internally too. As much as I can say to them that they have a right to do what they want to do and they don't have to be abused, they have to feel that inside, and that support has to come within the communities.

Ms Jones: I see a lot of work being done that could be teach us in terms of things like healing circles and more holistic treatment. We also have to be more willing to listen and to learn.

• 1510

Mr. Waddell: Yes, if you heard me, I made reference earlier on to Dr. Satah's work on how kids who come from abusive families go on to be abusers in their own families. It's pretty obvious. The research is there. At some point we're

[*Translation*]

J'espère avoir répondu à votre question.

M. Waddell: J'essaie moi aussi de montrer que c'est important. Je pense que vous avez répondu partiellement à ma question. Maureen ou quelqu'un d'autre a-t-il quelque chose à ajouter?

Mme Cheyne: Au sujet des Autochtones?

Mme Jones: À mon avis, c'est un domaine où nous devons faire davantage d'efforts de communication et où nous devons aussi devoir écouter. Parfois, les Autochtones n'ont pas l'impression que les centres comme le nôtres sont accessibles et nous devons aussi leur montrer que ce n'est pas le cas. Nous essayons de recruter davantage de bénévoles et nous voudrions bien avoir plus de personnel pour faire ce travail de communication.

M. Waddell: Dans le cas des noirs aux États-Unis, en Californie, à Los Angeles, et ailleurs, on peut facilement comparer le nombre de noirs dans l'ensemble de la population et le nombre de noirs dans les prisons. Les chiffres sont encore plus renversants dans les Prairies canadiennes si l'on compare le nombre d'Autochtones en prison à leur pourcentage de l'ensemble de la population. Le problème atteint des proportions tragiques depuis trop longtemps déjà. À mon avis, on n'a pas suffisamment pris d'engagements pour réduire ce pourcentage.

À titre d'avocat, j'ai pu constater moi-même qu'il n'y a pas vraiment eu de réduction depuis 20 ans, mais les Autochtones ont maintenant pris l'initiative et certains nous ont même dit aujourd'hui qu'ils veulent essayer de remédier eux-mêmes à la situation. C'est probablement ce qu'il y a de plus encourageant.

Mme Cheyne: À mon avis, c'est vraiment important qu'ils prennent l'initiative parce que, après avoir travaillé avec des victimes autochtones, j'ai constaté moi-même qu'elles n'avaient pas eu beaucoup de soutien de la part de leurs familles. Les victimes avaient l'impression que tout le monde avait souffert de la même façon. Elles se disaient: «Je suis victime d'agression, mais qu'y a-t-il d'extraordinaire à cela? C'est la même chose pour tout le monde.» Elles ne veulent pas passer par le système juridique parce qu'elles ne pensent pas que cela leur soit vraiment utile et craignent de se faire mettre à la porte de leur foyer si elles le font.

À mon avis, il faudrait aussi changer l'attitude des victimes elles-mêmes. Je peux leur dire qu'elles ont le droit de faire ce qu'elles veulent et de ne pas être victimes d'agression, mais elles doivent en être convaincues et avoir l'appui de leur entourage.

Mme Jones: Il y a bien des choses qu'on pourrait faire, par exemple organiser des cercles de guérison et donner davantage de traitements holistiques. Il faut aussi être davantage disposé à écouter et à apprendre.

M. Waddell: Oui, vous m'avez peut-être entendu mentionner plus tôt le travail du docteur Satah montrant que les enfants victimes de violence familiale commettent plus tard des actes de violence dans leur propre famille. C'est bien

[*Texte*]

going to have to start dealing with it, instead of just screaming for law and order and handing out big prison sentences, which we know will get us nowhere. So I'm pleased to hear especially your view of the national strategy identifying women, minorities, natives, and so on.

Mr. Fee (Red Deer): Both your briefs were very clear, concise, and specific and spoke for themselves. I have just one general question. I missed the steering committee meeting for this committee. I want to know if you chose to appear together or whether that was a decision of this committee because you both happen to be from Saskatoon and Saskatchewan. How did you end up here at the same time?

Sgt Evers: I was actually surprised to see them at the airport this morning. We were scheduled at the same time.

Mr. Fee: It was not by your choice; it just happened that way.

Sgt Evers: It just happened, sir.

Ms Jones: We certainly wouldn't mind.

Sgt Evers: No, I actually like these ladies anyway, so it doesn't matter.

Mr. Fee: I was going to ask them for an evaluation of your committee and your service, but I'll leave that for a little later on.

Sgt Evers: We have a great working relationship.

Mr. Fee: They're not going to say anything different while sitting here, anyway.

Ms Cheyne, I have just one question I want to have you elaborate on. I can understand your reason for wanting to get to the root cause and to work with children as early as possible in their development, but you suggested social development should become part of the school curriculum. I can see that's one place in which you can have access to all the young people coming through the system.

I have two concerns. This does again take away from families, who should be doing it in the first place. But I can understand the frustration, because in too many families it doesn't happen. But putting something else into the school curriculum, where you don't necessarily have people who are competent and qualified to handle it... There are also all the standard jokes about the school systems not being able to teach reading and writing now. Why are we throwing something else at them? Can you elaborate a little on your suggestion, please?

Ms Cheyne: That suggestion is a dream of mine I would like to see some day. That's why the second part of what I was talking about was professionals and the need to educate professionals. I included teachers in that.

You're right. You can't expect teachers to talk about sexuality or sexual assault with children if they don't feel comfortable with it themselves. We have the same problem with parents, because parents feel uncomfortable when

[*Traduction*]

évident, la recherche le prouve. Il faudra que nous nous penchions un jour sur la question au lieu de réclamer justice et d'imposer de longues peines d'emprisonnement, ce qui ne donnera d'ailleurs rien du tout. Je suis donc bien content de vous entendre parler de la stratégie nationale qui identifie les femmes, les minorités, les Autochtones, et ainsi de suite.

M. Fee (Red Deer): Vos deux exposés étaient très clairs, concis, précis et explicites. Je n'ai qu'une question d'ordre général. Je n'ai pas assisté à la réunion du comité directeur. Est-ce vous qui avez décidé de témoigner ensemble ou est-ce le comité qui l'a décidé parce que vos deux groupes sont de Saskatoon et de la Saskatchewan? Comment se fait-il que vous témoignez en même temps?

Sgt Evers: Cela m'a étonné de les voir à l'aéroport ce matin. Nous devions comparaître à la même heure.

M. Fee: Ce n'est pas vous qui l'avez demandé; c'est un effet du hasard, alors?

Sgt Evers: C'est ainsi que les choses se sont arrangées, monsieur.

Mme Jones: Cela ne nous dérangerait certes pas.

Sgt Evers: Non, j'aime bien ces dames, de toute façon.

M. Fee: J'allais leur demander d'évaluer le service rendu par votre comité, mais je le ferai un peu plus tard.

Sgt Evers: Nous travaillons très bien ensemble.

M. Fee: Elles ne vont pas dire le contraire maintenant, de toute façon.

Madame Cheyne, je n'ai qu'une question à vous poser. Je comprends pourquoi vous voulez vous attaquer à la cause du problème et travailler le plus tôt possible avec les enfants, mais vous dites aussi que le développement social devrait faire partie du programme scolaire. Ce serait effectivement une façon pour vous d'entrer en contact avec tous les jeunes qui fréquentent l'école.

Il y a deux choses qui me préoccupent. Cela réduit le rôle de la famille et c'est elle qui devrait faire la plus grande partie de ce travail. Je comprends cependant votre frustration parce que bon nombre de familles ne font rien de tel. Si vous ajoutez quelque chose au programme scolaire et demandez à des gens qui ne sont pas nécessairement compétents de s'en occuper... On entend maintenant toutes sortes de plaisanteries au sujet du système scolaire parce que, apparemment, on n'apprend même plus à lire et à écrire dans les écoles. Pourquoi leur demander de faire quelque chose de plus? Pourriez-vous élaborer un peu?

Mme Cheyne: Ce que j'ai proposé est une chose que je voudrais bien voir faire un jour. C'est pour cela que j'ai parlé aussi de la nécessité de former des professionnels et j'ai mis les enseignants dans cette catégorie.

Vous avez raison. On ne peut pas s'attendre à ce que des enseignants parlent de sexualité ou d'agression sexuelle à des enfants si cela les met mal à l'aise. C'est la même chose pour les parents parce qu'ils se sentent eux aussi mal à l'aise

[*Text*]

talking about those issues. Right now I go into day care centres and talk to parent groups and workers, and even at a young age they don't feel comfortable with them at home and they want them brought in, but they also want input.

It is important. If you look at some of the programs available to deal with some of those issues, the feeling is "unhappy kids"; those kinds of things. Those preventive programs have a whole parent component to them, not only to introduce the programs to the parents but also to make the parents part of the programs. A lot of what you're doing is also helping them become able to deal with their own sexuality and issues regarding sexual abuse and to be able to talk about those issues so that then they can deal with them with their children. At some point it does have to get implemented, not just on that one issue but on the global issues I was talking about, so we can get children...

We already have problems regarding reading and that kind of thing, but if we can't teach these kids self-confidence... I think that was initiated by the chair too, as being one of the main problems when we're looking at crime. Unless we say, look, this is a major problem and it's as important as having our children learn how to read... We have to have them feeling good about themselves. We have to put it in early, and we have to say somehow it is as important. If we keep putting the expectancy on the parents to do it, it's not going to happen, I don't think.

Mr. Thorkelson: In this crime prevention study we've been doing we've heard about opportunity reduction, social development, and the problems of natives. Sexual assault is a specific problem in itself and the roots of it are, I think, deeper than poverty and unemployment and these other things.

• 1515

Recently I read, and I have not quite finished it, a book by Naomi Wolf, *The Beauty Myth*—you may have read it—in which she talks about how society objectifies women, and not only in a pornographic sense. The fashion industry objectifies women, and women buy into this and then women compete with others. Women dress not only for men, or care about their appearance not only for men, but for women. Some of their status among women depends on how good they appear, so women are being turned into objects and there's increasing isolation. There's a disturbing trend.

In fact, yesterday in *The Globe and Mail*, on the last page of the first section, there was a fitness instructor who wrote in and said that when he started to teach aerobics women were taking part for fun and for health, but now he was saying he has noticed a disturbing trend over the last couple of years, that women themselves were dressing more and more provocatively. They were trying to sculpt their bodies, and it was not for fun or for health. They've bought

[*Translation*]

quand ils parlent de ces questions. Je vais parler à des groupes de parents et de travailleurs dans des garderies et je constate que les parents ne se sentent pas à l'aise lorsqu'ils parlent de ces questions à leurs jeunes enfants et qu'ils veulent que d'autres s'en occupent, mais ils veulent aussi avoir leur mot à dire.

C'est important. Si l'on examine les programmes qui existent maintenant pour traiter de ces questions, on parle d'enfants malheureux, et ainsi de suite. Dans le cadre des programmes de prévention, on tient non seulement à ce que les parents comprennent les programmes, mais aussi à ce qu'ils y participent. Dans une large mesure, on s'efforce de les aider à mieux comprendre leur propre sexualité et les questions reliées à l'agression sexuelle pour qu'ils puissent en discuter et qu'ils puissent ensuite en parler à leurs enfants. Il faudra un jour faire quelque chose en ce sens, non pas seulement pour cette question, mais pour toutes celles dont j'ai parlé afin que les enfants...

Il y a certes des problèmes pour ce qui est de l'enseignement des matières de base à l'école, mais si nous ne pouvons pas donner une certaine confiance en eux à ces enfants... Je pense que le président a aussi mentionné le fait que c'est l'une des principales causes du crime. À moins que nous puissions dire qu'il s'agit d'un problème de taille et que c'est aussi important de s'en occuper que de montrer à nos enfants comment lire... Nos enfants doivent se sentir bien dans leur peau. Nous devons leur inculquer cette confiance en soi dès leur plus jeune âge et leur montrer que c'est important. À mon avis, si nous continuons de demander aux parents de s'en occuper, il n'arrivera rien.

M. Thorkelson: Dans notre étude de la prévention du crime, nous avons entendu parler de réduction des chances, de développement social et de problèmes des Autochtones. L'agression sexuelle est un problème particulier et, à mon avis, ses racines vont plus loin que la pauvreté, le chômage, et ainsi de suite.

J'ai lu récemment, bien que je ne l'aie pas encore tout à fait terminé, un ouvrage de Naomi Wolf intitulé *The Beauty Myth*. Vous l'avez peut-être lu. L'auteur écrit que les femmes sont dépersonnalisées par la société, et pas seulement à cause de la pornographie. L'industrie de la mode dépersonnalise les femmes, mais elles acceptent cela et rivalisent entre elles. Les femmes se préoccupent de leurs vêtements et de leur apparence non seulement à cause des hommes, mais aussi à cause des femmes, car la façon dont elles sont considérées par d'autres femmes dépend en partie de leur apparence. A cause de cela, les femmes sont dépersonnalisées et se sentent de plus en plus isolées. C'est une tendance inquiétante.

Hier, dans *The Globe and Mail*, à la dernière page de la première partie, un moniteur de conditionnement physique disait que, lorsqu'il avait commencé à enseigner l'aérobie, les femmes suivaient les cours pour s'amuser et pour rester en bonne santé. Depuis quelques années, cependant, il disait avoir constaté une tendance inquiétante: les femmes s'habillent de façon de plus en plus provocante et essaient de sculpter leurs corps pour des raisons qui n'ont rien à voir

[*Texte*]

into these objects where they themselves become objects. We have to deal with that somehow.

I don't know what prescription she has. I don't know what prescriptions you may have but I'd be interested in hearing your opinion, because I think this is all part of a disturbing trend. We have people, corporations, pushing this, various industries, and society itself, and television with its emphasis on youth and beauty, and we lose sight that people are human and we need to interact more. In our series of hearings, one of the themes is that we need to care more about each other, we need to interact and we need to respond more effectively. It's a difficult thing to ask people to do in society when their lives are so hurried and busy and there are so many pressures, both subconscious and conscious pressures, and that sort of thing.

Do you have any comments?

Ms Cheyne: I guess one comment I could make is that in order to get people to care we have to get them to care about themselves. One of the things you're dealing with in the issue of women seeing themselves as objects is how they look at themselves. and how they really feel about their own identity, and if there's really self-acceptance there when that's going on. If you look at the number of teenagers with anorexia and that kind of thing, it comes back to that again.

Mr. Thorkelson: But she's saying this is because of societal pressure and that we should try, I would take it, to deal with some of that pressure.

Ms Jones: I would like to see some examples that show healthy imagery and possibly incentives I talked about in terms of positive images of women that don't mean you have to be six feet and a hundred pounds, and legs four feet tall, to be attractive, and that healthy is what we're there for, and encourage companies to do likewise. Part of that also comes from us as a community partnership in terms of writing to those organizations or corporations that misuse women for their advertising.

Mr. Thorkelson: Role models.

Ms Jones: Healthy role models.

Mr. Thorkelson: Healthy role models, different role models, or a variety.

Ms Jones: But I think a lot of positive leadership could come from government.

The Chairman: Ms Jones, you said—and it's a known fact—that most of the child sexual assaults occur within the home, perpetrated by someone who is known. Could you give me some indication of what you would recommend that we put in our recommendations to stop this type of thing? We can make recommendations about known sexual abusers and we can make recommendations about sexual abusers outside the home, but can you think of anything we could do as a crime prevention committee to make some definite proposals to stop sexual abuse within the home?

[*Traduction*]

avec le sport ou la santé. Elles ont accepté d'utiliser des objets qui font d'elles-mêmes des objets. C'est une question sur laquelle nous devons nous pencher.

J'ignore quelle solution elle propose. J'ignore quelles solutions vous proposez de votre côté, mais je voudrais bien savoir ce que vous en pensez parce que tous ces phénomènes font partie de la même tendance inquiétante. Il y a des gens, des entreprises, des industries, la société elle-même, de même que la télévision, avec l'accent qu'elle place sur la jeunesse et la beauté, qui favorisent cette tendance, et nous oublions que nous sommes tous des êtres humains et que nous devons développer nos relations avec les autres. L'un des thèmes de nos audiences, c'est que nous devons nous préoccuper davantage d'autrui, communiquer davantage et répondre mieux aux besoins d'autrui. C'est difficile à accomplir dans une société de gens pressés et occupés qui subissent tant de pressions conscientes et subconscientes.

Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

Mme Cheyne: D'abord, si nous voulons que les gens se préoccupent d'autrui, nous devons faire en sorte qu'ils se préoccupent de leur propre sort. Si les femmes se considèrent comme des objets, c'est en partie à cause de l'opinion qu'elles ont d'elles-mêmes et de leur propre identité, qu'elles acceptent, ou non, telle qu'elle est. C'est le même problème pour les adolescents qui souffrent d'anorexie, par exemple.

M. Thorkelson: Mais l'auteur dit que cette attitude provient des pressions exercées par la société et que, d'après ce que je peux comprendre, nous devrions essayer d'atténuer ces pressions.

Mme Jones: J'aimerais que la représentation des femmes soit saine et que l'on encourage les entreprises et les médias à refléter une image positive des femmes pour qu'elles n'aient pas l'impression qu'elles doivent mesurer six pieds, être toutes en jambes et peser une centaine de livres pour être attrayantes, et que l'important, c'est d'être en bonne santé. Il faut aussi que nous fassions notre part à l'échelle locale en écrivant aux organismes et aux entreprises dont la publicité donne une mauvaise image des femmes.

M. Thorkelson: Pour offrir des modèles de comportement.

Mme Jones: Des modèles de comportement appropriés.

M. Thorkelson: Des modèles de comportement appropriés, différents, ou bien divers genres de modèles.

Mme Jones: Il me semble que le gouvernement pourrait faire beaucoup pour donner le ton.

Le président: Vous avez dit, madame Jones, et c'est une chose que nous savons tous, que la plupart des agressions sexuelles à l'égard des enfants sont commises au foyer par une personne connue. Selon vous, que devrions-nous recommander pour empêcher ce genre de choses? Nous pouvons formuler des recommandations au sujet des agresseurs sexuels notoires et des agressions sexuelles à l'extérieur du foyer, mais y a-t-il quelque chose de précis que le comité de la prévention du crime peut proposer pour mettre fin aux agressions sexuelles au foyer?

[*Text*]

• 1520

Ms Jones: I am not talking about just within the family. We do not want to minimize within the family. I am also talking about other kinds of sexual assault. I think some of the crime prevention that has been done has talked a lot about locks, clipping hedges down, and doing all those things to make your home safer. Of course, a lot is known to the survivors.

I think we have to send messages out that sexual assault is a serious crime. When I read in the paper and when I hear a sex scandal or sex crime, I am appalled when they are talking about a sexual assault. It does not address the violence and I think a lot of messages are sent out. An example was given about sexual harassment. This is violence. This is abusive. This is not the kind of society we want to be.

Some of that would possibly help change some attitudes, and I think we have to back that up. I am not talking necessarily about stiff sentences, locking them away forever. I am talking about treatment programs.

Again, there are things that go on in the schools that talk about respect for women, for children, and men as well. These are some of the basic crime prevention things.

The Chairman: I would like thank all of you very much for your briefs, for being open and candid with us. I must say, Sergeant Evers, I notice that you seem to be upbeat and happy all the time. For a man who is working towards putting himself out of a job, I commend you.

Sgt Evers: I am looking forward to the day, sir.

The Chairman: I know you are. Thank you very much.

I would like to call the next witness. Would Linda Meyer come to the table, please.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): Hello, Ms. Meyer. Welcome to the committee. Would you care to read your brief, or would you like to take certain excerpts? How would you like to proceed? I hope there will be enough time for some questions after you are finished.

Ms Linda Meyer (Individual Presentation): Mr. Chairman, committee members, fellow speakers, guests, I would like to welcome the members of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General to the city of Vancouver, which is the gateway to the province of British Columbia.

We are gathered here today in beautiful Vancouver to discuss a not-so-beautiful topic: crime prevention. Nevertheless, crime prevention is a fundamental and paramount topic for discussion, because it may save the taxpayers billions of dollars, which is what it currently costs, according to CBC news, to maintain the courts, the police forces, and jails.

Finally, the previously mentioned institutions teach people not how to be better citizens but how to be better criminals. The following five suggestions, which I will defend later in this brief, will teach people not how to be better criminals but how to be better citizens.

[*Translation*]

Mme Jones: Je ne m'intéresse pas seulement aux agressions au sein de la famille. Nous ne voulons pas en minimiser la gravité, mais il y a aussi d'autres cas d'agression sexuelle. On a beaucoup insisté sur certaines mesures de sécurité pour se protéger à la maison, sur la nécessité d'avoir de bonnes serrures, de réduire la hauteur des haies autour des maisons, et ainsi de suite. Bien entendu, ce sont les survivants qui en savent le plus à ce sujet.

À mon avis, nous devons faire comprendre au public que l'agression sexuelle est un crime grave. Quand je lis des articles sur des scandales ou des crimes sexuels dans les journaux, cela me consterne de voir comment on traite les agressions sexuelles. On ne parle pas de l'aspect violent de ces crimes et cela crée certaines impressions. Prenons, par exemple, le harcèlement sexuel. C'est un acte de violence et d'agression. Nous ne voulons pas vivre dans une société où cela est toléré.

Si l'on insistait là-dessus, on pourrait peut-être favoriser un changement d'opinion parmi le public et je pense que c'est une chose que nous devons appuyer. Je ne parle pas nécessairement d'imposer de longues peines d'emprisonnement aux agresseurs, mais plutôt de les traiter.

On peut aussi, par ailleurs, intervenir dans les écoles pour créer une société qui respecte davantage les femmes, les enfants et aussi les hommes. Ce sont quelques-unes des choses fondamentales que l'on peut faire pour prévenir le crime.

Le président: Je tiens à vous remercier tous d'avoir présenté des exposés aussi francs et candides. Je dois dire, sergent Evers, que vous semblez être toujours de bonne humeur. Pour un homme qui essaie de rendre son propre travail superflu, c'est une attitude méritoire.

Sgt Evers: J'ai bien hâte que ce soit possible.

Le président: Je le sais. Merci beaucoup.

J'invite maintenant le prochain témoin, Linda Meyer, à s'approcher.

Le président suppléant (M. MacLellan): Bonjour, madame Meyer, et bienvenue au comité. Préférez-vous lire votre exposé ou en citer seulement quelques passages? Comment voulez-vous procéder? J'espère que nous aurons le temps de vous poser quelques questions quand vous aurez terminé.

Mme Linda Meyer (présentation individuelle): Monsieur le président, membres du comité, membres de l'auditoire, je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue aux membres du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général dans la ville de Vancouver, porte de la Colombie-Britannique.

Nous sommes donc réunis aujourd'hui dans une ville où il est fort agréable de vivre pour débattre une question désagréable, la prévention du crime. Aussi désagréable cela soit-il, il faut en parler, parce que cela pourrait économiser des milliards de dollars aux contribuables. En effet, d'après le service des nouvelles de la Société Radio-Canada, c'est ce que coûtent maintenant les tribunaux, les forces policières et les prisons.

Qui plus est, ces institutions montrent aux gens comment devenir, non pas de meilleurs citoyens, mais de meilleurs criminels. Les cinq suggestions que je vais vous faire et que je défendrai plus tard dans mon exposé visent à montrer aux gens comment devenir, non pas de meilleurs criminels, mais de meilleurs citoyens.

[*Texte*]

In addition, instead of wasting billions of dollars on courts, police forces, and jails, which warehouse criminals, why not invest this money in rehabilitating wayward citizens? Invest taxpayers' money by raising the minimum wage, creating meaningful full-time jobs, legalizing victimless crimes, building more alcohol and treatment centres, and implementing more literacy programs. Last, in the long term, trillions of dollars shall be saved because the above suggestions will break the cycle of crime forever.

Invest the taxpayers' money by raising the minimum wage to the poverty level and entrench it in the Constitution via the social charter. This is a win-win suggestion because it will save money and people.

• 1525

Currently it costs the taxpayers approximately $200 a day or more to maintain a criminal. However, if the minimum wage law is raised, fewer people will commit crimes. Their reliance on criminal activities to subsidize their Third World wages will decrease as their wages increase. Therefore, the government can transfer the taxpayers' surplus expenditure, in a sense, from the criminal system to the social system. As a result, this will motivate more criminals to reform as they will have the incentive to earn a fair day's pay for a fair day's work.

Unfortunately, according to the Fraser Institute the present minimum wage is legislated poverty. It is $5,000 below the poverty line, which is an infamous injustice and therefore a crime. In fact, some people earning minimum wage commit crimes because it is impossible for them to live on such a grossly inadequate and shameful wage. Ultimately, poverty breeds crime.

Invest the taxpayers' money by creating meaningful full-time jobs. This is a win-lose suggestion because it would work but it won't happen. It won't happen because the corporate, bureaucratic and political elite do not practise what they preach. They preach equality of opportunity but they do not practise it.

How can destructive criminals become productive citizens when they are denied equal access to institutes of higher learning and equal access to job opportunities? Consequently, they eke out a meagre living by working at casual and part-time dead-end jobs. This means that many of them supplement their disgraceful and deplorable incomes with criminal activities.

In conclusion, as long as inequality of opportunity persists, then crime prevention will remain nothing but a farce.

Invest the taxpayers' money by legalizing victimless crimes such as prostitution. This is a win-win suggestion because everyone will benefit enormously by it.

First of all, the courts, police forces and jails will have more time and money to concentrate on protecting people from violent criminals.

[*Traduction*]

Au lieu de gaspiller des milliards de dollars en les consacrant à nos tribunaux, nos forces policières et nos prisons, qui ne sont d'ailleurs que des entrepôts pour les criminels, pourquoi ne pas investir cet argent dans des programmes de réadaptation pour les contrevenants? On pourrait utiliser l'argent des contribuables pour relever le salaire minimum, créer des emplois à plein temps satisfaisants, légaliser les crimes qui ne font pas de victimes, créer davantage de centres de traitement pour les alcooliques et les toxicomanes et multiplier les programmes d'alphabétisation. À long terme, cela permettra d'économiser des milliards de dollars parce que l'on aura enfin brisé le cercle vicieux du crime.

En premier lieu, on pourrait utiliser l'argent des contribuables pour relever le salaire minimum jusqu'au seuil de la pauvreté par voie constitutionnelle grâce à la charte sociale. Il n'y aurait pas de perdant parce que cela permettrait des économies d'argent et de ressources humaines.

Il en coûte maintenant aux contribuables environ 200$ par jour pour garder un criminel en prison. Cependant, si l'on relève le salaire minimum, le nombre des crimes diminuera. En effet, s'ils sont mieux rénumérés, les gens compteront de moins en moins sur des activités criminelles pour suppléer à leurs salaires de misère. Le gouvernement pourrait donc transférer les dépenses excédentaires, en quelque sorte, des contribuables du système pénal au système social. Cela incitera un plus grand nombre de criminels à s'amender puisqu'ils sauront qu'ils peuvent gagner un salaire raisonnable.

Malheureusement, d'après le Fraser Institute, le salaire minimum actuel force les gens à vivre dans une pauvreté légiférée. Il est inférieur de 5 000$ au seuil de la pauvreté, ce qui est une injustice et donc un crime. En fait, certaines personnes qui gagnent le salaire minimum commettent des crimes parce qu'un salaire aussi maigre et honteux ne leur permet pas de subsister. Malheureusement, la pauvreté favorise le crime.

On devrait investir l'argent des contribuables dans la création d'emplois à plein temps satisfaisants. Cette suggestion n'est pas gagnante sur toute la ligne; les résultats seraient positifs, mais on ne la retiendra jamais parce que l'élite commerciale, bureaucratique et politique ne met pas en pratique ce qu'elle prêche. Elle prêche l'égalité des chances, mais elle ne la pratique pas.

Comment des criminels destructifs peuvent-ils devenir des citoyens productifs s'ils ne peuvent, comme les autres, avoir accès aux institutions de haut savoir et postuler des emplois? Ils doivent se contenter de gagner misérablement leur vie grâce à des emplois occasionnels ou à temps partiel sans avenir. À cause de cela, bon nombre d'entre eux se livrent à des activités criminelles pour suppléer à leurs revenus misérables.

Pour terminer, tant qu'il n'y aura pas de chances égales pour tous, la prévention du crime demeurera un voeu pieux.

On pourrait mieux investir l'argent des contribuables en légalisant les crimes qui ne font pas de victimes, comme la prostitution. Cést une suggestion gagnante parce que tout le monde y trouverait d'énormes avantages.

D'abord, les tribunaux, les services de police et les prisons disposeraient de plus d'argent et de temps pour protéger la société contre les criminels violents.

[*Text*]

Second, if prostitution is legalized, it can be limited, controlled and regulated. For example, prostitutes would have to be consenting adults and their territory would be limited to a specific area. Monthly medical exams should be mandatory, which would control the spread of sexually transmitted diseases. Consequently, millions of dollars would be saved in medical bills. In addition, income tax would have to be paid and this would generate millions of dollars.

Before closing, I would like to make an important statement. Prostitution has been practised for thousands and thousands of years. This has been verified in the Bible and it is here to stay. In conclusion, until prostitution is legalized, prostitutes will remain criminals, the courts and jails will remain clogged, the streets will remain dangerous, and Canadian society will remain a narrow-minded prude.

Invest the taxpayers' money in building more drug and alcohol treatment centres. This is another win-win suggestion because it will cure drug and alcohol addicts and will prevent them from committing crimes because they will no longer have to support an expensive and destructive habit.

For example, I have evidence in an article from *The Province* newspaper that supports my argument to build more drug and alcohol treatment centres for people like Adrian Sprosen, who is a chronic alcoholic and drug abuser and has been jailed for eight years for starting a fire that killed a mom and daughter:

> Adrian Sprosen, 28, pleaded guilty in Surrey provincial court to manslaughter and criminal negligence causing death. Killed in a Nov. 18, 1990, Surrey house fire were Law Yin Moy Lee, 42, and her daughter, Tai Kimi Lee, 12. The mother died when she ran back to save her daughter.

> Judge Jean Lytwyn Friday rejected Sprosen's argument he accidentally set the fire while breaking and entering.

Adrian Sprosen is a chronic alcoholic and drug abuser who was sent to jail. However, he should have been sent to a drug and alcohol treatment centre. In addition, it will cost the taxpayers approximately $300,000 to warehouse Sprosen.

• 1530

Also, a prison setting has a negative atmosphere that hinders social workers from rehabilitating addicts such as Sprosen. How can Sprosen be cured when he's surrounded by murderers, rapists, armed bank robbers, etc., who will undoubtedly teach him the tricks of their trade? As a result, when Sprosen is released from prison, he will be a worse threat to society than he was before.

So far I have discussed crime prevention with regard to alcoholics and drug abusers, but there is a more ominous and hideous side-effect of their abusive behaviour. In fact, you could call it a human by-product. I'm referring to fetal

[*Translation*]

Deuxièmement, si la prostitution était légalisée, on pourrait la contrôler, la limiter et la réglementer. Par exemple, seuls des adultes consentants pourraient être prostitués et leur territoire serait limité à un secteur précis. Des examens médicaux obligatoires tous les mois permettraient de mettre un frein aux maladies sexuellement transmissibles, et cela économiserait des millions de dollars en factures médicales. En outre, les gains seraient imposables, ce qui produirait des millions de dollars en recettes fiscales.

Avant de terminer, je voudrais faire une importante déclaration. La prostitution existe depuis des milliers d'années. Il en est question dans la Bible et ce n'est pas une chose qui est près de disparaître. Tant que la prostitution n'est pas légalisée, les prostituées seront des criminelles, les tribunaux et les prisons seront encombrés, les rues seront dangereuses et la société canadienne continuera de faire preuve d'étroitesse d'esprit.

On devrait mieux investir l'argent des contribuables en créant davantage de centres de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Cette suggestion est également gagnante sur toute la ligne, car cela permettrait de guérir des alcooliques et des toxicomanes qui ne commettraient alors plus de crimes puisqu'ils n'auraient plus besoin d'argent pour financer une habitude dispendieuse et destructive.

J'ai ici un article publié dans *The Province* qui appuie mon argument en faveur de centres de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme où l'on pourrait traiter des gens comme Adrian Sprosen, un alcoolique chronique et un toxicomane, condamné à huit ans d'emprisonnement pour avoir allumé un incendie qui a tué une mère et sa fille:

> Devant le tribunal provincial de Surrey, Adrian Sprosen, âgé de 28 ans, a plaidé coupable d'homicide involontaire et de négligence criminelle causant la mort. Law Yin Moy Lee, âgée de 42 ans, et sa fille Tai Kimi Lee, âgée de 12 ans, ont trouvé la mort dans un incendie à Surrey, le 18 novembre 1990. M^me^ Lee est morte quand elle est retournée dans la maison en flammes pour sauver sa fille.

> Le juge Jean Lytwyn Friday a rejeté l'argument de Sprosen selon lequel il avait allumé l'incendie accidentellement en commettant un vol avec effraction.

Adrian Sprosen est un alcoolique chronique et un toxicomane. Au lieu d'être mis en prison, il aurait dû être envoyé dans un centre de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Le fait de le garder en prison coûtera environ 300 000$ aux contribuables.

En outre, l'atmosphère négative des prisons empêche les travailleurs sociaux de réadapter des toxicomanes comme Sprosen. Comment peut-il guérir s'il est entouré de meurtriers, de violeurs, de voleurs, qui sont certainement prêts à lui montrer les ficelles du métier? Quand il sera relâché, Sprosen sera donc une menace pour la société plus que jamais auparavant.

J'ai parlé jusqu'ici des alcooliques et des toxicomanes dans le contexte de la prévention du crime, mais leur comportement abusif a un effet secondaire beaucoup plus dangereux et horrible. On pourrait même dire qu'il s'agit

[*Texte*]

alcohol syndrome and drug-addicted babies. These babies are born physically and mentally deformed. As a result, many of them are institutionalized or imprisoned for life. Finally, committee members, I know you will find it in your heart and your budget to build more drug and alcohol treatment centres instead of jails so that fetal alcohol syndrome babies and drug-addicted babies will be human by-products of the past.

Invest the taxpayers' money by implementing more literacy programs pertaining to criminals. This is my final, and perhaps best, win-win suggestion with regard to crime prevention, because it will increase the criminal's status, income, confidence, skills, and hope.

In addition, poverty and crime will decrease. Currently the majority of criminals in Canada's prison systems are functionally illiterate. This means that they cannot perform the following job-hunting tasks properly: read a newspaper's classified ads, fill out a job application form, and write a résumé. As a result, many of Canada's functionally illiterate citizens wind up committing crimes because they are unable to secure jobs due to their lack of education and literacy skills.

For instance, the following excerpt was taken from *The Province* newspaper. Twenty-year-old Gloria Ashacker is doing time for a string of leather shop break and enters in Port Alberni. In addition, her 20-month-old daughter is allowed to live with her as part of the unique program:

"I'm going to keep her in school," vows Ashacker, who has a Grade 9 education.

"I don't want her to be like me.

I just don't want her to follow my steps. . ."

In conclusion, anyone without a grade 12 education might as well be dead job-wise.

This brief is almost finished; however, I feel driven to return to the second suggestion, because its conclusion seems to be somewhat paradoxical. As I said, as long as inequality of opportunity persists, crime prevention will remain nothing but a farce.

Consequently I suppose you are all wondering why I even bother to appear before this Standing Committee on Justice. Well, I believe the majority of thick-skinned, cold, cruel capitalists have a social conscience underneath it all, waiting to be awakened, which is exactly what I intended to do by appearing here today.

To conclude, crime prevention in a sense does not have anything to do with justice, because it is a social concept. The majority of people commit crimes because of various social problems such as inequality, discrimination, physical and sexual abuse, deprivation, neglect, alcoholism, drug abuse, illiteracy, poverty, etc. Therefore the Standing Committee on Justice should concentrate on limiting society's social ills, which will simultaneously eliminate crime.

[*Traduction*]

d'un sous-produit humain. Je veux parler du syndrome de l'aloolisme fétal et des bébés toxicomanes. Ces bébés naissent avec des difformités physiques et mentales et, à cause de cela, bon nombre d'entre eux doivent être placés dans une institution pour le reste de leur vie. Je suis persuadée que vous saurez trouver la compassion et l'argent nécessaires pour construire davantage de centres de traitement de l'alcoolisme et de la toxicomanie, et non des prisons, pour que ne naissent plus de bébés souffrant du syndrome de l'alcoolisme fétal ou de toxicomanie.

Il faudrait investir l'argent des contribuables dans des programmes d'alphabétisation pour les criminels. C'est ma dernière et peut-être ma meilleure suggestion gagnante pour prévenir le crime parce que cela permettrait d'améliorer la situation, le revenu, la confiance et les compétences des criminels et leur donnerait un avenir.

En outre, cela réduirait l'incidence de la pauvreté et du crime. A l'heure actuelle, la majorité des criminels qui peuplent les pénitenciers canadiens sont des analphabètes fonctionnels. Cela signifie qu'ils ne peuvent pas faire le nécessaire pour trouver un emploi, c'est-à-dire lire les petites annonces dans les journaux, remplir des demandes d'emploi et rédiger leur curriculum vitae. A cause de cela, bon nombre d'analphabètes fonctionnels commettent des crimes parce qu'ils sont incapables de trouver un emploi étant donné leur manque d'instruction.

L'article suivant a été publié dans le journal *The Province*: Gloria, âgée de 20 ans, purge une peine de prison pour vols dans toute une série de boutiques de cuir à Port Alberni. Le programme lui permet de garder avec elle sa fille âgée de 20 mois.

«Je vais m'assurer qu'elle reste à l'école, promet Gloria, qui n'a qu'une neuvième année.»

«Je ne veux pas qu'elle fasse la même chose que moi».

«Je ne veux pas qu'elle suive mes traces.»

En bref, ceux qui n'ont pas au moins une douzième année n'ont presque aucune chance de trouver un emploi.

J'ai presque terminé mon exposé, mais je voudrais revenir à ma deuxième suggestion parce que sa conclusion semble être quelque peu paradoxale. Comme je l'ai déjà dit tantôt, tant que les chances ne sont pas égales pour tout le monde, la prévention du crime demeurera un voeu pieux.

Vous vous demandez alors probablement pourquoi j'ai pris la peine de témoigner devant le Comité permanent de la justice. Je suis convaincue que la majorité des capitalistes durs, cruels et froids ont malgré tout une conscience sociale qui n'attend que l'occasion de s'éveiller, et c'est exactement ce que je veux faire en témoignant devant vous aujourd'hui.

En conclusion, d'une certaine façon, la prévention du crime n'a rien à voir avec la justice parce que c'est un concept social. La majorité de ceux qui commettent des crimes le font à cause de divers problèmes sociaux comme l'inéquité, la discrimination, les agressions sexuelles et autres, la privation, la négligence, l'alcoolisme, la toxicomanie, l'analphabétisme, la pauvreté, et ainsi de suite. Le Comité permanent de la justice devrait donc se concentrer sur la façon de réduire les maux sociaux de notre société, puisque cela éliminerait en même temps le crime.

[*Text*]

Mr. Chairman, I wrote a second part to the speech. It's seven minutes long. If I have time, I'll read it. If not, that's okay. It's better than the first part.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): If you could summarize it, we'd appreciate it, Ms Meyer, because of time constraints. Also, a couple of members want to ask questions.

Mr. Domm: I might suggest we have had other witnesses who have appeared before us go on longer.

Ms Meyer: No, that's okay. I don't have to read it.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): I think we should hear it. If she'd like to read the whole thing, we certainly can do it.

If you can summarize, then so much the better; but if you would like to read the whole thing, please go ahead.

• 1535

Ms Meyer: Mr. Chairman and committee members, the positive response—Ian Waddell—to my brief on crime prevention has urged me to elaborate on the five suggestions pertaining to reducing crime in Canada. In each paragraph of the supplementary brief, I will start where I finished each paragraph of the previous brief.

Poverty breeds crime, but that is not all it breeds. Poverty also creates civil unrest and disobedience, such as the odd to-Ottawa trek of the unemployed that took place during the Great Depression.

A more recent illustration lies south of the border. I am referring to the Los Angeles race riot. The riot originated from a racial perspective but it was fuelled from a poverty perspective. Poor blacks had nothing material to lose, which is one of the reasons they ransacked, looted and destroyed south central Los Angeles. In fact, the effects of the Los Angeles race riot were felt and experienced in Toronto and Montreal. Poverty was responsible for fuelling the riot and it may be responsible for fuelling a revolution.

Crime prevention will remain a farce as long as inequality of opportunity persists. Therefore, my suggestion of creating meaningful full-time jobs will definitely reduce crime but it will definitely not occur.

In addition, our capitalist society is based on the concept of maximization of profits. This also conflicts with creating meaningful full-time jobs because its aim is to reduce the number of highly skilled and high-paid jobs, thereby increasing profits. This is achieved by de-skilling labour, exporting jobs to Third World countries that pay slave wages, participating in the metropolis hinterland theory between the United States and Canada, increasing part-time, low-skilled, low-paid jobs. However, what money is not paid out in wages is paid out in maintaining prisons, which ironically is more expensive.

[*Translation*]

Monsieur le président, mon exposé comporte une deuxième partie qui dure sept minutes. Si j'en ai le temps, je la lirai, sinon, tant pis, bien qu'elle soit meilleure que la première partie.

Le président suppléant (M. MacLellan): Nous vous saurions gré de résumer, madame Meyer, parce que nous manquons de temps et que certains membres du comité veulent poser des questions.

M. Domm: Je vous fais remarquer que certains autres témoins ont pris plus de temps que prévu.

Mme Meyer: Ce n'est pas vraiment nécessaire. Je n'ai pas besoin de tout lire.

Le président suppléant (M. MacLellan): Je pense que nous devrions vous entendre. Si vous voulez lire tout votre exposé, nous pouvons certainement. Accepter cela.

Si vous pouvez résumer, ce sera encore mieux, mais si vous préférez lire l'exposé en entier, allez-y.

Mme Meyer: Monsieur le président et honorables membres du comités, la réaction positive—Ian Waddell—à mon mémoire sur la prévention du crime m'a incitée à apporter des détails sur les cinq suggestions relatives à la réduction de la criminalité au Canada. Dans chaque paragraphe du mémoire supplémentaire, je commencerai là où j'ai terminé chaque paragraphe du mémoire précédent.

La pauvreté engendre le crime, mais ce n'est pas tout. Elle est également source de troubles et d'insubordination dans la société; par exemple, la marche des chômeurs sur Ottawa pendant la Crise de 1929.

Nous en avons vu une illustration plus récente aux États-Unis, lors de l'émeute raciale de Los Angeles. L'émeute a été causée par un problème racial, aggravé par la pauvreté. Les Noirs pauvres n'avaient pas de biens matériels à perdre, et c'est l'une des raisons pour lesquelles ils ont saccagé, pillé et détruit le centre-sud de Los angeles. Les effets de cette émeute ont même été ressentis et vécus à Toronto et à Montréal. C'est la pauvreté qui a alimenté l'émeute, et elle pourrait aussi alimenter une révolution.

La prévention du crime demeurera un voeu pieux tant que l'inégalité des chances durera. Par conséquent, ma suggestion de créer de bons emplois à temps plein permettra certainement de réduire la criminalité, mais ce n'est pas demain la veille.

De plus, notre société capitaliste est fondée sur le concept de la maximisation des profits. Or, ce concept est incompatible avec la création de bons emplois à temps plein, car il implique une réduction des emplois hautement spécialisés et bien rémunérés en vue d'accroître les profits. Pour ce faire, on déspécialise la main-d'oeuvre, on exporte les emplois dans les pays du Tiers-Monde où les salaires sont dérisoires, on valide la théorie selon laquelle les États-Unis sont la métropole dont le Canada est l'arrière-pays, et on augmente le nombre d'emplois à temps partiel, peu spécialisés et mal rémunérés. Cependant, l'argent qu'on aurait dû consacrer aux salaires est utilisé pour entretenir des prisons, ce qui revient paradoxalement plus cher.

[*Texte*]

Not only is Canadian society a narrow-minded prude with regard to prostitution but it is acting like an ostrich by sticking its head in the sand, hoping that prostitution will magically go away. Prostitution is the second-oldest profession in the world, next to motherhood, and it is here to stay. In fact, everyone should repeat after me: prostitution is here to stay.

Now, that was not so hard, was it? Admitting there is a problem is half the battle. How can we resolve the prostitution problem if we do not admit we have a problem?

Prostitution is a problem, but is it a crime? What is criminal about it? The behaviour, the sexual act, is certainly not a crime, otherwise our prisons would be overflowing with people. The exchange of sex for money is not a crime because the service and the commodity are legal. Consequently, why is prostitution a crime?

I will now answer my own question. Prostitution itself is not a crime. However, what is a crime is the interaction and soliciting surrounding the behaviour. In addition, if prostitution is legalized, soliciting outside the prostitute's territory will be illegal and will therefore stop.

Finally, prostitution must be legalized, regulated, controlled and limited in Vancouver, Toronto and Montreal like it is in some parts of Holland, Germany and the United States. This will drastically reduce the crime rate.

Building more drug and alcohol treatment centres will diminish the number of fetal alcohol syndrome and drug-addicted babies, but it will not bring back the dead. I am referring to innocent people who are murdered by drinking drivers. As far as I am concerned, anyone who kills someone while they are drinking and driving should receive a suspended life sentence. However, they must have their driver's licence taken away forever. If they are caught driving without a licence, then their life sentence would be invoked.

Furthermore, drinking drivers are not criminals but some of them are murderers. In conclusion, taking away their driver's licence will ensure the fact that they will never have the opportunity to murder again. Therefore, this will decrease the crime rate.

Anyone without a grade 12 education, and may I add a trade or a skill, might as well be dead job-wise. Educating criminals is simply not good enough, because in order to secure a job, they must have a trade or a skill. Furthermore, unionized trades such as pipefitters, gas fitters, electricians, plumbers, carpenters, and painters all earn a decent wage. You cannot expect a man to support a family without that. Capitalist society's ideology made women economically dependent on the minimum wage, which is what he will earn without a grade 12 education and a trade or a skill.

[*Traduction*]

En ce qui concerne la prostitution, non seulement la société canadienne est prude et bornée mais elle pratique la politique de l'autruche, en espérant que la prostitution disparaîtra comme par enchantement. La prostitution est l'une des deux professions les plus vieilles du monde, avec la maternité, et elle ne disparaîtra pas de sitôt. En fait, tout le monde devrait répéter après moi: la prostitution ne disparaîtra pas.

Eh bien, ce n'était pas si difficile, n'est-ce pas? Si l'on admet qu'il y a un problème, on a déjà la moitié de la solution. Comment pouvons-nous régler le problème de la prostitution si nous n'admettons pas qu'il existe?

La prostitution est un problème, mais est-ce un crime? Qu'y a-t-il de criminel là-dedans? Le comportement, c'est-à-dire l'acte sexuel, n'est certainement pas un crime, sinon nos prisons seraient combles. Échanger du sexe contre de l'argent n'est pas un crime, car le service et le produit sont légaux. Alors, pourquoi la prostitution est-elle un crime?

Permettez-moi de répondre à ma question. La prostitution en tant que telle n'est pas un crime; ce qu'elle a de criminel, c'est l'interaction et la sollicitation qu'elle suppose. De plus, si la prostitution est légalisée, la sollicitation à l'extérieur du territoire de la personne qui se prostitue sera illégale et donc, cessera.

Enfin, la prostitution doit être légalisée, réglementée, contrôlée et limitée à Vancouver, à Toronto et à Montréal comme dans certaines villes de Hollande, d'Allemagne et des États-Unis. Cela réduira considérablement le taux de criminalité.

En construisant plus de centres de traitement des alcooliques et des toxicomanes, on réduira l'incidence du syndrome d'alcoolisme foetal et de la toxicomanie chez les nourrissons, mais on ne ressuscitera pas les morts, c'est-à-dire les personnes innocentes qui sont tuées par des conducteurs en état d'ébriété. En ce qui me concerne, un conducteur ivre qui tue une personne doit être condamné à l'emprisonnement à perpétuité avec sursis, et on doit lui retirer définitivement son permis de conduire. Et si on le surprend en train de conduire sans permis, on doit rétablir sa condamnation.

En outre, même si les conducteurs ivres ne sont pas des criminels, certains d'entre eux sont des meurtriers. En conclusion, en retirant leur permis de conduire, on s'assurera qu'ils n'auront plus jamais l'occasion de tuer. Par conséquent, on réduira le taux de criminalité.

Toute personne n'ayant pas une douzième année de scolarité et, faut-il ajouter, un métier ou une qualification, risque fort de ne jamais trouver d'emploi. Il ne suffit pas, tout simplement, d'éduquer les criminels, car, afin de trouver un emploi, ils doivent avoir un métier ou une qualification. Qui plus est, les travailleurs syndiqués tels que les monteurs de tuyauterie, les monteurs d'installations au gaz, les électriciens, les plombiers, les charpentiers et les peintres sont bien rémunérés. Sans un bon salaire, il est impossible de nourrir une famille. À cause de l'idéologie capitaliste, les femmes ne peuvent compter que sur le salaire minimum, qui est la rémunération d'un travailleur n'ayant ni le niveau de la 12e année, ni métier, ni qualification.

[*Text*]

• 1540

Of course, we all know a man cannot support a family on the minimum wage. Therefore he supplements his grotesque income through criminal activities.

In fact, if anyone in this room does not believe my previous statement, on which I stake my life, then all you have to do is try to support your family for a month on the minimum wage. I guarantee that you will run out of money before the end of the month. When you run out of money, you have the following demeaning, humiliating, and demoralizing choices: go to a food bank, a soup kitchen, or a welfare office. Most men would rather steal than beg.

The supplementary brief is almost finished, but I want to make a lasting-impression statement on crime prevention. The majority of crimes seem to be committed by the lower class. However, they are forced into committing crimes by the social problems that I mentioned in my first brief, as well as succeeding features, problems, of capitalist society such as exploitation, social and ethnic stratification, class crystallization, polarization, alienation, division of labour, inequality of opportunity and condition, etc. Ultimately, if the Standing Committee on Justice wants to prevent crime, it must eliminate the social and capitalist problems that create crime.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): Thank you very much, Ms Meyer. We appreciate that very much, and I think you were right on seven minutes.

Ms Meyer: I timed it.

Mr. Waddell: What is your background, Linda?

Ms Meyer: I am a writer.

Mr. Waddell: I see that you are not in the criminal justice system.

Ms Meyer: No.

Mr. Waddell: You do not get paid for being part of the system.

Ms Meyer: No. In fact, I am in the hole.

Mr. Waddell: You are unlike most of our witnesses. Maybe that is why your brief is a little different.

While you were giving your brief, I was thinking that we have not heard much from witnesses about alcohol, which is probably the driving drug that causes violent crime in our society. It is interesting. Ninety per cent of our briefs came from professionals. They are in the system.

Also, you talked about victimless crime.

Ms Meyer: That was easy to write, but I had to get up here and face everybody. That is hard. That is a major problem.

[*Translation*]

Bien entendu, nous savons tous qu'un homme ne peut pas faire vivre une famille avec le salaire minimum. Par conséquent, il arrondit son revenu ridicule en menant des activités criminelles.

En fait, s'il y a quelqu'un dans la salle qui n'est pas convaincu de la véracité de mon assertion précédente—quant à moi, j'en mettrai ma main au feu—il n'a qu'à essayer de faire vivre sa famille avec le salaire minimum pendant un mois. Je vous garantis que vous serez à court d'argent avant la fin du mois. Sans argent, vous pouvez recourir aux solutions suivantes, qui sont dégradantes, humiliantes et démoralisantes: la banque alimentaire, la soupe populaire ou l'assistance sociale. La plupart des hommes préfèrent le vol à la mendicité.

J'ai presque fini de présenter le mémoire supplémentaire, mais j'aimerais faire une déclaration importante sur la prévention du crime. Apparemment, la plupart des crimes sont commis par les plus démunis. Toutefois, ces derniers sont obligés de le faire à cause des problèmes sociaux que j'ai mentionnés dans mon premier mémoire, et des problèmes inhérents à la société capitaliste, notamment: l'exploitation, la stratification sociale et ethnique, la cristallisation des classes, la polarisation, l'aliénation, la division du travail, l'inégalité des chances et des situations, etc. Donc, si le Comité permanent de la justice veut prévenir le crime, il doit éliminer les problèmes sociaux et ceux qui résultent d'un système capitaliste parce qu'ils engendrent le crime.

Le président suppléant (M. MacLellan): Merci beaucoup, madame Meyer. Votre témoignage était excellent et il a duré exactement sept minutes.

Mme Meyer: Je l'ai chronométré.

M. Waddell: Quelle est votre profession, Linda?

Mme Meyer: Je suis écrivain.

M. Waddell: Je vois bien que vous ne faites pas partie du système de justice pénale.

Mme Meyer: Non.

M. Waddell: On ne vous paie pas pour faire partie du système.

Mme Meyer: Non. En fait, je suis dans le trou.

M. Waddell: Vous êtes différente de la plupart de nos témoins. C'est sans doute pourquoi votre mémoire est un peu différent.

Pendant votre exposé, je me disais que les témoins n'ont pas beaucoup parlé de l'alcool, qui est probablement la principale drogue à l'origine des crimes violents dans notre société. C'est un phénomène intéressant. Quatre-vingt-dix pour cent des témoignages ont été présentés par des professionnels. Ils font partie du système.

Vous avez aussi parlé des crimes sans victimes.

Mme Meyer: Il était plus facile d'écrire, que d'en parler en public. C'est difficile. C'est tout un problème.

[*Texte*]

Mr. Waddell: Let us explore that a little bit. It is a problem in Vancouver that has not been raised here so far. In Mount Pleasant there was prostitution. It was chased out of the west side, and now it is into the poorer areas. It seems to me that they just do not have as much power as the people in the west end had to throw it out of there.

You are suggesting that one way of preventing the "crime" of soliciting and so on is to legalize prostitution.

Ms Meyer: Yes. It is legalized, as I said, in Germany, in Holland, and in parts of the States. Right now, they are spread all over Vancouver. There are teenagers and pimps in there, as well as drug dealers. It would get rid of all that. You would be a consenting adult. It is never going to go away.

Mr. Waddell: Would you extend that to drugs? Some people say that is a victimless crime. As a matter of fact, I was looking at my material, and one of the distinguished criminologists says that we treat drug addicts as we treated epileptics in the 19th century. In other words, would you legalize drugs?

Ms Meyer: What kinds of drugs? No. What I find very ironic is that smoking is more detrimental to people's health than marijuana. Marijuana is less addictive and less harmful. In fact, it is used for medical purposes.

Mr. Waddell: You took a tough position on the drinking driver, on alcohol. I agree with you on that. If there is one thing we could do for families, it would be to provide somewhere where the wage earner, or someone in the family who might have an alcohol problem and who has it identified through an impaired driving case, can go. There is nowhere to go. We should have a facility where they can go. We could actually pay the family. We could give the equivalent of the wage to the family so that the family could keep going and the person in the family who has the problem could get some treatment.

• 1545

Ms Meyer: They are not criminals, but when they go in there they come out criminals.

Mr. Waddell: That is right.

Ms Meyer: I do believe that anybody who kills somebody while they are drinking and driving should lose their driver's licence forever. They should not lose it for five or ten years; they should lose it forever. That should be their punishment. The person who is killed can never be brought back. He or she is gone. Therefore, the driver should lose his licence forever. It should be torn up. He should never ever be allowed to drive again.

Mr. Waddell: There is some talk here that average persons in the community were not really interested in crime prevention unless they were directly affected, unless they were robbed or something. Compared to some of the professionals who were here, you are more of an average person, although no one is really average. Everyone is a little exceptional. However, maybe I can use that word.

[*Traduction*]

M. Waddell: Parlons-en un peu plus. Il s'agit là d'un problème qui n'a pas encore été soulevé à Vancouver. À Mount Pleasant, il y avait de la prostitution. On a déplacé le problème dans l'Ouest de la ville, et maintenant, il se pose dans les quartiers pauvres. J'ai l'impression que les habitants de ces quartiers n'ont tout simplement pas autant de pouvoirs que ceux du quartier Ouest pour s'en débarrasser.

Vous dites qu'il faut légaliser la prostitution pour prévenir le «crime» de la sollicitation.

Mme Meyer: En effet. Si on la légalise comme en Allemagne, en Hollande et dans certaines régions des États-Unis. Actuellement, la prostitution touche toute la ville de Vancouver, et il y a des adolescents, des souteneurs et des trafiquants de drogue qui sont impliqués. Si on légalisait la prostitution, on éliminerait tous ces problèmes. La prostitution serait le fait d'adultes consentants. Elle ne disparaîtra jamais.

M. Waddell: À votre avis, cela s'applique-t-il aussi aux drogues? D'aucuns disent qu'il s'agit d'un crime sans victime. En fait, dans l'un des mémoires, un éminent criminologue affirme que nous traitons les toxicomanes comme nous traitions les épileptiques au XIX^{e} siècle. Autrement dit, faut-il légaliser les drogues?

Mme Meyer: Lesquelles? Non. À mon avis, le paradoxe c'est que le tabagisme est plus préjudiciable à la santé que la marijuana. Celle-ci cause moins de dépendance et moins de dégâts. En fait, on l'utilise à des fins médicales.

M. Waddell: Vous vous êtes montrée sévère à propos de la conduite en état d'ébriété, et donc, de l'alcoolisme. Je suis d'accord avec vous. Si nous voulons rendre service aux familles, nous devons mettre à leur disposition des centres de désintoxication pour les salariés ou tout autre membre de leur famille qui ont un problème d'alcoolisme et qui se sont faits arrêter pour conduite avec facultés affaiblies. De tels centres n'existent pas. Nous devons en créer. Nous pourrions même rémunérer la famille en lui versant l'équivalent du salaire de la personne en désintoxication pour lui permettre de joindre les deux bouts en attendant que cette dernière se fasse soigner.

Mme Meyer: Ce ne sont pas des criminels, mais ils le deviennent après un séjour en prison.

M. Waddell: C'est exact.

Mme Meyer: À mon avis, tout conducteur ivre qui tue une personne doit perdre son permis de conduire pour toujours. Je ne parle pas d'une suspension de cinq ou de dix ans, mais d'une suspension définitive. Telle doit être la punition. On ne pourra jamais ressusciter la victime. Par conséquent, le conducteur doit perdre définitivement son permis de conduire. Définitivement. Il ne faut plus jamais lui permettre de conduire.

M. Waddell: Certains disent que le citoyen ordinaire ne s'intéresse pas vraiment à la prévention du crime, à moins d'avoir été directement touché, à moins d'avoir été victime d'un cambriolage par exemple. Par rapport à certains professionnels qui ont comparu ici, vous êtes plutôt une citoyenne ordinaire, quoique personne ne soit vraiment ordinaire. Chacun d'entre nous est un peu exceptionnel. Néanmoins, je vais quand même utiliser ce mot.

[*Text*]

What do you think? Do you think people are interested in crime prevention? How do you think we can reach them with this topic? You are obviously interested. What made you interested?

Ms Meyer: I want to be a politician.

Mr. Waddell: Oh! It is a pretty shaky career these days. You can make more money elsewhere.

Ms Meyer: What I want to do is to change the laws. I want to make the laws. There are a whole lot of laws that I want to change, and some of them are not to do with the criminal justice system. I mentioned some of them.

Mr. Waddell: Yes, you did. Then back to my question—how do we get the average person interested in crime prevention?

Ms Meyer: At the community level, in the communities. We already have Block Parents, and I think there is another one at the community level.

Mr. Waddell: There are a number of programs, that's right. Thank you very much.

Ms Meyer: My pleasure.

Mr. Thorkelson: I want to discuss—

Mr. Waddell: He wants to discuss Karl Marx with you.

Ms Meyer: Is he a Marxist?

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Thorkelson: Look who's speaking!

Ms Meyer: You should have seen my speech on NAFTA.

Mr. Thorkelson: I would like to thank you for taking the time to prepare your brief and for having the courage to come forward to the committee to give us some of your ideas. I found them interesting.

But I want to talk about only one thing, and that is the minimum wage. You said that a lot of people on minimum wage find it hard to support a family, and I believe that.

Ms Meyer: It is impossible.

Mr. Thorkelson: They turn to crime. You said that they turn to crime.

Ms Meyer: It is impossible for a single person to live on minimum wage, never mind a family.

Mr. Thorkelson: After university, in fact when I was two or three years out of university, I took a minimum-wage job in Alberta. The reason I took it was that I wanted some experience. I was paid $3.85 an hour for a full year working for a social service agency, Big Brothers. I was helping them to raise money. They could not afford to pay me anything, and I thought I would take this for the experience. But I did not turn to crime. My view of the minimum wage is that people should not be supporting a family on minimum wage.

Most people who take minimum-wage jobs are probably not supporting families. It is part-time. I would like to ask you to comment on this. I remember taking a labour economics course at university. The people who are hurt

[*Translation*]

Qu'en pensez-vous? Croyez-vous que la population s'intéresse à la prévention du crime? Comment pouvons-nous attirer son attention sur cette question? À l'évidence, vous êtes intéressée. D'où vient cet intérêt?

Mme Meyer: Je veux faire de la politique.

M. Waddell: Ah bon! De nos jours, c'est une carrière incertaine. Vous pouvez gagner plus d'argent ailleurs.

Mme Meyer: Ce qui m'intéresse, c'est de changer les lois. Je veux légiférer. Il y a toute une série de lois que je veux changer, et certaines d'entre elles n'ont rien à voir avec le système de justice pénal. J'en ai mentionné quelques-unes.

M. Waddell: En effet. Revenons à ma question; comment amener le citoyen ordinaire à s'intéresser à la prévention du crime?

Mme Meyer: En agissant au sein de la collectivité. Le programme parent-secours existe déjà, et je pense qu'il y en a un autre au niveau communautaire.

M. Waddell: En effet, il existe un certain nombre de programmes. Merci beaucoup.

Mme Meyer: Je vous en prie.

M. Thorkelson: J'aimerais aborder...

M. Waddell: Il veut parler de Karl Marx avec vous.

Mme Meyer: Est-il marxiste?

Des voix: Oh, oh!

M. Thorkelson: Voulez-vous un miroir?

Mme Meyer: Vous auriez dû lire mon discours sur l'ALÉNA.

M. Thorkelson: Je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de préparer votre mémoire et d'avoir eu le courage de venir comparaître devant le comité pour nous présenter certaines de vos idées, que je trouve intéressantes.

Cependant, je vais parler d'une seule chose, à savoir le salaire minimum. Vous avez dit que bon nombre de personnes qui reçoivent le salaire minimum ont de la difficulté à faire vivre une famille, et vous avez raison.

Mme Meyer: C'est impossible.

M. Thorkelson: Elles sont poussées au crime. C'est du moins ce que vous avez dit.

Mme Meyer: Le salaire minimum ne suffit pas pour faire vivre un célibataire, et à plus forte raison une famille.

M. Thorkelson: Après l'université, et plus précisément deux ou trois ans après l'université, j'ai accepté un emploi au salaire minimum en Alberta. Je l'ai accepté parce que je voulais acquérir de l'expérience. Pendant toute une année, j'ai gagné 3,85$ de l'heure en travaillant pour un organisme de service social, les Grands Frères. Je les aidais à recueillir des fonds. L'organisme n'avait pas les moyens de me rémunérer convenablement, et j'ai accepté de travailler pour avoir de l'expérience. Cependant, je n'ai pas été poussé au crime. À mon avis, l'on ne devrait pas s'attendre à ce que les gens fassent vivre une famille avec le salaire minimum.

La plupart des gens qui travaillent au salaire minimum n'ont probablement pas une famille à leur charge. Ils travaillent à temps partiel. J'aimerais savoir ce que vous en pensez. Je me souviens d'avoir pris un cours d'économique

[*Texte*]

most by an increase in the minimum-wage jobs are women and children, because women tend to have those minimum-wage jobs in marginal businesses or social service agencies where they are paid part-time. They are employed part-time and the businesses cannot afford to pay them any more because they are not making much money themselves—corner stores and that sort of thing. What happens when the minimum wage goes up is that they are laid off.

Ms Meyer: I am very familiar with that argument.

Mr. Thorkelson: I am just wondering if you have any statistical evidence or studies that you could provide to us. I think this is an area we should explore if the research is contradictory to what I sense is the case.

• 1550

Ms Meyer: I am affiliated with End Legislated Poverty. I will ask for their assistance. This is what I don't understand. The poverty line is $9 an hour. Now, that's according to Statistics Canada, End Legislated Poverty, and the Fraser Institute.

Mr. Thorkelson: The Fraser Institute says that the problem is that in some cases. . .poverty may be ill-defined in Canada. We should play around with the definition and that sort of thing.

Ms Meyer: What I don't understand is that the poverty line is $9 an hour while the minimum wage is $5.50. It is nonsensical.

Mr. Domm: I accept the challenge here. I want to compliment you on your very strong arguments in support of socialism and I commend you also for your desire to get into politics. I think one of the first things a lot of MPs have done in the past when they wanted to get into politics was perhaps take a look at the municipal government as a start. I think a great number of us have served there and worked our way towards where we are today. I don't know whether we were working our way up or down, but we worked our way towards where we are today.

You talked about prostitution. That is the issue I would like to ask you a couple of questions about, for further elaboration on your views.

First of all, prostitution is not illegal in Canada.

Ms Meyer: Soliciting is the illegal part.

Mr. Domm: Yes. Perhaps history will record your idea about having areas set aside and properly health inspected, with prostitutes operating out of a zoned area. This will probably turn out to be in support of the theory that it is there, it's been there since the beginning of time and will be there long after we're all dead and gone. It will probably turn out to be the right route to go.

But we explored that as the justice committee in an effort to cut down crime. We called prostitutes in and they were witnesses before our committee. We have had everyone there. It was quite an experience. They all sort of felt the same way.

[*Traduction*]

du travail à l'université. Les personnes qui souffrent le plus de l'augmentation du nombre d'emplois au salaire minimum sont les femmes et les enfants, car les femmes ont tendance à accepter ces emplois dans des entreprises à peine rentables ou dans des organismes de service social où elles sont rémunérées à temps partiel. Elles sont employées à temps partiel, et les entreprises n'ont pas les moyens de mieux les rémunérer, car elles-mêmes n'ont pas beaucoup d'argent—il s'agit par exemple de magasins de quartier. Lorsqu'on augmente le salaire minimum, elles sont congédiées.

Mme Meyer: J'entends très souvent cet argument.

M. Thorkelson: Je veux tout simplement savoir si vous avez des données statistiques ou des études à nous fournir. Je pense qu'il s'agit d'un domaine que nous devons étudier pour savoir si les résultats des recherches contredisent mes impressions en la matière.

Mme Meyer: Je suis membre de End Legislated Poverty. Je m'adresserai à cet organisme. Voici ce que je ne comprends pas. Avec 9$ de l'heure, on est au seuil de la pauvreté, selon Statistiques Canada, End Legislated Poverty et le Fraser Institute.

M. Thorkelson: D'après le Fraser Institute, le problème est que, dans certains cas. . .la pauvreté est peut-être mal définie au Canada. Nous devons revoir la définition.

Mme Meyer: Ce que je ne comprends pas, c'est que le seuil de la pauvreté soit fixé à 9$ de l'heure et le salaire minimum à 5,50$. C'est absurde.

M. Domm: Je suis d'accord avec vous. Je vous félicite d'avoir avancé des arguments très solides en faveur du socialisme et de vouloir faire de la politique. Avant de devenir politiciens, la plupart des députés ont commencé par s'intéresser à l'administration municipale. Je pense que bon nombre d'entre nous avons commencé par là avant d'en arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Je ne sais pas si c'est une ascension ou un déclin, mais nous avons travaillé pour arriver là où nous sommes.

Vous avez parlé de la prostitution. Je vais vous poser quelques questions là-dessus, pour que vous précisiez votre pensée.

Tout d'abord, la prostitution n'est pas illégale au Canada.

Mme Meyer: La sollicitation l'est.

M. Domm: En effet. L'histoire retiendra peut-être votre idée selon laquelle il faut réserver des endroits à cet effet, soumettre les prostituées à des visites médicales sérieuses et leur permettre d'évoluer dans des zones précises. Cela va probablement valider la théorie selon laquelle la prostitution existe, et ce, depuis la nuit des temps, et existera longtemps après notre mort. Ce sera probablement la meilleure voie à suivre.

Cependant, le Comité de la justice a étudié la question dans le cadre de ses débats sur la réduction de la criminalité. Nous avons invité les prostituées à comparaître et elles nous ont présenté leur témoignage. Toute la profession était représentée et c'était toute une expérience. Leur point de vue était pratiquement identique.

[*Text*]

However, it is not a federal responsibility to zone a town or a village or a hamlet or a city. It is a municipal responsibility. So we called in all the mayors from the major metropolitan areas. I remember they were there from Toronto, Vancouver, from everywhere. But no municipal council wants to touch it, literally. They do not want to zone.

Ms Meyer: Why not?

Mr. Domm: Because they do not want to carry around through an election campaign that they have literally approved prostitution by passing a zoning by-law and making it legal, that they have issued licences, with health inspections, which is a provincial jurisdiction. In other words, they not only put everything in place to make it legal, they caused it. When it comes down to the bottom line, not one of them wants to do it. If they had the will and they wanted to do it—it's within their power to do it.

So I urge you to run for municipal office, get elected in a city like Vancouver or in that proximity, where there is a major problem. Run on the issue of legalizing prostitution, putting it into an area zoned for such, and see how successful you are.

Ms Meyer: In order to run in Vancouver, do I live in Vancouver? I don't live in Vancouver.

Mr. Domm: You have to room here or board here or go to school here.

Ms Meyer: I can get a post box.

Mr. Domm: It says here that you're a student.

Ms Meyer: Yes, I'm a writer.

Mr. Domm: Are any of your student activities in Vancouver?

Ms Meyer: I go to the university by correspondence.

Mr. Domm: But you reside in another municipality.

Ms Meyer: I live in Maple Ridge.

Mr. Domm: You may have to make the supreme sacrifice and leave that beautiful community and come to Vancouver to run. But if you came here and even had a place to rent, you could take that issue to the forefront. You might do Canada a service if you were to get elected and see that come to fruition, because I think a lot of people will agree with you. But so far we've been totally unsuccessful, federally, in getting any municipality to take on that issue. So that is something you should think about.

• 1555

Ms Meyer: Right now it is just spread all over Vancouver. They just move from one area to another.

Mr. Domm: Well, it will take a municipal council with the will to change it to do it, not a federal government.

The Acting Chairman (Mr. MacLellan): Thank you very much, Ms Meyer, for your brief and for your time this afternoon. It's very much appreciated.

[*Translation*]

Toutefois, il n'incombe pas au gouvernement fédéral de procéder au zonage d'une ville, d'un village ou d'un hameau. Cette tâche relève des municipalités. C'est pour cela que nous avons invité tous les maires des grandes régions métropolitaines. Je me souviens qu'ils sont venus de Toronto, de Vancouver, de partout; mais aucun conseil municipal ne veut agir en ce sens. Aucun ne veut délimiter une zone de prostitution.

Mme Meyer: Pourquoi pas?

M. Domm: Parce qu'ils ne veulent pas se lancer dans une campagne électorale alors qu'il est notoire qu'ils ont littéralement approuvé la prostitution en adoptant un règlement de zonage la légalisant, qu'ils ont délivré des licences, et autorisé des inspections sanitaires qui relèvent de la compétence provinciale. Autrement dit, alors qu'il est notoire qu'ils ont tout mis en place, non seulement pour légaliser la prostitution, mais pour l'encourager. Quand on en vient à l'essentiel, aucun conseil municipal ne veut agir. S'ils avaient la volonté de le faire—ils en ont le pouvoir.

Je vous exhorte donc à vous faire élire au conseil municipal, à Vancouver ou dans les environs, là où le problème se pose avec acuité. Choisissez comme cheval de bataille la légalisation de la prostitution et la délimitation de certaines zones à cet effet, et vous verrez si la population vous appuie.

Mme Meyer: Pour être candidate à Vancouver, dois-je y habiter? Ce n'est pas le cas.

M. Domm: Il suffit d'être locataire, pensionnaire ou étudiante ici.

Mme Meyer: Je peux louer une boîte postale.

M. Domm: Je vois ici que vous êtes étudiante.

Mme Meyer: Oui, je suis écrivain.

M. Domm: Etudiez-vous à Vancouver?

Mme Meyer: Je fais des études universitaires par correspondance.

M. Domm: Mais vous résidez dans une autre municipalité.

Mme Meyer: J'habite à Maple Ridge.

M. Domm: Vous pourriez faire le sacrifice suprême et quitter cette agréable communauté pour présenter votre candidature à Vancouver. Si vous veniez ici, même à titre de locataire, vous pourriez porter cette question à la une. Vous rendriez service au Canada si vous vous faisiez élire et si vous parveniez à vos fins, car il me semble que beaucoup de gens seraient d'accord avec vous. Mais jusqu'à présent, au fédéral, nous n'avons pas du tout réussi à convaincre quelque municipalité que ce soit de régler ce problème. Vous devriez prendre cela en considération.

Mme Meyer: Actuellement, toute la ville de Vancouver est touchée. Les prostituées vont d'un quartier à l'autre.

M. Domm: Eh bien, le problème ne peut-être résolu que par un conseil municipal qui aurait la volonté politique de changer les choses, et non par le gouvernement fédéral.

Le président suppléant (M. MacLellan): Merci beaucoup, madame Meyer, d'avoir déposé un mémoire et d'être venue témoigner. Nous vous en sommes très reconnaissants.

[*Texte*]

I would like to call the next witness, who is with the B.C. Ministry of the Attorney General, Police Services Branch, Vancouver.

Welcome, Mr. Brown. Do you have a statement you wish to make at this time?

Mr. Norm Brown (Senior Program Manager, Crime Prevention/Preventative Police Program, Police Services Branch, B.C. Ministry of the Attorney General): Yes, I have a very short brief, probably five or ten minutes, which I would like to read out on behalf of the Province of British Columbia.

I would like to make a couple of preparatory comments, one of them being that I'm not seeking public office, so I'm not going to speak at too great length.

I am very pleased to be able to make these comments on behalf of the Hon. Colin Gabelmann, who is the attorney general of the province.

Just as a little bit of preparation for my comments here, over the past eight to nine months a community policing advisory committee, which has been appointed by the minister, has been deliberating on community policing in the province. What I am going to go over very briefly and very quickly is the executive summary of the upcoming report, which has not been approved by the ministry as yet. I think it supports what I've heard from a number of the previous speakers, particularly the fellow from Saskatoon.

I'm pleased to represent the Ministry of the Attorney General of British Columbia, in particular the Attorney General's Community Policing Advisory Committee, in making this submission to the standing committee. After a lengthy and exhaustive process, this committee has concluded its deliberations and will be compiling its findings and recommendations, which are almost ready for transmission to the attorney general of this province.

The following submission reflects some of the committee findings and recommendations that have not yet been formally accepted by the ministry. The full report with detailed recommendations and appendices will be made available to a standing committee when it has cleared the approval process.

Many consider community policing to be a return to the values of policing established by Sir Robert Peel in the Metropolitan London Police of the 1800s. The traditional or professional model of policing developed in the United States to counter widespread corruption of police in the 1920s and 1930s, and subsequently adopted by Canada, is now being challenged.

There are many reasons why the police and communities are re-examining rapid response, arm's length traditional policing models. The police feel the pressure and growing expectations by the community to ensure public safety at a

[*Traduction*]

J'invite maintenant le témoin suivant qui travaille au ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, Direction des services de police, à Vancouver.

Bienvenue, monsieur Brown. Avez-vous une déclaration à faire?

M. Norm Brown (gestionnaire principal de programme, Prévention du crime-Programme de police préventive, Direction des services de police, ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique): Oui, j'ai une déclaration très brève, qui durera probablement 5 ou 10 minutes, et que je vais lire en tant que représentant de la province de la Colombie-Britannique.

Je vais faire quelques observations préliminaires, la première étant que je ne cherche pas à me faire élire et que, par conséquent, mon discours ne sera pas trop long.

Je suis très heureux de parler au nom de l'honorable Colin Gabelmann, procureur général de la province.

Tout d'abord, je vous signale que depuis huit ou neuf mois, un comité consultatif sur la police communautaire, comité dont les membres ont été nommés par le ministre, étudie la question de la police communautaire dans la province. Très brièvement et très rapidement, je vais vous donner un aperçu du rapport qui sera bientôt publié, mais qui n'a pas encore été approuvé par le ministère. Ce rapport abonde dans le même sens que les témoins précédents, surtout celui qui vient de Saskatoon.

Je suis ravi de représenter le ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique, et en particulier le Comité consultatif sur la police communautaire. Le processus a été long et exhaustif, mais le comité a terminé ses délibérations et il va réunir les résultats de ses travaux et ses recommandations pour les transmettre sous peu au procureur général de la province.

Dans notre mémoire, nous présentons certains résultats et recommandations du comité qui n'ont pas encore été officiellement approuvés par le ministère. Le rapport intégral, qui comporte les recommandations détaillées et les annexes, sera mis à la disposition d'un comité permanent dès qu'il aura été approuvé.

Bien des gens considèrent que la police communautaire représente un retour aux valeurs policières établies par sir Robert Peel dans la Metropolitan London Police, au cours des années mille huit cents. Le modèle traditionnel ou professionnel mis au point aux États-Unis pour lutter contre la corruption généralisée de la police dans les années mille neuf cent vingt et mille neuf cent trente, et adopté par la suite au Canada, est actuellement remis en question.

Bien des raisons expliquent le fait que la police et les collectivités soient en train de revoir les modèles traditionnels de maintien de l'ordre, qui se caractérisent par la réaction rapide et une certaine autonomie. La police subit les

[*Text*]

time when their workloads are increasing and municipal budgets are stretched. Today's police recruits are also frequently better educated, older, and more experienced and want a greater say in their organization's service delivery.

Police have always played a leadership role in their communities, and community policing enhances their responsibilities for community mobilization and social development.

Communities are increasingly focusing resources and taking more responsibility for enhancing the quality of community life. Many communities in the province are experiencing considerable change, such as rapid growth, economic instability, or changing demographics.

As a recent survey in the city of Nanaimo highlighted, citizens consider community safety to be the top priority for community liveability. With the emphasis on community safety, the trend towards community involvement in decision-making, and a growing understanding that government cannot do it all, the emergence of community policing throughout the province and elsewhere in Canada is understandable.

• 1600

The Community Policing Advisory Committee agreed on a definition of community policing as being an ongoing commitment by the police and the community to work in partnership to increase safety in the community and enhance the quality of life, with the corollary that community policing places emphasis on the ongoing police-community partnership in problem solving.

Community policing strategies include community police stations, foot, bicycle, and citizen patrols, crime prevention programs, problem solving, community consultative committees, and other organizational and community responses that represent an inclusive coordinated response to crime and disorder problems.

The experts agree that adopting various community policing strategies is not, of itself, community policing unless the philosophy of community policing is embraced by all levels of the police organization, the community and its elected representatives.

The committee further emphasizes that although the impetus for community policing may come from the police or the community, ongoing support from the community and its elected officials is essential for its effective development and ultimate survival.

Community policing will look different in each community because programs will be developed to address the unique needs of each community. The flexibility and the variability of community policing strategies mean that community policing is appropriate for both rural and urban areas, even though the nature of crime and disorder problems may vary greatly.

[*Translation*]

pressions et les attentes croissantes de la collectivité qui lui demande d'assurer la sécurité publique à une époque où la charge de travail des policiers augmente tandis que les budgets municipaux diminuent. De nos jours, les nouveaux policiers sont souvent plus instruits, plus âgés et plus expérimentés, et ils veulent participer davantage à la prestation des services.

La police a toujours joué un rôle de premier plan dans la collectivité, et ses activités communautaires l'amène à participer de facon plus marquante à la mobilisation de la collectivité et au développement social.

Les collectivités ciblent de plus en plus leurs ressources et assument des responsabilités supplémentaires pour améliorer leur qualité de vie. Dans la province, bon nombre de collectivités subissent des changements considérables, notamment une croissance rapide, l'instabilité économique ou des changements démographiques.

D'après une étude menée récemment dans la ville de Nanaimo, les citoyens considèrent que la sécurité est la condition primordiale pour rendre une communauté vivable. Compte tenu de l'importance accordée à la sécurité communautaire, de la tendance vers la participation de la collectivité à la prise de décisions et du fait que lòn accepte de plus en plus que le gouvernement ne puisse pas tout faire, l'émergence de la police communautaire dans l'ensemble de la province et ailleurs au Canada est compréhensible.

Le comité consultatif sur la police communautaire donne à police communautaire le sens d'engagement permanent de la part de la police et de la collectivité de travailler ensemble pour accroître la sécurité dans la communauté et promouvoir la qualité de vie. Cela signifie que la police communautaire met l'accent sur un partenariat permanent entre la police et la collectivité en vue de régler les problèmes.

En ce qui concerne les méthodes employées par la police communautaire, citons les postes de police communautaires, les patrouilles à pied et à bicyclette, les patrouilles de citoyens, les programmes de prévention du crime, la résolution des problèmes, les comités consultatifs communautaires, et d'autres initiatives organisationnelles et communautaires permettant une action concertée contre le crime et le désordre.

Les experts s'accordent sur le fait que l'adoption de diverses méthodes de police préventive ne signifie pas nécessairement qu'on a une police communautaire, à moins que la philosophie qui sous-tend cette initiative ne soit approuvée par tous les paliers de la hiérarchie policière et la collectivité, ainsi que par ses représentants élus.

Le comité souligne également ceci: bien que l'initiative puisse venir de la police elle-même ou de la collectivité, l'appui permanent de la collectivité et de ses représentants élus est essentiel à son efficacité et, en fin de compte, à sa survie.

La police communautaire prend des formes différentes suivant les collectivités, car ces programmes sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de chaque collectivité. En raison de la souplesse et de la variabilité de ces stratégies, la police communautaire convient aussi bien aux régions rurales et urbaines, même si la nature des crimes et des infractions peut varier énormément.

[*Texte*]

At the centre of community policing is problem solving. The community and the police work together to identify problems, propose solutions, implement responses, and evaluate their success. In order for this to work well, there has to be an ongoing relationship between the community and the police. There are many options for establishing this problem-solving relationship explored in the report, and as with community policing strategies, each community must determine what works best for it.

The first step is to examine current community mechanisms to determine if an existing group or committee is appropriate for this purpose.

Although problem solving happens at all levels of the police and community organization, in community policing there is an essential role for the constable to actively participate with the community in problem solving. Since community problem solving has emerged as a recognized role for constables, so has the awareness that this role is not recognized in the police reward system and organizational structure to the same degree as the investigative and enforcement roles of officers. It will be essential in the establishment of community policing that the new roles for career officers and constables be appropriately regarded and rewarded in the police organization.

In order to facilitate the close working relationship of the police and the community, there are a number of strategies, such as community police stations and bicycle and foot patrols, that enhance these relationships in a very tangible way.

Also the problem-solving process is further enhanced by the decentralization of some police services. Although police expertise and consultation between the community and the police will determine which services can be safely and effectively decentralized, in general the closer the services are to the community the greater the potential for community participation.

In order to solve community problems, all the stakeholders need to be at the table. Too often in the past the police have not been included in community decision-making and in problem-solving forums. The committee recognizes the need for the police to contribute their expertise to the problem-solving forums in the community.

In responding to a crisis, if there is an established relationship among the key service-delivery agencies in the community and a protocol for networking and sharing information, there is a much greater likelihood of a successful response.

This coordinated community approach to problem solving should be mirrored at all levels: neighbourhood, municipality, province, and country. The emphasis on crime prevention through social development inherent in community policing requires a multilateral response from government departments and community stakeholders, including federal and provincial ministries of health, education, social services, municipal affairs, and unions of provincial municipalities,

[*Traduction*]

Au coeur même de la police communautaire, il y a la résolution des problèmes. La collectivité et la police travaillent ensemble pour cerner les problèmes, proposer des solutions, les appliquer, et évaluer leur efficacité. Pour que le travail soit bien fait, il doit y avoir des relations permanentes entre la collectivité et la police. Il existe de nombreuses façons d'établir ces relations axées sur la résolution des problèmes et dont il est question dans le rapport, et comme le cas des méthodes de police communautaire, chaque collectivité doit déterminer les solutions qui lui conviennent le mieux.

La première étape consiste à étudier les mécanismes communautaires actuels pour savoir si un groupe ou un comité existant peut faire l'affaire.

Bien que la résolution des problèmes soit courante à tous les niveaux de l'organisation policière et communautaire, il est essentiel, en la matière, que l'agent de police participe activement dans la résolution des problèmes communautaires. Ayant reconnu le rôle des agents de police dans la résolution des problèmes communautaires, on a pris conscience du fait que ce rôle n'est pas pris en compte dans le système de gratification et dans la structure organisationnelle de la police autant que celui qui est lié aux enquêtes et à l'application de la loi. Pour établir la police communautaire, il sera essentiel que les nouveaux rôles des officiers et des agents de carrière soient appréciés et reconnus à leur juste valeur au sein de l'organisation policière.

Afin de promouvoir une relation de travail étroite entre la police et la collectivité, il existe un certain nombre de mesures telles que les postes de police communautaire et les patrouilles à vélo ou à pied, qui contribuent à améliorer les relations de façon très tangible.

La décentralisation de certains services de police facilite davantage la résolution des problèmes. Bien que la compétence de la police et ses consultations avec la collectivité permettent de déterminer les services qui peuvent être décentralisés en toute sécurité et avec efficacité, en général, plus les services sont proches de la collectivité, plus cette dernière peut participer.

Pour régler les problèmes communautaires, tous les intervenants doivent être de la partie. Trop souvent, auparavant, la police ne participait pas à la prise de décision et à la résolution des problèmes dans la collectivité. Le comité reconnaît qu'il est nécessaire que la police mette sa compétence à contribution pour régler les problèmes de la collectivité.

Face à une crise, s'il existe une relation établie entre les principaux organismes de services communautaires et un mécanisme de collaboration et de partage d'informations, il est beaucoup plus probable que les résultats soient satisfaisants.

Cette approche communautaire et coordonnée de la résolution des problèmes doit se refléter à tous les niveaux: quartiers, municipalités, provinces et pays. L'accent que l'on met sur la prévention du crime par le biais du développement social, et qui est inhérent à la police communautaire, nécessite une action multilatérale des services gouvernementaux et des intervenants communautaires, y compris les ministères fédéral et provinciaux de la santé, de

[*Text*]

Federation of Canadian Municipalities, the Canadian and provincial associations of chiefs of police, police commissions and boards, provincial and national federations of police officers, First Nations, and community and business groups.

It is important that justice ministries of the federal and provincial governments take the lead in promoting and developing community policing, working in concert with these ministries and the police and community organizations with a stake in community safety. It is with this in mind that we support the position taken by the B.C. Coalition for Safer Communities in an earlier submission to this standing committee which, in part, stated:

> We propose the federal government establish the following interrelated and interdependent objectives for its crime prevention policy:
>
> (i) incorporate crime prevention principles into the mandates of all federal Ministries;
>
> (ii) develop a social policy framework which supports primary prevention programs at the national, provincial, and local level;
>
> (iii) increase communities' sense of responsibility for crime and crime prevention; their degree of participation and organization in crime prevention activities; and their sense of control over selected conditions within their community;
>
> (iv) reduce crime through social change, early intervention, enforcement and opportunity reduction;
>
> (v) reduce the fear of crime (which may be caused by things other than a high risk of being victimized);
>
> (vi) improve relations between communities and the criminal justice system, particularly the police;
>
> A crime prevention policy which does not embrace all six of these objectives stands a greatly reduced chance of success.

• 1605

Many of our citizens feel vulnerable, and crimes of violence create a high fear of crime. When examining the possible future challenges to public safety, there are a variety of socio-demographic trends and other factors that underline the need for developing policing responses to address those who are most vulnerable and those who may be marginalized in the policing process.

Youth, senior citizens, visible minorities, ethnic minorities, aboriginal peoples, women and people with disabilities were identified by the committee as requiring perhaps an extra effort to assure that their needs are met and that they are involved in the development and delivery of community policing programs.

[*Translation*]

l'éducation, des services sociaux, des affaires municipales, ainsi que des associations des municipalités provinciales, de la Fédération canadienne des maires et des municipalités, des associations fédérale et provinciales des chefs de police, des commissions et conseils de police, des fédérations provinciales et nationale des policiers, des Premières nations, ainsi que des groupes communautaires et du monde des affaires.

Il est important que les ministères de la Justice des gouvernements fédéral et provinciaux prennent les devants pour promouvoir et développer la police communautaire, et travaillent de concert avec d'autres ministères et avec les organisations policières et communautaires participant à la sécurité publique. C'est dans cet esprit que nous appuyons la position prise par la B.C. Coalition for Safer Communities dans un mémoire présenté au comité permanent et contenant le passage suivant:

> Nous proposons que le gouvernement fédéral adopte les objectifs suivants, qui sont reliés et interdépendants, pour sa politique de prévention du crime:
>
> (i) inclure les principes relatifs à la prévention du crime dans le mandat de tous les ministères fédéraux;
>
> (ii) concevoir un cadre de politique sociale qui appuie les programmes de prévention de base à l'échelle nationale, provinciale et locale;
>
> (iii) accroître le sens des responsabilités de la collectivité en matière de crime et de prévention du crime, le niveau de participation et d'organisation de la collectivité en ce qui concerne les activités de prévention du crime, ainsi que les possibilités de maîtriser certaines situations dans la collectivité;
>
> (iv) diminuer la criminalité par le biais du changement social, de l'intervention rapide, de l'application de la loi et de la l'élimination des occasions favorisant le crime;
>
> (v) réduire la peur de la criminalité, peur qui pourrait être causée en partie par autre chose qu'un risque élevé d'être victime;
>
> (vi) améliorer les rapports entre les collectivités et le système de justice pénale, et en particulier avec la police.
>
> Une politique de prévention du crime qui n'est pas fondée sur l'ensemble des six objectifs précédents a beaucoup moins de chance de succès.

Beaucoup de nos concitoyens se sentent vulnérables, et les actes criminels violents créent un sentiment de peur très fort. L'étude des dangers éventuels pour la sécurité publique, diverses tendances socio-démographiques et divers autres facteurs font ressortir la nécessité d'élaborer des mesures policières qui permettent de répondre aux besoins des plus vulnérables et de ceux qui pourraient se trouver laissés pour compte par le système policier.

Les jeunes, les personnes âgées, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones, les femmes et les personnes handicapées sont autant de groupes à l'intention desquels le comité a déterminé qu'il faudrait peut-être un effort supplémentaire pour bien répondre à leurs besoins, et de les amener à participer à l'élaboration et à la mise en oeuvre de programmes de police socio-préventive.

[*Texte*]

British Columbia has a long and impressive history of developing and maintaining crime prevention and community policing programs. There is an increasing awareness and appreciation by government of the valuable contribution of volunteers in these programs. There is and must be a spirit of goodwill on the part of both government management and the police associations and unions to work together to develop enabling policies to establish meaningful, appropriate and ongoing roles for volunteers and community policing programs.

Essential to the delivery of all policing programs is the ongoing commitment to the training and development of the police, civilians, and community members involved. The move towards community policing involves a change in the philosophy and operating structures of the police. In order to ensure that all police personnel and community volunteers are provided with opportunities to gain the knowledge, skills and attitudes required to amalgamate effectively current law enforcement and crime fighting activities within the context of community policing, strategies and adequate resourcing must be provided.

Accurately estimating the resource implications of community policing is an overwhelming challenge. In the final analysis, if it is determined that community policing is key to meeting the safety challenges of the future, resources must be identified and developed to reflect the commitment of the community and the three levels of government.

In many instances it will be the reallocation of current resources, and with community involvement comes the added sources of contributions in kind. It will be essential that community expectations are not raised unrealistically and that planning will be subject to necessary given fiscal realities.

In conclusion, this submission is intended to convey some of both the tenor and substance of the deliberations of the Attorney General's Community Policing Advisory Committee. It was further agreed by all participants in the process that further policy formulation in the setting up of inclusive support networks will be necessary at both federal and provincial levels. Further, this province is prepared to support efforts to establish a national coalition of stakeholders in the community policing and crime prevention process, and views the recent efforts undertaken by the Department of Justice in convening a National Symposium on Community Safety and Crime Prevention as important and timely.

Thank you.

[*Traduction*]

L'établissement et le maintien de programmes de prévention du crime et de polices socio-préventives constituent une tradition bien établie en Colombie-Britannique. La contribution des bénévoles à ces programmes est de plus en plus reconnue et appréciée par les instances gouvernementales. Il faut maintenir l'esprit de bonne volonté qui caractérise à l'heure actuelle les relations entre les autorités gouvernementales et les associations et les syndicats de police. Cela afin que les deux parties collaborent à l'élaboration de politiques de facilitation destinées à assurer que les programmes de police socio-préventives et le travail des bénévoles répondent efficacement, et de façon continue, aux besoins recensés.

La prestation de tout programme de services policiers exige que l'on veille constamment à assurer la formation et le perfectionnement des policiers, des civils et des membres de la communauté qui y participent. Le passage à la police socio-préventive implique un changement dans l'orientation et dans les structures de fonctionnement des services de police. Si l'on veut que tous les membres des services de police et les bénévoles qui les secondent aient la possibilité d'acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes indispensables à une intégration efficace des méthodes policières actuelles et des activités destinées à lutter contre la criminalité dans le cadre d'une police socio-préventive, il faut, d'une part, des stratégies appropriées et, d'autre part, les ressources voulues pour les mettre en oeuvre.

Il est extrêmement difficile de mesurer avec exactitude les ressources que nécessite une police socio-préventive. En dernière analyse, si l'on décide que ce type de service policier est essentiel pour relever les défis futurs en matière de sécurité publique, il faudra tout simplement trouver des sources de financement qui refléteront l'engagement de la communauté et des trois paliers de gouvernement.

Dans bien des cas, il faudra procéder à une réaffectation des ressources existantes; la participation des membres de la communauté permettra en outre de compter sur les contributions en nature. Il faudra à tout prix éviter de susciter des attentes irréalistes dans la population, et faire en sorte que la planification tienne compte des contraintes fiscales incontournables.

Je dirais pour conclure que notre exposé reprend en quelque sorte le message et les conclusions des délibérations du Comité consultatif du procureur général sur la police socio-préventive. Tous les participants au processus sont, par ailleurs, convenus que des politiques devront être élaborées aux niveaux fédéral et provincial afin que puissent être mis en place des réseaux de soutien qui intègrent toutes les parties en cause. En outre, la Colombie-Britannique est disposée à appuyer tous les efforts en vue d'établir une coalition nationale de toutes les parties intéressées par la police socio-préventive et la prévention du crime. Elle juge en outre importants et opportuns les efforts déployés récemment par le ministère de la Justice pour afin de réunir un colloque national sur la sécurité publique et la prévention du crime.

Merci.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much for your brief, sir, and thank you for supporting the initiatives that we feel we had something to do with by stimulating the Department of Justice to take them.

Mr. MacLellan: Thank you very much, Mr. Brown. This brief is very comprehensive, very straightforward, so I have only a couple of specific questions.

You mention the Attorney General's Community Policing Advisory Committee. Who would be on that?

Mr. Brown: The minister appointed 15 representatives from the community, representing the First Nations group—the Committee for Racial Justice was there—one or two chief constables, some crime prevention practitioners who were police officers, and a number of people who represented the social agencies from the social development perspective, the Canadian Council on the Family and so on and so forth.

As a staff person to that committee, I can say we really didn't know what to expect when we put that together. Having looked back on it now after a six-or seven-month process, I think it worked out far better than we had any reason to suspect it would. We went through a process that brought people together. We spent a lot of time working out confrontations at the beginning so that everybody understood everybody else's point of view and where they came from, and some six or seven months down the road we're on the verge of putting out a report that those 15 people from a very diverse set of backgrounds have decided to sign off together, which I think is a feat in itself.

• 1610

The entire report, which is fairly extensive, along with its appendices, will be forwarded to this committee as soon as it has cleared the ministry approval process.

Mr. MacLellan: Thank you very much. That will be very helpful.

You also mentioned the following:

> We propose the federal government establish the following interrelated and interdependent objectives for its crime prevention policy:

The first one states:

> (i) incorporate crime prevention principles into the mandates of all federal Ministries;

To do that, there would have to be some kind of watch-dog apparatus, I would think. Do you agree? Would there be an official in each department who would look to see if this specifically reflected crime prevention objectives, or would proposed legislation have to be screened through the Department of Justice or the Solicitor General's office? Would there be somebody in the Prime Minister's office or a premier's office who would look to this objective to make sure these considerations were taken into account on particular legislation? How do you see this being done?

[*Translation*]

Le président: Merci de nous avoir fait un excellent exposé, et merci aussi de l'appui que vous manifestez pour les initiatives qui ont été prises par le ministère de la Justice et qui, à notre avis, sont dues en partie à nos efforts.

M. MacLellan: Merci, monsieur Brown. Vous nous avez donné un exposé très complet et très direct, de sorte que j'ai seulement quelques éclaircissements à vous demander.

Vous avez parlé du comité consultatif du procureur général sur la police socio-préventive. Qui siège à ce comité?

M. Brown: Le ministre y a nommé 15 représentants de la communauté, notamment des représentants des Premières nations—le comité pour la justice raciale y est représenté—un ou deux responsables de la police, d'anciens policiers oeuvrant dans le domaine de la prévention du crime et plusieurs représentants d'organismes qui s'occupent de développement social, tel le Conseil canadien de la famille, et ainsi de suite.

En tant que membre du personnel dudit comité, je suis en mesure de vous affirmer que nous ne savions vraiment pas à quoi nous attendre quand nous avons mis sur pied le comité. Rétrospectivement, après six ou sept mois, je crois pouvoir dire que nous avons accompli beaucoup plus que nous pensions possible. Nous avons commencé par mettre en place les structures indispensables au bon fonctionnement du comité. Nous avons consacré énormément de temps dans un premier temps à la résolution des points de contention afin que chacun comprenne le point de vue de l'autre et ses motivations. Six ou sept mois plus tard, nous sommes sur le point de publier un rapport qui pourra être signé par les 15 personnes qui ont toutes des antécédents très différents. À mon avis, cela constitue un véritable exploit.

Le texte intégral du rapport, qui est assez volumineux, ainsi que de ses annexes, sera envoyé au comité dès qu'il aura été approuvé par le ministère.

M. MacLellan: Merci beaucoup. Cela nous sera très utile.

Vous avez dit ceci:

> Nous proposons que le gouvernement fédéral adopte les objectifs suivants pour sa politique de prévention du crime, objectifs qui sont intimement liés et interdépendants:

Le premier objectif est exprimé en ces termes:

> (i) Incorporer aux mandats de tous les ministères fédéraux les principes de la prévention du crime.

Pour ce faire, il faudrait un mécanisme de surveillance, il me semble. Êtes-vous d'accord? Y aurait-il dans chaque ministère une personne mandatée pour vérifier si telle ou telle mesure reflète expressément les objectifs en matière de prévention du crime, ou faudrait-il plutôt que les projets de loi soient soumis au droit de regard du ministère de la Justice ou du Bureau du Solliciteur général? Y aurait-il quelqu'un au cabinet du premier ministre, que ce soit au niveau fédéral ou provincial, qui serait chargé de veiller à ce que l'on tienne compte de cet objectif dans l'étude d'une mesure législative en particulier? Comment cela se traduira-t-il dans la pratique?

[*Texte*]

Mr. Brown: First of all, I have to state that this is a little bit of the pot calling the kettle black, because I am not sure we have dealt with this matter very effectively at the provincial level.

We have tried a couple of models at the provincial level: one was bringing various ministries together to look at a coordinated approach on a voluntary basis. That was a dreadful failure.

I think this is probably an idea whose time has been waiting to come. I don't think it is something that we thought possible up to this point in time. But I think now there is the realization that a lot of the root causes of crime. . .and also that the support of community policing and crime prevention require not just the justice ministries to be involved, they also require the other ministries to be involved.

As to your question about who would coordinate it, my recommendation would be that the most influence and the most power you can bring to bear to get people to work together would be the way you would want to go with it. I'm not sure that if you leave it up to the good offices of individual ministries it will ever happen.

Mr. Fee: I think the important thing is to recognize that you are here. I, along with the rest of the committee, appreciate your being here and making a presentation on behalf of the provincial minister.

I have a question, but I don't know whether there is an answer to it. You talk about community problem solving, how to recognize it and reward it, or the need to recognize and reward it. We were told yesterday by someone that politicians want to build monuments and offer jails and hospitals as an example of the monuments we want to build. I think I can speak for everyone here that it is not the intent of anybody sitting here. We wouldn't be spending our time on it, and likewise, you wouldn't.

We are left with the problem of how you reward and recognize community problem solving. You have statistics when you arrest somebody and convict him, but you can't identify specifically someone whom you have prevented from creating a crime. Have you given it any thought? Have you any suggestions?

Mr. Brown: I would have to answer that by being very straight out and saying I have a vested interest in this question in that I am also the administrator of the attorney general's awards program for the province.

Mr. Fee: So you have given it a fair bit of thought.

Mr. Brown: So I have given it some thought. It is very difficult to answer what the community regards as being an adequate reward for the kind of time and effort they put into these programs. I think we'd all be sunk if we didn't have a lot of people out there who were spending an inordinate amount of their own time with very little recognition.

[*Traduction*]

M. Brown: Tout d'abord, je dois vous dire que c'est un peu comme la poêle qui se moque du chaudron, car je ne suis pas sûr que nous ayons réglé cette question de façon très efficace au niveau provincial.

Nous avons mis à l'essai quelques modèles au niveau provincial, dont un consistait à réunir les divers ministères pour essayer de s'entendre sur une forme de concertation volontaire. Ce fut un échec lamentable.

L'heure n'était sans doute pas encore propice à la réalisation d'un tel projet. Jusqu'ici, nous ne croyions pas que c'était faisable. Mais je crois que nous en sommes maintenant venus à la conclusion que bon nombre des causes profondes de la criminalité. . . et que l'appui à la police communautaire et à la prévention du crime exige la participation, non seulement des ministères de la Justice, mais aussi des autres ministères.

Pour ce qui est de savoir qui serait chargé de coordonner le tout, il me semble que le mieux serait de confier la tâche à la personne qui pourrait exercer le plus d'influence et le plus de pouvoir possible pour amener les gens à travailler ensemble. Je ne suis pas sûr que l'objectif puisse être réalisé si l'on s'en remet simplement à la bonne volonté des divers ministères.

M. Fee: Il me semble que l'important, c'est de reconnaître votre présence ici. Comme les autres membres du comité, je vous suis reconnaissant d'être venu ici nous présenter un exposé au nom du ministre provincial.

J'ai une question à poser, mais je ne sais pas si elle pourra trouver réponse. Vous avez parlé de l'apport des membres de la collectivité à la résolution de problèmes, des moyens de reconnaître cette contribution et de la récompenser, ou encore de la nécessité de la reconnaître et de la récompenser. Hier, quelqu'un nous a dit que les politiques ont tendance à vouloir ériger des monuments et que les pénitenciers et les hôpitaux sont des exemples de ces monuments que nous souhaitons construire. Je crois que je parle au nom de tous ceux qui sont ici présents quand je dis que ce n'est pas du tout là notre intention. Sinon, nous ne serions pas ici, et vous non plus.

Reste à savoir maintenant comment on peut récompenser et reconnaître l'apport des membres de la collectivité à la résolution de problèmes. Il existe des données statistiques sur les personnes qui sont arrêtées et condamnées, mais il est impossible d'avoir des données précises en ce qui concerne les personnes que l'on a empêchées de commettre un acte criminel. Avez-vous réfléchi à cette question? Avez-vous des propositions à faire?

M. Brown: Je dois vous répondre très franchement et vous dire que je suis tout particulièrement intéressé par cette question puisque j'administre le programme des récompenses du Bureau du procureur général de la province.

M. Fee: Ainsi, vous avez pas mal réfléchi à la question.

M. Brown: Ainsi, j'y ai réfléchi. Il est très difficile de savoir ce que les membres de la collectivité considèrent comme une récompense suffisante pour le temps et l'énergie qu'ils consacrent à ces programmes. Je pense que nous serions tous fichus si nous n'avions pas beaucoup de bénévoles qui donnent énormément de leur temps sans la moindre reconnaissance ou presque.

[*Text*]

I think I can say that most of these community groups and community volunteers, the people who drive the programs, the people who are the most effective for us, are happy with very little recognition. You really don't have to give them very much recognition to make them feel that they've been appreciated.

I think from our perspective, particularly the ministers who are involved with the ministries that drive these programs, the more we can actually get down to the level of meeting some of these people, being seen among the various programs... Glad-handing doesn't go very far sometimes, but it goes a long way when somebody is being thanked for volunteer effort. I guess what I am saying is that where it is possible in dealing with government—and there are not a lot of places where you can have a personal touch—to get down and actually deal with the people who run the programs, I think that will make a difference.

• 1615

Mr. Fee: Just a commendation in a constable's file on the fact that he has done it.

Mr. Brown: Sure.

Mr. Domm: Mr. Chairman, further to that, I think the kind of information you collect while working in the area of crime prevention or in the social service area, which is closely connected...and the kind of satisfaction people get is not statistics of all those they stop from committing crime, but rather it is the personal satisfaction of seeing a reversal of habits in one or two of the people they are looking after. The kinds of areas you mentioned with the awards program to those who volunteered and also the satisfaction to those who volunteered in seeing success stories time after time after time—I think that's the kind of satisfaction that drives the volunteer communities around this nation. I think those are the kinds of stories you hear about that seem to make it all worthwhile, even though some might be saying that crime is going up every year, that there is more crime this year than there was last year, and there is more violent crime this year, so what good is spending all of this money. I think if we didn't have that kind of community involvement the crime rate would be far more serious than it is today.

Mr. Brown: Can I respond a little further about recognition? Outside of just the recognition of a job well done, I think there is another level of recognition that is a bit more substantive, and that is recognition by being included in solving the problem. If you are setting up a national coalition or looking at some kind of national strategy, I think the kind of recognition a number of very effective groups in this province, including the B.C. Crime Prevention Association

[*Translation*]

Je crois pouvoir dire que la plupart de ces groupes et de ces bénévoles, ces gens qui sont la force motrice de nos programmes, ceux qui travaillent pour nous de la façon la plus efficace, se contentent de très peu de reconnaissance. Vous n'avez pas besoin de leur donner beaucoup de reconnaissance pour qu'ils se sentent appréciés.

De notre point de vue, c'est-à-dire du point de vue des ministres qui sont responsables de ces programmes, plus nous nous efforçons de rencontrer ces gens qui travaillent à la base, plus notre présence se fait sentir dans les divers programmes... Les compliments ne sont pas toujours un moyen très efficace d'exprimer sa reconnaissance à quelqu'un, mais ils ont un effet non négligeable sur les bénévoles. Cela revient à dire, en fait, que, s'il y a moyen, malgré la lourdeur de l'appareil bureaucratique—et les occasions d'avoir des contacts personnels sont assez limités—, d'aller rencontrer les gens qui exécutent les programmes, il me semble que cela fera toute la différence.

M. Fee: Le simple fait d'indiquer dans le dossier d'un constable qu'il a accompli du travail bénévole.

M. Brown: Tout à fait.

M. Domm: Pour faire suite à cet échange, monsieur le président, je tiens à préciser que le genre d'information que l'on recueille lorsqu'on travaille dans le domaine de la prévention du crime ou des services sociaux, domaines qui sont intimement liés... et le genre de satisfaction que l'on retire de ce travail ne viennent pas de données statistiques sur le nombre de ceux que l'on a empêchés de commettre un acte criminel, mais bien de voir ses efforts récompensés par un changement d'habitudes chez une ou deux personnes avec qui l'on a été en contact. Les mesures dont vous avez parlé, comme le programme des récompenses à l'intention des bénévoles, de même que la satisfaction que retirent les bénévoles lorsque leurs efforts portent fruits chez telle personne, telle autre et telle autre—voilà ce qui constitue l'élément moteur des travailleurs bénévoles du Canada. C'est quand on entend parler de succès comme ceux-là que l'on se dit que le jeu en vaut la chandelle, même si certains soutiennent que le taux de criminalité augmente tous les ans, que le nombre d'actes criminels a augmenté cette année par rapport à l'an dernier, qu'il y a eu davantage d'actes criminels violents cette année, alors à quoi sert-il de dépenser tout cet argent. A mon avis, si nous ne pouvions pas compter sur le travail des bénévoles, le taux de criminalité serait bien plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. Brown: Puis-je faire quelques observations en réponse à votre question sur la reconnaissance? Outre la simple reconnaissance du travail bien fait, je crois qu'il y a aussi la reconnaissance un peu plus substantielle, qui vient du fait qu'on ait participé à la résolutiion du problème. Ainsi, si vous envisagiez de créer une coalition nationale ou d'établir une stratégie nationale quelconque, je crois que les groupes qui oeuvrent de façon très efficace dans cette province,

[*Texte*]

and the Coalition for Safer Communities, would like to see is that they would be included in that kind of strategy formulation. That seems to me to be a much more positive way of effecting change.

Mr. Waddell: I have one idea I would like to advance to you and get you to think about in the department, also because the insurance people are going to give us a brief.

If I go outside and I get hit by a car, and my shoulder is broken, I can sue and collect damages. If I go outside and I get stabbed in the same shoulder—let's say the injury is worth $30,000, pain and suffering and so on, which is not unusual for a fairly serious injury—I could go to the provincial crime fund and maybe get $3,000 if I am lucky. I wonder if we should be thinking about insurance for victims of crime, either through the provincial government directly or through a provincial government arm such as ICBC or through a private insurance company. I wonder if the government has thought of that.

Mr. Brown: I haven't heard of any such scheme, but in effect you are right. The no-fault system of insurance is in effect in some ways an insurance against crime, although a very narrow definition of it from the motor vehicle point of view. Being a staff person, I wouldn't want to espouse a program like that.

Mr. Waddell: No, I know that. It is something that the provincial ministry should consider. The premiums would be very small.

The Chairman: I have great difficulty, if I might interject, in seeing how this would prevent crime. The perpetrator would be saying, there's no skin off you; you're going to get paid off by the insurance. I don't see this as a way to prevent crime.

• 1620

Mr. Waddell: But also, in the longer term, you can argue that it makes it accountable and so on and encourages government to crack down on it. It encourages individuals to get involved.

The Chairman: Then we obviously believe it is getting hard line, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: I want to thank you for being willing to present this report to us. I know you haven't completed it for your own ministry, and that's why I'm extending a particular thanks for your being willing to take the chance to come and do it with us.

The Chairman: Mr. Brown, could I ask you when the advisory committee report will go through the approval process?

[*Traduction*]

notamment la B.C. Crime Prevention Association et la Coalition for Safer Communities, voudraient avoir droit au titre de reconnaissance, ce qui leur assurerait un rôle dans l'élaboration de cette stratégie. Il me semble que c'est là une façon bien plus positive d'amener des changements.

M. Waddell: J'ai une idée que je voudrais vous soumettre et à laquelle je voudrais qu'on réfléchisse au ministère, car je sais que les représentants du secteur des assurances nous présenteront eux aussi un mémoire.

Si, en sortant d'ici, je suis frappé par une voiture et que j'ai l'épaule fracturée, je peux intenter des poursuites et avoir droit à des dommages-intérêts. Si, en sortant d'ici, je suis poignardé à la même épaule,—disons qu'il pourrait s'agir d'un montant de 30 000$, pour la douleur, la souffrance, etc., ce qui n'est pas inhabituel pour une blessure assez grave—je pourrais présenter une demande à la caisse provinciale d'indemnisation pour les actes criminels et, si j'ai de la chance, je pourrais peut-être obtenir 3 000$. Je me demande si nous devrions envisager de prévoir un régime d'assurance pour les victimes d'actes criminels, qu'il s'agisse d'un régime administré par le gouvernement provincial ou par un de ses organismes, comme la ICBC, ou qu'il s'agisse encore d'un régime d'assurance privé. Je me demande si le gouvernement a envisagé cette possibilité.

M. Brown: A ma connaissance, il n'a jamais été question d'établir pareil régime, mais il me semble que vous avez raison. La formule de l'indemnisation sans égard à la responsabilité constitue en quelque sorte une assurance contre les actes criminels, même si elle est interprétée de façon très étroite par le bureau des véhicules automobiles. Étant membre du personnel, je ne peux toutefois pas entériner un régime comme celui-là.

M. Waddell: Non, je le sais. C'est une possibilité que le ministère provincial devrait examiner. Les primes seraient très basses.

Le président: Si vous permettez, j'ai du mal à voir comment cela contribuerait à la prévention du crime. L'assaillant dirait: tu n'y perds rien; tu seras indemnisé par le régime d'assurance. Je ne vois pas comment cela contribuerait à enrayer le crime.

M. Waddell: Mais, si l'on examine la chose à long terme, on peut dire que, pour que la caisse du régime ne soit pas déficitaire, le gouvernement aurait intérêt à tout faire pour enrayer le crime. Les particuliers auraient tendance, eux aussi, à faire leur part.

Le président: On appliquerait donc la ligne dure, monsieur Waddell.

M. Waddell: Je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu venir nous présenter ce rapport. Je sais que le travail à cet égard n'est pas encore terminé au ministère, c'est pourquoi je vous remercie tout particulièrement d'avoir couru le risque de venir nous le présenter.

Le président: Monsieur Brown, puis-je vous demander quand le processus d'approbation du rapport du comité consultatif sera terminé?

[*Text*]

Mr. Brown: I believe it's now winging its way to the desk of the attorney general. By the time they go through the approval process, I would expect it would be somewhere in excess of a month, but probably not that much longer.

The Chairman: We certainly look forward to seeing it when it's completed. I want to thank you very much, sir, for being here. Congratulations on the work you're doing, which is along the same line as the work we are doing.

Mr. Brown: Thank you very much. I should point out also that I'm not sure how effective my work is. My truck was stolen last night.

Mr. Wappel: Is it insured?

Mr. Brown: It's insured.

The Chairman: I'm informed that one of our researchers, when working on the background paper for the prevention of crime, had her wallet stolen out of her desk.

Ms Patricia Begin (Committee Researcher): I put the papers up on the screen. While I was in the washroom, somebody went into my desk and took my wallet.

The Chairman: It sounds like a pattern.

I wonder if I could ask some groups to come to the table, please: the Canadian Real Estate Association, Michael Ziegler, Past President; from the B.C. Insurance Brokers Association, Jack Hamilton; from the B.C. and Yukon Insurance Bureau of Canada, Brian Stanhope, Vice-President.

Mr. Michael Ziegler (Past President, Canadian Real Estate Association): Mr. Chairman, with the committee's indulgence, with me is Ms Thériault, who is a local representative of a program that is up and running. I thought it would be appropriate for you to hear from some real people today, so I took the liberty of asking her to come along.

The Chairman: Oh, we're very pleased. And the name is Linda Thériault?

Mr. Ziegler: Yes.

The Chairman: What we would like to do, ladies and gentlemen, is to have each organization present its brief. Some briefs are longer than others. We don't recommend that you read them in their entirety; they will be appended to the report. Perhaps each one of you, in turn, could give us a rundown on your brief and some of the recommendations. Then we'll ask questions.

Who would like to proceed first? Does anyone have a preference? Mr. Michael Ziegler, you've been elected.

• 1625

Mr. Ziegler: Thank you, Mr. Chairman.

As indicated, I am immediate past president of the Canadian Real Estate Association. I'm here before you today in that capacity, but also in the capacity of someone who has been involved in crime prevention, particularly community

[*Translation*]

M. Brown: Je crois que le rapport suit maintenant la filière et qu'il devrait se retrouver bientôt sur le bureau du Procureur général. Je crois qu'à partir de ce moment-là, il faudrait compter au moins un mois, mais sans doute pas beaucoup plus, pour que le processus d'approbation soit terminé.

Le président: Il nous tarde de le voir lorsqu'il sera terminé. Je vous remercie sincèrement, monsieur, de votre présence ici aujourd'hui. Félicitations pour le travail que vous faites et qui s'apparente à celui que nous faisons de notre côté.

M. Brown: Merci beaucoup. Je devrais sans doute ajouter que je ne suis pas sûr de l'efficacité de mon travail. Je me suis fait voler ma camionnette hier soir.

M. Wappel: Est-elle assurée?

M. Brown: Oui, elle est assurée.

Le président: À ce qu'on me dit, une de nos attachés de recherche s'est fait voler son porte-monnaie qui se trouvait dans son bureau, pendant qu'elle travaillait au document de fond sur la prévention du crime.

Mme Patricia Begin (attachée de recherche du Comité): J'ai présenté les documents sur l'écran. Pendant que j'étais aux toilettes, quelqu'un est venu prendre mon porte-monnaie dans un des tiroirs de mon bureau.

Le président: On croirait déceler une tendance.

Je veux maintenant inviter certains groupes à prendre place à la table: de l'Association canadienne de l'immeuble, M. Michael Ziegler, ancien président; de la B.C. Insurance Brokers Association, M. Jack Hamilton; du B.C. and Yukon Insurance Bureau of Canada, M. Brian Stanhope, vice-président.

M. Michael Ziegler (ancien président, Association canadienne de l'immeuble): Avec votre indulgence, monsieur le président, je veux présenter au comité M^me^ Thériault, représentante locale d'un programme qui fonctionne très bien. J'ai pensé qu'il serait bon que vous ayez l'occasion aujourd'hui d'entendre des travailleurs à la base, aussi je me suis permis de l'inviter à m'accompagner.

Le président: Nous en sommes très heureux. Et Madame s'appelle Linda Thériault?

M. Ziegler: Oui.

Le président: Voici, mesdames et messieurs: nous demanderions à chaque organisme de bien vouloir présenter son mémoire. Certains mémoires sont plus longs que d'autres. Nous vous conseillons de ne pas les lire intégralement; ils seront annexés à notre rapport. Peut-être que vous pourriez, à tour de rôle, nous donner un aperçu de votre mémoire et de certaines de vos recommandations. Puis, nous pourrons poser des questions.

Qui veut prendre la parole en premier? Quelqu'un a-t-il une préférence? Monsieur Ziegler, vous avez été choisi.

M. Ziegler: Merci, monsieur le président.

Comme il a été indiqué, je suis président sortant de l'Association canadienne de l'immeuble. Je suis ici aujourd'hui à ce titre, mais je comparais également en tant que personne qui oeuvre dans le domaine de la prévention du

[*Texte*]

crime prevention, since about 1985 when I first thought that realtors across this country could add to community crime prevention. At that time, of course, it was not in as much vogue as it is today. Certainly our initiative was something that was very hard fought for, because it transgresses very much into traditional policing territory.

I had the honour to chair our national crime prevention committee, and as such I worked closely with the community on our crime prevention programs, including sitting since 1985 as a member of the Canadian Association of Chiefs of Police crime prevention committee.

The Canadian association is the voice of organized real estate in Canada, representing 84,000 realtors. The majority are sales people, either members or brokers, as well as appraisers, managers and developers. Mr. Chairman, you probably recognize us as the group that storms Parliament Hill every year when our boards send their political action representatives to Ottawa to meet with your MPs. Our 84,000 members make us Canada's single largest trade organization. I'm not really saying that to brag; I'm saying that because it's crucial to understanding how we as volunteers can aid in community crime prevention.

We've read your background paper. It covers a great deal of ground, but it's something we're familiar with. Again, we have participated—in fact, I have participated—in conferences since 1987, including the International Conference on Urban Security and Crime Prevention held in Montreal, as well as one held in Ottawa in 1991 on urban safety.

Your research notes the unacceptably high rates of crime against property in this country. That would seem to be a natural concern for an association whose entire mandate deals with property. In fact, it was a violent crime against one of our members, resulting in her death during working hours, that shocked our members and convinced the Canadian Real Estate Association that it could and should play a leadership role in community crime prevention. We immediately established a committee to examine crime prevention programs which the association might support nationally. The first step, not surprisingly, was to provide our members with information about personal security.

Mr. Chairman, as you acknowledged, a very detailed paper on two of our major crime prevention initiatives has been circulated. I don't mean to repeat any of the material you have there, because I think it's self-explanatory.

[*Traduction*]

crime, notamment de la prévention de type communautaire, depuis environ 1985, après qu'il m'est venu à l'idée que les agents immobiliers des différentes régions du pays pourraient contribuer aux efforts de leurs collectivités respectives pour enrayer le crime. À l'époque, l'intérêt pour la prévention du crime n'était pas aussi généralisé qu'il l'est aujourd'hui. Nous avons dû en tout cas lutter très fort pour faire accepter notre initiative, puisqu'elle empiète vraiment sur la compétence traditionnelle des services de police.

J'ai eu l'honneur de présider notre comité national sur la prévention du crime, ce qui m'a amené à m'occuper de programmes de prévention du crime en étroite collaboration avec les membres de notre collectivité, notamment à siéger, et ce depuis 1985, comme membre du comité de l'Association canadienne des chefs de police sur la prévention du crime.

L'Association canadienne de l'immeuble est le porte-parole du milieu de l'immeuble au Canada et regroupe 84 000 membres. La majorité d'entre eux sont des agents immobiliers, qui sont propriétaires ou membres d'une agence, mais nous comptons également des évaluateurs, des directeurs et des promoteurs. Monsieur le président, vous nous reconnaissez sans doute comme étant le groupe qui prend d'assaut la colline du Parlement chaque année, lorsque nos conseils décident d'envoyer leurs responsables des affaires politiques à Ottawa pour y rencontrer les députés. Avec n^{os} 84 000 membres, nous sommes la première association commerciale au Canada. Je ne dis pas cela pour me vanter, mais parce qu'il s'agit d'un élément d'information essentiel pour comprendre le rôle que nous pouvons jouer, en tant que bénévoles, dans les efforts communautaires pour enrayer le crime.

Nous avons lu votre document de fond. Beaucoup de questions y sont abordées, mais ce sont des questions que nous connaissons bien. Je le répète, nous avons participé—j'ai moi-même participé—à diverses conférences depuis 1987, notamment à la conférence internationale sur la sécurité urbaine et la prévention du crime, qui a eu lieu à Montréal, ainsi qu'à une conférence sur la sécurité urbaine tenue à Ottawa en 1991.

Votre recherche fait état du pourcentage extrêmement élevé de crimes contre les biens au Canada. Étant donné le mandat de notre association qui vise uniquement les biens, on pourrait penser que cet état de fait était à l'origine de notre préoccupation. En fait, c'est un acte criminel violent commis contre une de nos membres, qui a été tuée pendant ses heures de travail, qui a ébranlé nos membres et a persuadé l'Association canadienne de l'immeuble qu'elle pouvait et qu'elle devait jouer un rôle de chef de file dans la prévention du crime à l'échelle de la collectivité. Nous avons aussitôt créé un comité pour examiner les programmes de prévention du crime que notre association pourrait appuyer sur le plan national. Notre première démarche a, bien sûr, été de fournir à nos membres des renseignements sur les moyens d'assurer leur sécurité personnelle.

Comme vous l'avez déjà souligné, monsieur le président, on a fait distribuer un document très détaillé sur deux de nos initiatives majeures en matière de prévention du crime. Je n'ai pas l'intention de reprendre l'information qui se trouve dans ces documents, puisqu'elle se passe d'explication.

[*Text*]

Both programs, Realty Watch and Realty Watch: Home Security, are based on the close proximity of our members to their communities and the fact that realtors are constantly circulating throughout the neighbourhoods.

Our first initiative, Realty Watch, was launched in 1986. It involves local police departments in training realtors, who circulate throughout their neighbourhoods on a daily basis, between the high crime times of 10 a.m. and 3 p.m., to recognize suspicious activity and to work in liaison with and in cooperation with the police departments in identifying possible criminal activity, to be proactive at least in a passive way.

It was applauded by the Canadian Association of Chiefs of Police crime prevention committee, and in fact our association was awarded, in 1987, the Solicitor General of Canada's crime prevention award for this very novel initiative. At last count, 50% of our 84,000 members were involved in some way, shape or form.

But as crime prevention committee chairman for the Canadian association, I felt that it wasn't enough; that until we promote actively to our fellow citizens that they should be taking responsibility for community crime involvement and protection for themselves and not the police department, we would be failing. And as a person who was involved in a livelihood that meant I was in a house on a daily basis, as were 84,000 members, I thought of the stunning opportunity if a sizeable number of those people were trained to understand the elementary precautions homeowners should take with respect to home security. They could simply impart a bit of that information every time they went into a home to tell somebody that they should be taking responsibility for their own security and then tell them how they might be able to accomplish that. I thought this was as tremendous proactive opportunity.

• 1630

Bill Snowdon, the chief of police for the city of Victoria, who also was chairman of the crime prevention committee, was somebody I had some involvement with. Together we looked at the possibility of establishing a revolutionary program for volunteers. It would require the intensive, rigorous training of volunteers in a way that had not been looked at before, and not only was course content important but also each individual who took the course had to be accredited.

In other words, they had to participate in the course program. They just didn't simply have to have a heartbeat, as in some volunteer programs; they had to turn up. They had to participate in each one of the modules. They had to accomplish the material by final exam and have a passing rate of 80% or more. If they didn't accomplish that, they weren't prepared and they would not be accredited by the Canadian Real Estate Association, its local board and the local police department.

[*Translation*]

Les deux programmes, Immobilier-secours et Immobilier-secours: sécurité au foyer, se fondent sur le fait que nos membres sont en contact étroit avec la collectivité et qu'ils circulent constamment dans les divers quartiers de leurs localités.

Le premier programme, Immobilier-secours, a été mis sur pied en 1986. Le programme permet à nos agents immobiliers, qui circulent quotidiennement dans les divers quartiers de leurs localités aux heures où le taux de criminalité est élevé, c'est-à-dire entre 10 heures et 15 heures, d'être formés par le service de police afin qu'ils sachent reconnaître les activités de nature suspecte et qu'ils puissent travailler en collaboration avec le service de police pour pouvoir informer celui-ci des activités dont ils soupçonnent qu'elles pourraient être criminelles, afin d'être proactif, du moins de façon passive.

Ce programme très novateur a été applaudi par le comité de l'Association canadienne des chefs de police sur la prévention du crime et il a valu à notre association d'obtenir, en 1987, le prix du solliciteur général du Canada pour la prévention du crime. D'après les dernières estimations, la moitié de n^{os} 84 000 membres participent de quelque façon à ce programme.

Mais, en tant que président de notre comité sur la prévention du crime, j'estimais que cela ne suffisait pas, que nous manquerions à notre devoir tant et aussi longtemps que nous ne tenterions pas de sensibiliser nos concitoyens à prendre sur eux la responsabilité d'enrayer le crime et de se protéger et de ne pas s'en remettre aux services de police. Étant donné que mon gagne-pain m'amenait à visiter chaque jour divers logements, tout comme les 84 000 membres de notre association, je me suis mis à penser à l'avantage extraordinaire qu'il y aurait à former un nombre considérable de ces personnes pour qu'elles comprennent les précautions élémentaires que les propriétaires devraient prendre pour assurer la sécurité de leur foyer. Elles pourraient, chaque fois qu'elles se présenteraient chez quelqu'un, communiquer ces éléments d'information, dire au propriétaire qu'il ou elle devrait prendre la responsabilité de la sécurité de ses biens et lui suggérer des moyens de le faire. Je me suis dit que c'était là une occasion extraordinaire d'intervenir de façon proactive.

J'avais des contacts avec le chef de police de la ville de Victoria, Bill Snowdon, qui était également président du comité sur la prévention du crime. Ensemble, nous avons examiné la possibilité de mettre sur pied un programme révolutionnaire qui ferait appel à des bénévoles. Il fallait assurer une formation intensive, rigoureuse et tout à fait nouvelle aux bénévoles et il était important, non seulement de bien concevoir le programme d'étude, mais de faire en sorte que tous les participants puissent être accrédités.

Autrement dit, il fallait que les bénévoles s'engagent vraiment. Nous ne pouvions pas nous contenter de les compter comme participants au programme, il fallait qu'ils soient présents, qu'ils participent à chacun des modules. Il fallait qu'ils se soumettent à un examen final et qu'ils le réussissent avec une note d'au moins 80 p. 100. Sinon, ils n'auraient pas les compétences voulues et ils ne pourraient pas être accrédités par l'Association canadienne de l'immeuble, par la section locale de l'Association et par le service de police local.

[*Texte*]

We had some very difficult times and, Mr. Chairman, we still have very difficult times. In Victoria, where we started off the project, there are five different municipal police forces plus the RCMP. To coordinate those police forces and the RCMP is sometimes an insurmountable task.

I came to this rather naïvely, I guess, because I thought that policing was somehow homogeneous. You looked at the policing community and you thought that police people all did the same thing and they all thought the same thing. But I found out that it's very political. Police departments sometimes like to do programs because they get the profile. If you're doing it with one particular police force, the one next door may not like it because they don't want to become involved, rather than looking at the continuity. I'm happy to say that in many cases that is no longer the norm. We seem to be progressing.

I would like at this particular time to point out and acknowledge the individual who spoke just prior to me. Mr. Brown has been instrumental in a pilot project in Victoria, in his support and in the provincial government's support with respect to this particular initiative. I would like to publicly acknowledge and thank him for his support, among many who have supported this initiative since day one.

I would like to come to a close on this particular matter by simply saying that the program is very successful. It's successful because it involves volunteers in a very different way, in a very worthwhile project. It is community based at no cost to the policing forces involved, at no cost to the community. It's a complete, 100% volunteer operation by our industry. There is no cost.

It's not simply to homeowners. It's to home occupants. It is to anybody who is in a home, a condominium. If they have any type of residential property, they can afford themselves of this particular opportunity.

It has broadened its usefulness right down to victim services, in cooperation with the police departments. Currently we have programs that are operating in individual locations across the country, including Prince Edward Island, Halifax, Ottawa, Edmonton, Vancouver Island, and Victoria, just to name a few that already have programs in effect and up and running. We have 116 boards; 72 boards have expressed interest in that particular program.

Linda Thériault, whom I asked to come along today, was instrumental in the program when she was with the Canadian Real Estate Association, because she worked as my right arm in the heavy job that we had in order to put it together. She

[*Traduction*]

Nous avons connu des périodes difficiles, monsieur le président, et nous en connaissons toujours. À Victoria, où le projet a vu le jour, on dénombre cinq services de police municipaux, plus la GRC. La coordination de tous ces services de police ainsi que de la GRC s'avère parfois un objectif irréalisable.

Je suppose que j'étais quelque peu naïf au début, puisque je pensais que les services de police étaient plus ou moins homogènes. Je me disais que, dans le milieu policier, tout le monde s'adonnait aux mêmes activités et partageait le même point de vue. Mais je me suis rendu compte que la politique joue un rôle très important. Ainsi, il arrive que certains programmes intéressent les services de police à cause de la visibilité qu'ils leur donnent. Si vous travaillez avec un service de police en particulier, le service voisin en sera mécontent parce qu'il ne veut pas s'en mêler, au lieu que l'on cherche à assurer une certaine continuité. Je suis heureux de pouvoir vous dire que, le plus souvent, ce manque de collaboration est maintenant plutôt l'exception que la règle. Nous semblons avoir accompli des progrès.

Je veux maintenant souligner le rôle du témoin qui m'a précédé. M. Brown a joué un rôle important dans la mise sur pied d'un projet pilote à Victoria; le projet a vu le jour grâce à son appui et à l'appui du gouvernement provincial. Je tiens à souligner publiquement son rôle et à le remercier de son appui, et j'en profite pour dire que de nombreuses autres personnes ont appuyé ce projet dès qu'il a été proposé.

Je conclurai mes remarques sur ce sujet en vous disant simplement que le programme a beaucoup de succès. Il a beaucoup de succès parce que les bénévoles peuvent apporter une contribution novatrice et sentir qu'ils font quelque chose d'utile. Il s'agit d'un programme qui fait appel aux membres de la collectivité et qui ne coûte rien ni au service de police ni à la collectivité. C'est notre industrie qui assume l'entière responsabilité de cette initiative à caractère bénévole. Aucun coût ne s'y rattache.

Le programme ne s'adresse pas uniquement aux propriétaires de logements, mais à tous ceux qui occupent un logement, qu'il s'agisse d'une maison, d'un condominium, d'un appartement. Il suffit qu'ils occupent un logement pour pouvoir bénéficier du programme.

Le programme a été élargi, puisqu'il comprend maintenant des services qui sont offerts aux victimes en collaboration avec les services de police. Nous avons actuellement des programmes en place dans diverses localités du Canada, notamment dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Halifax, à Ottawa, à Edmonton, dans l'île de Vancouver et à Victoria, et ce ne sont là que quelques exemples. Nous avons 116 conseils, et 72 se sont dit intéressés par le programme.

Linda Thériault, que j'ai invitée à m'accompagner ici aujourd'hui, a contribué à la mise sur pied du programme lorsqu'elle était au service de l'Association canadienne de l'immeuble, parce qu'elle a été mon bras droit dans

[*Text*]

is now with the Vancouver Island Real Estate Board, which had already begun their program. They have completed it successfully since then. I thought if there were any questions around the table they might be addressed to someone who has practically seen the usefulness of this particular program.

I thank you, Mr. Chairman, for the opportunity of being here, because it's something that has been very close to my heart. Its a program that I saw start from seed and come to fruition. We now see thousands of people involved with it. I'm happy to see that it's a success story in that respect. Thank you.

• 1635

The Chairman: Thank you very much, Mr. Ziegler. As has been stated earlier, crime prevention is everyone's business, and it's awfully nice to have an organization of 84,000 people who are as interested in this as you are. Thank you very much.

Mr. Hamilton, would you like to give us your thoughts at this time?

Mr. Jack Hamilton (General Manager, Insurance Brokers Association of British Columbia): Yes. Thanks very much, Mr. Chairman, for recognizing that the general insurance industry has a contribution to make to justice and to Canadian society by extending your invitation to us to appear before this committee.

I am the general manager of the Insurance Brokers Association of B.C., and that organization is the front line dealing with their clients on behalf of insurance companies. They provide insurance for property, casualty, liability, and automobile insurance. We're not involved in the life insurance side of the business.

In British Columbia that means about 5,500 licensed professionals in over 900 offices. A recent study we did showed that we pay, for example, $77 million in income taxes. About 18,000 people depend on the livelihood of insurance brokers and their staff. Also, as you are probably aware in your own communities, insurance brokers are very heavily involved in volunteer activities regarding little league political activities. They very often are aldermen and on council, rotary club presidents. The activities they provide go on and on.

What we're here today to speak about is our involvement in crime prevention. I have to take you through the involvement of our side of the insurance industry and tell you what the clients get involved with.

The impact of burglaries on the public is pretty dramatic. They are obviously very relieved to have insurance at the time of a loss, but unfortunately not everybody has insurance, which is a whole different problem. But I add that this does not overcome the feeling of your home being violated by burglars. In dealing with these clients on a day-to-day basis, we find this is something that really bothers them. It's one thing to have your home broken into and to lose some items,

[*Translation*]

l'accomplissement de cette lourde tâche. Elle est maintenant au conseil immobilier de l'île de Vancouver, qui avait déjà à l'époque entrepris de mettre sur pied son programme. Le programme fonctionne aujourd'hui de façon très efficace. J'ai pensé que si les membres du comité avaient des questions, ils pourraient les adresser à quelqu'un qui a l'expérience personnelle de l'utilité de ce programme.

Je vous remercie, monsieur le président, de m'avoir donné l'occasion de comparaître ici pour vous parler de ce programme qui me tient vraiment à coeur. C'est un programme que j'ai vu naître et qui porte maintenant des fruits. Des milliers de personnes y participent. Je me réjouis du succès du programme. Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ziegler. Comme on l'a dit tout à l'heure, la prévention du crime, cela regarde tout le monde et cela fait plaisir de voir un organisme qui regroupe 84 000 personnes s'intéresser à ce point à la question. Je vous remercie beaucoup.

Monsieur Hamilton, vous voulez nous faire part de vos observations.

M. Jack Hamilton (directeur général, Association des courtiers d'assurances de Colombie-Britannique): Oui. Monsieur le président, je vous remercie de nous avoir invités à comparaître devant ce comité, car vous reconnaissez ainsi que le secteur des assurances en général a un rôle à jouer dans le domaine de la justice et dans la société canadienne.

Je suis le directeur général de l'Association des courtiers d'assurances de Colombie-Britannique, un organisme qui traite directement avec ses clients au nom des compagnies d'assurances. Nos membres assurent les biens, les accidents, la responsabilité civile et les automobiles, mais ils ne s'occupent pas d'assurance-vie.

En Colombie-Britannique, il s'agit d'environ 5 500 professionnels agréés répartis dans plus de 900 bureaux. Nous avons fait récemment une étude qui nous a montré que nous payons chaque année 77 millions de dollars d'impôts sur le revenu. Les courtiers d'assurances et leur personnel ont environ 18 000 personnes à leur charge. Comme vous le savez probablement d'après ce qui se passe dans votre propre communauté, les courtiers d'assurances sont très actifs sur la scène politique locale et ils font également beaucoup de bénévolat. Très souvent, ils sont échevins, membres de conseils, présidents du Club Rotary. La liste de leurs activités est interminable.

Aujourd'hui, nous sommes venus vous parler de ce que les courtiers font dans le domaine de la prévention du crime. Je vais vous expliquer en quoi consistent les activités de nos membres dans ce domaine et également vous parler des activités des clients.

Pour le public, les répercussions des vols avec effraction sont considérables. Dans des circonstances aussi difficiles, c'est un soulagement d'être assuré, mais malheureusement, tout le monde ne l'est pas, ce qui est un autre problème. J'ajoute que le fait d'être assuré n'empêche pas le traumatisme qu'on éprouve face à une violation de domicile. En effet, c'est un véritable traumatisme pour ces clients que nous voyons tous les jours. C'est une chose de perdre

[*Texte*]

but the fact that somebody was able to go through the house and take some of the family heirlooms and things of that type obviously causes a great deal of anguish.

Those people who are insured obviously get their claims paid. But the problem is that the insurance industry somehow has to recover those losses. And obviously with repeat losses people have difficulty accepting rate increases or higher deductibles and things of that type.

We have some target areas, of course. Greater Vancouver is a very serious area because of the drug community and the number of break-ins that result. Some communities in the Fraser Valley are now encountering very serious problems.

The other thing that unfortunately happens in the insurance industry is the repeat losses. The burglars who found homes easy to get in and perhaps steal some high-tech videos or stereos, or whatever, wait about three months until the insurance company has replaced them all, and then they go back in again. This is very discouraging not only to the client, obviously, but to the insurance industry, which has to continue to pay these claims. The result is that some areas become almost uninsurable and many residents have difficulty in obtaining insurance after a while.

Brian, who will speak to you in a few moments, and I get a number of calls on a regular basis all year long from people who are having difficulty obtaining insurance. Very often it's as a result of continuous break-ins. Insurance companies obviously can't charge enough premiums in some cases to keep paying for the losses. People cannot afford these premiums. A $10,000 loss on a $350 homeowner's insurance policy. . .it obviously takes a great number of them to pay up those losses.

• 1640

That is a problem from that side. The other side, of course, is the police community. They get very demoralized and discouraged when they see criminals, particularly young offenders, on the street the next day after an arrest. Those young offenders know that nothing much is going to happen to them, so they're out there doing it again. It is very discouraging to the police when those kinds of things happen. The police tell us that they spend about 15% of their time on investigation and paperwork of B and E claims. That is very expensive.

The public have asked what they can do to help to support our police and the community policing situation. This is similar, you might say, to the medical or dental profession, who have said, let's stress prevention rather than paying the excess cost after the problems have arisen. That has evolved into Block Watch. Block Watch has resulted from the community concern that people have in making their communities safer and working with the police.

[*Traduction*]

quelques objets, mais l'idée qu'un étranger a pénétré dans votre maison, qu'il s'est approprié des souvenirs de famille, est véritablement angoissante.

Les gens qui sont assurés sont évidemment remboursés, mais le problème c'est que l'industrie doit rentrer dans ces frais-là. Lorsque les pertes s'accumulent, les gens ont du mal à accepter les augmentations d'assurances ou des franchises plus élevées, etc.

Évidemment, nous ciblons certaines régions. La région de Vancouver est particulièrement difficile à cause des problèmes de drogue et du nombre de vols avec effraction qu'ils engendrent. Il y a des communautés dans la vallée du Fraser qui commencent à avoir des problème très graves.

Un autre élément regrettable de l'industrie des assurances réside dans le récidivisme. Les voleurs qui ont pénétré facilement dans une maison et qui ont trouvé des appareils électroniques de prix, vidéos ou stéréos, etc., attendent environ trois mois que les compagnies d'assurances les aient remboursés, puis recommencent. C'est très décourageant, non seulement pour le client, mais également pour les assureurs qui doivent continuer à payer ces pertes. En conséquence, il y a des régions qui deviennent pratiquement inassurables et beaucoup de résidents qui ont du mal à trouver des assurances après un certain temps.

Brian, qui vous parlera tout à l'heure, et moi-même recevons fréquemment des appels de gens qui ont du mal à se faire assurer. Très souvent, c'est qu'ils sont des victimes à répétition. Dans certains cas, il est évident que les compagnies d'assurances ne peuvent pas exiger des primes suffisantes pour couvrir les pertes. Les gens n'auraient pas les moyens de payer de telles primes. Pour couvrir une perte de 10 000$ quand l'assuré a payé une prime de 350$, il faut évidemment beaucoup d'assurés pour compenser.

Voilà donc pour un problème. Il y a l'autre aspect de la médaille, la perspective de la police qui finit par être très démoralisée, découragée, à force de voir des criminels, et en particulier des jeunes contrevenants, qui sont remis en liberté le lendemain de leur arrestation. Ces jeunes contrevenants savent qu'il ne leur arrivera rien de grave, et que rien ne les empêche de recommencer. C'est très décourageant pour la police qui nous dit que 15 p. 100 environ de son temps est consacré à des enquêtes et à de la paperasserie pour des entrées par effraction. Tout cela est très coûteux.

Le public demande ce qu'il peut faire pour contribuer aux efforts de la police et à la surveillance de la communauté. On peut comparer cette situation à celle des médecins et des dentistes qui encouragent les gens à adopter des mesures de prévention pour éviter plus tard des coûts très élevés. C'est ce qui a donné naissance au programme de surveillance de quartier. Ce sont les habitants des quartiers, soucieux de rendre leurs communautés plus sûres, et en collaboration avec la police, qui ont lancé ces programmes.

[*Text*]

Insurance brokers get together with insurance company personnel, police, homeowners. They get together for assistance in community policing initiatives. This has led to the Block Watch program, and the real estate board has recently been involved with us on this initiative as well, because everybody realizes it's important to try to reduce some of these kinds of claims.

Some of the results have been outstanding. I can tell you that certain areas—Victoria and in some areas of Prince George—have had Block Watch in place longer than some others. There have been no losses in some of those particular blocks that were set aside for Block Watch over a period of time, which is pretty dramatic. I guess what happens is that the juveniles, who are perhaps doing most of this, say, why break into a house where I'm perhaps going to get caught when I can go down the street and go to another area? That is one of the reasons. We feel that the more police can be assisted, the more our community can be protected from crime.

We raise a number of issues in our presentation to you here today. I'm giving you a few of the outlines. I would like to read to you some recommendations we have as insurance brokers, and they are also in our proposal.

We urge that this committee consider some of the following:

(a) an allocation of more directed budgetary resources for pre-crime rather than post-crime policing—for example, it's not good enough for an urban area the size of Vancouver to have only one police officer responsible for coordinating Block Watch activities, and suburbs do not have any police official organizing citizen-assisted community policing efforts;

(b) evaluation of RCMP and Justice institute training curricula to ensure there is a significant community policing component in those curricula;

(c) a review of laws and programs surrounding young offenders to enhance the consequences of conviction of property crimes, especially by younger criminals, so society does not have to pay increasing costs resulting from break-ins of residents repeatedly by the same criminals.

Finally, we're suggesting that a study be prepared and implemented as to the practicality of requiring criminals, especially young offenders, as part of their penalty on conviction, to reimburse the victim and the insurance company for the full value of the stolen property. They're winning on this program now. They're selling their goods, getting a slap on the wrist and going back out on the street.

In conclusion, I would like to say that, as in preventive medical and dental hygiene, money and talent invested now in proven crime prevention and community policing initiatives, such as Block Watch, will pay impressive dividends in building and maintaining healthy communities. We urge you as legislators to act on the general insurance industry's concern expressed in this presentation. The B.C. Insurance Brokers Association urges you to adopt a leadership position,

[*Translation*]

Les courtiers d'assurances travaillent en collaboration avec le personnel des compagnies d'assurance, la police et les propriétaires de maison. Ensemble, ils prennent des initiatives pour la surveillance des communautés. C'est ce qui a conduit au Programme de surveillance de quartier et la Chambre immobilière s'est récemment jointe à nous pour cette initiative car tout le monde se rend compte qu'il faut trouver un moyen de réduire le nombre de réclamations.

Certains résultats ont été étonnants. Certaines régions, comme Victoria et certains quartiers de Prince George, ont des programmes de surveillance de quartier depuis plus longtemps que d'autres. Dans certains quartiers, il n'y a eu aucune perte durant une période donnée, ce qui est tout à fait remarquable. Il s'agit souvent de jeunes qui se disent probablement: pourquoi tenter ma chance ici quand je risque d'être pris, quand il est si facile d'aller ailleurs? C'est une des raisons. À notre avis, plus nous pouvons aider la police plus nous protégerons nos communautés contre le crime.

Nous sommes venus aujourd'hui vous exposer un certain nombre de questions d'une façon générale, mais j'aimerais également vous lire les recommandations des courtiers d'assurances qui figurent également dans nos propositions.

Nous prions instamment le comité de se pencher sur les mesures suivantes:

a) allouer des ressources budgétaires plus précises à la prévention du crime; par exemple, dans une région de la taille de Vancouver, un seul officier de police responsable de la coordination des activités de surveillance de quartier, ce n'est pas suffisant, d'autant plus que les banlieues n'ont pas un seul responsable de l'organisation des activités de surveillance des citoyens et de la police.

b) évaluer le programme de formation de la GRC et de la Justice pour s'assurer qu'on y réserve une place suffisante aux activités de police communautaire.

c) remettre en question les lois et les programmes relatifs aux jeunes contrevenants pour alourdir les conséquences des crimes qui mettent en cause la propriété, en particulier dans le cas des jeunes criminels, ce qui évitera à la société de payer les coûts sans cesse plus élevés des vols avec effraction à répétition.

Enfin, nous pensons qu'on devrait étudier sérieusement la possibilité d'obliger les criminels, et en particulier les jeunes contrevenants, à rembourser pleinement la victime et la compagnie d'assurance, et cela, dans le cadre de leur sentence. Pour l'instant, ils s'en tirent beaucoup trop bien. Ils vendent ce qu'ils ont volé et, après s'être fait taper sur les doigts, ils sont remis en liberté.

En conclusion, comme pour la médecine et l'hygiène dentaire préventives, l'argent qu'on dépense aujourd'hui pour prévenir le crime grâce à des moyens qui ont fait leurs preuves, toutes les initiatives de police communautaire, comme les programmes de surveillance de quartier, tout cela rapportera des dividendes considérables et permettra de continuer de construire et de conserver des communautés saines. Nous vous demandons, à vous, les législateurs, de

[*Texte*]

as part of our collective responsibility as citizens of Canada, to make sure our limited financial and community resources are effectively organized to protect and safeguard our communities.

• 1645

You may have some questions for us, but I would ask you to hear from my colleague Brian Stanhope, from the Insurance Bureau of Canada.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Stanhope.

Mr. Brian Stanhope (Vice-President, B.C. and Yukon, Insurance Bureau of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

I am the other half of the general insurance industry, so to speak. I'm employed by the Insurance Bureau of Canada. We represent the property and casualty insurance companies on a national basis. There are rough figures that they represent about 85% of all the property and casualty companies in Canada, and our member staffs total approximately 46,000 people in Canada. And, like Jack, we do not represent life insurance companies.

A couple of years ago we realized that the crime statistics were causing a great deal of concern to the insurance industry, in that theft losses were beginning to exceed fire claims. We realized that it was time we found, for our own self-interest, a vehicle that would also help the community, and so we formed what was known in those days as a crime abatement committee. The crime abatement committee's mandate was to determine what program would best suit the community; and the crime abatement committee determined that Block Watch would be an ideal vehicle to help the community. The crime abatement committee consisted of all kinds of people, including B.C. Central Credit Union, as well as realtors and insurance people, so it wasn't strictly our own industry.

The second part of Mr. Hamilton's and my dog and pony show deals with the problem from the aspect of insurance companies. I don't intend to go through the brief again, but I want to tell you that it concentrates very heavily on residential thefts. We have included in the brief some reference to commercial thefts, but the biggest problem we have in terms of numbers is residential theft. It has a tremendous impact on us.

I also mention in there more or less British Columbia statistics. There are a couple of little facts I'd like to give you. If we combine both the residential theft statistics plus the commercial theft statistics Canada-wide, we are spending

[*Traduction*]

tenir compte des préoccupations du secteur des assurances que nous sommes venus vous soumettre aujourd'hui. L'Association des courtiers d'assurances de Colombie-Britannique vous prie instamment d'ouvrir la voie, d'exercer votre responsabilité collective de citoyens canadiens et de vous assurer que les ressources financières et communautaires dont nous disposons et qui sont limitées sont pleinement utilisées pour la sauvegarde de nos communautés.

Vous avez peut-être des questions à nous poser, mais je vais vous demander d'écouter d'abord mon collègue Brian Stanhope, du Bureau d'assurance du Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Stanhope.

M. Brian Stanhope (vice-président, Colombie-Britannique et Yukon, Bureau d'assurance du Canada): Merci, monsieur le président.

Je dois vous dire que je suis l'autre moitié de l'industrie des assurances en général. Je travaille pour le Bureau d'assurance du Canada. Nous représentons au niveau national les compagnies qui assurent les biens et les accidents. Nos membres représentent approximativement 85 p. 100 des compagnies canadiennes qui assurent les biens et les accidents. Ils ont un personnel d'environ 46 000 personnes au Canada. Tout comme Jack, nous ne représentons pas les compagnies d'assurance-vie.

Il y a deux ans nous nous sommes rendu compte que les statistiques sur la criminalité étaient une source de préoccupation considérable pour l'industrie des assurances car les pertes dues au vol avaient commencé à dépasser les pertes dues aux incendies. Nous nous sommes dit que le moment était venu, dans notre propre intérêt, de trouver des solutions qui, en même temps, aideraient la communauté. Nous avons donc constitué ce que nous avons tout d'abord appelé un comité pour la diminution du crime. Le mandat de ce comité était de trouver un programme particulièrement bien adapté aux besoins de la communauté. Il a conclu que le meilleur moyen d'aider la communauté, c'était le programme de surveillance de quartier. Ce comité regroupait toutes sortes de gens, la Centrale de caisses de crédit de Colombie-Britannique, des agents immobiliers, des gens du secteur des assurances, etc. Il ne s'agissait donc pas uniquement de notre industrie.

Dans la deuxième partie de ce petit spectacle que M. Hamilton et moi-même vous avons préparé, je vais maintenant vous parler du problème du point de vue des compagnies d'assurances. Je n'ai pas l'intention de reprendre le mémoire, mais je peux vous dire qu'il porte principalement sur les vols dans les résidences. Il contient des références à des vols dans les commerces, mais statistiquement, notre gros problème est celui des vols dans les résidences, un phénomène qui, pour nous, a des répercussions considérables.

La plupart des statistiques que nous vous citons portent sur la Colombie-Britannique. J'aimerais en mentionner une ou deux en particulier. Si l'on combine les statistiques sur les vols dans les résidences et sur les vols dans les commerces,

[*Text*]

close to $500 million a year to pay for theft losses. If we include non-member companies out there, it would be $600 million a year we spend on residential and commercial thefts. Commercial thefts represent only about one-third of that total. In other words, the extent of residential theft is about three times the extent of commercial theft. Residential thefts far, far outweigh commercial thefts in Canada.

We did not include in our brief the automobile insurance problem of theft. We have statistics from the Canadian Auto Theft Bureau that estimates about $1.3 billion in automobile thefts takes place in Canada in the course of a year. So we're looking at a combined total of residence, commercial, and auto thefts that costs us about $2 billion a year. It is a very expensive proposition, as you can see.

Historically, as I said earlier, we base premiums on fire losses, and this is not uncommon throughout the world. We've always based premiums on fire losses. In the last 10 years there has been a marked deterioration in the loss history for theft, and it's now necessary for us to base our premiums on theft losses—quite a difference altogether.

I have a note about recoveries. One of the problems we have, as Mr. Hamilton mentioned, is that insurance companies see very little in the way of recovery of stolen goods; it's the bane of our lives. It also seems to us that the conviction rate for those people who are picked up for alleged theft is remarkably low. If we add that to suspected frauds, we end up with a great number of problems. The trouble with suspected frauds is that you cannot increase premiums or impose penalties just because you might suspect that somebody committed a fraud against you. It's a very difficult problem for us to get a handle on.

• 1650

One of the things we've noticed too, in looking around the lower mainland here in British Columbia, is that Block Watch, from the point of view of the police, is drastically understaffed. One of the reasons we looked at Block Watch rather than any other kind of community-based operation was that Block Watch and Neighbourhood Watch are in fact controlled by the police. We were very concerned not to produce some vigilante corps that would be running around with two-way radios and baseball bats. We determined that Block Watch obviously is the best vehicle—or Neighbourhood Watch, if you like—so we can keep those things under control by the police.

But Block Watch is dramatically understaffed—dramatically. In the city of Vancouver there's only one police officer who coordinates the activities of Block Watch between the city of Vancouver and the various Block Watch units and other police units outside. We are appealing, of course, for more assistance in the police departments.

[*Translation*]

pour tout le Canada, cela nous coûte près de 500 millions de dollars par année. Si l'on ajoute les compagnies qui ne sont pas membres de nos organismes, il s'agit de 600 millions de dollars par année qui sont consacrés à rembourser les vols commis dans les résidences et les commerces. Les vols dans les commerces représentent un tiers environ seulement du total. Autrement dit, les vols dans les résidences sont environ trois fois plus importants que les vols dans les commerces au Canada.

Dans notre mémoire, nous n'avons pas parlé du problème des vols d'automobile. D'après des statistiques du Canadian Automobile Theft Bureau, chaque année, on assiste au Canada à des vols d'automobile qui représentent environ 1,3 milliard de dollars. Ainsi donc, si l'on combine les vols dans les résidences et les commerces aux vols d'automobile, il nous en coûte environ 2 milliards de dollars par année. Vous le voyez, c'est assez coûteux.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, par le passé, nos primes étaient fondées sur les pertes dues aux incendies, un système qui est assez commun dans le reste du monde. Nos primes ont toujours été fondées sur les pertes dues aux incendies. Par contre, au cours des 10 dernières années, le problème des vols s'est beaucoup aggravé et nous sommes aujourd'hui forcés de baser nos primes sur les pertes dues aux vols, ce qui fait une grosse différence.

Une observation au sujet de la récupération des articles volés. Comme M. Hamilton vous l'a dit, un des gros problèmes des compagnies d'assurance, c'est que les articles volés sont rarement récupérés; c'est notre cauchemar. D'un autre côté, il nous semble que les gens qui sont soupçonnés de vol sont très rarement reconnus coupables, ce qui s'ajoute aux cas de fraude et qui nous causent d'énormes problèmes. Le problème, c'est que lorsque nous soupçonnons qu'il y a eu fraude, nous ne pouvons pas augmenter les prix ou imposer des amendes sur la base de simples soupçons. Pour nous, c'est un problème particulièrement difficile.

Nous avons constaté également, dans la zone des basses terres continentales de Colombie-Britannique, que la police manquait terriblement de personnel pour les programmes de surveillance de quartier. Si nous nous sommes intéressés à ces programmes, de préférence à d'autres programmes communautaires, c'est que les programmes de surveillance de quartier sont contrôlés par la police. En effet, il nous a semblé important de ne pas constituer des sortes de comités de citoyens qui patrouilleraient les rues avec des radios à ondes courtes et des bâtons de base-ball. Il nous a semblé que la surveillance de quartier était la meilleure solution, puisqu'elle permettait à la police de garder le contrôle.

Malheureusement, la police manque terriblement de personnel pour ces programmes. Dans la ville de Vancouver, un seul officier de police coordonne les activités de surveillance de quartier qui mettent en cause la ville de Vancouver, les différentes unités de surveillance et d'autres détachements de police de l'extérieur. Évidemment, nous demandons aux services de police de consacrer plus de personnel à ces efforts.

[*Texte*]

Our perception from the public—and we get this perception by telephone and by personal contact—is that young offenders are not dealt with severely enough by the courts. In fact, there was a CTV program in December that showed a young offender boasting that there's very little the courts can do to him; he had very little fear that the courts could do much to him until he reached the age of majority.

Every day we receive many calls, as Mr. Hamilton mentioned, about the availability of insurance, and the cost restrictions. A $5,000 claim is worth—allowing for inflation even—a good 10 years' of premiums. As Jack said, we expect the second claim within three months of the first one. Where do all these TVs, VCRs, and CDs disappear to? I don't know where they are, but there must be millions of them in Canada that have been around the block more than once. Nobody has ever approached me to buy one, and I'm sure nobody has ever approached you, ladies and gentlemen, to buy one. We'd really like to know where they all go to. Perhaps enforcement authorities should be looking at the fences as well to see who gets these pieces of equipment, and where they go.

Our only request of you is that you help us promote community crime policing through organizations such as Block Watch and Neighbourhood Watch, and we hope you will do that for us.

Thank you again for listening to us today.

The Chairman: We'll proceed with questioning. We'll hear from the legal side, and then we'll call on our real estate agent over here. You've been in real estate and insurance, haven't you, Mr. Domm?

Mr. Domm: Yes.

The Chairman: Our resident expert is over here, but first from the legal profession, Mr. Wappel.

Mr. Wappel: I was going to ask that very question. Where do all these goods go? I venture to say that they don't get dismantled, because the parts are no good; they're obviously bought and used by what we would call ordinary, law-abiding Canadians. All of those vehicles that are stolen for other than joy rides and are repainted and stripped of their serial numbers are not sent to other countries; they're purchased by people we know, and we're never told about it.

I recall driving down Kingston Road in my riding and somebody in a van was yelling at me, so I rolled down the window. The guy has a—I shouldn't say an accomplice—friend who holds up two beautiful speakers and asks whether I want to buy a couple of speakers. The guy is running up and down Kingston Road, which is a major thoroughfare in Scarborough, stopping cars at red lights and asking people if they want to buy some nice stereo speakers. They were beautiful speakers, and I'm sure that on the run you could have a good deal, but I didn't purchase any.

Mr. Hamilton: Did he have a business licence with him?

[*Traduction*]

D'après ce que nous avons pu constater, par téléphone et par contact personnel, le public pense que les tribunaux ne traitent pas suffisamment sévèrement les jeunes contrevenants. En fait, en décembre, dans un programme du réseau CTV, on pouvait voir un jeune contrevenant se vanter que les tribunaux ne pouvaient pas lui faire grand-chose. On ne pouvait pas vraiment l'atteindre avant sa majorité.

Comme M. Hamilton vous l'a dit, tous les jours, nous recevons des appels de gens qui ont du mal à se faire assurer, qui se plaignent des restrictions de coûts. Un remboursement de 5 000$, cela équivaut, même avec l'inflation, à une bonne dizaine d'années de prime. Comme Jack vous l'a dit, on peut s'attendre à recevoir une autre demande au bout de trois mois. Que deviennent tous ces postes de télévision, ces magnétoscopes, ces appareils à disque compact? Je n'en sais rien, mais il doit y en avoir des millions au Canada qui se sont retrouvés dans le circuit plus d'une fois. Personne n'a jamais essayé de m'en vendre un, et je suis certain que personne n'a jamais essayé de vous en vendre à vous, mesdames et messieurs. J'aimerais vraiment savoir ce que tous ces appareils deviennent. Peut-être que les autorités policières devraient s'intéresser un peu aux revendeurs, déterminer ce que deviennent tous ces articles volés.

Tout ce que nous vous demandons, c'est de nous aider à favoriser les opérations de police communautaire grâce à des programmes comme la surveillance de quartier. Nous espérons que vous serez en mesure de le faire.

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir écoutés.

Le président: Nous allons maintenant passer aux questions. Nous allons commencer par notre juriste, après quoi nous donnerons la parole à notre agent immobilier. Monsieur Domm, vous avez fait de l'immobilier et des assurances, n'est-ce pas?

M. Domm: Oui.

Le président: Mais pour commencer, notre expert en matière juridique, M. Wappel.

M. Wappel: C'est justement la question que j'allais vous poser: que deviennent tous ces articles? J'imagine qu'on ne les démonte pas, parce que les pièces ne servent à rien. De toute évidence, ces articles sont achetés et utilisés par des Canadiens ordinaires, des citoyens respectueux de la loi. Quant aux automobiles qui ne sont pas volées pour s'amuser, elles sont repeintes, on efface les numéros de série, mais on ne les envoie pas dans d'autres pays, elles sont achetées par des gens que nous connaissons, et personne ne nous en dit jamais rien.

Un jour, je passais en voiture sur Kingston Road dans ma circonscription et le conducteur d'une camionnette m'interpella. Je baissai ma glace et ce type, et je ne dirai pas son complice, mais son ami, me montrait deux magnifiques haut-parleurs en me demandant si je voulais les acheter. À Scarborough, Kingston Road est une grande rue, et ce type arrêtait les voitures au feu rouge et leur demandait s'ils voulaient acheter de superbes haut-parleurs. Ils étaient vraiment magnifiques, et je suis certain que c'était un bon prix, mais je ne les ai pas achetés.

M. Hamilton: Est-ce qu'il avait un permis commercial?

[*Text*]

• 1655

Mr. Wappel: No, I'm sure he didn't. It happens all the time. Somebody has a gym bag full of tapes and CDs.

I was getting my daughter out of the car to go into a Becker's store... This guy had a big gym bag. He opened it up and there were all kinds of beautiful classical CDs and VCR tapes and everything. I could have had them for a song. That's one of the ways they do it, but clearly they're being—

Mr. Thorkelson: Did you call the police?

Mr. Wappel: I can't accuse him of that; maybe he bought them. What do I know?

Mr. Thorkelson: Investigate him.

Mr. Wappel: Yes, sure. He would probably call the police on me. That's a very important point. Here we are asking communities to be involved in preventing crime and yet communities are involved, I would say, in perpetuating crime without even recognizing it. I'm sure you would have some horror stories to tell us about the Timex watch that suddenly becomes a Rolex when it gets stolen, etc. But that's neither here nor there.

I want to talk about three things specifically and some ideas for preventing crime. I'm startled about these repeat claims—three months later the same house gets hit. I ask this question: when you pay out a claim, is there a little sheet that goes with the cheque that says: statistics indicate that you're going to be hit again; we as your insurance broker, we as your insurance company, suggest that you take the following actions to ensure that this doesn't happen. For example, we will give you a discount if you get a security system; make sure your doors and windows are locked, or whatever.

I'm insured for my car by Zurich—I don't know if it's a member, I'm assuming it is. I've never received any sort of letter from Zurich insurance company or anybody else, when it is time to renew my insurance, that says: don't forget to lock your car; don't leave it open, or buy the club, whatever the club is, which you're supposed to put over your... I don't even know if that's a good idea. If I did buy the club or some reasonable facsimile thereof, would I get a bit of a break on my insurance?

The Chairman: What do you mean by the club?

Mr. Wappel: It's some kind of mechanism that goes over the steering wheel. Perhaps you could tell us...

Mr. Stanhope: It's a locking device, Mr. Chairman, that fastens over the steering wheel and prevents the wheel from being turned. It either jams on the door, on the roof, on the floor, or whatever, and—

Mr. Wappel: It's supposed to be recommended by the police, according to the advertisements. But I don't listen to advertisements. I'd listen to my insurance company, though.

[*Translation*]

M. Wappel: Non, je suis certain qu'il n'en avait pas. C'est très fréquent, quelqu'un qui a un sac de sport plein de bandes magnétiques et de disques compacts.

Un jour, je faisais descendre ma fille de voiture pour entrer dans un magasin Becker... Ce type avait un gros sac de sport bourré de superbes disques compacts classiques et de bandes magnétoscopiques. Il voulait me les vendre pour trois fois rien. C'est une des façons de procéder, mais de toute évidence, ils...

M. Thorkelson: Est-ce que vous avez appelé la police?

M. Wappel: Je ne pouvais pas l'accuser, il aurait pu les acheter, qu'est-ce que j'en savais?

M. Thorkelson: Vous auriez pu vous informer.

M. Wappel: Oui, évidemment, et probablement que c'est lui qui aurait appelé la police. C'est un point très important. Nous demandons aux communautés de participer à des activités de prévention du crime, et pourtant, sans même le savoir, ces mêmes communautés encouragent la criminalité. Je suis certain que vous devez connaître des histoires abominables de montres Timex qui sont volées et qui, soudain, deviennent des Rolex. Mais c'est en dehors de la question.

J'ai trois sujets à aborder, et puis j'aimerais également discuter de certaines idées dans le domaine de la prévention. Ces vols à répétition, qui se produisent à trois mois d'intervalle, cela me frappe beaucoup. Je vous pose une question: quand vous remboursez un client, est-ce que vous épinglez une petite note sur le chèque: d'après les statistiques, vous risquez fort d'être volé de nouveau; votre courtier d'assurances, votre compagnie d'assurance, vous conseillent de prendre les mesures suivantes pour éviter que cela ne se produise. Par exemple, si vous installez un système de sécurité, nous vous accorderons un rabais; assurez-vous que vos portes et vos fenêtres sont bien verrouillées, etc.

Mon automobile est assurée par la compagnie Zurich, je ne sais pas si elle fait partie de votre organisme, je suppose que oui. Aucune compagnie d'assurance, pas plus Zurich que les autres, ne m'a jamais envoyé une lettre au moment de renouveler mon assurance pour me dire: n'oubliez pas de verrouiller votre automobile, ne la laissez pas ouverte, ou bien achetez la barre, je ne sais pas trop ce que c'est, qu'on installe sur... En fait, je ne sais même pas si c'est une bonne idée. Si j'achetais la barre, ou quelque chose de ce genre, est-ce que mon assurance me coûterait un peu moins cher?

Le président: Qu'est-ce que c'est que cette barre?

M. Wappel: C'est une sorte d'appareil qu'on installe sur le volant. Vous pourriez peut-être nous dire...

M. Stanhope: C'est un appareil de verrouillage, monsieur le président, qui s'installe sur le volant et qui empêche de le tourner. On le bloque sur la porte, au plafond ou sur le plancher, et...

M. Wappel: Apparemment, d'après la publicité, la police le recommande. Mais je ne fais pas attention à la publicité. Par contre, je ferais attention à ce que me dirait ma compagnie d'assurance.

[*Texte*]

Mr. Stanhope: Perhaps you should get Zurich to contact our office, because we have those leaflets, but they are restricted to British Columbia. We haven't yet been able to make them national, but we do have such leaflets.

Mr. Wappel: Great. I think it is very important that when people become victimized—

The Chairman: You represent the Insurance Bureau of Canada.

Mr. Stanhope: Yes, we do.

The Chairman: So you're only looking after British Columbia on this—

Mr. Stanhope: British Columbia and the Yukon are my areas of responsibility.

The Chairman: I see. I'm sorry.

Mr. Wappel: I offer the suggestion that it should be national. When people are victimized some tips should be given to them about how to avoid the second or third break-in.

My second comment is about Block Watch. We had a criminologist here yesterday, and he didn't mention it except in passing but it's in his paper. The interesting thing is that if there isn't Block Watch or a Neighbourhood Watch in every neighbourhood. . . Mr. Hamilton, you mentioned it. Neighbourhood A has Block Watch. The people go to neighbourhood B.

Mr. Hamilton: It moves the problem. There's no question about that.

Mr. Wappel: Neighbourhood B is insured by the same companies that insure neighbourhood A. You're just changing the people who get victimized unless we get on the ball and make sure all of them are Neighbourhood Watched.

The third thing—and this is a question as opposed to a comment or a suggestion—is the Realty Watch: Home Security. I'm interested in knowing how that works and how it's received. I get the picture that a realtor comes in to sell your home or to sign something up, notices some problems and says, you know you should be locking your front door. How does it work?

Mr. Ziegler: The process is that we're invited into homes on a national basis, as it is right now, when someone wants to list a property, but that's not necessarily how this program works in fact. We identified that the police community resources with respect to home security inspections were seriously taxed. They get requests on a regular basis to do security checks.

We went to the Canadian Association of Chiefs of Police, and in particular the chairman that year, and asked, Who does these? Who is trained to it? Is there a training program available in North America for people to comprehensively understand security, other than people who are in the business? The answer was no. This is a comprehensive development of an eight-module program, which is intensive. It's eight hours of training that takes place over a period of a

[*Traduction*]

M. Stanhope: Vous devriez peut-être dire à la compagnie Zurich de nous appeler car nous avons des feuillets de ce genre, mais seulement pour la Colombie-Britannique. Nous ne les avons pas encore pour le reste du pays, mais nous les avons déjà.

M. Wappel: Excellent. À mon avis, quand les gens sont victimes de ce genre de chose, c'est très important. . .

Le président: Vous représentez le Bureau d'assurance du Canada.

M. Stanhope: Oui.

Le président: Autrement dit, c'est seulement la Colombie-Britannique dont. . .

M. Stanhope: Je suis responsable de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Le président: Je vois. Excusez-moi.

M. Wappel: À mon avis, ce genre de chose devrait être national. Quand ils sont victimes d'un vol, on devrait leur donner des conseils sur la façon d'éviter que cela ne se reproduise une deuxième ou une troisième fois.

J'ai une autre observation au sujet de la surveillance de quartier. Hier, nous avons entendu un criminologue qui ne nous en a pas vraiment parlé, mais qui mentionnait ce programme dans son mémoire. Ce qui est intéressant, c'est que tant que ce programme n'existera pas dans tous les quartiers, comme M. Hamilton l'a mentionné, les voleurs éviteront le quartier A qui est surveillé et s'en prendront au quartier B.

M. Hamilton: Cela déplace le problème. C'est évident.

M. Wappel: Or, le quartier B est assuré par les mêmes compagnies que le quartier A. C'est seulement les victimes qui ne sont pas les mêmes tant que nous ne nous réveillerons pas et que nous ne surveillerons pas tous les quartiers.

Une troisième chose, et il s'agit moins d'une suggestion ou d'un commentaire que d'une question: j'aimerais savoir comment la surveillance immobilière fonctionne, ce que les gens en pensent. J'imagine que lorsque vous convoquez un agent immobilier pour vendre votre maison, ou pour une transaction quelconque, il aperçoit des problèmes et vous dit: vous savez, vous devriez verrouillez votre porte d'entrée. Comment cela fonctionne-t-il?

M. Ziegler: Comme vous le savez, dans tout le pays, on nous invite à entrer dans les maisons, par exemple quand quelqu'un veut vendre une propriété, mais ce n'est pas exactement comme cela que le programme fonctionne. Nous nous sommes aperçu que les ressources dont la police disposait pour inspecter la sécurité des maisons était très limité. On leur demande sans cesse de venir vérifier dans quelle mesure une maison est bien protégée.

Nous sommes allés voir l'Association des chefs de police, et en particulier la personne qui en était président cette année-là, et nous lui avons demandé qui se chargeait de ces vérifications, qui avait la formation nécessaire? Nous lui avons demandé s'il existait un programme de formation en Amérique du Nord, un programme exhaustif consacré à la sécurité et destiné à des gens autres que les spécialistes. La réponse était non. Il s'agit de la préparation globale d'un

[*Text*]

week, which involves supplementary workshops and a technological review of the material, including an exam at the end of the period, which we developed.

• 1700

A realtor first has to go through a security check, in cooperation with the local police department. Providing they pass that check, they have to go through this particular course, every module of it, and pass the course content of this with a minimum of 80%. If they do not meet those criteria, they are not accredited to go out and do residential home security checks, period. Once having done that, the only way they can be actively asked to participate is through a reference from the police department or through the homeowners themselves who ask for the program.

Mr. Wappel: How does the homeowner find out about it?

Mr. Ziegler: The program is completely funded and advertised by local boards. You'll see advertisements in the police station that indicate this service is available and you'll see advertisements in local newspapers and other opportunities where they might be available. It also can be passively asked for. If, for instance, you go through a property—you've been invited to do business there—you have a responsibility, if you've gone through this program, to point out that while you have been invited to do business, you will give them the benefit of some knowledge you have, which is that they should be taking some responsibility for their own security.

But I'll throw the practical application, if you will, with the chairman's permission to Linda.

Mr. Wappel: Sure, but let me comment. I've never heard of this. I don't frequent police stations so I wouldn't see the application. My sister-in-law is a real estate agent with A.E. LePage, a well-known company in Ontario. I must ask her when I get back to Ontario, but she's certainly never said to me, guess what, this suddenly has come up; it's a hidden gold mine. How come nobody knows about it or appears not to?

Mr. Ziegler: They do know about it, but the program is new. It was launched in 1991. That was the first year it was officially launched. It went through an intensive pilot project in Victoria to assess whether normal citizens would make use of the project. There were concerns by the police over abuse of the program. They're naturally suspicious at the best of times, and they were very suspicious of the realtors' intention to get involved. They did not understand that we have a very, very high community service record.

We went through an intensive pilot project, with a follow-up survey that went to every person who had their property assessed to say, was this some scummy realtor walking in trying to list the property or did they do the job?

[*Translation*]

programme comportant huit modules, ce qui est beaucoup. Il comporte huit heures de formation étalée sur une semaine, à laquelle s'ajoute des ateliers supplémentaires et une révision technique du matériel didactique, y compris un examen à la fin de la formation.

Un agent immobilier doit d'abord subir une vérification de sécurité, en collaboration avec le service de police local. A condition de ne pas être exclu en raison de la vérification de sécurité, il doit suivre ce cours, chacun des modules, et obtenir une note de passage d'au moins 80 p. 100. S'il ne répond pas à ces critères, il ne peut être accrédité pour faire la vérification des dispositifs de sécurité des maisons résidentielles, un point c'est tout. Ces étapes franchies, la seule façon pour l'agent immobilier de participer activement au programme, c'est d'obtenir une recommandation du service de police ou des propriétaires qui demandent le service.

M. Wappel: Comment le propriétaire apprend-il l'existence du programme?

M. Ziegler: Le programme est financé entièrement par les commissions locales qui se chargent d'en faire la publicité. Vous pouvez voir des publicités au poste de police, lesquelles indiquent que le service est disponible et des annonces paraissent aussi dans les journaux locaux ou dans d'autres supports publicitaires lorsque c'est possible. La demande de service peut aussi être faite passivement et je vous explique ce que j'entends par là. Si, par exemple, un agent d'immeuble se rend dans une résidence pour affaires, à la demande du client, il a la responsabilité, s'il a participé au programme, de signaler à ses clients qu'ils doivent assumer une certaine responsabilité pour leur propre sécurité.

Avec la permission du président, je demanderais à Linda de vous donner les détails d'ordre pratique.

M. Wappel: D'accord, mais permettez-moi de faire un commentaire. Je n'ai jamais entendu parler de ce programme. Je ne fréquente pas les stations de police de sorte que je ne verrais pas cette demande de service. Ma belle-soeur est agent d'immeuble avec A.E. LePage, société immobilière bien connue en Ontario. A mon retour, je lui poserai la question mais elle ne m'a jamais parlé de ce programme dont elle aurait pris connaissance par hasard et qu'elle aurait trouvé génial. Comment se fait-il que personne ne semble en connaître l'existence?

M. Ziegler: Ils le connaissent, mais le programme est tout nouveau. Il a été lancé en 1991. C'est sa première année d'existence officielle. Il y a d'abord eu un projet pilote à Victoria dont le but était de déterminer si les citoyens ordinaires s'en prévaudraient. Les services de police craignaient les abus. En temps normal, ils sont plutôt méfiants et ils ont été très méfiants quand les agents d'immeuble ont exprimé l'intention de participer à ce programme. Les policiers ne comprenaient pas que nous avons un très bon bilan sur le plan des services communautaires.

Nous avons lancé un projet pilote très intense, après quoi nous avons adressé un questionnaire de suivi à toutes les personnes dont la propriété avait été évaluée afin de leur demander si l'agent d'immeuble avait effectivement fait

[*Texte*]

The answer was overwhelming: no, they did the job and they did it well. Based on that particular pilot project, we launched it in 1991, and since 1991 we have, as I indicated, seven or eight communities that have the program actively running. Ottawa, for instance, just launched theirs a couple of weeks ago with five police departments involved there.

It's been a pre-sell to our members because we have taken it to 116 boards, and they have to be involved. Remember that there is a tremendous financial undertaking here. These gentlemen have just said the community police departments and police forces are underfunded and understaffed. We recognize that, so we said, we're going to provide the funding. Our complete administration through boards will provide the funding for this, so it will cost those departments nothing. The administrative responsibility here is very serious. That was our commitment to the program.

Not every board in the country has the resources to do that. Many do, but it's a sales job. The other sales job was to take it to the police. Not every police and community wants to be involved with community crime prevention. They simply don't think this is the way to go. There are some dinosaurs out there who think this is a waste of time, quite frankly. On top of that, we're infringing upon traditional policing roles, and by virtue of that, they simply don't want us to be involved. So it's a two-edged sword.

Through our efforts with the Canadian Association of Chiefs of Police, who've endorsed the program, and through our participation with boards themselves—as I indicated, our initial video has been picked up by 72 of our 116 boards—I would say that the success rate is going to be very high over the next number of years. And Linda's board is a case in point.

• 1705

Mr. Wappel: Did you want to make a comment?

Ms Linda Thériault (Canadian Real Estate Association): I did want to comment that you would be part of the Toronto Real Estate Board's jurisdiction. They are familiar with the program; however, the board of directors has not as yet endorsed the program. It is something you may want to follow up on, and that isn't unheard of.

For example, in Edmonton, the chief of police went to the real estate board and said, I've heard about this program; why don't we have it here? It's wonderful to have members from your area come to the board and tell us that it is a worthwhile project and they would like to see it in their area. So by all means, if you feel inclined...

The Chairman: Could you give me the status of the Mississauga Real Estate Board?

[*Traduction*]

l'évaluation ou s'il avait saisi l'occasion pour tenter d'obtenir le contrat de vente. Les personnes interrogées en grande majorité ont dit qu'ils avaient fait le travail et qu'ils l'avaient fait très bien. Sur la foi de ce projet pilote, nous avons lancé le programme en 1991 et depuis, comme je l'ai dit, sept ou huit collectivités ont maintenant ce programme. Par exemple, Ottawa a lancé son propre programme il y a quelques semaines à peine et cinq services de police y participent.

Nous avons d'abord dû faire accepter l'idée à nos membres puisque nous avons soumis l'idée à 116 conseils, lesquels doivent accepter de participer. N'oubliez pas que cette initiative comporte d'importants enjeux financiers. Ces gens ont dit que les services de police communautaire et les forces policières disposent de ressources financières et humaines limitées. Comme nous en étions conscients, nous leur avons dit que nous nous chargerions du financement. La direction de nos conseils se chargera du financement du programme de sorte que les services de police n'auront rien à débourser. Le fardeau administratif est très lourd. C'est notre contribution au programme.

Ce ne sont pas tous les conseils du pays qui ont les ressources nécessaires pour assumer cette responsabilité. Bon nombre d'entre eux auraient les ressources, mais il faut les convaincre. Nous avons aussi dû convaincre les services de police. Ce ne sont pas tous les services de police ni toutes les collectivités qui veulent participer activement à la prévention du crime. Ils ne croient tout simplement pas que c'est la bonne optique. Il se trouve des dinosaures pour croire que c'est une perte de temps, je l'avoue. En plus, nous empiétons sur les rôles dévolus traditionnellement à la police de sorte que certains services ne souhaitent pas que nous nous mêlions de leurs affaires. C'est donc une arme à double tranchant.

Grâce à nos efforts avec l'Association canadienne des chefs de police qui a appuyé le programme, et grâce à nos instances auprès des conseils eux-mêmes—comme je l'ai dit, notre première vidéo a été montrée à 72 de n^{os} 116 conseils—je dirais que notre taux de réussite sera très élevé au cours des années à venir. Le conseil auquel appartient Linda est un exemple probant.

M. Wappel: Vouliez-vous dire quelque chose?

Mme Linda Thériault (Association canadienne de l'immeuble): Je voulais ajouter que vous êtes sur le territoire de la Chambre d'immeuble de Toronto. Elle connaît bien le problème; toutefois, le conseil d'administration n'a toujours pas donné son appui au programme. Vous voudrez peut-être les relancer étant donné que cette réticence n'a rien d'inhabituel.

Par exemple, le chef de police d'Edmonton est allé voir les gens de la chambre d'immeuble pour lui demander comment il se faisait que la ville n'avait pas lancé ce programme dont il venait d'apprendre l'existence. C'est merveilleux que les gens de la collectivité aillent voir la chambre d'immeuble pour lui faire savoir que c'est un projet très intéressant qu'ils souhaiteraient avoir dans leur région. Alors, n'hésitez pas, si cela vous intéresse...

Le président: Pourriez-vous me dire ce qu'il en est de la Chambre d'immeuble de Mississauga?

[*Text*]

Ms Thériault: To the best of my knowledge they've not even received the second portion of the launching of the program. This would be phase two. Toronto has received this, but Mississauga has not. But there is a real estate board there, so by all means approach them if you feel so inclined.

Another comment I would like to make is that all advertising of this program is the responsibility of the local real estate board. Because Toronto does not have the program, it wouldn't be advertising, which is why you haven't heard about it.

Mr. Waddell: I too would like to thank the witnesses. It is another side to crime prevention, and it's very interesting.

I also want to thank Brian and Jack, who, the committee should know, took some time to come to my constituency office to brief me on this. I think they were surprised that we would actually be interested.

Mr. Ziegler, when you're selling houses these days, do buyers request that security systems be in the houses, that there be special ways of keeping a home secure? Is that in demand?

Mr. Ziegler: We don't come in contact with people who phone us up to get on board with a security system. They react to newspaper articles that indicate there has been a crime in the neighbourhood; they're concerned about their own safety.

Mr. Waddell: I mean that if someone buys a house, besides wanting to know if it has two bathrooms, do they ask if it has a security system?

Mr. Ziegler: Yes, they're interested in the security of the property, for sure. For instance, the B.C. building code is probably one of the most progressive in the country with respect to the requirements that are necessary for new construction. But you must understand that the majority of the sales the Canadian association is involved in are resales and that there is a great deal of work necessary for retrofitting.

The type of crime we're talking about, and probably the crime you've been hearing about, is really the crime that occurs when a person goes to the corner store to buy a loaf of bread and leaves the garage door open, or goes away for the day leaving the key under the mat because the kids are going to come home from school at 3.30 p.m. There is a great deal of education that is necessary for homeowners on a very, very, very basic level. They have to understand that they have to take responsibility, that they cannot just pick up the phone and call the police department, because it's likely they're not going to be there. They have to lock their doors, make sure there are adequate locks on the doors, and take precautions that reasonable people have to take to be—

Mr. Waddell: One of the problems is that the state has taken over the notion of dealing with crime, and so the citizen is left out of it.

My apartment was broken into in Ottawa. Even though they caught the guy right in the middle of the apartment, because the neighbours heard glass breaking, I never heard what happened to him. It was all turned over to the police. I

[*Translation*]

Mme Thériault: Pour autant que je sache, elle n'a pas même reçu le deuxième volet du programme. Ce serait la deuxième étape. Toronto l'a reçu mais pas Mississauga. Mais la ville a une chambre d'immeuble, et si cela vous intéresse, n'hésitez pas à les relancer.

J'aimerais aussi ajouter que toute la publicité pour ce programme est prise en charge par la chambre d'immeuble locale. Puisque Toronto n'offre pas le programme, il n'y aurait pas de publicité, ce qui explique que vous n'en ayez pas entendu parler.

M. Waddell: J'aimerais moi aussi remercier nos témoins. C'est un autre aspect de la prévention du crime et c'est très intéressant.

J'aimerais aussi remercier Brian et Jack qui, je le signale au comité, ont pris le temps de venir à mon bureau de circonscription pour me parler de ce programme. Ils ont, je crois, été étonnés de voir que cela pouvait nous intéresser.

Monsieur Ziegler, quand vous vendez des maisons ces jours-ci, les acheteurs demandent-ils que les maisons soient munies de systèmes de sécurité, qu'il y ait des dispositifs spéciaux de sécurité? Existe-t-il une demande en ce sens?

M. Ziegler: Nous n'avons aucun contact avec les gens qui téléphonent pour faire installer un système de sécurité. Ils réagissent à des articles parus dans les journaux annonçant qu'il y a eu un crime dans leur quartier; ils s'inquiètent de leur propre sécurité.

M. Waddell: En fait, j'aimerais savoir si ceux qui souhaitent acheter une maison demandent non seulement si elle a deux salles de bain mais aussi si elle est munie d'un système de sécurité?

M. Ziegler: Oui, ils s'intéressent aux mesures de sécurité, bien sûr. Par exemple, le code de la construction de la Colombie-Britannique est sans doute l'un des plus avancés du pays quant aux exigences pour les nouvelles constructions. Cependant, vous devez comprendre que la majorité des ventes auxquelles participe l'association canadienne sont en fait des reventes et qu'il faut énormément de travail pour assurer la mise en conformité.

Le genre de crime dont nous parlons, et le genre dont vous avez sans doute entendu parler, est celui qui se produit lorsqu'une personne se rend chez le dépanneur pour acheter un pain et laisse la porte de garage ouverte, ou part pour la journée en laissant la clé sous le paillasson parce que les enfants reviendront de l'école à 15h30. Ce que nous devons enseigner aux propriétaires c'est vraiment le b-a-ba de la sécurité. Ils doivent comprendre qu'ils ont leur part de responsabilité et qu'il ne suffit pas de téléphoner au service de police, puisqu'ils risquent de ne pas pouvoir les rejoindre. Ils doivent verrouiller leurs portes, s'assurer qu'il y ait des verrous adéquats aux portes,. et prendre toutes les précautions qu'on attendrait de gens raisonnables. . .

M. Waddell: L'un des problèmes tient au fait que l'Etat a pris à sa charge la lutte contre la criminalité et les citoyens ne sont pas associés à ces efforts.

Quelqu'un s'est introduit par effraction dans mon appartement à Ottawa. Même si les policiers ont mis le grappin sur le coupable en plein milieu de l'appartement, parce que les voisins avaient entendu un bruit de vitre brisée,

[*Texte*]

was not consulted. Finally, after a little effort, about a year and a half later I got some goods back, but I only got half the goods back. We seem to turn it all over to the police. Well, the police are saying, hey, you're responsible, too. And I think you are saying that, the real estate people and the insurance people.

Mr. Hamilton: Mr. Waddell, alarm systems are very clearly becoming more prevalent because insurance companies are demanding them. Virtually every commercial establishment that's in the retail has to have an alarm system. But people who have had break-ins are putting in alarm systems, despite the fact it may have to be retrofitted to the house. There are a lot of very sophisticated alarm systems now that have motion detectors, so you don't have to wire every window. Some people, if they have had a frequency of break-ins, cannot get insurance unless they put a system in.

• 1710

As well, the insurance industry has taken over some of the responsibilities of trying to make it more difficult for burglars to break in. They are forcing people to put bars on lower-level windows, to install double dead-lock doors, bars across basement doors, all this type of thing. And if people do not comply they may have difficulty getting insurance.

Mr. Waddell: This crime prevention industry is becoming a big industry.

If you advertise areas where there are B-and-Es and so on and point it out, won't you make it more difficult to sell homes in those areas?

Mr. Ziegler: Our job is not to alarm citizens, it's to provide a service. There are some benefits to the service, in that some statistical trackings can be done to take a look at more specific issues, such as displacement, which you've been talking about. We don't have access to stats within a specific area, and have no particular interest. I don't think we'd be out there saying hey, listen. In fact there's a very strict code of ethics with respect to the use of this particular accreditation. The advertising and promotion of it is very strict. In fact, individuals cannot advertise the program at all. The real estate boards within the community are the people who are in control.

Mr. Waddell: I appreciate the way you have set it up to try to have some high standards, with courses and so on.

To our insurance friends here, who is doing the B-and-Es?

[*Traduction*]

je n'ai jamais su ce qu'il était advenu de lui. L'affaire a été prise en charge entièrement par la police. Je n'ai pas été consulté. Enfin, après quelques efforts, et environ un an et demi plus tard, j'ai récupéré certains de mes biens, mais seulement environ la moitié. Nous semblons remettre toute la responsabilité à la police. Or, la police dit maintenant: Vous êtes aussi responsable. Il me semble que c'est ce que vous dites, les agents d'immeuble aussi bien que les agents d'assurance.

M. Hamilton: Monsieur Waddell, l'installation de systèmes d'alarme se généralise manifestement parce que les compagnies d'assurance l'exigent. La quasi-totalité des magasins de vente au détail doivent être munis d'un système d'alarme. Par ailleurs, les victimes d'entrée par effraction font installer des systèmes d'alarme même s'il faut pour cela faire faire des travaux de modernisation dans leur maison. Il existe une vaste gamme de systèmes d'alarme très sophistiqués munis maintenant de détecteurs de mouvement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de faire raccorder toutes les fenêtres au système d'alarme. Certaines personnes qui ont souvent été victimes d'entrée par effraction ne peuvent obtenir de l'assurance sans faire installer un système d'alarme.

Par ailleurs, le secteur de l'assurance a décidé d'assumer une part de responsabilité pour faire en sorte que les voleurs aient plus de difficultés à s'introduire par effraction. Ils obligent les gens à faire installer des barres sur les fenêtres accessibles de la rue, à installer des serrures à double pêne, des barres de métal sur toutes les portes du sous-sol, et autres dispositifs de ce genre. Ceux qui refusent de prendre de telles précautions pourraient avoir de la difficulté à obtenir de l'assurance.

M. Waddell: La prévention du crime devient toute une industrie.

Si vous faites connaître les quartiers où il y a beaucoup d'entrées par effraction, ne sera-t-il pas plus difficile de vendre des maisons dans ces quartiers?

M. Ziegler: Notre but n'est pas d'alarmer les citoyens, mais bien de fournir un service. Ce dernier comporte certains avantages puisque certains suivis statistiques peuvent être faits notamment sur les déplacements, dont vous avez parlé. Nous n'avons pas d'accès aux statistiques à l'intérieur d'une zone précise et cela ne comporte aucun intérêt particulier. Nous n'allons pas faire de tapage. D'ailleurs, nous avons un code de déontologie très strict quant à l'utilisation de cette accréditation. La publicité et la promotion de ce service sont assujetties à des limites très strictes. D'ailleurs, les particuliers ne peuvent faire de publicité entourant ce programme. Ce sont les chambres d'immeuble de la collectivité qui s'en chargent.

M. Waddell: Je suis ravi de voir que vous avez fixé des normes très rigoureuses, que vous donnez des cours, etc.

Aux représentants du secteur de l'asssurance, j'aimerais demander qui commet des entrées par effraction?

[*Text*]

Mr. Stanhope: I'd like to be able to answer that with some certainty. The police tell us that most B-and-Es are done by juveniles; in other words, non-professionals, if we can call thieves professionals. The professional people are not going to break into my house. It's going to be an amateur who is going to try to break into my house. A professional might break into yours, though, Mr. Waddell.

Mr. Waddell: You are speaking of CSIS, of course.

Mr. Stanhope: The other interesting point is there is a lot of evidence to show the 9-to-5 burglaries that take place are done by school students. Not all school students go to school every day the way I used to do. Some of them take time off and break into houses when they know there's nobody around. There are a lot of 9-to-5 break-ins, and those are all juveniles.

Mr. Waddell: You mentioned in your Surrey meeting the demand that we do something about... They don't like the way the courts are treating young offenders with respect to repeat thefts.

Mr. Hamilton: They don't like to see the same kid walking up the street the next day after he's gone out with everything under his arm.

Mr. Waddell: Have you thought of expanding your involvement in terms of financing some studies with criminologists, the best in the field, to see if you can effectively prevent them from doing it again?

We opened up the Young Offenders Act, but it's very difficult to get any really thoughtful briefs that provide some answers rather than just allegations.

Mr. Stanhope: We are at present in consultation with the criminology department at SFU. We expect to have some results from that in the near future. But in fairness, we only asked them to look at the problem about four or five months ago, so it's going to take a little time.

In the meanwhile, I heard today that a video has been prepared on the problem by the criminology people at SFU. I'm looking forward very much to seeing that video. I think the first showing of it will be privately done tomorrow at a meeting here in Vancouver.

And Mr. Wappel, if I might say, Mr. Waddell has one of those leaflets we provide at no charge to insurance brokers and companies. That's the cautionary leaflet that we provide at no charge to members. Oh, I am sorry, there is a minimal charge for insurance brokers, and they put them in the renewals.

• 1715

Mr. Hamilton: You asked whether we can come up with some funding. Obviously, we live on dues. We don't have unlimited funding, but we do have a lot of involvement in a number of issues, including this booklet that was put out for

[*Translation*]

M. Stanhope: J'aimerais pouvoir répondre à cette question avec certitude. La police nous dit que la plupart des entrées par effraction sont commises par des jeunes; autrement dit, des non-professionnels, si toutefois nous pouvons qualifier de professionnels des voleurs. Les professionnels du métier ne vont pas entrer dans ma maison par effraction. Ce sera plutôt un amateur qui s'y essaiera. Toutefois, monsieur Waddell, un professionnel pourrait très bien tenter d'entrer chez vous par effraction.

M. Waddell: Vous voulez parler du SCRS, bien sûr.

M. Stanhope: Autre fait intéressant à signaler, c'est qu'il y a lieu de croire que les vols commis entre 9 heures et 5 heures sont commis par des étudiants. Tous les étudiants ne se rendent pas à l'école tous les jours, comme je le faisais à l'époque. Certains font l'école buissonnière et entrent par effraction dans les maisons lorsqu'ils savent les propriétaires absents. Il y a énormément d'entrées par effraction entre 9 heures et 5 heures, et ces vols sont le fait de jeunes.

M. Waddell: Vous avez dit qu'à la réunion de Surrey les gens réclamaient que nous fassions quelque chose... Ils n'aiment pas la façon dont les tribunaux traitent les jeunes contrevenants qui commettent des vols et récidivent.

M. Hamilton: Ils n'aiment pas voir le même jeune déambuler dans la rue alors que la veille il a commis un vol.

M. Waddell: Avez-vous songé à financer certaines des études réalisées par les meilleurs criminologues dans l'espoir de trouver une façon de prévenir la récidive?

Nous avons entrepris la révision de la Loi sur les jeunes contrevenants, mais il est très difficile d'obtenir des mémoires très fouillés qui donnent certains éléments de réponse plutôt que de simples allégations.

M. Stanhope: Nous avons entamé des consultations avec le Département de criminologie à l'Université Simon Fraser. Nous attendons des résultats dans un avenir prochain. Mais en toute justice, nous leur avons demandé de se pencher sur le problème il y a quatre ou cinq mois à peine, et il faudra donc leur laisser un peu plus de temps.

Entre temps, j'ai appris aujourd'hui que les criminologues de l'Université Simon Fraser préparent une bande vidéo sur le problème. J'ai bien hâte de pouvoir visionner cette bande vidéo. La première projection privée doit avoir lieu demain dans le cadre d'une réunion qui se tiendra ici à Vancouver.

Et monsieur Wappel, si vous me le permettez, M. Waddell a l'un des dépliants que nous fournissons gratuitement aux courtiers et aux compagnies d'assurance. Il s'agit du dépliant de mise en garde que nous fournissons gratuitement aux membres. Ah, pardon, il y a des frais minimes pour les courtiers d'assurances qui les joignent aux avis de renouvellement des polices.

M. Hamilton: Vous avez demandé si nous pouvons trouver le financement. Bien entendu, nous vivons des frais d'adhésion. Nous n'avons pas accès à des fonds illimités, mais nous sommes associés à un certain nombre d'initiatives, y

[*Texte*]

Block Watch. Our joint organizations spent about $30,000 on that recently. We are prepared to get involved with whatever funding we have on some of these issues, but unfortunately we don't have great access to funds. That's why we're providing people as well. In every area of the province we are trying to get set up to get involved in things like Block Watch or community relations of some kind or other.

Mr. Waddell: So the message is that if you don't get involved in crime prevention in your own personal area, your house or car or something, and generally in the community, it's going to cost you money. There will be increased theft, increased insurance premiums.

Mr. Hamilton: No question about that. Pay now or pay later.

The Chairman: Ms Thériault.

Ms Thériault: Mr. Chairman, a number of our members have approached us, asking whether or not residents of homes that have been inspected through our program would be able to see a reduction in their premium for their house insurance as a result of having had home security inspection. I'm wondering if this would be possible, because this has been brought to us on several occasions.

Mr. Hamilton: I haven't heard that. Perhaps Brian has some more up-to-date information. The majority of insurance companies do provide a discount for a home security system of some kind, but not of the kind that you've mentioned.

Mr. Stanhope: I haven't heard of that. What would happen is that it would make the risk more palatable for the insurance company to insure. There's a great myth out there somewhere that property casualty insurance companies are making millions of dollars. I wish that were true. If it were true we wouldn't have to come before this committee and plead with you to try to support us. It's absolutely not true.

However, some insurance companies... It's at their discretion, understand. We do not want to violate the terms of the Competion Act. It's at the discretion of insurance companies whether they give discounts or not. I found out that some insurance companies are giving discounts if you are an active participant in a Block Watch or a Neighbour Watch program.

Mr. Thorkelson: I would like to continue with the subject of opportunity reduction. I have had a personal experience, which I would like to relate, and more specifically the conflicting advice that I received. It has to do with my constituency office. It's been vandalized. One time the door was kicked in and papers were strewn all over the place. I asked the police, what's the problem? They said you need better lighting. So I went out and got better lighting—a big awning, a lot of light. My office was broken into again. Well, what do you do at that point? A little bit was stolen. Then I installed a better lock, but the office was broken into again.

Mr. Domm: What country are you in?

[*Traduction*]

compris cette brochure publiée pour le programme de surveillance de quartier. Nos deux organisations ensemble y ont consacré environ 30 000$ récemment. Nous sommes prêts à consacrer des ressources, en fonction de nos moyens, à certaines de ces initiatives, mais malheureusement nous n'avons pas accès à d'abondantes sources de fonds. Voilà pourquoi nous fournissons certaines ressources humaines. Dans toutes les régions de la province, nous tentons de lancer des initiatives comme Surveillance de quartier ou d'autres groupes de relations communautaires, et de participer à ces initiatives.

M. Waddell: Le message est donc que ceux qui ne s'intéressent pas à la prévention du crime qui les vise personnellement—leur maison, leur voiture ou leur collectivité—auront à en faire les frais. Il y aura augmentation des vols et des primes d'assurance.

M. Hamilton: Cela ne fait aucun doute. C'est payer maintenant ou payer plus tard.

Le président: Madame Thériault.

Mme Thériault: Monsieur le président, certains de nos membres nous ont demandé si les propriétaires de maisons qui avaient été inspectées dans le cadre de notre programme pouvaient espérer une réduction de leur prime d'assurance résidentielle. Je me demande si ce serait possible, puisque la question nous a été posée à maintes occasions.

M. Hamilton: C'est la première nouvelle que j'en ai. Brian pourra peut-être vous donner des renseignements plus à jour. La majorité des compagnies d'assurance accorde une remise à ceux qui ont un système de sécurité quelconque dans leur maison, mais pas du genre dont vous avez parlé.

M. Stanhope: Je n'en ai pas entendu parler. Par contre, les compagnies d'assurance trouveraient moins risqué d'assurer ces propriétés. Il existe un mythe très répandu, à savoir que les compagnies d'assurance générale encaissent des millions de dollars. Si seulement c'était vrai. Si ce l'était, nous n'aurions pas à comparaître devant votre comité pour vous prier de nous accorder votre appui. C'est absolument faux.

Cependant, certaines compagnies d'assurance... Comprenez bien que c'est à elles d'en décider. Nous ne voulons pas enfreindre les dispositions de la Loi sur la concurrence. Il appartient aux compagnies d'assurance de décider si elles vont ou non accorder des rabais. J'ai appris que certaines compagnies d'assurance accordent des rabais à ceux qui participent activement au programme de surveillance de quartier.

M. Thorkelson: J'aimerais revenir au fait que l'occasion fait le larron. J'ai vécu une expérience personnelle que j'aimerais vous relater en mettant plus particulièrement l'accent sur les conseils contradictoires qui m'ont été donnés. Mon bureau de circonscription a été vandalisé. La première fois, la porte a été enfoncée et mes documents éparpillés partout. J'ai demandé à la police quel était le problème. Elle m'a répondu qu'il fallait améliorer l'éclairage. J'ai donc fait installer une marquise et amélioré grandement l'éclairage. Mon bureau a de nouveau été vandalisé. Que doit-on faire à ce moment-là? Quelques objets ont été volés. J'ai fait installer une meilleure serrure, mais mon bureau a de nouveau été vandalisé.

M. Domm: Dans quel pays vivez-vous?

[*Text*]

Mr. Thorkelson: This is in Edmonton, my constituency office, and it is in a fairly well-lit area. I have a $500 deductible, and we had a $600 claim, so it came out of our own pockets. My insurance agent said don't do anything. These are small-time criminals. They may use professional ways of getting in. Don't bother with a security system, the claims aren't worth it. The average in this building block—and he gave me an average—is that once every couple of years a couple of businesses are broken into. The neighbouring business also had been broken into.

• 1720

I asked the police and the police said a security system was the best answer. I asked how that would help. They said that we were right near a community police office, three blocks away, so the response time would be minimal. They advised for residential areas not to get a security system because the response times were too long. So the police themselves seemed incapable of responding to residential crime. The insurance agent had a lackadaisical attitude, saying forget about crime prevention, just file the claims. What is your response to that?

Mr. Hamilton: I would get a new insurance broker, for one thing, I guess. It sounds like a pretty off-the-cuff remark. But once again, as I said earlier, it is the same in the city of Vancouver, Mr. Thorkelson. There are certain areas where you can't stop the break-ins. It doesn't matter what you do. As we say in our brief, on some particular blocks east of Main Street in Vancouver, every house in the block has been broken into. I don't know what you do about stopping it.

Mr. Thorkelson: One other question. Are the security systems, the motion detectors and so on, effective? I take it most crimes are committed by the amateur who might be stopped, but are they effective against a real criminal? If everyone were equipped, would that prevent crime? How effective are thewy?

Mr. Hamilton: Once again, compared to commercial security systems, the residential security systems are relatively new. In the last five or six years I would guess there has been any number of them. However, I think what happens, once again, is that the person who is going to break into your house sees the decals on the window and says why bother, and he goes next door. It is a psychological situation as well as anything.

The answer to your question is that if it is a good security system that reports to a central station, the police will get out there very quickly, and if the burglar isn't aware that the place is alarmed he may get caught on the premises.

[*Translation*]

M. Thorkelson: C'est mon bureau de circonscription à Edmonton, et c'est un quartier assez bien éclairé. J'ai une franchise de 500$ et la réclamation était de 600$, de sorte que j'ai dû payer de ma poche. Mon agent d'assurance me dit de ne rien faire. Ce sont de petits criminels sans envergure. Ils utilisent peut-être des façons professionnelles de s'introduire. N'achetez pas de système de sécurité, le montant des réclamations ne justifie pas la dépense. Il m'a dit qu'en moyenne les entreprises installées dans l'immeuble sont victimes d'entrée par effraction tous les deux ans. L'entreprise installée à côté de mon bureau a aussi été victime d'une entrée par infraction.

J'ai posé la question à la police et elle m'a répondu que la meilleure solution c'était un système de sécurité. J'ai demandé à quoi cela servirait. On m'a répondu que mon bureau est situé à côté d'un poste de police communautaire, situé à trois rues de là, de sorte que le temps d'intervention serait minime. D'après eux, il ne sert à rien d'installer des systèmes de sécurité dans les zones résidentielles puisque les temps d'intervention sont trop longs. Ainsi, les policiers eux-mêmes semblent être incapables d'intervenir dans les cas de crimes résidentiels. L'agent d'assurances avait une attitude assez désinvolte et me disait de ne pas penser à la prévention du crime et de me contenter de présenter mes réclamations. Que répondez-vous à cela?

M. Hamilton: Premièrement, je ferais affaire avec un autre courtier d'assurances. Cela me semble un commentaire assez désinvolte. Mais je répète ce que j'ai déjà dit, c'est la même chose à Vancouver, monsieur Thorkelson. Dans certaines régions urbaines, on n'arrive pas à empêcher les entrées par effraction. Peu importe ce qu'on fait. Comme nous le disons dans notre mémoire, dans certaines rues situées à l'est de la rue Main à Vancouver, chaque maison de la rue a été victime d'entrée par effraction. Je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour y mettre fin.

M. Thorkelson: Une dernière question. Les systèmes de sécurité, les détecteurs de mouvement, etc., sont-ils efficaces? J'ai cru comprendre que la plupart des crimes sont commis par des amateurs qui pourraient s'en trouver découragés, mais ces dispositifs sont-ils efficaces contre de vrais criminels? Si chacun possédait des dispositifs de sécurité, cela contribuerait-il à prévenir la criminalité? Sont-ils réellement efficaces?

M. Hamilton: Les systèmes de sécurité dans les résidences sont relativement nouveaux comparativement à ceux installés dans les entreprises commerciales. Ces cinq ou six dernières années, ils sont devenus plus populaires. Cependant, et je le répète, j'estime qu'une personne voulant entrer chez vous par effraction déciderait d'aller plutôt chez votre voisin s'il voyait les auto-collants dans vos fenêtres. Cela a un effet psychologique.

Pour répondre à votre question, je dirais que si le système de sécurité est relié à un poste central, la police pourra se rendre très rapidement sur les lieux et que, si le voleur ne sait pas que la résidence est dotée d'un système

[*Texte*]

The cheaper systems, of course, have a bell that rings on top of the house. Once that happens because of the wind or the cat or something a number of times, the neighbours do not even bother calling any more. Those kinds of things are a problem. It is tough to answer those kinds of questions, I think.

Mr. Ziegler: Mr. Chairman, I can just identify from your comments two things that we found in our program. When we developed this program, the policing community told us that this was the most comprehensive program available. They didn't specify in terms of policing or non-policing circles. They said "anywhere".

What you have to understand is that most police individuals do not get any training in security systems, alarms, locks, doors, those sorts of apparatus. This program is more comprehensive than the training a police individual gets right now. You could have had someone who had no training. It is basically through experience that they learn about that. That is the first thing we identified.

The second thing is that fact the policing community would like nothing better—and I am generalizing—than to discourage homeowners from using alarm systems simply because it is a nuisance. Because there is no quality control and they can't have any quality control on them, they go off on a regular basis. The circumstances are that most police people on the street—and this is what I am talking about, the community crime prevention officer on the street—just pull their hair out because they are simply responding to false alarms, and they are an inconvenience. Half the time they don't want to get involved with them at all, period.

Mr. Stanhope: Mr. Chairman, several municipalities have passed by-laws in which the police are instructed not to respond to something like the third false alarm from given premises. One of the problems we have is that since theft became a more commonplace crime than it had been in the past, there has been a proliferation of alarm companies, some of whom have doubtful pasts and reputations. Not every one of those has been approved or tested by Underwriters' Laboratories or Underwriters' Laboratories of Canada. I think one of the tests of an alarm system that I personally would look for if I were looking for an alarm is to make sure that it had a proper testing approval by some recognized authority like UL or ULC. That is a major problem, and one we'd like to see put to rest.

• 1725

Mr. Ziegler: In fact, Mr. Chairman, if I may just continue, in the program we have a list of 18 items, basically from working with the police department, that a homeowner should follow before they purchase a security system. It's very comprehensive in that respect.

Mr. Thorkelson: In taking your comments into consideration for the work this committee does, I thank you for the personal advice.

[*Traduction*]

d'alarme, il sera peut-être pris sur les lieux. Les systèmes meilleur marché, bien entendu, ont une sonnerie qui retentit sur le toit de la maison. Si le vent ou un chat ou autre chose déclenche le système un certain nombre de fois, les voisins cessent de se donner la peine d'appeler la police. Cela crée des problèmes. Ce n'est pas facile de répondre à ce genre de question, je pense.

M. Ziegler: Monsieur le président, en réponse à vos commentaires, je peux vous signaler deux choses qui sont ressorties de notre programme. Quand nous l'avons conçu, les policiers nous ont dit que c'était le programme le plus complet qui soit. Ils ne nous ont pas précisé si c'était le cas dans des cercles policiers ou autres. Ils ont dit le système le plus complet qui soit.

Vous devez comprendre que la plupart des policiers n'ont aucune formation quant aux systèmes de sécurité, aux alarmes, serrures, portes et autres dispositifs. Notre programme offre une formation plus complète que celle donnée actuellement aux policiers. Il pourrait s'en trouver qui n'auraient eu aucune formation. La meilleure formation c'est l'expérience. Voilà la première chose que nous avons apprise.

Ensuite, nous avons appris que les policiers seraient bien heureux—et je fais une généralisation—de décourager les propriétaires de se doter de systèmes d'alarme puisque ces derniers leur créent de nombreux ennuis. Puisqu'il n'y a pas de contrôle de qualité, ils se déclenchent régulièrement. La plupart des policiers qui patrouillent dans les quartiers—et je veux parler plus particulièrement des agents de prévention de la criminalité dans les rues des quartiers—s'arrachent les cheveux devant les embêtements que leur crée la nécessité de répondre à de fausses alarmes. La moitié du temps, ils ne veulent rien savoir, un point c'est tout.

M. Stanhope: Monsieur le président, de nombreuses municipalités ont pris des arrêts dans lesquels elles donnent instruction aux policiers de ne pas se déplacer dès la troisième fausse alarme provenant des mêmes locaux. L'un des problèmes auxquels nous nous heurtons c'est que depuis la prolifération des vols, il y a eu prolifération des compagnies de vente de systèmes d'alarme dont certaines ont des réputations et des antécédents douteux. Ce ne sont pas tous ces systèmes qui ont fait l'objet d'une évaluation ou qui ont été approuvés par Underwriters' Laboratories ou Underwriters' Laboratories of Canada. À mon avis, il vaut mieux s'assurer que le système d'alarme qu'on achète a obtenu l'approbation d'un organisme reconnu tel que UL ou ULC. C'est un grand problème, et nous voulons y trouver une solution.

M. Ziegler: Si vous me permettez de continuer, monsieur le président, dans le cadre de notre programme, et grâce à notre coopération avec la police, nous avons établi une liste de 18 conseils à suivre pour les propriétaires de maisons qui cherchent un système de sécurité. La liste est très exhaustive.

M. Thorkelson: Je vous remercie de vos conseils pour le travail de ce comité.

[*Text*]

Mr. MacLellan: You say that alarm systems are necessary if some homes or some businesses are to get insurance at all. Is there any reduction in premium if you have an alarm system? Is that a policy at this stage?

Mr. Stanhope: It depends. A close friend of mine is Ted Harrison, the painter, and Ted has a great deal of very valuable art work in his home in Whitehorse. You can bet your boots Ted doesn't get any reduction in his premium. I suppose it depends. My guess is that having an alarm system would be a component part of the policy and you would not get the policy without the alarm system. On the other hand, if you were to voluntarily put in an alarm system, there may be an insurance company, at its discretion, that would give you a discount. There's no hard and fast rule. That's I think what I wanted to tell you.

Mr. Hamilton: What I'm saying though is that not every company is providing those discounts.

Mr. MacLellan: Mr. Ziegler, who developed the Realty Watch program?

Mr. Ziegler: It was my idea. It was developed in concert with the Canadian Association of Chiefs of Police Crime Prevention Committee, the Canadian Real Estate Association, and CMHC, who participates by way of a very excellent brochure on home security. The pilot was funded by the Real Estate Foundation of British Columbia. Effectively, those groups developed it. It's now under the auspices of the Canadian Real Estate Association and is their particular program as licensed to individual boards throughout the country.

Mr. MacLellan: Is it available to any homeowner, or just one who plans to sell or buy a home?

Mr. Ziegler: It's available to anybody, regardless of ownership. In other words, any individual who has a concern, a renter who is living somewhere and who would like someone to come out on a volunteer basis. . .. That's what they do, at no charge to provide the service.

Mr. MacLellan: What is the feed-back from your agents? Are they concerned that this is going to eat up a lot of their time without any remuneration? Have they expressed any concern, or do you think that could happen?

Mr. Ziegler: I addressed this in my initial remarks with the policing communities, who asked what vested interest I had. I said this is going to be a successful volunteer service because realtors are networkers; it's part of their profession to be out there in the community. Hopefully, someone will say hey, Ziegler's a good guy, he came out and did this; why don't you do some business with him. That's why it's going to work. It's the first opportunity they have to volunteer in an area that is part of their expertise. They know something about housing. They're supposed to know a lot about housing. Now they can know even more. It complements their daily activities. Plus they can see an opportunity. If you

[*Translation*]

M. MacLellan: Vous dites que pour obtenir des assurances, certains propriétaires de maisons ou d'entreprises sont tenus d'installer des systèmes d'alarme. Dans ces cas-là, est-ce qu'ils obtiennent une réduction de prime? Est-ce courant?

M. Stanhope: Cela dépend. J'ai un bon ami, Ted Harrison, qui est peintre. Chez lui, à Whitehorse, il garde un grand nombre d'oeuvres d'art qui coûtent très cher. Évidemment, Ted n'obtient pas de réduction de prime. Je crois que cela dépend. Il me semble que l'on ne peut pas avoir une police d'assurance si sa maison n'est pas munie d'un système d'alarme. Cependant, si vous en faites installer un de votre propre gré, il se peut qu'une compagnie d'assurance décide de vous accorder un rabais, mais aucune règle n'a été établie à cet égard. Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Hamilton: Je disais en fait que ce ne sont pas toutes les compagnies d'assurance qui accordent des rabais dans de tels cas.

M. MacLellan: Monsieur Ziegler, qui a créé le programme Immobilier-secours?

M. Ziegler: C'est moi qui l'ai créé, de concert avec le comité de prévention du crime de l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de l'immeuble et avec la SCHL, qui publie une excellente brochure sur la sécurité domiciliaire. La Real Estate Foundation of British Columbia a financé le projet pilote. Donc, ce sont ces groupes qui ont conçu le programme. À l'heure actuelle, c'est l'Association canadienne de l'immeuble qui en est responsable, et elle l'offre aux différentes chambres immobilières du pays.

M. MacLellan: Est-ce que tout propriétaire d'une maison peut y participer, ou seulement ceux qui veulent acheter ou vendre une maison?

M. Ziegler: Tout le monde y a accès, on ne doit pas forcément être propriétaire. Donc, toute personne qui a des questions, par exemple, un locataire qui veut faire venir un volontaire. . . Voilà ce qu'on fait, et c'est un service gratuit.

M. MacLellan: Qu'en disent vos agents? Craignent-ils de consacrer beaucoup de temps à ces activités sans pour autant être rémunérés? Ont-ils exprimé des craintes? Croyez-vous qu'ils ont des préoccupations?

M. Ziegler: J'ai soulevé cette question lors de mon exposé, lorsque j'ai dit que la police m'a demandé si je cherchais à servir mes propres intérêts. J'ai répondu que le succès de ce service de bénévolat était assuré parce que les agents immobiliers établissent très facilement des réseaux de contacts; d'ailleurs, c'est la nature même de leur profession. J'espère que l'on dira «Ziegler est bien gentil, il a fait ce travail, pourquoi ne pas faire affaire avec lui?» Voilà comment cela va marcher. C'est la première fois qu'ils ont l'occasion de faire du bénévolat dans leur propre domaine. Ils connaissent l'immobilier, on s'attend à ce qu'ils le connaissent. Le programme leur permet d'approfondir leurs

[*Texte*]

hired me to come out and take a look at your property, I could say gee, do you realize that with a vice-grip I can knock this lock off and walk in. You might say hey, that guy knows his stuff. I think there's an educational aspect, there's a volunteer aspect, there's a community aspect. It's a win-win process.

Mr. MacLellan: I ask this because it follows Ms Thériault's remark that eventually perhaps there would be a reduction in premium, but it would have to be something that would be fairly standardized and it would have to be very well maintained. If the quality of the watch deteriorated, it would certainly ruin the credibility of the whole program, and that would be a concern.

• 1730

Mr. Ziegler: That's why from the beginning we have acknowledged that we wanted to have very rigorous standards of not only assessment in terms of the individuals themselves but in terms of the accreditation. The program itself was completely vetted by the policing community so that they felt comfortable with the material. As I say, the policing community has to buy into it. It is an accreditation by both the real estate community and the policing community that says these people are good to do it.

Before the allotted time is up, there are two concerns I have on which I wouldn't mind some help from the committee. As indicated here, there is understaffing. But there's an interesting thing with the policing community, which is more a military operation than anything else, and that is they don't work on the same kinds of standards as the business community does. We have found that the community policing officer rotates on a two-year program, perhaps even a one-and-a-half-year program, in terms of that is his time there. Sometimes he has to justify why he is there, even to his own cohorts, because many policing operations feel this is sort of the light touch: you go over to community crime prevention and that's it. But of more concern to us is the continuity. People change so quickly that the ties and the established business or working relationship we have with the policing community can change just by virtue of an individual moving on. That costs a lot of money and, from a volunteer perspective, time. For a program like this to succeed, we need the continuity.

A concern I have is the amount of energy you put into it. You get exhausted. I've been exhausted on a number of occasions, and if it weren't for my tenacity, quite frankly I would have quit. I would say hey, we're providing a service, why aren't you listening to us? That's a concern that if there were a solution to it, I'd love to come to it.

The Chairman: There definitely is a solution, because if in our final report we advocate that community-based policing be the norm, then it doesn't become the responsibility of one or two police officers, it becomes the responsibility of all police officers. But I guess you'll have to wait for the other shoe to drop when we report.

[*Traduction*]

connaissances, c'est un complément de leur travail quotidien. De plus, c'est avantageux. Par exemple, si vous me demandez de venir vérifier votre maison, je pourrai peut-être dire «savez-vous qu'à l'aide d'une pince-étau, un cambrioleur pourrait briser cette serrure et entrer chez vous?» Vous vous direz peut-être: «ce gars s'y connaît.» À mon avis, le programme comporte plusieurs éléments: l'éducation, le bénévolat et l'aspect communautaire. Tout le monde sort gagnant.

M. MacLellan: Je voudrais revenir aux commentaires de M^me^ Thériault. Si jamais on accorde une réduction de prime, il faudrait que ce genre de régime soit plus ou moins uniforme et bien administré. Si la qualité du programme devait se détériorer, cela aurait effectivement un impact très néfaste sur le programme. Cela serait inquiétant.

M. Ziegler: C'est pourquoi nous avons toujours souligné qu'il fallait établir des normes très rigoureuses non seulement au niveau de l'évaluation des agents immobiliers, mais aussi au niveau de leur accréditation. La police a pu procéder à un examen du programme avant de l'approuver. Comme je l'ai déjà dit, il faut que les policiers acceptent le programme. Grâce à l'accréditation accordée par les agents immobiliers et la police, les gens savent que les participants sont capables de faire leur travail.

Avant que mon temps de parole ne soit écoulé, je voudrais demander aux membres du comité de m'aider à résoudre deux difficultés. Comme on l'a déjà dit, nous manquons de personnel. Cependant, en ce qui concerne la police qui, d'ailleurs, ressemble beaucoup à un corps militaire, les règles du jeu ne sont pas les mêmes que celles que suivent les gens d'affaires. Certains policiers affectés à la surveillance communautaire font des roulements de deux ans, ou encore d'un an et demi. Parfois, un policier doit se justifier devant ses pairs, car certains trouvent que ce genre d'affectation est facile, qu'il ne s'agit que de faire de la prévention dans une collectivité. Quant à nous, nous favorisons la continuité. Les policiers sont remplacés si souvent que les liens et les rapports que nous établissons avec eux sont toujours à refaire. Cela coûte très cher en argent et en temps, du point de vue du bénévolat. La réussite de ce genre de programme dépend de la continuité.

Ce qui me préoccupe également, c'est l'énergie qu'on doit y consacrer. C'est éreintant. À plusieurs reprises, je me suis senti exténué et si ce n'était de ma ténacité, j'aurais déjà abandonné. J'aurais dit «nous fournissons un certain service, pourquoi est-ce que vous ne nous écoutez pas?» J'aimerais beaucoup trouver une solution à ce problème.

Le président: Il existe bel et bien une solution. Si, dans notre rapport final, nous préconisons l'établissement d'un service permanent de police communautaire, la responsabilité ne reposera plus sur seulement deux policiers, mais sur tout le corps policier. Il va falloir cependant attendre la publication de notre rapport.

[*Text*]

Mr. Ziegler: From here on in, anything the association can do in aid of that, by way of practical experience or application, please understand that we are fully ready, able, and willing to help and participate.

The Chairman: Thank you very much for that offer.

Mr. Fee: Mr. Chairman, I realize the time has gone, but I have one quick observation. Linda has been trying to say something for quite a while. She has it in front of her. Can we give her a minute to say what she's been trying to say?

Ms Thériault: Michael introduced me as someone who can speak from a local level. I am currently residing in Nanaimo, and we have launched the Realty Watch home security program there. We have certified 50 realtors, and have to date conducted 70 home security inspections. We've had numerous letters from the public thanking us for this service, as well as letters from the police department, and Nanaimo has been tremendously supportive in our efforts in this area.

What I also wanted to say is Nanaimo is unique, in that we've gone a bit beyond what the original program had outlined: we are helping the victims' services department. Our realtors go out right after a break and enter has occurred to do a home security inspection. Frequently there was quite a time lag between when a break and enter would occur and when someone would be able to go in to help the victim. Now, with our program, they're able to respond quite quickly.

I just wanted to add that our program is alive and well in Nanaimo. Thank you.

The Chairman: Congratulations.

Mr. Hamilton: Just one final point from our point of view so you don't take away the wrong feeling that the insurance industry is going to continue to always pick up these losses.

In my job, I get calls from the public from all over British Columbia, saying the insurance company cancelled me, but they have to insure me. They think there's a right. There is no right that people have to have insurance. Insurance companies are not obligated to insure everybody. They're in business like anybody else. But the fall-out from this, unfortunately, is that those people who have mortgages, and who cannot get insurance—those mortgage clauses require insurance—sometimes can get into serious problems with it. That's how difficult this whole problem can finally end up being.

• 1735

The Chairman: Point well taken. Any further questions?

Thank you very, very much, all of you. It's been most interesting. Believe me, I'll be meeting with the Mississauga Real Estate Board. I would like your card before I leave.

I want to state that this committee will resume at 10 o'clock sharp tomorrow morning. The committee is meeting at 6 p.m. in Room 613, informally. The meeting is adjourned.

[*Translation*]

M. Ziegler: Sachez que notre association est tout à fait disposée à vous aider à atteindre ce but. Nous sommes prêts à vous faire part de notre expérience.

Le président: Merci beaucoup.

M. Fee: Monsieur le président, je sais qu'il est tard, mais permettez-moi de faire une observation. Linda essaie d'intervenir depuis quelque temps déjà. Elle a préparé ses commentaires par écrit. Pouvons-nous lui permettre d'intervenir?

Mme Thériault: Lorsqu'il m'a présentée, Michael a dit que je suis une intervenante au niveau local. J'habite Nanaïmo et dans cette ville nous avons lancé le programme d'Immobilier-secours: sécurité au foyer. Cinquante agents immobiliers accrédités y participent, et ont déjà effectué 70 inspections à domicile. Nous avons reçu beaucoup de lettres de remerciements du public, ainsi que des lettres de la police. Nous avons d'ailleurs reçu énormément d'appui de la part des résidents de Nanaïmo.

Je tenais également à souligner que Nanaïmo a ceci de particulier que nous sommes allés au-delà des objectifs du programme: nous offrons notre appui aux services d'aide aux victimes. Nos agents immobiliers effectuent l'inspection d'une maison cambriolée dès que le crime est signalé. Par le passé, il fallait attendre souvent longtemps après le cambriolage avant qu'un inspecteur arrive pour aider les victimes. Notre programme nous permet d'agir très rapidement.

Permettez-moi d'ajouter que notre programme est un grand succès à Nanaïmo. Merci.

Le président: Félicitations.

M. Hamilton: Un dernier commentaire. Je ne voudrais pas que vous ayez l'impression que les compagnies d'assurance seront toujours là pour payer les pots cassés.

Je reçois beaucoup d'appels de toute la Colombie-Britannique de la part de gens qui m'expliquent que leurs compagnies d'assurance ont annulé leur police alors que la compagnie est tenue d'offrir cette couverture. Ils croient qu'ils y ont droit. Mais ce n'est pas vrai. Les compagnies d'assurance ne sont pas obligées d'assurer tout le monde. Elles doivent veiller à leur rentabilité, comme tout le monde. Malheureusement, ceux qui ont des hypothèques en vertu desquelles ils sont obligés d'avoir une assurance-maison, connaissent de graves difficultés s'ils n'arrivent pas à assurer leur maison. Parfois le problème est très grave.

Le président: C'est un commentaire très valable. Y a-t-il d'autres questions?

Merci beaucoup, merci à tout le monde. C'était très intéressant. Croyez-moi, je vais rencontrer les membres de la Chambre d'immeuble de Mississauga. J'aimerais que vous me donniez vos cartes avant mon départ.

Le comité se réunira à 10 heures précises demain matin. Les membres du comité vont se réunir de façon informelle à 18 heures à la pièce 613. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Committee for Racial Justice (Vancouver):

Aziz Khaki.

From Saskatchewan Crime Prevention Network:

Sergeant Don Evers, Board Member.

From the Saskatoon Sexual Assault and Information Centre:

Maureen Jones, Executive Director;

Lisa Cheyne, Board Member.

Linda Meyer, Student.

From the British Columbia Ministry of Attorney General Police Services Branch (Vancouver):

Norm Brown, Senior Program Manager, Crime Prevention, Preventative Police Program.

From the Canadian Real Estate Association:

Michael Ziegler, Past President;

Linda L. Thériault, Director, Communications and Government Relations, Vancouver Island Real Estate Board.

From the British Columbia and Yukon Insurance Bureau of Canada:

Brian Stanhope. Vice-President.

From the British Columbia Insurance Brokers Association:

Jack Hamilton, General Manager.

TÉMOINS

Du «Committee for Racial Justice» (Vancouver):

Aziz Khaki.

De «Saskatchewan Crime Prevention Network»:

Sergent Don Evers, Membre du Conseil d'administration.

De «Saskatoon Sexual Assault and Information Centre»:

Maureen Jones, Directeur exécutif;

Lisa Cheyne, Membre du Conseil d'administration.

Linda Meyer, Étudiante.

De la division des services de police (Vancouver) du ministère du Procureur général de la Colombie-britannique:

Norm Brown, Gérant principal du Programme sur la prévention de la criminalité.

De l'Association canadienne de l'Immeuble:

Michael Ziegler, Ancien président;

Linda L. Thériault, Directeur des Communications et relations gouvernementales «Vancouver Island Real Estate Board».

De «British Columbia and Yukon Insurance Bureau of Canada»:

Brian Stanhope, Vice-président.

De «British Columbia Insurance Brokers Association»:

Jack Hamilton, Gérant général.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC33
-J96

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 84

Wednesday, January 20, 1993
Vancouver, B.C.

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 84

Le mercredi 20 janvier 1993
Vancouver (C.-B.)

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to sexual exploitation of children

Future Business

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen portant sur l'exploitation sexuelle des enfants

Travaux futurs

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25285—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JANUARY 20, 1993
(104)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 10:10 o'clock a.m. this day, in Hotel Vancouver, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Bill Domm for Blaine Thacker and Douglas Fee for Carole Jacques.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

Witnesses: From the City of Vancouver Police Department: Noreen Wolff, Detective, Investigation Division (Pornography). *From the Citizens Against Child Exploitation:* Monica Rainey, President.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), began consideration of questions relating to sexual exploitation of children.

Noreen Wolff from the Police Department of the City of Vancouver made an opening statement and answered questions.

Monica Rainey from the Citizens Against Child Exploitation made an opening statement and answered questions.

At 1:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

AFTERNOON SITTING
(105)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 2:40 o'clock p.m. this day, in Hotel Vancouver, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Bill Domm for Blaine Thacker.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Philip Rosen, Senior Analyst and Patricia Begin, Research Officer.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

The Committee considered directives for a Draft Report.

At 4:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 20 JANVIER 1993
(104)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 10 h 10, à l'Hôtel Vancouver, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappell.

Membres suppléants présents: Bill Domm remplace Blaine Thacker; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Témoins: Du Service de police de la Ville de Vancouver: Noreen Wolff, détective, Division des enquêtes (pornographie). *Des Citoyens contre l'exploitation des enfants:* Monica Rainey, présidente.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de l'exploitation sexuelle des enfants.

Noreen Wolff, de la Police de Vancouver, fait un exposé et répond aux questions.

Monica Rainey, des Citoyens contre l'exploitation des enfants, fait un exposé et répond aux questions.

À 13 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
(105)

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à huis clos à 14 h 40, à l'Hôtel Vancouver, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappell.

Membre suppléant présent: Bill Domm remplace Blaine Thacker.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Philip Rosen, analyste principal; Patricia Begin, attachée de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de la prévention du crime (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Le Comité examine des instructions en vue de la rédaction d'un rapport.

À 16 h 40, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, January 20, 1993

• 1003

The Chairman: Order. Pursuant to Standing Order 108(2), we are dealing with matters relating to crime prevention.

From the City of Vancouver Police Department, we welcome Detective Noreen Wolff. You're with the Investigation Division. It says pornography. Do you deal mainly with pornography?

Detective Noreen Wolff (Investigation Division (Pornography), City of Vancouver Police Department): Yes, pornography is the area I'm dealing in, investigating all forms of pornography.

The Chairman: Welcome. I know that you have a lot of things to tell us that really interest this committee. Do you have an opening statement that you wish to make at this time?

Detective Wolff: Yes, I do. Mr. Chairman and members of the committee, I would like to thank you for allowing me to make this presentation to the committee this morning.

I am Detective Noreen Wolff, with the Vancouver City Police, dealing with pornography. I was actually made aware of NAMBLA, which is the North American Man-Boy Love Association, approximately seven months ago.

I've made this presentation up by gathering information from police departments all across North America. In particular, I've spoken with Inspector Tom Eisenmann from the San Francisco Police Department; Detective Tim Painter from Livermore, California; Sergeant Mike Miller from the Police Department of Tacoma, Washington; Sergeant Tom Rogers from the Indianapolis Police Department; and Detective Pat MacVicar from the Ontario Provincial Police Department. I've also spoken with a number of citizens groups in the U.S. as well as in Canada.

• 1005

My package itself looks quite large when you see all the paperwork underneath it, but what I've actually done is given you the entire bulletin that I may have quoted something from so that you have the entire bulletin.

The other thing that I've included in the package is the official position paper from 1986 of NAMBLA, if you're interested in reading it, and also the NAMBLA newsletter, this bottom one, that was seized in Ontario. Pat MacVicar sent me a copy of it. It actually is one of the more disgusting newsletters that NAMBLA has put out.

If I can continue here, I'll just give you some background on NAMBLA. There's a quote actually from the November 1990 bulletin that NAMBLA was founded in 1978 within the gay community. Tom Eisenmann advised me that there are approximately 5,000 members within the U.S. that they know of. There are people who do buy NAMBLA who don't become members, so we don't know how many actually are reading this material.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 20 janvier 1993

Le président: La séance est ouverte. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous examinons la question de la prévention du crime.

Nous accueillons aujourd'hui le détective Noreen Wolff, de la Police de la ville de Vancouver. Vous êtes à la Division des enquêtes. On parle ici de pornographie. Vous vous occupez essentiellement de pornographie?

Mme Noreen Wolff (détective, Division des enquêtes, (Pornographie), Police de Vancouver): Oui, c'est mon domaine, j'enquête sur toutes les formes de pornographie.

Le président: Bienvenue. Je sais que vous avez énormément de choses intéressantes à raconter à notre comité. Avez-vous une déclaration liminaire à faire?

Mme Wolff: Oui. Monsieur le président, je vous remercie ainsi que les membres du comité de m'avoir permis de faire cette intervention auprès du comité ce matin.

Je suis le détective Noreen Wolff, de la Police de Vancouver, et je m'occupe de pornographie. J'ai en fait entendu parler de NAMBLA, de la North American Man-Boy Love Association, il y a environ sept mois.

J'ai élaboré cet exposé en recueillant des informations auprès de services de police disséminés dans toute l'Amérique du Nord. J'ai en particulier eu des contacts avec l'inspecteur Tom Eisenmann, de la Police de San Francisco; le détective Tim Painter de Livermore en Californie; le sergent Mike Miller de la Police de Tacoma, dans l'État de Washington; le sergent Tom Rogers, de la Police d'Indianapolis; et le détective Pat MacVicar de la Police provinciale de l'Ontario. J'ai aussi parlé avec de nombreux groupes de citoyens aux États-Unis et au Canada.

Ma documentation a l'air impressionnante quand vous voyez toute cette quantité de papiers, mais je vous ai apporté la totalité des documents pour que vous puissiez vous y reporter si j'en cite des passages.

J'ai aussi joint à cette documentation un exposé de la position officielle exprimée en 1986 par NAMBLA, pour le cas où cela vous intéresserait de le lire, ainsi que le bulletin d'information de NAMBLA, celui-ci au bas de la pile qui a été saisi en Ontario. C'est Pat MacVicar qui m'en a envoyé un exemplaire. C'est un des bulletins les plus écoeurants publiés par la NAMBLA.

Si vous me permettez de continuer, j'aimerais vous donner quelques informations générales sur la NAMBLA. Dans le bulletin de novembre 1990, on dit que cette organisation a été fondée en 1978 au sein de la communauté gay. Tom Eisenmann me dit que cette organisation compte environ 5 000 membres connus aux États-Unis. Il y a des gens qui achètent les bulletins de NAMBLA sans y adhérer, donc nous ne savons pas exactement combien de personnes lisent ces publications.

[*Texte*]

There was a *Time* magazine article dated January 17, 1983, in which it stated that NAMBLA was founded by a group of pedophiles in Boston. The article further stated that on December 3 a cottage in Massachusetts was raided and two runaways were found. There were also two adult members of NAMBLA and they were arrested. There were 200 pounds of man-boy pornography seized at that time.

Just two weeks later, on December 30, a 13-year-old missing boy was found in a Manhattan bus terminal. The next day police arrested two men in Vermount, one of whom had been arrested earlier on December 3 in Massachusetts. These men were subsequently charged with kidnapping the boy.

It appears again and again that members of NAMBLA are arrested for child molestation. On March 8, 1989, a Richard Helwig was stopped crossing the border in San Ysidro, California. He was stopped by customs officers. His vehicle was searched and numerous pictures of nude children were seized. Many of the pictures were of children with their genitals exposed. NAMBLA was located, and approximately 20 videotapes. The tapes were a mixture of adult pornography and children's shows. This was part of how Helwig enticed the children to believe that these acts were okay.

Further investigations into Helwig revealed that there were photos of a 12-year-old boy and an 8-year-old girl, both of whom were deaf. He had sexually abused them and then photographed them in pornographic poses. Helwig was also the suspect in the case of two missing children from the San Francisco area. On January 20 of 1990 he was sentenced to 14 years in prison.

This past October 2, 1992, the Tacoma police aired a news release on a convicted pedophile, Jonathan Tampico. He had served six years in a prison in California for molesting a 12-year-old boy. Tampico is a photographer and a member of NAMBLA. This release was made to advise the public he was moving into the Tacoma area. He stayed only two hours, and because of the news coverage he returned immediately to California. He was arrested upon his arrival for breaching the terms of release. Part of those terms was not to speak publicly about NAMBLA, which he had done. He also had some pornography in his possession at the time of his arrest.

In May of 1989 a search warrant was executed on Tampico's home. A manuscript for a book titled *The Survival Manual, the Man's Guide to Staying Safe in a Man-Boy Sexual Relationship*, was located and seized. I've read through this book and it continually refers to NAMBLA. It's a how-to book for man-boy lovers. It graphically details safer places in which to engage in sex acts with boys. It lists parks, friends' homes, secretly rented apartments, and vehicles. It gives the pros and cons for each of these places. It also advises the offender, should he be caught, on how to flee the country and become a fugitive. It details how to own property, transfer money to other countries, secure false

[*Traduction*]

Dans un article du *Time* daté du 17 janvier 1983, on dit que la NAMBLA a été fondée par un groupe de pédophiles à Boston. L'article ajoute que le 3 décembre, deux individus en fuite ont été trouvés lors d'une descente dans un chalet du Massachusetts. On a aussi trouvé deux membres adultes de la NAMBLA qui ont été arrêtés, et saisi une centaine de kilos de documents pornographiques sur les relations homme-garçon.

Deux semaines plus tard, le 30 décembre, on a retrouvé un garçon de 13 ans porté disparu dans une gare d'autobus de Manhattan. Le lendemain, la police a arrêté deux hommes dans le Vermont, dont l'un avait déjà été arrêté le 3 décembre dans le Massachusetts. Ces hommes ont par la suite été accusés d'avoir kidnappé l'enfant.

Des membres de la NAMBLA se font constamment arrêter pour pédophilie. Le 8 mars 1989, un certain Richard Helwig a été arrêté au poste frontalier de San Ysidro en Californie. Il a été arrêté par les douaniers, qui ont fouillé son véhicule et saisi de multiples photos d'enfants nus. Sur beaucoup de ces photos, les enfants exposaient leurs parties génitales. On a trouvé des documents de la NAMBLA et une vingtaine de bandes vidéo, qui étaient un mélange de pornographie d'adultes et de spectacles d'enfants. Helwig s'en servait pour faire croire aux enfants que ces actes n'avaient rien de répréhensibles.

D'autres enquêtes sur Helwig ont permis de découvrir des photos d'un garçon de 12 ans et d'une fille de 8 ans, tous deux sourds. Il les avait agressés sexuellement et photographiés dans des pauses pornographiques. Helwig a aussi été le suspect lors de la disparition de deux enfants dans la région de San Francisco. Le 20 janvier 1990, il a été condamné à 14 ans de prison.

Le 2 octobre 1992, la police de Tacoma a publié un communiqué de presse sur un pédophile condamné, Jonathan Tampico. Il avait passé six ans en prison en Californie pour avoir agressé un garçon de 12 ans. Tampico est photographe et membre de la NAMBLA. La police a publié ce communiqué pour prévenir le public qu'il arrivait dans la région de Tacoma. Il n'y est resté que deux heures et il est reparti immédiatement en Californie à cause de cette publicité. Il a été arrêté à son arrivée pour avoir enfreint les conditions de sa mise en liberté. En particulier, il ne devait pas parler publiquement de NAMBLA, ce qu'il avait fait. Il était aussi en possession de documents pornographiques au moment de son arrestation.

En mai 1989, une perquisition a été effectuée au domicile de Tampico. On y a trouvé et saisi le manuscrit d'un ouvrage intitulé *Manuel de survie, guide de l'homme pour éviter les ennuis quand on a des rapports sexuels avec un garçon*. J'ai lu tout cet ouvrage, qui mentionne constamment la NAMBLA. C'est un manuel d'instructions pour les pédophiles. Il explique de façon détaillée quels sont les endroits les moins dangereux pour avoir des activités sexuelles avec des garçons. Il mentionne les parcs, le domicile d'amis, les appartements loués secrètement et les véhicules. Il donne le pour et le contre de chacun de ces endroits et explique aussi au délinquant, s'il se fait prendre, comment

[*Text*]

identity, and even flee with a child. The information on the children and how to get them out, even getting false letters from the parents, documents on inoculations, etc., is quite detailed. It also details the message used by the FBI, Customs, and police and makes the offenders more aware of the techniques used and how to protect themselves from arrest.

• 1000

This book is believed to be have been written by a male who is presently in a Massachusetts state prison for child molesting. This fact is verified by who the book is dedicated to and the references made to the writer's life.

NAMBLA is an organization that advocates sexual relations between male adults and boys.

In the October 1991 NAMBLA bulletin on page 6—and it goes on from there—is an article entitled "Staying Safe and Happy as a Man-Boy Lover". It counsels the adult male on how to avoid detection by the police. The article also counsels the adult male on how to instigate the sexual relationship and how to end it when the child matures and is no longer sexually exciting to the adult.

The article also goes on to counsel the boy in the relationship. The child is encouraged to initiate a sexual relationship. The article also advises the child not to talk to the police or tell anyone else about the relationship.

On page 9—I've put page 12 in the article, but it is actually on page 9—of the October 1991 bulletin is an article dealing with lowering the age of consent. It continues by stating that a young person 8 to 12 years old should be allowed to consent to erotic acts of fondling, fellatio, and genital orgasm, both active and passive. After the age of 12 they do not feel that a consent decree should be necessary.

In the January-February 1992 bulletin, on page 15, there is a letter from a prisoner who is serving time for mailing pictures of boys with erections. He states that he has had a three-year relationship with an eight-year-old boy; he was 43 at the time.

NAMBLA is sent to prisoners in jail free of charge. It is listed in their bulletins that it is sent that way.

The March 1992 bulletin, on page 3, outlines the media attention regarding NAMBLA holding meetings in the San Francisco library. I was advised by Inspector Eisenmann that this actually went on for approximately a week. In the April 1992 bulletin, which was the one right after that, the meetings were suspended due to all this attention.

In the March 1992 bulletin, on page 9, there's an article on incest. NAMBLA states that there are positive instances of incest when it takes place in a healthy consensual relationship.

In the May 1992 bulletin, starting on page 10, "A Snuff Film for Uncle Sam", the case relates to Daniel Depew and Dean Lambey, who were into sado-masochistic sex. On page 13 it goes into the details of how they would conspire to

[*Translation*]

s'échapper et fuir à l'étranger. Le livre explique comment devenir propriétaire, transférer de l'argent dans d'autres pays, acquérir de faux papiers d'identité et même s'enfuir avec un enfant. Les informations sur les enfants et la façon de s'y prendre pour les enlever, et même l'obtention de fausses lettres des parents, de documents ou les piqûres, etc. sont très détaillées. Le livre présente aussi en détail la stratégie du FBI, des douanes et de la police, renseigne les délinquants sur les techniques utilisées et leur explique comment éviter de se faire arrêter.

On pense, d'après la dédicace et les allusions à la vie de l'auteur, que cet ouvrage a été écrit par un homme qui purge actuellement une peine de prison au Massachusetts pour pédophilie.

La NAMBLA est une organisation qui encourage les relations sexuelles entre hommes adultes et garçons.

À la page 6 du bulletin de la NAMBLA d'octobre 1991—et dans les pages suivantes—on trouve un article intitulé «Aimer les garçons sans risques». On y explique à l'homme adulte comment éviter de se faire repérer par la police. On lui explique aussi comment déclencher la liaison sexuelle et y mettre fin quand l'enfant devient plus grand et n'excite plus sexuellement l'adulte.

L'article donne aussi des conseils au garçon. Il l'encourage à déclencher une relation sexuelle. L'article conseille aussi au garçon de ne pas parler à la police ou à qui que ce soit de sa liaison.

À la page 9—j'ai indiqué à la page 12 dans l'article, mais c'est en fait à la page 9—du bulletin d'octobre 1991, on trouve un article parlant d'abaisser l'âge du consentement. Dans cet article, on dit qu'un jeune de huit à 12 ans devrait être autorisé à consentir à des actes érotiques: attouchements, fellation et orgasmes génitaux actifs et passifs. Après l'âge de 12 ans, selon cet article, il ne devrait même plus être nécessaire d'obtenir le consentement.

Dans le bulletin de janvier-février 1992, à la page 15, on trouve une lettre d'un détenu qui purge une peine de prison pour avoir envoyé par la poste des photos de garçons en érection. Il y dit qu'il a eu une liaison de trois ans avec un garçon de huit ans; il avait 43 ans à l'époque.

Les détenus peuvent recevoir le bulletin de la NAMBLA gratuitement en prison. C'est précisé dans le bulletin même.

À la page 3 du bulletin de mars 1992, on parle de l'attention portée par les médias à des réunions de la NAMBLA à la Bibliothèque de San Francisco. L'inspecteur Iseman a précisé que cela avait duré environ une semaine. Dans le bulletin d'avril 1992, le suivant, on dit que les réunions ont été interrompues à cause de toute cette publicité.

Dans le bulletin de mars 1992, à la page 9, il y a un article sur l'inceste. Selon la NAMBLA, l'inceste pourrait être positif s'il se produit dans le cadre d'un rapport consensuel sain.

Dans le bulletin de mai 1992, à partir de la page 10, on trouve un article intitulé «Cinéma-assassinat pour l'Oncle Sam», où il est question de Daniel Depew et Dean Lambey, qui avaient des rapport sexuels sado-masochistes. À la page

[*Texte*]

make a snuff film. Depew details how he would kidnap a boy, film the rape scenes over a two-week period, and then Depew would finish the project. He would do so by torturing the boy for two days prior to killing him.

Both were arrested. Lambey pleaded guilty in November of 1989 and was sentenced on February 28, 1990, to 30 years in prison. Depew was convicted in May of 1990 and sentenced to 33 years in prison.

NAMBLA attempts to justify the actions of these two men. On page 14, they state:

> Since this article was written, Lambey and Depew failed to overturn their convictions on appeal and both are currently serving their sentences in federal prisons.

In the April 1992 bulletin, on pages 4 and 5, there are numerous letters to the editor. A number are from members of the gay community who do not support NAMBLA, nor its activities. One letter specifically states:

> It is time for the gay press and NAMBLA supporters to wake up and face the reality that NAMBLA is not an organization of gay men, it is an organization of pedophiles.

To add to that, our Inspector Doern spoke with the gay community at a meeting last night, and they are opposed to NAMBLA and quite willing to speak out on it. They are concerned about its effects in Canada.

• 1015

NAMBLA is trying to gain a foothold in Canada. In November 1991 customs seized nine copies of NAMBLA being delivered to a bookstore in Vancouver. A year ago, in December 1991, the Vancouver police received a complaint from a sex shop in Vancouver that had been sent an unsolicited copy of the NAMBLA bulletin. Detective Pat MacVicar of the Ontario Provincial Police attended Glad Day Books in Toronto, and they were selling NAMBLA. After several visits from her, they agreed to take it off the shelves.

I was involved in executing a search warrant on the apartment of a suspected pedophile in July 1992. Fifteen copies of NAMBLA were seized, as well as other forms of child pornography. These items eventually had to be returned, as the laws do not prohibit possession of them for personal use.

The point I am making is that people who subscribe to NAMBLA are the type of people who are going to molest children. The damage done to these children lasts their lifetime. Yes, there are a few people who probably read NAMBLA and do not molest children, but they are few and far between. Those who purchase NAMBLA want to meet others who are like-minded. The bulletin glorifies sex with children and those with pedophilic tendencies.

[*Traduction*]

13, on montre en détail comment ils devraient s'organiser pour faire du cinéma-assassinat. Depew explique comment il enlèverait un garçon et filmerait des scènes de viol pendant une quinzaine de jours, après quoi Depew terminerait l'entreprise en torturant le garçon pendant deux jours avant de le tuer.

Tous deux ont été arrêtés. Lambey a plaidé coupable en novembre 1989 et a été condamné le 28 février 1990 à 30 ans de prison. Depew a été trouvé coupable en mai 1990 et condamné à 33 ans de prison.

La NAMBLA essaie de justifier les actes de ces deux hommes. À la page 14, on trouve ceci:

> Depuis que cet article a été écrit, Lambey et Depew n'ont pas réussi à faire annuler leur condamnation en appel et purgent actuellement leur peine dans des prisons fédérales.

Dans le bulletin d'avril 1992, aux pages 4 et 5, on trouve de nombreuses lettres au rédacteur. Plusieurs d'entre elles viennent de membres de la communauté gay qui n'appuient pas la NAMBLA ni ses activités. Dans l'une d'elles, on trouve notamment ceci:

> Il est temps que la presse gay et les partisans de la NAMBLA se réveillent et se rendent compte que la NAMBLA n'est pas une organisation de gay, mais une organisation de pédophiles.

J'ajoute que chez nous, l'inspecteur Doern a rencontré hier soir des représentants de la communauté gay, qui sont contre la NAMBLA et prêts à dénoncer cette organisation, dont ils craignent l'influence au Canada.

La NAMBLA essaie de s'établir au Canada. En novembre 1991, les douanes ont saisi neuf exemplaires du bulletin de la NAMBLA qu'on livrait à une librairie de Vancouver. Il y a un an, en décembre 1991, la police de Vancouver a reçu une plainte d'une boutique érotique de Vancouver qui avait reçu sans le demander un exemplaire du bulletin de la NAMBLA. Le détective Pat McVicar, de la Police provinciale de l'Ontario, a constaté que Glad Day Books à Toronto vendait le bulletin de la NAMBLA. Après plusieurs visites de détectives, le magasin a accepté de retirer le bulletin de ses rayons.

J'ai participé à une perquisition dans l'appartement d'un homme suspecté de pédophilie en juillet 1992. Nous avons saisi 15 numéros du bulletin de la NAMBLA et d'autres documents pornographiques sur des enfants. Nous avons finalement dû rendre tout cela au suspect car la loi n'interdit pas la possession de tels documents pour un usage personnel.

Ce que je veux dire, c'est que les gens qui achètent le bulletin de la NAMBLA sont le type de personne qui agresse des enfants chez qui les séquelles durent ensuite toute la vie. Bien sûr, il y a sans doute des gens qui lisent les publications de la NAMBLA sans s'en prendre aux enfants, mais ils sont plutôt rares. Les acheteurs de ces publications sont des gens qui veulent en rencontrer d'autres avec la même tournure d'esprit. Le bulletin fait l'apologie des relations sexuelles avec les enfants et des individus à tendance pédophile.

[*Text*]

At present commercial publications such as NAMBLA are being seized by customs when they are discovered. Those found in possession of this material are allowed to keep them, because possession of them and other forms of child pornography is not an offence in Canada at this time. Approximately 15 states within the U.S. have made it an offence to possess child pornography.

While the pictures in NAMBLA in themselves are not pornographic, the whole context of what NAMBLA promotes is the sexual molestation of childen. What I'm looking for is this. We need to have laws to make it an offence to possess child pornography and also NAMBLA-type material, because the pictures in themselves are not pornographic. What we want for the protection of children is that people who have a tendency to abuse children should not be able to possess this sort of material.

The Chairman: Thank you very much, Detective Wolff. I know you're aware attempts have been made in Parliament in the past to pass pornography legislation and there have been various roadblocks. I personally would like to see pornography legislation brought in, and I'm sure I speak for most of the members of this committee.

At the risk of sounding naïve, at the bottom of page 4 you say in December 1991 the Vancouver police received a complaint from a "sex shop" in Vancouver. What's a sex shop?

Detective Wolff: It deals in sexual aids, sexual magazines, and videotapes.

The Chairman: I see.

Detective Wolff: You assumed it might have been a place of prostitution? I should have worded it differently.

Actually, another thing I didn't mention is usually in the back of each bulletin the last thing they'll have is a fantasy story about a man having sex with a child. They'll relate it into a rape scene or something, but it will be something where the child will have sex. Then they have letters from children speaking of this wonderful relationship they've had with this person, which includes sex. That's in each bulletin.

The Chairman: It's been our duty to read some of this—not a pleasure, I can tell you.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Thank you very much, Detective Wolff, for coming here this morning. This is something we all should know a lot more about, because I am afraid we've been burying our heads in the sand as far as this is concerned. As the chairman has stated, we do want stronger child pornography laws in this country. The former minister of justice promised there would be a bill before the House in September. The House of course has not

[*Translation*]

Actuellement, les services de douane saisissent les publications commerciales comme celles de la NAMBLA dès qu'ils les découvrent. Les personnes trouvées en possession de ces publications sont autorisées à les conserver car la loi au Canada n'interdit pas actuellement de posséder ces documents et d'autres types de documents pornographiques concernant les enfants. Dans une quinzaine d'États américains, la possession de documents pornographiques sur les enfants est maintenant illégale.

Même si les photos qui paraissent dans les publications de la NAMBLA ne sont pas en soi pornographiques, c'est toute la notion de pédophilie qui est glorifiée dans ces publications. Voici donc ce que je souhaiterais. Il faudrait que nous ayons des lois interdisant la possession de ce type de pornographie et de documents comme ceux que publie la NAMBLA, car les photos publiées dans ces bulletins ne sont pas en soi pornographiques. Pour protéger les enfants, nous voudrions que les individus qui auraient tendance à agresser sexuellement les enfants ne puissent posséder de ce genre de documents.

Le président: Merci beaucoup, détective Wolff. Vous savez qu'on a déjà essayé de faire adopter au Parlement des lois sur la pornographie, mais qu'on s'est heurté à certains obstacles. Personnellement, je serais tout à fait en faveur de ce genre de loi et je suis sûr que la plupart des membres du comité sont bien de mon avis.

Au risque de paraître naïf, je vois que vous parlez au bas de la page 4 d'une «boutique érotique» de Vancouver qui aurait adressé une plainte à la police de Vancouver en décembre 1991. Qu'est-ce qu'une boutique érotique?

Mme Wolff: C'est une boutique qui fait le commerce d'accessoires sexuels, de revues et de films vidéo à caractère sexuel.

Le président: Je vois.

Mme Wolff: Vous pensiez que cela pouvait être un lieu de prostitution? J'aurais employé un autre terme.

En fait, il y a une chose que je ne vous ai pas signalé, c'est qu'en général à la fin de chaque bulletin, il y a une histoire imaginaire où l'on raconte les rapports sexuels d'un homme et d'un enfant. Cela peut être une histoire de viol ou autre, mais il y a toujours un rapport sexuel avec l'enfant. Ils ont aussi des lettres d'enfants parlant de leurs rapports extraordinaires avec telle ou telle personne, notamment des rapports sexuels. On en trouve dans chaque bulletin.

Le président: Nous nous sommes fait un devoir de lire quelques-uns de ces documents, et je peux vous dire que cela n'a pas été de gaieté de coeur.

M. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Merci beaucoup, détective Wolff, d'être venue nous rencontrer ce matin. Je crois que c'est un problème dont on devrait parler beaucoup plus, car j'ai l'impression que nous avons tendance à faire l'autruche à cet égard. Comme l'a dit le président, il nous faudrait des lois beaucoup plus sévères contre la pornographie au Canada. L'ancien ministre de la Justice nous avait promis qu'un projet de loi serait déposé à la Chambre

[*Texte*]

met for a long period of time since last June. I can only hope there is one waiting for us in Ottawa when we get back. I can assure you we will be looking for that legislation once the House resumes, whenever it does resume.

• 1020

I want to ask you about this. You say you've been aware of this organization for seven months.

Detective Wolff: I've just come into this area and have been working in the pornography section only within the past seven months. I was made aware of it at that time.

Mr. MacLellan: Fortunately, you've been making others aware of it, which is very important, because it obviously has been going on for a long time.

What disturbs me is the name, the North American Man-Boy Love Association. If there hadn't been a Canadian involvement, why would it be called North American from the very beginning? What concerns me is the name may mean this has been operating in Canada for quite some time.

Detective Wolff: I'm sure it has. Actually it has been back in Ontario. They were attempting to sell it, and through Pat MacVicar's efforts they finally agreed to take it off the shelves. She believes it's being sold covertly, but at least they took it off the shelves in the book store she knew was selling it. So it has been around.

Mr. MacLellan: You mentioned that there is this manual on how to do various things. One item you mentioned is how man-boy relationships have ended when the child matures and is no longer sexually exciting. What happens to the child?

Detective Wolff: Actually, that's in NAMBLA.

Mr. MacLellan: Yes, but what happens to that child?

Detective Wolff: That's the whole thing. The children are affected for life. What it creates is another child who, when he grows up, becomes a sexual offender. And it happens over and over again. They usually pick children who come from backgrounds where they've either been abused or they get little or no attention. What I understand from the person I dealt with is they build up a long-term relationship with the child before the sexual part of it begins. The child becomes so tied to that person that it's very difficult for them to accept the fact that they're being abused. They won't say anything because they're almost willing to accept that abuse to get all the other attention they get from the person.

Mr. MacLellan: What really disturbs me is the length of time this has had prominence in the United States and that it has received so little attention. The fact that it was written up in *Time* magazine in January 1983 and we still know so little about it and so little has been done is to me very, very disturbing.

Detective Wolff: Actually, though, a lot of departments in the U.S. have attempted to do a lot. I spoke with another detective in California and they actually closed the Los Angeles office at one time and seized the pornography, and a number were charged with child molestation. They have made attempts all across the U.S. to do something.

[*Traduction*]

en septembre. Évidemment, la Chambre a très peu siégé depuis juin dernier. Tout ce que j'espère, c'est que nous allons trouver ce projet de loi quand nous retournerons à Ottawa. Je vous garantis que nous allons l'examiner dès la rentrée.

Parlez-moi de cette organisation. Vous dites que vous ne la connaissez que depuis sept mois.

Mme Wolff: Je ne travaille à la section de la pornographie que depuis sept mois. C'est à ce moment-là que j'en ai entendu parler.

M. MacLellan: Heureusement, vous l'avez signalé à d'autres personnes, ce qui est très important, car le problème ne date manifestement pas d'hier.

Ce qui me dérange, c'est le titre, qui parle d'association nord-américaine pour l'amour hommes-garçons. S'il n'y avait pas eu une participation canadienne, pourquoi aurait-il parlé dès le départ d'organisation nord-américaine? Je me demande si cela ne signifie pas que cette organisation est présente au Canada depuis longtemps.

Mme Wolff: Sûrement. En tout cas, elle était présente en Ontario. Elle essayait d'y vendre ses publications, mais grâce aux efforts de Pat McVicar, celles-ci ont été retirées des rayons. Pat pense qu'elles se vendent toujours clandestinement, mais au moins elles ont disparu des rayons de la librairie qui les vendait. Donc, on peut parler de présence au Canada.

M. MacLellan: Vous avez parlé de ce guide décrivant diverses façons de procéder. Vous avez notamment parlé des rapports hommes-garçons qui prennent fin quand l'enfant devient adolescent et n'est plus excitant sur le plan sexuel. Que devient l'enfant?

Mme Wolff: Tout cela est raconté dans le bulletin de la NAMBLA.

M. MacLellan: Oui, mais que devient l'enfant?

Mme Wolff: C'est justement le problème. Les enfants sont marqués à vie. Ces enfants, une fois devenus adultes, deviennent eux-mêmes des délinquants sexuels, et l'histoire se répète. Ils s'en prennent généralement à des enfants qui ont déjà été agressés ou qui vivent dans un milieu où on ne s'occupe guère d'eux. D'après la personne dont je me suis occupée, il y a une longue période de mise en confiance de l'enfant avant le passage aux relations sexuelles. L'enfant s'attache tellement à l'individu qu'il est presque incapable de se rendre compte que celui-ci le maltraite. Il ne dit rien parce qu'il est prêt à accepter cette situation pour avoir toute l'attention de cette personne.

M. MacLellan: Ce qui me dérange, c'est qu'on fasse si peu de chose aux États-Unis alors que cette situation est flagrante depuis longtemps. Je trouve consternant que, malgré un article paru dans *Time* en janvier 1983, on en sache et on en fasse encore si peu.

Mme Wolff: En fait, de nombreux services américains ont fait de gros efforts. Un autre détective en Californie m'a dit qu'on avait fermé là-bas le bureau de Los Angeles, saisi des documents pronographiques et inculpé un certain nombre de personnes de pédophilie. Partout aux États-Unis, des efforts ont été faits.

[*Text*]

The problem is the pictures in themselves are not pornographic. And right now there's really nothing governing the written word, and this is mainly the written word. So if we go about it in the way of protecting children and not so much the pornography aspect of it. . . The people who are getting this material are likely to abuse children, and they are becoming more aware of how they can get away with it by this publication.

Mr. MacLellan: Do they know where this magazine is published?

Detective Wolff: New York.

Mr. MacLellan: Do they know where, in which building?

Detective Wolff: Yes. A letter was sent by our department to NAMBLA when it got this complaint, a year ago in December, advising them that if we found any more we would attempt to lay some kind of charge. How we can do that from here I don't know, but the feeling was that we were going to try to do that if we found there were more in Canada.

Mr. MacLellan: I can't help but feel, though, Detective Wolff, that this whole thing has been soft-pedalled in the United States. I just can't believe that so little has been done, knowing what they do know and knowing what the members of this organization have done to young boys. Is there a possibility that some of the people involved in this organization have political clout or are prominent citizens in the United States who can perhaps even suppress intensive legislation and investigations into this organization?

Detective Wolff: It's quite possible. I was advised that in San Francisco they have lobbied strongly against it. But they also said that in the last gay pride parade in San Francisco that the rest of the gay community was actually very much against NAMBLA and had destroyed their display. They were not pleased that they were in the parade. That is something that has just come out. They are realizing that this is a group of pedophiles, not a group of gay people. I think that's what has happened.

Mr. MacLellan: It's hard to believe, though, with so many people supposedly against this organization, that this organization has continued to flourish the way it has.

Detective Wolff: I agree.

• 1025

Mr. MacLellan: You mentioned that there are 5,000 known members, but you don't know how many exactly. Has there been a guess made?

Detective Wolff: I tried to get that, but the problem is that a number have just bought it off the stand. Then they don't put themselves on a list to say they are a member of NAMBLA. They don't join it; they just buy it from the stand. There's quite probably no way of telling how many.

Mr. MacLellan: Could you tell us perhaps whether you feel this organization is increasing in size and whether the distribution of this magazine is actually increasing?

[*Translation*]

Le problème, c'est que les photos elles-mêmes ne sont pas pornographiques. Or, il n'y a pas actuellement de restrictions concernant l'écrit, et c'est justement d'écrits qu'il s'agit. C'est pour cela que si nous parlons de protéger les enfants au lieu de nous en tenir à la question de pornographie. . . Les gens qui reçoivent ces publications ont de bonnes chances d'être des agresseurs d'enfants, et grâce à ces articles, ils apprennent à mieux éviter de se faire repérer.

M. MacLellan: Sait-on où la revue est publiée?

Mme Wolff: À New-York.

M. MacLellan: Sait-on exactement à quelle adresse?

Mme Wolff: Oui. Quand nous avons reçu cette plainte en décembre, il y a un an, nous avons adressé une lettre à la NAMBLA pour les prévenir que nous intenterions des poursuites contre eux si nous trouvions autre chose. Je ne sais pas trop comment nous pourrions le faire d'ici, mais nous voulions simplement leur faire comprendre que nous allions essayer si nous trouvions d'autres documents au Canada.

M. MacLellan: Malgré tout, détective Wolff, je trouve qu'on prend le problème à la légère aux États-Unis. Je ne comprends pas qu'ils aient fait si peu de choses sachant ce qu'ils savent et sachant ce que font les membres de cette organisation à de jeunes garçons. Se pourrait-il que certains membres de cette organisation aient une influence politique ou soient des personnalités importantes aux États-Unis capables même de bloquer des mesures législatives rigoureuses et des enquêtes sur cette organisation?

Mme Wolff: C'est bien possible. J'ai entendu dire qu'à San Francisco, il y avait eu des pressions très fortes de ce genre. Mais on m'a aussi dit que le reste de la communauté gay avait eu une attitude très hostile lors de son dernier défilé à San Francisco et que le kiosque de la NAMBLA avait été démoli. On ne voulait pas d'eux dans ce défilé. C'est quelque chose de nouveau. Ces gens-là se rendent compte que c'est un groupe de pédophiles et non pas d'homosexuels. Je crois que c'est ce qui s'est passé.

M. MacLellan: Tout de même, j'ai du mal à croire que si tant de gens prétendent d'énoncer cette organisation, elle puisse continuer à prospérer comme elle le fait.

Mme Wolff: Tout à fait d'accord.

M. MacLellan: Il y aurait 5 000 membres connus, dites-vous, mais vous ne savez pas combien exactement. A-t-on fait une estimation?

Mme Wolff: J'ai tenté de le faire. La difficulté, c'est que bien des gens achètent la publication aux kiosques à journaux. Ils ne figurent pas sur la liste des membres de la NAMBLA. Ils ne deviennent pas membre de l'association; ils achètent la publication aux kiosques, tout simplement. Il n'y a probablement aucun moyen d'établir le nombre exact.

M. MacLellan: D'après vous, cette organisation est-elle en expansion et le tirage du magazine l'est-il également?

[*Texte*]

Detective Wolff: I believe it is. In Canada no one was made really aware of the magazine, but now that we are, you'll find police departments will start realizing that this is out there, and I would think more seizures are going to be made. Customs here in Vancouver have been making seizures. It is difficult to locate because of how they package it when they send it. They can put an alert on it and then they change the packaging and then they'll miss it. There was one bookstore that was going to attempt to sell it here. There were nine copies seized. That was a year ago in November.

Mr. MacLellan: Do they know who the heads of NAMBLA area? They must have some hierarchy.

Detective Wolff: Actually, a number of members and heads of NAMBLA have been arrested for child molestation. I actually have a videotape, which Pat MacVicar sent me—it was done on a program a number of years ago, about the same time as this 1983 one—in which one of the directors of NAMBLA speaks out. He quite openly thinks that at any age a child should be allowed to agree to sex acts. As far down as two years old he was asked; he agreed that was fine.

Now, there have been programs done. Geraldo has done a number of programs on NAMBLA. There's been another program just recently out of Chicago. The name of who ran it escapes me just at the moment. It seems a lot of the talk shows down there have done a lot of programs on NAMBLA.

There are other organizations. The Rene Guyon Society is the same, which is going to be spoken on after me. It is one where it's "sex before eight or it's too late". That is another organization in the States; it is the same type of thing as NAMBLA.

Mr. MacLellan: The programs you mentioned that have been done I would imagine relate largely to the organization, on what NAMBLA does. What has the research been on what's happened to these boys as they have grown up and matured, and how their lives have been literally destroyed by their involvement in this organization?

Detective Wolff: I think that's been done as well. I think Geraldo has done it.

Mr. MacLellan: Are there any statistics on it?

Detective Wolff: I don't think so. I think that is probably lacking. It is just within the last few years in North America that child molestation and all that has come out, and people are making others aware of what they have suffered through the years. People are now coming forward. I think it has just begun that we're hearing about all of this.

I've actually clipped out a number of newspaper articles in which there have been boys who have said they were abused when they were young, and I'm sure you read every day how it has affected their whole life. They're now coming forward in their late 30s, 40s and up, saying what happened to them as a child, and that it has affected their whole life. That's quite prevalent throughout North America.

[*Traduction*]

Mme Wolff: C'est ce que je crois. Au Canada, personne n'était vraiment sensibilisé à l'existence du magazine. C'est chose faite maintenant et nous allons constater que le nombre de saisies va augmenter à mesure que les services de police vont être sensibilisés. Des saisies ont été effectuées ici à Vancouver par les agents des douanes. L'emballage du magazine rend sa détection difficile. Si l'expéditeur craint une saisie, il modifie l'emballage pour éviter la détection. Il y a un an, en novembre, neuf exemplaires ont été saisis chez un libraire qui s'apprêtait à vendre le magazine ici au Canada.

M. MacLellan: Les dirigeants de la NAMBLA sont-ils connus? Il doit y avoir une direction quelconque.

Mme Wolff: De fait, un certain nombre de membres et de dirigeants de l'association ont été arrêtés pour attentat à la pudeur sur des enfants. Je possède même une bande vidéo que m'a transmise Pat McVicar—elle a été diffusée dans une émission il y a de cela un certain nombre d'années, à peu près à la même époque que celle-ci, qui date de 1983—et dans laquelle l'un des membres du conseil de la NAMBLA prend la parole. Il y dit très ouvertement que, selon lui, un enfant devrait pouvoir consentir à des actes sexuels à tout âge. En réponse à une question, il se dit même d'accord dans le cas d'enfants de 2 ans.

Un certain nombre d'émissions ont été réalisées sur la question. Geraldo, par exemple, a consacré diverses émissions à la NAMBLA. Il y en a eu une autre tout dernièrement, à Chicago. Le nom du diffuseur m'échappe pour le moment. Il semble que les émissions de causerie américaines aient accordé beaucoup d'attention à la NAMBLA.

Il existe d'autres organisations. La Rene Guyon Society, dont on va parler tout à l'heure, est du même genre. La pédophilie y est golorifiée. Il s'agit d'une autre organisation américaine qui ressemble à la NAMBLA.

M. MacLellan: J'imagine que les émissions dont vous avez parlé portaient surtout sur les activités de la NAMBLA. Quelles recherches ont été menées sur ce qui est arrivé à ces garçons à mesure qu'ils ont grandi et atteint la maturité, sur le fait que leurs vies ont été littéralement détruites à cause de leurs rapports avec cette organisation?

Mme Wolff: Cela a été fait également, je crois. Je crois que Geraldo a mené ce genre de recherche.

M. MacLellan: Existe-t-il des statistiques sur la question?

Mme Wolff: Je ne le crois pas. Il y a probablement des lacunes à cet égard. L'importance du phénomène des attentats à la pudeur contre les enfants n'est connue que depuis quelques années en Amérique du Nord. Certaines personnes commencent à sensibiliser le public aux souffrances qu'elles ont vécues. Elles acceptent de prendre la parole. Nous n'en entendons parler que depuis peu.

J'ai pour ma part réuni un certain nombre d'articles de journaux au sujet d'hommes qui disent avoir été victimes d'agressions sexuelles dans leur jeunesse. Je suis convaincue que vous savez déjà par vos propres lectures qu'ils en ont subi des séquelles toute leur vie. On voit aujourd'hui des gens qui approchent la fin de la trentaine, qui sont dans la quarantaine ou plus vieux encore, et qui divulguent ce qu'ils ont vécu durant leur enfance et en expliquent les effets sur toute leur vie. Cela se produit assez régulièrement partout en Amérique du Nord.

[*Text*]

Mr. MacLellan: It seems to me strange that after the *Time* article there was so little follow-up. You mentioned that since 1989 there's been more of a concerted outcry, but for a long period of time there seems to have been absolutely nothing done.

Detective Wolff: Well, there was. I think I could have gathered more information down through the years. I was just trying to touch on some of the main things. I spoke about Mr. Helwig from 1989, just to let you know that Customs has been doing seizures as well and is well aware of it, and has been for a long period of time.

Mr. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Welcome, Detective. It was very interesting. I want to ask you just a couple of questions. Russ has covered some of the questions I had.

Has anyone been prosecuted in Canada for possession of the NAMBLA newsletter?

Detective Wolff: No. Actually, possession of it or any form of child pornography is not an offence if it's for personal use. There is nothing in the laws that says you cannot possess it for personal use.

Mr. Waddell: Are you suggesting to us that we should have a look at laws on possession?

Detective Wolff: The type of people that are getting this are the people who are abusing children. Having this makes them better crooks or better criminals or better molesters.

• 1030

Mr. Waddell: Do we have any scientific studies or evidence of that? In the papers I keep seeing Christian brothers and priests. I hate to say that, but all these things I read in the papers—

Detective Wolff: Exactly.

Mr. Waddell: I haven't read anything where there has been a connection with this particular organization.

Detective Wolff: Actually, because it has just come to light—when I was saying the person I dealt with since July, a suspected pedophile, he is a member of NAMBLA and believes in all of what NAMBLA states, and in my investigation has abused children, very young children, as young as two and three years old.

Mr. Waddell: Has he been charged?

Detective Wolff: Our problem is that the children we have the strongest evidence on are too young to give evidence.

Mr. Waddell: Is the organization NAMBLA illegal in the United States?

Detective Wolff: No, it is not. It is not illegal, although child pornography is, and in quite a few states now they have new laws in to deal with child pornography and it is an offence to possess it.

Mr. Waddell: Russ suggested about people with political clout and so on. Do you know what the position of the American Civil Liberties Association is on NAMBLA?

[*Translation*]

M. MacLellan: Il me semble étrange qu'on ait si peu agi depuis l'article du *Time*. Vous dites que l'indignation est plus généralisée depuis 1989, mais pendant longtemps, rien ne semble avoir été fait.

Mme Wolff: Ce n'est pas tout à fait le cas. J'aurais pu remonter dans le temps en réunissant mes renseignements. Je tentais simplement de viser certains des aspects principaux. J'ai remonté jusqu'à 1989 en parlant de M. Helwig, pour que vous sachiez que les services des douanes effectuaient des saisies à l'époque et qu'ils étaient sensibilisés à la question depuis assez longtemps déjà.

M. Waddell (Port Moody—Coquitlam): Je vous souhaite la bienvenue. J'aurais simplement quelques questions à vous poser après cet exposé fort intéressant. Russ a déjà abordé certaines questions qui m'intéressaient.

Le fait d'avoir en sa possession le bulletin de la NAMBLA a-t-il déjà donné lieu à une poursuite au Canada?

Mme Wolff: Non. En réalité, le fait d'être en possession de ce bulletin ou de toute autre forme de documents pornographiques qui exploitent les enfants ne constitue pas un délit dans la mesure où les documents sont destinés à l'usage personnel. Aucune loi n'en interdit la possession à des fins personnelles.

M. Waddell: Nous laissez-vous entendre par là que nous devrions nous pencher sur les lois qui touchent à la possession?

Mme Wolff: Les gens qui obtiennent ce genre de publications sont ceux qui exploitent les enfants. Le fait d'y avoir accès les rend plus astucieux comme délinquants, comme criminels ou comme pédophiles.

M. Waddell: Avons-nous des résultats d'études scientifiques ou des preuves à ce sujet? Les frères des Écoles chrétiennes et les prêtres font régulièrement la manchette des journaux. C'est malheureux à dire, mais il suffit de lire les journaux...

Mme Wolff: En effet.

M. Waddell: Je n'ai rien lu au sujet d'un lien avec l'organisation dont nous parlons.

Mme Wolff: De fait, le phénomène était méconnu jusqu'à tout récemment. J'ai parlé d'une personne soupçonné de pédophilie à laquelle je m'intéresse depuis juillet. Elle fait partie de la NAMBLA et loge à la même enseigne. D'après mon enquête, elle a exploité des enfants et même des enfants très jeunes: des enfants de deux et trois ans.

M. Waddell: A-t-elle été accusée?

Mme Wolff: Malheureusement, les enfants au sujet desquels la preuve est la plus solide sont trop jeunes pour témoigner.

M. Waddell: La NAMBLA est-elle une organisation illégale aux États-Unis?

Mme Wolff: Non, elle ne l'est pas. C'est l'exploitation pornographique de l'enfant qui est illégale. Dans bon nombre d'États, il existe maintenant de nouvelles lois en la matière et le fait de posséder du matériel pédopornographique constitue un délit.

M. Waddell: Rus a parlé d'influence politique et ainsi de suite. Connaissez-vous la position de la American Civil Liberties Association sur la NAMBLA?

[*Texte*]

Detective Wolff: No, I am sorry, I don't. I will write that down and check into it. I had not thought to look into that.

Mr. Waddell: You know the argument of freedom of speech versus restrictions, and we always have to draw that line. It looks like here we are over the line. It is interesting what you say about the gay community in Canada particularly. Who did you speak to in Vancouver?

Detective Wolff: Just a second, I will give you the name. It was actually Inspector Doern with our department. He is our gay and lesbian liaison inspector for Vancouver Police and he attended a meeting last night. Actually the whole community itself is opposed to NAMBLA. Malcolm Crane within the community is quite willing to speak to the press and anyone else about NAMBLA.

Mr. Waddell: You say that Glad Day Books in Toronto withdrew the publication.

Detective Wolff: Yes, they did after Pat MacVicar attended there.

Mr. Waddell: I have received letters from Glad Day Books complaining about customs seizing what they consider regular publications and which are not doing harm to anybody. I found that an interesting development.

Detective Wolff: Pat MacVicar, if you speak to her, was quite active back there in dealing with NAMBLA. She has probably seen a lot more than I had earlier. The pictures are not pornographic and that is where the problem is. The whole concept of NAMBLA is sexual molestation. It just glorifies, as I said, sex with children.

Mr. Waddell: We've had problems in the past where we have had books on cultivating marijuana. I think these are less serious examples, and I say this as I present it, than what you have put forward—on cultivating marijuana, or advocating abortion when abortion was illegal, and on marijuana and possession. Marijuana is still illegal. There were some suggestions that we should charge people for distributing these books because they are counselling a criminal offence. To your knowledge, were there any prosecutions of these kinds of books in the past?

Detective Wolff: The ones you are mentioning?

Mr. Waddell: Yes.

Detective Wolff: Not that I know of, but that is not to say it wasn't done. It was looked at in Vancouver and they felt that if they got any more NAMBLA bulletins and somebody was distributing them then our crown would look at prosecution.

I think anyone who would read the magazine would realize what we are looking at is whether we want to protect our children, and this magazine doesn't say that. What it does is want the children to be abused by an adult. When it says the man I quoted who was in jail, 43 years old and having sex with a child of eight and that carried on for three years—

[*Traduction*]

Mme Wolff: Non, je m'excuse, je ne la connais pas. J'en prends note; je vérifierai. Je n'avais pas pensé à le faire.

M. Waddell: Dans le débat qui oppose la liberté d'expression à la censure, il faut bien établir une limite quelque part. Il semble que la limite ait été dépassée dans le cas qui nous intéresse. Ce que vous dites au sujet des homosexuels du Canada est particulièrement intéressant. À qui avez-vous parlé à Vancouver?

Mme Wolff: Je vous donne le nom à l'instant. Il s'agit de l'inspecteur Doern qui relève de nos services. C'est lui qui assure la liaison entre la police de Vancouver et le milieu des gay et des lesbiennes. Il a assisté à une réunion hier soir. Le milieu, dans son ensemble, s'oppose à la NAMBLA. Malcolm Crane, qui fait partie de ce milieu, est tout à fait disposé à fournir des renseignements au sujet de la NAMBLA à la presse ou à toute personne intéressée.

M. Waddell: Vous nous dites que Glad Day Books de Toronto a retiré la publication.

Mme Wolff: Oui, après le passage de Pat MacVicar.

M. Waddell: J'ai reçu de Glad Day Books des lettres de plainte au sujet de la saisie par les services douaniers de ce que l'entreprise considère comme étant des publications ordinaires qui ne font du tort à personne. J'ai trouvé cela plutôt intéressant.

Mme Wolff: Pat MacVicar, puisque nous parlons d'elle, n'a pas ménagé ses efforts par rapport à la NAMBLA. Elle en a probablement vu beaucoup plus que moi à une époque antérieure. La difficulté, c'est que les images ne sont pas pornographiques. La pédophilie est la raison d'être de la NAMBLA. Comme je vous l'ai dit, l'association fait l'apologie des relations sexuelles avec les enfants.

M. Waddell: Les livres sur la culture de la marijuana ont posé des problèmes par le passé. Il existe d'autres exemples de publications—ce sont, à mon avis, des cas moins graves que celui que vous nous avez exposé—portant sur la culture de la marijuana, sur l'avortement, au moment où sa pratique était illégale, et sur la possession et la consommation de marijuana, une drogue qui est encore illégale aujourd'hui. Certains ont recommandé que ceux qui distribuent ce genre de documents soient poursuivis pour incitation à commettre un délit criminel. À votre connaissance, ce genre de publications a-t-il donné lieu à des poursuites par le passé?

Mme Wolff: Ceux dont vous avez parlé?

M. Waddell: Oui.

Mme Wolff: Non, pas à ma connaissance, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de poursuites. La chose a été envisagée à Vancouver. Il a été décidé que nos avocats envisageraient des poursuites si les bulletins de la NAMBLA continuaient d'être acheminés et distribués.

Il suffit de lire le magazine pour se rendre compte que la vraie question, c'est de savoir si nous souhaitons protéger nos enfants. Or, il s'agit d'un magazine qui propose l'exploitation de l'enfant par l'adulte. L'homme de 43 ans que j'ai cité, qui est maintenant en prison, avait des rapports sexuels avec un enfant de huit ans depuis trois ans. . .

[*Text*]

Mr. Waddell: Is there such an organization in Canada?

Detective Wolff: As NAMBLA?

Mr. Waddell: Yes.

Detective Wolff: Not that I know of. I think there are members of NAMBLA. There are a number of other organizations, PAEDIKA, which is out of Europe. We also seized that magazine in July as well. It was also in the possession of this man. They're all over, this type of organization.

Mr. Waddell: I am interested in whether you've got any cases and so on in terms of where... There is certainly harm, in my view, to the child, the sexual exploitation of children. I don't want to downplay that. That is very serious, in my view, and I see what you're getting at there. I have your point there.

• 1035

I am going on to discuss violence further. We are looking at prevention of crime. I want to give you this. This is from Statistics Canada, where there has been a study. They identified children at risk of being killed. Statistics Canada finds that two-thirds of child murders are committed by fathers and mothers. The government research body found that more than two-thirds of 542 children classified as homicide victims were killed in their family. More than a third were killed by their mothers, a third were killed by their fathers, 13% were killed by an acquaintance, 11% by a stranger, and 9% by other relatives. They go on to describe the kinds of categories of people who are doing this, the destitution in the family and the difficulties in the family.

I am wondering if Statistics Canada or any other organization is able to look at the kinds of sexual offences and try to find out a little more about the perpetrators of those offences. They have looked at murder in children and they find it is in disturbed families.

Detective Wolff: So what you are asking is if they have looked to see if there is a rise in the sexual abuse of children either through families or elsewhere. Is that what you're saying?

Mr. Waddell: I am looking for elsewhere. You are suggesting the distribution of the literature would lead to criminal offences, would lead to offences against children. I am looking for scientific proof of that.

Detective Wolff: I understand what you're getting at. In our sexual offence squad, and in any other sexual offence squad, when they have arrested someone who has molested a child, over and over again they find pictures they have taken of the child during a sex act, or they will have books and pornography on children. This is common to any sex offender, particularly a pedophile. They document and keep this type of material. It is part of what still sexually excites

[*Translation*]

M. Waddell: Existe-t-il une organisation du genre au Canada?

Mme Wolff: Comme la NAMBLA?

M. Waddell: Oui.

Mme Wolff: À ma connaissance, il n'y en a pas. Je crois cependant que la NAMBLA a des membres au Canada. Il existe un certain nombres d'autres organisations comme PAEDIKA, qui est d'origine européenne. En juillet, nous avons également saisi le magazine de cette organisation. L'homme dont je vous ai parlé l'avait également en sa possession. Ce genre d'organisation se manifeste partout.

M. Waddell: J'aimerais savoir dans quelle mesure certains de vos dossiers confirment le tort fait aux enfants. En effet, il est évident pour moi que l'exploitation sexuelle des enfants leur fait du tort. C'est un aspect que je ne voudrais pas sous-estimer. C'est très grave et je vois où vous voulez en venir. Je comprends votre ligne de pensée.

Je souhaite discuter plus à fond du phénomène de la violence. Mon optique est celle de la prévention du crime. Je vous cite donc une étude de Statistique Canada qui vise à déterminer quels sont les enfants qui courent un danger d'être tués. Statistique Canada constate que les deux tiers des meurtres d'enfants sont commis par le père ou la mère. D'après l'organisme de recherche gouvernemental, parmi 542 enfants tombant dans la catégorie des victimes d'homicide, plus des deux tiers ont été tués dans leur milieu familial. Plus du tiers l'ont été par leur mère, un tiers l'ont été par leur père, 13 p. 100 ont été tués par une connaissance, 11 p. 100 par un étranger et 9 p. 100 par un parent.

La suite de l'article donne une description des catégories de personnes infanticides et des caractéristiques du milieu: pauvreté, difficultés familiales, etc. Je me demande si Statistique Canada ou une autre organisation serait en mesure d'étudier les délits d'ordre sexuel en vue d'en savoir davantage sur ceux qui les commettent, puisqu'on a réussi à établir que les infanticides sont commis dans des familles perturbées.

Mme Wolff: Vous vous demandez donc si on a tenté de déterminer si l'exploitation sexuelle des enfants est à la hausse, soit dans le contexte familial, soit dans d'autres contextes. Est-ce bien ce que vous dites?

M. Waddell: Je pense aux autres contextes. Vous laissez entendre que la diffusion de certaines publications peut provoquer des actes criminels, des actes criminels dont des enfants seraient les victimes. J'aimerais savoir s'il existe des preuves scientifiques à ce sujet.

Mme Wolff: Je vois où vous voulez en venir. Lorsqu'une personne est arrêtée pour attentat à la pudeur contre un enfant par les agents d'une escouade des délits à caractère sexuel, chez nous ou ailleurs, on constate habituellement que cette personne a pris des photographies de l'enfant au cours de l'acte sexuel ou qu'elle a en sa possession des documents ou publications pédopornographiques. C'est ce qu'on constate en général dans la plupart des délits sexuels et tout

[*Texte*]

them, reminds them of what has taken place. This is over and over and over again.

Quite often they will photograph the children themselves and then develop the film themselves so it won't be caught in some type of developing studio. They have taped legitimate programs from television about sex offences that have occurred in other countries.

When I did this search warrant in July, this man had also taped a number of programs that were done on Brazil, on the Philippines, on parts of the Orient, where pedophilia is quite common and it is a haven for pedophiles. There was an article on Brazil I also found in this man's effects. He had spoken to the Brazilian government about travel plans for there.

So obviously they tape these programs they see about these countries and other areas and they keep that. It had pictures of children crying and upset at what had happened to them. It bothered me that this person looked at it in a sexual way. I looked at it and thought here are these children and the effects on these children, yet this man is looking at it as "great, this is a haven where I can go".

This is common with any sex offender with children. They document and keep this type of material. Looking at this type of material only increases what they're going to do.

Mr. Waddell: It seems apparent to me it is long overdue that we again have a look, as a Parliament, at pornography and sexual exploitation. Certainly we have been hearing that from women's groups before our committee. That is why this is very interesting today.

If there is a recommendation, other than bringing this to our attention, which you have done forcefully, what would the recommendation be, given that we are doing a report on prevention of crime?

Detective Wolff: That you look at child pornography and materials that advocate sex with children, such as NAMBLA, PAEDIKA, the Rene Guyon Society—any of these organizations that promote sex with children. This type of material shouldn't be allowed in Canada. We don't want to make them better criminals in that they are going to get these children and find out how they can get away with it.

Quite often these people go from abusing children to where finally homicides occur. They actually do gather this material. When it is made available to prisoners in prison, who are already there for sexually abusing children, I don't think this is right.

[*Traduction*]

particulièrement dans le cas de la pédophilie. Ceux qui commettent des délits d'ordre sexuel ont tendance à documenter leurs activités et à conserver les documents. Ceux-ci entretiennent leur excitation sexuelle et leur rappellent les événements qu'ils représentent. Voilà ce que l'on constate très couramment.

Bien souvent, ces personnes se chargent elles-mêmes de la photographie et du développement pour éviter d'attirer l'attention en faisant affaire avec des établissements commerciaux. Il leur arrive d'enregistrer des émissions télévisées sur des délits d'ordre sexuel commis dans d'autres pays.

Durant la perquisition que j'ai effectuée en juillet, j'ai pu constater que le prévenu avait également enregistré un certain nombre d'émissions portant sur le Brésil, les Philippines et certaines régions de l'Orient, des endroits où la pédophilie est passablement répandue et qui sont des paradis pour pédophiles. J'ai également trouvé dans les effets personnels du prévenu un article sur le Brésil. Il avait discuté de plans de voyage au Brésil avec un représentant de ce pays.

Il est donc évident que ces gens enregistrent des émissions sur certains pays et certaines régions et qu'ils les conservent. Les enregistrements montraient des images d'enfants qui pleuraient et qui étaient bouleversés par ce qui venait de leur arriver. J'ai été troublée du fait que cette personne puisse en éprouver du plaisir sexuel. En les regardant, je n'ai vu que des enfants et les effets des violences sexuelles exercées contre eux. Pourtant, pour cet homme, elles évoquaient quelque chose de formidable, un paradis à sa portée.

Ce genre de comportement est typique de ceux qui commettent des délits d'ordre sexuel où les enfants sont victimes. Ils conservent des documents qui alimentent leurs fantasmes sexuels par la suite.

M. Waddell: Il me semble que le Parlement a déjà trop tardé à se pencher sur la pornographie et l'exploitation sexuelle. C'est certainement ce que nous demandent les groupes féminins qui ont comparu devant notre comité. Voilà pourquoi le témoignage d'aujourd'hui est si intéressant.

En plus d'avoir porté très efficacement la question à notre attention, auriez-vous une recommandation à faire, compte tenu du fait que nous préparons un rapport sur la prévention du crime?

Mme Wolff: Je recommande que vous vous penchiez sur l'exploitation pornographique d'enfants et sur toute publication qui préconise les relations sexuelles avec les enfants comme celles de NAMBLA, de PAEDIKA, de la Rene Guyon Society et de toute autre organisation qui encourage les relations sexuelles avec des enfants. Ce genre de publications ne doit pas être autorisé au Canada. Il n'est pas souhaitable que des criminels deviennent plus compétents, qu'ils sachent mieux comment corrompre les enfants sans se faire prendre.

Il arrive souvent que ces gens passent des mauvais traitements infligés aux enfants à l'homicide. Ils conservent des documents sur leurs activités. Quand je pense que ce genre de documents est accessible à des prisonniers incarcérés pour agression sexuelle contre des enfants, je trouve cela inacceptable.

[*Text*]

• 1040

Mr. Waddell: I have just one more. It just occurred to me. I've been reading material by Dr. Fattah, who is a criminologist at Simon Fraser. It has become apparent to me that a lot of criminals, if you like—offenders, let me put it that way—were originally victims.

Detective Wolff: Exactly.

Mr. Waddell: Have you anything that can help us in terms of some of the people you've investigated as to whether in fact they come from a background of sex abuse themselves? You might consider this if you don't. It seems to perpetuate itself. That's what I'm getting from these studies. That's why it's so insidious.

Detective Wolff: Actually, I deal in pornography and looking at that, but not specifically in the sex offence squad, which would have the majority of those statistics. I can gather those from there.

I can say from just the areas I worked in... I worked on Granville Street walking the beat for two years, dealing with the young prostitutes that worked that area. I would say that 98% of the ones out working the streets had been abused as children. That's quite common. That's just from my working on the street and talking to the children or the young prostitutes that work that area. So this is quite common.

From speaking to members of the sex offence squad I know that the ones that become offenders or go into a lifestyle of prostitution quite often have been abused by children.

The Chairman: Did I hear you say that you had written a letter to the publishers of NAMBLA?

Detective Wolff: Actually, not myself. Detective Maitland from our vice section had written a letter to NAMBLA.

The Chairman: Did you receive a response to that?

Detective Wolff: No, they did not.

The Chairman: Would it be possible for you to make a copy of that letter available to this committee?

Detective Wolff: I can. I don't have it with me, but I can get a copy of the letter.

The Chairman: Thank you. We would like to have that.

I wanted to bring to your attention—Mr. Waddell brought up the point—that we had legislation passed in the House of Commons, I think in 1985-86, around then, maybe in 1987, having to do with head shops, paraphernalia shops for drugs. Part of that was literature that was involved. It was a how-to thing: it was how to grow your own marijuana, but further to that there were books on how to rip off your drug dealer, how to steal... You know. That was passed. It's now being challenged in the courts. These are the problems that we face and you face.

Mr. Thorkelson, do you have some questions?

[*Translation*]

M. Waddell: Une dernière question me vient à l'esprit. J'ai lu certains textes du docteur Fattah, un criminologue de l'Université Simon Fraser. Il est devenu évident pour moi qu'une bonne partie des criminels—ou plutôt des contrevenants—ont été eux-mêmes des victimes à l'origine.

Mme Wolff: Tout à fait.

M. Waddell: Pouvez-vous confirmer que les personnes au sujet desquelles vous avez fait enquête avaient elles-mêmes été victimes d'exploitation sexuelle? C'est certainement un aspect dont vous pourriez tenir compte. Le phénomène semble se perpétuer. C'est ce qui ressort d'études dont j'ai pris connaissance. Voilà pourquoi il est tellement insidieux.

Mme Wolff: Mon champ d'activité est celui de la pornographie et la plupart des statistiques qui vous intéressent relèveraient de l'escouade des délits à caractère sexuel. Je pourrais les obtenir de ce service.

Mon expérience me permet quand même de vous répondre... J'ai patrouillé la rue Granville durant deux ans et j'ai eu affaire aux jeunes prostituées du secteur. D'après moi, 98 p. 100 de celles qui faisaient la rue avaient été exploitées sexuellement durant l'enfance. C'est assez habituel. C'est ce que j'ai pu glaner en patrouillant la rue et en parlant aux jeunes ou aux jeunes prostituées qui fréquentaient le secteur. C'est donc assez habituel.

Également, mes conversations avec des membres de l'escouade des délits à caractère sexuel m'ont appris que ceux qui commettent des délits du genre ou qui s'adonnent à la prostitution ont souvent été exploités sexuellement dans leur enfance.

Le président: Nous avez-vous dit que vous aviez écrit aux éditeurs de la NAMBLA?

Mme Wolff: En réalité, ce n'est pas moi mais plutôt le détective Maitland de notre brigade des moeurs.

Le président: Avez-vous reçu une réponse?

Mme Wolff: Non.

Le président: Pourriez-vous nous transmettre une copie de la lettre?

Mme Wolff: Certainement. Je ne l'ai pas en main mais je puis l'obtenir.

Le président: Merci. Ce document nous serait utile.

Je voulais vous signaler—M. Waddell a soulevé cet aspect—que la Chambre des communes a adopté en 1985-1986 je crois ou peut-être en 1987, une mesure législative portant sur les «head shops», les magasins de fournitures pour toxicomanes. Elle visait entre autres les publications, les guides pratiques du genre «comment cultiver la mari à domicile», mais aussi d'autres documents qui expliquaient comment voler son fournisseur, comment voler en général, et ainsi de suite. Cette mesure est maintenant contestée devant les tribunaux. Voilà le genre de problèmes auxquels nous faisons face.

Monsieur Thorkelson, avez-vous des questions?

[*Texte*]

Mr. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): I thank you for providing us with this material and making this presentation. I would concur with the chairman's remarks that it concerns all of us.

Did you say that NAMBLA had a circulation of roughly 5,000?

Detective Wolff: That is the information I received from Inspector Eisenmann of the San Francisco Police Department.

Mr. Thorkelson: How much of that would be in Canada?

Detective Wolff: I have no idea what the numbers are in Canada. Because it is something that has come out just recently, we have no figures on it. Now that we have made people aware of it, I have actually received a request from the Winnipeg Police Department, as well as back east in Fredericton, asking me for information on NAMBLA. I supplied them with the same package as you have today and sent it off to them.

Mr. Thorkelson: Presumably a few Canadians anyway are getting it just through the mail where it would be addressed privately and that sort of thing. Do you have a record of how many issues of this have been found when you've arrested pedophiles?

Detective Wolff: No. The problem is that—

Mr. Thorkelson: Or it is just a recent phenomenon that's starting to appear?

Detective Wolff: We looked at it a number of years ago, but to my knowledge they haven't seized any of the NAMBLA books. However, now that we've made our department aware and the police officers aware that this organization is out there, when they have an investigation dealing with a child molester or anything else of this nature, they will be aware to look for this type of material.

Mr. Thorkelson: So my understanding is that you can't arrest a person for having this for personal use—

Detective Wolff: No, you can't.

Mr. Thorkelson: —but you can arrest for selling.

• 1045

Detective Wolff: They would look at it for selling, although it doesn't fall under the pornography laws. It does for the written word, but the problem as well is that there's really nothing governing the written word. The written word in these magazines is part of it. It describes sex with children. I think that is what has to be looked at. Some of the pictures, I mean the drawings, are of nude children. The photographs that have been taken are semi-nude, and that...

Mr. Thorkelson: So if a bookstore was selling this and you seized this book, these copies of the bulletin, in your view would you have trouble getting a conviction?

Detective Wolff: I think we would, yes. At this time we would because of the fact that the pictures in themselves are not pornographic.

[*Traduction*]

M. Thorkelson (Edmonton—Strathcona): Je vous remercie de votre documentation et de votre exposé. Je suis d'accord avec le président pour dire que cette question nous préoccupe tous.

Nous avez-vous dit que la publication de la NAMBLA avait un tirage de 5 000 environ?

Mme Wolff: C'est ce que m'a dit l'inspecteur Iseman de la Police de San Francisco.

M. Thorkelson: Quelle proportion serait diffusée au Canada?

Mme Wolff: Je n'en ai aucune idée. Le phénomène est récent et nous n'avons donc pas de chiffres. Depuis que les gens sont au courant, j'ai reçu des demandes de renseignement au sujet de la NAMBLA aussi bien du Service de police de Winnipeg que celui de Fredericton. J'ai répondu en fournissant la même documentation que celle que vous avez reçue aujourd'hui.

M. Thorkelson: On peut présumer qu'un certain nombre de Canadiens reçoivent la publication par le courrier. Avez-vous pu noter combien de numéros ont été trouvés lors de l'arrestation de pédophiles?

Mme Wolff: Non. La difficulté est la suivante...

M. Thorkelson: Le phénomène est peut-être trop récent.

Mme Wolff: Nous nous sommes posés la question il y a quelques années mais, à ma connaissance, aucune publication de la NAMBLA n'a été saisie. Cependant, notre service et ses agents sont maintenant sensibilisés à l'existence de cette organisation et ils sauront donc quoi chercher lorsqu'ils feront des enquêtes portant sur des attentats à la pudeur à l'endroit d'enfants ou sur d'autres délits de même nature.

M. Thorkelson: Si j'ai bien compris, vous ne pouvez pas arrêter une personne qui utilise ce genre de publications à des fins personnelles...

Mme Wolff: Non, nous ne le pouvons pas.

M. Thorkelson: ...mais vous le pouvez si c'est pour la vente.

Mme Wolff: Si c'est pour la vente, l'arrestation serait envisagée, même si la publication n'est pas visée par les lois sur la pornographie. Le texte est visé mais les lois sont tellement vagues à ce sujet qu'on ne peut pas faire grand-chose. Le texte fait partie du contenu de ces publications. Il décrit des rapports sexuels avec des enfants. D'après moi, il y a lieu de se pencher sur cet aspect. Certaines des illustrations, ou plutôt des dessins, représentent des enfants nus. Les photographies représentent des sujets partiellement nus, de sorte que...

M. Thorkelson: Par conséquent, si vous saisissiez la publication chez un libraire, il vous serait difficile d'obtenir une condamnation?

Mme Wolff: Je le crois, en effet, puisque les illustrations n'ont pas un caractère pornographique.

[*Text*]

Mr. Thorkelson: I take it then that you would still press charges because you would believe it violates community standards.

Detective Wolff: Exactly. That was a letter that actually we received from the film classification branch. Marie-Louise McCausland had looked at NAMBLA and said that this definitely would not meet the community standards, having read this magazine. She deals in that sort of stuff all the time.

Mr. Thorkelson: One other question. Do you think that it is becoming more difficult to prosecute for these types of crimes? Have the courts eroded the power of the police a little bit over the last ten years?

Detective Wolff: No. As a matter of fact, I think they've become so aware because of all the publicity dealing with the effects of sexual abuse on children and any of this type of thing. No, the courts in fact are more aware and are attempting to make inroads in this area.

If in fact we had gotten a charge on this man where we executed the warrant, we could have retained this material as part of the evidence of what this man does, and then it wouldn't be given back because it forms part of the charge. But when you don't have a charge that's the problem. Then they get it back because it's for personal use. They say that, so they get it back. But on the evidence I have on the party I dealt with, I quite strongly believe the children were abused, and he is just becoming better at doing it because he follows everything NAMBLA tells him, and any of the other publications of this order.

He also had material from Europe, which was nude pictures of boys in all different poses, and we had to return that to him. It was child pornography and would not be allowed into Canada, and if somebody distributed it they would have been charged. Yet we had to return it because there's nothing that says they cannot possess it for personal use. There are no laws that say they can't have it.

Mr. Thorkelson: What would your estimate be, off the cuff, of the number of copies circulating on a monthly basis in Canada?

Detective Wolff: I would have no idea.

Mr. Thorkelson: Could you give me a range?

Detective Wolff: It's difficult to say because I haven't had that much, but I would say anyone who is interested in this type of sex crime, dealing with an adult male and a child, would have possession of this. So you're looking at the number of people that this is the sort of thing they are interested in it, and would definitely be subscribing to this or getting copies from somebody else who does subscribe to it.

Mr. Wappel (Scarborough West): Thank you, Detective Wolff, for coming here and bringing this unfortunate material to our attention. I want to follow up a couple of things that my colleague Russ MacLellan had to say.

[*Translation*]

M. Thorkelson: Si j'ai bien compris, vous porteriez tout de même des accusations puisque vous estimez que la publication va à l'encontre des normes sociales.

Mme Wolff: Tout à fait. Nous avons reçu une lettre à cet égard du service de la classification cinématographique. Après avoir pris connaissance du magazine de la NAMBLA, Marie-Louise McCausland a déclaré que son contenu ne correspondait certainement pas aux normes sociales. Elle est appelée régulièrement à faire ce genre d'évaluation.

M. Thorkelson: Une autre question. Croyez-vous qu'il devient de plus en plus difficile d'intenter des poursuites pour ce genre de crimes? Les tribunaux ont-ils réduit quelque peu les pouvoirs des services de police au cours des 10 dernières années?

Mme Wolff: Non. Au contraire, je crois que toute la publicité entourant les répercussions de l'exploitation sexuelle des enfants et d'autres comportements du genre les a plutôt sensibilisés. Non, les tribunaux sont davantage conscients de la situation et s'efforcent de trouver des solutions.

Si nous avions pu porter des accusations dans le cas de la perquisition dont je vous ai parlé, nous aurions pu conserver le matériel pornographique comme élément de preuve et il n'aurait donc pas été restitué à l'individu. Par contre, si aucune accusation n'est portée, le matériel est restitué à l'individu puisqu'il est destiné à son usage personnel. Pour le récupérer, c'est ce que prétend l'individu. Mais d'après ce que je sais de la personne en question, je suis fortement convaincue qu'il s'agit d'un cas où des enfants ont été exploités et que cette personne perfectionne constamment ses techniques en suivant les conseils des publications de la NAMBLA et d'autres organisations du même genre.

Cette personne avait également en sa possession du matériel d'origine européenne où de jeunes garçons nus étaient représentés dans toutes sortes de positions et nous avons dû le restituer. Ce genre de pédopornographie n'est pas autorisé au Canada et des accusations peuvent être portées contre toute personne qui en fait la diffusion. Nous avons pourtant dû restituer le matériel puisque rien n'empêche de l'avoir en sa possession pour usage personnel. Aucune loi ne l'interdit.

M. Thorkelson: Pouvez-vous nous donner une évaluation approximative du nombre d'exemplaires diffusés mensuellement au Canada?

Mme Wolff: Je n'en ai aucune idée.

M. Thorkelson: Une idée générale me suffirait.

Mme Wolff: J'aurais du mal à vous le dire puisque je n'en ai pas vu beaucoup, mais c'est le genre de publication qu'aurait en sa possession toute personne intéressée par ce genre de crime à caractère sexuel, commis par un adulte de sexe masculin et où la victime est un enfant. La plupart des gens qui sont intéressés par ce genre de délit seraient certainement des abonnés ou encore, ils obtiendraient des exemplaires d'un abonné.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je vous remercie, détective Wolff, d'avoir soumis à notre attention cette documentation troublante. J'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue Russ MacLellan.

[*Texte*]

In some of the material you gave us, not specifically the bulletin but the so-called official position papers of the North American Man-Boy Love Association, I just want to draw to the committee's attention that on page 8 there is specific reference to our country. They're talking about position papers that were put forward, and they're talking about age of consent laws denying children this right, namely the right to have sex with adults, presently on the books in all parts of Canada and the United States.

• 1050

There's another reference to Canada on page 10, in the preamble to a resolution on so-called renewal and unity: "Whereas throughout the United States and Canada NAMBLA provides the kind of leadership within our community which is necessary to overcome our oppression. . .". So NAMBLA itself is stating that it is working within Canada to promote its goals.

Detective Wolff: Exactly. Detective Eisenmann advised me that they are quite organized and have been studying Canadian law to see what they can get away with up here. So that's quite well known down there.

Mr. Wappel: One of the things that frighten me is the insidious nature of this organization in the intellectualization of the sexual exploitation of children and the attempt to intellectualize and justify on an intellectual, scientific plane the sexual molestation of children. It is very evident on page 2 of the official position papers, where they state:

> In fact, homosexual activity between boy-lovers and boys is almost always consensual and does not injure the boy in any way that can be scientifically verified.

Then they purport to have a scientific footnote to their material, footnote 2, which attempts to justify that statement scientifically, which I would consider abominable.

But what is perhaps the most insidious thing, in my view, is the linkage of empowerment and rights of children to their sexual exploitation. If members of the committee would have a look at the last thing in the official position papers, it is the resolution on the liberation of children and youth. Note the words, colleagues: "liberation of children and youth". It was adopted at the seventh conference of NAMBLA, in 1983.

Admittedly this is an American organization, but they call for. . ."children must have equal constitutional rights with adults". In other words, there is absolutely no difference whatsoever between a child and an adult; and "children" are not identified, so it could be an infant. They're also calling for the right of equal participation in political process and the right to serve on juries. They want children to be able to choose from a variety of arrangements, including residences operated by children: so children looking after children.

I think it's crucial that we read in their avowed belief about sexual self-determination:

[*Traduction*]

Je tiens simplement à signaler à l'attention du comité que dans certains des documents que vous nous avez remis, non pas le communiqué mais plutôt les documents où sont énoncés officiellement les principes de la North American Man-Boy Love Association, à la page 8 plus précisément, il est question du Canada. On y parle d'énoncés de principe, de lois sur l'âge du consentement qui privent les enfants du droit de consentir, en l'occurence du droit d'avoir des relations sexuelles avec des adultes, qui sont en vigueur à l'heure actuelle dans toutes les régions du Canada et des États-Unis.

Il est aussi question du Canada à la page 10, dans le préambule à une résolution portant prétendument sur le renouvellement et l'unité: «Attendu qu'aux États-Unis et au Canada, la NAMBLA assure le leadership nécessaire à notre communauté pour surmonter l'oppression dont elle fait l'objet. . .» La NAMBLA reconnaît donc poursuivre les mêmes objectifs au Canada.

Mme Wolff: Tout à fait. Selon le détective Iseman, cette association est très bien organisée, et elle a étudié la loi canadienne pour savoir jusqu'où elle pouvait aller au Canada. Elle connaît donc très bien la situation.

M. Wappel: Ce qui m'effraie le plus, c'est que cet organisme poursuit ses objectifs de façon insidieuse. Il cherche à trouver une justification intellectuelle et scientifique à l'exploitation sexuelle des enfants. Cela ressort clairement de la page 2 de sa déclaration de principes officielle. On lit ceci:

> Les relations homosexuelles entre les pédophiles et les garçons sont presque toujours consensuelles et ne causent aucun tort à l'enfant qui soit scientifiquement vérifiable.

En bas de page, le renvoi numéro 2 prétend justifier de façon scientifique cette affirmation. Je trouve cela minable.

Ce qui me choque encore davantage, c'est qu'on fait un lien entre les droits des enfants et l'exploitation sexuelle. Je vous invite à regarder la dernière résolution de la déclaration de principes officielle, qui porte sur la libération des enfants et des jeunes gens. J'insiste sur ces mots: «libération des enfants et des jeunes gens». La résolution a été adoptée lors de la septième conférence de la NAMBLA, en 1983.

Il s'agit évidemment d'un organisme américain, mais on soutient que «les enfants doivent avoir les mêmes droits constitutionnels que les adultes». Autrement dit, on voudrait qu'il n'y ait aucune différence entre un enfant et un adulte. Comme on ne définit pas le terme «enfant», il pourrait aussi s'agir de nourrisson. L'organisme soutient également qu'il faut reconnaître aux enfants le droit de participer au processus politique ainsi que le droit de faire partie d'un jury. L'association réclame également pour les enfants le droit de pouvoir choisir où ils veulent vivre, et notamment le droit de vivre dans des résidences exploitées par des enfants. Les enfants s'occuperaient donc des enfants.

Je crois qu'il convient que je vous lise leur position au sujet de l'autodétermination sexuelle.

[*Text*]

Children should have the right to conduct their sexual lives with no more restriction than adults. At a minimum they must have the unhindered right to have sex with members of any age of the same or opposite sex and to identify themselves as homosexual, heterosexual, bisexual, transsexual, or any other sexual preference or orientation.

That is their avowed goal in society.

Now, we've heard time and again, Detective, from the witnesses we've heard on crime prevention, about how the very large percentage of offenders, male and female, who have been abused as children... You mentioned this. You mentioned it concerning your investigations on Granville Street. I'm mystified, as is Mr. MacLellan, why this organization has been around for so long and it seems just to have suddenly come up. You as an officer have been aware of it for only seven months.

Detective Wolff: Yes, that's correct.

Mr. Wappel: I don't really understand that. I don't have an explanation. If it had been the North American Man-Girl Love Association, I wonder if there wouldn't have been a bit of a brouhaha by now.

Detective Wolff: That's exactly what was in a letter that was sent in San Francisco when they had their meetings in the public library. Somebody in the San Francisco community said "Now we're kooksville here. If it were 'Man-Girl Love Association', people would be all up in arms, but because it's boys, people seem to look the other way."

I don't think people realize the effects on a boy as well as a small girl. I think the whole society has seen it. If it were a girl, people would be much more upset. But because it lists it as a boy, it's almost as if, well, it's a boy, it should be all right. But the effects are just as harmful for the child. There are numbers and numbers and numbers of articles in the paper. You mentioned the recent articles of children being abused by Catholic priests. These children are now adults and they are still suffering from what occurred when they were a child.

• 1055

I think we have to look at this as protecting the children, because these people sure aren't going to.

Mr. Wappel: I was pleased to hear that you had called the gay community here in Vancouver and had received their feelings of abhorrence of this material. I point out to you, and maybe you could then point it out to them, the editorial page, and you can pick any one of the pages we have here, on any of these bulletins. The one I have is page 2 of the September 1991 issue. At the very bottom of the editorial column it identifies in large logo that this bulletin appears to

[*Translation*]

Les enfants devraient pouvoir mener leur vie sexuelle comme ils l'entendent, tout comme les adultes. À tout le moins, ils devraient jouir du droit d'avoir des relations sexuelles avec des membres de leur sexe ou du sexe opposé, sans égard à leur âge, et d'adopter l'orientation sexuelle de leur choix, c'est-à-dire qu'ils puissent être homosexuels, hétérosexuels, bisexuels ou transsexuels, comme bon leur semble.

Voilà donc les buts sociaux que vise cet organisme.

Beaucoup de témoins que nous avons entendus ont fait allusion au très grand pourcentage d'agresseurs, hommes et femmes, qui ont eux-mêmes été victimes d'agressions sexuelles étant enfants... Vous avez aussi parlé de ce problème. Vous avez dit avoir fait cette constatation dans le cadre de votre travail sur la rue Granville. Je ne comprends pas, et M. MacLellan non plus, comment il se fait que nous venons à peine d'apprendre l'existence de cet organisme, qui existe depuis si longtemps. Vous-même ne le connaissez que depuis sept mois.

Mme Wolff: C'est juste.

M. Wappel: Je n'y comprends rien. Comment expliquer la chose? Je me demande si n'on aurait pas dénoncé plus tôt cette association s'il s'était agi de l'Association nord-américaine en faveur de l'amour entre homme et fillette.

Mme Wolff: C'est exactement ce que soutenait l'auteur de la lettre qu'a fait parvenir un résident de San Francisco et dont on a fait lecture lors de la réunion tenue dans une bibliothèque publique. Cette personne faisait justement remarquer que dans cette ville de fous, le tollé aurait été général s'il s'était agi de fillettes plutôt que de garçons. Comme il s'agit de garçons, on fait comme si on ne savait pas ce qui se passe.

Je crois qu'on n'est pas conscient du fait que les agressions sexuelles causent autant de tort aux garçons qu'aux fillettes. Toute la société devrait en être consciente. Quand on s'en prend à une petite fille, les gens ont tendance à trouver cela beaucoup plus choquant. Comme il s'agit de garçons, on ne semble pas se préoccuper des conséquences. Or, celles-ci sont aussi graves pour un garçon que pour une fillette. Les journaux regorgent d'articles sur le sujet. Vous avez mentionné les articles portant sur les enfants ayant été agressés sexuellement par des prêtres catholiques. Ces enfant sont devenus des adultes qui souffrent toujours en raison de ce qu'on leur a fait quand ils étaient enfants.

Il faut trouver les moyens de protéger les enfants, car ce ne sont pas ces gens-là qui vont le faire.

M. Wappel: Je me réjouis du fait que vous ayez communiqué avec la communauté gaie de Vancouver, qui vous a fait part de sa répugnance à l'égard de cette publication. J'aimerais attirer votre attention sur le fait suivant, que vous pourriez signaler aux représentants de la communauté gaie. Prenons la page des éditoriaux ou n'importe quelle autre page de ces bulletins. À la page 2 de la livraison de septembre 1991, au bas de l'éditorial, on lit,

[*Texte*]

be—I don't know if it is, but it certainly indicates it—a member of the Gay and Lesbian Press Association and also a member of the International Lesbian and Gay Association. I would certainly think that those associations would immediately want to disassociate themselves from a pedophile group as quickly as possible.

Detective Wolff: I mentioned earlier the letters in the April 1992 bulletin on pages 4 and 5. One is from the *Lesbian and Gay Bi-Weekly*, which said that it was time for the gay press and NAMBLA supporters to wake up and face the reality that NAMBLA is not an organization of gay men but an organization of pedophiles. So they are now also saying that this is an organization of pedophiles. Maybe it has taken them a lot longer, but I think they are starting to realize that as well.

Mr. Wappel: Another thing I'd like to draw to the attention of the committee is the last written paragraph in that bulletin, and I quote:

> The mention or presence of a photograph of any person herein is not meant to imply any fact or statement about their sexual orientation or activity.

Now, this is an organization dedicated to pedophilia and to the sexual exploitation of children using the words "sexual orientation". I want to be clear on what your recommendation is. Is it your recommendation that the possession of material that advocates the sexual exploitation of children should be an offence?

Detective Wolff: Yes. That's correct.

Mr. Wappel: Thank you very much.

The Chairman: Mr. Fee, please.

Mr. Fee (Red Deer): Detective Wolff, I join my colleagues in welcoming you and thanking you for drawing this to our attention. A number of words have been used to describe it. I have written down "unfortunate", "frightening", "offensive", and "disturbing", and it is all of that.

I want to commend you for your professionalism and that you can make such a strong presentation and do it in a professional, non-emotional way. It's a topic that would be very easy to become emotionally worked up about, and I think it's a tribute to you that you're able to remain detached and make the presentation you have.

Detective Wolff: Thank you very much.

Mr. Fee: You mentioned in your presentation "and is sent to prison without charge". I'm hoping those are American prisons and that it hasn't shown up in Canadian ones.

Detective Wolff: As a matter of fact, I checked with Kent, and they said they are not aware that it's there, and if it been sent there and they had gotten hold of it, they would not let the prisoners have it. I checked just with Kent. But in the April 1992 bulletin, on page 12, there appeared the following: I am a prisoner who wishes to express my sincere gratitude for the complimentary subscription to the bulletin. And there's another reference as well that they've been given

[*Traduction*]

dans un grand encadré—et il faudrait vérifier si c'est vrai—que la publication appartient à la Gay and Lesbian Press Association ainsi qu'à la International Lesbian and Gay Association. Je suis convaincu que ces associations voudront se dissocier aussi vite que possible d'un groupe de pédophiles.

Mme Wolff: J'ai mentionné plus tôt les lettres qui sont publiées aux pages 4 et 5 du bulletin d'avril 1992. Le *Lesbian and Gay Bi-Weekly*, qui signe l'une de ces lettres, déclare qu'il est temps que la presse gaie et les partisans de la NAMBLA se rendent à l'évidence que la NAMBLA n'est pas un organisme regroupant des hommes gais, mais des pédophiles. La communauté gaie est donc maintenant consciente du fait qu'il s'agit d'un organisme se composant de pédophiles. Elle a peut-être mis plus de temps à s'en rendre compte, mais elle en est maintenant consciente.

M. Wappel: En dernier lieu, j'aimerais attirer l'attention du comité sur le dernier paragraphe de ce bulletin. Je cite:

> On ne peut inférer quoi que ce soit au sujet de l'orientation ou du comportement sexuel d'une personne du simple fait que son nom ou sa photographie figure dans notre publication.

Voici un organisme qui se fait l'apôtre de la pédophilie et de l'exploitation sexuelle des enfants et qui utilise les mots «orientation sexuelle». Je veux bien comprendre votre recommandation. Recommandez-vous qu'on fasse un délit de la possession de matériel qui préconise l'exploitation sexuelle des enfants?

Mme Wolff: Oui. C'est juste.

M. Wappel: Je vous remercie.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Fee.

M. Fee (Red Deer): Madame Wolff, je me joins à mes collègues pour vous souhaiter la bienvenue et pour vous remercier d'attirer notre attention sur cette question. J'ai relevé beaucoup de qualificatifs utilisés pour décrire la situation. Au nombre de ceux-ci, mentionnons «malheureuse», «effrayante», «offensante», et «déconcertante».

Je veux vous féliciter de votre professionnalisme et de votre excellent exposé, présenté de façon objective. Il serait facile de devenir très émotif en abordant ce sujet, et c'est tout à votre honneur que vous puissiez faire preuve d'autant de détachement et d'objectivité.

Mme Wolff: Je vous remercie.

M. Fee: Vous avez mentionné dans votre exposé que cette publication est envoyée gratuitement dans les prisons. J'espère qu'il s'agit de prisons américaines, et non pas de prisons canadiennes.

Mme Wolff: Je me suis renseigné pour voir quelle était la situation à la prison Kent, et on m'a répondu qu'on ne pensait pas recevoir cette publication, et que de toute façon on ne permettrait pas aux prisonniers d'y avoir accès. J'ai vérifié ce qu'il en était à la prison Kent seulement. Voici cependant ce qu'on lit à la page 12 du bulletin d'avril 1992: je suis un détenu, et je tiens à vous remercier sincèrement pour l'abonnement de faveur à votre bulletin. On mentionne

[*Text*]

it free of charge. So in the U.S. it is. I would think they probably make attempts to send it up here as well. But as far as Kent Prison here, they said they wouldn't allow it in if they got it.

Mr. Fee: Good. That at least is refreshing to know.

I find this very, very upsetting. I hope we're not advertising the magazine by having it brought to our attention. I was not aware of it, and I don't imagine any other member of this committee was aware of it before you presented it to us yesterday.

Detective Wolff: We all feel that concern that if people become aware of it they'll try to get it. But then, by the same token, if we're aware and we can do something about it, that's where hopefully we're going to stop this from coming in and stop the people who get it from becoming better at abusing children. So I think that's part of it.

• 1100

Mr. Fee: I want to pick up on something that both Mr. Waddell and Wappel brought up, and that's recidivism, the number of abusers. I think in answer to Mr. Waddell's question you said that, by your study, 88% of abusers were abused.

Detective Wolff: I didn't do a study, but this is from speaking to the girls I dealt with on the street who were prostitutes. Actually, I worked in the Granville Mall area for three and a half years and walked the beat for two, and you deal with the prostitutes all the time. I actually worked in the vice section for two months dealing with the young prostitutes, and I can't say that I spoke to any who hadn't been abused in some way as children. I think our sex offence squad would say that the number of abusers who end up abusing their children were themselves in fact abused as children.

Mr. Fee: Do you know if there are studies showing how many people can survive abuse and go on to lead a normal life?

Detective Wolff: There may be studies like that. I haven't been made aware of it. I'm sure there are people who do, but I think the majority end up in the cycle where "I was abused; now I'm an abuser". That happens over and over again.

Mr. Fee: You said—I think I wrote it down right—that man-boy relationships—and you're probably quoting from them—can be learned and that those who are abused become the practitioners later.

Detective Wolff: Yes. I didn't say it in those words, but that's very well put. That's exactly right. They teach the children here. They have articles addressed to the child, and this is part of it. This is what Helwig did: he mixed a videotape showing adults having sex with children's shows. In that way it was a lure to say to the children that this type of thing is all right. This is what they do. They actually will show children pictures they have of nude children and say

[*Translation*]

aussi ailleurs dans la publication qu'elle est distribuée gratuitement dans les prisons américaines. Je suppose qu'on a essayé de la faire parvenir à nos prisons également. Les représentants de la prison Kent m'ont cependant dit qu'ils ne permettraient pas que les détenus aient accès à cette publication.

M. Fee: Très bien. C'est un peu plus rassurant.

Tout cela m'inquiète beaucoup. J'espère que nous ne faisons pas de publicité pour cette revue en en parlant maintenant. Comme les autres membres du comité, je suppose, je ne la connaissais pas avant que vous nous en parliez hier.

Mme Wolff: Nous craignons tous de créer une demande pour cette publication en la faisant connaître. Par ailleurs, si nous sommes conscients de l'existence de ce genre de publications, nous pouvons essayer d'empêcher qu'elles ne fassent des ravages en donnant à ceux qui voudraient s'en prendre aux enfants des conseils sur la façon de le faire. Il est donc nécessaire que nous en parlions.

M. Fee: J'aimerais revenir sur la question de la récidive qu'ont soulevée MM. Waddell et Wappel. Je crois que vous avez répondu à M. Waddell que, selon votre étude, 88 p. 100 des personnes commettant ce genre d'agressions avaient elles-mêmes été victimes de traitements semblables lorsqu'elles étaient enfants.

Mme Wolff: Je n'ai pas mené d'étude, mais j'ai discuté de la question avec de jeunes prostituées. J'ai travaillé dans le secteur du Mail Granville pendant trois ans et demi, et j'ai fait la patrouille dans ce secteur pendant deux ans. J'ai rencontré beaucoup de prostituées. J'ai même fait partie pendant deux mois de la brigade des moeurs, qui travaille auprès des prostituées. Je n'en ai rencontré aucune qui n'avait pas été maltraitée d'une façon ou d'une autre étant enfant. L'escouade des agressions sexuelles vous dirait sans doute que la plupart de ceux qui agressent sexuellement leurs enfants ont été eux-mêmes agressés étant enfants.

M. Fee: Je me demande si des études établissent quelle proportion de ceux qui ont subi ce genre d'agressions étant enfants peuvent ensuite mener une vie normale.

Mme Wolff: Ce genre d'études existent peut-être, mais je n'en connais pas. Je suis convaincu que certaines personnes arrivent à mener une vie normale, mais je pense que la majorité de ceux qui ont été victimes d'agressions sexuelles étant enfants deviennent des agresseurs à leur tour.

M. Fee: Vous avez dit plus tôt—et j'en ai pris note—que le goût pour les relations homme-garçon—et vous citiez sans doute cette publication—peut s'acquérir et que ceux qui ont été agressés sexuellement étant enfants peuvent par la suite devenir eux-mêmes des agresseurs.

Mme Wolff: Oui. Je n'ai pas exactement utilisé ces termes, mais c'est très bien dit. C'est tout à fait juste. On cherche à enseigner quelque chose aux enfants. Certains articles s'adressent aux enfants. C'est ce qu'a fait Helwig. Il a fait une cassette vidéo montrant des adultes ayant des relations sexuelles avec des enfants et y ajouté des extraits d'émissions pour enfants. On essaie ainsi de convaincre les enfants qu'il n'y a rien de mal à avoir des relations sexuelles

[*Texte*]

see, other children are posing nude or other children are having sex, so it's all right. This is part of the whole thing.

Children of course are very impressionable. They have a natural curiosity for this at a young age and they play into this. When the children feel it's wrong, this person will work on them over a long period, particularly those from NAMBLA, because they build up a relationship with the child over a long period and then the sexual abuse will occur. The child is very torn, because they actually care for the person but then they have this abuse at well. So to me it's a double thing: they are losing the love that they have for this person plus they feel that it's wrong but they don't know how to get out of it and they're afraid to say anything.

Mr. Fee: Are there any documented studies as to what happens to boys who go through this? Do they go on to lead a normal sex life in later life?

Detective Wolff: Of course they say in the bulletin that this is what happens, that they go on to lead a normal sex life.

Mr. Fee: I guess we have to define what this bulletin would say is a normal sex life.

Detective Wolff: Yes, that's what I'm saying. They of course purport that it's just a normal part of growing up. They quite often quote that the men in Greece would train the child in how to perform sex as a man with a boy. The effects are just phenomenal. I think the child gets very confused about what's correct and what isn't.

We have to look at the number of men who are coming forward now and saying this happened to them as children and they are affected by it and it isn't proper and it has affected them through their lives. They still feel abused or they haven't been able to perform sexually because of this abuse that has affected them through their whole lives. So I think that's part of it.

Mr. Fee: If your objective here was to get us upset and involved, you've definitely done it. I thank you.

Mr. Domm (Peterborough): Mr. Chairman, in the interest of time, we have compared notes and concerns, and I think we've handled our questions from this end, unless they have supplementaries they wish to put in.

The Chairman: We could go on all day on this, Detective Wolff. You have made your recommendations perfectly clear to the committee. You have driven home to us a point that we already recognize, that there is no way that as a committee we can address prevention of crime without including child sexual abuse and violence. This obviously will be part of our report, and we hope it will meet with your approval.

• 1105

I don't believe there are any more questions. It's something that concerns all of us, as you can well see. Some of us have been aware... I believe at one stage a statement concerning this was made in the House by Mr. Wappel. It's a dreadful situation, a dreadful situation. We hope our report meets with your approval.

[*Traduction*]

avec les adultes. On leur montre même des photos d'enfants nus et des photos d'enfants qui ont des relations sexuelles avec des adultes pour les amener à croire qu'il n'y a rien de mal à cela, parce que d'autres le font. C'est une des tactiques qu'on utilise.

Les enfants sont évidemment très impressionnables. Ils sont naturellement curieux au sujet du sexe, et ceux qui leur veulent du mal en profitent. Si un enfant a des réticences, on cherchera à l'amadouer lentement. Les gens de la NAMBLA, en particulier, mettent du temps à gagner la confiance des enfants avec lesquels ils veulent avoir des relations sexuelles. L'enfant est déchiré, car il ressent des sentiments pour la personne qui devient son agresseur. Il perd donc l'amour qu'il avait pour la personne qui a gagné sa confiance, et il se sent coupable d'agir comme il le fait. Il ne sait pas comment s'en sortir, et il a peur de parler.

M. Fee: A-t-on étudié ce qu'il advient des jeunes garçons qui subissent ce genre d'agressions sexuelles? Peuvent-ils mener une vie sexuelle normale par la suite?

Mme Wolff: C'est évidemment ce que prétend la publication.

M. Fee: Il faudrait évidemment savoir ce que les auteurs de ce bulletin considèrent comme une vie sexuelle normale.

Mme Wolff: Oui, en effet. Pour ces gens-là, cela fait partie de l'apprentissage de la vie. On répète souvent que les relations homme-garçon étaient considérées comme normales en Grèce. Les conséquences pour les enfants sont catastrophiques. Ils finissent par ne faire aucune distinction entre le bien et le mal.

Pour se convaincre du tort que cela cause aux enfants, on n'a qu'à songer à tous ces hommes qui, ces derniers temps, ont raconté ce qui leur est arrivé quand ils étaient enfants et comment cela les a affectés par la suite. Ces hommes disent toujours ressentir les effets des agressions qu'ils ont subies et admettent qu'ils n'ont pas pu avoir une vie sexuelle normale en raison de l'expérience qu'ils ont connue. Tout est lié.

M. Fee: Si vous vouliez nous inquiéter et nous amener à réagir, vous y êtes parvenu. Je vous remercie.

M. Domm (Peterborough): Monsieur le président, comme le temps presse, nous avons comparé nos notes, et nous n'avons pas d'autres questions à poser. Mais nos collègues ont peut-être d'autres questions à poser.

Le président: Nous pourrions consacrer toute la journée à ce sujet, madame Wolff. Le comité a très bien compris vos recommandations. Vous avez insisté sur le fait—ce que nous savions déjà—qu'on ne peut pas s'attaquer au problème de la prévention du crime sans s'attaquer aux problèmes de la violence et de l'agression sexuelle à l'endroit des enfants. Notre rapport traitera certainement du sujet. Nous espérons que vous appuierez nos conclusions à cet égard.

Je pense qu'il n'y a plus de questions. Comme vous avez pu le constater, ce problème nous préoccupe tous. Certains d'entre nous sont conscients du problème... Je crois que M. Wappel a déjà fait une déclaration à ce sujet à la Chambre. La situation est tout à fait déplorable. Nous espérons que vous appuierez nos conclusions.

[*Text*]

We thank you very much for making us aware once again of what has to be done to improve conditions for young people in this country.

Detective Wolff: Thank you very much for letting me have the time to tell you about it.

The Chairman: We'll have a five-minute break.

• 1106

• 1126

The Chairman: Order, please.

I always hate to interrupt the media because they're so good to the Conservative Party.

Mr. MacLellan: This is supposed to be a non-partisan meeting.

The Chairman: It is, yes.

We welcome Monica Rainey from the organization Citizens Against Child Exploitation. The information states that Monica Rainey is the President. Monica Rainey is now the Executive Director. After having worked and started this organization two and a half years ago, Monica Rainey has taken over the reins by becoming the Executive Director, and after two and a half years has received her first pay cheque, I believe.

Ms Monica Rainey (Executive Director, Citizens Against Child Exploitation): My first $1,000. How would you like to live on that?

The Chairman: Well, it's difficult, I know.

A lot of us have met with Monica previously, and we're anxious to hear her presentation. Monica, I understand you have a short video. How do you wish to do this? Are you going to give a presentation first and then we'll see the video?

Ms Rainey: I'm going to put the video in the middle.

The Chairman: Would you please proceed.

Ms Rainey: Thank you, Dr. Horner. Members of the committee, I'm very grateful for the opportunity to appear before you again this year. CACE is very grateful for the fact that you did initiate some of the suggestions we made on Bill C-36 last year and included some of the violent offences against children in the recommendations, which have been implemented.

I want you to know that the little bear that sits before you is to remind us all that we are talking about the most innocent in our society. I am here as their advocate, as their representative, because in many situations in the justice system they are not allowed to speak for themselves. Last May, we took 5,000 teddy bears to the steps of the Victoria legislature, and that represented about 10% of the child sexual abuse victims just in British Columbia. This was done to make a statement. It was probably the loudest silent scream I have ever heard. Letters of victims. . . I know we like to use the word "survivors" but unfortunately many of the families I'm dealing with are still victims; they haven't survived the trauma of child sexual abuse.

[*Translation*]

Nous vous remercions d'avoir encore une fois attiré notre attention sur les mesures qui doivent être prises pour améliorer le sort des jeunes de notre pays.

Mme Wolff: Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous parler de ce sujet.

Le président: Nous ferons une pause de cinq minutes.

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je n'aime jamais interrompre les médias, car ils se montrent tellement gentils envers le Parti conservateur.

M. MacLellan: On devait éviter tout parti pris au cours de cette réunion.

Le président: En effet.

Nous souhaitons la bienvenue à M^me^ Monica Rainey, qui représente l'organisme Citizens Against Child Exploitation. Contrairement à ce qu'on nous dit ici, M^me^ Rainey n'est pas présidente, mais directrice administrative de l'association. M^me^ Rainey a créé cet organisme il y a deux ans et demi, et elle vient de toucher son premier chèque de paie à titre de directrice administrative de l'association.

Mme Monica Rainey (directrice administrative, Citizens Against Child Exploitation): Mon premier chèque de 1 000$. Pourriez-vous vivre avec aussi peu?

Le président: Je sais que c'est difficile.

Beaucoup d'entre nous ont déjà rencontré Monica, et nous avons hâte d'entendre son exposé. On m'informe, Monica, que vous avez une courte bande vidéo à nous montrer. Comment voulez-vous procéder? Voulez-vous d'abord commencer par votre exposé?

Mme Rainey: Je m'arrêterai au milieu de mon exposé pour vous présenter la bande vidéo.

Le président: Je vous prie de commencer.

Mme Rainey: Je vous remercie, monsieur Horner. Mesdames et messieurs, je vous suis reconnaissante de me donner l'occasion de comparaître de nouveau devant nous cette année. Notre association se réjouit du fait que vous avez donné suite à certaines des suggestions que nous avons faites l'an dernier au sujet du projet de loi C-36 en ce qui touche la violence faite aux enfants.

Ce petit ourson nous rappelle que nous discutons du sort des membres les plus innocents de notre société. Je me fais leur porte-parole, car dans bien des cas, le système de justice ne leur donne pas la parole. En mai dernier, nous avons laissé 5 000 oursons devant l'assemblée législative, à Victoria. Ce chiffre ne représente que 10 p. 100 des enfants qui sont victimes d'agressions sexuelles dans la seule province de Colombie-Britannique. Nous voulions attirer l'attention sur le problème. C'est sans doute le cri silencieux le plus fort qu'on ait jamais entendu. Des lettres de victimes. . . Je sais qu'on aime utiliser le mot «survivant», mais la plupart des gens avec lesquels je suis en contact sont toujours des victimes et n'ont pas encore surmonté le traumatisme que leur a causé le fait d'être victimes d'agressions sexuelles étant enfants.

[*Texte*]

I began this work not as a plan. It was November 16, 1989, that my husband and I were awakened to the 7 a.m. news that the grades 5 and 6 class that our son was in was being taught by the convicted sex offender who had been in the media for the past year and a half. At that time I believe I was very naïve. I thought it was just a mistake; surely a country that recognizes the damage sexual abuse does to children would not allow this to take place, to have him as a role model.

• 1130

It was also a time in my own life when I came face to face with the fact that I was also a statistic; that I was one of those, one victimized three times in my life by three separate adult men and none of my cases had been prosecuted in a court of law. That does not mean they did not take place, because of lack of evidence for the justice system. Probably that's where the passion came from inside of me—that this was not going to happen to my three children, that they deserve a better environment than that to grow up in. They deserve the innocence of childhood, as do all of your children and grandchildren.

The teacher who was put in my son's classroom has since been convicted on two more sex-related counts in Saskatchewan. He is still certified to teach in two provinces, and our local school board is still going on a five-year appeal.

I use this merely as an example. It's by no means the only one or the worst one, as you will see in my presentation.

We've heard a lot about education. I attended many of the hearings yesterday, which said we need better education. We certainly do. But in the case of my son, two weeks after this teacher was put in my son's classroom... We have a wonderful care program in British Columbia. It talks about improper touching and teaches children about things so if they are being abused in their homes they will know it's wrong. But this classroom teacher would have been teaching the program Talking About Touching. My perception is that someone who has engaged in mutual masturbation with a 15-year-old boy he picked up an hour earlier on the streets of Kelowna is not a proper role model to teach Talking About Touching to my son.

One of the reasons—actually there are two—I believe our society has not dealt with child sexual abuse is that we live in a state of denial. We just don't believe it's as serious as it is. We believe these are somehow isolated incidents; it's not happening that much. Or we minimize the seriousness or the consequences. We even do that with the terms we use in the sex-abuse handbook; the Criminal Code. We use such terms as "touching", "fondling". "Fondling" used to be a term of endearment: "to fondle". We use such terms as "assault", "abuse", "incest", because those are more acceptable to the ear.

[*Traduction*]

Je n'avais pas prévu entreprendre ce genre de travail. Le 16 novembre 1989, mon époux et moi-même avons appris au bulletin de nouvelles de sept heures que la personne reconnue coupable d'agressions sexuelles dont les médias parlaient depuis un an et demi enseignait à des enfants de cinquième et de sixième année, dont notre fils. À l'époque je devais être naïve. Je pensais simplement que c'était une erreur et qu'un pays où l'on reconnaît les dommages que représentent les agressions sexuelles contre les enfants ne permettrait pas une telle chose, ne permettrait pas qu'un tel homme soit présenté comme un modèle à imiter.

C'était également l'époque où je me suis rendu compte que je faisais partie des statistiques, ayant moi-même été victime trois fois de trois hommes adultes différents, même si aucun de ceux-ci n'a été poursuivi devant les tribunaux, ce qui ne signifie pas pour autant que rien ne se soit passé. C'est sans doute pour cela que la défense de cette cause me passionne tellement. Je me suis dit que mes trois enfants ne connaîtraient pas le même sort, qu'ils avaient le droit de vivre dans un meilleur environnement, qu'il fallait préserver l'innocence de leur enfance, comme celle de tous les enfants de la terre.

Le professeur qui avait été chargé d'enseigner à mon fils à depuis lors été condamné pour deux autres cas d'agressions sexuelles en Saskatchewan. Il est toujours habilité à enseigner dans deux provinces, et notre conseil scolaire est toujours en train de faire appel.

J'utilise ce cas comme un simple exemple, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus grave, comme vous allez pouvoir le constater d'après mon exposé.

Au cours des séances auxquelles j'ai assisté hier, on préconisait une meilleure éducation dans ce domaine, c'est un fait; cependant, dans le cas de mon fils, deux semaines après l'entrée en fonction de son professeur... En Colombie-Britannique les écoles ont un excellent programme de sensibilisation aux abus sexuels; on explique quels attouchements ne sont pas normaux et ce qu'est une agression sexuelle, de façon à ce que les enfants qui en font l'objet à la maison sachent à quoi s'en tenir. Or, ce professeur en question aurait enseigné cela à mon fils. À mon avis, quelqu'un qui a participé à une séance de masturbation avec un jeune homme de 15 ans qu'il avait ramassé dans une rue de Kelowna une heure auparavant n'est pas compétent pour donner ce cours de sensibilisation aux enfants. Ce n'est pas un modèle à imiter.

Notre société n'a pas voulu s'attaquer au problème des agressions sexuelles contre les enfants tout d'abord parce que nous voulons nier la chose. Nous ne croyons pas que c'est aussi sérieux que ce l'est. Nous pensons qu'il s'agit en fait d'incidents isolés, qu'il n'y a pas un grand nombre de cas qui se produisent; soit nous minimisons l'importance de ces agressions, soit nous en minimisons les conséquences. C'est d'ailleurs ce que notre langue reflète, comme le démontre le catalogue des agressions sexuelles, le Code criminel. Nous parlons d'«attouchements», de «caresses». Le mot «caresse» était auparavant un terme d'affection. Nous utilisons des termes comme «agression», «infraction», «inceste», parce que cela nous semble plus acceptable.

[*Text*]

My purpose here today is not to offend but to be straightforward in the real issue we're dealing with. The reality of child sexual assault is oral rape, anal rape, buggery, sodomy. There are so many things taking place to the children of this country on a daily basis that it's time we looked at what we're creating.

It doesn't help children five and under to educate them better about what an adult is doing to them. They have no power.

We live with the idea—and we're heard it from the detective this morning—that children have the ability to consent to sex, that they are somehow responsible. At the end of October I was in Waterford, Ontario, visiting family, and there was a teacher there who had just been convicted of rape of a young girl 20 years ago, when she was 13. Because he's a pillar of the community, two separate groups, including a church, are raising money for him. No one has stepped forward to help the victim.

A citizen in the community made the statement that she should have known better. "She was old enough. When I was 13, I was baking bread and cleaning house." What? She should have known better than to get raped?

When I was thinking about what to share with you, because I'm here as a representative of children and their families from as far away as Quebec... That is the farthest that we've received calls of request asking for help. I feel that your hearts are open and that you are receptive, or I wouldn't be here.

• 1135

Would you be moved by the story of the little Alberta girl who was not allowed to testify on her own behalf? She was six years of age. This was just this past year. The judge wanted her to pronounce a word to signify that she was qualified to testify in court. She stuttered so badly she couldn't say the word he wanted her to say, therefore she was denied the opportunity to speak on her own behalf. Her mother said the reason she stutters so badly is because her father performed oral sex on her since she was an infant.

Thankfully in this case the Crown proceeded, even though the man was acquitted, and they have been granted a second trial where hopefully she will have the opportunity to speak on her own behalf.

Another Alberta child, from Lethbridge, was orally and anally and vaginally raped by two young men repeatedly over a three-year period in a home that her mother ran for special needs children. She did not disclose it until a year ago in December when she was eight.

The first young man was tried in a juvenile court, even though it was discovered that he was an adult and should have been tried in an adult court. He got a one-year suspended sentence. He's walking the streets of Alberta, untreated and unpunished for his crime. Because of the outcry and media attention in Alberta, the judge pulled himself off the case. The second young man got two years less a day.

[*Translation*]

Mon intention aujourd'hui n'est pas d'offenser quiconque, mais de parler ouvertement et directement des véritables questions dont il s'agit. Car c'est bien de viols par pénétration orale ou anale qu'il s'agit, de pédérastie ou de sodomie. Les enfants de notre pays sont agressés de façon quotidienne, et il est grand temps que nous nous penchions sur cette situation.

Il ne sert à rien de sensibiliser les enfants de 5 ans et moins à cette situation, car, de toute façon, ils ne peuvent rien faire.

Nous tenons pour acquis, et c'est d'ailleurs ce que nous a dit le détective ce matin, que les enfants peuvent consentir aux actes sexuels, qu'ils sont d'une certaine façon responsables. À la fin d'octobre, j'étais à Waterford, en Ontario, pour visiter ma famille. Un enseignant de cet endroit venait d'être condamné pour le viol d'une jeune fille. Le délit avait été perpétré il y a 20 ans, lorsque cette jeune fille avait 13 ans. Étant donné que cet homme est un pilier de la communauté, deux groupes, y compris une Église, étaient en train de recueillir de l'argent pour lui, mais personne ne s'était préoccupé d'aider la victime.

Quelqu'un de la communauté a dit que cette jeune fille aurait dû savoir à quoi s'en tenir: «Elle était suffisamment âgée; quand j'avais 13 ans, je faisais le pain et je nettoyais la maison.» Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce qu'elle aurait dû savoir à quoi s'attendre? Aurait-elle dû s'attendre à être violée?

Lorsque je réfléchissais à ce que je devrais vous dire—et je représente ici des enfants et leurs familles d'aussi loin que le Québec... Nous avons reçu des appels d'aide d'aussi loin que le Québec. Je pense que vous avez l'esprit ouvert, que vous êtes réceptifs, car je ne serais pas ici, autrement.

Que pensez-vous de l'histoire de cette petite fille de l'Alberta à qui on n'a pas permis de témoigner? Elle n'avait que six ans. Cela se passait l'année dernière. Le juge a voulu qu'elle prononce un mot pour voir si elle était à même de témoigner au tribunal. Son bégaiement était tellement grave qu'elle n'a même pas pu prononcer ce mot, et on lui a enlevé la possibilité de parler en son nom. Sa mère a dit que la raison pour laquelle elle bégayait de façon aussi évidente, c'était parce que son père pratiquait le cunnilinctus avec elle depuis son plus jeune âge.

Heureusement, dans ce cas, même si l'homme a été acquitté, la Couronne a prévu un deuxième procès, où il est à espérer que cette jeune enfant pourra s'exprimer elle-même sur son cas.

Une autre enfant, de Lethbridge, en Alberta, a été violée par pénétration orale, anale et vaginale par deux jeunes hommes, et cela de façon répétée au cours d'une période de trois ans dans une maison dont sa mère était responsable et qui hébergeait des jeunes ayant des besoins spéciaux. Elle n'a pas fait connaître cette situation avant décembre 1991, lorsqu'elle avait huit ans.

Le premier jeune homme a été jugé par un tribunal de la jeunesse, même s'il était adulte et qu'il aurait dû être jugé par un tribunal pour adultes. Il a été condamné à une peine d'un an avec sursis. Il circule en toute liberté en Alberta, sans avoir subi de traitement et sans avoir été puni pour son crime. Devant le tollé général et l'attention que les médias ont portée à ce cas en Alberta, le juge s'est dessaisi de l'affaire. Le deuxième jeune homme a écopé de deux ans moins un jour.

[*Texte*]

The reality is that, as I saw when I was in Lethbridge in October, that little girl is no longer with us. She was a very bright, intelligent, successful little girl, who now in class gets down off her chair, waves her arms like a monkey, and makes monkey sounds. They do not know if they will ever be able to recover the little girl that once was. That particular family now has four generations of sexual abuse.

A stepfather was convicted in the fall in Kelowna for repeated sexual abuse of his two stepdaughters, who are now 14 and 18. He had been molesting the older daughter from the time that she was probably four. He received four months. These girls were so outraged by the fact that no one took their abuse seriously that they did a precedent-setting thing in the Kelowna court room by asking that their names be released so that the community would at least know who he was. They felt they had no shame, that they had committed no crime.

With respect to this case, one of the things we want to talk about today is that the Crown often prosecutes these cases of child sexual abuse. As stated in the Criminal Code book that I have in my brief case, the Crown is not the victim's lawyer. The Crown represents government, represents the justice system. Therefore it is not accountable to the victims, and often in testimony the victims are nothing more than evidence. They are not represented, they are not notified.

In the case I just told you about where the man got a four-month jail term, those girls had made victim impact statements about what had happened to them personally. The Crown did not even present them to the court. They were not read. The judge did not see them. If he had, perhaps he would have understood the consequences to their young lives.

The youngest, who is now 14—I've spent time with her—discovered what her stepfather was doing to her was wrong when she was 10, while she was attending the care program I mentioned earlier. Yes, better education did help her to be able to speak, but did it really give her justice?

• 1140

As of Sunday, though. . .I have an article with me that says bears are now better off in British Columbia, because we have passed a law that when a repeat offender is caught trying to traffic in bear parts, they are liable for a $50,000 fine or six months in jail. In all the years I've been doing research on child sexual abuse, I have never seen an offender with multiple victims receive a fine of even a third that much.

[*Traduction*]

Lorsque j'étais à Lethbridge, en octobre, j'ai pu voir l'effet que tout cela avait eu sur cette petite fille. Elle qui était si intelligente, pleine de vie, est dans un grand état d'agitation; elle se promène comme si elle était un singe et en poussant des cris de singe. Et personne ne sait si elle pourra jamais redevenir comme avant. Dans cette famille, il y a maintenant quatre générations qui ont souffert d'agressions sexuelles.

Un beau-père a été condamné cet automne à Kelowna pour agressions sexuelles répétées contre ses deux belles-filles, qui ont maintenant 14 et 18 ans. Il avait agressé la plus vieille alors qu'elle n'avait sans doute que quatre ans. Le tribunal l'a condamné à quatre mois de prison. Ces jeunes filles étaient tellement outrées du fait que personne n'avait pris ces agressions au sérieux qu'elles ont décidé de rompre avec la tradition au tribunal de Kelowna en demandant que l'on publie leurs noms afin que l'on connaisse dans la collectivité l'identité de l'agresseur. Elles estimaient quant à elles qu'elles n'avaient pas commis de délit.

À cet égard, une des choses dont nous voulons parler aujourd'hui, c'est le fait que la Couronne agit souvent en tant que procureur public dans ces cas d'agressions sexuelles contre les enfants. Comme le précise bien le Code criminel, la Couronne n'est pas l'avocat de la victime; elle représente le gouvernement, le système judiciaire. Par conséquent, elle n'est pas responsable envers la victime, qui est souvent traitée au cours des témoignages comme une simple preuve. Elle n'est pas représentée ni avisée.

Dans le cas dont je viens de vous parler, où l'homme a reçu une peine de prison de quatre mois, ces jeunes filles avaient présenté des déclarations en tant que victimes au sujet de ce qui s'était passé. La Couronne n'a même pas présenté ces déclarations au tribunal. Celles-ci n'ont pas été lues; le juge n'a pas pu en prendre connaissance. S'il l'avait fait, il aurait compris quelles sont les conséquences de ces agressions sur la vie de ces jeunes personnes.

La plus jeune, qui a maintenant 14 ans et avec qui j'ai passé quelque temps, s'est rendu compte que ce que faisait son beau-père avec elle était mal quand elle avait 10 ans, à la suite du cours de sensibilisation aux agressions sexuelles dont je vous ai parlé précédemment. Il est certain que ce cours l'a aidée à expliquer son problème, mais cela ne lui a pas permis d'obtenir justice.

J'ai apporté un article dans lequel on dit que la situation s'est améliorée pour les ours en Colombie-Britannique parce que la province a adopté une loi concernant le trafic des ours. Ainsi, tout récidiviste qui essaie de vendre certaines parties d'un ours encourt une amende de 50 000$ ou une peine de six mois de prison. Pendant toutes les années où j'ai fait de la recherche sur les agressions sexuelles contre les enfants, je n'ai jamais vu de délinquant responsable d'agressions contre plusieurs victimes qui ait encouru une amende s'élevant même au tiers de cette somme.

[*Text*]

In May I attended another Kelowna case. There were 10 charges of sexual abuse against a man. I was thrilled when he was convicted on all 10. They involved multiple sexual intercourse with a 7-year-old and an 8-year-old, repeatedly, over years. They involved giving drugs and alcohol, showing pornographic movies, masturbating in front of these young girls, forcing them to touch him; the list goes on and on.

The part that concerns me deeply and that leads to one of the recommendations I want to make to you today is that on the day of his conviction on all 10 counts, he was released into the community, unidentified, untreated, and unsupervised. When charges were laid in Kelowna, he moved to Victoria so no one there would know him. So the court is in Kelowna. He goes back to Victoria where none of his neighbours or friends with children know this man is a convicted child molester.

When he came back to court in the middle of June, no one had bothered to do the psychiatric assessment. He was released for three more months, when he was finally sentenced in Vernon.

Now we have three cities this man has been in to complete his court proceedings, Kelowna, Victoria, and Vernon—name never released. How many more victims he may have had while he was out we don't know, and may not know for several years.

However, at that time we had the flamingo killer here in Vancouver, who killed nine flamingos. He was incarcerated for two months prior to his conviction. When he was sentenced he received eight months in jail and a $9,000 fine. We're talking about birds. I'm talking about children.

Stephen Paul White: On October 9 he jumped bail in Williams Lake, British Columbia. He was convicted of multiple sexual assault of a young girl between 1986 and 1989, which included handcuffing her. I found this article. Look how small it is, how undetectable. On page 10, 11 days later, and it said there was a Canada-wide warrant for this man's arrest. However, I had seen no pictures.

I went to Toronto at the end of October to attend the conference for the prevention of child abuse put on by the institute and Rix Rogers. Many Ontario provincial police who are on special task forces dealing with child sexual abuse were there. None of them had heard of Stephen Paul White, nor had they seen a picture.

In the first week of December I was in Ottawa again. I still had not seen any pictures distributed about this man, whom I see to be a real threat to children.

[*Translation*]

En mai, j'ai assisté à une autre affaire à Kelowna où dix chefs d'accusation pour agressions sexuelles pesaient contre un homme. J'ai été très heureuse de voir qu'on avait retenu contre lui les 10 chefs d'accusation. Ceux-ci portaient sur des relations sexuelles avec deux enfants de 7 et 8 ans, et cela de façon répétée au cours des années, avec consommation de drogue et d'alcool, présentation de films pornographiques, masturbation devant ces petites filles, attouchements forcés, etc.

Le problème qui me préoccupe profondément et qui me pousse à formuler une de mes recommandations aujourd'hui, c'est que, après avoir été reconnu coupable de ces 10 chefs d'accusation, il a été relâché dans la communauté sans qu'il soit possible de l'identifier, n'a pas reçu de traitement et n'était sous aucune surveillance. Lorsque les accusations ont été portées contre lui à Kelowna, il a décidé de déménager à Victoria, où personne ne le connaissait, revenant simplement à Kelowna pour subir son procès. À Victoria, ses voisins ou amis qui ont des enfants ne savent pas que cette personne est un pédophile.

Lorsqu'il a dû se présenter devant le tribunal, à la mi-juin, personne ne s'était empressé de faire son évaluation psychiatrique. Il a été remis en liberté pour trois autres mois, puis condamné à Vernon.

Cette personne, dont le nom n'a jamais été divulgué, a vécu à Kelowna, Victoria et Vernon pendant son procès. Combien d'autres personnes ont été victimes de ses agissements sexuels pendant tout ce temps? Nul ne le sait, et nous ne le saurons peut-être pas avant plusieurs années.

Et pourtant, en même temps, l'homme qui avait tué neuf flamants roses à Vancouver a été incarcéré pendant les deux mois qui ont précédé sa condamnation. Il a écopé de huit mois de prison et d'une amende de 9 000$. Il s'agit d'oiseaux, mais dans les cas dont je vous parle, il s'agit d'enfants.

Prenons le cas de Stephen Paul White: le 9 octobre, il s'est volatilisé pendant qu'il était en liberté sous caution à Williams Lake, en Colombie-Britannique. Il avait été accusé d'agressions sexuelles multiples contre une jeune fille entre 1986 et 1989; il lui avait même parfois passé les menottes. Il était presque impossible de trouver l'article qui parlait de cette affaire dans le journal. Il se trouvait à la page 10, 11 jours plus tard, et l'on y parlait d'un mandat d'arrêt émis contre cet homme dans tout le Canada. Cependant, on ne donne aucune photo de cet homme.

À la fin d'octobre, je suis allée à Toronto pour participer à la conférence sur la prévention des agressions sexuelles contre les enfants organisée par l'Institut Rix Rogers. J'y ai rencontré beaucoup de policiers de la sûreté de l'Ontario qui participent à des groupes de travail spéciaux dans ce domaine. Aucun de ceux-ci n'avait entendu parler de Stephen Paul White, ni vu sa photo.

Au cours de la première semaine de décembre, j'étais de nouveau à Ottawa, et aucune photo de cet homme n'avait été distribuée, même s'il constitue une menace réelle pour les enfants.

[*Texte*]

In Ottawa there's a Canada-wide warrant system. I called them. Yes, they said, his name was on CPIC, which means that should he be arrested for another crime, they would know he was wanted. But no one was looking for him. Two months later they still had no picture. The police in Ontario had no way of identifying this man.

They told me that as of that date, December 4, they had 229,699 Canada-wide warrants. I said, you mean there is no differentiation between a Canada-wide warrant for someone who stole a car and didn't show up for court and someone who molested a child and handcuffed them and raped them? No, in Canada right now there is no differentiation in the way Canada-wide warrants are followed.

I really believe we need to understand the crime, which is part of what CACE is trying to do in education. How can we maintain a community watch just in British Columbia of the 149 sexual predators that we have been told roam our communities just in B.C.?

• 1145

I would like to show you the video on sexual predators right now.

The Chairman: This video, which I saw when you were in Ottawa, runs approximately seven minutes?

Ms Rainey: About that, yes.

The Chairman: About seven minutes. It has to do with the way things are done in the United States, isn't that correct?

Ms Rainey: It talks about the Washington State laws, yes.

[*Video Presentation*]

• 1150

Ms Rainey: I would like to mention that that was the middle of November. It is now the middle of January, and there still have been no recommendations.

That task force was set up as a response to our teddy bear march in May. It won't be too long before another year has passed. With the numbers of children who are molested on a daily basis, I think it is too slow.

This year a B.C. multiple-abuser study was done by the Ministry of Health. It showed that 31 multiple abusers had among them 2,099 victims. They had travelled to 5 provinces and 62 communities.

Unfortunately the statistics for repeat offenders are a whole lot like sales statistics. You get 80% of your business from 20% of your customers. On the abuse side, 20% of your convicts or offenders molest 80% of your children, particularly in the multiple-abuser bracket, which is where the sexual predators would be classified.

[*Traduction*]

J'ai même appelé à Ottawa l'organisme qui s'occupe des mandats d'arrêt valides pour tout le Canada. On m'a dit que le nom de cet homme figurait dans les listes du Centre d'information de la police canadienne, ce qui signifie que si cette personne était arrêtée pour un autre crime, on saurait qu'il s'agit là d'un homme recherché. Mais personne n'essayait de le retrouver. Deux mois plus tard on n'avait toujours pas de photo permettant de l'identifier, et la police de l'Ontario ne pouvait l'identifier en aucune façon.

On m'a dit que le 4 décembre, il y avait 229 699 mandats d'arrêt valides pour tout le Canada. J'ai alors demandé s'il y avait une différence entre un mandat d'arrêt émis contre quelqu'un qui a volé une voiture et ne s'est pas présenté à son procès et un mandat émis contre un pédophile qui a violé un jeune enfant après lui avoir mis des menottes. On m'a répondu qu'il n'y avait aucune différence.

Je crois qu'il faut que nous comprenions vraiment de quel genre de crime il s'agit ici, et c'est précisément la raison d'être de notre organisation, qui travaille dans le domaine de la sensibilisation à toutes ces questions. Comment nos collectivités en Colombie-Britannique peuvent-elles surveiller les 149 maniaques sexuels qui y rôdent, nous dit-on?

J'aimerais vous montrer un vidéo à ce sujet maintenant.

Le président: Ce vidéo, que j'ai vu lors de votre visite à Ottawa, dure environ sept minutes, n'est-ce pas?

Mme Rainey: Environ.

Le président: Il s'agit donc d'un vidéo de sept minutes, qui porte sur la façon dont les États-Unis abordent cette question, n'est-ce pas?

Mme Rainey: Cela parle des lois qui ont été adoptées dans l'État de Washington.

[*Présentation d'une bande vidéo*]

Mme Rainey: C'était la mi-novembre. Nous sommes à la mi-janvier, et il n'y a aucune recommandation de formulé.

Ce groupe de travail a été établi en réponse à notre marche des ours en peluche de mai. Bientôt une autre année passera sans que rien ne soit fait, et étant donné le nombre d'enfants qui subissent des sévismes sexuels sur une base quotidienne, cela n'augure rien de bon.

Cette année, une étude réalisée par le ministère de la Santé de la Colombie-Britannique a été faite au sujet des délinquants sexuels responsables d'agressions multiples. On a pu se rendre compte que 31 délinquants sexuels responsables d'agressions multiples avaient fait 2 099 victimes, et s'étaient rendus dans cinq provinces et 62 collectivités.

Malheureusement, les statistiques en ce qui concerne les récidivistes ressemblent fort aux statistiques sur les ventes. Ainsi, 80 p. 100 du chiffre d'affaires est réalisé auprès de 20 p. 100 de la clientèle. Dans le domaine des infractions sexuelles, 20 p. 100 des délinquants sont responsables de 80 p. 100 des agressions contre les enfants, particulièrement ceux qui sont responsables d'agressions multiples, groupe dans lequel on peut ranger les maniaques sexuels.

[*Text*]

The statistics in Canada bring us no honour. Some 90% of incarcerated criminals are back on the street in seven years, regardless of their crime. We know they are going to be on the street and we are very supportive of offenders who want treatment, who want to change, who acknowledge their crime. We are not out to destroy anyone's life. I have personally been responsible for getting counselling for sex offenders who are no longer on parole. I have a deep commitment to humanity on whatever side, victim or offender. That doesn't mean I am prepared to risk children with someone who does not acknowledge it is a crime.

In Canada, out of the 1,400 federal inmates incarcerated for sex offences, fewer than 200 are treated. The statistics we have are that, untreated, 75% will reoffend; of sexual predators, 100% reoffend. The behaviour is deeply ingrained. It is a character disorder with sexual deviancy, the addiction being children.

We have finally got tough on drunk driving. I will point out that it has been a societal change. It took a long time. But with drunk driving there is not a victim every time someone drives drunk. There is a victim every single time a child molester reoffends.

• 1155

Our proposals are the following:

We would like to prohibit a convicted sex offender from holding a position of trust or authority with children.

We would like to develop a central registry that can be accessed by agencies and organizations that hire for positions with minors, day care, school districts, boys and girls clubs, Scouts, churches, sports groups, foster homes.

We would like to consider a minimum sentence for sexual assault against a child.

A penis should be considered a deadly weapon when used against a child.

I would like to point out that CACE is not a women's group. We are not a group out to bash men in our society. Half of our board are men. We are a group of concerned parents and citizens who believe that those who abuse the most innocent. . .deserve protection.

We believe that any kind of sexual intercourse—oral, anal, or vaginal—with a child should elicit a minimum sentence of two years.

There should be no pardon for sexual assault of a child, because of the recidivism of child molesters. That recommendation actually comes out of Rix Rogers' report which was done for the federal government, *Reaching for Solutions*.

[*Translation*]

Les statistiques au Canada ne sont pas reluisantes. Quelque 90 p. 100 des criminels incarcérés sont libérés après sept ans, quel que soit le crime commis. Nous le savons, et nous sommes en faveur des traitements pour les délinquants qui désirent changer, qui reconnaissent leur crime. Nous ne voulons pas détruire la vie de qui que ce soit. Personnellement, j'ai été chargée de trouver de l'aide psychologique pour des délinquants sexuels dont la période de libération conditionnelle était terminée. Je veux aider tout être humain, qu'il soit victime ou délinquant, mais cela ne signifie pas que je sois prête à laisser les enfants entre les mains de personnes qui ne reconnaissent pas leur crime.

Au Canada, sur 1 400 détenus fédéraux incarcérés pour des délits sexuels, moins de 200 sont en traitement. D'après les statistiques que nous avons, sans traitement, 75 p. 100 récidiveront; quant aux maniaques, tous récidivent. Le comportement fait partie intégrante de la personnalité. C'est un trouble de la personnalité avec déviation sexuelle, l'obsession étant les enfants.

Notre société a finalement décidé de sévir dans le cas de la conduite en état d'ébriété. C'est un changement de mentalité de la société elle-même, et il a fallu longtemps avant d'en arriver là. Cependant, la conduite en état d'ébriété ne provoque pas nécessairement une victime à tous les coups. Dans le cas des agressions sexuelles, chaque agression comporte une victime.

Nos recommandations sont donc les suivantes:

Tout délinquant sexuel condamné ne devrait pas avoir la possibilité d'occuper un poste de confiance ou d'autorité auprès des enfants.

Un registre central devrait être mis au point auquel auraient accès les organisations qui embauchent des personnes pour travailler avec des mineurs, dans les garderies, les conseils scolaires, les organisations pour jeunes filles et jeunes garçons, les scouts, les Églises, les groupes sportifs, les foyers nourriciers, etc.

Une peine minimale devrait être envisagée dans les cas d'agressions sexuelles contre un enfant.

Le pénis devrait être considéré comme une arme mortelle en cas d'agression contre un enfant.

Je signale que la CACE n'est pas un groupe féministe. Nous n'avons pas pour but de nous en prendre aux hommes dans notre société. La moitié des membres de notre conseil d'administration sont des hommes. Nous sommes simplement un groupe de parents ou de citoyens qui se préoccupent de ce problème; nous estimons que les innocents ont besoin de protection.

Nous estimons que toute relation sexuelle avec un enfant, pénétration orale, anale ou vaginale, devrait être punie d'une peine minimum de deux ans de prison.

Aucun pardon ne devrait être accordé à la suite d'une agression sexuelle contre un enfant, étant donné le problème de récidive chez les pédophiles. Cette recommandation provient en fait du rapport qui a été réalisé pour le gouvernement fédéral par Rix Rogers, *À la recherche de solutions*.

[*Texte*]

Mr. Thorkelson: Did you say "pardon" or "parole"?

Ms Rainey: No pardon, so that their record is cleansed and then they are recharged and it says that they have a clean record. This is happening; we have documented cases.

We believe that two types of sentences need to be imposed. It is a crime. It devastates the life of children, so there needs to be a punishment sentence.

We would like to see a couple of our prisons turned into sex offender treatment facilities, because there are so many. One of the common reasons for not getting treatment is that they are afraid of being hurt in prison. If they were all in the same prison, it would be much easier for them to receive treatment. It would be easier to standardize treatment and to train people to deal with this specific type of crime.

We believe that along with the punishment sentence should be a treatment sentence, that mandatory treatment should be provided and that it should be standardized treatment, and qualified. It costs about $60,000 a year in the Kingston Penitentiary to treat a sex offender. That is an intense therapy program developed by Dr. Bill Marshall. It costs $200,000 to process a reoffender, and that doesn't include costs of counselling to the victim's families or any of the costs involved in the offender's family. It involves merely the court costs.

We believe that sentences for offenders with multiple victims should be consecutive rather than concurrent. As it stands right now, you can have someone who has been convicted of 13 counts, molesting 13 victims, and their term of incarceration will be no longer than if they molested one.

There should be some means of maintaining supervision after prison and after parole if the offender has not been assessed as having been rehabilitated. If they have refused treatment and their time is up, then right now, as it stands, they're gone. We are not allowed to know who they are; we are not allowed to know where they are; and they have had no treatment. The recidivism rates, the facts and studies we have, both provincial and federal, show us that this is like playing Russian roulette.

We believe that parole of up to life is necessary for serious or repeat offenders or offenders with multiple victims.

We believe there should be special training on child sexual assault and it should be mandatory for judges, lawyers, and police. That is happening in many cases right now; but, unfortunately, in communities all over the country there are

[*Traduction*]

M. Thorkelson: Voulez-vous dire «pardon» ou «libération conditionnelle»?

Mme Rainey: Je disais pardon. Dans le cas d'un pardon, le casier judiciaire est blanchi et, en cas de récidive, il est impossible de savoir qu'il y avait eu une condamnation précédente. C'est bel et bien ce qui se passe pourtant, et nous avons des exemples pour le prouver.

Il faut imposer deux sortes de peines. Il s'agit bel et bien d'un crime qui ruine la vie des enfants, et il faut donc une peine de prison.

Nous aimerions que deux ou trois de nos prisons soient transformées en installations de traitement pour les délinquants sexuels, dont le nombre est très élevé. Une des raisons pour lesquelles ces délinquants ne se font pas soigner, c'est qu'ils ont peur de subir des sévices de la part d'autres détenus. Si tous ces délinquants se retrouvaient dans la même prison, il serait beaucoup plus facile pour eux de suivre un traitement. On pourrait standardiser celui-ci et former des spécialistes dans ce domaine.

En plus de la peine de prison, il devrait y avoir une peine qui consiste en l'obligation de se faire soigner. Ce traitement devrait être obligatoire, standardisé et donné par un personnel qualifié. Il en coûte environ 60 000$ par année pour traiter un délinquant sexuel au pénitencier de Kinsgton; il s'agit en l'occurrence d'un programme de thérapie intense mis au point par le Dr Bill Marshall. Or, un récidiviste coûte environ 200 000$, ce qui ne comprend pas les frais de counselling pour les familles des victimes ni les coûts que cela représente pour la famille du délinquant. Il s'agit là simplement des frais de cour.

Nous estimons que les peines dans le cas des délinquants ayant agressé de nombreuses victimes devraient être purgées de façon consécutive, et non pas concurrente. Or, à l'heure actuelle, une personne contre laquelle pèse 13 chefs d'accusation et qui a agressé sexuellement 13 victimes se voit infliger la même peine de prison que si elle avait agressé une seule personne.

On devrait prévoir également une façon de continuer à surveiller les agresseurs après qu'ils ont purgé leur peine de prison et après leur libération conditionnelle dans le cas où ceux-ci ne sont pas considérés comme ayant été réadaptés. À l'heure actuelle, un délinquant qui refuse de se faire soigner peut, après avoir purgé sa peine, disparaître dans la collectivité; or, nous ne savons pas de qui il s'agit, où il se trouve. D'après les études à notre disposition, fédérales comme provinciales, les taux de récidive sont tels que l'on pourrait comparer cela à un jeu de roulette russe.

Nous estimons que la libération conditionnelle à perpétuité est nécessaire dans le cas des délinquants graves, des récidivistes ou des délinquants sexuels responsables d'agressions multiples.

Des cours de formation portant spécialement sur les agressions sexuelles contre les enfants devraient être obligatoires pour les juges, les avocats et la police. C'est ce qui se passe dans de nombreux cas à l'heure actuelle, mais

[*Text*]

still defence lawyers who are treating children like evidence. They are being allowed to say to them such things as, "You really enjoyed it, didn't you?" This puts the child in a position of being defensive and trying to prove what happened to them.

• 1200

Upon conviction of child sex assault, the offender should not be released into the community before sentencing, particularly if he is not identified. There is no means for any of us to protect our children if we do not know that someone with multiple sexual offences lives next door to us. Often these people make friends with children very easily.

The sex offender's name should be released but don't tell the relationship of victims, or allow the victims to release their names and identify the offender if they choose to. I gave you an example of that earlier.

Victims should not be treated as evidence.

A copy of the sentence and of the case should be available to the victim free of charge. Right now in the justice system that is not true. In one of the cases I followed as recently as this week, a man who was convicted twice before. . .in May 1991 he was convicted of multiple sexual assaults with his stepdaughter and stepson, who were 9 and 11. The family does not have a copy of the sentencing report.

He warned them the day of his conviction and sentencing that when he got out he would get them. The judge heard him. The lawyers heard him. The sheriffs heard him. The victims, because of Bill C-36, were to have been warned and notified if this man was ever out on a temporary absence. She found out last week he was out six days over Christmas, in the custody of his parents. They were not warned. They did not know.

His parole hearing was last Wednesday. They were not notified. The letter they had said he would not be eligible for a parole hearing until January 16. The date it was held was January 13. If they hadn't been very careful to watch. . . They found out by accident.

The costs to the victims' families are not covered by anyone. She had to pay her own way to drive all the way to Stave Lake. As a result of the therapy and sexual abuse of her children, she has not been able to work in the last two years, because she's had to be in court and counselling and following the system to make sure it protected her family.

We're in the process right now—I made a call to Doug Lewis' office last week—of finding out how this man was able to apply, when he got federal time, without the victim's family knowing it, and ended up in a minimum-security provincial prison. We want to know why and we want to know how.

[*Translation*]

malheureusement, dans de nombreuses collectivités du pays, il y a toujours des avocats de la défense qui ne tiennent pas compte du fait que les enfants sont des personnes également, et non pas des éléments de preuve. Ils peuvent même leur dire des choses comme: «Cela vous a plu, n'est-ce pas?» L'enfant est alors sur la défensive et doit prouver ce qui lui est arrivé.

Lorsqu'une personne est reconnue coupable d'agression sexuelle à l'endroit d'un enfant, elle ne devrait pas être libérée avant le prononcé de la sentence, particulièrement si son identité n'est pas dévoilée. Il est impossible pour nous de protéger nos enfants si nous ne savons pas que notre voisin a été reconnu coupable d'agressions sexuelles multiples. Souvent, ces gens se lient facilement d'amitié avec les enfants.

On devrait divulguer le nom du délinquant sexuel sans toutefois indiquer sa relation avec les victimes, ou laisser aux victimes le soin de décider si leur nom et celui de l'agresseur seront dévoilés. Je vous en ai donné un exemple un peu plus tôt.

Les victimes ne devraient pas être considérées comme des preuves.

Un exemplaire de la description de la cause et de la peine accordée devrait être envoyé sans frais à la victime. À l'heure actuelle, cela ne se fait pas. Cette semaine, j'ai suivi l'affaire d'un homme qui avait été reconnu coupable deux fois auparavant. . . En mai 1991, il a été reconnu coupable d'agressions sexuelles multiples à l'endroit de sa belle-fille et de son beau-fils âgés de 9 et 11 ans. La famille n'a pas reçu d'exemplaire du prononcé de la sentence.

Le jour de sa condamnation, l'agresseur a menacé sa famille de représailles dès sa sortie de prison. Le juge l'a entendu. Les avocats l'ont entendu. Les shérifs l'ont entendu. Aux termes du projet de loi C-36, les victimes auraient dû être prévenues de toute sortie temporaire de cet homme. Or, la mère de ces enfants a appris la semaine dernière que l'agresseur était sorti de prison pour six jours à Noël, sous la garde de ses parents. On ne l'a pas prévenue. Elle ignorait ce fait.

Son audience de libération conditionnelle s'est tenue mercredi dernier. Les victimes n'en ont pas été avisées. La lettre qui leur avait été envoyée indiquait qu'il ne serait admissible à la libération conditionnelle que le 16 janvier. Or, son audience a eu lieu le 13 janvier. Si les victimes n'avaient pas suivi l'affaire attentivement. . . Elles l'ont appris par hasard.

Tous les coûts engendrés pour les familles des victimes ne sont remboursés par personne. Cette femme a dû payer le coût du voyage jusqu'à Stave Lake. Par suite des agressions sexuelles dont ses enfants ont été victimes et de la thérapie qu'ils ont dû suivre, il lui a été impossible de travailler au cours des deux dernières années, car il lui fallait aller en cour, se rendre à des séances de counselling et suivre attentivement le processus pour s'assurer que sa famille était protégée.

J'ai appelé au bureau de Doug Lewis la semaine dernière pour savoir comment il se fait que cet homme a pu faire une demande de libération conditionnelle à l'insu de ses victimes alors qu'il purgeait une peine fédérale, et comment il se fait qu'il se soit retrouvé dans un établissement provincial à sécurité minimale. Nous voulons savoir pourquoi et comment.

[*Texte*]

Child victims of sexual assault should be given treatment free of charge even if their abusers are not convicted. In many cases the offenders have died or we don't know their whereabouts, so it's impossible to lay charges. But through therapy the counsellors are telling us these are definitely children or adult survivors of abuse.

Lastly, there should be some way for a child five and under to bring charges later in life, when they are old enough to testify. There are no statistics in Canada, but according to Rix Rogers, in the U.S. only about 8% of child sexual assault charges go to trial—that's 8%.

I have some statistics from a victims' assistance organization in British Columbia. They have told us that in the last five years, for children five and under, 80% of those cases have not gone to court. For the 20% that have gone to court, there has not been one single conviction for the sexual assault of a child five and under. Between the ages of five and ten, 60% of those cases have not gone to court. Of the 40% that did go to court, only 20% have had a conviction.

• 1205

Children are more educated by experience than they are by anything else. We are telling our children, and we're also educating our pedophiles. We're saying, the younger you choose the victim, the better chance you have of going undetected and unprosecuted. We're telling the child, why should you go through this hassle, being embarrassed, being interrogated; why should you bother to tell when no one believes you anyway?

Just this week I've received at least three calls from families whose children are in therapy for sexual abuse. They are not going to prosecute because of lack of evidence, because of how young the children are. We hear all the time about false accusations.

I want to clarify this once and for all. About 2% of allegations of sexual abuse that end up in court are false. That's documented. That means 98% are true; we just can't prove it. This is a very serious problem, and in the 2% it's usually a custody battle. The stories that have been in the media in the last week about the little girl who was shut up in that cavern with a television has shocked most of North America. It doesn't shock me. I hear these stories all the time.

Over Christmas numbers of children are abused by friends and family members. They have no protection whatsoever. A little girl disclosed to me this last year of sexual abuse by a relative who lived in her home. She also disclosed to her teacher, who proceeded to call the RCMP. She also disclosed to them. The mother went into an outrage because it was a relative of hers who lived in the home, and forced the little girl to recant. I saw her on the street. She

[*Traduction*]

Les enfants victimes d'agression sexuelle devraient pouvoir obtenir des traitements sans frais même si leurs agresseurs ne sont pas reconnus coupables. Souvent l'agresseur est mort ou ne peut être retrouvé et il est impossible de porter des accusations. Mais les thérapeutes nous disent que ce sont sans aucun doute des enfants et des adultes qui ont été victimes d'agressions sexuelles.

Enfin, on devrait permettre aux enfants de cinq ans et moins de porter des accusations ultérieurement, lorsqu'ils sont en âge de témoigner. Il n'y a pas de statistiques à cet égard au Canada, mais selon Rix Rogers, aux États-Unis, seulement 8 p. 100 des accusations d'agressions sexuelles à l'endroit d'un enfant sont portées devant le tribunaux—8 p. 100 seulement.

Une organisation d'aide aux victimes de la Colombie-Britannique m'a fourni des statistiques. Au cours des cinq dernières années, dans le cas d'enfants de cinq ans et moins, 80 p. 100 des causes n'ont pas été portées devant les tribunaux. Sur les 20 p. 100 de dénonciation ayant fait l'objet de poursuites, pas une seule ne s'est soldée par une condamnation. Dans le cas des enfants de cinq à 10 ans, 60 p. 100 des cas n'ont pas été portés devant les tribunaux. Une condamnation a été prononcée pour seulement la moitié des 40 p. 100 de cas ayant fait l'objet de poursuites.

C'est surtout grâce à l'expérience que les enfants apprennent. Ce que nous disons aux enfants et aux pédophiles, c'est que plus les enfants faisant l'objet d'une agression sexuelle sont jeunes, moins il y a de risques de se faire dénoncer et poursuivre. Nous disons aux enfants: Pourquoi vous faire subir l'épreuve embarrassante d'un interrogatoire? Pourquoi vous donner la peine de dénoncer votre agresseur puisque personne ne vous croira?

Cette semaine seulement, j'ai reçu au moins trois appels de familles dont les enfants suivent une thérapie par suite d'agressions sexuelles. Elles n'intenteront pas de poursuites parce qu'il n'y a pas assez de preuves, parce que les victimes sont trop jeunes. Nous entendons souvent parler de fausses accusations.

À ce sujet, j'aimerais apporter une mise au point. Il a été prouvé que seulement 2 p. 100 des allégations d'agressions sexuelles portées devant les tribunaux sont fausses. Cela signifie donc que 98 p. 100 sont vraies, mais nous ne pouvons les prouver. C'est là un problème très grave. D'ailleurs, les 2 p. 100 de fausses allégations sont souvent faites lorsqu'on se dispute la garde de l'enfant. L'Amérique du Nord a été scandalisée d'apprendre par les médias la semaine dernière qu'une petite fille avait été enfermée dans une caverne avec un téléviseur. Cela ne m'a pas étonnée outre-mesure. J'entends ce genre d'histoire régulièrement.

Pendant le temps des Fêtes, des enfants sont agressés par des amis et des membres de la famille. Ils n'ont aucune protection. Une petite fille m'a dit l'an dernier qu'un parent qui habitait avec sa famille l'agressait sexuellement. Elle en a parlé à son professeur qui s'est adressé à la GRC. Elle a raconté l'histoire aux agents de police. Sa mère a jeté les hauts cris parce qu'on accusait un de ses parents et a forcé la petite fille à se rétracter. L'autre jour, je l'ai vue dans la rue;

[*Text*]

cried and she said, this man tells me not to bother telling anyone again because nobody's going to believe me.

I know it's overpoweringly negative, but it is a situation that has gone on in our society, and we have not changed our attitudes yet. Three and a half years of work, thousands of more victims, and yet we still have no change in law. I hope that now is the time; this is the year. Our children deserve... If we are going to have a future Canada that is not eaten up by this unnatural disaster, we cannot afford to delay any longer to protect our children.

The Chairman: Thank you very much, Monica. When you mentioned the parole hearing on the 13th, it tweaked my memory that I got that phone call from you at 7 p.m. in my Ottawa office saying, what are you going to do about this situation; Bill C-36 isn't being followed. I remember now.

Mr. Wappel: It brings back memories of your last presentation, when we were considering Bill C-36 and the impact it had on the committee.

First of all, you made a number of recommendations. I was busy leafing through your presentation looking for the page where the recommendations were, and therefore I didn't write them down. I couldn't find them. Is it just me? Are they in there?

Ms Rainey: There are three separate packets.

Mr. Wappel: I have only two; I guess that's the problem. So the committee has been given a set of recommendations?

Ms Rainey: Yes. They're separate.

Mr. Wappel: Fine. I'll get that later. What struck me about your presentation was that we live in a state of denial. From my perspective it's being shown just how accurate that statement is. Only now we are hearing about some of the cases of sexual abuse in the 1950s and the 1960s, and as far as I know, it's a situation that has been prevalent throughout the ages. There are, of course, documented stories by Roman historians about how the so-called patrician classes abused children.

• 1210

I guess the problem is that there's really nobody out there advocating, up until now I guess, for children. What scares me flows right from what we heard before your presentation, an article you include in your newsclippings headed, "Pedophilia Steps into the Daylight". It says:

> Leading sex researchers and educators are touting the benefit of adult-child sex and are calling for more studies to prove it.

It makes you shake your head when you read about doctors at Johns Hopkins University, a respected North American university—I thought it was respected—advocating adult-child sex. It's unbelievable.

Ms Rainey: I believe that is one of the reasons why nothing has been done. It was mentioned in the prior presentation. Unfortunately there are pedophile advocates in every walk of life, often very powerful, often having control over what gets passed, and what kinds of sentences and all of those things.

[*Translation*]

elle s'est mise à pleurer et m'a dit que l'agresseur lui disait qu'il ne valait pas la peine pour elle de le dénoncer puisque personne ne la croirait.

Ce tableau peut vous sembler très sombre, mais ce genre de situation existe dans notre société et nous n'avons toujours pas changé notre attitude. Après trois ans et demi de travail, des milliers d'autres victimes, nous n'avons toujours pas modifié nos lois. Le temps est venu de le faire, dès cette année. Nos enfants méritent... Si nous ne voulons pas que le Canada de l'avenir soit miné par ces atrocités, nous devons protéger nos enfants.

Le président: Merci beaucoup, Monica. Lorsque vous avez mentionné l'audience de libération conditionnelle du 13, cela m'a rappelé que vous m'aviez appelé à 19 heures ce jour-là, à mon bureau d'Ottawa, pour me demander ce que je ferais, puisque le projet de loi C-36 n'était pas respecté. Je m'en souviens maintenant.

M. Wappel: Cela me rappelle aussi le mémoire que vous nous aviez présenté lorsque notre comité étudiait le projet de loi C-36.

Vous avez fait plusieurs recommandations. J'ai feuilleté votre mémoire à la recherche de ces recommandations, mais je ne les ai pas trouvées. Est-ce de ma faute? Vos recommandations y figurent-elles?

Mme Rainey: Il y a trois documents distincts.

M. Wappel: Je n'en ai que deux; c'est probablement cela le problème. Vous avez remis vos recommandations au comité?

Mme Rainey: Oui, dans un document distinct.

M. Wappel: Très bien. J'y reviendrai plus tard. Ce que je retiens de votre exposé, c'est que nous refusons d'admettre la réalité. Pour ma part, j'estime que vos déclarations sont justes. Nous commençons à peine à entendre parler des cas d'agressions sexuelles qui se sont produits dans les années cinquante et soixante. Il semble donc que ce genre de choses a toujours existé. Bien entendu, les historiens romains ont raconté l'exploitation des enfants par ceux qu'on appelait les praticiens.

Le problème, c'est que personne ne s'est vraiment porté à la défense des droits des enfants jusqu'à présent. Mes craintes découlent de ce que nous avons entendu avant votre exposé, d'un article que vous avez inclus dans vos coupures de presse et intitulé «La pédophilie sort de l'ombre». On y dit ceci:

> D'éminents éducateurs et sexologues vantent les bienfaits des relations sexuelles entre adultes et enfants et demandent que des études supplémentaires soient effectuées pour prouver leurs affirmations.

Que dire quand des médecins de l'Université Johns Hopkins, une université respectée d'Amérique du Nord, du moins, je croyais qu'elle était digne de respect, préconisent les relations sexuelles entre adultes et enfants? C'est incroyable.

Mme Rainey: Voilà pourquoi, notamment, rien n'a encore été fait. On y a fait allusion dans l'exposé précédent. Malheureusement, des gens de toutes les couches de la société défendent la pédophilie, souvent avec vigueur, et ces gens ont souvent un certain contrôle sur les politiques adoptées et les sentences prononcées.

[*Texte*]

One of the groups that Detective Wolff mentioned was the Rene Guyon Society. I put some material from them in my package, with the news clippings, that is so nauseating that I couldn't read it all at once, advocating anal sex with a four-year old and telling them exactly how to do it; and encouraging masturbation between adults and children of any age, including babies. Yes, it is very sick, and our denial and our looking the other way do nothing to protect these children.

Mr. Wappel: I was also struck, although I suppose one can always find cases on the opposite extreme, by your comparison of the sentence handed to the flamingo killer with some of the sentences that have been handed to child molesters. We're here talking about crime prevention. As I said before, we've heard repeatedly how many of the present offenders were in fact abused as children. I take it this is something you're finding in your research.

Ms Rainey: The percentages can vary depending on the specific study, but it's safe to say at least two-thirds tend to reoffend and be abusers. That's why we need to deal with treatment of these children at the time they disclose, because if we don't. . .

One of the victims whose family I've been in touch with in the last week is now 13. His father was convicted, but he lives for the day when he can get a gun and shoot him. Why do you think that is? He hasn't had treatment. Also, the man who abused him hasn't had treatment. We're creating a rage inside these children because we are not showing them that their value is worth doing something about it.

Mr. Wappel: If you had to distil your recommendations to one recommendation for this committee to consider, what would it be?

Ms Rainey: I don't know if it's possible to make it into one recommendation because it is such a complex issue; they're all intertwined. There is no way to cut this issue down to one, because in terms of prohibiting a convicted sex offender from holding a position of trust or authority we might be able to do that in professional institutions, but what are we going to do in terms of families? They are responsible for the care of children. If a father has abused his children, do we say that children can't live in the home any more? It's complicated. It's very complicated.

That's why treatment is one of the things we advocate. That's why for serious repeat offenders we say they need to be identified, and for the serious ones they should not be out.

When I was in Ottawa the first of December we talked about closing the gaps between the justice system and the Mental Health Act for diminished responsibility. Men like Clifford Olson are not insane. He doesn't qualify for insanity. He knows how to get dressed. He is a very bright man. But if he had not been given an indefinite sentence and declared a dangerous offender, he'd be out again. Unfortunately, there aren't very many who are identified as dangerous offenders.

[*Traduction*]

Le détective Wolff a mentionné l'association Rene Guyon. J'ai inclus aux coupures de presse des extraits de leurs documents qui sont si dégoûtants que je n'ai pu les lire en une seule fois; on y préconise par exemple la pratique du sexe anal avec un enfant de quatre ans, avec instructions détaillées; on y encourage la masturbation entre adulte et enfant de tout âge, même avec des bébés. C'est tout à fait ignoble, et tant que nous refuserons d'admettre la réalité, nos enfants seront sans protection.

M. Wappel: Il est toujours facile de trouver des cas extrêmes, je suppose, mais j'ai été frappé par votre comparaison de la peine imposée au tueur de flamands roses avec celle qu'avaient reçue des pédophiles. Nous discutons ici de prévention du crime. Je l'ai déjà dit, et nous l'avons entendu à maintes reprises, bon nombre des agresseurs d'aujourd'hui ont été eux-mêmes victimes d'agressions lorsqu'ils étaient enfants. J'en conclus que c'est aussi une de vos constatations.

Mme Rainey: Les pourcentages varient d'une étude à l'autre, mais on peut dire qu'au moins deux tiers des enfants agressés deviennent à leur tour des agresseurs. Voilà pourquoi ces enfants ont besoin de traitement dès qu'ils dénoncent l'agression, sinon. . .

Au cours de la semaine dernière, j'ai été en contact avec une victime qui est maintenant âgée de 13 ans. Son père a été condamné, mais ce garçon ne rêve que du jour où il se procurera un fusil pour le tuer. Comment cela se fait-il selon vous? Il n'a reçu aucun traitement, son agresseur non plus. Ces enfants entretiennent une rage intérieure parce que nous ne leur démontrons pas qu'ils sont des personnes de valeur.

M. Wappel: Si vous deviez résumer vos recommandations en une seule, quelle serait-elle?

Mme Rainey: J'ignore si c'est possible car les enjeux sont complexes et interdépendants. Il est impossible de ramener le problème à une seule question; ainsi, il faudrait interdire aux personnes condamnées pour agression sexuelle d'occuper des postes de confiance ou d'autorité; cela pourrait se faire dans les institutions professionnelles, mais serait impossible dans les familles. Ces personnes sont souvent responsables d'enfants. Si un père agresse ses enfants, devons-nous retirer ces enfants de leur foyer pour de bon? C'est un problème compliqué, très complexe.

Voilà pourquoi nous préconisons le traitement. Les récidivistes devraient être identifiés et ceux qui commettent des infractions graves ne devraient pas sortir de prison.

Lorsque j'étais à Ottawa le 1er décembre, nous avons parlé de la nécessité de combler le fossé entre le système judiciaire et les dispositions de la Loi sur la santé mentale concernant la responsabilité réduite. Les hommes comme Clifford Olson ne sont pas des aliénés. Il n'a pas les caractéristiques d'un malade mental. Il sait comment s'habiller. C'est un homme très intelligent. Mais si on ne lui avait pas imposé une peine d'une durée indéterminée et s'il

[*Text*]

So they are back on the streets, unidentified, untreated, and without the community knowing who and where they are.

[*Translation*]

n'avait pas été déclaré contrevenant dangereux, il ne serait plus en prison. Très peu d'entre eux, malheureusement, sont cependant identifiés comme étant dangereux. Ils se retrouvent donc en liberté, sans avoir été identifiés, sans avoir subi de traitement et sans que la communauté sache ce qu'ils sont et où ils sont.

• 1215

Mr. Wappel: Surely there's your theme, identification. You've mentioned it on a number of occasions. We don't know who is prowling amongst us, and our children don't know. Would that not be—and I don't want to lead you in any way—

M. Wappel: L'identification, c'est donc le terme sur lequel vous insistez. Vous l'avez mentionné déjà à plusieurs reprises: nous ne savons pas qui rôde parmi nous et nos enfants ne le savent pas non plus. Ne pourrait-on pas dire—et je ne veux pas vous faire dire quoi que ce soit...

Ms Rainey: No, it's one. It's the area for the most serious of offenders. Because they do have multiple victims, we really do need to deal with the sexual predator. We need to develop a sexual predator definition and we need to develop a law that will begin... That's why we were responsible for bringing that law from Washington State to the province and to the federal government back in May and June.

Mme Rainey: Non, c'en est un. Il s'agit des délinquants coupables des crimes les plus graves. Il faut vraiment s'occuper du cas du prédateur sexuel, car il fait plusieurs victimes. Nous devons définir cette expression, le prédateur sexuel, et nous devons adopter une loi qui commencera... C'est d'ailleurs pourquoi nous avons assumé la responsabilité de présenter cette loi de l'État de Washington à la province et au gouvernement fédéral, en mai et en juin.

Mr. Wappel: Let's talk about identification, because your first proposal doesn't say prohibit convicted sex predators from holding positions; it says sex offenders.

M. Wappel: Parlons donc de l'identification, car le premier projet que vous avez présenté n'interdit pas à un prédateur sexuel reconnu coupable d'occuper un poste. Ce projet parle des délinquants sexuels.

Ms Rainey: Yes, but we're talking about two separate—

Mme Rainey: Oui, mais nous parlons de deux éléments distincts...

Mr. Wappel: So once they have been convicted of a sex offence, your recommendation is that they should be prohibited from holding a position of trust or authority with children, period.

M. Wappel: Donc, une fois que l'inculpé a été trouvé coupable d'une infraction d'ordre sexuel, vous recommandez qu'on lui interdise d'occuper un poste de confiance ou lui permettant d'exercer une autorité sur des enfants, et c'est tout.

If that is true, they have to be identified; otherwise, how does anybody know? How does a Boy Scout group know that this potential leader is in fact a convicted sex offender? That has to be through identification, does it not? If it does, how does that reconcile with rehabilitation?

Si c'est bien le cas, il faut que ces individus soient identifiés; sans quoi, comment peut-on les repérer? Comment est-ce qu'une troupe de scouts peut savoir qu'un chef de troupe potentiel a, en fait, été trouvé coupable d'une infraction d'ordre sexuel? Il faut qu'il y ait identification, n'est-ce pas? Mais alors, comment concilier cela avec la réhabilitation?

Ms Rainey: Okay. According to Washington State, there are three levels of offenders. There's level one, where just the police are notified. Perhaps this was a first-time offence and what they might consider minor, although sex offences against children I consider to be major. Anyway, it would be a first-level offender. The community would not be identified.

Mme. Rainey: Bon. D'après l'État de Washington, les délinquants peuvent être groupés en trois catégories. Pour la première, seule la police est informée. Il s'agit alors peut-être d'une première infraction que l'on pourrait qualifier de mineure, bien que les infractions d'ordre sexuel impliquant des enfants me semblent être toujours graves. De toute façon, ce serait un délinquant de première catégorie. La communauté ne serait pas informée.

The second level is more serious, where schools, volunteer organizations, and the police would be notified.

La deuxième catégorie concerne des actes plus graves et alors les écoles, les organismes bénévoles ainsi que la police seraient informés.

The third level is where the sexual predator would be notified to the community. That's the repeat, violent, serious offender.

Dans la troisième catégorie, nous trouvons le prédateur sexuel et c'est alors toute la communauté qui est avisée. Il s'agit d'une personne coupable d'agressions graves et violentes, et d'un récidiviste.

[*Texte*]

So we're not saying that you should identify every single person that's ever, for example, been convicted of indecent exposure. I'm not saying that necessarily that man's name needs to be released to the community. He can get help. He can perhaps be rehabilitated. It's those who are on the opposite end, the very serious offenders, that I'm talking about.

Mr. Wappel: I would like to point out to you the dilemma that we face. You said—and I think it's accurate to quote you—the convicted, repeat, violent sexual offender. Now, what is violent? The committee has been struggling with this. Is a person who is repeatedly sexually abusing children but not using violence in the way we normally understand it, such as penetration, for example. . .that person is a repeat sexual offender. Where would you draw the line? Would it be a repeat sexual offender who may have multiple convictions for, as you put it, masturbating in front of girls or boys, or anything else that doesn't involve physical violence? I would consider psychological violence there, too, for example.

Ms Rainey: Of course.

Mr. Wappel: But we have to have some direction. We can't go all over the place.

Ms Rainey: I've been doing this long enough to know that you have to walk before you can run, and right now—

Mr. Wappel: I think we're at the crawling stage right now. We haven't even walked yet.

Ms Rainey: Exactly. We haven't done much of anything to protect children in this arena. Someone who has had several offences of oral sex—I hate the term "fondling" because I think it demeans what they're actually doing to the children, and "sexual touching" is also misleading. Someone who's been involved in performing these kinds of acts, forcing children to do things to each other, putting objects in them, that's a violent sexual predator.

Mr. Waddell: The message I'm getting is that the community is starting to deal seriously with the problem of sexual abuse of children, and in that respect the community is ahead of our politicians. It's about time we faced this issue, and I thank you for presenting this today.

I have a couple of questions. I came upon that Manitoba study that I had referred to, the sergeant who testified before. It was a 1992 Manitoba study of 35 teenage sex offenders, all 14 years of age, who were taking part in an 18-month treatment program. This was part of a pilot project run by Marymound family resource centre. They found that almost 90% of the boys had been victims of sexual abuse and many of their families had histories of intergenerational physical

[*Traduction*]

Nous ne disons pas qu'il faut identifier tout individu qui ait jamais été trouvé coupable d'un attentat à la pudeur. Je ne pense pas que le nom d'un tel individu doive obligatoirement être connu de la communauté. Il peut obtenir une aide; il peut peut-être être réhabilité. Ceux dont je parle, ce sont les contrevenants qui se trouvent à l'autre extrémité, ceux qui ont commis des actes très graves.

M. Wappel: Je voudrais vous mentionner le dilemme qui nous confronte. Vous avez dit—et je crois bien reprendre vos termes—qu'il s'agit d'individus trouvés coupables d'agressions sexuelles violentes, et de récidivistes. Mais que faut-il comprendre par violent? Le comité se débat pour essayer de trouver une réponse. Disons qu'il s'agit d'un individu qui a à plusieurs reprises agressé sexuellement des enfants, mais n'a pas eu recours à la violence au sens que l'on donne normalement à ce terme, la pénétration, par exemple,. . . il s'agit d'un récidiviste, pourtant. Où faut-il établir la distinction? S'agit-il d'un délinquant sexuel récidiviste qui a été trouvé coupable à plusieurs reprises pour, comme vous l'avez dit, s'être masturbé devant des petites filles et des petits garçons, ou s'agit-il de tout autre acte qui ne comporte pas un élément de violence physique? On peut également penser à la violence psychologique.

Mme Rainey: Naturellement.

M. Wappel: Mais il nous faut choisir une orientation. On ne peut pas aller dans toutes les directions.

Mme Rainey: Je travaille dans ce domaine depuis assez longtemps pour savoir qu'il faut apprendre à marcher avant de pouvoir courir et, pour le moment,. . .

M. Wappel: Quant à nous, pour le moment, nous sommes encore à quatre pattes. Nous n'avons pas encore appris à marcher.

Mme Rainey: Exactement. Nous n'avons pas fait grand-chose pour protéger les enfants dans ce domaine. Pensons à un individu qui a été trouvé coupable à plusieurs reprises de rapports sexuels oraux—je déteste le terme «caresse» car il déforme ce qui est fait, en réalité, aux enfants, et l'expression «attouchements sexuels» est également trompeuse. Donc, un individu qui se livre à ces actes, ou qui force les enfants à commettre des actes sexuels entre eux, ou qui introduit des objets dans les orifices du corps, un tel individu est un prédateur sexuel.

M. Waddell: Le message qui me parvient c'est que la communauté commence à vouloir traiter sérieusement de la question de l'exploitation sexuelle des enfants et, à ce sujet, la communauté a pris de l'avance sur les politiciens. Il est temps que nous nous attaquions à cette question, et je vous remercie de nous l'avoir soumise aujourd'hui.

Je voudrais vous poser une ou deux questions. J'ai eu en main l'étude faite au Manitoba qui a été mentionnée par le sergent qui a témoigné avant vous. Cette étude réalisée au Manitoba en 1992 porte sur 35 adolescents inculpés d'infractions d'ordre sexuel, tous âgés de 14 ans, et qui participent à un traitement d'une durée de 18 mois. Cette étude faisait partie d'un projet pilote de la Marymound family resource centre, et a révélé que presque 90 p. 100 des

[*Text*]

and sexual abuse. That's in a CCJA bulletin of September 15, 1992, at page 23.

• 1220

So there's a little bit of criminology substance for the point, which was well made, that it repeats itself and victims become offenders, and so on. That's why it's so insidious.

You talked about treatment. Is there really treatment, Monica?

Ms Rainey: There probably is not for the sexual predator. I really believe that for the ones that would be at the end of the scale, which would be the Clifford Olsons and the Wesley Alan Dodds, there just is no treatment.

Mr. Waddell: What about the guy on the video, where it appeared that he was trying to stay away from those things, that he was aware of his treatment?

Ms Rainey: There is no cure; all of the clinicians who deal with this will tell you that there is no cure. It's like alcoholism. It takes behaviour modification, which means that they need to stay out of situations that would lead them into reoffending.

I didn't have time to mention this, but in my presentation, which you have. . . I have corresponded with a repeat multiple sex offender who is in federal prison—

Mr. Waddell: I was reading that, yes.

Ms Rainey: —and he has documented for us the fact that even though he's had seven years of treatment, he knows that one of the consequences of his disease is that he can never work with children or associate with children unnecessarily or be with them unsupervised.

Mr. Waddell: But if he can do that, can he function in the society with the children being protected?

Ms Rainey: But that involves a lot of the changes we're asking for that don't exist right now. As it is right now, most of these people are not known. Often members of their families don't know. A lot of the stepfathers who are reoffending have sexual offence histories. They're linking up with single women with children and they're getting into situations, over and over again, where they have the opportunity to reoffend.

Mr. Waddell: I'm glad you brought the family matter up, because to me that is the most difficult matter: if it's going on in a family, whether the state should intervene directly in the family and split it up over the issue. I don't know if you have any further thoughts on that.

[*Translation*]

jeunes garçons avaient été victimes d'abus sexuels et que leur famille, dans bien des cas, présentaient des antécédents de mauvais traitements physiques et sexuels intergénération. Ces renseignements ont été publiés dans le bulletin du 15 septembre 1992 de l'Association canadienne de justice pénale, à la page 23.

La criminologie apporte donc un petit élément de preuve à l'appui de la remarque souvent faite, à juste titre, que les victimes deviennent des contrevenants, et que le cycle se perpétue. C'est pour cela que la situation est si insidieuse.

Vous avez parlé de traitement. Pensez-vous vraiment qu'un traitement existe, Monica?

Mme Rainey: Probablement pas pour le prédateur sexuel. Pour les cas les plus graves, les Clifford Olsons et les Wesley Alan Dodds, il n'y a tout simplement pas de traitement possible.

M. Waddell: Que pensez-vous de ce type sur la bande vidéo qui semblait essayer d'éviter ce genre de traitement, et réaliser qu'il subissait un traitement?

Mme Rainey: Il n'y a pas de remède; tous les cliniciens qui s'occupent de cette question vous diront qu'il n'y en a pas. C'est comme l'alcoolisme. Il faut modifier les comportements, ce qui veut dire qu'il faut que ces individus évitent toute situation qui pourrait entraîner une récidive.

Je n'ai pas eu le temps de le dire, mais dans le mémoire que je vous ai soumis. . . J'ai eu des échanges de correspondance avec un contrevenant récidiviste coupable de multiples agressions sexuelles; il est actuellement détenu dans une prison fédérale.

M. Waddell: Oui, j'ai lu ce passage.

Mme Rainey: Et il nous a démontré que bien qu'il ait suivi un traitement pendant sept ans, il sait que l'une des conséquences de sa maladie est qu'il ne pourra jamais travailler avec des enfants ou être en leur présence sans nécessité ou sans supervision.

M. Waddell: Mais s'il réalise cela, pourra-t-il fonctionner dans la société si les enfants sont protégés?

Mme Rainey: Cela demanderait bien des changements que nous demandons mais qui n'ont pas été réalisés jusqu'à présent. Actuellement, la plupart de ces gens ne sont pas connus; souvent même les membres de leur famille ne sont pas au courant. Dans bien des cas, les beaux-pères qui récidivent ont des antécédents d'agression sexuelle. Ils s'attachent à des femmes qui vivent seules avec leurs enfants, ce qui leur donne, encore une fois, la possibilité de récidiver.

M. Waddell: Je suis heureux que vous ayez mentionné la famille, car, à mes yeux, cela soulève les questions les plus difficiles. Si ces situations se posent au sein d'une famille, l'État devrait-il intervenir directement et faire éclater la famille du fait de cette situation? Je me demande si vous pourriez commenter à ce sujet.

[*Texte*]

Ms Rainey: I know we're hearing all the time that 80% or 85% of abuse takes place in the family; but the multiple abuser study states that the reality is that many of the people who are doing it are professionals. So they aren't necessarily abusing just within the family, either; they're abusing in other areas as well. In many of the cases I cited, yes, maybe a child or stepchild was abused, but so were their friends.

Mr. Waddell: I want to put the issue of false accusations to you. I've been listening to what you've said and I've met with you in Ottawa and we've talked about it. I put this for a reason, because I think that to get support from a wider element of the public, society, this has to be faced, because they're afraid of this.

I'll give you an example. Let's say there is a custody battle and one of the parties says of the other party, well, he molested or she molested the children. It's a pretty serious charge. You don't have to be Woody Allen. It's a serious charge, and you can destroy someone's career or reputation by calling them a pedophile. Just call them that and see what happens.

The other thing is the case of a teacher, a disgruntled student who says, oh, well, Mr. Smith fondled me. That could be the end of that guy's career, family, and everything. I think there was a case of a Richmond teacher and it took a while to clear his name. Perhaps it's my background as a lawyer that makes me concerned about that.

You said that only 2% of the accusations were false. Where does that figure come from? Can you document that?

Ms Rainey: Actually, I got it from the Institute for the Prevention of Child Abuse, in Toronto. So they must have a documented study.

• 1225

Mr. Waddell: The question then would be, what protections do we have for false accusations?

Ms Rainey: When I looked into what is involved in the prosecution of child sexual assault cases, I interviewed Superintendent Roseberry of our local RCMP. He is now the regional manager. I asked him that. I said, we hear so much about it, and of course it would be horrible to be falsely accused and to have your life ruined because of an accusation that is unjust; but tell me, from your experience in your years in the police detachment, how many cases you have had where you were able to identify that these were definitely false accusations. He said that he had four, but they were able to find out before it went to court.

Of course there is no perfect system, but the reality right now is that we have thousands getting off.

Mr. Waddell: You are saying we are erring on the other side.

Ms Rainey: Yes.

[*Traduction*]

Mme Rainey: On nous dit toujours que de 80 à 85 p. 100 des agressions sexuelles ont lieu au sein des familles. Toutefois, l'étude sur les responsables d'agressions multiples précise que, dans les faits, il s'agit souvent de professionnels. Les agressions ne sont donc pas limitées à la famille; les coupables agissent dans d'autres domaines également. Dans bien des cas que j'ai mentionnés, c'est exact, la victime pouvait être l'enfant du perpétrateur, ou l'enfant d'un autre lit, mais cela pouvait être également des amis de ces enfants.

M. Waddell: Je désire passer maintenant à la question des fausses accusations. J'ai écouté votre exposé et, d'ailleurs, je vous avais déjà rencontrée à Ottawa et nous avions parlé de cette question. Si j'en parle, c'est parce que j'estime que nous devons l'aborder si nous voulons avoir l'appui d'une plus grande partie du public, de la société, qui craint cette situation.

Voici un exemple. Disons que des conjoints se disputent la garde des enfants et que l'un deux déclare que l'autre a molesté les enfants. C'est une accusation assez grave. Même si on ne s'appelle pas Woody Allen, on peut voir sa carrière et sa réputation détruites quand on est accusé d'être pédophile. Il suffit de lancer ce mot, et on voit ce qui arrive.

On peut également penser à la situation d'un enseignant, si un étudiant mécontent déclare que M. Smith l'a caressé. Cela pourrait mettre un terme à la carrière de ce professeur, détruire sa famille, lui faire tout perdre. Je crois que cela est arrivé à Richmond à un enseignant qui a dû consacrer beaucoup de temps à se disculper. C'est peut-être parce que je suis avocat que cette question m'inquiète.

Vous avez déclaré que seulement 2 p. 100 des accusations sont fausses. D'où vient ce chiffre? Pouvez-vous le documenter?

Mme Rainey: En fait, je l'ai obtenu de l'Institute for the Prevention of Child Abuse, à Toronto. Il doit sûrement exister une étude documentée à ce sujet.

M. Waddell: La question serait donc de savoir comment nous pouvons nous protéger contre de fausses accusations?

Mme Rainey: Quand j'ai examiné ce que l'avocat de la poursuite devait faire pour préparer une cause d'agression sexuelle à l'endroit d'un enfant, j'ai rencontré le surintendant Roseberry responsable de la GRC dans notre région. Je lui ai posé la même question. Il m'a répondu qu'on parlait beaucoup de cela et qu'il serait certainement très fâcheux de lancer une fausse accusation qui pourrait ruiner l'individu visé; je lui ai alors demandé de préciser combien de cas il avait rencontrés au cours de ses années de service à la GRC où l'accusation était fausse sans aucun doute. Il a répondu qu'il avait connu quatre cas, mais que la nature de l'accusation avait été décelée avant que la cause ne soit portée devant les tribunaux.

Évidemment, aucun système n'est parfait, mais la réalité est que nous avons actuellement des milliers d'individus qui échappent à la justice.

M. Waddell: Vous dites donc que nous errons de l'autre côté.

Mme Rainey: Oui.

[*Text*]

Mr. Waddell: With respect to the provincial matter, I'll flag that, and I'll do what I can to talk to anyone I know in the provincial government about that. Have there been any recent developments on that?

Ms Rainey: Not that we have been able to find out.

Mr. Thorkelson: I would like to thank you for coming before us. I believe you have made presentations on both Bill C-36 and the sexual assault bill.

I was interested in your comment, in the latter part of your presentation, about the charter.

Ms Rainey: The part I didn't have time to say.

Mr. Thorkelson: Right. You make an argument that the charter prevents us from identifying people; that banks and trust companies can refuse to hire people who have been convicted of theft, but someone who is convicted of child molestation and serves his time is cleared, and then presumably there is nothing to say that schools couldn't hire that person.

It is my view that the charter has been good for Canada, in some senses, but in some senses it has not been as good. Can you elaborate on how you feel this should be dealt with?

Ms Rainey: I have had it thrown in my face almost daily in terms of what we are asking for not being acceptable. I am always told that it is the charter. I can't believe that was the original intent of the charter. I believe the intent of the charter was to protect individual rights, and we need that in a democracy; but I also believe that the intent was for the protection of society. That is stated as well.

We still haven't changed our societal attitudes about sexual abuse. It is a part of the education process. We have allowed banks to have this standard, and we have said that makes sense to us. If you've committed a theft and you've stolen, you are probably not a good risk in a place where there is a lot of money; you are not bondable. I haven't seen anyone challenge the charter on that. Canada Post will not hire anyone with a criminal conviction of any kind. I said in my presentation that I don't care who delivers my mail. I haven't seen my mailman in at least a year, because I'm at work, but I care who is with my children.

Mr. Thorkelson: Have you thought of challenging the charter?

Ms Rainey: I would. . . And what is interesting is that in terms of legal representation, 10 lawyers jump forward in the area of defending the rights of convicted offenders, but we haven't had any lawyers jump forward to defend the rights of children.

Mr. Waddell: Use the Court Challenges Program.

[*Translation*]

M. Waddell: En ce qui concerne l'aspect provincial, j'en prends note et je ferai tout mon possible pour en parler avec les personnes que je connais au gouvernement provincial. Y a-t-il du nouveau à ce sujet?

Mme Rainey: Pas à ma connaissance.

M. Thorkelson: Je vous remercie d'avoir bien voulu comparaître devant nous. Je crois que vous avez également comparu devant les comités étudiant le projet de loi C-36 et celui concernant l'agression sexuelle.

J'ai noté avec intérêt, dans la dernière partie de votre exposé, votre référence à la Charte.

Mme Rainey: C'est la partie que je n'ai pas eu le temps de présenter.

M. Thorkelson: C'est exact. Vous dites que la Charte nous empêche de dévoiler l'identité des individus; que les banques et les compagnies de fiducie peuvent refuser d'engager une personne qui a été trouvée coupable de vol, mais qu'un individu coupable d'avoir agressé un enfant et qui a purgé sa peine est disculpé et que l'on peut donc croire que rien ne dit qu'une école ne peut pas engager cet individu.

À mon avis, la Charte s'est révélée être une bonne chose pour le Canada, d'un certain point de vue, mais, dans d'autres cas, ses conséquences ont été moins bonnes. Pouvez-vous nous dire comment, à votre avis, on pourrait régler cette question?

Mme Rainey: C'est un argument qu'on me lance à la figure pratiquement tous les jours pour me dire que ce que nous demandons n'est pas acceptable. On me renvoie toujours à la Charte. Je ne peux pas croire que c'était là l'intention originale des rédacteurs de la Charte. Je crois que le but visé était la protection des droits individuels, et cela est nécessaire dans une démocratie; mais je crois également que l'on voulait protéger la société. C'est d'ailleurs également indiqué.

Nous n'avons toujours pas changé les attitudes de la société vis-à-vis des infractions sexuelles. En partie, il s'agit d'un processus d'éducation. Nous avons permis aux banques d'adopter une norme, et nous avons dit que cela était tout à fait acceptable. Si vous avez volé, vous présentez probablement un risque dans un endroit où il y a beaucoup d'argent; vous ne pouvez être admis à un cautionnement. Et pourtant, à ma connaissance, personne n'a invoqué la Charte à ce sujet. Par ailleurs, Postes Canada n'engage personne ayant un casier judiciaire quelconque. Comme je le dis dans ma présentation, peu m'importe qui livre mon courrier. Cela fait au moins un an que je n'ai pas vu mon facteur, parce que je suis au travail quand il passe, mais je veux savoir qui est avec mes enfants.

M. Thorkelson: Avez-vous pensé à contester la Charte?

Mme Rainey: Je pourrais. . . Il est intéressant de noter que quand il s'agit d'avoir un avocat, dix d'entre eux vont se précipiter pour défendre les droits d'un contrevenant trouvé coupable, mais je n'ai jamais vu d'avocat se précipiter pour défendre les droits des enfants.

M. Waddell: Vous pouvez recourir au Programme de contestations judiciaires.

[*Texte*]

Mr. Thorkelson: I used to sit on a committee that is no longer a committee of the House of Commons, the privileges and elections and private members' business committee, where private members would bring forward bills. They would present them to us, saying, I'd like to present this, and I would like it to be made votable, and they would argue it with us. Then a Department of Justice lawyer would come along and say that it violated the charter. We were always saying, why don't we pass this law and allow the Supreme Court or the various court. . .?

• 1230

As you say, the courts are there to weigh individual rights against the rights of the collectivity, but we seem to be so afraid of this charter. It's so easy to say that it won't meet the charter, but we've rarely tested it.

Ms Rainey: We've forgotten the spirit of the law. Whenever you get down to the legality, the letter of the law, the law doesn't work. It requires us to understand the intent and the spirit in which the law was created.

Mr. Thorkelson: You've had a few years' experience in this. Do you think there's been an erosion of our ability to protect children? Perhaps offenders are getting more rights through successive court cases? I'm specifically thinking of identifying them—the privacy versus the public interest of offenders.

Ms Rainey: There is, and there's an erosion in our society of so many values that we once held to be important for the safety of children. The presentation before mine highlighted the area that's become completely uncontrolled in our country. We're always looking at the personal rights of everyone, and no longer looking at how those freedoms affect other people. You do not have a right to engage in a criminal offence if it hurts the people around you. We find it easy to crack down on things like safety issues. You're not allowed in British Columbia to tow a trailer with a tow-rope. You can get a $1,000 fine for doing that and you can be hammered with that. That's easy. But you can molest a child, and because they say you can't prove there's any long-term damage to that child, you get the same fine.

Mr. Thorkelson: I have just a final comment. It's a very difficult issue for me, and I think I agree with your previous comment. Maybe we have erred too much on one side. We have to balance the rights, but we maybe should protect society. You might just want to comment on how the offender has been cured in the film. The committee may not know that. What has happened to him?

Ms Rainey: Wesley Alan Dodd was executed last month.

Mr. Wappel: At his own request.

[*Traduction*]

M. Thorkelson: J'ai été membre d'un comité de la Chambre des communes, qui n'existe plus d'ailleurs, le Comité des privilèges et élections et des affaires des députés, à qui les députés pouvaient présenter des projets de loi d'initiative parlementaire. Ils se présentaient donc devant nous pour expliquer leurs projets et demander qu'ils puissent faire l'objet d'un vote. Nous avions eu alors une discussion à ce sujet. Mais il se trouvait avait toujours un avocat du ministère de la Justice qui se présentait et indiquait que le projet de loi allait à l'encontre de la Charte. Notre réponse était toujours la même: Pourquoi ne pas adopter cette loi et permettre à la Cour suprême et aux différents tribunaux. . .?

Comme vous l'avez dit, les cours de justice existent pour établir un équilibre entre les droits de l'individu et ceux de la collectivité, mais il semble que nous avons une peur bleue de la Charte. Il est facile de dire que les exigences de la Charte ne sont pas respectées, mais cela est rarement mis à l'épreuve.

Mme Rainey: Nous avons oublié l'esprit de la loi. Quand on tombe dans le légalisme, la lettre de la loi, le droit ne joue plus. Il nous faut comprendre l'intention et l'esprit qui ont guidé la rédaction de la loi.

M. Thorkelson: Vous avez quelques années d'expérience dans ce domaine. Estimez-vous qu'il y a eu érosion de notre capacité de protéger nos enfants? Peut-on dire qu'une succession de décisions juridiques ont étendu les droits des contrevenants? Je pense plus particulièrement à leur identification. La protection de la vie privée des contrevenants d'une part, et l'intérêt public d'autre part.

Mme Rainey: Il y a érosion, et c'est une érosion qui s'étend également à bien des valeurs que notre société considérait comme importantes pour la sécurité des enfants. L'intervenant qui m'a précédée a mentionné particulièrement un domaine qui est absolument sans contrôle dans notre société. Nous nous concentrons sur les droits individuels, et nous ne pensons plus à la façon dont les autres personnes peuvent être affectées. Nul n'a le droit de commettre un crime, si cela nuit à quelqu'un d'autre. Nous n'avons aucune difficulté à sévir quand il s'agit de la sécurité. En Colombie-Britannique, on n'a pas le droit de tirer une remorque avec une corde; cela pourrait donner lieu à une amende de 1 000$, ce qui est assez sévère. Ce genre de choses est facile. Mais on peut molester un enfant, et parce que l'on dit qu'on ne peut faire la preuve de dommages à long terme pour l'enfant, l'amende est du même montant.

M. Thorkelson: Un dernier commentaire. C'est une question qui est très difficile pour moi, et je crois d'ailleurs être d'accord avec votre dernier commentaire. Nous avons peut-être trop penché d'un côté. Il faut équilibrer les différents droits, mais la société devrait également peut-être être protégée. J'aimerais vous entendre au sujet de la façon dont le contrevenant a été guéri dans le film. Le comité n'est peut-être pas au courant. Que lui est-il arrivé?

Mme Rainey: Wesley Alan Dodd a été exécuté le mois dernier.

M. Wappel: À sa demande.

[*Text*]

Ms Rainey: Yes.

Mr. Thorkelson: Yes, at his own request. On your recommendation about specific prisons being designated, have you discussed this with the Corrections people? Have they presented any arguments as to why this would not be a good idea?

Ms Rainey: Dr. Marshall, who developed the sex offender treatment program for the Kingston Penitentiary, has been advocating this for quite a long time.

Mr. Thorkelson: Why is Corrections resisting it?

Ms Rainey: It hasn't been done before. You know how slowly the wheels of change turn—just like what we're advocating for children.

Mr. Thorkelson: So you're saying it's inertia. You don't know any logical reasons.

Ms Rainey: No, I don't know any logical reason. It would cut costs, and it would make treatment available for far more prisoners than are now getting it.

Mr. Thorkelson: One thought I had is that we're also stigmatizing people because the public would know that this prison is for a type of person. I'm wondering if Corrections has brought forth that argument.

Ms Rainey: They're already stigmatized in terms of serious offences by where they go.

Mr. Thorkelson: My next question has to do with your testimony that the family or the victim was not notified and should have been notified because of Bill C-36. Why is that? Is that once again administrative sloppiness by our Correctional Services, which I am bloody sick and tired of?

Ms Rainey: Yes.

Mr. Thorkelson: It happens so often. Is there any reason?

Ms Rainey: No. We have not been able to find any reason. We have definitely asked for an investigation. This particular family is very much at risk. The little 11-year-old girl walked home in below -20° weather last week. Her mother said, why didn't you call me, and she said, because it's probably the last day I'll ever be able to walk home alone without being afraid. He was not released, but he can reapply every 60 days. These are his third and fourth convictions for the molesting of children, and he has only served a year and a half.

• 1235

One of our requests is that repeat sexual offenders receive treatment. These victims are terrified, and that's not right.

And, no, they were not identified; they were not warned.

The Chairman: I have a point of clarification on that. Do you know what sentence he received?

[*Translation*]

Mme Rainey: Oui.

M. Thorkelson: Oui, à sa demande. Par ailleurs, avez-vous discuté avec le Service correctionnel de votre recommandation de désigner certaines prisons? Ont-ils donné une raison quelconque indiquant pourquoi cela ne serait pas une bonne idée?

Mme Rainey: Monsieur Marshall, qui a mis au point le programme de traitement des coupables d'infractions sexuelles pour le pénitencier de Kingston, propose cette mesure depuis longtemps.

M. Thorkelson: Pourquoi le Service correctionnel s'y oppose-t-il?

Mme Rainey: Cela n'a jamais été fait auparavant. Vous savez que les changements se font très lentement—il en est de même pour ce que nous proposons pour les enfants.

M. Thorkelson: Donc, selon vous, c'est une question d'inertie. Il n'y a pas d'arguments rationnels, à votre connaissance.

Mme Rainey: Non, je ne connais aucune raison logique. Les coûts seraient réduits, et le nombre de prisonniers ayant accès à un traitement serait bien plus grand qu'il ne l'est actuellement.

M. Thorkelson: J'ai pensé que cela pourrait marquer les individus concernés car le public saurait que telle prison est réservée pour ce genre d'individus. Je me demande si le Service correctionnel a présenté cet argument.

Mme Rainey: La prison où ils sont envoyés les marque déjà sur le plan de la gravité du crime.

M. Thorkelson: Vous avez également dit dans votre exposé que la famille ou la victime n'était pas avisée alors qu'elle aurait dû l'être du fait du projet de loi C-36. Pourquoi? Est-ce qu'il s'agit une fois de plus du mauvais travail de notre Service correctionnel, dont je commence vraiment à avoir assez?

Mme Rainey: Oui.

M. Thorkelson: Cela arrive si souvent. Y a-t-il une explication?

Mme Rainey: Non. Nous n'avons pu trouver aucune explication. Nous avons certainement demandé une enquête. La famille en cause est à risque, sans aucun doute. La fillette de 11 ans est rentrée chez elle à pied la semaine dernière quand la température était de 20 degrés sous zéro. Sa mère lui a demandé pourquoi elle n'avait pas appelé et elle a répondu que c'était probablement le dernier jour où elle pouvait marcher pour rentrer chez elle sans crainte. Cet homme n'a pas été relâché, mais il peut présenter une demande tous les 60 jours. Ce sont ses troisième et quatrième condamnations pour agression d'enfants, et il n'a purgé qu'un an et demi de sa peine d'emprisonnement.

Nous demandons donc que les récidivistes subissent un traitement. Les victimes sont terrifiées, et c'est inacceptable.

L'identité des agresseurs n'a pas été dévoilée et les victimes n'ont pas été prévenues.

Le président: J'aimerais connaître un détail à ce sujet. Savez-vous quelle peine il a reçue?

[*Texte*]

Ms Rainey: He received the typical concurrent sentences. He received five years for the girl and four years for the boy.

The Chairman: He was in a federal institution, was he?

Ms Rainey: He was supposed to be in a federal institution. Stave Lake is not federal; it's provincial.

The Chairman: But don't they have a federal-provincial agreement that they can serve time?

Ms Rainey: It's more of a minimum-security prison, though.

The Chairman: So that's probably how the slip-up occurred.

Do you know if the family had asked to be notified?

Ms Rainey: Yes. I have it in writing, in my briefcase.

Mr. MacLellan: Thank you, Ms Rainey, for your presentation today. There are a lot of things I'd like to ask you, but in the interest of time I'm going to try to condense it.

First of all, you mentioned that 75% of those who don't receive treatment reoffend. Is that right?

Ms Rainey: Yes.

Mr. MacLellan: If they do receive treatment, do you know how many will reoffend?

Ms Rainey: The statistics I have from Dr. Marshall's program in the Kingston Penitentiary—and I think it covers about a three-to five-year period—show that of those who have gone through his intensive program there has been about a 10% recidivism. So far they have had a very high success rate, but of course it hasn't been monitored in the long term. And I've heard that the funding has been cut, which may well mean that he can lose his effectiveness.

Mr. MacLellan: Does treatment have any effect on predators?

Ms Rainey: I don't think so. No.

Mr. MacLellan: What I want to suggest—and I think it's important—is that in trying to deal with this and trying to make really meaningful improvements, I think it's important to go in the right direction. My concern, with all due respect to the Government of British Columbia, is I think they may not have replied to you because they may have jumped too soon. If a list of child molesters were circulated, that would run against the charter, as we have it right now. But with treatment, child molesters presumably will not be the risk they once were. However, the situation of a predator would be different. . .as a habitual criminal. The fact of the matter is I think a fair amount has to be looked into in this regard.

Another thing I want to mention is that you say people do not believe it is as serious as it is. I think they do. I think people really believe how serious this situation of child molesting is. I think they don't know how to deal with it. They don't really feel that the politicians are dealing with it adequately, and they certainly don't feel that the justice system is dealing with it adequately. I think a great deal is going to have to be done in this regard. I think there will have to be a lot of training of judges and so on.

[*Traduction*]

Mme Rainey: On lui a imposé des peines concurrentes typiques, cinq ans d'emprisonnement dans le cas de la fille et quatre ans dans le cas du garçon.

Le président: Dans un établissement fédéral?

Mme Rainey: Oui, mais Stave Lake n'est pas un établissement fédéral; c'est un établissement provincial.

Le président: N'est-il pas possible pour les détenus de purger leur peine dans un établissement provincial aux termes d'une entente fédérale-provinciale?

Mme Rainey: C'est cependant plutôt un établissement à sécurité minimale.

Le président: C'est probablement ce qui explique la bévue.

À votre connaissance, la famille avait-elle demandé à être avisée?

Mme Rainey: Oui. J'ai un exemplaire de cette demande écrite dans mon attaché-case.

M. MacLellan: Merci, madame Rainey, pour votre exposé. J'aimerais vous poser de nombreuses questions, mais, comme nous avons peu de temps, je tenterai de les résumer.

Tout d'abord, vous avez indiqué que 75 p. 100 des contrevenants qui ne reçoivent aucun traitement récidivent. Est-ce exact?

Mme Rainey: Oui.

M. MacLellan: De ceux qui subissent des traitements, combien récidivent?

Mme Rainey: J'ai des statistiques du programme du D[r] Marshall mis en oeuvre au pénitencier de Kingston pour une période de trois à cinq ans, je crois. Ces données montrent que de tous ceux qui ont suivi son programme intensif, seuls 10 p. 100 ont récidivé. Jusqu'à présent, le taux de succès est élevé, mais, bien sûr, nous n'avons pas encore de résultats à long terme. J'ai aussi entendu dire que les fonds alloués à ce programme avaient été réduits, ce qui pourrait nuire à son efficacité.

M. MacLellan: Le traitement est-il efficace dans le cas des prédateurs?

Mme Rainey: Non, je ne le crois pas.

M. MacLellan: Voici où je veux en venir: si nous voulons apporter des améliorations réelles, il importe d'aller dans la bonne direction. Sauf le respect que je dois au gouvernement de la Colombie-Britannique, je crains qu'on ne nous ait pas répondu parce que les contrevenants avaient peut-être été libérés trop tôt. Il serait contraire à la Charte, telle qu'elle existe actuellement, de publier une liste d'agresseurs d'enfants. Mais s'ils subissent des traitements, on peut présumer que les pédophiles constitueront à l'avenir un risque moins grand. Cependant, la situation des prédateurs est tout autre. . . ce sont des récidivistes endurcis. Je crois donc qu'il faut étudier cette question très attentivement.

Vous avez aussi dit que les gens refusent de reconnaître la gravité de la situation. Je ne crois pas que ce soit le cas. Les gens savent que le problème de pédophilie est grave, mais ils ne savent pas comment s'y attaquer. Ils estiment que les politiciens n'ont rien fait qui vaille à ce sujet, ni le système de justice, d'ailleurs. J'estime donc qu'il y a du pain sur la planche à ce chapitre, qu'il faudra mieux former les juges, etc.

[*Text*]

You mention that it shouldn't perhaps be a position of the Crown. My concern is that if you put it on a private basis, private prosecution, there's a cost involved. I don't see any reason why there can't be special crown prosecutors who can deal with this, or why crown prosecutors in general cannot be sensitized to this problem.

I think where the real ignorance lies is in the chain reaction effect, in that a molested child is going to molest children. That is not realized. And it is not realized in the justice system. The problem is that this has to be made known to the courts.

• 1240

I think, too, that there's going to have to be more accountability in our justice system. I've heard a rumour of one judge who supposedly molested his own children. That's just a rumour; I can't say that's the case. I do know of a situation, however, where a prosecutor reduced the charge against a molesting parent because that parent was of the same political persuasion as the prosecutor, and of course, this would help the prosecutor in his or her ambition to be a judge. Well, that person is now a judge. These are the sorts of things we're going to have to look out for in the system.

I want to talk to you about one thing in particular, and that is parole. I understand that these people on the street are a real concern. What I'm seeing is the fact that some of them are not getting parole. I feel that the sentences should be longer. I agree with you completely. The killer of nine flamingos is getting a much stiffer sentence than the molester of children, which is totally offensive and unacceptable.

The problem with no parole—and I just want to get your feeling on that as a guideline—is that we don't have a chance to see how that person responds after the person has been released.

Ms Rainey: No, I didn't say—

Mr. MacLellan: I know you didn't say... I want your feeling on that as a guideline for me.

Ms Rainey: I was talking about no pardon.

Mr. MacLellan: I know that, but I'm talking about parole. I realize what you're saying.

Ms Rainey: As for parole, again you have to define whom you are talking about. We're talking about parole of up to life for serious offenders. There is an inquest going on right now—I'm sure you are well aware of it—in Toronto, of Fredericks, who was a repeat violent sex offender. He got out on mandatory supervision, or day parole or whatever it was, went to a mall, kidnapped an 11-year-old boy, took him to his apartment, raped him and then murdered him.

[*Translation*]

Vous avez mentionné qu'il serait peut-être préférable que les poursuites ne soient pas intentées par la Couronne. Ce qui me préoccupe, c'est que les poursuites privées sont coûteuses. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas nommer des procureurs spéciaux de la Couronne qui s'occuperaient exclusivement de ces questions. Je ne vois pas non plus pourquoi on ne pourrait pas sensibiliser à ce problème les procureurs de la Couronne en général.

Il me semble que ce qu'on néglige surtout, c'est la réaction en chaîne, le fait qu'un enfant agressé agressera à son tour parvenu à l'âge adulte. On n'est pas conscient de ce fait en général, ni au sein du système judiciaire. C'est un problème qu'il faut faire comprendre aux tribunaux.

Par ailleurs, j'estime que notre système judiciaire devrait rendre davantage de comptes. J'ai entendu parler d'un juge qui aurait agressé ses propres enfants. Ce n'est qu'une rumeur, j'ignore si c'est vrai. Je sais cependant qu'un procureur a réduit l'accusation qui avait été portée contre un parent qui avait agressé son enfant parce que cet homme partageait les allégeances politiques du procureur et qu'il pouvait l'aider, plus tard, à devenir juge. Eh bien, ce procureur est maintenant juge. Voilà le genre de choses que nous devons éliminer du système.

J'aimerais maintenant aborder la question de la libération conditionnelle. Je comprends qu'on se préoccupe de voir certains agresseurs libérés. Certains n'obtiennent cependant pas la libération conditionnelle. Les peines devraient certainement être plus longues. Je suis entièrement d'accord avec vous à ce sujet. Celui qui tue neuf flamands roses se voit imposer une peine plus sévère que le pédophile, ce qui est tout à fait choquant et inacceptable.

Mais si on ne permet pas la libération conditionnelle—et j'aimerais savoir ce que vous en pensez—nous ne pourrons déterminer comment se comportent ces délinquants après leur libération.

Mme Rainey: Je n'ai pas dit que...

M. MacLellan: Je sais que ce n'est pas ce que vous avez dit. J'aimerais savoir ce que vous pensez de cette suggestion.

Mme Rainey: Moi, j'ai parlé de l'abolition du pardon.

M. MacLellan: Je sais, je parle de la libération conditionnelle. J'ai bien compris ce que vous avez dit.

Mme Rainey: Pour ce qui est de la libération conditionnelle, il faut définir de qui il s'agit. Nous estimons que la libération conditionnelle ne devrait pas être possible pour les contrevenants dangereux. À Toronto, on mène une enquête à l'heure actuelle—vous êtes certainement au courant—au sujet d'un dénommé Fredericks qui avait commis plusieurs crimes sexuels violents. Il a été libéré sous surveillance obligatoire ou s'est retrouvé en libération conditionnelle de jour, quelque chose du genre, est allé dans un centre commercial, a kidnappé un garçon de 11 ans, l'a ramené à son appartement, violé puis assassiné.

[*Texte*]

That kind of man should have never been out, period. He had been assessed by the system as being dangerous. They knew he was threat. But as happens all the time, there was a slip-up. There were too many cases. . .it's too late.

I talked to the mother of little Shannon Morrissette of Calgary the week before Christmas. Her daughter was the little 5-year-old deaf-mute girl who was sexually assaulted, murdered, and dumped into a dumpster in Calgary. Even though there's someone in jail right now, she has not been able to find out anything about his background. Was he a reoffender? Her daughter is dead, and even though she's been totally victimized, she's not allowed any knowledge or information about the system.

It's those kinds of things that are wrong. The families, just by being at the wrong place at the wrong time, lose their homes, lose their ability to maintain. . . There is no such thing as "the victim".

What the studies are now showing is that any child of any age, from any type of home, can be victimized. We used to think that they were all from poor families, that their parents were not professionals. That is not so. They are from all economic groups, professions of all kinds. We have to start dealing with the fact that it's everywhere, and we have to change our definition of who the offender is.

I didn't bring it today, but I have a documented study from Ontario, which was done by an education department. In every single community where a teacher is convicted of sexual assault of a child or a student, there's an outcry in the community, because of course. . . I'm a former teacher. I am an educator and I have some wonderful. . .I love teachers. But I don't love anyone who molests kids, whatever his or her role is. But the community rises up usually against the victim, not the offender.

Mr. MacLellan: The problem, of course, too is that it doesn't come out the way it should. . .sometimes the offender was a victim before. We have to stop not only children from being molested but also a child from growing up and molesting somebody else. That is the message that I think is very, very important as well. I just feel it is vital that these predators, people who cannot be treated, people who are going to reoffend, should not be allowed out in the streets. I just wanted to get your opinion.

• 1245

Ms Rainey: Absolutely. The man who sexual assaulted Helen Harlow's son—the lady who started the Tennis Shoe Brigade, who were responsible for that Washington law—should not have ever been back on the street. In the U.S. they at least give consecutive sentences, so that they don't get out; that's not so in Canada. Even life is only 25 years. If someone is not declared a dangerous offender—it hardly matters what they've done—we don't have protection.

[*Traduction*]

Les gens de ce genre ne devraient jamais être libérés, point final. Les experts du système l'avaient classé dans la catégorie des contrevenants dangereux. On savait qu'il constituait une menace. Mais, comme c'est souvent le cas, il y a une bévue. Il y a eu trop de cas. . .cela suffit.

Une semaine avant Noël, je me suis entretenue avec la mère de la petite Shannon Morrissette de Calgary. Cette petite fille de cinq ans, sourde-muette, a été agressée sexuellement, assassinée puis laissée dans une décharge à Calgary. On a emprisonné quelqu'un en rapport avec cette affaire, mais M^me^ Morrissette n'a pu obtenir aucun renseignement à ce sujet. S'agit-il d'un récidiviste? Sa fille est morte et cette femme est une victime, mais le système ne lui permet d'obtenir aucun renseignement.

C'est ce genre de choses qu'il faut changer. Les familles sont souvent au mauvais endroit au mauvais moment, elles perdent tout ce qu'elles ont, leur foyer, leur capacité de maintenir. . . La victime typique n'existe pas.

Les études démontrent maintenant que tout enfant, quel que soit son âge, le genre de familles d'où il vient, peut être une victime. Auparavant, on croyait que les victimes provenaient de familles pauvres, que leurs parents n'étaient jamais des professionnels. Ce n'est pas le cas. Elles sont issues de toutes les classes économiques, leurs parents ont toutes sortes de métiers et de professions. Nous devons reconnaître que ce crime sévit partout et nous devons modifier notre définition de l'agresseur d'enfant.

Je ne l'ai pas apporté avec moi, mais j'ai le rapport d'une étude qui a été menée en Ontario par le ministère de l'Éducation. Dans toutes les collectivités où un enseignant est reconnu coupable d'agression sexuelle à l'endroit d'un enfant ou d'un élève, il y a un tollé de protestations, car, évidemment. . . J'ai moi-même déjà enseigné. Je suis éducatrice et j'ai de merveilleux. . . J'ai beaucoup d'amitié pour les enseignants. Mais je n'ai aucune sympathie pour les agresseurs d'enfants, quel que soit leur rôle. En général, cependant, la communauté se soulève contre la victime et non contre l'agresseur.

M. MacLellan: Souvent, les choses ne se déroulent pas comme elles le devraient. . . Souvent, l'agresseur a lui-même été une victime. Nous devons bien sûr mettre fin aux agressions d'enfants, mais nous devons aussi empêcher les enfants agressés de devenir des pédophiles. Je crois que c'est aussi un message extrêmement important. Il faut absolument empêcher que ces prédateurs, ces individus qu'on ne peut pas traiter et qui vont récidiver, soient libérés. Qu'en pensez-vous?

Mme Rainey: Certainement. L'homme qui a agressé sexuellement le fils d'Helen Harlow, celle qui a organisé la Tennis Shoe Brigade qui est à l'origine de cette loi de l'État de Washington—n'aurait jamais dû être relâché. Aux États-Unis, au moins, les peines sont consécutives, et les détenus ne sortent pas, contrairement à ce qui se fait au Canada. Même une condamnation à vie ne signifie que 25 ans. Si quelqu'un n'est pas déclaré délinquant dangereux—peu importe ce qu'il a fait nous ne sommes pas protégés.

[*Text*]

The Chairman: I just want to clear the record and lay the blame where the blame should be, under section 142 of Bill C-36, Corrections and Conditional Release Act. It's the Parole Board that should have notified these people. If I could ask you to give me some documentation on this, I will give you my personal commitment and the commitment of the committee that we will discuss this with the National Parole Board and try to find out some answers for you.

Ms Rainey: Great. Can I ask you one question?

The Chairman: Yes.

Ms Rainey: Bill C-36 says that they have to serve half their time before they're eligible for a parole hearing. This is one of the things we talked about for dangerous violent offenders, and offences against children were considered in that. That's not retroactive, I gather, if they were convicted before November 1.

The Chairman: No, it's not. We cannot pass laws with retroactivity.

Mr. Waddell: Unless it's Bill C-91.

The Chairman: I see. Well, this is an non-partisan committee, so we won't get into things like that.

Mr. MacLellan: He keeps going back and forth, partisan, non-partisan.

The Chairman: On behalf of the committee, I want to thank you, Monica Rainey. I want to commend you and thank you for the work you're doing. As a grandparent of five, I want to thank you for the work you're doing. You're a fine ambassador on behalf of young children. I certainly hope, as you mentioned in your brief, that funds can be made available from somewhere.

As you know, *The Financial Post* recently stated that in 1991 there were 66,100 charitable organizations looking for money. In times of recession it's always difficult. This is not a charitable organization, but it's an extremely worthwhile organization, and I certainly wish you well. I pledge on behalf of this committee that we will try to do everything we can to help you. Should you come to Ottawa, our offices are open to you.

Ms Rainey: Thank you, and I'm counting on it. I'm counting on you.

The Chairman: We know that. I hear from you more than I hear from my own mother.

I declare this meeting adjourned until 2.30 p.m.

[*Translation*]

Le président: Je tiens à rétablir les faits et à bien préciser les responsabilités, qu'on trouve à l'article 142 du projet de loi C-36, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. C'est la Commission des libérations conditionnelles qui aurait dû prévenir ces personnes. Si vous voulez bien me fournir des informations sur ce cas, je vous donne mon engagement personnel et l'engagement du comité que nous en discuterons avec les représentants de cette Commission pour essayer de vous obtenir des réponses.

Mme Rainey: Parfait. Puis-je vous poser une question?

Le président: Oui.

Mme Rainey: Dans le projet de loi C-36, on dit qu'ils doivent purger la moitié de leur peine avant de pouvoir obtenir une audience de libération conditionnelle. C'est une des choses dont nous avions parlé pour les délinquants violents et dangereux, et il était notamment question des agressions sur des enfants. J'imagine que la loi n'est pas rétroactive pour les gens condamnés avant le 1er novembre.

Le président: Non. On ne peut pas adopter de loi rétroactive.

M. Waddell: Sauf si c'est le projet de loi C-91.

Le président: Je vois. Enfin, ce comité n'a rien à voir avec les partis pris politiques, donc nous n'irons pas plus loin là-dessus.

M. MacLellan: Partisan, impartial, il passe de l'un à l'autre.

Le président: Au nom du comité, je vous remercie Monica Rainey. Je tiens à vous féliciter de votre travail. Je vous en félicite en tant que grand-père moi-même de cinq petits-enfants. Vous êtes une remarquable ambassadrice des jeunes enfants. J'espère, comme vous le dites dans votre mémoire, qu'on pourra trouver des fonds quelque part.

Comme vous le savez, *The Financial Post* a récemment signalé qu'en 1991, 66 100 organisations de charité cherchaient de l'argent. En période de récession, c'est toujours difficile. Dans votre cas, ce n'est pas une organisation de charité, mais c'est néanmoins une organisation qui a énormément de mérite, et tous mes voeux vous accompagnent. Je tiens à vous dire au nom de ce comité que nous ferons tout ce que nous pourrons pour vous aider. Si vous venez à Ottawa, nos bureaux vous sont ouverts.

Mme Rainey: Merci, j'y compte bien. Je compte sur vous.

Le président: Nous le savons. J'ai plus souvent affaire à vous qu'à ma propre mère.

La séance est suspendue jusqu'à 14h30.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the City of Vancouver Police Department:

Noreen Wolff, Detective, Investigation Division (Pornography).

From the Citizens Against Child Exploitation:

Monica Rainey, President.

TÉMOINS

Du Service de Police de la ville de Vancouver :

Noreen Wolff, détective, Division des enquêtes (Pornographie).

Des Citoyens contre l'exploitation des enfants :

Monica Rainey, présidente.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CA1
XC33
-J96

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 85

Tuesday, February 2, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 85

Le mardi 2 février 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen des questions relatives à la prévention du crime

---

APPEARING:

The Hon. Doug Lewis,
Solicitor General of Canada

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Doug Lewis,
Solliciteur général du Canada

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25286—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 2, 1993
(106)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Carole Jacques, Russell MacLellan and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell; John Cole for Scott Thorkelson; Bill Domm for Jacques Tétreault; and Douglas Fee for Blaine Thacker.

Other Members present: Ken Atkinson, Stan Keyes and Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin, Research Officer.

Appearing: The Hon. Doug Lewis, Solicitor General of Canada.

Witnesses: From the Ministry of the Solicitor General of Canada: Joseph S. Stanford, Deputy Solicitor General; Wendy F. Porteous, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch; Richard Zubrycki, Acting Assistant Deputy Solicitor General, Corrections Branch.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

The Minister made an opening statement and with Joseph S. Stanford, Wendy F. Porteous and Richard Zubrycki answered questions.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 2 FÉVRIER 1993
(106)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à 10 h 35, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Carole Jacques, Russell MacLellan et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; John Cole remplace Scott Thorkelson; Bill Domm remplace Jacques Tétreault; et Douglas Fee remplace Blaine Thacker.

Autres députés présents: Ken Atkinson, Stan Keyes et Derek Lee.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin, attachée de recherche.

Comparaît: L'hon. Doug Lewis, solliciteur général du Canada.

Témoins: Du ministère du Solliciteur général du Canada: Joseph S. Stanford, sous-solliciteur général; Wendy F. Porteous, sous-solliciteur général adjoint, Police et sécurité; Richard Zubrycki, sous-solliciteur général adjoint, Services correctionnels.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine certains aspects de la prévention du crime (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 19 novembre 1992, fascicule nº 69*).

Le ministre fait une déclaration puis, lui-même, Joseph S. Stanford, Wendy F. Porteous et Richard Zubrycki répondent aux questions.

À 12 h 10, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, February 2, 1993

• 1034

The Chairman: I'd like to call the meeting to order, please, pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to crime prevention.

I'm very pleased to see that so many people have developed an interest in crime prevention since we took up this study.

I want to welcome the Solicitor General of Canada before the committee.

Minister, do you have a statement you wish to make at this time?

Hon. Douglas Grinslade Lewis (Solicitor General of Canada): Mr. Chairman, I have a statement, which has been prepared, but I would prefer simply to circulate it, since I think it covers things adequately. You are no more fond of me reading statements than I am. Our time is precious here. It would be more appropriate to simply answer your questions, which can be based on the statement or anything in front of the committee.

• 1035

I would say that I have had the opportunity to read some of the *Minutes of Proceedings and Evidence* and briefing notes on these. I would suggest to you that from my review of these, the committee appears to be travelling to areas of the country that have concerns about crime prevention. The *Minutes of Proceedings and Evidence* reveal that it does not seem to be on a partisan basis.

I think that is helpful. You are fleshing out a lot of ideas and comments from all parts of the spectrum. I welcome that. I think the exercise is very healthy.

With me today are: the Deputy Solicitor General, Joseph Stanford; the Assistant Deputy Solicitor General in charge of Police and Security Branch, Wendy Porteous; and Assistant Deputy Solicitor General in charge of Corrections Branch, Richard Zubrycki.

I am ready to try to answer any of your questions. If we get into too much detail, you will understand if I bow to others. Let's get at it.

The Chairman: Thank you very much, Minister.

In the interest of reducing commotion around here, I wonder if I could ask the electronic media to withdraw. You will have a chance to discuss things afterward with the minister.

We will proceed with questioning. The first questioner will be the Liberal critic, Mr. Wappel.

Mr. Wappel (Scarborough West): I welcome you, Minister. You are here to talk about crime prevention. I would like to focus my short time on one aspect of crime prevention, that is, the prevention of further crimes by people who have already committed crimes.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 2 février 1993

Le président: Je déclare la séance ouverte. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous procédons à l'examen des questions relatives à la prévention du crime.

Je suis ravi de voir que tant de gens se sont intéressés à la question de la prévention du crime depuis que nous en avons commencé l'examen.

Je souhaite la bienvenue au solliciteur général du Canada.

Monsieur le ministre, avez-vous une déclaration à faire?

L'honorable Douglas Grinslade Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le président, j'ai un discours préparé, mais je préférerais simplement vous le distribuer. Je pense qu'on y présente bien tout ce dont je voulais parler. Pas plus que moi, vous ne voudriez une lecture de ce discours. Notre temps est précieux. Il conviendrait davantage que je réponde à vos questions, qui peuvent porter sur ce discours ou sur tout autre sujet qui intéresse le comité.

J'ai eu l'occasion de lire les comptes rendus de vos délibérations et j'ai reçu des notes d'information. J'en conclus que le comité s'est rendu dans des endroits du pays qui étaient particulièrement préoccupés par la prévention du crime. D'après les comptes rendus, vous fonctionnez de manière non partisane.

Je pense que c'est très utile. Vous étoffez des idées que vous avez reçues de toutes parts. J'en suis ravi. Je pense que cet exercice est très sain.

Je vous présente le sous-solliciteur général, Joseph Stanford, le sous-solliciteur général adjoint responsable de la Police et de la Sécurité, Wendy Porteous et le sous-solliciteur général responsable des Services correctionnels, Richard Zubrycki.

Je suis prêt à répondre à vos questions. Si vous allez trop dans les détails, vous comprendrez que je cède la parole à mes collaborateurs. Allons-y.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Pour éviter un certain brouhaha, je demande aux médias électroniques de quitter la salle. Vous aurez l'occasion d'interroger le ministre après cette séance.

Passons aux questions. Le premier intervenant est le porte-parole libéral, M. Wappel.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je vous souhaite la bienvenue, monsieur le ministre. Vous êtes ici pour parler de la prévention du crime. J'aimerais d'abord parler d'un aspect particulier de la prévention du crime, c'est-à-dire la prévention des récidives.

[*Texte*]

In that context, as of course you are aware we have just had a very sad inquest in the Toronto area, the Stephenson inquest. I know you are familiar with it. You issued a press release on January 22 referring to it.

The jury at that time made 33 recommendations specific to your department, the parole board and Corrections Canada. I would like to know if you have read the recommendations and what instructions, if any, you have given to your officials with respect to those recommendations.

Mr. Lewis: Thank you very much, Mr. Wappel.

I have reviewed them, but I wouldn't say I have studied them. I have reviewed them and glanced through them.

This was a very important review. We took it quite seriously. At the start of the Stephenson inquest I made sure my officials knew that no stone was to be left unturned to assist the Province of Ontario in conducting the inquest. Since there were no complaints, I believe my request was followed completely. Whether it was Corrections Canada or the Solicitor General's department, we gave them everything we had.

Coming to the recommendations, I didn't think it would be helpful for me to try to shoot from the hip with responses on the day of the verdict being handed down. I said I would respond responsibly as soon as possible. I asked my staff to take the inquest recommendations and put them down the left-hand side and across the top—this is the way I would have done it, but they'll probably take their own counsel—and put down whether the recommendation is covered by Bill C-36, regulatory changes, policy changes or other, in order that we have a complete review of the recommendations of the Stephenson inquest.

• 1040

Mr. Wappel: All right.

I'd like to get specific and find out the Solicitor General's views on matters. There are a number of recommendations based on the jury's findings that significant errors were made by Corrections Canada and by the National Parole Board. Specifically, failure to gate Fredericks in 1987, failure to provide the National Parole Board with the dissenting case worker's views on the dangerousness of Fredericks, and the National Parole Board not being notified of changes to his release plan.

I realize that these things occurred some time ago, but I'd like reassurance that these things will not reoccur, particularly when they deal with violent sex offenders. What policies have been or are being put into place to prevent this kind of thing from happening again?

Mr. Lewis: The best demonstration I can give you is in terms of the action taken. Once again, without being specific—my officials and I haven't had time to study it in depth—Bill C-36, the Corrections and Conditional Release

[*Traduction*]

Vous le savez sans doute, nous venons d'avoir à Toronto une enquête sur un sujet très triste, l'enquête Stephenson. Je sais que vous connaissez bien cette question; vous avez émis un communiqué de presse à ce sujet le 22 janvier.

Le jury a alors présenté 33 recommandations relatives à votre ministère, à la Commission des libérations conditionnelles et aux services correctionnels. Dites-nous si vous avez lu les recommandations et si vous avez donné des instructions à vos fonctionnaires au sujet de ces recommandations.

M. Lewis: Merci beaucoup, monsieur Wappel.

Oui, je les ai lues mais je ne les ai pas examinées de près. Je les ai parcourues.

C'était une enquête très importante. Nous l'avons prise très au sérieux. Au début de l'enquête, j'ai demandé à mes fonctionnaires de faire tout ce qui était possible pour aider la province de l'Ontario à mener cette enquête. Comme il n'y a pas eu de plainte, je présume qu'on a fait ce que j'avais demandé. Que ce soit de la part des Services correctionnels ou du ministère du Solliciteur général, nous avons donné tout ce que nous avions.

Au sujet des recommandations, je ne pensais pas qu'il serait utile de répondre trop rapidement, le jour-même où serait rendu le verdict. J'ai dit que je donnerais une réponse réfléchie dès que possible. J'ai demandé à mon personnel de prendre les recommandations de l'enquête et d'en faire une priorité. C'est ainsi que j'aurais procédé, mais ils vont sans doute se consulter. Je leur ai demandé de décider si l'on peut associer les recommandations au projet de loi C-36, à des changements à le réglementation ou à nos politiques, de manière à avoir un examen exhaustif des recommandations de l'enquête Stephenson.

M. Wappel: Très bien.

J'aimerais maintenant connaître l'opinion du solliciteur général sur des questions plus précises. Certaines recommandations sont fondées sur les conclusions du jury selon lesquelles des erreurs importantes ont été commises par les Services correctionnels et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Plus précisément, on n'a pas suspendu la liberté sous surveillance de Fredericks en 1987, on n'a pas fourni à la Commission nationale des libérations conditionnelles l'opinion dissidente de l'agent chargé du cas au sujet du danger que représentait Fredericks et on n'a pas avisé la commission d'une modification de son projet de sortie.

Je me rends bien compte que ces choses se sont produites il y a déjà quelques temps, mais je voudrais qu'on me garantisse qu'elles ne se reproduiront pas, particulièrement dans le cas de délinquants sexuels violents. Quelles politiques seront mises en place ou existent déjà pour éviter que ce genre de choses se reproduise?

M. Lewis: Le mieux que je puisse faire, c'est vous dire les mesures que nous avons prises. Encore une fois, sans aller dans les détails, puisque mes collaborateurs et moi-même n'avons pas eu le temps d'étudier la question en

[*Text*]

Act, was drafted and redrafted with the protection of the public in mind. When my staff looked at it we felt we should mandate protection of the public, and that's why it was put into the act prior to its introduction.

The other thing we found was that in general, there wasn't a mandate requiring the sharing of information before decisions were made. That's a general statement. Bill C-36 was an effort to tighten up the sharing of information before decisions are made, and that has been done. I can assure you that my officials are looking at the recommendations of the inquest jury to make sure they are covered by law, by regulation or by policy changes.

Mr. Wappel: You have been quoted as saying that you are in favour of what would be called a sexual predator law. There is a Sexual Predator Act and a Sexual Predator Community Notification Act in the state of Washington. Are you aware of those acts? Have you and have your officials looked at them? If so, what views do you have on it? What can you tell us?

Mr. Lewis: I am aware of the acts and we have looked at them.

Let me preface this so that you will understand where I am coming from. Back in September I asked my officials to examine the current situation, because I felt there was a gap in our laws and our ability to deal with high-risk repeat sexual offenders. I felt we should look at closing that gap. In November, in and around—

Mr. Wappel: What gap is that?

Mr. Lewis: I am going to get to it. I do not want to spin it out. Let me explain it this way.

I felt there was a gap in terms of the number of individuals who did not respond to treatment after they had been incarcerated, but before they came up for release. What I got in November broke it down into three areas. I found it helpful, in addressing this from my standpoint as a minister, in a before, during and after context.

Before—we now have a section in the Criminal Code which permits the designation of dangerous offenders. It permits an application to the court at the time of sentencing for an individual crime. The application is based on a history and asks for indeterminate detention. That is pre-incarceration. I asked my officials to see how that was working, what the usage was and what the glitches were, and that is now part of a longer process of consultation.

During—I felt there was a problem with the definition of "serious harm". I am a layman at psychology and that kind of thing. To me, the present definition of serious harm has to be physical or demonstrated.

[*Translation*]

profondeur, le projet de loi C-36, sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, a été rédigé et remanié en vue de protéger le public. Lorsque mon personnel et moi-même l'avons examiné, nous avons pensé que la protection du public devait primer, et c'est pourquoi nous l'avons intégré à la loi avant son dépôt.

Nous avons également constaté qu'on n'exigeait pas que les divers organismes partagent l'information avant de prendre des décisions. C'est une constatation générale. Le projet de loi C-36 visait à stimuler le partage de l'information avant la prise de décisions, c'est ce qui a été fait. Je peux vous assurer que mes fonctionnaires ont examiné les recommandations du jury de l'enquête pour qu'elles soient toutes intégrées dans la loi, dans la réglementation ou dans nos politiques.

M. Wappel: Vous vous seriez déclaré en faveur d'une loi sur les prédateurs sexuels. Il y a la Sexual Predator Act et la Sexual Predator Community Notification Act dans l'État de Washington. Étiez-vous au courant de ces lois? Est-ce que vous et vos fonctionnaires les avez examinées? Le cas échéant, quelle est votre opinion à leur sujet? Qu'avez-vous à dire?

M. Lewis: Je connais l'existence de ces lois et nous les avons examinées.

Laissez-moi replacer les choses dans leur contexte. En septembre, j'ai demandé à mes collaborateurs d'examiner la situation actuelle parce qu'il y avait à mon avis une lacune dans nos lois et dans notre capacité de nous occuper des délinquants sexuels récidivistes dangereux. Je pensais qu'il fallait combler cette lacune. En novembre...

M. Wappel: De quelles lacune parlez-vous?

M. Lewis: J'y arrive. Laissez-moi le temps de m'expliquer.

J'estimais qu'il y avait une lacune parce que pour un certain nombre de détenus, le traitement pendant l'incarcération n'est pas efficace avant leur admissibilité à une libération. L'examen de novembre m'a servi à diviser la question en trois volets. En tant que ministre, il me semblait utile de considérer la question d'après ce qui se produisait avant, pendant et après la détention.

Avant la détention: nous avons maintenant un article du Code criminel qui permet de déclarer qu'une personne est un délinquant dangereux. On peut demander cette déclaration au tribunal au moment de la détermination de la peine pour un crime donné. La déclaration est fondée sur des antécédents et est assortie d'une peine d'incarcération indéterminée. Cela se produit avant l'incarcération. J'ai demandé à mes fonctionnaires de voir comment allaient les choses, comment on l'utilisait, quels étaient les problèmes. Cela fait maintenant partie d'un processus de consultation plus étendu.

Pendant la détention: j'estimais qu'il y avait un problème avec la définition de «dommage grave». Je ne suis pas expert en psychologie ni dans aucun domaine connexe. À mon sens, la définition actuelle de dommage grave doit englober des préjudices physiques ou des préjudices dont on peut faire la preuve.

[*Texte*]

• 1045

To use this example, if someone is convicted of photographing a young child, and the young child is 10, and that's the crime for which he—and I'd normally say he or she, but it's usually he—is incarcerated, when you come up to the question of parole it's difficult to prove serious harm. The question of whether or not that 10-year-old child has been seriously harmed may not occur for 10 or 15 years. I don't want to make law on the fly, but I think we should perhaps look at "may have caused" serious crime rather than "caused".

The last part is the gap. The gap is where someone has been incarcerated for a crime, has demonstrated a tendency to repeat the crime and is coming up to release day. It seems to me that there ought to be a provision to protect the public, one based on the tendency or the pattern of this individual to repeat the offence. Society ought to have a mechanism under mental health provisions of the law, rather than the mental health act, to hold that individual until he demonstrates that treatment has been found to cure him, or that a drug has been found, whatever, so that society's protected.

So looking at it as pre-, during and post-incarceration helps me focus on solutions.

Mr. Wappel: Mr. Minister, you were the justice minister before you were the Solicitor General. The present justice minister was the Solicitor General before he was in his present capacity. We have two individuals in both capacities who are aware of the system. You're saying that you want to now find out why the dangerous offender provisions haven't been used. I notice that the present justice minister is reported as having the same questions.

What's taken so long to identify this? Why hasn't there been some investigation about this? What is the problem? Why aren't crowns using the dangerous offender provisions?

Mr. Lewis: My preliminary investigation showed that to a great extent, crowns in the province of Ontario were. Most of the incarcerations occurred as a result of applications in Ontario, B.C. and Alberta, if my memory serves me correctly.

It wasn't being and hadn't been used successfully at all in the province of Quebec. I asked that we do some consultations to find out why it's being applied in Ontario and B.C. and Alberta. The numbers I saw led me to believe they were probably accurate on a per capita basis, Mr. Wappel, in terms of the number of applications, but there were none in the province of Quebec to the best of my knowledge.

Mr. Wappel: You talked about mental health provisions. As we know, mental health acts are provincial. Are you referring to anything particular that is federal? If so, what is it? If not, how do you propose to work with the provinces?

[*Traduction*]

Je vais vous lire un exemple. Si une personne est condamnée pour avoir photographié un jeune enfant d'une dizaine d'années, et que c'est pour ce crime qu'elle est incarcérée—je parle d'une «personne», même si ce sont le plus souvent des hommes—et qu'au moment de prendre une décision quant à sa libération conditionnelle, il est difficile de prouver qu'il y a eu dommage grave. Dix ou 15 ans peuvent s'écouler avant que l'on doive décider si cet enfant de 10 ans a subi un préjudice grave. Je ne veux pas improviser, mais je pense que nous devrions envisager d'utiliser l'explication «peut avoir causé» un préjudice sérieux plutôt que «a causé».

En dernier lieu, il y a cette lacune qui existe lorsqu'une personne incarcérée pour un crime qui a manifesté des tendances à un récidiviste est sur le point d'être libérée. Il me semble qu'il devrait exister une disposition pour protéger le public et ce, en fonction des tendances ou de la propension de cet individu à récidiver. La société devrait pouvoir compter sur un mécanisme découlant des dispositions de la mesure sur la santé mentale, plutôt que de se prévaloir de la Loi sur la santé mentale, afin de garder en prison l'individu en question tant qu'il n'aura pas été établi qu'on a trouvé un traitement ou un médicament pour le soigner et ainsi, protéger la société.

Le fait d'envisager le problème avant, pendant et après l'incarcération m'aide à trouver des solutions.

M. Wappel: Monsieur le ministre, vous étiez ministre de la Justice avant de devenir solliciteur général. Pour sa part, le ministre de la Justice actuel était solliciteur général avant d'assumer les fonctions actuelles. Nous avons donc dans les deux cas des personnes qui connaissent bien le système. Vous avez dit que vous vouliez savoir pourquoi on n'invoquait pas les dispositions relatives aux criminels dangereux. Or, on rapporte que l'actuel ministre de la Justice se pose la même question.

Pourquoi a-t-on mis aussi longtemps à identifier ce problème? Pourquoi n'a-t-on pas fait enquête à ce sujet? Quel est le problème, au juste? Pourquoi le ministère public n'invoque-t-il pas les dispositions relatives aux criminels dangereux?

M. Lewis: D'après mon enquête préliminaire, le ministère public de l'Ontario y a eu recours dans une grande mesure. La plupart des incarcérations ont eu lieu à la suite de l'application de ces dispositions en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta, si ma mémoire est bonne.

Par contre, ces dispositions n'ont pour ainsi dire pas été utilisées du tout dans la Province de Québec. J'ai demandé que l'on procède à certaines consultations pour déterminer pourquoi les dispositions ont été appliquées en Ontario, en Colombie-Britannique et en Alberta. Les chiffres dont j'ai pris connaissance m'ont amené à croire qu'ils étaient probablement justes pour ce qui est du nombre de demandes par habitant d'invoquer cette disposition, M. Wappel. Mais à ma connaissance, ces dispositions n'ont jamais été invoquées dans la Province de Québec.

M. Wappel: Vous avez parlé des dispositions sur la santé mentale. Comme nous le savons, les lois concernant la santé mentale relèvent de la compétence des provinces. Faites-vous allusion à un instrument particulier de compétence fédérale? Si c'est le cas, lequel? Et si non, comment proposez-vous de travailler avec les provinces?

[*Text*]

Mr. Lewis: At the present time I'm not referring to anything that is federal, per se. It would be a matter of dealing with the provinces on that item. It's going to be question of cost and cooperation, but I haven't had a great deal of alarm at the suggestion that we use the mental health provisions of the various provinces.

To me, Mr. Wappel, it would be something tantamount to the lieutenant governor's warrants. It would seem to me that you'd have to have a periodic review built into whatever system you have to make it charter-proof. I think it's about time, quite frankly, that we move to having the Supreme Court rather than officials and politicians decide whether or not an infringement of the charter is appropriate under section 1, rather than officials and politicians. I think we ought to draft laws which protect the public, and then within our considered knowledge of charter cases, we should test them in order to protect the public.

• 1050

Mr. Blackburn (Brant): Mr. Chairman, I too welcome the minister here today. Perhaps the minister could return when he has had more time to apprise himself of the many aspects of this very difficult problem that we face—the dangerous sexual offenders, sexual predators and so on—so that this committee can begin to formulate some kind of general statement in principle as to where we should be going in this regard.

I want to assure the minister that I am approaching this in a totally non-partisan way. I think we are all deeply concerned about the sad and tragic consequences that have occurred and will continue to occur unless we do something about it. We are dealing with a very small number of offenders. I think the dangerous sexual psychopath is probably one of the smallest, if not the smallest, class of all the dangerous offenders. Nonetheless, that does not excuse us from putting into place everything we possibly can in terms of law and regulation to prevent these people from being released until they are capable of living lawful lives.

Having said that, I have some reservations about the dangerous offender approach. The dangerous offender approach, as we all know, is instigated at the beginning of the sentence, and at sentencing by the sentencing judge. I would like to see a greater emphasis placed during the sentence and at the end of the sentence. Is there some approach that we could use which is not just legal but medical?

For example, a person like Fredericks—he comes up not for mandatory supervision, but for expiry of warrant. Should there not be some kind of medical panel which has the legal authority to detain that offender indefinitely under medical supervision, even though his time in jail has expired?

This committee has been told, by specialists in the field, that we are dealing with offenders who in many cases have incurable mental illnesses. They cannot be cured, yet we are releasing them into society.

[*Translation*]

M. Lewis: À l'heure actuelle, je ne fais aucunement allusion à quoi que ce soit de fédéral. En l'occurrence, il s'agit de traiter avec les provinces. Ce sera une question de coût et de collaboration, mais jusqu'à maintenant, personne n'a poussé les hauts cris parce que nous envisageons de recourir aux dispositions sur la santé mentale des diverses provinces.

À mes yeux, M. Wappel, c'est un peu l'équivalent du mandat du lieutenant-gouverneur. Quel que soit le système envisagé, il faudrait qu'il soit assorti d'un examen périodique pour ne pas donner lieu à des contestations en vertu de la Charte. En toute franchise, je pense qu'il est grand temps que la Cour suprême, plutôt que les hommes politiques et les fonctionnaires, décide s'il y a lieu de limiter l'application de la Charte en vertu de l'article I. Je pense que nous devons formuler des lois qui protègent le public et ensuite, en tenant compte de la jurisprudence entourant la Charte, nous devrions les mettre à l'épreuve pour assurer la protection de la population.

M. Blackburn (Brant): Monsieur le président, je souhaite moi aussi la bienvenue au ministre aujourd'hui. Le ministre pourrait peut-être comparaître de nouveau une fois qu'il aura eu plus de temps pour se familiariser avec les nombreux aspects de ce problème très compliqué auquel nous faisons face, soit le problème posé par les délinquants sexuels, les prédateurs sexuels, etc. Ainsi, le comité pourrait s'atteler à la tâche de formuler une déclaration de principe qui l'aiderait à déterminer son action à cet égard.

J'essaie de donner au ministre l'assurance que j'aborde cette question de façon tout à fait objective. Je pense que nous sommes tous fortement troublés par les tragédies qui se sont produites et qui continueront de se produire à moins que nous ne fassions quelque chose. En fait, c'est d'un très petit nombre de délinquants qu'il s'agit. Je pense que de tous les criminels dangereux c'est probablement le psychopathe sexuel dangereux qui est probablement l'un des plus rares, sinon le plus rare. Néanmoins, ce n'est pas une raison pour ne pas instaurer toutes les mesures législatives et réglementaires possibles pour empêcher la libération de ces personnes tant qu'elles ne seront pas capables de vivre dans le respect de la loi.

Cela dit, j'ai certaines réserves au sujet de l'approche adoptée relativement aux criminels dangereux. Comme nous le savons tous, cette approche est instaurée au moment de la détermination de la peine par le juge et au début de la peine. Je voudrais qu'on mette davantage l'accent là-dessus pendant le cours de la peine et la fin de la peine. Pourrions-nous utiliser une optique qui ne serait pas simplement juridique mais aussi médicale?

Prenez par exemple le cas de quelqu'un comme Fredericks qui est libéré à l'expiration du mandat mais qui n'est pas mis sous liberté surveillée. Ne devrait-on pas constituer un panel médical qui aurait le pouvoir juridique de garder indéfiniment ce criminel en détention, sous supervision médicale, même si sa peine de prison est terminée?

Des spécialistes du domaine ont confié aux membres du comité qu'il s'agit dans de nombreux cas de criminels souffrant de maladies mentales incurables. Et bien qu'ils ne puissent être soignés, ils sont libérés dans la société.

[*Texte*]

Mr. Lewis: You make a good point, but I think you have unintentionally mixed up your medical and legal abilities. If we give medical experts the right to detain people, it has to be done in a way which protects their rights, as well as protecting the rights of society. That is what I referred to when I said that if... By the way, I think the dangerous offender application—I would prefer it if it is there and we can make it work, because it does not require legislation. If we can expand it and put a special prosecutorial emphasis on it, I think that is the way we should go.

I do not discount what you say, that we have to have the appropriate treatment programs. I do not have the figures in front of me, but if you called someone from Correctional Service Canada, they could certainly give you a figure on the large increase there has been in treatment programs and in our ability to treat sexual offenders. I know that part of it is of special interest to you.

Mr. Blackburn: Yes, the treatment in particular, which I still suggest to you is wanting in our system. We have gone a long way in recent years to improve it, but in my opinion we still have a long way to go before we are able, with any degree of certainty, to release some offenders and be fairly certain that they will not offend again.

• 1055

Again, I think the dangerous offenders approach is necessary in some instances. But what we are doing with the dangerous offenders approach is assuming at the outset of incarceration that this individual perhaps can never again re-enter society, whereas if we can somehow increase the treatment programs during incarceration and at the end, when they're ready to return to society, have a very strong mechanism based on the past period of incarceration and the progress, if any, the inmate has made during those five, six, eight, ten or twelve years, base your judgment then as to whether or not he is still a dangerous offender. If he is, find a new legal mechanism to keep him detained for the rest of his life, if necessary, off the streets forever.

I think we would all agree a person such as Fredericks, as an example, would have fallen into that category and would have remained behind bars for the rest of his life. I'm quite certain of that. I'm positive. That's why I would hope you would take a look at that.

You've mentioned, Minister, that you've had a look at the Washington act. I'm wondering if as soon as possible you could present to this committee your views, your department's views, and your interpretations of that act as it could apply to Canada. I'm very much interested in pursuing that course.

We're not dealing just with, in political terms, a tough law and order approach. What we're dealing with here is a medical problem, a legal problem, a safety problem in society. Since we abolished capital punishment back in the 1970s,

[*Traduction*]

M. Lewis: Vous avancez un argument intéressant, mais je pense que vous avez mélangé involontairement les champs de compétence médicale et juridique. Si nous accordons à des médecins spécialistes le droit de détenir certaines personnes, il faut le faire dans le respect de leurs droits, tout en protégeant les droits de la société. Voilà ce à quoi je faisais allusion lorsque j'ai dit que si... Soit dit en passant, je préférerais de beaucoup que l'on invoque les dispositions concernant les criminels dangereux, si cela était possible, étant donné que cela n'exige pas l'adoption d'une loi. Si nous pouvions élargir ce concept et mettre l'accent sur des poursuites spéciales, je pense que ce serait la voie à suivre.

Je n'écarte pas vos arguments. Il est vrai qu'il faut avoir les programmes de traitement appropriés. Je n'ai pas les chiffres en main, mais si vous appelez le Service correctionnel du Canada, on pourra certainement vous communiquer des données sur l'augmentation marquée des programmes de traitement et notre capacité de traiter les délinquants sexuels. Je sais que c'est un aspect qui vous intéresse tout particulièrement.

M. Blackburn: Oui, surtout le volet traitement qui, à mon sens, fait cruellement défaut dans notre système. Ces dernières années, nous avons énormément progressé à cet égard, mais à mon avis, il reste encore beaucoup à faire avant que nous puissions libérer certains délinquants en étant raisonnablement certains qu'ils ne récidiveront pas.

Je le répète, je pense que la procédure relative aux délinquants dangereux est nécessaire dans certains cas. Mais, dans l'application de cette procédure, nous supposons dès le début de l'incarcération qu'un délinquant ne pourra peut-être jamais réintégrer dans la société. Si, par contre, il était possible d'offrir des programmes de traitement plus intenses pendant l'incarcération, on serait mieux en mesure, au moment où le délinquant s'apprête à réintégrer dans la société, de déterminer, à la lumière des progrès qu'il aura réalisés pendant ces cinq, six, huit, dix ou 12 années de détention, s'il est encore dangereux. Si l'on juge qu'il présente encore un risque pour la société, il faudrait trouver de nouveaux mécanismes juridiques pour les garder en détention jusqu'à la fin de sa vie, s'il y a lieu.

Je pense que nous serions tous d'accord pour dire qu'une personne comme Fredericks, par exemple, appartiendrait à cette catégorie et qu'il serait resté derrière les barreaux jusqu'à la fin de ses jours. J'en suis tout à fait convaincu. C'est pourquoi j'espère que vous examinerez cette question.

Vous avez mentionné, monsieur le ministre, que vous avez examiné la loi de l'État de Washington. Pourriez-vous, dans les meilleurs délais possibles, faire part au comité de vos opinions, de celles de votre ministère, quant à la possibilité d'appliquer une loi semblable ici au Canada. J'aimerais beaucoup que l'on examine cette possibilité.

Il ne s'agit pas simplement, sur le plan politique, d'une décision sévère en matière d'ordre public. Il s'agit aussi d'un problème médical, d'un problème juridique, d'un problème de sécurité publique. Nous avons aboli la peine de mort dans les

[*Text*]

surely we have to accompany that abolition with much stronger guarantees in this whole area of sexual deviation and violence. If we're not going to destroy these people by hanging or any other means, then surely we have to assure society that they're not going to go back out on the streets in a few years and commit the same crime. Again I'm referring to this narrow field of violent sexual behaviour.

Mr. Lewis: I made the point from the start that in formulating approaches to solutions, wherever you can get models to work from, whatever we come up with has to be a made-in-Canada solution that takes into account our situation and our laws and our charter. We're in sync there.

The Washington model applies to offenders who are serving a sentence for a sexually violent offence. Because of a mental abnormality or a personality disorder, they are likely to commit another similar offence. The review of the offenders is conducted by a court rather than a medical tribunal and obviously is subject to a variety of procedural protections.

I should warn you that it has been challenged. We have to look at the challenges. They say it's not a valid use of the medical model of civil commitment because the definition of mental illness is not recognized by psychiatry. It's being challenged because the claim is that there hasn't been adequate proof required of future dangerousness.

These are all things we're going to have to take into account. I assure you that we are aware of that model and are ready to take into our deliberations anything that's appropriate under our circumstances.

Mr. Blackburn: I have one more question, if I may, Mr. Chairman, on a related matter.

I find it very distressing that the Stephenson family has run up a legal bill of somewhere in the neighbourhood of $350,000 to find out how the system broke down, why the system broke down.

It wasn't their fault that the system broke down and resulted in the tragic death of their son. What is the government prepared to do about it? Three hundred and fifty thousand dollars is one heck of a lot of money to find out why the criminal justice system broke down and resulted in the death of their son. As I understand it, they're strapped with the bill.

Mr. Lewis: Mr. Chairman, I will possibly go beyond my colleague's time in answering this question. I would assume that's appropriate.

• 1100

The state, whether it's provincial or federal, provides funds for the conduct of an inquest. It's conducted under the provincial attorney general, as it was in this case. It is the responsibility of the attorney general and his attorneys to determine the cause of death.

[*Translation*]

années 70 et cette abolition doit certainement être assortie de garanties beaucoup plus fermes en ce qui a trait à la déviation et à la violence sexuelles. Si nous n'éliminons pas ces personnes par la pendaison ou par d'autres moyens, nous devons tout de même assurer la société que ces délinquants ne se retrouveront pas en liberté au bout de quelques années, libres de commettre le même crime. Encore une fois, je parle de cette catégorie très restreinte de personnes qui ont un comportement sexuel violent.

M. Lewis: J'ai dit, dès le départ, que lorsque l'on cherche des solutions, que l'on essaie de s'inspirer de modèles, le résultat doit être une solution canadienne qui reflète notre situation, nos lois et notre charte. Sur ce point, nous nous entendons.

La loi de l'État de Washington s'applique aux délinquants qui purgent une peine pour un crime sexuel avec violence. À cause d'une anomalie mentale ou d'un trouble de la personnalité, ils sont susceptibles de commettre à nouveau un crime de même nature. C'est un tribunal judiciaire et non pas un tribunal médical qui examine le cas de ces délinquants et cet examen est évidemment assujetti à diverses garanties d'ordre procédural.

Je dois vous prévenir que cette procédure a été contestée. Nous devons examiner ces contestations. Certains prétendent que c'est une application non valable du modèle médical de l'internement civil puisque la psychiatrie ne reconnaît pas la définition de la maladie mentale. Ceux qui contestent cette procédure prétendent que l'on n'a pas suffisamment prouvé que le délinquant présentait un danger futur.

Nous allons devoir tenir compte de tous ces facteurs. Je vous assure que nous connaissons ce modèle et que dans nos délibérations nous sommes prêts à examiner tout ce qui nous semble pertinent dans les circonstances.

M. Blackburn: Si vous me le permettez, monsieur le président, je voudrais poser une autre question sur un point connexe.

Je suis très troublé de savoir que la famille Stephenson a accumulé environ 350 000$ en frais d'avocat pour découvrir comment et pourquoi le système a échoué.

Ce n'est pas de leur faute si le système a mal fonctionné et à provoqué la mort tragique de leur fils. Qu'est-ce que le gouvernement est prêt à faire pour les aider? Trois cent cinquante mille dollars, cela fait très cher pour découvrir pourquoi le système de justice pénale a échoué et pourquoi leur fils est mort. Si j'ai bien compris, ce sont eux qui devront payer.

M. Lewis: Monsieur le président, ma réponse prendra peut-être plus de temps qu'il n'en reste à mon collègue. Je suppose que c'est permis.

L'État, que ce soit au niveau provincial ou fédéral, fournit les fonds pour la tenue d'une enquête. Celle-ci est dirigée par le procureur général provincial, comme ça été le cas en l'occurrence. Il appartient au procureur général et à ses procureurs de déterminer la cause du décès.

[*Texte*]

I have been following the Stephenson inquest, both through the media and through briefing notes that have come to me. There is no question that the Province of Ontario spared no expense in bringing witnesses and delving into this matter. I think the report that the inquest jury has provided will be very helpful.

When it comes to the question of individuals who are affected by such an event hiring counsel, that's their own decision.

They have a lawsuit against the Crown, which we have offered to settle through our attorneys. That offer is still open. One would have to examine—

Mr. Blackburn: Excuse me, is that the $50,000?

Mr. Lewis: I am not in a position to discuss amounts at this point.

Mr. Blackburn: It was in the paper, that's all.

Mr. Lewis: It's not a trivial question, but to ask me the amount...

I have every sympathy for the Stephenson family. I made that clear right from the start. That's why I pushed for a settlement that was appropriate under the circumstances. It was the Stephensons' decision to hire a certain counsel. I make no comment on the appropriateness of that. I think that's a decision for them to make.

Mr. Blackburn: I guess my time is up.

The Chairman: Minister, for a family who has been victimized, such as the Stephensons, they were going into an inquest where they did not know what was going to happen. Don't you think they really needed counsel to guide them through?

Mr. Lewis: No, I don't believe so. I have every confidence, I did from the start, in the ability of the Crown counsel from the Province of Ontario to conduct the inquest. As I said, I made it very clear that we were to cooperate in every way possible. From all the reports I've had, it was a very in-depth inquest. I believe the concerns of the state and the parents as to the cause of death were well served by everyone involved in the Stephenson inquest.

Mr. Domm (Peterborough): Minister, it is an opportunity and a pleasure to have you here today to discuss a couple of concerns of interest to our committee.

I first want to say that it's not all critical these days. I can't let it go without saying that when the minister appearing before our committee today appeared here not very long ago as Minister of Justice, it was thanks to his initiative to go down to the United States and tell the Americans we were going to change our extradition laws that led us, in the final analysis, to see many changes there at the recommendation of this committee. For extradition, I thank you for the spade work you did in that area while you were Minister of Justice.

[*Traduction*]

J'ai suivi l'enquête de Stephenson, dans les médias et grâce aux notes d'information qui m'ont été adressées. Il ne fait aucun doute que l'Ontario n'a pas lésiné pour convoquer des témoins et pour aller au fond de cette affaire. Je pense que le rapport préparé par le jury d'enquête sera très utile.

Maintenant, il appartient aux personnes intéressées à l'enquête de décider elles-mêmes si elles veulent ou non retenir les services d'un avocat.

La famille Stephenson a intenté une poursuite contre la Couronne et nous avons proposé que nos avocats règlent ça entre eux. Cette offre tient toujours. Il faudrait voir...

M. Blackburn: Pardon, vous parlez des 50 000$ que vous avez offerts?

M. Lewis: Pour le moment, je ne suis pas en mesure de discuter des montants.

M. Blackburn: C'est le montant qui a été rapporté dans les journaux, c'est tout.

M. Lewis: Ce n'est pas une question frivole, mais vous me demandez le montant...

La famille Stephenson a toute ma sympathie. Je l'ai dit clairement dès le départ. C'est pourquoi j'ai insisté pour qu'il y ait un règlement convenable dans les circonstances. C'est la famille Stephenson qui a décidé de retenir les services d'un certain avocat. Je n'ai pas à dire si c'était une bonne ou une mauvaise décision. Je pense que c'est une décision qu'elle avait le droit de prendre.

M. Blackburn: Je pense que mon temps est écoulé.

Le président: Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que la famille Stephenson, qui est la victime, n'avait vraiment pas besoin d'un avocat pour la guider pendant cette enquête dont le déroulement lui était inconnu?

M. Lewis: Non, je ne le crois pas. J'ai toujours eu entièrement confiance que le procureur de la Couronne de l'Ontario était tout à fait compétent pour diriger l'enquête. Comme je l'ai dit, j'ai fait savoir très clairement que nous étions prêts à collaborer dans toute la mesure du possible. D'après tous les rapports que j'ai reçus, l'enquête a été très approfondie. Je crois que tous ceux qui ont participé à l'enquête Stephenson sur la cause du décès ont très bien représenté les intérêts de l'État et des parents.

M. Domm (Peterborough): Monsieur le ministre, je suis très heureux que vous soyez venu aujourd'hui et que vous nous donniez cette occasion de discuter avec vous de certaines questions qui intéressent le comité.

Je tiens tout d'abord à dire que tout n'est pas négatif ces temps-ci. Je me dois de dire que lorsque le ministre qui comparaît devant nous aujourd'hui était ministre de la Justice, il n'y a pas si longtemps, il est allé aux États-Unis dire aux Américains que nous avions l'intention de modifier notre Loi sur l'extradition et c'est grâce à cette initiative que de nombreuses modifications ont été apportées conformément aux recommandations de notre comité. Je vous remercie de tout le travail préparatoire que vous avez fait dans le dossier de l'extradition lorsque vous étiez ministre de la Justice.

[*Text*]

In your new capacity as Solicitor General, I have a few questions in an area that this committee is also very much interested in, that is, the early release of those who could be considered dangerous and to others perhaps violent. By definition, the word "dangerous" and the interpretations I make out of legislation I've read is not all that clear.

The types of acts that have been committed by a person who was going to receive early release to return to Peterborough... That person was going to be supervised in perhaps a halfway house by Correctional Services. The knowledge that was made available to the community only happened through the determination of a police chief who all his life has been active in this area of trying to protect the community.

• 1105

In this particular case of Morgan, he has the full support of our community in the circulation of photographs and a warning to the people of Peterborough region that this man was coming back. It was only a few months ago that he perpetrated what is written in the paper. I am not giving out any information that's not in the press.

Staff Sergeant Brian Fitzgerald of Peterborough has said:

> We're concerned that this man will be living in the area because he's a dangerous offender and we are advising the public in the interest of public safety.
>
> Mr. Morgan has convictions for sexual assault and sexual exploitation including one in this area on May of 1992.
>
> All convictions range from 1984 to last year.

That's as stated by Staff Sergeant Fitzgerald and supported in a press release put out by our chief of police, Kevin McAlpine.

My problem, Mr. Minister, is how MPs obtain the information that allows them to make a decision on the rightness or wrongness of this release when under freedom of information at the provincial level, the municipal Freedom of Information and Protection of Privacy Act allows police officers to disclose the records of these early-released persons.

What's getting increasingly more difficult for us to deal with in representing our constituents is the fact that we are probably the last to know anything about it unless we read it in the paper. Then when we ask for information, and we usually get the information, it's usually prefaced with:

> Correctional Services of Canada...a high risk/dangerous offender...

with homosexual tendencies and they're all pedophiliac. He has a long history of coming into conflict with the law. Details of his exact criminal record are not available at this time.

[*Translation*]

Aujourd'hui, vous comparaissez dans votre nouveau rôle de Solliciteur général et j'ai quelques questions à vos poser sur un point qui intéresse beaucoup le comité, c'est-à-dire la libération anticipée de délinquants que certains considèrent dangereux et que d'autres appelleraient même violents. D'après moi, la définition du terme «dangereux» dans la loi n'est pas du tout claire.

Le genre de crime qu'a commis cet individu à qui on envisageait d'accorder une libération anticipée et qui devait retourner à Peterborough... Cet individu devait être placé dans une maison de transition sous la surveillance des services correctionnels. Si la collectivité en a été informé c'est uniquement grâce à la détermination du chef de police qui a travaillé toute sa vie pour protéger la société.

Dans le cas particulier de Morgan, le chef de police a reçu le soutien total de notre localité lorsqu'il a fait distribuer les photographies et averti la population de la région de Peterborough que cet homme allait revenir. Le crime qu'il avait commis et qui avait été rapporté par les journaux ne remontait qu'à quelques mois. Tout ce que je dis a été rapporté par la presse.

Le sergent d'état-major Brian Fitzgerald de Peterborough a déclaré:

> Le fait que cet homme habitera la région nous inquiète parce qu'il s'agit d'un criminel dangereux. Nous en avertissons la population dans l'intérêt de la sécurité publique.
>
> M. Morgan a été reconnu coupable d'agression sexuelle et d'exploitation sexuelle, l'une de ces infractions ayant été commise dans la région en mai 1992.
>
> Toutes les infractions dont il a été reconnu coupable s'étalent de 1984 à l'an dernier.

C'est ce qu'a déclaré le sergent d'état-major Fitzgerald, affirmations qui ont été confirmées par le communiqué de presse publié par le chef de police, Kevin McAlpine.

Mon problème, monsieur le ministre, c'est de savoir comment les députés fédéraux peuvent obtenir les renseignements qui leur permettraient de prendre une décision sur l'opportunité ou l'inopportunité d'une telle libération alors que la Loi sur l'accès à l'information au niveau provincial, l'accès à l'information au niveau municipal et la Loi sur la protection des renseignements personnels permettent aux autorités policières de divulguer les antécédents criminels des personnes qui sont admises à une libération anticipée.

Ce qui complique de plus en plus la tâche que nous avons de représenter nos commettants, c'est le fait que nous sommes probablement les derniers à apprendre quoi que ce soit à moins de le lire les journaux. Nous demandons alors des renseignements, et nous obtenons habituellement ces renseignements, qui sont habituellement préfacés de la façon suivante:

> Service correctionnel Canada... serait un criminel dangereux à haut risque...

aux tendances homosexuelles, et ce sont tous des pédophiles. Son casier judiciaire est très chargé. Nous ne pouvons vous révéler pour le moment les détails de son casier judiciaire.

[*Texte*]

As of today I still have not received them. They are not available to me to know what types of offences or what type of defence I have in the accusations being made, the demonstrations occurring in front of the penitentiary, the demonstrations occurring in Peterborough, the phone calls, the TV, the interviews. I have not as much opportunity to respond in a knowledgeable fashion to whether this man should be out or in, because of our federal restrictions on members of Parliament.

I ask you, can you do anything about it? Can you give us the same opportunities you give to a chief of police? You, as Attorney General of Canada, could probably influence this freedom of information in a more just fashion.

Mr. Lewis: Through Bill C-36 we attacked the issue of information to victims and people concerned about the possibility of people on release coming to certain communities. It was the justice committee that took that legislation as a legislative committee.

We felt the victims had rights through victims' communities. We made it so that when parole decisions were made, the decision and the people who wanted to be involved in the decision would be notified.

It goes beyond victims, Mr. Domm. I explained this to the committee when I was here. The bill originally said "victims", in other words, those who were offended against in the commission of a crime. We expanded it beyond that.

• 1110

When I met the victims of Takahashi I met about eight women, and for only three of them had their cases been proceeded with. They had three cases. They didn't proceed against the other five, but the other five had been just as severely damaged, mentally and physically, as the three other cases that went ahead.

So we broadened it beyond pure victims to families and that type of thing. They get notice of the parole board hearing, they get the right to attend the hearing, and they get the right to the parameters of the decision, the restrictions on the individual's release.

The Chairman: Is that if they request it?

Mr. Lewis: That's true, Mr. Chairman, there may be victims who don't want to know, who want to put the whole thing out of their minds. We respect that.

I would say, Mr. Domm, that the law came in November 1. We're monitoring it. In most cases it has worked out well. We know of a couple of problems. Probably in six months we'll take a look at it to ask if the brochure is right, if all of the information systems are working.

[*Traduction*]

Encore aujourd'hui, je n'ai toujours rien reçu. Je n'ai pas le moyen de savoir quel genre d'infractions il a commises ou quels arguments il a invoqués pour sa défense, et il y a les manifestations devant le pénitencier, les manifestations à Peterborough, les coups de téléphone, la télévision, les entrevues. En raison des restrictions qui sont imposées aux députés fédéraux, on ne me donne pas les renseignements qui me permettraient de dire si cet homme doit rester en prison ou en sortir.

Je vous demande si vous pouvez faire quelque chose? Pouvez-vous nous donner les mêmes renseignements que vous donnez à un chef de police? Vous, en tant que procureur général du Canada, avez probablement les moyens de modifier les modalités d'accès à l'information d'une façon qui soit plus juste.

M. Lewis: Le projet de loi C-36 nous a permis de régler le problème de la communication des renseignements aux victimes et aux personnes qui s'inquiètent de voir des détenus s'installer dans certaines localités. C'est le comité de la justice qui a confié l'étude de ce projet de loi à un comité législatif.

Nous croyons que les victimes ont des droits dans les localités où ils résident. Nous avons fait en sorte que lorsque les décisions sur les libérations conditionnelles sont prises, l'on communique désormais ces décisions aux personnes qui veulent en être informées.

Il n'y a pas que les victimes qui en sont informées, monsieur Domm. C'est ce que j'ai expliqué au comité lorsque j'ai témoigné. À l'origine, le projet de loi ne mentionnait que les «victimes», autrement dit, ceux qui avaient eu à souffrir de la perpétration d'un crime. Nous sommes allés plus loin que cela.

Lorsque j'ai rencontré les victimes de Takahashi, j'ai rencontré environ huit femmes, dont seulement trois avaient vu leur affaire réglée. Trois cas avaient été réglés. On n'avait pas donné suite aux cinq autres, mais les cinq autres avaient autant souffert sur le plan mental et physique que les trois qui avaient eu gain de cause.

C'est pourquoi nous avons élargi le cercle des victimes directes pour englober les familles et d'autres intervenants. Ces personnes sont avisées de la tenue des audiences de la Commission des libérations conditionnelles, elles ont le droit d'assister aux audiences, elles ont le droit de connaître les motifs de la décision, les restrictions à la libération de la personne.

Le président: Seulement si elles en font la demande?

M. Lewis: C'est exact, monsieur le président, il peut y avoir des victimes qui ne veulent rien savoir, qui veulent oublier tout cela. Nous respectons leur volonté.

J'ajoute, monsieur Domm, que la loi a pris effet le 1er novembre. Nous en surveillons l'application. Dans la plupart des cas, nous avons eu de bons résultats. Nous savons que quelques problèmes se posent. Dans environ six mois, nous réexaminerons la loi pour déterminer si la brochure contient les bons renseignements, si tous les systèmes d'information fonctionnent.

[*Text*]

So it would seem to me that the chief of police could be made aware of that type of information. In other words, we've leap-frogged the Access to Information Act and gone to a system that provides information to communities, to police forces and to victims.

Mr. Domm: What about MPs? That was my question.

Mr. Lewis: I don't know.

Richard, I'm going to ask for counsel here.

Mr. Domm: Are you a dangerous group?

The Chairman: I rule that question out of order.

Mr. Richard Zubrycki (Acting Assistant Deputy Solicitor General, Corrections Branch, Ministry of the Solicitor General of Canada): The privacy and access legislation of course does apply to MPs, as it does to others. But within the parameters of Bill C-36 I think there is a reasonable amount of information available on these cases.

You're making reference to a specific case where, if I understood correctly, you requested information that was not forthcoming. I don't think there was a denial of the information, but it wasn't available yet. That's if I understood you correctly.

Mr. Domm: We have to stay on subject here.

I found out about the fact that this man Morgan was getting out, into my community, on Friday at 4 p.m. from the chief of police. He issued a press release. On the press release, I have a couple of questions I want to ask the Solicitor General.

Getting back to your question, I've been trying to get information since 4 p.m. Friday. I've had a series of meetings. I respect the decision of the Solicitor General. I'm not questioning that we under law can have that information. That's not my question.

I'm asking why everybody but us gets it, and then we hold the bag as politicians if the fellow gets out, does it again. It's not the National Parole Board. They get criticized enough but they don't hold the responsibility to their constituents. The MPs do. We on the justice committee receive the brunt of that criticism for these repeat offences. We're not knowledgeable enough to even respond to them, while they print in all papers exactly what he's done, how many times he has done it, who he's done it to and what type of offences have occurred. Then it's maybe they did and maybe they didn't. MPs are still out to dry on the issue.

Now, because of demonstrations, he has decided to stay in prison. It's probably a lot safer in there for him now than it would be out. He's decided to stay in prison, but we don't even know at this point what he did. There's something wrong with the system.

[*Translation*]

Il me semble donc que le chef de police pourrait avoir accès à ce genre d'information. Autrement dit, nous avons débordé la Loi sur l'accès à l'information et adopté un système qui fournit des renseignements aux localités, au service de police et aux victimes.

M. Domm: Et qu'en est-il des députés fédéraux? C'était ma question.

M. Lewis: Je l'ignore.

Richard, j'ai besoin de votre aide ici.

M. Domm: Représentez-vous un groupe de criminels dangereux?

Le président: Je déclare votre question irrecevable.

M. Richard Zubrycki (sous-solliciteur général adjoint par intérim, Direction des services correctionnels, ministère du Solliciteur général du Canada): Les lois sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information s'appliquent bien sûr aux députés fédéraux comme à tout le monde. Mais je crois qu'aux termes du projet de loi C-36, il y a moyen d'obtenir une quantité raisonnable d'information sur ces cas.

Vous mentionnez ici un cas précis où, si je vous comprends bien, vous avez demandé des renseignements qui ne vous ont pas été communiqués. Je ne crois pas qu'on ait refusé de vous communiquer ces renseignements, c'est seulement qu'ils n'étaient pas disponibles. C'est ce que vous avez dit, si je vous ai bien compris.

M. Domm: Ne nous écartons pas de notre sujet.

C'est le chef de police qui m'a appris vendredi à 16 heures que cet homme, Morgan, allait être libéré dans ma localité. Le chef a publié un communiqué de presse. Au sujet du communiqué de presse, j'ai quelques questions à poser au solliciteur général.

Pour en revenir à votre question, j'essaie d'obtenir des renseignements depuis vendredi 16 heures. J'ai eu toute une série de rencontres. Je respecte la décision du solliciteur général. Je ne prétends pas qu'en vertu de la loi nous avons le droit d'obtenir certains renseignements. Là n'est pas ma question.

Je demande pourquoi tout le monde a droit à ces renseignements, sauf nous, et ce sont nous, les politiciens, qui sommes blâmés si le type sort et récidive. Ce n'est pas la Commission des libérations conditionnelles qui est blâmée. La Commission reçoit sa large part de critiques, mais ce n'est pas elle que les commettants tiennent pour responsable. Ce sont les députés fédéraux qui sont blâmés. Ce sont nous, du comité de la justice, qui sommes le plus blâmés lorsqu'il y a récidive. Et nous n'avons même pas les renseignements voulus pour répondre à ces critiques, alors que tous les journaux rapportent exactement les crimes qui ont été commis, le nombre de fois, le nom des victimes et le genre d'infractions commises. Ensuite on se demande si ces criminels sont innocents ou non. Encore une fois, ce sont les députés fédéraux qui sont blâmés.

Maintenant, à cause des manifestations, il a décidé de rester en prison. Cela vaut probablement beaucoup mieux pour sa sécurité d'y rester. Il a décidé de rester en prison, mais nous ne savons toujours pas ce qu'il a fait. Il y a quelque chose dans les système qui fait défaut.

[*Texte*]

Mr. Joseph Stanford (Deputy Solicitor General, Ministry of the Solicitor General of Canada): Mr. Chairman, I may very briefly make a remark that describes the system. If it should be different, then this is certainly the place at which possible changes are to be made. But the system we have at the moment does indeed, Mr. Domm, assign responsibility for these decisions to the parole board.

The Solicitor General has a responsibility for providing direction to the parole board on policies. He or she is answerable to Parliament for the manner in which that responsibility is discharged. But the responsibility for taking decisions on individual cases is very much and very deliberately the responsibility of the National Parole Board.

Mr. Lewis: That is made up of representatives of the community. They have the concerns of the community at heart.

• 1115

I might say, Mr. Chairman, Mr. Domm raises an interesting issue, and I'm prepared to take guidance from the committee, when its report comes down, as to whether the committee wants to get into a regime where information on all parolees is provided to all MPs in the area. I don't know, as an MP, that that is something I would want, because I'm not sure what I'd do with it and what position I'd be in if I didn't take the judgment to do something with it. I think that's something that I'd welcome some advice from the committee on.

The Chairman: Thank you. We'll certainly look into it.

Mr. Domm: I would be interested in really finding out the views about this, because there is a conscience dilemma in this whole issue.

We realize that in two months this same Morgan is going to be out. He will be released April 13. I don't know whether he'll be a whole lot better on April 13 than he is today, in February, or whether he'll be worse. We lose track of supervision. I don't want it to appear that we're going to have a better system if we lock everybody up and at the end of three years we open the door and send them out, that this would be better than sending them out with supervision.

There is the frustration of being able to determine in our own minds whether they should be out or whether they shouldn't be out. We're really not able to comment because we don't know all the facts. The police do.

Now, maybe what we've done in Peterborough, with our chief of police, we should send out as a signal to chiefs of police and community organizations that work with police from one end of this country to the other. Over the last four months we've heard witnesses before this committee tell us how successful those community groups are with police, educators, business people and so on. When the police honestly feel that these people should not be out because

[*Traduction*]

M. Joseph Stanford (sous-solliciteur général, ministère du Solliciteur général du Canada): Monsieur le président, j'aimerais faire une brève remarque qui décrit le système. Si l'on veut changer le système, le lieu où nous nous trouvons aujourd'hui est probablement le mieux indiqué pour ce faire. Mais le système que nous avons en ce moment, monsieur Domm, confie effectivement à la Commission des libérations conditionnelles la responsabilité de prendre ces décisions.

Le solliciteur général a la responsabilité de façonner les politiques de la Commission des libérations conditionnelles. Lui ou elle est comptable devant le Parlement pour la façon dont la Commission s'acquitte de ses responsabilités. Mais la responsabilité de prendre des décisions dans les cas individuels n'appartient qu'à la Commission des libérations conditionnelles.

M. Lewis: Qui est composé des représentants du public. Ces personnes ont à coeur les inquiétudes du public.

Je tiens à dire, monsieur le président, que M. Domm soulève une question importante, et que je suis disposé à suivre les conseils du comité lorsqu'il publiera son rapport, si le comité tient à établir un régime où les renseignements sur tous les libérés conditionnels seront communiqués à tous les députés fédéraux de la région visée. J'ignore si, en tant que député fédéral, c'est le genre de chose que je voudrais, parce que je ne suis pas sûr de ce que je ferais de ces renseignements ni de la position que je prendrai si l'on me demandait de me prononcer sur ce genre de question. Mais je serais heureux d'entendre les avis du comité à ce sujet.

Le président: Je vous remercie. Nous examinerons certainement la question.

M. Domm: Je suis curieux d'entendre des avis à ce sujet parce que toute la question pose un problème de conscience.

Nous savons que dans deux mois, ce même Morgan, sera libéré. Il sera libéré le 13 avril. J'ignore s'il sera une meilleure personne le 13 avril qu'aujourd'hui, qu'en février, ou s'il sera pire. Nous perdons le contrôle de la supervision. Je ne veux pas qu'on pense que je suis de ceux qui croient que nous aurions un meilleur système si nous mettions tout le monde en prison et si nous ouvrions la porte au bout de trois ans pour les libérer, que ce genre de système voudrait mieux qu'une libération sans supervision.

Il est diablement difficile de déterminer si ces personnes doivent sortir de prison ou y rester. Nous ne pouvons absolument pas nous prononcer parce que nous n'avons pas tous les faits. Contrairement à la police.

Maintenant, ce que nous avons fait à Peterborough, l'initiative de notre chef de police, pourrait servir d'exemple aux chefs de police et aux organisations communautaires qui collaborent avec la police d'un océan à l'autre. Au cours des quatre derniers mois, notre comité a entendu des témoins qui nous ont décrit la collaboration fructueuse que ces groupes communautaires ont avec la police, les éducateurs, les gens d'affaires et autres. Lorsque les autorités policières croient

[*Text*]

they are dangerous, because they are repeat offenders, because they've done all of these horrendous things over a period of the last three years, they should let us know what's going on. If they have the information, if they can legally disclose it to us, then we have come by it in an upfront fashion.

If this man comes back into the community, he is apt to commit the same crimes he committed last year when he was out on a release in Peterborough. I can't tell you what they are because I found out from a policeman. We're not supposed to know what it is. I'm telling you that if he comes back into the community two months from now, in April, he won't be much better than he is today. The police won't have suddenly come to the conclusion, well, his sentence is over. It's okay to let him go. Nobody will know where he is. No one can convince me that is a better arrangement than having some escorted, protected supervision on a trial basis. Maybe he should be locked up forever. But we'd only know that and be able to offer police protection if he had some sort of mandatory supervision.

I don't want to leave this subject-matter, Mr. Chairman, with the idea that I don't support supervision. What I am saying is that the information has to be handled in some fashion to alert communities, alert victims, and alert MPs to the danger if this happens.

Does the Solicitor General have the power on representations made to him by chiefs of police, municipalities, and members of Parliament to gate a dangerous person?

• 1120

Mr. Lewis: Your specific question was whether I as Solicitor General have the power to gate, and I'm advised that the answer is no. That is a function of the parole board rather than of the Solicitor General. I've thought about this before, and I just wanted to check my facts.

I'm not sure it's appropriate for the Solicitor General to have that power. I would prefer to have it resting in the hands of the parole board who are doing that kind of thing all the time, and can devote all of their attention and expertise to that particular decision, rather than I trying to make it as a minister, with the other things that I have to deal with. It's not to slough it off; it's rather to say the decision is so important that I think it should be dealt with by people whose sole responsibility is such a decision.

Mr. Domm: Would you be interested, Mr. Minister, in putting in place, or considering putting into place, an appeal group that members of Parliament could go to if we can't go to you because you don't have the power to gate them? It's just realistic to assume that if we go to the parole board, who don't tell us when they're getting out anyway, even if we had the right to know when they're getting out, it's not very likely they're going to change their minds. Therefore, what

[*Translation*]

sincèrement que ces personnes ne devraient pas être libérées parce qu'elles sont dangereuses, parce que ce sont des récidivistes, parce qu'elles ont commis toutes sortes de crimes horribles au cours des trois dernières années, elles devraient nous en informer. Si les autorités policières ont les renseignements voulus, si elles peuvent nous les communiquer légalement, nous devrions alors pouvoir les obtenir directement.

Si cet homme revient dans ma localité, il pourrait fort bien commettre les mêmes crimes qu'il a commis l'an dernier lorsqu'il était en libération conditionnelle à Peterborough. Je ne puis vous dire quels crimes il a commis parce que c'est un policier qui m'a mis au courant. Nous ne sommes pas censés savoir de quoi il en retourne. Moi je vous dis que s'il réintègre ma localité dans deux mois, en avril, il ne vaudrait pas mieux qu'aujourd'hui. Les autorités policières ne décideront pas tout à coup: eh bien, il a purgé sa peine, nous pouvons le reprendre. Personne ne saura où il ira. Personne ne pourra me convaincre que c'est là un meilleur système qu'une forme quelconque de supervision avec escorte et protection à titre d'essai. Peut-être qu'il faut l'enfermer pour toujours. Mais nous ne saurons cela et pourrons lui offrir une protection policière seulement si on lui impose une forme quelconque de supervision obligatoire.

En terminant, monsieur le président, je ne veux pas vous donner l'impression que je suis contre la supervision. Ce que je dis, c'est qu'il faut gérer l'information d'une manière quelconque qui permette d'alerter le public, d'alerter les victimes et d'alerter les députés fédéraux du danger qui se pose si cela se pose.

Le solliciteur général a-t-il le pouvoir de bloquer la libération d'une personne dangereuse après avoir entendu les avis des chefs de police, des municipalités et des députés fédéraux?

M. Lewis: Votre question précise porte sur la question de savoir si, en tant que solliciteur général, j'ai le pouvoir de bloquer un détenu, et on me dit que la réponse est non. C'est une prérogative de la Commission des libérations conditionnelles et non du solliciteur général. J'ai déjà réfléchi à cette question auparavant, et je tenais seulement à vérifier les faits.

Il ne convient pas, à mon avis, que le solliciteur général ait ce pouvoir. Je préfère le voir exercé par la Commission des libérations conditionnelles, qui consacre tout son temps à l'étude de ce genre de cas, qui dispose de toutes les compétences voulues pour prendre ce genre de décision, et qui est beaucoup mieux placée que moi, le ministre, qui ait déjà les bras pleins. Ce n'est pas que je fuis cette responsabilité; c'est beaucoup plus parce que la décision est tellement importante que je crois qu'elle doit être prise par les personnes dont la seule responsabilité est de prendre de telles décisions.

M. Domm: Seriez-vous disposé, monsieur le ministre, à mettre en place, ou à envisager de mettre en place, une sorte de tribunal d'appel auquel les députés fédéraux pourraient s'adresser si nous ne pouvons pas nous adresser à vous parce que vous n'avez pas le pouvoir de bloquer les détenus? Il n'est que réaliste de penser que si nous nous adressons à la Commission des libérations conditionnelles, qui ne nous dira pas quand les détenus seront libérés de toute façon, même si

[*Texte*]

you're really saying in your answer is that there's no recourse except citizen revolt.

That's what happened in Kingston. When this fellow was going to be let out they put on quite a scene, and he made a decision, in the interests of his own safety probably, not to leave. But he's going to have to leave, and we've got a major problem. It should be done up front, not behind closed doors. We should have some input, we should have some say, there should be some appeal. There's nothing. We can't come to you because you don't have the authority.

Mr. Blackburn: Could I have a clarification here, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Blackburn: Mr. Domm, are you arguing that at the expiry of sentence he should be gated?

Mr. Domm: After warrant expiry.

Mr. Blackburn: After warrant expiry. Is that the line of questioning?

Mr. Domm: No. I'm worried about the one that happened on Monday. I had nowhere to go. It appears that I had nowhere to go. I have had discussions with everyone since Friday at four, including all those federally who are involved. But there's nowhere to go. There's no one down here with any authority to stop that parole, or whatever.

Mr. Blackburn: I thought you were linking it to. . .[*Inaudible—Editor*].

Mr. Domm: Oh, no. That's the judges. We're out of it there, but we're in full view of the people of Canada until he finishes his sentence.

Mr. Blackburn: Okay.

Mr. Domm: Then he's gone, and I'm not advocating that. But I'm advocating some logical input by elected members of Parliament at least to somebody who has the power to take a look at the decision and reverse it at the parole board at 24 hours' notice if necessary. We've had some disastrous early releases while I've been on this committee, and I'm just trying to find a way to stop them.

The Chairman: We'll discuss it, Mr. Domm, and we'll try to find a way and make some suggestions.

Mr. Domm: We might never be able to get an answer if we don't hear now from the minister what he would suggest might be a suitable appeal process. If we're going to jump off to another series of questions, then I haven't got that answer. I'd like to have the answer. If not now, maybe he could come back to us at a later date.

The Chairman: Thank you very much. I think that's what he would prefer to do.

Mr. Lewis: What's that?

The Chairman: Come back to us at a later date.

[*Traduction*]

nous avons le droit de savoir quand ils seront libérés, il est très improbable que la commission change d'avis. Donc, ce que vous dites vraiment dans votre réponse, c'est qu'il n'y a aucun recours si ce n'est une révolte des citoyens.

C'est ce qui est arrivé à Kingston. Lorsqu'on s'est apprêté à libérer ce type, les gens ont organisé des manifestations, et il a décidé, dans l'intérêt de sa propre sécurité probablement, de rester en prison. Mais il faudra bien un jour qu'il sorte de prison, et le problème demeure alors entier. Il faut que tout soit fait au grand jour, et non derrière des portes closes. Les députés doivent avoir leur mot à dire, il faut qu'il y ait une instance d'appel quelconque. Mais il n'y a rien. Nous ne pouvons nous adresser à vous, parce que vous n'avez pas l'autorité voulue.

M. Blackburn: J'aimerais qu'on clarifie quelque chose, monsieur le président?

Le président: Je vous en prie.

M. Blackburn: Monsieur Domm, vous voulez que ce détenu soit bloqué à l'expiration de sa peine?

M. Domm: À l'expiration du mandat.

M. Blackburn: À l'expiration du mandat. C'est là le sujet de votre question?

M. Domm: Non. C'est l'affaire de lundi qui me préoccupe. Je n'avais aucun recours. Il semble que je n'avais aucun recours. J'ai discuté avec tout le monde depuis vendredi 16 heures, y compris tous les responsables au niveau fédéral. Mais il n'y a pas de recours. Personne ici n'a l'autorité voulue pour mettre un terme à cette libération conditionnelle, ou de faire quoi que ce soit.

M. Blackburn: Je croyais que vous aviez lié cela à. . .[*Inaudible—Éditeur*].

M. Domm: Ah, non. Il s'agit des juges. Cela, c'est une question réglée, mais nous sommes comptables devant toute la population du Canada jusqu'à ce qu'il finisse de purger sa peine.

M. Blackburn: D'accord.

M. Domm: Ensuite il pourra sortir, et je ne suis pas contre cela. Ce que je veux, c'est que les députés fédéraux aient à tout le moins recours à une instance quelconque qui aura le pouvoir d'examiner une décision de la Commission des libérations conditionnelles et de la renverser à 24 heures d'avis si nécessaire. Depuis que je siège à ce comité, nous avons été témoins de libérations conditionnelles désastreuses, et je ne fais que chercher un moyen de les éviter à l'avenir.

Le président: Nous en reparlerons, monsieur Domm, et nous trouverons un moyen et ferons des suggestions.

M. Domm: Nous ne pourrons peut-être jamais obtenir de réponses si le ministre ne nous dit pas aujourd'hui ce qu'il croit être un processus d'appel convenable. Si nous passons tout de suite à une autre série de questions, je n'aurai pas la réponse que je veux. Je veux cette réponse. Si ce n'est pas aujourd'hui, peut-être pourrait-il comparaître de nouveau devant le comité.

Le président: Je vous remercie beaucoup. Je crois que c'est ce qu'il préfère faire.

M. Lewis: Qu'avez-vous dit?

Le président: Vous nous reviendrez plus tard.

[*Text*]

Mr. Lewis: Sure.

The Chairman: All right. I understand that the next questioner is Mr. MacLellan but he is giving some of his time to Mr.—

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): No, no.

Mr. Wappel: This is a supplementary, Mr. Chairman.

Mr. MacLellan: I'm not giving any of my time.

Mr. Wappel: This is very short.

Mr. MacLellan: Let it be very short.

Mr. Wappel: Minister, just to revisit the question of the Stephensons' legal fees for a minute, you indicated that it's the responsibility of the state to investigate this matter. Another way of putting that is that you're asking the Stephensons, who are victims of this terrible crime, to put their faith in the state to investigate this matter. Well, Minister, they put their faith in the state to protect their son from Joseph Fredericks, and the state failed them.

• 1125

My understanding is, and it seems perfectly reasonable to me as a lawyer and as a parent, that it is a reasonable proposition that people who are put into this terrible situation would hire a lawyer and have independent counsel. I think it is a reasonable expectation that at the very least there would be some consideration to paying their legal bill.

I am asking you if you would reopen your mind on this issue and discuss the matter with the appropriate officials at the Province of Ontario with a view to examining the legal bill of the Stephensons and determining whether you and officials at the Province of Ontario would help them with this enormously high legal fee, which, certainly in our view on this side, was a reasonable expense undertaken by victims, about whom you have just talked, for a reasonable purpose, to ensure that the inquiry got to the root of the matter.

Mr. Lewis: As I said before, Mr. Wappel, I have every sympathy for the Stephensons. I have come to a decision vis-à-vis the payment of legal fees for attendance at the inquest, after considerable thought. I would welcome an independent review of the appropriateness of counsel at an inquest, the reasons for them being there, and what would be an appropriate fee under the circumstances.

But I would think that should be in the broad context, not in this particular example. I have no reason not to be sympathetic to the Stephensons; I am trying to get to the root of when counsel is appropriate. I am of the opinion, and I am still of the opinion, that the Province of Ontario is the appropriate place to conduct the inquest. I think they threw all of their resources into it, as they should, and made the recommendations.

[*Translation*]

M. Lewis: Absolument.

Le président: Très bien. Je crois savoir que M. MacLellan est le prochain à poser une question mais qu'il cède une partie de son temps à M. . .

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Non, non.

M. Wappel: il s'agit d'une question supplémentaire, monsieur le président.

M. MacLellan: Je ne céderai pas une minute de mon temps.

M. Wappel: Je serai très bref.

M. MacLellan: Alors soyez très bref.

M. Wappel: Monsieur le ministre, pour en revenir un instant à la question des honoraires d'avocats des Stephenson, vous avez dit que la responsabilité de faire enquête à ce sujet incombait à l'État. Autrement dit, vous demandez aux Stephenson, qui sont les victimes de ce crime terrible, de placer leur confiance en l'État qui fera enquête sur cette affaire. Eh bien, monsieur le ministre, ils ont fait confiance à l'État pensant qu'il protégerait leur fils de Joseph Fredericks, mais cette confiance a été trahie.

Étant avocat et parent, il me semble tout à fait raisonnable que des gens qui se trouvent placés dans cette situation horrible engagent les services d'un avocat et bénéficient d'un conseiller juridique indépendant. Il me semble aussi tout à fait raisonnable de s'attendre qu'au strict minimum on envisagerait le remboursement des honoraires d'avocat.

Je vous demande donc si vous êtes prêt à repenser cette question, à en discuter avec les hauts fonctionnaires appropriés de la province de l'Ontario pour procéder à un examen des frais juridiques absorbés par les Stephenson et de déterminer si vous-mêmes et les représentants de la province de l'Ontario pourriez aider cette famille à défrayer les honoraires d'avocat énormes qui, sans aucun doute de notre point de vue, de ce côté-ci, représentaient une dépense raisonnable engagée par les victimes, dont vous venez de parler, à des fins raisonnables, pour s'assurer que l'enquête irait au fond des choses.

M. Lewis: Comme je l'ai déjà dit, monsieur Wappel, la famille Stephensons a toute ma sympathie. Je suis arrivé à une décision au sujet du paiement des honoraires d'avocat présent à l'enquête du coroner après y avoir mûrement réfléchi. Je serais très heureux de voir une examen indépendant de la justification de la présence de conseillers juridiques lors d'une enquête de coroner, des raisons expliquant leur présence et des honoraires qui seraient appropriés dans ces circonstances.

Mais un tel examen devrait se classer dans un contexte beaucoup plus large, et ne pas se limiter à ce cas particulier. Rien ne s'oppose à ce que j'accorde toute ma sympathie à cette famille; mais j'essaie de répondre à la question fondamentale qui est de savoir quand la présence d'un conseiller juridique est justifiée. J'estime, et mon opinion n'a pas changé, que l'endroit approprié pour cette enquête de coroner est la province de l'Ontario. Cette province a mis toutes ses ressources en jeu, comme elle devait le faire, et a présenté ses recommandations.

[*Texte*]

If we were to take this to the Canadian Bar Association as an issue, I think they could provide us with some very important advice, on a broad basis.

The Chairman: Are you suggesting that they conduct the independent review, or would you welcome an independent review by this committee?

Mr. Lewis: What I am saying is the question of whether or not the legal fees of an individual affected by an inquest should be paid by the state is a question I would welcome an independent review of. I have made a decision. I believe the decision is sensible, sound and just. I have never been afraid to have my decisions tested by independent bodies to see if there is a rationale that none of us had thought of or that should be brought to play. That's fine by me. And maybe they could look at whether or not these types of bills should be taxed.

Mr. MacLellan: I would like to welcome the minister.

The minister will know that while parole boards can take great pains to spell out the conditions of a parolee, these conditions are not transmitted to the police. We had two witnesses before the committee who said that the Canadian Police Information Centre does not distribute the conditions of a parole; that the police can stop a parolee, but unless that parolee is in the process of committing a crime, cannot arrest him, and has in fact to talk to the parole officer. The parole officer then would have to issue the warrant, but by then the parolee could be long gone.

I just want to know if that is the minister's understanding and what he feels should be done.

• 1130

Mr. Lewis: Mr. MacLellan, you make a very interesting point. That has come up before, and I asked that it be looked into so we would know the exact situation. Mr. Zubrycki can provide you with some information on that.

Mr. Zubrycki: In fact, changes to the CPIC system are under way right now that will place the conditions of release on CPIC so all police can be notified. But even short of that, every parole defender is required to carry his parole certificate on him. It has picture identification and has the conditions on it and he is required to produce it if he is stopped by a police officer. At the same time the police force in the community where that person is sent receives a copy of that certificate on release.

So there are provisions there that police know the conditions and can refer to them. In any case of doubt, duty officers are available 24 hours a day, always available by telephone, to make inquiries to check on changing conditions, perhaps, and if circumstances warrant it, to request that a suspension be issued so the police officer can actually take that person into custody.

[*Traduction*]

Si nous présentions cette question à l'Association du Barreau canadien, je crois que nous pourrions obtenir des avis très importants, d'une portée générale.

Le président: Suggérez-vous que cette association procède à un examen indépendant, ou accepteriez-vous que cet examen soit fait par notre comité?

M. Lewis: Je dis être en faveur d'un examen indépendant de la question de savoir si les honoraires d'avocat engagé par une personne affectée par une enquête de coroner devraient être payés par l'État. J'ai pris une décision à ce sujet. Je crois que cette décision est raisonnable, bien fondée et équitable. Je n'ai jamais craint de voir mes décisions mises à l'épreuve par un organisme indépendant chargé de voir s'il y avait une explication à laquelle personne n'avait pensé ou un aspect dont il faudrait tenir compte. Je n'y faits aucune objection. Un tel organisme pourrait aussi voir si ce genre d'honoraires devrait être soumis à l'impôt ou non.

M. MacLellan: Je souhaite la bienvenue au ministre.

Le ministre sait fort bien que même si les commissions des libérations conditionnelles s'efforcent de présenter clairement les conditions auxquelles l'individu libéré doit se soumettre, celles-ci ne sont pas communiquées à la police. Deux témoins nous ont dit que le Centre d'information de la police canadienne ne communique pas les conditions de libération et que la police peut arrêter un libéré conditionnel, mais à moins qu'il ne soit pris en flagrant délit, ne peut pas le mettre en état d'arrestation et doit, en fait, parler à l'agent de liberté conditionnelle. Ce dernier émet ensuite un mandat, mais le libéré conditionnel aurait déja pu disparaitre depuis longtemps.

Je voudrais donc savoir si le ministre est d'accord avec cette interprétation et quelles sont les mesures qui, à son avis, devraient être prises.

M. Lewis: Monsieur MacLellan, vous soulevez une question très intéressante. Elle a déjà été posée, et j'ai demandé qu'elle soit examinée afin d'obtenir des renseignements exacts. Monsieur Zubrycki pourra vous renseigner davantage à ce sujet.

M. Zubrycki: En fait, on modifie actuellement le système du Centre d'information de la police canadienne, dès maintenant, pour que les conditions de libération conditionnelle soient incorporées à ce système, ce qui permettra d'aviser toutes les forces policières. Mais, même si cela n'était pas fait, tout libéré conditionnel doit porter sur lui son certification de libération. Ce certificat porte la photo du libéré et donne les conditions auxquelles il est soumis; le libéré doit présenter ce certificat quand il est arrêté par un agent de police. Parallèlement, la police de la communauté où l'individu est envoyé reçoit un exemplaire du certificat lors de la libération.

Il y a donc des dispositions qui permettent à la police de connaître les conditions de libération et de les consulter. S'il y a doute, des agents peuvent être rejoints par téléphone 24 heures par jour et peuvent vérifier si les conditions ont peut-être été modifiées, et, de plus et si les circonstances le permettent, ces agents peuvent demander une suspension de la libération conditionnelle de façon à ce que l'agent de police puisse mettre l'individu en cause en état d'arrestation.

[*Text*]

Mr. MacLellan: That system hasn't worked, as we have been told by two witnesses who appeared before this committee. I use the example that if a parolee is told not to go near his ex-wife, or his estranged wife, and he is in the neighbourhood, in an awful lot of cases the police officer who sees the husband there, the parolee, doesn't know he has been ordered not to be around his former wife or his estranged wife. The police officer cannot arrest him, because he doesn't know the parole conditions. By the time he goes back and talks to the parole officer. . .the parole officer has to issue the warrant, and by then the person is long gone. They have missed the chance to arrest him and perhaps stop this person from doing grave damage to his wife or whatever member of his family.

Mr. Zubrycki: I would submit a police officer in those circumstances would not be in any different a situation from any other occurrence where he would have to query CPIC or his dispatcher or any other record database. It is as simple as making that phone call. As I say, if he knows the person is—

Mr. MacLellan: It is not on the system. The Canadian Police Information Centre has not put it on the system, so they can't find out through the system that the situation exists.

Mr. Zubrycki: But the duty officer would have this information. It will be stated on the parole certificate the offender is required to carry with him.

Mr. Lewis: I know this is unusual. May I ask a question of the committee? Have you called CPIC to ask about this—

The Chairman: Yes.

Mr. Lewis: —or are you using the officers?

The Chairman: It is my understanding that this information will be on CPIC by June.

Mr. Zubrycki: Yes.

Mr. MacLellan: There have been reductions to the budget of the RCMP. This was supposedly done prior to the economic statement in early December. Is that correct?

Mr. Lewis: The RCMP underwent a budget reduction last year, yes.

Mr. MacLellan: Is it correct that the crime lab in the RCMP is going to be self-sustaining; it has to pay for itself?

[*Translation*]

M. MacLellan: C'est un système qui n'a pas bien fonctionné selon les deux témoins qui ont comparu devant notre comité. Par exemple, si un libéré conditionnel ne doit pas se trouver dans le voisinage de l'épouse qu'il a divorcée ou dont il s'est séparé, et est présent dans le quartier en dépit de cette interdiction, dans bien des cas l'agent de police qui voit le mari dans ce voisinage, le libéré conditionnel, ne sait pas qu'il lui est interdit de se trouver dans le voisinage de son ancienne épouse ou de l'épouse dont il est séparé. Donc, l'agent de police ne peut pas faire une arrestation parce qu'il ne connaît pas les conditions de la libération conditionnelle. Le temps de se mettre en rapport avec l'agent de libération conditionnelle, d'émettre, pour ce dernier, un mandat, le libéré aura disparu depuis longtemps. Il s'est donc révélé impossible de l'arrêter et peut-être de l'empêcher de faire subir des dommages graves à son épouse ou à un autre membre quelconque de sa famille.

M. Zubrycki: Je pense tout de même que ces circonstances ne diffèrent guère de toute autre situation où l'agent de police doit interroger le Centre d'information de la police canadienne, ou son répartiteur, ou tout autre base de données. Il suffit d'un appel téléphonique. Comme je l'ai dit, s'il sait que l'individu est. . .

M. MacLellan: Les renseignements ne sont pas incorporés au système. Le Centre d'information de la police canadienne n'a pas capté ces données, donc ne peut les fournir quand une telle situation se présente.

M. Zubrycki: Mais l'agent de service posséderait ce renseignement qui, d'ailleurs, apparaît aussi sur le certificat de libération conditionnelle que le libéré doit toujours porter sur lui.

M. Lewis: Je sais qu'il s'agit d'une situation peu courante. Puis-je poser une question aux membres du comité? Avez-vous appelé le Centre d'information de la police canadienne pour vous renseigner à ce sujet. . .

Le président: Oui.

M. Lewis: . . .ou comptez-vous sur les agents?

Le président: Si j'ai bien compris, le Centre d'information de la police canadienne incorporera ces données d'ici le mois de juin.

M. Zubrycki: C'est exact.

M. MacLellan: Le budget de la GRC a été réduit. Cette réduction devait prendre place avant l'exposé économique du début décembre. Est-ce exact?

M. Lewis: Oui, le budget de la GRC a été réduit l'an dernier.

M. MacLellan: Est-il exact que le laboratoire de criminologie de la GRC devra assurer son propre financement?

[*Texte*]

Mr. Lewis: We are moving towards cost-recovery with the RCMP and other bodies, but it seems to me I read a briefing note where we are in discussions with the provinces and Treasury Board on what would be appropriate for cost recovery and what is not. Those discussions are going on, and I would hope to have a better answer on that, Mr. MacLellan, when I come before you for estimates in June or September.

Mr. MacLellan: My understanding is that it is already under way. Cost recovery is being applied by the RCMP lab at present, and it is pricing local police forces out of the market as far as going to the RCMP for analyses is concerned.

• 1135

The problem, Mr. Minister, is that if the RCMP gets into a cost recovery and that puts local small police forces out of the market as far as being able to use the services of the lab is concerned, then they will have to go to a lower-price, lower-cost lab, perhaps in the United States or somewhere else, which will mean that in many cases the quality of the work will not be as high. That is not going to serve justice in Canada.

Mr. Lewis: I am going to ask Wendy Porteous to reply specifically to the cost recovery issue and where we are in terms of implementation.

Ms Wendy F. Porteous (Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch, Ministry of the Solicitor General of Canada): Thank you, Minister.

I think, Mr. MacLellan, that the very issue you raise is the most important one in the minds of the ministry officials, the RCMP, the Commissioner of the RCMP, and the senior officials in the Treasury Board; namely, that of continuing equal access to facilities, namely the labs.

The question of cost recovery in principle is certainly one the RCMP, like other agencies, is being asked to examine. The labs are one of those objects of examination.

Decisions have not been taken. The RCMP has been in discussion with the provinces and continues to be in discussion with the provinces, the Treasury Board, and the ministry about an appropriate approach to cost recovery such that prejudicial effects in criminal justice investigations would not occur because of the ability or non-ability to pay. That is a principle that is extremely important in the approach to cost recovery and one that is therefore not now being examined with respect to actual decisions on the cost recovery.

Mr. MacLellan: I just want an assurance, Mr. Chairman, that that will be the case, that ability to pay will not qualify or disqualify a party from the full services of the RCMP labs and that anybody, with any community, any police force across Canada, can use these services if they want, regardless of the ability to pay.

Ms Porteous: That certainly is the important principle governing the decisions about cost recovery.

[*Traduction*]

M. Lewis: Nous avançons effectivement dans le sens de la récupération des coûts, pour la GRC comme pour d'autres organismes, mais je crois avoir lu une note d'information précisant que des discussions ont actuellement lieu avec les provinces et le Conseil du Trésor afin de déterminer ce qui peut faire ou ne pas faire l'objet d'un recouvrement des coûts. Ces discussions se poursuivent donc actuellement et j'espère que je pourrai vous donner une meilleure réponse à ce sujet, monsieur MacLellan, quand je comparaîtrai devant vous, en juin ou septembre, au sujet du budget des dépenses.

M. MacLellan: Je crois comprendre que le système fonctionne déjà. Le laboratoire de la GRC recouvre actuellement ses frais, et ceux-ci se révèlent trop onéreux pour les forces policières locales qui voudraient demander des analyses à ce laboratoire.

Voyez-vous, monsieur le ministre, si la GRC procède au recouvrement des coûts, les petits corps policiers ne pourront pas se permettre de recourir aux services de son laboratoire et seront obligés de s'adresser à des laboratoires moins coûteux, peut-être aux États-Unis ou ailleurs, ce qui pourrait affecter dans bien des cas la qualité des expertises. Cela ne servira pas les intérêts de la justice au Canada.

M. Lewis: Je vais demander à Wendy Porteous de répondre à cette question sur le recouvrement des coûts et sur l'état de ce dossier.

Mme Wendy F. Porteous (sous-solliciteur général adjoint, Direction de la police et de la sécurité, ministère du Solliciteur général du Canada): Merci, monsieur le ministre.

Je crois, monsieur MacLellan, que la question de maintenir l'égalité d'accès aux installations, à savoir les laboratoires, est très importante aux yeux du personnel du ministère, de la GRC, du commissaire de la GRC et des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor.

Comme d'autres organismes, la GRC doit examiner le principe du recouvrement des coûts. Les laboratoires font partie de cet examen.

Les décisions n'ont pas encore été prises. La GRC a parlé de cette question aux provinces et poursuit ses discussions avec ces dernières, le Conseil du Trésor et le ministère pour déterminer la bonne façon de traiter le recouvrement des coûts de façon à ce que les possibilités de paiement ne portent pas préjudice aux enquêtes dans le domaine de la justice pénale. C'est un principe très important quand on parle de recouvrement des coûts, et qui n'a pas été retenu dans le passé lors de décisions portant sur le recouvrement des coûts.

M. MacLellan: Je désire seulement avoir l'assurance, monsieur le président, que cela sera effectivement le cas et que les possibilités de paiement ne vont pas inclure ou exclure qui que ce soit du recours à toutes les possibilités des laboratoires de la GRC, et que qui que ce soit, quelque communauté que ce soit, quelque corps policier que ce soit au Canada pourra obtenir ces services s'il le désire, indépendamment de ses moyens financiers.

Mme Porteous: Il s'agit certainement d'un principe très important qui régit les décisions sur le recouvrement des coûts.

[*Text*]

Mr. MacLellan: Will that take place, though? Can the government assure us of that?

Mr. Lewis: That's a pretty broad assurance you are requesting. As Mrs. Porteous has said, it's under review. I have had no instance brought to my attention where crime prevention or prosecution has been deterred at any time. We take your point.

Mr. MacLellan: May I just make one more point, on the statistics on recidivism. I mentioned this to the minister and the department before. I still find that the statistics on recidivism are inadequate and we're not able really to judge the success of the system. I ask the minister please to look into this question to make sure. No other business is allowed to make mistakes and then not have information to show where those mistakes were. I ask that the statistics on recidivism be looked at and improved.

Mr. Cole (York—Simcoe): I have just a couple of questions I would like to ask the Solicitor General. One of the things maybe comes back to even the cost recovery that we've been talking about a little bit here.

Mr. Lewis, a number of people have suggested that the proceeds of crime could go to a national crime prevention program or something along that line. Some people have suggested that they should go to the local police force or the regional police force, whichever it happened to be.

Could you give me your comments and your feelings as to what should happen in this proceeds of crime area? Is some plan or direction going to take place in this area?

Mr. Lewis: This issue has been before us for some time. We have completed the consultations and I have to discuss it. I had a preliminary discussion with Mr. Blais and we are probably going to be in a position to go to cabinet in the very near future.

There are two issues: one is the proceeds of crime and the other is the administration of the assets seized. Let me deal first with the assets seized.

• 1140

It's easy to keep track of a bank account once it's seized, as you go from seizure to forfeiture. It's not so easy with a ski hill because they have to be run or they deteriorate, and you're trying to sell a hill instead of a ski hill. That's the difficulty we found ourselves in.

Therefore, we're looking at two things. We're looking at a regime which manages assets—and by the way, I should tell you we're not looking at setting up a huge department of troops that move in on 10 seized pizza parlours in downtown Vancouver. I have driven this part of it myself from the start; that is, we're looking at a regime that uses receivers in bankruptcy and people who are in the business, so they can move in and do the seizure and manage while you go from seizure position to forfeiture. That is in the works.

[*Translation*]

M. MacLellan: Est-ce bien ce qui va se passer, cependant? Est-ce que le gouvernement peut nous en donner l'assurance?

M. Lewis: Vous nous demandez là une garantie très générale. Comme M^me^ Porteous l'a dit, la question est à l'étude. On ne m'a signalé aucun cas où la prévention d'un crime, où les poursuites au pénal auraient été affectées. Nous prenons bonne note de votre remarque.

M. MacLellan: Je voudrais faire un dernier commentaire, au sujet des statistiques sur les récidives. Je l'ai déjà mentionné, dans le passé, au ministre et à son ministère. Je continue à constater que ces statistiques sont insuffisantes et ne permettent pas de déterminer les succès obtenus. Je demande donc au ministre de bien vouloir examiner cette question pour s'assurer de la situation. Aucune autre entreprise ne peut se permettre des erreurs et ne pas avoir ensuite les détails les concernant. Je demande donc que l'on examine les statistiques sur les récidives, et qu'on les améliore.

M. Cole (York—Simcoe): Je voudrais poser une ou deux questions au solliciteur général. L'une d'elles se rapporte peut-être au recouvrement des coûts dont nous venons de parler.

Monsieur Lewis, un certain nombre de personnes ont suggéré que les produits de la criminalité devraient être versés à un programme national de prévention du crime ou à un fonds similaire. Certains ont suggéré que ces sommes devraient être remises aux corps policiers locaux ou régionaux, selon le cas.

Pouvez-vous nous indiquer ce que vous pensez à ce sujet? Peut-on s'attendre à l'élaboration d'un plan ou d'une orientation dans ce domaine?

M. Lewis: C'est une question que nous examinons depuis quelque temps. Nous avons terminé nos consultations et nous arrivons aux discussions finales. J'en ai parlé avec M. Blais et nous pourrons sans doute présenter un document au Cabinet dans un très proche avenir.

Il y a deux questions à traiter: d'une part, les produits de la criminalité et, d'autre part, l'administration des actifs saisis. Permettez-moi de traiter d'abord des actifs saisis.

Dans le cas d'un compte en banque, il n'y a aucune difficulté à s'en occuper après la saisie quand on passe de la saisie à la confiscation. Les choses sont moins faciles s'il s'agit d'une station de ski qui demande de l'entretien, sans quoi elle se dégrade, et l'on risque finalement d'avoir une colline à vendre au lieu d'une station de ski. C'est le genre de difficultés que l'on peut rencontrer.

Donc, nous examinons deux questions différentes. D'une part, un régime de gestion des actifs—et, soit dit en passant, je dois vous dire que nous n'envisageons pas un énorme effectif qui envahirait une dizaine de pizzerias saisies au centre-ville de Vancouver. Je m'occupe personnellement de cet aspect depuis le début; donc, nous envisageons un régime qui utiliserait les services de séquestres pour faillite et de gens du domaine de façon à ce qu'ils puissent prendre les dossiers en main et gérer la situation quand on passe de la saisie à la confiscation. C'est sur quoi nous travaillons actuellement.

[*Texte*]

The thing that we have been consulting with municipalities, provinces, etc., on—the Canadian Police Association, the Canadian Association of Police Boards, the Canadian Practitioners' Association, the Federation of Canadian Municipalities, the Canadian Association of Chiefs of Police, provincial solicitors general and attorneys general, and the Canadian Bar Association—is the split, as it were. We've maintained that to make the law effective we have to split it with provinces and municipalities—not police forces per se, but municipalities and provinces, the municipal or provincial jurisdiction. To do that with a method that is equitable and that is based on the time and effort put into the solving of the crime and the seizure, we think we've got some reasonable solutions. It's just a matter of taking them to cabinet.

I don't sense this as a partisan issue. I don't mean to prejudge the opposition's position, but I think this is one where we can say if we can get it into the House of Commons, I think it could be given approval in principle and come to this committee and be dealt with very quickly. I think it's in everybody's interest to have a fair and equitable sharing of the proceeds of crime with the jurisdictions that become involved in the solutions, rather than saying it all goes to Ottawa. That doesn't turn anybody on.

The Chairman: Mr. Cole, thank you very much for the first question really on crime prevention that we've had today, except for recidivism. But for obvious reasons this committee wants you not to go to cabinet until you see our report, because we have some recommendations.

Mr. Lewis: On that particular issue, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Lewis: Okay. What are you looking at in terms of time?

The Chairman: We'll be out by the end of the month.

Mr. Lewis: I think that probably fits into our timeframe. Without asking, I think it does.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lewis: I think that would be helpful.

If I am pitching you for something that will help me, this is a little different. I would pitch you to recommend, if I may, that it be shared in appropriate quantities or percentages with provinces and municipalities, and not police forces. I don't think anyone is arguing police forces but the bodies that have control of the budgets of the police forces. If you would give me a recommendation along those lines, that would strengthen the point I'm trying to make in arguing the case. I look forward to your recommendations, seeing no dissent.

The Chairman: Thank you.

Mr. Cole: Mr. Lewis, I don't know whether you were referring to stolen bicycles and recovering in that area. I am sure you were thinking of something a little more grandiose than that.

[*Traduction*]

En ce qui concerne le partage des produits de la criminalité, nous avons consulté les municipalités, les provinces, diverses associations—l'Association canadienne des policiers, la Canadian Association of Police Boards, la Canadian Practitioners' Association, la Fédération canadienne des municipalités, l'Association canadienne des chefs de police, les solliciteurs généraux et procureurs généraux des provinces et l'Association du Barreau canadien. Pour s'assurer de l'efficacité de la loi, nous affirmons que le partage doit se faire avec les provinces et les municipalités, et non pas avec les corps policiers en tant que tels. Ce partage doit se faire de façon équitable en tenant compte du temps et des efforts consacrés à la solution du crime et à la saisie, et nous pensons que nous pouvons offrir des solutions raisonnables à ce problème. Il s'agit donc maintenant de les présenter au Cabinet.

Je ne pense pas qu'il s'agisse ici d'une question partisane. Je ne voudrais pas préjuger les décisions des partis d'opposition, mais je crois que si nous pouvons soumettre un projet à la Chambre, il pourra recevoir une approbation de principe rapidement et être traité par votre comité sans délai. Je crois qu'il est de l'intérêt de tous d'avoir un partage juste et équitable des produits de la criminalité entre les différentes administrations ayant participé à la solution des crimes au lieu de dire que tout ira à Ottawa, solution que personne n'applaudirait.

Le président: Monsieur Cole, je vous remercie d'avoir posé la première question qui porte vraiment sur la prévention du crime, aujourd'hui, à l'exception de la question sur les récidives. Toutefois, pour des raisons évidentes, notre comité préférerait qu'il n'y ait pas de mémoire présenté au Cabinet tant que notre rapport n'aura pas été lu, car nous présentons quelques recommandations.

M. Lewis: À ce sujet, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Lewis: D'accord. Quel est votre échéancier?

Le président: Le rapport sera prêt vers la fin du mois.

M. Lewis: Je crois que cela correspond probablement à notre propre échéancier. Sans me renseigner à ce sujet, je crois que c'est bien la situation.

Le président: Merci.

M. Lewis: Je crois que cela sera utile.

Si j'essaie d'obtenir votre aide, c'est que la question est un peu différente. Si vous me permettez de le faire, je vous demanderais de bien vouloir recommander que les produits de la criminalité soient partagés dans des proportions et pourcentages appropriés avec les provinces et municipalités et non pas avec les corps policiers. Je ne pense d'ailleurs pas que l'on parle d'un versement aux corps policiers, mais plutôt aux organismes qui contrôlent les budgets de la police. Si vous pouvez me donner une recommandation en ce sens, cela appuierait ma position quand je présenterai mon dossier. Ne voyant aucune expression de désapprobation, je me ferai un plaisir d'étudier vos recommandations.

Le président: Merci.

M. Cole: Je ne sais pas, monsieur Lewis, si vous pensiez à la confiscation de bicyclettes volées. Je suis persuadé que vous aviez des sujets bien plus importants que cela à l'esprit.

[*Text*]

I have another question as it relates to the Young Offenders Act. I appreciate the changes that took place last May, I guess, which really changed the criteria for moving an individual from juvenile court through the adult system based on the benefit and protection of society as opposed to the protection of that individual. I think that's a very positive move.

• 1145

One question I would like to ask is a two-part one. What changes have taken place in the six months? Has there been a statistical difference as a result of this change to the act? Are there more young offenders now being tried in adult court as a result of this?

Secondly, and this may depend to some extent on the answer to the first question, it seems to me that it might behove society in general if we even went a step further under the Young Offenders Act and young offenders charged with major violence, sex crimes or life threatening crimes, repeat offenders that type of thing, were automatically to go to adult court unless the particular judge decided to move them down to juvenile court.

The repeat offenders, those who are definite threats to society, would automatically go to adult court, and the judge in the adult court would have the option, if he felt it would be to the benefit of society, to move them down to the other one. I guess it is the next step and one that would possibly relate to the effect that the present changes in the act have. Do you have any statistics that relate to that?

Mr. Lewis: I do not believe from discussions with Mr. Stanford that those statistics are available, or available yet. I do not have a feel for that. You would have to toss in a little plea bargaining too, so I am not sure you would get accurate statistics anyway.

As to the suggestion you make, the responsibility for the Young Offenders Act is that of the Minister of Justice. However, you cannot avoid the question as Solicitor General because it comes up all the time. I found it was recurring to a sufficient degree that I asked the Attorney General in writing late last fall to take a look at whether or not changes should be made vis-à-vis repeat offenders, because, darn it all, the act is working for individuals who take it seriously and say, "I got a break here. I'd better take it and run and not be involved in any more nonsense."

You will never see that leading the news. You will never see it in the news. You will never see it in the newspapers because good news never makes news. That is our difficulty.

I believe strongly that the act is working—I have made that point time and time again—but not for repeat offenders because they are laughing at the law, they are laughing at the people who make the law, and they are laughing at the

[*Translation*]

Je voudrais maintenant passer à la Loi sur les jeunes contrevenants. Je me rends compte qu'elle a été modifiée en mai dernier, si ma mémoire est fidèle, et que l'on a alors considérablement modifié les critères permettant de faire passer un individu des tribunaux pour les jeunes aux tribunaux pour adultes en tenant compte de la protection de la société, et des avantages qui en résulteraient, au lieu de se concentrer sur la protection de l'individu en cause. Je crois qu'il s'agit là d'une modification très positive.

J'aimerais vous poser une question en deux volets. Quels sont les changements qui sont survenus au cours des six derniers mois? A-t-on constaté une différence dans les statistiques par suite de la modification de la loi? Y a-t-il maintenant davantage de jeunes contrevenants qui sont traduits devant les tribunaux pour adultes?

Deuxièmement, et votre réponse à cette question dépendra vraisemblablement de votre réponse à la première, il me semble qu'il est de l'intérêt de la société en général d'aller encore plus loin aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants et de prévoir que les jeunes contrevenants accusés de crimes violents, de crimes sexuels ou d'attentats à la vie, les récidivistes, soient automatiquement traduits devant les tribunaux pour adultes à moins qu'un juge n'en décide autrement pour une raison précise.

Les récidivistes, ceux qui constituent une menace certaine pour la société, seraient automatiquement renvoyés devant un tribunal pour adultes; les juges de ces tribunaux pourraient, s'ils estimaient que ce serait préférable pour la société, saisir le tribunal de la jeunesse de certaines causes. En fait, ce serait l'étape suivante, qu'on pourra franchir selon les incidences des changements qu'on vient d'apporter à la loi. Avez-vous des statistiques à ce sujet?

M. Lewis: D'après les discussions que j'ai eues avec M. Stanford, je ne crois pas que nous ayons des statistiques à ce sujet, du moins, pas encore. D'ailleurs, il faudrait aussi tenir compte des négociations de plaidoyers, de sorte que je ne suis pas certain que ces statistiques seraient très précises.

Pour ce qui est de votre suggestion, c'est le ministre de la Justice qui veille à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants. Cependant, à titre de solliciteur général, je ne peux négliger la question puisqu'elle est soulevée régulièrement, assez souvent pour que j'écrive au procureur général à l'automne dernier pour lui demander d'envisager des modifications à la loi concernant les récidivistes. En fait, la loi est essentiellement efficace quand on la prend au sérieux et qu'on se dit: on m'a donné une chance. À moi d'en profiter et de ne plus commettre de crime.

Ce genre d'histoire ne fait jamais les manchettes. Ce n'est pas de cela que parlent les médias. Cela ne fait pas les manchettes parce que les bonnes nouvelles n'intéressent pas les médias, et cela nous pose un problème.

Je crois fermement que la loi est efficace—je l'ai répété à maintes reprises—sauf dans le cas des récidivistes qui se rient de la loi, qui se rient du législateur et qui se rient de la police. J'en ai assez. À mon avis, nous devrions nous attaquer

[*Texte*]

people who enforce the law. I am fed up with it. For my money, we should tackle that problem right away. I do not have the solutions, but I know where the problem is and I think it behoves us to take a look at solutions.

The Chairman: Once again, read our recommendations in our report.

Mr. Cole: Read our lips.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): I have two questions to put in the form of suggestions.

On the issue of the Stephenson inquest and the legal fees, I take it from the Solicitor General's comments that you would be in a position at least to listen to a suggestion coming from an independent quarter on the issue of legal fees. Here I am not speaking for my colleagues on the committee, but I think the Stephenson inquest has provided some very valuable direction to government and to members of this committee. It is not unlike some other inquests held in the past, but it has some unique features. I would be prepared to argue that it is exceptional in some ways.

If the members of this committee felt that way, it might be in a position to make a suggestion to the Solicitor General on the issue of the legal fees that might get you off the hook in terms of precedent, in the sense that the committee itself might want to express its views on it and make a recommendation. I gather you have already indicated that you would be prepared at least to listen and give it serious consideration.

Mr. Lewis: I would urge you to examine all aspects of the issue.

Mr. Lee: With due regard to the public purse.

• 1150

Mr. Lewis: Yes, with due regard to the public purse, the necessity, the reason, everything involved. Do the issue in general rather than one example. If you're going to make a recommendation, I would urge you to make it on as broad a body of evidence as possible, and once again I would suggest that you also include such questions as taxing the account.

Mr. Lee: Secondly, on the issue of parolees breaching conditions of their parole, this is an element of crime prevention. We have had too many cases of 20/20 hindsight, when a crime could have been prevented had the mechanisms responded appropriately while an inmate was on release, and in this case the question of a parolee breaching conditions of parole. We've talked about the CPIC information, which will be on line by June, and that's a great first step.

The second step in that is the warrant for arrest of the inmate who is on release. Right now a police officer can't arrest for a breach of parole condition. He or she must have a warrant issued by someone at the parole board. What I'm asking you to consider, Mr. Minister, is what I would call an "express" warrant; I'm talking 60 minutes or less. Most police forces are plugged into a very elaborate communications system. It's basically a phone call to the duty

[*Traduction*]

au problème dès maintenant. Je n'ai pas de solution miracle, mais je sais que le problème existe et je crois qu'il nous incombe à tous de trouver des solutions.

Le président: Encore une fois, vous devriez suivre les recommandations qui figurent dans notre rapport.

M. Cole: Vous devriez lire sur nos lèvres.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): J'aimerais poser deux questions sous forme de suggestions.

En ce qui concerne l'enquête Stephenson et les frais de justice, j'en déduis des remarques du solliciteur général qu'il serait disposé à écouter les propositions de toute partie indépendante au sujet des frais de justice. Je ne m'exprime pas au nom de mes collègues du comité, mais je crois que nous tous ici ainsi que le gouvernement avons tiré des informations très précieuses de l'enquête Stephenson. Cette enquête ressemble à bien d'autres qui ont été faites dans le passé, mais elle présente certaines caractéristiques particulières. J'irais même jusqu'à dire qu'elle est exceptionnelle à certains égards.

Si mes collègues y consentaient, notre comité pourrait être en mesure de faire, au sujet des frais de justice, une proposition qui n'obligerait pas le solliciteur général à établir un précédent. Il se peut que le comité désire exprimer son point de vue et formuler des recommandations. Il semble que vous ayez laissé entendre que vous seriez disposés à nous écouter et à étudier sérieusement nos recommandations.

M. Lewis: Je vous encourage à examiner tous les aspects de la question.

M. Lee: Compte tenu des conséquences pour les deniers publics.

M. Lewis: En effet, compte tenu des conséquences pour les deniers publics, compte tenu de la nécessité, de la raison, de tout ce qui touche à la question. Examinez l'enjeu en général et non un exemple particulier. Si vous désirez formuler des recommandations, je vous encourage à vous fonder sur le plus grand nombre de témoignages possible et, encore une fois, je vous suggérerais de vous pencher sur des questions telles que la possibilité d'imposer le fonds.

M. Lee: Deuxièmement, la violation des conditions de libération conditionnelle est en soi un élément de la prévention du crime. En réfléchissant après coup, il est facile de dire qu'un crime aurait pu être prévenu si les mécanismes du système s'étaient enclenchés à la libération du détenu, en l'occurrence, lorsque le contrevenant a violé les conditions de sa libération conditionnelle. Nous avons parlé des renseignements du CIPC auxquels on aura accès en juin, et c'est un grand pas dans la bonne direction.

Il faudrait maintenant penser à perfectionner la délivrance de mandats d'arrestation à l'encontre des contrevenants aux conditions de la libération conditionnelle. À l'heure actuelle, les policiers ne peuvent arrêter ces contrevenants sans mandat délivré par la Commission des libérations conditionnelles. Monsieur le ministre, j'aimerais que vous pensiez à créer ce que j'appellerais «mandat express», qui serait délivré en moins de 60 minutes. La

[*Text*]

desk somewhere in the parole board system, and it should be 24 hours a day. I'm sure that's what it is now. Do I have that correct?

Mr. Zubrycki: Yes.

Mr. Lee: I'd like to think that police officers across the country could count on the parole board to turn around a request for a warrant, given all the information technology that's out there, in 60 minutes or less. I don't know whether a parolee could be detained for the 60 minutes waiting for the reply, but I'd like to think that we could respond to these police forces and police officers, who now would just like to wash their hands of the problem, but we want to help them do their job when there's a breach of parole conditions.

Mr. Zubrycki: I think we can respond that way now. I'm sure that in individual cases delays occur, but basically a duty officer is available 24 hours. In every case they can issue a warrant on the spot, and really on the strength of a telephone call. A police officer believing that warrant has been issued can arrest on the strength of that understanding even without any physical warrant. In fact, in Bill C-36 we include a provision for faxing warrants, so a warrant can be delivered by fax. Theoretically, at least, this could happen in a matter of minutes, let alone 60 minutes.

Mr. Lee: Subject to my comments, I'd be hopeful that the powers that be, the administration, could turn this whole thing around and have it operational by the month of July 1993.

Mr. Zubrycki: Yes, indeed. CPIC is the only portion of that really that is absent at the present time. As I said, there are other provisions to make police aware of those conditions in every case.

Mr. Lee: This committee would want to see it operational by that point in time. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Blackburn: I want to go back to the Stephenson case and the legal costs incurred, but I want to generalize it. When people read in the newspapers for example that the legal fees for the Stephensons have gone up to somewhere in the neighbourhood of $350,000, and that they've had to mortgage their house, and then read also in the same article that the Solicitor General made an offer of $50,000—whether or not that is the exact offer, it nonetheless is in the public domain as information if not fact—the general conclusion the public draws from that is that the $50,000 was really a deterrent to others, indirectly. Maybe it was not meant that way; I'm not stating for a moment that this was the intention of the Solicitor General, but that's the conclusion, I think, that a reasonable person would come to. When they read in the paper that the legal fees were $350,000 and the government offered them $50,000, there's still a make-up of $300,000; they'll say that obviously the government's doing that intentionally so that nobody else will hire independent counsel under similar circumstances.

[*Translation*]

plupart des services de police sont raccordés à un système de communication complexe. Il suffirait d'appeler le bureau de faction du système de libérations conditionnelles, bureau qui serait ouvert 24 heures par jour. Je suis certain que c'est déjà le cas. Ai-je raison?

M. Zubrycki: Tout à fait.

M. Lee: Les agents de police de tout le pays aimeraient certainement pouvoir faire une demande de mandat à la Commission des libérations conditionnelles et obtenir une réponse en moins de 60 minutes, compte tenu de toute la technologie de l'information dont nous disposons. J'ignore si on pourrait détenir celui qui contreviendrait aux conditions de sa libération conditionnelle pendant 60 minutes, le temps qu'il faudrait pour obtenir une réponse, mais il me semble qu'on pourrait ainsi aider les services de police et les policiers qui aimeraient bien ne pas s'en laver les mains, qui aimeraient pouvoir faire leur travail lorqu'il y a violation des conditions de la libération conditionnelle.

M. Zubrycki: Je crois que cela est déjà possible. Je suis certain qu'on agit ainsi dans des cas particuliers. Essentiellement, un agent est de service 24 heures par jour et il peut délivrer un mandat sans délai, en réponse à une demande faite par téléphone. Tout agent de police qui croit qu'un mandat a été délivré peut procéder à une arrestation, même s'il n'a pas le mandat même entre les mains. En fait, le projet de loi C-36 prévoit la transmission de mandats par télécopieur de sorte qu'on peut maintenant délivrer les mandats sur télécopieur. En théorie, à tout le moins, cela peut se faire en quelques minutes, certainement en 60 minutes.

M. Lee: J'espère que l'administration, les autorités compétentes pourront s'assurer que ce système soit opérationnel d'ici juillet 1993.

M. Zubrycki: Certainement. Le CIPC est le seul élément du système qui nous manque encore. Quoi qu'il en soit, il existe d'autres dispositions stipulant que la police soit mise au courant des conditions de libération conditionnelle.

M. Lee: Notre comité aimerait beaucoup que le système soit en place cet été. Merci, monsieur le président.

M. Blackburn: J'aimerais revenir au cas Stephenson et aux frais de justice en abordant la question de façon plus générale. Lorsque les gens lisent dans les journaux que les frais de justice des Stephenson se sont élevés à 350 000$ environ et qu'il leur a fallu hypothéquer leur maison, lorsque les gens lisent aussi que le solliciteur général leur a offert 50 000$—ce n'est peut-être pas le montant exact, mais c'est un renseignement de nature publique—la population en conclut que le versement d'une somme de 50 000$ constitue une mesure indirectement dissuasive. Ce n'était peut-être pas le but visé; je ne veux pas dire que c'était là l'intention du solliciteur général, mais c'est ce que conclura, je crois, toute personne raisonnable. Lorsque les gens lisent dans les journaux que les frais de justice totalisent 350 000$ et que le gouvernement n'en paie que 50 000$, ils constateront qu'il y a un manque à gagner de 300 000$. Ils se diront alors que, manifestement, le gouvernement refuse intentionnellement de rembourser la totalité des coûts afin de dissuader quiconque se trouve dans la même situation d'engager son propre avocat.

[*Texte*]

• 1155

I think this is a very, very wrong message the government is sending out there. I think it's something that has to be addressed demonstrably, in a public way.

Mr. Lewis: I would be pleased to do that right now. There are two issues here. The first issue is the lawsuit the Stephensons have against the Crown for damages, which is an issue I'm not prepared to discuss because I think that should properly be between my counsel and their counsel and the respective clients. I don't think that's appropriate for discussion at a committee meeting. That is the issue of damages for the loss of their son and any liability the Crown has, whether it's Solicitor General, the parole board, or CSC.

That's one issue. The second issue is whether or not the Crown should pay legal fees for people affected by an inquest.

So there are two separate issues. I know you weren't mixing them intentionally. I know you wouldn't do that.

So there are two issues, and the second issue is the issue I would welcome an independent review on, in depth, as to appropriateness, when and where, and the circumstances under which counsel should be hired, whether or not there should be an independent legal opinion as to the appropriateness of counsel appearing in both cases, and lastly, the ability to tax accounts. It could go into other things, but those things come to mind at present.

Mr. Blackburn: Would you be open to discussing the feasibility of establishing, not on a permanent basis, the availability at least of, say, duty counsel at coroners' inquests, where they are requested by the aggrieved people involved in the inquest? That person then would be paid some kind of flat salary by the Crown. In other words, there would be some court official there who has a legal background, who is a practising lawyer, to defend the interests of the aggrieved party or parties at a coroner's inquest.

Mr. Lewis: I think that would be quite appropriate for the type of in-depth study I'm referring to. I think that in-depth study should also decide whether there is a responsibility in this instance of the Government of Canada or the provincial jurisdiction. I don't know the answer to that. But I would welcome an independent review of this. I have no concern about that.

Mr. Fee (Red Deer): Mr. Minister, I'm glad you didn't give your speech, because we have time to ask a few more questions this way. I have two I would like to ask you.

The first one has to do with the same issue. I'm just following it up. I want to ask it in a different way. You have said twice today that victims have rights. Twice you've said it's going to be a subject of discussion and review. There is a perception in my mind, a not unfounded perception, that offenders have far more rights than victims under our system. You've mentioned the fact that now victims have the right to be notified of parole board hearings, the right to attend, the

[*Traduction*]

Le message que fait passer le gouvernement est fort à mon avis. Il faut montrer que l'on fait quelque chose, publiquement.

M. Lewis: Je me ferai un plaisir de le faire immédiatement. Il y a là deux questions. Tout d'abord, l'action en justice des Stephenson contre la Couronne dont je ne peux discuter parce que cela doit se faire entre mon avocat et le leur. Il ne semblerait pas normal de discuter de cela en comité. C'est la question des dommages pour la perte de leur fils et de la responsabilité éventuelle de la Couronne, qu'il s'agisse du solliciteur général, de la Commission de libération conditionnelle ou du SCC.

Voilà pour la première question. La deuxième est de savoir si la Couronne devrait payer des frais de justice pour ceux qui sont touchés par une enquête.

Il y a donc là deux questions distinctes. Je sais que vous ne les mélangiez pas intentionnellement. Ce n'est pas votre genre.

Il y a donc deux questions et c'est sur la seconde que je serais favorable à une étude indépendante et approfondie qui permettrait de déterminer dans quels cas et dans quelles circonstances les services d'un avocat devraient être retenus, s'il y aurait ou non lieu d'obtenir un avis juridique indépendant quant à l'opportunité d'avoir un avocat dans les deux cas et, enfin, la possibilité de ne pas taxer les honoraires d'avocat. On pourrait examiner d'autres choses, mais ce sont les éléments qui me viennent à l'esprit.

M. Blackburn: Seriez-vous prêt à ce que l'on étudie la possibilité d'avoir, non pas de façon permanente, mais au moins en cas de besoin, un avocat de service aux enquêtes judiciaires lorsque la partie lésée le demande? Cette personne pourrait recevoir un forfait de la Couronne. Autrement dit, il y aurait un agent des tribunaux ayant une formation juridique, un avocat en exercice, pour défendre les intérêts de la partie ou des parties lésées lors de l'enquête judiciaire.

M. Lewis: Je crois que ce serait tout à fait approprié pour le genre d'étude approfondie dont je parle. Cette étude devrait également examiner si, dans ce cas, c'est la responsabilité du gouvernement canadien ou du gouvernement provincial. Je ne sais pas. Je serais toutefois favorable à une étude indépendante de la question. Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Fee (Red Deer): Monsieur le ministre, je suis bien content que vous n'ayez pas fait votre discours parce que cela nous donne le temps de vous poser quelques questions de plus. J'en ai deux à vous poser.

La première porte sur le même point. Je poursuis simplement. Je la poserai peut-être différemment. Vous avez dit deux fois aujourd'hui que les victimes avaient des droits. Deux fois, vous avez déclaré qu'on allait en discuter et examiner la chose. J'ai l'impression, et non sans raison, que dans notre système, les délinquants ont beaucoup plus de droits que les victimes. Vous avez mentionné qu'aujourd'hui les victimes ont le droit d'être avisées des audiences de

[*Text*]

right to hear the parameters of the decision. Do you personally support expanding rights for victims? As an example, we've just talked about remuneration for representation. The other one would be to be heard at the parole board hearing.

Mr. Lewis: The reason those provisions are in Bill C-36 is that I felt quite strongly victims should start to get a better shake from the justice system and they were entitled to the things we brought in in Bill C-36. I want a review after six months or a year, as I indicated, to find out how they're being used. Are there any glitches in it? Are their rights fully protected that way? I don't want a woman turning around in a supermarket to find the sexual assault offender behind her, without any realization his parole hearing had come up. That's why we put that in.

• 1200

But, Mr. Fee, we've also made it optional, because there are victims who say, I want to put this behind me and get on with my life. So we have to be sensitive to victims as well. We've made these advances on behalf of victims, expanded even the definition of victims. I'd like to experiment with them, to see how they work, before going on to other ideas. It doesn't mean I'm foreclosing, but I think it behoves us as a responsible and well-respected justice system to take counsel from our experience before we go on to other new things. I think it has all been well received. I think it made sense. It had the vetting of this committee and witnesses. I think we're on the right track.

Mr. Fee: I commend you for the steps that have been taken, but I think we still have a few more to go.

Mr. Lewis: Sure. I'm not saying we don't.

Mr. Fee: I notice from your comments that you're as aware as this committee is of the concerns that Canadians have about protection of society. I was somewhat amused last month when Mr. Manning made a presentation to the Toronto Police Association in which he offered a lot of what I consider simplistic solutions. What was amusing was the fact that following the speech you reported the media of accusing him of plagiarizing and taking your ideas.

Mr. Lewis: Absolutely.

Mr. Fee: I would like to know your comments on three of the ideas that he offered. He suggested the abolition of statutory release. He suggested ordinary work should be a part of prisoners' rehabilitation, and he suggested the automatic deportation of non-citizens convicted of serious crime. These are all quite popular suggestions from the general public who are looking for simple solutions. Were these plagiarized from you too? Perhaps you would like to comment on them.

[*Translation*]

libération conditionnelle, le droit d'y assister, le droit d'entendre les paramètres de la décision. Êtes-vous personnellement favorable à l'élargissement des droits des victimes? Par exemple, on vient de parler de rémunération pour se faire représenter. Il y aurait aussi la possibilité d'être entendu à l'audience de libération conditionnelle.

M. Lewis: Si ces dispositions sont dans le projet de loi C-36, c'est parce que je suis fermement convaincu que les victimes devraient être mieux traitées par notre système judiciaire et qu'elles avaient le droit à ce que nous avons proposé dans le projet de loi C-36. J'aimerais qu'après six mois ou un an d'application, on réexamine la question afin de voir comment ces droits sont utilisés. Y a-t-il des problèmes? Les droits des victimes sont-ils pleinement protégés de cette façon? Je ne voudrais pas qu'une femme se retrouve dans un supermarché face à son agresseur sexuel sans savoir qu'il a eu son audience de libération conditionnelle. C'est la raison pour laquelle nous avons mis cette disposition dans le projet de loi.

Mais nous avons également dit que c'était facultatif parce qu'il y a des victimes qui disent qu'elles ne veulent plus entendre parler de la question. Il nous faut donc également nous assurer de faire ce que souhaitent les victimes. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait pour les victimes et nous avons même élargi la définition de victime. J'aimerais voir avec les victimes comment marche le nouveau système avant d'envisager d'autres idées. Cela ne veut pas dire que je m'arrête là, mais je crois qu'il est normal qu'un système judiciaire sérieux et respecté constate les résultats à l'usage avant d'envisager d'autres nouveautés. Tout cela a été bien accueilli. C'est à mon avis une démarche sensée. Ce comité et les témoins qui ont comparu devant lui étaient d'accord. Je crois que nous sommes sur la bonne voie.

M. Fee: Je vous félicite des mesures qui ont été prises, mais je crois qu'il y a encore du chemin à faire.

M. Lewis: Certainement. Je ne dis pas le contraire.

M. Fee: Je remarque à vous entendre que vous êtes tout aussi au courant que le comité des préoccupations des Canadiens quant à la protection de la société. J'ai trouvé assez amusant le mois dernier que M. Manning, en s'adressant à l'Association de la police de Toronto, offre des tas de solutions que je considère un peu comme simplistes. Ce qui était amusant c'est qu'après ce discours vous avez dit que les médias l'avaient accusé de vous plagier et de prendre vos idées.

M. Lewis: Tout à fait.

M. Fee: J'aimerais savoir ce que vous pensez de trois idées qu'il a présentées. Il a notamment suggéré l'abolition de la libération d'office. Il a dit qu'un travail ordinaire devrait faire partie de la réadaptation des prisonniers et a suggéré l'expulsion automatique des non-citoyens condamnés pour crimes graves. Il s'agit dans tous les cas de suggestions très populaires quand la population souhaite des solutions simples. Vous a-t-il également plagié dans ce cas? Peut-être pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez.

[*Texte*]

Mr. Lewis: With regard to the abolition of mandatory release, work, and deportation, Mr. Manning is way behind the times and incorrect. He's incorrect in suggesting that abolition of mandatory release would help anybody. When he does that, he's suggesting that you and I want to find in our community people who are released into society "cold turkey" without any opportunity to find out how to drive a car or open a bank account. I don't want to visit those kinds of problems on the communities of Canada. Mr. Manning may, but I don't.

Second, with respect to work, we've expanded the meaningful work provisions considerably and the inmates do have opportunities to work. I'd like to see them broader, and in fact when we made CORCAN an operating agency, we gave them some freedom, without competing with Canadians, to expand the work abilities of inmates. When they get out, they get a chance at a job. With regard to deporting criminals who have not become citizens yet—done.

As with many issues, I think we're far ahead of Mr. Manning.

Mr. Keyes (Hamilton West): It is good to see you again, Mr. Lewis.

I have two questions on two different issues. One has been discussed often enough, the Stephenson family and the comment or the direction that I hear coming from you that the family did have the Crown to represent it at the inquest. The problem that I have with that is that the National Parole Board... I'm not a lawyer, so maybe you can help me out with this—

Mr. Lewis: Considered a handicap by many people.

Mr. Keyes: The National Parole Board had independent counsel. Corrections Canada had independent counsel. The John Howard Society had independent counsel. Peel Regional Police had independent counsel. All these agencies determined that in their best interests they would have independent counsel. Yet the victims of the violence, because of financial constraints and the fact that they would have to re-mortgage their home in order to have independent counsel, were offered the Crown. They had the option, in your opinion, that they could have used the Crown and didn't have to incur these legal expenses.

You can correct me on this legal matter, but as I understand it, if the family were represented by the Crown, the Crown would of course be calling all the witnesses to the inquest. Therefore, it wouldn't have the right to cross-examination that the independent counsel would have, who were representing all the different agencies, and who also can afford these independent counsels to represent them at the inquest. So you see, it is not a level playing field between all those agencies that were at the inquest and the victim of violence, who has no option.

[*Traduction*]

M. Lewis: À propos de l'abolition de la libération d'office, du travail et de l'expulsion, M. Manning est très en retard et a tort. Il a tort de dire que l'abolition de la libération statutaire aiderait qui que ce soit. En proposant cela, il déclare que vous et moi souhaitons trouver dans la société des gens qui sont libérés sans aucune possibilité d'apprendre comment conduire une voiture ou ouvrir un compte en banque. Je ne voudrais pas imposer ce genre de problèmes aux Canadiens. Cela intéresse peut-être M. Manning, mais pas moi.

Deuxièmement, pour ce qui est du travail, nous avons considérablement élargi les dispositions touchant un travail intéressant et les détenus ont des occasions de travailler. J'aimerais qu'on les élargisse encore et, en fait, lorsque nous avons fait des services correctionnels du Canada un organisme à part entière, nous leur avons donné certaine liberté pour élargir les possibilités de travail des détenus sans qu'ils viennent pour autant concurrencer les Canadiens. Quand ils sortent, ils ont une chance d'avoir un emploi. Pour ce qui est maintenant d'expulser les criminels qui ne sont pas encore devenus citoyens—c'est fait.

Comme sur beaucoup d'autres plans, nous sommes très en avance sur M. Manning.

M. Keyes (Hamilton-Ouest): C'est un plaisir de vous revoir, monsieur.

J'aurais deux questions sur deux points différents. Il y en a une dont on a souvent parlé, à savoir la famille Stephenson et le fait que la famille ait été représentée à l'enquête par la Couronne. Le problème que je vois à cela est que la Commission nationale des libérations conditionnelles... Je ne suis pas juriste, et vous voudrez peut-être m'aider...

M. Lewis: Beaucoup considèrent que c'est plutôt un handicap.

M. Keyes: La Commission nationale des libérations conditionnelles avait un avocat indépendant. Les Services correctionnels du Canada aussi. La Société John Howard également. «Peel Regional Police» aussi. Tous ces organismes avaient jugé qu'il était préférable pour eux d'avoir un avocat indépendant. Toutefois, les victimes de la violence, du fait de restrictions financières et parce qu'il aurait fallu qu'elles réhypothèquent leur maison pour obtenir un avocat indépendant, se sont vu offrir la Couronne. Elles avaient, à votre avis, la possibilité d'avoir recours à la Couronne et de ne pas encourir ces frais juridiques.

Vous me corrigerez si je me trompe du point de vue juridique, mais d'après ce que je sais, si la famille était représentée par la Couronne, ce serait évidemment la Couronne qui convoquerait tous les témoins à l'enquête. Elle n'aurait ainsi pas le droit de contre-interrogatoire d'un avocat indépendant. Or, ce sont des avocats indépendants qui représentaient tous les organismes en cause qui pouvaient se payer des avocats indépendants pour les représenter à l'enquête. Donc, vous voyez, la partie n'est pas égale entre tous les organismes qui ont participé à l'enquête et la victime de violence, qui n'a pas le choix.

[*Text*]

• 1205

Anybody reading the papers today sees that the bill will be horrendous. In my community, $50,000 is a lot of money for a lawyer, never mind whatever it might be. And there are victims out there today who are still paying their legal bills because they felt it was important to have independent counsel as opposed to the Crown.

Mr. Lewis: That is why I would welcome an independent examination of this whole issue, which can get to the root of which level of government should pay, if in fact that is deemed appropriate. As to whether or not there should be independent legal counsel on the issue of whether you should hire the same person who is taking your lawsuit forward, having the bill taxed, all of those things I would welcome. An independent review, not with one particular example in question...

I am going to be at the bar mid-winter meeting. I will make that suggestion to the president, if in effect that is appropriate. I am making the decision based on what I know. I think an independent review of this would be healthy. I don't have any difficulty with that.

Mr. Keyes: The second part of question number 2 has to do with the example the minister is giving us on C-36 and how it is that the victim of violence, in response to the member opposite—

Mr. Lewis: I am sorry. What was it in response to?

Mr. Keyes: In response to the member opposite, when you referred to more opportunities being given to the victim of violence.

You can get very specific in this bill, and the specific example you referred to, to the member opposite, was that you could turn around and see the individual, who was the perpetrator of the crime, convicted and subsequently released on unescorted temporary absence or something to that effect. In your bill itself, while there are provisions for disclosure of information to victims, of which there are four, the other part of that Bill C-36, paragraph 142(1)(b), discusses not the word "shall", but "may"—may disclose to victims—where the chairperson's opinion is in the interest of the victim and disclosure outweighs any of the offender's privacy.

What I am getting at here is you are still talking about the right of the offender on the scale of justice being heavier than that of the victim of violence. And part of that "may disclose to the victim", in the chairperson's opinion, is the destination of the offender when released on unescorted temporary absence.

So your specific example of where the victim of violence is getting a break under Bill C-36 just isn't there.

Mr. Lewis: Have you any examples of where it hasn't worked?

[*Translation*]

Quiconque lit les journaux d'aujourd'hui comprend que la facture sera énorme. Dans ma région, 50 000$ c'est beaucoup d'argent pour un avocat, en tout état de cause. Il y a des victimes qui payent toujours leurs honoraires d'avocat parce qu'elles pensaient qu'il était important de se faire représenter par un avocat indépendant plutôt que par la Couronne.

M. Lewis: C'est pourquoi je serais favorable à un examen indépendant de toute cette question afin que nous puissions parvenir au fond du problème qui est de savoir quelle part le gouvernement devrait payer si c'est effectivement l'État qui doit payer. Quant à savoir s'il doit y avoir un conseiller juridique indépendant pour décider s'il faut retenir les services de la même personne que celle qui vous défend, savoir si ses honoraires doivent être taxés, tout ce genre de chose, je suis tout à fait d'accord. Une étude indépendante, sans penser à un exemple en particulier...

Je serai à la réunion du Barreau au milieu de l'hiver. Je ferai cette suggestion au président si elle me semble appropriée. J'ai pris cette décision en fonction de ce que je sais. Je pense qu'une étude indépendante serait bonne. Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. Keyes: La deuxième partie de la question numéro 2 porte sur l'exemple que le ministre nous donne à propos du projet de loi C-36. Pourquoi la victime de la violence, en réponse au député d'en face...

M. Lewis: Je suis désolé. C'était une réponse à quoi?

M. Keyes: En réponse au député d'en face, lorsque vous avez dit que l'on donnait plus de possibilités aux victimes de violence.

On peut donner des exemples très précis dans ce projet de loi et celui auquel vous avez fait allusion, en répondant au député d'en face, c'était celui d'une femme qui se retournerait au supermarché pour se retrouver face au délinquant dont elle avait été victime, délinquant qui avait été condamné puis relâché sur permission de sortir sans surveillance ou quelque chose du genre. Dans le projet de loi lui-même, bien qu'il y ait des dispositions touchant la divulgation de renseignements aux victimes, il y en a quatre, l'autre partie, l'alinéa 142(1)(b), utilise non pas la forme d'obligation mais bien la forme facultative—peut lui communiquer—lorsque le président est d'avis que l'intérêt de la victime justifierait une éventuelle violation de la vie privée du délinquant.

Ce que je veux dire c'est que vous semblez là encore accorder plus de poids au droit du délinquant qu'à celui de la victime de violence. Et une partie de ce que «peut lui communiquer» le président, est la destination du délinquant lors de sa mise en liberté sur permission de sortir sans surveillance.

Votre exemple précis de disposition avantageant la victime de violence dans le projet de loi C-36 ne tient pas debout.

M. Lewis: Avez-vous des exemples à nous donner où cela n'a pas marché?

[*Texte*]

Mr. Keyes: I understand your answer is that you want a review of this in six months on how it has worked. All I am saying here is that I hope, when we can actually deal with that specific, six or seven months down the road, after this bill has been given a chance in your opinion, we can look to that and see if the provision of "may disclose" is enough for the victim of violence.

Mr. Lewis: Mr. Chairman, your memory may be better than mine as to whether that particular "may" or "shall" became an issue when it was before committee.

The Chairman: Yes, it was.

Mr. Blackburn: It was one of my amendments, as a matter of fact. I wanted to take the "shall" down lower on that list.

Mr. Lewis: Let us see what the experience is. I have not had brought to my attention anybody who has been refused the information.

The Chairman: There is an automatic three-year review. We'll look at it.

Mr. Keyes: Is my time up?

The Chairman: Your time is up, Mr. Keyes. But since you weren't here to give us the benefit of your wisdom when we were doing C-36, maybe I will give you one more.

Mr. Keyes: I think it was C-330 that I was very busy on.

The Chairman: Is that what we're discussing now?

Mr. Lewis: Once it gets through the draw, you're in business.

The Chairman: That's right.

Mr. Keyes: It is, quite simply, on the gap that you spoke of regarding the dangerous offender. How many applications have been made dangerous offender? You mentioned something about per capita, but are there numbers?

Mr. Lewis: I could get you those exact figures, if you will just give me some time.

Mr. Keyes: To make it clear, as I understand it, and you can correct me if I am wrong—

Mr. Lewis: It is being used in Ontario the most.

• 1210

Mr. Keyes: At the time of conviction there is the opportunity to make this dangerous offender application, but how many times have we had it?

Mr. Lewis: It has been applied and enforced 130 times.

Mr. Keyes: Is that 130 of 130?

Mr. Zubrycki: No. I am not sure how many applications there have been, but the application has been upheld in 130 cases. I don't think we have the data—

Mr. Keyes: Over what time span?

Mr. Lewis: Let us get it for you.

[*Traduction*]

M. Keyes: Je crois que vous avez dit que vous vouliez que ceci soit réexaminé dans six mois pour voir comment cela a marché. Tout ce que je veux dire, c'est que j'espère que lorsque nous pourrons réexaminer cette question, dans six ou sept mois, lorsque la loi aura pu être appliquée pendant suffisamment longtemps, nous pourrons voir si le libellé «peut communiquer» est suffisant pour la victime de violence.

M. Lewis: Monsieur le président, votre mémoire est peut-être meilleure que la mienne, mais je ne me souviens pas que l'on ait contesté l'utilisation de «peut» dans ce cas lors de l'étude du projet de loi en comité.

Le président: Si, on en a parlé.

M. Blackburn: C'était d'ailleurs un de mes amendements. Je voulais maintenir «doit» plus longtemps dans cette liste.

M. Lewis: Voyons ce que l'expérience nous apprend. A ma connaissance, personne ne s'est vu refuser ces renseignements.

Le président: Il y a une révision automatique après trois ans. Nous examinerons la chose.

M. Keyes: Mon temps est-il écoulé?

Le président: Oui, monsieur. Mais puisque vous n'étiez pas là pour nous guider par votre sagesse lorsque nous étudiions le projet de loi C-36, je vous accorderai peut-être encore une question.

M. Keyes: Je crois que c'était le C-330 qui m'occupait beaucoup.

Le président: Est-ce dont nous discutons en ce moment?

M. Lewis: Lorsqu'il aura été tiré, il sera à vous.

Le président: C'est vrai.

M. Keyes: Il s'agit tout simplement du gouffre dont vous parliez en ce qui concerne les délinquants dangereux. Combien de demandes ont été considérées délinquants dangereux? Vous avez parlé de quelque chose par habitant, mais y a-t-il des chiffres?

M. Lewis: Je pourrais vous trouver ces chiffres exacts, si vous me donnez un peu de temps.

M. Keyes: Pour que ce soit clair, d'après ce que je comprends, et vous me corrigerez si je me trompe...

M. Lewis: C'est surtout en Ontario qu'on utilise cela.

M. Keyes: Au moment de la condamnation, on a la possibilité de faire cette demande de désignation de délinquant dangereux, mais combien de fois cela s'est-il fait?

M. Lewis: Cent trente fois.

M. Keyes: Cent trente sur 130 demandes?

M. Zubrycki: Non. Je ne sais pas exactement combien il y a eu de demandes, mais la demande a été accordée dans 130 cas. Je ne pense pas que nous ayons les données...

M. Keyes: Sur quelle période?

M. Lewis: Donnez-nous un instant.

[*Text*]

The Chairman: Can you make it available for the committee?

Mr. Lewis: Sure.

Mr. Keyes: That will be good. I am not sure if you can even monitor this, but how many, for example, of those applications have been plea-bargained away, where crowns have said—

Mr. Lewis: I know of no way of determining that.

Mr. Keyes: —"Okay, I'll plead guilty provided you don't give my client dangerous offender status", and they are plea-bargained away? We don't have a statistic of that sort, do we? It wouldn't be possible.

The Chairman: No, we don't.

Mr. Lewis: Statistics on plea-bargaining would be a growth industry, let me tell you.

Mr. Keyes: That is something on which I can agree with you.

Mme Jacques (Mercier): Monsieur le ministre, madame et messieurs les sous-ministres, avant les Fêtes, nous avons entendu bon nombre de témoins lors des audiences du Comité. Une des préoccupations de ces groupes était la violence faite aux femmes, violence qui devient presque un fléau social. Bon nombre de femmes sont victimes de violence conjugale, et beaucoup d'enfants sont victimes de violence familiale.

Dans votre déclaration, monsieur le ministre, vous parlez de la participation du ministère à un programme de sécurité urbaine et de prévention du crime parrainé par la Fédération canadienne des municipalités. Pouvez-vous élaborer sur cette participation? Envisagez-vous d'établir des politiques spéciales pour contrecarrer la violence faite aux femmes?

Mr. Lewis: The initiatives in which we are participating led either by the department or through other federal or provincial organizations include the prevention and reduction of drug abuse, family violence, sexual violence, violence by and against youth, abuse against the elderly, the disabled, and children, as well as other areas of concern to Canadians.

It is a very broad-based thing. As you are aware, the Status of Women has a committee studying violence against women, Health and Welfare has its initiatives, and we are participating in those particular initiatives.

Mme Jacques: On sait qu'il y a un comité national sur la violence faite aux femmes. Est-ce que votre ministère y participe?

Mr. Lewis: Yes, we have.

Mr. Domm: Mr. Minister, I just want to put the record straight. I have now received a list of the offences of the man to whom I was referring earlier on the agenda. I am not sure what I can do with it, but I have it here and I will be able to assess better. I think that's a step in the right direction.

Mr. Lewis: Thank you.

The Chairman: I thank you, Minister. We have run 15 minutes over time, but, as always, you have been very cooperative.

[*Translation*]

Le président: Pourriez-vous communiquer cela au comité?

M. Lewis: Certainement.

M. Keyes: Ce serait bien. Je ne suis même pas sûr que l'on puisse savoir cela, mais combien de ces demandes, par exemple, ont fait l'objet de négociations de plaidoyers où l'on aurait dit...

M. Lewis: Je ne sais pas comment on pourrait déterminer cela.

M. Keyes: ...«d'accord, je plaiderai coupable à condition que vous ne mettiez pas mon client dans la catégorie des clients dangereux», à savoir une négociation de plaidoyer? Je suppose que nous n'avons pas ce genre de statistiques. Ce ne serait pas possible.

Le président: Non, en effet.

M. Lewis: Les statistiques sur les négociations de plaidoyers seraient une industrie en expansion, je puis vous l'affirmer.

M. Keyes: Je suis d'accord avec vous là-dessus.

Mrs. Jacques (Mercier): Mr. Minister, madam and deputy ministers, before the Holiday, we heard quite a few witnesses during the hearings of our Committee. One of the concerns of these groups was violence against women, violence which has almost become a social plague. Quite a number of women are victims of family violence and a lot of children are victim of family violence.

In your statement, Mr. Minister, you mentioned the Department's participation in a urban security and crime prevention program sponsored by the Canadian Federation of Municipalities. Could you elaborate on this participation? Do you foresee developing specific policies to stop this violence against women?

M. Lewis: Les initiatives auxquelles nous participons qui sont dirigées soit par le ministère, soit par d'autres organisations fédérales ou provinciales, incluent la prévention et la réduction de la toxicomanie, de la violence familiale, de la violence sexuelle, de la violence chez les jeunes, des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, des personnes ayant des déficiences et des enfants, ainsi que d'autres problèmes qui préoccupent les Canadiens.

C'est quelque chose de très vaste. Comme vous le savez, Condition féminine a un comité qui étudie la violence contre les femmes, Santé et Bien-être social a également pris certaines initiatives et nous participons à ces différentes initiatives.

Mrs. Jacques: We know that there is a national committee on violence against women. Does your Department participate in it?

M. Lewis: Oui, madame.

M. Domm: Monsieur le ministre, je voudrais simplement clarifier les choses. J'ai maintenant reçu une liste des infractions commises par l'homme dont je parlais tout à l'heure. Je ne sais pas exactement ce que je peux en faire, mais je l'ai ici et je serai mieux en mesure d'évaluer la situation. Je crois que c'est un pas dans la bonne direction.

M. Lewis: Merci.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Nous avons dépassé l'heure d'un quart d'heure mais, comme toujours, vous vous êtes montré très généreux.

[*Texte*]

I am terribly sorry there weren't more questions on the crime prevention report that we are initiating. However—

Some hon. members: Have him back.

The Chairman: No.

Minister, we won't have you back in this term. On estimates, soon.

Mr. Lewis: June or September.

The Chairman: The meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Je suis tout à fait désolé qu'il n'y ait pas eu davantage de questions sur le rapport sur la prévention du crime dont nous débutons l'étude. Toutefois...

Des voix: Qu'il revienne.

Le président: Non.

Monsieur le ministre, nous ne vous redemanderons pas de venir ce trimestre. Plus tard, sur les prévisions budgétaires.

M. Lewis: En juin ou en septembre.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Ministry of the Solicitor General of Canada:

Joseph S. Stanford, Deputy Solicitor General;

Wendy F. Porteous, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch;

Richard Zubrycki, Acting Assistant Deputy Solicitor General, Corrections Branch.

TÉMOINS

Du ministère du Solliciteur général du Canada:

Joseph S. Stanford, sous-solliciteur général;

Wendy F. Porteous, sous-solliciteur général adjoint, Direction de la police et de la sécurité;

Richard Zubrycki, sous-solliciteur général adjoint par intérim, Direction des services correctionnels.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CAI
XC33
J96

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 86

Thursday, February 4, 1993
Tuesday, February 9, 1993
Thursday, February 11, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 86

Le jeudi 4 février 1993
Le mardi 9 février 1993
Le jeudi 11 février 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Thursday, February 4 and Tuesday, February 9, 1993

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the definition of "Serious Harm" in Section 99 of the *Corrections and Conditional Release Act*, chapter 20, Statutes of Canada, 1992

Thursday, February 11, 1993

Examination of the uncensored version of the Report on the conditional release of inmates Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston

INCLUDING:

The Eleventh Report to the House

CONCERNANT:

Le jeudi 4 février et le mardi 9 février 1993

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen de la définition de «dommage grave» en vertu de l'article 99 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, chapitre 20, Lois du Canada, 1992

Le jeudi 11 février 1993

Examen de la version intégrale du Rapport sur la libération conditionnelle des détenus Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston

Y COMPRIS:

Le Onzième rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25365

LIBRARY

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, February 10, 1993

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General has the honour to present its

ELEVENTH REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), your Committee has considered the definition of "Serious Harm" in Section 99 of the *Corrections and Conditional Release Act*, chapter 20, Statutes of Canada, 1992.

Your Committee adopted the following recommendations which read as follows:

1. That the government consider amending Section 99 of the said *Act* by replacing the actual definition of "Serious Harm" by the following therefor:

"serious harm" means severe physical injury or severe psychological damage and includes any permanent or long-term disability, disfigurement or significant reduction in the quality of life.

2. That the government consider amending Section 129 of the said *Act* by adding the following subsections:

(10) For purposes of this section and sections 130, 131 and 132, serious harm is deemed to result from an offence

(*a*) under section 151, 152, 153, 155, 159, 160, 170, 171 or 172, subsection 212(2) or 212(4) or section 271, 272 or 273 of the *Criminal Code*;

(*b*) under section 144, 145, 149 or 156 of the *Criminal Code*, chapter C-34 of the Revised Statutes of Canada, 1970, as they read immediately before January 4, 1983;

where there is a victim who, at the time the offence is committed, is under 18 years of age.

(11) For purposes of subsection (10), in determining under section 130 or 132 whether an offender is likely to commit any of the offences specified in the subsection, it is not necessary to determine whether the offender is likely to commit any particular offence.

GOVERNMENT RESPONSE

The Committee requests that the Government provide a comprehensive response to this report in accordance with Standing Order 109.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 10 février 1993

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a l'honneur de présenter son

ONZIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, votre Comité a procédé à l'examen de la définition de «dommage grave» en vertu de l'article 99 de la *Loi sur le système correctionnel et de la mise en liberté sous condition*, chapitre 20, Lois du Canada, 1992.

Votre Comité a adopté les recommandations dont voici le texte :

1. Que le gouvernement considère modifier l'article 99 de la ladite *Loi* en remplaçant la définition actuelle de «dommage grave» par la suivante :

«dommage grave» Lésion physique grave ou dommage psychologique grave; y sont assimilées l'invalidité permanente ou prolongée, la défiguration et la diminution notable de la qualité de vie.

2. Que le gouvernement considère modifier l'article 129 de ladite *Loi* en ajoutant les deux paragraphes suivants :

(10) Pour l'application du présent article et des articles 130, 131 et 132, est réputé dommage grave, le dommage résultant de la perpétration d'une infraction si, à la fois, la perpétration de l'infraction cause un dommage à une victime, âgée de moins de dix-huit ans au moment de l'infraction, et si le dommage résulte de la perpétration d'une infraction :

a*) à l'article 151, 152, 153, 155, 159, 160, 170, 171 ou 172 ou au paragraphe 212(2) ou (4) ou à l'article 271, 272 ou 273 du *Code criminel;

***b*) à l'article 144, 145, 149 ou 156 du *Code criminel*, chapitre C-34 des Statuts révisés du Canada dans sa version immédiatement antérieure au 4 janvier 1983;**

(11) Pour l'application du paragraphe (10), aux fins de déterminer, en vertu de l'article 130 ou 132, s'il est probable que le délinquant commettra l'une des infractions visées à ce paragraphe, il n'est pas nécessaire de déterminer s'il est probable que le délinquant commettra une infraction précise.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité demande au gouvernement de présenter une réponse globale conformément à l'article 109 du Règlement.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General (*Issues Nos. 78 and 86 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (*fascicules n^os^ 78 et 86 incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT HORNER,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, FEBRUARY 4, 1993
(107)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 10:08 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell and Murray Dorin for Scott Thorkelson.

Other Members present: Douglas Fee, Derek Lee and George Rideout.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marilyn Pilon and Patricia Begin, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* R.R. Walsh, General Legislative Counsel.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of the definition of "Serious Harm" in Section 99 of the *Corrections and Conditional Release Act:* (C–36). (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, December 10, 1992, Issue No. 78*).

The Committee began considering a Draft Report.

At 10:58 o'clock a.m., the Committee discussed other business matters.

At 11:20 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1993
(108)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 3:05 o'clock p.m. this day, in Room 269, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Scott Thorkelson and Tom Wappel.

Acting Member present: Derek Blackburn for Ian Waddell.

Other Members present: Douglas Fee and Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marilyn Pilon, Research Officer. *From the Legislative Counsel Office:* R.R. Walsh, General Legislative Counsel.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of the definition of "Serious Harm" in Section 99 of the *Corrections and Conditional Release Act:* (C–36). (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, December 10, 1992, Issue No. 78*).

The Committee resumed consideration of the Draft Report.

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, be concurred in.

PROCÈS–VERBAUX

LE JEUDI 4 FÉVRIER 1993
(107)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 10 h 08, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; Murray Dorin remplace Scott Thorkelson.

Autres députés présents: Douglas Fee, Derek Lee et George Rideout.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* R.R. Walsh, conseiller législatif général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la définitition du «dommage grave» suivant l'article 99 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (C–36) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 10 décembre 1992, fascicule nº 78*).

Le Comité commence à examiner un projet de rapport.

À 10 h 58, le Comité discute d'autres travaux.

À 11 h 20, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 9 FÉVRIER 1993
(108)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 15 h 05, dans la salle 269 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Scott Thorkelson et Tom Wappel.

Membre suppléant présent: Derek Blackburn remplace Ian Waddell.

Autres députés présents: Douglas Fee et Derek Lee.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marilyn Pilon, attachée de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* R.R. Walsh, conseiller législatif général.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la définitition du «dommage grave» suivant l'article 99 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (C–36) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 10 décembre 1992, fascicule nº 78*).

Le Comité poursuit l'examen de son projet de rapport.

Il est convenu,—Que le projet de rapport, modifié, soit adopté.

It was agreed,—That the Committee request that the Government provide a comprehensive response to this Report in accordance with Standing Order 109.

ORDERED,—That the Chairman table the Report as the Eleventh Report to the House.

It was agreed,—That the Committee request the House to empower the Sub-Committee on the Recodification of the General Part of the Criminal Code of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General to report directly to the House, notwithstanding Standing Order 108(1)(a).

At 4:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Il est convenu,—Qu'en application de l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse à son rapport.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président présente le rapport à la Chambre (11e rapport).

Il est convenu,—Que le Comité demande à la Chambre d'autoriser le Sous-comité de la recodification de la partie générale du Code criminel du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général, à lui faire rapport directement, par dérogation à l'alinéa 108(1)a).

À 16 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, FEBRUARY 11, 1993
(109)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 10:07 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell, Bill Domm for Scott Thorkelson, and Douglas Fee for Carole Jacques.

Other Members present: Derek Lee and Bob Kilger.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marilyn Pilon, Research Officer.

Witnesses: From the National Parole Board: Fred Gibson, Chairman. *From Correctional Service Canada:* Willie Gibbs, Acting Commissioner; John Rama, Assistant Commissioner, Executive Services.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the uncensored and unexpurgated version of the Report to Correctional Service Canada by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning offenders Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 26, 1992, Issue No. 71*).

It was agreed unanimously,—That, having regard to paragraph 8(2)(c) of the *Privacy Act*, the Solicitor General cause to be laid before an *in camera* meeting of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General unexpurgated copies of the report by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning inmates Foulston and Crews; and the related documents released by the A/Commissioner of Corrections and the Chairman of the National Parole Board, under section 8(2)(M) of the *Privacy Act*; and

That, the *in camera* meeting of the Committee take place with all the procedural protections normally accorded to an *in camera* meeting, including a ban on the publication of the proceedings of the Committee and on the disclosure of any information contained in the said report which may be protected from disclosure under either the *Access to Information Act* or the *Privacy Act*.

LE JEUDI 11 FÉVRIER 1993
(109)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 10 h 07, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; Bill Domm remplace Scott Thorkelson; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Autres députés présents: Douglas Fee et Derek Lee.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marilyn Pilon, attachée de recherche.

Témoins: De la Commission nationale des libérations conditionnelles: Fred Gibson, président. *Du Service correctionnel du Canada:* Willie Gibbs, commissaire intérimaire; John Rama, commissaire adjoint, Services à la haute direction.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la version intégrale du rapport de Gil Rhodes remis aux Services correctionnels du Canada, concernant la mise en liberté sous condition des détenus Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 novembre 1992, fascicule nº 71*).

Il est convenu à l'unanimité,—En application de l'alinéa 8(2)c) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, que le solliciteur général dépose devant le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général réuni à huis clos, la version intégrale du rapport de Gil Rhodes portant sur la mise en liberté sous condition des détenus Crews et Foulston, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta); et les autres documents communiqués par le commissaire intérimaire du Service correctionnel et le président de la Commmission nationale des libérations conditionnelles, suivant le paragraphe 8(2)(M) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;

Que la réunion se déroule selon la procédure habituelle des réunions à huis clos, dont l'interdiction de publier les délibérations et de divulguer toute information contenue dans le rapport, laquelle pourrait relever de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Fred Gibson made an opening statement.

Fred Gibson, Willie Gibbs and John Rama answered questions.

At 1:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Fred Gibson fait une exposé.

Fred Gibson, Willie Gibbs et John Rama répondent aux questions.

À 13 h 05 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

MAIL ➤ POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid | Port payé
Lettermail | Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Thursday, February 11, 1993

From the National Parole Board:

Fred Gibson, Chairman.

From Correctional Service Canada:

Willie Gibbs, Acting Commissioner;

John Rama, Assistant Commissioner, Executive Services.

TÉMOINS

Le jeudi 11 février 1993

De la Commission nationale des libérations conditionnelles:

Fred Gibson, président.

Du Service correctionnel Canada:

Willie Gibbs, commissaire intérimaire;

John Rama, commissaire adjoint, Services de la haute direction.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Z1
XC33
J96
#87

House of Commons
Canada

CRIME PREVENTION IN CANADA:
TOWARD A NATIONAL STRATEGY

LIBRARY

TWELFTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Dr. Bob Horner, M.P.
Chairman

February 1993

CRIME PREVENTION IN CANADA:
TOWARD A NATIONAL STRATEGY

TWELFTH REPORT OF THE STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Dr. Bob Horner, M.P.
Chairman

February 1993

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 87

Tuesday, February 23, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 87

Le mardi 23 février 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of questions relating to Crime Prevention

INCLUDING:

THE TWELFTH REPORT TO THE HOUSE

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen des questions relatives à la prévention du crime

Y COMPRIS:

LE DOUZIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25357—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Other Members who have participated to the activities of the Committee on Crime Prevention

Derek Blackburn
Mary Clancy
Bill Domm
Douglas Fee
Derek Lee
George Rideout

From the Library of Parliament:

Philip Rosen, *Senior Analyst*;

Patricia Begin, *Research Officer*;

Marilyn Pilon, *Research Officer*.

From the Committees Directorate:

Nancy Hall, *Assistant Clerk*;

Lise Tierney, *Administrative Support Officer*;

Georgette Dubeau, *Administrative Secretary*.

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Autres députés qui ont participé aux travaux du Comité su Prévention du crime

Derek Blackburn
Mary Clancy
Bill Domm
Douglas Fee
Derek Lee
George Rideout

De la Bibliothèque du Parlement:

Philip Rosen, *Analyste principal*;

Patricia Begin, *Attachée de recherche*;

Marilyn Pilon, *Attachée de recherche*.

De la Direction des Comités:

Nancy Hall, *Greffier adjoint*;

Lise Tierney, *Agent de soutien administratif*;

Georgette Dubeau, *Adjointe administrative*.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General has the honour to present its

TWELFTH REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), your Committee has considered questions relating to Crime Prevention.

Your Committee adopted the following Report with recommendations which read as follows:

Table of Contents

ACKNOWLEDGEMENTS ix

INTRODUCTION 1

CANADIAN CRIME IN 1991 3
- A. Crimes of Violence 4
- B. Property Crimes 4
- C. Drugs 5

CRIME VICTIMIZATION SURVEY — 1987 5

COSTS OF CRIME 5

FACTORS ASSOCIATED WITH CRIME 8

APPROACH TO CRIME PREVENTION: SAFER COMMUNITIES 12

MEASURES TO PREVENT CRIME 15
- A. Opportunity-Reduction 15
- B. Social Development 16
- C. Community-Based Policing 18

FEDERAL ROLE IN CRIME PREVENTION 21
- A. National Crime Prevention Policy 21
- B. National Crime Prevention Council 22
- C. Funding 24
- D. Minister and Senior Official Responsible for Crime Prevention 25
- E. International Crime Prevention Centre 25
- F. Preamble to Criminal Justice Statutes 27
- G. Victimization Surveys 27
- H. Violence-Prevention Education 28
- I. Select Criminal Justice Responses 29
- J. Powers of Arrest and CPIC 31

ISSUES FOR THE FUTURE CONSIDERATION OF THE COMMITTEE 31

LIST OF RECOMMENDATIONS 33

APPENDIX A — LIST OF WITNESSES 37

MINUTES OF PROCEEDINGS 47

Acknowledgements

The Committee wishes to extend its gratitute to all witnesses as well as groups and individuals who submitted written briefs. Its work was greatly facilitated by the significant and high quality presentations made during the public hearings in Ottawa, Halifax (November 30–December 1st, 1992) and Vancouver (January 18, 19, 20, 1993).

The Committee also wishes to express its appreciation to the central staff for their excellent work and commitment and for the long hours devoted to this study.

The Committee owes a special debt of gratitude to its advisors for their dedication and great expertise. We especially thank Patricia Begin who provided research support and drafted the Report in collaboration with Philip Rosen and Marilyn Pilon of the Library of Parliament Research Branch.

In particular, we wish to thank the Clerk of the Committee, Richard Dupuis, who ably scheduled the activities and managed the administrative, financial and logistical aspects of the Committee's work. We also appreciate the contribution of Nancy Hall, Assistant Clerk, Lise Tierney, Administrative Support Officer, as well as Georgette Dubeau, Administrative Assistant to the Clerk who has worked faithfully for the Committee since the beginning of its mandate.

Finally, the Committee would like to thank the staff of the Committees Directorate, and all the support services of the House of Commons in particular the Centralized Support and Publications Service (CSPS) for their co-operation and publication of this report. Thanks also to the interpreters and to the translators of the Secretary of State.

CRIME AND PREVENTION IN CANADA

INTRODUCTION

The problem of crime affects the quality of life throughout the world, especially in cities. It is now widely recognized that traditional criminal justice responses, while necessary, are insufficient deterrents to acts that threaten public safety and security.

The "police, courts and corrections" approach to crime comes into play once an offence has been committed. Critics maintain, however, that the identification and punishment of criminals are, on their own, ineffective means of reducing the future risks of victimization and promoting community safety. The conventional crime control model

1) *fails to cope with the actual quantity of crime*: An unknown number of crimes are undetected, and many of those discovered are not reported to police. For example, a 1988 national victimization survey in Canada found that only 54% of household victimizations and 33% of personal victimizations are reported to law enforcement agencies.[1]

2) *fails to identify many criminal offenders and bring them to justice*: The perpetrators of a significant number of reported crimes are never identified.

3) *fails to rehabilitate those offenders who are identified by the justice system*: When an offender is apprehended, convicted and incarcerated, the protection of society may be, at best, short term. Offenders who serve custodial sentences and participate in prison programs are not necessarily rehabilitated when they return to society. Even if correctional institutions were successful in reforming 100% of the inmate population, this would have only a marginal impact on public safety; the prison population does not encompass all offenders; some people are more susceptible than others to be caught, charged, convicted and sentenced to a jail term.

4) *fails to address the underlying factors associated with crime and criminality.*

In recognition of the inherent inadequacy of the criminal justice system as a response by society to crime and the fear it inspires, and in response to public appeals for preventive action, the Standing Committee on Justice and the Solicitor General unanimously agreed on May 6, 1992, to commence a national study of crime prevention in the Fall of 1992.

Over a four month period, from November 1992 to February 1993, the Committee heard and received written submissions from over 100 witnesses. They included crime prevention practitioners, academics, crime victims, government officials, community groups, volunteers and law enforcement agencies.

---

[1] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Juristat, Criminal Victimization in Canada: the Findings of a Survey*, Vol. 10, No. 16, Minister of Supply and Services, Ottawa, October 1990.

From the evidence presented to the Committee, which is discussed in this report, the members of the Committee are convinced that threats to the safety and security of Canadians will not be abated by hiring more police officers and building more prisons. The following chart sets out the imprisonment rate (adults and juveniles) in several countries. The rate is per 100,000 total population.[2]

United States	426.0
Canada	112.7
United Kingdom	97.4
France	80.3
Australia	78.7
Sweden	56.0
The Netherlands	40.0

If locking up those who violate the law contributed to safer societies then the United States should be the safest country in the world.

In fact, the United States affords a glaring example of the limited impact that criminal justice responses may have on crime. In 1991, the U.S. Senate Judiciary Committee described the U.S. as "the most violent and self-destructive nation on earth." The Committee concluded from FBI data on violent crime that in 1990 "the United States led the world with its murder, rape and robbery rates."[3] Every hour, approximately 200 Americans become victims of violence,[4] despite the fact that United States' annual expenditures on police, courts and corrections exceed $70 billion[5] and that the United States imprisons its population at a higher rate than any other country for which data on incarceration rates are available.[6] Though, admittedly, the Canadian crime situation is not as critical as that of its neighbour to the south, evidence from the U.S. is that costly repressive measures alone fail to deter crime. The Committee unanimously agrees that crime prevention is the best policy choice.

The Committee accepts that crime will always be with us in one form or another, and will require police, court, and correctional interventions. At the same time, it believes that our collective response to crime must shift to crime prevention efforts that reduce opportunities for crime and focus increasingly on at-risk young people and on the underlying social and economic factors associated with crime and criminality. This comprehensive approach involves partnerships between governments, criminal justice organizations, and community agencies and groups. And it situates the crime problem in a community context and sees its solution as a social question.

---

2 Correctional Services Canada, *Basic Facts About Corrections in Canada 1991*, Minister of Supply and Services, Ottawa, 1991.

3 Tim Weiner, "The Most Violent Nation On Earth," *The Ottawa Citizen*, 13 March 1991.

4 Ibid.

5 Irvin Waller, *Introductory Report: Putting Crime on The Map,* International Conference on Urban Safety, Drugs and Crime Prevention, 18-20 November 1991, p. 25.

6 *Ibid.*

The crime prevention approach adopted by the Committee is not a conventional one, nor does it yet engage the efforts of numbers in any way commensurate with those involved in traditional crime control programs. Yet the challenge it represents is aptly expressed in the following metaphor of Henry David Thoreau:

> There are a thousand hacking at the branches of evil to one who is striking at the roots.

This report represents the Committee's unanimous view, developed in light of the testimony it heard. The following section sets out the crime situation in Canada as described in official statistics for 1991 and in a national crime victimization survey conducted in 1988. The costs and impact of crime are then discussed. This is followed by a description of the characteristics of the offenders who are responsible for most breaches of the law. Finally, the proposed approach and measures to enhance community safety and the federal role in crime prevention are examined.

CANADIAN CRIME IN 1991[7]

The Committee is in agreement with the witnesses who stated in their submissions that crime levels in Canada are unacceptably high.

In 1991, the crime rate (number of *Criminal Code* offences per 100,000 population) in Canada was 10,736 offences, representing a 9% increase over the previous year's rate. This was the third consecutive year in which an increase was recorded. *Criminal Code* offences accounted for 84% of all offences reported to police. Violations of federal and provincial statutes and municipal by-laws comprised the remaining reported offences.

Canadian crime is, in the main, a problem of property loss and damage committed by males; that is the majority of non-highway offences are crimes against property rather than crimes of violence, and the majority of those charged with *Criminal Code* offences are male.

Sixty percent (60%) of all *Criminal Code* offences known to police in 1991 were property crimes, while 10% were crimes of violence. The remaining *Criminal Code* offences include mischief, bail violations, disturbing the peace, etc.

Between 1981 and 1991, there was a significant increase (65%) in violent offences. The increase reflects both an actual increase in crimes of violence and a greater willingness on the part of victims of violence, particularly violence that occurs in the home, to make reports to the authorities. In fact, while past research has found that men were more likely to be victims of violent crime,

---

[7] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Canadian Crime Statistics 1991*, Cat, 85-202, Minister of Industry, Science and Technology, Ottawa, 1992.

statistics on adult victims of violent crime in 1991, reported by 15 Canadian police departments, indicate that women are now as likely as men to be victims of violent offences and the majority of these offences occur in their home.[8]

The 1991 data reveal gender differences in the relationship between the victim and the assailant and in the location of the victimization. Women were more likely to be victimized by spouses or ex-spouses (43%) while this was the case for only 3% of male victims. More than one half (51%) of the males were victimized by strangers compared to 20% of the female victims. Sixty-two percent of incidents of violence against women occurred in their residence. Men, on the other hand, were more often victimized outdoors (43%) or in a public place (27%). Young offenders made up 23% of those charged under the *Criminal Code* in 1991; two-thirds were charged with crimes against property. The caseload in youth court during 1991-92 (excluding the provinces of Ontario and British Columbia), increased by 15% over 1990-91 and by 35% over 1986-87. The most common offence heard in youth court was theft under $1000 (21%), followed by break and enter (15%).[9]

A. Crimes of Violence

Nationally, there were 296,838 violent offences known to police in 1991, of which 87% were assaults. Of the total assault offences 12% were sexual assaults and 88% non-sexual assaults. The majority of assaults did not involve a weapon or result in serious injury. The violent crime rate was 1,099 violent crime offences per 100,000 population, representing an 8% increase over the 1990 rate.

Robbery, which accounted for 11% of violent offences, was the next most frequent crime of violence known to police. The robbery rate of 123 offences per 100,000 population represents an increase of 16% over the 1990 rate.

Of the known violent offences in 1991, homicides represented less than 1% (0.3%) of the total. The national homicide rate during that year was 2.8 offences (or victims) per 100,000 population. The 1991 rate is 7% higher than the average homicide rate of 2.6 per 100,000 population for the previous ten years.

B. Property Crimes

There were 1,726,726 crimes against property in 1991. The national rate of property crime was 6,395 offences per 100,000 population. The 1991 rate is 9% higher than the property offence rate recorded in 1981.

---

[8] Official counts of crime in Canada are provided by all police forces from across the country through a system of Uniform Crime Reports (UCR). The UCR system provides similar, comparable and national crime statistics. However, these statistics do not provide information on the characteristics of crime incidents or of victims and accused. A "revised" UCR survey is being tested by Statistics Canada in a number of non-randomly selected police departments. The "revised" survey captures information on criminal incidents reported to police and the characteristics of both victims and offenders. The data from these survey must be treated with caution because they are not derived from a representative sample of police departments and are therefore not indicative of any national or regional trends in Canada. (Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Juristat, Gender Differences Among Violent Crime Victims*, Vol 12, No. 21, Cat. 85-002, Minister of Industry, Science and Technology, Ottawa, November 1992).

[9] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Juristat, Youth Court Statistics 1991-92 Highlights*, Vol. 12, No. 16, Minister of Industry, Science and Technology, Ottawa, September 1992.

Approximately two-thirds of all property related crime is comprised of thefts of over and under $1,000 and of motor vehicles; break and enter offences account for a further 25% of property crimes.

Increases were recorded in 1991 in all property crime categories. Theft of motor vehicles increased by 20% from 1990, break and enters by 13%, possession of stolen goods by 13%, theft over and under $1,000 by 7%, and fraud offences by 3%.

C. Drugs

In 1991, the offence rate under the *Narcotics Control Act* was 203 offences per 100,000 population. Cannabis offences comprised 58% of all drug offences. The rate of cannabis offences declined by 16% from 1990 and the rate of cocaine increased by 25%.

CRIME VICTIMIZATION—1987

The preceding section describes offences that have been reported by the public or that have otherwise come to the attention of police; however, crimes known to police do not represent the totality of criminal occurrences. Many crimes are not detected or reported. Victimization surveys collect information about crimes that are detected and that have a direct victim but are not reported. Such surveys ask people whether they have been victims of acts defined as criminal by the *Criminal Code*.

As mentioned earlier, in 1988 Statistics Canada conducted a national crime victimization survey in which a representative sample of Canadians were questioned about their experience with personal and household crime and the criminal justice system during the previous year.[10] Eight crime categories were surveyed, four of them comprising offences against the person (sexual assault, robbery, assault, theft of personal property) and four comprising household offences (break and enter, theft of motor vehicles or vehicle parts, theft of household property, and vandalism).

It was found that an estimated 4.8 million Canadians, or 24% of Canadian adults 15 years and over, were the victims of 5.4 million criminal incidents in 1987. (This compares with 2.4 million *Criminal Code* offences recorded officially during that year.[11]) Crimes against households comprised 40% of the victimizations. Personal offences accounted for more than one half (53%) of the incidents—31% involved violent offences and 22% theft of personal property. Only 40% of the victimizations revealed in the survey were reported to the police.

COSTS OF CRIME

Processing the consequences of crime—apprehending, prosecuting, sentencing, incarcerating and treating offenders—costs Canadian taxpayers billions of dollars annually. In 1989-90, the services of the Canadian criminal justice system cost $7.7 billion to maintain and employed over

---

[10] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Vol. 10, No. 16, (October 1990).

[11] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Juristat, Crime Trends in Canada, 1962-1990*, Vol. 12, No. 7, Minister of Industry, Science and Technology, Ottawa, March 1992.

100,000 people. Police services accounted for the largest proportion of justice expenditures, followed by adult corrections.[12] The 1991–92 total annual budget of Correctional Services Canada (CSC) was $950 million. In 1991 CSC was responsible for 74 parole offices, and 46 correctional institutions and 12 community correctional centres housing approximately 12,000 offenders. On a given day, there are 7,921 federal offenders on conditional release (parole, day parole and mandatory supervision, which since November 1992 has been referred to as statutory release) from a correctional facility. The average annual cost of housing an inmate in a federal institution is $51,047 compared to $7,916 to supervise an offender in the community on parole or mandatory supervision (now statutory release).[13]

The cost of constructing a new 400–bed, federal medium security correctional facility in 1992 dollars is $60 million. The average annual cost to house an inmate in a medium security institution is $45,356. If a 400–bed, medium security prison operates at full capacity, the yearly operating costs are approximately $18.1 million. The Committee notes that incarcerating an additional 7,000 offenders in 400–bed, medium security prisons would require some 17 new prisons at a capital cost of approximately $1 billion with yearly operating costs of approximately $300 million.

Crime also imposes physical, emotional and psychological damages on victims which cannot always be quantified in monetary terms. An urban victimization survey conducted in Canada in 1981 reported that crimes involving contact between victims and offenders resulted in 50,500 nights spent in a hospital and 404,700 days lost due to some form of incapacitation.[14] For some victims, long term emotional harm can result.[15] Victims who have experienced the violent death of a child or another family member suffer a devastating loss. Victims of physical and sexual abuse endure life-long emotional trauma, leading some to abusive use of alcohol and drugs.[16]

Crime imposes a financial burden on victims. The 1988 Canadian victimization survey estimated that in the previous year the costs resulting from property loss and damage exceeded $1 billion. The survey found that victims suffered a financial loss in 64% of all criminal incidents and in 93% of property victimizations.[17] Brian Stanhope, of the Insurance Bureau of Canada, estimates that residential, commercial and automobile thefts currently cost insurance companies $2 billion a year in claims.(83:64) Jack Hamilton, of the British Columbia Insurance Brokers Association, noted

---

12 Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Juristat, Government Spending on Justice Services*, Vol. 11, No. 7, Ministe of Supply and Services, Ottawa, April 1991.

13 Correctional Services Canada (1991).

14 Solicitor General Canada, *Canadian Urban Victimization Survey: Cost of Crime to Victims*, Bulletin 5, Minister of Supply an Services Canada, Ottawa, 1985, p. 4.

15 *Ibid*, p. 5.

16 Judith Groeneveld and Martin Shane, *Drug Use Among Victims of Physical and Sexual Abuse: A Preliminary Report*, Addictio Research Foundation, July 1989.

17 Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Vol. 10, No. 16, (October 1990), p. 7.

that the insurance industry recovers these costs from consumers of insurance through rate increases and higher deductibles. Moreover, he pointed out, in residential areas that have experienced continuous break-ins some residents may have difficulty purchasing insurance at any cost:

> Insurance companies obviously can't charge enough premiums in some cases to keep paying for the losses. People cannot afford these premiums. A $10,000 loss on a $350 homeowners' insurance policy. . .it obviously takes a great number of them to pay up those losses. . .The result is that some areas become almost uninsurable and many residents have difficulty in obtaining any insurance after a while. (83:61)

In addition to insurance costs, Canadians spend an unknown amount annually on alarms, locks lighting and private security.

Crime negatively affects a community in a number of interrelated ways. The desirability of a neighbourhood, community, or city as a place to live and visit is influenced by safety considerations.[18] Michel Hamelin, of the Montreal Urban Community and of the Federation of Canadian Municipalities, emphasized in his submission to the Committee that the quality of life in a city is primarily determined by public safety. Economic development and environmental and urban planning efforts designed to improve the quality of life are destined to fail if high levels of crime and fear prevail, he said. (70:25) Sergeant Don Evers of the Saskatchewan Crime Prevention Network described the problem in a striking metaphor.

> Just as cancer eats away at people, crime eats away at our communities and societies. If we do nothing about it, it will continue to grow and it will erode everything. (83:25)

Crime, and media reports of increased crime, produce insecurity and fear in homes, neighbourhoods and cities. In a Maclean's/CTV poll published in January 1993, 50% of Canadians reported that their feelings of personal safety from crime had become "much worse" or "somewhat worse" over the past five years.[19] Fear is controlling; it restricts autonomy and can result in withdrawal from normal movement and activities. Nationally, one quarter of Canadians in 1989 indicated that they did not feel safe walking alone in their neighbourhood after dark; in 1992 this view was held by 33% of Canadians—55% of women and 11% of men.[20] Gender, age and place of residence are factors that influence perceived risk of personal victimization. High levels of concern for personal safety were expressed by women and the elderly living in urban areas.[21] In her testimony before a Parliamentary Committee studying violence against women, Dr. Glenda Simms, President of the Canadian Advisory Council on the Status of Women, was critical of the limits that concerns for personal security impose on women's autonomy.

---

[18] Irvin Waller, (1991), p. 6.

[19] Maclean's/CTV Poll, "The Fear Index", *Maclean's*, 4 January 1993, p. 24-26.

[20] *Ibid.*

[21] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Juristat, Public Perceptions of Crime and the Criminal Justice System*, Vol. 11, No. 1, Cat. 85-002, Minister of Industry, Science and Technology, Ottawa, January 1991.

> Women's fear is perhaps the most pervasive and widespread cost of violence. More than 50% of women in urban areas are afraid to walk on their own streets at night. It is an intolerable situation when women cannot use and enjoy facilities for which they have paid with their taxes.[22]

FACTORS ASSOCIATED WITH CRIME

Studies conducted in Canada, England and the United States have found that a *minority* of male offenders are responsible for the *majority* of all crimes committed. Lorrain Audy, President of the Quebec Association of Police and Fire Chiefs and Director of the Hull Police Force, described to the Committee research findings showing that 80% of crimes are committed by approximately 20% of offenders. And the repeat offenders, with few exceptions, use drugs. (78:9)

Self-reports and arrest records of offenders who have long criminal histories tend to reveal that offending began when they were very young and that their offending became progressively more violent. A significant proportion of persistent young offenders become the adult offenders of the future. According to Dr. Marc LeBlanc, with the School of Psychoeducation, at the University of Montreal, half of the youths who appear before the youth justice system become criminals as adults. (75:5) Moreover, Dr. Tom Gabor, a criminology professor with the University of Ottawa, estimates that about 75% to 80% of incarcerated adults were persistent offenders in their youth. (75:29)

Concern about rates of youth crime, especially crimes of violence, was expressed by a number of witnesses. They pointed to crime statistics showing that over the four-year period 1988 to 1992, the rate of violent crime charges heard in youth court (excluding Ontario and British Columbia) increased by 34% in Canada. Moreover, nearly half of the young offenders charged in 1990-91 were recidivists.[23] These statistics, and media reports that tend to over-represent violent crimes relative to their occurrence,[24] have created widespread feelings of insecurity among Canadians towards young people. In 1990, 47% of Canadians felt that the behaviour of young people had "become worse" in the past five years. The percentage of the public expressing this view in 1993 had increased to 64%.[25]

Practitioners working with persistent young offenders have found that by the time some of them are twelve years of age they have been involved in anti-social activity for a number of years, often before they reached adolescence and before the justice system became involved with them. In its written submission to the Committee, the Canadian Criminal Justice Association (CCJA) indicated that it is possible to identify the young people who are likely to become adult offenders. The CCJA wrote:

> Statistically speaking, a 10-year-old boy identified by teachers as troublesome is more likely to become delinquent by the age of 13, which makes him more likely to be convicted by the age of 16, and so on until the age of 25. It is more than platitude to say that causes of adult criminal convictions can be traced back to childhood. (p. 8)

---

22 Report of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women, *The War Against Women*, 3rd Session, 34th Parliament, June 1991, p. 13.

23 Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, Vol. 12, No. 16, (September 1992).

24 Julian Roberts and Michelle Grossman, "Crime Prevention and Public Opinion", *Canadian Journal of Criminology*, Vol. 32, No. 1, January 1990, p. 79.

25 Maclean's/CTV Poll, (4 January 1993), p. 24-26.

The Committee often heard during its deliberations that the level of crime in a society cannot be separated from the social, economic and political milieu in which it occurs. Social science research has identified many interrelated factors in the social environment of persistent offenders that contribute to their criminality. These social factors, which are mainly evident in conditions of poverty and relative disadvantage, were identified to the Committee by witnesses from across the country.

A number of witnesses emphasized the relationship between dropping out of school and coming into contact with the juvenile justice system. Young people who cannot succeed in the classroom become discouraged and abandon their studies. They lack marketable skills in an economy that is experiencing de-industrialization and high unemployment. Unable to find work, some turn to crime.

In her submission to the Committee, Sharron Hilsen of the British Columbia Crime Prevention Association spoke of the connection between illiteracy, school failure, low self-esteem and crime:

> . . .a lot of young offenders who are getting into trouble are ones who were identified in elementary school as not being good students, not able to read and write very well.

She added:

> The education system is identifying these children, but the programs are not available to do anything about it, or they don't have enough special education people to work hands-on, one to one, to bring these children up to par. By the time they're in grade 8 or 9 they can't take it any longer and they drop out. (80:19)

Superintendent Randy Cunningham, of the Moncton Police Force, also emphasized the relationship between illiteracy, dropping out of school and crime. (72:29)

Dr. Irvin Waller, an active crime prevention proponent and a criminology professor with the University of Ottawa, informed the Committee that Canada is number two among the G-7 countries in levels of child poverty. In his view, this is one of the major factors contributing to Canada's current levels of interpersonal property crime and violence. (70:6)

Gloria Nicholson of the Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society told the Committee that the lack of available and affordable sports and recreation programs contributes to youth crime. She suggested that aboriginal youth socialize on the street, where the likelihood of becoming involved in criminal activity is high, because they have few positive alternatives. (82:23-24) Dr. Calvin Lee of the B.C Coalition for Safer Communities also spoke of the role of recreational programs in developing resiliency in immigrant children undergoing the stress of relocation in a new country. (80:36)

Dr. Marc LeBlanc told the Committee that one of the causes of delinquency is inappropriate disciplinary methods of parents. Parents who use methods of discipline that lack consistency and coherence, and that are too punitive or, occasionally, too permissive, produce children who do not adapt well to the school environment and are likely to be delinquent. (75:13)

Similarly, Dr. E. Barker, President of the Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Children, emphasized the importance to crime prevention of the proper care of children in their first three years of life:

> . . .if we don't do it right in the earliest years—and I put that figure at three years; other people put it at two or five—when affection and the capacity to respond to affection are learned, then a vigorous system of trying later on to stamp on social values that are crime-free is doomed. You have to have people who are nurtured to do that. (76:6-7)

A number of witnesses gave evidence to the Committee that many violent young and adult offenders had either witnessed or directly experienced physical and/or sexual abuse as children. Howard Sapers of the John Howard Society of Alberta read into the record of the Committee's proceedings a portion of an article published in *The Province* on 17 January 1993. The article presents findings from research on violence conducted by Simon Fraser University professor Steve Hart and University of British Columbia professor Don Dutton.

> Childhood abuse breeds abusers. . .abused children are three times more likely than the rest of the population to become violent adults. Physically abused children are five times as likely to be violent as adults towards a family member. Sexually abused children are eight times as likely to be sexually violent as adults towards a family member. And severity of childhood abuse does not predict adult problems. . .It's not how badly you were beaten. It's whether you were beaten. (81:47)

The Committee is aware of recent research that demonstrates sexual abuse plays an important role in the development of a sex offender. A 1992 Manitoba study of 35 sex offenders, all aged 14, found that by the time they entered treatment they had collectively assaulted over 70 children in 750 incidents. On average, the boys were aged twelve and a half when they began committing sexual assaults. Over half of their victims were seven years old or younger. Over 90% of the boys had been sexually abused themselves and came from families in which physical and sexual abuse had occurred for generations.[26]

The Committee heard of the impact of child sexual abuse on Aboriginal women from Carol Hutchings of the Elizabeth Fry Society of Edmonton.

> The progression we see over and over again is sexual abuse, truancy, running away from home, prostitution, drug abuse, and criminal behaviour. The first year I worked with the Elizabeth Fry Society 17 of our clients died. Fourteen of those clients were aboriginal and all were victims of early childhood sexual abuse. (81:30)

Dr. Barker's extensive experience with adolescents charged with murder and rape has led him to conclude that the unequal status of women is at the root of much of the violence in our society. He told the Committee:

> . . . I think we need to look at the repercussions of a patriarchal society in which arbitrary male dominance is still a factor, which penalizes half of the population, and the subtle and not–too–subtle reverberations of that for women and for children and for men. . . if we were to create a social system in which men and women were equal, then it might be possible to begin to look at children as equals as well. (76:8)

---

[26] Ruth Teichroeb, "Study Uncovers Cycle of Abuse", *Winnipeg Free Press*, June 12, 1992.

The Committee heard that the susceptibility of women to being victimized by violent crimes is linked to their lack of equality with men in social, economic and political spheres of life. In other words, women's inequality is a contributing factor to the fear and types of violence women experience in the home and in public. Violence against women that occurs in the context of the family has profound negative impacts on the direct victim as well as on the children who observe it.

Indeed, the negative ramifications that violence against women in the family has on the children who witness the violence was emphasized by Kathryn Wahama, of the Port Coquitlam Women's Centre. In her view, family violence is an antecedent to crime (81:52) This was confirmed by much of the evidence heard by the House of Commons Sub-Committee on the Status of Women in 1991 in its study of violence against women. For example, a London, Ontario study conducted in 1987 found that more than 50% of young offenders charged with violent crimes had witnessed their fathers assaulting their mothers. Another study found the rate of wife-beating was 1,000 times higher for men who had witnessed violence in their childhood than for men who had not.[27]

Although this study has not dealt in–depth with the issue of violence against women, the Committee acknowledges that it poses significant risks to the community. The Committee is aware that this element of the crime problem is currently under study by the Canadian Panel on Violence Against Women. The Panel has conducted consultations across the country, over the past year and a half, with survivors of violence and has held meetings with various populations of women. They include: the disabled, refugees, women of colour, the elderly, youth, women living in rural and isolated communities, linguistic minorities and aboriginal women. The Panel will be reporting on its findings no later than the summer of 1993.

Hugh Baker, of the Native Courtworker and Counselling Association of British Columbia, described some of the conditions in aboriginal communities that breed exploitation and crime. He cautioned the Committee that any attempt to reduce crime and violence in aboriginal communities will not succeed unless the social and economic deprivation suffered by native people is addressed.

> Crime is greater in the aboriginal community because pimps come to the aboriginal community knowing there are women who are desperate to earn an income. Drug dealers come to the aboriginal community knowing there are people who are desperate to escape, even if only mentally. People come to the aboriginal community knowing there are going to be people who are intoxicated who they can take advantage of, either by beating them or robbing them. People come to the aboriginal community trying to start youth gangs because they know the youth have no future. . .and the gang can offer them something better than what they have. (82:16-17)

Calvin Lee stressed the importance of courses in English as a second language, as well as acculturation and social services, to keep new immigrants of student age from becoming frustrated and involved in criminal gangs. (80:35) Appropriate housing and other social measures to prevent the creation of disadvantaged ethnic ghettos, according to Marc LeBlanc, would also have a considerable impact on crime among immigrant youths. (75:10)

These accounts of the conditions that contribute to crime and criminality make clear that there is no single root cause of crime. Rather, it is the outcome of the interaction of a constellation of factors that include: poverty, physical and sexual abuse, illiteracy, low self-esteem, inadequate housing,

---

[27] Report of the Standing Committee on Health and Welfare, Social Affairs, Seniors and the Status of Women, (June 1991), p. 13.

school failure, unemployment, inequality and dysfunctional families. Witnesses stressed in their submissions that the evidence clearly indicates that crime cannot be prevented solely by the criminal law and criminal justice services. It is a social problem that requires all sectors of society to work together for safer communities.

APPROACH TO CRIME PREVENTION: SAFER COMMUNITIES

On the basis of the evidence it heard about the rise in criminal activity, the harm done to victims, the increases in resources to fight crime, and the factors associated with crime and criminality, the Committee believes the time has come for Canadians to get serious about crime prevention and fear reduction. It agrees with witnesses who appeared before it that Canada should develop and promote a strategy to reduce the opportunities for crime to occur and to respond to the underlying factors associated with criminal behaviour.

The strategy supported by the Committee has national scope and involves partnerships and information sharing among all levels of government, all agencies in the criminal justice system, and non-governmental organizations and interest groups. It is a comprehensive response to crime problems referred to by witnesses as the *safer communities* approach to crime prevention.

In her appearance before this Committee, the then Minister of Justice, Kim Campbell, indicated that the Canadian delegation to the eighth United Nations Conference on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders promoted the safer communities agenda. She added:

> The congress accepted this concept and adopted a resolution on the prevention of urban crime which describes factors relating to crime and measures to respond in a preventive measure. This framework has guided much of my department's work in the area of crime prevention. (77:5)

The principles of the safer communities approach to crime prevention are:

- the community is the focal point of effective crime prevention;
- the community needs to identify and respond to short- and long-term needs;
- crime prevention efforts should bring together individuals from a range of sectors to tackle crime;
- strategies for preventing crime should be supported by the whole community.

The Committee believes that the safer communities approach is a positive reaction to the inherent limitations in traditional responses to public safety issues. A major limitation, noted by a number of witnesses, is a lack of awareness among politicians and bureaucrats that responsibility for crime problems goes beyond the criminal justice system. The Committee was advised there is little recognition among government departments when setting budgets and initiating programs and policies of the impact their activities may have on levels of violence and interpersonal property crime. Even federal departments responsible for housing, immigration, and social and economic policy, and provincial and territorial ministries responsible for health, education, and social services

do not, as a general rule, perceive public safety issues and crime prevention to be components of their roles and responsibilities. Consequently, there is a lack of coordination between government programs that do, in fact, impact on crime levels.

According to Gaston St-Jean of the Canadian Criminal Justice Association (CCJA) education is needed to help bureaucrats and politicians link crime and its prevention to departments and agencies other than police and corrections. In their attempt to establish a list of crime prevention programs operating in Canada, the CCJA sent a letter to federal departments and provincial ministries such as Ministries of Social Affairs, Attorneys General, and so forth. The responses it received are illustrative

> In some cases we received a letter from the minister stating that he had forwarded the letter to his colleague, the Solicitor General, since he as Attorney General, was not responsible for crime prevention. Social Affairs gave the same reply. We say there is a lot of educating to do. It is important that the Minister of Social Affairs or the Minister of Education understand that he or she can do something about juvenile delinquency or single-parent families. (75:25)

The Federation of Canadian Municipalities' Urban Safety and Crime Prevention Program provides assistance to municipal leaders to develop crime prevention programs applicable to the situation in their own cities. The program is funded by six different federal departments—Justice, Solicitor General, Health and Welfare, Secretary of State, Employment and Immigration, and the Canada Mortgage and Housing Corporation. Paul Sonnichsen of the FCM told the Committee that it took a year and a half to negotiate funding because many of the departments do not see themselves as having a responsibility for crime prevention. (70:29)

An example of a coordinated crime prevention strategy at the provincial level, that reflects the safer communities approach, is the Quebec Round Table on Crime Prevention. Representation is drawn from municipalities, police and corrections, education, and community organizations. The objectives of the Round Table are to identify effective crime prevention policies and programs, establish objectives and determine the roles of the partners in the prevention of crime at the municipal and community level. Another example of a provincial crime prevention structure is the B.C. Coalition for Safer Communities. The Coalition is made up of partnerships between the Federation of Canadian Municipalities, the provincial Union of British Columbia Municipalities, and local community agencies and organizations.

The safer communities approach also emphasizes the importance of municipal inter-agency coordination to prevent crime. Coordination is promoted among social agencies providing services to youth, the unemployed, offenders, the under-educated, families, early school leavers, substance abusers, the homeless, victims of physical and sexual violence and others. Some of the programs to unblock opportunities and foster a sense of self worth are: recreational services, child care, school initiatives, emergency and affordable housing, job training and skills development, literacy programs, language training, counselling and violence prevention programs. The Committee heard that these services are interdependent and that they should be coordinated with police services and directed at specific high-risk populations.

The B.C. Coalition for Safer Communities notes in their brief that:

> . . .it is important to emphasize that while Canada has many statutory and funded social and community programs, which provide a foundation for this approach, they are not structured, integrated or targeted to meet the objectives of a safer community strategy. (p. 8)

According to Jill Lightwood, of the Prince Edward Island Department of Justice and Attorney General, one factor inhibiting the development of the safer communities approach to crime prevention is the segmentation of programs and services.

> One of the reasons it is so hard to coordinate and target services to the people who need them is that we have services in these little boxes. Education is over here, addictions is over there, welfare is over here, courts are over there, and whether you are a victim, offender or first-time offender, you tend to go shopping for services, which are often delivered from contradictory philosophies. So we do need some really broad structural changes. (73:26)

In other words, community-based agencies, like government departments, must form partnerships, coordinate their efforts and recognize they are providing preventive services to enhance community safety. To facilitate partnerships and coordination, local infrastructures such as municipal inter-agency safety committees are recommended. Local crime prevention committees diagnose community crime problems and adopt, coordinate and implement short-term and long-term measures specific to the crime situation with assistance from other orders of government.

TANDEM Montreal is an example of a municipal inter-agency crime prevention committee. Serge Bruneau described TANDEM Montreal as follows:

> In each of the city districts, we are opting increasingly for the creation of a type of security committee with representatives from the public agencies, such as community health departments or the local community service centres. These committees may also have representatives from municipal housing offices, the police department, and the community. (70:47)

Marguerite Delisle, President of the Federation of Canadian Municipalities, informed the Committee of the unintended benefits of inter-agency collaboration, such as identification and prevention of overlap and duplication in service delivery. (70:22)

The Committee believes that Dr. Carol Matusicky, of the B.C. Coalition for Safer Communities, is a positive example of people who have begun to link the human services work they perform to crime prevention. She stated to the Committee that:

> I've spent probably the last 15 or 20 years of my life involved in work that focused on education and prevention and in developing support programs and opportunities for parents and children. It is only in the last three or four years, perhaps thanks to the Coalition, that I see that what I do has everything to do with crime prevention. I am probably an example of a lot of people who are beginning to see the connections and the interconnections when working in the area of education, prevention, social policy as having so much to do with crime prevention. (80:31)

In summary, the safer communities approach recognizes that social and economic conditions are associated with crime. It emphasizes the need for governments and community agencies to recognize that what they do has an impact on crime, to coordinate their efforts to target

disadvantaged groups and individuals at risk of offending, and to avoid duplicating services. Coordinated responses to crime involve both vertical and horizontal coordination. Vertical coordination integrates responses among the various levels of government. Horizontal coordination involves inter-departmental and inter-agency cooperation at the federal, provincial and municipal levels.

MEASURES TO PREVENT CRIME

The safer communities approach integrates various strategies to reduce fear and prevent crime. These strategies include the reduction of opportunities to commit crime, social development and community-based policing as well as traditional legal measures.

A. Opportunity-Reduction

Reducing opportunities for crime involves action by individuals and communities, often in cooperation with local police forces, to protect themselves from becoming victims of property crime. To inhibit a potential offender, targets of crime are made less vulnerable and harder to penetrate. Measures include installing better lighting, locks, and alarms in business and residential premises, ensuring unoccupied residences appear lived-in, providing better street lighting, and maintaining buildings. Opportunity reduction programs involving police and community participation include Block or Neighbourhood Watch and Block Parents. Neighbours monitor and report suspicious activities and provide assistance to children. It is estimated that in a number of communities across the country over one-third of residences have become involved in Neighbourhood Watch.[28]

These measures attempt to modify the behaviour of victims or alter the physical environment to prevent crime and reduce fear. The focus is on criminal acts of those already involved in offending. As noted earlier in the report, about two-thirds of youth crimes are property offences. The Committee heard from Dr. LeBlanc that many of these offences are relatively minor and are perpetrated by youths who are taking advantage of opportunities to commit crime

> . . ..80% of teenagers aged 12 to 17 are in a situation where they commit an offence over the course of one year, according to surveys conducted here and in other countries. Often these offences are minor—shoplifting, vandalism, and other small things—but all the same these are offences that disturb the community and affect people. (75:5)

According to Jack Hamilton, of the Insurance Brokers Association of B.C., programs such as Block Watch are effective in deterring these occasional property offenders and they must be supported by police forces, communities and all levels of government. (83:62) The Committee agrees. At the same time, it is aware of the empirical evidence that the majority of criminal acts are committed by a relatively small number of habitual or persistent offenders, who, when confronted with increased surveillance and security, simply target less secure neighbourhoods.[29] Opportunity reduction initiatives can have the unintended effect of displacing or re-locating crime rather than preventing it.

---

[28] Waller (1991), p. 36.

[29] Patti Pearcey, *Reducing Crime: How to Build Safer Communities*, B.C. Coalition for Safer Communities, June 1991, p. 8.

Moreover, the Committee heard from Susan McCrae Vander Voet, of the Metro Action Committee on Public Violence Against Women and Children, that such measures are unlikely to have an inhibiting or deterrent effect on violence in the family. (78:14) Measures to reduce criminal opportunities are defensive strategies against crimes that are typically perpetrated by strangers against property.

Patti Pearcey of the B.C. Coalition for Safer Communities emphasizes that, despite their limits, these are essential individual and community initiatives because "they encourage ordinary people to join in and share responsibility with the police for crime prevention and crime fighting."[30]

The Committee believes that opportunity reduction programs are valuable because they offer protection to potential victims of property crimes perpetrated by the occasional offender. It also believes we must also develop and support long-term measures to eradicate the root causes of crime that motivate serious, persistent offenders.

B. Social Development

Crime prevention through social development involves positive interventions in the lives of the disadvantaged and neglected in order to bring about a reduction in deviant tendencies. In other words, reducing crime and creating safer communities involves addressing the social and economic conditions which breed crime. Waller and Weiler define crime prevention through social development in the following way:

> [It]. . .refers to interventions targeted to certain Canadians who are not only socio-economically disadvantaged but are also living through experiences that make a career of persistent crime a probability. Their predisposition to crime starts with their early childhood upbringing and is enhanced by frustration in school, employment and the community.[31]

If childhood neglect and disadvantage are not altered or interrupted, there is a strong likelihood that delinquency and crime will develop in a sequence over time. Waller and Weiler describe this process:

> A history of parental mishandling, family crime, school failure and economic deprivation makes delinquency in the next three years probable. Truancy, economic deprivation, and delinquent friends in the early teenage years combine to make delinquency from ages 17 to 20 more likely. Any unstable job record and anti-establishment attitudes, combined with delinquency by age 20, makes criminal behaviour from ages 21 to 24 more likely.[32]

Witnesses from across the country told the Committee that if we are serious about reducing fear and enhancing public safety, we must identify youths at-risk of offending and provide them with opportunities and an environment to reduce their motivation to become offenders, particularly repeat offenders.

---

[30] *Ibid.*

[31] Irvin Waller and Dick Weiler, *Crime Prevention Through Social Development*, Canadian Council on Social Development, 1985, p. 3.

[32] *Ibid*, p. 22.

The typical profile of a persistent offender was described to the Committee by Pat Gorham, of the Island Alternative Measures Society. She is project coordinator of programmes to Cape Breton Island youth in conflict with the law.

> This youth may be contending with a combination of the following burdens: poor school performance, social isolation, troubled family life, poor peer relations, poor anger management, low impulse control, tendency to blame others, low self-esteem, drug and alcohol abuse, a sense of boredom and futility, and an alternative or anti-social value system. When this kind of person adds criminal activity and conflict with the law to the mix, we have a very poor candidate for citizenship. This is the person in our communities we must reach and change. (74:5)

The Committee heard that these background factors can serve to identify children at risk of becoming frequent and serious offenders. And early interventions targeted to these youth can produce positive effects. Dr. LeBlanc told the Committee that in his experience a long-term social development measure such as a pre-school program that prepares disadvantaged children for school can produce a long-term impact. (75:6) Successful interventions must begin early however, he said:

> If you wait until elementary school, it is almost too late. Preventive action directed at young children from disadvantaged areas must be taken in pre-school years. (75:12)

An early childhood program often mentioned to the Committee during its hearings is the Perry Preschool Project.[33] It was developed and implemented in Michigan in 1962, and is an example of the benefits of early investment in children. For two years children aged three and four from deprived families received daily preschool programs for 2.5 hours per day and a home visit once a week for 1.5 hours. The children were followed up to age 19 along with a control group that did not participate in the preschool project. Compared to the control group children, more project children completed high school, attended post-secondary schools and were employed; fewer were dependent on welfare and had an arrest record.

A cost-benefit analysis of the Perry Preschool Project showed that for every $1 invested in a one-year program, there was a return of $5. This figure was reached by estimating the value of the decreased demand for public services from those who participated in the program. It was found that the pre-school participants absorbed fewer public resources because they were more likely to have finished high school and to be employed as adults, and less likely to commit criminal offences.[34] Irvin Waller informed the Committee that these estimates of the cost-effectiveness of early intervention programs were produced by accountants with the General Accounting Office of the U.S. Congress. (70:13)

The Committee agrees with the testimony of witnesses that chronic young offenders display a myriad of problems that, in effect, marginalize them from the mainstream of society and weaken their commitment to its laws. It believes that the quality of people's lives can be improved and safe communities can be created through effective policies and targeted programs that unblock opportunities and foster a sense of self worth.

---

[33] Barry MacKillop and Michelle Clarke, *Safer Tomorrow Begins Today*, Canadian Council on Children and Youth, Ottawa, 1989, p. 5.

[34] *Ibid*, p. 7.

C. *Community-Based Policing*

In light of the increase in crime levels in this country, it is not surprising that a number of witnesses expressed the view that traditional policing methods work imperfectly. And the point was made that increases in police resources, both human and financial, can not keep up with increases in crime rates.

A recent Statistics Canada report reveals that the number of police officers in Canada has doubled since the 1960s, while *Criminal Code* offences reported to the police were five times greater. Total operating expenditures for police services, which account for the largest proportion of justice expenditures, were $5.3 billion in 1991.[35] Lorrain Audy, President of the Quebec Association of Police and Fire Chiefs and Director of the Hull Police Force, expressed his view of increased police workloads and limited resources:

> We have hit a plateau. Public security costs can't keep on increasing. The crime rate won't decrease if we increase the number of police officers. (78:9)

The public and the police have tended to regard community safety and security as the primary responsibility of the police, according to the Canadian Association of Chiefs of Police (CACP). In their brief, the CACP stated:

> Thoughtful students of police administration, as well as most observers of the crime phenomenon who view the problem systematically, realize that the police have been assigned a disproportionate amount of responsibility for both the present level of crime and the efforts to cope with it in the future. (p. 3)

With few exceptions, police forces tend to view their mandate as one of law enforcement and, in enforcing the law, they operate at an arm's length from the community. Generally, police are visible in the community only after a criminal event has occurred. Witnesses who addressed the Committee on the role of the police in crime prevention acknowledged the importance and necessity of reactive police work. What they challenged was the predominant focus on law enforcement to the exclusion of other means of dealing with crime problems. They pointed to the need to establish a balance between prevention and traditional repression.

The Committee was told that prior to the introduction of patrol cars, police officers had direct contact with the population they served. They knew the community, the local residents, merchants, youth, and others at risk of offending. And they knew the problems the community was experiencing. Chief Greg Cohoon, Chair of the Crime Prevention Committee of the Canadian Association of Chiefs of Police, told the Committee that in the early stages of policing in Canada, the police were proactive: they examined the problems in the community, in partnership with the public, and dealt with them before they became crime problems. (72:4)

Witnesses noted the need for preventive and community-based approaches to policing that put emphasis on an increased police presence among citizens and the development of partnerships with organizations at the community level to develop local crime prevention initiatives.

---

[35] Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics, *Police Personnel and Expenditures in Canada—1991*, Vol. 12, No. 20, Minister of Industry, Science and Technology, Ottawa, October 1992.

Lorrain Audy, a veteran police officer, regards community-based policing as a cost-effective measure that we must adopt if we are serious about creating safer communities. He stated:

> It is only by taking a community approach that the police will be able to vanquish crime without increasing costs or resources. We must insist on taking a community approach if we are to reach our objectives. (78:9)

Increasingly, police administrators and rank-and-file officers are recognizing that effective policing must be preventive and involve the community at large in defining and solving local problems. This view has currency internationally. Among the recommendations contained in the draft resolution made to the United Nations Economic and Social Council by the Committee on Crime Prevention and Social Control was a proposal that member states take steps to ensure that

> . . .one of the essential tasks of the police is to prevent crime and that, in order to carry out this task, it must develop prevention initiatives that involve citizens and community organizations.[36]

The Committee learned that in the province of British Columbia the Attorney General has established a community policing advisory committee to study the concept of community policing. The advisory committee defines community policing as

> . . .an ongoing commitment by the police and the community to work in partnership to increase safety in the community and enhance the quality of life, with the corollary that community policing places emphasis on the ongoing police-community partnership in problem solving. (83:48)

Norm Brown of the Police Services Branch of the B.C. Ministry of the Attorney General, a staff person to the B.C. Community Policing Advisory Committee, told the Committee that crime problem-solving and a sustained relationship between the police and the public are central to community-based policing. (83:49) Dr. Andre Normandeau, a Canadian expert on community policing, itemized in his brief and in his oral submission to the Committee five "practical prevention elements" of the community policing model. They are as follows.

> The *first* practical prevention element is the presence of community crime prevention programs led by police and community agencies. Neighbourhood Watch is an example of such a community crime prevention program.
>
> To establish and sustain a cooperative relationship with the community, the police must be accessible. The *second* practical prevention element of community policing is increased police presence through police mini-stations or neighbourhood police stations.
>
> Police must not only be accessible, they must be visible. The *third* prevention element is neighbourhood police foot patrols. Neighbourhood police stations and foot patrols foster direct contact between the police and community in a non-confrontational context and enhance their problem-solving relationship in tangible ways.

---

[36] United Nations, *Continuation of Preparations for the Eighth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders*, Committee on Crime Prevention and Control, 11th Session, 5-16 February 1990.

> The *fourth* element is the establishment of citizen consultative or advisory committees. These committees, made up of citizens from a city or city district, are a forum for the public to talk directly to police management and rank-and-file officers about their community and its problems.
>
> The *fifth* practical prevention element is the active involvement of local elected officials on police boards or commissions. Normandeau makes a distinction between political interference and legitimate political involvement in police issues. (69:10-12)

The model of community policing indicated by these prevention elements emphasizes the involvement of the community, the police organization, mayors and municipal councillors. Indeed, Norm Brown highlighted the agreement among experts that:

> . . .adopting various community policing strategies is not, of itself, community policing unless the philosophy of community policing is embraced by all levels of the police organization, the community and its elected representatives. (83:48)

Training that instills a commitment among rank-and-file officers to the concept of preventative policing is imperative, according to Russ Hellard of the Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee:

> There has to be a concerted effort to develop a comprehensive training standard on the concepts and the role of the community police officer. This first stage of development has to be at the recruit-training level. The need and value of community policing has to be shown to the police officers so they can see that working with the community to solve social and crime problems will in the long term save calls for police service, and that this method of policing is cost-effective and also rewarding. (81:6)

Witnesses told the Committee that cultural and language differences between police and the public can inhibit both law enforcement and crime prevention efforts. A police-community model developed in Vancouver to prevent crime and improve the level of trust between police and the native and the immigrant communities, was described to the Committee. Vasa Sramek, Executive Director of the Vancouver Police and Native Liaison Society, (82:45-58) and Bill Yee, president of the Chinese Benevolent Association of Vancouver and chair of the Chinatown Police Community Service Centre, (82:4-15) are associated with police-community pilot projects in Vancouver. Both the Vancouver Police and Native Liaison Society and the Chinatown Police Community Service Centre are urban store-front operations, with mandates to foster cooperation and to improve the level of trust between the Vancouver police department and the aboriginal community and the Chinese community, respectively; to mitigate fear of crime through intervention, referral and follow-up; and, to reduce criminal opportunities through crime prevention education and information.

Representatives of the Mohawk Council of Kanesatake (79:5-16) and of the Mohawk Council of Akwesasne, (79:17-35) told the Committee that the appropriate way to meet the security and crime prevention needs of their communities, which are largely rural, is through police services provided by native peacekeepers. At present, the Sûreté du Québec provide policing services at Kanesatake. In Akwesasne the Mohawk Council has developed a local native police force and police commission. Ernie Houghton, the interim Chief of Police at Akwesasne, is an inspector with the Ontario Provincial Police with over 25 years service. He described the benefits of a police force that is representative of the culture and community it serves.

> The closer the ties between the community and the police officer, the more credibility the police officer's words have. If the person who is speaking to those people is a Mohawk police officer, the credibility increases substantially over what it would be if it were myself or someone else from an outside community talking to those people. (79:24)

These examples illustrate that there is no one model of community-based policing.

The Committee is in agreement with witnesses who indicated that community-based policing can improve relations between the police and the public and foster partnerships to prevent crime. It is also of the view, based on the evidence, that models of community policing will vary depending on the composition of the community. The Committee supports the concept of community-based policing and it is favourably impressed with the view of Chief Greg Cohoon, of the Canadian Association of Chiefs of Police, that it can contribute to the social development of the community:

> . . .it's now time to use community policing as a vehicle to look at social development and at the underlying problems of crime. As police practitioners, I think we know them best. We are the ones on the front line. Policemen and policewomen across the country respond on a daily basis to problems, and we're simply attacking the symptoms. (72:5)

FEDERAL ROLE IN CRIME PREVENTION

The Committee is of the view that responses to crime must be coordinated and come from all levels of government, criminal justice agencies, and non-governmental organizations and interest groups. The provinces and territories, through ministries and community agencies, are responsible for the delivery of health, education, welfare and justice services. However, the Committee sees a strong, leadership role for the federal government, in partnership with other levels of government, to promote the safety and security of all Canadians.

A. National Crime Prevention Policy

Witnesses before the Committee expressed concern over the lack of national leadership on crime prevention in Canada. They called on the federal government to develop and support a national crime prevention policy that sets out the government's approach to and support for crime prevention and community safety.

The Regional Network, an organization comprised of crime prevention practitioners and academics committed to the development of safer communities, and the B.C. Coalition for Safer Communities, among others, recommended that the following initiatives and principles be included in a national crime prevention policy.

- In recognition of the multiple causes of crime, federal departments and agencies should incorporate crime prevention into their mandates. Departmental officials would then be required to consider future policy, program and legislative initiatives in light of their impact on crime and its prevention in Canada.

- The federal government should work with the provinces and territories to promote the safer communities approach to crime prevention and it should identify social development as an essential component.

- The government should promote and support partnerships at the local level between agencies and services that have an impact on crime. They include the schools, recreation, urban planning, housing, police and social services. Responsibility for identifying and adopting crime prevention measures must rest with the municipalities.

The Committee supports the development of a national strategy to prevent crime that involves partnerships and information sharing among all levels of government, all agencies in the criminal justice system, and community organizations and interest groups. It is convinced that the prevention of crime is the responsibility of all orders of government, civic and social groups, businesses and citizens.

Recommendation 1

The Committee recommends that the federal government, in cooperation with the provinces, territories and municipalities, take on a national leadership role in crime prevention and develop a national crime prevention policy. The policy should set out the following principles and initiatives:

a. Crime prevention will be included in the mandates of federal departments and agencies responsible for criminal justice, policing, immigration, housing, and social and economic development;

b. All levels of government are responsible for crime and they must work together to prevent it's occurrence;

c. Crime occurs in communities and priorities concerning crime prevention are best determined at the local level;

d. The primary approach taken to prevent crime and create safer communities entails a coordinated, multidisciplinary effort to address the root causes of crime; and

e. Prevention measures include law enforcement, community-based policing, social development and reduction of criminal opportunities.

B. National Crime Prevention Council

Witnesses from across the country spoke of the lack of leadership in crime prevention. They expressed disappointment over the fragmentation of programs and absence of coordination from coast to coast. They were critical of the dearth of information sharing about crime prevention initiatives currently in place, successes and failures, and funding sources. Herb Chapman of the Crime Prevention Society of Nova Scotia aptly articulated the frustration felt by practitioners when they look for funding support to develop a crime prevention initiative.

> If I want to develop a project, to whom do I go? You almost have to hire a consultant to find out what the funding sources are in order to get a project going. . .We actually had a consultant come to us recently to say that for 10% of the take, they would find out what

were all the funding projects. . .I thought to myself, how incredible that was. All these funding sources are so mysterious that you have a hire a consultant to find out what they are. (73:13)

The Committee heard that there is a need for federal leadership to coordinate, communicate, and share information about crime and its prevention, to financially assist local communities to develop crime prevention initiatives, and to evaluate the effects of initiatives implemented to create a safer community. Irvin Waller told the Committee that Canada is one of the few industrialized countries in the world without a national program to prevent crime. Professor Waller and a number of other witnesses called on the government to establish a national crime prevention council.

Witnesses recommended that the mandate of a national crime prevention council should include the following activities: promote safer communities, advise the federal government and participate in policy development on matters related to community safety, gather and analyze information about crime and crime trends, stimulate local crime prevention initiatives, and provide training, research, evaluation and public education on crime prevention at the local level. As well, the national council would be responsible for providing funding to local governments and community organizations to implement community safety initiatives.

It was recommended that the council should involve the participation of those federal departments that have an impact on levels of crime. As well, it should include leadership from the provinces and municipalities and community members representing diverse backgrounds with experience in social and economic affairs broadly related to crime prevention.

The Committee concurs that Canada should establish a national crime prevention structure to promote a safer communities approach to crime prevention.

Recommendation 2

The Committee recommends that the federal government, in consultation with the provinces and territories and the Federation of Canadian Municipalities, support the development of a national crime prevention council. The council's mandate should deal mainly with issues of reducing crime. Specifically, it should:

a. promote community safety;

b. provide the federal government with advice and participate in policy development on matters related to safer communities;

c. gather, analyze and disseminate knowledge about crime, crime trends and crime prevention;

d. provide training, research, evaluation and public education on the prevention of crime;

e. provide funding assistance to local governments and community organizations to implement community safety initiatives; and

f. include membership from federal, provincial and municipal governments, and professionals and practitioners involved in crime prevention, health, social services, housing and education.

C. Funding

Witnesses told the Committee that the federal government's commitment to crime prevention must be buttressed by financial resources to help establish local crime prevention committees to coordinate programs and services and implement local crime prevention strategies. They indicated that there are a number of initiatives at the municipal and provincial level that address crime and fear. In order for the safer communities approach to expand however, federal support is needed.

It was pointed out that a key aspect of the safer communities approach is the more cost-effective use of existing social programs and services through coordination and integration. Additional funding will nonetheless be required to support new initiatives and to ensure that some existing local strategies can be continued.

According to the Federation of Canadian Municipalities we could "spend smarter" on crime prevention initiatives if funding decisions were made in consultation with representatives of local crime prevention councils and funds were channelled into these infrastructures to ensure that program dollars are going to meet real community needs. (70:23)

Mindful of the federal government's limited fiscal capability to fund new programs, it was recommended by witnesses that funds for crime prevention be allocated from the proceeds of crime and from a reallocation of funds within the federal government. When the Solicitor General appeared before the Committee, he advised that consultations have been undertaken with municipalities and provinces to share the money realized from forfeited proceeds of crime. The Committee agrees with the Minister's position that there should be a fair and equitable sharing of forfeited proceeds between the various jurisdictions involved. However, the Committee also believes that these consultations provide an ideal opportunity to build in the allocation of at least part of these proceeds for crime prevention activities, by all those who receive a share of the monies. As well, the Committee agrees with the recommendation that 1% a year of what is currently spent by the federal government in the criminal justice system be put into prevention over five year period. At the end of five years, Canada would have 5% of the current federal criminal justice budget devoted to prevention.

The Committee agrees with the sentiment expressed by Serge Bruneau, of TANDEM, Montreal. He stated:

> Crime prevention should not be perceived as an expenditure, but rather as an investment. (70:43)

Recommendation 3

The Committee recommends that a share of the monies forfeited as proceeds of crime be allocated to crime prevention activities and that the federal government allocate 1% a year of the current federal budget for police, courts and corrections to crime prevention over a five year period. At the end of five years, Canada should spend 5% of the current federal criminal justice budget on crime prevention.

D. *Minister and Senior Official Responsible for Crime Prevention*

Michel Hamelin of the Federation of Canadian Municipalities (70:30), Irvin Waller (70:9) and other witnesses, made the point that crime prevention is not a clearly visible policy area of the Department of Justice, although it is that department's responsibility at the federal level. It was recommended that the Minister of Justice appoint a senior official, such as an Assistant Deputy Minister, to be responsible for crime prevention, in order to give the issue weight and priority.

The Committee believes that if crime prevention is to represent a serious policy initiative in the federal government that has influence in the bureaucracy, then a senior official in the Department of Justice must be identified as responsible for crime prevention policy and program development, and the Minister of Justice must be accountable for developments in the prevention of crime in his or her department.

Recommendation 4

The Committee recommends that the Department of Justice maintain its role as the Department responsible for crime prevention and that it appoint a senior official responsible for crime prevention policy and program development.

E. *International Crime Prevention Centre*

In her submission to the Committee, the then Minister of Justice, Kim Campbell, noted that the concept of crime prevention has been developed and refined through international conferences. In fact, over the last two decades United Nations congresses on the prevention of crime and the treatment of offenders have taken the notion of crime and delinquency beyond the realm of illegal behaviour and law enforcement. Acts that violate criminal norms are increasingly seen to be linked with economic and social development.[37]

The first "comprehensive statements" on crime and social development were made at Kyoto in 1970 and contained in the *Declaration of the Fourth United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders*. The declaration, endorsed in 1971 by the Economic and Social Council, "stresses that effective steps should be taken to coordinate and intensify crime prevention efforts within the context of the economic and social development that each country envisages for itself."[38]

The *Caracas Declaration* of the Sixth Congress, endorsed by the General Assembly in 1980, "relates crime prevention to. . .social conditions and the quality of life, seeking to improve them and to reduce the social and material costs of crime."[39]

In 1985, the Seventh Congress, held at Milan, adopted the *Milan Plan of Action and the Guiding Principles for Crime Prevention and Criminal Justice in the Context of Development and the New International Economic Order*. The *Milan Plan* recommends ways of toughening international and

---

[37] United Nations, *Compendium of United Nations Standards and Norms in Crime Prevention and Criminal Justice*, Centre for Social Development and Humanitarian Affairs, New York, 1992, p. 3.

[38] *Ibid.*

[39] *Ibid.*

national crime prevention initiatives. The Guiding Principles, recommended by the General Assembly in 1985, "provide a comprehensive framework to the future course of crime prevention and criminal justice in the context of development needs."[40]

The U.N. General Assembly also adopted the *Recommendations on international co-operation for crime prevention and criminal justice in the context of development*, of the Eighth Congress, held at Havana in 1990. The recommendations assert "the importance of criminal law reform to keep pace with developments in crime, the incorporation of crime prevention policies into national development planning, and the promotion of international, scientific and technical cooperation in these areas."[41]

A noteworthy initiative supported by the Canadian government was the 1989 European and North-American Conference on Urban Safety and Crime Prevention held at Montreal. The Conference produced the *Agenda for Safer Cities* which calls for local, national and international action "to improve the quality of life by making communities safer from crime."[42]

It is clear that many developments in crime prevention and community safety are occurring around the world. Witnesses told the Committee that Canadian governments and communities could benefit from being informed about the experiences and latest developments in urban safety in other countries, particularly in countries that have established national crime prevention structures and policies such as France, the Netherlands and Sweden.

To expand our knowledge about what works and why, through the exchange of information between cities and countries, they recommended that the federal government support the creation of an international crime prevention centre affiliated with the United Nations. In his brief to the Committee, Irvin Waller highlighted the benefits of such a centre.

> It will provide a new tool to reduce violence, interpersonal property crime, illicit drug use and fear across the world. It will facilitate the exchange of skills, knowledge and resources of what works to prevent crime between countries and communities. (p. 11-12)

The Committee agrees that the establishment of an international crime prevention centre in Canada merits consideration by the federal government. It believes that exposure to international developments in urban safety will enhance Canada's ability to effectively deal with crime. As well, the Committee is of the view that Canada has crime prevention expertise and successes that should be shared with other countries.

Recommendation 5

The Committee recommends that federal government support the establishment of an international centre for the prevention of crime to be affiliated with the United Nations.

---

40 *Ibid.*

41 *Ibid.*, p. 4.

42 Final Declaration of the European and North-American Conference on Urban Safety and Crime Prevention, *Agenda for Safer Cities*, Montreal, October 13, 1989.

F. *Preamble to Criminal Justice Statutes*

Witnesses before the Committee advocated various legislative amendments to emphasize the importance of crime prevention and to demonstrate Parliament's commitment to the objectives involved. In their brief to the Committee, the John Howard Society of Alberta suggested "the inclusion of a statement of principles reinforcing prevention as a goal in all federal legislation."(p.7) Irvin Waller's brief also suggested that provisions in the *Criminal Code* and other relevant legislation be used to identify crime prevention as a government priority and "to clarify the responsibility of different actors for crime prevention."(p. 14)

The Committee notes that a number of federal acts currently include general policy statements of that nature. For example, s. 3 of the *Young Offenders Act*[43] contains a declaration of principles that enunciates a "policy for Canada with respect to young offenders." Similarly, the *Corrections and Conditional Release Act*,[44] provides statements of purpose and principles to guide both the Correctional Service and the National Parole Board in carrying out their respective mandates. Bill C-90, An Act to Amend the *Criminal Code* (Sentencing),[45] also attempts to provide clear policy guidelines for sentencing, again in the form of a statement of purpose and principles.

The Committee agrees that the various actors within the criminal justice system should be offered guidance in the exercise of their respective roles and responsibilities and that such guidance can best be provided in the form of appropriate statements of legislative intention. The Committee also believes that official recognition of the importance of crime prevention will serve as a useful reminder to those responsible for policy development and the administration of programs within the criminal justice system.

Recommendation 6

The Committee recommends that Parliament's commitment to crime prevention be given clear expression in principles contained within the *Criminal Code*, the Young Offenders Act, the Corrections and Conditional Release Act, the Royal Canadian Mounted Police Act and related criminal justice statutes.

G. *Victimization Surveys*

The Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS) is a division of Statistics Canada responsible for developing Canada's system of justice statistics. In its brief to the Committee, the CCJS states that the current system of justice statistics is inadequate to address policy development issues in the area of crime prevention. The methods used to collect data on the justice system are not capable of providing detailed information to evaluate crime prevention programs or community-based policing, or to understand the experience of crime victimization from the perspective of victims. The CCJS notes that the federal government currently conducts a victimization survey with the potential for addressing emerging policy issues related to crime prevention. However, it states that

---

[43] R.S.C. 1985, c. Y-1.

[44] S.C. 1992, c. 20.

[45] First reading, 23 June 1992.

> . . .this survey is not sufficiently refined to address important issues in depth nor is it adequate to examine sub-groups of the population. An expanded program of crime victimization surveys is necessary for meaningful trend analysis, and in order to respond to the need for useful information about vulnerable peoples who may be among those at greatest risk of crime victimization and who have the most limited access to criminal justice and social service agencies. (p. 3)

The Committee agrees that a comprehensive program of victim surveys will assist in policy and program development in the area of crime prevention and support part of the mandate of the proposed national crime prevention centre which is to gather, analyze and disseminate information about crime, crime trends and crime prevention.

Recommendation 7

The Committee recommends that the federal government expand Statistics Canada's program of victimization surveys to allow for the analysis of trends in crime victimizations at regular intervals and to allow for population samples sufficiently large to capture the experiences of important sub-groups of the Canadian population. The information collected from the victimizations surveys should be used to support the research agenda of the proposed national crime prevention centre.

The Committee believes that information on repeat offenders who come into contact with the criminal justice system is also necessary to assess the impact of crime prevention initiatives. It is aware that with the Adult Court, Youth Court and Uniform Crime Report Surveys becoming national, there is ever–increasing potential to measure recidivism within these components of the criminal justice system. The Committee is encouraged that there is ongoing feasibility work at the Canadian Centre for Justice Statistics to pursue data on recidivism and it awaits the availability of these national statistics.

H. Violence-Prevention Education

The Committee is dismayed over the level of crime in this country, particularly crimes involving violence that occur in the home. The Committee heard over and over that those who experience and witness physical and sexual abuse in their family environment lack self-esteem and have a high probability of becoming school bullies, school drop-outs, substance abusers and future perpetrators of physical and sexual assaults. It has concluded that violence does, indeed, breed violence.

The Committee believes that if Canada develops a comprehensive approach to crime prevention that includes social development, in the long term we will create an environment that is less violent and in which everyone will have the opportunity to participate and succeed. It agrees that we need a national public education campaign, as an immediate preventive measure, targeted to schools to denounce violence and to raise awareness of prevention strategies. Donna Birch of the East Prince Committee on Family Violence recommended education, beginning in the elementary grades, that instills positive self-esteem and age-appropriate knowledge of the types of abuse that occur in the family, available services, and prevention strategies. (73:43) Lisa Cheyne, of the Saskatoon Sexual Assault and Information Centre, told the Committee that to break the cycle of violence, human relations should be a core subject in school:

> . . .where children learn communication skills, anger management, substance abuse prevention, sexual abuse prevention, learn to understand sexuality, learn their rights and responsibilities, and learn to develop a sense of self-acceptance and self-worth. We can all think of programs that are aimed at some or most of these issues, but they are provided sporadically and as a sideline to core curriculum. (83:17)

The Committee agrees that an integral part of the curriculum in the schools across the country should include violence prevention programs that begin in elementary school and continue to the final year of high school.

Recommendation 8

The Committee recommends that the federal government work with the provinces, the territories and relevant professions to promote violence-prevention education as an integral part of the curriculum in elementary, junior and high schools across Canada.

I. Select Criminal Justice Responses

During the hearing process, a number of witnesses made recommendations that relate more to enforcement issues than to crime prevention as the Committee has chosen to define it. Acknowledging that crime control measures do not address the underlying causes of crime, the Committee has nevertheless become convinced of the need for a timely response to certain shortcomings within the system.

The Committee heard from witnesses that women and children's safety and security could be improved if the criminal justice system responded in a more sensitive and effective manner to threats and actual violence.

Susan McCrae Vander Voet of METRAC,(78:18) and Debi Forsyth-Smith, of the Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women, (71:8) highlighted the need to find a way to separate violent men from their spouses and children other than the current practice that essentially forces the victims to seek refuge from violence by leaving the family home. Susan McCrae Vander Voet told the Committee:

> One. . .measure that could make quite a difference to women is the abuser is removed from the home rather than the woman, at least overnight. We used to do that with people who were drinking and staggering around the streets. . .and we probably still do to some extent. Why can't we do that with a man who is out of control? There is nothing in the law to prevent us from doing that, but nobody is. (78:18)

The Committee is concerned with those instances when victims of wife assault and their children are required to flee the family home in order to protect themselves from further abuse. The Committee agrees that even a short-term "cooling off period" could provide victims time to determine an appropriate course of action and to defuse the emotional climate surrounding the event so as to decrease the immediate likelihood to continued violence.

Recommendation 9

The Committee recommends that the Minister of Justice in consultation with provincial Attorneys General review existing charging policies and powers of arrest in domestic violence situations to ensure that, where appropriate, abusers are

removed from the home, for a reasonable period, to allow victims adequate time to determine an appropriate course of action and to defuse the emotional climate thereby reducing the immediate likelihood of continuous violence.

The Committee also heard evidence that the justice system has repeatedly failed to provide adequate protection for women who are threatened or abused by the men in their lives, especially former husbands or boyfriends; a number of tragic examples were cited where that failure eventually culminated in murder. Arguing that existing Canadian laws are inadequate to address the problem, the Metro Action Committee on Public Violence against Women and Children (METRAC) recommended that "anti-stalking" legislation be implemented, similar to those recently enacted in a number of United States jurisdictions.(78:19)

The Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women (NSACSW) argued that women's vulnerability to abuse by former partners is compounded by a failure on the part of the justice system to treat such offences seriously.(71:7) Their solution would be to amend s. 423 of the *Criminal Code*, which prohibits various forms of intimidation, to make it an indictable offence.[46] They believe that the option of prosecution by indictment would better reflect the seriousness of the charge and encourage a more appropriate judicial and system response to the behaviour.

It is apparent that some Canadian women do not enjoy the same freedom as other citizens to move about their homes and communities unmolested. According to the NSACSW, even when threats are not carried out, victims may be robbed of their peace of mind by the constant fear engendered by "offences that cripple the day-to-day living of women and children."(71:7) Although various jurisdictions have attempted to address the issue of women's safety through better enforcement techniques, the problem remains substantially unresolved and the Committee agrees that further legislative steps are required to strengthen the system's response.

The Committee is aware that more than half of the state legislatures in the United States have passed "anti-stalking" laws since 1990. These laws are by no means uniform and some may be vulnerable to challenge on constitutional grounds.[47] At the same time, many are so new that their effectiveness has yet to be tested. It is also not clear which, if any, would be useful in the context of our criminal justice system and the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. For example, some would expand the scope of existing criminal sanctions by allowing a conviction for simply following a person, while others require accompanying threats of death or great bodily injury, activity already prohibited by section 264.1 of the *Criminal Code*.[48]

Consequently, the Committee is attracted to the NSACSW recommendation to expand existing *Criminal Code* provisions rather than create an entirely new offence. Although amendments were suggested to render section 423 an indictable offence, the Committee notes that the language and

---

[46] Offences under s. 423 of the *Criminal Code* are currently classified as summary conviction.

[47] Kenneth R. Thomas, *Anti-Stalking Statutes: Background and Constitutional Analysis*, Congressional Research Service, 26 September 1992, Library of Congress.

[48] Section 264.1 (1) Every one commits an offence who, in any manner, knowingly utters, conveys or causes any person to receive a threat
(a) to cause death or serious bodily harm to any person;
(b) to burn, destroy or damage real or personal property; or
(c) to kill, poison or injure an animal or bird that is the property of any person.

present location of that provision would also tend to limit its usefulness in sanctioning behaviour that is primarily intended to convey a threat.[49] The Committee considers it more appropriate to deal with offences of that nature in Part VIII of the *Criminal Code*, along with assault, uttering threats and other "offences against the person".

Recommendation 10

The Committee recommends that a hybrid offence of intimidation be included in Part VIII of the *Criminal Code* that would prohibit following or other forms of harassment, with intent to convey a threat. The Committee also recommends that violation of an existing court order should be an aggravating factor that would allow for greater penalties.

J. Powers of Arrest and CPIC

In the course of hearings, the Committee was asked to address certain deficiencies in the law that slow police response times when dealing with parolees, probationers and accused who are free on judicial interim release.

The Committee accepts that police response times in such instances may be critical to the safety of both the officers themselves and the public at large.

Recommendation 11

The Committee recommends that s. 495 of the *Criminal Code* be amended to allow police arrest, without warrant, of parolees found committing a breach of their parole conditions. The Committee further recommends that C.P.I.C. publish, as part of the information concerning persons identified in their records, complete conditions of parole, probation and interim release.

ISSUES FOR THE FUTURE CONSIDERATION OF THE COMMITTEE

The Committee also heard evidence from witnesses concerning the protection of children from sexual exploitation and abuse. The committee learned from Detective Noreen Wolff of the City of Vancouver Police Department of a paedophile organization in the United States that puts out a newsletter and other published material that "glorifies sex with children and those with paedophiliac tendencies". (84:7) The North American Man–Boy Love Association (NAMBLA) is trying to gain a foothold in Canada, according to Detective Wolff. Copies of NAMBLA material have been seized by Canadian customs and found on the shelves in book stores in some Canadian cities. Detective Wolff expressed concern that those who would subscribe to NAMBLA material are the type of people who sexually abuse children. Although Canada has laws protecting children from sexual abuse, the Committee was told we need additional legislation to protect children from sexual exploitation.

---

[49] Section 423 is found in Part X of the *Criminal Code*, which deals with "Fraudulent Transactions Relating to Contracts and Trade." It prohibits violence or threats of violence, following, intimidation, etc. "for the purpose of compelling another" to act or to abstain from acting in a particular manner.

> We need to have laws to make it and offence to possess child pornography and also NAMBLA–type material, because the pictures in themselves are not pornographic. What we want for the protection of children is that people who have a tendency to abuse children should not be able to possess this sort of material. (84:8)

Monica Rainey, President of Citizens Against Child Exploitation (C.A.C.E.) also expressed her organization's concern about the inadequate response of the criminal justice system to the sexual exploitation of children. Among other reforms, C.A.C.E. advocated minimum sentences to reflect the seriousness of offences, mandatory treatment of convicted offenders, better access to treatment for victims and a stronger voice for children in court. A national register of convicted child abusers was also suggested, as well as "sexual predator legislation", similar to that recently implemented in Washington State.

The Committee acknowledges that the sexual assault or exploitation of children must be addressed. It is victimization of a kind that causes children and their families untold physical and emotional pain and is a major contributing factor in higher levels of criminality among adults; the abused become the abusers. In light of this enormous impact, the Committee believes that issues raised by the witnesses demand immediate consideration. At the same time, the Committee believes that long term solutions are more likely to result from an in–depth, systematic examination of all aspects of the problem. For that reason, the Committee proposes to address the issue in the context of its review of the child sexual abuse provisions of the *Criminal Code* scheduled to begin in April of this year.

LIST OF RECOMMENDATIONS

Recommendation 1

The Committee recommends that the federal government, in cooperation with the provinces and municipalities, take on a national leadership role in crime prevention and develop a national crime prevention policy. The policy should set out the following principles and initiatives:

a. **Crime prevention will be included in the mandates of federal departments and agencies responsible for criminal justice, policing, immigration, housing, and social and economic development;**

b. **All levels of government are responsible for crime and they must work together to prevent it's occurrence;**

c. **Crime occurs in communities and priorities concerning crime prevention are best determined at the local level;**

d. **The primary approach taken to prevent crime and create safer communities entails a coordinated, multidisciplinary effort to address the root causes of crime; and**

e. **Prevention measures include law enforcement, community-based policing, social development and reduction of criminal opportunities.** (Page 22)

Recommendation 2

The Committee recommends that the federal government, in consultation with the provinces and territories and the Federation of Canadian Municipalities, support the development of a national crime prevention council. The council's mandate should deal mainly with issues of reducing crime. Specifically, it should:

a. **promote community safety;**

b. **provide the federal government with advice and participate in policy development on matters related to safer communities;**

c. **gather, analyze and disseminate knowledge about crime, crime trends and crime prevention;**

d. **provide training, research, evaluation and public education on the prevention of crime;**

e. **provide funding assistance to local governments and community organizations to implement community safety initiatives; and**

f. **include membership from federal, provincial and municipal governments, and professionals and practitioners involved in crime prevention, health, social services, housing and education.** (Page 23)

Recommendation 3

The Committee recommends that a share of the monies forfeited as proceeds of crime be allocated to crime prevention activities and that the federal government allocate 1% a year of the current federal budget for police, courts and corrections to crime prevention over a five year period. At the end of five years, Canada should spend 5% of the current federal criminal justice budget on crime prevention. (Page 24)

Recommendation 4

The Committee recommends that the Department of Justice maintain its role as the Department responsible for crime prevention and that it appoint a senior official responsible for crime prevention policy and program development. (Page 25)

Recommendation 5

The Committee recommends that federal government support the establishment of an international centre for the prevention of crime to be affiliated with the United Nations. (Page 26)

Recommendation 6

The Committee recommends that Parliament's commitment to crime prevention be given clear expression in principles contained within the *Criminal Code*, the Young Offenders Act, the Corrections and Conditional Release Act, the Royal Canadian Mounted Police Act and related criminal justice statutes. (Page 27)

Recommendation 7

The Committee recommends that the federal government expand Statistics Canada's program of victimization surveys to allow for the analysis of trends in crime victimizations at regular intervals and to allow for population samples sufficiently large to capture the experiences of important sub-groups of the Canadian population. The information collected from the victimizations surveys should be used to support the research agenda of the proposed national crime prevention centre. (Page 28)

Recommendation 8

The Committee recommends that the federal government work with the provinces, the territories and relevant professions to promote violence-prevention education as an integral part of the curriculum in elementary, junior and high schools across Canada. (Page 29)

Recommendation 9

The Committee recommends that the Minister of Justice in consultation with provincial Attorneys General review existing charging policies and powers of arrest in domestic violence situations to ensure that, where appropriate, abusers are

removed from the home, for a reasonable period, to allow victims adequate time to determine an appropriate course of action and to defuse the emotional climate thereby reducing the immediate likelihood of continuous violence. (Page 29)

Recommendation 10

The Committee recommends that a hybrid offence of intimidation be included in Part VIII of the *Criminal Code* that would prohibit following or other forms of harassment, with intent to convey a threat. The Committee also recommends that violation of an existing court order should be an aggravating factor that would allow for greater penalties. (Page 31)

Recommendation 11

The Committee recommends that s. 495 of the *Criminal Code* be amended to allow police arrest, without warrant, of parolees found committing a breach of their parole conditions. The Committee further recommends that C.P.I.C. publish, as part of the information concerning persons identified in their records, complete conditions of parole, probation and interim release. (Page 31)

Appendix A

List of witnesses

Associations and Individuals	Issue	Date
Professor André Normandeau International Centre for Comparative Criminology, University of Montréal.	69	Thursday, November 19, 1992
Salvation Army Stewart King, Executive Director, Correctional and Justice Services	69	Thursday, November 19, 1992
Canadians Against Violence Everywhere Advocating its Termination (CAVEAT) Priscilla de Villiers, Executive Director.	69	Thursday, November 19, 1992
Canadian Police Association Neal Jessop, President and Chairman of the Legislation Committee; Scott Newark, Legal Counsel; James M. Kingston, Chief Executive Officer.	69	Thursday, November 19, 1992
Professor Irvin Waller	70	Tuesday, November 24, 1992
Federation of Canadian Municipalities Marguerite Delisle, President and Mayor of the City of Sillery; Michel Hamelin, President, Montreal Urban Community; Paul Sonnichsen, Co–ordinator, Urban Safety and Crime Prevention.	70	Tuesday, November 24, 1992
City of Montreal (Tandem) Serge Bruneau, Responsible for the Urban Security; Charles Couture, Training Co–ordinator.	70	Tuesday, November 24, 1992
Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women Debi Forsyth–Smith, President.	71	Thursday, November 26, 1992
McNaughton Consulting D. McNaughton, President.	71	Thursday, November 26, 1992

Associations and Individuals	Issue	Date
LeClair Consulting Lorraine LeClair.	71	Thursday, November 26, 1992
Canadian Association of Chiefs of Police Chief G. Cohoon Chairman, Crime Prevention Committee.	72	Monday, November 30, 1992
Moncton Police Force Superintendent Randy Cunningham .	72	Monday, November 30, 1992
Education Alternatives Program, P.E.I. Michael Trainor, Program Teacher.	72	Monday, November 30, 1992
Crime Prevention Society of Nova Scotia Herb Chapman, Secretary, Mark Joseph, Chairman.	73	Tuesday, December 1, 1992
Community Legal Information Association of P.E.I. Ann Sherman, Executive Director.	73	Tuesday, December 1, 1992
Department of Justice and Attorney General of P.E.I., Justice Resources Centre Jill Lightwood.	73	Tuesday, December 1, 1992
East Prince Committee on Family Violence, P.E.I. Sheila McDonald, Co–ordinator; Donna Birch.	73	Tuesday, December 1, 1992
Citizens Crime Prevention Association of Newfoundland Margaret Hancock, President.	73	Tuesday, December 1, 1992
Gander Crime Prevention Committee Doug Cudmore, Chairman.	73	Tuesday, December 1, 1992
Island Alternative Measures Society, N.S. Pat Gorham, Project Co–ordinator.	74	Tuesday, December 1, 1992
Nova Scotia Teachers Union Harold Doucet, Past President; John MacDonald, President.	74	Tuesday, December 1, 1992
University of Montreal Professor Marc LeBlanc, Ph.D., School of Psychoeducation.	75	Thursday, December 3, 1992

Associations and Individuals	Issue	Date
Canadian Criminal Justice Association Paul J. Williams, Association President; John W. Braithwaite, Past President; Gerald Ruygrok, Member of theBoard of Directors and Chair of the Parliamentary Monitoring Committee; Gaston St–Jean, Executive Director; Tom Gabor, Professor of Criminology at Ottawa University and advisor to the Association. Dr. Barbara Fulford, Ph.D. Psychologist.	75	Thursday, December 3, 1992
Canadian Society for the Prevention of Cruelty to Children Dr. E. Barker, President.	76	Tuesday, December 8, 1992
Comité provincial de prévention de la criminalité économique Niquette Delage, Présidente.	76	Tuesday, December 8, 1992
Royal Canadian Mounted Police Frank L. Dickins, Assistant Commissioner, Director of Community and Aboriginal Policing: Inspector D.W. McCallum, Officer in charge of the Community Policing Branch.	76	Tuesday, December 8, 1992
The Hon. Kim Campbell Minister of Justice and Attorney General of Canada	77	Wednesday, December 9, 1992
Department of Justice Richard Mosley, Chief Policy Council, Criminal and Social Policy.	77	Wednesday, December 9, 1992
Quebec Association of Police and Fire Chiefs (ADPPQ) Lorrain Audy, President and Director, Hull Police Force.	78	Thursday, December 10, 1992

Associations and Individuals	Issue	Date
Metro Action Committee on Public Violence against Women and Children (METRAC) Susan McCrae Vander Voet, Executive Director.	78	Thursday, December 10, 1992
Perry Winston Schulman, Q.C. Barrister and Solicitor.	79	Tuesday, January 12, 1993
John William Campbell Constable, City of Winnipeg Police Department.	79	Tuesday, January 12, 1993
Mohawk Council of Kanesatake Grand Chief Jerry Peltier.	79	Tuesday, January 12, 1993
Mohawk Council of Akwesasne Grand Chief Michael Mitchell; Chief Brian David; Harris Cole, Akwesasne Police Commission; Ernie Houghton, Interim Chief of Police; Cheryl Jacobs, Constable; Russell Roundpoint, Intergovernmental Liaison Officer; Louise Thompson, Co–ordinator, Justice Department.	79	Tuesday, January 12, 1993
John Howard Society of Canada Jim MacLatchie, Executive Director.	79	Tuesday, January 12, 1993
British Columbia Crime Prevention Association Al Fouquette, Vice–President; Sharron Hilsen, Executive Director.	80	Monday, January 18, 1993
British Columbia Coalition Patti Pearcey, Co–ordinator; Carol Matusicky, Executive Director of British Columbia Council for the Family; Dr. Calvin Lee, Member; Phil Hall, Member of the First Nations Assembly, Skowkale Band, Stolo Nation.	80	Monday, January 18, 1993

Associations and Individuals	Issue	Date
Malaspina College, Nanaimo, B.C. John Anderson, Co–ordinator, Criminology Department.	80	Monday, January 18, 1993
National Action Committee on the Status of Women Shelagh Day, Vice–President; Lee Lakeman, Vancouver Rape Relief; Sunera Thobani, Member at Large; Shirley Masuda, Dawn Canada.	80	Monday, January 18, 1993
Coquitlam/Port Coquitlam Community Policing Committee Russ Hellard, Chairman; Corporal George Braithwaite, Royal Canadian Mounted Police.	81	Monday, January 18, 1993
W.J. Stelmaschuk & Associates Mauro Conzatti, National Director, Residential Corrections Services.	81	Monday, January 18, 1993
John Howard Society of Alberta Gerard O'Neill, President; Howard Sapers, Executive Director.	81	Monday, January 18, 1993
Elizabeth Fry Society of Edmonton Carol Hutchings, Executive Director; Marilena Carminati, Barrister and Solicitor.	81	Monday, January 18, 1993
John Howard Society of Manitoba Graham Reddoch, Executive Director.	81	Monday, January 18, 1993
Bread and Roses Women's Centre, Kitimaat Elizabeth Botz.	81	Monday, January 18, 1993
Port Coquitlam Women's Centre Lynne Brown, Co–ordinator; Kathryn Wahamaa, Researcher.	81	Monday, January 18, 1993
Chinese Benevolent Association of Vancouver Bill Yee, President; Edmond Chang, Co–ordinator, Chinatown Police Community Services Centre.	82	Tuesday, January 19, 1993
Urban Representative Body of Aboriginal Nations Society (URBAN) Lawrence Redwood, Executive Co–ordinator; Gloria Nicholson, Board Member.	82	Tuesday, January 19, 1993

Associations and Individuals	Issue	Date
Native Courtworker and Counselling Services of British Columbia Hugh Braker, President.	82	Tuesday, January 19, 1993
Native Counselling Services of Alberta Allen Benson, Assistant Executive Director.	82	Tuesday, January 19, 1993
Vancouver Police and Native Liaison Society Vasa Sramek, Executive Director.	82	Tuesday, January 19, 1993
Committee for Racial Justice (Vancouver) Aziz Khaki.	83	Tuesday, January 19, 1993
Saskatchewan Crime Prevention Network Sergeant Don Evers, Board Member.	83	Tuesday, January 19, 1993
Saskatoon Sexual Assault and Information Centre: Maureen Jones, Executive Director; Lisa Cheyne, Board Member.	83	
Linda Meyer Student.	83	Tuesday, January 19, 1993
British Columbia Ministry of Attorney General, Police Services Branch (Vancouver) Norm Brown, Senior Program Manager, Crime Prevention, Preventative Police Program.	83	Tuesday, January 19, 1993
Canadian Real Estate Association Michael Ziegler, Past President; Linda L. Thériault, Director, Communications and Government Relations, Vancouver Island Real Estate Board.	83	Tuesday, January 19, 1993
British Columbia and Yukon Insurance Bureau of Canada Brian Stanhope. Vice–President.	83	Tuesday, January 19, 1993
British Columbia Insurance Brokers Association Jack Hamilton, General Manager.	83	Tuesday, January 19, 1993
City of Vancouver Police Department Noreen Wolff, Detective, Investigation Division (Pornography).	84	Wednesday, January 20, 1993

Associations and Individuals	Issue	Date
Citizens Against Child Exploitation Monica Rainey, President.	84	Wednesday, January 20, 1993
The Hon. Doug Lewis Solicitor General of Canada.	85	Tuesday, February 2, 1993
Ministry of the Solicitor General of Canada Joseph S. Stanford, Deputy Solicitor General; Wendy F. Porteous, Assistant Deputy Solicitor General, Police and Security Branch; Richard Zubrycki, Acting Assistant Deputy Solicitor General, Corrections Branch.	85	Tuesday, February 2, 1993

Request for Government Response

The Committee requests that the Government provide a comprehensive response to its Report in accordance with Standing Order 109.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General (*Issues Nos. 69 to 85 and 87 which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

ROBERT HORNER,
Chairman.

Minutes of Proceedings

TUESDAY, FEBRUARY 23, 1993
(111)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 10:35 o'clock a.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Douglas Fee for Carole Jacques and Larry Schneider for Jacques Tétreault.

Other Members present: Derek Blackburn and Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

The Committee, pursuant to Standing Order 108(2), resumed consideration of questions relating to Crime Prevention. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 19, 1992, Issue No. 69*).

The Committee considered its Draft Report.

It was agreed,—That the Draft Report, as amended, be concurred in.

It was agreed,—That the French version and the English version of the report be printed separately.

It was agreed,—That the Chairman be authorized to make such grammatical and editorial changes to the report as may be necessary without changing the substance of the report.

It was agreed,—That the Chairman table the report as the Twelfth Report to the House.

It was agreed,—That the Committee request that the Government provide a comprehensive response to this report.

It was agreed,—That the Committee print an additional 2,000 copies in English and 1,000 copies in French of Issue No. 87 which includes the present report and that the additional cost be charged to the budget of the Committee.

At 12:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis
Clerk of the Committee

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 88

Tuesday, February 16, 1993
Thursday, March 18, 1993
Tuesday, March 23, 1993
Thursday, March 25, 1993
Tuesday, March 30, 1993
Monday, April 19, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 88

Le mardi 16 février 1993
Le jeudi 18 mars 1993
Le mardi 23 mars 1993
Le jeudi 25 mars 1993
Le mardi 30 mars 1993
Le lundi 19 avril 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Examination of the uncensored version of the Report on the Conditional Release of Inmates Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston and Other Matters Relating to Conditional Release, Sentencing and Dangerous Offenders

INCLUDING:

The Fourteenth Report to the House

CONCERNANT:

Examen de la version intégrale du Rapport sur la mise en liberté sous condition des détenus Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston et autres questions ayant trait à la mise en liberté sous condition, la détermination de la peine et aux délinquants dangereux

Y COMPRIS:

Le Quatorzième Rapport à la Chambre

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25577—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Doug Fee (from April 19, 1993)
Carole Jacques
Russell MacLellan (up to April 19, 1993)
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Doug Fee (du 19 avril 1993)
Carole Jacques
Russell MacLellan (jusqu'au 19 avril 1993)
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Monday, April 19, 1993

Mr. Langlois, from the Standing Committee on House Management, presented the Eighty–fifth Report of the Committee, which was read as follows:

Your Committee recommends the following changes in the membership of standing committees:

JUSTICE AND SOLICITOR GENERAL

Fee for Thacker

Motions

By unanimous consent, it was ordered, — That the Eighty–fifth Report of the Standing Committee on House Management, presented to the House earlier this day, be concurred in.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès–verbaux de la Chambre des communes du lundi 19 avril 1993

M. Langlois, du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présente le quatre–vingt–cinquième rapport du Comité, qui est lu comme suit:

Votre Comité recommande les changements suivants dans la liste des membres de comités permanents:

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Fee pour Thacker

Motions

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que le quatre–vingt–cinquième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté à la Chambre plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, April 22, 1993

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General has the honour to present its

FOURTEENTH REPORT

Pursuant to Standing Order 108(2), your Committee has considered questions relating to the examination of the uncensored version of the Report on the Conditional Release of Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston and other Matters Relating to Conditional Release, Sentencing and Dangerous Offenders.

Your Committee adopted the following Report with recommendations which read as follows:

THE CONDITIONAL RELEASE OF JERRY CLAUDE CREWS AND ALBERT ALLAN FOULSTON AND OTHER MATTERS RELATING TO CONDITIONAL RELEASE, SENTENCING AND DANGEROUS OFFENDERS

BACKGROUND

1. Under S.O. 108(2) of the *Standing Orders of the House of Commons*, the Committee is empowered to review and report to the House of Commons on matters relating to the objectives and operation of the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. A significant aspect of the Committee's work is to study and make recommendations on correctional matters, including parole. In light of the Committee's mandate and of the seriousness it accords to the commission of violent offences by federal offenders who are on early release in the community, it undertook a review of the circumstances surrounding the release on mandatory supervision of Jerry Claude Crews from a Correctional Services of Canada penitentiary and the release of Albert Allan Foulston on parole from the same penitentiary.

2. On 25 June 1990, an Edmonton city police officer was murdered. Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston, both on conditional release from Edmonton Institution, were arrested and charged with the murder. Subsequently, Foulston was convicted of manslaughter and Crews of first degree murder.

3. At the time, Crews had been in the community on mandatory supervision since April 1990, and Foulston had been on full parole since December 1989. Just prior to the fatal shooting, Foulston and Crews had committed an armed bank robbery. On September 19, 1990, then Commissioner of Corrections, Ole Ingstrup, ordered an investigation to determine, among other things, the circumstances leading to their conditional release. A Board of Investigation was convened on September 24, 1990, and its Chairperson, Mr. G. Rhodes, subsequently submitted the Board's Report with recommendations to the Commissioner of Corrections.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 22 avril 1993

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a l'honneur de présenter son

QUATORZIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, votre Comité a procédé à l'examen de la version intégrale du Rapport sur la mise en liberté sous condition de Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston et autres questions ayant trait à la mise en liberté sous condition, la détermination de la peine et aux délinquants dangereux.

Votre Comité a adopté le présent rapport comprenant les recommandations dont voici le texte :

LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION DE JERRY CLAUDE CREWS ET D'ALBERT ALLAN FOULSTON ET AUTRES QUESTIONS AYANT TRAIT À LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION, LA DÉTERMINATION DE LA PEINE ET AUX DÉLINQUANTS DANGEREUX

CONTEXTE

1. Le paragraphe 108(2) du *Règlement de la Chambre des communes* autorise le Comité à faire une étude et à présenter un rapport sur toutes les questions relatives aux objectifs et au fonctionnement du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général. Un aspect important des travaux du Comité consiste à étudier les questions qui relèvent du régime correctionnel et à formuler des recommandations à cet égard, y compris au sujet de la libération conditionnelle. Comme il a ce mandat et qu'il prend au sérieux la perpétration d'actes violents par les délinquants sous juridiction fédérale en liberté anticipée, le Comité a entrepris d'examiner les circonstances qui ont conduit à la libération sous surveillance obligatoire de Jerry Claude Crews d'un pénitencier du Service correctionnel du Canada et à la libération conditionnelle d'Albert Allan Foulston du même pénitencier.

2. Un policier de la ville d'Edmonton a été assassiné le 25 juin 1990. Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, libérés tous deux de l'Établissement d'Edmonton, ont été arrêtés et accusés du meurtre. Foulston a été condamné pour homicide involontaire, et Crews, pour meurtre au premier degré.

3. À ce moment–là, Crews se retrouvait en liberté surveillée depuis avril 1989, et Foulston, en liberté conditionnelle totale, depuis décembre 1990. Avant de porter le coup mortel au policier, Foulston et Crews venaient de voler une banque à main armée. Le 19 septembre 1990, le commissaire aux services correctionnels, M. Ole Ingstrup, a ordonné que l'on procède à une enquête visant à déterminer, entre autres, les circonstances qui ont conduit à leur mise en liberté sous condition. Au terme des travaux de la commission d'enquête, amorcés le 24 septembre 1990, M. G. Rhodes, président de la commission, a remis au commissaire aux services correctionnels un rapport renfermant certaines recommandations.

4. The public version of the Report respecting the conditional release of Foulston and Crews contains numerous deletions under the *Privacy Act* and the *Access to Information Act*. Many partial and complete passages in the document have been removed, thereby rendering a thorough review and understanding of the Board's findings not feasible. As a result of the incomplete nature of the censored and expurgated Report, the Committee on November 17, 1992, unanimously agreed to request that the Solicitor General make available the uncensored and unexpurgated version of the Report for examination. The Committee obtained access to the Report and reviewed it during four *in camera* meetings. The Acting Commissioner of Corrections and the Chair of the National Parole Board were present at three of these meetings to provide explanations and answer questions. These officials were examined about the Report and about actions undertaken based on the Report's recommendations. The psychologist who had completed psychological assessments of Foulston prior to his release also appeared before the Committee.

RECOMMENDATIONS OF THE BOARD OF INVESTIGATION

5. The Board of Investigation made 10 recommendations in its Report; five are directed at the Correctional Service of Canada (CSC) and the remaining five at the National Parole Board (NPB). All 10 recommendations appear in–full in the public version of the Report. To a degree, one is able to glean from the recommendations many of the issues the Board uncovered in its investigation of the conditional release of Foulston and Crews.

6. All of the recommendations made by the Board of Investigation to CSC refer to the role of CSC prison psychologists and the services they provide. The issues include:

- the potential conflict for a psychologist who acts as a therapist and provides an assessment for an inmate;
- the propriety of a psychologist submitting recommendations concerning an inmate to the National Parole Board that are incompatible with those of the Case Management Team;
- the appropriateness of CSC psychologists providing psychological services to inmates on conditional release in the community;
- the adequacy of the current personnel allotment for psychological services in both therapy and assessment areas; and
- the quality of the supervision of CSC psychologists.

7. The issues raised in the five recommendations made to the National Parole Board are as follows:

- the necessity of a pre–statutory release review by a member of the NPB for cases of violent inmates;

4. Par application de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur l'accès à l'information*, de nombreux passages ont été supprimés de la version publique du rapport sur la mise en liberté sous condition de Foulston et de Crews. Nombre d'entre eux avaient effectivement été supprimés en tout ou en partie; il n'était donc pas possible pour la commission de procéder à un examen complet du rapport ni d'en saisir parfaitement les conclusions. La nature incomplète de cette version expurgée du rapport a poussé le Comité à convenir à l'unanimité, le 17 novembre 1992, de demander au Solliciteur général de mettre à sa disposition la version intégrale du rapport. Le Comité a obtenu gain de cause et pu examiner le rapport intégral au cours de quatre réunions tenues à *huis clos*. Le commissaire aux services correctionnels par intérim et le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles étaient présents à trois de ces réunions pour donner des explications et répondre aux questions. Ils ont été interrogés au sujet du rapport et des mesures prises pour donner suite aux recommandations qui s'y trouvaient. Le Comité a également recueilli le témoignage du psychologue qui avait évalué Foulston avant sa mise en liberté.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

5. La Commission d'enquête a présenté dans son rapport dix recommandations, dont cinq s'adressaient au Service correctionnel du Canada (SCC), et cinq, à la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC). Les dix recommandations figurent intégralement dans la version publique du rapport. Dans une certaine mesure, on peut dégager des recommandations formulées nombre des questions que la Commission a mises au jour dans le contexte de son enquête sur la mise en liberté sous condition de Foulston et de Crews.

6. Toutes les recommandations que la Commission d'enquête a formulées à l'intention du SCC portent sur le rôle des psychologues des établissements pénitenciers du SCC et sur les services qu'ils dispensent. Elles peuvent se résumer comme suit :

- il peut y avoir conflit lorsque le psychologue qui sert de thérapeute à un détenu doit aussi procéder à l'évaluation en question;
- il faut s'interroger sur la situation lorsque les recommandations proposées par un psychologue à la Commission nationale des libérations conditionnelles sont incompatibles avec celles de l'équipe de gestion des cas;
- il faut savoir s'il convient pour les psychologues du SCC de dispenser leurs services aux libérés conditionnels;
- il faut savoir si le personnel qui est actuellement affecté aux services psychologiques sur le plan des thérapies et des évaluations est suffisant; et
- il faut s'interroger sur la qualité de la surveillance des psychologues du SCC.

7. Les questions qui se dégagent des cinq recommandations destinées à la Commission nationale des libérations conditionnelles se résument comme suit :

- il faut qu'un membre de la CNLC procède à un examen avant la mise en liberté d'office du détenu dans tous les cas où ce dernier est jugé violent;

- the appropriateness of special conditions attached to an inmate's conditional release that call for continued therapy in the community with a CSC psychologist;

- the expectations regarding psychological and psychiatric assessments of future risk to support the NPB's decision–making;

- the need to educate some NPB members about the significance of the General Statistical Information on Recidivism as a tool for informed decision–making; and

- the need for additional skills training on conducting an interview for some NPB members.

8. Documentation prepared in response to the Board's recommendations by Correctional Services of Canada and the National Parole Board indicates that these agencies have taken the above recommendations into account. Although the Committee agrees with and supports the Board's findings and conclusions, it is of the view that the Board's recommendations do not go far enough, particularly with respect to assessment of risk.

9. The likelihood that an inmate will re–offend if released from prison before sentence expiry is the overriding question considered by members of the parole board when hearing an application for parole. An offender's potential risk to society is indicated by the General Statistical Information on Recidivism or SIR scale. The SIR scale is a statistical tool to assess risk prepared by the CSC case management team for examination by the NPB at an inmate's parole hearing. The scale provides an estimate of the probability that an offender will re–offend on conditional release. It does not predict whether or not a particular offender will re–offend; rather, the scale reveals the proportion of a group of offenders sharing similar characteristics who are likely to re–offend. The SIR scale is developed based on social and criminal factors known to relate to recidivism. They are: the age of the inmate when admitted to the institution, marital status, number of dependents, age when first convicted, work status when arrested, and previous offences, sentences and escapes.

10. Given the importance of the SIR score in the assessment of an inmate's potential risk to society, this Committee found it both disturbing and frightening to learn that some NPB members do not accord any special significance to the score and that its use as a tool for assessing future risk is misunderstood by some. In the public report on the Foulston and Crews case, the Board of Investigation wrote:

> Parole Board members seemed to be generally quite unaware that most professionals in the field consider the pattern of past criminal behaviour, as is assessed by the SIR score, to be the most significant information one can obtain in making a prediction about future criminal behaviour . . . One member suggested that the SIR score would only be useful if it was regularly updated to include the recent behaviour of the offender, failing to

- il faut déterminer la nécessité de poser des conditions particulières à la mise en liberté d'un détenu, c'est–à–dire l'observance d'un traitement continu dans la collectivité auprès d'un psychologue du SCC;

- il faut établir en quoi l'évaluation psychologique et psychiatrique doivent permettre de déterminer le risque futur dans le contexte des décisions de la CNLC;

- il faut convaincre certains membres de la CNLC de l'importance de l'Information statistique générale sur la récidive en tant qu'outil décisionnel; et

- il est nécessaire pour certains membres de la CNLC de recevoir une formation supplémentaire sur les techniques d'entrevue.

8. La documentation que le Service correctionnel du Canada et la Commission des libérations conditionnelles ont produite pour faire suite aux recommandations de la commission d'enquête indique que les deux organismes ont tenu compte des recommandations énoncées plus haut. Le Comité appuie les résultats et les conclusions de la commission d'enquête, mais demeure d'avis que ces recommandations sont trop timides, particulièrement en ce qui concerne l'évaluation des risques.

9. En étudiant une demande de libération conditionnelle, les membres de la Commission des libérations doivent envisager en premier lieu les probabilités de récidive chez le détenu s'il se trouvait en liberté avant l'expiration de sa peine. L'Information statistique générale sur la récidive (ISGR) est une échelle d'évaluation indiquant les risques éventuels d'un délinquant pour la société. L'équipe de gestion des cas du SCC établit cette donnée statistique de façon à permettre à la CNLC d'évaluer les risques à l'audience de libération conditionnelle. L'ISGL sert à estimer les probabilités de récidive chez le détenu qui serait mis en liberté sous condition. Elle ne permet pas de savoir si un détenu en particulier récidivera ou non; plutôt, elle révèle, parmi un groupe de délinquants ayant des caractéristiques semblables, la proportion qui est susceptible de récidiver. L'échelle se fonde sur des facteurs d'ordre criminel et social ayant un lien établi avec la récidive: l'âge du détenu au moment où il arrive à l'établissement pénitencier, son état matrimonial, le nombre de personnes à sa charge, l'âge où il a été condamné pour la première fois, l'emploi qu'il exerçait, le cas échéant, au moment de son arrestation et ses antécédents en fait d'infractions, de peines et d'évasions.

10. Étant donné l'importance que revêt la cote établie grâce à l'ISGR dans l'évaluation du risque éventuel d'un détenu pour la société, le Comité a trouvé cela troublant et même affolant d'apprendre que certains membres de la CNLC n'y prêtent pas de signification particulière et que certains en comprennent mal l'usage pour l'évaluation des risques futurs. Dans le rapport public produit sur l'affaire Foulston et Crews, la commission d'enquête a fait la déclaration suivante :

> De façon générale, les commissaires ne semblaient pas savoir que la plupart des professionnels dans ce domaine considèrent que les antécédents criminels du délinquant dont témoigne le score obtenu sur l'échelle d'ISR constitue le renseignement le plus important aux fins de l'évaluation du risque de récidive. . . L'un des commissaires était d'avis que ce score ne serait utile que s'il était mis à jour périodiquement en fonction du comportement récent

understand the nature of the score as based on the history of the criminal behaviour at the time of incarceration. (p. 35–36)

11. These findings led the Board of Investigation to recommend that further education and training be considered for some NPB members on the value and use of the General Statistical Information on Recidivism. The Committee believes that in light of the Board's findings a more far–reaching response was warranted. While the Committee recognizes it is not possible conclusively to predict recidivism using available risk assessment tools, it has concluded nonetheless that the SIR scale provides significant information about possible future criminal behaviour that must be thoroughly considered, comprehended and applied by every member of the National Parole Board. To do otherwise is, in the view of the Committee, a serious breach of the responsibility for public safety vested in the NPB.

12. Given the importance of the SIR tool, the Committee believes it is incumbent on the members of the CSC case management team, including the CSC psychologist or psychiatrist, to prepare and present to parole board members a SIR score for each offender considered for parole accompanied by a written explanation of their assessment of risk. Further, the Committee believes an integral part of parole decision–making should include a thorough consideration of an inmate's SIR score and that parole board members should be required to document their opinion of each inmate's risk of re–offending. Parole board members' oral or written opinions of each offender's future risk to re–offend would provide a record to guide the decision–making of future parole board members considering the release of repeat offenders who have appeared before the NPB on prior occasions during the same sentence or on different occasions for different sentences. Finally, it is the firmly held belief of this Committee that the protection of society is of paramount importance in the early release of inmates. The process of conditional release must be based on a combination of effective risk assessment and effective risk management. These conditions, as well as public support for conditional release, demand that potential harm to society be comprehended and treated seriously by all those involved in release decisions.

Therefore, the Committee recommends:

THAT BOTH THE CORRECTIONAL SERVICES OF CANADA CASE MANAGEMENT TEAM AND THE INSTITUTION'S PSYCHOLOGIST OR PSYCHIATRIST PROVIDE THE NATIONAL PAROLE BOARD WITH A GENERAL STATISTICAL INFORMATION ON RECIDIVISM SCORE AND A WRITTEN EXPLANATION OF THEIR ASSESSMENT OF RISK FOR EACH OFFENDER CONSIDERED FOR PAROLE.

du délinquant; il est évident que ce commissaire n'avait pas compris que le score est établi en fonction des antécédents criminels du délinquant au moment de son incarcération. (p. 43)

11. Ces conclusions ont amené les membres de la commission d'enquête à recommander que certains membres de la CNLC obtiennent la formation qui leur permettra de mieux apprécier l'utilité et l'usage de l'Information statistique générale sur la récidive. À la lumière des conclusions de la commission d'enquête, le Comité est d'avis qu'il y aurait lieu d'étendre encore plus la portée de la mesure prise. Le Comité sait qu'il n'est pas possible de prédire les récidives de façon concluante à l'aide des outils d'évaluation des risques disponibles; néanmoins, il conclut que l'ISGR permet de dégager des informations importantes sur les comportements criminels futurs, informations que chacun des membres de la Commission des libérations conditionnelles doit étudier, saisir et appliquer. Faire autrement représenterait, de l'avis du Comité, un manquement grave à la responsabilité dont est chargée la CNLC à l'égard de la sécurité publique.

12. Étant donné l'importance de l'ISGR le Comité croit qu'il appartient aux membres de l'équipe de gestion des cas du SCC, y compris le psychologue ou psychiatre, de produire à l'intention des membres de la Commission des libérations une cote établie grâce à l'échelle pour chacun des délinquants susceptibles d'être mis en liberté, accompagnée d'une note explicative de l'évaluation du risque. De plus, le Comité croit qu'un examen approfondi de cette cote doit faire partie intégrante du processus décisionnel et que les membres de la Commission des libérations devraient être tenus d'étayer leur avis dans chaque cas. Les avis des membres de la Commission des libérations, qu'ils soient exprimés par écrit ou verbalement, à propos du risque éventuel de récidive chez un délinquant permettraient à la Commission de mieux déterminer à l'avenir s'il convient de mettre en liberté les récidivistes ayant déjà comparu devant elle, que ce soit ou non au sujet d'une même peine. Enfin, le Comité est fermement convaincu du fait que la protection de la société doit demeurer un facteur primordial quand il s'agit de déterminer s'il faut accorder une liberté anticipée à un détenu. Le processus de mise en liberté sous condition doit se fonder sur une combinaison de deux facteurs, soit une évaluation efficace des risques et une «gestion» efficace des risques. Ces faits, combinés à l'appui du public face à la mise en liberté sous condition, doivent amener quiconque participe aux décisions à bien saisir et à prendre au sérieux les dangers éventuels pour la société.

Le Comité formule donc la recommandation suivante :

L'ÉQUIPE DE GESTION DES CAS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA ET LE PSYCHOLOGUE OU PSYCHIATRE DE L'ÉTABLISSEMENT DEVRAIENT FOURNIR À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES LA COTE ÉTABLIE GRÂCE À L'INFORMATION STATISTIQUE GÉNÉRALE SUR LA RÉCIDIVE ET UNE EXPLICATION ÉCRITE DE L'ÉVALUATION DU RISQUE CORRESPONDANT À CHACUN DES DÉLINQUANTS DONT LA MISE EN LIBERTÉ EST ENVISAGÉE.

The Committee further recommends:

THAT NATIONAL PAROLE BOARD MEMBERS EXAMINE THE GENERAL STATISTICAL INFORMATION ON RECIDIVISM SCORE FOR EVERY OFFENDER THEY CONSIDER FOR RELEASE AND THAT THEY INDICATE, ON THE RECORD, THEIR OPINION OF EACH OFFENDER'S RISK OF RE–OFFENDING.

ALBERTA AGREEMENT

13. The Committee is aware of the Exchange of Services Agreement between the Government of Canada and the Province of Alberta that allows for supervision of released federal inmates by provincial correctional authorities. The Committee is also aware that the Agreement is currently under review. In light of past negative experience with a number of federally released prisoners in Alberta, the Committee believes that careful scrutiny of the current situation is necessary.

Therefore, the Committee recommends:

THAT THE SERVICE PROVIDED UNDER THE AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE PROVINCE OF ALBERTA, REGARDING THE SUPERVISION OF RELEASED FEDERAL INMATES, BE CRITICALLY ASSESSED TO DETERMINE THE ADVISABILITY OF THIS ARRANGEMENT.

SENTENCING AND RELEASE ISSUES CONSIDERED BY THE COMMITTEE

14. The Committee heard witnesses and reviewed a number of documents relating to the release of inmates Foulston and Crews and the foregoing recommendations address the Committee's concerns with respect to issues not addressed in the Report of the Board of Investigation.

15. However, in the course of its deliberations and in light of its concerns regarding institutional flaws and perceived legislative and administrative gaps in the system, the Committee decided to expand the scope of this report. The inadequacy of some sentencing and release practices has been a recurring theme in testimony offered by witnesses appearing before this Committee. The recommendations below are the Committee's response to those inadequacies. They are not presented in any particular order of merit.

A. Denial of Statutory Release of Sex Offenders

16. Provisions in the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA) (previously the *Parole Act* and the *Penitentiary Act*), allow federally–sentenced offenders who have not been granted parole to be conditionally released into the community at the two–thirds point of their sentence. Statutory release however, does not always occur. With the 1986 amendments to the *Parole Act* and the *Penitentiary Act* (now the CCRA), the Correctional Service of Canada was given the legal authority to refer selected inmates to the National Parole Board for the purpose of detention. The NPB was empowered to deny release to offenders who had committed a serious harm offence and were considered likely to commit an offence causing death or

Le Comité fait aussi la recommandation suivante :

LES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS DEVRAIENT EXAMINER L'INFORMATION STATISTIQUE GÉNÉRALE SUR LA RÉCIDIVE POUR CHACUN DES DÉLINQUANTS DONT LA MISE EN LIBERTÉ EST ENVISAGÉE ET FAIRE CONSIGNER OFFICIELLEMENT LEUR ÉVALUATION DU RISQUE DE RÉCIDIVE.

ENTENTE CONCLUE AVEC L'ALBERTA

13. Le Comité sait que le gouvernement du Canada et la province de l'Alberta ont conclu une entente d'échange de services qui confie la surveillance de détenus sous le régime fédéral aux autorités correctionnelles provinciales. Le Comité sait aussi que cette entente est en cours d'examen. Comme l'expérience s'est révélée négative dans plusieurs cas, le Comité croit qu'un examen attentif de la situation s'impose.

Le Comité formule donc la recommandation suivante :

IL FAUDRAIT PROCÉDER À UNE ÉVALUATION CRITIQUE DE L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA PROVINCE DE L'ALBERTA À PROPOS DE LA SURVEILLANCE DES DÉTENUS SOUS LE RÉGIME FÉDÉRAL DE MISE EN LIBERTÉ POUR DÉTERMINER SI L'ENTENTE EST SOUHAITABLE.

DÉTERMINATION DE LA PEINE ET MISE EN LIBERTÉ

14. Le Comité a recueilli plusieurs témoignages et étudié un certain nombre de documents portant sur la mise en liberté de Foulston et de Crews. Les recommandations suivantes découlent des préoccupations qu'il nourrit à propos des questions qui n'ont pas été abordées dans le rapport de la commission d'enquête.

15. Dans le courant de ses délibérations, et notamment en raison des lacunes structurelles, législatives et administratives qu'il percevait dans le régime, le Comité a décidé d'étendre la portée du présent rapport. Les témoins que le Comité a convoqués ont fait ressortir régulièrement la défaillance de certaines pratiques pour ce qui est de la détermination de la peine et de la mise en liberté. Les recommandations énoncées plus bas représentent les façons que le Comité propose pour combler les lacunes notées. Elles ne sont pas présentées par ordre d'importance.

A. Mise en liberté d'office et délinquants sexuels

16. Les dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (anciennement *Loi sur la libération conditionnelle des détenus* et *Loi sur les pénitenciers*), permettent la libération conditionnelle des détenus sous le régime fédéral une fois que les deux tiers de la peine ont été purgés. Toutefois, la mise en liberté fixée par la loi ne se concrétise pas toujours. Étant donné les modifications apportées en 1986 à la *Loi sur la libération conditionnelle des détenus* et à la *Loi sur les pénitenciers* (maintenant la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*), le Service correctionnel du Canada dispose des pouvoirs légaux nécessaires pour orienter certains détenus vers la Commission nationale des

serious harm to another person before the end of their sentence. Under current provisions of the CCRA, these inmates who constitute serious dangers to society can be ordered to remain in prison until their sentence expiry. The CSC must refer cases to the NPB for a detention hearing if the following criteria are met:

a) the offender is serving a prison term for a *Criminal Code* offence set out in Schedule 1 to the Act (e.g., manslaughter, sexual assault, kidnapping) and it was prosecuted by way of indictment;

b) the offence caused serious harm to or the death of another person; and

c) there are reasonable grounds to believe that the offender, prior to sentence expiry, will commit an offence causing serious harm to or the death of another person.

17. The Act also requires CSC to refer a case involving a serious drug offence, set out in Schedule II to the Act, to the NPB for a detention hearing if there are reasonable grounds to believe the offender will commit a serious drug offence before sentence expiry.

18. In the course of hearings to review legislation or to deal with other issues relating to the criminal justice system, the Committee has been asked repeatedly to provide better protection from sex offenders and the devastating harm suffered by victims who are often among society's most vulnerable. Of late, those criticisms have been echoed by others attempting to determine the causes of some recent and highly visible system failures. For example, the recommendations of the jury in the Christopher Stephenson inquest made reference to the need to detain dangerous high–risk sexual offenders "in the interests of public safety." More recently, the report of the Solicitor General's Working Group on High Risk Offenders refers to a growing awareness of the extent of child sexual abuse in Canada and its devastating consequences.

19. The Committee is concerned about sexual offenders whose victims are members of a vulnerable group, by reason of age or mental or physical disability, or whose victims are in a relationship of trust with the offender. Vulnerable age groups would include the elderly as well as those under 18. The Committee believes that the special vulnerability of potential future victims dictates a more individualized and thoughtful approach to release of such offenders.

libérations conditionnelles, qui décide s'il convient de les maintenir en incarcération. La CNLC a été habilitée à refuser de mettre en liberté avant la fin de leur peine les détenus qui ont déjà fait subir des dommages graves à autrui ou qui sont considérés comme susceptibles de commettre une infraction qui entraînerait la mort ou ferait subir des dommages graves à une autre personne. Suivant les dispositions actuelles de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le maintien en incarcération des détenus considérés comme des dangers graves pour la société peut être ordonné jusqu'à la fin de la peine. Le SCC doit adresser les cas à la CNLC en prévision d'une audience de maintien en incarcération, dans la mesure où les conditions suivantes sont réunies :

a) le délinquant purge une peine d'emprisonnement pour avoir commis un acte criminel parmi ceux qui figurent à l'Annexe I de la Loi (homicide involontaire, agression sexuelle, enlèvement), après avoir été condamné par voie de mise en accusation;

b) l'infraction s'est traduite par des dommages graves à une autre personne ou a causé sa mort; et

c) il y a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettra, avant l'expiration de sa peine, une infraction pouvant se traduire par des dommages graves à une autre personne ou pouvant causer sa mort.

17. La Loi oblige également le SCC à orienter les cas mettant en cause une infraction grave liée à la drogue, comme l'indique l'Annexe II de la Loi, vers la CNLC en prévision d'une audience de maintien en incarcération, là où il y a des motifs raisonnables de croire que le délinquant commettrait une infraction grave liée à la drogue avant l'expiration de sa peine.

18. Dans le courant des audiences qu'il a tenues soit pour examiner les dispositions législatives, soit pour étudier d'autres questions inhérentes au système de justice criminelle, le Comité a maintes fois été appelé à mieux protéger le public des délinquants sexuels et des effets dévastateurs que subissent les victimes, qui sont souvent parmi les membres les plus vulnérables de la société. Depuis quelque temps, ces critiques trouvent un écho dans les propos de ceux qui cherchent à déterminer les causes des lacunes du régime qui ont récemment fait les manchettes. Par exemple, les recommandations du jury dans l'affaire Christopher Stephenson traitaient de la nécessité de maintenir en incarcération les délinquants sexuels très dangereux «dans l'intérêt de la sécurité publique». Plus récemment encore, le rapport du groupe de travail sur les délinquants à risque élevé, du Solliciteur général, parle de la conscientisation croissante du public canadien à l'égard de la violence sexuelle faite aux enfants et de ses conséquences dévastatrices.

19. Le Comité se préoccupe des délinquants sexuels dont les victimes sont des membres de groupes vulnérables, du fait de leur âge, de leur état mental ou d'une déficience physique, et aussi des victimes qui ont une relation de confiance avec le délinquant. Les mineurs et les personnes âgées figureraient parmi les groupes vulnérables à cause de leur âge. Comme certaines victimes éventuelles sont particulièrement vulnérables, le Comité croit qu'il faut mieux réfléchir à la situation particulière de ces détenus avant de les mettre en liberté.

Therefore, the Committee recommends:

THAT ADDITIONAL ACTION BE TAKEN TO ENSURE THAT CERTAIN SEXUAL OFFENDERS ARE DETAINED UNTIL WARRANT EXPIRY IN A CORRECTIONAL FACILITY UNLESS AND UNTIL THEY CAN DEMONSTRATE TO THE NATIONAL PAROLE BOARD THAT THEY HAVE BENEFITED FROM TREATMENT AND ARE ADEQUATELY PREPARED FOR RELEASE.

More specifically, the Committee recommends:

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO DISQUALIFY, FROM STATUTORY RELEASE, THOSE CONVICTED OF SEXUAL OFFENCES INVOLVING VICTIMS WHO ARE MEMBERS OF A VULNERABLE GROUP, BY REASON OF THEIR AGE OR DISABILITY, OR WHO ARE IN A RELATIONSHIP OF TRUST WITH THE OFFENDER.

B. Criteria to Determine Serious Harm

20. As previously mentioned, the *Corrections and Conditional Release Act* renders inmates eligible for statutory release after completing two thirds of their sentence. However, offenders may be detained by the NPB where there are reasonable grounds to believe that they are likely to commit another such offence before the end of sentence, if released. The Committee is aware of considerable controversy over the early release of certain offenders who are perceived, by the public, as posing a serious risk to society. This issue relates to the rationale for detaining inmates who would otherwise be eligible for statutory release and the criteria to be applied in making the decision.

21. Of course, the interpretation of "serious harm" becomes pivotal in deciding whether such an offence has been committed in the first place and in determining the likelihood of a future offence causing such harm in the event of release. In the case of sexual offences against children, for example, there has been concern that insufficient weight might be given to the emotional and psychological impact on the victim when assessing the likelihood of additional "serious harm" offences.

22. In order to facilitate the detention of those who commit sexual offences against children, this Committee recommended a series of amendments to the *Corrections and Conditional Release Act* in its Eleventh Report to the House of Commons on 10 February 1993. However, the Committee believes that non–sexual offences against more vulnerable members of society also carry a potential for proportionally greater harm to victims that should be acknowledged and addressed when determining

Le Comité formule donc la recommandation suivante :

QUE L'ON FASSE LE NÉCESSAIRE POUR S'ASSURER QUE CERTAINS DÉLINQUANTS SEXUELS DEMEURENT DANS UN ÉTABLISSEMENT CORRECTIONNEL JUSQU'À L'EXPIRATION DU MANDAT TANT ET AUSSI LONGTEMPS QU'ILS N'ONT PAS MONTRÉ À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES QU'ILS ONT BÉNÉFICIÉ DU TRAITEMENT DONNÉ ET QU'ILS SONT BIEN PRÊTS À ÊTRE MIS EN LIBERTÉ.

Plus précisément, le Comité recommande ce qui suit :

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À RENDRE NON ADMISSIBLES AU RÉGIME DE MISE EN LIBERTÉ D'OFFICE LES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS SEXUELLES DONT LA VICTIME FAIT PARTIE D'UN GROUPE VULNÉRABLE, DU FAIT DE SON ÂGE, D'UNE DÉFICIENCE OU D'UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LE DÉLINQUANT.

B. Critères applicables

20. Comme il a été mentionné auparavant, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* donne aux détenus le droit d'être mis en liberté une fois qu'ils ont purgé les deux tiers de leur peine. Pourtant, la CNLC peut maintenir en incarcération un délinquant s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il va récidiver avant l'expiration de sa peine, s'il est mis en liberté. Le Comité est conscient de la controverse considérable entourant la mise en liberté anticipée de certains délinquants qui sont perçus par le grand public comme posant un risque grave pour la société. Il s'agit de déterminer s'il faut maintenir en incarcération les personnes qui seraient autrement admissibles d'office à la mise en liberté et établir les critères applicables à une telle décision.

21. Bien sûr, il devient critique de définir la notion de «dommage grave» afin d'établir, d'abord, si un tel acte a bel et bien été commis et, ensuite, les probabilités de récidive chez le détenu qui serait mis en liberté. Dans le cas des infractions sexuelles perpétrées contre des enfants, par exemple, on s'inquiète du fait que les autorités ne donnent pas suffisamment d'importance aux conséquences émotives et psychologiques pour la victime au moment d'évaluer les probabilités de récidive là où il pourrait y avoir des dommages graves.

22. Afin de faciliter le maintien en incarcération des auteurs d'infractions sexuelles perpétrées contre des enfants, le Comité recommande une série de modifications visant la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* dans son onzième rapport adressé à la Chambre des communes, en date du 10 février 1993. Le Comité croit que les infractions autres que sexuelles perpétrées contre les membres plus vulnérables de la société doivent aussi être considérées comme

eligibility for statutory release. However, in order to do so, an additional criterion may be necessary to assist the Correctional Service and the National Parole Board when determining the likelihood of future offences causing "serious harm" for the purposes of detaining an inmate until warrant expiry.

Therefore, the Committee recommends:

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO INCLUDE A 'PATTERN OF OFFENDING AGAINST MEMBERS OF A VULNERABLE GROUP' AMONG THOSE FACTORS TO BE TAKEN INTO CONSIDERATION WHEN DETERMINING THE LIKELIHOOD OF FUTURE COMMISSION OF AN OFFENCE CAUSING SERIOUS HARM TO ANOTHER.

C. Community Supervision for Detained Inmates

23. The stated objective of the detention provisions of the CCRA is the protection of society in the short term. That is, the inmate is detained in prison to prevent the commission of a serious harm or serious drug offence during the remaining portion of his or her sentence.

24. While statutory release is meant to facilitate transition from the institution to the community and the return to the penitentiary of those who breach their release conditions or commit new offences, the detention order regime fails to support this objective. Inmates subjected to a detention order are considered too dangerous to be granted statutory release for the last portion of their sentence. During the Committee's 1991 review of the detention provisions of the *Parole Act* and the *Penitentiary Act* (now the CCRA), witnesses questioned the salutary effect of detaining inmates in prison until the end of their sentence. They told the Committee that at sentence expiry, when inmates become former inmates, the state no longer has the authority to impose any restrictions on their mobility, require them to reside in a community–based facility or oblige them to report to a parole officer. In lieu of an abrupt release which precludes the opportunity for surveillance, assistance and control, they supported the gradual, structured release of detained inmates to a half–way house for the final portion of their sentence. This supervised transition from a controlled environment to freedom was seen to better serve the public interest and contribute to a safer society.

25. The Committee recommended, in its 1991 Report respecting the detention provisions of the *Parole Act*, that detained inmates be allowed to serve the last portion of their sentence in a community correctional facility. It remains

posant un risque plus grand pour les victimes et qu'il faut en tenir compte au moment de déterminer l'admissibilité à la mise en liberté d'office. Toutefois, pour le faire, il faudrait peut–être établir un autre critère qui aiderait le Service correctionnel et la Commission nationale des libérations conditionnelles à déterminer les probabilités de récidive pouvant s'accompagner de dommages graves aux fins du maintien en incarcération d'un détenu jusqu'à l'expiration du mandat.

Le Comité formule donc la recommandation suivante :

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE FAÇON À INCLURE «LA TENDANCE À PERPÉTRER DES INFRACTIONS CONTRE LES MEMBRES D'UN GROUPE VULNÉRABLE» PARMI LES FACTEURS QUI ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE LORSQU'IL S'AGIT DE DÉTERMINER LES PROBABILITÉS DE PERPÉTRATION FUTURE D'UNE INFRACTION POUVANT S'ACCOMPAGNER DE DOMMAGES GRAVES.

C. Surveillance au sein de la collectivité

23. Les dispositions de maintien en incarcération de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* ont pour objectif explicite de protéger la société à court terme. Autrement dit, on maintient certains détenus en incarcération pour les empêcher de commettre une infraction grave (liée à la drogue, par exemple) pour le reste de leur peine.

24. Si la mise en liberté d'office vise à faciliter la transition entre l'établissement carcéral et la collectivité ainsi que le retour au pénitencier de ceux qui violent les conditions de leur mise en liberté ou qui commettent de nouvelles infractions, le régime d'ordonnance de détention ne permet pas de soutenir l'objectif visé. Les détenus visés par une ordonnance de détention sont considérés comme étant trop dangereux pour bénéficier de la mise en liberté d'office dans la dernière portion de leur peine. Lorsque le Comité a examiné en 1991 les dispositions de maintien en incarcération de la *Loi sur la libération conditionnelle des détenus* et de la *Loi sur les pénitenciers* (maintenant la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*), des témoins sont venus remettre en question l'effet salutaire du maintien en incarcération des détenus jusqu'à la fin de leur peine. Ces témoins ont fait savoir au Comité qu'à l'expiration de la peine, au moment où les détenus deviennent des ex–détenus, l'État ne dispose plus des pouvoirs nécessaires pour imposer quelque restriction à leur mobilité, les obliger à résider dans un établissement communautaire ou encore les obliger à se présenter à un agent de liberté conditionnelle. Plutôt qu'une mise en liberté soudaine qui exclut toute possibilité de surveillance, d'assistance et de contrôle, ils se sont prononcés en faveur d'une mise en liberté graduelle et structurée où les détenus se trouveraient d'abord dans une maison de transition vers la fin de la peine. La transition surveillée d'un milieu contrôlé à la liberté était perçue comme servant mieux l'intérêt public et comme favorisant mieux la protection de la société.

25. Dans son rapport sur les dispositions de maintien en incarcération de la *Loi sur la libération conditionnelle des détenus*, le Comité recommande que les détenus aient le droit de purger la dernière portion de leur peine dans un

convinced that the protection of society is fostered by a gradual, controlled release of inmates with appropriate supervision and assistance. Indeed, the re–integration into civil society of detained inmates—who at the time of their statutory release date were considered to pose too great a risk or danger to the public to be released—should be monitored closely for as long as it is possible to do so. Inmates who are subject to a residency order remain under state control until the end of their sentence; therefore, they can be automatically returned to the institution if they breach their release conditions or commit new offences.

With these considerations in mind, the Committee recommends:

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO REQUIRE INMATES ORDERED DETAINED BY THE NATIONAL PAROLE BOARD TO SERVE THE LAST SIX MONTHS OF THEIR SENTENCE IN A COMMUNITY CORRECTIONAL FACILITY WITH APPROPRIATE SUPERVISION, ASSISTANCE AND CONTROL.

D. Residency Requirement on Statutory Release

26. As stated in the foregoing, inmates who are not granted parole are automatically released into the community at two–thirds of their sentence unless they are ordered detained by the National Parole Board. The Board has the authority to impose a range of terms and conditions on an inmate on conditional release. However, unless criteria for "detention" are met, the conditions that may apply to inmates on statutory release do not include a requirement to reside in a community correctional facility.

27. The Committee believes that the NPB should have the authority, in certain cases, to subject an inmate who is to be statutorily released to a residency requirement, among other appropriate conditions. Such cases would involve inmates who do not meet the criteria for detention set out in the CCRA but who are assessed by the CSC case management team to be in need of a transition period in the community that offers greater control and support than what is provided during statutory release. For example, inmates who fail to participate in or benefit from prison treatment and programming (e.g., anger management, substance abuse prevention, literacy training, etc.) and/or continue to exhibit poor social skills and limited coping strategies would be candidates for referral by the CSC to the NPB for a residency hearing.

28. Conditional release, including statutory release, is regarded by the Committee, and others, as means to promote the reintegration of the offender into the community as a law abiding citizen and to protect the public from undue risk. To

établissement correctionnel communautaire. Il demeure convaincu que la protection de la société doit passer par une mise en liberté graduelle et contrôlée des détenus dans le contexte d'une surveillance et d'une assistance appropriées. De fait, la réintégration des détenus à la société civile—détenus qui, à la date prévue de leur mise en liberté d'office, étaient considérés comme posant un risque trop grand pour le public—devrait s'accompagner d'une surveillance étroite tant et aussi longtemps qu'il est possible de le faire. Les détenus visés par une ordonnance d'hébergement demeurent sous la surveillance de l'État jusqu'à la fin de leur peine; par conséquent, on peut les renvoyer automatiquement dans un établissement s'ils violent les conditions de leur mise en liberté ou s'ils commettent de nouvelles infractions.

Compte tenu de ces considérations, le Comité formule la recommandation suivante :

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À OBLIGER LES DÉTENUS QUE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ORDONNE MAINTENUS EN INCARCÉRATION À PURGER LES SIX DERNIERS MOIS DE LEUR PEINE DANS UN ÉTABLISSEMENT CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE OÙ LA SURVEILLANCE, L'ASSISTANCE ET LE CONTRÔLE SONT APPROPRIÉS.

D. Assignation à résidence et mise en liberté d'office

26. Comme il est dit plus haut, les détenus qui n'obtiennent pas leur liberté conditionnelle sont automatiquement libérés une fois qu'ils ont purgé les deux tiers de leur peine, à moins que la Commission nationale des libérations conditionnelles n'ordonne leur maintien en incarcération. La Commission dispose des pouvoirs nécessaires pour imposer une série de conditions à la mise en liberté conditionnelle d'un détenu. Cependant, sous réserve des critères applicables au «maintien» les conditions qui peuvent s'appliquer au moment de la mise en liberté d'office n'incluent pas l'obligation de résider dans un établissement correctionnel communautaire.

27. Le Comité croit que la CNLC devrait disposer des pouvoirs nécessaires pour imposer l'assignation à résidence à certains détenus qui obtiennent leur liberté d'office, entre autres conditions. Il pourrait s'agir notamment des détenus dont le cas ne satisfait pas aux critères énoncés sur le plan du maintien en incarcération dans la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, mais qui, suivant l'évaluation de l'équipe de gestion des cas du SCC, ont besoin, pour réintégrer la collectivité, d'une période de transition qui se caractérise par un contrôle et un soutien améliorés, dans le contexte de la mise en liberté d'office. Par exemple, les détenus qui ne profitent pas des traitements et programmes offerts en prison (maîtrise de la colère, prévention des toxicomanies, cours d'alphabétisation, etc.) et (ou) dont les aptitudes sociales continuent à être déficientes, et les stratégies d'adaptation, limitées, seraient les candidats que le SCC enverrait à la CNLC en prévision de l'audience tenue à ce sujet.

28. Le Comité, entre autres, perçoit la mise en liberté sous condition, y compris la libération conditionnelle d'office, comme un moyen de promouvoir à la fois la réintégration du délinquant dans la collectivité en tant que citoyen respectueux de la loi et

achieve these ends, an inmate's risk to re–offend must be managed effectively; that is, the inmate must be properly controlled and receive proper assistance. It is the view of the Committee that the risk management process would be facilitated if the NPB had the option to impose residential conditions upon some inmates on statutory release. As with all inmates on conditional release, those who violate the conditions of their release imposed by the NPB or who commit new crimes would be returned to the penitentiary.

Therefore, the Committee recommends:

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO GRANT THE NATIONAL PAROLE BOARD DISCRETION TO IMPOSE A RESIDENCY REQUIREMENT ON INMATES ON STATUTORY RELEASE.

E. Offences Committed While on Early Release

29. The Committee is concerned that the present system provides insufficient deterrence for repeat offenders, especially those who commit further offences even before their original sentence has expired. For that reason, the Committee believes certain repeat offences should trigger forfeiture of parole eligibility, except where indeterminate sentences are imposed. Those convicted of an indictable offence and sentenced to two years or more while on any form of release would be affected; they would be required to serve the original sentence to warrant expiry and the new sentence to statutory release, where available.

Therefore, the Committee recommends:

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO PROVIDE THAT THOSE CONVICTED OF AN INDICTABLE OFFENCE AND SENTENCED TO TWO YEARS OR MORE, WHILE ON ANY FORM OF EARLY RELEASE, INCLUDING STATUTORY RELEASE, WOULD FORFEIT ALL FORMS OF EARLY RELEASE ON THE ORIGINAL SENTENCE AND ALL BUT STATUTORY RELEASE ON THE SUBSEQUENT SENTENCE, WHETHER CONSECUTIVE OR CONCURRENT.

F. Dangerous Offenders

30. Recent, tragic events perpetrated by offenders after their sentences have expired have given Canadians cause to question why certain high risk and violent offenders, particularly convicted sex offenders, are given determinate sentences which guarantee their eventual release back into the community. The alternative supported by many Canadians is to subject individuals who have committed serious offences against the person, and who manifest a demonstrable risk of re–offending in

la protection du public contre les risques indus. Pour y arriver, il faut veiller efficacement à ce que le risque de récidive ne se concrétise pas, c'est–à–dire qu'il faut bien surveiller et aider le détenu. Le Comité est d'avis que le processus de gestion des risques serait facilité si la CNLC avait l'option d'imposer des conditions de résidence à certains détenus au moment de leur mise en liberté d'office. Comme pour toute mise en liberté sous condition, ceux qui manquent aux modalités de la liberté conditionnelle accordée par la CNLC ou qui commettent de nouveaux actes criminels se retrouveraient de nouveau dans un pénitencier.

Le Comité formule donc la recommandation suivante :

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À PERMETTRE À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES D'IMPOSER, À SA DISCRÉTION, LE LIEU DE RÉSIDENCE AUX DÉTENUS MIS EN LIBERTÉ CONFORMÉMENT À LA LOI.

E. Actes criminels commis par les détenus bénéficiant d'une liberté anticipée

29. Le Comité se préoccupe de la possibilité que l'actuel régime ne dissuade pas suffisamment les récidivistes, surtout ceux qui commettent d'autres infractions avant même que leur peine initiale n'expire. Pour cette raison, le Comité croit que certaines récidives devraient entraîner automatiquement la non–admissibilité à la libération conditionnelle, sauf dans les cas de sentences indéterminées. Les personnes condamnées à une peine de deux ans ou plus pour avoir commis un acte criminel pendant qu'elles se trouvaient en liberté, quelque forme que la liberté ait prise, seraient touchées; elles auraient à purger l'intégralité de la peine initiale et les deux tiers de la nouvelle peine, là où cela s'applique.

Le Comité formule donc la recommandation suivante :

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE QUE LES PERSONNES CONDAMNÉES À UNE PEINE DE DEUX ANS OU PLUS POUR AVOIR COMMIS UN ACTE CRIMINEL AU MOMENT OÙ ELLES SONT EN LIBERTÉ, QUELQUE FORME QUE LA LIBERTÉ AIT PRISE, NE SOIENT PLUS ADMISSIBLES À AUCUNE FORME DE LIBÉRATION ANTICIPÉE, INCLUANT LA LIBÉRATION D'OFFICE, EN RAPPORT AVEC LA PREMIÈRE PEINE ET À TOUTES LES FORMES DE LIBÉRATION, SAUF LA LIBÉRATION D'OFFICE, EN RAPPORT AVEC LA PEINE SUBSÉQUENTE, QU'IL S'AGISSE DE PEINES CONSÉCUTIVES OU CONCOMITANTES.

F. Délinquants dangereux

30. Récemment, des incidents tragiques imputables aux actes commis par des détenus après l'expiration de leur peine ont poussé les Canadiens à se demander pourquoi certains délinquants violents, particulièrement les agresseurs sexuels, obtiennent des peines à durée déterminée qui garantissent qu'ils se retrouveront un jour dans la collectivité. L'option qui a la faveur de nombreux Canadiens consiste à soumettre les personnes qui ont commis des crimes graves contre la personne

a violent manner after they have served their sentence, to indefinite detention in a correctional facility until they no longer pose a danger to the public.

31. Part XXIV of the *Criminal Code* contains provisions respecting dangerous offenders (DO's). The courts, upon application by Crown attorneys with the consent of the Attorney General of a province, are able to impose an indeterminate sentence on individuals who have been convicted of serious personal injury crimes and have a background of persistent, aggressive or violent behaviour. The application by a prosecutor to have an individual declared a dangerous offender must occur post–conviction and pre–sentence. A dangerous offender is eligible for full parole review three years after being taken into custody and every two years thereafter.

32. Dangerous offenders currently under federal supervision represent less than .5% of the total federal offender population. Approximately eight inmates are admitted as dangerous offenders to federal penitentiaries each year. There are marked regional variations in the number of declared dangerous offenders across the country, suggesting that maximum use is not being made of dangerous offender provisions of the *Criminal Code*. Nearly one–half (48.8%) of DO's have been declared in Ontario and a little over one quarter (26.4%) in British Columbia. To date, Quebec, Prince Edward Island and Yukon have not declared any DO's.

33. The Committee is aware of the findings and recommendations of the Solicitor General's Working Group on High–Risk Offenders. Among other things, the Working Group concluded that the use of the dangerous offender provisions is limited by the fact that offenders can only be declared dangerous offenders at their original sentencing. Its report notes that the substantial threat to re–offend posed by some high–risk offenders is only apparent before release. Among the Working Group's recommendations is one that would amend the dangerous offender legislation to allow an inmate to be declared a dangerous offender prior to the expiry of his or her sentence. The articulated rationale for this legislative amendment is as follows:

> The purpose of the new initiatives must be to provide the best guarantee possible, of public safety. The only way in which that can be accomplished, given that not all offenders are rehabilitated during their period of confinement, is to prevent the release of some offenders.

34. The *Criminal Code* provides that three years after a dangerous offender is taken into custody and every two years thereafter, the National Parole Board is required to review the condition, history and circumstances of the person to determine whether parole should be granted. The Committee believes that requirement explains, in part, the limited use and inconsistent application of the dangerous offender legislation across the country. In other words, eligibility for parole consideration after

et qui manifestent un risque démontrable de récidive violente après leur peine à un maintien en détention pour une durée indéfinie dans un établissement correctionnel, jusqu'à ce qu'elles ne posent plus de danger pour le grand public.

31. La partie XXIV du *Code criminel* renferme certaines dispositions concernant les délinquants dangereux. Sur la demande des procureurs de la Couronne et avec le consentement du procureur général de la province, les tribunaux peuvent imposer une peine d'une durée indéterminée aux personnes condamnées pour avoir infligé des dommages graves à une personne et présentant des antécédents persistants de conduite agressive ou violente. Pour qu'un individu soit déclaré délinquant dangereux, la poursuite doit en faire la demande après la condamnation et avant la détermination de la peine. Les délinquants dangereux ont le droit de demander l'examen de leur cas en vue d'une libération conditionnelle totale trois ans après avoir été mis en détention, et tous les deux ans, par la suite.

32. Les délinquants dangereux sous le régime fédéral représentent actuellement moins de 0,5 % de la population carcérale des établissements fédéraux. Tous les ans, quelque huit détenus jugés dangereux sont admis dans les pénitenciers fédéraux. Les variations du nombre de délinquants dangereux d'une région à l'autre sont marquées, ce qui laisse croire qu'on n'applique pas au maximum les dispositions que le *Code criminel* prévoient à ce sujet. Près de la moitié des délinquants dangereux (48,8 %) déclarés se retrouvaient en Ontario, et un peu plus du quart (26,4 %), en Colombie–Britannique. Jusqu'à maintenant, le Québec, l'Île–du–Prince–Édouard et le Yukon n'ont déclaré aucun cas du genre.

33. Le Comité connaît les conclusions et les recommandations du groupe de travail du Solliciteur général sur les délinquants à risque élevé. Entre autres, le groupe de travail a conclu que le recours aux dispositions du Code concernant les délinquants dangereux est limité par le fait que les délinquants ne peuvent être déclarés dangereux qu'au moment du premier prononcé de la peine. Selon son rapport, le risque important de récidive chez certains délinquants dangereux n'apparaît avec évidence qu'au moment où on envisage la mise en liberté. Parmi les recommandations du groupe de travail, il y avait la suivante : modifier les dispositions législatives visant les délinquants dangereux de manière à permettre de déclarer qu'un délinquant est dangereux avant l'expiration de sa peine. Le bien–fondé de l'argument se résume comme suit :

> Cette nouvelle façon de procéder vise à garantir le mieux possible la sécurité publique. Étant donné que la réadaptation des délinquants n'est pas un succès dans tous les cas au cours de la période de détention, la seule façon de le faire est d'empêcher que certains délinquants soient mis en liberté.

34. Le *Code criminel* prévoit que trois ans après l'incarcération d'un délinquant dangereux, et tous les deux ans par la suite, la CNLC doit revoir les antécédents de la personne et les circonstances de l'incarcération, pour déterminer si la libération conditionnelle est souhaitable. Le Comité est d'avis que cette disposition explique, en partie, le recours limité aux dispositions à ce sujet et leur application inégale d'une région à l'autre au pays. Autrement dit, le fait que le détenu puisse être

three years may discourage Crown prosecutors from initiating dangerous offender proceedings in cases where the determinate sentence likely to be imposed by the court would be sufficient to ensure that an offender's parole eligibility date was considerably longer than three years after being taken into custody. An inmate is generally required to serve the lesser of one–third or seven years of a sentence in confinement before being eligible for a full parole review.[1] The Committee believes that if the parole review date were later in the sentence of dangerous offenders the Crown, with the consent of the provincial Attorney General, would make greater use of the legislation in appropriate cases. It also believes that provincial Attorneys General should promote the use by prosecutors of the *Criminal Code* provisions respecting dangerous offenders.

35. A fundamental belief of the Committee is that the criminal justice system has a responsibility to protect the public from offenders who, having completed their sentence, would continue to manifest a high risk of re–offending and would not meet the conditions for confinement under provincial mental health laws. The dangerous offender provisions of the *Criminal Code* were implemented to provide that protection and should be utilized to the fullest extent possible under the law. A majority of the Committee would prefer that the time of parole eligibility for these offenders be delayed until seven years after their having been declared a dangerous offender.

However, as a minimum, the Committee recommends:

THAT THE *CRIMINAL CODE* BE AMENDED TO PROVIDE THAT DANGEROUS OFFENDERS ELIGIBILITY FOR PAROLE REVIEW BE DELAYED UNTIL SEVEN YEARS AFTER BEING TAKEN INTO CUSTODY AND EVERY THREE YEARS THEREAFTER.

The Committee further recommends:

THAT PROVINCIAL ATTORNEYS GENERAL SHOULD ENCOURAGE GREATER USE OF THE DANGEROUS OFFENDER LEGISLATION.

G. Tenure of National Parole Board Members

36. By virtue of section 103 of the *Corrections and Conditional Release Act*, members of the National Parole Board are appointed by the Governor in Council, on the recommendation of the Solicitor General of Canada. Members hold office during good behaviour for 3 years or 10 years, depending upon the terms of their appointment. The same Act is silent with respect to discipline or dismissal of National Parole Board members.

37. The *Judges Act* sets out a process for removal of persons "appointed pursuant to an enactment of Parliament to hold office during good behaviour." Section 69 of the Act obliges the Canadian Judicial Council, upon request from the

admissible à la libération conditionnelle au bout de trois ans décourage peut–être les procureurs de la Couronne de les faire déclarer comme dangereux si la peine de durée déterminée que le tribunal va vraisemblablement imposer suffira à faire en sorte que la date d'admissibilité à la mise en liberté, établie à compter de la première date de mise en détention, surviendra bien plus de trois ans plus tard. De façon générale, le détenu est tenu de purger la moindre des deux peines suivantes: un tiers de la peine ou une peine de sept ans de détention, avant d'être admissible à un examen en vue d'une libération conditionnelle totale[1]. Selon le Comité, si la date d'examen en vue de la libération conditionnelle survenait à un moment ultérieur au cours de la peine purgée par les délinquants dangereux, la Couronne, avec le consentement du procureur général de la province, recourrait davantage aux dispositions législatives applicables dans les cas appropriés. Le Comité croit aussi que les procureurs généraux des provinces devraient inciter les poursuivants à recourir aux dispositions du *Code criminel* concernant les délinquants dangereux.

35. Le Comité a la ferme conviction que le système de justice criminelle est responsable de protéger le public contre les délinquants qui, ayant purgé leur peine, continueraient à manifester un risque élevé de récidive et ne répondraient toujours pas aux conditions de la détention selon les lois visant la santé mentale dans les provinces. Les dispositions du Code criminel au sujet des délinquants dangereux ont été créées pour fournir cette mesure de protection et devraient être utilisées au maximum. La majorité des membres du Comité souhaite que dans ces cas–là, l'admissibilité à l'examen en vue de la libération conditionnelle, ne survienne que sept ans après qu'ils aient été déclarés dangereux.

Le Comité formule donc, comme condition minimale, la recommandation suivante :

MODIFIER LE *CODE CRIMINEL* DE MANIÈRE À ÉTABLIR QUE LES DÉLINQUANTS DANGEREUX SONT ADMISSIBLES À UN EXAMEN EN VUE D'UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE SEPT ANS APRÈS AVOIR ÉTÉ MIS EN DÉTENTION, ET TOUS LES TROIS ANS, PAR LA SUITE.

Le Comité fait aussi la recommandation suivante :

LES PROCUREURS GÉNÉRAUX DES PROVINCES DEVRAIENT ENCOURAGER UN PLUS GRAND RECOURS AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES VISANT LES DÉLINQUANTS DANGEREUX.

G. Mandat des membres de la Commission nationale de libération conditionnelle

36. Par application de l'article 103 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles sont nommés par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du Solliciteur général du Canada. Les membres sont nommés à titre inamovible pour trois ou dix ans, suivant le mandat prescrit. La même loi ne prévoit en rien les mesures disciplinaires visant les membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles ni encore leur renvoi éventuel.

37. La *Loi sur les juges* prévoit un processus de révocation des «titulaires de poste nommés à titre inamovible aux termes d'une loi fédérale». L'article 69 de la Loi oblige le Conseil canadien de la magistrature, sur la demande du ministre de la

Minister of Justice, to conduct an inquiry into whether such a person should be removed for incapacity or disability, by reason of a variety of circumstances.[2] The Judicial Council must report its conclusions to the Minister and, upon a finding of incapacity or disability, may recommend removal from office. The Governor in Council may order the removal of that person from office, on the recommendation of the Minister, and any such order must be laid before Parliament within a specified period. In lieu of removal, the Governor in Council has the alternate option of granting a paid leave of absence.

38. The Committee heard no evidence that would impugn or call into question either the competence or the commitment of any National Parole Board members. Nevertheless, the Committee is concerned that the process for removal under the *Judges Act* could be unduly complex and cumbersome, should the need for such action ever arise.

39. The Committee examined the procedure now available for removal of Immigration Appeal Board members under the *Immigration Act*. Recent amendments to that Act now allow the Chairperson to recommend to the Minister that an inquiry be held as to whether any member "should be subject to any disciplinary measures for any reason set out" in the Act. Where the Minister concurs, a judge, supernumerary judge, or former judge of the Federal Court conducts the inquiry. Proceedings are public, unless specific circumstances require otherwise. Upon a finding of incapacity (by reason of infirmity), misconduct or failure in the due execution of office, or that the member has been placed "in a position that is incompatible with the due execution" of the office, the judge may recommend suspension without pay or removal from office or "such other disciplinary measure as the judge may specify." The judge must submit the inquiry report and recommendations, if any, to the Minister who must then forward it to the Governor in Council who may suspend or remove the member or "take any other disciplinary measure" against him or her.

40. The Committee favours a similar process to review the tenure of National Parole Board members. The Chairperson, who has "supervision over and direction of the work and the staff of the Board," would have the right to seek an inquiry into the conduct or fitness of an individual Board member. The Solicitor General, as Minister responsible for the National Parole Board, would decide whether to conduct such inquiry and the individual member's tenure would be protected by a process of independent review. The Committee suggests the same grounds for suspension or removal from office as that found in the *Immigration Act*.

41. Some Committee members favoured much more fundamental changes, beginning with reform of the appointment process. One suggested option would include an independent review of candidates by an all–party Committee with power to

Justice, d'enquêter sur les cas de révocation pour cause d'invalidité ou d'incapacité, dans toute une série de circonstances[2]. Le Conseil de la magistrature doit faire rapport de ses conclusions au Ministre et, s'il est d'avis que le juge en cause est inapte à remplir utilement ses fonctions, en recommander la révocation. Le gouverneur en conseil peut ordonner la révocation d'une telle personne, sur la recommandation du Ministre, toute ordonnance du genre devant être présentée au Parlement dans un délai prescrit. Au lieu de la révocation, le gouverneur en conseil peut décider d'accorder au juge un congé avec traitement.

38. Le Comité n'a recueilli aucun témoignage qui remettait en question la compétence ou l'engagement d'un membre particulier de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Il croit que le processus de révocation prévu dans la *Loi sur les juges* pourrait se révéler indûment complexe et lourd, si jamais le besoin d'y recourir se présentait.

39. Le Comité a examiné la démarche qui est actuellement prévue sur le plan de la révocation des membres de la Commission d'appel de l'immigration selon la *Loi sur l'immigration*. Les modifications apportées récemment à la Loi permettent maintenant au président de recommander au Ministre de faire procéder à une enquête «sur les cas de mesures disciplinaires. . . pour tout motif énoncé» dans la Loi. Là où le Ministre y consent, un juge, un juge surnuméraire ou un ancien juge de la Cour fédérale dirige l'enquête. La démarche se veut publique, à moins que des circonstances précises n'exigent autrement. Si le membre est jugé inapte à remplir utilement ses fonctions, que ce soit en raison d'une invalidité, par manquement à l'honneur et à la dignité, par manquement aux devoirs de sa charge ou à cause d'une situation d'incompatibilité, le juge peut recommander qu'il soit suspendu sans solde ou révoqué, ou encore prendre «toute autre mesure disciplinaire». Le juge doit présenter au Ministre le rapport découlant de son enquête et, le cas échéant, ses recommandations. Le Ministre, à son tour, s'en remet au gouverneur en conseil, qui peut suspendre ou révoquer le membre et prendre toute autre mesure disciplinaire qui s'imposerait à son égard.

40. Le Comité est en faveur d'un processus semblable pour l'examen du mandat des membres de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Le président, qui doit diriger et contrôler les travaux du personnel de la Commission, aurait le droit de faire procéder à une enquête sur la conduite ou l'état d'un membre particulier de la Commission. Le Solliciteur général, en tant que ministre responsable de la Commission nationale des libérations conditionnelles, déciderait s'il convient de procéder à une telle enquête. Le mandat du membre visé serait protégé, car l'examen reviendrait à un organisme indépendant. Le Comité propose d'appliquer les mêmes motifs qui président à la suspension et à la révocation des membres selon la *Loi sur l'immigration*.

41. Certains membres du Comité étaient en faveur de changements beaucoup plus fondamentaux, à commencer par une réforme du processus de nomination. On a proposé entre autres de charger un comité multipartite de procéder à un

refuse a prospective nominee, with reasons. Another would replace the order–in–council process with an independent hiring board given responsibility to recruit and screen qualified applicants. Finally, some suggested giving the Chairperson the power to discipline and dismiss Board members directly so that the intervention or co–operation of others is not required.

However, as the minimum level of reform acceptable to all members, the Committee recommends:

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO ALLOW REVIEW OF THE TENURE OF NATIONAL PAROLE BOARD MEMBERS BY AN INDEPENDENT BODY WITH AUTHORITY TO RECOMMEND DISCIPLINE OR DISMISSAL FOR REASONS TO BE SET OUT IN THE ACT.

examen indépendant des candidats. Ce comité aurait le pouvoir de refuser un candidat, dans la mesure où il peut motiver son refus. Ou encore: plutôt que de procéder par décret, on chargerait une commission indépendante de recruter et de trier les candidats qualifiés. Enfin, certains ont proposé de donner au président les pouvoirs nécessaires pour discipliner et révoquer les membres de la Commission directement, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de faire appel à l'intervention ou à la collaboration d'autrui.

Tout de même, en tant que réforme minimale jugée acceptable par tous les membres, le Comité formule la recommandation suivante :

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À PERMETTRE UN EXAMEN DU MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT AYANT LES POUVOIRS NÉCESSAIRES POUR RECOMMANDER L'APPLICATION DE MESURES DISCIPLINAIRES OU RÉVOQUER LES MEMBRES POUR LES MOTIFS ÉNONCÉS DANS LA LOI.

END NOTES

[1] Those sentenced to life are eligible for parole seven years after being taken into custody, unless that imprisonment is imposed as a mimimum.

[2] Those circumstances are the same for which removal of a judge may be recommended. The incapacity or disability may arise from "(a) age or infirmity, (b) having been guilty of misconduct, (c) having failed in the due execution of that office, or (d) having been placed, by his conduct or otherwise, in a position incompatible with the due execution of that office."

NOTES DE RÉFÉRENCES

[1] Les détenus condamnés à perpétuité sont admissibles au bout de sept ans, à moins que la peine d'emprisonnement à perpétuité ne constitue le minimum.

[2] Les circonstances s'apparentent à celles où l'on recommande qu'un juge soit révoqué. L'inaptitude en question doit découler de l'un des facteurs suivants: «a) âge ou invalidité; b) manquement à l'honneur et à la dignité; c) manquement aux devoirs de sa charge; d) situation d'incompatibilité, qu'elle soit imputable au juge ou à toute autre cause.»

LIST OF RECOMMENDATIONS

THAT BOTH THE CORRECTIONAL SERVICES OF CANADA CASE MANAGEMENT TEAM AND THE INSTITUTION'S PSYCHOLOGIST OR PSYCHIATRIST PROVIDE THE NATIONAL PAROLE BOARD WITH A GENERAL STATISTICAL INFORMATION ON RECIDIVISM SCORE AND A WRITTEN EXPLANATION OF THEIR ASSESSMENT OF RISK FOR EACH OFFENDER CONSIDERED FOR PAROLE.

THAT NATIONAL PAROLE BOARD MEMBERS EXAMINE THE GENERAL STATISTICAL INFORMATION ON RECIDIVISM SCORE FOR EVERY OFFENDER THEY CONSIDER FOR RELEASE AND THAT THEY INDICATE, ON THE RECORD, THEIR OPINION OF EACH OFFENDER'S RISK OF RE–OFFENDING.

THAT THE SERVICE PROVIDED UNDER THE AGREEMENT BETWEEN THE GOVERNMENT OF CANADA AND THE PROVINCE OF ALBERTA, REGARDING THE SUPERVISION OF RELEASED FEDERAL INMATES, BE CRITICALLY ASSESSED TO DETERMINE THE ADVISABILITY OF THIS ARRANGEMENT.

THAT ADDITIONAL ACTION BE TAKEN TO ENSURE THAT CERTAIN SEXUAL OFFENDERS ARE DETAINED UNTIL WARRANT EXPIRY IN A CORRECTIONAL FACILITY UNLESS AND UNTIL THEY CAN DEMONSTRATE TO THE NATIONAL PAROLE BOARD THAT THEY HAVE BENEFITED FROM TREATMENT AND ARE ADEQUATELY PREPARED FOR RELEASE.

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO DISQUALIFY, FROM STATUTORY RELEASE, THOSE CONVICTED OF SEXUAL OFFENCES INVOLVING VICTIMS WHO ARE MEMBERS OF A VULNERABLE GROUP, BY REASON OF THEIR AGE OR DISABILITY, OR WHO ARE IN A RELATIONSHIP OF TRUST WITH THE OFFENDER.

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO INCLUDE A 'PATTERN OF OFFENDING AGAINST MEMBERS OF A VULNERABLE GROUP' AMONG THOSE FACTORS TO BE TAKEN INTO CONSIDERATION WHEN DETERMINING THE LIKELIHOOD OF FUTURE COMMISSION OF AN OFFENCE CAUSING SERIOUS HARM TO ANOTHER.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

L'ÉQUIPE DE GESTION DES CAS DU SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA ET LE PSYCHOLOGUE OU PSYCHIATRE DE L'ÉTABLISSEMENT DEVRAIENT FOURNIR À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES LA COTE ÉTABLIE GRÂCE À L'INFORMATION STATISTIQUE GÉNÉRALE SUR LA RÉCIDIVE ET UNE EXPLICATION ÉCRITE DE L'ÉVALUATION DU RISQUE CORRESPONDANT À CHACUN DES DÉLINQUANTS DONT LA MISE EN LIBERTÉ EST ENVISAGÉE.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS DEVRAIENT EXAMINER L'INFORMATION STATISTIQUE GÉNÉRALE SUR LA RÉCIDIVE POUR CHACUN DES DÉLINQUANTS DONT LA MISE EN LIBERTÉ EST ENVISAGÉE ET FAIRE CONSIGNER OFFICIELLEMENT LEUR ÉVALUATION DU RISQUE DE RÉCIDIVE.

IL FAUDRAIT PROCÉDER À UNE ÉVALUATION CRITIQUE DE L'ENTENTE CONCLUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LA PROVINCE DE L'ALBERTA À PROPOS DE LA SURVEILLANCE DES DÉTENUS SOUS LE RÉGIME FÉDÉRAL DE MISE EN LIBERTÉ POUR DÉTERMINER SI L'ENTENTE EST SOUHAITABLE.

QUE L'ON FASSE LE NÉCESSAIRE POUR S'ASSURER QUE CERTAINS DÉLINQUANTS SEXUELS DEMEURENT DANS UN ÉTABLISSEMENT CORRECTIONNEL JUSQU'À L'EXPIRATION DU MANDAT TANT ET AUSSI LONGTEMPS QU'ILS N'ONT PAS MONTRÉ À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES QU'ILS ONT BÉNÉFICIÉ DU TRAITEMENT DONNÉ ET QU'ILS SONT BIEN PRÊTS À ÊTRE MIS EN LIBERTÉ.

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À RENDRE NON ADMISSIBLES AU RÉGIME DE MISE EN LIBERTÉ D'OFFICE LES DÉLINQUANTS CONDAMNÉS POUR DES INFRACTIONS SEXUELLES DONT LA VICTIME FAIT PARTIE D'UN GROUPE VULNÉRABLE, DU FAIT DE SON ÂGE, D'UNE DÉFICIENCE OU D'UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LE DÉLINQUANT.

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE FAÇON À INCLURE «LA TENDANCE À PERPÉTRER DES INFRACTIONS CONTRE LES MEMBRES D'UN GROUPE VULNÉRABLE» PARMI LES FACTEURS QUI ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE LORSQU'IL S'AGIT DE DÉTERMINER LES PROBABILITÉS DE PERPÉTRATION FUTURE D'UNE INFRACTION POUVANT S'ACCOMPAGNER DE DOMMAGES GRAVES.

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO REQUIRE INMATES ORDERED DETAINED BY THE NATIONAL PAROLE BOARD TO SERVE THE LAST SIX MONTHS OF THEIR SENTENCE IN A COMMUNITY CORRECTIONAL FACILITY WITH APPROPRIATE SUPERVISION, ASSISTANCE AND CONTROL.

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À OBLIGER LES DÉTENUS QUE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES ORDONNE MAINTENUS EN INCARCÉRATION À PURGER LES SIX DERNIERS MOIS DE LEUR PEINE DANS UN ÉTABLISSEMENT CORRECTIONNEL COMMUNAUTAIRE OÙ LA SURVEILLANCE, L'ASSISTANCE ET LE CONTRÔLE SONT APPROPRIÉS.

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO GRANT THE NATIONAL PAROLE BOARD DISCRETION TO IMPOSE A RESIDENCY REQUIREMENT ON INMATES ON STATUTORY RELEASE.

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À PERMETTRE À LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES D'IMPOSER, À SA DISCRÉTION, LE LIEU DE RÉSIDENCE AUX DÉTENUS MIS EN LIBERTÉ CONFORMÉMENT À LA LOI.

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO PROVIDE THAT THOSE CONVICTED OF AN INDICTABLE OFFENCE AND SENTENCED TO TWO YEARS OR MORE, WHILE ON ANY FORM OF EARLY RELEASE, INCLUDING STATUTORY RELEASE, WOULD FORFEIT ALL FORMS OF EARLY RELEASE ON THE ORIGINAL SENTENCE AND ALL BUT STATUTORY RELEASE ON THE SUBSEQUENT SENTENCE, WHETHER CONSECUTIVE OR CONCURRENT.

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE QUE LES PERSONNES CONDAMNÉES À UNE PEINE DE DEUX ANS OU PLUS POUR AVOIR COMMIS UN ACTE CRIMINEL AU MOMENT OÙ ELLES SONT EN LIBERTÉ, QUELQUE FORME QUE LA LIBERTÉ AIT PRISE, NE SOIENT PLUS ADMISSIBLES À AUCUNE FORME DE LIBÉRATION ANTICIPÉE, INCLUANT LA LIBÉRATION D'OFFICE, EN RAPPORT AVEC LA PREMIÈRE PEINE ET À TOUTES LES FORMES DE LIBÉRATION, SAUF LA LIBÉRATION D'OFFICE, EN RAPPORT AVEC LA PEINE SUBSÉQUENTE, QU'IL S'AGISSE DE PEINES CONSÉCUTIVES OU CONCOMITANTES.

THAT THE *CRIMINAL CODE* BE AMENDED TO PROVIDE THAT DANGEROUS OFFENDERS ELIGIBILITY FOR PAROLE REVIEW BE DELAYED UNTIL SEVEN YEARS AFTER BEING TAKEN INTO CUSTODY AND EVERY THREE YEARS THEREAFTER.

MODIFIER LE *CODE CRIMINEL* DE MANIÈRE À ÉTABLIR QUE LES DÉLINQUANTS DANGEREUX SONT ADMISSIBLES À UN EXAMEN EN VUE D'UNE LIBÉRATION CONDITIONNELLE TOTALE SEPT ANS APRÈS AVOIR ÉTÉ MIS EN DÉTENTION, ET TOUS LES TROIS ANS, PAR LA SUITE.

THAT PROVINCIAL ATTORNEYS GENERAL SHOULD ENCOURAGE GREATER USE OF THE DANGEROUS OFFENDER LEGISLATION.

LES PROCUREURS GÉNÉRAUX DES PROVINCES DEVRAIENT ENCOURAGER UN PLUS GRAND RECOURS AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES VISANT LES DÉLINQUANTS DANGEREUX.

THAT THE *CORRECTIONS AND CONDITIONAL RELEASE ACT* BE AMENDED TO ALLOW REVIEW OF THE TENURE OF NATIONAL PAROLE BOARD MEMBERS BY AN INDEPENDENT BODY WITH AUTHORITY TO RECOMMEND DISCIPLINE OR DISMISSAL FOR REASONS TO BE SET OUT IN THE ACT.

MODIFIER LA *LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION* DE MANIÈRE À PERMETTRE UN EXAMEN DU MANDAT DES MEMBRES DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES PAR UN ORGANISME INDÉPENDANT AYANT LES POUVOIRS NÉCESSAIRES POUR RECOMMANDER L'APPLICATION DE MESURES DISCIPLINAIRES OU RÉVOQUER LES MEMBRES POUR LES MOTIFS ÉNONCÉS DANS LA LOI.

GOVERNMENT RESPONSE

The Committee requests that the Government provide a comprehensive response to this report in accordance with Standing Order 109.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General (*Issues Nos. 71 and 88 including the present Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le Comité demande au gouvernement de présenter une réponse globale conformément à l'article 109 du Règlement.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (*fascicules nos 71 et 88 incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT HORNER,
Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 16, 1993
(110)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 4:00 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault and Blaine Thacker.

Acting Member present: Derek Blackburn for Ian Waddell.

Other Members present: Douglas Fee, Derek Lee and Ross Harvey.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marilyn Pilon, Research Officer.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the uncensored and unexpurgated version of the Report to Correctional Service Canada by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning offenders Jerry Claude Crews and Alberet Allan Foulston. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 26, 1992, Issue No. 71*).

It was agreed, — That the Chairman submit to the Standing Committee on Management the document "Notes on the Responsibilities of Public Servants in Relation to Parliamentary Committees" (Privy Council January 1990) in order to examine it and to evaluate the impact in the relation between Ministers of the Crown, the Senior Officials and the Parliamentary Committees.

The Committee discussed its future business.

It was agreed, — That the Committee authorize the Sub–Committee on the Recodification of the General Part of the *Criminal Code* to print an additional 3,000 copies of Issue No. 11, which includes the First Report to the House and that the additional cost be charged to the budget of the Committee.

It was agreed, — That in relation to the study on Crime Prevention, the Chairman be authorized to seek the necessary travel approvals for Members and the necessary staff (the Clerk and the two Research Officers) from the House of Commons for the Committee in order, at the invitation of the Minister of Justice, to participate to the Symposium on Crime Prevention to be held in Toronto from March 10 to 12, 1993, and that the Clerk prepare the necessary budget for the Liaison Committee.

It was agreed, — That the Committee authorize the Chairman, from time to time, as the need arises, to take, in conjunction with the Clerk of the Committee, the appropriate measures to provide lunches for the Committee and its Sub–Committees, for working purposes, and that the cost of these lunches be charged to the budget of the Committee.

At 5:00 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS–VERBAUX

LE MARDI 16 FÉVRIER 1993
(110)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 16 heures, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault et Blaine Thacker.

Membre suppléant présent: Derek Blackburn remplace Ian Waddell.

Autres députés présents: Douglas Fee, Derek Lee et Ross Harvey.

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marilyn Pilon, attachée de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la version intégrale du rapport de Gil Rhodes remis au Service correctionnel du Canada, concernant Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, en liberté sous condition, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 26 novembre 1992, fascicule nº 71*).

Il est convenu, — Que le président soumette au Comité permanent de la gestion de la Chambre le document «Notes sur les responsabilités des fonctionnaires vis–à–vis les comités parlementaires» (Conseil privé, janvier 1990), pour qu'il l'examine et évalue les relations entre les ministres de la Couronne, les hauts fonctionnaires et les comités du Parlement.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

Il est convenu, — Que le Comité autorise le Sous–comité de la recodification de la partie générale du *Code criminel* à faire imprimer un supplément de 3 000 exemplaires du fascicule nº 11, lequel inclut le premier rapport à la Chambre, et que les frais soient imputés sur le budget du Comité.

Il est convenu, — Dans le cadre de l'étude de la prévention du crime, que le président demande à la Chambre d'autoriser des membres du Comité ainsi que des collaborateurs (le greffier et deux attachés de recherche) à se rendre à Toronto, du 10 au 12 mars 1993, afin de participer, à l'invitation du ministre de la Justice, au Symposium sur la prévention du crime, et que le greffier dresse la liste des frais pour approbation par le Comité de liaison.

Il est convenu, — Que le Comité autorise le président à prendre les dispositions nécessaires, avec l'aide du greffier, pour commander des repas, à l'occasion, pour les besoins des travaux du Comité et de ses sous–comités, et que les frais en soient imputés sur le budget du Comité.

À 17 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MARCH 18, 1993
(112)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 10:10 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan and Jacques Tétreault.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell; Douglas Fee for Blaine Thacker and George Rideout for Tom Wappel.

Other Member present: Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

The Committee considered its future business.

At 10:50 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, MARCH 23, 1993
(113)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 10:05 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Jacques Tétreault, Blaine Thacker and Tom Wappel.

Acting Member present: Derek Lee for Russell MacLellan.

Other Member present: Douglas Fee.

Senator present: The Honourable Senator Earl Hastings.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Witnesses: Aubrey Rogerville, Psychologist. David Riffel, Regional Representative, The Professional Institute of the Public Service of Canada.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the uncensored and unexpurgated version of the Report to Correctional Service Canada by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning offenders Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 26, 1992, Issue No. 71*).

It was agreed unanimously,—That, having regard to paragraph 8(2)(c) of the *Privacy Act*, the Solicitor General cause to be laid before an *in camera* meeting of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General unexpurgated copies of the report by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning inmates Foulston and Crews; and the related documents released by the A/Commissioner of Corrections and the Chairman of the National Parole Board, under section 8(2)(M) of the *Privacy Act* and

LE JEUDI 18 MARS 1993
(112)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 10 h 10, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; Douglas Fee remplace Blaine Thacker; George Rideout remplace Tom Wappel.

Autre député présent: Derek Lee.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Le Comité délibère de ses travaux futurs.

À 10 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 23 MARS 1993
(113)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 10 h 05, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Jacques Tétreault, Blaine Thacker et Tom Wappel.

Membre suppléant présent: Derek Lee remplace Russell MacLellan.

Autre député présent: Douglas Fee.

Sénateur présent: L'honorable sénateur Earl Hastings.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Témoins: Aubrey Rogerville, psychologue. David Riffel, représentant régional, Institut de la fonction publique du Canada.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la version intégrale du rapport de Gil Rhodes remis au Service correctionnel du Canada, concernant Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, en liberté sous condition, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 novembre 1992, fascicule nº 71*).

Il est convenu à l'unanimité,—En application de l'alinéa 8(2)c) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, que le Solliciteur général dépose devant le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général réuni à huis clos, la version intégrale du rapport de Gil Rhodes portant sur les détenus Crews et Foulston, en liberté sous condition, le 25 juin 1990, à Edmondon (Alberta); de même que les autres documents préparés par le commissaire correctionnel intérimaire et le président de la Commission des libérations conditionnelles, suivant le paragraphe 8(2)(M) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*;

That, the *in camera* meeting of the Committee take place with all the procedural protections normally accorded to an *in camera* meeting, including a ban on the publication of the proceedings of the Committee and on the disclosure of any information contained in the said report which may be protected from disclosure under either *The Access to Information Act* or *The Privacy Act*.

Aubrey Rogerville made an opening statement and with David Riffel answered questions.

At 10:55 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:25 o'clock a.m., the sitting resumed.

At 12:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Que la réunion se déroule selon la procédure habituelle des réunions à huis clos, dont l'interdiction de publier les délibérations et de divulguer toute information contenue dans le rapport, laquelle pourrait relever soit de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Aubrey Rogerville fait un exposé puis, lui et David Riffel répondent aux questions.

À 10 h 55, la séance est suspendue.

À 11 h 25, la séance reprend.

À 12 h 40 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, MARCH 25, 1993
(114)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 10:08 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker and Tom Wappel.

Other Members present: Douglas Fee and Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Witnesses: From the National Parole Board: Fred Gibson, Chairman. *From Correctional Service Canada:* Willie Gibbs, Senior Deputy Commissioner.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the uncensored and unexpurgated version of the Report to Correctional Service Canada by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning offenders Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 26, 1992, Issue No. 71*).

Fred Gibson made an opening statement and with Willie Gibbs answered questions.

At 11:50 o'clock a.m., the Committee considered its future business.

At 12:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE JEUDI 25 MARS 1993
(114)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 10 h 08, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker et Tom Wappel.

Autres députés présents: Douglas Fee et Derek Lee.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Témoins: De la Commission nationale des libérations conditionnelles: Fred Gibson, président. *Du Service correctionnel du Canada:* Willie Gibbs, sous–commissaire principal.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la version intégrale du rapport de Gil Rhodes remis au Service correctionnel du Canada, concernant Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, en liberté sous condition, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta) (*voir les Procès–verbaux et témoignages du jeudi 26 novembre 1992, fascicule nº 71*).

Fred Gibson fait un exposé puis, avec Willie Gibbs, répond aux questions.

À 11 h 50, le Comité délibère de ses travaux futurs.

À 12 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

TUESDAY, MARCH 30, 1993
(116)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 12:10 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Carole Jacques, Russell MacLellan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Scott Thorkelson, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell and Douglas Fee for Carole Jacques.

LE MARDI 30 MARS 1993
(116)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 12 h 10, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Carole Jacques, Russell MacLellan, Jacques Tétreault, Blaine Thacker, Scott Thorkelson, Ian Waddell et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Other Member present: Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the uncensored and unexpurgated version of the Report to Correctional Service Canada by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning offenders Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 26, 1992, Issue No. 71*).

The Committee considered options for a Draft Report.

At 1:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

MONDAY, APRIL 19, 1993
(118)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 3:30 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Douglas Fee, Bob Horner and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell and Derek Lee for Russell MacLellan.

Other Member present: Blaine Thacker.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee resumed consideration of the uncensored and unexpurgated version of the Report to Correctional Service Canada by Mr. Gil Rhodes concerning Offenders on Conditional Release, Edmonton, Alberta, June 25, 1990, concerning offenders Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston. (*See Minutes of Proceedings and Evidence, dated Thursday, November 26, 1992, Issue No. 71*).

The Committee considered its Draft Report.

After debate, it was agreed, — That the Draft Report on the uncensored version of the Report on the Conditional Release of Offenders Jerry Claude Crews and Albert Allan Foulston and other Matters Relating to Conditional Release, Sentencing and Dangerous Offenders as amended, be concurred in.

It was agreed, — That the Committee request that the Government provide a comprehensive response to its Report in accordance with Standing Order 109.

ORDERED, — That the Chairman table the Report as the Fourteenth Report to the House.

At 4:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Autre député présent: Derek Lee.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la version intégrale du rapport de Gil Rhodes remis au Service correctionnel du Canada, concernant Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, en liberté sous condition, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 novembre 1992, fascicule nº 71*).

Le Comité examine différentes options en vue de rédiger son rapport.

À 13 h 40, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 19 AVRIL 1993
(118)

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général se réunit à huis clos à 15 h 30, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Douglas Fee, Bob Horner et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; Derek Lee remplace Russell MacLellan.

Autre député présent: Blaine Thacker.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'examen de la version intégrale du rapport de Gil Rhodes remis au Service correctionnel du Canada, concernant Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, en liberté sous condition, le 25 juin 1990, à Edmonton (Alberta) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 26 novembre 1992, fascicule nº 71*).

Le Comité examine son projet de rapport.

Il est convenu, — Que soit adopté le projet de rapport, modifié, portant sur la mise en liberté sous condition des détenus Jerry Claude Crews et Albert Allan Foulston, et sur d'autres questions ayant trait à la mise en liberté sous condition, la détermination de la peine et aux délinquants dangereux.

Il est convenu, — Que le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à son rapport.

IL EST CONVENU, — Que le président présente le rapport, le quatorzième du Comité, à la Chambre

À 16 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

Tuesday, March 23, 1993

Aubrey Rogerville, Psychologist.

David Riffel, Regional Representative, The Professional Institute of the Public Service of Canada.

Thursday, March 25, 1993

From the National Parole Board:

Fred Gibson, Chairman.

From Correctional Service Canada:

Willie Gibbs, Senior Deputy Commissioner.

TÉMOINS

Le mardi 23 mars 1993

Aubrey Rogerville, psychologue.

David Riffel, représentant régional, L'Institut professionnel de la fonction publique du Canada.

Le mardi 25 mars 1993

De la Commission nationale des libérations conditionnelles:

Fred Gibson, président.

Du Service correctionnel Canada:

Willie Gibbs, sous–commissaire principal.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 89

Tuesday, March 30, 1993
Wednesday, March 31, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 89

Le mardi 30 mars 1993
Le mercredi 31 mars 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès–verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Tuesday, March 30, 1993

Order of Reference of February 12, 1993: *1993 Proposals for a Miscellaneous Statute Law Amendment Act.*

INCLUDING:

THE THIRTEENTH REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, March 31, 1993

Pursuant to Standing Order 108(2), consideration of the Inmate Pay System

APPEARING:

Honourable Doug Lewis,
Solicitor General of Canada

CONCERNANT:

Le mardi 30 mars 1993

Ordre de renvoi du 12 février 1993: *Propositions de 1993 visant la préparation d'une loi corrective*

Y COMPRIS:

LE TREIZIÈME RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 31 mars 1993

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, l'examen du système de paye des détenus

COMPARAÎT:

L'honorable Doug Lewis,
Solliciteur général du Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 30 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty–fourth Parliament,
1991–92–93

Troisième session de la trente–quatrième législature,
1991–1992–1993

25529—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice–Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice–président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Carole Jacques
Russell MacLellan
Blaine Thacker
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of Friday, February 12, 1993.

Mr. Langlois, for Mr. Blais, a Member of the Queen's Privy Council, laid upon the Table, — Document entitled: "Proposals to correct certain anomalies, inconsistencies, archaisms and errors in the Statutes of Canada, to deal with other matters of a non-controversial and uncomplicated nature in those Statutes and to repeal certain provisions of those Statutes that have expired or lapsed or otherwise ceased to have effect". — Sessional Paper No. 343-4/36.

By unanimous consent, the document was referred to the Standing Committee of Justice and Solicitor General.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du vendredi 12 février 1993.

M. Langlois, au nom de M. Blais, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau, — Document intitulé: «Propositions visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement». — Document parlementaire nº 343-4/36.

Du consentement unanime, le document est renvoyé au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, April 1, 1993

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

In accordance with its Order of Reference dated Friday, February 12, 1993, your Committee has considered the document entitled: "Proposals to correct certain anomalies, inconsistencies, archaisms and errors in the Statutes of Canada, to deal with other matters of a non–controversial and uncomplicated nature therein and to repeal certain provisions thereof that have expired or lapsed or otherwise ceased to have effect", and has agreed to report it without amendment.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General (*Issue No. 89, which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 1er avril 1993

Le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Conformément à son Ordre de renvoi daté du vendredi 12 février 1993, votre Comité a considéré le document intitulé «Propositions visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par la caducité ou autrement», et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès–verbaux et témoignages pertinents du Comité permanent de la justice et du Solliciteur général (*fascicule nº 89, incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

ROBERT HORNER,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 30, 1993
(115)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 10:12 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker and Tom Wappel.

Acting Member present: Douglas Fee for Carole Jacques.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Mollie Dunsmuir, Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Justice: Louise Faille, Legislative Counsel, Legislation Section; Ken Chutskoff, Legislative Counsel, Legislation Section; Henry Molot, Senior General Counsel.

The Order of Reference of February 12, 1993 being read as follows:

Ordered, — That the document entitled: "Proposals to correct certain anomalies, inconsistencies, archaisms and errors in the Statutes of Canada, to deal with other matters of a non-controversial and uncomplicated nature in those Statutes and to repeal certain provisions of those Statutes that have expired or lapsed or otherwise ceased to have effect" — Sessional Paper No. 343–4/36, be referred to the Standing Committee on Justice and the Solicitor General.

Louise Faille made an opening statement and with Ken Chutskoff and Henry Molot, answered questions.

It was agreed, — That the *1993 Proposals for a Miscellaneous Statute Law Amendment Act*, be concurred in, without amendment.

Ordered, — That the Chairman table the Report as the Thirteenth Report to the House.

At 10:31 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, MARCH 31, 1993
(117)

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met *in camera* at 4:48 o'clock p.m. this day, in Room 306, West Block, the Acting Chairman, Derek Blackburn, presiding.

Members of the Committee present: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker and Tom Wappel.

Acting Member present: Derek Blackburn for Ian Waddell.

Other Members present: Douglas Fee, Derek Lee and Monique B. Tardif.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 30 MARS 1993
(115)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 10 h 12, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker et Tom Wappell.

Membre suppléant présent: Douglas Fee remplace Carole Jacques.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Mollie Dunsmuir, Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Témoins: Du ministère de la Justice: Louise Faille, conseillère législative, Section de la législation; Ken Chutskoff, conseiller législatif, Section de la législation; Henry Molot, conseiller juridique principal.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du 12 février 1993:

Il est ordonné, — Que le document intitulé: «Propositions visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les lois du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement» — Document parlementaire nº 343–4/36, soit renvoyé au Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Louise Faille fait un exposé puis, avec Ken Chutskoff et Henry Molot, répond aux questions.

Il est convenu, — Que le document intitulé *Propositions de 1993 visant la préparation d'une loi corrective*, soit adopté, sans amendement.

Il est ordonné, — Que le président présente le rapport à la Chambre (Treizième rapport).

À 10 h 31, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 31 MARS 1993
(117)

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à huis clos à 16 h 48, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Derek Blackburn (*président suppléant*).

Membres du Comité présents: Bob Horner, Russell MacLellan, Blaine Thacker et Tom Wappell.

Membre suppléant présent: Derek Blackburn remplace Ian Waddell.

Autres députés présents: Douglas Fee, Derek Lee et Monique B. Tardif.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Marilyn Pilon, Research Officer.

Appearing: The Honourable Doug Lewis, Solicitor General of Canada.

Witness: From Correctional Service Canada: Willie Gibbs, Senior Deputy Commissioner.

Pursuant to Standing Order 108(2), the Committee considered the Inmate Pay System.

The Solicitor General made an opening statement and with Willie Gibbs, answered questions.

At 5:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

Aussi présente: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Marilyn Pilon, attachée de recherche.

Comparaît: L'honorable Doug Lewis, solliciteur général du Canada.

Témoin: Du Service correctionnel du Canada: Willie Gibbs, sous–commissaire principal.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité examine le système de paye des détenus.

Le solliciteur général fait une déclaration et, avec Willie Gibbs, répond aux questions.

À 17 h 03,le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 30, 1993

• 1013

The Chairman: Order.

We don't have a quorum to submit a report and a vote has not been called as yet; however, we do have a quorum to hear witnesses.

The order of reference of February 12, 1993 reads:

Proposals to correct certain anomalies, inconsistencies, archaisms and errors in the Statutes of Canada, to deal with other matters of non–controversial and uncomplicated nature in those Statutes and to repeal certain provisions of those Statutes that have expired or lapsed or otherwise ceased to have effect.

As we know, the Senate committee has already held hearings on this matter and has, I understand, objected to one provision. Is that correct?

Our witnesses today are Louise Faille, Legislative Counsel, Legislative Section, and Ken Chutskoff, Legislative Counsel.

Would you introduce the two others who are with you, please?

Ms Louise Faille (Legislative Counsel, Legislative Section, Department of Justice): With me is Mr. Mulot, who will be representing for the amendments to the Federal Court Act. Amendments were made to the Emergencies Act and the Energy Monitoring Act that were consequential to the amendment to the Federal Court Act that were accepted by the Senate committee. Also with me is Mr. Daniel Ricard, for the Environmental Assessment Act, if you have any questions on that.

The Chairman: I suppose that for you people, who work with this type of legislation all the time, these are very easy to understand. They're a little bit more difficult for the lawyers on this committee, and they're very difficult for the chairman of this committee, who has no legal background.

• 1015

Do you wish to make an opening statement?

Ms Faille: Yes, I do.

Les propositions figurant dans l'avant–projet de loi corrective 1993 constituent le septième ensemble de propositions de ce genre depuis la mise en oeuvre, en 1975, du Programme de correction des lois. C'est un programme qui permet d'apporter des modifications mineures à un ensemble de lois fédérales sans qu'il faille attendre la révision au fond de telle ou telle d'entre elles.

C'est la Section de la législation du ministère de la Justice qui est chargée de recevoir les propositions, de les étudier et de rédiger à partir de celles–ci un document visant à corriger des anomalies, des contradictions, des archaïsmes ou des erreurs

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 30 mars 1993

Le président: La séance est ouverte.

Nous n'avons pas le quorum voulu pour soumettre un rapport, et le vote n'a pas encore eu lieu; toutefois, nous avons le quorum voulu pour entendre des témoins.

Je donne lecture de l'ordre de renvoi du 12 février 1993.

Propositions visant à corriger des anomalies, incompatibilités, archaïsmes et erreurs dans les loi du Canada, à y effectuer d'autres modifications mineures et non controversables ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet par caducité ou autrement.

Comme nous le savons, le comité du Sénat a déjà tenu des audiences sur cette question et s'est opposé, je crois, à une disposition. Est–ce exact?

Nos témoins aujourd'hui sont Louise Faille, conseiller législatif, Section de la législation, et Ken Chutskoff, conseiller législatif.

Auriez–vous l'obligeance de nous présenter les deux autres personnes qui vous accompagnent?

Mme Louise Faille (conseiller législatif, Section de la législation, ministère de la Justice): Je suis accompagnée de M. Mulot, qui vous expliquera les modifications à la Loi sur la Cour fédérale. Des modifications ont été apportées à la Loi sur les mesures d'urgence et à la Loi sur la surveillance du secteur énergétique en conséquence de la modification à la Loi sur la Cour fédérale qui a été acceptée par le comité du Sénat. Je suis également accompagnée de M. Daniel Ricard, qui répondra aux questions que vous pourriez avoir sur la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Le président: J'imagine que pour vous, qui consacrez tout votre temps à ce genre de lois, toutes ces modifications se comprennent très aisément. Les avocats qui siègent au comité ont un peu plus de difficulté à les comprendre, et le président du comité, qui n'a aucune formation juridique, les trouve très difficiles à comprendre.

Désirez–vous faire une allocution d'ouverture?

Mme Faille: Oui.

The proposals contained in the law amendment draft bill of 1993 constitute the seventh set of proposals of the kind since the implementation of the Miscellaneous Statute Law Amendment Program in 1975. This program permits minor amendments to be made to a number of federal statutes without having to wait for particular statutes to be opened up for amendments of a more substantial nature.

It is the Legislation Section of the Department of Justice that is responsible for receiving and reviewing proposals and preparing the document which will correct certain anomalies, inconsistencies, archaisms and errors in the Statutes of Canada,

[*Text*]

relevés dans les lois fédérales, à apporter à ces lois d'autres modifications mineures, ainsi qu'à y abroger certaines dispositions ayant cessé d'avoir effet pour cause de caducité ou toute autre cause. Dans la Section, je suis chargée de coordonner les activités de ce programme pour la loi corrective de 1993.

Pour que la Section prenne en considération, lors de leur examen préliminaire, les propositions susceptibles de figurer dans le document proposé au Parlement, il faut qu'elles soient conformes aux critères suivants: ne pas être controversables, ne pas comporter de dépenses de fonds publics, ne pas porter atteinte aux droits de la personne et ne pas créer d'infraction ni assujettir une nouvelle catégorie de justiciables à une infraction déjà existante.

After the parliamentary committees have examined the proposals, the ones that have been approved are reprinted in the form of a bill. The passage of the bill has always been speedy, given the usual understanding that the bill will receive all three readings in the House without debate.

As you have said, the Senate has already approved the proposals with the exception of subsection 70(3), which was an amendment to subsection 28(1) of the Federal Court Act.

Before we start, we would like to make two small changes to clause 112 of the proposals. It concerns an amendment to paragraph 7(1)(f) of the Small Business Loans Act. During the course of the drafting there was a typo on line 28. The word ''of'' before the word ''impending'' should be replaced by ''or''. The second amendment would be on line 39, where after the word ''or'' we would put in ''of'' in order to establish the link between the words ''any specified term'' and the words ''any agreement''. It would be ''any specified term of the loan or of any agreement''. Those are minor corrections.

My colleague Ken Chutskoff was responsible for the drafting of the English version. I was responsible for the coordination and the drafting of the French version of the act. We're ready to answer any questions you may have concerning any of the other proposals.

The Chairman: Mr. Thacker.

Mr. Thacker (Lethbridge): I would like to thank the officials for an excellent job once again. I went through it a few days ago and I came up with only one, which was clause 70, to which you referred. I remember the earlier bill, where we had a very substantial debate. I see Mr. Mulot smiling. We went through this in quite some detail.

Just off the top of my head, this doesn't seem like a technical amendment. This seems like a substantive amendment. I wonder if you could fill us in on that, because I have some grave reservations as to whether it should go to the Court of Appeal.

Ms Faille: In the miscellaneous statute program there can be substantive amendments as long as they're not controversial and they do not affect the rights of the individual. In this case we considered that it was not controversial. The Senate might have considered that it was, and they refused the proposal at that point.

[*Translation*]

make other minor amendments to these Statutes, as well as repeal certain provisions of those Statutes that have expired or lapsed or otherwise ceased to have effect. Within the section, I am in charge of coordinating the activities of this program for the Law Amendment Bill of 1993.

For the Legislation Section to determine, in its preliminary review, whether a proposal is included in the document tabled in Parliament, the proposal must conform to the following criteria: not be controversial, not involve the spending of public funds, not prejudicially affect the rights of persons and not create a new offense or subject a new class of persons to an existing offense.

Après examen des propositions par les comités parlementaires, celles qui sont approuvées sont réimprimées sous forme de projet de loi. L'adoption du projet de loi se fait toujours rapidement, car il est d'usage que le projet franchisse sans débat ni délai les étapes des trois lectures à la Chambre.

Vous l'avez dit, le Sénat a déjà approuvé les propositions, à l'exception du paragraphe 70(3), qui modifie le paragraphe 28(1) de la Loi sur la Cour fédérale.

Avant de commencer, nous aimerions apporter deux changements mineurs à l'article 112 des propositions. Il s'agit d'une modification à l'alinéa 7(1)f) de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Une erreur de typographie s'est glissée à la ligne 28 au cours de la rédaction. Dans le texte anglais, le mot «of» avant le mot «impending» devrait être remplacé par «or». La seconde modification sera apportée à la ligne 39 du texte anglais, où, après le mot «or», nous mettrions le mot «of» afin d'établir le lien entre les termes «any specified term» et «any agreement». Le texte anglais se lirait ainsi: «any specified term of the loan or of any agreement». Ce sont des corrections mineures.

Mon collègue, Ken Chutskoff, était responsable de la rédaction de la version anglaise. J'étais responsable de la coordination du projet et de la rédaction de la version française de la loi. Nous sommes disposés à répondre aux questions que vous pourriez avoir sur toutes les autres propositions.

Le président: Monsieur Thacker.

M. Thacker (Lethbridge): Je tiens à remercier les fonctionnaires pour l'excellente besogne qu'ils ont abattue une fois de plus. J'ai lu le texte il y a quelques jours, et une seule chose a retenu mon attention; c'était l'article 70, dont vous avez parlé. Je me rappelle le projet de loi original, qui avait donné lieu à un long débat. Je vois M. Mulot sourire. Nous avions examiné ce projet de loi à la loupe.

A première vue, comme ça, cela ne me semble pas être une simple modification de forme. Cela ressemble davantage à une modification de fond. Pouvez–vous m'expliquer de quoi il s'agit? J'ai de graves réserves sur la question de savoir s'il faut s'adresser à la Cour d'appel.

Mme Faille: Le programme de correction des lois permet de proposer des modifications de fond à la condition qu'elles ne soient pas controversables et qu'elles ne portent pas atteinte aux droits de la personne. Dans ce cas–ci, nous avons considéré que la proposition n'était pas controversable. Le Sénat en a jugé autrement et a repoussé la proposition.

[*Texte*]

• 1020

We had considered it because it also enhanced the rights of the individual by permitting them a recourse. Therefore we accepted them and submitted them to the committees.

Mr. Thacker: But I think the principle we adopted when we were amending it before was that if the tribunal was composed of one or more judges, then it would be appropriate for it to go to the the Court of Appeal; but where they weren't judges there, it should go through the regular Trial Division.

Are the assessors under part V of the Emergencies Act or under the Energy Supplies Emergency Act judges?

Ms Faille: Since he's the expert on the amendments that were proposed for the Federal Court Act, I would prefer that Mr. Mulot answer these questions.

Mr. Henry Mulot (Senior General Counsel, Department of Justice): They are judges.

To use the Emergencies Act as an example, subsection 50(1) provides that the Governor in Council shall, from among the judges of the Federal Court of Canada, appoint an assessor and such number of deputy assessors as the Governor in Council considers necessary, etc. So the assessors who would have been added to the section 28 list would be judges of the Federal Court, yes.

Mr. Thacker: Did the Senate still object to this?

Mr. Mulot: Yes.

Mr. Thacker: Is that right? What was their rationale for that? I thought the principles we had agreed to when we were running that earlier bill through three or four years ago were quite clear.

Mr. Mulot: They pointed back to a submission made to this committee by the Law Reform Commission of Canada at the time when the Federal Court Act amendments were being considered, in which opposition was taken to the split between 18 and 28; in other words, having two sets of tribunals.

Senator Neiman was concerned about whether a tribunal going to the Court of Appeal or the Trial Division was something substantive. It still required a judgment in a sense, even though we had some unwritten principles that guided us. Therefore, making that choice was a substantive matter, which also, as she indicated, might have some negative effect on the rights of the individuals, because if the individual had to go to the Trial Division, they would have an extra right of appeal to the Court of Appeal. In any event, she objected to the inclusion of that particular clause.

Mr. Thacker: I think that concludes it. Unless there's unanimity, you will not put it in the bill.

Mr. Mulot: That's right.

Mr. Thacker: So it's your proposal to withdraw clause 70, then—

Ms Faille: Yes.

The Chairman: In the actual bill?

[*Traduction*]

Nous avons considéré cette proposition également parce que le recours qu'elle prévoit se trouve à rehausser les droits de la personne. C'est pourquoi nous l'avons acceptée et soumise au comité.

M. Thacker: Mais je crois que le principe que nous avons adopté lorsque nous avons modifié la loi la première fois était que si le tribunal était composé d'un ou de plusieurs juges, on serait alors en droit de s'adresser à la Cour d'appel; mais si aucun juge ne siège à ce tribunal, l'on devrait s'adresser à la Division de première instance.

Les appréciateurs nommés en vertu de la parti V de la Loi sur les mesures d'urgence ou en vertu de la Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie sont-ils des juges?

Mme Faille: Je préfère que M. Mulot réponde à ces questions, étant donné qu'il est l'expert pour ce qui est des modifications que nous proposons à la Loi sur la Cour fédérale.

M. Henry Mulot (conseiller juridique principal, ministère de la Justice): Ce sont des juges.

Pour prendre l'exemple de la Loi sur les mesures d'urgence, le paragraphe 50(1) autorise le gouverneur en conseil à nommer un appréciateur et autant d'appréciateurs adjoints que le gouverneur en conseil juge nécessaire, etc., parmi les juges de la Cour fédérale du Canada. Donc, les appréciateurs que l'on ajouterait à la liste de l'article 28 seraient des juges de la Cour fédérale, oui.

M. Thacker: Le Sénat s'y est tout de même opposé?

M. Mulot: Oui.

M. Thacker: C'est vrai? Pour quelle raison? Je croyais que les principes que nous avions adoptés lorsque nous avons examiné la version antérieure de ce projet de loi il y a trois ou quatre ans étaient très clairs.

M. Mulot: Le Sénat a cité un argument figurant dans un mémoire présenté à votre comité par la Commission de réforme du droit du Canada au moment où l'on a étudié les modifications à la Loi sur la Cour fédérale, où l'on s'était opposé à la séparation des articles 18 et 28; autrement dit, à l'établissement de deux tribunaux distincts.

Le sénateur Neiman était d'avis qu'on apportait une modification de fond si le tribunal relevait de la Cour d'appel ou de la Division de première instance. Dans un sens, nous étions tenus de nous appuyer sur la jurisprudence, même si nous étions guidés par des principes tacitement admis. C'est pourquoi on se trouvait à apporter une modification de fond qui, également, comme elle l'a dit, pourrait avoir un effet négatif sur les droits de la personne, parce que si la personne doit s'adresser à la Division de première instance, elle conservera un droit supplémentaire d'appel à la Cour d'appel. De toute manière, elle s'est opposée à l'adjonction de cette disposition particulière.

M. Thacker: Je crois que cela clôt le débat. À moins qu'il n'y ait unanimité, vous n'ajouterez pas cette disposition au projet de loi.

M. Mulot: C'est exact.

M. Thacker: Vous proposez donc de retrancher l'article 70, alors. . .

Mme Faille: Oui.

Le président: Vous parlez du projet de loi lui-même?

[*Text*]

Mr. Mulot: Because Senator Neiman asked this question, I undertook to go back to the department as to whether or not any amendments to the Federal Court Act are being planned onto which this amendment to section 28 of the Federal Court Act could be tacked.

Mr. Thacker: If this comes out, then we shall be faced with the situation that the Federal Court trial judge will make an assessment; if somebody's unhappy, it will then go to the Trial Division of the Federal Court and it will be judged by his or her peers at the same court level rather than one court up.

Mr. Mulot: That's assuming it's a Federal Court trial judge who has been appointed the assessor as opposed to a Federal Court of Appeal judge who has been appointed as assessor.

Mr. Thacker: That would happen?

Mr. Mulot: It just says from amongst judges of the Federal Court of Canada.

Mr. Thacker: Then we could be faced with perhaps an even more ludicrous situation, where a Court of Appeal judge is the assessor and makes a decision and that appeal goes to the Trial Division.

Mr. Mulot: One hopes the Federal Court Act will be amended before there's ever a need for an emergency declaration to be made under either of these statutes.

Mr. Thacker: Yes, okay.

Mr. Chairman, I think the principle we came down to when we ran that other bill through, that if a judge is on the tribunal it should go to the Court of Appeal, is still a good principle to follow, particularly in this case, where it will be a Federal Court judge who's the assessor.

The Chairman: Yes.

Mr. Thacker: So I wouldn't object to this clause based on the explanation officials have given us, if they can convince the Senate to change its mind, or her mind.

Mr. Mulot: Well, we did try.

The Chairman: There's no sex in the language. I see that has been changed in clause 71.

Mr. Thacker: Out of that, Mr. Chairman, I have no further questions.

• 1025

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): I think it's great. I have no problems at all.

The Chairman: This is my fourth time going through this type of thing and, believe me, you do such fine work that no one can question it.

If we have nothing further, should we go and vote?

Mr. Thacker: I guess we can't vote here. We have to have a quorum.

[*Translation*]

M. Mulot: Étant donné que le sénateur Neiman a posé la question, j'ai cru comprendre qu'il fallait retourner au ministère pour savoir si l'on projetait d'apporter des modifications à la Loi sur la Cour fédérale et si l'on pouvait greffer cette proposition à la modification de l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale.

M. Thacker: Si cette modification est adoptée, on se retrouvera devant une situation où le juge de première instance de la Cour fédérale deviendra appréciateur; si l'on conteste son jugement, l'on pourra s'adresser à la Division de première instance de la Cour fédérale, et ce seront les pairs de ce même juge qui rendront une décision plutôt que ceux de la cour supérieure.

M. Mulot: C'est si l'on admet l'hypothèse que c'est un juge de la Division de première instance de la Cour fédérale qui a été nommé appréciateur, par opposition à un juge de la Cour d'appel fédérale qui aura été nommé appréciateur.

M. Thacker: Est–ce possible?

M. Mulot: On dit seulement que les appréciateurs seront choisis parmi les juges de la Cour fédérale du Canada.

M. Thacker: On pourrait se retrouver devant une situation encore plus curieuse, où un juge de la Cour d'appel deviendrait appréciateur et rendrait un jugement qui pourrait être porté en appel à la Division de première instance.

M. Mulot: On espère que la Loi sur la Cour fédérale sera modifiée avant qu'on ait besoin de faire une déclaration d'urgence en vertu de l'une de ces lois.

M. Thacker: Oui, d'accord.

Monsieur le président, je crois que le principe dont nous avions convenu lorsque nous avons étudié l'autre projet de loi, c'était que si un juge siège au tribunal, l'on devrait recourir à la Cour d'appel, et c'est un principe qu'il convient de conserver, particulièrement dans ce cas, où l'appréciateur sera un juge de la Cour fédérale.

Le président: Oui.

M. Thacker: Ayant entendu l'explication des fonctionnaires, je ne m'opposerai pas à cet article s'ils peuvent convaincre le Sénat de changer d'avis.

M. Mulot: Eh bien, nous avons essayé.

Le président: Le libellé n'est pas sexiste. Je vois qu'on a apporté la modification voulue à l'article 71.

M. Thacker: À part cela, monsieur le président, je n'ai aucune autre question.

M. MacLellan (Cap–Breton—The Sydneys): Je crois que c'est très bien. Je n'ai aucune objection.

Le président: C'est la quatrième fois que j'étudie ce genre de projet de loi, et, croyez–moi, vous faites du si bon travail que personne ne trouve à y redire.

Si nous n'avons pas d'autres questions, nous pouvons peut–être passer au vote?

M. Thacker: Je ne crois pas que nous puissions voter maintenant. Il faut avoir un quorum.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Wappel will be here in five minutes, but knowing him, I'm convinced he will have many questions.

Mr. Fee (Red Deer): Even with Mr. Wappel, does that give you a quorum, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Fee: So we include the chairman for that purpose?

The Chairman: Yes. At what time is the vote?

Mr. Fee: There is a 30–minute bell, I believe.

The Chairman: So we've lots of time.

Mr. MacLellan: Just out of curiosity, what were the changes to the Veterans' Benefit Act?

Ms Faille: I just want to check the proposal.

Mr. MacLellan: Section 9.

Ms Faille: Those are proposals 133 and 134?

Mr. MacLellan: No, 153.

Ms Faille: Just let me look at my notes.

My colleague Ken Chutskoff would like to answer that question, if he may.

Mr. Ken Chutskoff (Legislative Counsel, Legislation Section, Department of Justice): This particular provision applied the Veterans' Business and Professional Loans Act to members of the Canadian forces who served in the Korean War. The Veterans' Business and Professional Loans Act was itself repealed, making the reference in here redundant and the provision itself redundant, and therefore it's being repealed.

• 1030

The Chairman: Mr. Wappel having arrived, the motion is that the 1993 proposals for a miscellaneous statute law amendment act be concurred in.

Mr. MacLellan: Agreed.

Motion agreed to

The Chairman: The second motion is that the chairman table the report as the 13th report to the House.

Motion agreed to

The Chairman: Thank you very much for being here, and thank you for the work you're doing.

Ms Faille: Thank you very much.

The Chairman: This meeting stands adjourned.

[*Traduction*]

Le président: M. Wappel sera ici dans cinq minutes, mais le connaissant, j'ai la conviction qu'il aura beaucoup de questions.

M. Fee (Red Deer): Même si M. Wappel vient, aurons–nous le quorum, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Fee: Le vote du président compte–t–il dans un cas comme celui–là?

Le président: Oui. A quelle heure le vote a–t–il lieu?

M. Fee: Je crois qu'il s'agit d'une sonnerie de 30 minutes.

Le président: Nous avons donc beaucoup de temps.

M. MacLellan: Strictement par curiosité, quels changements avez–vous apportés à la Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants?

Mme Faille: Permettez–moi de relire la proposition.

M. MacLellan: L'article 9.

Mme Faille: Ce sont les propositions 133 et 134?

M. MacLellan: Non, la 153.

Mme Faille: Permettez–moi de consulter mes notes.

Mon collègue, Ken Chutskoff, aimerait répondre à cette question, si vous le permettez.

M. Ken Chutskoff (conseiller législatif, Section de la législation, ministère de la Justice): Cette disposition particulière vise à appliquer la Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants aux soldats canadiens qui ont fait la guerre de Corée. La Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants elle–même a été abrogée, ce qui rendait ce renvoi inutile, et la disposition elle–même aussi, et c'est pourquoi nous l'abrogeons.

Le président: M. Wappel est arrivé. La motion porte adoption des propositions de correction des lois de 1993.

M. MacLellan: Adopté.

La motion est adoptée

Le président: La seconde motion porte dépôt par le président du 13e rapport à la Chambre des communes.

La motion est adoptée

Le président: Je vous remercie beaucoup d'être venus ce matin, et je vous remercie pour le travail que vous faites.

Mme Faille: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

On Tuesday, March 30, 1993

From the Department of Justice:

Louise Faille, Legislative Counsel, Legislation Section;

Ken Chutskoff, Legislative Counsel, Legislation Section;

Henry Molot, Senior General Counsel.

On Wednesday, March 31, 1993

From Correctional Service Canada:

Willie Gibbs, Senior Deputy Commissioner.

TÉMOINS

Le mardi 30 mars 1993

Du ministère de la Justice:

Louise Faille, conseiller législatif, Section de la législation;

Ken Chutskoff, conseiller législatif, Section de la législation;

Henry Molot, conseiller juridique principal.

Le mercredi 31 mars 1993

Du Service correctionnel du Canada:

Willie Gibbs, Sous–commissaire principal.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

33

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 90

Tuesday, April 27, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 90

Le mardi 27 avril 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Order of Reference of Monday, May 11, 1992:

Four-year Review of the *Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, revised statutes of Canada, 1985, (formerly Bill C-15)

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992:

Examen de quatre ans de la *Loi Modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada, 1985, (anciennement le projet de loi C-15)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY 10 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25587—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Monday, May 11, 1992

By unanimous consent, it was ordered,—That pursuant to section 19 of *An Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, Revised Statutes of Canada, 1985, the Standing Committee on Justice and the Solicitor General be the committee to review the Act.

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du lundi 11 mai 1992

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, conformément au paragraphe 19 de la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada, 1985, le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général soit le comité chargé d'examiner la Loi.

ATTESTÉ

Le greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 27, 1993
(119)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 10:05 o'clock a.m. this day, in Room 536, Wellington Bldg., the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault and Tom Wappel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Witnesses: From the Institute for the Prevention of Child Abuse: Rix Rogers, Chief Executive Officer; Patricia Sibbald, Director of Professional Services. *From the Faculty of Law, Queen's University:* Professor Nick Bala.

The Order of Reference of Monday, May 11, 1992 being read as follows:

ORDERED, — That pursuant to section 19 of *An Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, Revised Statutes of Canada, 1985, the Standing Committee on Justice and Solicitor General be the committee to review the Act.

Rix Rogers and Patricia Sibbald from the Institute for the Prevention of Child Abuse each made an opening statement.

Professor Nick Bala, from the Faculty of Law, Queen's University, made an opening statement.

The witnesses answered questions.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 AVRIL 1993
(119)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 10 h 05, dans la salle 536 de l'immeuble Wellington, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault et Tom Wappel.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Témoins: De l'Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée: Rix Rogers, directeur général; Patricia Sibbald, directrice des services professionnels. *De la Faculté de droit, Université Queen's:* Pr Nick Bala.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992:

IL EST ORDONNÉ, — Que, conformément au paragraphe 19 de la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada (1985), le Comité permanent de la justice et du solliciteur général soit le comité chargé d'examiner la Loi.

Rix Rogers et Patricia Sibbald, de l'Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée, font chacun un exposé.

Le Pr Nick Bala, de la Faculté de droit de l'Université Queen's, fait un exposé.

Les témoins répondent aux questions.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, April 27, 1993

• 1009

The Chairman: I'd like to call this meeting to order, please.

Order of reference of Monday, May 11, 1992: four-year review of the act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act (Sexual Offences), chapter 19, 3rd supplement, Revised Statutes of Canada, 1985, which was formerly Bill C-15.

We have a panel of witnesses today: from the Institute for the Prevention of Child Abuse, Rix Rogers, the chief executive officer, and Patricia Sibbald, director of professional services; and from the Faculty of Law, Queen's University, Professor Nick Bala. Welcome.

• 1010

I think we will operate this meeting as a panel of witnesses. Perhaps both groups would like to make an opening statement and then we will proceed with questioning and dialogue. Possibly I should bring to your attention that the new panels behind you indicate the new coding. This is now a public meeting broadcast on the OASIS network. It is designated by the red panel. It should be noted the Parliamentary Press Gallery has access to OASIS FM audio service and will be able to record committee proceedings and to broadcast segments live, or on a delayed basis, or on commercial radio or television. So that is the new operation.

Welcome to our witnesses. Who wishes to proceed? Mr. Rogers, thank you very much.

Mr. Rix Rogers (Chief Executive Officer, Institute for the Prevention of Child Abuse): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee. First of all, I'd like to express appreciation from the Institute for the Prevention of Child Abuse for this opportunity to be with you this morning on this very significant and important matter. As well as welcoming my colleague with me, Patricia Sibbald, I would like to make a couple of opening comments and then ask Pat to highlight the brief we prepared for the committee's purpose.

To back up a little bit, my introduction to this area of concern really began in late 1987 just about the time the new proclamation was getting ready to unfold, which was January 1, 1988. I was serving as a special adviser to the Minister of National Health and Welfare related to the issues of child sexual abuse. From 1988 to 1989 I had the privilege of criss-crossing the country extensively to meet with some 1,600 persons in all walks of life around the issue of child sexual abuse and its impact.

During that period Bill C-15 was proclaimed and came into force. It became very clear to me in the process of consultations across the country just how important the court setting and the proceedings in criminal court were in relationship to this kind of victimization and their families.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 27 avril 1993

Le président: Je déclare la séance ouverte.

Ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992: examen de quatre ans de la Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada (infractions d'ordre sexuel) chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada, 1985 anciennement le projet de loi C-15.

Nous avons aujourd'hui un groupe de témoins: de l'Institut de la prévention de l'enfance maltraitée, Rix Rogers, président-directeur général, et Patricia Sibbald, directrice, département des services professionnels; et, de la faculté de droit de l'Université Queen's, le professeur Nick Bala. Bienvenue à vous tous.

Pour cette réunion, nous allons vous considérer comme un groupe de témoins experts. Les deux groupes souhaitent peut-être faire une déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux questions et au dialogue. Il convient je crois, d'attirer votre attention sur les nouveaux panneaux codés qui sont derrière vous. Cette réunion est une réunion publique transmise sur le réseau OASIS. C'est ce que signifie le panneau rouge. Il convient de noter que les membres de la Tribune et la Presse auront également accès à ce service de diffusion sur les ondes du réseau OASIS et qu'ils pourront enregistrer les délibérations des comités et en présenter des extraits en direct ou en différer sur les ondes de station commerciale de radio et de télévision. C'est là ce que j'avais à dire au sujet du nouveau système.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Qui voudrait commencer? Monsieur Rogers, je vous remercie.

M. Rix Rogers (Président directeur général, Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée): Je vous remercie, monsieur le président, membres du comité. Je tiens tout d'abord à vous dire que l'Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée est très heureux d'avoir l'occasion d'être ici ce matin pour traiter avec vous de cette question extrêmement importante. Je souhaite également la bienvenue à ma collègue Patricia Sibbald, qui m'accompagne. Je voudrais faire quelques observations préliminaires pour ensuite céder la parole à Pat, qui vous donnera les grandes lignes du mémoire que nous avons préparé pour le comité.

Je reviens tout d'abord en arrière pour vous dire que mon intérêt pour cette question remonte à la fin de 1987. C'était la période qui a précédé la proclamation de la nouvelle loi, le premier janvier 1988. J'agissais à titre de conseiller spécial auprès du ministre de la Santé et du Bien-être social en matière d'exploitation sexuelle des enfants. De 1988 à 1989, j'ai eu le privilège de sillonner le pays et de rencontrer quelque 1 600 personnes de toutes les couches de la société pour leur parler de l'exploitation sexuelle des enfants et de ses répercussions.

C'était justement la période de la proclamation et de l'entrée en vigueur du projet de loi C-15. Mes consultations dans les diverses régions du pays m'ont convaincu que la nature des délibérations du Tribunal criminel ainsi que son ambiance pouvaient accentuer la victimisation des enfants et de leurs familles.

[*Text*]

My perspective was that we had done a very good job in this country of ensuring that the rights of the accused are well provided for in our criminal court system. But people were struggling really to balance that off now with a process that provided for the rights of children particularly and victims in general to have the same kind of fair and due process in an adversarial court system.

I was struck by the enormous amount of energy expended by many professionals across the country who were engaged in dealing with these cases to try to effect a very fair and sensitive process so the expedition of these cases could be encouraged and in fact the system itself wouldn't be another undue violation or victimization of the people who were involved.

It was also clear to me in talking to children, their families and all the professionals concerned that when children are in a very safe and secure environment they are really much better able to tell their story in a reliable way and overall that this serves the purposes of justice very well. In retrospect, our assessment is that Bill C-15 seems to have made a very significant contribution to enabling children to participate more actively in the criminal justice process.

Since 1988 the institute has had a long history of tracking the activities and implementation of this bill. Fairly recently it completed a study of its implementation in eight Ontario communities for the Justice department where we were able to converge the sense of where we were. That report of course was presented in January this year.

• 1015

On the basis of the background activity, both personally and within the institute, the cumulative experience we've had has led to the preparation of the brief we prepared for this committee and represents a strong commitment on our part to see the components of that bill in the main part sustained and reinforced. We think they're very, very important.

If I may, I would like to call in Pat Sibbald to comment on the specifics of the brief and to highlight the salient points members might want to take cognizance of.

Ms Patricia Sibbald (Director, Professional Services, Institute for the Prevention of Child Abuse): Thank you, Rix. First of all, I'd like to echo Rix's sentiments in being asked to participate in this hearing. We believe it's a very important issue and have followed it closely since before the bill was proclaimed in 1988.

To me and I think to the institute as a whole, legislation in and of itself doesn't of course solve any problems. But I think legislation, as we say in our report, signals society's tolerance for any activity or any offence. As public awareness about the issue of child sexual abuse has grown and as survivors have come forth and talked about their experiences, first of all women survivor and more lately male survivors, I think we have begun to realize the extent of this problem.

[*Translation*]

D'après moi, nous avons très bien réussi à sauvegarder les droits des accusés mais il fallait maintenant en faire autant pour ceux des enfants en particulier et des victimes en général.

J'ai été frappé de voir à quel point des professionnels partout au pays déployaient une énergie considérable pour faire en sorte que le processus judiciaire soit juste et attentif à l'égard de leur clients et qu'ils ne viennent pas s'ajouter aux facteurs de victimisation des participants.

J'ai pu me convaincre également, en parlant à des enfants, à leurs familles, aux intervenants professionnels, du fait que les enfants sont beaucoup mieux en mesure de donner un compte rendu fiable de ce qui leur est arrivé lorsqu'ils se sentent en sécurité, ce qui, dans l'ensemble, sert très bien les intérêts de la justice. En rétrospective, donc, nous estimons que le projet de loi C-15 a largement contribué à une participation plus active des enfants au processus judiciaire.

Depuis 1988, l'Institut a suivi de très près la mise en oeuvre du projet de loi. Il a terminé récemment une étude de sa mise en oeuvre dans huit localités ontariennes pour le compte du ministère de la Justice. L'étude a permis de faire le point sur la question. Le rapport a été déposé en janvier dernier.

Compte tenu de mon expérience antérieure, à l'Institut et ailleurs, et de celle de mes collaborateurs, nous avons préparé à l'intention du comité un mémoire qui reflète notre volonté ferme de contribuer au maintien et au renforcement des grandes lignes de ce projet de loi. Nous estimons que cela est extrêmement important.

Je vais maintenant demander à Pat Sibbald de faire des observations sur certains aspects particuliers du mémoire et d'en faire ressortir les éléments clés pour la gouverne des membres du comité.

Mme Patricia Sibbald (Directrice, Département de services professionnels, Institut pour la prévention de l'enfant maltraitée): Merci, Rix. Tout d'abord, comme Rix, je tiens à vous dire à quel point nous sommes heureux d'avoir été invités à participer à ces audiences. Il s'agit d'une question qui, pour nous, est très importante et que nous suivions déjà de près avant la proclamation du projet de loi en 1988.

Selon moi et selon l'Institut, les lois ne règlent pas les problèmes. Cependant, toute mesure législative, comme nous l'affirmons dans notre rapport, indique le niveau de tolérance d'une société envers un problème où un délit. A mesure que le public devenait plus sensibilisé à la question de l'exploitation sexuelle des enfants et à mesure que des survivants, tout d'abord des femmes et, plus récemment des hommes, ont bien voulu faire connaître leurs expériences, je crois que nous avons commencé à nous rendre compte de l'ampleur du problème.

[*Texte*]

In putting down in legislation the fact that there are certain offences that pertain particularly to children and the help for children to testify in court, we are saying as a Canadian society as a whole we simply won't tolerate this matter any more. For this reason, and this reason alone, I would hope the provisions contained in what I call Bill C-15 will remain and in fact will be enhanced somewhat.

It's not been our experience either in the research or in the trainings we've conducted that there seems to be any adverse effect on the accused and we would certainly not want to see that happen. I think it's very, very important the rights of the accused be maintained and that we hold those very sacred. But at the same time I think it's important, as Rix just said and I would echo that again, that the rights of victims be recognized and supported.

At the same time, courts have generally been set up for adults and it's only recently we've begun to recognize children too have to have their say in courts and we begin to adapt the arena so they can come forth and talk about what's happened to them. The more we make that available to them, the more we're likely to arrive at the truth. I have say, not being a lawyer but I have to say, the end role of any court process must be to arrive at the truth.

So I think the bill and the provisions contained in it began to create this balance between the accused and the victim and between the adults and the child. I think it also signals or indicates the shift that's happening in society as society has begun to recognize and take hold of the seriousness of child sexual abuse.

I would like to see many of the evidentiary provisions contained in the bill extended to all child victims of violence and witnesses of violence. They pertain mainly to victims of child sexual abuse. But children who are abused physically, children who witness horrific domestic violence and other kinds of violence, should also have the protection the courts offer to children who are victims of child sexual abuse and to witnesses to that. So the institute would like to see an extension of these provisions beyond just the victims of sexual abuse.

• 1020

I won't go through our brief line by line. I understand that the process is to ask questions, so I might leave it at that. But let me just highlight what we believe are some of the more important aspects of the legislation.

First of all, I think the fact that corroboration is no longer required in the offence of child sexual abuses is very important because sexual abuse usually is in and of itself a secret affair and a private affair. There's seldom any witness to it, and in fact there's more often than not little physical evidence. So when we require material or concrete evidence that this has happened, we deny many children justice. So I think that has been a very important amendment.

[*Traduction*]

En codifiant dans la loi certaines infractions qui visent tout particulièrement les enfants et en prévoyant dans la loi des mesures qui permettent aux enfants de témoigner plus facilement devant les tribunaux, nous proclamons que la société canadienne dans son ensemble n'est plus disposée à accepter ce genre de comportement. C'est pour cette raison, cette seule raison, que j'espère que les dispositions contenues dans ce que j'appelle le projet de loi C-15 resteront en vigueur et même, qu'elles seront renforcées dans une certaine mesure.

D'après les résultats de nos recherches et de nos activités de formation, ces dispositions ne semblent pas avoir d'effets néfastes sur les accusés. Nous ne le souhaiterions certainement pas d'ailleurs. Il est extrêmement important de sauvegarder les droits de l'accusé et nous devons les considérer comme sacrés. Par contre, il est tout aussi important, comme l'a dit Rix, de reconnaître et de soutenir les droits des victimes.

Par ailleurs, les tribunaux ont été conçus, en règle générale, pour les adultes. Ce n'est que très récemment que nous avons commencé à reconnaître que les enfants ont également leur place dans les tribunaux et à adapter le contexte du tribunal pour qu'ils puissent s'y présenter et exposer ce qui leur est arrivé. Plus nous leur rendrons la chose possible, meilleures seront nos chances de trouver la vérité. Je ne suis pas avocate mais il me semble clair que la recherche de la vérité est la raison d'être de tout processus judiciaire.

J'estime donc que le projet de loi et ses dispositions nous rapprochent de l'équilibre souhaitable entre les droits de l'accusé et ceux de la victime, entre le droit de l'adulte et celui de l'enfant. La mesure est également un indice de l'évolution d'une société qui a commencé à prendre conscience du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants et de sa gravité.

Il serait souhaitable selon moi, que bon nombre des dispositions relatives aux moyens auxiliaires d'obtention de témoignages du projet de loi soient étendues à tous les enfants qui sont victimes ou témoins d'actes de violence. Ces dispositions visent essentiellement les victimes d'agression sexuelles. Cependant, les enfants qui font l'objet de sévices, qui sont témoins de scènes de violence domestique grave et d'autres actes de violence devraient également bénéficier de la protection que les tribunaux accordent aux enfants qui sont les victimes ou les témoins d'agressions sexuelles. L'Institut souhaite donc voir une extension de ces dispositions au-delà des seules victimes d'agressions sexuelles.

Je ne vais pas vous restituer notre mémoire en entier puisque, d'après ce que j'ai compris, il s'agit surtout pour nous de répondre aux questions que vous allez nous poser. Permettez-moi cependant d'attirer votre attention sur certains des aspects de la mesure législative qui, d'après nous, sont parmi les plus importants.

Tout d'abord, le fait que la corroboration n'est plus nécessaire en matière d'exploitation sexuelle des enfants est d'une grande importance puisque l'infraction a généralement un caractère secret et privé. En général, il n'y a aucun témoin et même, la plupart du temps, aucune preuve tangible. Ainsi, le fait d'exiger une preuve tangible ou concrète du délit peut constituer un déni de justice pour bien des enfants. La modification pertinente de la loi a donc été très importante.

[*Text*]

Secondly, the fact that children under 14 are not seen to be able to give consent I think is very important and I think that should be maintained. No matter how sophisticated our young teenagers would be, I think we have to see them still as children who are vulnerable, who are not mature enough to give consent to an act that is basically an adult act and that requires mutual consent. I think too often what appears to be consent is in fact a threat, coercion, or bribery.

Thirdly, the evidentiary aids: there is no doubt that the aids that make it easier for children to testify in court, although they may be flawed, are a very important aspect to the legislation. The videotaping provision, the possibility of introducing videotaped investigative interviews, probably is the most problematic of the provisions. That, as we outline in our report, is based on a number of factors, a lot of which have to do with the way interviews are conducted. But the fact of the matter is you very often capture the real emotional state of the child when you are able to videotape the disclosure, and the aspects of the disclosure should not be lost on the triers of fact, and I think this is important.

The possibility of being able to give testimony without having to face the accused I think is very important for a number of children. Now it doesn't mean that all children necessarily have to do this. Some children in fact like to be able to face the accused and talk about what's happened to them. But for other children it creates an atmosphere of fear and they're unable to really articulate what's happened to them. For this reason, I believe that children should be able to have the opportunity to present their evidence either from behind a screen or via closed circuit television in order to convey the facts as they recall them. So I think it's important that we maintain these. We may have to improve on them somewhat, but I think it's important that these aids be maintained.

We've also recommended that another provision be added to the legislation. That is that as soon as the full investigation has been completed, there be a pre-examination of the child with a judge and the defence council and all the trappings that are necessary to protect the rights of the accused. Also, that the child's testimony in cross-examination be videotaped and that this be used in lieu of the child's appearance. If the hearing is to be held up for a year or two, which often happens in our court system—and part of the reason for this is that the lengthy wait for children is extremely psychologically detrimental to them—if they could have their evidence heard and presented in a proper fashion as early on in the stage as possible we believe this would not only aid in the truth-finding function, but would certainly assist children in giving this evidence.

• 1025

Lastly, I would just like to comment on the offences that have been introduced, particularly the three offences that relate specifically to child sexual abuse, in clauses 151, 152 and 153. These are very important. The fact that we now have sexual

[*Translation*]

En deuxième lieu, le fait que les enfants de moins de 14 ans soient jugés incapables de consentir est très important et c'est une disposition qui doit être maintenue, à mon avis. Même les plus avancés parmi nos jeunes adolescents doivent être considérés comme des enfants qui sont vulnérables et qui n'ont pas la maturité voulue pour consentir à un acte qui correspond fondamentalement à l'état d'adulte et qui nécessite le consentement réciproque. Bien souvent, selon moi, ce qui semble être le consentement est plutôt le résultat de la menace, de la coercition, ou de la corruption.

Troisièmement, il est certain que les moyens auxiliaires d'obtenir des témoignages facilitent la comparution d'enfants comme témoins. Même s'ils sont imparfaits, ils constituent un aspect très important de la mesure législative. La disposition relative à l'enregistrement magnétoscopique des témoignages est probablement celle qui pose le plus de problèmes. Comme nous le signalons dans notre rapport, on peut attribuer cela à divers facteurs et, notamment, au déroulement des entrevues. Il n'en reste pas moins, cependant, que l'enregistrement magnétoscopique de la divulgation de l'enfant permet très souvent de capter son état émotif véritable, un aspect du témoignage dont ceux qui ont à considérer la preuve doivent évidemment tenir compte et qui me paraît important.

Pour certains enfants, la possibilité de pouvoir témoigner sans être confrontés à l'accusé est très importante. Cela ne s'applique pas nécessairement à tous les enfants. Certains enfants aiment même pouvoir parler de ce qui leur est arrivé en étant face à face avec l'accusé. Pour d'autres enfants toutefois, cela crée une ambiance de peur qui les empêche de s'exprimer clairement au sujet de ce qui leur est arrivé. Pour cette raison, j'estime que l'enfant doit pouvoir, s'il le souhaite, donner son témoignage soit en étant placé derrière un écran, soit par la télévision en circuit fermé, de manière à pouvoir expliquer les faits comme il s'en souvient. Je pense donc que les moyens auxiliaires d'obtenir des témoignages doivent être maintenus, même si certaines améliorations s'imposent.

Nous avons également recommandé qu'une autre disposition soit ajoutée à la loi. Nous proposons que, dès la fin de l'enquête, l'enfant soit soumis à un examen préalable auquel participeraient le juge et l'avocat de la défense, qui comporterait tous les éléments nécessaires pour protéger les droits de l'accusé. Nous proposons par ailleurs que le témoignage de l'enfant en contre-interrogatoire soit enregistré sur bande magnétoscopique et que l'enregistrement soit utilisé au lieu de faire comparaître l'enfant. Ainsi, si l'audience est retardée pour un an, ou deux, ce qui se produit souvent dans notre système judiciaire—et en raison notamment du fait qu'une longue attente peut occasionner un tort psychologique grave à l'enfant—il serait souhaitable que le témoignage de l'enfant soit entendu et présenté le plus tôt possible dans le processus, ce qui non seulement contribuerait à établir la vérité mais aiderait aussi l'enfant dans son témoignage.

Pour terminer, je vais parler des infractions qui ont été créées, surtout des trois dispositions portant spécifiquement sur les agressions sexuelles contre les enfants, à savoir les articles 151, 152 et 153, qui sont très importants. La criminalisation des

[*Texte*]

offences that identify that a sexual offence has been created against a child is important, particularly clause 151, regarding interference. It captures the preliminary or what we call grooming process of a perpetrator's role in beginning to sexually abuse a child. It's through the invitations to touch, the touching sexually, and so on, and the fact that it's no longer gender-specific that captures that part of the child abuse syndrome that is so very important to capture and which hadn't been captured previously.

I should say that in our research and in our experience we do not find a lot of, if any, resistance to the introduction of these new offences. What we do find is that they tend to use them in conjunction with sexual assault, which is seen to be a more serious offence.

I don't know how we can come to grips with that, but I think the offences that are specific to children are an important addition to the Criminal Code and I would certainly urge that we retain these.

The Chairman: Thank you very much.

Professor Nick Bala (Individual Presentation): As you indicated, I am here as an independent witness, although I support much of what the two previous speakers have said and my brief overlapped with much of what they said. But it also goes into some areas in a little more detail.

We have seen a great deal of progress on the issue of dealing with child sexual abuse in this country in the last five years, both in terms of law enforcement and prosecutions and in terms of services for victims and to a lesser extent for offenders. This progress has marked a fundamental change in societal attitudes and professional attitudes. But one of the consequences has been a tremendous increase in the reported incidence of child abuse and in the number of cases dealt with both by service providers and through the court system.

I think this increase reflects more reporting of the actual incidents of abuse that are going on now, as well as a lot of historical abuse that was going on, most notably situations such as the Mount Cashel case. But those kinds of cases are going on at an individual level all across the country and this situation is placing a great strain on our systems.

I hope and believe we will look back at this almost as an inflection point or turning point, in that as we prosecute more successfully, have more treatment for offenders, and have more social recognition, we will, I hope and believe, see a gradual decline in the reported incidents of child abuse. But it is a large challenge and we certainly have a long way to go before we see that decline.

It's important that we have law reform. Bill C-15 was a major piece of legislative reform. As I indicate in the brief, there are a number of areas where we need to see further reform. The law that is enacted by Parliament is certainly only a part of an overall social strategy for dealing with issues of child sexual abuse, but it's an important part, both symbolically and instrumentally. We need to recognize the limits of the law. I should say that I found the report of this committee on crime

[*Traduction*]

agressions sexuelles contre les enfants est un fait important et, en particulier, l'article 151 relatif aux attouchements. Cet article décrit les préliminaires, c'est-à-dire les circonstances dans lesquelles une personne commence à agresser sexuellement un enfant: l'invitation à toucher, les attouchements sexuels, etc; dans l'article, on ne précise plus le sexe des personnes concernées, ce qui est très important, car on corrige ainsi une lacune antérieure.

Je dois dire que d'après nos recherches et notre expérience, il n'existe pratiquement pas de résistance à l'insertion au Code criminel de ces nouvelles infractions. Nous constatons toutefois que l'on a tendance à les invoquer en même temps que l'agression sexuelle, qui est considérée comme une infraction plus grave.

J'ignore si nous pouvons régler ce problème, mais il est important d'ajouter au Code criminel des infractions spécifiquement relatives aux enfants, et je recommande fortement qu'elles soient retenues.

Le président: Merci beaucoup.

M. Nick Bala (professeur, à titre personnel): Comme vous l'avez mentionné, je comparais à titre de témoin indépendant, même si je partage la plupart des opinions exprimées par les deux témoins précédents et même s'il y a de nombreux recoupements entre mon témoignage et les leurs. Toutefois, dans certains domaines, je tiens à apporter un peu plus de détails.

Au cours des cinq dernières années, le Canada a réalisé des progrès considérables pour remédier aux agressions sexuelles contre les enfants, tant en matière d'application de la loi et de poursuites qu'en ce qui concerne les services aux victimes et, dans une moindre mesure, aux contrevenants. Il s'en est suivi un changement fondamental dans les attitudes sociales et professionnelles. Toutefois, l'une des conséquences de ce phénomène a été l'augmentation exponentielle du nombre de cas signalés d'agressions contre les enfants et des cas réglés tant par les prestataires de services que par les tribunaux.

À mon avis, cette augmentation découle du fait que l'on signale de plus en plus les cas actuels d'agression, mais aussi de nombreux cas survenus par le passé, et plus particulièrement des situations comme celle de Mount Cashel. Cependant, ces cas sont signalés à titre individuel dans toutes les régions du pays, si bien que nos systèmes sont mis à rude épreuve.

J'espère et je crois qu'avec du recul, nous considérerons ce phénomène comme un tournant, car à mesure que les poursuites seront couronnées de succès, que les contrevenants se feront soigner et que la population sera sensibilisée aux problèmes, nous assisterons à une baisse progressive du nombre de cas signalés d'agressions sexuelles contre les enfants. Cependant, il s'agit là d'un défi considérable et nous avons encore beaucoup à faire avant d'assister à cette baisse.

Il est important que nous procédions à une réforme du droit. À cet égard, le projet de loi C-15 était très important, mais comme je le signale dans le mémoire, il existe un certain nombre de domaines qui nécessitent des réformes supplémentaires. À l'évidence, la loi que le Parlement a promulguée ne représente qu'une partie d'une stratégie sociale d'ensemble visant à régler les questions relatives aux agressions sexuelles contre les enfants, mais c'est une partie importante sur

[*Text*]

prevention, *Towards a National Strategy*, to be a very thoughtful, useful, well-written document, an extremely important document. I think the kinds of things we are talking about today very much fit in a broad sense within that kind of strategy.

• 1030

On that note, I would say that when we're thinking about offenders, it is important to appreciate that many sexual offenders, I believe a significant majority of offenders, were themselves abused children. That is in no way excusing what they've done. It doesn't mean they shouldn't be criminally prosecuted, but it does mean that when they are prosecuted they must receive appropriate treatment.

We should recognize that at least a significant number of these offenders are people who we as a society failed to protect as children. When we're dealing with them as offenders, we should in some sense bear that in mind in terms of providing treatment.

In terms of the specifics of the act and the amendments, I think you have my brief. I'll just take you through a few of the points. Some of them are fairly specific. Some of them are more general.

On the issue of what I call consensual adolescent sexual activity, section 150.1, the defence of being less than two years older than the complainant, I think this provision, just to describe it to you—I'm quite familiar with the provision of becoming tongue tied. I would imagine it's not a very comprehensible provision to the people for whom it is intended to apply, namely adolescents who are 14 or 15 years of age.

It would seem to me that it would be useful to have a more comprehensible provision so that those whose conduct is to be regulated can understand what it is that they're intended to do. So I suggest that there should be a simple rule, namely that no one over the age of 16 can have sexual relations with someone under the age of 14, but that 14-or 15-year-olds could have consensual sexual relations with 13-and 14-year-olds. That, I think, would be more meaningful to the individuals involved.

On the issue of section 152, invitation to sexual touching, which I think is an important offence and should be retained, in my brief I do mention a British Columbia case that raises the question of how one has a defence to the charge of invitation to sexual touching. If the defence is consent, how can one raise consent to an invitation, and the judge posed the question. I suppose the way the section is written it would be very difficult to ever raise the defence of consent, because if the consent comes after the invitation in an agreement, that's not necessarily a consent to the invitation, that's a consent to the act.

This led the judge, Judge Lazar, in effect to nullify the section in any context and constitutionally strike it down. I suggest to you that a way of dealing with that conundrum is to say that those who could raise a defence of consent at all in the

[*Translation*]

les plans symbolique et pratique. Nous devons reconnaître les limites de la loi. Je dois dire qu'à mon avis, le rapport du comité intitulé *Prévention du Crime au Canada: vers une stratégie nationale* est un document très profond, utile, bien rédigé et extrêmement important. Les choses dont nous parlons aujourd'hui cadrent très bien, d'une manière générale, avec ce genre de stratégie.

À cet égard, quand on pense aux agresseurs, il importe de comprendre que bon nombre d'entre eux, je crois même la plupart des agresseurs, ont été eux-mêmes agressés dans leur enfance. Leurs actes ne sont pas pour autant excusables. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas les poursuivre en vertu du Code criminel; au contraire, quand on les poursuit, il faut s'assurer qu'ils reçoivent un traitement approprié.

Nous devons reconnaître qu'au moins bon nombre de ces agresseurs sont des gens que la société n'a pas protégés dans leur enfance. Face à ces agresseurs, nous devons nous en souvenir dans une certaine mesure en leur offrant des soins.

Pour ce qui est des détails de la loi et des modifications, vous les trouverez dans mon mémoire. Je me contenterai de passer en revue quelques-unes des questions abordées. Certaines d'entre elles sont assez précises, et d'autres sont plus générales.

En ce qui concerne ce que j'appelle les activités sexuelles entre adolescents consentants, c'est-à-dire le paragraphe 150.1, qui régit la défense fondée sur une différence d'âge inférieure à deux ans. . . Je connais assez bien la disposition selon laquelle on peut être tenu au silence. J'imagine que cette disposition n'est pas très compréhensible pour les gens auxquels elle est censée s'appliquer, en l'occurrence les adolescents âgés de 14 ou 15 ans.

Il me semble qu'il serait utile d'avoir une disposition plus compréhensible afin que ceux dont on veut réglementer le comportement puissent comprendre ce qu'ils sont censés faire. Je propose donc que l'on simplifie la règle en disant que les personnes de 16 ans et plus ne peuvent pas avoir de relations sexuelles avec une personne de 14 ans ou moins, mais que les personnes âgées de 14 ou 15 ans peuvent avoir des relations sexuelles avec des personnes consentantes de 13 et 14 ans. À mon avis, cela aurait plus de sens pour les intéressés.

Pour ce qui est de l'article 152 portant sur les incitations à des contacts sexuels, incitations qui, à mon sens, constituent une infraction importante qui doit être retenue, je mentionne dans mon mémoire un cas qui est survenu en Colombie-Britannique et qui soulève la question de savoir comment on peut se défendre d'une accusation d'incitation à des contacts sexuels. Si la défense est fondée sur le consentement, comment peut-on l'invoquer? Telle est la question que le juge a posée. Compte tenu de la façon dont la loi est libellée, il serait très difficile d'invoquer le consentement pour se défendre, car si le consentement intervient après l'incitation dans le cadre d'une entente, il ne s'agit pas nécessairement d'un consentement à l'invitation, mais d'un consentement à l'acte.

Cela a amené le juge Lazar à invalider systématiquement l'article et à l'abroger constitutionnellement. J'estime que l'on peut résoudre cette énigme en disant que les gens qui pourraient fonder leur défense sur le consentement en cas

[*Texte*]

context of the offence of invitation to sexual touching should not in fact be prosecuted for the offence of invitation to sexual touching. In other words, if a 15-year-old asks a 13-year-old to engage in a sexual act, the invitation in and of itself should not be an offence. In this regard, I think the real issue—and I think Pat Sibbald alluded to it—with adolescents is whether there is consent. There's no doubt in my mind that there are many situations in which there is not consent, in which there is coercion.

I think, for example, the problem of so-called date rape, particularly with younger adolescents but also certainly with older adolescents and young adults, is an extremely serious one. The main route to get at that is to have a comprehensible and comprehensive education system rather than an offence pattern like this.

With regard to section 159, the offence of anal intercourse, that provision has been struck down as unconstitutional by at least one judge here in Ontario. I agree, in particular as the constitutional jurisprudence is starting to evolve around issues of sexual orientation and perhaps more generally, this provision is probably unconstitutional and should be repealed.

I'll come back to paragraph 179(1)(e), loitering. That provision has been ruled unconstitutional by the B.C. Court of Appeal. I think there are other ways of dealing with that issue.

• 1035

In regard to child pornography, obviously we have some provisions of the Criminal Code that deal now with obscenity. Those provisions do not deal adequately with either the production or possession of child pornography, and we need to have stronger legislation in this regard.

I would note that in the past, when the issue of child pornography has been raised by Parliament, it was always coupled with adult pornography, and that inevitably led to a debate about freedom of speech and artistic expression. The whole thing then becomes politically unresolvable, and the issue of child pornography dies with the issue of adult pornography.

In regard to some of the evidentiary and procedural changes, I think these have been extremely important, extremely useful, and I would like to see some further changes in this regard. In significant measure, my views are shaped by both the jurisprudence that we've had and some of the research that we've had now on how Bill C-15 has been implemented.

It does strike me that for children under the age of 14 there should be an automatic exclusion of all members of the public from the court, although I think there should be provision that members of the media, perhaps limited in number, could be present if they wish to report, obviously, in a non-identifying way.

[*Traduction*]

d'incitation à des contacts sexuels ne devraient pas être poursuivis pour cette infraction. En d'autres termes, si une personne de 15 ans demande à une personne de 13 ans de participer à un acte sexuel, l'incitation en tant que telle ne devrait pas être une infraction. À cet égard, je pense que le vrai problème en ce qui concerne les adolescents—Pat Sibbald y a fait allusion—est de savoir s'il y a consentement. Je suis convaincu qu'il existe de nombreux cas où il n'y a pas de consentement, mais plutôt de la coercition.

Par exemple, je pense que le problème du viol commis par un ami est extrêmement grave, surtout chez les jeunes adolescents, mais aussi chez les adolescents plus âgés et les jeunes adultes. Le principal moyen d'y remédier est de mettre en place un mécanisme de sensibilisation complet et compréhensible au lieu d'un système répressif comme celui-ci.

L'article 159 portant sur les relations sexuelles anales a été jugé inconstitutionnel et abrogé par au moins un juge ici en Ontario. Je suis d'accord, surtout dans la mesure où la jurisprudence constitutionnelle commence à évoluer autour des questions d'orientation sexuelle et peut-être d'une façon plus générale, sur le fait que cette disposition est probablement anticonstitutionnelle et doit être abrogée.

Je reviendrai au paragraphe 179(1)e), portant sur la flânerie. Cette disposition a été jugée anticonstitutionnelle par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Je pense qu'il existe d'autres moyens de régler cette question.

En ce qui concerne l'exploitation pornographique de l'enfant, il existe évidemment des dispositions du code criminel sur l'obscénité. Ces dispositions ne traitent adéquatement ni de la production ni de la possession de matériel pornographique mettant en cause des enfants.

Dans le passé, chaque fois que la question de ce genre de pornographie a été soulevée au Parlement, c'était en conjonction avec la pornographie destinée aux adultes, et cela a inévitablement entraîné un débat sur la liberté d'expression et la liberté artistique. Par conséquent, le problème devient politiquement insolvable, et la question de l'exploitation pornographique de l'enfant disparaît avec celle de la pornographie adulte.

Pour ce qui est des modifications concernant la preuve et la procédure, je pense qu'elles sont extrêmement importantes et utiles, et à mon avis, il faudrait que des changements supplémentaires surviennent dans ce domaine. Dans une grande mesure, je m'inspire à la fois de la jurisprudence que nous avons eue et de certaines recherches qui ont été faites sur la mise en oeuvre du projet de loi C-15.

À mon avis, lorsqu'un enfant de moins de 14 ans est témoin, il faudrait automatiquement exclure le public à l'exception des représentants des médias, dont le nombre pourrait être limité, et qui devraient évidemment s'abstenir d'identifier les protagonistes.

[*Text*]

There is a significant body of literature now that the presence of a large number of people in the court—and in fact the literature says "more than ten people in the court"—makes it very difficult for a child to communicate effectively with the court. I don't think that the rights of the accused would in any way be prejudiced by having members of the public, in this context, excluded while the child is a witness.

Similarly, in regard to use of a screen or closed-circuit television, what we right now have are situations where, in each case where the crown wants to use this provision, there has to be an individualized determination that this is necessary in order to obtain a full and candid account from the witness.

Some crown attorneys are reluctant to use the provision, and some judges are very reluctant to use it. We have jurisdictions in which very little, if any, use is being made of this provision. It strikes me as perhaps more sensible to have a blanket rule that children under the age of 14 would testify in such a way that they do not view the accused. There are a number of ways of doing this, including just simply how the child witness is placed in the court.

On the issue of videotaped pretrial depositions and subsection 715.(1), I certainly agree with everything that was said by Pat Sibbald.

In regard to child witnesses and section 16 of the Evidence Act, we have had some problem, particularly with younger children coming forward and giving evidence. I think sometimes the inquiry that judges engage in with the child is far too abstract. Judges tell a child that before they want to hear anything from the child about what happened they want the child to say whether they can tell them what the truth is, for example.

I don't want to single out politicians in any way, but the issue of what is the truth is one that politicians debate frequently, and I'm not sure—

The Chairman: I think that comment could be out of order.

Some hon. members: Oh, oh.

Prof. Bala: Well, I didn't intend... More on a philosophical level, perhaps, philosophers and law professors and many people in society ask "What is the truth?" For that matter, what is a promise? To say to a five-year-old child I want you to give me a definition of "promise" and a definition of "truth", and if you can do that then I'll hear from you about what happened, but if you can't give me a definition of truth I don't want to hear from you about what happened is a very artificial, abstract, and meaningless way of determining whether the child is telling the truth. I think it would be much more appropriate simply to say if the crown is bringing forward a child witness who apparently can communicate in this context, the child should simply be asked to promise to tell the truth, and the judge or trier of fact should weigh the child's evidence, rather than getting into this abstract discussion that we have sometimes have courts getting into.

On the issue of hearsay evidence, I think we have made significant progress in terms of the case law. Unfortunately, we've had some recent decisions where judges have not been prepared to allow a child's disclosure of abuse to be brought

[*Translation*]

De nombreuses observations tendent à montrer qu'il est très difficile pour un enfant de communiquer efficacement avec le tribunal devant un auditoire important, surtout, précise-t-on, lorsqu'il y a «plus de 10 personnes dans la salle». Je ne pense pas que l'on porterait préjudice aux droits de l'accusé en excluant le public pendant le témoignage d'un enfant.

De même, en ce qui concerne l'utilisation d'un écran ou de la télévision en circuit fermé, il existe actuellement des situations dans lesquelles, chaque fois que la Couronne veut invoquer cette disposition, elle doit prouver que cela est nécessaire pour obtenir un témoignage intégral et spontané de la part du témoin.

Certains procureurs de la Couronne hésitent à invoquer cette disposition, et certains juges hésitent encore plus. Dans certaines instances, on ne l'invoque pratiquement jamais. Il serait plus sage d'adopter une règle générale prévoyant que les enfants de moins de 14 ans doivent témoigner de façon à ne pas voir l'accusé. Cela pourrait se faire de plusieurs façons; par exemple, en plaçant l'enfant d'une certaine manière dans la salle d'audience.

Pour ce qui est de l'enregistrement magnétoscopique des dépositions antérieures au procès, ainsi que du paragraphe 715.1, je suis tout à fait d'accord avec Pat Sibbald.

Quant aux témoignages des enfants, prévus à l'article 16 de la Loi sur la preuve, nous avons eu des problèmes, surtout dans le cas des enfants plus jeunes appelés à témoigner. Je pense que parfois, les questions que les juges posent aux enfants sont beaucoup trop abstraites. Par exemple, les juges disent aux enfants qu'avant d'entendre ce qui s'est passé, ils veulent que ces derniers leur disent ce que c'est que la vérité.

Je n'ai rien contre les politiciens, mais ils se demandent souvent ce que c'est que la vérité, et je ne suis pas sûr...

Le président: Je pense que ce commentaire pourrait être irrecevable.

Des voix: Oh, oh!

M. Bala: Eh bien, je n'avais pas l'intention... Revenons à un niveau plus philosophique; les philosophes, les professeurs de droit et bien d'autres personnes dans la société se demandent ce que c'est que la vérité. En fait, qu'est-ce qu'une promesse? Il est très artificiel et très abstrait de dire à un enfant de cinq ans: «Je veux que tu me définisses la notion de promesse et la notion de vérité, et si tu le fais, je vais entendre ton témoignage sur ce qui s'est passé, et si tu ne le fais pas, ton témoignage est irrecevable; c'est aussi un mauvais moyen de savoir si l'enfant dit la vérité. Si la Couronne veut présenter le témoignage d'un enfant qui, apparemment, peut communiquer dans ce contexte, il serait beaucoup plus approprié de demander simplement que l'enfant promette de dire la vérité; ainsi, le juge ou l'arbitre étudierait le témoignage de l'enfant au lieu de s'engager dans une discussion abstraite comme on en voit parfois dans les tribunaux.

En ce qui concerne la preuve par ouï-dire, je pense que nous avons accompli des progrès importants dans la jurisprudence. Malheureusement, dans certains cas récents, les juges n'étaient pas disposés à admettre le témoignage extra-

[*Texte*]

before the court. I think we should be adopting the provision used in Washington State or some of the American jurisdictions to allow judges or juries to receive this evidence, provided the hearsay evidence is itself reliable.

• 1040

I would briefly like to touch on the issues of sentencing, although I don't know if this committee is touching on this at all—not so much on the issue of indefinite committal and dangerous offenders, which I know is being dealt with by another committee, but on the issue related to section 179.(1)(e), the loitering provision. I think the loitering provision section 179.(1)(e) is extremely vague and was understandably struck down. It is very broad, perhaps so broad as to be meaningless.

On the other hand, I think there is a very definite need for specific sentencing provisions that would allow controls on offenders once they are released into the community. In that regard, I would like to see a much longer time period, or perhaps an indefinite probation period on certain sexual offenders, but not all of them. I think the problem we have right now is that the maximum period of probation is limited and it cannot be added to a jail sentence of more than three years. I think we need a much longer probation period for some offenders.

On a broader level, and again I don't know how far your committee can go, I really question the value of preliminary inquiries in general and specifically in cases where there are child witnesses. One of the things that happens is the preliminary inquiries add tremendously to the length and expense of the criminal justice process. This is a terrific concern when we have young children who are witnesses. It would seem to me that with an adequate pretrial disclosure process it would not be necessary to have such lengthy inquiries or any preliminary inquiry at all. I am certainly not the only person who has advocated the abolition.

Finally, I just want to touch on the issue of a national register of child abusers. This is a recommendation that I think is also reflected in the recent coroner's inquest in the Stevenson case in Ontario. I think it would be very useful to have a national register so that people who have a record of having abused children will not be placed in positions of responsibility for children.

I realize I have gone over some of these points fairly quickly, but I certainly welcome any questions.

The Chairman: Thank you very much. Before proceeding with the questions, Mr. Rogers, do you agree with the national registry?

Mr. Rogers: I agree in principle. I was worried when I saw it coming forward as a recommendation as to how it would actually function, because you have two levels of government involved. The source of the data really has to come from provincial levels of government and yet that has to be fitted into a national situation. I know from the work officials were doing while I was a special adviser to the minister that there were many stumbling blocks. In principle, I support it, but I just question whether or not it can be pulled off.

[*Traduction*]

judiciaire d'un enfant divulguant une agression. À mon avis, nous devrions adopter la disposition utilisée dans l'état de Washington ou dans certains états américains pour permettre au juge ou au jury de recevoir un tel témoignage, à condition que la preuve du ouï-dire soit elle-même digne de foi.

Je vais aborder brièvement l'établissement de la sentence, bien que je ne sache pas si le comité va l'examiner; il ne s'agit pas tellement de la détention de durée indéfinie ni des délinquants dangereux, qui font actuellement l'objet des délibérations d'un autre comité; il s'agit plutôt d'une question relative au paragraphe 179.1e), qui porte sur la flânerie. Cette disposition est extrêmement vague et elle a été abrogée à juste titre. Sa portée est très grande, à tel point que la disposition n'a peut-être plus de sens du tout.

D'autre part, je pense que nous avons assurément besoin de dispositions propres à l'établissement de la sentence, dispositions qui permettraient de surveiller les délinquants une fois qu'ils seront remis en liberté dans la collectivité. À cet égard, je proposerais que l'on prolonge considérablement la période de probation, ou peut-être que cette période soit indéfinie pour certains délinquants sexuels. Actuellement, le problème réside dans le fait que la période maximale de probation est limitée et ne peut être ajoutée à une peine de prison dépassant trois ans. Je pense qu'il nous faut une période de probation beaucoup plus longue pour certains délinquants.

D'une manière plus générale, et une fois de plus, j'ignore la portée du mandat de votre comité, j'ai beaucoup de doute quant au bien-fondé des enquêtes préliminaires en général, surtout dans les cas où des enfants sont appelés à témoigner. En effet, ces enquêtes occasionnent des retards et des coûts considérables pour le système de justice criminelle. Le problème est encore plus grave quand des jeunes enfants doivent témoigner. À mon avis, si l'on mettait en place une procédure judicieuse de divulgation avant le procès, il ne serait pas du tout nécessaire de tenir des audiences aussi longues ni des enquêtes préliminaires. Je ne suis certainement pas le seul à recommander l'abolition de ces dernières.

Enfin, permettez-moi d'aborder la question du registre national des agresseurs d'enfants. Il s'agit d'une recommandation qui, je crois, découle également de la récente enquête du coroner dans l'affaire Stevenson en Ontario. Il serait très utile de créer un registre national afin que les délinquants ayant agressé des enfants n'aient plus la possibilité de travailler dans un milieu où il y a des enfants.

Je me rends compte que j'ai fait un tour d'horizon assez rapide, mais je suis disposé à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Avant de passer à la période des questions, monsieur Rogers, êtes-vous d'accord sur l'idée d'un registre national?

M. Rogers: Je suis d'accord en principe. Quand on a recommandé la création d'un tel registre, je me suis demandé comment il fonctionnerait en réalité, car la question concerne deux paliers de gouvernements. En effet, les renseignements doivent provenir des instances provinciales pour constituer une base de données fédérale. D'après le travail que les fonctionnaires faisaient lorsque j'étais conseiller spécial du ministre, je sais qu'il y avait beaucoup d'obstacles. En principe, je suis d'accord, mais je me demande dans quelle mesure cela est réalisable.

[*Text*]

The Chairman: When I have a panel of witnesses I always look for discrepancies where we can have them discuss the pros and cons of certain aspects, and that was something I hadn't seen in your brief.

Mr. Wappel (Scarborough West): I would like to start my questioning with some requests for definitions. The institute begins their recommendations by saying that children, by virtue of their age, size, lack of knowledge and vulnerability to the authority of older persons, are unable to consent to sexual acts. I don't disagree with that statement. What do you mean by children?

Ms Sibbald: Under 14.

Mr. Wappel: Anybody 14 and over would not be included in what you just said—is that your evidence?

Ms Sibbald: Again, I think it depends. I would take into consideration the sexual exploitation section—the fact that children older than 14 can also be exploited and be seen to give their consent when in fact they haven't. We have to accept the fact that teenagers are involved in sexual activity and we have to give some leeway for this without having them in a situation where they are exploited.

• 1045

Mr. Wappel: All right. So generally then, 14 years and over would not fall within the definition you have just stated in your recommendations. Is that right?

Ms Sibbald: I was talking simply about the consent issue for children under 14 not being seen to be able to give consent, and I would agree with that.

Mr. Wappel: Okay. Then let me just get it clear on the record. If the children are 14 or more, they don't fall within the definition of that first section, that first sentence that you have put forward. Is that correct?

Ms Sibbald: I have to say that if they are being used sexually, or exploited sexually by someone else, yes they would, but if you wanted the general age limit, we have chosen 14. I can't think of a better age. It is arbitrary what age you choose in any case. Some people would have it as low as 12.

Mr. Wappel: Oh, I quite understand that. We have chosen, for example, in the Young Offenders Act the age of 18.

Ms Sibbald: Yes.

Mr. Wappel: And we have said that people who are under the age of 18 are not responsible in the same way for their criminal acts as people over the age of 18. Our society has said that persons under 18 cannot contract; they cannot make a simple legally binding contract. So our society has decided, rightly or wrongly, and you said it yourself, that lines are drawn.

[*Translation*]

Le président: Quand nous recevons un groupe de témoins, je cherche toujours les points de discordance pour que les témoins puissent débattre des avantages et des inconvénients de certains aspects; or, je n'en ai pas trouvé dans votre mémoire.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Je commencerai par vous demander quelques définitions. Au début de ces recommandations, l'Institut affirme que les enfants, en raison de leur âge, de leur taille, de leur manque de connaissances et de leur vulnérabilité face à l'autorité des personnes plus âgées, sont incapables de consentir à des actes sexuels. Je ne m'oppose pas à cette affirmation. Qu'entendez-vous par enfant?

Mme Sibbald: Une personne de moins de 14 ans.

M. Wappel: Si je vous comprends bien, toute personne de 14 ans et plus n'est pas visée par cette définition?

Mme Sibbald: Une fois de plus, je pense que c'est relatif. Prenons par exemple l'article relatif à l'exploitation sexuelle, qui stipule que des enfants de plus de 14 ans peuvent aussi être exploités, et que l'on peut estimer qu'ils ont donné leur consentement alors que tel n'a pas été le cas. Nous devons accepter le fait que les adolescents sont sexuellement actifs, et nous devons être un peu moins stricts à cet égard tout en évitant qu'ils ne soient exploités.

M. Wappel: Très bien. Ainsi donc, de façon générale les enfants de 14 ans et plus ne relèveraient pas de la définition que vous venez d'énoncer dans vos recommandations n'est-ce pas?

Mme Sibbald: Je parlais simplement de la question du consentement pour les enfants de moins de 14 ans. On ne considère pas qu'à cet âge ils peuvent donner leur consentement. Là, je suis d'accord.

M. Wappel: Très bien. Je veux que ce soit bien clair et consigné. Si les enfants sont âgés de 14 ans ou plus, ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans la définition de cette première partie, et particulièrement la première phrase de celle-ci. C'est bien cela que vous voulez dire, n'est-ce pas?

Mme Sibbald: Dans le cas d'exploitation sexuelle par quelqu'un d'autre, si. Toutefois, en ce qui concerne la limite d'âge, nous avons choisi 14 ans. Je ne peux pas penser à un âge qui conviendrait mieux. C'est évidemment arbitraire et certaines personnes voudraient que l'on choisisse la limite de 12 ans.

M. Wappel: Je comprends très bien. Dans la Loi sur les jeunes contrevenants, nous avons par exemple décidé qu'il s'agirait de 18 ans.

Mme Sibbald: Oui.

M. Wappel: Et nous avons dit que les personnes de moins de 18 ans ne sont pas responsables de leurs actes criminels de la même façon que les personnes qui ont plus de 18 ans. Notre société estime que les personnes de moins de 18 ans ne peuvent s'engager par contrat. Notre société a donc pris une décision à juste titre ou non et comme vous l'avez dit vous-même, il faut bien établir une ligne de démarcation.

[*Texte*]

So what you are saying is that a 14-year-old can commit an offence and be treated in a different way than an adult; a 14-year-old cannot make a contract that is legally binding in a court, and yet a 14-year-old is of the age, size, knowledge, and lack of vulnerability in order to agree to sexual acts.

Ms Sibbald: Provided that the person with whom that person might be engaging is not so much older or more powerful that they are taking advantage of that young person.

Mr. Wappel: And what would that be? What kind of person would that be?

Ms Sibbald: I have no disagreement with the way the law reads now, which is—I will have to refer to Nick here for the details—which I think is of two or three years difference.

Prof. Bala: Two years.

Ms Sibbald: Two years difference.

Prof. Bala: If I could just perhaps expand a little bit, there are a couple of points. One is the Young Offenders Act actually has a fairly sophisticated scheme, in that under the age of 12 there is no criminal responsibility, between 12 and 14 a young person can't be transferred, but for example between 14 and 18 we say for some purposes if you commit a very serious offence we will treat you as an adult.

In the context of consenting to sexual activity, beyond the issue of the fact that there are arbitrary ages, we have to recognize that we have a lot of young people in this country who are sexually active and we have to recognize what the role of the criminal law as opposed to education is. In other words, I, as a parent, would say that 14, let alone 13, is fairly young to have sexual intercourse. It wouldn't be my preference. But I recognize that there are many adolescents in this country who are sexually active, and the question is whether I want to criminalize those young people and/or the people who are being sexually involved with them.

One certainly could have a different age and there might be a strong argument to say what about 16, or perhaps what about 18. Certainly the reality, though, is that a large number of young people are sexually active at that age and they may have the capacity to make those kinds of decisions, at least in a criminal kind of context.

Even in the context of contract law, it is not that 18 is an absolute level. It is true that for example we will not allow certain kinds of contracts to be enforced against 17-year-olds, but we allow 17-year-olds to make enforceable contracts to buy necessities; we allow them to make enforceable contracts of employment. A 17-year-old, or for that matter a 15-year-old, can work at McDonald's and can be paid for that.

[*Traduction*]

Ainsi donc, si je vous comprends bien, une personne de 14 ans peut commettre un délit et être traitée de façon différente de l'adulte, mais cette même personne ne peut s'engager par un contrat dont l'application serait obligatoire et reconnue comme telle par les tribunaux. Pourtant on reconnaît que cette même personne de 14 ans est suffisamment âgée, qu'elle possède les connaissances voulues et qu'elle n'est plus suffisamment vulnérable pour consentir à un acte sexuel.

Mme Sibbald: Pourvu que la personne avec laquelle elle participe à ces actes sexuels ne soit pas beaucoup plus âgée qu'elle ou beaucoup plus forte de façon à pouvoir exploiter cette jeune personne.

M. Wappel: De qui pourrait-il s'agir?

Mme Sibbald: Je n'ai rien à redire de l'énoncé de la loi à l'heure actuelle—je vais devoir m'en remettre à Nick pour les détails, mais je crois que dans la loi on parle de deux ou trois ans de différence.

M. Bala: Deux ans.

Mme Sibbald: Deux ans de différence.

M. Bala: Je ferais peut-être bien de donner quelques précisions. La Loi sur les jeunes contrevenants a des dispositions assez spéciales puisqu'un enfant de moins de 12 ans n'est pas considéré comme pouvant assumer une responsabilité de nature criminelle; entre 12 et 14 ans un adolescent ne peut être transféré, mais entre 14 et 18 ceux qui commettent un délit de nature très grave peuvent être traités comme adultes aux termes de cette loi.

En ce qui concerne le consentement en vue de l'activité sexuelle, il y a d'abord la question de l'âge qui est certes arbitraire; de plus il faut reconnaître qu'il y a beaucoup de jeunes dans notre pays qui sont actifs sexuellement. Il faut également se rendre compte qu'il y a une différence quand on parle de droit criminel et quand on parle de la question de l'éducation. Ainsi donc personnellement, en tant que parent, j'estime que 14 ans, et par conséquent 13, c'est un peu trop jeune pour avoir des activités sexuelles. Personnellement, je ne choisirais pas cet âge-là, mais je reconnais qu'il y a beaucoup d'adolescents dans notre pays qui sont actifs sexuellement. la question est celle de savoir si je veux considérer le comportement de ces jeunes personnes et des personnes avec qui elles ont ces activités comme criminel.

On pourrait d'ailleurs choisir un autre âge, on pourrait être fortement en faveur de 16 ans ou peut-être même 18 ans. La réalité, cependant, c'est qu'un grand nombre d'adolescents sont sexuellement actifs, et qu'ils sont peut-être capables de prendre ce genre de décisions, du moins dans le contexte du droit criminel.

Dans le contexte du droit contractuel, l'âge de 18 ans n'est pas un âge absolu. Il est certain que l'on ne permettra pas à certains jeunes de 17 ans de passer certains contrats, mais les jeunes de 17 ans peuvent s'engager par contrat à acheter les produits qui leur sont nécessaires et à s'engager à respecter les obligations d'un poste. A 17 ans ou même à 15 ans, on peut avoir un emploi rémunéré chez McDonald's.

[*Text*]

So we may, in a similar way, want to say that at least for some kinds of purposes we are going to allow or recognize that 15-year-olds can consent to sexual activities, whereas there are situations when they clearly should be protected. I think the change that we had in 1988 to prevent exploitation of positions of responsibility was extremely important.

We have had and unfortunately continue to have situations where, for example, a 30-year-old teacher comes to a 17-year-old student and becomes sexually involved with that student. On a certain level one can say, well, the 17-year-old is consenting to this and that it's not a sexual assault, it's not a rape. On the other hand, the teacher is really exploiting that relationship in a socially unacceptable way and we want to tell that 30-year-old teacher that they must not do that, and if they ever do that they are going to go to jail. And there may be other situations in which we say, well, if a 30-year-old is involved with a 17-year-old, it may, in some people's vision, not be socially desirable, but it's not a criminal offence.

• 1050

Mr. Wappel: Professor, do you have any statistics to back up your statement that a large number of children under the age of 16 are sexually active?

Prof. Bala: Not at my fingertips. A variety of studies of the sexual activities of adolescents have been done in both Canada and the United States. Right now have a fairly broad—and appropriately so, I think—definition of sexual activity, which includes not only intercourse, but fondling and kissing as well. There's no doubt in my mind that in terms of a broad definition of sexual activity, which is what the Criminal Code has, a large number if not a majority of young people 16 and under have had some kind of sexual activity.

Mr. Wappel: Including playing doctor, I guess.

Prof. Bala: We do have a minimum age of criminal responsibility.

Mr. Wappel: But that would fall within the definition you're talking about, wouldn't it?

Prof. Bala: Yes.

Mr. Wappel: All right. Let's talk about pornography. What would be your definition of child pornography? What is pornography, in your view?

Mr. Rogers: I guess there are some legal definitions involved, but—

Mr. Wappel: I'm not so concerned about the legalities because many of these things are line-drawing exercises based on what society at any particular time decides is appropriate social or private conduct. We'll get to another section in a moment. So I'm interested in what is pornography in the view of the witnesses, and second, what is child pornography in the view of the witnesses.

[*Translation*]

Ainsi donc de la même façon on peut dire qu'à certaines fins on va reconnaître qu'un jeune de 15 ans peut consentir à certaines activités sexuelles alors que ces mêmes jeunes gens devraient être protégés dans certaines autres situations. Je crois que les changements qui ont été adoptés en 1988 et qui empêchent l'exploitation des jeunes par des personnes détenant un poste de responsabilité sont extrêmement importantes.

Nous avons connu des cas et il y en a encore, malheureusement, d'un professeur de 30 ans qui a des activités sexuelles avec un ou une de ses élèves de 17 ans. D'une certaine façon on peut dire que l'élève de 17 ans a l'âge voulu pour donner son consentement ou non, qu'il ne s'agit pas là d'agression sexuelle ni de viol. D'autre part, on peut dire également que le professeur est en train d'exploiter ses rapports avec un ou une jeune d'une façon qui n'est pas acceptable par notre société. La loi veut donc faire comprendre à ce professeur de 30 ans que son comportement est inacceptable et que s'il s'y prête il finira en prison. Dans d'autres cas, on peut estimer par contre que si une personne de 30 ans a des rapports sexuels avec une autre de 17 ans, une telle façon de faire n'est peut-être souhaitable du point de vue social dans l'optique de certaines personnes, mais que dans ce cas il ne s'agit pas de délit au sens du droit pénal.

M. Wappel: Avez-vous les chiffres sur lesquels vous vous basez pour dire qu'un grand nombre de jeunes de moins de 16 ans sont actifs sexuellement?

M. Bala: Je ne les ai pas à la portée de la main, mais différentes études qui portent sur les activités sexuelles des adolescents ont été réalisées à la fois au Canada et aux États-Unis. À l'heure actuelle, nous avons une définition assez large, ce qui est normal, à mon avis, de ce que représente l'activité sexuelle, ce qui comprend non seulement les rapports, mais les caresses et les baisers. Si l'on tient compte de cette définition élargie de ce que représentent les activités sexuelles, bref la définition du Code criminel, on peut dire qu'un nombre important sinon la majorité des jeunes de 16 ans ou moins ont eu certaines activités sexuelles.

M. Wappel: Je suppose qu'ils ont également joué au docteur.

M. Bala: Il y a un âge minimum pour la responsabilité criminelle.

M. Wappel: Mais cela relève de la définition dont vous parlez n'est-ce pas?

M. Bala: Oui.

M. Wappel: Très bien. Abordons maintenant la question de la pornographie. Quelle serait votre définition de la pornographie et de l'exploitation pornographique de l'enfant?

M. Rogers: Il existe des définitions juridiques mais. . .

M. Wappel: Ce n'est pas de cela que je me préoccupe, car très souvent on base les limites en tenant compte des normes sociales acceptées dans telle ou telle société. Nous allons passer à une autre partie dans un moment. Ce que je veux savoir, c'est ce qui, de l'avis de nos témoins, représente la pornographie et deuxièmement de ce que l'exploitation pornographique de l'enfant représente pour eux.

[*Texte*]

Mr. Rogers: There are two aspects to the child pornography issue from my point of view. One is the enticement by an older person of a younger person to engage in sexual activities and then have that photographed and shown to other people. So that was one area of activity, and we heard some horrendous horror stories of people doing that. The other aspect of child pornography that concerned me was what we call "kiddy porn". It was actually adults dressing up as children, acting like children and engaging in explicit sexual activity while portraying children, and then having that photographed and videotaped either for sale or use by various people.

Those were the two aspects that concerned me. The strongest case in my experience was in Winnipeg and involved an older man who was living in a second storey apartment. The merchants were wondering what was going on with all of these kids going in and out of his place. When the police investigated they found a whole room filled with videotapes of this guy engaging in sexual activities with these children. He was using these as a black market kind of thing to share with people. That would be the most blatant example.

Mr. Wappel: All right. Both of your examples involved photographs or videos. What about the written word? What about a novel dedicated to describing acts of sexual intercourse and various other things between adults and children? Would that fall within the definition of pornography, in your view?

Mr. Rogers: Yes, technically that would fall within it.

Prof. Bala: I think it's important to appreciate that any definition of pornography ultimately will turn on the view of a trier of fact. I think in a certain sense judges and legislators have always come back to saying they can't define it, but they will tell you when they see it. Having said that, I think what is of particular concern here is sexually explicit material involving children, particularly but not exclusively visually explicit material that is not for educational or acceptable artistic purposes. In this context we have terms like "undue exploitation of sex" and "without redeeming artist merit".

• 1055

One of the problems is that you can ask, well, what's the difference between sexually explicit material and a picture of a newborn baby who is naked? I think we'd have to look at the overall context in which the picture is taken: the position of the child, the age of the child, and so on.

Artistic merit is always going to be subject to some kind of controversy, but for example, I certainly think literature that advocates sexual activities between adults and 10-year-old boys. . .we have the North American Man-Boy Love Association. That kind of material, to my mind, is child pornography, and indeed, in significant measure, some of that material is already covered by the Criminal Code.

Mr. Wappel: Professor, that's exactly what I wanted you to say. Thank you.

[*Traduction*]

M. Rogers: À mon avis la question de l'exploitation pornographique de l'enfant se compose de deux aspects: une personne plus âgée essaie d'attirer une personne plus jeune à participer à des actes sexuels pour pouvoir la photographier et montrer ensuite les photographies à d'autres personnes. Nous avons entendu des histoires d'horreur à ce sujet. Il y a également un autre aspect, la pédopornographie, qui me préoccupe grandement. Il s'agit d'adultes qui se déguisent en enfants, agissent comme des enfants et participent à des actes sexuels explicites. Tout cela est photographié ou enregistré sur vidéo à des fins de vente ou d'utilisation par d'autres personnes.

Ces deux aspects me concernent. La situation la plus grave que j'ai connue s'est passée à Winnipeg où un homme d'un certain âge, qui vivait au deuxième étage invitait un très grand nombre d'enfants à se rendre dans son appartement. Les marchands se sont posés des questions, et lorsque la police a fait enquête elle a trouvé une salle pleine de vidéos de cet homme en train de participer à des actes sexuels avec les enfants en question. Il utilisait ensuite ces bandes sous le couvert et les partageait avec d'autres personnes. C'est l'exemple le plus flagrant de ce genre de choses.

M. Wappel: Très bien. Les deux exemples que vous avez cités parlaient de photographie et de vidéo. Que dire de textes pornographiques? Par exemple un roman qui décrirait des actes sexuels et différentes autres choses qui peuvent se passer entre les adultes et les enfants? Est-ce que cela relèverait de la définition de la pornographie à votre avis?

M. Rogers: Techniquement parlant, oui.

M. Bala: Il importe de se rendre compte que toute définition de ce que représente la pornographie portera en fin de compte sur une question de fait. D'une certaine façon, les juges et les législateurs ont toujours dit qu'ils ne pouvaient pas définir ce qu'était la pornographie mais qu'ils pouvaient nous dire quand ils avaient affaire à celle-ci. Ce qui nous préoccupe particulièrement ici c'est tout ce qui montre des actes sexuels explicites faisant intervenir des enfants, il s'agit généralement mais pas exclusivement de matériel visuel qui ne peut servir à des fins éducatives ni artistiques. Dans ce contexte, on parle d'«exploitation sexuelle abusive» et de «matériel qui ne peut être considéré comme artistique».

On peut se demander quelle est la différence entre une photographie d'un acte explicitement sexuel et une photographie de nu d'un nouveau-né. Il faut dans ce cas voir le contexte dans lequel la photographie a été prise, la position de l'enfant, l'âge de l'enfant, etc.

Il y aura peut-être controverse en ce qui concerne le matériel que l'on peut considérer comme artistique ou non, mais il est certain à mon avis que la littérature qui préconise les activités sexuelles entre adultes et jeunes garçons de dix ans. . . Il suffit de penser à la North American Man-Boy Love Association. À mon avis, il s'agit là de pornographie juvénile et d'une certaine façon le Code criminel prévoit déjà des dispositions à ce sujet.

M. Wappel: Monsieur le professeur, c'est exactement ce que je voulais vous entendre dire. Je vous remercie.

[*Text*]

I have here an issue of the North American Man-Boy Love Association bulletin. Are you familiar with this, Mr. Rogers?

Mr. Rogers: Yes.

Mr. Wappel: You've said what I was hoping you would say. There's nothing in the Criminal Code at present, not that I'm aware of, that would ban this material. There's nothing pornographic in the sense in which that was described. This is why I asked you for the definition of pornography. There's nothing pornographic in the sense that there is something sexually explicit in here, other than—as you said, it could have been an infant—it happens to be a young boy. However, the *raison d'être* of this magazine is to advocate that sexual acts between men and boys are a legitimate form of sexual expression, or—dare I say the phrase—sexual orientation.

That brings me to my next question, Professor. Would you give me a definition of sexual orientation, please?

Prof. Bala: Again, in a non-technical sense, sexual orientation is the preference a person has for having sexual relations with a person either of the same sex or of the opposite sex. Most people are heterosexual in orientation. A percentage—and of course there's debate about what the percentage is—are homosexual. Some people are bisexual.

There are questions about whether sexual orientation changes. One of the things we know is that adolescents, and perhaps more male than female adolescents, are involved in a certain degree of sexual experimentation, homosexual experimentation, if you want. Again, with consensual sexual activity, I wouldn't want to criminalize non-exploitative relationships. What makes the material you are portraying not only so offensive but of such social concern is that it advocates that adults should be exploiting children—the relationship of power, economics, psychology, or whatever.

Mr. Wappel: For the purposes of the Criminal Code, can someone under the age of 14 have a sexual orientation?

Prof. Bala: I'm not sure you're talking about the offence of anal intercourse.

Mr. Wappel: I'm talking about anything. If it is decided that children have not enough knowledge, are vulnerable because of their age, their size, presumably we can agree that before the age of 14 we're not talking about sexual orientation. Can we agree to that?

Prof. Bala: I don't think the Criminal Code talks about sexual orientation at all.

Mr. Wappel: That's another difficulty we in Parliament are going to be asked to deal with, if we dare take some responsibility instead of leaving it to the courts. But that's an editorial.

On that issue, then, what about a person who would advocate that they have a sexual orientation towards fourteen-and-a-half-year-olds? Is that sexual orientation?

[*Translation*]

J'ai justement ici un exemplaire de la North American Man-Boy Love Association. Connaissez-vous cete association, monsieur Rogers?

M. Rogers: Oui.

M. Wappel: Vous avez dit ce que je voulais entendre. Il n'y a rien dans le Code criminel à ce sujet à l'heure actuelle, en tout cas pas que je sache, qui permettrait d'interdire ce genre de choses. En fait, rien dans ce bulletin ne rentre dans la catégorie de matériel pornographique, en tout cas pas selon la définition qui vient d'être donnée. C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé de définir ce qu'est la pornographie. En fait il n'y a là rien de pornographique à proprement parler, à part le fait qu'il s'agit d'un jeune garçon—et comme vous l'avez dit il aurait pu s'agir d'un très jeune enfant.

Cependant, la raison d'être de ce magazine est de promouvoir les rapports sexuels entre hommes et garçons, de les considérer comme une sorte d'expression légitime de la sexualité ou, oserais-je le dire, de l'orientation sexuelle. Cela m'amène à ma question suivante, monsieur le professeur. Pourriez-vous me donner une définition de l'orientation sexuelle?

M. Bala: D'un point de vue non technique, l'orientation sexuelle est la préférence qu'une personne a pour les relations sexuelles avec une personne soit du même sexe soit du sexe opposé. La plupart des gens sont hétérosexuels, un certain pourcentage, et l'on s'interroge sur ce qu'est ce pourcentage, ont une orientation homosexuelle et certains autres ont une orientation bisexuelle.

On s'est demandé également si l'orientation sexuelle changeait. Une des choses que nous savons, c'est que les adolescents, et peut-être davantage les jeunes gens que les jeunes filles, se prêtent dans une certaine mesure à des expériences de nature homosexuelle. Dans le cadre des relations sexuelles où les deux partenaires y consentent, je ne voudrais pas criminaliser les rapports qui ne sont pas le résultat d'exploitation. Ce qui choque tellement dans ce dont vous nous parlez mais ce qui préoccupe également la société, c'est que l'on préconise l'exploitation des enfants par les adultes, les adultes détenant le pouvoir psychologique ou financier ou autre.

M. Wappel: Les enfants de 14 ans sont-ils considérés comme pouvant avoir une orientation sexuelle aux termes du Code criminel?

M. Bala: Voulez-vous parler de la pénétration anale?

M. Wappel: Pas seulement cela. Si l'on prend pour acquis que les enfants n'ont pas suffisamment de connaissances et qu'ils sont vulnérables à cause de leur âge, de leur taille, nous pouvons donc présumer qu'avant l'âge de 14 ans il ne peut s'agir d'orientation sexuelle, est-ce bien cela?

M. Bala: Je ne crois pas que l'expression orientation sexuelle figure dans le Code criminel, de toute façon.

M. Wappel: C'est une autre difficulté. Les parlementaires vont devoir prendre des décisions sur toutes ces questions s'ils veulent assumer leurs responsabilités au lieu de remettre tout cela entre les mains des tribunaux. Ce n'est là qu'un commentaire.

Que dire de quelqu'un qui estime être attiré par les jeunes de 14 ans et demi? S'agit-il là d'une orientation sexuelle?

[*Texte*]

Prof. Bala: If you're saying if a male adult homosexual says he has a preference for having sexual intercourse with fourteen-year-old boys. . .

Mr. Wappel: Suppose the argument is that a twenty-two-year-old male says he has a sexual orientation that leads him to fourteen-and-a-half-year-old females. Is that a sexual orientation?

Prof. Bala: The words "sexual orientation", "sexual preference", to me are a reference to homosexuality or heterosexuality or bisexuality.

• 1100

There are various sexual preferences—and indeed, paedophilia—sexual deviations or perversions or illnesses where people are attracted to either adolescents or children. This of course ties in very much with the problem of juvenile prostitution, which, as a society, we are certainly not dealing very effectively with.

Mr. Wappel: I don't want to belabour this, and I know I am going on, but you spoke of certain perversions, certain deviations. Surely those are simply a matter of what is a deviation or a perversion in a particular society at a particular period. Is it not?

Prof. Bala: I agree one could look at this either from a value-based perspective or from a so-called "medical" perspective. Of course homosexuality used to be considered a disease, a mental illness, by the psychiatric profession. It no longer is.

Mr. Wappel: Suppose it were to be again? That would throw us into a tizzy, wouldn't it? But we are not talking about that. We are talking about children.

I have an article here. It is in French: "La planète des pédophiles". Are you familiar with the article? It was in the May issue of *L'Actualité*. It is a very interesting article, very disturbing. It talks about the different approaches different societies have to children and the sexuality of children. While we may agree children under the age of 14 have no sexual orientation, have not the knowledge or the ability to consent, that is not the same in all countries of the world—sadly, in my opinion. We have people from all over the world coming to this country. It seems to me we are going to be having debates like this on where we draw the line on what is right, what is wrong. And you can't divorce the criminality from the morality.

Would you not agree with that? Every act that is deemed to be criminal has to have a moral line somewhere. Otherwise, why is it criminal?

Prof. Bala: It is a question of morality, it is a question of psychology, it is a question of human development, and it is a question—again, going back—of what adolescents are actually doing. So we do not fully criminalize sexual relations involving 13-year-olds. In fact, the criminal code right now says if a 15-year-old boy is kissing a 13-year-old girl, that's not a criminal offence. Indeed, if he has intercourse with her, that's not a criminal offence. In my view, that may not be a

[*Traduction*]

M. Bala: Si vous parlez d'un homosexuel qui a une préférence pour les jeunes garçons de 14 ans. . .

M. Wappel: Supposons qu'il s'agisse d'un homme de 22 ans qui est attiré vers les jeunes femmes de 14 ou 15 ans. S'agit-il là d'orientation sexuelle?

M. Bala: L'expression «orientation sexuelle», «préférence sexuelle» se rapporte à l'homosexualité, l'hétérosexualité ou la bisexualité.

Il existe différentes préférences sexuelles—il existe également la pédophilie—il existe des déviations, des perversions, des maladies sexuelles où des gens sont attirés soit vers les adolescents, soit vers les enfants. Cela se rapporte beaucoup aux problèmes de la prostitution juvénile dont nous ne nous occuperons certainement pas convenablement en tant que société.

M. Wappel: Je ne voudrais pas trop insister sur cette question, mais vous avez parlé de certaines perversions et déviations. Tout dépend évidemment de la société dans laquelle on vit et de l'époque dans laquelle on vit n'est-ce pas?

M. Bala: On peut envisager la question en tenant compte des valeurs ou en tenant compte de la perspective prétendue «médicale». Évidemment, l'homosexualité était considérée dans le passé comme une maladie, une maladie mentale, par l'Association psychiatrique. Ce n'est plus le cas à l'heure actuelle.

M. Wappel: Supposons que cela soit à nouveau le cas? Cela serait affolant n'est-ce pas? Mais de toute façon nous ne parlons pas de cette question, nous parlons des enfants.

J'ai ici un article en français «La planète des pédophiles» qui est publié dans l'exemplaire de mai de *L'Actualité*. Êtes-vous au courant de cet article? Il s'agit d'un article très intéressant mais aussi très inquiétant. On y parle de la façon différente dont les différentes sociétés envisagent la sexualité des enfants. Si dans notre société les enfants de moins de 14 ans sont considérés comme n'ayant pas encore d'orientation sexuelle, comme n'ayant pas les qualités voulues pour pouvoir donner leur consentement, il n'en va pas de même dans tous les pays au monde, et cela est malheureux à mon avis. Des gens provenant de tous les pays du monde émigrent dans notre pays. Il me semble que l'on va devoir avoir des débats comme celui-ci sur ce que l'on est disposé à considérer comme comportement moral ou non. Et il est certain que l'on ne peut séparer la question de la criminalité de la question de la moralité.

N'êtes-vous pas d'accord avec cela? On ne peut décider de l'aspect criminel d'un comportement sans règles de morale sur lesquelles baser ce jugement n'est-ce pas?

M. Bala: C'est une question de moralité, de psychologie, de développement humain et c'est également une question de comportement, comportement des adolescents à l'heure actuelle. C'est la raison pour laquelle on ne considère pas que des rapports sexuels entre jeunes de 13 ans représentent un acte qui relève de la justice criminelle. En fait, à l'heure actuelle, selon le Code criminel, un jeune garçon de 15 ans qui embrasse une jeune fille de 13 ans ne commet aucun délit. Il ne commet

[*Text*]

particularly uncommon situation. The question is where we are going to criminalize it.

Mr. Wappel: Exactly.

Prof. Bala: I think it is important to have any criminal law focusing on the older person, for example, as opposed to criminalizing the acts of 13-year-olds. People used to get married at the age of 12 in this country.

Mr. Wappel: In many other countries, too.

Prof. Bala: I think in some ways our values are changing. In some ways our understanding of the kind of psychological damage that can be done is changing as well.

Ms Sibbald: I think this issue of what we accept in our culture and what's acceptable in other cultures—whatever our culture is—I know that's a big issue in Canada. . .but we have to draw the line somewhere.

Child welfare is a very good example. We run into this all the time. What is child abuse? We have definitions, more or less, of what child abuse is here, but when child protection agencies deal with different cultures, they have to deal with different child-rearing methods. whipping children viciously in some societies is sanctioned and in fact is thought to be good for the child. Female genital mutilation is thought to be good in some societies, but is outlawed here, and I can't believe we would agree it shouldn't be outlawed here.

We run into this in many areas. There has to be a limit to what we will accept from other cultures if in fact we believe it is harmful to a child.

Mr. Wappel: Right. Well, in fact somebody is currently arguing it is perfectly all right to have incest with your daughter.

Ms Sibbald: Right.

Mr. Wappel: We wouldn't agree with that, would we?

Ms Sibbald: We still run into this in the child welfare system, the child protection system, from some cultures that believe they are doing their daughter a favour by having intercourse with her. . .from some fathers.

Mr. Wappel: For my final approach on this, could I turn your attention to the anal intercourse section of the criminal code. Both of you recommended section 159 be repealed. I am interested in the reasoning behind that.

Professor, you say one court has found it unconstitutional. Do I read your proposal to say that because one court has found it unconstitutional, therefore it should be repealed? Or do you have some other reason for making that recommendation?

[*Translation*]

pas de délit non plus s'il a des rapports sexuels avec elle. À mon avis, ce n'est pas là une situation particulièrement rare. La question est celle de savoir à partir de quel moment ce genre de comportement relèvera du code.

M. Wappel: Précisément.

M. Bala: Il est important que le Code criminel se préoccupe des personnes plus âgées et non des jeunes de 13 ans. Car auparavant, les jeunes se mariaient à 12 ans dans notre pays.

M. Wappel: Et dans beaucoup d'autres pays aussi.

M. Bala: D'une certaine façon on peut dire que nos valeurs sont en train de changer. D'une certaine façon, notre compréhension des dommages psychologiques est en train de changer également.

Mme Sibbald: La question de savoir ce qui est acceptable dans une culture et ce qui est acceptable dans d'autres—peu importe la culture, c'est une question importante, il faudra tirer la ligne quelque part à un moment donné.

La question du bien-être des enfants est un bon exemple. Nous sommes constamment confrontés à des situations de ce genre. Nous nous demandons ce qui constitue des sévices contre les enfants. Nous avons des définitions qui sont valables pour le Canada, mais lorsque les organismes de protection de l'enfant ont affaire avec des personnes venant d'autres cultures, ils doivent connaître les méthodes d'éducation différentes dans ces pays-là. Dans certaines sociétés il est bon de battre les enfants copieusement et l'on considère même que c'est bon pour leur éducation. La mutilation des femmes est considérée comme nécessaire dans certaines sociétés alors qu'elle est interdite ici et je ne peux imaginer que nous pourrions être d'accord qu'il en soit autrement.

Nous rencontrons des exemples de ce genre dans beaucoup de domaines. Il faut établir une limite à ce que le Canada considérera comme acceptable de la part des immigrants venant d'autres cultures si nous estimons que le comportement de ces gens-là est mauvais pour leur enfant.

M. Wappel: Bien sûr. En fait, à l'heure actuelle il y a des gens qui prétendent qu'il est parfaitement normal pour un homme d'avoir des rapports incestueux avec sa propre fille.

Mme Sibbald: Oui.

M. Wappel: Nous ne sommes pas d'accord avec cela n'est-ce pas?

Mme Sibbald: Les organismes de bien-être et de protection de l'enfant sont aux prises avec certains hommes venant de cultures où c'est une bonne chose pour une fille que d'avoir des rapports sexuels avec son père.

M. Wappel: Finalement, je vais aborder la question de la pénétration anale et des articles du Code criminel à ce sujet. Vous avez tous les deux recommandé que l'article 159 soit abrogé. J'aimerais connaître vos raisons.

Monsieur le professeur, vous dites qu'un juge a trouvé cet article inconstitutionnel. Estimez-vous que cet article devrait être abrogé simplement parce qu'un tribunal a rendu une telle décision ou avez-vous d'autres raisons pour faire cette recommandation?

[*Texte*]

• 1105

Prof. Bala: I should say we've had relatively few charges under this provision. Interestingly, in fact, the case involved a heterosexual couple. So one of the questions is why are we picking on this particular sexual act as opposed to any other sexual act?

Mr. Wappel: I guess because society decided that's a sexual act that is not currently, until it's repealed, acceptable. But what does that have to do with a husband or wife or two people aged 18 or over who are in private? Presumably they must have been doing it in public, if you're talking about a case, because clearly acts between husband and wife or between people who are 18 years of age or over, in private, are not—

Prof. Bala: I believe the accused was 17 and... Leave aside the facts of the specific case. The way the provision is written, if you had a 16-year-old girl and an 18-year-old male, or for that matter two 16-year-olds, engaging in anal intercourse, whether they were of the same sex or of opposite sex, they would both be committing this offence. It's a very broadly written offence.

Mr. Wappel: Yes.

Prof. Bala: So two 16-year-olds having vaginal intercourse: no problem, if there's consent. But two 16-year-olds, a male and a female, engaging in anal intercourse: they're both committing an offence. So the question is, why are we singling out this particular act? The obvious reason is that although the case that was litigated involved a heterosexual couple, it is believed anal intercourse is more commonly engaged in by two homosexual males.

Our values as a society, and perhaps the "scientific" evidence we have about homosexuality, are changing, and I think changing quite dramatically. For example, if one accepts a view of a significant measure of biological determinism, are we prosecuting individuals because of that? Personally, in my values, I think that's wrong.

We're not getting any additional social protection. I think it was a view that young boys could be somehow seduced into a homosexual lifestyle and thereafter their sexual orientation would change, and they were particularly susceptible to that, as opposed to heterosexual couples, where somebody could be seduced into a heterosexual lifestyle. I think the evidence we have strongly suggests that theory is not correct.

Mr. Wappel: Professor, couldn't it be much simpler than that? Whether we wish to change it or not is a matter of where we are in our society. Could it not be a simple statement that society does not condone anal intercourse, period, full stop, and let's not have homosexuality cloud the issue? However, if you're over 18 and you're in private and you're consenting, do what you want. Isn't that really the reading of section 159?

[*Traduction*]

M. Bala: Le nombre d'accusations en vertu de cette disposition est relativement peu élevé. Fait intéressant, le cas en question mettait en cause un couple hétérosexuel. Il y a donc lieu de se demander pourquoi nous faisons une distinction entre cet acte sexuel et les autres types d'actes sexuels?

M. Wappel: Je suppose que c'est parce que la société a décidé qu'il s'agit d'un acte sexuel inacceptable dans le contexte actuel, tant que la disposition n'aura pas été abrogée. Mais en quoi cette disposition touche-t-elle les actes commis en privé entre mari et femme ou entre deux personnes âgées d'au moins 18 ans? Dans le cas dont vous nous parlez, ils ont dû le faire en public, puisque les actes sexuels commis en privé entrent mari et femme ou entrent deux personnes âgées d'au moins 18 ans ne sont manifestement pas...

M. Bala: Je crois que l'accusé était âgé de 17 ans et... Ne nous attardons pas aux détails de ce cas particulier. Aux termes de la disposition, le coït anal entre une jeune fille de 16 ans et un homme de 18 ans, ou encore entre deux jeunes de 16 ans, qu'ils soient du même sexe ou de sexe opposé, constitue une infraction. À cause de la façon dont elle est formulée, cette disposition a une application très large.

M. Wappel: En effet.

M. Bala: Ainsi, lorsque deux jeunes de 16 ans pratiquent le coït vaginal, cela ne pose aucun problème à condition qu'il y ait consentement. Mais quand deux jeunes de 16 ans, homme et femme, pratiquent le coït anal, tous deux commettent une infraction. Il convient donc de se demander pourquoi nous faisons une distinction à l'égard de cet acte sexuel en particulier? C'est manifestement parce que, en dépit du fait que le cas qui a été porté devant les tribunaux mettait en cause un couple hétérosexuel, on croit que le coït anal est un acte sexuel plus communément pratiqué par deux homosexuels.

Les valeurs de notre société, et peut-être aussi les données «scientifiques» dont nous disposons sur l'homosexualité, sont en train d'évoluer et d'évoluer de façon très radicale, selon moi. Si l'on reconnaît, par exemple, que le déterminisme biologique joue un rôle important, faut-il conclure que nous poursuivons ceux qui ne font que se conformer à leur destin? Cela est inacceptable, à mon avis.

La société ne s'en trouve pas davantage protégée. On considérait autrefois que les jeunes garçons pouvaient en quelque sorte être amenés à adopter un comportement homosexuel qui modifierait leur orientation sexuelle et qu'ils étaient particulièrement susceptibles à ce genre de séduction, par opposition aux couples hétérosexuels et à la possibilité de faire adopter à quelqu'un un comportement hétérosexuel. Les informations dont nous disposons vont plutôt à l'encontre de cette théorie.

M. Wappel: Monsieur le professeur, le problème n'est-il pas bien plus simple? Tout dépend de l'attitude de la société. Ne peut-on pas dire simplement que la société n'approuve pas le coït anal, un point c'est tout, sans faire entrer là-dedans la question de l'homosexualité qui ne fait que brouiller les choses? Mais, quand on est âgé d'au moins 18 ans, que l'on est en privé et qu'il y a consentement, alors, on peut faire tout ce que l'on veut. N'est-ce pas là l'interprétation qu'il faut tirer de l'article 159?

[*Text*]

Prof. Bala: I think you're right. Obviously there's an element of value to it. But that's just another way of restating the section. Of course we don't like this. Then the question is why?

Mr. Wappel: Exactly.

Prof. Bala: I think the answer to that is historically, for example, bestiality. . .in all circumstances. . .one can say, well, what's wrong with bestiality? Why do we have this provision in there? Well, we think it is both psychologically and perhaps physically a very unhealthy thing, and we want to ban it, we want to discourage it.

Mr. Wappel: We want to discourage it.

Prof. Bala: That's right.

Mr. Wappel: Can't we say the same thing about anal intercourse?

Prof. Bala: Then the question to me is why?

Mr. Wappel: Well, that's another issue. I want to know why it's in here when we're talking about children.

Prof. Bala: When one looks at the history of this provision and the debates around its original enactment, I think it was clearly tied into the issue of sexual orientation, as opposed to particular sexual acts. So it's not as if we said, well, this particular act engaged in by a heterosexual couple is not such a nice sexual act, we wish they'd do something else.

Mr. Wappel: Are you aware of the health problems with anal intercourse?

Prof. Bala: I think the literature on that is. . .I'm aware there are certain health problems, but their risk can be greatly overexaggerated. The question in any context is the health problems involved in sexual relations, period. We certainly have to do a better job of educating adolescents around issues such as AIDS. There's no doubt AIDS may be more—

Mr. Wappel: Professor, are you aware of the health problems associated with anal intercourse?

The Chairman: I'm not.

Mr. Wappel: I'll be happy to table some literature on that, but I'm just asking the professor if he's aware of any literature to that effect.

• 1110

Prof. Bala: There is literature on the health hazards of both anal intercourse and vaginal intercourse. There are questions of sexually transmitted diseases, pregnancy. In a certain sense, if one looks at adolescents in general, one could say vaginal intercourse is more of a health problem, if you include unwanted pregnancy as a consequence of vaginal intercourse, than is anal intercourse.

Mr. Wappel: Are you suggesting pregnancy is a health hazard?

[*Translation*]

M. Bala: Oui, je crois que vous avez raison. Les valeurs de notre société y sont manifestement pour quelque chose. Mais vous ne faites que reformuler la disposition en question. Il ne fait aucun doute que nous sommes contre le coït anal. La question est alors de savoir pourquoi.

M. Wappel: Justement.

M. Bala: À mon avis, la réponse réside dans le fait que la bestialité, par exemple, a traditionnellement. . . dans toutes les circonstances. . . on peut se demander ce que la bestialité a d'inacceptable. Pourquoi l'interdire? Eh bien, c'est parce que nous considérons qu'elle est très malsaine, sur le plan psychologique et peut-être aussi physique; par conséquent, nous voulons l'interdire, la décourager.

M. Wappel: Nous voulons la décourager.

M. Bala: Exactement.

M. Wappel: Ne pouvons-nous pas dire la même chose au sujet du coït anal?

M. Bala: La question qui se pose alors pour moi est de savoir pourquoi.

M. Wappel: Il s'agit là d'une question distincte. Je veux savoir pour ma part pourquoi nous l'avons incluse dans le cas des enfants.

M. Bala: Si l'on remonte aux débats qui ont marqué son adoption, la disposition semble clairement liée, non pas à des actes sexuels en particulier, mais à la question de l'orientation sexuelle. Ainsi, ce n'est pas comme si nous disions qu'il n'est pas vraiment convenable que les hétérosexuels se livrent à ce genre d'acte sexuel et que nous préférerions qu'ils fassent autre chose.

M. Wappel: Êtes-vous au courant des problèmes de santé liés au coït anal?

M. Bala: Je crois que la documentation à ce sujet. . .je sais qu'il peut poser certains problèmes de santé, mais le danger qu'il représente peut être grandement exagéré. Quel que soit le contexte, la question doit être posée en fonction des problèmes de santé liés aux rapports sexuels, point final. Certes, nous devons mieux sensibiliser les jeunes à des problèmes comme celui du sida. Il ne fait aucun doute que le sida est peut-être plus. . .

M. Wappel: Monsieur le professeur, êtes-vous au courant des problèmes de santé liés au coït anal?

Le président: Moi, je ne le suis pas.

M. Wappel: Je pourrai fournir de la documentation à cet égard, mais je demande simplement au professeur s'il connaît des publications portant sur cette question.

M. Bala: Il existe des documents sur les risques pour la santé tant du coït anal que du coït vaginal. Je songe notamment à la grossesse et aux MTS. D'une certaine façon, on peut dire que, pour les adolescents, le coït vaginal présente davantage de risques pour la santé que le coït anal, si l'on inclut la grossesse non souhaitée comme une conséquence du coït vaginal.

M. Wappel: Dites-vous que la grossesse constitue un risque pour la santé?

[*Texte*]

Prof. Bala: In a certain context I'd say yes. It depends on how you define health. It is a risk of teenage, or for that matter, adult, unprotected intercourse. Obviously in many contexts having a child is not a risk but a desired outcome. But in the context of unmarried teenagers who were not planning to have a child, it is a health risk, yes. It's then tied in with issues—

Mr. Wappel: Your recommendation is to remove section 159 completely. That deals with adults as well as children. We're here talking about children. Is there something wrong with saying society does not condone anal intercourse under the age of 18?

Prof. Bala: Let me go back to tying this into educational issues. One of the things I would like to see is a comprehensible. . .that is to say, a Criminal Code that would be meaningful both to politicians and to adolescents, such that people could go into schools and say, this is what we expect people in our country to do, or, more accurately, this is what you must not do, because if you do, we're going to prosecute you. I have a lot of difficulty with the idea of going into schools and telling 14-year-olds, it's okay if you have vaginal intercourse, it's okay if you have oral sex, but do not have anal intercourse, because that is bad—because the obvious message there is homosexuality is bad.

As an individual. . .and I think the way our society is moving in social acceptance, the social centre of gravity in this country is no longer that homosexuality per se is bad. We do say if you're a 30-year old man and you have sexual relations with a 13-year old, that is bad, and no matter what the sexual act is, and whether it's a male or a female who is being exploited, we will protect the child and send that older person to jail. I don't think we have the same attitude towards anal intercourse as a sexual act, either in terms of its health risks or in terms of its social or psychological aspects.

Mr. Wappel: I'll send you some material on the health risks.

The Chairman: Other than AIDS?

Mr. Wappel: Absolutely. But of course AIDS is in there.

Do you think these kinds of judgments we've been talking about are for politicians, representing the people, to make, or for the courts?

Prof. Bala: There is a combination of them. That's why we have a Charter of Rights. The Charter of Rights was created by politicians to give certain entrenched and vested rights, and in certain kinds of contexts—and I think this is one of them—that power has been given to the courts. But it is subject to. . .if the politicians have a very strong feeling about it, then we have the notwithstanding clause. I think in some ways that is the mark of a civilized society that is ruled by law.

[*Traduction*]

M. Bala: Dans certaines circonstances, je dirais que oui. Tout dépend de la façon dont on définit la santé. C'est un des risques que comportent les rapports sexuels non protégés entre adolescents, voire entre adultes. Il va sans dire que, dans bien des cas, mettre un enfant au monde constitue, non pas un risque, mais un objectif recherché. Dans le cas, cependant, d'adolescentes non mariées qui n'avaient pas prévu d'avoir un enfant, c'est effectivement un risque pour la santé. Il faut alors tenir compte de problèmes. . .

M. Wappel: Vous recommandez donc de supprimer carrément l'article 159, qui vise autant les adultes que les enfants. Or, ce qui nous occupe ici, ce sont les enfants. En quoi est-il inacceptable que la société dise qu'elle n'approuve pas le coït anal quant un des participants a moins de 18 ans?

M. Bala: Permettez-moi de revenir en arrière pour faire le lien avec la question de l'éducation. Je voudrais notamment que le Code criminel soit compréhensible. . . C'est-à-dire qu'il ait un sens tant pour les hommes et les femmes politiques que pour les adolescents, de façon que l'on puisse aller dans les écoles et dire aux jeunes: voici ce que nous attendons de vous, ou encore, ce qui serait plus exact, voici ce que vous ne devez pas faire, sinon vous risquez d'être poursuivis. J'ai beaucoup de mal à accepter que l'on puisse aller dans les écoles et dire aux jeunes de 14 ans qu'ils peuvent pratiquer le coït vaginal ou les relations bucco-génitales, mais qu'ils ne peuvent pas se livrer au coït anal, parce que ce n'est pas bien—parce que le message est évident: l'homosexualité n'est pas bien.

En tant qu'individu. . . et je crois que, dans notre société, on a de plus en plus tendance à s'éloigner de la condamnation de l'homosexualité comme telle. Il est toutefois inacceptable, aux yeux de notre société, qu'un homme de 30 ans ait des rapports sexuels avec un jeune de 13 ans, peu importe la nature de l'acte sexuel et peu importe que la victime soit un garçon ou une fille; nous protégerons l'enfant et nous mettrons l'adulte en prison. Je ne pense pas que nous ayons la même attitude à l'égard du coït anal en tant qu'acte sexuel, sur le plan des risques pour la santé ou des conséquences sociales ou psychologiques.

M. Wappel: Je vous enverrai des documents sur les risques pour la santé.

Le président: Autres que le sida?

M. Wappel: Absolument. Mais le sida est aussi mentionné naturellement.

Croyez-vous qu'il appartient aux élus qui nous représentent ou aux tribunaux de décider ce qui est acceptable dans le cas qui nous occupe?

M. Bala: Ils ont tous deux un rôle à jouer. C'est pourquoi nous avons une Charte des droits. La Charte des droits a été élaborée par nos représentants élus afin de nous garantir certains droits et, dans certaines circonstances—dans le cas qui nous occupe en l'occurrence—ce sont les tribunaux qui sont appelés à trancher. Le pouvoir des tribunaux est toutefois soumis. . . Si les représentants élus ont des convictions très fortes, ils peuvent toujours recourir à la clause dérogatoire. C'est ce qui fait en quelque sorte que nous vivons dans une société civilisée qui reconnaît la primauté du droit.

[*Text*]

I realize some politicians, and not only politicians, but some people in our society, raise the question, should courts be doing this at all? That raises the question, should we have a Charter of Rights? As it turns out, on a certain profound level Canadians are very much attached to the Charter of Rights and don't want to see the Charter of Rights, in a broad sense, taken away. The consequence of having a Charter of Rights is that you're saying, yes, courts can make this kind of statement.

I think it would be preferable from a social point of view if this provision were repealed by Parliament. That would give a clear signal. We wouldn't have conflicting jurisprudence or require someone to litigate in the Supreme Court of Canada or whatever. But if you want my prediction as a law professor, it would be that even if Parliament doesn't repeal this provision, in time it will be struck down by the courts. I think the preferable route would be political action to strike it down.

Mr. Wappel: Thank you very much.

The Chairman: I would like to ask a question. Do you believe when we talk about child sexual abuse—and I realize the population has grown, I'm talking about a per capita basis—there is more sexual abuse of children today than there was, say, 20 years ago, on a per capita basis, or 50 years ago, or 100 years ago, in this country? Is there any statistical—

• 1115

Mr. Rogers: We have only two national incidence studies coming from the United States. We don't have one in Canada yet. That's one of the things on the institute's agenda. But if I could give you my interpretation of what is going on, when I started the study across Canada and talked with people on the front line and tried to get a sense of the reality, the overwhelming consensus from coast to coast was that perhaps one case in ten is ever reported.

What I think has happened in the last five years, partly because so many adult survivors. . .and so many scandals around residential settings have taken place, is that we're getting a reporting level now of maybe four out of ten cases or ten out of ten cases. So the reporting has increased substantially. But I don't think there's any evidence yet that the incidence has really changed very much over the years.

This is a very hidden subject-matter. Incest in this country and in many other countries around the world is historical. We have one case now in a small community in eastern Ontario where the investigations are still going on, and in the plotting of the inter-familial patterns it's become clear that incest in those families goes back at least five generations. So what we're dealing with here is a very long-standing, historical, hidden pattern that is now becoming, like an onion, unfolded, and we're seeing more of it.

So the reporting has certainly increased and the incidence may have increased, but there'd be no prevailing data to suggest for sure the incidence has increased over the last 20 years.

[*Translation*]

Je sais bien que certains représentants élus, de même que certains membres de notre société, mettent en doute le bien-fondé du pouvoir d'intervention des tribunaux à cet égard. On se demande, par le fait même, si la Charte des droits a bien sa raison d'être. Or, il se trouve que, dans leur for intérieur, les Canadiens ont un profond attachement à la Charte des droits et qu'ils refusent, dans le sens large, de s'en voir privés. L'existence même de la Charte des droits signifie que les tribunaux peuvent se prononcer sur ce genre de questions.

À mon avis, il serait préférable, du point de vue social, que le Parlement abroge cette disposition. Il donnerait ainsi un signal clair. La jurisprudence ne serait plus contradictoire et il ne serait plus nécessaire de faire appel à la Cour suprême ou à quel autre instance. Mais, si vous permettez au professeur de droit que je suis de jouer au prophète, je dirai que, même si elle n'est pas abrogée par le Parlement, la disposition finira par être annulée par les tribunaux. Il serait préférable, à mon avis, qu'elle soit annulée par nos élus politiques.

M. Wappel: Merci beaucoup.

Le président: Je veux vous poser une question. Croyez-vous que les cas d'exploitation sexuelle des enfants—et je sais bien que la population s'est accrue, mais je m'intéresse aux chiffres par habitants—sont plus fréquents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 20 ans, 50 ans ou 100 ans au Canada? Avons-nous des statistiques. . .

M. Rogers: Nous n'avons que deux études nationales sur l'ampleur du phénomène, qui viennent des États-Unis. Nous n'en avons pas encore pour le Canada. L'institut a justement pour objectif de combler ce vide. Mais, si vous le permettez, je vous donnerai mon opinion éclairée. Lorsque, dans le cadre de l'étude nationale, j'ai commencé à parler à ceux qui se trouvaient sur la ligne de front afin de me faire une idée de l'ampleur du problème, le consensus qui se dégageait d'un océan à l'autre, c'était que les agressions étaient signalées dans au plus un cas sur dix.

Ce qui s'est produit depuis cinq ans, notamment à cause du grand nombre de survivants adultes. . . et du grand nombre de scandales qui ont éclaté, mettant en cause des établissements résidentiels, c'est que le nombre d'agressions signalées est maintenant peut-être de quatre sur dix ou dix sur dix. Le pourcentage de cas signalés a donc augmenté considérablement, mais je ne pense pas qu'il y ait de données qui permettent de conclure à un accroissement important de l'ampleur du phénomène au fil des ans.

C'est un sujet dont on parle très peu. L'inceste existe depuis très longtemps au Canada et dans bien d'autres pays du monde. Ainsi, dans le cas de cette petite localité de l'est de l'Ontario, où les enquêtes se poursuivent toujours, l'établissement de schémas représentant les rapports interfamiliaux montre clairement que l'inceste est un phénomène qui touche les familles en question depuis au moins cinq générations. Nous sommes donc face à un comportement ancien mais traditionnellement caché dont les manifestations se révèlent progressivement et paraissent plus nombreuses.

Ainsi, la proportion de cas signalés a certainement augmenté et l'ampleur du phénomène a peut-être aussi augmenté, mais il n'existe pas de données solides qui puissent démontrer de façon certaine que le phénomène s'est accru au cours des 20 dernières années.

[*Texte*]

The Chairman: You have not read the report we tabled on crime prevention. You've just received it.

Mr. Rogers: I had the chance this morning to glance at it. I'm looking forward to reading that.

The Chairman: We are suggesting education from kindergarten through high school so young people will know if they're being abused in their homes or by someone in a position of trust, that is not correct. Possibly it can be stopped in this way. Do you think there's any possibility this could happen?

Mr. Rogers: We would fully concur with that. In fact, the various child safety programs that are implemented in many schools across the country now have had a dramatic effect. The two messages in child-safety programs are, first, to say no when a person approaches a child. The child learns it's okay to say no. Secondly, if you're violated, tell somebody, and keep telling somebody until they listen. That has had a profound effect in moving some predators away from children. The education of children is very important.

Prof. Bala: I could amplify on that. If we look back 20 years in this country, and we were sitting there 20 years ago, we would have had no idea what the actual incidence of child sexual abuse was. If you'd gone to Newfoundland 20 years ago and said there are a significant number of priests in this community who are sexually abusing a large number of boys, nobody would have believed you. You would have been thrown out of the province. We had absolutely no idea of what the actual incidence of abuse was 20 years ago.

I think now we have a much clearer picture, although not necessarily a perfect one. We have a much greater and much more rapid response. In fact, 20 years ago not all the victims but some of the victims were coming forward, and not just in Mount Cashel but across the country, and were being told, this isn't happening, go back to where you are and put up with this. We don't have that kind of response now.

My guess would be, if anything, now, looking at it in 1993, we are probably having less abuse, in the sense that those who are abusing children are in some senses being deterred. One would think the publicity and the fact that people are going to jail now would have some deterrent effect. If not, they're certainly being apprehended much more quickly. So instead of having 50 or 100 victims, they're having a much smaller number.

Against that, if there's any kind of increase, the question is, does the greater degree of permissiveness in our society, the media attention and focus on sexuality, greater access to birth control, and so on, has that resulted in an increase in sexual abuse of children? And if you have those two trends going on at once, which one is predominating?

[*Traduction*]

Le président: Vous n'avez pas lu le rapport que nous avons déposé sur la prévention du crime. Vous venez de le recevoir.

M. Rogers: J'ai eu l'occasion d'y jeter un coup d'oeil ce matin. Je ne manquerai toutefois pas de le lire.

Le président: Nous y proposons la mise sur pied d'un programme d'éducation pour sensibiliser les jeunes du jardin d'enfants jusqu'à la fin du secondaire au fait qu'ils n'ont pas à se soumettre à l'exploitation sexuelle, que ce soit de la part d'un membre de leur famille ou de quelqu'un qui exerce une certaine autorité sur eux. Le problème pourra peut-être être enrayé de cette façon. Pensez-vous qu'un tel résultat est possible?

M. Rogers: Nous approuvons entièrement cette proposition. Nous avons d'ailleurs déjà noté l'effet considérable qu'ont eu les divers programmes d'initiation des enfants à la sécurité qui sont offerts dans de nombreuses écoles aux quatre coins du pays. Ces programmes visent à transmettre deux messages aux enfants: tout d'abord, apprendre à l'enfant à dire non quand on l'aborde, lui faire voir qu'il a le droit de dire non; ensuite, l'amener à signaler à quelqu'un toute agression et à insister jusqu'à ce qu'on l'écoute. Ces programmes ont beaucoup fait pour soustraire les enfants aux avances des prédateurs. L'éducation des enfants est très importante.

M. Bala: Si vous me permettez d'ajouter quelque chose, il y a 20 ans, nous ne savions absolument pas quelle était l'ampleur du phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Si vous étiez allé à Terre-Neuve il y a 20 ans et que vous aviez dénoncé le fait qu'un grand nombre de garçons étaient exploités sexuellement par un nombre important de prêtres de l'endroit, personne ne vous aurait cru. Vous auriez été mis au banc de la province. Nous n'avions pas la moindre idée de l'ampleur du phénomène il y a 20 ans.

Nous en avons maintenant une bien meilleure idée, bien qu'elle reste imparfaite. Nous intervenons bien plus souvent et avec beaucoup plus de rapidité. Il y a 20 ans, certaines des victimes avaient tenté de dénoncer leurs agresseurs, pas seulement à Mount Cashel mais dans différentes localités canadiennes. Elles s'étaient vu opposer une fin de non-recevoir; on leur avait dit de retourner d'où elles venaient et de cesser de se plaindre. De nos jours, les choses ne se passent pas ainsi.

Je dirais même qu'aujourd'hui, en 1993, le nombre d'agressions est sans doute moins élevé qu'il ne l'était auparavant, à cause de l'effet de dissuasion de certaines mesures sur les prédateurs éventuels. La publicité intense et les peines d'emprisonnement imposées à certains agresseurs ont sans doute un certain effet dissuasif. En tout cas, chose certaine, les agresseurs sont appréhendés bien plus rapidement qu'ils ne l'étaient auparavant. Ainsi, au lieu de faire 50 ou 100 victimes, ils en font beaucoup moins.

Si, par ailleurs, l'exploitation sexuelle des enfants s'est accrue, il convient de se demander si divers facteurs, comme la permissibilité plus grande de notre société, l'importance plus grande accordée à la sexualité dans les médias et ailleurs ainsi que le fait que les moyens de contraception soient devenus plus accessibles, y sont pour quelque chose. Si les deux tendances existent effectivement en parallèle, laquelle des deux l'emporte?

[*Text*]

• 1120

It would be my sense that if we keep on in the general way we have been, that is, recognizing the problem, dealing with it effectively, not just in the courts, but through education and other means, we will see a decrease in the incidence of child abuse. In fact, we will see a long-term social pay-off.

One of the things about child abuse we sometimes tend to focus on is we're doing this because we care about children, and that is a reason in and of itself. But the other very important dimension of this is—and this is amply brought out in all the literature—the victims of child abuse are much more likely to grow up to have difficulty holding employment, much more likely to grow up to be in mental institutions, much more likely to grow up being on welfare, drug addicted, whatever. A whole range of social problems are highly correlated with child abuse.

In other words, child abuse has an enormous long-term financial, economic impact on the welfare of this country. Dealing with it effectively now and treating victims, rehabilitating victims, is going to have a very dramatic long-term social pay-off.

But it has to be a long-term investment. Just as we would say we need to have roads in this country and we're not going to build our roads of gravel, we're going to build them of concrete so they're going to last for 30 years, we have to build a society in which children can be secure, will not be abused, and will grow up to be healthy, productive citizens.

Ms Sibbald: You mention the education programs you encourage in your report, and I just would like to add my support of that. In fact, the studies that have been done on some of what I would call the better programs, ones that contain all the necessary components, do in fact help children to recognize abusive behaviours and to go to someone about it. But what we'll find out of that, and what we do find about it, is more disclosure. So it will seem as if, in some instances, these programs are increasing the incidence of abuse. But what they're doing is bringing them out of the closet. So although it creates a problem for the agencies immediately, in the end it is a good thing.

Mr. Fee (Red Deer): I want to thank all three of you for coming. This has been a most informative and excellent presentation, a good discussion.

Mr. Rogers, one very simple question first. I want to know a little more about the institute. The report just says it is a private non-profit organization. I'd like to know if you're the institute, or how broad it is. You say you've gone coast to coast.

[*Translation*]

Il me semble que, si nous poursuivons, de façon générale, dans le sens des mesures que nous avons prises jusqu'à maintenant, pour reconnaître le problème et nous y attaquer vigoureusement, non pas uniquement par la voie des tribunaux, mais par l'éducation et par d'autres moyens, nous constaterons une diminution de la fréquence des agressions sexuelles commises contre des enfants. Cela aura à long terme des effets bénéfiques pour la société.

Quand il s'agit d'exploitation sexuelle des enfants, nous avons parfois tendance à dire que notre seul intérêt est le bien-être des enfants que nous cherchons à protéger. Le problème comporte toutefois une autre dimension très importante—qui se trouve abondamment documentée—à savoir que les enfants victimes d'exploitation sexuelle auront sans doute bien plus de mal à garder un emploi plus tard et seront bien plus susceptibles de se retrouver dans un hôpital psychiatrique, de devenir des assistés sociaux ou des toxicomanes ou d'avoir d'autres problèmes d'intégration sociale. On note une corrélation très significative entre l'exploitation sexuelle des enfants et toute une gamme de problèmes sociaux.

Autrement dit, l'exploitation sexuelle des enfants a d'énormes conséquences financières et économiques à long terme pour l'avenir de notre pays. Si nous prenons des mesures efficaces dès maintenant pour enrayer le problème et pour traiter les victimes et assurer leur réinsertion sociale, nous en récolterons à long terme des bienfaits énormes sur le plan social.

Mais cela représente un investissement à long terme. Tout comme, lorsqu'il s'agit de notre réseau routier, nous choisissons le béton plutôt que le gravier, pour que nos routes durent longtemps, nous devons construire une société où les enfants seront en sécurité, où ils ne seront pas victimes d'exploitation et où ils pourront vivre une vie saine et productive.

Mme Sibbald: Vous avez parlé des programmes d'éducation dont vous encouragez la mise sur pied dans votre rapport, et je veux simplement vous faire part de mon appui à cet égard. En effet, les études montrent bien que les «meilleurs» programmes, c'est-à-dire ceux qui comprennent toutes les composantes essentielles, aident les enfants à reconnaître les comportements abusifs dont ils sont l'objet et à s'en confier à quelqu'un. Ces programmes auront et ont déjà pour effet d'accroître le nombre de cas signalés. On sera tenté de conclure, dans certains cas, qu'ils contribuent à aggraver le problème, alors qu'en réalité, ils ne font que l'étaler au grand jour. Ainsi, même s'ils engendrent dans l'immédiat des problèmes pour les organismes d'aide, leur effet à long terme sera bénéfique.

M. Fee (Red Deer): Je tiens à vous remercier tous les trois d'être venus nous rencontrer. Votre témoignage et la discussion qui en a découlé ont été jusqu'à maintenant des plus informatifs.

Monsieur Rogers, je veux vous poser tout d'abord une question toute simple. Je voudrais en savoir un peu plus sur l'institut. Le rapport indique seulement qu'il s'agit d'un organisme privé sans but lucratif. Je voudrais savoir s'il se limite à vous-mêmes ou s'il a une composition plus large. Vous dites que vous vous êtes rendu dans les différentes régions du pays.

[*Texte*]

Mr. Rogers: The institute was born out of an Ontario government department, the Ministry of Community and Social Services, back in 1987. It became a free-standing, interdisciplinary, educational. . .partly linked to academic. . .partly related to pragmatics, really focusing around this issue. So we have a history of five years.

Our major area of activity has to do with the professional training of care-givers. We train about 4,000 social workers, police officers, and other care-givers a year, primarily in Ontario, but now increasingly across the country. One of our goals is to improve the quality of intervention for victims of child abuse and their families. And we have research components and public education components.

The other major thrust is focusing on the underlying causes of this problem. We are mounting a major prevention thrust to try to get at the issues of violence in society. It would be very closely related to the issues you addressed in the report you made. We're raising funds right now so we can do that.

So although we're centred in Ontario, we are active in eight provinces and two territories. We do a lot of training for various provincial governments, child welfare people, police officers, and we are getting ready to expand that activity.

Mr. Fee: What are your total resources people-wise?

Mr. Rogers: We have a staff of about 30 people—

Mr. Fee: There's a lot of work for 30 people.

Mr. Rogers: —a budget of about $2.5 million, a whole host of volunteers, and networks of professionals.

In this country now, a third of our towns and communities have councils of child abuse, which are really interdisciplinary networks of professionals who are dealing with this issue. We're trying to provide supports to them in terms of education, conferencing, and workshops. We do an immense amount of regional and local workshops and respond to calls for information and things of that nature.

• 1125

Mr. Fee: In one of your earlier reports you called for federal-provincial cooperation in cost-sharing programs and better conditions, programs, and resources. What's the status right now?

Mr. Rogers: Health and Welfare Canada has just released a status report on my report, *Reaching for Solutions*. It has been out less than a month. It takes the whole range of recommendations and gives a report on them.

[*Traduction*]

M. Rogers: L'institut a été mis sur pied par un ministère du gouvernement de l'Ontario, le ministère des Services sociaux et communautaires en l'occurrence, en 1987. Il est par la suite devenu un organisme indépendant, interdisciplinaire et éducatif, qui a des liens tant avec les théoriciens qu'avec les praticiens et dont l'activité se concentre sur cette question de l'exploitation sexuelle des enfants. L'institut existe donc depuis cinq ans.

Nous nous occupons principalement de la formation professionnelle des dispensateurs de soins. Nous formons chaque année quelque 4 000 travailleurs sociaux, policiers et autres dispensateurs de soins, surtout en Ontario, mais notre activité s'étend de plus en plus à d'autres régions du pays. Nous avons notamment pour but d'améliorer la qualité de l'intervention auprès des enfants victimes d'exploitation sexuelle et de leurs familles. Nous comptons également des programmes de recherche et d'éducation publique.

L'autre grande préoccupation autour de laquelle s'articule notre activité, ce sont les causes sous-jacentes du problème. Nous préparons une importante campagne de prévention qui vise à s'attaquer aux problèmes liés à la violence dans notre société. Ses thèmes ressemblent de très près à ceux que vous abordez dans votre rapport. Nous tentons en ce moment de recueillir les fonds nécessaires.

Ainsi, bien que notre activité soit centrée sur l'Ontario, nous sommes présents dans huit provinces et dans les deux territoires. Nous faisons beaucoup de formation, pour le compte de divers gouvernements provinciaux, auprès des travailleurs de l'aide à l'enfance et des policiers, et nous sommes sur le point d'élargir encore davantage notre action.

M. Fee: Quel est votre effectif total?

M. Rogers: Notre personnel compte une trentaine de personnes. . .

M. Fee: C'est beaucoup de travail pour 30 personnes.

M. Rogers: . . .nous avons un budget de quelque 2,5 millions de dollars et nous comptons sur les services d'une foule de bénévoles ainsi que de divers réseaux de professionnels.

À l'heure actuelle, une localité canadienne sur trois a un conseil sur l'exploitation des enfants, qui n'est pas autre chose qu'un réseau interdisciplinaire de professionnels qui s'occupent de cette question. Nous tentons de répondre aux besoins de ces conseils en matière de programmes d'éducation, de conférences et d'ateliers. Nous organisons un grand nombre d'ateliers à l'échelle locale et régionale, nous répondons aux demandes de renseignements, etc.

M. Fee: Dans un rapport que vous avez publié il y a un certain temps, vous recommandiez que le gouvernement fédéral et les provinces participent à des programmes de partage des frais et vous recommandiez également des améliorations sur le plan des conditions, des programmes et des ressources. Pouvez-vous faire le point sur la situation actuelle?

M. Rogers: Santé et Bien-être Canada vient de publier, il y a moins d'un mois, un rapport d'étape intitulé *À la recherche de Solutions*, en réponse à mon rapport. On y fait le point sur chacune de mes recommandations.

[*Text*]

The one area the federal government said right from the beginning, and they continue to say. . .is they will not proceed on that cost-sharing recommendation, on the basis that there are not the resources to do that. It really raises the issue of whether we invest in the front end of some of these issues and try to minimize the kind of problems Professor Bala has talked about, or we wait until the end.

My own concern about our fiscal restraint policies is that important as all of that is right now, we're setting the groundwork for billions and billions of dollars in health, educational, social service, and correctional costs a few years from now, with alienated youths. When I briefed the minister towards the end of my report, I said we're going to lose 15% of our total human resource of young people in this country, who'll be so incapacitated they'll never make a contribution in the workplace, and in fact they'll be a drain. If you trace the cost of one adolescent sex offender over a lifetime, that cost can amount to $1 million. That is now being borne by federal and provincial coffers. The costs are enormous. We know most of the people who end up in our prisons and psychiatric wards are all victims of abuse of some kind or other.

We have a real dilemma in our society in how we're going to deal with this issue. I guess our focus is let's get at the prevention side of the equation and try to prevent a lot of this happening, because 15 years from now we could see some enormous savings.

Mr. Fee: I think you'll probably agree with most of the recommendations this committee has tabled.

The Chairman: A supplementary to that. Where did you get that 15% figure?

Mr. Rogers: That was my figure. I looked the minister in the eye and said, there's my assessment of what the loss is that we're going to sustain. So I don't have anything really to back that up. It was simply from two and a half years of criss-crossing this country, being with native leaders up in the remote areas of the country, up north. I think the fallout. . .if you look at our adolescence suicide rates, you look at our adolescent rates. . . In the city of Toronto last year, the police tell me, there were 3,200 swarmings of adolescents of one kind or another. That's going on all across the country. That sort of youth alienation is going to cost us dearly in the long run.

Mr. Fee: I want to touch on the national registry of child abusers on which Mr. Wappel asked a question earlier. I thought you rather skimmed over it by saying there were some problems with doing so. Can you go into those and tell us whether in your opinion you think it's not worth overcoming those problems to try to get—

Mr. Rogers: I think it's worth overcoming the problems. I've not been close to any of the discussions, so in my experience there's been a gap with this discussion for three years, and they may have overcome them. But when the officials

[*Translation*]

Le gouvernement fédéral a dit dès le début—et il continue d'ailleurs à le dire—qu'il ne donnerait pas suite à la recommandation sur le partage des frais, parce qu'il n'a pas les ressources nécessaires pour le faire. Ainsi, la question qui se pose est de savoir si nous voulons investir immédiatement les sommes nécessaires pour que l'on puisse s'attaquer à certains de ces problèmes et minimiser les conséquences dont parlait le professeur Bala, ou attendre que nous soyons obligés de le faire pour réparer les pots cassés.

Ce qui m'inquiète au sujet de notre politique d'austérité fiscale, c'est que, si importante soit-elle dans la conjoncture actuelle, cette politique nous occasionnera dans quelques années des milliards et des milliards de dépenses pour assurer aux jeunes qui n'auront pas réussi à trouver leur place dans la société les services de santé et d'éducation, de même que les services sociaux et correctionnels dont ils auront besoin. Dans les observations que j'ai présentées au ministre vers la fin de mon rapport, j'ai indiqué que nous perdrions 15 p. 100 des ressources humaines totales que représentent nos jeunes, qui souffriront d'une incapacité telle qu'ils ne pourront jamais contribuer à la société par leur travail et qui seront, en fin de compte, un fardeau pour la société. Pour chaque adolescent victime d'agression sexuelle, le coût sur toute une vie peut s'élever jusqu'à 1 million de dollars. Il s'agit d'un fardeau énorme qui est supporté à l'heure actuelle par le Trésor fédéral et les Trésors provinciaux. Nous savons que la plupart de ceux qui se retrouvent dans nos prisons et nos hôpitaux psychiatriques ont été victimes d'une forme d'agression.

Notre société a un choix très difficile à faire pour ce qui est de la façon de s'attaquer au problème. Pour notre part, nous considérons qu'il vaut mieux concentrer nos efforts sur la prévention, de manière que, dans 15 ans, nous puissions réaliser des économies importantes.

M. Fee: Je crois que vous entérinerez sans doute la plupart des recommandations du comité.

Le président: J'ai une question complémentaire à vous poser. D'où vient ce chiffre de 15 p. 100?

M. Rodgers: Il vient de moi. J'ai regardé le ministre droit dans les yeux et je lui ai dit: voilà ce qu'il nous en coûtera à mon avis. Je n'ai pas vraiment de données pour étayer cette évaluation. J'y suis tout simplement arrivé après avoir passé deux ans et demi à sillonner le pays et à discuter avec les dirigeants autochtones des régions isolées du Nord. Je crois que les conséquences. . . Vous n'avez qu'à voir le taux de suicides chez les adolescents. À Toronto, l'an dernier, la police a dénombré 3 200 agressions commises par des bandes d'adolescents. Ce genre d'incidents se produit dans toutes les régions du pays. Cette désaffection des jeunes finira par nous coûter très cher.

M. Fee: Je veux aborder brièvement la question du registre national des agresseurs d'enfants au sujet duquel M. Wappel vous a interrogé tout à l'heure. Il m'a semblé que vous avez répondu assez rapidement, faisant simplement allusion à certains problèmes d'application. Pouvez-vous nous décrire ces problèmes de façon plus précise et nous dire si, à votre avis, il ne vaut pas la peine de les surmonter pour essayer de. . .

M. Rogers: Oui, il vaut la peine de les surmonter. Je n'ai pas suivi depuis trois ans les discussions à ce sujet, de sorte qu'il se peut bien que l'on ait réussi à les surmonter. Mais, lorsque les fonctionnaires des ministères fédéraux et provinciaux

[*Texte*]

of the federal departments and the provincial departments were trying to look at the possibility of good data around even child abuse cases, the issue of getting common definitions around that, and then common ways of categorizing who would be child abusers and so on... Some of the legal aspects...some of the provincial registers have had such horrendous problems with legal expungement hearings that, frankly, only the very worst cases of abusers are ever even being registered. So there are some serious administrative and legal problems, as I understand it, in getting a kind of database that is going to be actually workable.

Professor Bala did an important study about five years ago for the Province of Ontario. That was never implemented. My understanding is that some of the provincial abuse registers are going out of business because they haven't been able to solve the problems within the provincial jurisdiction.

• 1130

So trying to take that state of affairs and deal with it nationally and then figuring out who would have access to that information, how would it be used, and all the rest of it...there seem to be some very serious administrative and legal problems associated with it. I'm not close enough to knowing internally whether there's been advancement around some of those issues.

Mr. Fee: Mr. Bala, can I ask if you followed up in your recommendation?

Prof. Bala: Yes, as Mr. Rogers has pointed out, I was the principal author of a report in 1988 on the Ontario child-abuse register. For the last year, almost, I've been sitting on an Ontario government task force dealing with child-abuse registers, particularly in Ontario.

Right now two provinces have child-abuse registers that are used for screening, Nova Scotia and Manitoba. Most of the data on those registers come from criminal convictions anyway. It is my view, and certainly it's the view of many people in Ontario, that it would be much more efficient to have a national child-abuse register. The reasons for this are, first, having a national register would deal in significant ways with problems of interprovincial mobility, which right now are very problematic in some of these cases.

Secondly, the federal CPIC system, Canadian Police Information System, which is a computerized system that has the advantage of being available essentially everywhere in the country... When we're talking about screening, one of the great things about CPIC is it's everywhere, effectively. If you talk about any other provincial system, it tends to be, well, it's in Toronto. Physically, it's very hard to access from around the province. Or maybe it's in every county town or something, but it's certainly not everywhere in the way CPIC is.

[*Traduction*]

essayaient de voir s'il était possible de recueillir des données solides, même dans les cas d'exploitation sexuelle des enfants, la difficulté de s'entendre sur des définitions communes et d'établir des modalités uniformes pour la classification des auteurs d'agressions sexuelles contre les enfants, etc... Certains des aspects juridiques... Dans certains cas, les responsables des registres provinciaux ont eu des difficultés énormes à obtenir des données à cause de tout ce qui est supprimé des témoignages devant les tribunaux, si bien qu'à vrai dire, seuls les pires agresseurs sont répertoriés. Il y a donc, si je comprends biens, de sérieux problèmes administratifs et juridiques qui nuisent à l'établissement d'une base de données qui pourrait être utilisable.

Le professeur Bala a effectué une étude importante il y a cinq ans pour le compte de la province de l'Ontario. Les recommandations de cette étude n'ont jamais été mises en oeuvre. D'après ce que l'on me dit, certains des registres provinciaux cesseront d'exister parce que l'on n'a pas réussi à résoudre les problèmes qui se posaient dans la province!

Alors, essayez d'établir un registre national et de déterminer les modalités d'accès et d'utilisation relatives à l'information, et tout le reste... Cela semble poser de très sérieux problèmes administratifs et juridiques. Je ne suis pas suffisamment au courant de ce qui se passe à l'interne pour savoir si l'on a réussi à résoudre certains de ces problèmes.

M. Fee: Monsieur Bala, puis-je vous demander ce qu'il en est de votre recommandation?

M. Bala: Oui, comme l'a dit M. Rogers, j'étais le principal responsable d'un rapport publié en 1988 sur le registre ontarien des auteurs d'agressions sexuelles contre les enfants. Depuis un an, ou presque, je siège à un groupe de travail du gouvernement de l'Ontario qui s'intéresse à ces registres spécialement en Ontario.

À l'heure actuelle, deux provinces, la Nouvelle-Écosse et le Manitoba, ont des registres semblables qui servent aux activités de sélection. La plupart des données qui s'y trouvent proviennent de toute façon de condamnations au pénal. À mon avis, et c'est certainement aussi l'avis de bien des gens en Ontario, il serait bien plus efficace d'avoir un registre national des auteurs d'agressions sexuelles contre les enfants. Pareil registre ferait beaucoup pour résoudre les problèmes dus à la mobilité interprovinciale, qui, dans certains cas, constituent des obstacles considérables.

En outre, le système de données fédéral du Centre d'information de la police canadienne, système informatique qui a l'avantage d'être accessible à peu près partout au pays... Quant il s'agit de sélection, le système du CIPC a le grand avantage d'être accessible partout et d'être efficace. Dans le cas des systèmes provinciaux, le plus souvent, ils ne sont accessibles que dans une ville, à Toronto, par exemple. Il est matériellement très difficile d'y avoir accès à partir d'autres localités de la province. Peut-être est-ce possible dans chaque centre régional ou quelque chose du genre, mais il ne sont certainement pas aussi accessibles que celui du CIPC.

[*Text*]

So CPIC has very wide availability. It already has databases that can relatively easily, relatively cheaply, be converted to running a screening system. So I think it would be by far the most efficient thing to have a national registry, in its comprehensiveness, in dealing with interprovincial problems, and in dealing with its accessibility.

Otherwise, what provinces are going to do is either say, we're not going to have any register at all, or we're going to have a register that's in effect very duplicative of the kind of records the federal government has. Or. . .and in fact, what is really done in Ontario right now is although we have a register, it can't be used for screening. What organizations do is they use criminal records for screening. So many, but not all, child-serving organizations will have some access to criminal records.

Then you run into the problem that people may be screened out not because of their having sexually abused children, but. . .for example, they may have a conviction for possession of marijuana, and they're being screened out of positions of responsibility for that reason. So there may be some over-screening because total criminal records are being used for screening.

Mr. Fee: In talking to people, I sense a great political will. . .there's a will out there to identify these people and make sure we are protecting our children. Yet we seem impotent. We're not doing anything about it.

The Chairman: Not yet.

Mr. Rogers: In reference to the CPIC thing, my understanding is that there's a degree of readiness to add to that database to make it relevant to this particular issue. I would support Professor Bala. That may be the way to go, and it might be implementable without becoming a horrendous new cost centre as well.

Mr. Fee: Maybe our frustration's coming through because of the societal change you've indicated. People are coming forward, are becoming aware of the incidents, and now maybe they're willing to accept something they weren't five years ago.

Mr. Rogers: There are other issues related to this, though. Many people are taken to court over child abuse and for various technicalities those cases are thrown out. In the majority of cases there isn't a conviction. Yet everybody involved knows the person's a risk. So there are a lot of grey areas here. How do you handle that? As I understand the CPIC thing, it would only pick up the convicted cases. Issues like that will have to be thought about too.

Prof. Bala: I believe the solution to the issue Mr. Rogers raised is to ensure that if there is a national register of child abusers, it has on it both people convicted in criminal court and those found in civil proceedings to have sexually abused a child. If that was added to a CPIC database, I think we'd have as good a system as any country in the world, and better than most.

[*Translation*]

Ce système est donc facilement accessible. Ces bases de données peuvent être converties sans trop de difficulté et à un coût relativement peu élevé afin de répondre aux besoins d'une procédure de sélection. Le plus efficace serait donc, de loin, d'établir un registre national, qui serait complet, qui permettrait de résoudre les problèmes de mobilité interprovinciale et qui serait accessible.

Autrement, les provinces décideront tout simplement de se passer tenir de registre ou d'en avoir un qui fera double emploi, à bien des égards, avec les données du gouvernement fédéral. Ou encore. . . Et ce qui se produit en fait en Ontario à l'heure actuelle, c'est que, même si nous avons un registre, il ne peut pas être utilisé à des fins de sélection. Les organismes se servent donc pour cela des casiers judiciaires de la police. Ainsi, beaucoup des organismes qui travaillent auprès des enfants, mais pas tous, ont accès, dans une certaine mesure, aux casiers judiciaires de la police.

Il y a aussi un autre problème, du fait que certaines personnes pourraient être exclues par la procédure de sélection, non pas parce qu'elles ont commis des agressions sexuelles contre des enfants, mais parce qu'elles ont, par exemple, été condamnées pour possession de marijuana et qu'elles ne peuvent donc pas postuler des postes de responsabilité. Ainsi, la procédure de sélection pêche parfois par excès, du fait que l'on se sert de l'ensemble des casiers judiciaires.

M. Fee: D'après les discussions que j'ai eues à ce sujet, il me semble qu'il y a une énorme volonté politique. . . que l'on tient à identifier ces personnes et à tout faire pour protéger nos enfants. Nous semblons toutefois impuissants. Nous n'arrivons pas à prendre les mesures qu'il faut.

Le président: Pas encore.

M. Rogers: En ce qui concerne le système du CIPC, il semble que l'on soit prêt à ajouter des éléments à cette base de données pour qu'elle puisse servir à la procédure de sélection. J'appuie la position du professeur Bala. C'est peut-être la voie à suivre, et on pourrait peut-être la mettre en oeuvre sans avoir à supporter le coût exorbitant de l'établissement d'un nouveau système.

M. Fee: Peut-être que nous en avons assez d'être impuissants, comme l'atteste la transformation sociale dont vous nous avez parlé. Les gens dénoncent les agresseurs, ils sont plus sensibles à l'ampleur du phénomène et ils sont peut-être maintenant prêts à accepter quelque chose qu'ils auraient rejeté il y a cinq ans.

M. Rogers: Il y a toutefois d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte. Bien souvent, dans les cas d'agression sexuelle contre des enfants, les tribunaux déclarent un non-lieu pour vice de forme. Le plus souvent, il n'y a pas de condamnation. Pourtant, tous ceux qui connaissent le dossier savent que la personne constitue un risque. Il y a donc beaucoup de zones grises. Comment faire dans ces cas là? A ce que l'on me dit, le système du CIPC ne tient compte que des cas où il y a condamnation. Il faudra aussi tenir compte de problèmes comme ceux-là.

M. Bala: Pour résoudre le problème que soulève M. Rogers, il faudrait veiller à ce que le registre national des auteurs d'agressions sexuelles contre des enfants répertorie ceux qui ont été trouvés coupables d'une telle infraction aussi bien au pénal qu'au civil. Avec ces données, le système du CIPC deviendrait un des meilleurs au monde.

[*Texte*]

It's interesting to me to come here and hear the politicians say, well, we don't seem to be able to do anything about this. To be fully effective, it will require a degree of federal-provincial cooperation. My sense, certainly in Ontario, is that the province would—and I've been working with the bureaucrats and some of the people in the non-government sector who are directly concerned about this issue—very much like to have federal leadership.

• 1135

Indeed, it does seem to me that for a long time there was no interest in this issue in the federal government—Parliament and the bureaucracy. But all of a sudden, in the last year or so, there has been a lot more interest. I think we have a possibility now of dealing with this issue in an effective, relatively inexpensive manner, which again ensures that there are rights for people who are accused of this offence. We certainly have to recognize that one of the problems is that there are false allegations of abuse.

For example, in the school system there is no doubt that there have been teachers who have been falsely, maliciously accused of having sexually interfered with children in their adolescence. Those cases are a real minority, but it's important to recognize that they're there and that teachers, or indeed anybody charged with this offence, are entitled to a full and fair hearing.

Mr. Fee: Thank you.

I would like to change gears a little bit now. Ms Sibbald, you've been too quiet. You mentioned—

Ms Sibbald: I can't get a word in.

Mr. Fee: You mentioned a number of things and I jotted them down because I thought they were important. You get into societal change and the fact that child sexual abuse is recognized. You said, though, that abuse goes beyond just personal sexual involvement, that we need a broader definition of abuse. I wonder if you have that definition available.

Ms Sibbald: No. I would like to see the evidentiary provisions in the legislation extended to other child victim witnesses, not only victims and witnesses of sexual abuse but also victims of physical abuse and witnesses to domestic violence. I think these children, these witnesses and these victims are just as vulnerable as those who have been sexually abused.

Mr. Fee: So the child witness would be a child victim as well by your definition.

Ms Sibbald: Yes. I think the research would show that children who witness a lot of domestic violence indicate some of the same problems in their life and their adjustment as children who are actually abused. There is a remarkable degree of similarity in their behaviour and problems.

What I was referring to. . .I wasn't changing the definition of abuse so much as asking the committee to consider expanding these provisions to other children who have to appear in court, whether they're witnesses or whether they're actual victims of abuse.

[*Traduction*]

Je trouve intéressant de venir ici et d'entendre nos représentants politiques dire qu'ils ne semblent pas pouvoir remédier au problème. Pour être pleinement efficace, toute intervention devra se faire par la voie de la collaboration fédérale-provinciale. Personnellement, après avoir travaillé avec des fonctionnaires et des gens du secteur non gouvernemental qui s'intéressent à cette question, j'ai l'impression que l'Ontario au moins aimerait voir le gouvernement fédéral montrer l'exemple.

En fait, pendant longtemps le gouvernement fédéral ne semblait pas s'intéresser à cette question, ni le Parlement, ni la Fonction publique. Mais du jour au lendemain, depuis un an environ, on s'y intéresse beaucoup plus. Nous devons donc nous attaquer au problème d'une façon efficace, pas trop coûteuse, et protéger les droits des personnes accusées de ce délit. Il ne faut pas oublier qu'un des problèmes réside dans les fausses allégations d'agression.

Par exemple, dans le système scolaire, il est certain que des enseignants ont été accusés à tort et à des fins mal intentionnées de s'en être pris sexuellement à des adolescents. Ces cas sont vraiment minoritaires, mais il ne faut pas les oublier pour autant, ni oublier que les enseignants, comme tous ceux qui sont accusés de ce délit, ont le droit de défendre leur cause et de se faire entendre.

M. Fee: Merci.

Je vais maintenant un peu changer de sujet. Madame Sibbald, vous avez été très calme jusqu'à présent. Vous avez dit. . .

Mme Sibbald: Je n'arrive pas à placer un mot.

M. Fee: J'ai noté plusieurs de vos observations qui m'ont paru importantes. Vous parlez de changements sociétaux, vous dites qu'aujourd'hui l'agression sexuelle contre les enfants est un fait reconnu. Vous dites également que nous avons besoin d'une définition élargie de l'agression, une définition qui aille au-delà d'un simple contact sexuel personnel. Est-ce que vous auriez une telle définition.

Mme Sibbald: Non. J'aimerais que les dispositions de la législation qui porte sur les témoignages soient étendues à d'autres types de victimes et de témoins: pas seulement les enfants qui sont victimes ou témoins d'agressions sexuelles, mais également ceux qui sont victimes d'agressions physiques et témoins de violences domestiques. Ces enfants là, ces témoins et ces victimes, sont tout aussi vulnérables que ceux qui ont été directement victimes d'agressions sexuelles.

M. Fee: D'après votre définition, un enfant témoin deviendrait un enfant victime.

Mme Sibbald: Oui. La recherche démontrerait probablement que les enfants qui sont fréquemment exposés à la violence domestique, ont plus tard les mêmes problèmes d'ajustement que les enfants qui ont véritablement fait l'objet d'agressions. Leur comportement et leurs problèmes sont remarquablement similaires.

Je faisais allusion. . .Il ne s'agit pas tant de changer la définition de l'agression que de demander au comité d'étendre ses dispositions à d'autres enfants qui doivent comparaître devant les tribunaux, soit qu'ils aient été témoins, soit qu'ils aient été eux-mêmes victimes d'agressions.

[*Text*]

Mr. Fee: Thank you.

If my notes are right, you also recommended that a pre-examination of a child with the judge should be conducted and a videotape used in lieu of having that child appear in court.

Ms Sibbald: That's right.

I think Professor Bala talks about this in his submission as well. You'd have to very careful that the rights of the accused are protected. This is used in some other jurisdictions. Once the investigation is completed, the charges are laid and they go ahead with the court proceeding, rather than have the child wait for two years for the trial to occur, which occurs in some of our jurisdictions. That wait is very detrimental to a child particularly. It's bad enough for an adult, if we have to wait two years for our matter to come to court, but for a child it's a lifetime.

What we were recommending was that we look more closely at some of the other jurisdictions, where once the charge is laid, the proceedings with the child—and I'm not sure that I'll use the correct words—are held immediately before a judge and defence counsel. The accused is either there or the child is protected from the accused, depending on whether that's necessary or not. The crown prosecutor is there, the witnesses are there, and the child is examined and cross-examined. That is videotaped, and then that video is used if the trial has to occur later on.

Another issue we have to take into consideration if we do this, and I think it's something to explore, is the fact that disclosures of sexual abuse, particularly sexual abuse, are incremental. They occur a bit at a time, and we know this. We know this from a lot of research, we know this from practice, that a child will say something to indicate that something has happened. If the person responds appropriately, then they'll tell a bit more. Then something else may come a little bit later. In fact, if we hold the hearing too early, we may not have all the facts of the case. But I think we have to balance that against the wait.

• 1140

In talking about how these things occur incrementally, I just referred to an adult survivor who has been very vocal in what's happened to her and there's a videotape out on her life experience. Recently at a conference I heard her beginning to talk about how she was remembering some ritual and satanical things that had happened to her as a child as well. So even though 30 years have gone by since she was abused, she's starting to remember some of the details that she couldn't possibly have remembered. . . So we may lose some of the facts if we do it too quickly, but I think we have to weigh that against the detriment to the child of a lengthy wait.

Mr. Fee: Yes. I was just mulling around in my mind whether it was possible to amend the Criminal Code to legislate that any offence involving a child will have a court date set within six months.

Ms Sibbald: Well, that's the other option of course. If this is too difficult and too problematic, then the other one would be to have a provision in the Criminal Code exactly as you say: where a child is involved it has to be expedited. It has to take

[*Translation*]

M. Fee: Merci.

Si mes notes sont exactes, vous avez également recommandé que le juge interroge un enfant avant le procès, et que cet interrogatoire soit enregistré, la bande magnétoscopique remplaçant ensuite sa présence devant le tribunal.

Mme Sibbald: C'est exact.

Je crois que le professeur Bala en parle dans son exposé également. Il faut faire très attention de protéger les droits de l'accusé. On utilise ce procédé dans d'autres juridictions. Une fois l'enquête terminée, les accusations sont portées et les procédures judiciaires sont entamées. Cela évite de devoir faire attendre l'enfant pendant des périodes qui peuvent aller jusqu'à deux ans; dans certaines de nos juridictions, il y a ce genre de délai. Cette attente nuit particulièrement à un enfant. Pour un adulte, c'est déjà beaucoup de devoir attendre deux ans, mais pour un enfant, c'est toute une vie.

Nous recommandons donc qu'on s'informe sur ce qui se passe dans d'autres juridictions. Par exemple, dès qu'une accusation est portée, un juge et un avocat de la défense procèdent immédiatement à l'interrogatoire de l'enfant. Cela se fait en présence de l'accusé, ou en son absence si cela est jugé nécessaire pour protéger l'enfant. Le procureur de la Couronne assiste à cette séance, les témoins également, et l'enfant subit un interrogatoire et un contre-interrogatoire. Toute cette séance est enregistrée et, la bande est utilisée lorsque le procès a enfin lieu.

Si nous choisissons cette méthode, il y a une autre option qui mérite d'être étudiée, le fait qu'en matière d'agressions sexuelles, les révélations sont souvent progressives. Nous le savons, les gens révèlent ce genre de choses un peu à la fois. La recherche nous l'a démontré, la pratique nous l'a démontré. Un enfant commence par laisser entendre que quelque chose s'est passé. Si la réaction est appropriée, il en dit un peu plus. Et puis de nouveaux détails ressortent plus tard. En fait, si les audiences ont lieu trop tôt, il arrive que nous n'ayons pas eu le temps de recueillir tous les faits. Il faut trouver un moyen terme entre cela et l'attente.

À propos de ces révélations progressives, je viens de parler d'une victime qui est maintenant adulte et qui a beaucoup parlé de ce qui lui était arrivé; elle a même publié une vidéo sur son expérience. À une conférence récente, je l'ai entendue commencer à parler de certains rituels sataniques qu'on l'avait forcée a suivre quand elle était enfant et dont elle commençait à se souvenir. Ainsi, bien que 30 ans se soient écoulés depuis qu'elle a été victime d'agressions, elle commence à se souvenir de détails dont elle n'aurait pas pu se souvenir. . . Donc, en procédant trop rapidement, nous risquons de perdre une partie des faits, et d'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'une longue attente nuit beaucoup à l'enfant.

M. Fee: Oui. Je suis en train de me demander s'il est possible de modifier le Code criminel et de décider que, lorsqu'un délit met en cause un enfant, il doit être entendu par un tribunal dans un délai de six mois.

Mme Sibbald: Évidemment, c'est l'autre option. En effet, si celle-ci posait trop de problèmes, on pourrait inscrire dans le Code criminel cette disposition dont vous parlez: lorsqu'un enfant est en cause, il faut accélérer le processus, Il faut que les

[*Texte*]

place within a certain period of time. I know some of the courts are attempting to do this now, but there are still court systems where the justice system is anything but just to the child because of the wait.

Mr. Fee: You made one other comment that I jotted down. You said that we should maintain the provision for children to testify, either via tape or behind a screen. Then you said that we may have to improve on the system. Do you have any suggestions as to how we improve?

Ms Sibbald: I went over that very quickly. A child testifying from behind a screen is used extensively in a lot of jurisdictions. In fact, every crown office in Ontario has such a screen. Or they could testify from a separate room via closed-circuit TV. I believe one of these cases is before the Supreme Court now on constitutionality. I'm not a legal expert so I can't talk about what some of the changes might be. But I think one of the things that should be taken into consideration. . .the section talks about using this device, either the screen or closed-circuit TV, when there is a need to get a full and candid account of the facts.

I think the well-being of the child should be taken into consideration. If the child wishes to have a screen or to testify via closed-circuit TV, if that's available, I think those wishes should be taken into consideration. A child who feels secure in giving evidence, a child who doesn't feel threatened, will give much clearer, much more credible evidence, and I think that's substantiated. If you're hearing from Dr. Sas from the London Family Court Clinic, you'll hear some of those research facts as well.

So I think we have to consider the well-being of the child. It may simply be asking a child, if it's that simple, whether or not he or she wishes to have one of these aids. This should be taken into consideration as well as the need to. . . In fact it relates to getting a clear and candid account.

Mr. Fee: Thank you. I look forward to that next witness as well.

Professor Bala, getting back to you, I can't resist this. You talked about politicians and truth, and I was going to suggest that politicians defining truth was the same as asking lawyers to define justice.

Prof. Bala: That may well be a fair comment. I didn't wish to single out in any way politicians. In fact, I would say that, perhaps on a more serious note, the complexity and the difficulty of some of the issues that we're dealing with here today reveal what a difficult and challenging life we have. I think politicians are much maligned. I beg your indulgence for my attempt to be facetious or humorous. But on a serious note, there's no doubt that when we bring a child into court and ask what is the truth, in that context it's very problematic—to raise it in this particular context, I hope you appreciate the analogy.

[*Traduction*]

choses se fassent dans certains délais. Je sais que certains tribunaux essaient actuellement de mettre cela en pratique, mais il y a encore des juridictions qui sont loin de faire justice aux enfants parce qu'elles leur imposent des délais beaucoup trop longs.

M. Fee: J'ai noté une autre de vos observations; vous avez dit qu'il fallait conserver la disposition qui demande aux enfants de témoigner, soit sur bande magnétoscopique, soit derrière un écran. Vous avez dit ensuite qu'il serait peut-être bon d'améliorer le système. Avez-vous des suggestions dans ce sens?

Mme Sibbald: J'ai traité cela très rapidement. Il y a beaucoup de juridictions où les enfants sont fréquemment appelés à témoigner derrière un paravent. En fait, ces paravents existent dans tous les bureaux de la Couronne en Ontario. On pourrait également les installer dans une pièce à part et les relier à la salle du tribunal par une télévision en circuit fermé. je crois que la Cour suprême va être appelée sous peu à se prononcer sur la constitutionnalité d'un tel système. Je ne suis pas experte en matière juridique, je ne peux donc pas vous dire de quels changements il pourrait s'agir. Mais une chose qu'il importe de ne pas oublier. . . le passage en question envisage de faire appel à un tel moyen, soit le paravent, soit la télévision en circuit fermé, lorsqu'il est indispensable d'avoir une relation complète et véridique des faits.

À mon avis, il faut mettre l'enfant à l'aise. S'il préfère témoigner derrière un paravent ou par le biais d'une télévision en circuit fermé, et si c'est une possibilité, il convient d'accéder à ses désirs. Par contre, un enfant qui ne se sent pas menacé, qui accepte de témoigner directement, fera une relation beaucoup claire et beaucoup plus vraisemblable des faits. Je crois que cela a été établi. Si vous avez l'occasion d'entendre le Dr. Sas de la London Family Court Clinic, il vous parlera des recherches à ce sujet.

Il faut donc essayer de mettre l'enfant à l'aise. On pourrait, tout simplement lui demander s'il ou elle souhaite qu'on utilise l'un de ces procédés. Ses désirs devraient entrer en ligne de compte de même que la nécessité de. . . Cela nous ramène à la nécessité d'obtenir une relation claire et vraie.

M. Fee: Merci. Je sais que ce prochain témoin devrait être très intéressant également.

Professeur Bala, je reviens à vous; c'est une question à laquelle je ne peux pas résister. Vous avez parlé des hommes politiques et de la vérité, et j'étais sur le point de vous dire que demander à un homme politique de définir la vérité, c'est comme demander à un avocat de définir la justice.

M. Bala: Vous n'avez peut-être pas tort. Cela dit, je ne vise aucun homme politique en particulier. En fait, pour revenir à quelque chose d'un peu plus sérieux, la complexité et la difficulté des questions dont nous discutons aujourd'hui nous démontrent à quel point nous avons une vie difficile et complexe. À mon sens, les politiciens sont souvent victimes de médisances, et vous me pardonnerez d'avoir voulu faire de l'humour à vos dépens. Mais pour revenir à une affaire plus sérieuse, il est certain, et vous apprécierez l'analogie, qu'il est particulièrement problématique de faire comparaître un enfant devant un tribunal et de lui demander quelle est la vérité.

[*Text*]

Mr. Fee: One thing I did appreciate in your report was your attempt to simplify the language in the law, because that's something that we all agree has to be done. I was going to make a facetious comment about lawyers liking to obfuscate everything rather than make it simpler, but I think that is important. The example you gave caused me a problem in thinking about it. I believe you said no one over 16 could have sexual relations with someone under 14, just to simplify it. However, by extension, that implies that it's all right for someone 35 to take advantage of somebody fourteen and a half.

Prof. Bala: Well, that is what our present law is, and this comes back to the question Mr. Wappel raised, should the age of 14 be raised to 16, recognizing that's another arbitrary level. I think, provided we have an adequate structure there, there may be something to be said for that. But if 16 were the age, then you would certainly say, well, it's okay for two 15-year-olds to be sexually involved. What about 15 and 17? Is that okay? What about 15 and 18?

• 1145

I think in 1988 Parliament took a fairly cautious approach to this. In other words, it drew lines, but not where a parent might want to say this is desirable. Rather, it said what is the outer bounds of acceptability? In that sense, 14 may be a better age than 16.

But you're right in identifying that there's a problem with older people, primarily heterosexuals, having significantly younger sexual partners, although, if you look at the literature, a major set of problems is juvenile prostitution, where we already have offence provisions that are not being respected.

I think one could consider redrafting to the age of 16. But would you go from 16 to 20? That's probably why 14 was chosen.

Mr. Fee: Your point in simple language is well taken. I do appreciate that.

I am not sure whether any of you have done this research. When we were in Vancouver there was a presentation made to us... Someone claimed the recidivism rate for pedophiles was astronomical; in fact, it was well over 90%. I'm wondering if you have access to any recent studies that could confirm or deny this. Perhaps you could indicate whether there have been any successful rehabilitation programs for identified pedophiles.

Prof. Bala: It's important to recognize that there's a range of offenders, and some of the situations we're talking about are clearly not pedophilia. But if you're talking about adults who want to have sexual relations with children under the age of 12, or even 10, some sort of definition like that of pedophilia... Bill Marshall, who is a professor of psychology at Queen's, who has extensive experience, probably as much or more than anybody in this country with treatment of pedophiles, suggests that the rate for recidivism through treatment programs with convicted offenders can reduce the levels of recidivism very substantially. The kinds of figures I've heard him talking about, the recidivism rate without treatment is somewhere under 50%. With treatment, it can be reduced to somewhere under 10%.

[*Translation*]

M. Fee: Dans votre rapport, j'ai apprécié que vous tentiez de simplifier l'énoncé de la loi, car nous sommes tous d'accord sur cette nécessité. J'allais faire une plaisanterie sur des avocats qui aiment obscurcir les choses au lieu de les simplifier, mais à mon avis, c'est une affaire très importante. L'exemple que vous avez cité me pose un problème quand j'y réfléchis. Vous avez dit, je crois, et je simplifie, qu'une personne de plus de 16 ans ne devrait jamais avoir de relations sexuelles avec une personne de moins de 14 ans. Par extension, cela sous-entend qu'une personne de 35 ans peut abuser d'une personne de quatorze ans et demi.

M. Bala: C'est la position de la loi actuelle; cela nous ramène à la question de M. Wappel: faut-il porter la limite de 14 ans à 16 ans, tout en reconnaissant que, là encore, c'est arbitraire. Je suppose qu'avec une structure adéquate cela ne poserait pas de problème. Mais si la loi disait 16 ans, d'aucuns diraient certainement qu'il n'y a rien d'anormal à ce que deux jeunes de 15 ans aient des rapports sexuels. Pourquoi pas 15 et 17? Est-ce que ça serait mieux? Pourquoi pas 15 et 18?

Je crois qu'en 1988, le Parlement a fait preuve d'une grande prudence en fixant des limites non pas à ce qui pourrait paraître acceptable à un parent, mais à l'inacceptable. Dans cette mesure, 14 ans est peut-être préférable à 16 ans.

Mais vous avez raison de dire que cela pose un problème avec les personnes plus âgées, principalement les hétérosexuels, qui ont des rapports avec des partenaires beaucoup plus jeunes qu'eux. Les études montrent que la prostitution juvénile est un problème majeur. Le code contient des dispositions à ce sujet, mais elles ne sont pas respectées.

On pourrait envisager de fixer cette limite d'âge à 16 ans. Mais seriez-vous prêt à le faire passer à 20 ans? C'est probablement la raison pour laquelle on a choisi 14 ans.

M. Fee: Je vous remercie de ces explications simples qui rendent les choses plus claires.

Je ne sais si l'un d'entre vous a fait des recherches dans ce domaine. Lors de notre visite à Vancouver, un des témoins a prétendu que le taux de récidivisme chez les pédophiles était astronomique et qu'il dépassait les 90 p. 100. Avez-vous lu des études récentes qui le confirment ou l'infirment? Existe-t-il de bons programmes de rééducation pour les pédophiles?

M. Bala: Il y a toutes sortes de délits et certains de ceux dont nous parlons n'ont rien à voir avec la pédophilie. Par contre, si vous faites allusion à des adultes qui veulent avoir des relations sexuelles avec des enfants de moins de 12 ans ou même de moins de 10 ans, on peut parler de pédophilie... D'après Bill Marshall, qui est professeur de psychologie à l'Université Queen et qui est probablement notre sommité nationale en matière de traitement de la pédophilie, les programmes de traitement peuvent réduire de manière très considérable les taux de récidivisme. Je l'ai entendu dire que le taux de récidivisme sans traitement était légèrement inférieur à 50 p. 100. Avec traitement, il peut descendre à moins de 10 p. 100.

[*Texte*]

One of the problems is how do you define recidivism? As soon as you get into this it's an academic issue. You say those are figures based on re-conviction rates, and of course there may be pedophiles who are recidivating but are not detected by the studies.

I am quite convinced that with many offenders treatment is going to reduce or eliminate the possibility of recidivism. One of the problems is that it is very difficult to identify with absolute certainty those who will recidivate, those who have not been successfully treated and those who have.

Of course a small group of pedophiles are not only pedophiles, but violent pedophiles. Then we get into this issue: are there some offenders who should never be released into the community? I think there are, and identifying them is going to be difficult. It is going to require protection of their civil liberties, but there are things that can and should be done in that. But I don't believe that treatment doesn't work. The problem is that no treatment that we now have works with everybody.

The Chairman: Thank you.

Mr. Rogers: If I could build on that, I would concur that Professor Bill Marshall is really one of the major authorities in this country. He has not only done this work for 25 years, but also a lot of research on it.

The same kind of message that I've heard Bill present is that if you didn't do anything at all, there is a certain percentage of offenders that would never offend again when they come out of prison. No matter what you do, at the other end of it, there's a certain percentage, maybe up to 20%, 25% even, you'll never be able to do anything for. Behaviourally, you'll not be able to change them. With that group, you have this problem: how do we develop some kind of life-long supervision to protect society? I address that in my report.

It's that middle range. In reducing something like 75% down to 25% or 30%, Bill conclusively, through his research in terms of behavioural modification programs and everything, and I think other researchers and clinicians across the country, would concur that is in fact a reality and possible to do.

• 1150

The final point I would make is that most offending behaviour starts during childhood and adolescent levels. At any one point in time you could say that 30% of all the sex offenders in this country are under 18 years of age. The point that I made again in my report, and the thing that I would like to see, is much more attention to intervention while that person is in the first few years of offending. Then I think the prospects of rehabilitation are far greater. The longer it goes on, if they've been offending for 15, 17, 20 years, the tougher it gets in terms of behavioural change.

Mr. Fee: Thank you.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, I have a supplementary on that point.

The Chairman: Yes.

Mr. Wappel: Perhaps we should consider having Professor Marshall here. I should tell the witnesses that, to the best of my recollection, what we've been hearing throughout all our studies about pedophiles—and what I'm talking about when I talk

[*Traduction*]

Un des problèmes, c'est la définition de récidivisme. C'est une notion abstraite. Les chiffres se fondent sur le nombre de recondamnations, mais il est évident qu'il peut y avoir des cas de récidive de pédophilie non détectés.

Je suis pratiquement convaincu que, dans la majorité des cas le traitement entraîne la réduction ou l'élimination de toute possibilité de récidivisme. Il reste qu'il est très difficile d'identifier avec une certitude absolue ceux qui récidiveront, ceux pour qui le programme est un échec et ceux pour qui c'est un succès.

Bien entendu il y a un petit groupe de pédophiles qui non seulement sont pédophiles, mais en plus sont violents. Nous nous posons alors la question: y a-t-il des délinquants qu'il ne faudrait jamais libérer? Je crois qu'il y en a, mais les identifier est très difficile. Le problème de la protection de leur liberté civile se pose, mais il y a des choses que nous pouvons faire et que nous devrions faire. Je ne pense néammoins pas qu'on puisse dire que le traitement ne marche pas. Simplement, les traitements actuels ne correspondent pas à toutes les situations.

Le président: Merci.

M. Rogers: Je suis tout à fait d'accord. Le professeur Bill Marshall est véritablement une de nos plus grandes sommités en la matière. Non seulement cela fait 25 ans qu'il fait ce travail, mais il fait aussi beaucoup de recherche.

J'ai souvent entendu Bill dire que si l'on ne faisait rien du tout, un certain pourcentage de délinquants ne récidiveraient jamais à leur sortie de prison. En revanche, quoiqu'on fasse, à l'autre extrémité il y en a peut-être 20 p. 100, voir 25 p. 100 pour lesquels on n'arrivera jamais à rien. Il est impossible d'espérer les faire changer de comportement. C'est cela qui nous pose un problème. Comment faire pour les surveiller en permanence pour protéger la société? J'essaie de répondre à cette question dans mon rapport.

C'est la catégorie intermédiaire. Les recherches de Bill sur les programmes de modification du comportement, entre autres, l'ont amené à conclure, tout comme d'autres chercheurs et d'autres cliniciens, qu'il est possible de passer de 75 à 25 ou 30 p. 100.

J'aimerais ajouter que la majorité des comportements criminels commencent pendant l'enfance et l'adolescence. En permanence, dans notre pays, 30 p. 100 des délinquants sexuels ont moins de 18 ans. J'insiste dans mon rapport sur la nécessité de donner plus d'importance à l'intervention pendant les premières années de comportement criminel. Si on s'y prend à temps, les perspectives de rééducation sont beaucoup plus grandes. Plus on attend, si cela fait déjà 15, 17 ou 20 ans que quelqu'un se comporte de cette manière, plus il est difficile de modifier son comportement.

M. Fee: Merci.

M. Wappel: Monsieur le président j'ai une question complémentaire à ce sujet.

Le président: Oui.

M. Wappel: Il serait peut-être bon que nous entendions le professeur Marshall. Sauf erreur de ma part, tous les témoins que nous avons entendus nous ont dit que chez les pédophiles—et par pédophile, j'entends tout adulte qui pratique des

[*Text*]

about a pedophile is an adult who sexually touches or more a child—is that it's a 95% recidivism rate. It is not 50%, not 20% with treatment, but with treatment a 95% recidivism rate. Most of the witnesses are almost saying that these people are incurable and we have to deal with them somehow. So if Professor Marshall is suggesting figures that are literally opposite to what we've heard from everybody we've been hearing for the last year, perhaps we'd better hear from him.

The Chairman: We already have arranged for that.

Mr. Wappel: Great. Good.

Prof. Bala: If I could say—and I would certainly defer to Professor Marshall—I believe he will say things that are similar to what Mr. Rogers and I have reported. He's certainly one of the world's leading experts. There are others.

Any study has to be approached with some caution in that there are always going to be definitional issues around what it is you're talking about and then how you're proving something like recidivism or non-recidivism. It partly goes back to how you define «pedophelia» and «sexual offenders», because there's a broad range of sexual offenders in there.

I think it's certainly too early and inappropriate to say treatment doesn't work with these people at all, particularly when we recognize that we're talking about a fairly large population. The question is, are we going to lock them up forever? With some people, a small minority, I think we may have to do that. But I certainly invite you to talk to Professor Marshall.

The Chairman: Thank you. We will.

There are questions arising out of a previous question. I would like Professor Bala to comment on the feasibility of changing the Criminal Code to have all child cases heard within six months.

Prof. Bala: I think the problem of delay in the criminal justice system in general and with child-related cases is an enormously important one. The question of whether you can legislate it out of existence is highly problematic. Indeed, in Ontario, with civil cases, there was an attempt to do this. There's actually a provision in the Children's Law Reform Act that says that any custody or access case that is contested shall be set down for trial within six months. The reality is that doesn't work. The question is what happens if you said it has to be done within six months and it doesn't happen, which is immediately what's going to come up.

I just don't think it can be legislated out of existence, or even in a meaningful way so that you could say there shall be priority given to these cases. What does that mean? I think there are provinces in which the Attorney Generals have said that administratively these cases are going to be given priority, and they in fact are given priority. That is the one thing that really works. But unless the system is adequately resourced and the local crown attorneys are giving them priority, I don't think the Criminal Code itself could deal with that problem.

The Chairman: Thank you very much. We have had other testimony that suggested that there should be an absolute prohibition against an accused himself conducting the cross-examination of a child complainant or witness in sexual assault cases. Do you agree with that?

[*Translation*]

attouchements sexuels ou plus avec un enfant—le taux de récidivisme est de 95 p. 100. Pas 50 p. 100, pas 20 p. 100 avec traitement, mais 95 p. 100 avec traitement. La majorité des témoins nous disent presque que ces gens sont incurables et qu'il faut trouver une autre solution. Si le professeur Marshall avance des chiffres qui sont littéralement à l'opposé de ce que tout le monde nous dit depuis un an, nous ferions peut-être mieux de l'entendre.

Le président: Nous avons déjà pris les dispositions nécessaires.

M. Wappel: Magnifique. Très bien.

M. Bala: Je ne veux pas parler à sa place, mais je crois qu'il vous dira pratiquement la même chose que M. Rogers et moi-même. C'est un des plus grands spécialistes mondiaux. Il y en a d'autres.

Il faut considérer toutes ces études avec prudence car le récidivisme est une notion abstraite et arbitraire. C'est en partie dû à la distinction qui n'est pas facile à faire entre «pédophile» et «délinquant sexuel». Il y a toute une gamme de délits.

À mon avis, il est certainement prématuré et incorrect de dire que, pour ces gens, les traitements ne marchent pas du tout car il ne faut pas oublier qu'ils sont assez nombreux. Faut-il les enfermer pour toujours? Pour certains, une petite minorité, il est possible que cela soit nécessaire. Quoiqu'il en soit, je vous encourage à en discuter avec le professeur Marshall.

Le président: Merci. C'est ce que nous ferons.

Il reste des points à éclaircir au sujet d'une question qui vous a été précédemment posée. J'aimerais que le professeur Bala nous parle de la possibilité de modifier le Code criminel afin que toutes les affaires concernant des enfants soient entendues dans un délai maximum de six mois.

M. Bala: Le problème des délais dans le système de justice criminelle en général et en particulier dans les affaires concernant les enfants revêt une importance énorme. Il y a très peu de chances que vous puissiez les faire disparaître avec une mesure législative. En Ontario on a essayé de le faire pour les affaires civiles. La loi réformant la législation concernant les enfants contient une disposition stipulant que toute affaire de garde ou de visite doit être jugée dans les six mois. Cela reste tout à fait théorique. Reste à savoir ce qu'il adviendrait si vous stipuliez un délai maximum de six mois et qu'il n'était pas respecté, ce qui se produira sans tarder.

Je ne pense pas qu'il soit possible de légiférer la disparition de ce problème, voire même de donner un statut prioritaire à ces affaires. Pourquoi? Dans certaines provinces, les procureurs généraux ont décrété qu'elles devaient avoir une priorité administrative et en effet, on la leur accorde. C'est la seule chose qui marche vraiment. Mais à moins que le système ne bénéficie de ressources suffisantes et que les procureurs de la Couronne ne donnent la priorité à ces affaires, je ne crois pas que le Code criminel lui-même puisse régler ce problème.

Le président: Merci beaucoup. D'autres témoins nous ont dit qu'il faudrait être absolument interdire qu'un accusé mène lui-même le contre-interrogatoire de l'enfant qui s'est plaint d'une agression sexuelle ou qui en a été témoin. Êtes-vous d'accord?

[*Texte*]

Prof. Bala: Well, this issue arose actually in a Manitoba case called Hiller—

The Chairman: That's right.

Prof. Bala: In the present context in which the child is going to be testifying from behind a screen or via closed-circuit television, if you're into any situation in which the child should not be looking at the accused, I think it makes a lot of sense. In fact it completely nullifies that if you say that if the accused is unrepresented he can cross-examine the child.

• 1155

I personally don't think there is a constitutional problem with this, provided that it is also written that the accused will be provided with counsel for the purpose of conducting the cross-examination. I think that adequately or better protects the accused than anything else that he could otherwise expect. I think there's a lot of merit to that suggestion, yes.

My understanding is that this issue does not come up in practice all that often. Most people charged with this kind of offence will get legal aid and will have a lawyer, but there certainly are cases. Actually one of the things I would generally say, in reading literature and talking to people, is that professionals—crown attorneys, police officers, social workers—are a little more optimistic about how the whole justice system works than children and parents. And in the kind of research that the Department of Justice did for you, I think one of the most poignant and graphic parts of that is where they actually go out and interview children—this is actually a small portion of all the research they did—and ask how do you actually find this?

It's fine for me to say that statistically it's not many a case where the accused actually is engaged in this cross-examination, but for each and every one of those cases where it has happened, for those children, I'm sure it has been absolutely devastating. So even if you're dealing with a small number of cases, it's certainly worth having a provision dealing with that adequately.

The Chairman: You're suggesting a prohibition, but does he have to ask the question through a lawyer because of the voice recognition of someone, even behind a screen?

Prof. Bala: Yes. I think it's impossible to conduct a cross-examination effectively by closed-circuit television, and even by a screen it would be very difficult. It is at least potentially as or more intimidating. If the issue here is getting at the truth, which is not the only function of our criminal justice system, I think respecting the rights of the accused is also an important function or constraint. I think the accused's rights are adequately protected by having counsel in that kind of context.

The Chairman: Thank you very much. Mr. MacLellan has dropped in, and we're very pleased to see him. Mr. MacLellan, do you have a short question?

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Mr. Chairman, the closer we get to elections, the longer it takes press conferences to be completed.

Mr. Rogers, I would like to ask you about one thing you've said, and I'd like the comments of any of the three witnesses.

[*Traduction*]

M. Bala: C'est une question qui s'est posée lors de l'affaire Hiller au Manitoba. . .

Le président: Exactement.

M. Bala: Dans le contexte actuel où l'enfant témoigne derrière un paravent ou par le biais de la télévision en circuit fermé, s'il ne fait pas directement face à l'accusé, cela me semble tout à fait logique. En fait ces dispositions ne servent plus à rien si, lorsque l'accusé n'est pas représenté, il peut contre-interroger l'enfant.

Personnellement je ne pense pas que cela pose de problème constitutionnel, à condition qu'il soit également prévu que l'accusé soit assisté d'un avocat lors du contre-interrogatoire. Plus que tout autre, je crois que c'est la meilleure manière de protéger l'accusé. Je trouve cette suggestion tout à fait digne d'intérêt.

Je crois savoir que, dans la pratique, cette question ne se pose pas très souvent. La plupart des accusés de ce genre de délit se font défendre par un avocat mais cela arrive certainement. Mes lectures et certaines conversations me font penser que les professionnels—les procureurs de la Couronne, les officiers de police, les travailleurs sociaux—sont un peu plus optimistes que les enfants et les parents quant au bon fonctionnement de la justice. Et dans les recherches réalisées pour vous par le ministère de la Justice, j'ai trouvé tout à fait poignantes et révélatrices les interviews—qui ne représentent qu'une toute petite partie de ces recherches—des enfants ayant subi ce genre d'interrogatoire.

Il m'est facile de dire que, statistiquement, il est rare que les accusés procèdent eux-mêmes à ce genre de contre-interrogatoire, mais je suis sûr que dans chacun de ces cas, pour ces enfants, cela a dû être absolument dévastateur. Donc même s'il ne s'agit que d'un petit nombre de cas, il est certainement utile d'avoir une disposition ad hoc.

Le président: Vous proposez l'interdiction, mais doit-il poser ses questions par l'intermédiaire d'un avocat parce qu'une voix peut être reconnue, même derrière un paravent?

M. Bala: Oui. Je crois qu'il est impossible de mener à bien un contre-interrogatoire avec une télévision en circuit fermé et, même derrière un paravent, c'est très difficile. Ce peut-être au moins aussi intimidant, si ce n'est pas plus. Si le but est la recherche de la vérité, ce qui n'est pas la fonction unique de notre justice criminelle, je crois que respecter les droits de l'accusé est aussi une fonction ou une contrainte importante. Je crois que les droits de l'accusé sont suffisamment protégés par le recours à un avocat dans ce genre de contexte.

Le président: Merci beaucoup. M. MacLellan vient d'arriver et nous sommes heureux de le voir. Monsieur MacLellan, vous avez une petite question à poser?

M. MacLellan (Cap-Breton-The Sydneys): Monsieur le président, plus nous approchons des élections plus les conférences de presse sont longues.

Monsieur Rogers, j'aimerais vous poser une question au sujet de ce que vous venez de dire. J'aimerais aussi entendre les commentaires de vos collègues.

[*Text*]

There are children who have the tendency to sexually abuse. You mention that it is important to recognize this and to instigate treatment as soon as possible, and that the sooner the treatment is started, the more effective it is going to be. There seems to be a reluctance—and of course a lot of it is provincial jurisdiction—for the provinces to become involved in this, even Children's Aid and the school system, the departments of education. With the school system there is the ability, with children intermingling with others, to recognize some of these things. If we mention it, if we bring up a question, then we're going to have the parents of that child down on our necks.

Do you see this as changing at all? Do you see any determination to try to identify these young people? What could be done that isn't being done? Because unless we have the will to do this, it's not going to happen.

Mr. Rogers: Well, there are two or three that intersect here around this hot potato item. One of the things that's changing for the better is that more and more professionals, whether they'd be police officers, child protection or mental health professionals, are recognizing these kinds of problematic patterns in young children. As a matter of fact, there's a bunch of research being developed now around sexually intrusive children, because we're getting patterns of violence amongst children towards other children at younger and younger ages. There's nothing in the law to deal with this, but it's a real problem. There's a greater readiness now to want to respond to this thing.

I think the difficulty is the resources question for the governments of the day. People at a senior political level are terrified of adding cost burdens to a servicing system that's already strained to the utmost and under-resourced. So you try to explain away problems and find ways of not dealing with them, and I think there is some serious problems at that level. But my conviction is we are going to be forced into this, whether we like it or not, and we really should get working at it. I think we are going to have a few disasters take place, and that will so enrage the public at large that all governments are going to start feeling the heat. We have to do something about these issues.

• 1200

Mr. MacLellan: You don't know anything in particular that we should be doing?

Mr. Rogers: Well, we really should be beginning to respond with treatment programs, say, for adolescent offenders. There is some stellar examples across the country of programs, but you could count the examples of the programs on one and a half hands. Even though there is a readiness, there is a willingness. . .people see the problem, but there are no resources to do the job.

Prof. Bala: One of the terrible tragedies with some older adolescent sexual offenders is that often there are better treatment facilities in the adult provincial system than in the young offenders system. There is a move to try to transfer them into the adult court system for trial and conviction so that they will have access to those kinds of treatment resources. I think that speaks for the lack of resource in the youth system.

[*Translation*]

Certains enfants ont tendance à pratiquer des agressions sexuelles. Vous avez dit qu'il était important de le reconnaître et de traiter ces enfants le plus tôt possible car, plus on commence tôt, plus les chances de succès sont grandes. Il semblerait que les provinces—n'oublions pas qu'en grande partie cela relève de la juridiction provinciale—hésitent beaucoup à intervenir dans ce domaine, même les sociétés d'aide à l'enfance, les écoles, les ministères de l'Éducation. C'est pourtant à l'école qu'il est le plus facile de détecter ce genre de problèmes grâce aux contacts qui s'établissent entre les enfants. Mais si on a le malheur d'en parler, on a tout de suite les parents sur le dos.

Pensez-vous que les choses vont changer? Pensez-vous que les mentalités, celles des parents, sont prêtes à changer? Qu'est-ce que nous ne faisons pas et que nous devrions faire? Tant que nous n'en aurons pas la volonté, rien ne se passera.

M. Rogers: Il y a deux ou trois facteurs en présence qui sont très importants. Une des évolutions positives est que de plus en plus de professionnels, qu'ils soient agents de police, pédiatres ou psychologues, reconnaissent la présence de comportements problématiques de ce genre chez les jeunes. J'en veux pour preuve la somme de recherches actuellement réalisées sur les débordements sexuels de certains enfants, car on constate des comportements violents chez des enfants de plus en plus jeunes. La loi ne dit rien à ce sujet et c'est pourtant un problème réel. Les esprits sont aujourd'hui plus préparés à répondre à ce genre de problèmes.

La difficulté pour les gouvernements se sont les ressources. Les responsables politiques sont terrifiés à l'idée d'ajouter des fardeaux supplémentaires à un système prêt à exploser sous la pression des demandes et l'insuffisance des ressources. On essaie alors de faire comme si ces problèmes n'existaient pas et, à mon avis, cela peut être très grave. Je reste convaincu que les circonstances finiront par nous forcer à y faire face, que cela nous plaise ou non, et nous ferions mieux de nous y préparer. Les catastrophes qui nous attendent enrageront tellement le public qu'il se retournera contre tous les gouvernements. Il faut absolument faire quelque chose.

M. MacLellan: Vous n'avez rien de particulier à nous suggérer?

M. Rogers: Nous devrions sérieusement songer à mettre en place des programmes de traitement pour les délinquants adolescents. Il existe des programmes magnifiques dans notre pays, mais malheureusement on peut les compter sur les doits de la main. Bien que la volonté soit là. . . les gens voient le problème mais il n'y a pas de ressources.

M. Bala: Une des tragédies pour ces adolescents plus âgés coupables de délits sexuels, est que souvent il y a de meilleurs centres de traitement dans le système provincial pour les adultes que pour les jeunes délinquants. On essaye parfois de les faire juger par des tribunaux pour adultes pour qu'ils puissent avoir accès à ces programmes de traitement. C'est la preuve de la carence du système pour les jeunes.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much. I wanted to bring this to the attention of the professor. Mr. MacLellan has just delivered from the House a bill that received first reading this morning: amendments to the Criminal Code. I will read part of proposed subsection 486(2.3). It states:

> (2.3) In proceedings referred to in subsection (1.1), the accused shall not personally cross-examine a witness who at the time of the proceedings is under the age of fourteen years, unless the presiding judge. . .and so on.

This is a bill to amend the Criminal Code and the Young Offenders Act, which received first reading this morning. So obviously our questions were a little late.

Mr. MacLellan: Look on the positive side. Look at how fast you got action.

Mr. Fee: It is all because of the radio broadcast.

The Chairman: It could be this new system, yes. I want to thank the witnesses for being here. It has been a most interesting discussion. I think you have added greatly to what we hope will be a productive report, which we hope to table around May 24. Thank you very much for being here.

I see the researchers smiling. They don't think we are going to table it around May 24. The end of May maybe.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup. Il y a une petit chose que j'aimerais vous signaler. M. MacLellan vient de nous apporter un projet de loi qui a été déposé ce matin à la Chambre en première lecture intitulé: Amendement au Code criminel. Permettez-moi de vous citer le début de la proposition pour le paragraphe 486(2.3).

> (2.3) Sauf si le juge, le juge de la Cour provinciale ou le juge de paix qui préside est d'avis que la bonne administration de la justice l'exige, l'accusé ne peut procéder lui-même, dans les procédures visées au paragraphe (1.1), au contre-interrogatoire d'un témoin qui, au moment du procès ou de l'enquête préliminaire, est âgé de moins de 14 ans.

Il s'agit d'un projet de loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants qui a été déposé en première lecture ce matin. Nous sommes donc un peu en retard avec nos questions.

M. MacLellan: Considérez la chose sous un angle positif. Considérez la rapidité avec laquelle on a répondu à vos attentes.

M. Fee: Tout ça, c'est grâce à la radiodiffusion des séances de comité.

Le président: C'est possible, oui. Je tiens à remercier les témoins. La discussion a été des plus intéressantes. Je crois que vous avez beaucoup apporté à un rapport dont nous espérons qu'il sera productif et que nous devrions déposer aux alentours du 24 mai. Merci beaucoup d'être venus.

Je vois nos attachés de recherche sourire. Le 24 mai leur semble un peu prématuré. La fin mai, peut-être.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Institute for the Prevention of Child Abuse:

Rix Rogers, Chief Executive Officer;

Patricia Sibbald, Director of Professional Services.

From the Faculty of Law, Queen's University:

Professor Nick Bala.

TÉMOINS

De l'Institut pour la prévention de l'enfance maltraitée:

Rix Rogers, président directeur général;

Patricia Sibbald, directrice des services professionnels.

De la Faculté de Droit de l'université Queen's:

Professeur Nick Bala.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

33

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 91

Tuesday, April 27, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 91

Le mardi 27 avril 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Order of Reference of Monday, May 11, 1992:

Four-year Review of the *Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, revised statutes of Canada, 1985, (formerly Bill C-15)

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992:

Examen de quatre ans de la *Loi Modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada, 1985, (anciennement le projet de loi C-15)

APPEARING:

The Honourable Pierre Blais,
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Pierre Blais,
Ministre de la Justice et
procureur général du Canada

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY 2 0 1993
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992-1993

25589—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 27, 1993
(120)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 3:46 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault and Tom Wappel.

Acting Member present: Blaine Thacker for Scott Thorkelson.

Other Members present: Derek Lee and George Rideout.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Appearing: The Hon. Pierre Blais, Minister of Justice and Attorney General of Canada.

Witnesses: From the Department of Justice: Carolina Giliberti, A/Chief, Family Law Research Section; Hilary McCormack, General Counsel, Family and Yough Law Policy.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference of Monday, May 11, 1992: Four-year Review of the *Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, revised statutes of Canada, 1985, (formerly Bill C-15). (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, April 27, 1993, Issue No. 90*)

The Minister made an opening statement and answered questions.

Carolina Giliberti and Hilary McCormack each made an opening statement and answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 27 AVRIL 1993
(120)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 15 h 46, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan, Jacques Tétreault et Tom Wappel.

Membre suppléant présent: Blaine Thacker remplace Scott Thorkelson.

Autres députés présents: Derek Lee et George Rideout.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Comparaît: L'hon. Pierre Blais, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Témoins: Du ministère de la Justice: Carolina Giliberti, chef intérimaire, Recherche sur la famille; Hilary McCormack, avocate générale, Politique de la famille et des adolescents.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992, le Comité reprend l'examen quadriennal de la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada (1985), (ancien projet de loi C-15). (*Voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 27 avril 1993, fascicule nº 90*)

Le ministre fait une déclaration puis répond aux questions.

Carolina Giliberti et Hilary McCormack font chacun un exposé et répondent aux questions.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, April 27, 1993

• 1546

The Chairman: I call the meeting to order. Our order of reference of Monday, May 11, 1992, is a four-year review of the Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, Revised Statutes of Canada, 1985, which was formerly called Bill C-15.

We are very pleased to have the Minister of Justice and Attorney General of Canada, the Hon. Pierre Blais, appearing. With him we have Glenn Rivard.

Would you like to introduce the people with you, Minister, or shall I?

Hon. Pierre Blais (Minister of Justice and Attorney General of Canada): We have Carolina Giliberti, Hilary McCormack, and Glenn Rivard, all specialists.

The Chairman: Thank you very much. Minister, do you have an opening statement?

Mr. Blais: Sure.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous communiquer les résultats de la recherche qui a été menée par mon Ministère sur l'exploitation sexuelle des enfants. Je voudrais tracer un bref historique des raisons qui ont conduit, en 1988, et je pense que c'est important de mettre cela dans le contexte pour les fins de votre étude, qui ont conduit, dis-je, à la modification du Code criminel et de la Loi sur la preuve au Canada.

C'est cette réforme de 1988 qui fait l'objet du présent examen.

Au début des années 1970, il y avait deux comités du Parlement qui ont indiqué dans leurs rapports respectifs qu'il y avait un manque de mesures appropriées pour la prévention, le dépistage et le traitement en matière d'exploitation sexuelle des enfants et aussi de mauvais traitements à l'égard des enfants. Les deux comités ont fait de nombreuses recommandations dans le but de mieux protéger les enfants contre les mauvais traitements. C'est en 1982 que des modifications ont été apportées au Code criminel et à la Loi sur la preuve au Canada en ce qui concernait particulièrement les aggressions sexuelles.

However, despite the abundance of consultations held with experts, and research studies conducted in Canada and abroad, little was known about the actual incidence and nature of child sexual abuse in Canada.

Consequently, in 1981 a committee was established under the chairmanship of Dr. Robin Badgley of the University of Toronto to inquire into the extent of child sexual abuse, juvenile prostitution, and child pornography in Canada. Dr. Badgley's committee reported in August 1984 and identified a number of ways in which the old provisions of the Criminal Code and the criminal justice system failed to protect children from sexual abuse.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 27 avril 1993

Le président: La séance est ouverte. Voici notre ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992: examen de quatre ans de la Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada, 1985, ce qu'on appelait autrefois le projet de loi C-15.

Nous sommes ravis de recevoir le ministre de la Justice et procureur général du Canada, l'honorable Pierre Blais. Glenn Rivard l'accompagne.

Voudriez-vous nous présenter vos collaborateurs, monsieur le ministre, ou préférez-vous que je le fasse?

L'honorable Pierre Blais (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Voici Carolina Giliberti, Hilary McCormack, et Glenn Rivard, ce sont tous des experts.

Le président: Merci beaucoup. Avez-vous une déclaration à faire pour commencer la séance, monsieur le ministre?

M. Blais: Oui.

Thank you for the opportunity to provide you with the results of the research that my department has completed in the area of child sexual abuse. I would like to begin, if I may, with a brief history of the impetus for the 1988 amendments to the Criminal Code and the Canada Evidence Act. It is important in my view to set out the context for the purposes of your review.

It is in fact that reform of 1988 that is the subject of the present review.

In the early 1970s, two standing committees of Parliament reported on the lack of appropriate measures for the prevention, identification and treatment of child sexual abuse and neglect. Both committees made numerous recommendations designed to better protect children from abuse. In 1982, major changes were made to the Criminal Code and the Canada Evidence Act, with respect to sexual assault.

Toutefois, malgré les nombreuses consultations auprès des experts et les recherches menées au Canada et à l'étranger, on savait peu de chose sur la fréquence réelle et la nature de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada.

En conséquence, en 1981, un comité, présidé par M. Robin Badgley de l'Université de Toronto, a été formé pour enquêter sur l'étendue, au Canada, de l'exploitation sexuelle des enfants, de la prostitution chez les jeunes et de la pornographie mettant en cause des enfants. Le comité présidé par M. Badgley a soumis son rapport en août 1984, lequel cernait un certain nombre des lacunes des anciennes dispositions du Code criminel et du système de justice pénale à l'égard de la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle.

[*Texte*]

One of the shortcomings of the old law was the different protection given to girls and boys. For example, in many offences the victim had to be female and the offender male. As well, under the old law most of the offences prohibited only vaginal sexual intercourse and did not encompass the range of sexual activities that also constitute child sexual abuse, such as fondling, masturbation, or oral intercourse.

In addition, under the old law, unless the accused had touched the child, he or she could not be charged with sexual assault. If the child touched the offender by performing fellatio on him, the accused was not considered to have assaulted the child. Similarly, if the offender asked the child to perform sexual activities, this did not constitute an offence.

• 1550

Sexual exploitation by someone in a position of trust or authority, such as a step-father or teacher, was also not a specific offence prior to 1988.

In addition, courts encountered problems in receiving the evidence of children. In most cases of sexual abuse, offenders ensure that they are alone with the child so no one else can corroborate the child's story. In many cases, especially where the offender is closely related to the victim, the abuse may occur over a number of months, or in some cases years, prior to the child disclosing the abuse to someone the child trusts. As a result, material evidence pertaining to the offence and necessary for a conviction is often either not available or, as a result of the passage of time, has been destroyed, such as traces of semen on clothing, etc. This created serious difficulties.

Under the old law corroboration of a child's unsworn testimony by other material evidence was required before there could be a conviction. Since this evidence was not available in many cases, it was pointless to proceed to trial unless a child could give sworn evidence.

La recherche menée dans le cadre de l'enquête Badgley indique clairement que certains policiers et procureurs de la poursuite étaient peu disposés à ce que les enfants témoignent. Cela était dû en grande partie au fait que la Loi sur la preuve au Canada prévoyait alors que l'enfant devait comprendre la nature du serment pour pouvoir témoigner sous serment. Si le juge n'était pas convaincu que l'enfant comprenait la nature du serment, une enquête complémentaire devait être tenue pour déterminer si l'enfant était suffisamment développé pour comprendre le devoir de dire la vérité. Comme il a été signalé ci-dessus, il était nécessaire que le témoignage sans serment de l'enfant soit corroboré par d'autres éléments de preuve pour que l'accusé puisse être déclaré coupable, même si le juge ou le jury était convaincu hors de tout doute raisonnable que l'accusé avait commis l'infraction. Par conséquent, il était essentiel que l'enfant témoigne sous serment s'il n'y avait pas de corroboration, sinon l'accusé ne pouvait pas légalement être déclaré coupable. C'était essentiel.

[*Traduction*]

L'une des lacunes des anciennes dispositions législatives était liée à la protection différente qui était accordée aux filles et aux garçons. Par exemple, de nombreuses dispositions créant des infractions prévoyaient que la victime devait être de sexe féminin et le contrevenant de sexe masculin. De plus, aux termes de l'ancienne loi, les infractions n'interdisaient que les rapports sexuels vaginaux et ne visaient pas les activités sexuelles qui constituent également l'exploitation sexuelle d'un enfant. À savoir les caresses, la masturbation ou le sexe oral.

En outre, aux termes de l'ancienne loi, une accusation d'agression sexuelle ne pouvait pas être portée si l'accusé n'avait pas touché à l'enfant; autrement dit, si c'était l'enfant qui touchait au contrevenant en pratiquant le sexe oral, l'accusé n'était pas considéré comme ayant commis une agression contre l'enfant. Il en était de même si le contrevenant demandait à l'enfant d'accomplir des actes sexuels; cela ne constituait pas une infraction.

Avant 1988, l'exploitation sexuelle par une personne en situation d'autorité ou de confiance, notamment un beau-père ou un enseignant, ne constituait pas une infraction spécifique.

En outre, la recevabilité du témoignage des enfants causait des problèmes aux tribunaux. Dans la plupart des cas d'exploitation sexuelle d'un enfant, le contrevenant s'assure d'être seul avec l'enfant afin qu'il n'y ait personne qui puisse corroborer la version de l'enfant. Dans de nombreux cas, en particulier quand le contrevenant est un proche parent de la victime, l'exploitation sexuelle de l'enfant peut se poursuivre durant un bon nombre de mois, et dans certains cas des années, avant que l'enfant divulgue qu'il est victime d'exploitation à une personne en qui il a confiance. En conséquence, les éléments de preuve liés à l'infraction et essentiels à une mise en accusation sont souvent impossibles à obtenir ou ont été, avec le temps, détruits (notamment les traces de sperme sur les vêtements, etc.). Cela créait de graves difficultés.

Aux termes de l'ancienne loi, il était nécessaire que le témoignage sans serment de l'enfant soit corroboré par d'autres éléments de preuve pour que l'accusé puisse être déclaré coupable. Or, comme ces éléments de preuve n'étaient souvent plus disponibles, il était inutile de procéder avec le procès à moins que l'enfant puisse témoigner sous serment.

The research completed as part of the development of the Badgley report indicated a reluctance on the part of some police officers and prosecutors to have young children testify. This was largely due to the fact that prior to the amendments, the Canada Evidence Act specified that if a child was to give sworn evidence, he or she had to understand the nature of an oath. If the trial judge was not satisfied that the child witness understood the nature of an oath, a further inquiry had to be made to determine whether the child had sufficient intelligence to understand the duty of speaking the truth. As already indicated, if the child gave unsworn evidence, that evidence had to be corroborated for there to be a conviction, even though the judge or jury was satisfied beyond a reasonable doubt that the accused had committed the offence. It was therefore essential to have the child sworn if there was no corroboration. Otherwise, as a matter of law, there could not be a conviction. It was essential.

[*Text*]

Même dans les cas où un enfant de moins de 14 ans témoignait sous serment, le juge du procès devait d'abord avertir le jury du caractère peu fiable du témoignage de l'enfant. Dans les affaires où l'enfant témoignait, le juge des faits était avisé que le témoignage était fragile et que ledit juge pouvait ne pas déclarer l'accusé coupable en l'absence d'éléments de preuve qui corroboraient le témoignage. En conséquence, les tribunaux étaient rarement saisis des cas où la victime était âgée de moins de 12 ans.

Étant donné la dynamique de l'exploitation sexuelle des enfants, la divulgation par l'enfant exploité peut être faite longtemps après que l'incident a eu lieu. Avant 1988, dans de nombreux cas, le fait que l'enfant ne se soit pas plaint à quelqu'un immédiatement après l'incident était invoqué par la défense pour démontrer que l'infraction n'avait peut-être pas été commise. De plus, à l'égard de certaines infractions d'ordre sexuel, la loi prévoyait que la poursuite devait être entreprise dans un délai d'un an de l'infraction présumée.

Il y avait également des obstacles auxquels faisait face la victime: la mémoire des faits et le traumatisme lié à la confrontation avec le contrevenant. Vu le délai entre l'incident, la divulgation et le procès, les enfants avaient souvent de la difficulté à se souvenir des détails de l'incident survenu longtemps auparavant. Finalement, de nombreux professionnels faisaient valoir que les enfants pouvaient refuser de témoigner ou pouvaient témoigner sans divulguer les détails complets de l'incident à cause de la gêne tout à fait naturel que provoque la présence de l'accusé.

After extensive consultations with provincial officials and the private sector, an Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act with respect to sexual offences against children—this was Bill C-15—was enacted by Parliament and brought into force on January 1, 1988. The overall purpose of the act was to increase the protection of children from sexual abuse, while still ensuring that the fundamental rights of the accused were upheld.

• 1555

In general, the act did three things. It created new laws concerning offences in relation to child sexual abuse. It refined existing offences. It created new and more sensitive procedures to facilitate the giving of testimony by children in court. The new provisions included offences of sexual interference, invitation to sexual touching, and sexual exploitation.

Bill C-15 also amended the rules of evidence to deal with the problem of the admissibility of children's evidence, and provided procedures for obtaining that evidence.

The Criminal Code now provides that a child can give evidence from behind a screen or from outside the courtroom via closed-circuit television where a judge finds that such procedures are necessary to obtain a full and candid account from the child. It is no longer necessary for there to be collaboration.

In addition, the Canada Evidence Act was amended to provide that children who could not understand the nature of an oath could testify upon promising to tell the truth.

[*Translation*]

Indeed, even in those cases where a child under 14-years of age testified under oath, the trial judge had first to warn the jury about the unreliability of children's evidence. For those cases for which the child testified, the trier of fact was instructed that this testimony suffered from certain frailties which could cause the trier of fact to be reluctant to convict in the absence of corroborating evidence. As a result, very few cases where the victim was under the age of 12 ever got to court.

Given the dynamics of child sexual abuse, actual disclosure of the abuse by the child may occur quite sometime after the incident has taken place. In many cases prior to 1988, the fact that the child did not complain to someone immediately after the event was used by the defence as evidence that the offence may not have occurred at all. In addition, the law prescribed that certain sexual offences had to be prosecuted within one year.

There were also difficulties encountered by the victim regarding memory and trauma associated with seeing the offender. Because of the time delays between the event, disclosure and trial, children often encountered difficulties in remembering the details of the event over a long period of time. Finally, many professionals argued that children may refuse to testify, or may testify without giving full disclosure, because of an understandable discomfort in the presence of the accused.

Pour donner suite aux vastes consultations menées auprès des représentants des provinces et du secteur privé, le Parlement a adopté la Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, c'est-à-dire le projet de loi C-15. Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1988. L'objectif général de la loi consistait à accroître la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle tout en protégeant les droits fondamentaux de l'accusé.

En général, la loi comportait trois volets: elle créait de nouvelles infractions visant l'exploitation sexuelle des enfants, elle précisait les infractions existantes et elle prévoyait de nouvelles règles de procédure plus délicates afin de faciliter le témoignage des enfants devant les tribunaux. Les nouvelles infractions comprenaient notamment les contacts sexuels, l'incitation à des contacts sexuels et l'infraction visant les personnes en situation d'autorité.

Le projet de loi C-15 modifiait également les dispositions législatives relatives à la preuve afin de régler le problème de la recevabilité du témoignage des enfants; il prévoyait des règles de procédure applicables aux témoignages des enfants.

Depuis ces modifications, le Code criminel prévoit qu'un enfant peut témoigner derrière un écran ou à l'extérieur de la salle d'audience à l'aide d'un système de télévision en circuit fermé si le juge est convaincu que ces mesures sont nécessaires pour obtenir un témoignage complet et sincère de l'enfant. Il n'est plus nécessaire qu'il y ait corroboration du témoignage de l'enfant.

En outre, la Loi sur la preuve au Canada a été modifiée afin de prévoir que les enfants qui ne comprennent pas la signification d'un serment puissent témoigner après avoir fait une affirmation solennelle de dire la vérité.

[*Texte*]

As well, the act contains a review clause which requires the Department of Justice to report to Parliament four years after proclamation on the effectiveness of the legislation. In preparation for that review the department undertook a comprehensive research program, and it is the results of this research that I'm pleased to present today.

This program of research was multi-faceted. A research project was conducted to provide comparable data on the processing of child sexual abuse cases through the social service and criminal justice systems in selected sites in Canada. The research also included an analysis of case law interpreting provisions of Bill C-15, evaluations of pilot projects which examined specific elements of the new law, and extensive consultations with key personnel in the social services and the criminal justice systems.

En général, je suis heureux de vous dire que selon les résultats de la recherche, la plupart des dispositions prévues au projet de loi C-15 ont été utiles aux fins du traitement et des poursuites relatives à l'exploitation sexuelle des enfants.

- Un plus grand nombre de cas d'aggressions sexuelles contre les enfants ont été signalés aux policiers;

- Les policiers, par ailleurs, ont porté des accusations dans un plus grand nombre de situations, étant donné que les nouvelles dispositions visent un éventail plus large de comportements sexuels non appropriés à l'égard des enfants;

- Des actes moins violents et moins aggressifs ont fait l'objet de poursuites;

- Il y a eu plus de poursuites concernant des victimes plus jeunes, même entre quatre et neuf ans;

- Plus de jeunes victimes ont été autorisées à témoigner devant les tribunaux;

- Vu que les nouvelles dispositions ne font pas de distinction fondée sur le sexe, les victimes de sexe féminin et les victimes de sexe masculin sont protégées;

- Les taux de condamnation sont élevés; les condamnations sont même obtenues en l'absence de corroboration;

- Même si les enfants considèrent que la comparution devant les tribunaux est une expérience en soi traumatisante, ils s'acquittent remarquablement bien de cette tâche et sont devenus des témoins compétents;

- Le niveau de collaboration et de coordination entre les services sociaux, les représentants du système de justice, particulièrement les policiers, est très élevé.

The research also dispelled a number of myths. The majority of sexual assaults involve fondling, not sexual intercourse. In the vast majority of cases the perpetrator was known to the victim. Assaults by a stranger were, in fact, relatively rare—only between 7% to 15% of the total, depending on the site.

[*Traduction*]

La loi renferme également une disposition qui prévoit que le ministère de la Justice doit présenter un rapport au Parlement, à l'expiration d'un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la loi, sur l'efficacité de l'application de la loi. En préparation à cet examen, le ministère a entrepris un vaste programme de recherche; ce sont les résultats de cette recherche que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui.

Ce programme de recherche avait plusieurs volets. Un projet de recherche a été mené à plusieurs endroits choisis au Canada afin d'obtenir des données comparables sur le traitement des affaires relatives à l'exploitation sexuelle des enfants par les services sociaux et le système de justice pénale. De plus, la recherche comportait une analyse de la jurisprudence portant sur les dispositions du projet de loi C-15, des évaluations des projets pilotes portant sur les éléments précis des nouvelles dispositions législatives et de vastes consultations auprès du personnel clé des services sociaux et du système de justice pénale.

Overall, I am happy to tell you that the research indicates that the majority of provisions contained in Bill C-15 have been useful in assisting the processing and prosecution of cases involving child sexual abuse:

- More cases of child sexual abuse were reported to the police.

- Police laid charges in more situations because the new law covers a broader range of inappropriate sexual behaviour involving children.

- Less violent and intrusive abuse situations were prosecuted.

- More cases involving younger complainants, between four and nine years of age, were prosecuted.

- More younger complainants were allowed to testify in court.

- Because of the gender-neutral provisions, both female and male victims are protected.

- Conviction rates are high and are being obtained even in the absence of corroborating evidence.

- Although children find going to court to be a traumatic experience, they do remarkably well and have proven to be competent witnesses.

- The level of cooperation and coordination between social service and justice system officials, particularly the police, is very high.

La recherche a également permis de dissiper les mythes suivants: la majorité des actes d'agression sexuelle sont des caresses et non des relations sexuelles; dans une très large majorité des cas, la victime connaissait l'auteur de la conduite reprochée. En fait, les agressions par des étrangers étaient relativement rares: seulement de 7 p. 100 à 15 p. 100 du total, selon les endroits.

[*Text*]

• 1600

Nonetheless, the research also identified a number of areas of concern. A number of cases still do not proceed through the court process. Over a third of the offenders are young offenders. Options for treatment remain limited, and their effectiveness is not clear.

Although generally supported, screens and closed-circuit televisions were not used in many courtrooms. In fact, the screen provision is currently under constitutional challenge before the Supreme Court of Canada.

Video tapes of an early interview of a child following a disclosure of sexual abuse were tendered as evidence in court in only a few cases. Nonetheless, police and social service officials often complete a video tape as part of the investigative process. The general perception is that video tapes assist in obtaining guilty pleas and are useful to the Crown in their case preparation. However, this section is also under constitutional challenge to the Supreme Court of Canada.

The provisions relating to juvenile prostitution are not enforceable because they rely on the cooperation of the young prostitute and, as such, have not had an impact on juvenile prostitution. The provision with respect to anal intercourse is facing a constitutional challenge as well.

Some criminal justice system personnel have expressed the view that the section providing for a ban on publication of the identity of the complainant should be extended to the accused until after a finding of guilt.

Finally, the vagrancy provision has recently been declared unconstitutional.

En résumé, les modifications apportées à la Loi par le projet de loi C-15 changent de façon importante l'approche du système de justice pénale en ce qui concerne les cas d'exploitation sexuelle des enfants. Si les résultats de la recherche indiquent en général que le projet de loi C-15 a accru le nombre de poursuites relatives à l'exploitation sexuelle des enfants, un certain nombre d'observations générales découlent des résultats de la recherche. Ces résultats montrent que les principes de fond des dispositions relatives aux infractions produisent des résultats valables, mais que l'application des dispositions relatives à la procédure et à la preuve est, pour des raisons évidentes, plus difficile à évaluer. Même si certains résultats de nos recherches sont très significatifs, il est important de reconnaître, monsieur le président, que l'exploitation sexuelle des enfants est un problème social qui ne peut pas être réglé uniquement par des modifications au droit pénal.

On a eu l'occasion lors du symposium sur la prévention du crime d'identifier de façon assez précise, et monsieur le président vous étiez présent ainsi que d'autres membres du Comité également, je crois, la pertinence des problèmes sociaux à la racine de ces infractions à caractère criminel. Néanmoins, mes fonctionnaires ont cerné un certain nombre de questions qui méritent un examen complémentaire, et j'aimerais aujourd'hui soumettre à l'étude du Comité le présent document qui analyse plus en profondeur les travaux de recherche relatifs au projet de loi C-15.

[*Translation*]

Toutefois, la recherche a également cerné un certain nombre d'aspects préoccupants. Il y a encore un certain nombre d'affaires dont les tribunaux ne sont pas saisis. Plus d'un tiers des contrevenants sont des jeunes contrevenants. Les possibilités de traitement demeurent limitées et leur efficacité n'est pas évidente.

Dans de nombreuses salles d'audience, les écrans et les systèmes de télévision en circuit fermé ne sont pas utilisés même si, en général, on les appuie; de fait, la disposition législative relative à l'utilisation des écrans fait l'objet d'une contestation constitutionnelle devant la Cour suprême du Canada.

Des enregistrements magnétoscopiques des entrevues réalisées immédiatement après la réception de la plainte d'exploitation sexuelle de l'enfant n'ont été produits devant le tribunal comme éléments de preuve que dans quelques affaires. Toutefois, les policiers et le personnel des services sociaux réalisent souvent une entrevue enregistrée dans le cadre de leur enquête. En général, on a l'impression que les entrevues enregistrées aident à obtenir des déclarations de culpabilité et qu'elles sont utiles aux procureurs de la Couronne aux fins de la préparation de leur cause. Toutefois, la constitutionnalité de cette disposition législative est également contestée devant la Cour suprême du Canada.

Les dispositions relatives à la prostitution chez les jeunes sont inapplicables, elles n'ont donc pas eu d'effet sur la prostitution chez les jeunes. La disposition relative aux relations sexuelles anales fait l'objet d'une contestation constitutionnelle.

Selon certains responsables du système de justice pénale, la disposition prévoyant l'interdiction de publier l'identité de la victime devrait être étendue et viser également l'accusé jusqu'au moment où celui-ci est déclaré coupable.

Finalement, la disposition relative au vagabondage a récemment été déclarée inconstitutionnelle.

In summary, the changes brought about by Bill C-15 reflect a major shift in the approach of the criminal justice system to child sexual abuse cases. While the research indicates that for the most part, Bill C-15 has enhanced the prosecution of sexual abuse against children, a number of policy considerations arise. The findings indicate that the substantive offences worked well, but that the success of procedural and evidentiary provisions is more difficult to assess, for obvious reasons. Although our research provided some very meaningful results, it is important to recognize that child sexual abuse is a social problem and cannot be addressed solely by amendments to the criminal law.

I believe, Mr. Chairman, that you and other members of the committee were at the symposium on crime prevention. We've had an opportunity to identify rather precisely, I believe, the impact of social problems in which criminal offences are rooted. Nonetheless, my officials have identified a number of issues for further consideration and I would like to table, for the committee's consideration, the following paper which provides further analysis of issues arising out of the research.

[*Texte*]

En adoptant le projet de loi C-15 en 1988, le Parlement a démontré que la protection des enfants et des adolescents contre l'exploitation sexuelle est une priorité au Canada, et que l'exploitation sexuelle des enfants est inacceptable et ne sera pas tolérée. Non seulement les enfants sont-ils vulnérables à l'exploitation sexuelle au sein de la famille et de la communauté, mais souvent ils répètent eux-mêmes le cycle de mauvais traitements une fois devenus adultes. Nous devons interrompre ce cycle de violence. Les efforts que nous déployons doivent englober des dispositions législatives efficaces contre l'exploitation sexuelle des enfants. Je suis persuadé, monsieur le président, que les travaux de ce Comité vont contribuer de façon importante à cerner les questions et les réponses possibles dans le but d'assurer la meilleure protection possible à nos enfants contre l'exploitation sexuelle.

• 1605

J'ai déjà demandé à mes fonctionnaires d'examiner la possibilité d'établir un répertoire national des personnes déclarées coupables d'avoir infligé de mauvais traitements à des enfants. Cette mesure pourrait aider à écarter des emplois comportant l'exercice de l'autorité vis-à-vis des enfants ou la surveillance de ceux-ci, les personnes qui ont commis des infractions d'ordre sexuel contre des enfants. C'est une chose qui peut paraître controversée, mais c'est quelque chose qui apparaît à première vue naturel, à savoir que l'on puisse exercer ce type de protection.

Je leur ai également demandé d'examiner les façons d'empêcher les personnes déclarées coupables d'infractions d'ordre sexuel de fréquenter les lieux où les enfants seraient en danger.

This morning I introduced legislation that includes, among other things, the creation of a strict sentencing prohibition on future contacts between convicted abusers and children. The bill also includes provisions to facilitate the giving of evidence by children, which includes permitting judges to prohibit the accused from personally cross-examining the child witness, permitting a support person to accompany the child to the stand, and making it easier to exclude the public where this would help the child to testify.

In closing, I would like to thank the committee for the opportunity to speak here today. I appreciate the work this committee is doing. Let me assure you I will consider very carefully the recommendations of this committee and the recommendations of the participants and other interested parties, which will assist in improving the protection of children from sexual abuse and which will enhance the commendable improvements brought into Canadian law by Bill C-15.

I know you are now accustomed, Mr. Chairman, to publishing almost best sellers, with your last report.

The Chairman: The second last.

Mr. Blais: Yes, second last. You're right.

Thank you very much, Mr. Chairman. I will be happy to take any questions members wish to ask.

The Chairman: Thank you very much, Minister, for a very fine and not too long overview.

[*Traduction*]

By the enactment of Bill C-15 in 1988, Parliament has demonstrated that the protection of children and youth from sexual abuse is a priority in Canada and that the sexual abuse of children is unacceptable and will not be tolerated. Not only are children vulnerable to abuse within the family and the community, they are often part of the cycle of abuse which repeats itself when they reach adulthood. We must break that cycle of violence. Effective legislation on the sexual abuse of children must be part of our effort. The work of this committee will play an important part in identifying issues and possible responses to provide the best protection possible for our children from sexual abuse.

Indeed, I have already asked my officials to examine the creation of a national registry for convicted child abusers. This could help prevent those who have committed sexual offenses against children from assuming positions of authority and control over children. It may sound controversial but it seems to me rather natural that we could use this type of protection.

I have also asked them to examine ways in which convicted sex offenders could be prevented from going to places where children may be at risk.

Ce matin, j'ai présenté un projet de loi destiné à régler certains des problèmes les plus urgents, y compris l'adoption d'une disposition permettant d'interdire, dans le cadre de la peine infligée aux personnes déclarées coupables de mauvais traitements à des enfants, qu'elles entrent en communication avec des enfants. Le projet de loi contient également des dispositions visant à faciliter les témoignages que peuvent donner les enfants, c'est-à-dire à permettre au juge d'interdire à l'accusé de procéder personnellement au contre-interrogatoire du témoin en fond, d'autoriser quelqu'un à accompagner l'enfant à la barre et d'exclure plus facilement le public quand on juge que cela peut faciliter les choses à l'enfant.

Enfin, j'aimerais remercier le comité de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à lui aujourd'hui. J'apprécie le travail accompli par le comité. Je vous assure que j'examinerai très attentivement les recommandations du comité et les recommandations des intervenants et des autres parties intéressées qui aideront à améliorer la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle et qui permettront d'améliorer davantage les excellentes dispositions du projet de loi C-15.

Je sais, monsieur, que vous êtes maintenant habitué à publier presque des best-sellers depuis votre dernier rapport.

Le président: L'avant dernier.

M. Blais: C'est vrai. Vous avez raison.

Merci beaucoup, monsieur le président. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup de ce très bon aperçu général qui ne fut pas trop long.

[*Text*]

We'll proceed with questioning.

Mr. Wappel (Scarborough West): Thank you, minister. My first area of interest is section 179 dealing with vagrancy.

I noted that we were just handed a comprehensive paper that deals with a case, and I'm specifically referring to *R. v. Heywood*. Some of my questions have been changed around as I glance through this, but I note that in the appeal to the British Columbia Court of Appeal the Crown conceded that there was a breach of section 7. Why would there be such a concession? Why would there not have been an argument before the British Columbia Court of Appeal that there was no breach of section 7 of the charter?

Mr. Blais: Are you talking about a provincial crown prosecutor?

Mr. Wappel: I have no idea. I presume it would have been a provincial crown because they are charged with enforcing the Criminal Code, but surely there have to be some directives from the Department of Justice.

I'll phrase it another way. Are there any directives from the Department of Justice, or any advice that the federal Department of Justice would give, with respect to whether or not crowns should concede that certain sections of the code passed by the House of Commons are unconstitutional? Surely that's a decision for the courts and not the crowns to make.

Mr. Blais: As you know, the administration of justice is under provincial jurisdiction. When we get legislation in place, whatever we do, I think they know where we are and what we want. In some cases we have to change some legislation over the years. We have to amend it to become more precise, to make sure the justice system, as a whole, understands what the legislator wants. Obviously you should understand that the administration of justice is under provincial jurisdiction and that we have to draw the line somewhere. I can't force anybody to do something.

• 1610

I think the only thing we can do is exactly why you're here now, to evaluate what we did in 1988 and the results in the courts. I would say look at the data and recommend to us if we might or might not make any change to the legislation.

As you know, some of those sections are under a challenge in other courts. This is a fact. There's nothing I can do about that. We're going to all courts to make our point, but we have to live with that. It's up to the committee to consider what changes we could make if something is not working.

Mr. Wappel: Perhaps that's something we should consider. It would appear as if a different level of jurisdiction, namely, the provincial crowns, are making decisions as to whether or not to appeal certain cases. They're making decisions as to whether or not to concede that there's been a breach of the charter, and if the highest court in a province then makes a decision without any input from the federal Department of Justice, we're bound by it, or we're arguably bound by it.

I hate to see children falling through the cracks becasue of a jurisdictional dispute, so let me ask you, is the case of *R. v. Heywood* under appeal to the Supreme Court of Canada?

[*Translation*]

Nous passerons maintenant aux questions.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Merci, monsieur le ministre. Je voulais tout d'abord vous entretenir de l'article 179 sur le vagabondage.

J'ai remarqué que l'on vient de nous remettre un document sur *R. c. Heywood*. J'ai modifié certaines de mes questions en parcourant ce document, mais je m'aperçois que dans l'appel interjeté à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, la Couronne a concédé qu'il y avait une infraction à l'article 7. Pourquoi cela? Pourquoi n'a-t-on pas essayé de convaincre la Cour d'appel de la Colombie-Britannique qu'il n'y avait pas d'infraction à l'article 7 de la Charte?

M. Blais: Parlez-vous d'un procureur provincial?

M. Wappel: Je n'en sais rien. Je suppose que oui puisqu'ils sont chargés de l'application du Code criminel, mais il doit tout de même exister certaines directives du ministère de la Justice.

Je vais poser ma question autrement. Y a-t-il des directives du ministère de la Justice, ou le ministère fédéral de la Justice donnerait-il des conseils aux provinces quant à l'opportunité de concéder que certains articles du code adoptés par la Chambre des communes sont anticonstitutionnels? C'est aux tribunaux d'en décider et certainement pas aux gouvernements.

M. Blais: Comme vous le savez, l'administration de la justice relève de la compétence provinciale. Lorsque nous adoptons une loi, quelle qu'elle soit, je pense que les provinces savent quelle est notre position et ce que nous voulons. Dans certains cas, nous devons changer certaines lois au cours des années. Ceci pour préciser des choses, pour nous assurer que l'ensemble du système judiciaire comprend ce que veut le législateur. Certes, nous devons comprendre que l'administration de la justice relève de la compétence provinciale et que nous devons faire la distinction d'une façon ou d'une autre. Je ne puis forcer quiconque à agir.

La seule chose que nous puissions faire est d'évaluer ce que nous avons fait en 1988 et les résultats que cela a donné devant les tribunaux. C'est la raison pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui. Je vous invite à examiner les informations disponibles et à nous recommander éventuellement de modifier la loi.

Comme vous le savez, certains de ces articles sont contestés devant d'autres tribunaux. C'est certain. Je n'y peux rien. Nous essayons de faire comprendre notre point de vue aux tribunaux, mais nous devons accepter cette situation. C'est au comité de voir quels changements que nous pourrions apporter s'il y a quelque chose qui ne marche pas.

M. Wappel: Peut-être pourrions-nous y réfléchir. Il semble qu'un autre palier, à savoir les gouvernements provinciaux, décide de l'opportunité de faire appel de certains cas. Ils décident s'ils veulent concéder qu'il y a eu infraction à la Charte, et si la plus haute cour d'une province décide alors sans prendre l'avis du ministère fédéral de la Justice, que c'est le cas, nous n'avons pas de recours.

Il nous semble anormal que des enfants fassent les frais des conflits d'attributions. Alors, permettez-moi de vous le demander, le cas de *R. c.. Heywood* fait-il l'objet d'un appel à la Cour suprême du Canada?

[*Texte*]

Mr. Blais: Yes, it is.

Mr. Wappel: And will you be intervening in that?

Mr. Blais: Yes. I will consider intervening at the Supreme Court to uphold the constitutionality of the section, obviously.

Mr. Wappel: Good. You'll certainly have this member's full and complete support. I think the reason for the section is obvious. It is to keep convicted sex offenders away from schools, and I doubt very much if there are too many people in Canada who would find that an objectionable thing. Therefore I wish you good luck.

Let's turn to something else. Let's talk about something that's not mentioned in here, child pornography and the possession of child pornography. I know, Minister, you've said that you're considering banning child pornography. What's the status of that consideration?

Mr. Blais: That is a good question. We're close to... As you know, frankly, it's very difficult to address, to change, or to look at the wording of those elements. I'll try to bring before Parliament soon—it could be weeks from now—something like a surgical intervention, addressing not a whole range of sections but addressing child pornography as it is, and maybe a couple of other sections. Our people are working on that very diligently, and I hope I will be able to get to Parliament soon with something. It's too early to say when, but I'm working hard on that.

Mr. Wappel: On that point, we heard this morning from a professor that in his opinion one of the difficulties that had been faced in the past was that these efforts were mixed efforts, child pornography, adult pornography, and then we got into various debates about freedom of speech and that sort of thing. The recommendation, as I understood it, was that it be a very narrow focus, namely, the prohibition of child pornography.

One of the problems is, of course, what we mean when we talk about child pornography. What's the definition? I know, Minister, that you're aware of this magazine, the North American Man/Boy Love Association's bulletin—

Mr. Blais: Oh, yes.

Mr. Wappel: —and I know that you've been asked about it.

Mr. Blais: Yes. I haven't seen a copy of it as you have, but I've heard of it.

Mr. Wappel: I'd be more than happy to give you a copy of it. I think it's important, Minister, that I take a couple of minutes to let you know what it does and what it stands for, its *raison d'être*.

• 1615

I quote from the editorial page:

> We work to organize support for boys and men who have or desire consensual sexual and emotional relationships and to educate society on their positive nature.

When they're talking about men and boys they are talking about no age limit whatsoever. They are talking about sexual intercourse—not fondling—sexual intercourse and other acts, such as fellatio, between men and young boys. There is in fact a group, a sub-group, that has a saying, «Before eight, or it's too late».

[*Traduction*]

M. Blais: Oui.

M. Wappel: Et interviendrez-vous?

M. Blais: Oui. J'envisagerai d'intervenir à la Cour suprême pour défendre le caractère constitutionnel de cet article, évidemment.

M. Wappel: Bien. Vous aurez certainement l'appui total du député que je suis. La raison d'être de cet article me semble évidente. Il s'agit d'éloigner des écoles les personnes déclarées coupables d'infractions sexuelles et je doute beaucoup qu'il y ait tellement de gens au Canada qui y voient une objection. Je vous souhaite donc bonne chance.

Passons maintenant à quelque chose d'autre. Parlons d'un sujet qui n'est pas mentionné ici, la pornographie enfantine et la possession de pornographie enfantine. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez dit que vous envisagiez d'interdire la pornographie enfantine. Où en êtes-vous?

M. Blais: C'est une bonne question. Nous sommes près de... Comme vous le savez, il est très difficile de libeller toute chose semblable. J'essaierai de présenter sous peu au Parlement—cela peut prendre quelques semaines—un genre d'intervention chirurgicale, un projet de loi qui ne porterait pas sur tout un éventail d'articles mais qui se limiterait à la pornographie enfantine et à peut-être un ou deux autres articles. Les fonctionnaires y travaillent avec diligence et j'espère pouvoir soumettre rapidement quelque chose au Parlement. Je ne peux pas encore vous dire quand, mais j'y travaille dur.

M. Wappel: À ce sujet, nous avons entendu ce matin un professeur nous dire que l'une des difficultés que l'on a rencontrée jusqu'ici est que toutes ces questions étaient toujours mêlées, que l'on parlait de pornographie enfantine, de pornographie adulte et qu'ainsi on se lançait dans de longs débats sur la liberté d'expression, etc. Sa recommandation, si j'ai bien compris, était qu'on envisage cette question séparément, à savoir l'interdiction de la pornographie enfantine.

Un des problèmes est évidemment de savoir ce que nous entendons par là. Quelle est la définition? Je sais que vous connaissez cette revue intitulée The North American Man/Boy Love Association's Bulletin...

M. Blais: Oh, oui.

M. Wappel: ...et je sais qu'on vous a déjà interrogé à ce sujet.

M. Blais: Oui. Contrairement à vous, je n'en ai pas vu d'exemplaire, mais j'en ai entendu parler.

M. Wappel: Je me ferai un plaisir de vous en fournir un exemplaire. Il est important que je vous explique ce que fait cette revue, ce qu'elle défend, sa raison d'être.

Voilà ce que je lis à la page des éditoriaux:

> Nous travaillons pour organiser le soutien à apporter aux garçons et hommes qui ont ou désirent avoir des relations sexuelles et émotives consensuelles et pour informer la société de la nature positive de celles-ci.

Lorsqu'ils parlent d'hommes et de garçons, il n'y a aucune limite d'âge. Ils parlent de rapports sexuels et non pas de caresses—de rapports sexuels et d'autres actes, tels que la fellation, entre hommes et jeunes garçons. Il y a en fait un groupe, un sous-groupe, dont le dicton est: «Avant huit ans, sinon c'est trop tard».

[*Text*]

This magazine, this bulletin, does not have anything in it that one would immediately identify as pornographic according to what we would normally think is pornographic. There are no visual images of sexual activity. There's no graphically pornographic wording in here. However, the whole magazine is an intellectual attempt to justify pedophilia.

Would your department consider including this kind of thing, the advocation of the sexual exploitation of children, within the definition of child pronography?

Mr. Blais: I'm concerned, as you are, with that kind of thing. Being concerned and being, I would say, against that kind of thing is one thing. Doing something and finding something that is against the existing law is another thing, as you know.

Obviously my officials are looking at those things, because a lot of that stuff is floating around from time to time and this is one that is... As you just mentioned, it's right to get some support against it. I understand that, but the problem is, is it within the law? Yes or no? Could you do something against that? These are the different elements that we're looking into right now. I can't give you a final answer about what we could do on that, but obviously we're looking at it. This is a matter of concern.

Mr. Wappel: Would your officials be able to help you in answering the question as to whether or not there is any existing law that prevents the possession of this kind of material?

Mr. Blais: I don't have a straight answer now. The first answer is that we don't think so, but we're looking into it, because we're aware of that. This is one element, among others, of our studies right now. As I mentioned, I'm concerned, and we don't know yet what we can do with that, as with other elements of pornography, different elements and what kinds of pornography—electronics, computerized, all that stuff. We're trying to get all that stuff, but we can't make decisions on a daily basis on that. We have to look at the matter and sometimes get on with something.

What I told you a minute ago was that what I contemplate for the near future is to bring something on child pornography to Parliament. I am committed to that, but we're still working on it. I'm not ready to do that tomorrow, but it's going to be done shortly.

Mr. Wappel: Thank you, Minister.

May I ask you about the proposed national register of convicted child and sexual abusers? That is undoubtedly a thorny issue with respect to the Constitution, with respect to individual rights. Where is the Department of Justice on this proposal?

Mr. Blais: I have asked personally that this matter be looked into. This is another issue where it depends how you look at the question. Do you need a register? Do you have the information?

• 1620

I think, personally, that we have the information. The information is available right now. It is in computers, the CPIC computers and some others. The problem is the access to those things, how to organize it, how to make sure that information

[*Translation*]

Cette revue, ce bulletin ne contient rien que l'on pourrait d'emblée définir comme pornographique au sens où on l'entend habituellement. Il n'y pas d'images visuelles d'activités sexuelles. Il n'y a pas de termes graphiquement pornographiques. Toutefois, toute la revue est un essai de justification intellectuelle de la pédophilie.

Votre ministère envisagerait-il d'inclure ce genre de chose, l'encouragement de l'exploitation sexuelle des enfants, dans la définition de pornographie enfantine?

M. Blais: Comme vous, ce genre de chose m'inquiète. S'inquiéter et être contre ce genre de chose, c'est une chose. Passer à l'action et mettre le doigt sur quelque chose qui est contre la loi actuelle, cela, vous le savez, est une autre affaire.

Certes, mes fonctionnaires examinent toutes ces questions parce que cela revient continuellement... Vous avez raison, il faut essayer de contrer cela. Je comprends bien, mais le problème est de savoir si c'est légal? Oui ou non? Peut-on faire quelque chose contre cela? Ce sont là les différents éléments que nous examinons pour le moment. Je ne puis vous donner de réponse définitive quant à ce que nous pourrions faire à ce sujet, mais il est évident que nous examinons la question. C'est quelque chose d'inquiétant.

M. Wappel: Vos fonctionnaires pourraient-ils vous aider à répondre à la question de savoir s'il y a actuellement une loi qui interdit de posséder ce genre de document?

M. Blais: Je ne peux pas vous répondre directement. À première vue, nous ne le croyons pas, mais nous examinons la question parce que nous sommes au courant du problème. Cela entre dans les études que nous faisons actuellement. Comme je l'ai dit, je m'inquiète et nous ne savons pas encore ce que nous pouvons faire à ce sujet, tout comme pour d'autres éléments de pornographie, des éléments différents, des genres différents de pornographie—électroniques, informatisés, etc. Nous essayons de réunir tout cela, mais nous ne pouvons prendre quotidiennement des décisions à ce sujet. Nous devons examiner la question et finir par décider.

Je vous disais il y a un instant que ce que j'envisage pour le proche avenir, c'est de présenter quelque chose au Parlement sur la pornographie enfantine. Je m'y suis engagé, mais nous y travaillons toujours. Je ne suis pas prêt à le faire dès demain, mais cela doit venir sous peu.

M. Wappel: Merci, monsieur le ministre.

Puis-je vous interroger sur le projet de répertoire national des personnes déclarées coupables d'avoir infligé des mauvais traitements à des enfants? C'est certainement une question épineuse en ce qui concerne la Constitution. Où en est le ministère de la Justice à ce sujet?

M. Blais: J'ai personnellement demandé que l'on examine la question. Là encore, tout dépend comment on l'envisage. A-t-on besoin d'un répertoire? A-t-on des informations?

Personnellement, je pense que nous avons les renseignements. Ils existent. C'est informatisé, c'est dans les ordinateurs du CIPC et dans d'autres. Le problème est d'y avoir accès, comment organiser cela, comment s'assurer que ces

[*Texte*]

could be made available to those who need to be informed, within the existing laws, because we don't want to create another bureaucracy looking at this and spend a lot of money to create it. If the information is available, if the data is avaiable, how can we make that information available to those who need to get it without breaching any law or breaching any privilege of people who could be named in the data?

I asked my people to look into that. Maybe we don't need to change the law to get it done. It is just to make sure we're not breaching any legislation or any rights of anybody, because I want to be fair with everybody on it. If someone is responsible for child care somewhere and you want to hire someone, and you want to know if that individual has been convicted four times for sexual abuse against children, you want to know if there is any means whereby you can have this information within the existing law and have access to it. If the police officer next door has this possibility, how can we make that information available within the system to some restricted people? I don't think we should have that information available for everybody, for other reasons, because we have a lot of information in the computers.

We're looking into the matter. I can't get it done right now, but obviously we will try to do something on it. By the way, the bill I introduced this morning has an element in it that is related to that, whereby a judge can mention in his judgment that someone will be forbidden to go to this or that place. This is a particular element of the bill that I tabled this morning. This is not the same, but it is an important element of the goal we have in this area.

Mr. Wappel: Am I correct in assuming that generally speaking a conviction is a matter of public record?

Mr. Blais: Yes.

Mr. Wappel: So if a particular person had unlimited resources and could fly to every court in the land, he or she could already obtain all the information they want on every person convicted of a sexual offence.

Mr. Blais: That's correct, I think.

Mr. Wappel: Thank you.

Mr. Blais: What you say is correct, but giving access to everybody to a computer to get everything that is in a computer is another story, because there is some information that shouldn't be available to everybody. This is what I said. This is the reason why I tried to manage something that could be workable within the existing laws.

Mr. Thacker (Lethbridge): Mr. Chairman, I'd like to thank the minister for coming here today.

Mr. Minister, on page 7 of your brief you said the research identified a number of areas of concern, and the second one was that—

Mr. Blais: Are you talking about the document I tabled?

Mr. Thacker: No, your brief, your presentation, where you state that over a third of the offenders are young offenders themselves. Can you give a little more breakdown of that? I'm wondering what percentage would be 17-year-olds and what percentage would be 16-year-olds?

[*Traduction*]

renseignements puissent être mis à la disposition de ceux qui doivent être informés, dans le contexte juridique actuel, parce que nous ne voudrions pas créer une autre bureaucratie onéreuse pour s'occuper de tout cela. Si les informations existent, si les données sont disponibles, comment peut-on les mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin sans enfreindre la loi ni les privilèges de ceux qui pourraient être nommés dans ces données?

J'ai demandé à mes collaborateurs d'examiner cela. Peut-être n'est-il pas nécessaire de modifier la loi pour ce faire. Il faut simplement s'assurer que nous n'enfreignons pas une loi ou que nous ne violons pas les droits de quiconque, parce qu'il faut être juste avec tout le monde. Si quelqu'un responsable d'un service de garde d'enfants quelque part veut embaucher quelqu'un, il veut savoir si ladite personne a été condamnée quatre fois d'exploitation sexuelle d'enfants, il faut voir comment obtenir ces informations dans le contexte de la loi actuelle. Si l'agent de police d'à côté peut les obtenir, comment peut-on offrir ces informations à d'autres personnes? Je ne pense pas que ces choses doivent être mises à la disposition de tout le monde, pour d'autres raisons, car ces ordinateurs contiennent beaucoup de renseignements.

Nous examinons la question. Je ne peux faire cela immédiatement, mais il est évident que nous essaierons de faire quelque chose. D'ailleurs, le projet de loi que j'ai présenté ce matin comporte quelque chose à ce sujet puisqu'un juge peut mentionner dans son jugement que l'accusé se verra interdire d'aller à tel ou tel endroit. C'est un des éléments du projet de loi que j'ai déposé ce matin. Ce n'est pas la même chose, mais c'est un élément important pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé.

M. Wappel: N'ai-je pas raison de croire que de façon générale, une condamnation est quelque chose de public?

M. Blais: En effet.

M. Wappel: Donc, si quelqu'un avait des ressources illimitées, il pourrait se rendre en avion à tous les tribunaux du pays et obtenir toutes les informations qu'il voudrait sur toutes les personnes condamnées pour infractions d'ordre sexuel.

M. Blais: C'est exact, à ma connaissance.

M. Wappel: Merci.

M. Blais: Vous avez raison, mais donner à tout le monde accès à un ordinateur pour obtenir tous les renseignements qui s'y trouvent est une autre paire de manches, parce qu'il y a des renseignements qui ne devraient pas être mis à la disposition de tout le monde. C'est ce que j'ai dit. C'est la raison pour laquelle j'ai essayé d'envisager quelque chose qui pourrait se faire dans le contexte des lois actuelles.

M. Thacker (Lethbridge): Monsieur le président, je souhaite remercier le ministre d'être venu aujourd'hui.

Monsieur le ministre, vous dites donc à la page 8 de votre mémoire que la recherche a cerné un certain nombre d'aspects préoccupants. Et que. . .

M. Blais: Parlez-vous du document que j'ai déposé?

M. Thacker: Non, de votre mémoire, de votre exposé, dans lequel vous dites que plus d'un tiers des contrevenants sont des jeunes contrevenants. Pourriez-vous nous donner quelques précisions à ce sujet? Je me demande quel pourcentage d'entre eux auraient 17 ans et quel pourcentage auraient 16 ans?

[*Text*]

Mr. Blais: I have it in French here. You mean the number of cases against children?

Mr. Thacker: It was on page 7 of your brief.

• 1625

Mr. Blais: Just to make sure, Mr. Chairman, we will give more information on those details afterwards because we have a breakdown here, and we will provide some charts. If you look, for example, at the age of offenders, from 18 to 45 years old it is 56%; from 12 to 17, 19%—that is a lot of people—and under 12 it is 2%. For those more than 45 years old it is 23%. When you look at young offenders, what I mentioned was that I was concerned with this number.

Mr. Thacker: Perhaps you do not have a further breakdown of that 19% as to what number would be, let's say, 17 years of age or 16 years of age.

Mr. Blais: We can provide the committee with that. We'll take a note of it.

Mr. Thacker: I think that would be appropriate, because there is a school of thought that the age stipulated in the Young Offenders Act should be reduced from 18 to 16. It would be good evidence for them to have that, I think.

Mr. Blais: I understand that what you want to know is, for example, from 12 to 17, a breakdown that could be from 16 years of age and lower than that. We could get this breakdown.

The Chairman: Or if we could have the age of each, what percentage is 17, what percentage is 16, what percentage is 15, right down to 12.

Mr. Blais: We don't have that today, Mr. Chairman, but I think in a few days we could provide that data to the committee.

Mr. Thacker: Mr. Minister, would you be kind enough to give us the names of the cases that you referred to with respect to the constitutional challenge of the screen provision?

Mr. Blais: I think we could maybe provide you with—

Mr. Thacker: If your officials wouldn't mind doing that we'd really appreciate it, because I'm not up to date on all the cases to which you referred. That would be very helpful to us.

I'm interested in your evidence which indicates that charges were laid in less than half of the child sexual abuse cases in which the police decided that the charges were well founded. What appears to be the reason for the police saying it's a good case but a charge not being laid?

Mr. Blais: You mean why?

Mr. Thacker: Yes. Does your research indicate anything about that?

Mr. Blais: As I mentioned during my presentation, sometimes it's a question of witnesses. Police officers or prosecutors need to have an assessment of their evidence. In some cases witnesses are not available, don't want to go to the court, or could forget some elements of what happened, and so on. There is a wide range of reasons why they can't. In some cases they're just afraid. That's a major reason in many cases.

[*Translation*]

M. Blais: Je l'ai ici en français. Vous parlez du nombre de cas de délinquance dont sont victimes des enfants?

M. Thacker: C'était à la page 9 de votre mémoire.

M. Blais: Comme je ne voudrais pas me tromper, monsieur le président, je m'engage à ce que mes collaborateurs vous fournissent une ventilation exacte des cas par groupes d'âge. Ainsi que les tableaux voulus. A titre d'exemple, 56 p. 100 des infractions sont commises par les 18 à 45 ans, 19 p. 100 par les 12 à 17 ans—c'est beaucoup—et 2 p. 100 par les moins de 12 ans. Enfin, 23 p. 100 des infractions sont celles des plus de 45 ans. Je répète que je suis préoccupé par les agressions sexuelles commises par de jeunes contrevenants.

M. Thacker: Il serait peut-être bon que nous connaissions l'âge exact de ces jeunes contrevenants.

M. Blais: Nous vous fournirons volontiers ces chiffres. Je prends note de votre demande.

M. Thacker: Si je vous demande ces chiffres, c'est que certains croient que l'âge limite prévu dans la Loi sur les jeunes contrevenants devrait être ramené de 18 à 16 ans. Ce genre de renseignements leur seraient utiles.

M. Blais: Si j'ai bien compris, vous voulez une ventilation des infractions par âge pour le groupe des 12 à 17 ans. Nous vous fournirons ces chiffres.

Le président: Nous voudrions savoir le pourcentage d'infractions qui sont commises par les 17 ans, les 16 ans, les 15 ans et ainsi de suite jusqu'à 12 ans.

M. Blais: Nous n'avons pas ces chiffres en main aujourd'hui, monsieur le président, mais nous pourrons vous les fournir dans quelques jours.

M. Thacker: Monsieur le ministre, auriez-vous l'obligeance de nous citer les affaires auxquelles vous avez fait allusion et dans lesquelles on conteste la constitutionnalité de la disposition qui accorde aux enfants le droit de témoigner derrière un écran?

M. Blais: Nous pouvons sans doute vous fournir. . .

M. Thacker: Ces renseignements nous seraient utiles, parce que je ne connais pas toutes les affaires auxquelles vous avez fait allusion.

Dans votre exposé, vous avez souligné que les agressions sexuelles contre les enfants n'ont donné lieu à des poursuites que dans la moitié des cas même lorsque la police jugeait les accusations fondées. Comment cela s'explique-t-il?

M. Blais: Vous voulez savoir pourquoi il n'y a pas eu plus de poursuites?

M. Thacker: Oui. Vos recherches vous permettent-elles de tirer des conclusions à cet égard?

M. Blais: Comme je l'ai fait remarquer, c'est qu'il est parfois difficile d'obtenir la corroboration du témoignage. Les policiers ou la poursuite doit être en mesure d'évaluer le témoignage des enfants. Dans certains cas, il n'y a pas de témoins, et lorsqu'il y en a, ceux-ci ne veulent pas toujours comparaître. Dans d'autres cas, les témoins ont oublié certains faits pour diverses raisons. Parfois, ils ont tout simplement peur. En fait, c'est le plus souvent le cas.

[*Texte*]

Mr. Thacker: In your response to the special adviser's report entitled "Reaching for Solutions", you had indicated that your department would try to provide funding for judicial organizations to train judges in the area of child sexual abuse. Can you give us an update on that?

Ms Hilary McCormack (General Counsel, Family and Youth Law Policy, Department of Justice): Perhaps I can just indicate that funding for judicial training is available to a number of different training centres. The Western Judicial Education Centre receives funding for programs which include training in child sexual abuse issues, as does the Canadian Association of Provincial Court Judges and the institute here in Ottawa. There is funding for different programs which include child abuse and family violence generally.

• 1630

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): I apologize to the minister for not having been here earlier, but I will read the material and I appreciate his making it available.

Mr. Blais: I kept you very busy today.

Mr. MacLellan: Yes, you did, and not only today.

I want to pick up on what Mr. Thacker said with regard to the fact that child abuse cases are not being proceeded with, and the seriousness of this. When a child is abused, that child grows up and in many cases becomes an abuser. What is the policy of the department on this? We have to start somewhere on stopping this cycle. If these abusers aren't punished and this goes on, how are we going to get a handle on it? How are we going to stop it? I know a lot of it is in provincial jurisdiction, Mr. Minister, but where do we go? How do we stop this child abuse? Under our crime prevention programs how do we do this? Have you any ideas on where we go?

Mr. Blais: First of all, as you will see in my presentation, we know there is a problem. It's a big problem for all of us, but we made some progress. We know more now after what has happened over the last four years. I refer to your own report on crime prevention that your chairman tabled a month or so ago. We all realize that whatever we do in the justice area, crime prevention is a must. You've been aware as well of the results of the discussions of the symposium, that we must go to the roots of the problems, and sometimes it's not that easy.

You mentioned that when a child is abused often he becomes an abuser himself later, even when he is a young offender. This is a major problem. As you know and as you mentioned, this is a problem where we share jurisdiction with the provinces. As you know, provinces react differently. You don't have the same system in addressing problems, depending on the province you are in, and this is a major concern for us.

We brought those people to the national symposium from the provinces and from social services. I will get in touch with my provincial counterparts at the end of May. This is an element of the discussion I'm going to have. Obviously it's not

[*Traduction*]

M. Thacker: A la suite de la publication du rapport du conseiller spécial intitulé «A la recherche de solutions», votre ministère s'est engagé à accorder des fonds aux organismes juridiques qui assureraient une formation aux juges dans le domaine des agressions sexuelles contre les enfants. Pourriez-vous nous dire où en est ce projet?

Mme Hilary McCormack (avocate générale, Politique de la famille et des adolescents, ministère de la Justice): J'aimerais simplement faire remarquer que ces fonds sont offerts à différents centres de formation des juges. Le Western Judicial Education Centre, l'Association canadienne des juges de cours provinciales ainsi que l'institut ici à Ottawa ont déjà reçu des subventions à cette fin. Divers programmes de sensibilisation à la violence familiale et à l'exploitation sexuelle des enfants sont aussi subventionnés.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je m'excuse auprès du ministre du fait que je n'étais pas ici plus tôt, mais je lirai son exposé. Je le remercie de sa présence.

M. Blais: Je vous ai tenu très occupé aujourd'hui.

M. MacLellan: Pas seulement aujourd'hui.

Je m'interroge aussi comme M. Thacker sur le fait que tous les cas d'agressions sexuelles contre les enfants ne donnent pas lieu à des poursuites. Ceux qui ont été agressés étant jeunes deviennent souvent eux-mêmes des agresseurs par la suite. Quelle est la politique du ministère à cet égard? Il faut prendre les moyens de mettre fin à ce cycle de violence. Comment pouvons-nous le faire si les agresseurs ne sont pas punis? Comment résoudre ce problème? Je sais bien qu'il s'agit d'un domaine à compétence partagée, monsieur le ministre, mais comment devons-nous nous y prendre pour mettre fin aux agressions sexuelles contre les enfants? Quels rôles doivent jouer à cet égard les programmes de prévention du crime? Avez-vous des idées à ce sujet?

M. Blais: J'ai reconnu dans mon exposé la gravité de ce problème. C'est un problème auquel nous sommes tous confrontés, mais permettez-moi de faire remarquer que certains progrès ont déjà été réalisés. Nous sommes plus renseignés au sujet du problème qu'il y a quatre ans. Je vous renvoie au rapport sur la prévention du crime que votre propre comité a déposé il y a un mois. La prévention du crime doit nécessairement être une priorité. Le colloque dont je vous ai parlé a fait ressortir la nécessité d'étudier la cause première du problème. Ce n'est pas facile.

Vous avez fait remarquer que ceux qui sont agressés étant enfants, deviennent souvent par la suite eux-mêmes des agresseurs. Cela vaut pour les jeunes contrevenants. C'est un problème de taille. Comme vous l'avez fait remarquer, il s'agit d'un domaine à compétence partagée. Chaque province intervient de façon différente, et cela nous préoccupe beaucoup.

Des représentants des provinces ainsi que des organismes de services sociaux ont participé au colloque national. En outre, je vais discuter de la question avec mes homologues provinciaux à la fin mai. J'insisterai beaucoup sur le sujet au cours de ces

[*Text*]

just a matter of tribunals. Judges could deal with these things on a daily basis as long as they have cases, but if you send those children back home or back into society, do we have the environment we need to support those children? This is a very serious question. The problem is that we cannot provide all those services. The provinces provide the services addressing children on health, mental disorders, and all that. I just tried, and I think successfully, with your help as well, to bring people to realize that it's not other people's problem, that it's our problem.

• 1635

Obviously I don't think the federal government should walk away from the problem. We should try to get involved at our level and provide whatever we can provide. In some cases this will be amendments to existing legislation, making it tougher in some circumstances. With your help, with what you will look into over the next few weeks, bring me some ammunition, as you did with your second last unanimous report on crime prevention, which was very good. As I mentioned, I support the sense of this report, where you are and where you are going.

In the same spirit today I want to get from you some ammunition on how to deal with that. Obviously we should know at the very beginning that we can't resolve all of it, because there are a lot of things that are not under our own jurisdiction and within own capacity to intervene. I tried to get this committee of 25 people out of the symposium to address a national strategy, and I will get the provinces on-side in May. I don't want to give up. I will give that top priority, with your help as well.

If you ask me if I have a solution, I can't have an answer to that. I think we will have to find a solution together.

Mr. MacLellan: I am concerned about the whole thing being so cumbersome.

Also, I have a concern more specifically that it seems very young people, because they live in a federal country where jurisdictions are shared between federal and provincial governments, are suffering and paying the price. I just don't think that's fair. I think there has to be some way of dealing with this between the federal and provincial governments. The more time that passes, the more hurt and more harm we are going to be doing.

My next question, Mr. Chairman, has to do with juvenile prostitution. The fact of the matter is that it's becoming more and more of a problem as well. Prostitutes under the age of 18 are really people at risk. There is no question about that.

It seems that under this act pimps and johns are not being charged. I am wondering why. I would assume there is something this act could do to allow us to do something, but it's not being done. Is it the attitude of the provinces, of provincial attorneys general, or what is the problem?

Mr. Blais: I think you raise a very important point. Prostitution has been a rampamt problem for centuries. We all know that. It is very difficult to address. But when you look at juvenile prostitution I think you are tackling the right way to address the problem.

It's one thing to look at prostitution involving adults aged 25 years and upwards. We know how we feel about that. It's difficult to intervene and to get something done with adults, but when you are looking at pimps and young people, in some cases

[*Translation*]

discussions. De toute évidence, ce n'est pas l'affaire des seuls tribunaux. Les juges pourraient consacrer tout leur temps à ce genre d'affaires, mais cela ne servira à rien si notre société n'est pas prête à s'occuper de ces enfants. C'est un problème très grave. Nous ne pouvons pas fournir tous les services. Ce sont les provinces qui offrent les services destinés aux enfants en matière de santé physique et mentale. Grâce aux mesures que j'ai prises, et à votre aide également, je pense avoir réussi à amener les gens à comprendre que c'est un problème qui nous concerne tous.

Le gouvernement fédéral ne peut évidemment pas refuser d'assumer ses responsabilités. Nous devons prendre toutes les mesures qui sont de notre ressort pour que la situation s'améliore. Dans certains cas, il faudra prévoir des sanctions plus rigoureuses par voie législative. Au cours des prochaines semaines, je compte sur votre appui. En passant, je vous félicite pour votre excellent avant-dernier rapport unanime sur la prévention du crime. Comme je l'ai mentionné, j'appuie les principes énoncés dans ce rapport.

Je sollicite donc aujourd'hui votre aide dans ce domaine également. Il faut bien reconnaître d'entrée de jeu que nous ne pourrons pas résoudre complètement les problèmes puisqu'il ne s'agit pas d'un domaine qui est complètement de notre ressort. À la suite du colloque, j'ai demandé à un comité composé de 25 personnes de proposer une stratégie nationale, et je consulterai à cet égard les provinces en mai. Je tiendrai bon. Avec votre aide, je veillerai à ce qu'on accorde la priorité à cette question.

Je n'ai malheureusement pas de solution à vous offrir. Je pense qu'il nous faudra tous concerter nos efforts.

M. MacLellan: Je m'inquiète du fait que le processus soit si compliqué.

Pourquoi faut-il notamment que de très jeunes enfants aient à souffrir parce qu'ils voient le jour dans un pays fédéral où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. À mon avis, c'est injuste. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient être en mesure de s'entendre. Plus ils tardent à le faire, plus les préjudices que subiront des enfants seront grands.

J'aimerais maintenant poser une question au sujet de la prostitution juvénile. On sait qu'elle est de plus en plus répandue. Il ne fait aucun doute qu'on a de bonnes raisons de craindre le pire pour les prostituées de moins de 18 ans.

Aucunes poursuites ne sont intentées contre les proxénètes et les clients des prostituées en vertu de cette loi. Je me demande pourquoi. Qu'est-ce qui explique le fait qu'on ne puisse rien faire en vertu de cette loi. Faut-il imputer le blâme aux provinces et aux procureurs généraux des provinces? Quel est le problème au juste?

M. Blais: Vous soulevez un point très important. Comme nous le savons tous, la prostitution existe depuis toujours. C'est un problème auquel il est très difficile de s'attaquer. Vous avez raison de signaler que la prostitution juvénile constitue un problème en soi.

En effet, le problème n'est pas le même lorsqu'il s'agit d'adultes de plus de 25 ans. Nous avons tous notre opinion là-dessus. Il est difficile d'intervenir dans le cas des adultes, mais les jeunes filles qui s'adonnent à la prostitution sont souvent

[*Texte*]

these young girls are slaves. Because they are addicted to drugs, they may be in that situation for months or years. They may come from broken families or families that are in trouble. They live in a difficult environment, and it is very easy for predators to get control over them and use them as slaves. I think slaves is the right word. In some cases they are raped on a daily basis. We are not talking about the same prostitution as with people at 25 and 30 years of age, obviously.

• 1640

I am deeply concerned about that. We discussed that with my officials last week. I discussed it with other MPs, who brought to my attention some very awful cases in some areas of the country. How can we address this problem? Should we be targeting the pimps and being tougher with them? I asked my people to look into this matter, because I am as concerned as you are about that. I think we should do something.

How to do that is another story. The problem is to get the evidence. When you want to get a pimp in jail, you need evidence. This evidence is very difficult to get, because in prostitution, where is the victim? The victim is not always victimized in the same way as someone whose property stolen or whatever. You know what I mean. All those drug-addicted people are involved as well, and drug traffickers. We have to find some other means to track those pimps. I could not agree with you more on that.

But it's a long way to get it done. I will work on that, with your cooperation.

We are still working within the judicial system we have. We are not going to create a separate judicial system to address those particular issues. The evidence is there. The Charter is there, the protection of witnesses. We have to look at all those things within that context. I don't know if we will have time to address all those issues with the time we have before us. I can tell you I am deeply concerned and I have asked my people to look into the matter.

I don't know if it's under what you are doing now, Mr. Chairman, but obviously I will listen to you as well if you try to get something under your report. Prostitution as a whole is very difficult to address, but juvenile prostitution is something I want to address, obviously.

Mr. MacLellan: Just one more comment, Mr. Chairman, and that is to the minister. If he or the department feels there is something we could put in as a recommendation. . .if it isn't working, I would appreciate the comments from the department. It's not being used. Something has gone wrong somewhere. I know we will have the witnesses we can ask, but I would—

Mr. Blais: There is a federal-provincial working group on that as well, to identify why it's not working. I am concerned about that.

Obviously, as your colleague mentioned earlier, in some cases it's an enforcement problem. If you look at the legislation we have, it's possible to do something. As in the case of stalking. . .I don't want to open that door, but just for a second. . .

[*Traduction*]

traitées en esclaves par les proxénètes. Elles acceptent parfois qu'on les traite de cette façon pendant des mois et des années parce qu'elles sont toxicomanes. Ces jeunes filles viennent parfois de familles monoparentales ou de familles qui connaissent des difficultés. Il est parfois très facile à des individus peu scrupuleux de profiter d'elles et de les réduire en esclavage. Je crois que le mot esclavage est bien celui qui convient. Dans certains cas, ces jeunes filles sont violées tous les jours. Il ne s'agit pas ici de prostituées de 25 ou 30 ans.

Je me préoccupe beaucoup de la situation. J'ai discuté du problème avec mes fonctionnaires la semaine dernière. Certains de mes collègues députés ont aussi attiré mon attention sur certains cas sordides dont ils ont eu connaissance. Comment s'attaquer à ce problème? Faut-il s'en prendre aux proxénètes? J'ai demandé à mes collaborateurs d'étudier la question parce qu'elle me préoccupe autant que vous. Je crois que nous devons faire quelque chose.

La difficulté, c'est de savoir exactement comment s'attaquer au problème. Il est parfois difficile de recueillir des preuves. Il faut des preuves pour faire incarcérer un proxénète. La difficulté, c'est qu'il n'est pas facile de recueillir des preuves, car qui peut-on considérer comme étant la victime dans les cas de prostitution? Ce n'est pas aussi simple que dans le cas de vols, par exemple. J'espère que je me fais bien comprendre. Des toxicomanes et des trafiquants de drogue sont en cause. Il faut trouver d'autres moyens de s'en prendre aux proxénètes. Je reconnais avec vous qu'il s'agit d'un véritable problème.

Nous sommes loin de l'avoir réglé, et je demande votre collaboration à cet égard.

Nous devons composer avec le système actuel de justice pénale. Nous ne pouvons pas modifier les règles touchant à la preuve, par exemple. Il faut aussi tenir compte de la Charte et des questions liées à la protection des témoins. Il faut donc envisager le problème dans ce contexte-là. Je ne sais pas si nous avons le temps voulu pour aborder toutes ces questions. Ces questions me préoccupent cependant beaucoup, j'ai demandé à mes collaborateurs de s'y intéresser de près.

Je ne sais pas si cette question relève de votre mandat actuel, monsieur le président, mais je prendrai note de toutes les suggestions que vous pourriez me faire à cet égard dans votre rapport. La prostitution est un problème en soi, mais la prostitution juvénile me préoccupe tout particulièrement.

M. MacLellan: J'aimerais adresser une dernière remarque au ministre, monsieur le président. Il nous demande nos suggestions, mais j'aimerais d'abord que le ministère nous dise pourquoi on n'applique pas la loi. Quelque chose ne va pas. Je ne sais pas si nous entendrons des témoins à qui nous pourrons poser des questions sur le sujet, mais. . .

M. Blais: On a constitué un groupe de travail fédéral-provincial pour étudier les lacunes de la loi. Je me préoccupe de la question.

Comme votre collègue l'a mentionné, on applique parfois mal la loi. La loi prévoit cependant certains recours. Dans le cas du harcèlement criminel. . .et je ne voudrais pas lancer un débat là-dessus, mais j'aimerais simplement faire remarquer qu'il

[*Text*]

It is about the same. We had three or four sections in the Criminal Code addressing that issue, but they were not working. So we tried to tackle the problem and identify a real offence that way.

We have the working group. I will get the provinces reporting. I hope they will report to us on that in May. With your cooperation, maybe we could do something. I don't know yet, but I will keep my ears and eyes open.

Mr. MacLellan: Thank you.

Le président: Monsieur Tétreault, s'il vous plaît.

M. Tétreault (Laval-Centre): Monsieur le ministre, à la page 4 de votre exposé, vous parlez de la difficulté qu'avaient autrefois les tribunaux ou la Couronne de faire comparaître des enfants en cour, pour des enfants qui auraient été victimes d'exploitation sexuelle. Il fallait qu'ils connaissent la définition du serment, etc., il y avait une série de mesures qu'il fallait suivre pour que l'enfant puisse comparaître et c'était compliqué.

• 1645

Mais il y a une chose qui m'inquiète quelque peu en ce moment. Vous dites au troisième paragraphe de la page 4:

> Étant donné la dynamique de l'exploitation sexuelle des enfants, la divulgation par l'enfant exploité peut être faite longtemps après que l'incident a eu lieu. Avant 1988, dans de nombreux cas, le fait que l'enfant ne se soit pas plaint à quelqu'un immédiatement après l'incident était invoqué par la défense pour démontrer que l'infraction n'avait peut-être pas été commise.

Et c'est sur ce point-ci que j'ai une question.

> De plus, à l'égard de certaines infractions d'ordre sexuel, la Loi prévoyait que la poursuite devait être entreprise dans un délai d'un an de l'infraction présumée.

Alors, évidemment, ça devenait presque impossible de porter des accusations. Je ne sais pas si ma question devrait s'adresser à vous, mais aujourd'hui, ce qui me frappe, c'est que des accusations sont prises contre des personnes 30 ou 35 ans après que l'événement s'est produit. Ça donne lieu à des dénis de justice, à des difficultés de défense, et ça met en accusation des gens qui ont souvent réformé leur vie, fait une autre vie et payé pour des bêtises du passé, et aujourd'hui, les voilà accusés 30 ou 35 ans après.

Avez-vous réfléchi à cela? N'y aurait-il pas lieu d'obliger les gens de porter des accusations dans un délai raisonnable?

Je trouve qu'il est dangereux, aujourd'hui, de passer à l'excès contraire. S'il y a quelqu'un qui veut voir les gens coupables d'actes criminels punis, c'est bien moi, car j'ai la prétention d'être un bon père et un bon grand-père. Je ne tiens pas à ce que mes enfants et mes petits-enfants soient exploités. Mais d'un autre côté, porter des accusations 30 à 35 ans après avoir commis présumément un acte sexuel, ça me crée des problèmes. Cela peut créer des injustices et aussi de l'exploitation, parce que j'ai connu des cas où des gens ont fait du chantage auprès de personnes présumées coupables d'actes criminels.

Il me semble qu'il devrait y avoir des délais pour pouvoir porter des accusations; même si ces accusions ne sont pas signifiées tout de suite, qu'il y ait au moins un certain délai.

[*Translation*]

s'agit d'un problème semblable. Trois ou quatre dispositions du Code criminel portent déjà sur le harcèlement criminel, mais elles n'ont pas permis de régler le problème. Nous avons donc décidé de créer une nouvelle infraction.

Je vais demander au groupe de travail de me faire rapport. J'espère que ce sera en mai. Avec votre aide, nous pourrons peut-être faire quelque chose. J'accueillerai avec intérêt toutes les suggestions.

M. MacLellan: Je vous remercie.

The Chairman: Mr. Tétreault, please.

Mr. Tétreault (Laval-Centre): Mr. Minister, on page 4 of your statement, you mentioned the fact that it was hard in the past for courts and prosecutors to have children who were victims of sexual abuse appear in court. They had to understand the meaning of an oath. A lot of criteria had to be met before a child could appear in court. The procedure was very complex.

But I am a little concerned about something. In the second paragraph on page 4 you state:

> Given the dynamics of child sexual abuse, actual disclosure of the abuse by the child may occur quite sometime after the incident has taken place. In many cases prior to 1988, the fact that the child did not complain to someone immediately after the event was used by the defence as evidence that the offence may not have occurred at all.

My question is on what follows.

> In addition, the law prescribed that certain sexual offences had to be prosecuted within one year.

Therefore, it became almost impossible to lay charges. I don't know if you can answer my question, but what strikes me today is that charges are being laid against people 30 or 35 years after the fact. This gives rise to statements that justice has been denied and it makes a defence difficult; it also leads to accusations against people who have mended their ways, started over and paid for past sins. Then, suddenly, they are accused of committing an act which happened 30 or 35 years ago.

Have you thought of this? Shouldn't there be a reasonable timeframe in which people could lay charges?

I think it is dangerous to go too far in the other direction. If anyone wants to see someone who is guilty of a criminal act convicted, it is I, since I like to think that I am a good father and grandfather. I don't want my children or grandchildren to be abused. But I have problems with laying charges against someone 30 or 35 years after the presumed sexual offence has taken place. This might lead to injustice and exploitation, since I know people who were blackmailed because they were presumed guilty of criminal offences.

I think there should be a timeframe; even if it is not required that the charge be layed immediately, there should at least be a certain deadline.

[*Texte*]

M. Blais: En fait, vous savez que pour n'importe quelle infraction criminelle, il n'y a pas de limite de temps. La véritable limite est dans la preuve. Avant, il y avait une limite qui n'avait pas d'allure; je pense que vous êtes en mesure d'admettre comme moi qu'un an, ça n'avait pas de bon sens pour des raisons évidentes. Vous parlez de certains cas qui ont pris 20 ou 30 ans. Écoutez! Il y a eu des jugements de rendus et il y a eu des gens qui ont été acquittés, comme il y a eu des gens qui ont été condamnés. Je pense que c'est de notre devoir d'accepter que justice soit rendue. Si les gens ont été acquittés, on doit penser que c'est parce qu'ils n'étaient pas coupables et si les gens ont été condamnés, on doit penser aussi que c'est parce qu'ils étaient coupables.

Il est bien évident que pour un enfant de 7 ou 8 ans, voire de 6 ans ou de 5 ans, victime d'un abus sexuel, c'est une situation horrible en elle-même. Quelqu'un qui en est victime à 25 ans ou à 30 ans, c'est une victime aussi, certes, mais avec la possibilité de se défendre le lendemain, donc de porter plainte à la police aussitôt. Un enfant de 5 ans ou de 6 ans qui est avec ses parents et qui est abusé sexuellement par son père, parfois avec la connaissance et aussi la complicité d'autres personnes, est dans une situation très difficile pour chercher du secours. C'est pour cela que c'est seulement après plusieurs années que l'enfant peut réaliser la gravité de sa situation. De tels enfants ainsi abusés en sont tellement les victimes que plusieurs d'entre-eux deviennent des abuseurs, parce qu'ils ne connaissent pas la gravité du mal qu'ils subissent.

M. Tétreault: Ma question, monsieur le ministre, ne portait pas tellement sur le délai pour signifier une plainte, mais le délai pour porter plainte.

M. Blais: Oui, mais à ce moment-là, ça serait quoi? Pour un enfant de 5 ans, est-ce qu'on va dire qu'à 18 ans il a le droit de porter plainte? Je pense que ça serait créer une situation spéciale dans ces cas-là, alors qu'on ne l'a pas dans d'autres types d'offenses où il n'y a pas de limitation.

M. Tétreault: Il y a des cas où la plainte est jugée tardive.

• 1650

M. Blais: Oui mais, si la plainte est tardive, la difficulté de la preuve existe aussi et la personne ne sera pas en mesure de prouver qu'il y a eu infraction. Je sais que l'avocat de la Couronne et l'avocat de la défense peuvent avoir des positions qui peuvent varier de ce côté-là, mais fondamentalement, les deux procureurs se rejoignent sur le fait que quelqu'un est présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit reconnu coupable, et pour cela, on doit en faire la preuve hors de tout doute raisonnable; car le doute raisonnable demeure toujours. Même si après des années on a trouvé des gens coupables, je continue de croire que c'est parce que justice a été rendue et que la preuve a été faite hors de tout doute raisonnable.

Il faut comprendre que dans des cas d'enfants qui ont été victimes d'abus sexuels, qui ont déjà la difficulté de faire face à des parents, des amis, ou des gens de leur milieu familial, il y a encore la difficulté de pouvoir trouver des témoins, parce que

[*Traduction*]

Mr. Blais: In fact, you know that deadlines don't apply in criminal offences. The evidence provides the timeframe. The old deadline did not make sense. I think you would agree that, for obvious reasons, a one-year deadline does not make sense. You said that in some cases, charges were laid 20 or 30 years later. Listen! The courts rendered judgments; some people were acquitted, others were convicted. It is our duty to see that justice is done. Some people were acquitted—we would like to think it was because they were innocent. Others were convicted—we would like to think it was because they were guilty.

Obviously, it is horrible for a seven or eight-year-old child, or even a five or six-year-old child, to be a victim of sexual abuse. A 25 or 30-year-old who is sexually abused is also a victim, but this person can do something about it the next day by going to the police. It is extremely difficult for a five or six-year-old, who is living at home and being sexually abused by his or her father—with the knowledge and even the aiding and abetting of others—to get help. That is why a person may only realize many years later how serious the damage was. These kids are so damaged that eventually some of them become sexual offenders themselves because they didn't realize just how seriously they were abused.

Mr. Tétreault: Mr. Minister, my question was not really about a deadline for laying charges, but the deadline for making a complaint.

Mr. Blais: Yes, but what would that change? Are you going to tell a five-year-old that he or she will be able to make a complaint at 18? I think that you would be making an exception for those cases, whereas there would be none for other types of offences where no deadline exists.

Mr. Tétreault: Sometimes, a complaint is deemed to have been made too late.

Mr. Blais: Yes, but if a complaint is made long after the fact, it is difficult to prove the allegation and the plaintiff will not be able to prove the offence. The Crown and the defence might or might not agree, but both sides basically agree that a person is presumed innocent until proven guilty. A person is found guilty only if there is evidence beyond any reasonable doubt; never disappears reasonable doubt. If people are found guilty after many years, I believe it is because justice was done and that guilt has been proven beyond any reasonable doubt.

People who have been sexually abused as children find it hard enough to face their parents, friends or relatives. But it's even harder to find witnesses, since the crimes were committed in the absence of any witness. From the outset, it's very difficult

[*Text*]

ces crimes-là ont été commis sans témoin. La difficulté de corroborer les faits, ne pas avoir d'autres preuves factuelles, c'est déjà très difficile et je pense que de mettre une limite de temps dans ce cas particulier leur créerait encore une difficulté supplémentaire. J'ai beaucoup de difficulté moi-même à accepter qu'on puisse aborder cet aspect-là.

Je comprends qu'il peut y avoir un certain nombre. . .

M. Tétreault: Tout ce que je voulais souligner, c'est qu'il y a des abus possibles. Il s'en commet actuellement.

M. Blais: Il y aura toujours des abus possibles dans quelque législation que ce soit, et on essaie de les éviter. J'ose croire qu'un tribunal qui apprécie la preuve qui lui est présentée pour un crime qui a été commis il y a trois mois va entendre des témoins. S'il a à entendre une preuve pour un crime qui a été commis il y a 25 ans, il va problablement avoir une approche encore plus délicate par rapport à la preuve qui va lui être présentée. Je ne peux pas me substituer à un juge, cependant.

Et vous savez aussi que non seulement le juge aura à apprécier cela, mais la Couronne avant de porter une accusation va devoir, elle aussi, faire une appréciation. Les policiers, le ou les procureurs de la Couronne vont devoir apprécier la preuve.

Le signal que vous voulez nous donner pour. . .

M. Tétreault: C'est un signal.

M. Blais: . . .éviter les abus, je le comprends très bien. De là, à mettre une limite dans le temps et à vouloir éviter un déni de justice, on en créerait peut-être un, de fait; et il est peut-être préférable de laisser toute la latitude sur ce point au tribunal comme c'est le cas en ce moment.

The Chairman: Thank you very much, Minister.

I don't believe there are any more questions. In the few moments remaining, I wonder if your researcher and the people who have compiled your evidence for you have some slides that would be pertinent for us to see.

Do you have these slides in hard copy that you can make available? Or are they in the report?

Ms Carolina Giliberti (A/Chief, Family Law Research Section, Department of Justice): No, they're not. I can make them available to the committee.

The Chairman: Could you make them available to the committee? That would be helpful to us. We do want to see these slides and run through them quickly, and we'd like to have a hard copy of them.

Minister, we'll excuse you. Thank you very much for coming.

Mr. Blais: Thank you very much, everybody.

Ms Giliberti: Before I show you the slides, I'd like to bring to your attention that the data I'm presenting here are taken from five site studies. It's not truly scientific to present the findings in a composite form, because there are great variations in a number of factors that varied significantly across sites. But what I thought I'd do for you today is to do something very unscientific and put them together and show them to you in a composite form.

[*Translation*]

to corroborate the facts, since there is no factual evidence; therefore, a deadline would make it even harder for them. I personally have a great deal of difficulty with that.

I realize there may be a certain number. . .

Mr. Tétreault: All I'm saying is that some people might abuse the system. It's already happening.

Mr. Blais: There will always be potential for abuse no matter what law is in place. Of course, we try to prevent it. I suspect a court of law would carefully listen to evidence regarding a crime committed three months ago, and that it would hear witnesses. But if the same court of law hears evidence for a crime committed 25 years ago, it would probably take a more careful approach. Of course, I don't presume to be a judge.

Not only will the judge have to weigh the evidence carefully, but the Crown will have to do so as well before it lays any charges. The police and the prosecutor or prosecutors will all have to carefully weigh the evidence.

You want us to send out the message that. . .

Mr. Tétreault: That's a message.

Mr. Blais: . . .we want to prevent abuse; I understand. But to go so far as to impose a deadline and to want to prevent a denial of justice, we would in fact be impeding it. It might therefore be better to keep this area wide open so the courts can decide, as is currently the case.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Je ne crois pas qu'il y ait d'autres questions. Dans le temps qui nous reste, je me demande si votre attaché de recherche et les documentalistes auraient des diapositives qui pourraient nous être utiles.

Avez-vous des reproductions des diapositives et si oui, pourrions-nous en avoir des exemplaires? Ou figurent-ils dans le rapport?

Mme Carolina Giliberti (chef intérimaire, Section de la recherche sur la famille, ministère de la Justice): Non. Mais je peux vous en obtenir.

Le président: Cela nous serait très utile. Nous aimerions voir les diapositives et en avoir des reproductions imprimées.

Monsieur le ministre, vous pouvez partir. Merci beaucoup de votre présence.

M. Blais: Merci beaucoup à tous.

Mme Giliberti: Avant de vous montrer les diapositives, j'aimerais souligner que l'information que je vous présenterai a été compilée à partir de cinq études faites dans cinq endroits différents. Selon la méthode scientifique, on ne doit pas présenter les résultats de cinq études en même temps, car les caractéristiques de chaque endroit varient grandement. Mais j'ai pensé que je vous ferais une présentation non scientifique aujourd'hui en vous montrant les résultats des études tous à la fois.

[*Texte*]

• 1655

In the first figure, you can see very clearly that the majority of the victims are in fact female and almost a quarter of the victims are male. We are starting to see, over time, an increase in the number of male victims. Certainly in the four years we have done the research there has been an increase in the number of male victims who are coming to the attention of the justice system.

You can also see here the majority of the victims were under the age of 12.

In the second figure you can see the complete opposite. The sex of the offender was always male and over the age of 18.

I would also like to point out that an alarming number of the victims were young offenders, as the minister indicated and as a number of the members have also raised. In my view this speaks to the need to address this issue, to address the issue of treatment, to ensure they are not coming back into the criminal justice system and into the social services system.

The next figure provides information on the relationship between the victim and the offender and the place of occurrence. As you can see, in an average of 85% of the cases the offender was known to the victim, which dispels one of the myths out there, that it is stranger related. Clearly, 85% were known to the victim.

Similarly, the offences usually took place in a location known to the victim.

The next figure highlights the nature of abuse for substantiated cases. When I say it is substantiated cases, I mean those cases where the police believe an allegation of abuse actually took place. You can see in this chart very clearly the majority of the nature of abuse was genital fondling. The next most common form of abuse was oral sex, followed by vaginal penetration with the penis. Anal penetration with the penis occurred in less than 6% of the cases. As well, over a third of the cases involved a single incident of abuse. In under a quarter of the cases, the abuse lasted well over a year. Finally, over 85% of the cases involved one accused.

The research also examined how cases were processed through the social service and criminal justice system. As the next figure indicates, the reporting of child sexual abuse cases is increasing over time. You can see in this chart that from 1988 to 1990 we have seen a dramatic increase in the reporting of child sexual abuse. In fact, the reporting of child sexual abuse is higher than for sexual offences against adults. It is about 100 per 100,000 for adults and it is about 102 per 100,000 for child sexual abuse cases.

The figure also shows that in most cases the police believed the event occurred and it then was substantiated by the police. So in over 89% of the cases the police believed the offence took place. Police noted they did not believe the victim in between 2% and 5% of the cases.

As the next figure indicates, many substantiated cases reported to the police did not make it all the way to trial. Cases do not go forward for a variety of reasons, as the minister indicated. Quite often the victim is unable to testify. They are

[*Traduction*]

Le premier tableau indique très clairement que la majorité des victimes sont de sexe féminin et que près du quart d'entre elles sont de sexe masculin. On assiste, depuis quelque temps, à une augmentation du nombre des victimes de sexe masculin. Depuis que nous avons commencé la recherche, il y a quatre ans, on a constaté en effet que les tribunaux sont saisis d'un plus grand nombre de cas concernant des victimes de sexe masculin.

Vous pouvez remarquer également que la majorité des victimes ont moins de 12 ans.

Le deuxième tableau nous révèle, au contraire, que l'agresseur est toujours de sexe masculin et qu'il a plus de 18 ans.

J'aimerais souligner, comme le ministre et un certain nombre de députés l'ont indiqué, qu'un nombre inquiétant de victimes sont des jeunes contrevenants. À mon avis, cela confirme qu'il est nécessaire d'examiner la question du traitement, afin que les délinquants ne retombent pas constamment dans les mailles du système de justice pénale et des services sociaux.

Le tableau suivant contient les renseignements relatifs au lien de parenté entre la victime et l'agresseur, ainsi qu'au lieu de l'agression. Comme vous le voyez, dans 85 p. 100 des cas en moyenne, la victime connaît l'agresseur, ce qui contredit le mythe selon lequel l'agresseur est étranger à la victime. Dans 85 p. 100 des cas, la victime connaît son agresseur.

De même, l'infraction a généralement lieu dans un endroit que la victime connaît.

Le tableau suivant présente les différents types d'agressions sexuelles établis dans un certain nombre de cas vérifiés. Il s'agit des cas pour lesquels la police est convaincue que l'agression a véritablement eu lieu. Ce tableau révèle très clairement que la majorité des agressions donnent lieu à des attouchements génitaux. La deuxième forme la plus courante d'agression sexuelle est la relation sexuelle bucco-génitale, suivie par la pénétration du vagin par le pénis. La pénétration anale par le pénis se produit dans moins de 6 p. 100 des cas. D'autre part, plus d'un tiers des cas donnent lieu à une seule agression. Dans moins d'un quart des cas, l'agression se poursuit plus d'un an. Enfin, dans plus de 85 p. 100 des cas, il n'y a qu'un seul accusé.

Les chercheurs ont également examiné la manière dont les cas étaient traités par les services sociaux et la justice pénale. Le tableau suivant montre que les cas signalés d'exploitation sexuelle d'enfants augmentent depuis quelques années. Le tableau révèle qu'il y a eu, entre 1988 et 1990, une augmentation importante du nombre d'agressions sexuelles d'enfants signalées. De fait, il y a eu plus de cas signalés d'agression sexuelle des enfants que des adultes. Les cas d'agression sexuelle signalés sont d'environ 100 pour 100 000 adultes et 102 pour 100 000 enfants.

Le tableau indique également que, dans la plupart des cas, la police était convaincue que les faits s'étaient bel et bien déroulés et qu'elle les a vérifiés par la suite. Par conséquent, dans plus de 89 p. 100 des cas, la police est convaincue qu'une infraction a eu lieu. Dans 2 à 5 p. 100 des cas, la police indique qu'elle ne peut prêter foi aux allégations de la victime.

Le tableau suivant révèle que de nombreux cas vérifiés et signalés à la police n'ont pas donné lieu à un procès. Comme le ministre l'a indiqué, cela est dû à diverses raisons. Souvent, la victime ne peut pas ou ne veut pas témoigner. Parfois, les

[*Text*]

unwilling to testify. There is insufficient evidence. As well, in some cases, for our research purposes, the case was not completed, so we could not put it into the research findings. Information about them is missing.

Charges were laid in an average of 36% of the cases that were founded or substantiated, and in 35% of the cases charges were either not laid or the case was pending. Out of the cases in which charges were laid, the accused pled guilty in about 25% of the cases.

The next figure indicates that when cases go to trial, the overall conviction rate ranges from about 59% to 83%, with an average overall conviction rate of about 74%. This includes guilty pleas, so in some respects it can be misleading, because it includes all cases where there is a conviction as found by the trier of fact, but also the 25% of guilty pleas.

• 1700

The Chairman: How do you account for it being lower in one place than in another?

Ms Giliberti: We can't. Differences in the way the courts hear cases, different practices. One of the things we've certainly heard about is the use of videotaping, for example. Some places find that when they use video tapes and they show the defence the video tape, it increases the guilty pleas. Because our conviction rate includes the guilty pleas, you could potentially argue that with the use of video tape they have increased the guilty pleas, which in essence increases the conviction rates in those sites.

It's hard to determine whether or not video tapes have increased guilty pleas. It's mostly just interviews and people's perceptions of the use of video tapes. I think one of our major findings is that although the video tapes aren't necessarily used in court, they are very useful, because defence gets access to them and it helps the crowns in determining the quality of the case before they proceed.

Finally, the incarceration rates range from 51% in Edmonton to 74% in Hamilton. The average sentence was 18 months. The range was anywhere from 1 month to 20 years, I think. The incarceration rates would vary as well.

The research also assessed the overall impact of the legislation. I'm not going to go through each one, because we'd be here most of the evening. But you can see here that with most of the provisions the research found they're working quite well. As the minister indicated, it's the procedural and evidentiary provisions that met with the most difficulty. The majority of the sections did prove to be quite useful.

With juvenile prostitution, as was mentioned, the enforcement was very difficult. You essentially had to have the victim squeal on their pimp in order to get a charge.

The anal intercourse provision is under challenge.

[*Translation*]

preuves sont insuffisantes. D'autre part, nous avons dû écarter certains cas, dans le cadre de notre recherche, étant donné qu'ils étaient incomplets.

Des accusations ont été déposées, en moyenne, dans 36 p. 100 des cas fondés ou vérifiés. Dans 35 p. 100 des cas, aucune accusation n'a été déposée, à moins que l'affaire n'ait pas encore été réglée. Dans les cas où des accusations ont été déposées, 25 p. 100 environ des accusés plaident coupables.

Le prochain tableau révèle que le taux de condamnation varie d'environ 59 à 83 p. 100 lorsque l'affaire est soumis à un tribunal. Le taux moyen général de condamnation est d'environ 74 p. 100. Ce chiffre est un peut trompeur, puisqu'il comprend les plaidoyers de culpabilité présentés dans 25 p. 100 des cas, ainsi que tous les autres cas où le juge détermine que l'accusé est coupable.

Le président: Comment expliquez-vous que les pourcentages varient en fonction de l'endroit?

Mme Giliberti: Nous n'en connaissons pas la raison. Cela tient peut-être aux diverses façons de procéder des tribunaux. Il a beaucoup été question de l'enregistrement magnétoscopique. Certains tribunaux ont remarqué que la présentation d'enregistrements vidéos à la défense contribue à l'augmentation des plaidoyers de culpabilité. Puisque les taux de condamnation que nous rapportons prennent en compte les plaidoyers de culpabilité, on peut estimer que le recours aux enregistrement vidéos contribue à augmenter les plaidoyers de culpabilité et, par conséquent, à augmenter les pourcentages de condamnation dans les tribunaux qui pratiquent cette méthode.

Il est difficile de vérifier si les enregistrements vidéos ont contribué à augmenter la fréquence des plaidoyers de culpabilité. Nous nous sommes surtout fondés sur les impressions des personnes qui utilisent les enregistrements. Cependant, nous avons surtout constaté que les enregistrements magnétoscopiques sont très utiles, même s'ils ne sont pas toujours utilisés au tribunal, étant donné que la défense peut en prendre connaissance et qu'ils permettent à la Couronne d'évaluer la qualité des affaires dont elle est saisie, avant de commencer la procédure.

Enfin, les taux d'incarcération varient de 51 p. 100 à Edmonton à 74 p. 100 à Hamilton. La durée moyenne de la peine est de 18 mois. Il me semble qu'elle varie de un mois à 20 ans. Les taux d'incarcération varient également.

La recherche a également permis d'évaluer les répercussions globales des amendements. Je ne vais pas tous les passer en revue, car nous en aurions pour toute la soirée. Vous pouvez voir toutefois que d'après les données, la plupart des dispositions donnent de bons résultats. Comme l'a déclaré le ministre, ce sont les dispositions concernant la procédure et la preuve qui ont rencontré le plus de difficultés. La plus grande partie des articles se sont avérés très utiles.

L'application des dispositions relatives à la prostitution des jeunes a été très difficile. Pour qu'une mise en accusation soit possible, il fallait essentiellement que la victime dénonce son souteneur.

La disposition concernant les relations sexuelles anales est contestée.

[*Texte*]

With the new offences, we've seen an increase in the number of new offences, partly because before the legislation you didn't have offences that could capture that behaviour. So with the creation of new offences we automatically saw an increase in the charges. But also, over time we're seeing an increase in the new provisions. The section 271 sexual assault provisions are still being used very frequently.

The use of the screen and the closed-circuit TV. . .part of the problem in doing this research is we had only four years. The research essentially finished about a year and a half ago. We've received anecdotal information that certainly the screens are being used much more frequently than our research would have detected when we were in the field. The same thing with the closed-circuit TV. Saskatchewan and Ontario are using them, I wouldn't say routinely, but much more frequently than we picked up in the research. The videotaping provision is definitely a problem. The main reason is that is it was in a constitutional challenge to the Supreme Court of Canada.

The matter of testimony under oath and the solemn affirmation to promise to tell the truth was met very, very favourably. All the research demonstrated that this was not a problem at all. In fact, judges were using it very well.

The ban on publication was requested in over 50% of the cases and would seem to be a success as well, as was recent complaint. It had mixed results, but I think the overall impression was that it was quite well received.

Past sexual history and reputation evidence. . .we did court observation in about 100 cases and we found it was rarely introduced; the past sexual activity of the child was rarely introduced into court.

The same with children as witnesses. We found that despite the fact that children, much like adults, found going to court very traumatic, they did remarkably well. Part of this could be because of the efforts of the crown to spend a lot more time with the child. A number of centres across the country have court preparation and they spend a lot of time with the child, making them familiar with the court process and the court setting. The outcome of that has been that we've seen a dramatic improvement in children as witnesses in the court process. They still find it traumatic, much as adults do, and our findings would suggest that if there were more than 10 people in the courtroom they did remarkably more poorly than children did when there were not as many people in the courtroom.

• 1705

The other major finding for us is that the delays in court proceedings are very traumatic for children. They quite often have to wait outside the courtroom for days on end before they actually have to go in. It sometimes might take 18 months to well over 2 years before their case gets to court. Those are administrative things that are very difficult for children who are witnesses.

[*Traduction*]

Les nouvelles définitions ont contribué à augmenter le nombre des nouvelles infractions, en partie parce que la loi précédente ne prévoyait pas d'infractions relatives à ce type de comportement. La création de nouvelles infractions a donc automatiquement provoqué une augmentation du nombre d'accusations. On assiste, par ailleurs, à une augmentation des accusations fondées sur les nouvelles dispositions. L'article 271 contenant des dispositions relatives aux agressions sexuelles est encore très souvent utilisé.

Passons maintenant à l'utilisation des écrans et des télévisions en circuit fermé. . . Malheureusement, nous n'avons eu que quatre ans pour effectuer ces recherches. La plupart des recherches sont finies depuis un an et demi. Il paraîtrait que les écrans sont utilisés plus fréquemment que nos recherches sur le terrain l'ont révélé. C'est la même chose pour la télévision en circuit fermé. Ces moyens sont utilisés en Saskatchewan et en Ontario, peut-être pas de manière courante, mais beaucoup plus fréquemment que ne l'ont révélé nos recherches. La disposition concernant l'enregistrement magnétoscopique des témoignages pose problème. Cela tient principalement au fait que cette méthode a été contestée comme une atteinte aux garanties constitutionnelles, auprès de la Cour suprême du Canada.

Le témoignage sous serment ou sur promesse de dire la vérité a été extrêmement bien accueilli. Nos recherches ont révélé que cela ne posait aucun problème. De fait, les juges l'utilisent très bien.

L'ordonnance de non publication a été réclamée dans plus de 50 p. 100 des cas et semble avoir donné de bons résultats, tout comme les règles relatives à la plainte spontanée. Les résultats sont mitigés, mais je crois que, dans l'ensemble, ces dispositions ont été bien reçues.

Passons maintenant aux antécédents sexuels et à la preuve de réputation. . . Sur une centaine de cas que nous avons examinés, nous avons constaté que les antécédents sexuels de l'enfant sont rarement invoqués au tribunal.

Pour ce qui est des enfants cités à témoigner, nous avons remarqué qu'ils s'en tirent très bien, même s'ils ressentent leur passage au tribunal comme une expérience traumatisante, comme c'est le cas pour les adultes. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que le procureur s'efforce de passer plus de temps avec l'enfant. Il existe, dans diverses régions du pays, de nombreux centres qui préparent l'enfant à son intervention au tribunal, afin de le familiariser avec la procédure et l'environnement. Cela a eu pour résultat d'améliorer considérablement les témoignages des enfants au tribunal. C'est toujours une expérience traumatisante pour eux, comme pour les adultes, et nos recherches nous ont permis de constater que le témoignage des enfants est bien meilleur lorsqu'il y a moins de 10 personnes dans la salle d'audience.

Une des autres constatations importantes que nous avons faites, c'est que l'attente est très difficile à supporter pour les enfants. Ils doivent souvent attendre pendant des jours et des jours avant d'être appelés à témoigner. Il s'écoule parfois 18 mois ou même plus de 2 ans avant que leur cas soit entendu par le tribunal. Ce sont des détails administratifs qui sont très difficiles pour les enfants appelés à témoigner.

[*Text*]

Hilary has a few comments on some of the policy implications of this.

Ms McCormack: The paper the minister tabled has most of my comments and some of the analysis through it, but the end of the paper is a list of considerations we identified during the course of the research. It came from the empirical research. It came from consultations we had with members of the justice system, crown attorneys, defence counsel, social service workers, and judges, as well as correspondence to the minister and various educational panels. The list is not intended by any means to be exhaustive but was simply a list of the ones that were most often raised or ones that people seem to consider most problematical.

They're numbered, but I'm going to just regroup them in a somewhat different way, because although they cross boundaries, they do fall into some identifiable categories. The first four relate essentially to evidentiary considerations, the first one being consideration of the abolition of the requirement for an oath.

Although the research showed all those children who were not considered to be able to understand an oath and did not testify under oath were able to testify on a promise to tell the truth. The judges did convict on the unsworn and uncorroborated evidence of a child. So the end result is that whether you testify under an oath or you testify under a promise to tell the truth, there is no legal difference any more.

So the issue arises whether in fact the requirement for an oath is one that should be maintained. Some believe an oath doesn't bind the conscience of many people who go before the courts. There's an increasingly secularized society. Should that continue?

Secondly, the presumption of competence. Currently the regime is that with the child under 14, there has to be an inquiry. They're presumed not to be competent, and the judge then determines whether they're competent enough to be able to give evidence and whether it's going to be under oath or affirmation or a promise to tell the truth.

The whole trend of Bill C-15 was to try to treat children's evidence in the same manner as the evidence of adults; that is, that no presumptions were made, that you looked at each child individually. That was why the requirement for corroboration was repealed. Similarly, the question is why are children then singled out as being presumed to be incompetent?

Some of the states in the United States have gone to the extent of having a presumption of competency. Then the old criteria of whether you would be able to give evidence under an oath or a promise to tell the truth were simply used in determining not competency but what weight would be given to your evidence.

The abolition of the rule in *Kendall* in fact is somewhat of an anomaly. Bill C-15 removed the requirement of corroboration. But alongside the statutory requirement for corroboration there was a common-law rule that was articulated

[*Translation*]

Hilary a quelques commentaires à formuler au sujet des conséquences que cela peut avoir sur les politiques.

Mme McCormack: La plupart de ce que je vais dire et une partie de l'analyse se trouvent dans le document présenté par le ministre, mais à la fin du document se trouve une liste d'éléments que nous avons observés au cours de la recherche, en l'occurrence au cours des observations empiriques et des consultations que nous avons eues avec les membres du système judiciaire, les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense, les travailleurs sociaux et les juges, ainsi que dans le cadre des communications avec le ministre et divers groupes éducatifs. Cette liste, qui n'est absolument pas exhaustive, fait tout simplement état des questions le plus souvent soulevées ou des éléments qui paraissent poser le plus de problèmes.

Ces éléments sont numérotés, mais je vais les regrouper d'une autre manière, puisqu'ils appartiennent à des catégories précises, même s'ils chevauchent différents domaines. Les quatre premiers éléments se rapportent essentiellement à la preuve, le premier d'entre eux ayant trait à l'élimination de la nécessité d'obtenir un témoignage sous serment.

Nos recherches ont démontré que tous les enfants jugés incapables de comprendre le sens d'un serment et qui n'ont pas témoigné sous serment, ont pu témoigner sur promesse de dire la vérité. Il est arrivé que les juges condamnent un accusé en s'appuyant sur le témoignage d'un enfant, non corroboré et non fourni sous le serment. Cela prouve qu'il n'y a plus désormais de différence légale entre un témoignage sous le serment et un témoignage sur promesse de dire la vérité.

On peut donc se demander s'il est utile de conserver le témoignage sous le serment. Certains estiment que beaucoup de témoins ne se sentent pas liés par le serment. La société se laïcise de plus en plus. Doit-on maintenir cette disposition?

Deuxièmement, la présomption de compétence. Actuellement, il est obligatoire d'effectuer une enquête lorsque l'enfant a moins de 14 ans. En effet, un enfant de moins de 14 ans n'est pas considéré compétent et le juge doit vérifier s'il est suffisamment compétent pour présenter un témoignage et établir s'il peut le faire sous serment ou sur promesse de dire la vérité.

Le projet de loi C-15 visait à accorder au témoignage des enfants la même valeur qu'au témoignage des adultes, à savoir qu'il ne peut pas y avoir de présomption et que chaque enfant doit être considéré comme un individu. C'est la raison pour laquelle le critère de la corroboration a été supprimé. Pareillement, on peut se demander pourquoi les enfants sont considérés comme des personnes incompétentes.

Certains États des États-Unis vont jusqu'à reconnaître la présomption de compétence. Par conséquent, les anciens critères utilisés pour déterminer si une personne est capable de donner un témoignage sous serment ou sur promesse de dire la vérité servent tout simplement à établir, non pas la compétence, mais le poids qu'il faut accorder à son témoignage.

La suppression de la règle dans *Kendall* constitue en quelque sorte une anomalie. Le projet de loi C-15 a supprimé le critère de la corroboration. Cependant, il existait parallèlement aux dispositions de la loi, une règle qui a été explicitée par la

[*Texte*]

by the Supreme Court of Canada. It said whether a child gave unsworn evidence or sworn evidence, by virtue of the fact that they were children, the judge had to instruct the jury that children's evidence was subject to inherent frailties, and therefore before you could convict, you had to be very careful in weighing their evidence and be aware of the dangers in convicting on uncorroborated children's evidence.

• 1710

The requirement for corroboration was repealed. This however, has remained, and some judges continue to give that instruction to juries. While there is no requirement to instruct the jury that you have to have corroboration, they still went on to say, you should consider this evidence very carefully. That in fact was one of the provisions that was introduced by the minister this morning: abrogating that common-law rule.

The hearsay exception. . .all here have probably heard of the case of *Regina vs Kahn*, which said in certain circumstances of reliability and necessity a child's previous hearsay statement to another person could be admitted. A number of issues have arisen; for instance, what happens if the child can still testify and therefore it's not necessary for the hearsay statement to go in, but it's still the best evidence because it was done almost immediately after the event? Is that evidence not as good as or better than evidence given by the child under very traumatic situations in court many months later? So that has been identified as an issue we should consider.

Items 5 to 7 I've called simply "Changes to Current Provisions". These relate to provisions that exist in the bill. Could they be improved? Have they worked well?

The issue of the screen, closed-circuit TV, and video tape. . .as they exist, they are available only in limited circumstances. The child has to be under 18 and there are a number of strict rules before you can use them. But the research and literature tell us testifying is traumatic for all children. These provisions relate only to victims, but all children are subject to the same difficulties. Does it make sense to limit this only to victims when it's equally applicable to all children? Similarly, does it make sense to limit it only to sexual offences? Should it not also apply to children who were the subject of physical abuse or who have witnessed, say, a parent being assaulted, or even killed?

Similarly, the test that's set out is that it must be required to enable the child to give a full and candid account. Some courts have said, well, unless the child really can't testify at all, these provisions aren't available. The question arises, is it not better to make the provision available, even though the child could testify without it, if he or she would feel much more comfortable with the use of the provision and would give perhaps better evidence because they're in an environment that is more conducive to a search for the truth?

[*Traduction*]

Cour suprême du Canada. Dans son jugement, la Cour suprême a précisé qu'en cas de témoignage présenté par un enfant, sous serment ou non, le juge doit avertir le jury que les témoignages des enfants sont fragiles et qu'il faut bien les soupeser avant de les utiliser comme preuve et être conscients du risque qu'il y a à condamner un accusé sur la foi du témoignage non corroboré d'un enfant.

La nécessité de la corroboration a été supprimée. Par contre, cette règle existe toujours et certains juges continuent à donner de telles consignes au jury. Il n'y a plus lieu de rappeler au jury la nécessité de la corroboration, mais les juges continuent à avertir les jurés qu'il faut considérer les témoignages des enfants avec beaucoup de prudence. De fait, le ministre a proposé ce matin d'abolir cette règle.

L'exception concernant les déclarations relatées. . . Vous êtes probablement tous au courant du jugement rendu dans l'affaire *Regina c. Kahn* qui précisait qu'un tribunal peut recevoir la déclaration relatée par un enfant à une autre personne, lorsqu'elle paraît fiable et qu'elle s'avère nécessaire. Cela soulève un certain nombre de questions; par exemple, que se passe-t-il si l'enfant est encore en mesure de témoigner et qu'il n'est donc pas nécessaire de faire appel à sa déclaration relatée à une autre personne, sinon parce qu'elle présente un meilleur témoignage, ayant été faite pratiquement tout de suite après les événements? Ce témoignage n'est-il pas aussi bon ou meilleur que le témoignage produit par un enfant, dans le cadre très traumatisant du tribunal, plusieurs mois après? Voilà un aspect qui a été retenu pour un examen plus approfondi.

Quant aux points 5 à 7, je les considère simplement comme des «modifications aux dispositions actuelles». Ils se rapportent aux dispositions actuelles de la loi. Est-il possible d'améliorer ces dispositions? Ont-elles donné de bons résultats?

Quant à l'écran, la télévision en circuit fermé et l'enregistrement magnétoscopique, ils ne sont utilisés que dans certaines circonstances. L'enfant doit avoir moins de 18 ans et il faut respecter un certain nombre de règles strictes. Les recherches et les documents dont nous disposons sur le sujet prouvent que l'action de témoigner devant un tribunal est traumatisante pour tous les enfants. Ces dispositions ne s'appliquent qu'aux victimes, mais tous les enfants éprouvent les mêmes difficultés. Est-il logique de n'appliquer ces dispositions qu'aux victimes alors qu'il faudrait les étendre à tous les enfants. De même, est-il logique de les appliquer uniquement dans les cas d'infractions de nature sexuelle? Ne devraient-elles pas s'appliquer également aux enfants battus ou à ceux qui sont témoins de l'agression ou même du meurtre d'un de leurs parents?

De même, il faut que cette façon de procéder soit nécessaire pour permettre à l'enfant de présenter un compte-rendu complet et sincère. Certains tribunaux ne font appel à ces dispositions que si l'enfant est totalement incapable de témoigner. On peut toutefois se demander s'il ne serait pas préférable de permettre aux enfants de bénéficier de ces dispositions, même s'ils pouvaient s'en passer, afin de les mettre à l'aise et de leur permettre peut-être de donner un meilleur témoignage, dans un contexte plus propice à l'exposition de la vérité.

[*Text*]

The same concerns related to the use of videotaping; that is, extending it to other child witnesses. But the research also demonstrated that with children testifying there were a number of factors that were particularly relevant to the child; that is, seeing the accused in the courtroom, the number of strangers in the courtroom. . . For instance, when there were more than 10 people in the courtroom, the ability of the child to articulate their evidence and to give a complete account went down dramatically.

One of the proposals set out in the paper has been examined and in fact adopted in some of the United States. That is videotaping the child's entire evidence—that is, what would constitute their evidence-in-chief—and their cross-examination, well in advance of the court proceedings. The benefit of this is that the setting is very informal, there are no formal gowns, it doesn't have to be in a courtroom. Once the child has gone through this, they no longer have to go to court, so there is none of this interminable waiting and anxiety from waiting to testify in court.

The benefit, as seen by defence counsel and some judges, is that there can be a contemporaneous cross-examination of the child by accused's counsel at the time when the child is giving evidence. This has been one of the issues raised by the Manitoba Court of Appeal in the case of *Laramée*, which dealt with video tapes. They were very concerned the child's evidence, given in a video tape, was not subject to cross-examination at the time.

So that's an alternative or an additional provision that might be considered.

• 1715

Similarly, the age criterion for all the provisions—they're currently 18—was also of concern to the Manitoba Court of Appeal. They felt a child just short of his or her 18th birthday may not need the benefit of this provision—contrasting that with, for instance, a young female of 14, who can consent to vaginal intercourse and yet would have the benefit of this provision. In fact, there have been a number of cases where the judges have said, well, it's just set too high and there's no reason to justify that high an age, although they were prepared to accept that certainly for younger children it was appropriate.

There is also the issue of privacy: what to do with the video tapes once they were made. Currently there is no provision on anything that an accused person might do with the video tapes. As a result of a decision from the Supreme Court of Canada, the video tapes are now turned over to defence counsel in many jurisdictions, or transcripts are sent to counsel. In fact, there have been anecdotal stories of accused showing the video tape of a child telling about their abuse to inmates. So there is a whole issue of privacy and how to protect the child's privacy once the video tape is made.

[*Translation*]

On peut se poser les mêmes questions au sujet de l'enregistrement magnétoscopique. Pourquoi ne pas le mettre à la disposition de tous les enfants appelés à témoigner? Les recherches ont indiqué que les enfants appelés à témoigner sont influencés par un certain nombre de facteurs tels que la présence de l'accusé dans la salle, le nombre d'étrangers. . . On a constaté, par exemple, que la capacité de l'enfant à présenter un témoignage complet diminue considérablement lorsque plus d'une dizaine de personnes sont présentes dans la salle d'audience.

Aux États-Unis, certains États ont examiné et adopté l'une des propositions présentées dans le document. Il s'agit de l'enregistrement du témoignage complet de l'enfant—c'est-à-dire ce qui constituerait son témoignage en preuve principale—et son contre-interrogatoire, longtemps avant la procédure judiciaire. L'intérêt de tout cela, c'est que le témoignage peut être recueilli dans un cadre très simple, par des juges qui ne portent pas la toge, et ailleurs que dans une salle d'audience. Une fois que le témoignage de l'enfant a été recueilli, sa présence n'est plus nécessaire au tribunal et il n'a plus à subir les longues heures d'attente et d'inquiétudes qui précèdent la déposition de son témoignage.

Pour l'avocat de la défense et certains juges, cette façon de procéder présente l'avantage d'autoriser un contre-interrogatoire contemporain de l'enfant par l'avocat de l'accusé, au moment où l'enfant présente son témoignage. C'est un des points qui a été soulevé par la cour d'appel du Manitoba dans l'affaire *Laramée*, au sujet des enregistrements magnétoscopiques. Le juge craignait que le témoignage de l'enfant sur bande vidéo ne fasse pas l'objet d'un contre-interrogatoire au moment de l'enregistrement.

Voilà donc une formule ou une disposition supplémentaire que l'on pourrait envisager.

D'autre part, la Cour d'appel du Manitoba s'est également questionnée sur le critère de l'âge—actuellement de 18 ans—qui s'applique à toutes les dispositions. Elle estimait qu'un enfant ayant légèrement moins de 18 ans n'aurait peut-être pas besoin de cette disposition, par opposition, par exemple, à une jeune fille de 14 ans qui, bien qu'elle puisse consentir à des relations sexuelles vaginales, ait néanmoins la possibilité de se prévaloir de cette disposition. De fait, certains juges ont affirmé que la limite d'âge est trop élevée, alors qu'ils sont prêts à reconnaître l'utilité de cette disposition pour des enfants plus jeunes.

Il y a également la question de la protection de la vie privée: que faire des bandes vidéo? Actuellement, l'accusé est libre de faire ce qu'il veut des enregistrements vidéo. En effet, à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada, les enregistrements vidéo ou leur transcription sont désormais remis à l'avocat de la défense, dans diverses régions du pays. On raconte d'ailleurs que des délinquants ont montré à des co-détenus les enregistrements vidéo du témoignage de leurs victimes. Par conséquent, il faut se pencher sur le problème de la protection de la vie privée de l'enfant dont le témoignage a été enregistré.

[*Texte*]

Other privacy issues relate to the child in the court room and the comfort they have in court. As indicated, the more people there are in the court room, the more difficult it is for the child. There is currently a provision in the code for an exclusion of the public. It's very rarely granted, and perhaps because of that, our research has indicated, it's very rarely asked for.

One of the considerations—it was one of the proposals or provisions of the bill that was introduced this morning—was to make it a part of the judge's consideration, when they are being asked to exclude the public, to consider the interests of the child. So not only do they have to consider, for instance, the freedom of the press, but they also have to consider as part of the administration of justice how this would enhance the ability of the child to testify.

Probably one of the biggest issues—and I expect it may be raised by other witnesses you may hear—is the disclosure of medical records, school records, and social services records. Again, because of the decision in *Stinchcombe*, that has become quite problematic: how much of what can often be a fairly voluminous and detailed chronology of a child's life, especially if they are, for example, a children's aid society ward, where every misdemeanour in their entire lives is chronicled. . .and this is applied for by defence counsel for the purposes of cross-examining the child and demeaning the child's credibility. There is also the question of what happens to these records once they're exposed. Can they be used for other purposes?

The age criterion in all the offences in the Criminal Code is one that has been addressed by correspondence to the minister and also in discussions with Justice personnel. Currently the general age of consent is 14. That is, if you are under 14, if you're 13 or younger, you cannot consent except for peer consensual sex. However, some of the provisions, as I've indicated, the videotaping, the closed-circuit TV, and the screen, are applicable to a child under the age of 18. There is a different age criterion, for instance, for anal intercourse. That section has been struck down by a general division court here in Ontario on that basis, that there was no reason to distinguish between the age at which you could consent to vaginal intercourse, which is 14, and to anal intercourse, which is 18. The judge ruled that for that reason it was no longer constitutional.

Perhaps I should just stop here and answer the question by Mr. Thacker about the different cases that are before the courts. The case dealing with the constitutionality of the screen is called *Regina v. Levogiannis*. It's before the Supreme Court of Canada and it's expected to be heard on June 15. It was joined with the case of *Regina v. Laramée*, which is the video tape case that came from the Manitoba Court of Appeal, striking down the video tape provision. They're both going to be heard on the same date, because many of the issues are similar.

[*Traduction*]

Toujours au chapitre de la protection de la vie privée, il faut se pencher sur le confort de l'enfant en salle d'audience. Comme nous l'avons dit, plus l'assistance est nombreuse, plus l'épreuve est difficile pour l'enfant. Le code prévoit actuellement la possibilité d'interdire la présence du public. Cette requête est rarement accordée et, peut-être à cause de cela, nos recherches tendent à indiquer que peu de personnes cherchent à se prévaloir de cette disposition.

Le projet de loi présenté ce matin demande, entre autres choses, au juge de prendre en considération les intérêts de l'enfant dans sa décision d'exclure ou non le public. Par conséquent, le juge doit tenir compte, dans l'administration de la justice, non seulement de la liberté de la presse, mais de la capacité de l'enfant à témoigner.

La divulgation des dossiers médicaux et scolaires et des dossiers des services sociaux est probablement une des questions les plus importantes. Je suppose d'ailleurs qu'elle sera soulevée par d'autres témoins. À cause de l'arrêt *Stinchcombe*, cela pose un problème grave: dans quelle mesure peut-on remettre le dossier d'un enfant contenant des comptes rendus volumineux et détaillés de tous ses comportements, surtout s'il est une pupille de la société de l'aide à l'enfance. . . à l'avocat de la défense qui l'utilisera pour contre-interroger l'enfant et miner la crédibilité de son témoignage? Par ailleurs, qu'advient-il de ces dossiers une fois qu'ils ont été divulgués? Peut-on les utiliser à d'autres fins?

Le critère de l'âge applicable à toutes les infractions prévues par le Code criminel a été évoqué dans les communications avec le ministre et au cours des entretiens avec le personnel du ministère de la Justice. Actuellement, l'âge minimum est de 14 ans. C'est-à-dire qu'une personne de moins de 14 ans ne peut avoir des relations sexuelles qu'avec une autre personne du même âge, par consentement mutuel. Toutefois, comme je l'ai indiqué, un enfant de moins de 18 ans peut bénéficier de certaines autres dispositions telles que l'enregistrement magnétoscopique, la télévision à circuit fermé et l'écran. Par exemple, l'âge n'est pas le même pour consentir à des relations sexuelles anales. Cet article a été supprimé par une cour de secteur de l'Ontario alléguant qu'il n'y avait pas lieu de faire une distinction entre l'âge auquel on peut consentir à avoir des relations sexuelles vaginales, c'est-à-dire 14 ans, et l'âge auquel on peut consentir à avoir des relations sexuelles anales, c'est-à-dire 18 ans. Le juge a considéré, pour cette raison, que l'article n'était pas constitutionnel.

Je devrais peut-être m'arrêter ici afin de répondre à la question de M. Thacker concernant les différentes affaires actuellement devant les tribunaux. L'affaire traitant de la constitutionnalité de l'écran est l'affaire *La Reine c. Levogiannis*. Elle est entendue par la Cour suprême du Canada et le jugement doit être prononcé le 15 juin. Il faut ajouter l'affaire *La Reine c. Laramée*, qui concerne les dispositions relatives à l'enregistrement magnétoscopique que la Cour d'appel du Manitoba a annulé. Ces deux affaires seront entendues à la même date, étant donné qu'elles ont de nombreux points communs.

[*Text*]

• 1720

The case dealing with anal intercourse is a case called *Regina v. Carmen M.*, which is at present before the Ontario Court of Appeal.

The other case dealing with the constitutionality of a section is *Regina v. Heywood*, which was the case that struck down paragraph 179.(1)(b) of the code, dealing with vagrancy. That's on appeal to the Supreme Court of Canada. Actually, leave to appeal has been sought to the Supreme Court of Canada.

The other issues generally deal with the support of the child witness. In fact, they relate to items 11 and 12 of the summary of considerations. Preventing the accused from cross-examining the child was raised as an issue, particularly bearing in mind that the whole purpose of Bill C-15 was to facilitate the ability of the child to give evidence, to enhance their comfort in the courtroom. Of course if the child could then testify behind a screen but the accused could then walk up within inches of them and cross-examine them in person, it really did not offer much protection to the child. That also was a provision that was introduced this morning.

Similarly, the case-law people we spoke to indicated that having someone the child felt was supportive of them also enhanced their comfort in court and their ability to testify. That provision was introduced this morning.

The second-to-last are the issues relating to sentence and preventive measures, which are sections 915 and 919. One unanimous view of judges, defence counsel, and crown attorneys was the ability to combine treatment in the form of a probation order for lengthier periods of time. Currently, under the provisions in the code, you can have a maximum period of probation of only three years, and you can only have a probation order for a sentence of two years or less. So if a sentence is over two years, you cannot impose probation. Many are of the view, including those who treat sexual offenders, that treatment is a long-term proposition, it must be an ongoing proposition, and community treatment, in addition to any custodial treatment, is a must. So the consideration is to increase the length of probation that could be imposed, and also the length of sentence it can be joined with.

The prohibition that was introduced this morning related to preventing sexual offenders from going to areas where children congregate, which is essentially paragraph 179.(1)(b), which is what the *Heywood* decision found unconstitutional. In addition to that, many people had expressed their concern that people who had been convicted of sexual offences could apply for a job, and in fact are drawn to jobs where they have access to children, not only paid jobs but also volunteer positions. They use their skills to have a job or a volunteer position or a hobby that involves working with children. So this prohibition included a prohibition against continuing to have employment in a job that involves having trust or authority over children.

[*Translation*]

L'affaire traitant des relations sexuelles anales est l'affaire *La Reine c. Carmen M.*, dont la Cour d'appel de l'Ontario est actuellement saisie.

L'autre affaire contestant la constitutionnalité d'un article est l'affaire *La Reine c. Heywood*, qui a abouti à l'élimination de l'alinéa 179.(1) b) du code concernant le vagabondage. Une demande d'en appeler de ce jugement a été présentée à la Cour suprême du Canada.

Les autres questions se rapportent de manière générale au soutien de l'enfant appelé à témoigner. De fait, elles se rapportent aux points 11 et 12 du sommaire. On voudrait empêcher l'accusé de contre-interroger l'enfant, d'autant plus que le projet de loi C-15 vise avant tout à aider les enfants à témoigner et à les rendre plus à l'aise dans la salle d'audience. Or, l'enfant a beau pouvoir témoigner derrière un écran, il ne se sentira pas tellement protégé si l'accusé est libre de s'approcher à quelques centimètres de lui pour le contre-interroger personnellement. C'est une autre disposition qui a été proposée ce matin.

De même, les spécialistes de la jurisprudence avec lesquels nous avons communiqué nous ont précisé que l'enfant se sent plus à l'aise au tribunal et mieux à même de témoigner s'il est accompagné par une personne qui le soutient. C'est une autre disposition qui a été proposée ce matin.

L'avant-dernier point se rapporte à la peine et aux mesures préventives contenues dans les articles 915 et 919. Les juges, l'avocat de la défense et les procureurs de la Couronne ont été unanimes à réclamer la possibilité de combiner le traitement sous la forme d'une ordonnance de probation applicable à des périodes plus longues. Actuellement, le Code criminel autorise une période de probation maximale de trois ans seulement et seul un détenu devant purger une peine de deux ans ou moins peut obtenir une ordonnance la probation. Par conséquent, il n'est pas possible d'imposer l'approbation pour une peine de plus de deux ans. Un grand nombre de personnes, y compris les spécialistes qui s'occupent du traitement des délinquants sexuels, estiment que le traitement est une option à long terme et continue qui doit absolument se poursuivre dans la collectivité, une fois que le détenu a été libéré. On envisage donc de prolonger la durée de la probation ainsi que la durée de la peine à laquelle elle peut être combinée.

L'interdiction proposée ce matin vise à empêcher les délinquants sexuels de se rendre dans les lieux que fréquentent les enfants. Il s'agit essentiellement de l'alinéa 179.(1) b), que l'arrêt *Heywood* a jugé inconstitutionnel. En outre, bon nombre de personnes s'inquiètent du fait que les individus accusés d'infractions sexuelles peuvent présenter leur candidature à des emplois qui leur donnent accès aux enfants et sont même attirés par de tels emplois, qu'ils soient rémunérés ou bénévoles. Les délinquants sexuels utilisent leurs compétences pour obtenir un emploi ou des responsabilités de bénévole qui les mettent en contact avec les enfants. Par conséquent, cette interdiction les empêcherait de détenir un emploi qui les met dans une position de confiance ou d'autorité par rapport aux enfants.

[*Texte*]

Items 19 and 20 relate to the child-abuse registry. The minister has indicated many of the issues that arise there. Currently there appears to be an operational base for that, but there are a number of issues that need to be addressed. Certainly the issue is to maximize the protection of children in an efficient way and to see if the current resources in the current system can be adopted or adapted for that use.

The only other one that relates to a somewhat different area was the provision in section 159. Section 159 is the provision in the code dealing with anal intercourse. There is a subsection of that provision that relates to the issue of those who are considered not mentally competent—whether they could consent. In fact, it's specifically provided that they cannot consent.

• 1725

One of our research projects was a study involving the disabled. They were of the very firm view that it was discriminatory to the disabled. Nowhere else in any of the sexual offences was there any issue as to the competency of a person who might be disabled to give their consent. They didn't understand, and they objected to the fact that section 159 had been singled out.

The other issue was whether there should be general protection against those who work with the disabled from exploiting their position of trust in involving the disabled person who is in their care in sexual activity.

Mr. Wappel: Could I interrupt you there on section 159? In the paper, on page 44, you are quoting paragrah 159.(3)(iii). There is no paragraph 159.(3)(iii). Are you referring to 159.(3)(ii)?

Ms McCormack: Yes. I'm sorry. It may be a typographical error.

Mr. Wappel: Okay. I don't understand the objection, then, or what your findings were. If the court finds that a person did not have the mental capacity to consent, how can they consent?

Ms McCormack: They are of the view that nowhere else in the sexual offences has there been a distinction in whether a court can make the determination whether they can consent or not, and they wonder why it relates only to section 159.

The Chairman: We'll hear evidence on that tomorrow afternoon.

Ms McCormack: The proposal is not to take that away as an issue but simply to move it into the consent part of the Criminal Code and indicate that it is applicable to any kind of sexual activity, not limited to section 159.

The Chairman: Thank you very much.

In our meeting this morning we had some discussion on age of consent. Do you have any comments there? It is section 150.

Ms McCormack: I don't know what the particular comments were. I can perhaps answer any questions you might have.

The Chairman: People were suggesting the age should be lowered.

[*Traduction*]

Les points 19 et 20 se rapportent au répertoire des personnes déclarées coupables de mauvais traitements à des enfants. Le ministre a évoqué un grand nombre de questions que cela soulève. Il semble que l'on dispose actuellement d'une base opérationnelle, mais un certain nombre de questions doivent être examinées. L'essentiel, c'est d'assurer une protection plus efficace aux enfants et de veiller à ce que les ressources du système actuel soient adoptées ou adaptées dans cette perspective.

La seule autre disposition qui se rapporte à un domaine quelque peu différent est l'article 159. Il s'agit des dispositions du Code criminel concernant les relations sexuelles anales. Une partie de ces dispositions se rapporte à la capacité des personnes jugées déficientes mentales à donner leur consentement. De fait, la loi indique expressément que ces personnes sont incapables de donner leur consentement.

Une de nos recherches comprenait une étude des handicapés. Les handicapés sont convaincus que cette disposition est discriminatoire à leur égard. Aucune autre disposition concernant les infractions sexuelles ne remet en question la capacité des personnes handicapées à donner leur consentement. Les handicapés ne comprennent pas pourquoi l'article 159 fait exception et s'insurgent contre ce fait.

On s'est penché également sur l'opportunité d'accorder aux handicapés une protection générale contre les personnes susceptibles de tirer parti de la confiance que les handicapés leur témoignent pour les inciter à avoir des activités sexuelles avec elles.

M. Wappel: Permettez-moi de vous interrompre au sujet de l'article 159. Dans votre document, à la page 44, vous mentionnez l'alinéa 159.(3)(iii). Cet alinéa n'existe pas. Est-ce que vous faites plutôt allusion à l'alinéa 159.(3)(ii)?

Mme McCormack: Oui, c'est une erreur et je vous prie de m'en excuser.

M. Wappel: Très bien. Je ne saisis pas l'objection ni vos conclusions. Comment une personne peut-elle donner son consentement si la cour juge qu'elle n'a pas la capacité mentale de le faire?

Mme McCormack: Les handicapés ne comprennent pas pourquoi l'article 159 est le seul à ne pas reconnaître leur capacité à donner leur consentement, alors qu'il n'en n'est question nulle part ailleurs dans les dispositions concernant les infractions sexuelles.

Le président: Nous devons entendre des témoins sur ce sujet demain après-midi.

Mme McCormack: La proposition ne vise pas à supprimer cette disposition, mais à la déplacer dans la section du Code criminel concernant le consentement, afin qu'elle s'applique à toutes les activités sexuelles et pas seulement à celles qui relèvent de l'article 159.

Le président: Merci beaucoup.

Au cours de la réunion de ce matin, il a été question de l'âge de consentement. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet? Il s'agit de l'article 150.

Mme McCormack: J'ignore de quoi vous avez parlé, mais je peux peut-être répondre à vos questions.

Le président: Certains intervenants ont demandé que la limite d'âge soit abaissée.

[*Text*]

Ms McCormack: The age of consent.

The Chairman: Between consenting teenagers.

Ms McCormack: So it would be under 12?

The Chairman: No, down to 12.

Ms McCormack: Currently it is 12.

Mr. Wappel: You're not talking about a teenager, because to be a teenager you have to have «-teen» in the age.

The Chairman: I didn't know that. Good grief, the things we learn in this committee.

Mr. Rideout (Moncton): I think we need a royal commission on that, Mr. Chairman.

Mr. Wappel: That's why they call them «teenagers».

Ms McCormack: The current provision allows for a female who is 12 or 13, if she is the complainant. . .it permits a person who is not two years older than her, who is not in a position of trust and who is under the age of 16. . .she is able to consent in that situation.

Are they suggesting the age should be lowered from 12, or increased?

The Chairman: Tom got very upset about it this morning, and I wondered why he was so quiet on it this afternoon. I guess he had a good lunch.

Mr. Wappel: I don't know if I was all that upset. I was just asking a few questions. I like to change the questions around, not always harp on the same thing.

Ms McCormack: I could just mention that one of the issues raised about the age of consent was those females who are 14 and 15, who are currently not covered, but who are involved with sexual activity with males much older, say a male who is 35 years old and who is not in any position of trust with the teenager. Some of the correspondence indicates a real concern that these 14-and 15-year-olds are allowed to consent to sexual intercourse, yet they can't buy cigarettes, they can't drink alcohol, they can't vote, they have to stay in school. There's a sense that the general age of consent should be raised to 16.

The Chairman: Thank you very much. I'm not sure why we had the minister here at all. We could have had you people here and done very well. You won't tell him I said that, I hope.

Ms McCormack: Certainly not.

Mr. Wappel: Don't you see the red light there? You told everybody.

[*Translation*]

Mme McCormack: Pour le consentement.

Le président: Entre adolescents consentants.

Mme McCormack: Il serait donc abaissé à moins de 12 ans?

Le président: Non, à 12 ans.

Mme McCormack: Mais l'âge de consentement est actuellement fixé à 12 ans.

M. Wappell: Mais, à 12 ans, on n'est pas un «teenager». Puisque, pour être un «teenager», il faut au moins avoir 13 ans car le mot pour désigner l'âge doit se terminer, en anglais, par le suffixe «teen».

Le président: Je l'ignorais totalement. On apprend vraiment beaucoup de choses dans ce comité!

M. Rideout (Moncton): Monsieur le président, il faudrait instituer une commission royale d'enquête sur le sujet.

M. Wappel: C'est pourquoi les adolescents qui ont 13 ans et plus s'appellent des «teenagers».

Mme McCormack: Les dispositions actuelles permettent à une plaignante de 12 ou 13 ans de donner son consentement à une autre personne qui a moins de deux ans de plus qu'elle, qui a moins de 16 ans et qui ne se trouve pas dans une position de confiance par rapport à elle.

Est-ce qu'on a proposé d'abaisser ou de hausser la limite d'âge?

Le président: Je me demande pourquoi Tom se tient si tranquille cet après-midi, alors qu'il était furieux ce matin. Peut-être qu'il se sent repu et rassasié après un bon déjeuner.

M. Wappel: Je n'ai pas l'impression d'avoir été furieux ce matin. Je me suis contenté de poser des questions. J'aime bien retourner les questions, plutôt que de rabâcher toujours la même chose.

Mme McCormack: J'aimerais mentionner simplement qu'une des questions soulevées concernait l'âge de consentement des jeunes filles de 14 et 15 ans qui ne sont pas concernées par ces dispositions, mais qui peuvent participer à des activités sexuelles avec des hommes plus âgés, par exemple de 35 ans ou plus, qui se trouvent dans une situation de confiance vis-à-vis d'elles. Certaines des personnes qui nous ont écrit s'inquiètent du fait que des adolescentes de 14 et 15 ans puissent consentir à des relations sexuelles alors qu'elles n'ont pas le droit d'acheter des cigarettes ni de l'alcool, qu'elles ne peuvent voter et qu'elles doivent obligatoirement fréquenter l'école. Il paraît logique que l'âge général de consentement soit porté à 16 ans.

Le président: Merci beaucoup. Je ne crois pas que nous ayons besoin de la présence du ministre. Nous aurions très bien pu nous contenter de vous écouter. Je vous dis cela entre nous, j'espère que vous n'irez pas le lui répéter.

Mme McCormack: Certainement pas.

M. Wappel: Mais, monsieur le président, vous l'avez dit à tout le monde puisque les débats sont radiodiffusés.

[*Texte*]

The Chairman: That's no problem. I don't mind that at all.

Thank you very much for a very interesting meeting.

I declare the meeting adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Cela ne me pose aucun problème.

Je vous remercie pour ce débat des plus intéressants.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Justice:

Carolina Giliberti, A/Chief, Family Law Research Section;

Hilary McCormack, General Counsel, Family and Yough Law Policy.

TÉMOINS

Du ministère de la Justice:

Carolina Giliberti, Chef intérimaire, Section de la recherche sur la famille;

Hilary McCormack, Avocate générale, Politique de la famille et des adolescents.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

33

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 92

Wednesday, April 28, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 92

Le mercredi 28 avril 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Order of Reference of Monday, May 11, 1992:

Four-year Review of the *Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, revised statutes of Canada, 1985, (formerly Bill C-15)

CONCERNANT:

Ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992:

Examen de quatre ans de la *Loi Modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada, 1985, (anciennement le projet de loi C-15)

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY MAY 2 0 1993 University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25597—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 28, 1993
(121)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan and Tom Wappel.

Other Member present: Derek Lee.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Witnesses: From the Canadian Association for Community Living: Paulette Berthiaume, First Vice-President; Patty O'Donnell, Board Member and Diane Richler, Executive Vice-President. *From the Child Protection Program, Children's Hospital of Eastern Ontario:* Ron Ensom, Co-ordinator. *From the Ontario Provincial Police, Anti-Rackets Branch:* Detective Staff Sergeant Robert Matthews, Pornography and Hate Literature Section.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference of Monday, May 11, 1992: Four-year Review of the *Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act* (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, revised statutes of Canada, 1985, (formerly Bill C-15). (*See Minutes of Proceedings and Evidence dated Tuesday, April 27, 1993, Issue No. 90*).

Paulette Berthiaume, Patty O'Donnell and Diane Richler from the Canadian Association of Community Living each made an opening statement and answered questions.

Ron Ensom, from the Child Protection Program of the Children's Hospital of Eastern Ontario, made an opening statement and answered questions.

Detective Staff Sergeant Robert Matthews, from the Ontario Provincial Police, made an opening statement and answered questions.

At 6:03 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Nancy Hall

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 28 AVRIL 1993
(121)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 15 h 40, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan et Tom Wappel.

Autre député présent: Derek Lee.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Témoins: De l'Association canadienne pour l'intégration communautaire: Paulette Berthiaume, première vice-présidente; Patty O'Donnell, membre du conseil; Diane Richler, vice-présidence à la direction. *Du Programme pour la protection des enfants, Hôpital pour enfants de l'Est ontarien:* Ron Ensom, coordonnateur. *De la Police provinciale de l'Ontario, Section de la fraude:* Sergent d'état-major enquêteur Robert Matthews, Section de la pornographie et de la littérature haineuse.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992, le Comité reprend l'examen quadriennal de la *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada* (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3e supplément, Lois révisées du Canada (1985), (ancien projet de loi C-15) (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 27 avril 1993, fascicule nº 90*).

Paulette Berthiaume, Patty O'Donnell et Diane Richler, de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, font chacune un exposé et répondent aux questions.

Ron Ensom, du Programme pour la protection des enfants, Hôpital pour enfants de l'Est ontarien, fait un exposé et répond aux questions.

Le sergent d'état-major enquêteur, de la Police provinciale de l'Ontario, fait un exposé et répond aux questions.

À 18 h 03, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Nancy Hall

Greffière de comité

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, April 28, 1993

• 1539

The Chairman: Order.

Our order of reference of Monday, May 11, 1992: "Four-year Review of the Act to amend the Criminal Code and the Canada Evidence Act (Sexual Offences), Chapter 19, 3rd Supplement, Revised Statutes of Canada, 1985 (formerly Bill C-15)".

We're very pleased to have with us today from the Canadian Association for Community Living, an organization that does a great deal of work and of good in the community, Diane Richler, the executive vice-president. We also have with us Mrs. Paulette Berthiaume and Ms Patty O'Donnell. Welcome. Do you have an opening statement?

• 1540

Ms Paulette Berthiaume (First Vice-President, Canadian Association for Community Living): Yes, sir.

Je suis de Laval, au Québec. Je suis la première vice-présidente de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire.

L'Association canadienne pour l'intégration communautaire est une fédération d'associations des dix provinces et des deux territoires. Elle regroupe près de 400 associations à travers le Canada qui, elles, représentent 40 000 membres.

Les membres de notre association sont des personnes étiquetées comme ayant une déficience intellectuelle, leurs familles, des professionnels et des personnes qui défendent les droits de ces personnes-là.

J'aimerais vous présenter M^me^ Patty O'Donnell, qui est membre du conseil d'administration de l'Association canadienne et présidente de Les Personnes d'abord du Nouveau-Brunswick, et M^me^ Diane Richler, la vice-présidente à la direction.

Nous ne voulons pas passer à travers notre document aujourd'hui, mais parler des personnes qui ont été étiquetées comme ayant une déficience intellectuelle. En ce moment, il y a beaucoup de discrimination envers ces personnes qui ne sont pas acceptées comme des personnes à part entière. Mon fils, qui a 38 ans, fait partie de ces personnes.

La Charte canadienne des droits et libertés dit qu'on ne doit pas faire de discrimination contre qui que ce soit ici, au Canada. Malgré cela, nos fils et nos filles n'ont pas ce qu'ils veulent. Il y a beaucoup de violence contre eux. Ce sont des personnes vulnérables, tant dans les institutions que dans notre société.

Je vous présenterai aujourd'hui deux cas. Je pense que le ministère de la Justice devrait les examiner de très, très près.

Ce n'est qu'il y a 10 ou 15 ans que notre association a pensé d'inclure dans ses rangs les personnes qui sont étiquetées comme ayant une déficience intellectuelle, parce qu'au départ, il s'agit d'une association de parents.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 28 avril 1993

Le président: À l'ordre s'il vous plaît.

Notre ordre de renvoi du lundi 11 mai 1992: «Examen de quatre ans de la Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada (infractions d'ordre sexuel), chapitre 19, 3^e^ supplément, Lois révisées du Canada, 1985 (anciennement le projet de loi C-15)».

Nous sommes heureux d'accueillir aujourd'hui, de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire, une organisation qui travaille très fort au profit des communautés, Diane Richler, vice-présidente exécutive. Nous accueillons également M^me^ Paulette Berthiaume et M^me^ Patty O'Donnell. Je vous souhaite la bienvenue. Avez-vous des remarques liminaires?

Mme Paulette Berthiaume (première vice-présidente, Association canadienne pour l'intégration communautaire): Oui, monsieur.

I come from Laval, Quebec. I am the first vice-president of the Canadian Association for Community Living.

The Canadian Association for Community Living is a federation of associations from ten provinces and two territories. The association has approximately 400 member associations throughout Canada; they represent 40,000 members.

Members of our association are people labelled as being intellectually impaired, their families, professionals and people who defend the rights of such people.

I would like to introduce Mrs. Patty O'Donnell, who is a member of the board of directors of the Canadian association and president of People First in New Brunswick, and Mrs. Diane Richler, managing vice-president.

We won't read our brief today, but talk about people labelled as being intellectually impaired. There is much discrimination towards these people today and they are not accepted as full-fledged human beings. My 38-year-old son is part of that group.

Under the Canadian Charter of Rights and Freedoms, it is illegal to discriminate against anyone in Canada. But despite the Charter, our sons and daughters still can't get what they want. They're often victims of violence. They are vulnerable—in institutions and in society.

I will talk about two such cases today. I think the Department of Justice should examine these cases closely.

Our association only thought of including people labelled as being mentally impaired 10 or 15 years ago, since it began as an association of parents.

[*Texte*]

C'est seulement depuis l'entrée en vigueur de la Charte des droits et libertés que nous avons découvert qu'il y avait de la violence envers les personnes handicapées. Nous n'avions aucune statistique. Après avoir travaillé avec les personnes qui ont fait partie de nos conseils d'administration à travers le Canada, nous nous sommes rendu compte que ces personnes étaient violentées partout au Canada. Nous avons alors fait de la recherche à l'Institut Roeher, et aujourd'hui, nous sommes capables d'en parler. Nous voulons que le ministère de la Justice apporte des amendements à nos lois pour que ces personnes-là soient protégées dans nos lois.

Je vais commencer par vous raconter deux histoires qui sont très, très vraies. Il y a deux ans, une personne dans la cinquantaine qui vivait dans une résidence de quatre personnes a été violée, abusée sexuellement. Quand elle l'a déclaré, nous avons pu l'amener en cour. Quand elle est arrivée à la cour, elle n'a pas pu être entendue comme vous et moi serions entendus. Ils ont fait cela à huis clos, sans aucun témoin. Il y avait le procureur de la Couronne, l'avocat, le juge, l'accusé et cette personne-là. Cette personne-là était très nerveuse parce que l'accusé était là, avec elle, et qu'il n'y avait que des hommes autour d'elle. Ayant été violentée par un homme, elle n'avait ni soutien ni traducteur. Elle était capable de s'exprimer, mais pas clairement. Il n'y avait personne qui pouvait traduire pour elle. Elle ne pouvait pas dire si elle disait la vérité et ce qu'était la vérité pour elle, et jurer sur la Bible.

Ils ont mis des livres devant elle. Ils lui ont demandé si tel livre était plus épais que l'autre. On lui a aussi posé des question sur la couleur des livres: Montrez-moi le livre jaune, le livre rouge ou le livre vert. Comme elle n'était pas capable de nommer les couleurs et de choisir, le juge a décidé que ce procès-là n'aurait pas lieu. L'accusé court aujourd'hui dans les rues de Montréal. C'est un cas.

J'aimerais aussi vous parler de mon fils. Mon fils a 38 ans. Il vit dans une institution qui s'appelle l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Il y a un peu plus d'un an, il a été abusé sexuellement.

• 1545

Mon fils est un bon et bel homme qui doit avoir des services 24 heures sur 24. Son langage est limité; il parle avec des mots coupés. Il vient à la maison les fins de semaine. Un samedi matin, je lui ai dit: Je vais te faire couler un bain. Il est allé se déshabiller dans sa chambre et m'a appelée. Je vais vous répéter les mots qu'il m'a dits, parce que c'est la seule façon de vous faire comprendre ce que ces personnes vivent quand vous n'êtes pas là pour décoder ce qu'elles disent dans leurs mots.

Il m'a dit: «Maman, ici; monsieur tannant.»

– *Tannant* for him is somebody who is not good, who is bad.

Il a dit: Monsieur tannant, maman.

I said: What do you mean?

Il a dit: «Bang, bang, bang, cul, maman». Alors, je l'ai regardé et j'ai dit: «Est-ce que le monsieur t'a frappé avec son poing?» «Non». «Est-ce que le monsieur t'a frappé avec son pied?» et j'ai levé mon pied. «Non». Je me suis alors dit que ce

[*Traduction*]

We only discovered that handicapped people were victims of violence when the Charter of Rights and Freedoms was adopted. We did not have any statistics. We only realized that these people were victims of violence throughout the country after having worked with people who were members of our boards of directors across Canada. We did some research at the Roeher Institute and today we can talk about the problem. We want the Minister of Justice to make amendments to our laws so that these people are protected.

I will begin by telling you two very true stories. Two years ago, a person in their fifties, who was living with three other people, was raped and sexually abused. When this person told what had happened, we took her case to court. When she got to court, she did not get the kind of hearing you or I would have gotten. The case was heard in camera, without witnesses. The only people present were the crown prosecutor, the defence lawyer, the judge, the accused and the person in question. She was very nervous because the accused was close by and she was surrounded by men. She had been abused by a man and did not have any support nor an interpreter. She was able to express herself, but not very clearly. No one interpreted her. She could not say whether she was saying the truth or not or what truth meant to her; nor could she swear on the Bible.

They put books down in front of her. They asked her whether one book was thicker than another. They also asked her about the colour of the books: Show me the yellow, red or green book. Since she was unable to name the colours or to choose the book, the judge decided against holding a trial. The accused is now on the streets, in Montreal. This is one such case.

I would also like to talk about my son. He is 38-years old. He lives at the Rivière-des-Prairies Hospital. He was sexually abused a little over a year ago.

My son is a good person who needs looking after 24 hours a day. His vocabulary is limited; he does not complete his words. He comes home on weekends. One day—it was a Saturday morning—I told him I would fill the tub so he could take a bath. He undressed in his room and called me. I will repeat the words he told me, since it is the only way you will understand what these people go through when you are not there to interpret what they are expressing.

He said: "Mummy, here; Mr. Bothering".

D'après lui, *tannant* signifie que quelqu'un n'est pas bon, que quelqu'un est méchant.

He said: "Mr. Bothering, mummy".

Je lui ai dit: Qu'est-ce que tu veux dire?

He said: "Bang, bang, bang, bum, mummy". So I looked at him and I said: "Did the man hit you with his fist"? "no". "Did the man kick you with his foot"? And I lifted my foot. "No". I then thought I could not believe what he

[*Text*]

qu'il me disait ne se pouvait pas. Il a répété: «Bang, bang, bang, monsieur tannant, cul, maman, fini, plus, plus, plus». Ceci voulait dire: Il ne me le fera plus. Comme Louis ne peut pas dire «pénis», j'ai dit: «Est-ce qu'il a fait cela avec son pipi, Louis?» Et il a dit: «Oui, maman; fini, plus, plus, plus».

Si nous ne sommes pas auprès de nos personnes et qu'il n'y a personne d'autre pour les défendre, et s'il n'y a pas lois pour les défendre... J'ai fait un rapport. Je l'ai fait examiner médicalement. Cela s'était passé dans les 15 jours précédents. Cela veut dire qu'à l'intérieur de l'institution, même si une plainte a été portée, ils ont fait une enquête bidon. Cela ne servait à rien d'en avertir la police, parce qu'ils ne savent pas questionner nos personnes. Ils ne les comprennent pas. Il faut les éduquer, les informer et les former pour qu'ils puissent être capables de faire face à ces cas-là.

C'est ce que je vous apporte comme témoignage. Je pourrais vous en dire beaucoup plus, parce que mon fils vit à l'intérieur d'une institution depuis au-delà de 30 ans. Il doit sortir au cours des prochains mois. Il y a de la violence à l'intérieur des institutions, il y a de la violence dans les résidences où ils vivent et il n'y a personne qui parle en leur nom. Ce sont des personnes qui sont vulnérables dans la société, tout comme nos personnes âgées.

Ceci termine mon témoignage. Je cède la parole à M^me^ Patty O'Donnell du Nouveau-Brunswick.

Ms Patty O'Donnell (Board Member, Canadian Association for Community Living): I have two stories that I would like to share with you. One is about myself and the other is about a friend.

First I'll tell you about myself. In 1991 I went to Toronto. Because I'm visually impaired, I had to go to where you get the attendants. I went there, and because I wasn't there on time and I was going to miss my flight, they put me into one of those buggy carts. We drove down, and when we got out I thought I was going to go through the normal procedures of a person who does not have a handicap.

One of the stewardesses came up. She didn't have a scanner; she had just her bare hands. When she checked me, she really pounded on the front of me for a couple of minutes. I told her that it hurt and I asked her to stop. When I turned around, she pounded on my back in the same way.

With a person like myself who is intellectually handicapped, people don't like to listen to us and they think we can't be heard. So for a while I didn't tell anybody and I didn't say anything.

• 1550

I was talking to a friend of mine from the Association for Community Living in New Brunswick, and I told her what happened. She said, "I think you should also be telling someone from CACL, because you are going up there for them and they should know that". I said, "First, I'm not sure if I want to tell, because I'm not sure if something will get done".

Afterwards, when she had told the other person about it, they went to the airport and they talked to the lady about it. It didn't go to court because they had fired her. So that's what happened.

[*Translation*]

was telling me. He repeated: "Bang, bang, bang, Mr. Bothering, bum, mummy finish no more, no more, no more". This meant he won't do it anymore. Since Louis can't say "penis", I said: "Did he do it with his wee wee, Louis"? And he said: "Yes, mummy; finish, no more, no more, no more".

If we are not by these people and if there is no one else to defend them, and if there are no laws to protect... I made a report. The doctor examined him. The incident had happened no more than 15 days before. This means that when a complaint was made within the institution an investigation was made just for the sake of appearance. It was no use going to the police, because the police do not know how to question our people. They don't understand them. The police must be educated and informed and trained so that they can deal with these people.

This is my testimony. I could add a lot more, because my son has been living in an institution for over 30 years. But he is coming out in a couple of months. They are victims of violence within these institutions, they are victims of violence in residences where they live, but no one is speaking up for them. These people are vulnerable in our society, as are the elderly.

This concludes my testimony. I would now like to ask Mrs. Patty O'Donnell from New Brunswick to speak.

Mme Patty O'Donnell (membre du Conseil, Association canadienne pour l'intégration communautaire): J'aimerais partager deux histoires avec vous. Une me concerne et l'autre concerne un ami.

Je vais d'abord vous parler de moi-même. En 1991, j'ai été à Toronto. Puisque je suis malvoyante, je me suis rendue à l'endroit où sont les agents. Je m'y suis rendue, et parce que j'étais en retard et que j'allais manquer mon avion, ils m'ont installée dans un chariot. Nous nous sommes rendus à l'endroit où je devais aller, et lorsque nous sommes débarqués, j'ai cru que j'allais suivre les procédures établies pour les personnes qui ne sont pas handicapées.

Une des hôtesses de l'air est venue à moi. Elle n'avait pas de balayeur; elle se servait de ses mains. Lorsqu'elle m'a fouillée, elle m'a donné des coups durs pendant quelques minutes. Je lui ai dit qu'elle me faisait mal et je lui ai demandé d'arrêter. Lorsque je me suis retournée, elle m'a encore donné des coups dans le dos.

Les gens n'aiment pas écouter des personnes qui ont des déficiences intellectuelles, ils n'aiment pas nous écouter et ils pensent qu'on ne nous entend pas. Je n'ai donc parlé de cet incident à personne pendant quelque temps.

J'ai parlé à l'un de mes amis de l'Association pour l'intégration communautaire au Nouveau-Brunswick et je lui ai raconté ce qui s'était passé. Elle m'a dit que je devrais raconter cela à quelqu'un de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire puisque tu vas là pour les aider et que l'association devrait être au courant. Je leur ai dit que je n'étais pas sûre de vouloir raconter cette histoire parce que je ne savais pas si quelque chose serait fait à ce sujet.

Par la suite, quand l'affaire a été connue, on s'est rendu à l'aéroport pour parler de cette question, mais il n'y a pas eu de poursuites parce que la personne en question avait été renvoyée. C'est donc cela qui s'est passé.

[*Texte*]

My other story is about a friend of mine who was abused. It went into court, and her husband was going to go in with her because she needed support. They told her husband that he could not go in with her, so she didn't have the support. When she told her story, they made her tell it three times to see if she would change. She never changed, but they threw it out of court.

Those are my two stories that I would like to bring to your attention.

The Chairman: Thank you very much.

Ms Berthiaume: Diane Richler, our executive vice-president, will make the closing remarks.

Ms Diane Richler (Executive Vice-President, Canadian Association for Community Living): Thank you. You've already heard this afternoon, and you've seen from our brief, some examples of the victimization of people who have an intellectual disability.

The data we have is quite frightening in terms of the kind of violence, both family violence and sexual abuse and assault, to which people with a disability are subjected. One of the latest studies to which we have access indicates that people with a disability are 150% more likely to be physically and sexually assaulted than are people who don't have a disability.

Unfortunately, though, the nature of the disability and the fact that many people who have an intellectual disability are dependent upon others for support make them even more vulnerable, so that even when abuse is identified complaints are not investigated and there is no access to due process.

The reason for our appearance today is to seek your assistance in helping to examine how the criminal justice system can be made more accessible to some of the most vulnerable Canadians. Despite the fact that the charter has protected people with a disability since 1985, there hasn't yet been an evolution within the criminal justice system to keep up with the charter.

As Paulette indicated, we've learned a lot over the last few years. When the changes that you are now reviewing were brought into effect several years ago, our association applauded them. We had a role in framing and shaping them. We thought they were going to be adequate, because even five years ago sexual assault, sexual abuse, and other forms of violence were not things that were talked about openly within our association. Individuals knew the violence to which they had been subjected, and families knew that; but we had no idea of the scope of the problem or of the difficulties we would run into when we started getting into the criminal justice system.

We have had wonderful support from police departments, for example, in trying to work with us and look at how we can start to improve the process. They feel very frustrated now too, though, because they don't like to be in a situation where they

[*Traduction*]

Je vous rapporte également l'histoire d'une de mes amies qui a fait l'objet d'abus. Il y a eu procès, et son mari devait l'accompagner au tribunal parce qu'elle avait besoin de son appui. On a d'abord dit au mari qu'il ne pouvait pas être avec elle dans la salle d'audience. Elle a donc pas eu l'appui dont elle avait besoin. Elle a ensuite raconté son histoire, mais on lui a demandé de la raconter trois fois pour voir si elle changerait le scénario, ce qui ne s'est pas passé, mais la cause a néanmoins été rejetée.

Ce sont là les deux histoires que je voulais vous faire entendre.

Le président: Merci.

Mme Berthiaume: Diane Richler, notre vice-président exécutif, fera les remarques de clôture.

Mme Diane Richler (Vice-présidente à la direction, Association canadienne pour l'intégration communautaire): Merci. Vous avez entendu cet après-midi et vous avez pu lire dans notre mémoire certains cas où des personnes souffrant de déficience mentale étaient victimisées.

D'après les données dont nous disposons, la situation est effrayante quand on pense au genre de violences, familiale et sexuelle auxquelles les personnes souffrant de déficience mentale sont exposées. D'après une des études les plus récentes à laquelle nous avons eu accès, les personnes souffrant de déficience mentale ont une fois et demie plus de risque de faire l'objet de violence physique ou sexuelle que les personnes qui ne souffrent pas de ce genre de déficience.

Malheureusement, en raison du genre de déficience et du fait que beaucoup de ces personnes sont dépendantes d'autres, elles sont encore plus vulnérables et, même quand on se rend compte de l'agression, les plaintes ne font pas l'objet d'enquêtes et les droits juridiques de ces personnes ne sont pas respectés.

La raison pour laquelle nous comparaissons aujourd'hui devant vous est la suivante :nous voulons obtenir votre aide pour que l'on examine la façon dont le système de justice pénale pourrait être rendu plus accessible à certains et certaines des Canadiens et Canadiennes les plus vulnérables. En dépit du fait que la Charte protège les personnes souffrant de déficience depuis 1985, le système de justice pénale n'a pas évolué pour en tenir compte.

Comme Paulette l'a indiqué, nous avons appris beaucoup au cours des quelques dernières années. Lorsque les changements à la loi que vous êtes en train d'étudier sont entrés en vigueur il y a plusieurs années, notre association a applaudi une telle initiative. Nous avons eu un rôle à jouer dans l'élaboration de ces changements. Nous pensions qu'ils allaient être adéquats. Il y a cinq ans, les agressions sexuelles et toutes sortes d'autres formes de violence ne faisaient pas l'objet de discussions ouvertes au sein de notre association. Les personnes qui y avaient été exposées, les familles, étaient au courant de ces violences, mais notre association n'avait aucune idée de l'envergure du problème ni des difficultés auxquelles nous nous heurterions lorsque nous aborderions la question du point de vue du système de justice pénale.

Nous avons obtenu un fier appui de la part des services de police qui ont travaillé de concert avec notre association afin de voir comment améliorer le processus. Ces services de police éprouvent une grande frustration à l'heure actuelle, cependant,

[*Text*]

are laying charges if they are unlikely to be able to secure a conviction. Yet, because of the difficulties that are present in the court system, it's very difficult for people who communicate in ways other than ordinary spoken language to be able to get their messages across and to tell their stories.

• 1555

So today we're coming to you really not with a panacea and with an answer, but with a plea that you'll be willing to work with us and help to evolve the criminal justice system to a point where people, regardless of how significant their disability is and how much difficulty they might have in communicating their story, or how different their method of communication is, will be given access to the criminal justice system. We say this because what's happening right now is not only that people who are victims of crime who have a disability are being denied due process, but they're made even more vulnerable by the fact that the perpetrators of those acts know that they have a likely victim.

In fact, in recent years one North American magazine actually counselled perpetrators to choose victims who were women with intellectual disabilities, because of the unlikelihood that they would ever be brought to justice.

So it's not only that we seek justice for the people who have already suffered abuse, but we're also looking to protect the vulnerable people who have not yet been abused, for whom the perpetrators might think they would escape free.

We'll be happy to answer your questions.

The Chairman: Thank you very much. You have a guarantee of the cooperation of this committee in trying to make the criminal justice system more accessible and fair to people with handicaps.

Would you mind telling me the name of the publication that said that?

Ms Richler: It was *Hustler*.

The Chairman: Mr. MacLellan.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Much still needs to be done. It's important, though, to get the degree of the job ahead of us in this regard, to try to get some bounds and some statistics, if this is possible.

Could you give us the numbers of people with disabilities who are finding this problem? Not that this is significant to doing something or not, but it's important to try to enlighten some people who feel that this can just be brushed aside, that it isn't a concern. The indication certainly from your testimony—and I'd like to thank you for your presentation—and the other indications are that this is very much a concern, or that if it isn't, it definitely should be.

Also, to give us an idea right along, not only with respect to the courts, it seems that the police aren't taking this seriously. A number of people are really taking advantage of the people who are impaired. I'd appreciate any information you could give us in this regard in order to put it in perspective.

[*Translation*]

parce qu'ils ne veulent pas se retrouver dans la situation où ils portent des accusations lorsque la condamnation est peu probable. Pourtant, à cause des difficultés inhérentes au système judiciaire, il est très difficile pour les personnes qui communiquent d'une façon différente du commun des mortels de se faire comprendre.

Nous n'avons donc pas de panacée à vous proposer ni de réponse, mais nous vous demandons instamment de travailler avec nous et de nous aider afin de permettre au système de justice pénale d'évoluer de telle façon qu'il permette à tout le monde d'y avoir accès, sans tenir compte de l'importance de la déficience, des grands problèmes de communication que ces gens-là peuvent avoir et sans être trop stricts quant aux méthodes de communication permises dans les tribunaux. À l'heure actuelle, en effet, ces personnes victimes d'actes criminels ne jouissent pas comme les autres de leurs droits juridiques, elles sont encore plus vulnérables que d'autres du fait que les auteurs de ces crimes savent que les victimes ne pourront se défendre.

En fait, au cours des dernières années, un magazine nord-américain a en fait conseillé aux auteurs de tels crimes de choisir comme victimes des femmes souffrant de déficience mentale, précisément parce qu'il est fort peu probable que la cause soit jamais entendue devant les tribunaux.

Nous ne nous bornons donc pas seulement à obtenir justice pour les personnes qui ont déjà été victimes de violence, mais nous voulons aussi protéger ces personnes vulnérables avant qu'elles ne fassent l'objet de violence de la part d'un agresseur qui pense peut-être que son délit ne sera pas puni.

Nous sommes maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie. Nous pouvons vous assurer de la collaboration du comité. Nous allons en effet essayer de faire en sorte que le système de justice pénale soit plus accessible aux personnes souffrant de déficience mentale et aussi plus juste envers elles.

Pourriez-vous me donner le nom de la publication dont vous venez de parler?

Mme Richler: Il s'agit de *Hustler*.

Le président: Monsieur MacLellan.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Beaucoup reste encore à faire. Il est important cependant, afin de pouvoir mesurer l'étendue du travail qui nous attend, d'obtenir des points de repère, des chiffres, si c'est possible.

Pourriez-vous nous dire combien de personnes souffrant de ces déficiences sont aux prises avec ce genre de problème? Ce n'est pas que leur nombre nous poussera à agir ou non, mais il est important d'obtenir ces chiffres pour convaincre les personnes qui estiment qu'il ne s'agit pas là d'un problème. D'après votre témoignage—et je tiens à vous remercier pour celui-ci—et d'après tous les autres indices que nous avons, il s'agit véritablement là d'un problème. Et si on ne le considère pas comme tel, il faudrait le faire.

Il semble que le problème n'est pas seulement au niveau des tribunaux, mais que la police ne prend pas la question au sérieux. Il y a des gens qui exploitent vraiment ces personnes déficientes. Toute information que vous auriez à ce sujet nous permettrait de mieux cerner le problème.

[*Texte*]

Ms Richler: I can give you a reference for the one bit of information I gave you, the 150% greater risk of being physically or sexually assaulted than people in the general public. It's from an article by Dick Sobsey entitled "Sexual Offences and Disabled Victims: Research and Practical Implications". I can give the complete reference to the researcher.

It's very difficult to collect this data, because so many of the cases never get investigated or get stopped at a low level.

• 1600

Information we gathered for a study called *Vulnerable: Sexual Abuse in People with an Intellectual Handicap*, which was a literature review, suggests that 39% to 68% of girls with a mental handicap and 16% to 30% of boys with a mental handicap will be sexually abused before they reach the age of 18.

Regarding your comments on the police, our experience has been twofold. There certainly have been situations where the police have not believed someone coming in, the kind of story that Patty told. Many other times they're worried that they won't be able to get a conviction, so they don't go ahead. However, our sense is that it's impossible to say that just one part of the system has to be fixed.

In cases where convictions have been the result, there has been support for the individual at the beginning, there's been an understanding and open police force, there has been a support of an understanding Crown prosecutor, and there has been a compassionate and understanding judge—and also, in certain cases, defence lawyers. So all of those elements of the system really have to be in place.

Unfortunately, even the traditional agencies in our communities that deal with people—for example, with women who have been victims of rape—often don't know how to respond to a person with a disability who comes forward. So it's throughout the system, in the social agencies, the police, the Crown prosecutors, and the judges.

Mr. MacLellan: With respect to judges, are there any programs for sensitizing the judiciary to the needs of the disabled and the impaired?

Ms Richler: I don't know if there are.

Our association sponsors a research and policy institute called the Roeher Institute. As a result of the research study we did entitled *Vulnerable*, a series of documents was prepared called *No More Victims*. Copies are here for all of you today. With this series we developed modified manuals for different target groups. So there's one for the legal community aimed at lawyers and judges, one for the police, one for social agencies, one for families and care-givers. So we're starting to develop the materials, but I don't know if such a program exists.

[*Traduction*]

Mme Richler: Je pourrais vous donner la référence pour ce que j'ai dit, à savoir que les déficients mentaux courent une fois et demie plus de risques de faire l'objet d'abus corporels ou sexuels. Il s'agit d'un article de Dick Sobsey qui s'intitule «Sexual Offences and Disabled Victims: Research and Practical Implications» (Délits sexuels des personnes handicapées: Recherche et implications pratiques); je pourrais donner la référence au complet au chargé de recherche.

Il est difficile de rassembler ce genre de renseignments étant donné que beaucoup de cas ne font jamais l'objet d'enquêtes ou qu'on arrête celle-ci au tout début.

D'après une étude qui s'intitule: *Vulnerable: Sexual abuse in People with an Intellectual Handicap* (Vulnérabilité des déficients mentaux dans les cas d'agression sexuelle). Cette étude passe en revue toute la littérature sur cette question. D'après celle-ci, 39 à 68 p. 100 des filles souffrant de déficience mentale et 16 à 30 p. 100 des garçons feront l'objet d'agressions sexuelles avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans.

En ce qui concerne la police et vos commentaires à ce sujet, notre expérience est à double volet. Il y a eu certainement des cas où la police n'a pas cru quelqu'un qui venait lui raconter le genre d'histoire que Patty nous a raconté. Dans beaucoup d'autres cas les services de police s'inquiètent du fait qu'ils ne pourront obtenir une condamnation et c'est la raison pour laquelle aucune accusation n'est portée. À notre avis on ne peut pas dire qu'il ne faut rectifier qu'un seul aspect du système.

Dans les où il y a eu des condamnations, on a cru le plaignant au départ, les forces de police ont été sensibles à la situation, le procureur de la Couronne également, le juge a fait preuve de compassion et de compréhension, et parfois même dans certains cas l'avocat de la défense. Par conséquent, il faut que tous ces éléments du système fonctionnent convenablement.

Malheureusement, même les organismes qui, dans nos collectivités, s'occupent des victimes de violence—de viol par exemple—même ces organismes ont du mal à réagir face à une personne souffrant de déficience. Il faut donc que tout le système apprenne à tenir compte de ces situations, les organismes sociaux, la police, les procureurs de la Couronne, les juges etc.

M. MacLellan: En ce qui concerne les juges, existe-t-il des programmes de sensibilisation de la magistrature aux besoins des personnes déficientes?

Mme Richler: Je ne sais pas.

Notre association parraine un institut de recherche et de politique qui s'appelle l'Institut Roeher. À la suite de cette étude que nous avons faite et qui s'intitule *Vulnerable*, une série de documents a été préparée, intitulée *No More Victims*, et dont nous avons apporté des exemplaires aujourd'hui. Nous avons outre mis au point des manuels destinés à différents groupes: un manuel pour les avocats et les juges, un autre pour la police, un autre pour les organismes de services sociaux, un autre pour les familles et les donneurs de soins. Nous sommes donc en train de mettre tout cela au point, mais quant à savoir si un programme comme celui dont vous parlez existe, je ne puis vous répondre.

[*Text*]

Mr. Fee (Red Deer): I thank you for some very powerful testimony. I don't think anyone could ever make a stronger statement than you people have. When you're relating personal experiences, it adds a lot of power and it makes it a lot more meaningful for us. I know that it wasn't easy to sit there and share those with us, and I appreciate it.

I have three questions. One has to do with testifying. In earlier discussion we talked about young people testifying and modifying things to enable them to testify more easily and making it somewhat easier on them to go through that ordeal. I'm assuming that you would ask for the same kind of adaptation to the courtroom system.

Ms Berthiaume: Yes, we would. In many cases they have to be that way. Especially, they have to be not in front of the accused, away from that, probably in front of a screen or whatever, in a separate room. Also, we have to have a translator, by which I mean for any kind of communication they could have with you.

I was talking about my son. He talks only in syllables. Instead of saying "train", he says "tain"; or for "television" he says "-sion".

Somebody has to be used to their language. Others communicate only by signs or things such as that. So you also need translators, people who are able to communicate with them.

One of the ideas we put forward is that it should be that way so they won't be faced with what that woman was talking to you about. She was with the prosecutor, the lawyer, the judge, and the accused, and she was there alone. She lost all of what... I am not sure if she even passed the test of the colour of the books. She wouldn't be able to put it out, and I don't think they would understand her, because she needed someone there.

It would be a good idea to do it as you are doing it with the children now.

• 1605

Mr. Fee: In the case of your son, did you pursue charges?

Ms Berthiaume: We complained to the hospital. We sent a letter. They had an inquiry inside the hospital, and they rejected it. It is a Catholic institution and it is very hard to come forward and complain to police about it so they will make an inquiry. In French we call it *une enquête bidon.* They came out with it. They had everybody in the management, everybody at the top. The only thing they said was, "Well, maybe Madam Berthiaume didn't understand her son because of the way he talked". "She presumed that is what he said". Or "It could be the man in the same room as he was in". It was an insult to our intelligence as parents, because the man who was sharing my son's room was handicapped, bedridden, with things on the side of his bed. They came out with this in the letter. If you ever want to look at the letter, I have it at home. When you come to that, you ask yourself what you should do.

I was one of the parents who asked for the Shadley inquiry years ago, in 1985, at l'Hôpital Rivière-des-Prairies. Things such as that came out. It is still going on, but people deny it. When a lady was abused last year, the director-general of an institution

[*Translation*]

M. Fee (Red Deer): Je vous remercie de ce témoignage très poignant. Je ne crois pas que quiconque d'autre puisse nous expliquer la situation avec plus de force. Lorsque vous nous racontez vos expériences personnelles, cela rend votre déclaration beaucoup plus poignante et nous comprenons d'autant mieux ce que vous voulez dire. Je sais que cela n'a pas été chose facile de partager votre expérience avec nous, et je vous en remercie.

J'ai trois questions à vous poser. Tout d'abord au sujet des témoignages. Au cours des discussions que nous avons eues précédemment, nous avons parlé du témoignage des jeunes et de l'adaptation des circonstances de l'audience pour rendre le témoignage moins pénible. Je suppose que vous préconisez que l'on adapte le système de la même façon.

Mme Berthiaume: Certainement. Dans de nombreux cas, les choses doivent se passer de cette façon-ci: Il faut que la victime ne se trouve pas face à face avec l'accusé, qu'un écran les sépare, qu'ils se trouvent dans une salle séparée. Il faut également pouvoir avoir recours à un interprète pour faciliter la communication.

Dans le cas de mon fils par exemple, au lieu de dire «train» il dit «tain» et pour «télévision» il dit «-sion».

Il faut pouvoir se fier à quelqu'un qui comprend la façon dont ces personnes s'expriment. Dans le cas de certains, il faut comprendre les signes qu'ils utilisent. Il faut donc des gens qui peuvent communiquer avec les déficients mentaux.

Nous avons préconisé de modifier les circonstances de l'audience pour qu'on ne se retrouve pas dans une situation comme celle dont on vous a parlé. Cette femme s'est en effet retrouvée avec le procureur, l'avocat, le juge et l'accusé, et elle était toute seule. Elle n'a rien compris de... Je ne suis même pas sûre qu'elle ait pu dire quelle était la couleur des livres. Elle n'aurait pas pu s'exprimer de façon à ce que l'on puisse la comprendre. Elle avait besoin que quelqu'un soit là avec elle pour l'aider.

Il serait donc bon de procéder comme on le fait dans le cas des enfants qui doivent témoigner devant les tribunaux à l'heure actuelle.

M. Fee: Dans le cas de votre fils, avez-vous entamé des poursuites?

Mme Berthiaume: Nous nous sommes plaints à l'hôpital, nous avons envoyé une lettre, une enquête a été faite à l'hôpital mais on a rejeté la plainte. Il s'agit d'une institution catholique, et il est très difficile de se plaindre à la police et de faire en sorte que celle-ci fasse enquête. En français on appelle cela une enquête bidon. La gestion a participé à une telle enquête et nous a dit: «M^me^ Berthiaume a sans doute mal compris son fils à cause de son parler enfantin. Elle a sans doute pensé que c'est cela qu'il disait et il se pourrait fort bien que son agresseur était l'homme qui se trouvait dans la même salle que lui». On nous a vraiment pris pour des imbéciles, car l'homme qui partageait la chambre de mon fils était handicapé et cloué dans un lit entouré de barreaux. Et pourtant c'est ce genre de lettre qu'on nous a écrit. Je pourrais même vous la transmettre, je l'ai à la maison. Dans un cas de ce genre, on se demande vraiment ce qu'on devrait faire.

Je suis un des parents qui ont demandé que l'enquête Shadley ait lieu il y a quelques années, en 1985, à l'hôpital Rivière-des-Prairies. On a entendu parler d'affaires du même genre, et cela n'a pas pris fin, mais les gens continuent à nier.

[*Texte*]

said that it was *un viol technique*, a technical rape. I asked what a technical rape is. I phoned a friend of mine who is a lawyer and asked what it is. It means that the lady consents. Yet he was a monitor inside the hospital taking care of that woman, and he said it was a technical rape. So what do you do?

There were a few cases where the police were able to go in, but it is very hard. They know that things are going on, but they can't prosecute.

Mr. Fee: I know that it can't be very easy for you to make these public statements, but hopefully it will raise public awareness considerably and have some influence.

Ms Berthiaume: I am doing it because I was not able to help my son at that time. When he made that statement to me, I told him, "Go downstairs and repeat it to Daddy". Even though we are French, he called his father "Daddy". I was upstairs and he repeated exactly the same thing, in his language. So, to me, I am helping my son and all sons and daughters across Canada. I hope the Department of Justice can help these men and women to have their day in court so the people will stop abusing.

I find that we are sending a message that it is okay to abuse these men and women because there is no one there to protect them. The abusers know that they have sometimes the police, sometimes the justice, sometimes the lawyer, because they can't prove it. It is one word against another. There are no witnesses.

We find out only when the men or the women are feeling down and we try to ask what's the matter with them. You have to be very close to them, because once they are hurt like that, they don't trust just anyone. So you have to go to them and *décoder*, try to find out what is the matter. They come out like that.

The first woman used to phone her sister and say, "Come and get me. So-and-so is coming in tomorrow and I don't like him". She was crying, but that was it. They asked why she didn't like him, but she couldn't come out. It took about two months to get it out of her. One day it came out. This is what our sons and daughters are facing, not only in institutions but where they live, even in families.

Mr. Fee: I appreciate that. I also appreciate these books. I have had a chance to look through them very briefly. You had one comment in here that had something to do with some of the discussion we had earlier on screening of employees. Several times in this committee we have discussed establishing a national registry of child abusers so they could be identified.

In your experience have you run into any problems with human rights legislation when you have tried to screen employees and identify potential abusers?

[*Traduction*]

Lorsqu'une femme a fait l'objet d'agression l'année passée, le directeur général de l'institution a dit qu'il s'agissait d'un viol technique. J'ai demandé ce que cette expression signifiait. J'ai téléphoné a un de mes amis avocat, pour lui demander de m'expliquer. Il m'a dit que ça signifie que la dame en question avait donné son consentement. Pourtant il s'agissait d'un surveillant qui s'occupait de cette femme dans l'institution. Peut-on parler alors de viol technique. Et que faire en pareil cas?

Dans certains cas la police a pu faire quelque chose, mais c'est très difficile. La police sait que ces choses-là se passent, mais on ne peut poursuivre les coupables.

M. Fee: Je sais que cela doit être très difficile pour vous de faire ces déclarations en public, mais j'espère que cela permettra de sensibiliser davantage le public et que cela aura des suites.

Mme Berthiaume: Si je viens témoigner, c'est parce que je n'ai pas pu aider mon fils à l'époque. Lorsqu'il m'a dit ce qui c'était passé, je lui ai dit, «va en bas et redis-le à daddy.» Bien que nous soyons francophones, il appelle son père daddy. Je suis restée en haut et il a répété exactement la même chose à sa façon à son père. Si je suis venue ici, c'est pour aider mon fils et tous les fils et les filles qui connaissent ce problème au Canada. J'espère que le ministère de la Justice pourra faire en sorte que ces personnes puissent se défendre devant les tribunaux et que les abus de ce genre prennent fin.

À l'heure actuelle le message que l'on transmet c'est que ce n'est pas grave de commettre ces agressions contre ces hommes et ces femmes parce qu'il n'y a personne pour les protéger. Les auteurs de ces actes savent qu'ils pourront s'en sortir, parfois grâce à la police, parfois grâce à la justice, parfois grâce à leur avocat. En effet, il est difficile de prouver quoi que ce soit car c'est le témoignage de la victime contre celui de l'accusé. Et il n'y a jamais de témoin.

On se rend seulement compte du problème quand ces hommes et ces femmes deviennent déprimés et qu'on essaye de comprendre ce qui se passe. Et pour cela, il faut être très proche d'eux car quand ils souffrent comme cela, ils ne peuvent se fier à personne. Il faut par conséquent savoir comment les approcher, décoder ce qu'ils ont à dire, pour essayer de comprendre où est le problème.

La femme dont on a parlé avait téléphoné à sa soeur pour lui demander de venir la chercher sous prétexte qu'elle n'aimait pas celui qui allait venir demain s'occuper d'elle. Elle ne pouvait que pleurer, et quand on lui demandait pourquoi elle n'aimait pas cet homme elle ne pouvait répondre. Il a fallu deux mois pour comprendre. Telle est la situation à laquelle ont à faire face nos fils et nos filles déficients mentaux, non seulement en institution, mais aussi partout où ils vivent, même dans leur famille.

M. Fee: Je comprends. Je comprends ce que l'on dit dans ces livres que j'ai eu la possibilité de parcourir très rapidement. Il y a quelque chose qui se rapporte à la discussion que nous avons eue précédemment concernant la sélection des employés. Plusieurs fois nous avons discuté au comité de l'établissement d'un registre national des agresseurs d'enfants, afin que ceux-ci puissent être identifiés.

Avez-vous pu invoquer les dispositions de la Loi sur les droits de la personne quand vous avez voulu sélectionner les employés ou identifier les agresseurs éventuels?

[*Text*]

• 1610

Ms Richler: The most recent situation we've had is not exactly the same, but I think it raises the same issues, because a person who was in the role of care-giver was convicted of a criminal offence, served time in prison, and then had the right to come back into the role of direct care-giver with an individual who is very vulnerable. The interpretation the Labour Relations Board gave to this case was that the individual had the right to get his job back.

The concern of the families of the two young men who were living in this house was that they are very vulnerable, and they thought they should have the right to choose the kind of people they would have supporting them in very intimate ways, when they were the only ones involved in their lives over a period of 24 hours.

In that case the conviction was not one of sexual assault, but it was a criminal offence. It happened to be a drug-related offence, and the families felt that they did not want someone who had been convicted of trafficking continuing to be the sole person responsible for these two men in the house where they live.

At this point the rights of the worker have been judged to be more important than the rights of the vulnerable individuals. So we would certainly agree with you that this is another that needs to be looked at very carefully, because the vulnerable individuals don't have any way to make sure that their rights are being protected in that situation. It's being treated as if it was a very neutral kind of environment, when in fact there's a great degree of intimacy, responsibility, and even control.

Mr. Fee: The third question moves on to one of your other books. I'm sorry for jumping all over the place. This one has the Nova Scotia Protocol for Investigation and Prosecution of Cases Involving Persons with Special Communication Needs. According to this, it has been in place since 1991.

What has your experience or your association's experience been with it, and could you comment on it?

Ms Richler: That came into effect because there was a situation in Nova Scotia where a man confessed on national television to having committed a sexual assault against a 16-year-old teenager who has a mental handicap, yet charges were never laid because the police didn't think they would get a conviction. As a result of some pressure and some discussions and a fair bit of publicity, the Department of the Attorney General finally sat down with us and worked out a protocol.

I think there has been some degree of success in the sense that there has been a high level of sensitization in Nova Scotia to the fact that in situations in which victims are people with communication difficulties, extra care has to be taken. There have been some efforts to train police or Crown prosecutors, and there has been talk about doing it with judges, although I don't think that ever happened. The difficulty is that a lot of resources were never poured into that training. So it's still a "squeaky wheel" situation where if a person involved in a case knows that the protocol exists, they know enough to start ringing bells and drawing attention to it, and then there is appropriate intervention.

[*Translation*]

Mme. Richler: Le cas le plus récent que nous ayons connu n'est pas exactement le même que celui qui a été décrit, mais il suscite les mêmes questions. En effet, un préposé aux soins a été condamné pour un acte criminel, à passer du temps en prison, mais a pu revenir travailler comme préposé aux soins auprès d'une personne très vulnérable. D'après l'interprétation de la Commission des relations de travail, cet individu avait le droit de retrouver son emploi quand il est sorti de prison.

Les familles des deux jeunes gens qui vivaient dans cette maison estimaient que puisque leurs enfants étaient vulnérables, ils devraient avoir la possibilité de choisir le genre de personne qui s'occupe de leur donner des soins et d'entrer dans leur intimité. En fait ces personnes sont les seules à qui ces déficients mentaux sont exposés le jour et la nuit.

Dans le cas de ce préposé aux soins, la condamnation ne faisait pas suite à une agression sexuelle, mais à une infraction criminelle reliée à une question de drogue. Les familles ne voulaient pas que quelqu'un qui avait fait du trafic de drogue soit le seul à s'occuper de ces deux déficients mentaux dans la maison où ils vivaient.

En fait, les droits du travailleur avaient été jugés plus importants que les droits de ces personnes vulnérables. Nous sommes donc certainement d'accord avec vous pour dire qu'il faudrait étudier cette question très attentivement, car les personnes vulnérables ne peuvent être sûres que leurs droits seront protégés dans une telle situation. On fait comme s'il s'agissait d'un environnement tout-à-fait neutre, alors qu'en fait il s'agit de rapports assez intime où le fournisseur de soins peut exercer une certaine emprise sur la personne déficiente.

M. Fee: Ma troisième question porte sur quelque chose dont vous parlez dans un de vos autres livres. Je m'excuse de faire du coq-à-l'âne. Il s'agit du protocole d'enquête et de poursuite des affaires mettant en cause des gens ayant des besoins particuliers en matière de communication, protocole de Nouvelle-Écosse. Ce protocole existe depuis 1991.

Que pensez-vous de ce protocole, pourriez-vous nous en parler?

Mme Richler: Ce protocole a été adopté à la suite d'un cas qui s'est produit en Nouvelle-Écosse et où un homme a avoué à la télévision nationale une agression sexuelle contre une adolescente de 16 ans, souffrant de déficience mentale. Dans ce cas-là, aucune accusation n'a été portée parce que la police ne pensait pas pouvoir obtenir une condamnation. À la suite de certaines démarches, de certaines discussions et de pas mal de publicité, le ministère du procureur général de la Nouvelle-Écosse a finalement décidé de collaborer avec nous à l'élaboration de ce protocole.

La Nouvelle-Écosse a donc été sensibilisée au fait que dans les cas où les victimes ont des difficultés de communication, une attention toute spéciale doit être portée à ce genre de situation. Des efforts spéciaux ont été faits afin d'instruire la police et les procureurs de la Couronne; on a parlé de faire la même chose avec les juges, mais je ne crois pas que cela se soit jamais passé. La difficulté est que l'on n'a pas affecté les ressources voulues pour ce genre d'instruction. Par conséquent, dans des cas d'abus de personnes déficientes, quand on est au courant de l'existence de ce protocole, on peut faire du bruit, on peut se faire entendre et les dispositions sont alors prises comme il se doit.

[*Texte*]

Overall, a lot of education still has to be done.

Mr. Wappel (Scarborough West): I have one general question and three rather specific ones.

The first general one is this. You indicated how high the incidence of abuse is, and I'm interested in knowing if you have any studies or any profiles of the abusers in terms of their relationship. For example, is it primarily family members? Is it primarily care-givers, doctors, institutional heads, teachers? Have you been able to discern any trends?

• 1615

Ms Richler: I'm looking for specific data. They are certainly primarily people close to that individual. They are not strangers. They are people in care-giving situations, whether they're natural family or substitute care-givers such as institutional staff or staff in residential facilities.

Mr. Wappel: If you run across any of these statistics, we'd appreciate if you could send them to us, because it's interesting. We're learning a lot about an area that heretofore was not terribly well discussed or even known, and the more we can know, the more profiles we can get, the more helpful it will be. So if you run across studies or something of that nature, even after, for example, we deliver our report, it will be helpful, just so we will have it on file.

I read your recommendations carefully, and I have three rather specific legal questions about three sections of the Criminal Code and the Canada Evidence Act, respectively. I don't want to be unduly technical, but I want to understand what your point is on these issues.

The first is your recommendation on paragraph 273.1(2)(b) of the Criminal Code, which is found on page 9 of your recommendations. Before I get specifically to the recommendation, you make a statement in the last full paragraph to the effect that we shouldn't perpetuate the notion that a mental handicap renders an individual incapable of consenting to sexual acts. I just want to understand precisely what that means.

Does this mean that it is your view that every person with a mental handicap has the capacity to consent to sexual acts?

Ms O'Donnell: Yes. I think a lot of people will not say anything when they get abuse because they're scared and they don't know if the people are going to listen to them or they don't know what's going to happen.

Mr. Wappel: Would I be wrong if I was to say that there are certain people with such a severe handicap mentally that they would not be able to consent to some sexual activity?

Ms Richler: You're right in noticing that we wrote this in what could be construed as a convoluted way. Our concern at the outset is to say that the presence of an intellectual disability should not be interpreted to mean that someone doesn't have the right to be sexually active.

We run into problems from both extremes, and we're aware of that. So we're not trying to be simplistic about it.

[*Traduction*]

Mais de façon générale, la sensibilisation a encore beaucoup de chemin à faire.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): J'ai une question de nature générale et trois questions précises à vous poser.

La question générale est la suivante: Vous nous avez parlé de la fréquence des agressions. Je voudrais bien savoir quels sont les rapports que les agresseurs entretiennent avec leurs victimes. Avez-vous procédé à des études à leur sujet? Quel est leur profil? S'agit-il par exemple principalement de membres de la famille? De préposés aux soins, de médecins, de chefs d'établissement, d'enseignants, etc? Avez-vous pu constater certaines tendances?

Mme Richler: J'essaie de trouver des données précises. Il s'agit certainement principalement de proches de ces personnes déficientes, il ne s'agit donc pas de personnes qui leur sont étrangères. Ce sont ceux qui leur donnent les soins, soit les aidants naturels soit les préposés aux soins dans les institutions ou les résidences.

M. Wappel: Si vous avez des chiffres statistiques, nous apprécierions que vous nous les transmettiez car c'est intéressant. Nous apprenons beaucoup de ce domaine qui ne faisait pas l'objet de discussions auparavant et qui était très mal connu. Or, plus nous aurons des précisions, mieux nous connaîtrons le profil de ces agresseurs, plus cela sera utile. Même si après que nous aurons déposé notre rapport vous trouvez des chiffres à propos de certaines études, cela nous serait utile et nous pourrions les consigner dans nos dossiers.

J'ai lu attentivement vos recommandations et je voudrais vous poser trois questions précises en matière de droit sur trois articles du code criminel et de la Loi sur la preuve. Je ne voudrais pas aborder cette question de façon trop technique, mais je tiens à comprendre ce que vous avez à dire à ce sujet-là.

Tout d'abord, votre recommandation concernant le sous-alinéa 273.1(2)b) du code criminel qui se trouve à la page 10 de vos recommandations. Avant de passer précisément à votre recommandation, vous dites à l'avant-dernier paragraphe de cette page que l'on ne devrait pas perpétuer la notion selon laquelle une déficience mentale rend quelqu'un incapable de consentir à des relations sexuelles. Je voudrais comprendre précisément ce que vous voulez dire par là.

Est-ce que cela signifie qu'à votre avis les déficients mentaux peuvent consentir à des relations sexuelles?

Mme O'Donnell: Oui. Beaucoup de ces personnes ne diront rien quand elles font l'objet d'agression parce qu'elles ont peur et qu'elles ne savent pas ce qui va se passer et si on les écoutera si elles disent quoi que ce soit.

M. Wappell: Ais-je tort de penser que certaines personnes sont atteintes de déficiences mentales tellement graves qu'elles ne sont pas à même de consentir ou non à des actes sexuels?

Mme Richler: Vous avez raison de remarquer que nous avons rédigé ce paragraphe de façon assez compliquée. Nous voulions faire comprendre dès le départ que le fait qu'une personne soit déficiente mentale ne signifie pas pour autant que cette personne n'a pas le droit d'être active sexuellement.

D'un côté comme de l'autre nous rencontrons des problèmes et nous le savons. Nous n'essayons pas d'envisager les choses de façon simpliste.

[*Text*]

On the one hand, many people who have a disability have had a history of other people trying to tell them that they are not sexual beings and not giving them any opportunity. So we want to dismiss that notion. On the other hand, we have situations such as one Madam Berthiaume mentioned, where people who are in positions where others have authority over them are considered to have consented when they weren't in a fair situation.

So we don't have a simple solution to say, "This is the rule that always gets applied". It has to be looked at really in an individual situation to see whether the individual in that situation was consenting.

• 1620

Mr. Wappel: Do I take it from what you've said that you believe that there is in fact a notion within the judiciary, within the justice system, and within the Crown prosecutors that people with mental handicaps do not have the capacity to consent to sexual acts? Do you believe such a notion is permeating the justice system?

Ms Richler: I think the notion that people with a disability are asexual is permeating society more generally.

Mr. Wappel: Continuing with that section, I understand the point you're making there about adding the phrase "At the time the sexual activity in question takes place" in front of paragraph (b). I would draw your attention, however, to the definition of "consent" at the beginning of the section, which means that it is the voluntary agreement of the complainant to engage in the sexual activity in question. So the very definition of "consent" takes into consideration the timeframe we're talking about, which is at the time the sexual activity is entered into. Do you feel that's not the same thing?

Ms Richler: The problem, though, for many people with an intellectual disability is that when they're in any situation where people are making judgments that affect them, there's a tendency to generalize and to say that people can make decisions or they can't, rather than to look at that individual decision.

We find that all the time when we look at guardianship legislation, and the fact that our systems are set up to group rights together and to enfranchise people in a major way or to take away a large number of rights, rather than saying, "This person needs supports on this very specific issue". So if someone has a problem in one area of functioning, they often lose rights in a large number of other areas. So we are specific in this recommendation because our experience is that people don't get judged on specific issues.

Madam Berthiaume used the example that when a woman, as a victim, was in court to give testimony about having been raped, the test she was given was whether she knew colours of books. To me, it's a leap of logic to say that if you don't know red from green, then you don't know if you've been raped. Yet that's the kind of test that gets applied.

So, for us, it's very important to help judges and lawyers, by the wording in the Criminal Code, to realize that we're looking at that one issue.

[*Translation*]

D'une part, les déficients mentaux se font dire qu'ils ne sont pas des êtres sexués et qu'ils ne devraient avoir aucune possibilité d'exprimer leur sexualité. Nous voulons rejeter cette notion. D'autre part, il existe des cas comme celui qui a été mentionné par M^me^ Berthiaume où l'on considère que certaines personnes qui dépendent d'autres ont donné leur consentement alors qu'il n'est pas du tout juste de prendre cela pour acquis.

Nous n'avons pas de solution simple à ce problème, il ne peut y avoir une règle qui s'applique de façon universelle. Il faut envisager le cas de chaque personne en particulier pour voir si la personne en cause a véritablement donné son consentement ou non.

M. Wappel: Peut-on déduire de ce que vous venez de dire que le système judiciaire et les procureurs de la Couronne sont, à votre avis, persuadés que les personnes souffrant d'une déficience intellectuelle sont incapables de consentir à des actes sexuels? Êtes-vous convaincue que cette façon de penser est répandue dans le système judiciaire?

Mme Richler: À mon avis, la société en général pense que les personnes atteintes d'une déficience n'ont pas de sexualité.

M. Wappel: Toujours au sujet de cet article, je crois que vous demandez que l'on ajoute les mots «au moment où a lieu l'activité sexuelle en question» au début de l'alinéa 273.1(2b). J'attire toutefois votre attention sur la définition du terme «consentement» qui se trouve au début de l'article et qui désigne l'acceptation volontaire par le plaignant de se livrer à l'activité sexuelle en question. Par conséquent, la définition même de «consentement» tient compte du moment dont nous parlons, en l'occurrence celui où l'activité sexuelle commence. Ne pensez-vous pas que c'est la même chose?

Mme Richler: Le problème, dans le cas de beaucoup de personnes souffrant de déficience intellectuelle, c'est que l'on a tendance à généraliser et à affirmer en bloc qu'elles capables ou incapables de prendre des décisions, sans s'arrêter à chaque décision particulière.

C'est une chose qu'on constate fréquemment dans la législation sur les tutelles. Nos systèmes sont conçus de manière telle qu'ils ont tendance à amalgamer les droits et émanciper les personnes en bloc ou alors à les priver d'un grand nombre de droits plutôt que de se demander si telle personne a besoin d'aide dans tel domaine particulier. C'est pourquoi, lorsqu'une personne a de la difficulté à fonctionner dans un domaine, elle perd souvent ses droits dans beaucoup d'autres domaines. Nous voulons être précis dans cette recommandation, car nous savons, d'après notre expérience, que l'on tient rarement compte des cas particuliers.

M^me^ Berthiaume nous a parlé de cette femme qui devait témoigner contre l'individu qui l'avait agressée sexuellement et à qui on avait demandé de reconnaître des couleurs. Pour moi, c'est sauter trop rapidement sur les conclusions que de déduire qu'une femme qui ne peut pas reconnaître le rouge du vert ne peut pas savoir non plus si elle a été violée. Et pourtant, c'est ce genre de critères qu'on applique.

C'est pourquoi il nous paraît très important de souligner, dans le libellé du Code criminel, à l'intention des juges et des avocats, que nous nous intéressons à cette question particulière.

[*Texte*]

We're not saying that people don't have an intellectual disability and therefore you should believe them. We're asking, "Could the individual have fabricated the story?" Even if someone can't take an oath, if there's no way in which they could have fabricated a certain kind of story, then is there another way to get their testimony without saying, "If they can't tell red from green, then they don't know whether or not they've been raped"?

Ms Berthiaume: And usually people like my son do not lie.

Mr. Wappel: On the same issue, you bring our attention to section 159 of the Criminal Code, but I'm having a little bit of difficulty in following the argument. As you know, the subsection provides for the denial of a defence. In other words, the defendant has been charged with committing an offence and there is a specific denial of a defence. You'll note that the words provide that the court has to be satisfied beyond a reasonable doubt that the person could not have consented. So before the defence of consent would be allowed, there would have to be a very onerous inquiry as to whether or not the complainant or the person involved had the capacity.

How is that perpetuating an implication that a person with a mental disability is incapable of a consensual sexual activity?

• 1625

I'll give you an example. Say that a doctor in a psychiatric facility treating someone who is what I would call very mentally impaired sets up as a defence that the person consented. The Crown says well this person's intellectual capacity is such that that could not be, there could not be such consent; therefore, doctor, you cannot have the benefit of that defence. As I read the section, that's why it's in there. Is that a problem?

Ms Richler: It's a problem, because in making sure that people have the right to due process we don't want to deprive them of any other rights that exist in our society. The whole issue of consent becomes a very difficult one. It's simplistic to say that people who have an intellectual disability can't consent to a whole variety of sexual acts and therefore they—

Mr. Wappel: I think it's fair enough to say that nobody accepts that. It's fair to say, certainly from my perspective, that of course people with mental impairment can consent to various things depending on their level of mental impairment. That's why I asked you the question at the beginning. Surely you would agree with me that at some point a level of mental impairment comes beyond which you cannot consent.

Ms Richler: What I have difficulty with is accepting traditional ways of thinking about levels of intellectual impairment. People are impaired in different aspects of their lives, and we just keep learning too much about how to unlock the keys to communication with people ever to be able to say that we can judge how disabled a person is.

[*Traduction*]

Il n'est pas question de nier la déficience intellectuelle d'une personne afin d'affirmer qu'elle est crédible mais plutôt de se demander s'il est plausible que cette personne a pu inventer ce témoignage de toutes pièces. Même si une personne ne peut prêter serment, si elle ne peut avoir inventé l'histoire qu'elle raconte, est-ce qu'il existe un autre moyen d'obtenir son témoignage sans décréter qu'elle ne peut savoir si elle a été violée ou non, puisqu'elle ne peut pas reconnaître le rouge du vert?

Mme Berthiaume: Et cela d'autant plus que, généralement, les gens comme mon fils ne savent pas mentir.

M. Wappel: Vous attirez également notre attention sur l'article 159 du Code criminel, mais j'ai un peu de mal à suivre votre raisonnement. Comme vous le savez, le paragraphe prévoit le refus d'un moyen de défense. Autrement dit, le défendeur est accusé d'une infraction et on lui refuse précisément un moyen de défense. Permettez-moi de vous faire remarquer que le texte précise que le tribunal doit être convaincu au-delà de tout doute raisonnable que la personne ne peut pas avoir donné son consentement. Par conséquent, avant que la défense basée sur le consentement soit autorisée, il faudrait procéder à une très onéreuse enquête afin de déterminer si la plaignante ou la personne concernée avait la capacité intellectuelle voulue pour accorder son consentement.

Pouvez-vous m'expliquer comment cela pourrait perpétuer le préjugé selon lequel un déficient intellectuel est capable de donner son consentement en vue d'une activité sexuelle?

Voici un exemple. Prenons le cas d'un médecin oeuvrant dans un hôpital psychiatrique qui choisirait comme défense qu'une personne souffrant d'une déficience intellectuelle très grave aurait donné son consentement. Le juge lui rétorquerait que la capacité intellectuelle de cette personne est telle qu'elle ne peut pas avoir donné son consentement et que le médecin ne peut, par conséquent, invoquer un tel moyen de défense. D'après moi, c'est la raison pour laquelle cela est précisé dans l'article. Y voyez-vous un problème?

Mme Richler: Oui, puisque nous estimons que les gens ont droit à une procédure équitable et nous ne voulons pas les priver de tous les autres droits qui existent dans notre société. Toute la question du consentement est extrêmement délicate. C'est vraiment simpliste d'affirmer que les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ne peuvent consentir à toutes sortes d'actes sexuels et par conséquent qu'elles...

M. Wappel: Je crois qu'on peut dire que personne n'acceptera ce genre de raisonnement. Je suis convaincu que les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle peuvent consentir à diverses choses, selon leur degré de déficience mentale. C'est pourquoi je vous ai posé la question au début. Mais vous reconnaîtrez comme moi, qu'au delà d'un certain degré de déficience mentale, une personne n'est plus à même de donner son consentement.

Mme Richler: J'ai du mal à accepter les notions traditionnelles de degré de déficience intellectuelle. La déficience intellectuelle touche les gens dans différents aspects de leur vie et on se rend compte de plus en plus qu'il existe des moyens de débloquer la communication chez ces gens-là, si bien qu'il me parait présomptueux de prétendre qu'on peut définir le degré de déficience.

[*Text*]

This is unrelated to today's subject, but I have in my briefcase—I had it ready just in case—an article that Peter Gzowski had in the April edition of *Canadian Living* magazine, in which he writes about two interviews he did recently with two people who have been called severely handicapped. One of them is a young man who had his IQ measured at 32, who lived in an institution in Manitoba and then moved out to live with a woman in Winnipeg. The other was an interview he did with a woman who has autism who recently wrote a book of her life story.

His last paragraph refers to the two people:

Donna and Clarence. Clarence and Donna. I wondered, after I had met them, how many others like them there are—people in prisons not of their own making who, if only someone could find the key, might also break out on their own.

Every day we live the experience where people are considered to have a certain degree of intellectual disability, not to be able to make decisions, not to be able to think. Then someone figures out how to understand them and realizes all kinds of things are going on in their heads that we just didn't know before.

Our association is just not prepared to say we can ever measure somebody's intellectual ability. What we can do is say whether functionally they can do one thing or something else. We can look at whether we think a decision they are making might be harmful to them or to somebody else. However, we can't actually say that we know what's going on inside their heads. So we stop short of any suggestion that there's a test of competency people can pass or fail and you're allowed to do certain things if you pass this test and not allowed to do certain things if you don't pass it. We'd have to change the test every minute of every day because of something that somebody has learned.

The Chairman: For my clarification, is what you're asking for better tests on a case-by-case basis?

Ms Richler: Not better tests.

The Chairman: Not tests of what colour the book is, but better evaluation on a case-by-case basis.

• 1630

Ms Richler: The only evaluation that needs to be made, whether it is made by the judge or however someone makes it, is this: if someone cannot take an oath and cannot communicate in traditional language, then how can we provide support to make sure that person can tell his or her story?

Ms O'Donnell: Excuse me; I have a plane to catch. I'm sorry that I have to leave, and I hope that what we came to say today is going to get passed.

The Chairman: On behalf of the committee, Patty O'Donnell, thank you very much for being here and contributing in the way you have.

Ms O'Donnell: You're welcome.

Mr. Wappel: I take it that what you've just told us is the same reasoning with respect of your objections to section 16 of the Evidence Act.

[*Translation*]

Si vous me permettez une digression, je vais vous lire un article que j'ai apporté avec moi, au cas où j'en aurais besoin. Il s'agit d'un article écrit par Peter Gzowski dans l'édition d'avril de la revue *Canadian Living*. Il fait état de deux entrevues qu'il a eues récemment avec deux personnes qualifiées de gravement handicapées. La première est un jeune homme dont le QI a été évalué à 32, qui vivait dans un établissement du Manitoba jusqu'à ce qu'il emménage avec une femme à Winnipeg. Quant à l'autre entrevue, il l'a faite avec une femme autistique qui vient d'écrire son autobiographie.

Dans son dernier paragraphe, il parle de ces deux handicapés:

Donna et Clarence, Clarence et Donna—après les avoir rencontrés, je me suis demandé combien d'autres étaient dans le même cas qu'eux—combien de personnes enfermées malgré elles et que l'on pourrait facilement libérer si l'on connaissait la clé de leur problème.

Chaque jour nous rencontrons des gens atteints d'une déficience intellectuelle, qui sont censés ne pas pouvoir prendre de décision, ne pas pouvoir penser. Il suffit que quelqu'un découvre le moyen de les comprendre pour qu'on réalise tout ce qui se passait dans leur tête et qu'on ignorait auparavant.

Notre association refuse de croire qu'on peut mesurer la capacité intellectuelle d'une personne. La seule chose qui soit possible, c'est d'indiquer ce que ces personnes peuvent faire sur la plan fonctionnel. On peut se demander si une de leurs décisions peut être nocive pour elle ou pour autrui. Toutefois, on ne peut pas vraiment dire ce qui se passe dans leur tête. Nous refusons l'application d'un test de compétence servant à déterminer ce que peuvent faire ou ne pas faire les personnes qui satisfont ou ne satisfont pas aux critères. Il faudrait constamment modifier le test pour tenir compte des idées nouvelles assimilées par chacune des personnes concernées.

Le président: À titre de précision, est-ce que vous souhaitez l'application de tests mieux adaptés aux diverses circonstances particulières?

Mme Richler: Nous ne voulons pas de meilleurs tests.

Le président: Il ne s'agit pas de faire des tests de couleur, mais de faire une meilleure évaluation adaptée à chaque cas.

Mme Richler: Qu'elle soit faite par le juge ou quelqu'un d'autre, la seule évaluation possible est la suivante: dans le cas d'une personne qui ne peut prêter serment ni communiquer dans la langue traditionnelle, quelle aide doit-on lui fournir pour qu'elle puisse témoigner?

Mme O'Donnell: Veuillez m'excuser, j'ai un avion à prendre. Je regrette de devoir partir, et j'espère que les recommandations que nous vous avons présentées seront adoptées.

Le président: Au nom du comité, je vous remercie, Patty O'Donnell d'être venue présenter votre point de vue.

Mme O'Donnell: Je vous en prie.

M. Wappel: J'ai l'impression que le raisonnement que vous venez de tenir est le même que celui sur lequel reposent vos objections à l'article 16 de la Loi sur la preuve.

[*Texte*]

Ms Richler: Yes.

The Chairman: Thank you very much for coming before us and contributing in the way you have in answering our questions. On behalf of the committee, rest assured that your brief will be taken into every consideration.

Ms Richler: Thank you.

Ms Berthiaume: Thank you very much.

The Chairman: The next witness is Ron Ensom, the Co-ordinator of the Child Protection Program, Children's Hospital of Eastern Ontario.

Welcome, Mr. Ensom.

Mr. Ron Ensom (Co-ordinator, Child Protection Program, Children's Hospital of Eastern Ontario): I thank you, Mr. Chairman, and you, honourable members of the committee, as someone who works daily at the front line, and also on occasion somewhat back from it, doing research, some writing, and as much teaching and training as we can do in the area of child abuse and what we collectively as professionals and you as legislators can do to make a difference in the lives of the young victims and their parents who proceed to court and experience what they do.

If you would refer to the material that I think has been distributed, with your permission I would like to read through my report, which I have kept very brief, make a couple of comments, and then discuss these very serious issues with you.

Do all of you have my report called *Reflections on the Implementation of Bill C-15* before you?

The Chairman: Yes, we do.

Mr. Ensom: On the first page I have tried to state my thesis as succinctly as possible, and I would like just to read it to you.

When justice is the goal, it seems that law is usually the vehicle. Bill C-15 has provided a vehicle that has moved us closer to effective charging and prosecution of perpetrators of child sexual abuse, but it has failed to move us appreciably closer to providing most child victims/witnesses and their families with justice. Indeed, the majority of victimized children and parents who wait "eternally"—it's in quotes because it feels like an eternity—for and then go to court are further traumatized in the service of justice. We might now look less to the law and more to other vehicles to provide justice for young victims and their families.

Bill C-15 has its origin in the recommendations of the Report of the Committee on Sexual Offences Against Children and Youth. As you know, this is called the Badgley report, for short. Among the 52 recommendations in this landmark report were many directed to the criminal justice system and designed "to make the law more just and efficacious as it pertains to child sexual abuse and its prosecution".

• 1635

To achieve this, Bill C-15 amended the Criminal Code and the Canada Evidence Act, first, to create new and refine existing offences to reflect the range and reality of sexual abuse of children and, second, to create new provisions for the giving of

[*Traduction*]

Mme Richler: Effectivement.

Le président: Je vous remercie d'être venue témoigner et d'avoir contribué à approfondir le dossier en répondant à nos questions. Au nom du comité, je peux vous assurer que votre mémoire sera pris en considération.

Mme Richler: Je vous remercie.

Mme Berthiaume: Merci beaucoup.

Le président: Le témoin suivant sur la liste est Ron Ensom, coordonnateur du Programme pour la protection des enfants de l'Hôpital pour enfants de l'est ontarien.

Bienvenue, monsieur Ensom.

M. Ron Ensom (coordonnateur, Programme pour la protection des enfants de l'Hôpital pour enfants de l'Est ontarien): Je vous remercie, monsieur le président, et vous, les membres du comité, en tant qu'intervenant de première ligne, bien que je me consacre parfois aussi à la recherche, à l'écriture, à l'enseignement et à la formation, toute cela pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants, seul ou collectivement, avec mes collègues, comme vous le faites à titre de législateurs afin d'améliorer le sort des jeunes victimes et de leurs parents qui passent l'épreuve des tribunaux.

J'ai distribué un document très court que je vais, avec votre permission, lire et compléter avant de passer à la discussion de questions très importantes.

Est-ce que vous avez tous sous les yeux mon rapport intitulé *Reflections on the Implementation of Bill C-15*?

Le président: Oui.

M. Ensom: Sur la première page, j'ai essayé d'exposer ma thèse le plus succinctement possible et je vais donc simplement vous la lire.

Si la justice est l'objectif, la loi est généralement le véhicule qui nous permet de l'atteindre. Le projet de loi C-15 constitue le véhicule qui nous permet de mettre en accusation et de poursuivre les auteurs d'agressions sexuelles à l'égard des enfants, mais il ne nous permet pas toutefois de mettre vraiment la justice à la disposition de la plupart des enfants victimes ou témoins et de leurs proches. En effet, la plupart des enfants victimes et leurs parents qui attendent une éternité avant d'être convoqués au tribunal sont encore plus traumatisés par l'administration de la justice. Il faudrait peut-être trouver ailleurs que dans la loi d'autres véhicules susceptibles d'apporter la justice aux jeunes victimes et à leurs proches.

Le projet de loi C-15 s'inspire des recommandations du rapport du Comité sur les infractions sexuelles à l'égard des enfants et des jeunes. En abrégé, c'est le rapport Badgley. Bon nombre des 52 recommandations de ce rapport qui a fait date sont destinées au système de justice pénal afin de rendre la loi plus juste et plus efficace dans le domaine de l'exploitation sexuelle des enfants et des poursuites intentées à cet effet.

Pour y parvenir, le projet de loi C-15 a modifié le Code criminel et la Loi sur la preuve du Canada, premièrement, afin de créer de nouvelles infractions et de préciser les infractions existantes, pour tenir compte de la variété et de la réalité des

[*Text*]

evidence to permit the court to hear from children who would formerly have been barred from giving evidence, hear more from child witnesses whose information would formerly have been severely limited by the rules of evidence, and better protect child witnesses subjected to the intimidating and often injurious environment of the court. Those are words carefully and not lightly chosen.

In my view, Bill C-15 has succeeded in making the law more efficacious with regard to our ability to charge and prosecute perpetrators with the various sexual acts they commit against children. Accordingly, I think it is fair to say that the law is also broadly more just, because it better enables us to enforce the standards for the behaviour of the more powerful toward the more vulnerable in our society.

It is equally my view, however, that Bill C-15 has largely failed to be more just for the child victims/witnesses whose testimony it extracts in order to achieve a broader justice. Few children who anxiously wait so long to go to court to face known terror—the perpetrator—and unknown terror—everything else about court—and then do their best as witnesses feel a sense of justice. More child victims/witnesses and their parents feel exploited, alienated, and even re-abused.

Most sources of re-abuse in the criminal justice system now lie, I think, in the procedures, practices, and priorities surrounding the law. For this reason, much of the remedy lies here as well. I will cite some findings and observations that support this view, draw some conclusions, and then make some recommendations.

My findings and observations are gathered from several sources: research, the clinical and legal experience of professionals, and the personal experience of child victims/witnesses and their parents.

Most cases take a very long time to get to court. Waits of 16 to 18 months are typical and feel like an eternity of unrelenting anxiety and stress for victimized children and their parents. In our study of children's and parents' reactions to extra-familial sexual abuse, which is currently under way—we're into year three—three months after the disclosure of sexual abuse, only 1 case in 48 had been tried, and at six months only 13 of 33 had been adjudicated.

If you're like me, then you add up rows and columns to see if they match the totals that are reported in documents. You'll see that we're shy of two at six months. That's a result of the net effect of two perpetrators or two accused perpetrators committing suicide between month three and month six, and having charges withdrawn in one or two cases.

[*Translation*]

infractions sexuelles à l'égard des enfants, et deuxièmement, afin d'inclure de nouvelles dispositions concernant la présentation des témoignages pour autoriser les tribunaux à entendre les enfants qui ne pouvaient antérieurement être appelés à témoigner, recueillir des témoignages plus complets auprès des témoins enfants, dont le témoignage était antérieurement très limité par les règles de la preuve, et afin de protéger les témoins enfants contre les manoeuvres d'intimidation et le contexte souvent offensant du tribunal. J'utilise des mots que j'ai choisis après réflexion et certes pas à la légère.

À mon avis, le projet de loi C-15 a réussi à rendre la loi plus efficace, dans le sens qu'elle nous permet de mettre en accusation et de poursuivre les auteurs de divers actes sexuels commis contre les enfants. Par conséquent, je crois qu'il est juste de dire que la loi est de manière générale, plus juste parce qu'elle nous donne de meilleurs moyens de régir le comportement des êtres les plus puissants de la société à l'égard des plus vulnérables.

Parallèlement, j'estime que le projet de loi C-15 ne parvient pas à rétablir la justice pour les enfants victimes ou témoins dont le témoignage est invoqué pour mieux rendre la justice. Parmi les enfants qui attendent dans l'inquiétude le moment d'être appelés à témoigner au tribunal et de faire face au visage connu de la terreur—leur agresseur—ainsi qu'aux visages inconnus—tout le cadre judiciaire—il s'en trouve bien peu qui soient satisfaits de la justice. Les enfants victimes ou témoins, ainsi que leurs parents ont plus souvent tendance à se sentir exploités, aliénés, et même victimes d'une nouvelle agression.

À mon avis ce sont les procédures, les pratiques et les priorités entourant la loi, qui le plus souvent sont à l'origine de cette impression qu'ont les témoins d'être agressés à nouveau par le système judiciaire. C'est d'ailleurs là qu'il faut trouver le remède. Je vais citer certaines observations à l'appui de ces affirmations—tirer des conclusions et présenter des recommandations.

Mes observations proviennent de diverses sources: la recherche, l'expérience clinique et juridique des spécialistes et l'expérience personnelle des enfants victimes ou témoins et de leurs parents.

La plupart du temps, il faut attendre extrêmement longtemps avant que l'affaire soit entendue par le tribunal. Un délai de 16 à 18 mois n'est pas rare, et les victimes et leurs parents ont l'impression de vivre un cauchemar qui ne s'arrêtera jamais. Depuis trois ans, nous étudions les réactions des enfants et des parents à l'exploitation sexuelle hors du milieu familial. Cette étude révèle que trois ans après la dénonciation de l'exploitation sexuelle, seulement un cas sur 48 a fait l'objet d'un jugement et qu'au bout de six mois, seulement 13 cas sur 33 ont été jugés.

Si vous êtes comme moi, vous vous empressez de faire le calcul pour savoir si l'on obtient les mêmes résultats que dans les documents cités. Si vous le faites, vous vous apercevrez que le résultat est un peu inférieur à deux cas en six mois. C'est le résultat direct de deux suicides commis par des agresseurs ou présumés agresseurs entre le troisième et le sixième mois et du retrait des accusations dans un ou deux cas.

[*Texte*]

The psychological measures used in our study revealed very high levels of anticipatory anxiety in parents waiting for court. As court approached, mothers wished that the abuse hadn't been reported. Families postponed or dropped out of the study because they couldn't tolerate any more stress while waiting for court. They said to us so often, "Call us after court".

Parents—not from our study, but generally speaking from our collective experience as professionals—tell professionals that they feel they are in an untenable predicament when they are told by police or Crown attorney, or at least they hear police or Crown attorney saying, that they must not talk with their child about his or her abuse because it could jeopardize the prosecution of the case, and have to live in this state of denied support for their child for so long.

Only one-third of the children in our study who have given evidence in court received some victim/witness preparation. Many of the study families who did receive victim/witness preparation were given it only a day or two before attending court.

• 1640

Parents waiting for their child to go to court tell professionals that they want court preparation for themselves as well as for their children. Parents whose children have been to court regret that they weren't given any preparation and were therefore unable to help their children prepare.

The reactions of the children in our study who went to court were clear: approximately 80% felt very negatively and about 20% felt some positive about their experience at court.

The vast majority of parents in our study whose cases had been adjudicated reported a very poor experience with court. Most of these parents said they would not report another abuse of their child knowing what they know now.

Many parents tell professionals about the demeaning and damaging behaviour of defence counsel toward their children. Many professionals who attend court have observed this for themselves.

Older children in our study often talked about the demeaning behaviour of defence counsel. They felt re-abused. Mothers particularly noted a loss of self-esteem in children belittled by defence counsel.

The parents of many children who attend court tell professionals, "The experience was worse than the sexual abuse". This is not just from the parents in our study; it is a universal comment heard from most parents in most jurisdictions. Many express the view that if it's illegal for someone to abuse a child, then it should be illegal for the system to abuse a child.

A number of single working mothers in the study reported being demeaned by defence counsel as inadequate parents of dysfunctional families. They felt betrayed by Crown attorneys who didn't attempt to rebut such accusations or innuendoes.

[*Traduction*]

Les examens psychologiques que nous avons effectués dans le cadre de notre étude ont révélé que les parents sont extrêmement inquiets à l'idée de se rendre au tribunal. À mesure que la date approche, certaines mères regrettent d'avoir porté plainte. Certaines familles ont demandé à nous rencontrer plus tard ou ont refusé de participer à l'étude, car elles étaient incapables de supporter un stress supplémentaire avant le procès. La plupart de ces gens-là nous disaient de les appeler après le procès.

Les parents, pas ceux qui collaborent à notre étude, mais ceux que nous rencontrons de manière générale dans le cadre de nos activités professionnelles, confient aux spécialistes qu'ils se trouvent dans une situation insoutenable lorsque la police ou le procureur de la Couronne, demande ou conseille d'éviter aux parents de parler avec leur enfant de l'agression, afin de ne pas nuire à la poursuite. Ils doivent priver leur enfant de tout soutien pendant tout ce temps-là.

Seulement un tiers des enfants que nous avons interrogés dans le cadre de notre étude ont obtenu une certaine préparation avant de témoigner au tribunal. Un grand nombre de familles étudiées et qui ont reçu une préparation destinée à la victime ou au témoin n'ont pu en bénéficier qu'un jour ou deux avant de se présenter au tribunal.

Les parents dont l'enfant doit témoigner ont déclaré à nos spécialistes qu'ils souhaitent une préparation pour eux-mêmes et pour leur enfant. Les parents dont les enfants sont allés au tribunal regrettent de n'avoir pas eu de préparation et, par conséquent, de n'avoir pas pu aider eux-mêmes leurs enfants à se préparer.

Les réactions des enfants interrogés qui ont été appelés à témoigner sont claires: environ 80 p. 100 d'entre eux pensent que l'expérience a été très négative et à peu près 20 p. 100 y voient quelque chose de positif.

Presque tous les parents que nous avons interrogés ont très mal vécu l'expérience du procès. La plupart d'entre eux ont affirmé que, si c'était à refaire, ils ne porteraient pas plainte.

Beaucoup de parents dénoncent le comportement avilissant et préjudiciable de l'avocat de la défense à l'égard de leurs enfants. Un grand nombre de spécialistes qui fréquentent les tribunaux ont d'ailleurs pu vérifier ce genre de comportement par eux-mêmes.

Les enfants plus âgés de notre étude ont souvent évoqué l'attitude avilissante de l'avocat de la défense. Ils se sont sentis agressés une seconde fois. Certaines mères ont noté en particulier une perte d'estime de soi chez leurs enfants humiliés par l'avocat de la défense.

Les parents de plusieurs enfants ont déclaré aux spécialistes que l'expérience du tribunal est pire que l'agression sexuelle elle-même. Cette opinion n'est pas uniquement celle des parents de notre étude; c'est une opinion universelle émise par la plupart des parents un peu partout au pays. Pour beaucoup d'entre eux, on ne devrait pas tolérer que le système judiciaire agresse une deuxième fois les enfants.

Certaines mères de familles seules que nous avons interrogées dans le cadre de l'étude rapportent avoir été traitées de mauvaises mères élevant leurs enfants dans un milieu peu recommandable. Elles se sont senties trahies par les procureurs de la Couronne qui n'ont rien fait pour réfuter ces accusations ou sous-entendus.

[*Text*]

The few children in the study who reported some positive experience with the court talked about two things, which are very important to hear: having been "able to do my job", in the child's words, and the helpfulness or support of the judge.

The few parents in the study who reported that court had been a good experience also attributed it to their child being able to do his or her job and the judge being helpful and supportive. Both child and parent see in good experiences in court, or relatively positive experience in court, the same reasons for those good experiences. We surely must work at enhancing that.

Finally, one of the most telling comments of all I have left to the end. Virtually every professional from every part of the system—and I'm not talking about just the justice system, but also mental health professionals—who I have ever asked, both before and after Bill C-15, has told me that they would oppose the laying of charges to protect their own child from the trauma of waiting for and attending court.

The conclusions are fairly straightforward. There are a few major conclusions to be drawn from research and the collective experience of victimized children and parents and the professionals who work throughout the system.

1. The amendments made to Canadian law by the provisions of Bill C-15 have improved our ability to charge and prosecute perpetrators of child sexual abuse.

2. The full potential of the current law for enabling prosecution is probably limited more by the system's disabling of child/victim witnesses than by the law per se.

3. While we can rightfully claim that the law is more just because we have an improved ability to prosecute perpetrators, we cannot claim that young victims and their families experience justice, as they endure further trauma permitted and inflicted by the justice system.

4. Child victims'/witnesses' and parents' trauma has two primary sources, which are themselves akin to abuse and neglect: (1) the highly stressful "eternal" wait to get to court and the damaging experience of giving evidence after getting there for roughly 80% of children and parents and (2) the lack of any effective victim/witness preparation.

5. The damaging experience of giving evidence arises primarily from (1) seeing the perpetrator and (2) being demeaned and disabled by defence counsel as he or she attempts to discredit the child victim/witness.

• 1645

It's important for people such as myself to give you some suggestions, or maybe even to beg for some changes that are doable, to promote an experience of justice as well as the execution of the law. So I offer these recommendations.

[*Translation*]

Les quelques enfants qui ont vécu leur passage au tribunal de manière positive ont signalé deux choses très importantes: selon leurs propres termes, ils sont fiers d'avoir «fait leur travail» et ils ont apprécié la sollicitude et le soutien du juge.

Les quelques parents qui ont bien vécu leur passage au tribunal, attribuent eux aussi le succès de cette expérience à l'aptitude de leur enfant à bien assumer son rôle et à l'aide et à la compréhension dont le juge a fait preuve. Les parents et les enfants considèrent pour les mêmes raisons que l'expérience a été positive ou relativement positive. Nous devons nous efforcer de multiplier les causes d'expérience positive.

J'ai laissé pour la fin un des commentaires les plus éloquents. Pratiquement tous les spécialistes—et je ne parle pas uniquement des spécialistes du système judiciaire, mais également des spécialistes de la santé mentale—à qui j'ai posé la question avant et après l'adoption du projet de loi C-15, m'ont affirmé qu'ils refuseraient de porter plainte afin d'éviter à leur enfant le traumatisme de l'attente et de la participation à un procès.

Mes conclusions sont relativement simples. Il est possible de tirer un certain nombre de conclusions importantes des travaux de recherche et de l'expérience collective des enfants victimes et de leurs parents, ainsi que de celle des intervenants du système.

1. Grâce aux amendements apportés à la loi canadienne par les dispositions du projet de loi C-15, il est désormais plus facile de mettre en accusation et de poursuivre les auteurs de violence sexuelle à l'égard des enfants.

2. La capacité d'intenter des poursuites est probablement limitée plus par le système lui-même que par les dispositions de la loi.

3. Si l'on peut dire que la loi est plus juste du fait qu'elle nous permet de poursuivre plus facilement les agresseurs, on ne peut pas dire que les jeunes victimes et leurs familles ont le sentiment que justice est faite, étant donné qu'elles font l'objet d'un deuxième traumatisme autorisé et infligé par le système judiciaire.

4. Le traumatisme infligé aux enfants victimes et témoins ainsi qu'à leurs parents, a deux causes principales qui découlent elles-mêmes de l'agression et de la négligence: (1) l'attente extrêmement longue et stressante avant la convocation au tribunal et l'expérience préjudiciable du témoignage pour environ 80 p. 100 des enfants et des parents; et (2) l'absence de préparation efficace de l'enfant victime ou témoin.

5. Le fait de venir témoigner devient une expérience négative, principalement (1) à cause de la confrontation avec l'agresseur et (2) à cause de l'attitude avilissante et humiliante de l'avocat de la défense lorsqu'il tente de discréditer l'enfant victime ou témoin.

Il est important que des gens comme moi donnent des suggestions ou même vous implorent d'apporter à la loi des changements réalisables, afin de permettre l'application de la loi et l'exercice de la justice. C'est pourquoi je vous présente les recommandations suivantes:

[*Texte*]

1. In my view—and I'm sure that this will be reflected in some other views you will hear—the single most important change we can make to the justice system dramatically to reduce the ongoing trauma for child victim/witnesses and their parents would be drastically to shorten the waiting time for going to court. There should be an absolute limit on the time between the laying of charges and adjudication.

There are probably two major impediments to achieving this goal: (1) the continual backlog of cases in most jurisdictions and (2) the opportunity such a requirement would afford to defence counsel to get their cases dismissed for running beyond the time limit for adjudication. I don't make that recommendation feeling that it is simple to achieve, but I think it's doable.

2. The second most important change we can make to the justice system both to reduce the ongoing trauma for child victims/witnesses and to enhance prosecution by strengthening their ability to give evidence would be to guarantee every child and parent effective victim/witness preparation.

3. The elements of effective victim/witness preparation programs have been well researched and described. The experience of the London and Toronto Child Victim/Witness Projects should be studied.

In my view, at least three elements are essential to child victim/witness programs: (1) they must include parents; (2) they begin shortly after charges are laid and continue throughout the period of waiting for court; and (3) they clearly teach the child victim/witness what his or her role or job in court is and is not. Experience suggests that victim/witness programs should probably extend beyond the child's appearance as a witness to include a debriefing following adjudication. A colleague of mine has suggested that judges should do the debriefing! I'm not sure that this is possible, but from a clinical standpoint I thought that was worth passing on.

The chief obstacle to guaranteed child victim/witness preparation programs is resources: budgets are very tight and shrinking. Effective and cost-efficient victim/witness programs could be provided by well-trained volunteers and therapists. Failing in having professionally operated programs, these would make a great deal of difference, although they might not be ideal or the very best achievable in a world with unlimited resources.

4. Because one of the two main sources of children's trauma is the behaviour of defence counsel, there must be greater curbs on their often abusive behaviour toward captive child victims/witnesses. Several approaches are probably indicated: (1) tighter control of proceedings by judges, who ought to see as part of their role the protection of vulnerable witnesses; (2) better protection of their witnesses by Crown attorneys; and (3) better self-regulation through the establishment of standards of deportment for defence counsel.

[*Traduction*]

1. Je suis certain que je ne suis pas le seul à penser que le changement le plus important que nous pouvons apporter au système judiciaire pour atténuer le traumatisme permanent que vivent les enfants victimes ou témoins et leurs parents, consisterait à réduire les délais d'attente. Il faudrait absolument imposer une limite au temps qui s'écoule entre le dépôt des accusations et le jugement.

La réalisation de cet objectif se heurte probablement aux deux obstacles suivants: (1) l'accumulation continue des dossiers dans la plupart des tribunaux et (2) l'occasion que cela pourrait donner aux avocats de la défense de demander l'annulation du procès pour dépassement des délais. Je sais pertinemment que cette recommandation n'est pas facile à mettre en oeuvre, mais c'est faisable.

2. Le deuxième changement le plus important que nous pouvons apporter au système judiciaire afin d'atténuer le traumatisme continu que ressentent les enfants victimes ou témoins est de renforcer la poursuite en améliorant leur aptitude à témoigner, consisterait à offrir aux enfants et à leurs parents une préparation efficace en vue du témoignage.

3. Les caractéristiques propres au programme efficace de préparation des victimes et témoins ont fait l'objet de recherches. Il faudrait examiner les résultats des programmes d'aide aux enfants victimes ou témoins mis sur pied à London et Toronto.

À mon avis, ces programmes ont au moins trois caractéristiques essentielles: (1) ils doivent permettre la participation des parents; (2) ils commencent peu de temps après le dépôt des accusations et se poursuivent pendant toute la période qui précède le procès; et (3) ils présentent clairement à l'enfant victime ou témoin le rôle qu'il doit jouer au tribunal. L'expérience tend à indiquer que les programmes d'aide aux victimes ou témoins devraient se poursuivre après le témoignage de l'enfant par une séance de compte rendu après le jugement. Un de mes collègues a même osé suggérer que ce serait au juge de faire ce compte-rendu. Je ne suis pas sûr que cela soit possible, mais, d'un point de vue clinique, je pense que cela valait quand même la peine d'être mentionné.

Le principal obstacle que rencontrent les programmes de préparation des enfants victimes ou témoins se situe au niveau des ressources: les budgets sont très limités et ne cessent de diminuer. Il serait possible d'offrir des programmes efficaces et rentables d'aide aux victimes ou témoins en faisant appel à des thérapeutes et des volontaires ayant suivi une formation appropriée. Ces programmes, qui ne seraient pas aussi parfaits que les programmes dispensés par les spécialistes, donneraient quand même d'excellents résultats, bien qu'on soit encore loin de l'idéal qu'on pourrait viser si les ressources n'étaient pas limitées.

4. Une des deux causes principales du traumatisme subi par les enfants étant attribuable à l'attitude de l'avocat de la défense, il faudrait réglementer de manière plus stricte l'attitude souvent abusive qu'ils ont à l'égard des enfants victimes ou témoins qui sont entre leurs mains. Il y a plusieurs approches possibles: (1) un contrôle plus strict de la procédure par les juges qui devraient considérer que leur rôle est de protéger les témoins vulnérables; (2) une meilleure protection des témoins par les procureurs de la Couronne; et (3) une meilleure auto-réglementation grâce à l'adoption de normes de conduite par les avocats de la défense.

[*Text*]

I will just offer an observation or a comment here that still makes my hair stand on end. From a reliable source, a few years ago I was made aware of essentially a seminar situation for members of the Bar in which a fairly high-profile lawyer taught tactics for discrediting child witnesses on the stand. I don't think I need to say anything more.

The other main source of child victims'/witnesses' trauma is of course the visual confrontation with the accused perpetrator. Bill C-15 has attempted, largely unsuccessfully, to ameliorate the trauma through its provisions for closed-circuit and screened testimony. My understanding is that this is not going well, because these are not often used and when they are used they are often not particularly helpful, with perhaps a few exceptions. So we have to acknowledge that this problem is complex and seems somewhat intractable. If we could solve a number of the others—and I think we can—then this would have less significance, particularly if we did good victim/witness preparation.

5. Despite our emphasis on the importance of training of judges to sensitize them to the plight of child victim/witnesses and to equip them with some knowledge of child development, we may still have underestimated their potential to make a child's participation in court a much more positive experience.

• 1650

It is essential that judges continue to receive such training and that they understand what a difference their conduct of a legal proceeding can make to a child and a parent.

6. Parents of a victimized child should be advised when the (accused) perpetrator will be released from custody. "Accused" obviously would indicate somebody who is charged and temporarily held in custody and then released under some conditions of release or someone who has been convicted and has served some time. Parents of a victimized child have the right to and should be advised when a perpetrator of one form or the other is released following, as I say, the laying of charges or from incarceration at the completion of his sentence.

With this controversy swirling largely in Canada, I want to emphasize that this is not an endorsement of blanket publication of the identity and whereabouts of all released offenders. I am not sure that this is something that I think even protects children, but I do believe the parents of a child who has been victimized should be advised of the perpetrator's release.

In summary, the review of the implementation of Bill C-15 gives us a chance to go beyond its legal accomplishments and ensure justice, which is still denied to most children and families victimized by child sexual abuse.

I hope that these reflections and recommendations and the discussion that we may have from them will prove helpful toward this end.

I will now just draw your attention to a document that I believe was distributed called *Child Sexual Abuse: A Guide for Parents of Children Sexually Abused by Someone from Outside the Family.* With all the paper you must read, I don't

[*Translation*]

Je vais faire ici une digression pour vous raconter une anecdote qui me fait encore dresser les cheveux sur la tête. Il y a quelques années, j'ai appris de source sûre que le barreau offrait à ses membres des ateliers dirigés par un avocat assez réputé sur la manière de discréditer les enfants appelés à témoigner! Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'ajouter quoi que ce soit.

L'autre cause importante du traumatisme subi par l'enfant victime ou témoin est la confrontation avec l'agresseur présumé. Le projet de loi C-15 a tenté, en vain le plus souvent, d'atténuer ce traumatisme en permettant aux enfants de témoigner par télévision en circuit fermé ou derrière un écran. Je crois que cette formule ne fonctionne pas très bien car les tribunaux n'ont pas souvent recours à ces moyens et lorsque c'est le cas, ils ne servent généralement pas à grand chose. Il faut donc reconnaître que le problème est complexe et pratiquement insoluble. On pourrait peut-être atténuer l'importance de ce problème si l'on parvenait à trouver une solution aux autres problèmes, comme je crois d'ailleurs que cela est possible, surtout si l'on offrait une bonne préparation aux enfants victimes ou témoins.

5. Bien que nous ayons mis l'accent sur l'importance d'instruire les juges et de les sensibiliser à l'épreuve que traversent les enfants victimes ou témoins et à leur donner quelques connaissances sur le développement de l'enfant, nous avons peut-être sous-estimé leur aptitude à faire du témoignage de l'enfant une expérience beaucoup plus positive.

Il est essentiel que les juges continuent à vouloir s'instruire et qu'ils prennent conscience de l'incidence que leur façon de diriger la procédure judiciaire peut avoir sur un enfant et un parent.

6. Il faudrait indiquer aux parents d'un enfant victime d'agression à quel moment l'auteur (accusé) du délit sera libéré. «L'accusé» désigne évidemment un individu inculpé et détenu temporairement puis libéré sous certaines conditions ou quelqu'un reconnu coupable et ayant purgé sa peine. Les parents d'un enfant victime d'agression ont le droit de savoir quand l'auteur d'un délit est libéré à la suite du dépôt des accusations ou après avoir purgé une peine d'incarcération.

Étant donné la controverse qui se vit actuellement au Canada, je tiens à souligner que je ne suis pas en faveur de la publication de l'identité et des allées et venues de tous les ci-devant détenus. Je ne suis pas certain qu'une telle mesure puisse contribuer à mieux protéger les enfants, mais en revanche, je pense que les parents d'un enfant victime d'agression devraient être avertis du moment de la libération de l'auteur du délit.

En résumé, l'examen de la mise en oeuvre du projet de loi C-15 nous donne l'occasion d'aller au-delà des amendements apportés à la loi et de faire en sorte que la justice soit rendue, alors qu'elle est encore refusée à la plupart des enfants victimes d'agression sexuelle et à leurs familles.

J'espère que ces réflexions et ces recommandations et que le débat qu'elles susciteront nous permettront de nous rapprocher de cet objectif.

Permettez-moi maintenant d'attirer votre attention sur un document qui vous a été distribué, je crois, et qui s'intitule *Child Sexual Abuse: A Guide for Parents of Children Sexually Abused by Someone from Outside the Family.* Je ne vous

[*Texte*]

suggest for a moment that you should read the whole thing, but pages 36 through 38 give to parents the best advice that I and the many people who helped me write this guide could give parents with regard to going to court. We hope it will have not just Ontario-wide but also Canada-wide circulation. Between pages 36 and 38 you will see what we think we have learned from the experiences of children and parents and what is important for parents to know and to do and to insist or advocate needs to be done.

I will just add parenthetically that this part of the report was probably the toughest part to write, because as a parent and as a professional who talks with so many parents and deals with so many cases I wanted to say to parents, "When charges are laid, you call and ask to speak to a Crown attorney who will be assigned to the case"—knowing full well that no Crown attorney is assigned as charges are laid; in fact, very few cases are adjudicated by 6 months, if at the end of a year or 18 months—"and say to the Crown attorney, 'Look, if it's going to take an eternity for us to get to court, then I would rather not, in the service of larger or broader justice, have my child go through this, because our lives will be in suspended animation and I think my child's potential to be a helpful witness will be diminished if what all of those who have gone before are telling me is to be believed'."

I had a very hard time not writing that in the document, because I believe it's important for children to be able to tell courts what they have experienced so courts can ensure that there is justice and that there is a standard of behaviour that is seen and is enforced with regard to the behaviour of the more powerful against the more vulnerable.

So you will see a compromise between what I wanted to say and what I think is fair to say to children given the interests of the criminal justice system in getting children to court. That was the best I could do with that dilemma.

I would be very pleased to answer your questions and to talk with you about these and other issues. I thank you for your attention.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Ensom. I can assure you that your reflections and recommendations will provide some direction in our deliberations in this situation.

• 1655

I do want to point out to you, although I'm sure you know, that some of your recommendations have to do with federal jurisdiction and some with provincial jurisdiction—

Mr. Ensom: Indeed.

The Chairman: —and some have to do with both. Where we are concerned we will take what you've said into consideration. Now we'll proceed with questioning.

Mr. Wappel: Mr. Ensom, thanks very much for an excellent presentation, well delivered.

I really don't have too much to ask. I'm not known for giving statements so much as asking questions, but I will make a few statements to you today.

[*Traduction*]

demande pas de le lire en entier, car je sais que vous avez bien d'autres choses à faire, mais les pages 36 à 38 donnent aux parents les meilleurs conseils qu'on puisse leur donner avant leur passage au tribunal. Nous espérons que ce guide écrit par moi avec la collaboration de nombreuses autres personnes sera diffusé en Ontario et dans tout le Canada. Si vous lisez les pages 36 à 38, vous connaîtrez les conclusions que nous avons tirées des expériences faites par les enfants et les parents et vous apprendrez ce qu'il importe pour les parents de savoir et de faire et ce sur quoi il faut insister.

Permettez-moi d'ajouter entre parenthèses, que c'est la partie du rapport qui a probablement été la plus difficile à rédiger, puisque, en tant que parent et spécialiste en contact avec de nombreux autres parents et en charge de nombreux cas, j'ai voulu dire aux parents: «lorsque les accusations sont déposées, vous demandez à parler au procureur de la Couronne qui sera chargé de l'affaire». Je sais fort bien qu'aucun procureur de la Couronne n'est désigné dès le moment où les accusations sont déposées. De fait, très peu d'affaires sont jugées dans les six mois, ni même au bout d'un an ou 18 mois. Je recommande donc aux parents d'avertir le procureur de la Couronne que s'ils doivent attendre une éternité avant que le procès ait lieu, qu'ils préfèrent, au nom d'une notion plus vaste de la justice, que leur enfant n'ait pas à subir cette épreuve, car ils seront condamnés à vivre dans une attente permanente, tandis que l'aptitude de leur enfant à fournir un témoignage diminuera de jour en jour, si l'on en croit les personnes qui ont déjà vécu pareille expérience.

J'ai dû me retenir pour ne pas écrire cela dans le document, car je suis convaincu qu'il est important que les enfants puissent raconter leur expérience au tribunal afin que la justice soit rendue et que l'on impose une norme de comportement protégeant les êtres vulnérables contre les excès des membres plus puissants de la société.

Par conséquent, j'ai fait un compromis entre ce que je voulais écrire et ce qu'il me paraissait juste de dire aux enfants, étant donné qu'il est dans l'intérêt du système de justice pénal d'entendre le témoignage des enfants. J'ai fait de mon mieux pour trouver une solution à ce dilemme.

Je suis prêt à répondre à vos questions et à discuter avec vous de certains autres aspects. Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Ensom. Je peux vous assurer que vos réflexions et recommandations nous seront utiles pour l'examen de toutes ces questions.

Je tiens à vous signaler, même si je suis sûr que vous savez déjà que certaines de vos recommandations relèvent de la compétence fédérale et d'autres de la compétence provinciale. . .

M. Ensom: Effectivement.

Le président: . . .et que d'autres relèvent des deux. Pour les questions qui nous préoccupent, nous tiendront compte de ce que vous venez de dire. Passons maintenant aux questions.

M. Wappel: Monsieur Ensom, je vous remercie de cet excellent exposé, très bien présenté.

En fait, je n'ai pas grand chose à vous demander. Je n'ai pas l'habitude de faire des déclarations grandioses et je me contente d'ordinaire de poser des questions, mais je vais vous faire aujourd'hui quelques observations.

[*Text*]

I'm perturbed that the single most important change that you recommend is, in my opinion, not do-able. The contention about there should be an absolute limit on the time between the laying of charges and adjudication has to be followed by the statement: Or what? If a limit is reached and for whatever reason the case has not come to court, I cannot bring myself to say that because a time limit has not been met, an alleged perpetrator should be let go. That, to me, is not in the long-term interests of other children who would then be abused by these people, since the statistics show us that sexual abusers of children are, generally speaking, repeat offenders.

Mr. Ensom: Are persistent.

Mr. Wappel: That's not to belittle your recommendation. You said it was doable, and I find it difficult to conceptualize how it's do-able other than asking that the provinces work together, and perhaps get some money. It's difficult.

The second point I want to make to you is that I am a lawyer. While I didn't do a great deal of criminal law and even less defence work, I would be interested in knowing how many cases you've studied, because what one person perceives... I'll put this another way. What an abused child and the parents of that abused child perceive as abusive behaviour may in fact not be perceived by the judge, the crown attorney and the defence counsel as abusive behaviour. It may very well be simple cross-examination, which is made even more difficult, because we're cross-examining a five-year-old child and not a 50-year-old man.

While I don't wish to come to the defence of lawyers who can defend themselves, I think your findings are not quite identifying the perspectives from which the people are giving their observations. If my daughter were on the stand saying "That man abused me", and if anybody would even dare to question her veracity, I would consider it to be abusive behaviour by a defence lawyer.

This brings me to the third part of what I want to say to you, which is found on page 38 of your Parents Guide. I merely leave this for you to reflect on. In the paragraph beginning "If the perpetrator is found not guilty" the last sentence, which I believe is the crucial one, reads:

This tough standard

—What tough standard? The beyond a reasonable doubt standard.—

of proof is designed to ensure that no innocent person is wrongly convicted of a crime.

Yes, there are guilty people who get off. There's no doubt about that. But you're absolutely right, that this is what our criminal justice system attempts to achieve—to convict the guilty but to make sure that the innocent are not convicted. Yet your advice to parents, if I may say so, assumes in its wording that a guilty person has gotten off, and assumes in its advice to parents that a guilty person has gotten off, by calling the person a "perpetrator". That means the person who did the act,

[*Translation*]

Je m'inquiète du fait que le principal changement que vous recommandez n'est pas faisable à mon avis. L'affirmation selon laquelle il conviendrait de fixer un délai limite à ne pas dépasser entre le moment où les accusations sont déposées et le jugement appelle la remarque suivante: et quoi d'autre encore? S'il fallait que le délai arrive à expiration alors que pour une raison quelconque l'affaire n'est pas encore passée devant les tribunaux, j'ai bien du mal à accepter qu'on puisse laisser filer l'inculpé pour une simple question de délai. Voilà qui n'est pas à mon avis dans l'intérêt à long terme des autres enfants qui pourraient être agressés à leur tour par des individus de ce genre, étant donné que les statistiques nous enseignent que ceux qui se rendent coupables d'agressions sexuelles sur les enfants sont généralement des récidivistes.

M. Ensom: Ce sont des délinquants incorrigibles.

M. Wappel: Je ne dis pas cela pour déprécier votre recommandation. Vous nous avez dit que c'était faisable et je vois difficilement comment sur le plan des principes elle pourrait l'être à moins que l'on demande aux provinces de collaborer entre elles en leur fournissant éventuellement de l'argent. La chose est difficile.

En second lieu, je vous rappelle que je suis juriste. Même si je n'ai pas beaucoup pratiqué le droit pénal, encore moins en tant qu'avocat de la défense. Je voudrais bien savoir combien d'affaires vous avez étudié, parce qu'on se rend compte... Disons cela autrement. Ce qui peut être considéré par un enfant agressé par ses parents comme un comportement abusif, ne le sera peut-être pas par le juge, l'avocat du ministère public, ou l'avocat de la défense. Tout peut très bien se ramener à un simple contre-interrogatoire, ce qui est encore plus délicat, parce qu'on contre-interroge un enfant de cinq ans et non pas un homme de 50 ans.

Je ne veux pas prendre la défense des avocats, qui savent très bien se défendre eux-mêmes, mais j'ai l'impression que vos conclusions ne tiennent pas tout-à-fait compte des circonstances dans lesquelles les gens font leurs observations. Si ma fille était à la barre et déclarait «cet homme m'a agressé sexuellement», et si personne n'osait même contester la véracité de ses dires, je considère qu'il y aurait là un comportement abusif de la part de l'avocat de la défense.

Cela m'amène à la troisième chose que je voulais vous dire, et je vous renvoie à ce sujet à la page 38 de votre guide à l'intention des parents. Je vous laisse y réfléchir. Au paragraphe qui commence par «si l'auteur de l'acte est déclaré non coupable» la dernière phrase, qui à mon avis est fondamentale est la suivante:

Cette exigence très stricte

—quelle exigence très stricte? Celle qui veut que l'on prouve la culpabilité au-delà de tout doute raisonnable...

concernant la preuve vise à s'assurer qu'aucun innocent ne puisse être déclaré coupable d'un crime.

Oui, il y a des coupables qui échappent à la justice. C'est indéniable. Toutefois, vous avez absolument raison, c'est ce que notre justice s'efforce de faire—condamner les coupables, mais s'assurer de ne pas condamner les innocents. Toutefois, dans vos conseils donnés aux parents, si je peux m'exprimer ainsi, vous partez du principe, en formulant les choses comme vous le faites, qu'un coupable a échappé aux mailles du filet, vous partez de l'hypothèse, en donnant vos conseils aux parents,

[*Texte*]

notwithstanding that he or she has done the act, has been found not guilty, and you must agree that's not always the case.

• 1700

We have heard and will hear, presumably, of situations where, for example, older children—I am not talking about younger children—are alleged to take out grudges against teachers by making false accusations.

I would ask you to revisit your terminology in that last paragraph so that if a person is found not guilty, they are innocent. Yes, of course, there are technicalities. People do get off for various reasons, but generally speaking, if the trier of fact finds a person not guilty, they are not guilty.

Having made those comments, could you tell me a little bit about the children's protection program, how it started, and who thought it up?

Mr. Ensom: At our hospital.

Mr. Wappel: You are the coordinator. Tell me when it came into existence, and why it came into existence? How was it that it came into existence? How are you funded?

Mr. Ensom: I would be happy to, but first may I make a couple of your comments about perception? You are suggesting that I change the terminology. I think it is important that members of the committee understand that this is directed to parents, and the benefit is intended for their children.

It is unimaginable that after a child, who has told her dad or her mom, or someone else, who has then told her dad or her mom, that she was sexually abused by somebody from outside the family and they believed her, as you would probably believe your child, and then some combination of Children's Aid and police believed her and took the time and the trouble to work over many, many months, in the case of extra familial parties, certainly the police, and then a review by a crown attorney who felt that there was solid evidence—it is inconceivable that a parent should be expected when a judge, who is a stranger, in a room that is terrifying, makes a decision that she, the child, can't understand because she had the experience, and people have believed the experience that she shared with them of being abused, should attempt to then say to that child that the judge, who wasn't there, or the members of the jury, who weren't there, are to be believed: Forget your experience; all of those people who believed you, your parents, perhaps the Children's Aid investigator, certainly a police officer and then a crown attorney, have all changed their minds—you are a liar. We can't do that to kids.

Therefore this is the best you can do as you do the difficult but important work of preparation for court, by saying say to a child, "There may be an outcome, Heather, that you won't like, and that I won't like, and that the police officer won't like,

[*Traduction*]

qu'un coupable s'en est bien sorti en l'appelant «l'auteur de l'acte». Vous partez ainsi du principe qu'il a bien commis l'acte même s'il a été reconnu non coupable, et il vous faut pourtant bien reconnaître qu'il n'en est pas toujours ainsi.

Vous avez déjà entendu parler et vous entendrez encore parler, j'imagine, de cas d'enfants plus âgés—je ne parle pas des plus jeunes—qui ont voulu s'en prendre à un enseignant en l'accusant à tort.

Je vous demande donc de repenser aux termes que vous employez dans ce dernier paragraphe pour qu'il soit bien entendu que lorsqu'un accusé est déclaré non coupable, il est innocent. Bien sûr, on fait jouer parfois des points de détail. Certains accusés s'en sortent pour différentes raisons, mais de manière générale, si le juge chargé d'apprécier les faits déclare qu'un accusé est non coupable, il est non coupable.

Ces commentaires étant faits, pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet du programme de protection de l'enfance, de la façon dont il a démarré, des gens qui en sont à l'origine?

M. Ensom: C'est dans notre hôpital.

M. Wappell: Vous en êtes le coordonnateur. Quand a-t-il été créé et pour quelle raison? Quelles en sont les origines? D'où vous viennent les crédits?

M. Ensom: Je vais faire de mon mieux pour vous répondre, mais je tiens auparavant à faire certaines observations au sujet de votre façon de voir les choses. Vous me conseillez de changer les termes que j'emploie. Je considère qu'il est important que les membres du comité comprennent bien que tout cela s'adresse aux parents, pour le bien de leurs enfants.

Il est inimaginable que lorsqu'une fillette qui a dit à son père ou à sa mère ou à quelqu'un d'autre qu'elle a été agressée sexuellement par quelqu'un qui n'est pas de la famille et que l'on a cru, comme vous croiriez probablement votre enfant, de même que la responsable des services d'aide à l'enfance et de la police, qui ont pris la peine et le temps de travailler sur le dossier pendant des mois, ce qui est certainement le cas pour la police lorsqu'une personne qui n'est pas de la famille est en cause, lorsque le dossier a ensuite été revu par un avocat du ministère public qui a estimé que les preuves étaient solides—il est inconcevable que l'on puisse demander à un parent lorsqu'un juge, un étranger, dans une salle d'audience impressionnante, rend une décision que la fillette ne peut pas comprendre parce qu'elle a effectivement subi cette expérience, que les gens autour d'elle l'ont cru lorsqu'elle leur a dit qu'elle avait été agressée, d'essayer de dire à cette fillette que c'est le juge, qui n'était pas là lorsque ça c'est passé, ou les membres du jury, qui n'étaient pas là non plus, qui ont raison: oublie ce qui t'est arrivé; tout ceux qui t'avaient cru, éventuellement l'enquêteur du service d'aide à l'enfance, bien évidemment l'agent de police puis l'avocat du ministère public, ont tous changé d'avis—tu mens. On ne peut pas faire ça à des enfants.

Donc, le mieux que l'on puisse faire pour préparer l'enfant à cette épreuve difficile mais importante qu'est le passage devant le tribunal, c'est de lui dire: «il y aura peut-être une conclusion, Heather, que tu ne vas pas aimer, que je ne vais pas

[*Text*]

and the crown attorney won't like. The outcome may be that the man is found not guilty.'' If that happens and if I am her dad talking to her, or somebody doing victim witness, probably an officer or a crown attorney, I will say it is because the way we do things in this country is to make sure that the judge and the jury have to be very, very sure it happened, and if they are not very, very sure it happened, we don't want to risk an innocent person being convicted and sent to jail.

It is part of preparing a child for the sad reality that she may be disappointed and wonder now if everyone else, the people she has known all along, also suddenly believe that she is a liar. We cannot translate the response of the criminal justice system that this person is not guilty, as opposed to innocent—I make a distinction—and then lay that on a child and have her say, ''Well, that's just wonderful. I am really glad that I never had that experience, and I guess you all think I am a liar now.''

That is why this is written in the way it is written, because we have to prepare the child for the possible outcome of a finding of not guilty. If we pretend there is no chance that will happen, we set that child up for even further trauma. In the same way you prepare a child for going to the dentist, you say ''It is going to be painful. You may not like it, but this needs to be done.''

• 1705

Mr. Wappel: I have no dispute with that. If you put what you just said in here instead of what you did say, I would have even less problem.

Mr. Ensom: I will read it again. Thank you.

Mr. Wappel: Now could you tell us a little about the—

Mr. Ensom: If I could just respond to one other thing you said. How broadly shared is this perception of the injury of the long waiting period? I think it is universally felt.

Mr. Wappel: Oh, I agree.

Mr. Ensom: I would just refer you to a document you may have received, or I am sure you will receive, the report by the London Family Court Clinic, called ''Reducing the System-Induced Trauma for Child Sexual Abuse Victims through Court Preparation, Assessment and Follow-up''. Their third recommendation is stated very, very simply, that sexual abuse cases involving child victims must be expedited. The lengthy delays are unbearable for children.

I would just add that they are unbearable for their parents. One of the things that our study is now confirming is that children, not surprisingly, interpret their experiences in life through their parents, particularly, of course, younger children.

The trauma is as much the parent's as it is the child's, and to the degree that the parent is traumatised about an eternal weight and no preparation, the child picks up a lot of the parent's trauma, which gets rolled into the trauma from the

[*Translation*]

aimer et que ni l'agent de police, ni l'avocat du ministère public ne vont aimer. Cette conclusion, ce pourrait être que cet homme soit jugé non coupable.» S'il en avait été ainsi et s'il me faut parler à cet enfant en qualité de père ou en tant que témoin de la victime, et c'est probablement la même chose pour l'agent ou l'avocat du ministère public, je lui dirais que c'est en raison du fonctionnement de la justice de notre pays qui fait que le juge ainsi que le jury doivent être tout à fait sûrs, absolument sûrs que la chose s'est bien passée et que s'ils ne sont pas tout à fait sûrs, absolument sûrs qu'il en était ainsi, ils ne peuvent pas risquer d'envoyer en prison quelqu'un qui est innocent.

Il s'agit par là de préparer la fillette à la triste réalité et à la déception qui peut être la sienne si elle a l'impression que tout le monde, les gens qu'elle a toujours connu, sont soudainement convaincus qu'elle ment. On ne peut pas lui répéter tout bonnement que selon la justice l'accusé n'est pas coupable, ce qui n'est pas la même chose qu'une simple—je fais la distinction—pour que la fillette nous réponde ensuite, «bon, c'est très bien. Je suis bien contente que cela ne m'est jamais arrivé, et j'imagine que maintenant vous me prenez tous pour une menteuse.»

Voilà pourquoi nous avons formulé les choses ainsi, parce qu'il nous faut préparer l'enfant à l'éventualité d'un verdict de non culpabilité. Si nous faisons semblant qu'il y a aucun risque que les choses se passent ainsi, nous faisons courir à l'enfant le risque d'un nouveau traumatisme. Il faut faire comme lorsqu'on prépare un enfant à aller chez le dentiste; on lui dit «ça va faire mal. Tu ne vas peut-être pas aimer ça, mais c'est nécessaire.»

M. Wappel: Je n'ai rien à dire à cela. Si vous aviez fabulé la chose comme vous venez de le faire, je n'y aurais vu aucun inconvénient.

M. Ensom: Je vais revoir cette formulation. Merci.

M. Wappel: Pouvez-vous maintenant nous parler un peu de. . .

M. Ensom: Laissez-moi auparavant vous répondre sur un autre point. Jusqu'à quel point a-t-on l'impression que le délai d'attente est dommageable? Je crois que c'est l'impression de tout le monde.

M. Wappel: Oh, je suis bien d'accord.

M. Ensom: Je ne puis que vous renvoyer à un document que vous avez peut-être reçu, et que je suis sûr que vous recevrez, soit le rapport publié par la Clinique du tribunal de la famille de London intitulé «Reducing the System-Induced Trauma for Child Sexual Abuse Victims through Court Preparation, Assessment and Follow-up». La troisième recommandation de ce rapport précise en termes bien simples qu'il convient d'expédier plus rapidement les affaires d'agressions sexuelles commises sur les enfants. Les longs délais d'attente sont insupportables pour les enfants.

Je dois dire qu'ils le sont aussi pour les parents. L'une des choses que confirme aujourd'hui notre étude, c'est que les enfants, et c'est bien normal, interprètent les expériences qu'ils font dans leur vie à travers les yeux de leurs parents, et c'est plus particulièrement vrai, bien entendu, pour les jeunes enfants.

Le traumatisme est tout autant celui des parents que celui des enfants et, dans la mesure où le parent est traumatisé par un fardeau dont on ne peut pas se débarrasser et sans aucune préparation, l'enfant reprend à son compte une bonne partie du

[*Texte*]

abuse which, by and large, has occurred or we would not have had reasonable and probable grounds to charge, and sufficient reason to believe there is evidence enough to go to work and expect, with good prosecution, that there would be a conviction. I would just say that.

Mr. Wappel: Sure.

Mr. Ensom: The child protection program at Children's Hospital began with the opening of the Children's Hospital. In every children's hospital in Canada, and we don't have that many—I think there are six or seven—there is some program which in a systematic way attempts to do these things:

1. Help professional staff identify children who are neglected and abused who come to the hospital for treatment.

2. Give support and direction to the array of professionals who work in hospitals with regard to reporting and managing.

3. Provide some special support and assessment directly in these cases where, as they so often are, they are grey and we are not sure whether we have a lighter shade of grey that is even reportable in the first place, or a darker shade of grey that should be reported but our staff are inexperienced and not sure how to report.

In a number of our hospitals we attempt to go well beyond simply identifying and reporting and managing cases that are amongst the most troublesome for medical settings, to providing some support for the parents, some support for the child, some support for the provincial child welfare authorities, and some therapy, some effort toward healing.

We do things like write and research, teach and train, and, when we have the opportunity, talk to people who are in a position to make a difference in the system so that people's experiences are different at the other end of the criminal justice system.

Mr. Wappel: Thank you very much for coming and making us aware of that. I am sure it is somewhat of a depressing job hearing about these terrible cases and things like that. I don't want you, for a moment, to think that I don't subscribe to the view that cases should be tried as quickly as possible. Whether it is do-able by this committee or by the federal committee, is another matter.

Mr. Ensom: May I make a suggest?

Mr. Wappel: Sure.

Mr. Ensom: I think it is easy, in a sense, to say fix this or do that. I think there are ways it could be done and, as I acknowledged in my report, to put an absolute limit on it, whether it be three months or six months or nine months, allows your average strategic defence counsel to arrange for a case to be dismissed because it has exceeded its statutory time limit.

[*Traduction*]

traumatisme du parent, qui vient s'ajouter à celui qu'il a subi lors de l'agression, bien réelle dans la plupart des cas, sinon nous n'aurions pas eu des motifs raisonnables et probables de lancer une inculpation ou de bonnes raisons de croire que l'on avait des preuves suffisantes pour entamer des poursuites et, en faisant un bon travail, de s'attendre à une condamnation. C'est tout ce que je voulais dire.

M. Wappel: Je vous comprends.

M. Ensom: Le programme de protection de l'enfance a été lancé lors de l'ouverture de l'Hôpital pour enfants. Dans tous les hôpitaux pour enfants du Canada, et ils ne sont pas si nombreux—je crois qu'il y en a six ou sept—il existe sous une forme ou sous une autre un programme qui s'efforce de manière systématique d'accomplir les objectifs suivants:

1. Aider le personnel spécialisé à reconnaître les enfants qui sont victimes de négligence ou d'abus lorsqu'ils viennent se faire traiter à l'hôpital.

2. Apporter de l'aide et donner des conseils à tout l'éventail de spécialistes qui travaillent dans les hôpitaux lorsqu'il s'agit de rendre compte des cas et de gérer les dossiers.

3. Offrir directement de l'aide spécialisée et procéder à des évaluations lorsque, comme c'est bien souvent le cas, il y a une zone d'ombre et/ou l'on ne sait pas exactement si l'affaire est suffisamment vénielle pour ne pas même devoir être signalée ou si elle est suffisamment grave pour l'être, sans que notre personnel, inexpérimenté, soit bien certain de la façon dont il faut en rendre compte.

Dans un certain nombre de nos hôpitaux, nous sommes loin de nous contenter de déceler, de signaler et de prendre en charge les cas les plus inquiétants qui justifient un traitement médical, et nous nous efforçons d'apporter une certaine aide aux parents, aux enfants, aux services provinciaux d'aide à l'enfance, et de faire dans une certaine mesure de la thérapie, d'essayer d'apporter un réconfort.

Nous nous efforçons de rédiger un document et de faire de la recherche, d'enseigner et de former et, dès que nous en avons la possibilité, de parler aux responsables qui pourraient influer sur le cours des choses au sein du système et faire en sorte que l'expérience vécue par les gens soit différente à l'autre bout du système de justice pénale.

M. Wappel: Merci beaucoup d'être venu et de nous avoir fait prendre conscience de cela. Je suis sûr qu'il doit être assez déprimant d'entendre parler de toutes ces tristes affaires. Je ne veux pas que vous alliez croire un instant que je ne suis pas d'accord avec vous pour dire qu'il faut que ces affaires soient jugées le plus vite possible. Le tout est de savoir si c'est faisable pour notre comité ou pour un comité fédéral.

M. Ensom: Puis-je vous suggérer quelque chose?

M. Wappel: Allez-y.

M. Ensom: Je crois qu'il est facile, dans un certain sens, de dire réglez ceci ou faites cela. Je crois qu'il y a moyen de le faire et, comme je l'ai indiqué dans mon rapport, de fixer une limite à ne pas dépasser, que ce soit trois mois, six mois ou neuf mois, pour permettre à n'importe quel avocat de défense d'arrêter une stratégie pour que l'on refuse d'entendre l'affaire parce que le délai légal est dépassé.

[*Text*]

There are things that can be done. If you look at most child welfare legislation in Canada it now has a preamble, which is a set of principles that guide the court in interpreting the specifics of the law. The Child and Family Services Act of Ontario, which I am most familiar with, says things such as the response of the child welfare authority must be the minimally intrusive necessary to assure the child's safety.

There are other principles which courts then, through legal counsel, are pushed to ensure that the providers are observing.

• 1710

I just wonder, as someone who isn't a lawyer but who rubs shoulders with them and goes to court a lot and hears these things being discussed, if there couldn't be a set of principles somewhere in the code that say that it's incumbent on courts to insist that children who will be witnesses—because it's important for children to provide this information to courts—and their parents, be given the support necessary to help them through the period of time up to court, and to ensure that they are the best possible witnesses for the benefit of the court.

A child who waits 18 months and is disabled through her own and through her parents' anxiety is not a very good witness. She's not nearly as effective a witness as she would be (a) if she'd had good preparation through that time, and (b) it hadn't been like waiting for a dentist appointment for 18 months and living in fear and terror. But that's their experience, by and large.

Mr. Wappel: So in fact defence counsel's best technique would be to prolong the case?

Mr. Ensom: For all kinds of reasons.

Mr. Fee: I hate to say that I found your presentation depressing, but it was realistic, and I guess we appreciate your honesty and the succinctness of the report. I was a little discouraged with the fact that what I read into it is that the changes that were put into Bill C-15 to do with children having to testify, in your opinion weren't as successful as we thought they might have been. Did I hear you correctly on that?

Mr. Ensom: Yes, you did, and I would certainly encourage you to ask this very question of others who will come and who have studied it more systematically. What I can tell you is that the experience I've had with children who have gone to court, and that close colleagues at Children's Hospital in this community have had, reflecting the comments that I hear constantly at professional conferences, is that the arrangements for the visual protection of the child through closed circuit television are simply not in place in most places. That's a resource question, and it's an unfamiliarity question.

[*Translation*]

Il y a bien des choses que l'on peut faire. Prenez la plupart des lois sur la protection de l'enfance au Canada qui comportent désormais un préambule, une déclaration de principe qui sert de guide à la Cour lorsque cette dernière doit interpréter de dispositions précises de la loi. Voici ce qu'on nous dit en substance de la loi sur les services à l'Enfance et à la famille de l'Ontario, celle que je connais le mieux: Le responsable de la protection à l'Enfance doit choisir la mesure la moins pertubatrice possible qui garantisse la protection de l'enfant.

Il y a d'autres principes que les avocats de la défense demandent aux tribunaux d'appliquer pour s'assurer que les responsables observent les règles.

Je me demande, moi qui ne suis pas avocat mais qui fréquente de près cette profession, qui assiste souvent aux audiences des tribunaux et qui entend discuter de toutes ces choses, si l'on ne pourrait pas adopter certains principes dans le code pour imposer aux tribunaux l'obligation de veiller à ce que les enfants qui vont être appelés en tant que témoins—parce qu'il est important que les enfants fournissent ce genre de renseignements aux tribunaux—ainsi que leurs parents, reçoivent un appui qui les aide à traverser la période pendant laquelle ils comparaissent devant le tribunal et faire en sorte qu'ils soient les meilleurs témoins possible, pour le plus grand bien de la justice.

Une fillette qui doit attendre 18 mois, qui doit surmonter son propre handicap et celui qui résulte de l'anxiété de ses parents, ne peut pas faire un très bon témoin. Elle sera le meilleur témoin possible si elle a été bien préparée tout au long de cette période et (b) si on ne l'a pas mise dans la situation de devoir attendre un rendez-vous chez le dentiste pendant 18 mois en vivant terrifiée et apeurée. Pourtant c'est en général ce qui arrive.

M. Wappel: Donc, dans la pratique, la meilleure tactique pour l'avocat de la défense, c'est de faire trainer l'affaire, alors?

M. Ensom: Pour toutes sortes de raison.

M. Fee: Je dois avouer à mon grand regret que je trouve votre exposé décourageant, mais il est réaliste et il nous faut je crois apprécier votre honnêteté et la concision de votre rapport. J'ai été quelque peu découragé par le fait que j'ai pu constater dans ce rapport que les modifications que nous avons apportées avec le projet de loi C—15 au sujet des enfants ayant à témoigner, n'ont pas été aussi profitables qu'on aurait pu l'espérer. Est-ce que j'ai bien interprété votre pensée?

M. Ensom: Oui, effectivement, et je vous invite fortement à poser cette même question aux témoins qui comparaîtront ultérieurement et qui l'auront étudié de manière plus systématique. Je peux vous dire en me fondant sur l'expérience que j'ai vécue auprès des enfants appelés à témoigner devant les tribunaux, en fonction de l'expérience qu'ont vécue d'autres collègues qui me sont proches au sein de l'hôpital pour enfants de notre ville et d'après ce que j'entends dire constamment lors des conférences professionnelles, c'est que les dispositions visant à offrir une protection visuelle à l'enfant grâce à un système de télévision en circuit fermé, ne sont tout simplement pas prises dans la plupart des cas. C'est une question de ressources et de manque de familiarisation.

[*Texte*]

The screening of the child from the perpetrator, and more particularly of the perpetrator from the child's gaze in a court, is something on which I'm hearing very mixed reviews. I'm hearing that in many courts the screen is simply not there and that, where it's used, it's often simply inadequate. It's a good try, but it really doesn't achieve the effect or the result that we hoped it would. The child is right—

Mr. Fee: The idea's right. Is it just the implementation hasn't been done properly?

Mr. Ensom: Yes, and frankly it's hard to conceive of how it could be done effectively while assuring the accused and the accused's counsel the right to hear and to see the child's testimony. As I said, this is complex and intractable.

I think there are so many other problems, many of them equally disturbing for child and parent, that can be dealt with more easily that I wouldn't become hopeless because we haven't been able to solve this one, which is partly a technical problem and partly a fundamental problem because of the right the accused and counsel have to observe directly the testimony of the child.

Mr. Fee: We've been told by others, too, that the provision to use videotaped evidence hasn't been used as much as we thought, or at least it hasn't been admitted into courts. Have you had any experience with that as well?

Mr. Ensom: I haven't had a lot of experience. That's what I'm hearing as well, and I think there are some feelings and also some experiences that in fact by using videotaped evidence the child may then wind up, as you know the child must, adopting that evidence. A child may then, as a result of a lot of details provided the court through the videotaped replay, have to endure an even longer and more specific and problematic cross-examination, because as children are interviewed they say all kinds of things that in a child's mind usually relate to their experience, but in the mind of a defence counsel represent opportunities to discredit the child. Again, with the best of intentions we may have suggested a device which can backfire on the child because in fact it puts the child on the stand for longer, and subjects the child to even more vigorous cross-examination, because the name of the game is to discredit the witness.

Mr. Fee: How many children have gone through your unit in the last year?

Mr. Ensom: If you're asking how many have gone to court I can't give you a precise number, but we think that we see at Children's Hospital possibly the second largest number of abused children seen by any hospital in Canada, the largest number probably being seen by the children's hospital in Winnipeg.

[*Traduction*]

J'entends dire des choses très contradictoires au sujet de l'écran protecteur qui cache l'enfant à la vue de l'auteur du délit, et surtout, qui ne permet pas à l'enfant d'apercevoir l'auteur du délit dans la salle du tribunal. J'entends dire que dans bien des tribunaux l'écran protecteur est tout simplement absent et que, lorsqu'il y en a un, il est bien souvent insuffisant. On s'est efforcé de bien faire les choses, mais les effets ou les résultats ne sont pas du tout à la mesure de nos espoirs. L'enfant est parfaitement. . .

M. Fee: L'idée est bonne. Est-ce que c'est seulement l'application qui laisse à désirer?

M. Ensom: Oui, et il faut avouer qu'il est bien difficile de concevoir un système efficace qui garantirait par ailleurs le droit pour l'accusé et pour son avocat d'entendre et de voir l'enfant qui témoigne. Je le répète, la question est complexe et incontournable.

Je crois qu'il y a bien d'autres problèmes tout aussi gênants pour les enfants comme pour les parents, qui pourraient être réglés plus facilement et qui ne seraient pas insolubles si nous parvenions à régler celui-là, qui est en partie un problème technique et en partie un problème de fond, en raison du droit qu'ont l'accusé et son avocat de pouvoir observer directement le témoignage donné par l'enfant.

M. Fee: D'autres intervenants nous ont dit eux aussi que les témoignages sur bande vidéo n'avaient pas été utilisés aussi fréquemment que nous le pensions, ou du moins qu'ils n'avaient pas été admis devant les tribunaux. Est-ce que vous avez aussi eu connaissance de ce fait?

M. Ensom: Je l'ai expérimenté bien souvent. C'est ce que j'entends dire, moi aussi, et je crois que l'on a parfois l'impression, et qu'il est arrivé aussi parfois, que lorsqu'on fait appel au témoignage sur bande vidéo, l'enfant finisse, comme tous les enfants, par adapter son témoignage. À la suite des nombreux détails fournis au tribunal lorsqu'on repasse la bande vidéo, il se peut que l'enfant doive alors subir un contre-interrogatoire encore plus long, plus précis et plus problématique, parce que lorsqu'ils sont interrogés, les enfants disent toutes sortes de choses qui dans leur esprit sont généralement reliées à leur expérience, mais qui, dans l'esprit de l'avocat de la défense, sont l'occasion de discréditer l'enfant. Là encore, avec les meilleures intentions du monde, nous avons peut-être mis en place un mécanisme qui peut finir par desservir l'enfant parce qu'il l'oblige à témoigner pendant plus longtemps, parce qu'il le soumet à un contre-interrogatoire encore plus vigoureux et parce que le jeu, c'est finalement de discréditer le témoin.

M. Fee: Combien d'enfants sont passés par votre service l'année dernière?

M. Ensom: Si vous me demandez combien d'entre eux sont passés devant les tribunaux, je ne peux pas vous donner un chiffre précis, mais à notre avis, l'hôpital pour enfants arrive en deuxième position parmi tous les hôpitaux pour enfants du Canada pour ce qui est du nombre d'enfants ayant subi des agressions sexuelles qu'il voit passer, le premier étant sans doute l'hôpital pour enfants de Winnipeg.

[*Text*]

• 1715

The first reason is partly because of our geographical catchment area. We serve a large section of Ontario and quite a large area of Quebec. The second reason is that because of the program's reputation many children are brought from some considerable distances to us for further medical examination and assessment.

You tend to lose track of the children's experiences and their parents' experiences down the line because, as I've described, it's such a long line. Very few, at six months, have been to court. At 12 months, one-third of them in our study had been to court where there were charges laid. That left two-thirds yet to go.

I did some private work in a community a long way from here last winter. There were 26 charges laid against a teacher who had been preying on children in the school system for years, two charges for each of 13 children who were going to be eventual witnesses. My partner and I worked with six of those children and their parents. Those children were in grade seven when they disclosed. They're in high school this year.

They began as adolescent girls, very sensitive because of the stage of development they're at. Their development was essentially arrested because this was hanging over their heads. They began high school with the prospect of going to court still hanging before them.

I just want to take every opportunity to emphasize how serious a problem the wait is, and how we collectively have to design some way of ensuring that it's much shorter.

Mr. Fee: We've heard this from other witnesses, and I think I can assure you that every member around this table is sympathetic to that.

Mr. Ensom: Good.

Mr. Fee: We just don't know how to do it. I wish there were a simple way we could ensure that it was done.

The Chairman: Don't leave the witness without hope. We'll find a way, I'm sure.

Mr. Ensom: I'm very encouraged to hear that.

Mr. Fee: Hope springs eternal in the heart of the chairman.

Mr. Ensom: I think it's do-able. I think volunteers, well-trained, can provide those services at minimal cost. I think that a training package could be developed, federally or provincially, for the training of mature adult volunteers, many of whom might be retired professionals. I can think of a number of retired children's aid workers who would love to do this part time, who would work under the supervision of crown attorneys' offices to assure that the children and their parents get some preparation. Some would make a large difference. It would be a high pay-off for a relatively low investment of time and effort, and especially of money which is so precious these days.

Mr. Fee: Thank you for sharing your professional opinion. We appreciate it.

[*Translation*]

Cela s'explique tout d'abord en partie par notre situation géographique. Nous desservons une grande partie de l'Ontario et une assez grande partie du Québec. Ensuite, la réputation du programme fait que de nombreux enfants nous sont amenés de très loin pour que l'on procède à des examens médicaux et à des évaluations.

On a tendance, au bout du compte, à perdre le fil de l'expérience des enfants et de leurs parents parce que le cheminement est très long. Très peu d'entre eux, à six mois, ont été traduits devant un tribunal. À 12 mois, un tiers de ceux qui figurent dans notre étude sont passés devant le tribunal, des accusations étant portées. Cela nous en laisse encore les deux tiers.

J'ai fait un travail personnel l'hiver dernier dans une localité située loin d'ici. Vingt-six chefs d'accusation avaient été portés contre un enseignant qui agressait les enfants au sein du système scolaire depuis des années, deux chefs d'accusation pour chacun des treize enfants qui allaient finalement être appelés à témoigner. Avec mon associé, j'ai travaillé auprès de six de ces enfants et de leurs parents. Ces enfants étaient en 7e année lorsque l'affaire a éclaté. Ils sont cette année à l'école secondaire.

Tout a commencé pendant l'adolescence de ces filles, très sensibles étant donné leur stade de développement. Leur développement s'est pratiquement arrêté à cause de cette affaire qui pesait sur elles. Elles sont entrées à l'école secondaire toujours dans l'attente de passer devant le tribunal.

Je tiens à saisir toutes les occasions pour rappeler toute la gravité du problème que posent les délais d'attente et qu'il faut que la collectivité fasse quelque chose pour qu'ils soient bien plus courts.

M. Fee: D'autres témoins nous l'ont dit eux aussi et je peux vous garantir que tous les députés autour de cette table en sont bien conscients.

M. Ensom: Je m'en félicite.

M. Fee: Simplement, nous ne savons pas ce qu'il faut faire. J'aimerais connaître un moyen simple d'y parvenir.

Le président: N'enlevez pas tout espoir au témoin. Nous trouverons un moyen, j'en suis sûr.

M. Ensom: Je suis très heureux de vous l'entendre dire.

M. Fee: L'espoir habite éternellement le coeur de notre président.

M. Ensom: Je crois que c'est faisable. À mon avis, des bénévoles avec une bonne formation peuvent dispenser ces services à un coût minime. Il s'agirait de mettre au point un programme de formation, au niveau fédéral ou provincial, pour des adultes bénévoles d'âge mûr, dont un bon nombre pourraient être des professionnels à la retraite. Je connais plusieurs retraités ex-travailleurs du Service d'aide à l'enfance qui feraient avec plaisir un tel travail à temps partiel, qui travailleraient sous la supervision du bureau du procureur de la Couronne pour s'assurer que les enfants et leurs parents sont préparés. Dans certains cas, cela ferait toute la différence. Les résultats seraient considérables pour le peu de temps et d'efforts qui y seraient consacrés, et surtout le peu d'argent, ce qui est précieux ces temps-ci.

M. Fee: Merci de nous avoir fait part de votre avis de professionnel. Nous vous en sommes reconnaissants.

[*Texte*]

Mr. Ensom: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Ensom, for your testimony. We'll take it under consideration and see what we can do.

I would now like to call to the table, from the Ontario Provincial Police, Anti-Rackets Branch, Detective Staff Sergeant Robert Matthews, who is with the Pornography and Hate Literature Section. Welcome. You are stationed, I take it, in Toronto?

Detective Staff Sergeant Robert Matthews (Pornography and Hate Literature Section, Anti-Rackets Branch, Ontario Provincial Police): Yes sir, I am.

The Chairman: Do you have a plane to catch back tonight?

Det S/Sgt Matthews: No. I'm here for as long as you want me.

Mr. Fee: Mr. Chairman, I would like to apologize to the witness. I'm supposed to be in two other places and I do have to go.

The Chairman: I know you're a busy man, Mr. Fee, but we'll try to carry the load.

Staff Sergeant, do you have an opening statement you wish to make at this time?

Det S/Sgt Matthews: I'd just like to say again to all the members here, and to you, Mr. Chairman, that I really appreciate the opportunity to be able to come down here to speak to you about what I think is a very important issue. I have found it is an issue of which most Canadians are completely unaware.

I'll first of all say that I have been the head of the pornography and hate literature section. It's commonly known throughout Canada as Project P. It was formed back in 1975 at the request of the Attorney General, who at that time was Mr. Roy McMurtry. Our mandate is to investigate and prosecute those persons or companies responsible for the manufacture or distribution and sale of obscene material in the province of Ontario.

It is a joint forces unit comprised of members of the Metropolitan Toronto Police Force and members of the Ontario Provincial Police, of which latter I am a member. It is also the only pornography unit in Canada.

• 1720

The only other unit comparable to it is found in Los Angeles. It's the administrative vice unit of the Los Angeles Police Department. We've maintained close liaison with them. As a matter of fact, I've travelled to California on a couple of occasions for the purpose of trying to investigate and understand the problems they have in their country.

Although we investigate all forms of pornography and obscenity, our number one priority is child pornography. That's my topic this afternoon. Child pornography, in my opinion, is the most despicable and also the most dangerous form of pornography in Canada, or in any other country for that matter. You cannot have child pornography, in my opinion, without having child abuse.

[*Traduction*]

M. Ensom: Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Ensom, de votre témoignage. Nous en tiendrons compte et nous verrons ce qu'il est possible de faire.

J'appelle maintenant à témoigner le sergent d'état-major enquêteur Robert Matthews, qui appartient à la Section de la pornographie et de la littérature haineuse, Direction de lutte contre le racket, Police provinciale de l'Ontario. Je vous souhaite la bienvenue. Vous êtes posté, si je ne me trompe, à Toronto?

Le sergent d'état-major enquêteur Robert Matthews (Section de la pornographie et de la littérature haineuse, Direction de lutte contre le racket, Police provinciale de l'Ontario): Oui, en effet.

Le président: Est-ce que vous avez un avion à prendre ce soir?

M. Matthews: Non. Je resterai à votre disposition tant que vous aurez besoin de moi.

M. Fee: Monsieur le président, je présente mes excuses au témoin. Je suis censé être en deux endroits en même temps et je dois partir.

Le président: Je sais que vous êtes un homme très occupé, monsieur Fee, mais nous nous efforcerons d'assumer la tâche.

Monsieur Matthews, voulez-vous commencer par faire un exposé?

M. Matthews: Je tiens simplement à redire à tous les députés et à vous-même, monsieur le président, que je vous suis très reconnaissant de m'avoir donné l'occasion de venir ici vous parler d'un sujet que je considère comme étant très important. J'ai pu constater que c'était un sujet dont la plupart des Canadiens n'étaient absolument pas conscients.

Je dois vous dire tout d'abord que j'ai été chef de la Section de la pornographie et de la littérature haineuse. C'est ce que l'on appelle communément au Canada le projet P. Le service a été créé en 1975 à la demande du procureur général qui, à l'époque, était Roy McMurtry. Nous avons pour mandat de faire enquête et de poursuivre les personnes ou les entreprises qui se chargent de fabriquer, de distribuer ou de vendre du matériel obscène dans la province de l'Ontario.

Il s'agit d'un service d'intervention conjointe comprenant des membres des forces de police de la Communauté urbaine de Toronto et des membres de la Police provinciale de l'Ontario, dont je suis membre. C'est par ailleurs le seul service de lutte contre la pornographie au Canada.

Le seul service comparable se trouve à Los Angeles. Il s'agit de la section administrative de lutte contre le vice du service de police de Los Angeles. Nous sommes restés en relation étroite avec elle. Je me suis d'ailleurs rendu à plusieurs reprises en Californie dans le but d'essayer d'étudier et de comprendre les difficultés que l'on retrouve dans ce pays.

Nous faisons enquête sur toutes les formes de pornographie et d'obscénité, mais notre grande priorité concerne la pornographie enfantine. C'est le sujet de mon intervention cet après-midi. La pornographie enfantine est à mon avis la forme de pornographie la plus odieuse et aussi la plus dangereuse qui soit au Canada, comme d'ailleurs dans tous les autres pays. Je considère qu'il ne peut y avoir de pornographie enfantine sans agressions sexuelles des enfants.

[*Text*]

It's one form of pornography that is, I suppose, universally condemned. Why do I say that? Child pornography is used mainly for two purposes. It's used as a tool, often by pedophiles who seduce children into having sex with them. It's used to lower their inhibitions. It's also used to satisfy their own sexual fantasies.

What is child pornography? Child pornography is the permanent record of a child involved in either sexual poses or sex acts. The result is that the child is scarred for life. When such children become adults, they know there is a permanent record of them, perhaps in the form of a video or in a photograph somewhere out there. They have no way of retrieving that. They also know these images they have been involved in and that were produced in the form of, perhaps, a magazine, may be used as tools by a pedophile to seduce other children.

I brought some with me. I think it's important that the members and the committee see the type of material I'm talking about. The first magazine, pamphlet, book or whatever you want to call it, is called *Incest 2*. I suppose it comes from the Netherlands, or offshore in any case. It certainly was not produced here in Canada. In it you'll see, when I pass it around to you, this girl is approximately nine, ten or eleven years of age. She has not quite reached puberty. She is looking at another magazine, which also involves other children involved in sex acts.

The purpose of this, as I have said, is to lower the inhibitions of a child. I believe that children, when they see something in written form in a book or they're spoken to by adults, believe what an adult tells them and believe what they see. To show how heinous the crime is, here's a photograph of a child that's no more than perhaps 18 months to two years of age, with ejaculation all over its body. The book itself contains several pictures of children involved in sex acts, fellatio, etc.

This next book is titled *Nymph Lover*. Again it involves photographs of children. Again a child is in possession of pornography. In this particular case it looks like it's adult pornography. In any case, it's a form of pornography that's being used to seduce the child, to lower the child's inhibitions. I'll let you look through it and see for yourselves. It not only involves sex between an adult male and a child but also between an adult female and a young female.

The Chairman: Where were these purchased?

• 1725

Det S/Sgt Matthews: I can't be certain how they came into our collection. I have quite a collection. This is a very small portion of our child pornography collection I have at the office. Whether they came to us through investigations—

The Chairman: But they are for sale in Ontario?

Det S/Sgt Matthews: No. Most forms of child pornography are not sold for profit. These, no doubt, have probably been purchased offshore and have been smuggled into our country.

[*Translation*]

Voilà une forme de pornographie qui, j'imagine, est universellement condamnée. Qu'est-ce qui me le fait dire? La pornographie enfantine sert principalement deux objectifs. Elle est utilisée comme un outil, souvent par des pédophiles, qui s'en servent pour séduire des enfants et les amener à avoir des relations sexuelles avec eux. Elle sert à affaiblir les inhibitions de ces enfants. Elle sert aussi à satisfaire les propres fantasmes sexuels du séducteur.

Qu'est-ce que la pornographie enfantine? C'est un document permanent où figure un enfant impliqué dans des poses ou dans des actes sexuels. L'enfant est marqué pour la vie. Lorsqu'il devient adulte, il sait qu'il figure quelque part, peut-être sur un enregistrement vidéo ou une photographie. Il n'a aucun moyen de les effacer. Il sait aussi que les images qui le concernent et qui ont été éventuellement reproduites dans une revue peuvent être utilisées par un pédophile pour séduire d'autres enfants.

J'en ai apporté quelques exemplaires. Je crois qu'il est important que les députés voient les choses dont il est question ici. Le premier document, magazine, brochure, revue, appelez-le comme vous le voudrez, s'intitule *Incest 2*. J'imagine qu'il nous vient des Pays-Bas, ou de l'étranger, de toute façon. Il n'a certainement pas été produit ici au Canada. Vous pourrez y voir, lorsque je vais vous le faire circuler, une fille qui a environ 9, 10 ou 11 ans. Elle n'a pas encore atteint la puberté. Elle est en train de lire une autre revue, qui elle aussi dépeint des enfants en train d'avoir des relations sexuelles.

L'objectif, je vous le répète, est d'affaiblir les inhibitions de l'enfant. Je crois que les enfants, lorsqu'ils voient quelque chose qui est écrit dans un livre ou lorsqu'un adulte leur dit quelque chose, croient ce que leur dit cet adulte et croient ce qu'ils voient. Pour vous montrer jusqu'à quel point ce genre de crime est odieux, il y a ici la photographie d'un enfant qui n'a vraisemblablement pas plus de 18 mois ou 2 ans et qui a reçu du sperme sur tout le corps. On retrouve dans le document lui-même plusieurs photographies d'enfants participant à des actes sexuels, des fellations, etc.

La brochure suivante s'intitule *Nymph Lover*. Là encore, il s'agit de photographies d'enfants. Là encore un enfant est en possession de matériel pornographique. Dans ce cas précis, il semble que ce soit de la pornographie mettant en jeu des adultes. Quoi qu'il en soit, c'est une forme de pornographie dont on se sert pour séduire l'enfant, pour affaiblir ces inhibitions. Je vais vous les laisser pour que vous voyiez vous-mêmes ce qu'il en est. Il y a des actes sexuels non seulement entre un homme adulte et un enfant mais aussi entre une femme adulte et une jeune fille.

Le président: Est-ce que ces publications ont été achetées?

M. Matthews: Je ne sais pas exactement comment elles sont arrivées entre nos mains. J'en ai toute une collection. Il ne s'agit là que d'une infime partie de la collection de publications sur la pornographie enfantine dont je dispose au bureau. Qu'elles arrivent entre nos mains à l'occasion des enquêtes. . .

Le président: Mais elles ne sont pas vendues en Ontario?

M. Matthews: Non. La plupart du matériel de pornographie enfantine n'est pas vendue dans le commerce. Ces publications ont certainement été achetées à l'étranger et passées an fraude dans notre pays.

[*Texte*]

This book is a *Lolita* book. It advertises 32 pages of a full-colour special edition, again involving children. This possibly came from Thailand. When you look at the individuals who are involved here, a young girl and an adult. . . Often you'll not see the facial features of the adult who is doing the abusing; you only see those of the children.

This one here is another *Nymph Lover*. When I looked through it this afternoon I noticed that it basically describes a child who decides he is going to make some money and he is going to photograph his sister, so it's an incestual type of relationship. It also goes on to show a father-daughter relationship as well. This will give you some idea of the type of material I'll be talking about.

This next material is really unusual, but it truly shows what a pedophile is all about. It was found in the garbage outside an apartment building in Toronto. We were unable to find the person who left the material there, but no doubt there is a good possibility that children in that apartment building were sexually abused.

What he has done is that he has gone to the trouble of cutting out images from magazines, newspapers, or whatever. He has taken, for example, a male, and the face of a young girl, and cut out a dress to go on the body. Also he has cut out a nude body of perhaps an adult female whose genitalia have been shaved, so it looks like they're a child's so far as he is concerned.

On the other side is a baby. It has been pieced together to make it look like a child. The bottom is no doubt an adult or a young child, but the infant itself is probably not old enough to walk. That's how young she is. And it goes on. I cannot read or speak French, but it appears to be written in French and indicates the ages of these kids he thinks he's abusing.

There are other pictures here showing him trying to commit cunnilingus on a young child, who again is probably no more than two or three years of age. I'll just pass them on for your perusal.

That is very unusual type of material for us to seize. You normally do not see that, but that is consistent with what a true preferential pedolphile, a child molester, would do.

Mr. Wappel: Sergeant, are the things we're seeing now are not illegal to possess at the current time?

Det S/Sgt Matthews: Yes, Mr. Wappel. That's what I am going to get to in a moment. This is why I'm so concerned, because it is not an offence in Canada to possess this type of material. And when I speak to the normal Canadian public at a presentation, or have appeared on radio programs, the audience are absolutely horrified when they find out that we do not have a law in place to prohibit possession of this form of obscenity.

This brings me to another publication, NAMBLA, which I'm sure you've heard about. It has recently been mentioned in the media. NAMBLA stands for North American Man-Boy Love Association. Its whole purpose is to advocate adult males having sex with young children. In their publication they describe to their Canadian readership how they can bypass Canada Customs. It says:

[*Traduction*]

Ce livre s'intitule *Lolita*. Il fait la publicité sur 32 pages d'une édition spéciale en couleur où l'on retrouve encore une fois des enfants. Il nous vient probablement de Thaïlande. Si vous considérez les personnes qui y sont représentées, une jeune fille et un adulte. . . Souvent, on ne voit pas les traits du visage de l'adulte qui est l'agresseur; on ne voit que ceux de l'enfant.

Cette brochure s'intitulait aussi *Nymph Lover*. En la consultant cet après-midi, j'ai pu constater que l'on y représente pour l'essentiel un enfant qui décide de gagner de l'argent en photographiant sa soeur, ce qui fait qu'il s'agit en quelque sorte d'une relation incestueuse. On y dépeint aussi des relations entre le père et sa fille. Cela vous donnera une idée du genre de matériel dont je parle.

Le document qui suit est assez inhabituel, mais il vous montre bien ce qu'est un pédophile. Nous l'avons découvert dans une poubelle à l'extérieur d'un immeuble résidentiel de Toronto. Nous n'avons pas pu découvrir la personne qui l'avait laissé là, mais il est certainement fort probable que des enfants, dans cet immeuble, ont été sexuellement agressés.

L'individu en question a pris la peine de découper des images dans des revues, des journaux, etc. Il a pris, par exemple, un homme, et le visage d'une jeune fille, et a découpé une robe pour la mettre sur le corps. Il a aussi découpé le corps nu de ce qui pourrait être une femme adulte dont les parties génitales ont été rasées, de sorte qu'il a l'impression d'avoir affaire à une enfant.

De l'autre côté, il y a un bébé. Les morceaux ont été rassemblés de manière à donner l'impression qu'il s'agit d'un enfant. Le bas est certainement celui d'un adulte ou d'un jeune enfant, mais la petite fille n'a probablement même pas l'âge de marcher. On pourrait dire un bébé. Et ça continue. Je ne parle pas français et je ne lis pas, mais il semble que ce soit écrit en français et que l'individu ait mentionné l'âge des enfants qu'il s'imaginait en train d'agresser.

Il y a ici d'autres images qui représentent l'homme en train d'essayer de s'adonner au cunnilingus sur une jeune enfant, qui là encore n'a probablement pas plus de deux ou trois ans. Je vous fais circuler ce document pour que vous en preniez connaissance.

C'est une saisie qui est pour nous tout à fait inhabituel. On ne voit pas généralement ce genre de document, mais il est conforme aux réactions d'un véritable pédophile, d'un agresseur d'enfants.

M. Wappel: La possession du genre de documents que nous voyons actuellement n'est-elle pas légale?

M. Matthews: Si, monsieur Wappel. J'y viendrai dans un moment. C'est pourquoi la chose me préoccupe tellement, parce que celui qui possède ce genre de document ne commet pas une infraction au Canada. Lorsque je fais un exposé devant le grand public, où lorsque je participe à des émissions de radio, l'auditoire est tout à fait horrifié lorsqu'il apprend qu'il n'y a pas de loi pour interdire la possession de ce genre d'obscénités.

J'en viens maintenant à une autre publication, NAMBLA, dont vous avez certainement entendu parler. Elle a récemment été évoquée dans les médias. NAMBLA est l'acronyme de North American Man-Boy Love Association. Le but de cette association est de promouvoir les relations sexuelles entre des hommes adultes et de jeunes enfants. Dans sa publication, elle indique à ses lecteurs canadiens comment éviter les douanes canadiennes. On nous dit:

[*Text*]

In the meantime, NAMBLA is taking steps to reduce the likelihood of seizures and to protect our Canadian readers by altering the return address on envelopes we send into Canada.

• 1730

It says other conceivable solutions would be to send the bulletin to Canadian members on computer disc, send the text only, copies of the bulletin in business-size envelopes, the volume of which forces Customs to ignore them, have the bulletin photocopied and mailed within Canada, or fax the bulletin to the Canadian subscribers. It adds that "suggestions and responses from our Canadian readers are welcome".

This publication of NAMBLA, which is the June 1991 edition—I have more current ones but I'm just using this as an example—has inside it an article in which a 12-year-old boy is being interviewed. He and his adult male lover are being interviewed regarding their relationship. it's quite evident from the interview that there is a sexual relationship between the child, and this relationship started when the child was only nine years of age.

It's been said that one of the mottoes of NAMBLA is "Sex before eight, or it's too late".

I find it unbelievable that this type of magazine that advocates the seduction of children and sex between adults and children is permitted entry into this country. Therefore I'm calling for new child pornography legislation which will make it an offence to possess child pornography, and also make it an offence to import or to attempt to import child pornography into Canada.

You may ask why are such laws necessary? If we have a law on possession of child pornography, it will allow the police to seize material that is currently being used by pedophiles to seduce children, and it will also remove the permanent record of children who have previously been sexually exploited.

If importing or attempting to import is made an offence, it will assist. It will not only make it an offence to import or attempt to import child pornography, but it will also allow police officers to conduct investigations with the assistance of Canada Customs of persons whom police suspect of importing child pornography into Canada.

When you go back over approximately seven years in Canada, our Customs on average prohibit entry of approximately 322 pieces of child pornography and incest material each year. Therefore in my opinion it's extremely important that importation be made an offence, and if it is not, the police will again have their hands tied.

The reason it's important that the importation be made an offence is so that when a publication which you're looking at there, such as *Incest 2*, reaches our border, we will be able to work with Canada Customs and follow that document, that magazine, to the intended recipient.

[*Translation*]

Dans l'intervalle, NAMBLA a pris des mesures pour réduire les risques de saisie et pour protéger ses lecteurs canadiens en modifiant l'adresse de retour sur les enveloppes que nous envoyons au Canada.

L'association propose d'autres solutions éventuelles, comme de faire parvenir son bulletin aux membres canadiens sur disquettes d'ordinateur, ou d'expédier le texte seulement, ou des copies du bulletin dans des enveloppes format affaires, trop volumineuses pour que les douaniers puissent s'en occuper. Elle propose, en outre, de faire photocopier le bulletin et de le poster à l'intérieur du Canada ou de transmettre le bulletin par télécopieur aux abonnés canadiens. Elle ajoute que «les suggestions et réponses de nos lecteurs canadiens sont les bienvenues».

Dans le numéro de juin 1991 de la publication de NAMBLA—j'en ai des plus récents, mais j'utilise celui-ci comme exemple—on peut lire une entrevue d'un garçon de 12 ans et de son amant, un homme adulte, dans laquelle ils parlent de leur relation. D'après le texte de l'entrevue, il est très clair qu'il y a une relation sexuelle entre l'enfant et l'adulte, et cette relation a commencé quand l'enfant n'avait que neuf ans.

On rapporte que l'un des mots d'ordre de NAMBLA est «des rapports sexuels avant huit ans ou c'est trop tard».

Je trouve incroyable qu'on accepte de laisser entrer dans notre pays ce genre de publication qui prône la séduction des enfants et les rapports sexuels entre les adultes et les enfants. Je demande donc l'introduction d'une nouvelle loi sur la pornographie où figurent des enfants, en vertu de laquelle quiconque aurait en sa possession de la pornographie où figurent des enfants commettrait une infraction et quiconque tenterait d'importer ou importerait de la pornographie où figurent des enfants au Canada se rendrait aussi coupable d'une infraction.

Vous vous demandez peut-être pourquoi une telle loi est nécessaire? Si nous avions une loi interdisant d'avoir en sa possession de la pornographie où figurent des enfants, cela permettrait à la police de saisir des publications qu'utilisent à l'heure actuelle les pédophiles pour séduire les enfants et cela permettrait aussi d'éliminer de la circulation ce qui constitue un registre permanent d'enfants qui ont été exploités sexuellement par le passé.

Ce serait aussi utile d'interdire l'importation de telles publications ou le fait de tenter de les importer. En plus de criminaliser l'importation de pornographie où figurent les enfants ou toute tentative d'importer cette pornographie, une telle loi permettrait aux policiers de faire enquête, avec l'aide des douaniers canadiens, sur les individus que la police soupçonne d'importer de la pornographie enfantine au Canada.

Au cours des sept dernières années environ, les douanes canadiennes ont en moyenne refusé de laisser entrer dans notre pays approximativement 322 envois de pornographie enfantine et de documents portant sur l'inceste. Il est donc, à mon avis, extrêmement important de criminaliser ces importations car si on ne le fait pas, la police continuera d'avoir les mains liées.

Il est important de criminaliser l'importation pour que nous puissions travailler avec les douanes canadiennes pour trouver le destinataire quand une revue comme celle que vous avez devant vous, *Incest 2*, arrive à nos frontières.

[*Texte*]

When it gets to the intended recipient, and if we have possession laws, we will then be able to execute a search warrant on the residence or the location that the document is going to, and I am certain that in most cases we will find many other pieces of child pornography, because the only people who are interested in child pornography are pedophiles.

Most healthy adults wouldn't look twice at a magazine like that. They'd be revolted by what it contains. That would be our foot in the door to investigate other children who are being abused in the community. That's what we need. We just need that hand.

I also believe the penalties must be severe in order to reflect the seriousness of the crime. They might also act as a deterrent.

In the United States of America possession of child pornography is treated as a very serious offence. Anyone found in possession of child pornography may be fined, and sentenced up to five years, for mere possession.

• 1735

I've brought with me a copy of the U.S. code, and copies can be circulated to the members, to give you another example of how they treat pornography so seriously over there. If you're caught selling, producing, distributing or receiving child pornography, it says you:

> . . .shall be fined under this title or imprisoned not more than ten years, or both.

But if the person has a prior conviction, in other words if this is a second conviction for selling child pornography, he:

> shall be fined under this title and imprisoned for not less than five years nor more than fifteen years.

I can tell you, from speaking to my colleagues in Los Angeles and to other American colleagues in the FBI and U.S. Customs, that child pornography over there is treated very seriously, and it's extremely difficult to find because those who traffic in it are aware of the consequences of being caught.

We recently were involved in one investigation where, unfortunately, there was nothing we could do about it. We identified an individual through another investigation and this individual indicated that he had child pornography for sale. Through our investigation and one thing and another we were finally able to get hold of him on the telephone in an undercover capacity, and during this confrontation that we had with him he admitted to us that he did have possession of child pornography, that he was willing to deal with us, but he was only willing to trade it, because he knew that if he sold it, it was an offence.

His idea of beating the law and getting around it was to trade it, and that's exactly what he did. He would not sell to us. Therefore, although we knew he was in possession of it, we simply had to terminate the investigation.

[*Traduction*]

Si la loi interdit d'avoir en sa possession une telle publication, quand le destinataire recevra sa revue, nous pourrons obtenir un mandat pour effectuer une fouille de sa résidence ou des lieux où le document a été expédié et je suis certain que dans la plupart des cas, nous trouverons beaucoup d'autres publications du même genre, car les seules personnes qui s'intéressent à la pédopornographie sont les pédophiles.

La plupart des adultes normaux ne prêteraient pas attention à une revue comme celle-là. Ils seraient dégoûtés par son contenu. Cela nous donnerait aussi un point de départ pour tenter d'identifier d'autres enfants qui sont victimes d'agression sexuelle dans la communauté. Mais nous avons besoin de cette loi pour ouvrir une brèche.

Je pense aussi que les sanctions imposées devraient être sévères, afin de marquer la gravité du crime. De telles sanctions pourraient aussi avoir un effet dissuasif.

Aux États-Unis, le fait de posséder de la pornographie enfantine est une infraction très sérieuse, et quiconque s'en rend coupable est possible d'une amende et d'une peine maximale de cinq ans de prison, pour simple possession.

Pour illustrer qu'on considère la vente, la production, la distribution ou la réception de pornographie enfantine comme une infraction très sérieuse aux États-Unis, j'ai apporté avec moi des copies du code américain que je peux distribuer aux députés. Je vous cite les sanctions prévues par le code pour ces crimes:

> Vous êtes passible d'une amende en vertu de cette loi, et d'une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans, ou les deux.

Mais si vous avez été condamné antérieurement, en d'autres termes, si c'est la deuxième fois que vous êtes condamné pour avoir vendu de la pornographie enfantine, voici ce qui est prévu par le code:

> En vertu de cette loi, un tel individu sera passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement ne pouvant être inférieure à 5 ans et ne pouvant dépasser 15 ans.

À la lumière des conversations que j'ai eues avec mes collègues de Los Angeles et avec d'autres collègues américains qui travaillent pour le FBI et les douanes américaines, je peux vous dire que le fait d'avoir en sa possession de la pornographie enfantine est considéré comme une infraction très grave, et cette pornographie est extrêmement difficile à trouver, car ceux qui en font le trafic connaissent les conséquences qu'ils devront subir s'ils se font prendre.

Récemment, nous avons participé à une enquête où nous n'avons rien pu faire, malheureusement. Au cours d'une autre enquête, nous avons identifié un individu qui a indiqué qu'il avait de la pornographie enfantine à vendre. Pendant notre enquête, un agent secret a finalement pu rejoindre cet individu et il a admis qu'il avait en sa possession de la pornographie enfantine et qu'il était disposé à prendre des arrangements avec nous. Toutefois, bien qu'il fut disposé à échanger cette pornographie contre autre chose, il refusait de la vendre, car il savait que c'était une infraction.

Il avait trouvé ce moyen de contourner la loi, et c'est exactement ce qu'il faisait: il troquait cette pornographie contre autre chose. Il refusait de nous la vendre. Ainsi, bien que nous savions qu'il avait cette pornographie en sa possession, nous n'avons rien pu faire et avons dû mettre un terme à notre enquête.

[*Text*]

There are currently, as you're probably aware, two private members' bills before the House of Commons. One is Bill C-388, which was introduced by Mr. Reimer on the December 9, 1992. I have it before me, It deals in part with child pornography, but also deals with other forms of pornography. There is a second bill, Bill C-396, which was introduced on February 3, 1993, by Mr. Chris Axworthy. It deals specifically with child pornography. I've read through it and I basically support it, with a few minor changes. All I can say is that I certainly hope they get some attention and that the government considers their content.

Dealing with child pornography, I can't help but mention that it's most important that new legislation, if new legislation is forthcoming, should include computers.

Child pornography can in a flash, within the time it takes me to snap my fingers, be imported from any country in the world into this country and it bypasses Canada Customs. They just simply don't have any opportunity to look at it. Therefore the definition must be wise enough to include computer trafficking in child pornography, or being in possession of it on your computer.

Finally, I'm asking that the federal Minister of Justice quickly introduce and pass anti child pornography legislation as soon as possible. From the point of view of police officers, and speaking personally, we can't wait any longer. We have to be able to protect our Canadian society and our children from this form of obscenity.

Thank you.

The Chairman: Thank you very much. I'm sure that you are preaching to the converted here. Speaking on their behalf, I am sure every member of this committee wants to see that happen.

We know the degrading aspects of pornography, especially child pornography. For instance, where I live in Mississauga, the Peel Regional Police recently investigated a terrible murder. When they went to the suspect's home it was full of pornography. He had perpetrated on his victim things he had seen in pornographic material.

• 1740

It has to be stopped. I concur with you entirely. I will support either one of those bills, or both, and I know my colleagues on this committee will also. The problem is that they are not likely to come before the House.

Det S/Sgt Matthews: Yes.

The Chairman: It is not within the purview, as far as I am concerned, of this committee in this bill to take this on. Am I right or am I wrong?

[*Translation*]

Comme vous le savez probablement, la Chambre des communes est à l'heure actuelle saisie de deux projets de loi d'initiative parlementaire. L'un d'entre eux est le projet de loi C-388, qui a été déposé en Chambre par M. Reimer le 9 décembre 1992. Je l'ai devant moi. Il traite en partie de la pornographie enfantine, mais traite aussi d'autres formes de pornographie. Un deuxième projet de loi a été déposé en Chambre le 3 février 1993 par M. Chris Axworthy, le projet de loi C-396, et ce projet de loi porte sur la pornographie enfantine exclusivement. Je l'ai parcouru et je l'appuie, dans l'ensemble, exception faite de quelques petites modifications mineures. J'espère que ces projets de loi sauront attirer l'attention de la Chambre et que le gouvernement réfléchira sérieusement à ce qu'ils contiennent.

À propos de pornographie enfantine, je m'en voudrais de ne pas dire que dans toute nouvelle loi, s'il devait y en avoir une, il faudrait inclure les ordinateurs.

Dans le temps de le dire, dans le temps qu'il me faut pour claquer des doigts, on peut importer de la pornographie enfantine de n'importe quel pays du monde au Canada, sans passer par la douane. Les douaniers canadiens n'ont tout simplement pas l'occasion de l'examiner. Il faut donc que de fins rédacteurs veillent à inclure dans la définition le trafic informatisé de la pornographie enfantine, ou le fait d'en avoir en mémoire dans son ordinateur.

Finalement, je demande que le ministre fédéral de la Justice introduise et adopte une loi contre la pornographie enfantine le plus rapidement possible. Au nom des agents de police, et en mon nom propre, je veux vous dire que nous ne pouvons plus attendre. Il faut nous donner les moyens de protéger notre société canadienne et nos enfants contre ce genre d'obscénité.

Merci.

Le président: Merci beaucoup. Je suis sûr qu'ici, vous prêchez des convertis. Je peux vous dire, au nom de tous les membres du comité, que nous nous rallions derrière vous.

Nous connaissons les aspects dégradants de la pornographie, surtout de la pornographie enfantine. Dans la région où j'habite, par exemple, à Mississauga, la force policière régionale de Peel a récemment fait enquête sur un meurtre terrible. Quand ils ont fouillé la résidence du suspect, ils ont constaté qu'il y avait de la pornographie partout. Le criminel avait perpétré sur ses victimes des actes qu'il avait vus dans ces documents pornographiques.

Il faut y mettre fin. Je suis entièrement d'accord avec vous. J'appuierai, pour ma part, l'un ou l'autre de ces projets de loi, ou les deux, et je sais que mes collègues membres de ce comité en feront autant. Le problème, c'est qu'il est improbable que la Chambre en soit saisie.

M. Matthews: Oui.

Le président: Corrigez-moi si j'ai tort, mais il me semble que ce sujet n'est pas traité dans le projet de loi que nous avons mandat d'étudier, n'est-ce pas?

[*Texte*]

Mr. Wappel: Mr. Chairman, you will recall that in our justice committee report we indicated that we felt this issue that had initially been raised by Detective Wolff was something that merited further study, and that we would put it off until our hearings on this particular piece of legislation. The implication was that in fact we would make some comment with respect to child pornography after we had heard from the witnesses on Bill C-15.

I think it is fair to say that my interpretation was that we would in fact be dealing with the issue of child pornography, and specifically NAMBLA, during these hearings, and that we would hopefully come up with some recommendation. What we are doing is looking at sex crime legislation protecting children and how it can be bettered. As part of that I submit we should consider banning child pornography. This is for argument or discussion later, but I think our witness has said that there is a correlation between the possession of this material and sex acts against children because it is only pedophiles who would be interested in this kind of material.

Mr. Chairman, I wish to make two comments because there is a legal thing matter that I want to ask the sergeant about, but first, the sergeant didn't tell you that we've gained some notoriety in NAMBLA, because in the very article he quoted that stated how NAMBLA is attempting to circumvent the Canadian Customs, our committee is mentioned.

The Chairman: Did they spell my name right?

Mr. Wappel: They didn't spell your name right, but they spelled my name right. They specifically mentioned our investigations in Vancouver. The implication was that it is a witch hunt and stuff like that, which brings me to the problem.

You said that the United States, sergeant, has very severe laws—

Det S/Sgt Matthews: Yes.

Mr. Wappel: —against child pornography. Yet, if I'm not mistaken, there is no law in the United States that prevents the publication of this booklet because it is not what would be normally described as child pornography, and it is protected under the freedom of speech section of the United States Constitution.

We don't have the same system of government here, so while you can be sentenced to ten years in jail, or whatever the heck it may be in the United States, these are freely available to be produced and sold. In fact they have a price tag on some of them somewhere, I think. I'm not sure.

In any event, Detective Wolff told us in Vancouver that we should be considering banning the possession of material which advocates the sexual exploitation of children.

Det S/Sgt Matthews: I couldn't agree with you more.

Mr. Wappel: So you agree with that.

Det S/Sgt Matthews: Absolutely.

Mr. Wappel: That would obviously cover NAMBLA, which advocates the sexual exploitation of children.

[*Traduction*]

M. Wappel: Monsieur le président, vous vous souviendrez que dans le rapport du Comité de la justice, nous avons exprimé l'avis que ce sujet, qui avait au départ été soulevé par l'inspecteur Wolff, méritait d'être approfondi et nous avions convenu de le mettre de côté, jusqu'à la tenue des audiences portant sur ce projet de loi. Nous laissions entendre dans ce rapport que nous allions, de fait, faire quelques observations sur la pornographie enfantine après avoir entendu les témoins dans le cadre de nos audiences sur le projet de loi C-15.

J'avais cru comprendre que nous allions traiter du problème de la pornographie enfantine et de l'association NAMBLA, notamment, dans ces audiences, et que nous espérions convenir d'une recommandation. Nous examinons les lois sur les infractions d'ordre sexuel qui protègent les enfants pour voir comment elles peuvent être améliorées. Pour ce faire, nous devrions, entre autres, selon moi, envisager d'interdire la pornographie enfantine. Nous pourrons en parler plus tard, mais je pense que notre témoin a dit qu'il y avait un rapport entre le fait d'avoir en sa possession ce genre de documents et les agressions sexuelles contre les enfants, puisque ce genre de publications n'intéressent que les pédophiles.

Monsieur le président, j'ai deux questions d'ordre juridique à poser à M. Matthews, mais permettez-moi d'ajouter quelque chose à ce qu'il a dit. Il a omis de vous dire que la NAMBLA nous fait une certaine publicité, car dans l'article qu'il a cité, qui explique comment l'association NAMBLA tente de contourner la douane canadienne, on mentionne notre comité.

Le président: Ont-ils bien épelé mon nom?

M. Wappel: Non, monsieur le président, mais ils ont bien épelé le mien. Ils ont mentionné nos enquêtes à Vancouver, notamment. Ils laissaient entendre qu'il s'agissait d'une chasse aux sorcières, entre autres, ce qui m'amène au problème que je veux soulever.

Vous avez dit qu'aux Etats-Unis, monsieur Matthews, les lois qui font opposition à la pornographie enfantine. . .

M. Matthews: Oui.

M. Wappel: . . .étaient très sévères. Pourtant, si je ne m'abuse, il n'y a aucune loi américaine qui empêche la publication de cette brochure, car son contenu n'est pas visé par la définition qu'on donne normalement à la pornographie enfantine et elle est protégée en vertu de l'article sur la liberté de parole de la Constitution des Etats-Unis.

Nous n'avons pas le même système ici; bien qu'on puisse vous condamner à 10 ans de prison pour certaines infractions, ou quelque chose comme cela, aux Etats-Unis, on peut produire et vendre ces brochues librement. Je pense même que le prix y figure quelque part. Je n'en suis pas certain, toutefois.

Quoi qu'il en soit, l'inspecteur Wolff nous a dit à Vancouver que nous devrions envisager d'interdire d'avoir en sa possession des documents qui prônent l'exploitation sexuelle des enfants.

M. Matthews: Je suis entièrement d'accord avec vous.

M. Wappel: Vous êtes d'accord avec cela?

M. Matthews: Absolument.

M. Wappel: La NAMBLA serait manifestement visée, comme cette association prône l'exploitation sexuelle des enfants.

[*Text*]

Det S/Sgt Matthews: True. The problem in Canada is that it is extremely difficult to get a conviction on the written text. I suppose it's the same in the United States. You will not see an explicit photograph in NAMBLA involving a child and an adult in sex acts, and in most cases they are not explicit in their description of the sex acts between adults and children. Therefore, I can tell you right now that we would have great, great difficulty getting a conviction through the courts based on the written text.

When it's in pictorial form, when you see the material that I've passed around, we'd have no difficulties. As a matter of fact, the guy couldn't wait to plead guilty. The material that you have seen is material that is produced commercially. I would submit that the greatest majority of child pornography in this country is produced right here, and it's produced by pedophiles who are seducing children and keeping the material as a collection.

• 1745

Pedophiles are not in the business to make money from their collection. They want to keep their collection, and from what my understanding is, the older the pedophile, probably the bigger the collection. The more affluent he is, the bigger and the better his collection will be. They will do everything they can to protect it. They will not get rid of it or destroy it. If they thought the police were looking at them, they'd probably go and hide it someplace. They won't destroy it, or it's highly unlikely they would, from my understanding of how pedophiles operate.

Again this brings us back to Bill C-15, child abuse. It gives us the opportunity to get in to investigate children who are being abused in your neighbourhood when you suspect it. If you follow one of these magazines, the importation of which has been attempted, and you follow it into a guy's house, if when you get in there it is the only magazine that he has, the possibilities are we wouldn't even lay a charge. But if you get in there and you find that here's a pedophile who has been seducing other children in the neighbourhood, or wherever he has been living through his years, no doubt we'll probably find photographs of these assaults.

Now you're into a child sexual assault, and that gives us the opportunity to seize this material, because we couldn't seize it in the past, and we still can't. We can at least seize it and initiate an investigation into those children—who they are, how old they were at the time the photographs were taken, and start a child sexual abuse investigation. I have been told it is not unusual for a preferential pedophile during his lifetime to abuse upwards of 200 children. That, I believe, is a very, very dangerous person to have in our communities, and when you tie the hands of the police in investigating these people, we're not doing our Canadian society any favours at all.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Staff Sergeant Matthews, I thought it would be useful for our staff to see if we could just quickly run through some of the questions they had prepared in the event that in this particular study and report we can pursue it further, either directly or in tandem with it.

[*Translation*]

M. Matthews: C'est exact. La difficulté au Canada, c'est qu'il est très difficile d'obtenir une condamnation en soumettant le seul texte écrit au tribunal. Je suppose que la situation est la même aux Etats-Unis. Dans la publication de la NAMBLA, vous ne verrez jamais de photographie d'actes sexuels entre un enfant et un adulte, et dans la plupart des cas, ils ne décrivent pas ces actes de façon explicite dans le texte non plus. Conséquemment, je peux vous dire d'ores et déjà que nous aurions beaucoup de mal à obtenir une condamnation en soumettant le texte seulement aux tribunaux.

Quand il y a des photos, comme celles dans les documents que j'ai fait circuler, nous ne rencontrons aucune difficulté. De fait, en l'occurence, l'accusé a plaidé coupable sans tergiverser. Les documents que vous avez vus sont de production commerciale. Selon moi, la majorité de la pornographie enfantine qu'on trouve dans notre pays est produite ici, par des pédophiles qui séduisent les enfants et collectionnent de tels documents.

L'objectif des pédophiles n'est pas de faire de l'argent avec leur collection. Ils veulent la garder et, d'après ce que j'en sais, plus le pédophile est vieux, plus il compte de photos dans sa collection. Les plus riches ont les collections les plus variées, qui comptent le plus grand nombre de pièces. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour les protéger. Ils ne s'en débarrassent pas; ils ne les détruisent pas. S'ils soupçonnent que la police les surveille, ils ont tendance à aller la cacher quelque part. Même sous surveillance, d'après ce que je sais des pédophiles et de leurs agissements, il est fort improbable qu'ils détruisent leur collection.

Cela nous ramène au projet de loi C-15 et à l'exploitation sexuelle des enfants. Ce projet de loi nous donne les outils nécessaires pour faire enquête si vous soupçonnez qu'on exploite des enfants dans vos communautés. Si, quand nous nous rendons chez le destinataire d'une de ces revues importées, nous constatons qu'il n'a pas d'autres revues chez lui, il est possible que nous ne portions même pas d'accusation. Mais, s'il s'agit d'un pédophile qui a pratiqué des agressions sexuelles sur d'autres enfants de son voisinage, ou d'ailleurs, s'il a vécu à d'autres endroits au fil des ans, nous trouverons sans doute des photos de ces agressions chez lui.

En présence de ces preuves d'agressions sexuelles pratiquées sur des enfants, nous pouvons saisir ces documents, chose que nous ne pouvions faire dans le passé et ne pouvons toujours pas faire aujourd'hui. Nous pouvons au moins saisir ces documents et faire enquête pour essayer d'identifier ces enfants—qui sont-ils? Quel âge avaient-ils au moment où les photos ont été prises? Cela nous permet d'ouvrir une enquête sur les agressions sexuelles perpétrées sur ces enfants. Selon ce qu'on m'a dit, il est courant qu'un pédophile agresse plus de 200 enfants pendant sa vie. Il est très, très dangereux d'avoir de telles personnes dans nos communautés, et si vous liez les mains de la police en l'empêchant de faire enquête sur ces gens-là, ce n'est manifestement pas dans l'intérêt de la société canadienne.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Monsieur Matthews, je pense que ce serait utile pour notre personnel si nous vous posions assez rapidement certaines des questions qu'ils ont préparées au cas où nous ayons l'occasion d'approfondir le sujet dans le cadre de ces audiences, pour que nous ayons une vision globale des choses.

[*Texte*]

First regarding the definition of child pornography, is it your view that all child pornography is obscene, using the Canadian Criminal Code definitions, or do you have another definition or set of criteria that you use in your work?

Det S/Sgt Matthews: When you're looking at pornography, you have actually to see the photograph itself. You'll have people call you on the telephone and describe it to you, but until you actually see it you really can't give an opinion.

Child pornography, in my opinion, if there's new legislation, should be any picture or photograph, or whatever, of anyone under the age of 18 years of age.

It will difficult to determine the age of a child between the years of 15 and 17 years. You probably won't know the age of such a child until you identify the child, and the child says at the time I had these pictures taken I was 16, or I was 17. You would have to go to a pediatrician, who is experienced in the development of children, to determine basically how old the child is. In some cases there is no doubt. It doesn't make any difference whether the child is seven or nine, it's clearly a child who hasn't reached puberty yet.

Mr. Lee: So what you're focusing on is that you have a child defined by some age group.

Det S/Sgt Matthews: Yes.

Mr. Lee: And you have a depiction of the child in a sexual act.

Det S/Sgt Matthews: Yes, or in a sexual. . . I don't think anyone is trying to make people afraid to take a picture of their children walking down the beach without a bathing suit on, a little two or three-year-old carrying a sand pail or something like that.

Mr. Lee: Yes. I don't think nudity is the issue.

Det S/Sgt Matthews: Nudity is not the issue. It's the sexual connotation, and what we will see, although they're not involved in a sex act—

Mr. Lee: Now we're getting subjective. So your definition would include a depiction of a child in a sexual act, or something not involving a sexual act.

Det S/Sgt Matthews: Other than nudity, other than straight nudity. For example, a little girl—

Mr. Lee: So you don't have something now that you work with?

Det S/Sgt Matthews: No, because it's not an offence to possess it.

Mr. Lee: I realize there is no Canadian law on it now, but since you used the term "child pornography" I wanted to set the parameters.

• 1750

Det S/Sgt Matthews: Anytime we find anyone selling or making or have actually taken the photographs, if the picture suggests anything other than a natural pose, or a natural photograph of a child, the courts will accept that as being child pornography, without any doubt.

[*Traduction*]

Premièrement, quant à la définition de la pornographie enfantine, êtes-vous d'avis que toute pornographie enfantine est obscène, selon les définitions du Code criminel canadien, ou utilisez-vous une autre définition ou une série de critères dans votre travail?

M. Matthews: Quand il s'agit de pornographie, il faut vraiment voir les photos en cause. Il arrive que des gens vous appellent et tentent de vous décrire les photos au téléphone, mais, vous ne pouvez vraiment donner d'opinion avant d'avoir vu les photos en question.

Selon moi, la définition de la pornographie enfantine qui serait contenue dans une nouvelle loi, s'il devait y en avoir une, devrait viser les photos de jeunes de moins de 18 ans.

Il sera difficile de déterminer l'âge des enfants entre 15 et 17 ans. Vous ne connaîtrez sans doute pas l'âge des jeunes dans ce groupe d'âges avant d'avoir identifié les enfants; c'est l'enfant qui pourra vous dire s'il avait 16 ou 17 ans au moment où les photos ont été prises. Il faudrait s'adresser à un pédiatre, expert en matière du développement des enfants, pour déterminer l'âge de ces enfants. Dans certains cas, il n'y a pas de doute possible. Peu importe que l'enfant ait sept ans ou neuf ans, il est facile de déterminer qu'il n'a pas atteint l'âge de la puberté.

M. Lee: C'est donc, selon vous, le groupe d'âge qui devrait être le critère principal contenu dans la définition de la pornographie enfantine.

M. Matthews: Oui.

M. Lee: Et il doit s'agir d'une photo ou d'une image de relations sexuelles avec un enfant.

M. Matthews: Oui, ou. . . Nous n'essayons pas d'effrayer les gens, au point où ils auront peur de prendre des photos de leurs enfants sans maillot de bain sur la plage, des photos de petits, de deux ou trois ans qui se promènent avec un seau, ou quelque chose comme cela.

M. Lee: Oui. Je ne pense pas que ce soit la nudité qui fasse problème.

M. Matthews: Non, le problème est ailleurs. C'est la connotation sexuelle que comporte l'image, et qu'on peut voir, bien qu'il ne s'agisse pas nécessairement de rapports sexuels. . .

M. Lee: Nous entrons maintenant dans la subjectivité. Donc, votre définition inclurait toute image de rapports sexuels avec un enfant, ou d'activités à caractère sexuel.

M. Matthews: À l'exclusion de la simple nudité. Par exemple, si on voit une petite fille. . .

M. Lee: Vous n'avez donc pas de définition à l'heure actuelle, que vous utilisez dans votre travail?

M. Matthews: Non, puisque la loi n'interdit pas la possession de ce genre de documents.

M. Lee: Je comprends qu'il n'y a pas de loi canadienne qui porte là-dessus à l'heure actuelle, mais comme vous avez utilisé l'expression «pornographie enfantine», je voulais en fixer les paramètres.

M. Matthews: Les personnes que nous identifions qui ont en leur possession, prennent ou vendent des photos d'enfants autres que des photos normales d'enfants seront incontestablement déclarés coupables d'avoir pris, possédé ou vendu de la pornographie enfantine par les tribunaux.

[*Text*]

Mr. Lee: You have indicated a link or links between child pornography and child sexual abuse. I think you have made some reference to that.

Det S/Sgt Matthews: Yes.

Mr. Lee: Do you want to elaborate further on that linkage?

Det S/Sgt Matthews: When you have a photograph of a child who is involved in a sex act, you obviously have child sexual abuse. You can't separate them. It goes without saying. What you are doing is actually photographing the abuse itself. And if the guy keeps possession of it, there is the link.

Mr. Lee: I was thinking more of child pornography as a—this may not be the right technical term—catalyst in spawning more child sexual abuse, whether it is used to lower the inhibitions of a targeted child or whether it is used to teach the child or introduce the child. I was thinking of those linkages beyond the initial depiction.

Det S/Sgt Matthews: I would have to say that is where child pornography is different from almost any other form of pornography. In my opinion, with child pornography there is a direct link with sexual abuse. The only person who is interested in child pornography is a pedophile. A true pedophile is only interested in having sex acts with children. Not all pedophiles are child sex abusers.

The Chairman: Could you give me that again? "Not all pedophiles are. . ."

Det S/Sgt Matthews: Not all pedophiles actually go on to abuse children. But those who do, for example, a preferential pedophile, someone who prefers to have sex with children, may seduce several children. Not all child molesters are pedophiles. For example, an indiscriminate individual child molester who will have sex with an adult female, depending on the situation may have sex in a homosexual situation just because there is no one else available, or he may have sex with children. Because a child is vulnerable he can overpower the child, and then he will just take advantage of the situation. But he is not a pedophile.

Mr. Lee: For our purposes here, do you think there is any need to make a distinction between incest, an adult with a related child, and the general body of child sexual abuse? Is there any need for your purposes as a police officer, or our purposes as legislators, to make a distinction?

Det S/Sgt Matthews: I really think that child pornography should have its own separate identity. Incest, if it involves a child, would fall under that category. However, if it is an incestual relationship between two adults, then it may qualify as being obscene but it wouldn't fall under child pornography legislation, or at least in my opinion I don't think it should.

Mr. Lee: Here I am asking you to make a guess because there may not have been many studies on it, but what proportion of what I would call pornography—that covers a lot of territory these days—would be constituted of child pornography?

[*Translation*]

M. Lee: Vous avez indiqué qu'il existait un lien, ou des liens, entre la pornographie enfantine et l'exploitation sexuelle des enfants. Je pense que vous y avez fait allusion.

M. Matthews: Oui.

M. Lee: Pourriez-vous nous en dire plus long sur ce lien?

M. Matthews: Toute photographie de relations sexuelles avec un enfant signifie qu'il y a eu exploitation sexuelle de cet enfant. Autrement, il n'y aurait pas de photo. C'est une photo du crime. Et si le pornographe garde cette photo, voilà le lien que vous cherchez.

M. Lee: Je pensais plutôt au fait que la pornographie enfantine peut être un—peut-être n'est-ce pas le bon terme—catalyseur, en ce sens qu'elle peut provoquer d'autres cas d'exploitation sexuelle des enfants, qu'on l'utilise pour dissiper les inhibitions de l'enfant ciblé, ou pour lui apprendre ce qu'on attend de lui, ou pour l'exposer à certaines pratiques. C'est à ce genre de lien que je pensais, plutôt qu'à la photo initiale.

M. Matthews: Je dois vous répondre qu'à mon avis, c'est là que la pornographie enfantine diffère de presque toutes les autres formes de pornographie. Selon moi, il y a un lien direct entre la pornographie enfantine et l'exploitation sexuelle des enfants. Les pédophiles sont les seuls à s'intéresser à la pornographie enfantine. Un vrai pédophile ne veut avoir de rapports sexuels qu'avec des enfants. Toutefois, tous les pédophiles ne sont pas coupables d'exploitation sexuelle des enfants.

Le président: Pourriez-vous répéter ce que vous venez de dire? «Toutefois, tous les pédophiles ne sont pas. . .»

M. Matthews: Tous les pédophiles ne passent pas à l'acte. Mais chez les vrais pédophiles ceux qui préfèrent les rapports sexuels avec les enfants, ceux qui sont actifs pourront agresser plusieurs enfants. Tous ceux qui molestent les enfants ne sont pas des pédophiles. Certains individus pourront aussi agresser des femmes adultes, ou pourront, selon les circonstances, avoir des rapports sexuels homosexuels, simplement parce qu'il n'y a personne d'autre de disponible, ou ils pourront avoir des rapports sexuels avec des enfants. Parce que l'enfant est vulnérable et parce qu'il peut le maîtriser physiquement, ce genre d'individu va exploiter la situation. Mais il n'est pas pédophile pour autant.

M. Lee: Aux fins de notre discussion ici, pensez-vous qu'il soit nécessaire de distinguer l'inceste, les rapports sexuels avec un enfant apparenté, de l'exploitation sexuelle d'enfants en général? Aux fins de votre travail en tant que policier, ou de notre travail en tant que législateurs, une telle distinction est-elle nécessaire?

M. Matthews: Je pense qu'il faudrait créer une catégorie distincte pour la pornographie enfantine en tant que telle. Si un adulte pratique l'inceste avec un enfant, l'inceste s'inscrirait alors dans cette catégorie. Toutefois, s'il s'agit d'une relation incestueuse entre deux adultes, elle peut être considérée obscène en vertu de la loi, mais elle ne serait pas visée par la loi sur la pornographie enfantine, ou, du moins, ne devrait pas l'être, à mon avis.

M. Lee: Je vais vous demander de deviner quelque chose, car il y a peut-être eu peu d'études à ce sujet; selon vous, quelle proportion de ce que l'on appelerait la pornographie—c'est un champ très vaste de nos jours—représente la pornographie enfantine?

[*Texte*]

Det S/Sgt Matthews: I don't think you could give an exact figure. I would say it would be very low. Child pornography in North America, especially commercial child pornography, is not a viable business.

Mr. Lee: That is thanks purely to the existence of United States law.

Det S/Sgt Matthews: Yes. I have been told my my colleagues in Los Angeles that prior to them having child pornography legislation it was sold openly for commercial and financial gain. Once the legislation came in, it was out. You are bound to go to jail in the United States if you are caught selling child pornography.

For example, I have a few cases here before me. We charged a chap with making obscene material. He took photographs of his little brother. He was a big brother. He finally pleaded guilty and was convicted of sexual abuse, but he only received a $1,000 fine and one year's probation. Had he been caught in the United States I'm sure he would have served hard time. So there's very little deterrent.

• 1755

We have another individual at the moment in the Toronto area who is in a very high position of trust in the community, and who, back in 1991, attempted to import videos. In 1991 he tried to import three videos and a magazine. One video was stopped by Customs. The title of it was *You Are Not Alone*. It involved 10-or 12-year-old children, males, showering and embracing each other, and a magazine which I don't have with me here. The video was advertised in the NAMBLA publication.

Those two articles were detained at the border and he was not allowed to have them. However, back in January—I I guess it was of this year—he again attempted to import child pornography. Again it was stopped at the border. He simply just didn't receive it. But the problem is that this gentleman lives right beside a public school. There may very well be child sexual abuse going on, but what can we do about it? And he's in a very high position of trust.

Mr. Lee: I have one last question.

Det S/Sgt Matthews: I'd just like to make one quick point here, if you don't mind.

Mr. Lee: Sure.

Det S/Sgt Matthews: We had another case. I brought these along with me. This is all child pornography. We executed a search warrant in the city of Toronto, I believe in about August or so of last year. When we went into this guy's residence in his bedroom he had a stack of videotapes, in excess of 100. I charged him with selling and making obscene material we'd bought from him. The first thing he said to us was: Oh, in this pile I've got child pornography; it was not for sale—I've never sold it, nor would I sell child pornography. He knew that he no doubt wouldn't have a leg to stand on when it came trial time, so what he was telling us was that this material was his own private collection and not for sale. We seized it anyway. I was

[*Traduction*]

M. Matthews: Je ne saurais vous donner un chiffre exact. Je dirais que la pornographie enfantine représente une faible proportion de la pornographie en général. En Amérique du Nord, la pornographie enfantine, surtout la pornographie enfantine commerciale, n'est pas rentable.

M. Lee: Ce fait n'est dû qu'à l'existence de cette loi américaine.

M. Matthews: Oui. Mes collègues de Los Angeles m'ont dit qu'avant l'adoption de cette loi sur la pornographie enfantine, elle était vendue ouvertement, à des fins commerciales, pour faire des bénéfices. Mais les choses ont changé quand la loi a été adoptée. Aux États-Unis, il est certain que vous irez en prison si vous êtes arrêté pour vente de pornographie enfantine.

Prenez ces quelques exemples que j'ai ici, devant moi. Ce type a été accusé de produire des documents obscènes. Il a pris des photos de son petit frère, il appartenait à la société des Grands frères. Finalement, il a plaidé coupable et il a été trouvé coupable d'exploitation sexuelle. Néanmoins, on ne lui a imposé qu'une amende de 1 000$ et il a été mis sous probation pendant un an. Aux États-Unis, je suis sûr qu'il aurait fait de la prison. Nos sanctions n'ont donc que très peu d'effet dissuasif.

Il y a aussi à l'heure actuelle, à Toronto, le cas d'une personne très éminente dans sa communauté, qui occupe une position de confiance et qui, en 1991, a essayé d'importer des vidéo. En 1991, il a tenté d'importer trois bandes vidéo et une revue. L'une de ces bandes vidéo a été saisie par les douaniers. Elle était intitulée *You Are Not Alone* (Vous n'êtes pas seul). On y voyait des garçons de 10 ou 12 ans qui s'étreignaient dans la douche. Il y avait aussi une revue, que je n'ai pas avec moi. La bande vidéo était annoncée dans la publication de la NAMBLA.

Ces deux objets ont été retenus à la frontière et on n'a pas permis à l'individu en question d'en prendre possession. Toutefois, en janvier—de cette année, je crois—il a encore essayé d'importer de la pornographie enfantine. Une fois de plus, on l'a interceptée à la frontière. Le destinataire ne l'a tout simplement pas reçue. Le problème, c'est que la maison de cet homme se trouve juste à côté d'une école publique. Peut-être des enfants sont-ils exploités sexuellement, mais que pouvons-nous y faire? Et il occupe un poste de confiance à un échelon supérieur de la communauté.

M. Lee: J'ai une dernière question.

M. Matthews: Pourrais-je faire une brève observation, avec votre permission?

M. Lee: Certainement.

M. Matthews: Nous avons eu un autre cas. Cette fois-ci, j'ai les objets en cause avec moi. Tout cela, c'est de la pornographie enfantine. Nous avons effectué une fouille dans la ville de Toronto, au mois d'août l'an dernier, à peu près. Nous sommes entrés dans la résidence de cet homme, et dans sa chambre à coucher nous avons trouvé une pile de plus de 100 bandes vidéo. J'ai porté contre lui des accusations de vente et de fabrication de documents obscènes que nous avions achetés de lui. Voici la première chose qu'il nous a dite: Oh, cette pile-ci c'est de la pornographie enfantine; elle n'était pas à vendre—je ne l'ai jamais vendue, et je ne vendrais jamais de la pornographie enfantine. Il savait sans doute qu'il ne pourrait

[*Text*]

afraid that we were going to have to give this stuff back to him. It was only through plea bargaining that we were able to keep it.

Nothing would make me more upset than to have to give back many, many hours of child pornography to that individual simply because we don't have the laws for possession.

Mr. Wappel: Excuse me. Sergeant, to the best of your knowledge, was that commercial stuff that he had there, or did he make it himself using children here in Canada?

Det S/Sgt Matthews: Some of this may have been made in Canada. Some of it's amateur. Some of it's made from overseas. These guys will go to almost any length to increase their collection.

I'm telling you he was extremely upset to think that we took this from him. He was going to do whatever it took to get it back. His lawyer was on our case about we had no right to take this material.

Mr. Wappel: His lawyer was right.

Det S/Sgt Matthews: His lawyer was absolutely right. We didn't really have the evidence to support. . .although he was selling pornography and he was selling videos. This is all lumped in that group. As far as I'm concerned, I'll wait to be told by the courts that he has to get it back.

The Chairman: Yes, but you see that's like saying if you make a drug buy, and the guy says well, we got you for cocaine, and because you had some crack here. . . I wasn't selling crack, he says, that was for my own use—so can you give me a break? You know if you seize drugs, you seize drugs, you seize them all.

Pornography is pornography no matter if it's adult or children. You have every right to keep those.

Det S/Sgt Matthews: Unfortunately, that's not the case, because there are no possession laws. When you're dealing with drugs—

The Chairman: But he was selling.

Det S/Sgt Matthews: He was only selling a certain type.

The Chairman: How do you know?

Det S/Sgt Matthews: His advertising.

The Chairman: Because he said so?

Det S/Sgt Matthews: No. He had advertisements already printed up that we got that included all the titles and stuff that he was selling. It certainly did not include this. Therefore the only thing that we could prove come court time would be that he was selling this form of pornography. I know his lawyer is going to stand up and say "My client would certainly not stoop so low as to sell this type of material".

[*Translation*]

pas se défendre au moment de son procès et il essayait donc de nous dire que ces bandes vidéo faisaient partie de sa propre collection privée et n'étaient pas à vendre. Nous les avons saisies quand même. Je craignais que nous ayons à les lui rendre. Ce n'est qu'en ayant recours à la négociation de plaidoyer que nous avons pu les garder.

Rien ne me bouleverserait autant que d'avoir à redonner des heures et des heures de pornographie enfantine filmées à un tel individu, simplement parce que nous n'avons pas les lois qui en interdisent la possession.

M. Wappel: Excusez-moi. Inspecteur, que vous sachiez, que ces bandes vidéo étaient-elles d'origine commerciale, ou les a-t-il tournées lui-même avec des enfants ici au Canada?

M. Matthews: Certaines d'entre elles ont peut-être été tournées au Canada. Certaines sont de niveau amateur. Certaines ont été tournées à l'étranger. Ces individus font presque n'importe quoi pour ajouter des pièces à leur collection.

Il était très vexé que nous lui ayions retiré sa collection. Il était disposé à faire tout ce qu'il fallait pour la ravoir. Son avocat n'arrêtait pas de nous répéter que nous n'avions pas le droit de lui prendre ses bandes.

M. Wappel: Son avocat avait raison.

M. Matthews: Tout à fait. Nous n'avions pas vraiment de preuve à l'appui. . . Bien qu'il vendait de la pornographie, et qu'il vendait des bandes vidéo. Tout cela est regroupé dans la même catégorie. En ce qui me concerne, j'attendrai que les tribunaux me disent qu'il faut les lui rendre.

Le président: Oui, mais c'est comme si vous achetiez de la drogue, et que vous disiez au trafiquant, eh bien, nous allons pouvoir t'accuser de vendre de la cocaïne, et parce que tu avais aussi du crack ici. . . Et lui de répondre: je ne vendais pas du crack, c'était pour ma consommation personnelle, alors vous pouvez laisser tomber. Mais, vous savez que si vous saisissez des stupéfiants, vous les saisissez tous.

La pornographie reste de la pornographie, que ce soient des adultes ou des enfants qui y figurent. Quand vous avez gardé ces bandes, vous étiez dans votre droit.

M. Matthews: Malheureusement, ce n'est pas le cas, parce qu'il n'y a pas de lois qui en interdisent la possession. Alors que pour les stupéfiants. . .

Le président: Mais, il vendait de la pornographie.

M. Matthews: Oui, mais il n'en vendait qu'un certain type.

Le président: Comment le savez-vous?

M. Matthews: Par la publicité qu'il faisait.

Le président: C'est lui qui l'a dit?

M. Matthews: Non. Il avait fait publier des annonces faisant état des titres et du type de bandes vidéo qu'il vendait. Il n'y était pas du tout question de pornographie enfantine. Donc, devant le tribunal, tout ce que nous pouvions prouver, c'est qu'il vendait cette autre forme de pornographie. Je sais que son avocat va prétendre que son client «ne s'abaisserait certainement pas à vendre ce type de films».

[*Texte*]

• 1800

I can tell you I'm almost certain that we would never be able to hold onto this. We'd have to give it back to him. I just bring that up to give you an example of what type of stuff is out there and that our hands are really tied.

Mr. Lee: I have one last question and it's technical. Is it an offence to invite a child to participate in any representation of explicit sexual conduct?

Det S/Sgt Matthews: For the purposes to photograph a child doing that?

Mr. Lee: Yes.

Det S/Sgt Matthews: That would be—

Mr. Lee: I asked the question.

Det S/Sgt Matthews: I really can't say. I'd have to look at the... You've got a child, you're trying to seduce a child to come in to photograph.

Mr. Lee: That's hypothetically a 13-year-old male or female, an invitation to—

Det S/Sgt Matthews: I would say no.

Mr. Lee: —participate, but not for a commercial purpose.

Det S/Sgt Matthews: I can't see where you'd lay a charge. I'm not that familiar with all the sex offences under the Criminal Code. I deal specifically with pornography. It may fall under the touching or sexual exploitation of a child, but as far as a pornographic offence is concerned, no it wouldn't.

The Chairman: I want to thank you very, very much for coming here. I know how upset you are, and I hope you realize how upset we are. We will attempt to do what we can to make things easier for you.

Det S/Sgt Matthews: Thank you very much, sir.

The Chairman: The committee stands adjourned.

[*Traduction*]

Je suis presque certain que nous n'arriverons jamais à garder ces bandes. Nous allons devoir les lui rendre. Je voulais simplement vous parler de ce cas pour vous donner un exemple du type de bandes qui sont en circulation et pour souligner le fait que nous avons vraiment les mains liées.

M. Lee: J'ai une dernière question, d'ordre technique. Est-ce un fait délictueux? que d'inviter un enfant à participer à toute action sexuelle explicite qui serait reproduite sur support matériel?

M. Matthews: Afin de photographier l'enfant qui participe à ces activités?

M. Lee: Oui.

M. Matthews: Cela serait...

M. Lee: C'est moi qui ait posé la question.

M. Matthews: Je ne saurais vous répondre. Il faudrait que je vérifie... Il y a un enfant que vous essayez de séduire afin de prendre des photos.

M. Lee: Prenons le cas hypothétique d'un enfant de 13 ans, male ou femelle, qu'on invite à...

M. Matthews: Je dirais que non.

M. Lee: ...participer, mais sans motif commercial.

M. Matthews: Je ne vois pas ce qui pourrait faire l'objet d'une accusation. Je ne connais pas tous les délits à caractère sexuel qui sont contenus dans le code pénal. Mon domaine de compétence c'est la pornographie. Cette situation serait peut-être visée par les dispositions du Code qui interdise l'attouchement ou l'exploitation sexuelle d'un enfant, mais, que je sache, on ne pourrait accuser l'adulte en cause d'un délit ayant trait à la pornographie.

Le président: Je veux vous remercier très, très sincèrement d'être venu ici. Je comprends dans quelle mesure cette situation vous dérange, et j'espère que vous comprenez à quel point elle nous dérange aussi. Nous allons essayer de faire tout ce que nous pouvons pour vous faciliter la tâche.

M. Matthews: Merci beaucoup, monsieur.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Association for Community Living:

Paulette Berthiaume, First Vice–President;

Patty O'Donnell, Board Member;

Diane Richler, Executive Vice–President.

From the Child Protection Program, Children's Hospital of Eastern Ontario:

Ron Ensom, Co–ordinator.

From the Ontario Provincial Police, Anti–Rackets Branch:

Detective Staff Sergeant Robert Matthews, Pornography and Hate Literature Section.

TÉMOINS

De l'Association canadienne pour l'intégration communautaire:

Paulette Berthiaume, première vice–présidente;

Patty O'Donnell, membre du conseil d'administration;

Diane Richler, vice–présidente à la direction.

Du Programme pour la protection des enfants de l'Hôpital pour enfants de l'Est ontarien:

Ron Ensom, coordonnateur.

De la Police provinciale de l'Ontario, Section de la fraude:

Sergent d'état–major enquêteur Robert Matthews, Section de la pornographie et de la littérature haineuse.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

33

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 93

Thursday, April 29, 1993

Chairperson: Bob Horner

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 93

Le jeudi 29 avril 1993

Président: Bob Horner

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Justice and the Solicitor General

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent de la

Justice et du Solliciteur général

RESPECTING:

Main Estimates for the fiscal year 1993-94: Votes 1 and 5, Ministry of the Solicitor General under SOLICITOR GENERAL

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal pour l'exercice financier 1993-1994: Crédits 1 et 5, ministère du Solliciteur général sous la rubrique SOLLICITEUR GÉNÉRAL

APPEARING:

The Honourable Doug Lewis, Solicitor General of Canada

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Doug Lewis, Solliciteur général du Canada

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92-93

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992-1993

25608—1

STANDING COMMITTEE ON JUSTICE AND THE SOLICITOR GENERAL

Chairperson: Bob Horner

Vice-Chairman: Jacques Tétreault (Justice)

Members

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DE LA JUSTICE ET DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL

Président: Bob Horner

Vice-président: Jacques Tétreault (Justice)

Membres

Douglas Fee
Carole Jacques
Russell MacLellan
Scott Thorkelson
Ian Waddell
Tom Wappel—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons of Thursday, February 25, 1993

Pursuant to Standing Order 81(6), Mr. Loiselle, seconded by Mr. Wilson (Etobicoke Centre), moved,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1994, laid upon the Table earlier this day, be referred to the several Standing Committees of the House as follows:

To the Standing Committee on Justice and the Solicitor General

Justice, Votes 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35 and 40

Privy Council, Vote 40

Solicitor General, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 and 45

ATTEST

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 25 février 1993

Conformément à l'article 81(6) du Règlement, M. Loiselle, appuyé par M. Wilson (Etobicoke-Centre), propose,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1994, déposé sur le Bureau plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé aux divers Comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Conseil privé, crédit 40

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 29, 1993
(122)

[*Text*]

The Standing Committee on Justice and the Solicitor General met at 10:05 o'clock a.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bob Horner, presiding.

Members of the Committee present: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan, Ian Waddell and Tom Wappel.

Acting Members present: Derek Blackburn for Ian Waddell and Bill Domm for Scott Thorkelson.

Other Members present: Derek Lee and Blaine Thacker.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Patricia Begin and Marilyn Pilon, Research Officers.

Appearing: The Honourable Doug Lewis, Solicitor General of Canada.

Witnesses: From the Ministry of the Solicitor General of Canada: Peter Harder, Deputy Solicitor General. *From Correctional Service Canada:* John Edwards, Commissioner; Willie Gibbs, Deputy Commissioner. *From the Royal Canadian Mounted Police:* Norman Inkster, Commissioner. *From the National Parole Board:* Michel Dagenais, Chairman. *From the Canadian Security Intelligence Service:* Raymond Protti, Director.

The Committee commenced consideration of its Order of Reference dated Thursday, February 25, 1993, being read as follows:

ORDERED,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1994, be referred:

To the Standing Committee on Justice and Solicitor General.

Justice, Votes 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35 and 40;

Privy Council, Vote 40;

Solicitor General, Votes 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 and 45.

By unanimous consent, the Chairman called Votes 1 and 5—Ministry of the Solicitor General under SOLICITOR GENERAL.

The Minister made an opening statement and with John Edwards, Willie Gibbs, Norman Inkster and Raymond Protti answered questions.

At 12:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Richard Dupuis

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 29 AVRIL 1993
(122)

[*Traduction*]

Le Comité permanent de la justice et du solliciteur général se réunit à 10 h 05, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bob Horner (*président*).

Membres du Comité présents: Douglas Fee, Bob Horner, Russell MacLellan, Ian Waddell et Tom Wappel.

Membres suppléants présents: Derek Blackburn remplace Ian Waddell; Bill Domm remplace Scott Thorkelson.

Autres députés présents: Derek Lee et Blaine Thacker.

Aussi présentes: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Patricia Begin et Marilyn Pilon, attachées de recherche.

Comparaît: L'honorable Doug Lewis, solliciteur général du Canada.

Témoins: Du ministère du Solliciteur général du Canada: Peter Harder, sous-solliciteur général. *Du Service correctionnel du Canada:* John Edwards, commissaire; Willie Gibbs, sous-commissaire principal. *De la Gendarmerie royale du Canada:* Norman Inkster, commissaire. *De la Commission des libérations conditionnelles:* Michel Dagenais, président. *Du Service canadien du renseignement de sécurité:* Raymond Protti, directeur.

Le Comité entame les travaux prévus à son ordre de renvoi du jeudi 25 février 1993, ainsi libellé:

IL EST ORDONNÉ,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1994, soit renvoyé au:

Comité permanent de la justice et du solliciteur général.

Justice, crédits 1, 5, 15, 20, 25, 30, 35 et 40;

Conseil privé, crédit 40;

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45.

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1 et 5—ministère du Solliciteur général, SOLLICITEUR GÉNÉRAL.

Le ministre fait une déclaration, puis lui-même et John Edwards, Willie Gibbs, Norman Inkster et Raymond Protti, répondent aux questions.

À 12 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Richard Dupuis

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, April 29, 1993

• 1006

The Chairman: I would like to call this meeting to order.

We are dealing with the main estimates for the fiscal year 1993-94, votes 1 and 5, Ministry of the Solicitor General under Solicitor General.

Welcome, Minister.

Hon. Douglas Grinslade Lewis (Solicitor General of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman. It is good to be here, as always.

Before I proceed with a very brief opening statement, I want to introduce you to some new faces at the table today. Replacing Joe Stanford as Deputy Solicitor General is Mr. Peter Harder. He came to us from the Department of Employment and Immigration. Replacing Ole Ingstrup as Commissioner of Corrections is Mr. John Edwards.

Those are the new faces. Wait a minute.

J'aimerais aussi vous présenter M. Michel Dagenais, ancien vice-président de la Commission nationale des libérations conditionnelles, qui vient d'être nommé, la semaine dernière, président de ladite Commission.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots pour souligner le bon travail réalisé par le Comité au cours des deux dernières années. Depuis le début de mon mandat en tant que Solliciteur général, j'ai été à même de constater l'excellent travail fait par le Comité.

I speak specifically of the input we had from the committee to Bill C-36, the Corrections and Conditional Release Act, and Bill C-71, the amended Criminal Records Act, both of which I was pleased to sponsor, and of your investigation of certain high profile corrections cases, and the numerous reports of the committee—some 14, I believe, which is unprecedented in the unanimity you were able to achieve, Mr. Chairman.

Specifically, I would comment that you demanded an opening up of the process and as minister I agreed. I don't believe the executive has to hide from a legitimate, thoughtful investigation by duly elected representatives. During the course of the investigations you undertook, we made as much available as possible to you with that spirit in mind. I would say that in turn you conducted yourselves in a very responsible manner, as I, as a colleague, knew you would.

I would suggest to you, Mr. Chairman, the feather in your collective cap is the far-reaching and well-argued report on crime prevention, a report that has received national acclaim, and as you never fail to comment, it is going through several reprints, something my speeches never go through. To my mind, the conduct of this committee is a model of how reforms to the committee structure were meant to work.

Mr. Chairman, one specific thing I want to refer to is this. Last November in a speech to the Canadian Club in Hamilton, I signalled that I was looking hard at new ways to deal with the growing problem of high-risk, repeat sexual offenders. Violent,

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 29 avril 1993

Le président: La séance est maintenant ouverte.

Nous étudions le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier 1993-1994: crédits 1 et 5, ministère du Solliciteur général sous la rubrique Solliciteur général.

Monsieur le ministre, vous êtes le bienvenu.

L'honorable Douglas Grinslade Lewis (Solliciteur général du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président, comme toujours, c'est un plaisir que de me trouver ici.

Avant ma brève déclaration préliminaire, permettez-moi de vous présenter les collaborateurs qui m'accompagnent, dont certains sont nouveaux venus. M. Peter Harder, qui nous arrive du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, remplace Joe Stanford en tant que sous-solliciteur général. M. John Edwards, est le nouveau commissaire du Service correctionnel à la suite du départ d'Ole Ingstrup.

Voilà pour les nouvelles têtes. Attendez un instant.

I would also like to introduce Mr. Michel Dagenais who was appointed only last week as Chair of the National Parole Board and who was formerly the Vice-Chair.

Now, let me just make a few prefatory remarks in praise of the good work this committee has accomplished in the last two years. During my tenure as Solicitor General, it has been my experience that this committee has been as productive as any committee could be.

Je pense tout particulièrement à votre apport aux projets de loi C-36, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition net C-71, la Loi sur le casier judiciaire modifiée, que j'ai été fier de présenter, à votre enquête sur certains cas notoires et de vos nombreux rapports, 14 si je ne m'abuse, qui sont le fruit d'une unanimité sans précédent.

Entre autres choses, votre comité a réclamé une plus grande ouverture et j'ai décidé d'accéder à cette demande. Je suis convaincu que l'exécutif n'a pas besoin de redouter la surveillance réfléchie et légitime des représentants élus de la population. Dans cet esprit, pendant votre enquête, nous avons mis à votre disposition le plus de documentation possible. De votre côté, vous avez fait preuve d'une grande sensibilité et je n'en attendais pas moins de mes collègues.

Monsieur le président, votre plus grande réussite est sans doute le rapport sur la prévention du crime, document d'une grande portée et étayée de bons arguments qui été salué partout au pays. D'ailleurs, comme vous le répétez volontiers, il a été réimprimé plusieurs fois, ce qui n'est jamais le cas de mes discours. À mon avis, la façon dont le comité fonctionne correspond parfaitement au but de la réforme apportée à sa structure.

Monsieur le président, lors d'un discours prononcé devant le Canadian Club de Hamilton en novembre dernier, j'ai mentionné que j'étudie attentivement de nouvelles façons d'aborder le problème grandissant des récidivistes sexuels à

[*Text*]

tragic cases of recent years underlined to me that we needed to take a fundamental leap forward in the way society and its institutions dealt with that small, albeit highly dangerous, group of offenders whom we cannot rehabilitate, but whom we cannot now keep beyond the end of the original sentence.

• 1010

Frankly, the public is fed up with a system that lets out known high-risk violent offenders, almost certain to commit other heinous crimes. They rightly ask, «Where are our rights? Where are the rights of the victims, especially children, not to be violated or even killed by these offenders?»

Since October of last year, when I asked my department to develop options on the range of problems associated with dealing with dangerous offenders, I have seen a broad consensus emerging for my initiative. Victims groups, police groups, my own caucus, this committee, the media and our constituents, the public inquests such as the Stephenson inquest, which echoed my call for a new post-sentence detention scheme, all agree that action is needed. I have promised legislation to create such a scheme, and we have been hard at work drafting such a bill.

I also want to emphasize that there have been a number of parallel initiatives that we have undertaken to get the best possible advice and to begin work right away on operational problems already identified, problems that clearly call for a concerted effort by all levels of government and at various points in the criminal justice and mental health systems.

Un groupe de travail fédéral-provincial examine les dispositions actuelles relatives aux délinquants dangereux ainsi que les politiques et les pratiques régissant les poursuites dans les provinces. Cet examen est effectué en même temps qu'une étude des dispositions portant sur les accusés atteints de troubles mentaux. De plus, un comité d'action fédéral-provincial sur les services correctionnels et le système de santé mentale examine actuellement des questions d'ordre opérationnel qui concernent le traitement et la gestion des délinquants atteints de troubles mentaux. Ces deux groupes traitent d'un élément clé qui s'est dégagé des conclusions formulées par le jury dans l'affaire Stephenson. En résumé, il s'agit pour les gouvernements fédéral et provinciaux d'abattre les obstacles entre les administrations et d'aborder de manière concertée le problème des délinquants violents.

The bill will include amendments to the detention legislation, which would allow us to detain an offender to the end of sentence simply by establishing that a further sexual offence against a child is likely.

I also sought more input from groups such as victims rights advocates and the public. I did this through a working group led by Jane Pepino. Before she began work, I discussed my concern that I needed to develop a made-in-Canada solution that was mindful of charter considerations. She believes we are on the right track and said so in her report.

[*Translation*]

risque élevé. Les cas de violence tragiques survenus ces dernières années m'ont fait comprendre plus que jamais la nécessité de modifier fondamentalement la façon dont la société et ses institutions traitent un groupe restreint, quoique très dangereux, deux criminels qu'on ne peut réadapter ni maintenir en incarcération une fois leur peine purgée.

Le public en a franchement assez d'un système qui remet en liberté des criminels violents connus à risque élevé qui, presque certainement, commettront d'autres crimes abominables. La population se demande à juste titre où sont ses droits et ceux des victimes, en particulier les enfants, de ne pas être violentés ni assassinés par de tels individus.

Depuis octobre dernier, lorsque j'ai demandé à mes fonctionnaires d'élaborer des options pour répondre aux divers problèmes associés à la gestion des délinquants dangereux, j'ai senti un vaste consensus de dégager en faveur de mon initiative. Des groupes de victimes, des groupes de policiers, mon caucus, le comité, les médias et nos commettants, ainsi que les responsables d'enquêtes publiques comme l'enquête sur le meurtre de Christopher Stephenson, laquelle réitère mon appel en faveur d'un nouveau régime de maintien en incarcération à l'expiration de la peine, tous reconnaissent qu'il est temps de passer à l'action. J'ai promis des mesures législatives qui créeraient un tel régime, et nous nous sommes mis à la tâche.

Je tiens aussi à souligner que nous avons entrepris d'autres initiatives parallèles afin d'obtenir les meilleurs conseils possibles et de commencer dès maintenant à régler des problèmes opérationnels déjà signalés—ce qui, de toute évidence, nécessite des efforts concertés de la part de chaque niveau de gouvernement met à divers points dans les systèmes de justice pénale et de santé mentale.

A federal-provincial working group is now reviewing the existing dangerous offender provisions and the prosecution policies and practices in the provinces. This is being done in conjunction with a review of the provisions for mentally disordered accused. There is also a federal-provincial action committee focusing on corrections and mental health which is reviewing operational issues concerning the treatment and management of offenders with disorders. Both these groups speak to a key sentiment expressed in the Stephenson Inquest jury findings, that, to summarize, says that the federal and provincial governments need to break down the jurisdictional barriers and come up with a concerted approach to the problem of violent offenders.

Le projet de loi comportera notamment la modification des dispositions législatives de maintien en incarcération qui nous permettront de garder un délinquant en prison jusqu'à la fin de sa peine simplement en établissant qu'il est susceptible de commettre de nouveau un crime sexuel contre un enfant.

J'ai également cherché à obtenir d'autres commentaires auprès de divers groupes, comme ceux qui défendent les intérêts des victimes, et de membres du public. J'ai fait cela par l'entremise d'un groupe de travail dirigé par Jane Pépino, à qui j'avais préalablement fait part de la nécessité de trouver une solution adaptée à la réalité canadienne qui tiendrait compte de tous les aspects relatifs à la Charte. M^me^ Pépino est d'avis que nous sommes sur la bonne voie, et c'est ce qu'elle indique dans son rapport.

[*Texte*]

There is no doubt in my mind that we need a post-sentence detention scheme. The dangerous offender provisions are not good enough by themselves. If they are not applied directly after conviction, we lose the opportunity to detain dangerous offenders who demonstrate that they continue to be dangerous while in custody. Our concept is to allow the dangerous offender provisions to be invoked later in the sentence. In tandem with this, we are looking at offering the courts an additional option of imposing, in the case of some offenders, intensive community supervision, federal probation, possibly together with treatment.

The evidence is strong today that although many sex offenders cannot be cured in the medical sense, they can be maintained safely in the community for long periods of time with proper treatment and supervision.

I also plan to follow through on a commitment I made to this committee to reform the sentence calculation process. I am pleased to be able to provide to the committee today the report that I have received on sentence calculation. You will see from this document that a new sentence calculation model is proposed, which responds to public concern that a new sentence for a repeat offender should mean a new sentence, that is, more time served.

I am serious about my efforts in trying to bring in this legislation, and I want to say in conclusion, Mr. Chairman, that your offer to expedite study of the legislation is very much appreciated.

With those comments, Mr. Chairman, I am prepared to deal with any questions the members of the committee may have.

• 1015

The Chairman: Thank you very much, Minister. Thank you for the kind words about the committee. We have tried to fulfil our mandate as well as we could.

We'll commence questioning with Mr. Wappel, please.

Mr. Wappel (Scarborough West): Thank you, Mr. Chairman.

Minister, I have a number of questions for various of your departments, but let's start generally, this being a discussion of the estimates. Let's talk about some money. It is my understanding that there was an attempt to exercise general restraint in government expenditures. Would you agree with that?

Mr. Lewis: I think that's been the thrust of our government through two mandates and continues to be the thrust of our government.

Mr. Wappel: I'm just examining the departmental budget and I'm at a loss to see where there are general restraint measures. In fact, I see almost an overall increase in your department. I wonder if you could help me to see where there are decreases that offset the otherwise increases.

[*Traduction*]

Je ne doute pas un instant de la nécessité d'un régime de maintien en incarcération à l'expiration de la peine. Les dispositions relatives aux délinquants dangereux ne sont pas suffisamment efficaces parce que si elles ne sont pas appliquées immédiatement après la condamnation, nous perdons la possibilité de garder incarcérés les délinquants dont le caractère dangereux se manifeste tout au long de l'emprisonnement. Nous souhaitons faire en sorte que les dispositions relatives aux délinquants dangereux puissent être invoqués vers la fin de la peine. Parallèlement, nous étudions la possibilité d'offrir aux tribunaux l'option supplémentaire d'imposer à certains délinquants une surveillance intensive en milieu communautaire—probation fédérale, jumelée probablement à un programme de traitement.

Des preuves solides révèlent aujourd'hui que, s'ils font l'objet d'un traitement et d'une surveillance appropriés, bon nombre de délinquants sexuels peuvent rester sans problème dans la collectivité pendant de longues périodes, et ce, même s'ils ne peuvent être guéris au sens médical du terme.

J'entends également respecter l'engagement pris devant le comité de réformer le processus de calcul des peines. Je suis heureux de remettre aujourd'hui au comité le rapport que j'ai reçu à ce sujet. Vous vous rendrez compte que ce document propose un nouveau modèle de calcul des peines qui répond aux préoccupations du public voulant que, dans le cas d'un récidiviste, l'expression «nouvelle peine» prenne tout son sens—c'est-à-dire une nouvelle période d'incarcération.

J'ai vraiment l'intention de présenter un projet de loi et j'aimerais ajouter, en terminant, que je vous suis reconnaissant de l'engagement dont vous m'avez fait part, monsieur le président, d'accélérer l'étude du projet de loi.

Cela dit, monsieur le président, je suis prêt à répondre à toutes les questions des membres du comité.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Je vous remercie pour les paroles aimables que vous avez eues pour le comité. Effectivement, nous avons essayé de remplir notre mandat le mieux possible.

Nous allons commencer par M. Wappel; je vous en prie.

M. Wappel (Scarborough-Ouest): Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, j'ai plusieurs questions qui portent sur vos divers services, mais commençons par le général, puisque nous sommes là pour discuter du budget. Commençons donc par parler d'argent. J'avais cru comprendre que d'une façon générale le gouvernement souhaitait réduire les dépenses. Vous êtes bien d'accord?

M. Lewis: Je pense que cela a été un souci constant pour notre gouvernement tout au long de deux mandats, et nous continuons à penser que c'est de la première importance.

M. Wappel: J'ai beau examiner le budget du ministère, je n'y vois vraiment pas de mesures de restriction. En fait, c'est pratiquement une augmentation générale que j'y constate. Pouvez-vous m'aider à trouver les diminutions qui pourraient compenser ces augmentations?

[*Text*]

Mr. Lewis: I think perhaps if there were to be a more detailed examination of the make-up of the final figures, while it's possible to say that under the main estimates, 1992-93, it was $2.5 billion and under 1993-94 it's up some 0.3%... I think, Mr. Wappel, you should appreciate that that is largely caused by the fact that we've brought in the First Nations policing policy. Effective April 1, 1992, the secretariat has taken over responsibility for engaging in contracts with various bands across Canada for policing services. That was taken out of Indian Affairs and brought into our estimates. I would say that we are proceeding apace to execute contracts with various bands across the country, and that figure should grow as we move through those contracts.

Mr. Wappel: I don't want to nitpick—

Mr. Lewis: I'm sure.

Mr. Wappel: —but I suppose if you save the pennies, the dollars look after themselves, as they say.

I'm talking now about personal use of government vehicles. There's a policy, as I gather it, that wardens and various people in the Correctional Service can use government vehicles for their personal use without compensation. Is that correct?

Mr. Lewis: I'd rather that was dealt with by somebody who's a little more familiar with that part of it than me.

Commissioner John Edwards (Correctional Service of Canada): I believe, Mr. Chairman—and since being relatively new in this portfolio, I stand to be corrected by my colleagues here—we do have a policy that wardens and regional deputy commissioners should have access to vehicles for security purposes. They can be called out in the middle of the night and what have you. But any personal use I believe they have to declare as a tax benefit, as indeed deputy ministers do.

Mr. Wappel: They may have to declare it as a tax benefit, but it is an expense that the Government of Canada is providing motor vehicles for their personal use. Is that not correct?

Commr Edwards: They're providing it for their official use, but they may also use it for their personal use in the sense that they could take the car home and what have you. But any personal use based on the share of the mileage during the course of the year has to be declared as a taxable benefit. So in fact they do not benefit in the sense that it's a free vehicle. I myself, for instance, as deputy minister, have a government vehicle, but last year I believe I declared something like $8,000 of a taxable benefit and paid tax accordingly.

Mr. Wappel: I'm just thinking that if the fact is that the vehicle is almost entirely used for personal use, would it not be better to—

Commr Edwards: No—

[*Translation*]

M. Lewis: Il vous suffirait probablement d'examiner plus attentivement la composition des bilans... on peut certainement dire que le budget principal de 1992-1993 prévoyait 2,5 milliards de dollars alors que celui de 1993-1994 a augmenté de quelque 0,3 p. 100... Monsieur Wappel, vous devez comprendre que cela est dû principalement au fait que nous avons accepté la politique des Premières nations en ce qui concerne la police. Depuis le 1er avril 1992, le secrétariat aux termes de contrats signés avec plusieurs bandes dans tout le Canada, assume la responsabilité des services policiers. C'est un service qui faisait jadis partie des Affaires indiennes et qui relève aujourd'hui de notre budget. je dois vous dire que nous continuons à observer des contrats signés avec plusieurs bandes, c'est un service qui prend de l'expansion et le chiffre que vous avez sous les yeux devrait donc augmenter encore.

M. Wappel: Je ne veux pas couper les cheveux en quatre...

M. Lewis: J'en suis certain.

M. Wappel: ...mais n'oublions pas qu'il suffit d'économiser des cents pour que les dollars viennent tout seul.

Je veux parler maintenant des véhicules gouvernementaux qui sont utilisés à des fins personnelles. Apparemment, les directeurs de prison et diverses personnes des services correctionnels peuvent utiliser les véhicules gouvernementaux pour leurs besoins personnels, et cela sans compensation. C'est bien ça?

M. Lewis: J'aimerais mieux qu'une personne plus compétente en la matière réponde à cette question.

Le commissaire John Edwards (Service correctionnel du Canada): Monsieur le président, mes collègues pourront me reprendre si je me trompe, car je suis nouveau venu, mais je crois que les directeurs de prison et les commissaires régionaux adjoints peuvent utiliser ces véhicules pour des raisons de sécurité. Il arrive qu'on les appelle au milieu de la nuit, etc. Cela dit, quand ils utilisent ces véhicules pour des raisons personnelles, ils doivent les déclarer dans leur déclaration d'impôt, tout comme les ministres, d'ailleurs.

M. Wappel: Ils doivent peut-être les déclarer, mais c'est tout de même le gouvernement canadien qui paie ces véhicules qui sont à leur disposition, n'est-ce pas?

Comm. Edwards: Ces véhicules sont mis à leur disposition à titre officiel, mais ils peuvent également les utiliser pour leurs besoins personnels, par exemple rentrer chez eux dans ces véhicules, etc. Cela dit, tout le millage qu'ils ont effectué au cours d'une année à des fins personnelles doit être déclaré car il est imposable. Autrement dit, ce n'est pas vraiment un véhicule gratuit. Par exemple, en ma qualité de sous-ministre, je dispose d'un véhicule du gouvernement. Toutefois, l'année dernière, j'ai déclaré environ 8 000 dollars comme avantage imposable et j'ai dû payer des impôts sur cette somme.

M. Wappel: Je me dis que si un véhicule est pratiquement toujours utilisé à des fins personnelles, il vaudrait certainement mieux...

Comm. Edwards: Non...

[*Texte*]

Mr. Wappel: In some cases—and I'll give you the examples in a moment. Would it not be better to compensate for the business use rather than allow the personal use and then have a person declare the tax benefit, if we're looking for ways to save money?

• 1020

Commr Edwards: I'm not aware, Mr. Chairman, of any cases where the use is predominantly for personal—

Mr. Wappel: Well, let me give you some.

Commr Edwards: Okay.

Mr. Wappel: National headquarters, senior deputy commissioner, 72.1% personal use; warden, Frontenac institution, 83% personal use; warden, Kingston Penitentiary, 87% personal use; warden, Joyceville institution, 74% personal use; warden, Kent institution, 78% personal use. Don't you think those are a little high for personal use of a government vehicle?

Commr Edwards: Mr. Chairman, the more personal use, the more the individual will in fact pay in tax for that. So in a sense I'm not sure of the point being made. We do need vehicles for these people as long as they're carrying security functions.

If I might just add, Mr. Chairman, whether there would be a net advantage in reversing the process along the lines you're suggesting, I do not know offhand, but it's certainly something we could take a look at. I myself am somewhat surprised at the height of those figures.

Mr. Wappel: So was I.

I would ask you to look at it. As an example, if there is 87% personal use, I'd like to know, wouldn't it be more advantageous to have the person put it in a request for payment for the 13% business use as opposed to us providing a car for 87% personal use. I gave you the examples—

Commr Edwards: Mr. Chairman, I'd be happy to take a look at that, but I wouldn't assume the nature of the conclusion. It may well be that it is more effective to provide vehicles and then recover through taxable benefits. But it's something that we can certainly take a look at.

Mr. Wappel: Okay. So you'll look into that and let our committee know.

Commr Edwards: Indeed.

Mr. Wappel: I'd also like to deal with another issue that I find troublesome, and that is cross-gender guarding. Minister, you were kind enough to provide me with a letter yesterday that outlined the policy of the Correctional Service with respect to cross-gender guarding. Quite frankly, I find it to be gender discrimination.

As I understand the policy, there are no male guards allowed in female institutions, but there are female guards allowed in male institutions. I understand that those female guards also walk the ranges and are therefore able to look into

[*Traduction*]

M. Wappel: Cela se produit, et je vous donnerais des exemples dans un instant. Ne vaudrait-il pas mieux compenser les gens lorsqu'ils utilisent leur véhicule personne à des fins officielles au lieu de leur donner des véhicules officiels qu'ils peuvent utiliser à leurs fins personnelles à condition de les déclarer et de payer des impôts. Qu'en pensez-vous, puisque nous cherchons à économiser de l'argent?

Comm. Edwards: Monsieur le président, je ne connais pas de cas où ces véhicules sont utilisés principalement à des fins personnelles. . .

M. Wappel: Eh bien je vais vous en donner.

Comm. Edwards: D'accord.

M. Wappel: Siège national, commissaire adjoint principal, 72,1 p. 100 à des fins personnelles; directeur de l'institution de Frontenac, 83 p. 100 à des fins personnelles; directeur du pénitencier de Kingston, 87 p. 100; directeur de l'institution de Joyceville, 74 p. 100; directeur de l'institution de Kent, 78 p. 100 d'utilisation personnelle. Vous ne trouvez pas que c'est un peu beaucoup utiliser à des fins personnelles des véhicules gouvernementaux?

Comm. Edwards: Monsieur le président, plus un véhicule est utilisé à des fins personnelles, plus le bénéficiaire devra payer d'impôts. Je ne vois donc pas très bien où vous voulez en venir. Les gens qui assument des fonctions où la sécurité est en cause ont absolument besoin d'un véhicule.

J'ajoute, monsieur le président, que je ne sais pas si on aurait avantage à renverser la situation comme vous le suggérez, mais nous pouvons certainement chercher à le déterminer. Personnellement, je suis un peu surpris que ces chiffres que vous venez de citer soient aussi élevés.

M. Wappel: Moi aussi.

Je vous demandrais donc d'étudier la question. Par exemple, lorsqu'un véhicule est utilisé 87 p. 100 du temps à des fins personnelles, ne serait-il pas plus économique de rembourser à l'intéressé la portion de 13 p. 100 d'utilisation officielle de son propre véhicule, au lieu de mettre un véhicule à sa dispostion qui va être utilisé à des fins personnelles 87 p. 100 du temps. Je vous ai donné des exemples. . .

Comm. Edwards: Monsieur le président, je vais étudier la question, mais je ne voudrais pas préjuger de la conclusion. Il se pourrait fort bien qu'il soit plus rentable de fournir les véhicules et de récupérer la portion de l'utilisation qui constitue un avantage imposable. Cela dit, nous pouvons certainement étudier la question.

M. Wappel: D'accord. Vous allez vous informer et vous nous direz quels sont les résultats.

Comm. Edwards: Absolument.

M. Wappel: Il y a une autre question qui me préoccupe, celle des gardes de l'autre sexe. Monsieur le ministre, hier vous avez eu l'amabilité de me faire parvenir une lettre qui explique la politique du Service correctionnel en ce qui concerne les gardes de l'autre sexe. Je vous avoue que pour moi, c'est de la discrimination.

Si j'ai bien compris la politique, il n'y a pas de gardes de sexe masculin dans les institutions de femmes mais par contre, dans les institutions d'hommes, il y des gardes de sexe féminin. Apparemment, ces femmes patrouillent dans les blocs de

[*Text*]

the private abodes—if I can put it that way—of the male prisoners, and that this policy is in effect notwithstanding specific complaints by male prisoners, and that indeed there is an appeal to the Supreme Court of Canada, which I gather you, as the Solicitor General, are supporting on the basis of employment equity, notwithstanding the complaints of male prisoners. Is that accurate?

Mr. Michel Dagenais (Chairperson, National Parole Board of Canada): In male institutions the female correctional officers perform the same duties as male correctional officers.

Mr. Wappel: Yes. So why isn't that the case in female institutions?

Mr. Dagenais: I'll have to check to make sure, but I think that in view of the fact that we are closing the prison for women within two years, or in the fall of 1994, we decided to stick with our policy to the end of its existence.

Mr. Lewis: As I remember the policy behind that—and correct me if I'm wrong—the issue in female institutions is that 80% of the women in the prison for women have been physically, sexually, or mentally abused by males. As part of the treatment process, it was the rationale for no male guards. But it seems to me I've seen males in terms of maintenance and other duties. I believe that's the rationale behind it.

Mr. Wappel: But, Minister, that doesn't make sense, because as we've seen in this committee many times—

Mr. Lewis: It sure makes sense to me.

Mr. Wappel: Well, let me finish and we'll see if it makes sense to you. Many times we've heard in this committee that most male offenders are abused physically, mentally, or sexually by males. Under that logic, they should all be guarded by females.

Mr. Lewis: I don't want to trivialize the seriousness with which I regard the treatment and rehabilitation of women because of that type of abuse through a long dissertation that would defend the points you've already made. To me it's very serious and I intend to treat it that way. If you're calling for a review of that policy, we can look at it.

• 1025

Mr. Wappel: Thank you. I am calling for a review because I'm only calling for equal treatment across the board. I'm not for a moment suggesting that it's somehow improper that we have female guards in female prisons. However, I am suggesting that it is inappropriate for female guards to be walking the ranges in male penitentiaries in the face of protests from male prisoners. That is gender discrimination, and I would ask you to look at it.

I wonder if I might turn to the RCMP for a moment. Good morning, Commissioner.

We're talking about money. I have a disturbing report that RCMP manpower—pardon me, person power—requirements at our airports, and I'm specifically thinking about the larger international airports, including Pearson and those

[*Translation*]

cellules, et peuvent donc voir ce qui se passe dans les logis—si je peux m'exprimer ainsi, des prisonniers hommes. Or, on maintient cette politique en dépit de plaintes de la part des prisonniers hommes. Il y a même un appel devant la Cour suprême du Canada et en votre qualité de solliciteur général, vous avez pris position en dépit des plaintes des prisonnniers hommes, sous prétexte de l'équité en matière d'emploi. C'est bien ça?

M. Michel Dagenais (président, Commission des libérations conditionnelles): Dans les institutions d'hommes, les agents de correction de sexe féminin accomplissent les mêmes tâches que les agents de correction de sexe masculin.

M. Wappel: Oui. Alors, pourquoi n'est-ce pas le cas dans les institutions de femmes?

M. Dagenais: Il faudrait que je vérifie, mais je crois qu'on a décidé de conserver la politique jusqu'à la fin puisque nous allons fermer la prison pour femmes dans moins de deux ans, ou à l'automne 1994.

M. Lewis: Si je me souviens bien, et reprenez-moi si je me trompe, on a pensé que 80 p. 100 des femmes qui se trouvent en prison ont été agressées physiquement, sexuellement ou mentalement par des hommes. On suppose donc que le traitement est plus efficace en l'absence de gardes de sexe masculin. Cela dit, je crois avoir vu des hommes effectuer des tâches d'entretien, entre autres. Voilà, je crois, la justification.

M. Wappel: Mais, monsieur le ministre, cela n'a aucun sens, parce que comme nous avons pu le constater à ce comité à de nombreuses reprises. . .

M. Lewis: Je trouve que cela a beaucoup de sens.

M. Wappel: Laissez-moi terminer, nous verrons ce que vous en penserez alors. J'ai souvent entendu dire devant ce comité que la plupart des délinquants de sexe masculin ont été agressés, physiquement, mentalement ou sexuellement par des hommes. Si on suit cette logique, ils devraient tous être gardés par des femmes.

M. Lewis: C'est à mon avis un sujet trop sérieux pour qu'on puisse plaisanter, je ne voudrais pas faire une longue dissertation qui finirait par justifier ce que vous avez déjà dit. À mon sens, c'est particulièrement sérieux, et je n'ai pas l'intention de changer ma façon de voir. Si vous voulez que cette politique soit remise en question, nous pourrons le faire.

M. Wappel: Merci. Si je réclame une remise en question, c'est seulement que je veux voir tout le monde traité de la même façon. Il est évident que je trouve pas inconvénient de voir des gardes-femmes dans les prisons de femmes. Toutefois, lorsque les prisonniers de sexe masculin se plaignent de la présence de femmes dans les corridors des pénitenciers d'hommes, il me semble qu'il faut faire quelque chose. C'est de la discrimination, et je pense que vous devez vous pencher sur la question.

Maintenant, j'aimerais passer à la GRC. Commissaire, bonjour.

C'est d'argent que nous parlons aujourd'hui. J'ai entendu une chose inquiétante; apparemment, on va diminuer le nombre des années-hommes—pardon, des années-personnes—de la GRC dans les grands aéroports internationaux, dont l'aéroport

[*Texte*]

located in Montreal and Vancouver, are going to be downsized as early as September of this year and that the trained armed presence of the RCMP at our international airports will be replaced by some other form of security. Is that true?

Commissioner Norman Inkster (Royal Canadian Mounted Police): No, it's not.

Mr. Wappel: Are there any plans in the reasonably foreseeable future to downsize the RCMP presence at any of our major international airports?

Commr Inkster: No, sir.

Mr. Wappel: Thank you.

On page 8 of the RCMP estimates there was a review of basic training, recruit training, and the Auditor General commented on this in his 1992 report. He estimated that training and salary costs were almost $2 million for members who left the force during 1989 and 1990 for reasons such as poor interpersonal skills, immaturity, lack of assertiveness and low learning ability, and he identified this as a waste of money. Could you tell me what specific actions the RCMP is taking to correct its recruitment procedures in order to avoid investing in people who then subsequently quit within a very short period of time.

Commr Inkster: As you would know, the RCMP has embarked for some time on a policy that would allow us to recruit from the broadest possible base of the Canadian mosaic. That of course recognizes that there are in Canada areas that are more remote than others. That being said, the people we are trying to recruit do not necessarily have an equal opportunity to acquire all the skills that are appropriate to RCMP training. That being said, of course some of the people who come in the front door of our training academy are not all of equal calibre or equal ability and of course have had the same equal opportunities to acquire some of the necessary skills.

It's always been our approach in training to endeavour to help people as much as we can to acquire the skills throughout the training process because of the inequities that I've just described. In terms of the native community, we have embarked upon an aboriginal constable training program where people interested in joining the RCMP from aboriginal communities, but who do not, through no fault of their own, possess the necessary entry skills, be it basic education, driving skills, or the like, we will hire them as constables with full salary, and while they work at the local detachment and before they go to recruit training, we will do everything that we can, including sending them back to school, to acquire the basic entry requirements in respect of education, but also other skills that are important, such as driving skills, physical fitness skills. Having achieved a certain level within a two-year period, then they're sent off to the academy.

[*Traduction*]

Pearson et ceux de Montréal et de Vancouver. On me dit qu'à partir de septembre les officiers de la GRC qui assurent la sécurité dans nos aéroports internationaux seront remplacés par d'autres gardes. Est-ce exact?

Le commissaire Norman Inskter (Gendarmerie royale du Canada): Non, ce n'est pas exact.

M. Wappel: Est-ce que l'on a l'intention dans un avenir relativement proche, de réduire le nombre des agents de la GRC qui assurent la sécurité dans nos grands aéroports internationaux?

Comm. Inkster: Non, monsieur.

M. Wappel: Merci.

À la page 8 du budget de la GRC, on mentionne un examen de la formation de base, de la formation de recrues, un examen dont le vérificateur général parle dans son rapport de 1992. Il évalue à près de deux millions de dollars les coûts de formation et les coûts salariaux des membres de la GRC qui ont quitté l'organisation en 1989 et en 1990 et qui l'ont fait pour des raisons telles que le manque d'aptitude aux contacts humains, le manque de maturité, le manque d'autorité et des difficultés d'apprentissage. Le vérificateur constate que c'est un gaspillage d'argent. Pouvez-vous me dire quelles mesures la GRC prend pour améliorer ses procédures de recrutement et éviter d'investir de l'argent pour la formation de gens qui démissionneront au bout de très peu de temps.

Comm. Inkster: Comme vous le savez, la GRC s'est lancée depuis un certain temps dans un programme qui devrait lui permettre de recruter parmi un éventail le plus large possible de la mosaïque canadienne. Évidemment, on tient compte de l'existence au Canada de régions particulièrement éloignées. Cela dit, les gens que nous essayons de recruter n'ont pas toujours eu l'occasion d'acquérir une formation préalable qui constitue une bonne base pour la formation de la GRC. Évidemment, les gens qui viennent frapper à la porte de notre académie n'ont pas tous les mêmes aptitudes, n'ont pas tous eu les mêmes occasions d'acquérir certaines compétences fondamentales.

À cause de ces inégalités, nous avons toujours cherché à aider les gens le plus possible à acquérir les connaissances dont ils auront besoin, et cela, pendant tout le processus de formation. En ce qui concerne les autochtones, nous avons mis en place un programme de formation des agents autochtones qui permet aux gens qui voudraient faire partie de la GRC d'acquérir les connaissances d'entrée nécessaires qui leur manquent. Qu'il s'agisse d'éducation générale, permis de conduire, etc., nous les engageons comme agents avec plein salaire et, avant d'aller suivre la formation des recrues, ils travaillent au détachement local et nous faisons tout ce que nous pouvons pour leur donner des connaissances de base dont ils ont besoin, le cas échéant nous les renvoyons à l'école, nous leur faisons suivre des cours de conduite, de conditionnement physique, etc.. Lorsqu'au bout de deux ans ils ont atteint un certain niveau, nous les envoyons à l'académie.

[*Text*]

Included in the Auditor General's comments of course is the fact that some people, for reasons best known to themselves, find the academy itself uncomfortable and want to leave, and we can't prevent them from doing that. We also have had occasions where people have fallen into difficulty for discipline reasons, indeed for some things more serious than that, and they too have had to be discharged. All of that has a cost.

Our general approach, though, Mr. Chairman, is that we want to provide the opportunity to acquire the skills, the opportunity to complete training to as many people as we can.

• 1030

Following the Auditor General's report—not following it; indeed we had started long before. We are now looking for recruits who will bring to training many of the skills that we now train them for, such as first aid training—we have provided that training to people and in the future we'll expect them to bring that with them—additional driving skills, and perhaps swimming accomplishments in respect of badges. They will bring those skills to training. That being said, we will then not need to train them in those areas of importance and reduce the costs as a result.

Mr. Wappel: Thank you.

Chairman, do I have time for one more question of the Commissioner on this round?

The Chairman: No, you don't, Mr. Wappel.

Mr. Blackburn, please.

Mr. Blackburn (Brant): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, as we all know, we are in the process of extending time served by quite a few inmates and quite a few more as time goes by because we're toughening up on parole and we're extending the period before they're eligible for parole and so on. This means, to me at least, some increase in expenditures. Whether you're robbing one department to put into another department is of course up to you. But I'd like to know what specific plans you are putting into place to increase the amount of programs, or increase the effectiveness of programs, within our federal penitentiaries; for example, the sexual treatment programs, as well as other general skills upgrading and general education programs.

It seems to me there's a *quid pro quo* here that if we are indeed going to extend the time that inmates serve behind bars for a variety of reasons, then we should be doing everything we can to make certain that these inmates have the best possible chance of rehabilitating themselves when they eventually come out. In fact, I think the program then would be even worse. I think we would probably be releasing back into society some pretty destroyed human beings because of their long years of incarceration.

Mr. Lewis: Perhaps, Mr. Blackburn, I could respond generally, and I will turn it over to Mr. Edwards specifically vis-à-vis the number of programs. I think you'll remember that when we brought forward the Corrections and Conditional Release Act, we made the point that while we were keeping some people longer through the provisions of the toughening up of the act, a balance to that was that we were going to try to get first-time, non-violent offenders back into society, back to their

[*Translation*]

Évidemment, le vérificateur général fait allusion, entre autres choses, à des gens qui pour des raisons personnelles souhaitent quitter l'académie, ce que nous ne pouvons pas les empêcher de faire. Il est arrivé également que certains se heurtent à des difficultés sur le plan de la discipline et même des difficultés plus graves, et eux aussi ont dû être renvoyés. Tout cela coûte de l'argent.

Cela dit, monsieur le président, nous tenons à donner au plus grand nombre de gens possible la possibilité d'acquérir les connaissances dont ils ont besoin et de mener à bien leur formation.

À la suite du rapport du vérificateur général... non, pas à la suite, nous avions commencé longtemps avant. Nous cherchons maintenant des recrues qui possèdent d'avance les compétences qui seront exigées d'eux, par exemple la formation en premiers soins, un type de formation que nous offrions jadis mais qu'ils devront dorénavant posséder d'avance, par exemple des connaissances supplémentaires en ce qui concerne la conduite automobile, et peut-être également des diplômes de natation. On leur demandera dorénavant d'acquérir ces connaissances avant d'entreprendre leur formation. Nous réduirons ainsi les coûts du fait que nous n'aurons plus besoin de les former dans ces disciplines importantes.

M. Wappel: Merci.

Monsieur le président, ai-je le temps de poser une autre question au commissaire à ce tour?

Le président: Non, monsieur Wappel.

Monsieur Blackburn, je vous en prie.

M. Blackburn (Brant): Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, comme vous le savez, nous allons bientôt prolonger les peines d'un nombre assez important de détenus, un nombre qui devra encore augmenter avec le temps, parce que nous renforçons les règles sur les libérations conditionnelles et parce que nous prolongeons les délais, etc.. J'en déduis que les dépenses vont augmenter. Évidemment, c'est à vous de voir si vous y subviendrez en allant voler de l'argent dans un autre service. J'aimerai savoir, toutefois, quels sont vos plans pour la mise en place de ces programmes élargis ou intensifiés à l'intérieur de nos pénitenciers. Par exemple, les programmes de traitement des délinquants sexuels et les programmes de perfectionnement et d'éducation générale.

J'ai l'impression qu'il va falloir compenser, que si nous prolongeons le temps d'intercarcération des détenus pour diverses raisons, il va falloir prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que ces détenus seront le mieux réhabilités qu'il est possible lorsqu'ils finiront par sortir. Faute de cela, nous risquons d'aggraver la situation. En effet, nous risquons de libérer dans la société des êtres humains complètement détruits après de très longues années d'incarcération.

M. Lewis: Monsieur Blackburn, je vais vous répondre sur le plan général puis je demanderai à M. Edwards de vous parler des programmes en particulier. Vous vous souviendrez que lorsque nous avons présenté la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition, nous avions expliqué que la loi imposait des mesures plus sévères en gardant certaines personnes incarcérées plus longtemps, mais qu'en même temps, nous avions l'intention d'essayer de renvoyer plus

[*Texte*]

homes, their families and their workplaces quicker in an effort to rehabilitate them in that way, providing they met the criteria.

As I remember the briefings I took on the act at that time, it was felt that the cost at the one end would be balanced by the lesser cost at the front end. So I think that's a basic rationale for balancing the two.

On previous occasions at this committee I've had the numbers vis-à-vis the sharp increase and what we've been able to do in programming for sexual offenders, and I'd like Mr. Edwards to give the committee the most up-to-date figures we have now.

Commr Edwards: Mr. Chairman, perhaps I can make three comments to supplement what the minister has said. Our basic programming priorities are threefold: first of all, substance abuse programs; secondly, sex offender treatment programs; and thirdly, the most general but probably one of the most powerful programs, and that is cognitive skills training, teaching people how to think logically about problems in their lives.

On the educational front, we have four basic types. We have basic literacy, and a very high proportion of our inmates, as you're aware, have very low literacy skills. So our desire is, wherever possible, to raise inmates, before they leave our institutions, to at least the grade 10 level, which is what we define as adult basic literacy. Then we try, where it is possible, to move into secondary level education. We've had some programming, but it's to a very small part of our population, in post-secondary education. There is a relatively high cost and for a relatively small proportion of our population, and we've had to do some cutting there in order to loosen up money for other kinds of training, particularly the literacy training.

• 1035

Mr. Blackburn: Excuse me, I'm sorry to interrupt, sir. Is that the reason for the cutback at William Head? I understand there has been a substantial cutback in post-secondary education.

Commr Edwards: That is correct.

Mr. Blackburn: I've received quite a few letters from inmates on that point.

Commr Edwards: I'm sure you would.

Mr. Blackburn: They were cut off right in course, apparently.

Commr Edwards: That is correct. Basically, in the tight financial situation we're in and with our desire to get the biggest bang for the buck, we're putting every effort we can into adult basic education.

[*Traduction*]

rapidement dans la société, dans leur foyer, dans leur famille et dans leur lieu de travail, les délinquants non violents condamnés pour la première fois, et cela, pour tenter de les réhabiliter, à condition, bien sûr, qu'ils remplissent certaines conditions.

Si je me souviens bien des informations qu'on m'avait données à l'époque, on jugeait que les dépenses d'un côté seraient compensées par les économies réalisées de l'autre. Voilà donc comment les choses s'équilibrent.

J'ai déjà eu l'occasion de soumettre à ce comité des chiffres sur l'augmentation de nos programmes à l'intention des délinquants sexuels, mais je vais demander à M. Edwards de vous citer les chiffres les plus récents.

Comm. Edwards: Monsieur le président, trois observations pour compléter ce que le ministre vient de dire; sur le plan des programmes, nos priorités sont triples :premièrement, les programmes destinés aux toxicomanes; deuxièmement, les programmes destinés aux délinquants sexuels et, troisièmement, les programmes les plus généraux mais probablement également les plus utiles, c'est-à-dire les programmes axés sur l'acquisition des connaissances et la prise de conscience, des programmes qui enseignent aux gens à réfléchir logiquement aux problèmes auxquels ils se heurtent dans leur existence.

Sur le plan de l'éducation, nous avons quatre types de programmes. D'abord, l'alphabétisation de base, car comme vous le savez, une proportion très élevée de nos détenus sont très peu alphabétisés. Ainsi, dans toute la mesure du possible, nous cherchons à amener nos détenus au niveau de la dixième année avant qu'ils ne quittent nos institutions; c'est le niveau qu'on considère comme une alphabétisation de base. Ensuite, chaque fois que cela est possible, nous essayons de leur donner un niveau d'éducation secondaire. Nous avons également des programmes d'éducation post-secondaire, mais ils s'adressent à une proportion infime des détenus. Le coût est relativement élevé, surtout quand il s'agit d'une proportion relativement petite de notre population, et nous avons dû effectuer des réductions de dépenses à ce titre afin de libérer de l'argent pour d'autres formes de formation, en particulier les cours d'alphabétisation.

M. Blackburn: Je m'excuse de vous interrompre, monsieur. Est-ce la raison des réductions effectuées à William Head? Je crois savoir qu'on y a réduit considérablement le budget de l'enseignement postsecondaire.

Comm. Edwards: C'est exact.

M. Blackburn: J'ai reçu un bon nombre de lettres de détenus à ce sujet.

Comm. Edwards: Je n'en doute pas.

M. Blackburn: On a éliminé des cours déjà commencés, apparemment.

Comm. Edwards: C'est exact. Étant donnée notre situation financière difficile et notre désir de faire profiter au mieux l'argent disponible, nous concentrons tous nos efforts sur l'éducation de base des adultes.

[*Text*]

In the entire population, Mr. Chairman, of over 10,000 inmates, we estimate from our testing that only about 450 could in fact take post-secondary education. We must at least put our priorities on the general purpose of raising people to a level where they can function when they come outside.

The minister asks that I add some specifics on the sex offender treatment program. The best comparison—and we'd be happy to table charts or anything else that would be helpful to the committee—is to compare 1988, where we had 200 inmates taking sex offender treatment programs, to now, where we have 1,600. We estimate there are about 3,500 who could benefit from the training, and some of those will be phased in closer to the time when they go out of the institutions. But we have close to half of them now taking training where a few years ago we had essentially none.

The Chairman: It would be most helpful, sir, if you could make that available to the committee.

Commr Edwards: We will.

Mr. Blackburn: Thank you.

I put the next question about a year ago, and I don't think I've received any information on it. It is with respect to the sex offender program. Have you done any comparative analysis between those who went through your sex offender program, were released, and offended or did not re-offend, as opposed to those who did not go through the program and were released at the expiry of sentence, whether they offended again or not?

Commr Edwards: Mr. Chairman, I'm certain that I have read in the last 24 hours a report precisely on that. I don't know whether one of my staff can quickly uncover it for me, but if not we can certainly bring it to the committee. There are significant differences.

Mr. Blackburn: I hope there are. There is some literature on the subject, I know, out of the States. I remember reading about a year ago that in some institutions there was no difference at all.

Commr Edwards: I think, Mr. Chairman, from my understanding of the issue, there are some sex offenders who will never be cured, as it were, of their predilection, but there are others who can be. Those who can't be can in fact, through relapse prevention treatment, keep their predilections under control. That is of course the hope, that even those who will never lose the desire to do the kinds of things they've done before, can in fact be deterred from acting out those desires.

The Chairman: Sir, when you do find that report, could we have it, please?

Commr Edwards: Yes, indeed.

The Chairman: Thank you.

Mr. Blackburn: I want to turn now, if I may, Mr. Chairman, to the caseloads of parole officers. I was wondering if you can give us some statistics on this. I'd like to know just what the average caseload is of a federal parole officer. Do we

[*Translation*]

D'après les tests que nous avons effectués auprès de toute la population de plus de 10 000 détenus, monsieur le président, nous estimons qu'environ 450 d'entre eux pourraient suivre un enseignement postsecondaire. Nous devons cependant donner au moins la priorité à l'objectif général qui est d'aider les détenus à atteindre un niveau leur permettant de fonctionner à l'extérieur.

Le ministre veut que j'ajoute quelques détails au sujet du programme de traitement des délinquants sexuels. Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir des tableaux ou tout autre document qui pourrait être utile au comité, mais je peux vous dire que comparativement à 1988, alors que 200 détenus ont participé à des programmes de traitement des délinquants sexuels, nous en avons maintenant 1 600 qui y participent. Nous estimons qu'environ 3 500 détenus pourraient profiter de la formation, et on en fera participer certains d'entre eux au fur et à mesure que la date de leur libération approchera. Il y en a tout de même près de la moitié qui suivent cette formation actuellement, alors qu'il n'y en avait pratiquement pas il y a quelques années.

Le président: Il serait fort utile, monsieur, que vous remettiez ces informations au comité.

Comm. Edwards: Nous le ferons.

M. Blackburn: Merci.

J'ai déjà posé ma question suivante il y a à peu près un an et je ne crois pas avoir reçu de réponse jusqu'à maintenant. Cette question porte sur le programme destiné aux délinquants sexuels. Avez-vous fait une analyse comparative entre ceux qui ont participé au programme à l'intention des délinquants sexuels, pour savoir combien d'entre eux ont récidivé après leur libération, comparativement à ceux qui n'ont pas participé au programme avant d'être libérés à l'expiration de leur peine?

Comm. Edwards: Monsieur le président, je viens de lire dans les dernières 24 heures un rapport concernant précisément cette question. J'ignore si l'un de mes adjoints peut le retrouver rapidement pour moi, mais si ce n'est pas possible, nous l'apporterons certainement au comité une autre fois. Il y a des différences considérables.

M. Blackburn: Je l'espère bien. Je sais qu'il existe des publications sur la question aux États-Unis. Je me rappelle avoir lu il y a environ un an qu'il n'y avait pas du tout de différence dans certaines institutions.

Comm. Edwards: D'après ce que je peux comprendre, monsieur le président, certains délinquants sexuels ne seront jamais guéris de leur «penchant», si vous voulez, tandis que d'autres peuvent l'être. Ceux qu'on ne peut pas aider peuvent tout de même, grâce à un traitement de prévention des rechutes, apprendre à maîtriser leurs impulsions. On espère évidemment que même ceux qui ne perdront jamais leur désir de faire le genre de choses qu'ils ont faites dans le passé, peuvent être dissuadés de céder à ces désirs.

Le président: Quand vous trouverez ce rapport, monsieur, pourrions-nous l'avoir, s'il vous plaît?

Comm. Edwards: Certainement.

Le président: Merci.

M. Blackburn: Si vous le permettez, monsieur le président, je vais maintenant passer au volume de travail des surveillants de liberté conditionnelle. Je me demande si vous pouvez nous donner des statistiques à ce sujet. J'aimerais savoir exactement

[*Texte*]

have enough parole officers to handle the workload? We are expecting more and more from parole officers, and we are expecting more and more in ways of rehabilitation from parolees while they're still under the control of the National Parole Board and the criminal justice system. I'd also like to know the level of complaints from parole officers. Is there an increase in complaints about workload burnout and just straight exhaustion? Also, geographically, are there some areas in the country where parole officers are overworked and some where they're underworked or at least not overworked as much perhaps?

Commr Edwards: Mr. Chairman, I can start off, with the agreement of the minister, with the early part of that question and perhaps turn to my colleague to add to it.

The normal caseload of a parole officer is around 20 or 25 people. It depends somewhat on the nature of the offenders who are out as to whether they are under intensive supervision or not. But that would be the average.

• 1040

Whether we are seeing more burnout or evidence of overwork... Personally, after 10 weeks in the job I have not, but I would turn to my much more experienced colleague for a comment on that.

Deputy Commissioner William Gibbs (Correctional Service of Canada): It's not a prevalent complaint. The average caseload is about 25, and sure, we sometimes get a complaint that they wish the caseload was under 20 and so on. Our intensive supervision caseload is much lower than that. We have 48 cases per 4 parole officers, the way it works as a team, but those are more difficult cases. The average caseload is about 25, and it's quite good. If you look at other jurisdictions, not only in Canada but outside, it's very good.

Mr. Blackburn: The conclusion I draw from this then is that your parole officers are reasonably satisfied with their workload, that there's no major problem, there's no continuity of complaints, the same kind of complaint over and over again.

D/Commr Gibbs: No.

Mr. Blackburn: Fine.

Another question I have is to the minister, and I'm not sure whether I raised it in the House or not; I don't think I did. This is almost an historical problem, and it has to do with a former officer of the RCM Police who is now, and has been for several years, living in Australia in retirement, and I understand in almost abject poverty. His name is James Leslie Bennett. I'd like to know if the minister is considering, after what he said in the House with respect to allegations that were raised years ago to the effect that Mr. Bennett was considered at that time to be a mole, considered by some at least to be a mole of the KGB within the RCM Police, was forced to give up his job and his livelihood, following which his family life fell apart... He moved

[*Traduction*]

quel est le volume de travail moyen d'un surveillant fédéral de liberté conditionnelle. Avez-vous suffisamment de surveillants de liberté conditionnelle? On en demande de plus en plus aux surveillants de liberté conditionnelle et on attend de plus en plus de la part des libérés conditionnels, sur le plan de la réadaptation, tandis qu'ils sont toujours sous la supervision de la Commission nationale des libérations conditionnelles et du système de justice pénale. J'aimerais également savoir combien de plaintes vous recevez des surveillants de liberté conditionnelle. Avez-vous constaté une augmentation du nombre de plaintes concernant le surmenage et l'épuisement pur et simple? En outre, est-ce qu'il y a des régions du pays où les surveillants de liberté conditionnelle ont trop de travail, tandis que d'autres où ils n'en ont pas assez, ou du moins ils ne sont pas aussi surmenés?

Comm. Edwards: Monsieur le président, si le ministre le permet, je peux commencer par répondre à la première partie de la question et je donnerai ensuite la parole à mon collègue.

Le nombre normal de cas dont s'occupe un surveillant de liberté conditionnelle est d'environ 20 à 25. Le nombre varie selon le type de délinquants dont ils sont responsables, car c'est ce qui détermine le degré de surveillance nécessaire. Toutefois, c'est entre ces chiffres que se situe la moyenne.

Quant à savoir si nous voyons plus de cas d'épuisement ou des symptomes de surmenage... Personnellement, après 10 semaines à mon poste, je n'en ai pas vu, mais je préfère passer la parole à mon collègue qui a beaucoup plus d'expérience que moi.

Le sous-commissaire William Gibbs (Service correctionnel du Canada): Ce n'est pas une plainte fréquente. Le nombre de cas moyen est d'environ 25 et il est certain que nous recevons parfois une plainte d'un surveillant qui voudrait qu'on lui confie moins de 20 cas. La charge de travail dans les cas de surveillance intensive est bien inférieure à cela. Nous confions 48 cas à quatre surveillants de liberté conditionnelle qui travaillent en équipe, mais il s'agit là de cas plus difficiles. Le nombre de cas moyen est d'environ 25, ce qui est très bien. Comparativement à ce qui se fait dans les provinces et à l'extérieur du Canada, c'est très bien.

M. Blackburn: J'en conclus que vos surveillants de liberté conditionnelle sont assez satisfaits de leur charge de travail, qu'il n'existe pas de problèmes majeurs, que vous ne recevez pas continuellement des plaintes, que vous ne recevez pas sans cesse le même genre de plaintes.

S.-comm. Gibbs: Non.

M. Blackburn: Bien.

Mon autre question s'adresse au ministre et je ne suis pas certain si je l'ai déjà posée à la Chambre; je ne le pense pas. C'est un problème d'une nature presque historique; je veux parler de l'ancien agent de la GRC maintenant à la retraite et qui vit depuis plusieurs années en Australie, et je crois savoir qu'il y vit presque dans la misère noire. Il s'appelle James Leslie Bennett. Je voudrais demander au ministre, étant donné ce qu'il a dit à la Chambre au sujet des allégations soulevées il y a des années, selon lesquelles M. Bennett était considéré comme une taupe, c'est-à-dire que certaines personnes du moins considéraient qu'il était une taupe du KGB infiltrée dans la GRC, ce qu'il l'a obligé à quitter son emploi et à renoncer à

[*Text*]

to Australia, following his children, I think, who went there before him, to be close to them and close to his grandchildren.

Anyway, if you look at this, Mr. Minister, you'll find that we're talking about a ruined man, not because he committed a criminal offence or was guilty of an act against any of the statutes of Canada, but simply because he was suspected by his peers, and perhaps by some politicians of that era, and a career came to an end, a very sudden and ruinous end for this man. He was forced to take a retirement that by today's standards pays him almost nothing. I think it's in the neighbourhood of $7,000 or $8,000 a year, if I'm not mistaken. If there's nothing that you're bound to do legally or constitutionally, would you consider this as a humanitarian case for some action on the government's part? This man is now getting on in years. He hasn't got many more years to live, I would think, just by his age. Is there anything you can do for him financially?

Mr. Lewis: Thanks very much, Mr. Blackburn. First of all, just to reiterate what I told the House on March 31, the Government of Canada believes that Mr. Bennett was never a KGB mole, and I want to put that on the record of this committee. The only comment I would make, because I'm precluded from making specific comments as to the amount of pension, is I don't believe your figures are correct. I've had no communication from Mr. Bennett to me as Solicitor General that would suggest that he has any dissatisfaction with the statement I made. To the best of my knowledge, I've had no request from Mr. Bennett as to any compensation. If such a request was made, I would certainly entertain it and discuss it with my officials.

Mr. Blackburn: I've had no representation made to me either by him or anyone else. I want that on the record too. The figure I mentioned was based on what it was at the time. Obviously, it has gone up with the indexation or cost of living. I don't know what it is today. Let's put it this way. Had he retired on full pension at the expiry of his career, I'm certain it would be a great deal higher.

It's also the perceived dishonour that has attended his life since being forced out of the RCM Police, and one would think that there should be some compensatory action taken in that regard as well. We do this with others who have lost their jobs inappropriately or by error or mistake.

• 1045

Mr. Lewis: As I said, Mr. Blackburn, I'm perfectly prepared to entertain any request from Mr. Bennett if he should so wish to make such a request, but at the present time I've had no request.

Mr. Blackburn: Fine. Thank you very much.

Mr. Lewis: I should have introduced the familiar faces at the table: Commissioner Inkster and Director Ray Protti. I neglected to do that in my opening remarks.

The Chairman: We knew who they were.

Mr. Blackburn: We had a strong suspicion; reasonable and probable grounds.

[*Translation*]

son gagne-pain, après quoi sa vie de famille s'est désagrégée... il a déménagé en Australie, après que ses enfants y soient allés, je pense, car il voulait s'en rapprocher et se rapprocher de ses petits-enfants.

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, si vous examinez ce cas, vous constaterez qu'il s'agit d'un homme ruiné, non par parce qu'il a commis un délit ou qu'il a enfreint l'une ou l'autre des lois du Canada, mais simplement parce que ses collègues le soupçonnaient, de même que certains politiciens de l'époque, peut-être, et c'est ainsi que la carrière d'un homme s'est terminée, de façon très soudaine et ruineuse. Il a été obligé de prendre sa retraite, mais les prestations qu'il reçoit ne valent presque rien, étant donné le coût de la vie de nos jours. Sauf erreur, il reçoit 7 000$ dollars ou 8 000$ dollars par année. Si aucune disposition légale ou constitutionnelle ne vous oblige à agir, pourriez-vous en faire une question humanitaire justifiant l'intervention du gouvernement? Cet homme se fait vieux. Il ne lui reste pas tellement d'années à vivre, je pense, du moins d'après son âge. Pouvez-vous l'aider financièrement?

M. Lewis: Je vous remercie beaucoup de votre question, monsieur Blackburn. Premièrement, comme je l'ai dit à la Chambre le 31 mars, le gouvernement du Canada croit que M. Bennett n'a jamais été une taupe du KGB, et je tiens à le dire officiellement au comité. Je ne peux pas faire de commentaires précis quant au montant des prestations de retraite qu'il reçoit, mais je tiens à dire que vos chiffres sont inexacts, d'après moi. M. Bennett n'a pas communiqué avec moi, en tant que solliciteur général, pour me manifester son mécontentement face à ma déclaration. Pour autant que je sache, je n'ai pas reçu de demande d'indemnisation de la part de M. Bennett. Si je recevais une telle demande, je l'examinerais certainement et j'en discuterais avec hauts fonctionnaires.

M. Blackburn: Je n'ai reçu aucune demande de sa part ou de la part de quelqu'un d'autre. Je tiens à le dire publiquement. Le chiffre que j'ai mentionné est celui de la pension qu'il recevait alors. Il est évident que ce chiffre a dû être indexé en fonction du coût de la vie. Je ne sais pas combien il reçoit aujourd'hui. Je veux simplement dire que s'il avait pris sa retraite avec une pleine pension à la fin de sa carrière, je suis persuadé qu'il recevrait beaucoup plus.

Il y a également le déshonneur apparent qui a marqué sa vie depuis qu'on l'a obligé à quitter la GRC, et je pense qu'on devrait prendre des mesures pour l'indemniser à cet égard également. C'est que nous faisons pour les autres qui ont perdu leur emploi par suite d'une erreur ou de manière inappropriée.

M. Lewis: Je le répète, monsieur Blackburn, je suis tout à fait prêt à considérer une demande de M. Bennett, s'il veut bien en présenter une, mais je n'en ai pas encore reçue.

M. Blackburn: Bien, merci beaucoup.

M. Lewis: J'aurais dû vous présenter ces gens que vous connaissez sans doute déjà: le commissaire Inkster et le directeur Ray Protti. J'ai négligé de le faire au début.

Le président: Nous les connaissons.

M. Blackburn: Nous avions de forts soupçons et des motifs raisonnables et probables de les reconnaître.

[*Texte*]

The Chairman: Mr. Fee, please.

Mr. Fee (Red Deer): Thank you, Mr. Chairman. Mr. Minister, I'd like to give you a chance to say something nice about this committee, so I'll just comment that we have been meeting very regularly. The chairman has been almost a slave driver keeping us here, and never have we seen the room quite this packed. I'm not sure if you have to bring your own supporters or if they're all here to criticize you. We'll find out later, I suppose.

I want to pick up on Mr. Blackburn's question when he was talking about parole officers and their workload. The response to his question was that the average load is 20 to 25 parolees at one time. I'd like to know if that's a policy or if that's just the way it happens to work out. Is there a limit established that they shall not oversee more than so many people?

D/Commr Gibbs: We have a caseload distribution for each district, so the district director and the area manager for each area of the province under our jurisdiction decide how many parole officers they need for their caseload. It's usually about 25. If they have 100 cases, for example, they'll have 4 parole officers. That's how it works.

Mr. Fee: Are there any situations right now that exist where there is more demand than there are officers?

D/Commr Gibbs: That could happen, yes, and then we try to address that. When it gets close to 30, in that area, then we try to add a bit more resources.

Mr. Fee: Are you limited right now or do you have adequate resources?

D/Commr Gibbs: We never have adequate resources, but we try to do the best we can with what we have. I can't think of any area office or district office that's in bad shape.

Mr. Fee: You're satisfied right now that you do have an adequate level.

D/Commr Gibbs: Right.

Mr. Fee: You mentioned one other thing in response, and I wasn't aware of your. . .what did you call them, teams? Where you have the intensive supervision, you have up to 48 people supervised by 4.

D/Commr Gibbs: Right. We have that program both in Toronto and in Montreal.

Mr. Fee: Just the two centres.

D/Commr Gibbs: That's right. It's been going on for about a year and a half. We're evaluating it and it seems to be working quite well. They're the most difficult, violent, mentally ill sometimes, offenders we have.

Mr. Fee: The team is done, I'm assuming logically, just so that you're assured of always having someone who can be in contact and someone available for supervision.

D/Commr Gibbs: That's right. You have two parole officers for each case. They double up, so they're kind of on duty all the time. There's a very close liaison with the police and other aspects of the criminal justice system. That's why we call it intensive supervision.

[*Traduction*]

Le président: Monsieur Fee, s'il vous plaît.

M. Fee (Red Deer): Merci, monsieur le président. Monsieur le ministre, j'aimerais vous donner l'occasion de parler en bien du comité et je vais donc vous signaler que nos rencontres sont très fréquentes. Le président est un véritable garde-chiourme qui nous oblige à rester ici. Nous n'avons jamais vu cette salle si pleine de monde. Je ne sais pas si vous devez amener vos propres partisans ou s'ils sont tous là pour vous critiquer. Nous le saurons sans doute plus tard.

Revenons à la question de M. Blackburn au sujet des agents de libération conditionnelle et de leur volume de travail. On lui a répondu que le nombre de dossiers confiés à un agent était d'environ 20 ou 25 à la fois. J'aimerais savoir si cela découle d'une politique ou si c'est simplement l'ordre naturel des choses. A-t-on mis une limite au nombre de dossiers dont ils peuvent s'occuper?

S.-comm. Gibbs: Nous avons une répartition des dossiers dans chaque district. Le directeur de district et le directeur de la région de chaque région d'une province décident du nombre d'agents de libération dont ils ont besoin pour leur volume total. C'est d'environ 25 dossiers par agent. Ainsi, s'ils ont 100 dossiers, il leur faudra quatre agents de libération. C'est ainsi que vont les choses.

M. Fee: Y a-t-il des cas actuellement où la demande est trop forte pour le nombre d'agents?

S.-comm. Gibbs: Cela peut arriver et nous essayons de régler le problème. Quand on arrive près de 30 dossiers, pour une région donnée, nous essayons d'allouer davantage de ressources.

M. Fee: Êtes-vous limité actuellement ou avez-vous suffisamment de ressources?

S.-comm. Gibbs: Nous n'avons jamais suffisamment de ressources mais nous faisons de notre mieux avec ce que nous avons. Je pense pas qu'il y ait un bureau régional ou un bureau de district qui soit vraiment en mauvaise posture.

M. Fee: Vous êtes donc actuellement convaincu d'avoir un niveau suffisant.

S.-comm. Gibbs: Oui.

M. Fee: Dans une réponse, vous avez parlé d'autre chose que je ne connaissais pas. Je pense que vous avez appelé cela des équipes. Dans les cas de surveillance intensive, 48 personnes sont surveillées par quatre agents.

S.-comm. Gibbs: Exactement. Ce programme a été mis sur pied à Toronto et à Montréal.

M. Fee: Seulement dans ces deux centres.

S.-comm. Gibbs: Oui. Il est en marche depuis environ un an et demi. Nous l'évaluons et il semble qu'il fonctionne bien. Il s'agit des détenus les plus difficiles, les plus violents, parfois atteints de maladies mentales.

M. Fee: En toute logique, je présume que l'équipe est composée de manière à ce qu'il y ait toujours quelqu'un qui puisse être rejoint, et quelqu'un qui puisse faire la surveillance.

S.-comm. Gibbs: Oui. Il y a deux agents de libération pour chaque cas. Ils travaillent en duo et il y en a donc toujours un en service. Il y a une communication étroite avec la police et d'autres éléments du système de justice pénale. C'est ce que nous appelons la surveillance intensive.

[*Text*]

Mr. Fee: A concern we had with earlier deliberations here was a breakdown in communication, and I suppose when you establish a team there's always a danger of a communication breakdown. But you've got administrative procedures in place to make sure this doesn't happen with these teams?

D/Commr Gibbs: I wouldn't say it never happens, but the evaluation has been working quite well up to now in both Toronto and in Montreal.

Mr. Fee: Thank you.

Minister, in response to an earlier question you indicated that you've taken over responsibility for First Nations policing as of April 1. Can you tell me what impact the budget is going to have on that? I'm assuming you're going to do a better job or you wouldn't have asked for it or accepted it.

Mr. Lewis: No, your assumption is not correct. I just didn't want to be half responsible for it. My point in asking that it be shifted to the Solicitor General was we already have the expertise in policing through the RCMP, and it seemed to me more natural to have all of the responsibility where we had all of the ability. That's the reason I asked for it to be transferred. We have been at it, as I said, officially since April 1 of last year. We kicked it off with a conference in Calgary so that we would be out of Ottawa and away from head office, shall we say, and had workshops on all aspects of policing in native communities, which we were led to believe was very successful.

• 1050

We have a negotiating unit in the secretariat. We've signed tripartite agreements, and this is a federal-provincial-band operation. We've signed them in Quebec with the Kitigan Zibi Anishinabeg, the Betsiamites, and Akwesasne. In Ontario we've signed with the Six Nations in an Ontario-wide agreement, and in Alberta with the Siksika, and in B.C. with the Lillooet.

We have agreements under negotiation in Nova Scotia, Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan and Alberta. In particular in Alberta, negotiations are very close to fruition with the Blood Tribe and Louis Bull. This is in addition to what the RCMP has available to police. This policy obviously is. . .if you would like to discuss forming your own policing services, we're pleased to help, but if you wish to continue with the excellent services of the RCMP, then that can happen also.

I know the committee's time is precious. I get a briefing about once a month on this from Michel Roy, who is our director general of this unit, just to keep me on top of it. If at any time the committee wishes to have a briefing on it, I'd be pleased to arrange it.

Mr. Fee: Mr. Minister, could individual members get briefings on ones in their particular area?

Mr. Lewis: Yes, absolutely.

[*Translation*]

M. Fee: Plus tôt dans nos délibérations, nous nous sommes montrés préoccupés du manque de communication éventuel. Je présume que lorsqu'on crée une équipe, ce danger du manque de communication existe toujours. Avez-vous des procédures administratives qui garantissent qu'il n'y aura pas de telles lacunes au sein de ces équipes?

S.-comm. Gibbs: Je n'affirmerai pas que cela n'arrive jamais, mais d'après l'évaluation, les choses vont jusqu'ici très bien à Toronto comme à Montréal.

M. Fee: Merci.

Monsieur le ministre, dans une de vos réponses précédentes, vous avez dit que vous aviez pris la responsabilité des services policiers des Premières nations à compter du 1er avril. Pourriez-vous me dire quelle incidence le budget va avoir là-dessus? Je présume que vous allez faire un meilleur travail. Autrement, vous n'auriez pas demandé cette responsabilité, vous ne l'auriez pas non plus acceptée.

M. Lewis: Là-dessus, vous avez tort. Je ne voulais pas en être à moitié responsable. Quand j'ai demandé que cette responsabilité soit transmise au solliciteur général, c'est parce que nous avions déjà une compétence en la matière, au sein de la GRC. Il me semblait plus naturel que la responsabilité se retrouve là où il y a une certaine compétence. C'est pourquoi j'ai demandé ce transfert. Nous avons donc officiellement cette responsabilité, je le répète, depuis le 1er avril de l'an dernier. Pour lancer le programme, nous avons tenu une conférence à Calgary, loin d'Ottawa, loin du siège social, disons, et avons eu des ateliers sur tous les aspects des services policiers au sein des collectivités autochtones. Nous sommes portés à croire que cette conférence a été une réussite.

Le secrétariat a une unité de négociation. Nous avons signé des ententes tripartites et il s'agit d'un programme partagé par le fédéral, la province et les bandes indiennes. Nous avons signé des ententes au Québec avec les Kitigan Zibi Anishinabeg, les Betsiamites et la bande d'Akwesasne. En Ontario, nous avons signé une entente avec les Six Nations pour tout l'Ontario. En Alberta, il y a une entente avec les Siksika et en Colombie-Britannique avec les Lillooet.

Des négociations sont en cours pour des ententes en Nouvelle-Écosse, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. En Alberta, en particulier, les négociations sont près d'aboutir avec la tribu des Blood et la bande indienne de Louis Bull. Cela s'ajoute à ce dont dispose la GRC pour les services policiers. Voici l'attitude adoptée: si vous voulez parler de la formation de vos propres services de police, nous sommes prêts à vous aider mais si vous voulez continuer à recourir aux excellents services de la GRC, pas de problème.

Je sais que le temps du comité est précieux. Chaque mois, Michel Roy, directeur général de cette unité, me présente des informations à ce sujet, pour me garder au courant. Si le comité souhaite obtenir un breffage semblable, je serais ravi de l'organiser.

M. Fee: Monsieur le ministre, est-ce qu'un député pourrait obtenir des informations sur les services offerts dans sa région?

M. Lewis: Bien entendu.

[*Texte*]

Mr. Fee: You mentioned Louis Bull. You're also building a special corrections facility, or at least you have one designed to go into the Hobbema area, for native offenders. The media reports in our area indicate that the band council has had a problem with that recently.

Mr. Lewis: Well, like a lot of things, sometimes problems come close to elections. I understand that may be part of the problem. We're in there at the request of the band. They brought the proposal to us. Ole Ingstrup worked with the band to bring it along. I was there last September when we turned the sod on the ground that has been chosen for it.

I think the premise behind it is very sound. They were concerned about the number of people from that area who were serving time in federal institutions. There was a feeling that if we had one that was native-driven in terms of its emphasis, we would be better at rehabilitating native people and bringing them back into their community. I think that's still a sound policy; I'm not sure the media reports are. . .I'm sure they're accurate, but I'm not sure the dissatisfaction is that widespread. After all, we went in at the invitation of the band. May 3 is the date for the election of a new chief and May 16 is the date of election of a new band council. We had excellent support when we went there to make the announcement, and I'm sure we'll be able to carry it off.

Mr. Fee: The program was supported by both sides of this table and I think most of the native groups in the country.

Mr. Lewis: Yes. It's coming.

Mr. Fee: While we're talking about correctional facilities, I should get an advertisement in. I understand you're getting some criticism from the City of Edmonton for the site of the women's prison. I have two municipalities in my riding that are more than happy to accommodate you if you decide to move out of Edmonton.

Mr. Lewis: I'm sure. I'm glad to have a chance to make the point on this. The city of Edmonton had the highest score of any municipality as we went across the country in terms of what we were looking for in the ability of a community to house a prison for women. That's not to say that the ones in your riding weren't also very high. But they were very high. They pitched us pretty hard, and we said yes, we're going to go to the Edmonton area.

As I was complimentary to the media just a minute ago, I'm going to be critical on this one. What we tried to do in determining the location for a women's prison was to look at federal properties owned first and to examine them. Some of them were right downtown in the middle of a rail yard and weren't conducive at all. Others could be termed as being appropriate. So we look at the federal properties and do some consultation with the community. That does not mean to say that the decision has been made by Public Works and the Correctional Service of Canada that that will be the place, just because we've narrowed down federal properties to a certain point.

[*Traduction*]

M. Fee: Vous avez parlé de la bande de Louis Bull. Vous construisez également un établissement de détention spéciale, ou du moins on en a conçu un, pour la région de Hobbema, destiné aux délinquants autochtones. D'après nos médias régionaux, le conseil de bande a formulé des objections à ce sujet, récemment.

M. Lewis: Eh bien comme dans d'autres domaines, des problèmes surveillent lorsque des élections sont en vue. Je pense que cela fait partie du problème. Nous sommes là à la demande de la bande qui nous a fait une proposition. Ole Ingstrup a travaillé avec la bande pour faire avancer le projet. J'y suis allé en septembre dernier, pour la première pelletée de terre, à l'endroit choisi.

Je pense que le principe de base est très valable. On était préoccupé par le nombre de gens de cette région qui purgeaient une peine dans des établissements fédéraux. On estimait que s'il y avait un établissement destiné aux autochtones, il serait plus facile de les réhabiliter et de les ramener dans leur communauté. Je pense toujours que cette politique est valable. Je ne sais si les médias ont dit. . .les médias décrivent peut-être la réalité, mais je ne pense pas que l'insatisfaction soit si répandue. Après tout, nous avons choisi cet endroit sur invitation de la bande. Le 3 mai, un nouveau chef sera élu; le 16 mai, un nouveau conseil de bande sera élu. Nous avons reçu un excellent soutien lorsque nous sommes allés là pour faire l'annonce. Je suis persuadé que tout se déroulera bien.

M. Fee: Le programme a eu l'appui des députés du gouvernement comme de l'opposition et, je crois, de la plupart des groupes autochtones du pays.

M. Lewis: Oui. Les choses vont bon train.

M. Fee: Pendant que nous parlons d'établissements correctionnels, j'aimerais faire de la publicité. Je pense qu'on a critiqué à Edmonton le choix de l'emplacement de la prison des femmes. Dans mon comté, deux municipalités sont tout à fait prêtes à recevoir cet établissement, si vous décidez de rejeter Edmonton.

M. Lewis: J'en suis persuadé. Je suis content de pouvoir parler de ce sujet. De toutes les municipalités, Edmonton a reçu la plus haute note lorsque nous avons examiné les collectivités qui pourraient recevoir une prison pour femmes. Je ne dis pas que les villes de votre comté n'ont pas reçu de bonnes notes. Elles étaient excellentes. On a fait pression sur nous et nous avons accepté d'aller à Edmonton.

Je viens de faire des compliments aux médias et je vais maintenant leur faire des reproches. Pour déterminer l'emplacement de la prison des femmes, nous avons d'abord considéré les propriétés fédérales. Certaines étaient en plein centre-ville, au centre d'un triage ferroviaire, ce qui ne convenait vraiment pas. D'autres ne convenaient pas non plus. Nous avons donc examiné les propriétés fédérales et mené des consultations auprès de la collectivité. Cela ne signifie pas que la décision a été prise par Travaux publics et par le Service correctionnel simplement après avoir éliminé des propriétés fédérales.

[*Text*]

• 1055

The first cut is federal properties. The second cut is provincial properties. The third cut is municipal properties. Bear in mind, all of these discussions and negotiations take place with the full support of the municipal area, because I'm not prepared to plunk something down using the royal prerogative if it's not appropriate. Lastly, we go out to the public for property that might be suitable.

We're in the first cut right now, just dealing with the federal properties. If we're not satisfied that's the best place for it, we'll look at provincial properties. Any suggestion that the decision has been made is absolutely incorrect.

Mr. Fee: Thank you for that. What's the status of the other four facilities across the country?

Mr. Lewis: In Truro we have the property done.

D/Commr Gibbs: The 21-day appeal should be over by now.

Mr. Lewis: The zoning has been done, because as I said, we want to get the zoning done properly. It's tough to find NDP ridings in which to put them in the maritimes. In Quebec we announced—

The Chairman: Possibly I should warn the minister about the new system we have with the lights here. This is being broadcast on OASIS.

Mr. Lewis: Listen, I figure once I'm in this room, it's all public knowledge.

The Chairman: Very good.

Mr. Lewis: Thank you very much.

In Quebec we're going to Joliette, and we've advertised for properties that might be appropriate there. In Ontario the location chosen was Kitchener because it scored so high on our records for Ontario in terms of the ability of the community to accept the institution and work with the people there. The site has been chosen, and I think we're looking at drawings at the present time. I've just given you an update on Edmonton.

There is also a women's prison going in at Maple Creek for aboriginal women, and because we're doing a much more extensive consulting operation, this is taking a little longer, but it's well under way.

I've also been advised that wardens have been appointed for the four non-native facilities. There's been no warden appointed for the native facility.

Mr. Fee: Thank you.

Mr. Chairman, one final question, just for the sake of the town of Innisfail, which is constantly lobbying me. As you are well aware, that is the home of the RCMP dog training school. That's been an important part of that community for a number of years, and they keep asking me for assurance that there are no plans to move that. I would appreciate that assurance if we can have it.

Commr Inkster: You're correct in saying that the facility has been there for some time. What is confronting us now, though, is an enlarging, as I understand it, of the highway, which is going to dislodge that facility from there to perhaps

[*Translation*]

On commence par les propriétés fédérales, puis on passe aux propriétés provinciales. Ensuite, on examine des propriétés municipales. Rappelez-vous que ces discussions et négociations ont lieu avec l'appui de la municipalité. Je n'ai pas l'intention d'imposer quelque chose au moyen de la prérogative royale, si ça ne convient pas. Finalement, nous examinons les propriétés privées qui pourraient convenir.

Nous n'en sommes qu'à la première étape actuellement, soit l'examen des propriétés fédérales. Si nous ne trouvons pas l'emplacement idéal, nous examinerons des propriétés provinciales. Il est tout à fait faux de laisser entendre que la décision a été prise.

M. Fee: Merci. Quelle est la situation des quatre autres établissements ailleurs au pays?

M. Lewis: À Truro, le travail est fait.

S.-comm. Gibbs: Le délai d'appel de 21 jours devrait maintenant être terminé.

M. Lewis: Le zonage a été fait. Je le répète, nous voulons que le zonage soit tout à fait correct. Il est difficile de trouver dans les Maritimes des comtés néo-démocrates où installer ces établissements. Au Québec, nous avons annoncé. . .

Le président: Je devrais peut-être mettre en garde le ministre en lui parlant de notre nouveau système pour la radiodiffusion de nos délibérations sur le système OASIS.

M. Lewis: De toute façon, une fois devant le comité, je présume que tout est public.

Le président: Très bien.

M. Lewis: Merci beaucoup.

Au Québec, nous irons à Joliette et nous avons demandé que nous soient présentées des propriétés qui conviendraient. En Ontario, Kitchener a été choisi parce qu'elle a obtenu une excellente note pour l'Ontario, pour ce qui est de la capacité de la collectivité d'accepter un tel établissement et de travailler avec ses gens. L'emplacement a été choisi et je pense que l'on examine déjà des croquis. Je viens de vous parler d'Edmonton.

Une prison pour femmes sera également construite à Maple Creek, pour les autochtones. Les choses vont un peu plus lentement parce que nous menons des consultations plus approfondies mais ce dossier est assez avancé.

On m'a informé que des directeurs ont été nommés pour les quatre établissements non autochtones. Aucun directeur n'a été nommé pour un établissement autochtone.

M. Fee: Merci.

Une dernière, monsieur le président. Il s'agit de la ville de Innisfail, qui a fait beaucoup de démarches auprès de moi. Comme vous savez, c'est là que ce trouve le centre d'entraînement des chiens de la GRC. Ce centre est une partie importante de la collectivité, depuis des années. On ne cesse de me demander qu'on garantisse que le centre ne déménagera pas. Pouvez-vous nous donner ces garanties?

Comm. Inkster: Vous avez raison, cet établissement est là depuis quelque temps déjà. Actuellement, le problème, c'est un élargissement de l'autoroute, si j'ai bien compris. Il faudra à cause de cela déménager le centre, peut-être dans le même

[*Texte*]

somewhere else in that location, or indeed somewhere else in the country. But we're no further along than simply having to cope with the fact that we're going to lose the property to a highway development. We have not yet decided where it would go ultimately.

Mr. Fee: I'd just indicate that it is important to the community, and I'll help you find a site if you can't find one.

Commr Inkster: The dogs love it as well.

Mr. Fee: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Blackburn: Could I ask for a clarification on an answer that was given a few minutes ago? You stated, sir, that this four-member team in Montreal-Toronto, I believe it was... In answering that question you referred to violent, mentally ill... Those were the words you used. Why are violent, mentally ill people on parole in the first place?

D/Commr Gibbs: Perhaps I should have used a more appropriate term: mentally unstable. If they were certifiable, they wouldn't be paroled.

Mr. Blackburn: So you're talking about emotional problems.

D/Commr Gibbs: Yes; mentally unstable violent offenders.

Mr. Wappel: Why are they on parole?

• 1100

D/Commr Gibbs: They could be on mandatory supervision. They could be under some form of conditional release.

Mr. Wappel: If you know they're violently unstable—if you know that—then why are they on the street before warrant expiry?

D/Commr Gibbs: They could be on statutory release. It could be any kind of conditional release.

Mr. Wappel: I can understand statutory release—

The Chairman: When I heard the answer, I took it to be a poor choice of words and that's all. I'm quite sure that they are not mentally ill people.

D/Commr Gibbs: I should have said mentally unstable. They're marginal cases. They're more difficult cases. I can't describe them more precisely than that. We know we have a few of them and we try to protect society as well as we can.

The Chairman: Thank you very much.

I would also like clarification on one answer. The Maple Creek facility is for aboriginal women only. Is that correct?

Mr. Lewis: That's correct.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lewis: I don't think non-native women are precluded from going there, but the intention is it would be for native women.

The Chairman: I see. Thank you. Mr. Lee.

Mr. Lee (Scarborough—Rouge River): Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

région, mais peut-être aussi ailleurs au pays. Mais jusqu'ici, nous savons simplement que nous allons perdre cette propriété à cause de la construction de l'autoroute. Nous n'avons pas encore décidé où ira le centre.

M. Fee: Je vous signale alors que le centre est important pour la collectivité et qu'au besoin, je vous aiderai à trouver un emplacement.

Comm. Inkster: Les chiens aiment beaucoup cette localité.

M. Fee: Merci, monsieur le président.

M. Blackburn: Puis-je demander un éclaircissement au sujet d'une réponse faite il y a quelques minutes? Vous avez parlé d'équipes de quatre personnes à Montréal et à Toronto, je crois. En réponse à cette question, vous avez parlé de délinquants violents, atteints de maladies mentales... Voilà les mots que vous avez utilisés. Comment se fait-il que des personnes violentes, atteintes de maladies mentales, soient libérées?

S.-comm. Gibbs: J'aurais peut-être dû utiliser des termes plus convenables. Il sont instables mentalement. Si l'on pouvait obtenir un certificat à leur sujet, ils ne seraient libérés.

M. Blackburn: Vous parlez donc de troubles émotionnels.

S.-comm. Gibbs: Oui. Il s'agit de délinquants violents, mentalement instables.

M. Wappel: Pourquoi sont-ils libérés?

S.-comm. Gibbs: Ils seraient en liberté surveillée. Ils peuvent bénéficier d'un type de libération conditionnelle.

M. Wappel: Si vous savez qu'ils sont violents et instables, vous le savez, pourquoi sont-ils dans la rue avant l'expiration du mandat?

S.-comm. Gibbs: Ils peuvent être en mise en liberté obligatoire. Il peut s'agir de tout type de libération conditionnelle.

M. Wappel: Je comprends la mise en liberté obligatoire...

Le président: Quand j'ai entendu la réponse, j'ai présumé que vous aviez mal choisi vos mots, c'est tout. Je suis persuadé que ces gens ne sont pas atteints d'une maladie mentale.

S.-comm. Gibbs: J'aurais dû dire instables émotivement. Il s'agit de cas marginaux. Ce sont les cas les plus difficiles et je ne peux les décrire avec davantage de précision. Nous en avons quelques uns, nous le savons et nous essayons de protéger la société de notre mieux.

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais également avoir un éclaircissement. L'établissement de Maple Creek est destiné uniquement aux femmes autochtones, non?

M. Lewis: Vous avez raison.

Le président: Merci.

M. Lewis: Je ne pense qu'on refuse l'accès à l'établissement aux femmes non autochtones, mais il est destiné aux femmes autochtones.

Le président: Je vois, merci. Monsieur Lee.

M. Lee (Scarborough—Rouge River): Merci, monsieur le président.

[*Text*]

I'd like to direct a question to the minister, but it involves CSIS. I just wanted to clarify that CSIS does all of the security clearance investigations for the Government of Canada.

Mr. Raymond Protti (Director, Canadian Security Intelligence Service): With the exceptions, Mr. Chairman, of the Royal Canadian Mounted Police and the Department of National Defence.

Mr. Lee: Would that include security clearances for all Governor in Council appointments where a security clearance was deemed appropriate?

Mr. Protti: That would depend, Mr. Chairman, on whether or not a specific request had been made to the service to conduct a security clearance.

Mr. Lee: Could I ask the minister whether that would be the case for appointments to the Security Intelligence Review Committee, SIRC?

Mr. Protti: In those particular cases, Mr. Chairman, we're asked to do what I would call a routine check of some of our databases. But we do not and have not done security clearances.

The process that has been in place for quite a number of years is that the Privy Council Office and the Prime Minister satisfy themselves as to the integrity of the individuals in question. We do not do a complete security clearance check on those individual cases.

Mr. Lee: To the best of your knowledge, in your work with CSIS, CSIS has not been asked to do a security check in relation to any of the appointees to SIRC.

Mr. Protti: That's correct.

Mr. Lee: All right. Can I clarify for the record as well that all of the SIRC appointees have full, complete, unfettered access to all security and intelligence information in the hands of CSIS?

Mr. Protti: Yes, they do.

Mr. Lee: All right.

Is the minister aware, as a minister of the government, what process for security clearance and vetting would be used by the Governor in Council for the purposes of dealing with appointments to the Security Intelligence Review Committee?

Mr. Lewis: I am not in the habit of asking for the details of those checks. I simply assume that in the normal course of events those checks are made.

Mr. Lee: So a mistake could happen, couldn't it?

Mr. Lewis: I guess mistakes can always happen. For example, the appointments that you refer to are made by the government after quite a bit of deliberation, and the backgrounds of people are looked into at various levels. I have no knowledge that a mistake has taken place, but a mistake could take place.

Mr. Lee: I want to state as well that I'm not for a moment second guessing the loyalty of anyone who has in the past been appointed to the Security Intelligence Review Committee. I was questioning from the perspective of process. And I take it from your answer that I haven't really fully reconnoitred the potential problem here.

[*Translation*]

J'aimerais poser une question au ministre. Elle porte sur le SCRS. Je voulais simplement confirmer que le SCRS est responsable de toutes les enquêtes d'attestation de sécurité pour le gouvernement du Canada.

M. Raymond Protti (directeur, Service canadien du renseignement de sécurité): Il y a des exceptions, monsieur le président: la Gendarmerie royale et le ministère de la Défense nationale.

M. Lee: Cela comprend-t-il les attestations de sécurité pour les nominations du gouverneur en conseil, lorsqu'on juge nécessaire d'en exiger une?

M. Protti: Tout dépend, monsieur le président, du fait qu'il y ait eu ou non une demande d'attestation de sécurité à ce sujet.

M. Lee: Puis-je demander au ministre si c'est le cas des nominations au CSARS, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité?

M. Protti: Dans ces cas particuliers, monsieur le président, on nous demande de faire ce que j'appellerais une vérification de routine de nos données informatiques. Mais nous ne faisons pas et nous n'avons pas fait d'attestations de sécurité.

Depuis de nombreuses années, le bureau du Conseil privé et le premier ministre se rassurent eux-mêmes quant à l'intégrité des personnes en question. Nous ne faisons pas d'attestations de sécurité complètes à leur sujet.

M. Lee: Que vous sachiez, depuis que vous êtes au SCRS, on ne vous a pas demandé de faire de vérifications de sécurité au sujet des personnes nommées au CSARS.

M. Protti: Exactement.

M. Lee: Très bien. Puis-je également vous demander de confirmer, pour les besoins du compte rendu, que les membres du CSARS ont un accès complet et tout à fait libre à toutes les informations relatives à la sécurité et aux renseignements qui sont entre les mains du SCRS?

M. Protti: Oui, c'est le cas.

M. Lee: Très bien.

En tant que ministre, le ministre sait-il quel processus est utilisé pour l'attestation de sécurité et l'approbation des nominations du gouverneur en conseil au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité?

M. Lewis: Je n'ai pas l'habitude de demander le détail de ces vérifications. Je présume simplement qu'elles sont faites de la manière habituelle.

M. Lee: Une erreur pourrait donc se produire, non?

M. Lewis: Je présume qu'on peut toujours commettre des erreurs. Ainsi, les nominations dont vous parlez sont faites par le gouvernement après de nombreuses délibérations. Les antécédents des candidats sont examinés à divers niveaux. Que je sache, aucune erreur ne s'est produite, mais c'est toujours possible.

M. Lee: Je tiens à déclarer que je ne doute pas un instant de la loyauté de quelque membre actuel ou passé du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. Mes questions portent plutôt sur les procédures. D'après votre réponse, je n'ai pas encore repéré tous les aspects du problème potentiel.

[*Texte*]

• 1105

Mr. Lewis: I would be pleased to review that and get back to you in writing—I don't have any difficulty in that—to advise you exactly what the process is.

Mr. Lee: Thank you.

I may be batting in the clean-up role here for my colleagues on the committee. There was an earlier question about Transport Canada and the RCMP. There was some suggestion that there may have been some discussion of reducing the RCMP contingents at the three major airports, Mirabel, Pearson, and Vancouver.

Mr. Lewis: The word that was used was "international"; I think that's the operative word.

Mr. Lee: Can I ask if the RCMP conceptually bills or sends an invoice to Transport Canada for its security work at our international airports?

Commr Inkster: The security arrangements at international airports are ones that are discussed between the airport manager, on a local basis, and the RCMP. But the billing process, that is, the expenditure costs for security, is all in the budget of the RCMP.

Mr. Lee: I see. So in relation to the cost implications of policing at our international airports, those costing decisions are made by the RCMP. Do I have that right or is there some input from Transport Canada?

Commr Inkster: We would never change or alter the security arrangements at international airports arbitrarily, that is to say, without discussion with the Department of Transport. The cost implications of any changes of course would be reflected in the RCMP's budget relative to those security arrangements.

Mr. Lee: If Transport Canada—and I'm speaking hypothetically—decided to privatize, subcontract out the security for our international airports, it could ask the RCMP to shuffle off, I guess, to withdraw in some proportion from their role. Has that been discussed with you or have your officials discussed issues of that type with Transport Canada?

Commr Inkster: I could give you a hypothetical answer to the hypothetical question, Mr. Chairman. I think it is conceivable, but the issue of the privatization of airports and the consequences that would have for security has been resolved, and it is the position of the Government of Canada that security will remain a federal concern at international airports; ergo, the RCMP.

Mr. Lee: Canadians can continue to feel secure about their airports, therefore.

Commr Inkster: Yes, they can.

Mr. Lewis: In fact, Vancouver, Dorval, and Mirabel would qualify there, Calgary and Edmonton. . .

The Chairman: Mr. Lee, are you just about finished?

Mr. Lee: I'd love to be finished, but I'm not. May I ask one simple question? It's a routine question.

The Chairman: Absolutely.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je peux sans problème revoir la question et vous répondre par écrit. Je vous dirai quelle est exactement la procédure.

M. Lee: Merci.

Je vais sans doute rendre service à mes collègues du comité en clarifiant des choses. Il y a eu une question plus tôt au sujet de Transports Canada et de la GRC. On a entendu dire qu'il y avait eu des discussions au sujet de la réduction des effectifs de la GRC aux trois principaux aéroports, Mirabel, Pearson et Vancouver.

M. Lewis: On a utilisé le terme «aéroport international». Je pense que c'est l'appellation officielle.

M. Lee: Puis-je savoir si la GRC envoie des factures symboliques ou autres à Transports Canada pour son travail de sécurité aux aéroports internationaux?

Comm. Inkster: Les ententes relatives à la sécurité dans les aéroports internationaux font l'objet de discussions entre le directeur de l'aéroport et la GRC, localement. Le processus de facturation, c'est-à-dire les dépenses relatives à la sécurité, font partie du budget de la GRC.

M. Lee: Je vois. Lorsqu'on parle du coût des services de police aux aéroports internationaux, les décisions sont prises par la GRC. Ai-je bien compris? Transports Canada a-t-il son mot à dire?

Comm. Inkster: Nous ne modifierions jamais des ententes relatives à la sécurité dans les aéroports internationaux de manière unilatérale, sans en parler au ministère des Transports. La modification des coûts relative à tout changement de ce genre serait prise en compte dans le budget de la GRC qui se rapporte à ces ententes.

M. Lee: Imaginons que Transports Canada décide de privatiser ou de confier à la sous-traitance la sécurité des aéroports internationaux. Le ministère pourrait demander à la GRC de disparaître, j'imagine, ou du moins de céder une partie de son rôle. Transports Canada a-t-il eu des discussions avec vous ou vos fonctionnaires à ce sujet?

Comm. Inkster: Je vais donner une réponse hypothétique à une question hypothétique, monsieur le président. La situation est concevable, mais la question de la privatisation des aéroports et de ses conséquences sur la sécurité est réglée à l'avance :le gouvernement du Canada estime que la sécurité doit demeurer une question de compétence fédérale aux aéroports internationaux. C'est dont la GRC qui en sera chargée.

M. Lee: Les Canadiens peuvent donc continuer à se sentir en sécurité dans leurs aéroports.

Comm. Inkster: Oui, certainement.

M. Lewis: D'ailleurs, on trouve dans cette catégorie Vancouver, Dorval et Mirabel et Calgary et Edmonton. . .

Le président: Allez-vous bientôt terminer, Monsieur Lee?

M. Lee: Je le voudrais bien, mais ce n'est pas le cas. Puis-je poser une simple question? C'est une question de routine.

Le président: Certainement.

[*Text*]

Mr. Lee: The question is the biannual reference to the progress in the Air India investigation. The families of the victims of course want very much for that to be resolved in their own minds. They have been waiting now for a number of years for the RCMP and others to conclude the investigations and somehow report. Can you give the committee an indication of when you think that investigation may be completed?

Commr Inkster: No, I can't give you any indication of when it will be completed. For our purposes, in the RCMP, it won't be completed until such time as those responsible, in any such way, appear before the courts, charged with the offences that have been committed. I can assure the committee, though, that the investigation is continuing with vigour.

Mr. Lee: Could you give us more particulars of the current status? And since we're dealing with estimates, you might want to indicate how much money has been involved, this year, last year, or over the long haul.

Commr Inkster: I could only give you a guestimate as opposed to an estimate, because I don't have the facts in front of me. My guestimate would be that millions of dollars have been spent on the investigation, and sufficient funds are certainly available to continue with that investigation.

The Chairman: Thank you.

Mr. Lee: And the current status?

The Chairman: I think he's already answered that, as far as I'm concerned.

Commr Inkster: There isn't much more that I can say, Mr. Chairman, before this committee, but the investigation, I assure you, is continuing.

• 1110

The Chairman: Thank you very much. Mr. Domm, please.

Mr. Domm (Peterborough): Thank you very much, Mr. Chairman. I appreciate the opportunity to ask the Solicitor General a couple of questions. Some of them are regional, but one or two of them are cropping up across the country. There is one that's most obvious to us at this committee and to Canadians. On mandatory supervision or perhaps on early release or even at the end of sentence, a number of police authorities have seen fit to circulate pictures and records of these inmates to the citizens in their areas, advising them of potential danger through these releases into their communities. When you were last before our committee I pursued a number of questions to you, Mr. Minister, dealing with your thoughts on this matter. I appreciate the difficulty you have in intervening on these releases when the decisions have been made in most cases by parole boards.

This brings up a very current problem, since they're resulting in lawsuits, and I don't expect you to make any opinions on things that might be before the courts soon. But I was wondering whether your view is still the same, that it's a jurisdiction that is the responsibility of police protection in the area. If they wish to do it, so be it. Or do you, on second thought, have any reservations about our charter on this matter? Perhaps you could deal with that first and then I'll follow up with a couple of others.

[*Translation*]

M. Lee: Il s'agit de la référence biannuelle sur l'enquête au sujet de l'accident d'Air India. Les familles des victimes désirent ardemment que cette question soit réglée, au moins dans leur esprit. Depuis des années, elles attendent que la GRC et d'autres aient terminé leur enquête et produisent un rapport. Pourriez-vous donner au comité une idée de la date à laquelle cette enquête sera terminée?

Comm. Inkster: Non, je ne peux aucunement vous dire quand cela sera terminé. Aux yeux de la GRC, tout sera terminé lorsque les responsables seront traduits devant les tribunaux et que des accusations auront été portées. Je peux toutefois garantir au comité que l'enquête est en cours et qu'elle est menée rondement.

M. Lee: Pourriez-vous nous donner des détails sur l'état de la situation? Et puisque nous parlons des budgets, pourriez-vous nous dire combien nous coûte cette enquête cette année, combien elle a coûté l'an dernier et combien elle coûtera au total.

Comm. Inkster: Comme je n'ai pas les chiffres sous les yeux, je ne peux vous donner qu'une évaluation approximative. À mon avis, des millions de dollars ont été consacrés à l'enquête et il y aura suffisamment de fonds pour qu'elle se poursuive.

Le président: Merci.

M. Lee: Et où en est la situation?

Le président: Je pense qu'il vous a déjà répondu.

Comm. Inkster: Il n'y a pas grand-chose à ajouter, monsieur le président. Je vous assure que l'enquête se poursuit.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur Domm, s'il vous plaît.

M. Domm (Peterborough): Merci beaucoup, monsieur le président. Je vous remercie de me donner l'occasion de poser quelques questions au solliciteur général. Certaines sont d'ordre régional, mais une ou deux sont soulevées partout au pays. L'une d'entre elles est évidente pour les membres du comité et pour les Canadiens. Pendant une mise en liberté sous surveillance obligatoire, une libération anticipée ou même à la fin d'une peine, certaines autorités policières ont jugé bon de publier la photo et le dossier de détenus dans une région donnée, pour mettre en garde les citoyens contre le danger potentiel que peut représenter cette libération dans leur collectivité. À votre dernière comparution devant le comité, je vous ai posé quelques questions, monsieur le ministre, pour savoir ce que vous pensiez de la question. Je comprends qu'il soit difficile d'intervenir dans le cas de ces libérations, lorsque la décision a été prise, dans la plupart des cas, par des commissions de libérations conditionnelles.

Cela nous amène à un problème très actuel, puisqu'il a pour conséquence des poursuites. Je ne m'attends pas à ce que vous donniez votre avis sur des questions que doivent régler bientôt les tribunaux. Mais je me demandais si vous aviez toujours la même opinion :cela relève de la responsabilité de la police qui protège un territoire. Si elle veut le faire, c'est son affaire. avez-vous changé d'idée? Avez-vous des réserves, notamment à cause de la Charte des droits? Vous pourriez peut-être répondre tout d'abord à ces questions, puis je passerai à d'autres.

[*Texte*]

Mr. Lewis: I appreciate the way you've phrased the question. I have looked at it and it's my munderstanding that Correctional Service of Canada and CPIC—that's the Canadian Police Information Centre—make offender information available to the police. I think the question of policing the communities should remain in the hands of the local police authorities. If we were to start sending this information, regardless of the charter, out to every police authority... I guess the question is, would we not be responsible for hyping a situation where the individual police departments feel it's not necessary? Rather than trying to gauge what's necessary to be done in all of the communities of Canada from Ottawa, and it would obviously have to be a bureaucratic function in Ottawa, I think it makes more sense to leave that ability and that responsibility in the hands of the local police authorities.

Mr. Domm: I'm pleased to hear you say that, but I have another concern that results from that stand-off, as I call it. As a member of Parliament, I might be cognizant of the charges laid, the convictions received, and the record of the inmate, but I can't disclose them. The difficulty I'm having representing my constituents is that the police put the press release out and I'm asked about the federal position on this, since this particular issue comes under federal jurisdiction, temporary release or parole. In the most recent case, Morgan was released to the Peterborough community and then decided not to take his release. He then ended his sentence and went out... He was arrested again by charges laid by police departments. This is at the end of his sentence. The lawsuits are now starting between the now defendant Morgan and the police authorities. We're back into it again as MPs whether we want to be or not.

What liberties do we have to discuss the matter, if any, and what can be done as far as alerting the people to the danger? This one was obviously a danger or he would not have been arrested again on new charges or other charges. What are we going to do about it? Are we going to let it go on and let the court cases mount? Are we going to participate in the costs of these court cases? Or, are we going to let these court cases sort themselves out and all the charter challenges and everything else will be left in the hands of the courts to decide at the municipal level?

• 1115

We have intervened federally in cases of jurisdiction, whether it is the Criminal Code on abortion in New Brunswick or other—I can list a lot of them. Are we going to intervene in this one if it becomes a charter...? Are we going to put some effort into defending the police, or are we going to say that is not our responsibility?

Mr. Lewis: As you can appreciate, I am not in a position to discuss any cases, whether they are criminal charges or civil cases, at committee. The only thing I guess I would say I take issue with you is...members of Parliament, I would suggest, have to think long and hard before they get involved in how much of this they are going to do. It is all right to disclose the information and become actively involved in one which works out, but the minute you take responsibility for all of them and one does not work out, then I would think that would be a difficult position to be in.

[*Traduction*]

M. Lewis: J'apprécie la formulation de votre question. J'ai examiné la chose et si j'ai bien compris, le Service correctionnel et le CIPC, le Centre d'information de la police canadienne, fournissent les renseignements relatifs aux détenus aux corps policiers. Je pense que la responsabilité de l'application de la loi dans les collectivités doit demeurer entre les mains des corps policiers locaux. Si nous commencions à envoyer ces renseignements, sans tenir compte de la Charte, à tous les corps policiers... Il faut se demander si nous ne serions pas alors responsables d'avoir exacerbé une situation quand ce n'est pas nécessaire, de l'avis du corps policier local. Plutôt que d'évaluer ce qui doit être fait dans toutes les collectivités canadiennes, à partir d'Ottawa, ce qui se ferait nécessairement de manière bureaucratique, il est plus raisonnable de laisser aux corps policiers locaux cette responsabilité et cette compétence.

M. Domm: Je suis content de vous l'entendre dire mais j'ai d'autres préoccupations qui découlent de ce que j'appelle cette impasse. En tant que député, je peux être mis au courant des accusations portées, des condamnations, du dossier d'un détenu, mais je ne peux les divulguer. En tant que représentant des citoyens, j'ai un problème lorsque la police produit un communiqué de presse et qu'on me demande la position du fédéral à ce sujet, puisque cette question est de compétence provinciale, soit la mise en liberté temporaire ou conditionnelle. Dans le cas le plus récent, un certain Morgan a été libéré à Peterborough puis a décidé de ne pas profiter de sa libération. Il a purgé sa peine puis est sorti de prison... Il a été arrêté de nouveau et des accusations ont été portées par la police. Cela, à la fin de la peine. Des poursuites ont été entamées par Morgan contre les autorités policières. Que nous le voulions ou non, nous sommes de nouveau impliqués, en tant que députés.

Quelle liberté avons-nous de parler de ces choses, si c'est possible? Que pouvons-nous faire pour mettre en garde la population? De toute évidence, cette personne constituait une menace pour la société, sinon on ne l'aurait pas arrêtée de nouveau. Qu'allons-nous faire? Allons-nous simplement permettre que les tribunaux soient submergés par des affaires de ce genre avec tous les frais juridiques que cela suppose? Ou bien allons-nous simplement nous en remettre aux autorités municipales en attendant que les tribunaux tranchent la question et règlent toutes les contestations en vertu de la charte?

Le gouvernement fédéral est déjà intervenu pour faire reconnaître sa compétence, notamment ce qui touche l'application du code criminel au Nouveau-Brunswick dans une affaire d'avortement. Je pourrais vous donner beaucoup d'autres exemples de ce genre. Va-t-il intervenir cette fois-ci aussi si l'on invoque la charte? Le gouvernement fédéral va-t-il s'efforcer de défendre la police ou va-t-il prétexter que ce n'est pas de son ressort?

M. Lewis: Je ne peux naturellement pas discuter devant le comité d'affaires pendantes, qu'elles soient de nature criminelle ou civile. Je me dois cependant d'inciter les députés à la plus grande prudence dans ce domaine. La divulgation de l'information touchant un certain ex-détenu peut ne poser aucun problème, mais la divulgation systématique de l'information relative à toutes les libérations risque d'en poser.

[*Text*]

We all have to run our constituencies the way we see fit. I am not sure I would want to get involved in that, Mr. Domm.

Mr. Domm: All right. I do not want to get involved in it, to tell you the truth, because I do not know where I can go legally. But I think you mentioned as part of your ongoing attention to this matter the consideration for post-sentences. In other words, when a perpetual criminal comes to the end of his sentence, the door flies open and out he goes. There is no mandatory requirement for psychiatric attention or there is no call-back. He is gone. That is where the problems start.

How long do you think it would take to deal with that issue of post-sentences for people like these whom we are talking about? When they came up for release we would be able to give guidelines to the courts when they make the sentence, the judge, to put that provision in. Is it a major job for government to make an amendment to the Criminal Code with discretion? This could be used by a judge to prohibit the release at the end of sentence without psychiatric attention being given after his release, without call-backs or supervision of some sort.

We would never have caught Morgan in a week in northern Ontario if it had not been for the fact that the police put out the release. The lawyer who was acting for Morgan asked him to surrender, because he is fighting a multi-thousand-dollar suit against the police department for the release of. . . If he cannot find his client, he cannot make his income.

We know there are two sides to this story and we have opened the door. I think we should shut the door and give that right to a judge, at the time of sentencing, to recommend as quickly as possible that they have mandatory supervision at the end of sentence and that they seek counselling and psychiatric care, or else they do not get out.

Mr. Lewis: Once again, without specifically referring to any particular case, that is one of the things we are looking at in the drafting we are doing, whether it would be a Criminal Code amendment or a amendment to the Corrections and Conditional Release Act. But the idea was that there would be certain types whom we would have to keep incarcerated, with periodic reviews to see if—this is post-sentence, the end of their sentence—they have been responding to the treatment.

We also wanted to look at the option of parole or probation, you might say, released after the specified term to the community under terms to be set by the National Parole Board, which could include psychiatric treatment. Those are the things we're playing with. "Playing with" are the wrong words; we're considering. This is what we're in the throes of now. Quite frankly, it's expensive to keep a person in an institution. It's $50,000 or $60,000, and supervision in the community could be $10,000. That's a consideration.

• 1120

The Chairman: Public safety has to be a consideration.

Mr. Lewis: Oh, that's the first consideration.

The Chairman: That's right.

Mr. Domm: This is not related to that subject but it's one that MPs are faced with from time to time, and that is the matter of processing pardons. I don't know whether it's a rumour or whether it's fact, but is the government considering a user fee for pardons?

[*Translation*]

Nous devons tous nous acquitter de nos responsabilités envers nos électeurs de la façon que nous jugeons bon. Je n'ai pas de conseils à donner à qui que ce soit à cet égard, monsieur Domm.

M. Domm: Très bien. Je préférerais moi non plus ne pas me mêler de ces choses, car je ne sais pas trop ce que permet de faire la loi. Vous avez dit vous intéresser à la question du suivi postsentenciel. À l'heure actuelle, lorsqu'un criminel endurci a fini de purger sa peine, on le libère tout simplement. Il n'est pas suivi par un psychiatre ou par qui que ce soit d'autre. Il est libre comme l'air. Or, c'est là le problème.

Quand pouvons-nous nous attendre à ce qu'on s'occupe du suivi à donner dans le cas des ex-détenus auxquels nous songeons? Ne pourrait-on pas demander au juge visé de prévoir ce genre de suivi dans la peine infligée? Faudra-t-il modifier le code criminel pour accorder ce pouvoir discrétionnaire au juge? Un juge pourrait ainsi ordonner un traitement psychiatrique, des visites de suivi ou une surveillance quelconque dans le cas de certains ex-détenus.

On n'aurait jamais pu prendre Morgan en une semaine dans le nord de l'Ontario si la police n'avait pas émis un communiqué. L'avocat de Morgan lui a demandé de se rendre parce qu'il a intenté des poursuites de plusieurs milliers de dollars contre le service de police parce qu'on a libéré. . . S'il n'arrive pas à trouver son client, il ne peut pas toucher ses honoraires.

Nous savons tous que cette histoire a deux versions, mais nous avons ouvert les portes toute grande. À mon avis, le temps est venu de permettre à un juge, au moment de l'imposition de la peine, de recommander une surveillance obligatoire une fois la peine purgée ainsi qu'un traitement psychiatrique lorsque cela s'impose.

M. Lewis: Je ne peux pas donner de détails concernant les affaires précises, mais nous étudions la possibilité de modifier en ce sens soit le Code criminel, soit la Loi sur les systèmes correctionnels et la mise en liberté sous condition. L'objectif serait de prolonger l'incarcération de certains détenus ou d'évaluer périodiquement les résultats du traitement suivi par ceux qui sont libérés. Il s'agit donc d'une évaluation postsentencielle.

Nous comparons également les avantages de la libération conditionnelle et de la liberté surveillée dans le cas des détenus qui pourraient être libérés sous certaines conditions fixées par la Commission nationale des libérations conditionnelles, conditions qui pourraient prévoir un traitement psychiatrique. Voilà donc le genre de solutions auxquelles nous songeons actuellement. Il ne faut oublier qu'il est coûteux d'incarcérer les gens. Cela coûte entre 50 000$ et 60 000$, et la surveillance dans la communauté, 10 000$. C'est un facteur dont il faut tenir compte.

Le président: Il faut aussi tenir compte de la sécurité du public.

M. Lewis: C'est ce qui importe le plus.

Le président: C'est juste.

M. Domm: J'aimerais maintenant vous poser une question au sujet du traitement des pardons puisqu'on demande aux députés des précisions à ce sujet de temps à autre. La rumeur veut que le gouvernement songe à imposer des frais d'utilisateurs?

[*Texte*]

Mr. Lewis: I'm pleased to confirm the rumour. But I should say that under Mr. Justice Gibson, as he now is, and under Michel Dagenais, who is assisting him, we have really gone to town on the backlog of pardons. At one time the processing time for applications exceeded two years and we had a lot of complaints from members of Parliament. We got some additional resources from Treasury Board to eliminate the backlog—that was the aim, by April 1, 1994—to try to get the average processing time down to six months. Since 1992 we've got it down considerably. I'm pleased to report that we've eliminated the backlog and we've achieved a six-month processing time. We did it one year ahead of schedule, thanks to the efforts of the department.

As well, this committee was helpful, as I said in my opening remarks, in bringing in the amendments to the act. Under the considerations of that act, we looked at charging a fee for processing pardons. The fee that we're proposing to charge is $50 a pardon, and this will make it a cost-recovery basis. So people applying for pardons will be paying, we propose, a fee of $50 and we're out consulting on that now.

Mr. MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Welcome, Mr. Minister, gentlemen. My question is to Commissioner Inkster and it evolves from a case before the RCMP Public Complaints Commission. I'm sure the commissioner is familiar with Mr. James McFarlane. He applied for a job at the Department of Transport a few years ago and used Sergeant Holmberg as a reference. And I think the commissioner would agree that Sergeant Holmberg went way beyond what he should have... The allegation before the Public Complaints Commission is that...the complaint is that Sergeant Holmberg, without medical evidence or qualifications, communicated personal opinion regarding the complainant's mental health in an RCMP report and correspondence with officials of the federal Ministry of Transport, all with serious consequences to the complainant's employment prospects and the conduct of the investigations into his previous complaints against the RCMP.

Now, the Complaints Commission found and recommended that the commissioner and Sergeant Holmberg separately write to Mr. McFarlane to acknowledge the unjustified and unsupported assessment of Mr. McFarlane's mental health and apologize to him for any embarrassment and distress that this conduct may have caused.

• 1125

The commissioner himself, in a letter regarding Mr. McFarlane, said on March 22, 1991:

> I agree with this finding. Based on Sgt. Holmberg's own testimony, he made an unsupported and unjustified assessment of Mr. McFarlane's mental health.
>
> I share your finding that Sgt. Holmberg's letter of May 5, 1989, contained unsupported, unjustified, and unprofessional dissemination of his unqualified opinion.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je suis heureux de confirmer cette rumeur. J'aimerais préciser, à cet égard, que M. le juge Gibson, puisqu'il est maintenant juge, et M. Michel Dagenais son adjoint ont travaillé d'arrache pied pour éliminer l'arriéré relatif aux pardons. Les députés se sont beaucoup plaints du fait que le délai de traitement des pardons était de plus de deux ans. Nous avons obtenu des ressources supplémentaires du Conseil du Trésor pour nous attaquer à cet arriéré que nous nous sommes fixés d'éliminer d'ici le premier avril 1994. Nous voulions ramener le délai normal de traitement des pardons à six mois. Depuis 1992, nous sommes parvenus à raccourcir de beaucoup ce délai. Je suis heureux de vous informer que nous avons éliminé tout l'arriéré, et que le délai de traitement est maintenant de six mois. Nous avons atteint notre objectif un an avant la date prévue grâce aux efforts du ministère.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, le comité a aussi joué un rôle dans l'adoption de ces modifications à la loi. C'est à ce moment-là que nous avons étudié la possibilité d'imposer des frais de traitement pour les pardons. Ces frais seront de 50$, ce qui permettra de recouvrer les coût liés au traitement des pardons. Nous proposons donc d'imposer des frais de traitement de 50$, et nous menons actuellement des consultations à ce sujet.

M. MacLellan (Cap-Breton—The Sydneys): Je souhaite la bienvenue au ministre et à ses collaborateurs. Ma question s'adresse au commissaire Inkster et porte sur une affaire dont est maintenant saisie la Commission des plaintes du public contre la GRC. Je suis sûr que le commissaire connaît le cas de M. James McFarlane. Il a postulé un emploi il y a quelques années au ministère des Transports, et a donné le nom du sergent Holmberg comme référence. Le commissaire conviendra sans doute que le sergent Holmberg est allé beaucoup plus loin qu'il ne l'aurait dû... Il s'est plaint auprès de la Commission des plaintes du public que le sergent Holmberg, sans avoir les compétences, ni les preuves médicales voulues, a émis une opinion personnelle au sujet de la santé mentale du plaignant dans un rapport de la GRC qui a été communiqué aux fonctionnaires du ministère fédéral des Transports. Ce rapport a eu des conséquences graves pour les perspectives de carrière du plaignant ainsi que pour la tenue des enquêtes portant sur ces plaintes précédentes contre la GRC.

Après avoir étudié l'affaire, la Commission des plaintes du public a recommandé que le commissaire et le sergent Holmberg s'excusent individuellement auprès de M. McFarlane pour tout le tort et l'embarras que lui a causé l'opinion non fondée exprimée au sujet de sa santé mentale.

Dans une lettre qu'il a envoyée à M. McFarlane le 22 mars 1991, le commissaire disait ceci:

> J'appuie la conclusion fondée sur le témoignage du sergent Holmberg. Il a donné un avis non fondé et injustifié au sujet de la santé mentale de M. McFarlane.
>
> Je pense comme vous que la lettre du 5 mai 1989 dont le sergent Holmberg est l'auteur constituait une divulgation non professionnelle de son avis injustifié et non fondé.

[*Text*]

Now, the commissioner wrote a letter to Mr. McFarlane. Sergeant Holmberg has not. . .and yet he has remained a member of the RCMP. I don't if he still is; he may have retired by now. But he was a member of the RCMP for many years. Mr. McFarlane wrote to the RCMP asking why that apology had not been forthcoming from Sergeant Holmberg. He received the letter on April 8 of this month from Chief Superintendent M.K.M. Clegg, Officer in Charge, Administration and Personnel.

The letter states:

> This is in reference to your complaint that the Commissioner of the R.C.M.P. had not encouraged Sergeant K.J. Holmberg to write and apologize to you, as he had stated he would in his acceptance of the recommendation. . .

The letter continues:

> A complete investigation has been conducted into your complaint and I have now had an opportunity to review the investigator's final report. The R.C.M.P. External Reviews and Appeals Section in Ottawa, Ontario is responsible for following up on Public Complaint Commission recommendations. Enquiries made with the External Review and Appeals Section confirmed that Sergeant Holmberg had not been encouraged to apologize by a specific request in writing from the Commissioner. It was assumed that Sergeant Holmberg would have been aware of the recommendations and subsequent response by the Commissioner in respect to an apology as Sgt. Holmberg had been in receipt of copies of the Public Complaints Commission final report. As a result, no formal notification to Sergeant Holmberg was directed.

Commissioner, we have a man who was unjustly dealt with by a senior member of the RCMP. He was maligned. He was accused of being, well, literally crazy, of being mentally ill. It went before the Public Complaints Commission. The Complaint Commission recommended an apology. That apology has not been forthcoming. There has been, to my knowledge, no discipline against Sergeant Holmberg. It just isn't fair. This person, as stated by the Public Complaints Commission. . .he himself says he's obnoxious, the complainant. But if being obnoxious were a crime I'd be serving life.

Mr. Lewis: At least.

An hon. member: No parole.

Mr. MacLellan: The fact of the matter is that something has to be done in the way of dealing with this miscarriage. I want to know what the RCMP's position is.

Commr Inkster: Mr. Chairman, I share Mr. MacLellan's remarks in respect of the impropriety of Sergeant Holmberg's suggestion as to the mental stability of Mr. McFarlane, and that was acknowledged in my letter and, indeed, in my letter of apology to Mr. McFarlane. It appears that through an administrative oversight at the headquarters here in Ottawa the suggestion to Sergeant Holmberg that he in fact apologize was overlooked. I am now advised that has taken place. But I'm sure

[*Translation*]

Le commissaire a donc écrit à M. McFarlane, mais le sergent Holmberg ne l'a pas fait. Or, il est demeuré membre de la GRC. J'ignore s'il est toujours au service de la GRC, car il a peut-être pris sa retraite depuis. Je sais cependant qu'il a été membre de la GRC pendant de nombreuses années. M. McFarlane a écrit à la GRC pour savoir pourquoi le sergent Holmberg ne lui avait pas adressé d'excuses. Le 8 avril, il a reçu une lettre du surintendant en chef M.K.M. Clegg, responsable de l'administration du personnel.

Je cite cette lettre:

> Cette lettre fait suite à votre plainte selon laquelle le commissaire de la GRC n'a pas encouragé le sergent K.J. Holmberg à vous faire des excuses par écrit comme il s'était engagé à le faire en acceptant la recommandation de la commission.

La lettre poursuit en ces termes:

> On a fait enquête sur votre plainte, et j'ai maintenant en main le rapport final de l'enquêteur. Le Bureau du Comité externe d'examen des griefs et des appels, sis à Ottawa, Ontario, est chargé d'assurer la mise en oeuvre des recommandations de la Commission des plaintes du public. L'enquête menée par le Bureau confirme que le commissaire n'a pas demandé par écrit au sergent Holmberg de faire ses excuses. Le commissaire a présumé que le sergent Holmberg serait au courant de la recommandation qui avait été faite, qu'il saurait qu'il s'était engagé, en son nom, à ce que le sergent Holmberg fasse des excuses, et qu'il aurait reçu copie du rapport final de la Commission des plaintes du public. Voilà pourquoi il n'a pas écrit officiellement au sergent Holmberg pour l'inciter à faire ses excuses.

Commissaire, voici une personne qui a été injustement traitée par un officier supérieur de la GRC. Cet officier a terni sa réputation en l'accusant d'être fou, soit de souffrir d'une maladie mentale. Cette personne a présenté une plainte auprès de la Commission des plaintes du public. Cette commission a recommandé qu'on lui fasse des excuses qui n'ont jamais été faites. À ma connaissance, le sergent Holmberg n'a fait l'objet d'aucunes mesures disciplinaires. C'est tout simplement injuste. Comme la Commission des plaintes du public l'a fait remarquer, le plaignant a lui-même reconnu être insupportable. Si c'était un crime que d'être insupportable, je purgerais une peine d'emprisonnement à vie.

M. Lewis: À tout le moins.

Une voix: Sans libération conditionnelle.

M. McLellan: Quelque chose doit être fait pour corriger cette injustice. J'aimerais savoir quelle est la position de la GRC sur cette question.

Comm. Inkster: Monsieur le président, je reconnais avec M. McLellan, que le sergent Holmberg n'avait aucunement le droit d'émettre des réserves quant à la santé mentale de M. McFarlane et je l'ai d'ailleurs dit dans la lettre d'excuses que j'ai adressée à M. McFarlane. En raison d'une erreur administrative commise au quartier général à Ottawa, il semblerait qu'on ait oublié de suggérer au sergent Holmberg de présenter des excuses à M. McFarlane. On me dit que c'est

[*Texte*]

Mr. MacLellan realizes that all I can do to now ex-Sergeant Holmberg is to request or suggest or encourage that he apologize. Whether or not he chooses to do so of course is in his own hands. There is nothing much I can do about that. The same I want to suggest is true even if he were a member of the RCMP today. I cannot make people apologize.

Mr. MacLellan: There is, Mr. Chairman, certainly a disciplinary procedure within the RCMP.

The Chairman: He's gone now.

Mr. MacLellan: He's gone. This is going back to 1989. I don't think Sergeant Holmberg retired until last June. Was it last June that he retired? June of 1992?

Commr Inkster: I don't have the date, Mr. Chairman. But Mr. MacLellan's characterization of events is accurate.

Mr. MacLellan: I'm not sure either. But I think that might have been it.

Your letter was dated March 1991, over a year before his retirement. The fact of the matter is that to my knowledge Sergeant Holmberg was never disciplined. He has caused this man and his family tremendous grief and mental anxiety, not to mention the fact it ruined his prospects of employment, not only with the Department of Transport but with other departments as well.

• 1130

I feel, Mr. Chairman, that something should have been done in the way of disciplinary action. And the fact that Sergeant Holmberg is no longer a member of the RCMP does not answer the fact that he was for at least two to three years after the Public Complaints Commission decision, and nothing was done.

Commr Inkster: I can't from memory recall whether or not the sergeant was disciplined. As Mr. MacLellan may be aware, within the RCMP there's a great range of discipline, starting with admonishment, warnings, counsellings, on through to formal discipline which can end up with someone being fired. Whether any one of that variety or menu of disciplinary measures was applied to Sergeant Holmberg, I can't answer the committee. I don't have the facts before me.

If it's your request, Mr. Chairman, I could answer that question in writing subsequently. There's nothing more I can say about the remarks. They were inappropriate, unprofessional, all of the things Mr. MacLellan has stated, and that is now a matter of history.

I apologized to Mr. McFarlane, and have done so in writing. The issue is with Sergeant Holmberg, through an administrative error, which we have admitted. He did not receive a request to apologize, as I have mentioned, and of course he is now beyond the jurisdiction of the RCMP. I can do little more than apologize for the administrative error, except to say that it is most uncommon in areas like this, because we take all public complaints against the RCMP extremely seriously. As best we can we accept and employ and apply all of the recommendations that flow from those inquiries by the Public Complaints Commission.

[*Traduction*]

maintenant fait. Je suis sûr que M. McLellan se rend bien compte que je ne peux qu'encourager l'ex-sergent Holmberg à présenter des excuses. C'est à lui maintenant de décider ce qu'il veut faire. Je ne peux pas le forcer à quoi que ce soit. Même s'il était toujours membre de la GRC, je ne pourrais pas non plus le contraindre à quoi que ce soit. Je ne peux pas forcer les gens à présenter des excuses.

M. McLellan: Il existe sûrement, monsieur le président, une procédure disciplinaire à la GRC.

Le président: Il est parti maintenant.

M. McLellan: Il est parti. L'affaire remonte à 1989. Le sergent Holmberg n'a pris sa retraite qu'en juin dernier, si je ne m'abuse. N'a-t-il pas pris sa retraite en juin 1992?

Comm. Inkster: Je l'ignore, monsieur le président. Mais M. McLellan a bien rapporté les faits.

M. McLellan: Je ne suis pas sûr de la date exacte, mais je pense que c'est en juin dernier.

Votre lettre est datée de mars 1991, soit toute une année avant que le sergent n'ait pris sa retraite. À ma connaissance, le sergent Holmberg n'a jamais fait l'objet de mesures disciplinaires. Toute cette histoire a causé un tort et des souffrances indicibles à M. McFarlane et à sa famille, sans parler du fait que cela a ruiné ses perspectives de carrière non seulement au ministère des Transports, mais dans plusieurs autres ministères.

J'estime, monsieur le président, qu'on aurait dû prendre des mesures disciplinaires à l'endroit du sergent Holmberg. Qu'il ne fasse plus maintenant partie de la GRC n'excuse pas le fait qu'aucune mesure disciplinaire n'ait été prise à son endroit au cours des deux ou trois années qui ont suivi la décision de la Commission des plaintes du public.

Comm. Inkster: J'oublie si des mesures disciplinaires ont été prises à l'endroit du sergent. Comme M. MacLellan le sait peut-être, il existe, à la GRC, toute une gamme de mesures disciplinaires :reproches, avertissements, conseils, représailles et même congédiements. Je ne suis pas en mesure de dire au comité si certaines de ces mesures ont été prises à l'égard du sergent Holmberg. Je n'ai pas les faits en main.

Si vous le souhaitez, monsieur le président, je pourrais répondre par écrit à cette question. Je ne peux rien ajouter de plus au sujet des remarques qui ont été faites. Comme M. MacLellan l'a fait remarquer, elles étaient tout à fait déplacées et témoignaient d'un manque de professionnalisme. C'est maintenant du passé.

J'ai envoyé des excuses par écrit à M. McFarlane. Nous avons reconnu qu'une erreur administrative avait été commise en ce qui touche le sergent Holmberg. On ne lui a pas demandé officiellement de s'excuser, et comme je l'ai fait remarquer, il n'appartient plus maintenant à la GRC. Je ne peux que regretter cette erreur administrative. Je me permets de faire remarquer que ce genre d'erreur est très rare, car nous prenons très au sérieux les plaintes du public. Nous faisons d'ailleurs de notre mieux pour donner suite aux recommandations de la Commission des plaintes du public.

[*Text*]

I will write to you, Mr. Chairman, in respect to this specific question.

Mr. MacLellan: Mr. Chairman, I want to say that I accept the commissioner's undertaking. I just don't think it's good enough. A man and his family have been hurt badly and there hasn't been the proper address. I want to say that it's highly unlikely that Sergeant Holmberg was disciplined, because he didn't write a letter of apology, and certainly that would be the mildest form of discipline. I don't think the Public Complaints Commission is being honoured and respected the way it should be.

I want to ask the commissioner why he felt that he should not be under the jurisdiction of the Public Complaints Commission. I'm just taking from their annual report. And also this was mentioned in the two legal opinions they received, which more or less indicated that the commissioner should be.

Commr Inkster: I assume Mr. MacLellan would like to discipline me here today.

Mr. MacLellan: You've apologized.

Commr Inkster: With respect to the issue, I take strong disagreement with the suggestion that the RCMP does not take the Public Complaints Commission as an entity or in terms of its recommendations seriously, because nothing could be further from the truth.

We feel that the Public Complaints Commission has an extremely important role to play in reassuring the public that the RCMP does its work well and fairly. We learn from each public complaint, whether substantiated or otherwise, in respect of whether or not our policies are adequate or inadequate or there are gaps that need to be filled. It is with rare exception that we do not accept the advice, counsel, and recommendations of the Public Complaints Commission.

There is little I can say in respect of whether or not the commissioner, as an officer, should fall under the jurisdiction of the Public Complaints Commission, because that is now before the courts. But if one reads the RCMP Act carefully, one would recognize that in respect of the current arrangement with the Public Complaints Commission, the Commissioner of the RCMP has a certain role to play. That is to say that I must instruct that investigations be carried out; I must, either personally or through delegated authority, have the results of those investigations carried out; I must accept and reply to the recommendations of the Public Complaints Commission, because they report those issues to me.

Therefore, in respect of the commissioner, I would suggest that it was never the intention of Parliament that the commissioner himself, as an officer, be subject to those same issues, because in effect I would be reporting on myself, which doesn't make sense.

• 1135

The RCMP Act states very clearly that the Commissioner of the RCMP is responsible to the Solicitor General of Canada. The commissioner is the only person mentioned in the RCMP Act in terms of reporting relationships, and that is to the Solicitor General of Canada.

[*Translation*]

Je vous enverrai une réponse écrite à cette question, monsieur le président.

M. MacLellan: Monsieur le président, j'accepte l'offre du commissaire. J'insiste sur le fait que la GRC n'a pas fait suffisamment pour corriger l'injustice qui a été commise. M. McFarlane et sa famille ont beaucoup souffert en raison de cette injustice. Il est fort improbable que le sergent Holmberg ait fait l'objet de mesures disciplinaires étant donné qu'il n'a pas envoyé une lettre d'excuses à M. McFarlane, ce qui constituerait à peine une mesure disciplinaire. À mon avis, on a pas donné suite comme on aurait dû à la recommandation de la Commission des plaintes du public.

J'aimerais demander au commissaire pourquoi il croit ne pas être lié par les recommandations de la Commission des plaintes du public comme le mentionne le rapport annuel de la Commission. Les deux avis juridiques obtenus par la Commission sont plus ou moins d'avis contraire.

Comm. Inkster: Je vois que M. MacLellan voudrait m'imposer des mesures disciplinaires.

M. MacLellan: Vous avez fait des excuses.

Comm. Inkster: Avec tout le respect que je vous dois, je me permets de m'élever contre le fait que vous laissez entendre que la GRC ne prend pas au sérieux les recommandations de la Commission des plaintes du public, car c'est tout à fait faux.

Nous estimons que la Commission des plaintes du public joue un rôle très important dans la mesure où elle permet au public de se rendre compte que la GRC fait bien son travail. Nous tirons des leçons de chaque plainte déposée par le public, et nous améliorons en conséquence nos mesures le cas échéant. Il est très rare que nous n'acceptions pas les conseils et les recommandations de la Commission des plaintes du public.

Je ne peux pas me prononcer sur la question de savoir si le commissaire devrait être lié par les décisions de la Commission des plaintes du public puisque les tribunaux sont saisis de l'affaire. Une lecture soigneuse de loi sur la GRC fait ressortir que le commissaire de la GRC a un certain rôle à jouer en ce qui touche la Commission des plaintes du public. Autrement dit, c'est moi qui ordonne la tenue des enquêtes et qui dois voir, personnellement ou indirectement, à ce qu'on donne suite à ces enquêtes. Je dois aussi accepter les recommandations de la Commission des plaintes du public et répondre à celles-ci.

À mon avis, l'intention du Parlement n'était pas de rendre le commissaire redevable devant la Commission étant donné que celle-ci relève de lui, et que le commissaire ne peut tout de même pas relever de lui-même. Ce serait illogique.

La Loi sur la GRC précise clairement que le commissaire de la GRC relève du solliciteur général du Canada. Le commissaire est la seule personne que mentionne la Loi sur la GRC qui le fait relever du solliciteur général du Canada.

[*Texte*]

If anyone feels that the commissioner of the force has behaved improperly, inappropriately or in any other way, then the complaint can be made to the Solicitor General of Canada, who can have the matter investigated by whomever he chooses, including the Public Complaints Commission. I would be happy to respond to any investigation made in respect of the commissioner's behaviour or conduct through the Solicitor General of Canada.

Mr. Lewis: In the two years I've been in this job there have been occasions in which the commissioner and I have discussed the Public Complaints Commission and specific complaints. I have had no cause at any time to believe that the Public Complaints Commission wasn't being taken seriously by anybody. Sometimes it seemed to be slowing us down because we wanted to take action before they were finished. To me, it's a good way of handling these things that I can't get into as a politician. Norm has to have someone separate from the force to investigate them. But I know that they're taken seriously.

In this case it looks as if there was an administrative error. I'm sure we can get back to you on exactly what happened. But we do move on them; there's no question about that.

Mr. Blackburn: I have a couple of questions left. My first one is to the Commissioner of the RCMP, and it relates to the very tragic apparent suicide of a senior RCMP officer who had been, I think, a senior anti-drug officer in the city of Montreal. There is an in-house RCMP investigation into that death. I know you can't give us details at this time, but I'd like to know if that investigation is proceeding, if it's making any progress. Is it broadening out to include, perhaps, a wider net of investigation at this time with respect to the illicit drug trade in the city of Montreal or elsewhere in this country? And, indeed, was the suicide related to it? But perhaps you can't answer that last question. Finally, when can we expect a public release of that investigation?

Commr Inkster: To answer the last question first, there are, in fact, three investigations under the jurisdiction of the RCMP being carried out that are related to the tragedy involving the late Inspector Savoie.

The investigation of the suicide itself was in the jurisdiction of the Ottawa city police. They are responsible for that. I don't know when they might conclude that report, or indeed whether or not it's concluded.

I suspect we will never ever know the full story. We don't know, and there is no way of learning, what was in the mind of Inspector Savoie on the day he took his own life. He has, for reasons now only known to him, decided to be judge, jury, and executioner.

There are, however, very serious allegations that are now in the public domain relative to his behaviour in the RCMP, and those are being investigated. In addition to that, we are examining the overall organization and functioning of the RCMP drug squad in the province of Quebec and that relationship in respect to the headquarters here in Ottawa. And in addition we are examining the allegations made against an individual by the name of Allan Ross, now incarcerated in the United States, who apparently was also involved in active criminal activities in the city of Montreal. They are all interrelated.

[*Traduction*]

Quiconque a à se plaindre du commissaire peut présenter une plainte au solliciteur général du Canada, lequel pourra charger de faire enquête qui bon lui semble, et notamment la Commission des plaintes du public. Je collaborerai volontiers à toute enquête qui pourrait être ordonnée par le Solliciteur général du Canada.

M. Lewis: J'occupe ce poste depuis deux ans, et j'ai discuté déjà à quelques reprises de la Commission des plaintes du public avec le commissaire. Rien ne m'a jamais amené à croire qu'on ne prenait pas au sérieux les recommandations de la Commission des plaintes du public. En fait, il nous a même fallu à l'occasion retarder l'adoption de certaines mesures jusqu'à ce que la Commission ait rendu une décision. À mon avis, c'est une bonne façon de traiter les plaintes puisque moi je ne peux pas intervenir directement étant un élu. Norm doit pouvoir compter sur quelqu'un à l'extérieur de la GRC pour faire enquête. Je sais que les recommandations de la Commission sont prises au sérieux.

Il semblerait qu'une erreur administrative ait été commise dans ce cas-ci. Je suis sûr que nous pourrons vous donner toutes les précisions voulues. Je peux cependant vous assurer qu'on donne suite aux recommandations de la Commission.

M. Blackburn: J'ai encore quelques questions à poser. Ma première question s'adresse au commissaire de la GRC, et porte sur le présumé suicide d'un officier supérieur de la GRC qui appartenait à l'escouade antidrogue de Montréal, si je ne m'abuse. La GRC fait actuellement enquête dans cette affaire. Je sais que vous ne pouvez pas nous donner de détails pour l'instant, mais j'aimerais savoir si cette enquête avance. Va-t-on élargir la portée de cette enquête pour étudier tout le commerce illicite des stupéfiants à Montréal et dans d'autres villes du pays? Ce suicide avait-il un lien avec ce commerce? Vous ne pouvez peut-être pas répondre à cette question. En fait, quand pouvons-nous nous attendre à ce qu'on rende publics les résultats de cette enquête?

Comm. Inkster: Je répondrai d'abord à votre dernière question. La GRC mène actuellement trois enquêtes qui ont trait à la tragédie qui a abouti à la mort de l'inspecteur Savoie.

L'enquête sur le suicide lui-même relève de la police d'Ottawa. J'ignore quand les conclusions à ce sujet seront rendues publiques.

Je doute que nous ne sachions jamais vraiment le fin fond de l'histoire. Il est impossible de savoir ce que pensait vraiment l'inspecteur Savoie le jour où il a décidé de se suicider. Pour des raisons que seul lui connaît, il a décidé d'être à la fois son juge, son jury et son bourreau.

On fait actuellement enquête sur les allégations très graves qui ont été faites publiquement au sujet de son rôle au sein de la GRC. En outre, nous étudions l'organisation et le fonctionnement de l'escouade antidrogue de la GRC au Québec et le lien entre celle-ci et la Direction générale à Ottawa. Nous faisons aussi enquête au sujet des allégations portées contre un certain Allan Ross, maintenant incarcéré aux États-Unis, qui aurait eu des activités criminelles à Montréal. Tout cela est lié.

[*Text*]

At the end of that process there will be an extensive analysis made of all of the investigative material gathered. We hope from that we can at least draw some reasonable conclusions as opposed to final determinations. It is my expectation, Mr. Chairman, that that will probably take another six months or so.

• 1140

Mr. Blackburn: Thank you very much.

My other question is to the minister. I know that CSE does not come under your jurisdiction, Minister. But in relation to earlier questions asked this morning, I'd like to know, if anybody here can answer this question, who vets the CSE? Who gives the security clearances to employees or prospective employees for CSE? I believe it's a line item with the Minister of National Defence. So would that then be military intelligence?

Mr. Protti: Mr. Blackburn, you're absolutely correct. CSE is the responsibility of the Minister of National Defence. As I replied earlier, in the case of all National Defence employees, they conduct their own security clearance procedures.

Mr. Blackburn: My final question is CSE again. We've had a situation in some of our institutions where there's double bunking. I'm wondering whether any progress has been made to reduce double bunking, hopefully to eliminate it, if for no other reason than to keep the lid on potential explosive situations within these institutions.

Commr Edwards: Mr. Chairman, double bunking is a critical issue for us. By tradition we do not like double bunking. It clearly does generate tensions that otherwise could be avoided. A solution is reasonably obvious. Either we manage to produce further facilities—and somebody mentioned today about a medium-level prison being built now in Ontario; some new facilities for women were mentioned; and a native one at Hobbema was mentioned earlier—or alternatively we manage to get more inmates out—those who are non-violent, perhaps first offenders—through accelerated release.

They basically are the two best options other than softening the impact of double bunking by providing the inmates who are affected by it with a greater range of options than being in a cell, sometimes as small as 5 by 10, with another inmate in it, sharing one desk and this kind of thing.

Mr. Blackburn: Do you see the situation getting worse or getting better?

Commr Edwards: It depends on the flow in, obviously, as to whether we can get a balance back. We will not change our policy, which is to avoid double bunking. We'll try to minimize it by spreading the pattern of double bunking across the country. But it is very hard to forecast. I pray that we will not end up in the nightmare situation that has occurred in the United States where you just keep building more and more prisons and still can't keep up with the flow in. In some cases they have more than twice as many inmates as they have appropriate accommodation in the design of the institutions.

Mr. Blackburn: Are we increasing?

[*Translation*]

À la fin de ces enquêtes, on examinera minutieusement toutes les preuves recueillies. Si nous ne pouvons pas avoir de certitude, nous espérons à tout le moins pouvoir en arriver à des conclusions raisonnables. À mon avis, monsieur le président, le processus d'enquête devrait durer encore au moins six mois.

M. Blackburn: Je vous remercie.

Ma deuxième question s'adresse au ministre. Je sais que le Centre de la sécurité des télécommunications ne relève pas de vous, monsieur le ministre. On a déjà posé des questions ce matin au sujet du CST, et j'aimerais savoir de qui relève cet organisme. Qui est chargé de faire enquête sur ceux qui désirent devenir employés du CST? Je crois que l'organisme relève du ministre de la Défense nationale. Recueille-t-il donc des renseignements militaires?

M. Protti: Vous avez tout à fait raison, monsieur Blackburn. Le CST relève du ministre de la Défense nationale. Comme je l'ai dit plus tôt, le ministère de la Défense nationale mène ses propres enquêtes de sécurité à l'égard de ses employés éventuels.

M. Blackburn: Ma dernière question porte aussi sur le CST. Il y a double occupation des cellules dans certains établissements carcéraux. A-t-on essayé de réduire les cas de double occupation des cellules ou de les éliminer, si ce n'est que pour prévenir les situations explosives dans les établissements carcéraux?

Comm. Edwards: Monsieur le président, nous nous préoccupons beaucoup de la question de la double occupation des cellules. Nous n'aimons pas cette pratique. Il est évident qu'elle risque de susciter des tensions. La solution est assez évidente: soit on construit de nouvelles installations—et on a mentionné aujourd'hui la construction d'une prison à sécurité moyenne en Ontario, la construction de nouvelles installations pour femmes ainsi que la construction d'un établissement réservé aux autochtones à Hobbema—, soit nous libérons plus de détenus—les détenus non violents ou dont c'est la première infraction—par l'intermédiaire du programme de libération anticipée.

Voilà essentiellement les deux solutions qui s'offrent à nous. On pourrait peut-être aussi atténuer les inconvénients de la double occupation des cellules, cellules qui ne font parfois que cinq pieds sur dix, et qui ne sont équipées que d'un seul pupitre, par exemple.

M. Blackburn: La situation s'améliore-t-elle, ou empire-t-elle?

Comm. Edwards: Tout dépendra du nombre d'incarcérations. Nous continuerons d'essayer d'éviter la double occupation des cellules. Si nous ne pouvons l'éviter, nous essaierons de répartir les détenus ainsi incarcérés dans tout le pays. Il est difficile de faire des prévisions. J'espère que nous ne nous retrouverons pas dans la situation cauchemardesque qu'on connaît aux États-Unis, où à peine finit-on de construire une prison qu'elle se remplit. Certains établissements carcéraux américains logent deux fois plus de détenus que ce qu'on avait prévu.

M. Blackburn: La tendance augmente-t-elle?

[*Texte*]

Commr Edwards: We are increasing. We are running to about 10% to 15% overall.

D/Commr Gibbs: It's about 2.5% per year.

Commr Edwards: Yes. But the actual amount of double bunking is around about 10% to 15% now.

Mr. Blackburn: And that 10% to 15% is going up by 2.5% a year. Is that it?

D/Commr Gibbs: No. All the inmate population in CSE.

Commr Edwards: But we are looking at other options. The old Prison for Women, which we will be closing next year, we would hope, as one possibility, to use it for overflow of male inmates in Ontario. That's one option. Consultations are now beginning with the public on that.

Mr. Blackburn: Is there triple bunking or quadruple bunking, or is double bunking the highest?

Commr Edwards: It's the highest; yes.

Mr. Wappel: I wonder if I might ask the commissioner, when he appears again for estimates, assuming that happens, if he would be kind enough to bring for us the costs of the Air India investigation and also any specific details of the status of the investigation that would not compromise the investigation, just so we know where it stands.

I want to return to the issue of Security Intelligence Review Committee appointments and the security clearances, or lack thereof. I want to explain why we here find a serious concern.

On Wednesday, February 10, 1993, at a meeting of the subcommittee of this committee on national security, Mr. George Vari and Mr. Edwin Goodman, who were at that time the two most recent SIRC appointments, were asked by me if they had received security clearances before their appointments. To me, their answers were shocking. Both men were unsure if they had had a security clearance done on themselves. Mr. Vari stated, and I quote, «Officially, we don't know».

As I understand it, there are no standard security clearances done, based on the answers we heard today, for people who are appointed to SIRC, and yet these people, not referring to any specific people but people in general, are entitled to unfettered access to absolutely everything our spy agency in Canada has. There is no clearance mechanism to ensure that before these people are appointed their backgrounds are checked out for national security purposes. Is that correct?

Mr. Protti: As the CSIS Act provides, the members of SIRC are sworn as members of the Privy Council, and they must swear an oath as Privy Councillors. Prior to the Prime Minister nominating them as members of the Privy Council Office, he will satisfy himself as to their loyalty to Canada, their suitability, their fitness for office, and their integrity.

Mr. Wappel: How does he do that, Mr. Protti?

Mr. Protti: That's a question you had best put to the Privy Council Office.

[*Traduction*]

Comm. Edwards: Oui. Entre 10 p. 100 et 15 p. 100 des détenus partagent actuellement une cellule.

S.-comm. Gibbs: Le chiffre augmente de 2,5 p. 100 par année.

Comm. Edwards: Oui. Mais entre 10 p. 100 et 15 p. 100 des détenus partagent actuellement une cellule.

M. Blackburn: Et le pourcentage augmente de 2,5 p. 100 par année, n'est-ce pas?

S.-comm. Gibbs: Non. Il s'agit de tous les détenus du CST.

Comm. Edwards: Nous envisageons d'autres solutions. Nous songeons notamment à convertir en prison pour hommes l'ancienne prison pour femmes de l'Ontario qui fermera ses portes l'an prochain. On mène actuellement des consultations auprès du public à ce sujet.

M. Blackburn: Y a-t-il triple ou quadruple occupation de ces cellules?

Comm. Edwards: Non, seulement double occupation.

M. Wappel: À supposer que le commissaire comparaisse de nouveau lorsque nous étudierons le budget, pourrait-il nous fournir le coût de l'enquête Air India ainsi que nous dire de façon générale où en est rendue cette enquête?

J'aimerais revenir à la question des enquêtes de sécurité menées par le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. J'aimerais vous faire part de nos graves préoccupations à ce sujet.

Le mercredi 10 février 1993, lors d'une réunion du sous-comité de la sécurité nationale, on a demandé à MM. George Vari et Edwin Goodman, à ce moment-là les dernières recrues du CSARS, s'ils avaient fait l'objet d'une enquête de sécurité avant d'être recrutés. J'ai trouvé leurs réponses troublantes. Ces deux hommes n'étaient pas certains d'avoir fait l'objet d'une enquête pour attestation de sécurité. M. Varis a dit textuellement: «Officiellement, nous ne le savons pas.»

Si je comprends bien, on ne procède pas à une enquête standard en vue d'une attestation de sécurité, d'après les réponses qu'on nous fournit aujourd'hui, dans le cas des personnes qui sont nommées au CSARS, et pourtant ces gens—je ne parle pas ici de personnes précises, mais de l'ensemble de ces personnes—ont un accès illimité à absolument tout ce que l'agence de renseignements du Canada possède. Il n'existe pas de mécanisme d'enquête pour autorisation de sécurité qui garantisse qu'avant d'être nommées ces personnes fassent l'objet d'une enquête pour éviter toute menace envers la sécurité du Canada, n'est-ce pas?

M. Protti: Aux termes de la Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité, les membres du CSARS prêtent serment en tant que membres du Conseil privé, et ils doivent prêter serment en tant que membres du Conseil privé. Avant que le premier ministre les nomme membres du Bureau du Conseil privé, il s'assure de leur loyauté envers le Canada, de leur compétence, de leur aptitude à remplir ces fonctions, et de leur intégrité.

M. Wappel: Comment, monsieur Protti?

M. Protti: C'est une question que vous auriez dû poser au Bureau du Conseil privé.

[*Text*]

Mr. Wappel: But the fact is that these people are appointed to the most sensitive positions—

Mr. Lewis: Wait a minute. You're suggesting that nothing is done. It's my understanding the Privy Council Office vets those appointments, not SIRC investigating the people who are going to be in a position of authority or responsibility in terms of—I am sorry, CSIS. It's not CSIS that vets the SIRC appointments, it is the Privy Council Office.

Mr. Wappel: That's what I'm getting at. CSIS does not do any security clearance. The RCMP does not do any security clearance. Is that right?

Mr. Lewis: But the Privy Council Office does.

Mr. Wappel: And who does it for the Privy Council Office?

Mr. Protti: At the request of the Prime Minister, the Privy Council Office will undertake its own review as to the background and suitability of the individual.

Mr. Lewis: If I may help you, Mr. Wappel, I happen to have knowledge, without giving you the name, of one suggestion from one party that didn't meet the test.

Mr. Wappel: But does the Privy Council Office have its own security department that does this checking, some department we don't know about?

Mr. Lewis: You could ask them on estimates.

Mr. Wappel: Through you, Mr. Chairman, does the minister know of the existence of a separate security department, separate from CSIS, separate from the RCMP, that does the checking on these people?

Mr. Protti: There's no separate security department within the Privy Council Office that I'm aware of, Mr. Chairman. What they will do is ask us, as I answered in my first reply to your question, to do a check of some of our databases. We do not do, though, a security clearance on individuals along the lines we do for public servants. They satisfy themselves, on behalf of the Prime Minister, as to the integrity and loyalty of the individuals involved.

Mr. Wappel: But this is almost incredible to me.

Mr. Lewis: No, it's not.

Mr. Wappel: You would investigate public servants—

Mr. Lewis: You're trying to make it incredible. You know that. Come on, now.

Mr. Wappel: Mr. Chairman, through you, CSIS would investigate public servants but wouldn't investigate the people who have access to all of the private spy material in Canada.

The Chairman: If I might interject here, I don't think it would be appropriate for CSIS to do investigations on SIRC who are going to oversee CSIS.

Mr. Wappel: Well, how about the RCMP?

[*Translation*]

M. Wappel: Le fait demeure que ces gens sont nommés aux postes les plus délicats. . .

M. Lewis: Un instant. Vous supposez qu'on n'y fait rien. Je crois savoir que le Bureau du Conseil privé examine de près ces nominations; ce n'est pas le CSARS qui fait enquête sur les gens qui vont exercer un pouvoir ou assumer une responsabilité eu égard à—ou plutôt, le SCRS. Ce n'est pas le SCRS qui examine de près les nominations au CSARS, c'est le Bureau du Conseil privé.

M. Wappel: Voilà où je voulais en venir. Le SCRS ne fait aucune enquête en vue des attestations de sécurité. La GRC ne fait aucune enquête en vue des attestations de sécurité. N'est-ce pas?

M. Lewis: Ni le Bureau du Conseil privé en fait.

M. Wappel: Et qui fait ces enquêtes pour le Bureau du Conseil privé?

M. Protti: À la demande du premier ministre, le Bureau du Conseil privé effectue une vérification quant aux antécédents et à la compétence du candidat.

M. Lewis: Et si cela peut vous aider, monsieur Wappel, il se trouve que je sais, sans mentionner de nom, que dans un cas le critère n'avait pas été respecté.

M. Wappel: Est-ce que le Bureau du Conseil privé a un service de sécurité qui s'occupe de ces vérifications, un service qu'on ne connaîtrait pas?

M. Lewis: Nous pourrions leur poser la question au sujet des prévisions budgétaires.

M. Wappel: Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre s'il est au courant de l'existence d'un service de sécurité distinct, distinct du SCRS, distinct de la GRC, qui s'occuperait de procéder aux vérifications de sécurité dans le cas de ces personnes?

M. Protti: À ma connaissance, monsieur le président, le Bureau du Conseil privé n'a pas de service de sécurité distinct. Ce qu'on fait, c'est qu'on nous demande, comme je l'ai déjà dit dans ma première réponse à votre question, d'effectuer une vérification en consultant certaines de nos banques de données. Nous ne procédons donc pas pour ces candidats à une véritable enquête d'attestation de sécurité comme nous le faisons dans le cas des fonctionnaires. On s'assure, au nom du premier ministre, de l'intégrité et de la loyauté des candidats concernés.

M. Wappel: C'est presque incroyable.

M. Lewis: Non, pas du tout.

M. Wappel: Vous faites enquête sur des fonctionnaires. . .

M. Lewis: Vous voudriez que cela paraisse incroyable. Vous le savez. Soyons sérieux.

M. Wappel: Monsieur le président, si vous le permettez, le SCRS fait enquête sur des fonctionnaires, mais ne fait pas d'enquête sur les personnes qui ont accès à tous les renseignements privés détenus au Canada.

Le président: Si vous le permettez, je ne pense pas qu'il conviendrait que le SCRS fasse enquête sur le CSARS, qui surveille le SCRS.

M. Wappel: Et qu'en est-il de la GRC?

[*Texte*]

The Chairman: Well, so be it. But the SIRC people could be sympathetic to people who were going to agree with everything SIRC did. It's not appropriate, as far as I can see.

Mr. Wappel: Well, then, how about the RCMP?

Mr. Lewis: I think Mr. Wappel is on a line of questioning which I'm not sure we're capable of answering, not because we don't have responsibilities that we take very seriously, but because that particular responsibility is in the Privy Council Office.

Now, I could do one or two things, suggest that Mr. Wappel ask these same penetrating questions when the PCO comes before whatever committee it comes before for estimates, or I can undertake to see what I can do and get an answer to him in writing. I'd be pleased to do that. But I don't think we're going to be running out of the room saying that the sky is falling. It's done.

Mr. Wappel: I'm not prepared to accept, Mr. Chairman, the minister's assurance that it's done. It doesn't appear that I know who's doing it. We're talking about very—

• 1150

Mr. Lewis: It's the Privy Council Office, just the way they did in previous mandates, previous governments.

Mr. Wappel: Are bureaucrats doing this, or police officers, or a spy agency? Just exactly who's doing it? Is it done in every case as a matter of routine?

Mr. Lewis: That's what I undertook to get for you.

Mr. Wappel: Okay. Thank you. I'm not going to run out of here saying that the sky is falling, but I find it strange that we can't get a straight answer—

Mr. Lewis: You're getting a straight answer. I don't have that information in front of me. But I'll get it.

Mr. Wappel: All right.

Mr. Lewis: That's as straight as she comes.

Mr. Wappel: Well, let's try another straight answer. On the prison for women in Kitchener, as you know, Minister, there are some people in that community who are unhappy with that particular site and the process. It has been reported that you said that if the city council asked for the site to be changed you would consider that. Is that an accurate statement?

Mr. Lewis: I don't believe so. What I have said is that the sites were reviewed in full cooperation with the municipal authorities and that the site in question is properly zoned. There is no suggestion that it is not properly zoned. There is a suggestion, I believe, by the solicitor for the community individuals who are not happy with the site that it's not properly zoned. They may or may not still intend to ask for an OMB hearing.

Kitchener pitched us to be considered as a community for a prison for women. We cooperated with the municipal authorities in the search for appropriate sites. I viewed the site myself personally. I'm satisfied that it is an appropriate site. The city council has voted in support of the site. I don't know what more we can do in terms of finding a site. We bought the land.

[*Traduction*]

Le président: Soit. Le personnel du CSARS pourrait se montrer bienveillant envers les gens qui accepteraient tout ce qu'il ferait. Cela ne serait pas acceptable, à mon sens.

M. Wappel: Alors, qu'en est-il de la GRC?

M. Lewis: M. Wappel pose des questions auxquelles nous ne sommes peut-être pas en mesure de répondre, non pas parce que nous n'assumons pas pleinement nos responsabilités, mais parce que cette responsabilité est celle du Conseil privé.

Je pourrais soit suggérer à M. Wappel de reposer ces mêmes judicieuses questions quand le Bureau du Conseil privé comparaîtra devant un comité au moment de l'examen de ses prévisions budgétaires, soit m'engager à voir ce que je peux faire et à lui répondre par écrit. Je serais heureux de le faire. Toutefois, je ne pense pas que nous allons sortir d'ici en disant que rien ne va plus. On s'en occupe.

M. Wappel: Monsieur le président, malgré les assurances du ministre, je ne suis pas convaincu qu'on s'en occupe. Il ne semble pas que je sache qui s'en occupe. Ce sont là des questions très. . .

M. Lewis: C'est le Bureau du Conseil privé, tout comme cela se faisait sous les gouvernements antérieurs.

M. Wappel: Est-ce que ce sont des fonctionnaires, ou des agents de police ou une agence de renseignement qui s'en occupent? Qui exactement le fait? Cela se fait-il invariablement dans tous les cas?

M. Lewis: C'est la réponse que je m'engage à vous fournir.

M. Wappel: Très bien. Merci. Je ne vais pas quitter la salle en disant que c'est un comble, mais je trouve étrange qu'on ne puisse pas obtenir de réponse claire. . .

M. Lewis: On vous donne une réponse claire. Je n'ai pas ce renseignement sous la main. Mais je l'obtiendrai.

M. Wappel: Très bien.

M. Lewis: C'est le plus claire qu'elle puisse être.

M. Wappel: Je vais essayer d'obtenir une autre réponse claire. Au sujet du pénitencier pour femmes de Kitchener, comme vous le savez, monsieur le ministre, certaines personnes de cette collectivité ne sont pas satisfaites du choix de l'emplacement ni de la procédure suivie. Il semble que vous auriez dit que si le conseil municipal demandait à faire changer l'emplacement, vous examineriez la question. Est-ce exact?

M. Lewis: Je ne le crois pas. Ce que j'ai dit, c'est que les emplacements étaient examinés avec la pleine coopération des autorités municipales et que l'emplacement en question respectait les règlements de zonage. Personne ne prétend qu'il ne respecte pas le zonage. Ou plutôt, je crois savoir que l'avocat des citoyens qui ne sont pas satisfaits du choix de l'emplacement soutient que celui-ci ne respecte pas les règlements de zonage. Ils pourraient peut-être encore avoir l'intention de demander une audience à l'OMB.

Kitchener nous a proposé sa candidature en vue de l'établissement d'un pénitencier pour femmes. Avec les autorités municipales, nous avons cherché des emplacements appropriés. Je suis moi-même allé voir l'endroit en question. J'ai la conviction qu'il convient bien. Le conseil municipal a voté en faveur de ce choix. Je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus pour trouver un endroit. Nous avons acheté le terrain.

[*Text*]

Mr. Wappel: I'm aware of that. The reports I have are that you told the people in the committee that was concerned that if the city council revisited the issue and asked you to find an alternate site, you would consider that.

Mr. Lewis: Not to the best of my knowledge, Mr. Wappel.

Mr. Wappel: This is an issue regarding the Correctional Service. The board of investigation looking into the escape of Philippe Clement from Beaver Creek Institution recommended that no offenders with profiles similar to Clement should be transferred to a minimum security institution unless such institution has in place a sexual offender relapse prevention program. My question is, does Beaver Creek Institution now have a sexual offender relapse prevention program in place since the escape of Clement?

Commr Edwards: Mr. Chairman, I believe I can confirm that we are living within that policy. What I cannot confirm right now, but I certainly can minutes after leaving here, is whether or not Beaver Creek has such a relapse prevention program.

Mr. Wappel: But I can assume that if it does not, those types of offenders are not being sent there? Is that correct?

Commr Edwards: That's correct. Partly as a result of Bill C-36, the new act, we did a review of all people in this context.

Mr. Thacker (Lethbridge): Mr. Chairman, I just want to make a comment for the record vis-à-vis the SIRC appointees. Any individual, over and above the remedies they're subjected to as being a Privy Councillor and that oath, is also subject to the Official Secrets Act. They are also subject to paragraphs 46(2)(a) and 46(2)(b) of the Criminal Code in terms of treason. All of those together work as a very effective piece of armour against somebody who's improper.

Mr. Wappel: What does that mean?

The Chairman: Thank you very much.

I would like to ask one quick question. I would like to ask the Commissioner of the RCMP if he has read this committee's *Report on Crime Prevention in Canada: Towards a National Strategy.*

Commr Inkster: Yes, I have, Mr. Chairman.

The Chairman: Do you concur with the recommendations we made in that report that in the future, looking down the road, if some of these recommendations are implemented, it might have an effect on the problems with double bunking that CSC is having and might make your job a little easier?

• 1155

Commr Inkster: When you get into double bunking in correctional facilities, you're well beyond my expertise.

The Chairman: No, I'm talking about cutting down on crime, which is well within your expertise.

[*Translation*]

M. Wappel: Je le sais. D'après ce qu'on m'a rapporté, vous auriez dit aux gens du comité qui étaient mécontents que si le conseil municipal revenait sur la question et vous demandait de trouver un autre endroit, vous pourriez y songer.

M. Lewis: Ce n'est pas le souvenir que j'en ai, monsieur Wappel.

M. Wappel: Cette question concerne le Service correctionnel. Le bureau d'enquête qui se penche sur l'évasion de Philippe Clement du pénitencier de Beaver Creek a recommandé, et je cite: Aucun contrevenant ayant un dossier semblable à celui de Clement ne devrait être transféré dans un pénitencier à sécurité minimale si celui-ci n'a pas de programme de prévention des rechutes pour les agresseurs sexuels. Depuis l'évasion de Clement, le pénitencier de Beaver Creek a-t-il en place un programme de prévention des rechutes pour agresseurs sexuels?

Comm. Edwards: Monsieur le président, je crois pouvoir confirmer que nous respectons cette recommandation. Ce que je ne peux cependant pas confirmer maintenant—mais je le pourrai certainement tout de suite après la séance—c'est si le pénitencier de Beaver Creek a effectivement en place un programme de prévention des rechutes.

M. Wappel: Je peux néanmoins supposer que s'il n'en a pas, les contrevenants de ce genre n'y sont pas envoyés? N'est-ce pas?

Comm. Edwards: C'est juste. À la suite notamment de l'adoption du projet de loi C-36, la nouvelle loi, nous avons procédé à un examen de tous les intéressés dans ce contexte.

M. Thacker (Lethbridge): Monsieur le président, j'aimerais faire une observation—pour qu'elle soit portée au compte rendu—en ce qui concerne les personnes nommées au CSARS. Toute personne, outre les obligations et responsabilités qu'elle a du fait qu'elle est membre du Conseil privé et qu'elle a prêté ce serment, doit de plus respecter la Loi sur les secrets officiels. Elle est également assujettie aux alinéas 46(2)a) et 46(2)b) du Code criminel, qui ont trait à la trahison. Toutes ces mesures contribuent très efficacement à nous garder de toute nomination malencontreuse.

M. Wappel: C'est-à-dire?

Le président: Merci beaucoup.

J'aimerais poser une brève question. J'aimerais demander au commissaire de la GRC s'il a lu notre rapport intitulé *La prévention du crime au Canada: Vers une stratégie nationale.*

Comm. Inkster: Oui, je l'ai lu, monsieur le président.

Le président: Souscrivez-vous aux recommandations que nous y faisions et pensez-vous que dans l'avenir, au bout du compte, si certaines de ces recommandations étaient appliquées elles pourraient simplifier les problèmes de double occupation des cellules qu'a le Service correctionnel du Canada, et donc vous faciliter un peu la tâche?

Comm. Inkster: Si vous parlez de la double occupation des cellules dans les pénitenciers, je dirais que cette question n'est pas de mon ressort.

Le président: Non, je parle de la prévention du crime, qui est bel et bien de votre ressort.

[*Texte*]

Commr Inkster: I agree, Mr. Chairman, that the report has been very effective in bringing public attention to what we would all characterize as an extremely serious problem. I think where the report will be helpful in the long term is that it will encourage all of us who are responsible for crime prevention strategies, as well as those who are responsible for making laws and programs in support of those laws. . .it will be effective in reducing the amount of crime. If we look at who is committing the crimes, we often would conclude that the strategies currently in place are what I would call target-hardening strategies; that is, making your car more difficult to steal. In the long term that will not be an effective crime prevention strategy. But where the report deals with the problems that lead people to commit crime and brings attention to those problems, as opposed to the symptoms, which are the crimes themselves, I think they will be very effective.

I think all of us in the future are going to have to address the problems. We must find out why people abuse their spouses; we must find out why people abuse children; we must find out why they abuse themselves through the consumption of substances that are harmful to their bodies and their minds; we must find out why dysfunctional families occur. We must deal with those problems, and when we do, through legislation or other helpful programs, the amount of crime in the country will decrease.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Lewis: Mr. Chairman, may I ask if Mr. Edwards could correct the figures he has given the committee on double bunking. I think he has some more up-to-date information.

The Chairman: Yes, certainly.

Commr Edwards: Mr. Chairman, I had suggested that the average was now about 10% to 15%. That is close to the maximum. The actual average is 6.6%, but it's quite uneven at this time, institution by institution.

The Chairman: Thank you very much.

I want to thank the minister for coming. I think we've had a productive meeting. I want to thank your officials from various departments.

This meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Comm. Inkster: Je suis d'accord, monsieur le président, pour dire que le rapport a effectivement sensibilisé la population à un problème que l'on peut qualifier d'extrêmement grave. À long terme, le rapport nous incitera tous, nous qui sommes en charge des stratégies de prévention du crime, de même que ceux qui ont la responsabilité d'adopter des lois et de mettre en place des programmes à l'appui de ces lois. . . Je pense que le rapport permettra de réduire la criminalité. Quand on examine la question de savoir quels sont les auteurs des délits, on pourrait souvent conclure que les stratégies actuellement en place sont des stratégies de dissuasion; c'est-à-dire, par exemple, qu'on fait en sorte qu'il soit plus difficile de voler une voiture. À long terme, cette stratégie ne permettra pas de prévenir efficacement le crime. Mais quand le rapport traite des problèmes qui poussent des gens à commettre des délits et quand il attire l'attention sur ces problèmes plutôt que sur les symptômes, soit les délits en tant que tels, je pense que ses répercussions seront très positives.

Je pense que nous devrons tous nous pencher sur ces questions. Nous devons trouver pourquoi on maltraite son conjoint; nous devons trouver pourquoi on maltraite les enfants; nous devons trouver pourquoi on se maltraite soi-même en consommant des substances qui sont nuisibles pour la santé physique et mentale; nous devons trouver pourquoi des familles sont perturbées. Nous devons nous occuper de ces problèmes, et, quand nous le ferons, au moyen du processus législatif et par d'autres programmes utiles, la criminalité diminuera.

Le président: Merci beaucoup.

M. Lewis: Monsieur le président, puis-je demander à M. Edwards s'il peut préciser les chiffres qu'il a fournis au comité au sujet de la double occupation des cellules? Je pense qu'il a des données plus à jour.

Le président: Oui, certainement.

Comm. Edwards: Monsieur le président, j'avais donné à entendre que le taux moyen était maintenant de 10 à 15 p. 100. Ce qui est près du taux maximal. Le taux moyen est de 6,6 p. 100, mais d'une institution à l'autre le taux peut varier passablement.

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie le ministre d'avoir comparu. Je pense que nous avons eu une séance fructueuse. Je remercie vos hauts fonctionnaires des différents services.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid / Port payé
Lettermail / Poste–lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré–Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non–livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré–Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Ministry of the Solicitor General of Canada:

Peter Harder, Deputy Solicitor General.

From Correctional Service Canada:

John Edwards, Commissioner;

Willie Gibbs, Senior Deputy Commissioner.

From the Royal Canadian Mounted Police:

Norman Inkster, Commissioner.

From the National Parole Board:

Michel Dagenais, Chairman.

From the Canadian Security Intelligence Service:

Raymond Protti, Director.

TÉMOINS

Du ministère du Solliciteur général du Canada:

Peter Harder, sous–solliciteur général.

Du Service correctionnel du Canada:

John Edwards, commissaire;

Willie Gibbs, Sous–commissaire principal.

De la Gendarmerie royale du Canada:

Norman Inkster, commissaire.

De la Commission des libérations conditionnelles:

Michel Dagenais, président.

Du Service canadien du renseignement de sécurité:

Raymond Protti, directeur.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

373800042

JUN 8 1994